LE

CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

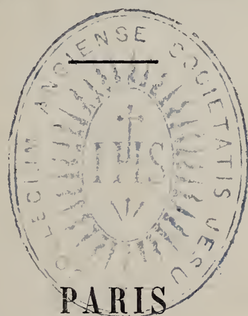
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

166

TOME CENT SOIXANTE-SIXIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT TRENTIÈME



PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

14, RUE DE L'ABBAYE, 14

1892

LE

CORRESPONDANT

LA CHINE, LA RUSSIE

ET L'ANGLETERRE

Au moment où le gouvernement chinois, résigné à faire un pas en avant dans la voie des sacrifices à l'esprit des civilisations occidentales, songeait à la construction d'un réseau de chemins de fer, voilà qu'un mouvement populaire contre « les Barbares » se manifeste presque par tout le Céleste Empire.

Il ne faut pas s'y tromper, les fauteurs de ce mouvement sont bien les membres des sociétés secrètes, si nombreuses en Chine, et notamment les adeptes de la Kolao-hui; mais l'ensemble de la nation est animé, comme eux, d'une haine profonde contre l'étranger. Le menu peuple, en effet, ne ménage point au « Diable rouge » ses témoignages d'aversion; la classe des bourgeois, comme celle des lettrés, ne manque aucune occasion de lui prouver son antipathie; les fonctionnaires subalternes se refusent plus ou moins à le protéger, s'ils en sont requis; quant aux grands dignitaires de l'Etat, il n'est pas très clairement démontré que, sous main, ils n'ont pas préparé le soulèvement et ne le favorisent point.

Tout d'abord les missions catholiques et protestantes semblaient

être seules visées; aujourd'hui la gent barbare est, sans exception, menacée; c'est de l'expulsion violente du blanc qu'il s'agit, non seulement des villes intérieures, mais encore des concessions. Et les esprits sont montés à ce point, que les « Braves » du Hunan [1] ne répugneraient point à une révolution tendant à rien moins qu'au renversement de la dynastie mandchoue, au profit d'un descendant des Ming, ou de quelque messie ayant pour devise la « Chine aux Chinois ». Mises en demeure d'agir par l'opinion publique européenne et par les objurgations des principaux intéressés, les habitants des « settlements », les puissances occidentales ont adressé des représentations au cabinet de Péking. Comme d'habitude, satisfaction leur a été plus ou moins promise; le Fils du Ciel, d'assez mauvaise grâce, d'ailleurs, a même rendu un édit enjoignant à ses peuples de ne point molester les missionnaires et de ne pas troubler la bonne harmonie existant depuis de longues années entre Chinois et étrangers.

Mais, ainsi qu'il en advient souvent, les engagements souscrits par le Tsung-li-yamen ont été en grande partie méconnus; quant au décret de S. H. Kuang-hsu, il n'en a point été tenu compte, et depuis le 13 juin, qu'il parut dans la *Gazette de Péking*, l'agitation, loin de se calmer, s'est accentuée.

Des missionnaires et des religieuses ont été massacrés, leurs établissements incendiés et pillés, les rares étrangers résidant à Péking sont injuriés dans les rues, la sécurité à l'intérieur est jugée si précaire par les consuls de S. M. B., qu'ils engagent leurs nationaux à se réfugier aux « settlements »; les choses, enfin, en sont arrivées à cette extrémité qu'il est ou qu'il a été question d'une coalition des Etats occidentaux contre le Céleste Empire, coalition dont la conséquence naturelle et logique devrait être une déclaration de guerre à la Chine, au cas où celle-ci se refuserait à un accommodement pacifique.

La réalisation de la première partie de ce programme pourrait bien offrir, ce nous semble, quelques difficultés.

L'attitude réservée de la Russie, par exemple, la neutralité qu'elle est résolue d'observer, — l'ambassadeur du tsar à Péking n'a point, à cet égard, déguisé les intentions de son maître, — n'est-elle pas pour donner à réfléchir à l'Angleterre?

L'aigle moscovite, qu'elle vient de rencontrer planant sur les hauteurs du Pamir, lui inspire des inquiétudes; or la rupture de John Bull avec l'empire du Milieu n'aurait-elle pas pour effet de jeter la Chine dans les bras de la Russie?

[1] La province de Hunan, foyer de la rébellion, compte plus de 20 millions d'habitants.

Quant à la seconde partie du programme, elle nous paraît de nature assez troublante. Outre qu'elle comporte une sorte de croisade de la race blanche contre la race jaune, — à notre sens entreprise redoutable pour ses suites, ainsi que le faisait dernièrement observer le correspondant d'un journal de Shanghaï, — la Chine, si elle est attaquée, ne cédera point devant une simple manifestation militaire. Les flottes chinoises, — ceci est hors de doute, — ne sont pas en état de résister aux forces navales combinées des nations occidentales. Il n'est pas moins probable qu'une armée, autrement nombreuse, s'entend, que celle des alliés français et anglais en 1860, aurait raison des Célestes. Péking pourrait être investi et occupé, les villes, capitales de province, tomberaient aux mains des vainqueurs, nous l'admettons encore; mais, un jour ou l'autre, la guerre prendrait fin, il faudrait en venir au dénouement de tout drame militaire, et les belligérants traiteraient. Les vainqueurs obtiendraient des vaincus de belles indemnités financières, accompagnées d'excuses, et même, de Ko-Tow, spécifieraient en faveur de leurs nationaux des clauses savamment élaborées leur garantissant une sécurité complète; des privilèges nouveaux seraient stipulés; puis les troupes occidentales, finalement, videraient le territoire chinois.

Nous n'imaginons guère, en effet, le royaume des Fleurs occupé par des forces européennes, grossies même de celles des États-Unis, durant une suite d'années : ne perdant pas de vue que sa population se chiffre par 400 millions d'habitants et que la surface de son territoire est de 1 348 000 milles carrés [1]. Les différents corps alliés disparus, peut-on raisonnablement espérer que les traités nouveaux seraient observés plus scrupuleusement que ceux actuellement en vigueur? Nous ne le pensons pas.

A tort, sans doute, le Chinois, qu'il appartienne à la plèbe, à la catégorie des lettrés ou au monde des fonctionnaires, est fier de sa civilisation, qu'il juge supérieure à la nôtre; notre religion ne l'intéresse point, il est essentiellement sceptique; ses idées, en tout et sur tout, sont diamétralement opposées à nos idées; ses notions du juste et de l'injuste sont différentes des nôtres : n'est-il pas, dès lors, naturel et logique de croire que le Chinois cherchera, par tous les moyens, à s'affranchir de conventions ayant, entre autres effets, celui de l'accabler de bienfaits dont il n'apprécie pas les avantages?

En ce cas, l'Occident sera-t-il condamné à recommencer la lutte sur nouveaux frais?

Cette perspective est peu engageante, le lecteur en conviendra,

[1] Wells Williams, *the Middle Kingdom*.

sans compter qu'alors la Chine n'aurait pas manqué de profiter des leçons apprises par elle à l'école de la guerre qu'elle viendrait de soutenir; tout comme, déjà, elle s'est instruite des enseignements qu'elle a reçus en 1860 des alliés et, depuis, des aspirants à la conquête du Tonkin.

Leçons et enseignements n'ont point été perdus ; l'extrait suivant d'une étude publiée, en 1888, par l'*Allgemeine militærzeitung* en témoigne[1].

« Le gouvernement de Péking a fini par se convaincre que la Chine, elle aussi, était tenue de céder aux exigences des temps nouveaux; il a compris que son devoir l'obligeait à porter son attention sur l'armée, de même qu'il n'a pas pu se soustraire, dans d'autres questions, à l'influence du monde civilisé.

« Des considérations d'une grande portée ont dû amener le ministre des affaires étrangères à Péking à insister auprès du gouvernement pour qu'il apportât plus de soin à l'organisation de l'armée et se décidât à en finir peu à peu avec la tradition du *mur de la Chine.*

« C'est principalement en matière d'armement que l'armée chinoise entre résolument dans la voie des transformations, car le caractère des habitants est tout à fait antipathique aux innovations de la tactique et de la science du commandement. Le fait seul d'avoir donné à l'infanterie un armement nouveau indique déjà un progrès réel. Ce progrès tire une grande valeur du nombre immense d'hommes que la Chine peut avoir sous les armes et des ressources de toute nature qu'offre le pays. La Chine est, en effet, en état de mettre en campagne des masses capables d'anéantir tout adversaire.

« Toutefois, les troupes de Péking et du Tchyli paraissent être les seules dignes de se mesurer avec les armées européennes.

« Les soldats de la province du Tchyli doivent leurs connaissances à des instructeurs qu'on a fait venir d'Europe et qui se recrutent parmi les Américains, les Allemands, les Anglais et les Français.

« Les instructeurs allemands se sont principalement efforcés de rehausser le niveau de l'armée chinoise; ils ont constaté, à cet égard, certains résultats; mais ils n'ont pas obtenu et n'obtiendront pas de si tôt une réforme complète de l'organisation actuelle, parce que leur bonne volonté échoue contre l'esprit d'opposition et le caractère stupidement conservateur des Chinois, qui se cramponnent à tout ce qui est tradition avec une ténacité extraordinaire.

« On a pourtant obtenu un résultat, — il est vrai que les aptitudes

[1] *Revue du cercle militaire,* septembre 1888.

du Chinois s'y sont prêtées; — il exécute avec une rare perfection les mouvements compassés enseignés à l'exercice, le maniement d'armes, par exemple, les conversions, les défilés, etc.; ce qui prouve que ses capacités purement techniques sont développées.

« La Chine ne possédera jamais de cavalerie comparable à celle des armées de l'Europe. Avant tout, elle manque de chevaux ayant les qualités requises. La cavalerie mandchoue seule est bonne, mais elle ne pourrait être opposée à la cavalerie des puissances européennes.

« L'artillerie est l'arme favorite des Chinois. De ce côté, les instructeurs allemands ont obtenu beaucoup. Les manœuvres des pièces s'exécutent bien. »

Depuis la publication de cette étude, non seulement Li-Hung-Chang poursuit les réformes militaires, mais il mène en même temps de front la construction d'ouvrages considérables destinés à protéger l'empire, en cas de guerre avec l'étranger.

Il faut citer tout d'abord :

Port-Arthur (Lu-shun-k'ou), le nouvel arsenal, dont M. Thévenet, agent du syndicat français, a conçu les plans et conduit les travaux. Cet établissement, définitivement livré aux autorités chinoises à la fin de 1890, est défendu par un système complet de fortifications armées, dit le *Chronicle directory* de 1891, de plusieurs batteries de canons Krupp de gros calibre; son outillage maritime comprend une cale de 492 pieds de long sur 72 de large, susceptible d'être asséchée en cinq heures par une pompe à vapeur; des forges, un bassin spécial aux torpilleurs, un hôpital militaire dirigé par deux médecins chinois sortant du collège militaire de Tientsin, etc. Port-Arthur, aujourd'hui la plus importante station navale de la Chine, sert de quartier général à la flotte du Pei-yang.

Weï-a-weï, modeste village habité par des pêcheurs il y a huit ans, sera bientôt un port militaire de premier ordre [1]. Situé, comme Port-Arthur, à l'entrée du Pe-tchy-li, il possède sur celui-ci l'avantage d'être à 42 milles à l'est du grand port commerçant de Chefoo, où touchent tous les steamers en route pour Tientsin.

Protégé contre les vents d'est et de nord-est par l'îlot rocheux, haut de 510 pieds, appelé Seng-kung-tao, Weï-a-weï est le premier abri que l'on trouve sur la côte en venant du large; l'accès en est facile; il peut aujourd'hui recevoir un certain nombre de navires d'un faible tirant d'eau; et quelques dragages, faciles d'ailleurs, le fond étant de sable, permettront bientôt aux bâtiments de fort tonnage d'y mouiller. Une petite île, désignée, sur les cartes anglaises,

[1] *Shanghaï Mercury.*

sous le nom de « Channel-island », qui se trouve à l'entrée de la passe, en facilite la défense ; l'on y bâtit, en ce moment, un fort, ainsi que sur l'île de « l'Observatoire », située un peu à l'ouest de l'extrémité occidentale de Seng-kung-tao.

Cette dernière île sera, elle aussi, garnie de forts à chacune de ses extrémités, et on en construit encore d'autres sur la terre ferme, pour défendre la passe ouest; de gros canons Krupp y sont déjà montés. Tous les ouvrages, au surplus, seront munis de pièces sortant des usines d'Essen [1].

L'effort le plus apparent de la Chine, en vue de sa défense, a porté sur la création d'une marine de guerre. Sa flotte comprend deux divisions :

Celle du Nord, avec un effectif de 32 bâtiments :

2 cuirassés lancés en 1881-82, d'un déplacement de 7430 tonneaux, armés chacun de quatre canons de 30, de deux canons de 15, de deux canons de 10 (Krupp) et de 8 mitrailleuses;

12 croiseurs lancés de 1881 à 1889, d'un déplacement variant de 1300 à 2900 tonneaux; leur artillerie comporte cinq canons de 25, dix-huit canons de 21, un canon de 17, dix-huit canons de 15, vingt-neuf canons de 12 et 80 mitrailleuses;

8 canonnières filant de 9 à 10 nœuds;

10 transports-avisos de vitesse égale.

L'escadre du Sud, avec 56 unités :

1 frégate cuirassée de 2600 tonneaux, d'une vitesse de 11 nœuds, armée de deux canons de 21 et de vingt canons de 12 (Krupp);

1 canonnière cuirassée d'une vitesse de 10 nœuds, et armée d'un canon de 17 (Krupp):

2 croiseurs ayant chacun deux canons de 20 et huit canons de 12 (Armstrong); leur déplacement est de 2200 tonneaux, et leur vitesse de 15 nœuds;

11 canonnières filant de 8 à 9 nœuds;

41 torpilleurs de haute mer et de 1re classe.

Les équipages de la flotte sont formés de 30 000 marins.

L'école navale a admis 55 candidats au grade d'officier en 1884, et 76 en 1885. Les cours sont ceux de l'école navale anglaise, et les leçons sont données en anglais. Après quatre ou cinq années consacrées aux études théoriques, les élèves sont embarqués sur un bâtiment-école d'application.

[1] Le gouvernement chinois a commandé, en février 1890, aux établissements Krupp, dix canons de 28, huit de 24, huit de 21 et dix de 15. Ces 36 pièces, destinées à l'armement de divers forts, doivent être livrées dans un délai de trois ans. (*Revue française*, 1er décembre 1891.)

Li-Hung-Chang, qu'un rescrit, paru dans la *Gazette de Péking* du 14 juin dernier, félicitait, en termes pompeux, de s'être dévoué à l'organisation de la flotte, en l'engageant à continuer son œuvre, ne cesse d'augmenter l'importance des deux escadres.

Le *Grand officiel chinois* du 11 du même mois n'enregistrait-il pas le lancement, en avril dernier, d'une canonnière pourvue d'une machine de 2400 chevaux, et armée de 3 canons à tir rapide, de 8 mitrailleuses Hotchkiss et de 4 tubes à torpilles? Ce bâtiment, le *Kuang-ping*, est du même type que le *Huang-i* et le *Kuang-king*, et sort, comme ceux-ci, des chantiers de Foochow. Remarquons, en passant, pour les curieux de contrastes, que le « Souverain des quatre mers » et des « dix mille peuples », le mystique « Fils du Ciel », daigne bien emprunter aux « Diables rouges » leurs engins scientifiquement perfectionnés, mais n'entend pas abdiquer son rôle d'intermédiaire sacré entre le ciel et la terre; aussi son *Moniteur* ne manque pas de noter les sacrifices qui, suivant les rites, ont été offerts à la Reine du ciel, aux Esprits des rivières et au Génie particulier du vaisseau lui-même, avant sa mise à l'eau.

Puisque nous avons signalé un contraste, nous serait-il permis d'en citer un autre, quoique d'ordre différent?

Aujourd'hui la Chine copie nos systèmes; or il y a juste cent ans, nous étions sollicités de nous approprier les siens, celui entre autres des « cloisons étanches ». Nous lisons, en effet, dans l'ouvrage de de Guignes (Paris, Imprimerie impériale, 1808) :

« La cale des sommes ou jonques est divisée en plusieurs compartiments faits de planches de 2 pouces d'épaisseur et calfatés soigneusement ainsi que les dehors avec de la galgade, espèce de mastic composé de chaux et d'huile appelée *tong-yeou* et mêlés avec des fils déliés de bambou. La galgade se durcit dans l'eau et devient impénétrable.

« Un seul puits placé au pied du grand mât suffit pour tenir la jonque à sec; on le vide avec des seaux. C'est un grand avantage pour ces bâtiments d'avoir leur cale divisée en compartiments, *et il serait à désirer qu'on en adoptât l'usage en Europe;* car, si un navire touche sur un rocher et en est enfoncé, l'eau ne pénètre que dans un endroit et ne se répand pas partout. Le seul inconvénient qui en résulterait serait la diminution de l'emplacement dans les navires marchands, surtout pour ceux qui chargent à fret; mais cette raison n'existe pas pour les vaisseaux de guerre et ceux qui vont faire des découvertes; on *pourrait employer la méthode chinoise avec avantage dans la construction de ces derniers bâtiments.* »

De nos jours, on entend dire souvent que la flotte chinoise ne

saurait être commandée par des officiers chinois; et l'on insiste, non sans une certaine complaisance, sur l'infériorité, voire même sur l'incapacité des ingénieurs et des mécaniciens jaunes. Cette opinion très répandue est peut-être fondée; c'est aux hommes compétents d'en décider; les Célestes, en tous cas, ne semblent pas la partager, ils tiennent leur instruction pour suffisante, et peu à peu ils éliminent les étrangers des états-majors de leur flotte.

L'un des membres de la « Shanghaï literary and debating Society », traitant, le 24 avril dernier, « du développement de la Chine et de la diminution des emplois fructueux accessibles aux étrangers », s'exprimait ainsi :

« Il fut un temps que l'Europe approvisionnait la Chine de canons, de fusils, de torpilles, de fusées, de canonnières et de cuirassés; maintenant des arsenaux fonctionnent à Shanghaï, Nan-king, Tientsin, Foochow, Tamsui, Canton, et même tout à l'intérieur de l'empire, dans la province de Kueichou. A nos portes, à Kao-ch'ang miao, il se fabrique des canons, des fusils, des torpilles; à la « Pagoda Anchorage », les élèves de M. Giquel lancent chaque année canonnières après canonnières, et bientôt ils construiront des cuirassés. Jadis les navires de guerre étaient commandés par des Européens et leurs machines confiées à des mécaniciens étrangers; naguère les troupes de terre étaient initiées aux mystères de l'art militaire et exercées au maniement des armes à feu par des officiers occidentaux. Or ces divers instructeurs, nous les avons vus successivement congédiés; l'état-major des canonnières ne comprend plus que des Chinois, et tout dernièrement nous apprenions, non sans une certaine indignation, que le capitaine Lang avait été « unceremoniously » remercié, pour s'être imaginé que son contrat d'engagement lui assurait des pouvoirs égaux à ceux de M. Ting, commandant l'escadre du Nord. »

Des succinctes investigations qui précèdent, fort incomplètes assurément, il ne nous paraît pas interdit de conclure que les difficultés avec la Chine se régleront moins aisément dans l'avenir que dans le passé; or cette probabilité mériterait à elle seule, ce nous semble, d'être envisagée avant d'entamer une partie vraisemblablement grosse à jouer.

Quoi qu'il en soit, à la rigueur, les puissances occidentales pourraient passer outre, mais à la condition qu'un accord nettement défini et suffisamment durable intervînt entre elles. Cette entente loyale est-elle réalisable? Nous ne le croyons guère, et nous le répétons, tout simplement, parce que le lion britannique et l'aigle moscovite sont l'un et l'autre trop intéressés à ménager le dragon chinois.

La lutte, depuis longtemps prévue et prédite entre l'Angleterre et la Russie, n'est peut-être pas près d'éclater. Au surplus, chacun des deux empires paraît s'appliquer à reculer l'échéance du formidable conflit; chacun, néanmoins, s'y prépare discrètement et ne néglige aucune des ressources qui pourraient alors favoriser son action.

Dans cette vue, Anglais et Russes s'attachent, non seulement à ménager les Célestes, mais à conquérir leurs bonnes grâces.

Pendant que les deux puissances occidentales videront leur gigantesque querelle, se dit-on à Londres comme à Pétersbourg, la Chine, en dépit de ses traditions pacifiques, ne sera-t-elle point tentée d'entrer en campagne pour son propre compte; ne songera-t-elle point à faire valoir ses droits sur le Sikkhim ou à revendiquer le Turkestan de l'Est? Ne pourrait-elle encore faire cause commune avec l'un ou l'autre des belligérants?

Ces hypothèses diverses étant à prévoir, chacun agit ne conséquence. Bien que poursuivant le même dessein, les deux rivaux n'usent pas des mêmes méthodes. Le tsar est silencieux, et ses fonctionnaires, comme ses sujets, sont avares de communications. Tandis que les nombreux journaux anglais de Shanghaï et de Hong-kong enregistrent minutieusement, pour en informer l'univers, les démarches de leurs diplomates, les entreprises de leurs nationaux, la Russie se tait, ne divulgue aucun de ses agissements; mais, bien loin de laisser entamer son influence, elle en assure la portée et même l'accroît.

Cette influence, disons-le, s'impose d'elle-même; les autres nations occidentales, redoutables par leur marine, ne sont point, comme les Russes, ces voisins immédiats que le Chinois rencontre bien armés, bien organisés tout le long de ses frontières, à Vladivostock, comme à Selenginshk, comme à Troïhkosaosk.

La puissance de ce peuple, le Céleste, malgré son indomptable orgueil, ne peut la méconnaître, elle se manifeste à lui sous une forme tangible; par suite, il la compte, et le tsar blanc est le seul gouvernant des États du globe auquel le tsar jaune reconnaisse effectivement la qualité de souverain.

La situation prépondérante de l'ambassadeur russe à Péking, les relations comparativement faciles qu'il entretient avec le monde des fonctionnaires, les immunités toutes spéciales dont bénéficient les marchands russes, témoignent du crédit supérieur dont jouit leur gouvernement.

M. Albert Meignan, dans son intéressant livre : *De Paris à Péking par terre*, raconte que, pour pénétrer en Chine par le Gobi, il eut à se munir d'un passeport russe. Le gouverneur chinois de Maïma-

tchin, auquel il avait dû s'adresser pour obtenir l'autorisation de poursuivre sa route, lui répondit : « Légalement, je devrais m'opposer à votre entrée sur notre territoire, les Russes seuls ont le droit de s'introduire par terre en Chine; cependant, je fermerai les yeux. Demandez seulement à M. X... (commissaire russe) un passeport de marchand de thé, sujet russe, pour le cas où vous auriez quelque difficulté avec les autorités que vous êtes appelé à rencontrer sur votre route. »

Les tarifs de douane différentiels, tout au profit des thés en brique et en tablette consommés exclusivement par la Russie, ne sont pas moins significatifs; nous en avons pour garant le *North China Herald*, qui, dans son « leader » du 23 mai 1890, soupirait avec amertume :

« La Russie ne permet pas qu'une « chaussure fiscale » (*fiscal shoe*) trop étroite gêne ses nationaux dès que ses diplomates peuvent l'élargir, et en procurant au commerce établi entre la Chine et la Russie un allègement aux charges dont il était grevé, l'influence moscovite a obtenu un singulier succès. »

La presse anglaise gémit bien volontiers aussi des clauses du traité de Livadia, conclu dès 1880. Les dispositions de ce pacte sont, du reste,singulièrement complaisantes pour la Russie.

Il lui concède l'usage de la voie commerciale qui relie Hankow à Kouldja et à la Sibérie, en touchant Suchau, permet l'entrée en Chine, par trente-six stations frontières, aux caravanes russes, autorise enfin les trafiquants moscovites à pénétrer sur le territoire du Céleste Empire munis de leurs armes. Actuellement la Grande-Bretagne pourrait difficilement mettre à profit la plupart de ces prérogatives, avantageuses surtout à la clientèle des foires gigantesques qui attirent à Ourga, par exemple, jusqu'à deux cent mille vendeurs et acheteurs : elle n'en est pas moins jalouse; et si, de parti pris, elle n'avait tenu à ignorer toute question pouvant engendrer des froissements entre elle et le Tsung-li-yamen, elle n'eût pas manqué de revendiquer pour ses nationaux des faveurs analogues. Il est, du reste, à noter que, jusqu'à présent, les Anglais ne font point figure sur le vaste terrain des échanges du Centre asiatique; la presse des « settlements » déplore leur abstention, gourmande parfois les « Busines men », cette corporation dont est membre, plus ou moins, tout enfant du Royaume-Uni, et les engage à s'adonner davantage au commerce de détail, plus rémunérateur, moins aléatoire que les grandes affaires, dont les bénéfices réduits ne compensent pas souvent les gros risques. Mais, pour sages et avisés qu'ils soient, ces conseils demeurent sans effet.

Les Anglais portent également envie aux consulats russes,

établis au nord et au nord-ouest de la Chine, à celui d'Ourga, la capitale mongole, spécialement, dont le titulaire est gardé par deux compagnies de gendarmes russes à la solde du tsar. Les entrepôts de Tchougoutchack, de Kobdo, de Ouliasoutaï et autres villes dzoungares et mongoles, ne sont pas sans les inciter encore au péché de convoitise; il n'est pas jusqu'au service postal organisé entre Pétersbourg et Péking par Kiakta et Kalgan qui ne les chagrine; il faut cependant cinquante-trois jours aux courriers pour accomplir ce trajet, et les départs ne s'effectuent que chaque trois semaines. Mais la malle russe, dont les taxes sont inférieures de moitié à celles des affranchissements par *packetboat*, est exclusivement aux mains des fonctionnaires du tsar, qui pourvoient à son exploitation, assurant ainsi à l'ambassadeur d'Alexandre III à Péking des communications directes et inviolables avec ses chefs; et puis il n'est pas d'autre ligne régulière de poste terrestre que la ligne de Péking à Saint-Pétersbourg, l'empire du Milieu étant dépourvu de tout système relevant de l'Etat, analogue à celui dont, en France, Louis XI fut le promoteur.

Si ce qui précède met en lumière l'influence moscovite, si l'affinité des deux races et leur contact intime l'expliquent, ces considérations seraient, néanmoins, insuffisantes à la pleinement justifier. A notre estime, il faut en rechercher l'origine dans les annexions successives dont s'est accru le domaine russe et en attribuer la portée incessamment grandissante à l'application d'une politique toujours suivie, qui ne s'émeut ni des atermoiements ni des ruses asiatiques.

Et d'abord les annexions, — leur importance est bien fascinante vraiment :

En vertu du traité de 1880 conclu à Livadia, la Russie a bien rétrocédé, à la Chine, Kouldja et une partie de son territoire, mais elle a su s'en réserver un fragment respectable.

La Transbaïkalie fut chinoise, ainsi que toute la vallée de l'Amour; maintenant toute la rive gauche du fleuve, comprenant une superficie plus étendue que celle de la France, fait partie intégrante de la Sibérie.

La côte de la Mandchourie jusqu'aux frontières de la Corée est devenue russe, et la péninsule qui s'avance entre les deux golfes de l'Ousouri et de l'Amour est aujourd'hui dépendance moscovite. C'est sur le versant occidental de la presqu'île, au fond de la « Corne d'or » qu'est bâtie la dominatrice de l'Orient, traduction de Vladivostock.

Cette qualification, à première vue emphatique et orgueilleuse peut-être, n'est point, cependant, rigoureusement exagérée. Jusqu'à

ces derniers temps, ses établissements militaires étaient négligés ou inachevés, mais depuis deux ans, dit M. Norman, le « Globe Trotter reporter » du *Pall Mall Gazette* en Extrême-Orient, des ouvrages considérables ont été entrepris.

Le gouverneur général de la Sibérie orientale a obtenu du Trésor un crédit de 6 millions de roubles, et cette somme a été largement dépensée.

L'arsenal, sensiblement agrandi, est pourvu d'un matériel neuf; de superbes casernes ont été construites; des forts armés de nombreux canons à longue portée et de gros calibre défendent l'entrée des passes; et le journaliste anglais conclut, en affirmant que si Vladivostock n'est point précisément imprenable, il faut tenir cette place pour extrêmement forte et susceptible de résister aux attaques de flottes plus redoutables que celles actuellement en station dans les rades d'Extrême-Orient.

Quoi qu'il en soit, — prudence étant mère de sûreté, — l'amirauté russe ne se soucie point de recevoir simultanément un trop grand nombre de visiteurs, et l'accès du port n'est permis qu'à deux vaisseaux de guerre étrangers à la fois; cette mesure a fait pousser les hauts cris à la marine anglaise; l'incident qui la provoqua ne laisse point, cependant, d'en justifier l'adoption.

La flotte anglaise, évoluant dans les eaux russes, au cours de l'une de ses dernières croisières d'été, donna, par une certaine nuit, dans la rade de Vladivostock et, grâce à la brume, mouilla ses ancres, sans avoir été signalée. Au matin, le brouillard s'étant dissipé, quelle ne fut point la stupéfaction des Russes, dont, par une coïncidence étrange, l'escadre avait appareillé l'un des jours précédents lorsqu'ils virent treize vaisseaux anglais embossés à la place de leurs propres bâtiments!

Pour prévenir semblable irruption, possible à la veille d'une déclaration de guerre, la Russie se résolut à établir la règle que nous venons de dire. La garnison ne dépasse guère 2600 hommes, mais le Transsibérien permettra d'en augmenter l'effectif sinon très rapidement, tout au moins en délais à peu près déterminés.

« La difficulté de traverser l'Asie par terre, dit M. Edgar Boulangier, dans son intéressant ouvrage (l'un des plus sérieusement conçus qui aient été publiés en France sur la Sibérie), en suivant le couloir de la Sibérie méridionale, c'est-à-dire en évitant les déserts du nord comme ceux du centre de ce continent, est actuellement encore tellement grande, que tout le commerce européen à destination des provinces de l'Amour préfère la voie maritime : il ne faut guère que cinquante à cinquante-cinq jours aux paquebots à grande vitesse partis d'Odessa pour effectuer le voyage de Vladi-

vostock, tandis qu'un voyageur muni de passeports officiels, en été, mettra près de trois mois pour franchir, tant en chemin de fer et en bateau à vapeur qu'en voiture particulière, l'itinéraire de 10 000 verstes que jalonnent les villes de Moscou, Nijni-Novgorod, Perm, Tiumen, Tomsk, Irkoutsk, Strekenks et Khabarowka ; un corps de troupes important ne met guère moins de six mois, et s'il s'agissait d'expédier 100 000 hommes, il faudrait presque l'année entière.

« La création d'un chemin de fer transsibérien modifiera du tout au tout cette fâcheuse situation[1]. »

Jusqu'ici le tracé de cette voie gigantesque, longue de 7200 verstes (7700 kilomètres), n'est pas encore divulgué ; il n'est même pas, ce semble, irrévocablement fixé. Le général Annenkoff, le fameux constructeur du Transcaucasien, aurait dit, en effet, à l'un de nos maîtres interwiewers :

« Deux projets sont en présence : celui du ministère et le mien. Les deux programmes sont à peu près identiques. Ils consistent à relier l'Europe à l'Extrême-Orient par une voie ferrée qui traversera la Sibérie sur un parcours de 7400 kilomètres, de Tschiliaba, au sud de l'Oural, à Vladivostock. »

Les deux programmes ont donc un objet commun, mais les moyens de le réaliser diffèrent sensiblement.

Le ministère des travaux publics exige un capital de 480 millions de roubles et demande un délai de trente-deux ans pour construire le Transsibérien. Le général Annenkoff, lui, propose au gouvernement russe de le construire avec 300 millions de roubles, de le terminer en quatre ans. Et il se dit sûr d'arriver à ses fins.

Quels que doivent être les infléchissements soit vers le sud, soit vers le nord, que les ingénieurs russes décideront ultérieurement, le 1er juin dernier, le tsarewitch n'en a pas moins inauguré le colossal ouvrage ; les travaux sont commencés, quelques milles sont construits, et il n'est pas douteux qu'avant peu d'années l'une des œuvres les plus grandioses de notre époque s'achèvera.

Par la route ferrée, Vladivostock ne sera plus qu'à quinze ou seize jours de Moscou, alors qu'aujourd'hui, *en hiver*, — la citation que nous nous sommes permise plus haut, du livre de notre éminent compatriote, s'applique aux voyages d'été, — il faut compter au moins trois mois, sans arrêt, pour franchir les interminables distances qui séparent la Corne d'or du Kremlin.

M. Lionnel Gowing, qui entreprit cette rude traversée en dé-

[1] *Notes de voyage en Sibérie.* Paris, Société d'éditions, 1891.

cembre 1888, n'arriva au terme de son voyage qu'après douze semaines. De ces quatre-vingt-quatre journées, il en faut défalquer huit, il est vrai, durant lesquelles le vaillant Anglais reprit haleine à Fiumen; mais il est à noter, en revanche, que, durant cinquante nuits, son traîneau l'emporta, glissant alternativement sur la neige durcie et sur les rivières gelées converties en voies plus ou moins planes, sans autres haltes que celles nécessitées par les relais ou par quelques accidents ou incidents, inévitabless uites d'une course à travers le steppe [1].

Les nombreux uniformes des soldats de terre et de mer que l'on croise à chaque pas en parcourant Vladivostock, l'architecture très spéciale des maisons de bois qui bordent les rues, la « Duga », cet arc de cercle garni de clochettes, qui s'arrondit au-dessus du collier du cheval et caractérise le harnachement des attelages russes, jusqu'à l'attitude des Chinois et des coolies coréens, humbles et soumis, parce qu'ils se sentent en terre étrangère, donnent à la ville une physionomie propre, très différente de celle de Shanghaï, Tientsin, Hankow, etc.

Dès son débarquement, le voyageur a l'impression très nette qu'à l'inverse des « settlements » anglais ou autres, constamment inquiets de leur lendemain, parce qu'ils sont subis, les établissements russes sont, au contraire, définitifs et n'ont à redouter aucun des dangers qui menacent l'avenir des « concessions », dénomination impliquant clairement, soit dit en passant, la fragilité, la précarité du titre de propriété des occupants; cette fragilité et cette précarité, les évènements d'aujourd'hui ne se chargent-ils pas d'en accentuer la marque ?

En résumé, ainsi qu'on vient de le voir, les deux empires russe et chinois sont contigus sur une longueur de 8000 kilomètres environ; plus de la moitié de la ligne frontière est tracée en des contrées jadis soumises au Fils du Ciel, et ces conquêtes, presque toutes pacifiques, sont dues à des traités; le canon dont Anglais et Français ont usé pour persuader la Chine, la Russie, elle, n'a point eu à le faire parler. Son influence lui a suffi. La politique des tsars, plutôt conciliante, d'allure calme et mesurée, sied bien, d'ailleurs, aux desseins grandioses que l'on prête aux successeurs de Pierre le Grand; elle leur a jusqu'ici merveilleusement réussi; nul ne le conteste, pas même leurs antagonistes, et il est à croire que la pratique des mêmes moyens aura les mêmes fins dans l'avenir.

C'est, imbu de ces sentiments, que M. Mark Bell écrivait, dans

[1] *Five miles in Sledge.* London, 1889.

l'*Asiatic quarterly Review* d'avril 1890, les lignes suivantes, curieuses parce qu'elles sont dues à une plume anglaise :

« La Russie est en train de reconstituer l'empire de Gengiskhan, et les tsars se substituent à ces hommes du passé, doués d'une volonté d'airain, qui ont porté le fer et le feu en Europe et dans tout l'est, l'ouest et le sud de l'Asie.

« L'empire mongol comprenait jadis la Russie ; il s'étendait des rives du Pacifique jusqu'en Germanie, et du bord des mers Arctiques jusqu'à l'océan Indien ; il s'effondra faute d'institutions proportionnées à la taille et à la structure du colosse; mais la Russie s'est fondée et l'empire mongol ressuscite ! »

Suivant que nous en jugeons, Mark Bell est clairvoyant; la masse slave très féconde se multiplie avec une extrême rapidité; c'est par convois nombreux que déjà elle essaime chaque année en Sibérie, et quelle ne sera pas l'importance de cet exode lorsque le Transsibérien sera construit !

Oui, l'empire des tsars égalera, dans un avenir plus ou moins lointain, celui des Gengiskhan, et probablement, suivant des desseins providentiels, il est même destiné à barrer pour un temps la route à l'envahisseur chinois. Lorsque l'heure de l'invasion aura sonné, la grande guerre éclatera forcément entre les deux races, alors elle sera inévitable, mais aujourd'hui quel profit la politique russe pourrait-elle attendre d'un conflit avec le Céleste Empire?

La pratique d'une neutralité bienveillante à l'égard de la Chine, qui pourrait valoir à la Russie l'amitié de sa voisine, lorsque la baleine et l'éléphant se décideront à en découdre, telle est, au contraire, la ligne de conduite qui semble lui convenir, mais tel est aussi l'obstacle contre lequel se heurte le projet de coalition dans le présent et contre lequel il échouera vraisemblablement dans l'avenir.

Pour affaiblir le prestige de la Russie, prestige que subit l'élite de la nation chinoise et auquel n'échappent ni les classes moyennes ni le menu peuple, les uns comme les autres confondent, en effet, les Occidentaux, d'où qu'ils soient originaires, sous la dénomination de Barbares, et n'accordent qu'aux seuls sujets du tsar le titre d'étrangers; pour conjurer les alarmants effets de cette odieuse prépondérance, l'Angleterre n'est avare ni de soins ni de peines

Tantôt elle cajole « John Chinaman », tantôt elle le sermonne tout en prenant toujours bien garde à le ménager.

Lorsque, par exemple, en 1888 le congrès colonial, réuni à Sydney, s'adressa au parlement britannique afin d'obtenir l'interdiction, par voie diplomatique, de l'immigration chinoise en Australie, le gou-

vernement impérial, soucieux avant tout de ne point froisser le cabinet de Péking, esquiva tout engagement et finalement se déroba.

Plutôt que d'intervenir, il eût bien volontiers, nous le croyons, recommandé aux fougueux protectionnistes australiens l'application d'une combinaison imaginée par l'un d'eux, combinaison originale, mais ingénieuse et pratique.

Chacun sait que tout émigrant chinois stipule dans son contrat d'engagement que ses restes, en cas de décès, devront être rapatriés. Or le Queenslandais, fin matois, disait : « Ne nous opposons point à l'importation du Chinois vivant, mais prohibons l'exportation du Chinois mort. De la sorte, nous éviterons sûrement l'envahissement de la colonie par les Célestes. »

Le lecteur nous pardonnera-t-il de citer un autre trait, non moins caractéristique que le précédent, de la déférence, admirable vraiment, de la Grande-Bretagne pour la Chine? La convention de Chefoo avait autorisé, en 1876, les commerçants anglais à pénétrer dans le Thibet et à s'y établir. En suite de ce traité, une mission, la fameuse mission Macaulay, devait être présentée aux autorités de Lhaça, par un commissaire chinois; pendant de longs mois, l'officier anglais et son état-major attendirent à Darjeeling le fonctionnaire céleste. Jamais celui-ci ne parut. Las d'attendre, M. Macaulay se rendit à Péking, et il y fut reçu comme un prince :

« Retournez à Darjeeling, lui fut-il dit, et nous vous donnerons satisfaction. »

Revenu à Darjeeling, le chef de la mission britannique attendit; peut-être attendrait-il encore si la convention birmano-chinoise de juillet 1886 n'avait pas contenu cette clause imprévue mais décisive; « L'Angleterre renonce à son projet de pénétrer au Thibet. »

Ce n'était pas de gaieté de cœur que cet échec était accepté par le *Foreign Office*, mais, fidèle à son programme, la Grande-Bretagne le subit patiemment pendant quatre ans, sans s'émouvoir des objurgations que ne lui marchandaient ni Indiens ni autres.

Les intéressés avaient espéré que le traité de Sikkhim, signé à Calcutta le 17 mars 1890, leur donnerait satisfaction; ils ont été déçus, hélas ! dans leur attente, car les frontières thibétaines restent, jusqu'ici, hermétiquement closes.

L'article 4 de ladite convention, — assez peu honorable, prétendent les mauvaises langues, et nous ne saurions les contredire, — renvoie, en effet, à deux commissaires, l'un chinois, l'autre anglais, le soin d'aviser aux mesures à prendre pour faciliter les échanges entre les commerçants du Sikkhim et ceux du Thibet. Or nul n'ignore les délais que comporte ce genre d'études.

Coïncidence pour le moins singulière, précisément au lendemain de la signature de ce même traité de Sikkhim, la *Gazette de Péking* (29 mars 1890) contenait un rescrit impérial enjoignant, au résident chinois au Thibet, de se porter à la rencontre d'une mission russe ayant pour chef M. Pertsoff, de lui fournir une escorte et de prendre telles mesures qui seraient nécessaires pour éviter tout désagrément aux sujets du tsar.

L'attitude invariablement conciliante des agents diplomatiques anglais, de sir Walsham, le ministre de la Grande-Bretagne à Péking et des consuls, témoigne tout aussi bien de la ferme volonté que nourrit l'Angleterre d'entretenir avec le Céleste Empire des relations amicales.

S'agit-il de difficultés entre des missionnaires et les autorités chinoises, — antérieurement aux récents évènements, elles naissaient fréquemment, — le consul, ou même l'ambassadeur, accueille les doléances des plaignants, non point avec indifférence, mais avec une visible inquiétude de ne pas soulever un conflit. Et tout récemment, la renonciation bénévole au droit pour les steamers étrangers, de remonter jusqu'à Chung-king, droit inscrit dans la convention de Chefoo, n'est-elle pas une preuve irrécusable du sentiment que nous indiquons ?

Les Célestes ont parfaite conscience de ces dispositions à l'accommodement quand même. Un fonctionnaire de Formose ne répondait-il pas sur un ton frisant l'impertinence à un consul de S. M. B. qui lui signifiait une réclamation : « Oh ! maintenant, les choses ne sont plus ce qu'elles étaient jadis ; les légations n'osent plus agir avec le Tsung-li-yamen comme elles avaient autrefois coutume de le faire. »

Et le journaliste qui rapporte ce dire, d'ajouter : « L'assertion du fonctionnaire chinois est fondée, mais l'indifférence des diplomates doit être attribuée bien plutôt à leur répréhensible apathie qu'à un sentiment de crainte pusillanime. »

A notre estime, ce n'est point l'indolence des agents qu'il convient d'incriminer, c'est la condescendance systématique envers la Chine du gouvernement de la Reine qu'il faut mettre en cause. Ministres et consuls ont ordre d'être accommodants, et tout naturellement ministres et consuls obéissent à leurs chefs.

Bien plus, l'Angleterre n'évite pas seulement de se montrer exigeante, elle fait d'aimables avances à la Chine et lui laisserait volontiers espérer, en *decided flirt*, jusqu'à l'honneur d'une alliance avec elle. Nous trouvons l'idée d'une ligue de la Grande-Bretagne avec le Céleste Empire et le Japon, émise par la presse des « settle-

ments », et elle en célèbre les avantages, tous, au profit, bien entendu, des États asiatiques.

Les périodiques de Londres, dont les questions orientales sont la spécialité, la préconisent aussi bien. En avril 1890 l'écrivain auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, M. Bell, s'exprimait ainsi :

« L'alliance avec la Chine serait de grosse importance pour nous au point de vue militaire; quant à l'empire du Milieu, la coalition de ses forces avec les nôtres est son unique ressource, s'il veut prévenir la réalisation des rêves de conquête qui hantent la Russie. »

Lord Wolseley, le général qui, après avoir commandé les troupes de Sa Majesté Britannique au Zoulouland, en Égypte, au Soudan, est aujourd'hui chef de l'armée anglaise en Irlande, voit plus loin dans l'avenir, mais sa préoccupation dominante est toute semblable à celle du publiciste que nous venons de citer. Ses considérations prophétiques sur les destinées de l'humanité occidentale, qu'il communiquait, en septembre 1890, à la *Review of Reviews*, concluent, en effet, à la nécessité pour l'Angleterre de s'accorder quand même avec la Chine.

« Le peuple chinois, dit lord Wolseley, est le peuple de l'avenir. La Chine, je le crois, inondera le monde. Un jour viendra qu'un grand général ou un grand législateur surgira en Chine, et les Chinois, qui, durant trois siècles, sont restés immobiles, commenceront de progresser. Ils s'adonneront au métier des armes et ils se précipiteront sur l'empire russe. Devant les armées chinoises, les Moscovites se replieront, car, doué de toutes les vertus militaires, le Céleste est absolument indifférent à la mort et il est susceptible d'endurer stoïquement des misères sans mesure. Alors les bataillons jaunes s'avanceront vers l'Ouest. Ils envahiront l'Inde et nous balayeront jusqu'à la mer.

« L'Asie leur appartiendra. Dans ce temps enfin, Anglais, Américains, Australiens, seront bien forcés de s'unir pour combattre en désespérés le dernier combat. Je tiens ces évènements pour si fatalement inévitables, que, suivant moi, notre politique devrait concentrer tous ses efforts, se résigner à tous les sacrifices pour atteindre ce but fixe et déterminé : « Rester en bons termes avec « la Chine. »

Ce n'est pas d'hier que l'Angleterre caresse un projet d'alliance avec l'empire du Milieu. Non sans une réelle habileté, elle s'est sans cesse appliquée à nantir la Chine d'hommes à elle, personnages de valeur, qui, tout en méritant bien des Célestes, ont servi et servent encore fort utilement les desseins britanniques.

Ce fut, il y a douze ans, l'illustre Gordon, qui aida si puissamment

à la répression des Taïpings. Tout dévoué à la Chine, ce chevaleresque, qui, par la suite, devint le héros de Khartoum, entendait bien préparer une alliance entre le Royaume-Uni et le royaume des Fleurs, ses lettres en témoignent.

Sir Rob. Hart, le fameux directeur des douanes chinoises, partage, à n'en pas douter, les mêmes vues, et il est mieux à même que quiconque d'en insinuer le mérite aux leaders du Céleste Empire.

Depuis 1863, qu'il est investi du titre d'inspecteur général des douanes impériales[1], 500 millions de dollars (2 milliards 500 millions) sont entrés par ses soins dans les caisses du Fils du Ciel; l'an dernier, le montant des recettes dépassait le chiffre de 20 millions de dollars, soit 100 millions de francs!

Il a sous ses ordres 3000 employés, parmi lesquels 464 Occidentaux[2]; ceux-ci, moyennant un traitement annuel, qui de 900 taëls (6300 francs), — appointements du débutant dans la carrière, — atteint progressivement 8000 taëls (36 000 francs), — chiffre auquel a droit un commissaire chef de service, — sont préposés à la perception des droits de douanes dans les vingt ports ouverts au commerce étranger. C'est encore à Sir Rob. Hart qu'est dû l'éclairage des côtes chinoises sur une étendue de 1800 milles; l'installation des phares et des bouées sont son œuvre, et il pourvoit à leur entretien tout comme à leur administration.

Le Trésor impérial lui alloue annuellement 1 700 000 taëls (11 900 000 francs), et cette somme, il en a le maniement sans contrôle.

[1] Chaque trimestre, paraît à Shanghaï une volumineuse brochure, publiée par les ordres de l'inspecteur général des douanes, sous le titre de *Custom Gazette*. Elle est divisée en tableaux, indiquant pour chacun des 20 « treaty ports » : 1° le nombre et le tonnage des bâtiments ayant fréquenté le port; 2° le chiffre des importations et des exportations durant le trimestre, et, en regard, celui du même trimestre pendant les trois années précédentes; 3° la nomenclature des marchandises réexportées; 4° une table spéciale signalant les importations, réexportations d'opium et de certains articles de production chinoise, graines oléagineuses, etc.; 5° un tableau météorologique; 6° une statistique des passagers, étrangers et indigènes débarqués et embarqués; 7° le chiffre en taëls des droits de douane perçus à l'entrée et à la sortie.

Les promotions, les mutations, la liste des employés partis en congé, le nom de ceux ayant réintégré leur poste (après cinq années de résidence, chaque employé a droit à un congé de deux ans), figurent dans une annexe.

Diverses autres statistiques viennent encore grossir le monument d'informations dont, tous les trois mois, l'administration anglo-chinoise dote le monde commercial.

[2] *Chinesische Studien*, von Friedrich Hirth. Leipzig, 1890.

En résumé, fonctionnaire modèle, sir Robert a rendu et rend encore de signalés services au gouvernement dont il relève directement. Quoi qu'il en soit, ce serait lui faire injure et mal connaître le caractère britannique, que de le supposer habituellement oublieux des grands intérêts d' « old England ».

Sa participation aux négociations qui ont abouti au traité de Sikkhim, — participation prépondérante, on le sait, — n'est point pour infirmer cette opinion. La convention dont il s'agit n'est point tout au gré des Anglais habitants les « settlements, » il s'en faut de beaucoup. Elle aura pour effet, néanmoins, de mettre un terme à un état de choses préjudiciables aux fils d'Albion ; or elle n'eût point été conclue, ou bien ses dispositions eussent été sensiblement moins avantageuses à l'Angleterre, si sir Rob. Hart n'était point intervenu dans la conduite de l'affaire.

Contrairement au vieil adage, l'inspecteur général des douanes impériales sert deux maîtres et réussit à les mêmement satisfaire; aussi, l'impératrice des Indes l'a fait chevalier de Saint-Georges et S. M. Kuang-hsu a anobli ses ancêtres jusqu'à la troisième génération.

Ces deux distinctions sont également méritées, nous le voulons bien; nous n'en admirons pas moins la singulière habileté ou la merveilleuse fortune de nos voisins d'outre-Manche. Simultanément plénipotentiaire officieux, et mieux écouté pour cela que s'il était revêtu d'un caractère officiel, chef suprême d'un service administratif compliqué, dont la marche régulière assure à l'État d'amples ressources, *persona grata* enfin, à raison de son long séjour en Chine, de sa parfaite connaissance de la langue, des mœurs et de l'étiquette, tel est l'intermédiaire que l'Angleterre s'est ménagé auprès du Tsung-li-yamen ; telle est l'influence individuelle qui sert son crédit national à Péking.

Dans ses entreprises coloniales, John Bull fait preuve d'audace réfléchie et de témérité méthodique. A-t-il jeté son dévolu sur un point quelconque du globe, libre de toute dépendance, parfois même quelque peu propriété d'autrui, pour en prendre possession, il profite d'un hasard dont il a peut-être de longue main préparé le jeu, et après qu'il est bien installé, bien rusé ou bien fort doit être le compétiteur qui prétendra l'en déloger. Hong-kong est un assez remarquable spécimen du talent d'annexion comme de l'opiniâtreté saxonnes.

En 1838, le gouvernement du Céleste Empire, à tort ou à raison, convaincu que l'usage de l'opium était préjudiciable au tempérament physique et moral de ses nationaux, voulut en prohiber

l'importation; mais les profits que tiraient de ce commerce les marchands anglais étant énormes, ceux-ci menèrent grand tapage et obtinrent que le cabinet de Londres prît en main leur cause; des négociations diplomatiques furent entamées; elles traînèrent longtemps sans aboutir, et finalement les autorités chinoises malavisées ordonnèrent la destruction de vingt mille caisses d'opium représentant une valeur d'environ 11 millions de piastres [1] (55 millions de francs).

La fameuse guerre connue sous le nom de « guerre de l'opium » s'en suivit, et la Chine, réduite à merci, non seulement remboursa à ses vainqueurs 21 000 piastres à titre d'indemnité pour la perte de leur précieuse drogue; mais encore céda en toute propriété à l'Angleterre « l'île des eaux parfumées [2] ».

Misérable lambeau de terre rocheux, montagneux, habité par 1500 ou 2000 pêcheurs avant l'annexion, Hong-kong, en cinquante années, est devenue l'un des plus merveilleux joyaux de l'écrin colonial dont « lady Britannia » est, à bon droit, si fière.

Nous n'entreprendrons point la description de Victoria, capitale de cette possession, minuscule comme étendue, mais incomparable pour la suprématie commerciale qu'elle assure à ses maîtres en cette partie du globe. Port d'escale des malles à vapeur qui desservent l'Extrême-Orient, les passagers de la ligne Péninsulaire et Orientale, des Messageries maritimes, du Lloyd allemand, du Lloyd autrichien, du Pacific Mail, du Canadian Pacific, etc., etc., font tous à Hong-kong une station obligatoire, et il ne manque pas de touristes ayant dépeint avec un talent, dont nous sommes envieux, cette ville originale, divisée en trois quartiers superposés l'un à l'autre, comme s'ils occupaient trois gradins, ses merveilleuses avenues plantées d'arbres tropicaux, ses villas somptueuses, adossées au pic, haut de 1820 pieds, qui domine la ville et la rade.

Nous nous bornerons à rappeler que la « Gibraltar de l'Est » figure en troisième sur la liste des ports du globe, avec un mouvement maritime de 13 millions de tonnes, et que les innombrables steamers s'y ravitaillant n'absorbent pas moins de 600 000 tonnes de charbon annuellement.

Il ne serait pas sans intérêt d'être approximativement fixé sur le montant des échanges en marchandises de toute nature qui se négocient à Hong-kong, mais la valeur des importations comme des exportations échappe à la statistique, à raison du privilège dont jouit Victoria, qui est port franc.

[1] A cette époque la piastre mexicaine valait 5 francs environ.
[2] Traité de Nan-kin, conclu en 1842.

Le total en est énorme, ceci n'est pas douteux; la Bourse commerciale de Hong-kong centralise, en effet, toutes les grandes affaires de l'Est. Son marché financier surtout a pris depuis quelques années un développement presque fabuleux. Les opérations se traitent à ciel ouvert entre le bar du Club et la Queen's-road (la rue de la Paix de Victoria), et il n'est pas de coin du globe où la passion du jeu se donne carrière avec une aussi folle frénésie. Anglais et Allemands, Chinois de Canton, Parsees de Bombay, Juifs de Bagdad, se pressent et se bousculent dans cet étroit espace qui a nom « Rialto », jonglant avec les millions de piastres et se les disputant en adorateurs fanatiques du dieu « dollar » [1].

Comparées à leurs exploits, les audaces des spéculateurs d'Europe ou des fougueux habitués de « Wall-street » à New-York sont toutes modestes et presque timides.

L'humble coolie, aussitôt qu'il possède quelques piastres, agiote avec un acharnement égal à celui du prince de la finance, et le petit marchand de la rue ne s'abstient pas plus du coup de Bourse que le « manager » du gros comptoir. Aussi, la mobilité des cours est extrême et les bonds de la cote souvent désordonnés.

Telle valeur, les « Shares of the Hong-kong and Kowloon wharf and Godown Company, » par exemple, émis à 100 piastres, en valaient le lendemain 195, pour retomber le jour suivant à 125.

De même les « Punjom and Sunghie Gold mining Company » (mines d'or de la presqu'île malaise), offertes au public à 10 piastres, d'un saut en atteignaient 80, puis baissaient en moins d'une semaine à 25 piastres.

Au dire du correspondant du *North China Herald*, le titre « sensational » par excellence fut, ces temps derniers, une valeur française! De 500 francs (piastres 138), prix d'émission, les actions de la Société des charbonnages du Tong-king ont prestement gagné le cours de 2535 francs (piastres 700), bien qu'aucun dividende n'ait encore pu être réparti.

Nous serait-il permis, à ce propos, de gémir tout discrètement, non pas, bien entendu, sur le sort du concessionnaire, mais sur la générosité légèrement naïve, vraiment, de la nation concédante, qui n'a pas su ou pu profiter de cette entreprise tonkinoise, la seule peut-être susceptible de donner des résultats financiers avantageux?

Insuffisants, — et pas d'un peu, c'est entendu, — à compenser les quelques centaines de millions, coût de la conquête, impuissants

[1] Bientôt, un temple digne de cette puissante divinité abritera ses dévots; — une Bourse est actuellement en construction.

encore mieux à faire oublier la quantité non négligeable de vies humaines sacrifiées en vue de l'annexion d'une colonie non colonisable, les dividendes que paieront les mines de houille du Tong-king ne serviraient point, tout au moins, de thème aux railleries de la presse anglaise, s'ils devaient gonfler des escarcelles françaises !

Ignorées à la Bourse de Paris, les actions des Charbonnages du Tong-king ne se traitent qu'au « Rialto » ; elles sont presque toutes, d'ailleurs, aux mains de capitalistes de Hong-kong, si bien, même, qu'afin de respecter la lettre des statuts, la Compagnie, lorsqu'il s'agit de tenir la première assemblée générale, en fut réduite à fréter un bâtiment anglais, le *Carisbrook*, pour transporter ses actionnaires de Hong-kong à Haïphong, terre française. Nous réclamons, en faveur de cette digression, l'indulgence du lecteur satisfait de la conduite des affaires tonkinoises, et reprenons l'étude des établissements britanniques en Chine.

Si la mainmise par l'Angleterre sur l'île de Hong-kong fut un coup de maître qui grandit son prestige en Extrême-Orient, l'institution des « settlements », leur administration sage autant qu'habile, très conforme à l'esprit d'indépendance, naturel à l'aventureux qui s'expatrie, ont favorisé en Chine le développement de son influence politique et multiplié surtout la puissance de son action commerciale.

En revanche, cette transformation en pays annexés de territoires chinois, l'exercice de maints privilèges passablement exorbitants, il faut le reconnaître, ne pouvaient manquer de froisser l'orgueil du Céleste, de susciter et d'entretenir sa haine contre le « Barbare ». Aussi, peut-être conviendrait-il pour sainement apprécier le mouvement contre les étrangers, de considérer l'étendue et l'importance des immunités dont jouissent les Européens et Américains établis à Shanghaï, Tientsin, Hankow, etc. ; ces immunités, ceux-ci y ont sûrement certains droits, mais il ne faut pas le perdre de vue, ils les doivent pour la plupart à des traités que, victorieux, ils ont imposés à des vaincus.

En vertu de ces traités (celui de Nan-king conclu en 1842, entre autres, celui de Tientsin, passé en 1860, et de Chefoo, en 1876, auquel fut annexé en mars 1890 la convention relative à Chung-king), vingt ports chinois [1] ont été ouverts au commerce occidental ; non seulement les navires marchands et de guerre sont admis à les fréquenter, mais, de plus, le gouvernement chinois a reconnu aux étrangers le droit de s'établir en certains quartiers desdites villes,

[1] Newchwang, Tientsin, Chefoo, Ichang, Hankow, Kiukiang, Wuhu, Chinkiang, Shanghaï, Ningpo, Wenchow, Foochow, Tamsui, Takow, Amoy, Swastow, Canton, Kiung-chow, Pakhoï, Chung-king.

avec faculté de s'administrer eux-mêmes. Ils sont, en fait, absolument indépendants des autorités impériales, et cette réelle aliénation du domaine national a été consentie pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Or, sauf en deux ou trois ports, les Anglais sont à peu près seuls à se prévaloir de ces avantages.

Les communautés étrangères, à Tientsin et à Shanghaï, sont très supérieures en nombre à celles des dix-huit autres « settlements ». Chacun de ces derniers cependant est le siège d'un bureau des douanes impériales, et, nous l'avons dit, leur personnel se recrute presque exclusivement de sujets de Sa Gracieuse Majesté.

Outre cette catégorie de fonctionnaires, des négociants, Anglais pour la plupart, se sont groupés à l'abri des drapeaux européens et américain qui flottent sur le territoire des concessions.

Même à Ichang [1], à Kiukiang [2], à Hankow [3], malgré que ces villes soient profondément enfoncées à l'intérieur des terres et presque au centre de la Chine, une petite agglomération anglaise y a élu domicile. Pour autant qu'elle le peut, elle y vit à l'anglaise, et à Hankow, par exemple, réalise dans les salons du « Junior Club » l'existence confortable et luxueuse que son état de fortune lui interdirait de rêver à Londres. Shanghaï est celle des concessions qui met supérieurement en évidence le génie organisateur de la nation créatrice du « model settlement ».

Cette étude ne comporte pas plus la description de Shanghaï que celle de Hong-kong, nous ne l'entreprendrons donc point et nous nous bornerons à esquisser sommairement la physionomie de cette ville anglo-chinoise et à décrire succinctement le mécanisme de ses institutions administratives.

Le premier personnage qui frappe l'attention de l'Occidental à son débarquement, c'est le policeman; non point un policeman de fantaisie, mais le « bobby » authentique, avec son casque et son uniforme bleu sombre à boutons argentés. Aussi majestueux que s'il veillait à la sécurité des « Cockneys » du Strand, à pas comptés il arpente le « Bund », cette voie superbe qui ne déparerait ni Londres ni New-York.

Planté de beaux arbres, le « Bund », boulevard et quai tout à la fois, est, d'un côté, bordé par le Hwang-pu ou Soochow-creek (le fleuve, à cet endroit large de 300 mètres, n'est en réalité qu'une crique) et, de l'autre, par les comptoirs des Jardine, des Sassoon, des Butterfield, par la Hong-kong and Shanghaï-bank, la New

[1] A 1760 kilomètres en amont de Shanghaï (Reclus).
[2] A 900 — — —
[3] A 1100 — — —

Oriental bank, etc. Ces édifices, mi-palais, mi-forteresses, dont le structure lourde et massive contraste avec la mièvre architecture chinoise de l'hôtel des douanes, leur immédiat voisin, symbolisente pour ainsi dire, l'entente pratique des choses et l'exubérante énergie de John Bull et de son cousin Jonathan. Oubliant leuts rivalités et leurs jalousies, les deux compères, en effet, se sont associés pour le plus grand bien de leurs intérêts communs et ont amalgamé en une profitable unité les concessions anglaise et américaine.

Ce ne sont pas, néanmoins, les monumentales constructions qui décorent le « Bund », ni le macadam minutieusement soigné des rues, ni la multiplicité des réverbères à gaz et des lampes électriques ou encore son système de canalisation d'eau, dont le quartier anglo-américain a surtout le droit d'être fier; les institutions gouvernementales de cette minuscule république, ses établissements humanitaires tels que le « Sailors home » (maison pour les marins), le « Children's home » (asile pour les enfants), ses hôpitaux, sa chambre de commerce, ses associations de toute nature et de toute catégorie, Foot Ball, Cricket, Yatching, Tandem Clubs, société de courses, société philharmonique, etc., etc., lui valent bien davantage sa réputation méritée de « settlement modèle ».

Est-il besoin de dire que le « self government » s'y épanouit sans entraves et que le consul général de S. M. B., tout comme son collègue des États-Unis, en vrais souverains constitutionnels, règnent, mais ne gouvernent guère.

Chaque année le corps électoral, composé [1] des « rate payers Landowners », autrement dit des contribuables propriétaires fonciers ou bailleurs emphytéotiques, exclusivement Anglais ou Américains, se réunit en un meeting, et le Conseil municipal, au nombre de 9 membres, rend compte de son administration à l'assemblée dont

[1] Par une disposition assez singulière du « Land Regulation », c'est-à-dire de la constitution qui régit le « settlement, » les « rate payers » absents ont le droit de déléguer leurs pouvoirs à l'un des contribuables présents, de telle sorte que parfois ces absents, résidant peut-être à Londres ou à New-York, tout en restant propriétaires à Shanghaï, décident du résultat d'un vote. (Les honorables qui siègent au Palais-Bourbon importent directement de Chine, on le voit, quelques-unes de leurs chinoiseries parlementaires.)

Le cas s'est présenté à la session de février dernier, 90 membres présents ont émis 283 suffrages, l'un des votants disposant, à lui seul, de 27 voix; mais la presse locale a réclamé avec une grande énergie contre cet abus, et il est permis de penser qu'il ne tardera pas à disparaître.

il est l'élu, lui soumet les questions intéressant la concession et propose à son agrément un projet de budget.

En 1890[1], les prévisions se sont élevées : en dépenses, à 398 257 taëls (2 389 000 francs), et en recettes, à 397 336 taëls (2 384 000 francs).

Les ressources budgétaires sont fournies par l'impôt foncier que paient les étrangers et aussi les Chinois habitant le « settlement, » par les taxes sur les tavernes, sur les magasins servant au commerce des denrées alimentaires, bouchers, etc., sur les chevaux et les voitures, sur les jinrisckshas, sur les sampans, ces prosaïques gondoles de l'Extrême-Orient, sur les embarcations de tout genre employées soit au transport des personnes, soit à celui des marchandises, etc., etc.

D'après le recensement effectué en juillet 1890[2], la population habitant le « model settlement » se décomposait comme suit :

1 574	Anglais.
323	Américains.
114	Français[3].
244	Allemands.
386	Japonais.
564	Portugais.
229	Espagnols.
387	Nationalités diverses.
3 821	Etrangers.
168 129	Chinois.
171 950	

Réparti sur un tel nombre de contribuables, le poids de l'impôt n'est pas très lourd, puisqu'il n'atteint pas 14 francs par tête; malgré sa modicité, la municipalité anglo-américaine pourvoit à tous les services d'une administration occidentale perfectionnée, les articles suivants que nous extrayons du compte de dépenses pour l'exercice 1889 en font foi[4] :

[1] *Hong-kong, Daily Press, Directory for China,* 1891.

[2] Skatchow n'estime qu'à 600 000 le chiffre de la population totale de Shanghaï, celle habitant la ville chinoise comprise, mais il doit être sensiblement au-dessous de la vérité.

[3] Nous aurons occasion de dire plus tard pour quels motifs nos compatriotes préfèrent le « settlement » anglo-américain à la concession française.

[4] Ces chiffres sont empruntés au *Daily Press Directory* de Hong-kong.

Service sanitaire auquel se rattachent les hôpitaux, dont l'un spécialement réservé aux malades étrangers.	36 479 05 taëls.
Eclairage.	24 453 63
Service des eaux.	11 305 20
Travaux publics, voirie, cimetière. . .	146 417 38
Poste locale.	5 000 24
Orchestre municipal.	6 437 89
Musée et bibliothèque.	600 »

Bien que se recrutant exclusivement de volontaires, le corps de pompiers figure au budget pour 4675 taëls; au dire des Américains eux-mêmes, il n'en est pas au monde de mieux organisé, sauf les leurs, bien entendu.

Les pompes à vapeur, convenablement attelées de poneys tartares, sont toujours prêtes à fonctionner; les incendies si fréquents qu'elles sont appelées à combattre chez les Célestes ne laissent point, d'ailleurs, le temps de s'enrouiller aux rouages de leurs machines.

Le jardin public, dont l'entrée fut interdite jusqu'à l'année dernière aux fils du Ciel, en dépit de leur qualité de contribuables, est merveilleusement entretenu, grâce à un subside généreux des « landenters ».

La police municipale, en 1889, n'a pas coûté moins de 90 122 taëls.

Outre le décoratif « bobby », dont nous avons parlé, elle comporte non seulement des Siks (Indiens) montés à pied, mais aussi des agents chinois, et cet alliage de forces garantit suffisamment en temps ordinaire la sécurité des habitants.

Cependant sa besogne n'est pas mince, à en juger par le chiffre des délits dont la « Mixed Court » eut à connaître, en 1889. Le rapport officiel en enregistre plus de 5000!

Comme son nom l'indique, ce tribunal comprend deux autorités judiciaires différentes : l'une anglaise et l'autre chinoise; grâce à l'expérience consommée qu'il possède des coutumes, des lois, des idées chinoises, le magistrat britannique s'accorde avec son collègue jaune, et cette cour mi-partie condamne les coupables, suivant leur nationalité, à la prison et à l'amende, ou bien à la cangue et aux coups de rotin. Outre la « Mixed Court », outre les tribunaux de simple police et de première instance, la cour suprême dont la juridiction s'étend à tous les « treaty ports », siège encore à Shanghaï. Jusqu'à ces derniers temps, la cour suprême avait pour chef un magistrat spécial relevant bien du

« Foreign Office », mais indépendant de l'autorité consulaire ; par une décision récente de lord Salisbury, deux charges sont dévolues au même titulaire, et le consul général de S. M. B. exerce les fonctions de « Chief of the supreme Court ». Cette mesure est fort mal vue des « Shanghaï landers » (habitants de Shanghaï). Ils invoquent l'incompatibilité des deux offices et font valoir, entre autres arguments, que le consul, défenseur naturel des intérêts de ses nationaux, ne saurait être investi du rôle de juge entre parties de nationalités différentes, entre Anglais et Chinois, par exemple.

Les journaux mènent grand bruit de cette disposition du « Premier », et il se pourrait qu'elle fût rapportée.

Une armée lilliputienne accentue la physionomie d'État organisé dont le parlement, la magistrature et tout l'ensemble des institutions du « model settlement » sont déjà des traits marquants. Lilliputienne assurément cette force, son effectif ne dépassant pas 242 hommes ; relativement complète, néanmoins, car les trois armes essentielles sont représentées : l'infanterie, par 159 fantassins ; la troupe montée, par 38 cavaliers, et l'artillerie, par 45 canonniers. Ces derniers doivent au War Office du Royaume-Uni ses 4 pièces de campagne et les munitions pour les servir. Ils vont être, en outre, nantis bientôt d'une mitrailleuse ; le Municipal Council en a voté l'achat tout récemment.

Depuis que l'agitation anti-étrangère s'est propagée jusqu'au point de faire craindre ses suites aux habitants de Shanghaï [1] eux-mêmes, le corps des volontaires s'est augmenté de trois bataillons, fournis par les colonies : allemande, portugaise et japonaise. Le premier compte 60 hommes, le second 67, et le troisième 63. Les uns et les autres ont reconnu pour chef le major M., commandant de la petite armée anglaise.

Enfin, le système de défense s'est complété par l'adjonction aux volontaires enrégimentés d'une compagnie de « Home Guards », forte de 150 hommes, dont 11 officiers.

Recrutés parmi les vétérans de la communauté, ceux-ci sont spécialement préposés, en cas d'émeute, à la garde des femmes et des enfants. Ils sont divisés par petits groupes, et à chaque section, commandée par son doyen d'âge, est confiée la surveillance d'un certain nombre de maisons. Si l'une d'elles est menacée, le peloton de vétérans, chargé de sa défense, doit prêter aide et protection aux mères et aux babys qui l'habitent.

[1] Nous dirons plus tard, lorsque nous étudierons l'organisation des concessions françaises en Chine, les mesures prises par le consul général de France à Shanghaï pour assurer la défense de ses nationaux.

L'institution des « Home Guards » est toute récente, elle date de mai 1889; son organisation fut décidée en suite des circonstances suivantes.

En février de cette année 1889 une émeute éclatait à Ching-kiang, l'un des « treaty ports » sur le Yang-tsé, le poste de police était envahi, la populace mettait le feu à plusieurs maisons habitées par des étrangers, saccageait le consulat anglais, et le coup de furie était si soudain que la femme du consul de S. M. B. s'enfuyait avec ses trois enfants, eux à peine vêtus et elle nu-pieds. Les autres membres de la colonie féminine avaient dû abandonner leur logis tout aussi précipitamment et chercher asile sur un ponton ancré dans le fleuve; après de longues heures d'angoisses, durant lesquelles les autorités chinoises s'étaient, suivant leur constant usage en pareil cas, courageusement dissimulées, un steamer anglais, descendant de Hankow, avait heureusement recueilli les soixante-dix ou soixante-quinze étrangers et les avait transportés à Shanghaï.

Il est aisé d'imaginer l'impression produite sur la communauté du « model settlement » par l'arrivée de ce convoi de réfugiés, qu'une quinzaine de femmes et une vingtaine d'enfants encore affolés rendaient particulièrement émouvante. Sous l'empire de cette émotion, l'idée se fit bientôt jour, parmi les membres de la colonie, que Shanghaï n'était guère mieux à l'abri d'une jacquerie chinoise que Chung-king.

L'on se rendit compte que chaque chef de famille, pour ainsi dire, appartenant au corps des volontaires, était tenu, en cas d'émeute, de se rendre, à tel ou tel poste désigné d'avance et que, par suite, les siens restaient sans défense à la merci des factieux : il fallait donc aviser au moyen d'écarter, autant que possible, un danger aussi troublant, et c'est ainsi que la création des « Home Guards » fut sur-le-champ décidée.

Jusqu'à présent, les autorités chinoises ont fermé les yeux sur cette organisation militaire que les traités n'ont certes pas prévue; elles tolèrent même, sur le territoire du Céleste Empire, plusieurs fois par an, des exercices à feu et des manœuvres auxquels prennent part les équipages des bâtiments anglais en station à Shanghaï, sous le commandement d'un officier de la garnison de Hong-kong, délégué à cet effet. La haine de l'étranger est si vivace au cœur du Céleste, que, même le voulant bien, — et d'ordinaire ils ne le veulent point, — les officiers chinois n'obtiennent point de leurs troupes qu'elles prennent parti pour les « Barbares » contre leurs compatriotes. C'est ainsi qu'à Ichang, comme à Wuhu et

Whusieh, les soldats ont fait dernièrement cause commune avec les émeutiers. Or le gouvernement, sachant par expérience que tout attentat dont un « Diable rouge » est victime entraîne le paiement d'une indemnité généralement assez ronde, autorise tacitement les habitants des concessions à se protéger eux-mêmes, préférant, en calculateur avisé, nous allions dire « fin de siècle », à la saignée douloureuse que subirait sa bourse, la mortification dont pâtit son orgueil national. Mais certains indices laissent supposer qu'il ne pensera pas longtemps ainsi.

Nous ne nous étendrons point sur la colossale importance du commerce de Shanghaï, devenu le grand bazar de l'Est; il nous suffira de citer quelques chiffres.

En 1889, la valeur des importations et des exportations de marchandises étrangères a atteint le chiffre de 145 649 999 taëls (*Customs statistical department*) environ 863 millions de francs [1].

[1] Les importations se sont réparties comme suit :

Grande-Bretagne	20 989 013
Hong-kong	15 687 252
Inde	7 874 030
Japon	5 640 809
États-Unis d'Amérique	3 786 713
Continent européen	2 700 426
Détroits	1 146 284
Amérique anglaise	936 000
Australasie	309 977
Pays divers	276 165
Total en taëls	59 347 669

La valeur des exportations et réexportations se décompose comme suit :

Continent d'Europe	17 541 134
Grande-Bretagne	10 007 260
Etats-Unis d'Amérique	4 410 087
Japon et Corée	5 801 787
Hong-kong (en transit)	1 378 880
Détroits et Inde	1 729 160
Mandchourie russe	412 902
Pays divers	336 775
	41 617 985
Ports chinois	36 935 440
Total en taëls	78 553 425

Importations	59 347 669
Exportations	78 553 425
Consommation locale et stocks	7 748 905
	145 649 999

Le rapport officiel[1] de M. Hughes, consul de S. M. B., constate en 1890 un temps d'arrêt dans la marche des importations et des exportations sans cesse croissante depuis l'ouverture de Shanghaï au commerce étranger.

Les tableaux publiés par les douanes impériales chinoises démontrent que la diminution des importations porte sur l'opium principalement, non pas que l'usage de la fameuse drogue se perde, mais la culture du pavot va se développant en Chine, et bien que, au dire des amateurs, l'opium indien soit très supérieur à la préparation indigène, le produit chinois tend de plus en plus à se substituer à celui du Bengale.

Cette concurrence, soit dit en passant, n'est pas sans préoccuper l'habile administrateur des finances siégeant à Calcutta. Tous frais payés, la moyenne du revenu fourni par l'opium dont profite le budget de l'empire des Indes dépasse, en effet[2], 6 millions de livres sterling!

Quant aux exportations, il ressort des statistiques officielles que les expéditions de thé en feuilles à destination de l'Angleterre et des États-Unis ont sensiblement diminué.

Tandis que l'opium indien a pour concurrent redoutable et heureux l'opium chinois, à son tour le thé chinois bat en retraite devant le thé indien, son rival le plus sérieux, et il lui faut encore compter avec celui que produisent Java et l'île de Ceylan[3].

En Assam, par exemple, les plantations du précieux arbuste, conduites avec la science méthodique propre au jardinier britannique, vont se multipliant, et fournissent chaque année des récoltes incessamment croissantes. Bien que très modique, le coût de la main-d'œuvre indienne est, il est vrai, plus élevé que celui de la main-d'œuvre chinoise; mais l'Anglo-Indien fait usage d'engins mécaniques dont le travail est plus économique que la façon à la

[1] Diplomatic and Consular reports on trade and finance. Printed for Her Majesty's stationery office. London, 1890.

[2] Sir Richard Temple, *India in* 1880.

[3] D'après MM. G. W. et S., les tea Brokers bien connus de Mincing Lane, les importations de thé en Angleterre se sont élevées en 1890 à 220 millions 599 mille livres, fournies :

Par l'Inde	pour	102	millions	696	mille livres.
— Ceylan	—	42	—	491	—
— Java	—	1	—	527	—
— Japon	—	0	—	141	—
		146	millions	855	mille livres.
— Chine	—	73	—	744	—
		220	millions	599	mille livres.

main pratiquée par les enfants du royaume des Fleurs. Il s'ensuit que le producteur de l'Assam peut vendre sa denrée à meilleur compte que le petit industriel agricole du Ssu-chuan ou du Tché-kiang, puisque ses machines l'aident à réduire les frais de manipulation, qui constituent l'élément principal du prix de revient du céleste ingrédient.

Sa préparation[1] exige, en effet, une suite d'opérations minutieuses. Une fois cueillies, les feuilles sont jetées toutes humides dans des bassins minces en fonte, disposés sur des fourneaux en maçonnerie; elles sont chauffées à l'aide de bois sec ne dégageant pas de fumée, et la température doit être maintenue entre 60 et 70 degrés centésimaux.

Quand les feuilles de thé commencent à se recroqueviller sous l'influence de la chaleur, on les brasse à la main jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment sèches; puis elles sont triées suivant leur grosseur, leur aspect et leur couleur et ainsi divisées en qualités différentes, elles sont enfin mises en boîtes.

Les Etats-Unis ont pour fournisseur privilégié le Japon; la Russie est seule restée la cliente fidèle de la Chine, les Célestes ayant jusqu'ici conservé le monopole de la préparation du thé en brique.

Si le mouvement commercial de Shang-haï subit un temps d'arrêt, il n'en reste pas moins fort imposant, ainsi qu'on l'a vu. Quant à l'intercourse maritime, son activité mérite bien que nous lui consacrions quelques lignes.

En 1889, le nombre des bâtiments ayant fréquenté le port de Shanghaï n'a pas été moindre de 5578 unités jaugeant ensemble 5 277 172 tonneaux (entrées et sorties comprises).

Du tableau figurant en tête de la page suivante, il ressort que le pavillon anglais est sérieusement concurrencé par le seul pavillon chinois. Nous ne prétendons point découvrir l'écrasante prépondérance de la marine marchande britannique, tous les ports du globe en sont témoins, nous voulons simplement observer que les bâtiments affectés aux services postaux, et pour cela subventionnés par l'Etat, contribuent, à titre d'appoint relativement modeste, à la somme totale de 2 711 741 tonneaux de jauge, énoncée plus bas; c'est la flotte des « cargo boats », — appartenant soit à des compagnies ne recevant aucun subside du « Postal Office », soit même à des particuliers, — qui en fournit la plus grosse part.

L'abondance du fret de sortie dû à l'industrie britannique, jointe

[1] Paul Champion, *les Industries anciennes et modernes de l'empire chinois.*

PAVILLON.	STEAMERS.	TONNAGE.	VOILIERS.	TONNAGE.	TOTAL DES NAVIRES.	TOTAL DU TONNAGE.
Anglais	2544	2 662 801	85	48 940	2629	2 711 741
Allemand. . . .	587	402 069	9	2 906	596	404 975
Français. . . .	125	255 238	0	0	125	255 238
Japonais. . . .	322	291 302	26	11 435	348	302 737
Américains. . .	0	0	58	34 027	58	34 027
Divers.	78	41 889	5	2 744	83	44 633
Chinois.	1418	1 446 746	530	77 075	1948	1 523 821

à l'audace des armateurs anglais, explique, suivant nous, la forêt de mâts pavoisés aux couleurs de « l'Union Jack » qui émergent des eaux du Wang-poo.

Les mines de charbon du pays de Galles, les filatures et les tissages du Lancashire, les usines métallurgiques de Glascow et de Sheffield, déversent, par milliers de tonnes, leurs produits sur les quais d'embarquement de Londres, de Liverpool, etc., fournissant ainsi presque régulièrement les bâtiments anglais de fret de sortie.

D'autre part, il faut bien le reconnaître, John Bull est un armateur singulièrement hardi, et souvent il n'hésite pas à expédier ses bâtiments sur lest dans les mers de Chine pour y chercher fortune, à l'aventure.

A Shanghaï, comme à Hong-kong, fonctionne un large marché de transports maritimes; la cote de ces Bourses, où l'on trafique du fret comme d'une denrée quelconque, est plus sensible, plus sujette aux oscillations amples et imprévues que celle de ses similaires d'Europe. Cette impressionnabilité n'est pas pour offusquer un spéculateur de race, et le propriétaire de « cargo boats », aussitôt que ses calculs lui laissent entrevoir une chance de profit, se résout aisément à envoyer ses navires courir les risques d'une campagne en Extrême-Orient, dont les résultats seront avantageux ou non, suivant qu'en aura décidé l'implacable loi de l'offre et de la demande.

Le compétiteur le plus actif de l'armateur anglais, avons-nous dit, c'est son confrère chinois; il le rencontre dans tous les ports du Céleste Empire, non seulement avec ses innombrables jonques qui remontent les rivières et prennent aussi une large part au grand cabotage tout le long des côtes, mais encore avec ses navires à vapeur.

Les bâtiments portant le guidon de la « China Merchants steam navigation Company », entre autres, sont des rivaux avec lesquels il faut compter.

Créée par Li-Hung-Chang, très vraisemblablement subventionnée par le Trésor impérial, cette société, dont les actions ne sont point, de par ses statuts, transmissibles aux « Barbares », était propriétaire, au 1er janvier 1891, de 36 steamers dont la jauge varie de 544 à 1600 tonneaux.

Supérieurement dirigée par un Chinois, M. Sheng, elle augmente progressivement son effectif; aussi est-elle devenue l'un des facteurs importants du système de transports maritimes dans les mers de Chine : donc, au point de vue commercial, elle vaut d'être remarquée. Peut-être, à envisager la question militaire, mériterait-elle encore quelque attention.

A l'exception des commandants, des officiers supérieurs et des mécaniciens chefs, qui sont étrangers, les équipages de cette flotte, sont exclusivement composés de Chinois. Quartiers-maîtres, matelots, chauffeurs, stewards, sont tous décorés de la tresse nationale; or, après avoir fait un stage d'une certaine durée à bord de navires marchands, sous les ordres des « Diables rouges », ces mêmes hommes ne deviennent-ils point aptes à monter des bâtiments de guerre, ceux de l'escadre du Nord, par exemple, dont Li-Hung-Chang est aussi créateur?

L'illustre vice-roi, ce Bismarck de l'empire du Milieu, ainsi qu'il fut souvent qualifié au temps de la faveur du chancelier de fer, est assez fin politique pour qu'avec d'autres d'ailleurs, nous lui prêtions cette double visée.

Après la Chine, c'est l'Allemagne qui figure par ordre d'importance au tableau synoptique du mouvemement maritime de Shanghaï.

Albert Perquer.

La suite prochainement.

M. ALPHONSE DAUDET[1]

Si l'on avait la plume de l'auteur des *Lettres de mon moulin* et des *Contes du Lundi*, on reprendrait sans scrupules la vieille légende où des fées se penchent sur le berceau d'un enfant. On n'en oublierait de convier aucune, afin qu'il ne manquât à ce filleul de toutes les fées le privilège d'aucun don et l'hommage d'aucune sympathie. Et on aurait donné par là quelque idée de la destinée qui a été celle de M. Alphonse Daudet. Il n'est guère d'exemple en effet d'une carrière plus heureuse, d'un talent plus universellement reconnu, d'une œuvre qui ait plus continûment désarmé la critique. Dans cette bataille des lettres où les camps sont si tranchés et les hostilités si vives, M. Daudet est, je pense, le seul écrivain dans l'estime de qui tous aiment à se réconcilier.

Plaire est un don, mais qui ne va pas sans le désir de plaire. Et c'est en effet un trait de la physionomie de M. Daudet que cette sorte de coquetterie naturelle qui fait qu'on veut plaire à tout le monde, et qu'on se rend aimable à tous. L'admiration de quelques-uns, une popularité de petite chapelle ne lui suffirait pas. Cette

[1] Alphonse Daudet, né à Nîmes, le 13 mars 1840. — *Les Amoureuses*, poésies, 1858. — *La Dernière Idole*, drame. — *Les Absents*, comédie. — *L'Œillet blanc*, comédie. — *Le Frère aîné*, drame. — *Le Petit Chose*, roman, 1868. — *Le Sacrifice*, comédie. — *Lettres de mon moulin.* — *Tartarin de Tarascon*, 1869. — *Lettres à un absent*, 1871. — *L'Arlésienne*, pièce, 1872. — *Contes du lundi*, 1873. — *Les Femmes d'artiste.* — *Robert Helmont.* — *Fromont jeune et Risler aîné*, 1874. — *Jack*, 1876. — *Le Nabab*, 1877. — *Les Rois en exil*, 1879. — *Numa Roumestan*, 1881. — *L'Évangéliste*, 1883. — *Sapho*, 1884. — *Tartarin sur les Alpes*, 1885. — *L'Immortel*, 1889. — *Port-Tarascon.* — *La Lutte pour la vie*, pièce, 1890. — *L'Obstacle*, pièce, 1891. — *Trente ans de vie à Paris.* — *Souvenirs d'un homme de lettres.*

littérature qui ne s'adresse qu'à quelques-uns, et qu'il appelle, pour la railler, une « littérature de sourds », n'est pas la sienne. Il sait de reste qu'on a beau se mettre en dehors et au-dessus de la foule, c'est pour elle qu'on écrit. Quant à lui, il ne rebute personne. Il est clair et facilement accessible, jamais ennuyeux, jamais grossier. Ceux qui aiment le train de la vie moderne, les Parisiens et les boulevardiers en quête d'indiscrétions, les rêveurs pour qui le monde réel ne vaut pas le monde de la fantaisie, les braves gens qui s'obstinent à ne chercher dans la lecture d'un roman qu'un divertissement d'un ordre supérieur, les femmes qui aiment à pleurer, le public enfin tout entier est venu à lui. Et ce lui est un rare bonheur, qu'ayant rencontré le succès auprès du grand public, il ait tout de même su conserver intacte l'estime des lettrés et des gens du métier. L'école naturaliste s'est efforcée de l'enrégimenter : il s'est laissé faire, n'ignorant pas qu'il est utile d'avoir des amis qui vous prônent, et bon de faire partie d'une coterie, à condition d'être un faux frère. Mais son naturalisme diffère sur tant de points du « naturalisme », qu'on voit bien que l'écrivain est libre de toute superstition d'école. Ses théories sont très larges. Volontiers il prendrait à son compte les belles paroles du sculpteur Védrine comparant les générations d'art aux barques qui se sauvent dans le vent sous la nuit menaçante. « Certes je suis de mon bateau et je l'aime. Mais ceux qui s'en vont et ceux qui viennent m'intéressent autant que le mien. Je les hèle, je leur fais signe, j'essaie de me tenir en communication avec tous, car tous, suivants et devanciers, les mêmes dangers nous menacent, et pour chacune de nos barques, les courants sont durs, le ciel traître, et le soir si vite venu[1] ! » A vrai dire, il n'est d'aucune école. Il n'est pas même chef d'école. Il n'a eu nul souci de renouveler la littérature de son temps ; et c'est un premier charme qu'ayant à parler de lui, on ne soit pas obligé de se débrouiller dans les formules sibyllines et de remuer le jargon des théoriciens littéraires.

Rien de pédantesque avec lui, rien qui sente l'effort et le labeur maussade du professionnel. Il se laisse gagner par son sujet, il se prend de goût pour son idée, d'affection pour ses personnages. Il connaît, en écrivant, cette fièvre qui n'est pas douloureuse, cette hâte qui fait courir la plume, ce frémissement du bout des doigts. Dans l'exubérance de sa nature, pris d'un besoin de répandre son idée au dehors et de lui donner tout de suite une forme, il cause et mime chacun de ses livres avant de l'écrire. Le livre a été vécu, et vécu dans le cadre qui lui conve-

[1] *L'Immortel*, p. 310.

nait le mieux, en sorte qu'il semble ensuite s'en détacher naturellement. C'est dans la solitude d'un moulin enguirlandé de vignes sauvages et de romarins qu'ont été écrites ces nouvelles toutes chaudes de lumière provençale. *Fromont jeune* a été composé dans un vieil hôtel du Marais; les *Rois en exil*, dans le coin oublié d'un hôtel Louis XIII, majestueux et mélancolique. Ce besoin de sentir que l'âme des choses est à l'unisson de notre pensée, cela est non d'un tâcheron de plume, mais d'un poète. M. Daudet a une nature de poète. Il en a les enthousiasmes et les abattements, la sensibilité nerveuse et maladive, les caprices, les impertinences, qu'on lui pardonne comme à un enfant gâté, et aussi cette vanité naïve et sans défense qui ne souffre pas l'effleurement même de la plus légère critique.

L'universelle séduction qu'exerce le talent de M. Daudet vient en partie de la souplesse et de la variété de ce talent. Ce poète a le sens du réel: cet observateur patient a des échappées de fantaisie. Il sait imaginer et il sait voir. Comme d'autres, il se plaît à brosser de beaux décors, lumineux, brillants et chatoyants : mais chez lui le décor n'étouffe pas le drame, et la description ne remplace pas l'étude de l'intérieur. Il est curieux des caractères et des sentiments. Il s'émeut, il s'irrite, il se moque. Il a l'esprit et il a aussi l'émotion; l'ironie, mais une ironie compatissante. C'est ainsi que chez lui des facultés très diverses se mêlent et qu'elles se tempèrent l'une l'autre. Il n'est pas de ceux qui ont les défauts de leurs qualités, ou même qui poussent leurs qualités jusqu'au point où elles deviennent des défauts. Son talent est équilibré, pondéré, harmonieux. C'est ce qui le rend si aimable, plus aimable d'ailleurs que vigoureux. Ce sont les partis pris nettement tranchés qui font les œuvres fortes. Mais ce railleur n'a pas l'âpreté du rire, ce mélancolique ne connaît pas la grande tristesse. L'originalité forte et la puissance viennent justement de ce que l'équilibre étant rompu entre toutes les facultés de l'esprit, l'une d'elles se développe jusqu'à la difformité et jusqu'à la monstruosité. — De même on a félicité M. Daudet de ce qu'il ne s'est pas laissé emprisonner dans un seul succès. Tandis que Flaubert n'est pour tout le monde que l'auteur de *Madame Bovary*, et M. Zola que l'auteur de l'*Assommoir*, on peut préférer telle ou telle partie dans l'œuvre de M. Daudet. Pour les uns, il est l'auteur du *Nabab*, pour d'autres l'auteur de *Sapho*: d'aucuns même ont continué à ne voir en lui que l'auteur des *Contes*. Or peut-être cela vient-il de ce que, parmi les livres de M. Daudet, il n'y en a pas un où il se soit mis tout entier, pas un de ces livres où se concentre l'effort d'un écrivain, qui résument une œuvre, et qui font date... Mais qui

songe à s'embarrasser de telles chicanes? Pourquoi se gâter son plaisir? Et pourquoi faire de la peine au petit Chose?

I

M. Alphonse Daudet est né à Nîmes en 1840. Agé d'un peu moins de dix-huit ans, il débarquait à Paris pour être écrivain. Il apportait avec lui un mince recueil de poésies où il y avait bien de la fraîcheur et bien de la mignardise. Et tout de suite il lui semblait, dans sa naïveté et son assurance de Méridional, qu'il n'eût rien de mieux à faire que de conter son Midi aux Parisiens. Les *Lettres de mon moulin* commencèrent à paraître dès l'année 1866. *Tartarin* et l'*Arlésienne* suivirent à peu de distance. *Numa Roumestan* vint plus tard.

On sait quelle place tient, dans l'œuvre de M. Daudet, la peinture des choses et des gens du Midi. On la retrouve dans les livres mêmes où elle n'est pas l'objet principal. Jansoulet en est de ce Midi, et sa mère, la vieille paysanne active et économe. Et de même Élysée Méraut des *Rois en exil*, Jean Gaussin et l'oncle Césaire dans *Sapho*. Des rappels et des ressouvenirs de cet envahissant Midi reparaissent dans des épisodes où on s'attendait le moins à les rencontrer. Il en a mis partout. Et aussi nul autre n'a fait du Midi, — tout au moins du Midi provençal, — une étude plus complète, plus réussie, plus définitive.

Il en a d'abord reproduit le décor dans sa couleur vraie et son dessin exact; il en a montré le clair paysage aux horizons étroits et gracieux, égayé d'air pur, parfumé de lavande, vibrant de lumière : il a dit la poésie d'une nature pauvre et maigre. Surtout, il a su dégager l'âme de cette nature. L'*Arlésienne* est, en ce sens, quelque chose d'achevé. La ferme avec les histoires du berger qui connaît le nom de toutes les étoiles, et les bégaiements de l'innocent, sauvegarde de la maison, la bergerie au milieu des roseaux de Camargue, la farandole déroulant ses anneaux au son du fifre, c'est bien le cadre d'une idylle de là-bas. Mais la tragédie qui éclate dans ce cadre d'idylle a bien plus encore une saveur locale. D'avoir vu cette Arlésienne, toujours présente dans ce drame où elle ne paraît pas, le jeune gars, Frédéri, en a été comme ensorcelé. Et depuis, rien n'y fera. Il aura beau la mépriser et la haïr, il aura beau sentir à côté de lui, toute chaude et prête pour son salut, la tendresse dévouée de la petite Yvette, c'est un sort que lui a jeté son Arlésienne : il faut qu'il en meure. Cela est rapide et furieux, violent et inévitable. Ainsi, à de certaines heures, sur la campagne tranquille, passe un

vent de fièvre, un souffle de feu, brûlant, desséchant, le coup de mistral qui emporte tout entre deux sourires du ciel.

Il lui restait à incarner les mœurs du pays dans un type qui résumât les instincts et le tempérament de toute la race, et qui fût le Midi lui-même avec son tour d'esprit, son accent, ses gestes, sa façon de penser, de sentir, d'imaginer, — d'imaginer surtout, — le Midi bavard, expansif, bienveillant, hâbleur et sincère, solennel et familier, emballé comme Don Quichotte et prudent comme Sancho Pança, le Midi bruyant, tumultueux, tout en surface, tout en apparences, tout en sonorités. Ce type, c'est Tartarin. M. Daudet l'a dessiné en traits inoubliables, avec un singulier bonheur d'expression. Qui ne connaît, comme s'il l'avait vu, le héros tarasconnais? Et qui n'a vu, en effet, le redoutable petit homme, et sa bonne figure placide en dépit de la forte barbe et du flamboiement des yeux? Le récit de ses exploits et la description des lieux qui en furent témoins ont un relief d'épopée. La maison du baobab, le cabinet du héros tapissé de carabines, de tromblons, de krish malais et de flèches caraïbes, Tartarin s'en revenant de chanter le duo de *Robert le Diable*, Tartarin et les chasseurs de casquettes, Tartarin chez les Teurs, Tartarin chez Baïa, Tartarin chassant de compagnie avec le prince de Monténégro, le retour de Tartarin escorté du chameau qui lui a vu tuer tous ses lions; toutes les aventures enfin de Tartarin, sont autant d'épisodes qui font désormais partie du patrimoine de l'imagination nationale. Elles constituent un fonds où chacun pourra puiser. M. Daudet a donné l'exemple. Il a repris lui-même le héros créé par lui pour nous en montrer de nouvelles incarnations : Tartarin excursionniste, Tartarin fondateur de colonies. On peut continuer la série. Notez que M. Daudet est le seul à peu près en notre temps qui ait réussi à souffler la vie à un de ces héros quasiment légendaires, dont la figure est familière à tous, dont le caractère, une fois tracé, reste le même à travers toutes les combinaisons de circonstances où on imagine de le mêler.

Tartarin était écrit d'une écriture un peu grosse, d'un crayon volontairement appuyé. Il devait être facile de ramener à des proportions plus humaines la figure du héros d'épopée burlesque. Quand parut *Numa Roumestan*, on chercha, parmi les Méridionaux les plus en vue, celui que M. Daudet avait voulu mettre en scène. On songea naturellement à Gambetta. M. Daudet l'avait connu jadis, lors de son arrivée à Paris. Il avait vécu près de lui, dans cet hôtel du Sénat dont Gambetta, par sa faconde, étonnait la table d'hôte et faisait trembler les vitres. Il l'avait apprécié dans les *Lettres à un absent*, où il est parlé d'un « Tholomyès de table

d'hôte... Gaudissart et Gazonal tout ensemble, c'est-à-dire ce qu'on peut imaginer de plus provincial, de plus sonore et de plus ennuyeux[1] ». On s'y méprit. Et pourtant Numa n'était pas tel individu en particulier, pas un méridional plus qu'un autre, ni spécialement de Cahors, ni précisément de Nîmes ou d'Avignon. C'était bien plutôt notre ami, le bon héros tarasconnais, mais transporté dans un autre milieu social, passé du cercle à la tribune de la Chambre, et de sa maison du Cours aux salons officiels, une nouvelle incarnation de Tartarin, Tartarin ministre. Cette fois, on montrait l'envers de sa nature et les tristes dessous de sa fortune triomphante : des plaintes répondaient à ses plus joyeuses tartarinades. « Joie de rue, douleur de maison ! » Ces natures aimables et sans foi, à l'inconstance légère et cruelle, peuvent faire tant de mal ! On le reconnaissait tout de même à son effervescence, à l'intempérance de sa parole, à sa manie prometteuse. C'était le portrait à côté de la caricature, l'un servant à vérifier la ressemblance de l'autre, la contre-épreuve de Tartarin.

Dans cette peinture du Midi, un Méridional pouvait seul réussir qui eût découvert en lui-même quelques-uns des symptômes qu'il analysait, et qui eût son Midi dans le sang. Cette empreinte de la race, — si souvent négligeable, — est profondément marquée chez M. Daudet. C'est un Latin. A cette tradition d'origine, il doit le sentiment de la forme, qu'il pousse à un si haut degré. Il a été d'abord et d'instinct à un genre de compositions courtes, mais soignées, finies, enfermant un tout complet dans un contour serré et précis. Ses premiers contes sont des tableautins qui font penser aux plus précieux entre ceux que nous a laissés l'art antique. Plus tard, dans ses romans, il s'efforcera d'élargir sa manière; mais il ne réussira jamais entièrement à briser le cadre étroit où sa pensée s'était longtemps trouvée à l'aise. Il sait bien que des chapitres juxtaposés ne font pas un livre. Mais il ne peut s'empêcher d'aimer les épisodes traités pour eux-mêmes, les scènes habilement filées, les développements faits sur un mot qui revient à la manière d'un refrain, les variations qui s'enrubannent autour d'un thème, les détails qui valent indépendamment de l'ensemble, les parties qui font un tout et qu'on détacherait de l'œuvre sans rien gâter. Il a encore le goût des façons de dire ingénieuses, le souci de traduire l'idée sous une forme imagée et pittoresque. Dès les premières pages de *Sapho*, une comparaison — Jean Gaussin portant sa maîtresse dans ses bras, et cette montée de l'escalier, plus pénible à chaque étage et plus essoufflée — résume par avance le livre tout entier. Cet amour de

[1] *Lettres à un absent*, ch. IV, *les Dictateurs*.

la forme va jusqu'à lui faire accueillir les menues élégances et les gentillesses de style. Il y a dans ses livres des clés qui font dring, dring, des diligences qui parlent, des habits verts qui font des confidences, tout un système de fantastique anodin et d'allégorie mièvre. C'est un procédé de style dont il ne pourra se défaire. Jusque dans ses études les plus graves, et dans ses pages les plus fortement écrites, on retrouve de ces notes perlées et grêles qui en adoucissent et en atténuent l'effet.

M. Daudet est encore un Méridional par la qualité de son ironie. « Il y a, écrit-il, dans la langue de Mistral, un mot qui résume et définit bien tout un instinct de la race : *galéja*, railler, plaisanter. Et l'on voit l'éclair d'ironie, la pointe malicieuse qui luit au fond des yeux provençaux... Et moi aussi, je suis un *galéjaïré*. Dans les brumes de Paris, dans l'éclaboussement de sa boue, de ses tristesses, j'ai peut-être perdu le goût et la faculté de rire; mais à lire Tartarin, on s'aperçoit qu'il restait en moi un fond de gaieté brusquement épanoui à la belle lumière de là-bas[1]. » Ce n'est pas seulement à lire Tartarin qu'on s'aperçoit de ce tour d'esprit naturellement railleur, qui est celui de M. Daudet. L'observation chez lui est toujours faite de raillerie. C'est en raillant ses personnages qu'il nous les présente. Il se tient à côté et en dehors d'eux. Il se donne le spectacle de leurs ridicules, de leurs travers, de leurs manies, et celui aussi de leurs espérances, de leurs illusions, de leurs efforts impuissants. Dans la façon dont il nous rapporte « les mots cruels » de d'Argenton, on distingue aisément l'accent de la dérision. C'est une dérision que ce seul intitulé de chapitre : « Elle ne recommencera pas », mis en tête de l'histoire des derniers moments de cette pauvre fille, qui, toute grelottante du froid de l'eau où elle s'est jetée et déjà touchée par la mort, promet du moins à M. le commissaire de ne pas recommencer. Rappelez-vous avec quelle insistance il applique cette épithète de « justicier » à Frantz Risler, accouru du fond de l'Egypte pour dire son fait à sa belle-sœur, et qui ne réussit qu'à lui faire une déclaration d'amour. Rappelez-vous l'épisode des fêtes du bey à Saint-Romans, tout le village pavoisé, une figuration de cinquième acte organisée, les musiques n'attendant qu'un signal, les discours prêts, les autorités massées sur le passage du train... qui passe en effet, mais ne s'arrête pas. Rappelez-vous tant d'autres scènes dessinées justement de la même manière. Autant de galéjades. Mais, en vérité, la vie elle-même, qu'est-ce autre chose qu'une continuelle galéjade? Encore faut-il remarquer qu'il n'y a trace, dans la raillerie provençale, ni de

[1] *Trente ans de vie à Paris*, p. 149.

l'épaisseur de la plaisanterie allemande, ni de la férocité de l'humour anglais, ni du cynisme même de la gaieté proprement gauloise. Cette raillerie est indulgente et légère.

Cette légèreté, cette grâce souriante, ç'a été la marque de talent de M. Daudet, dans une époque de littérature brutale. Il a vu, comme d'autres, les laideurs de la vie, mais il s'est arrêté au point où commence l'ignoble. Il s'est appliqué à faire passer et à sauver par l'expression ses plus cruelles études. C'est au moment où se hâte la date fatale de l'échéance, amenant avec elle son cortège de ruines et de crimes, que l'auteur de *Fromont jeune* s'avise de nous conter la légende du petit homme bleu. On peut trouver que la légende est un peu bien pimpante pour symboliser cette chose lugubre : la détresse de l'échéance impayée. Mais ce serait méconnaître un des dons essentiels de l'imagination méridionale. Vous avez vu, dans les environs « d'Aps en Provence », ces campagnes pauvrement meublées d'arbustes rabougris et de masures délabrées; que le soleil vienne à se découvrir, toutes ces choses tristes deviennent gaies et plaisantes. De même pour M. Daudet. Son imagination a été dorée une fois pour toutes par le coup de soleil de son Midi.

II

Or il se trouva que, sous ce vernis de gaieté, il y avait un fond de mélancolie, et que ce compatriote de Mistral était un petit frère de Dickens. On a maintes fois signalé cette parenté d'esprit de M. Daudet avec le romancier anglais. Je crois même qu'on la lui a reprochée. Il se trouve toujours des imbéciles pour reprocher à un écrivain d'avoir copié ses livres sur ceux d'un autre. A ceux-là, M. Daudet fait la seule réponse qui convienne, c'est à savoir « qu'il y a certaines parentés d'esprit dont on n'est pas responsable, et que le jour de la grande fabrication des hommes et des romanciers, la nature, par distraction, a bien pu mêler les pâtes [1] ». Il ajoute : « Je me sens au cœur l'amour de Dickens pour les disgraciés et les pauvres, les enfances mêlées aux misères des grandes villes; j'ai eu, comme lui, une entrée de vie navrante, l'obligation de gagner mon pain avant seize ans; c'est là, j'imagine, notre plus grande ressemblance. » Les épreuves de cette entrée de vie navrante, nous les connaissons par le récit, légèrement romancé, qu'en a fait M. Daudet, dans la première partie du *Petit Chose*. C'est lui ce Daniel Eyssette, dont les parents possèdent une

[1] *Trente ans de vie à Paris.*

usine dans une ville du Midi. Les affaires vont mal : on s'achemine rapidement vers la faillite. Les enfants comprennent ou devinent beaucoup de choses; et ceux qui ont senti d'abord autour d'eux la lourde tristesse des soucis d'argent en restent marqués pour la vie. Il fallut quitter la grande maison, les coins aimés, pour un petit appartement d'une rue obscure de Lyon. Les brumes de la cité maussade entraient dans l'âme de l'enfant. Comme d'ailleurs les ressources de la famille continuaient de diminuer, et que la gêne se faisait chaque jour plus étroite, Daniel était obligé, pour gagner sa vie, de se résigner au métier de pion, le plus horrible de tous les métiers connus. Il l'exerçait dans le « bagne d'Alais », au milieu d'un peuple de petits paysans grossiers et durs. « Livré à toutes les persécutions de ces monstres, entouré de cagots et de cuistres qui me méprisaient, j'ai subi là les basses humiliations du pauvre[1]. » Nul doute que cette précoce expérience des cruautés de la vie n'ait développé chez M. Daudet ce fond de mélancolie native, et par suite n'ait contribué à le rendre plus intelligent de la souffrance d'autrui.

Il y avait déjà dans son premier livre des récits mouillés de larmes et des historiettes en demi-deuil : telle, cette histoire de Bixiou, le vieux caricaturiste devenu aveugle, et de son portefeuille, célèbre parmi les contemporains, qui l'imaginaient bourré de croquis féroces, et que lui-même appelait sa poche à fiel. Elle crève la poche à fiel; ils se répandent à terre les papiers qui gonflaient le portefeuille de Bixiou; et ce qu'on y trouve, ce sont des lettres de fillette à son père, des ordonnances de médecin, une mèche de cheveux : cheveux de Céline, coupés le 13 mai. Le monde ne voit que la grimace, et voilà pourtant ce qu'il y a derrière les grimaces les plus redoutées. — Ce n'était rien non plus de bien gai, à y regarder de près, que la gaieté dont étaient faites les aventures de Tartarin. Car Tartarin est dupe de son imagination; et il peut en être victime. Vienne le jour de la désillusion, et il viendra, le réveil sera étrangement douloureux. — De fait, tous les romans de M. Daudet seront des romans tristes. La pitié pour toutes les formes de la souffrance humaine sera sa plus constante inspiration. Rien ici d'ailleurs qui ressemble à la déclamation romantique : point de théâtrale désespérance, point d'anathème jeté à la création et à la société. M. Daudet se contente « de suivre les voyageurs de la vie..., accompagnant d'une pitié tendre, d'un regard ami tous les pas isolés, tous les errants du chemin[2]. » Cette pitié il ne cherche pas à la dissimuler; il ne croit pas que ce soit faiblesse et qu'il en

[1] *Trente ans de vie à Paris,* 83.
[2] *Jack,* I, 345.

faille rougir. Mais il la laisse percer sans honte. Il intervient personnellement dans son récit. Il y mêle les réflexions que lui inspirent les évènements qu'il raconte. Pendant qu'il est occupé à décrire la mort d'un grand de la terre, il songe : « Que le misérable qui meurt à l'hôpital sans asile ni famille, et n'ayant d'autre nom que le numéro de son chevet, accepte la mort comme une délivrance..., cela se comprend. Mais ici rien de semblable. Tout avoir et tout perdre, quel effondrement[1] ! » Devant la faiblesse d'un amoureux en cheveux gris : « Eternel enfantin de l'amour! Ayez donc vingt ans de Palais, quinze ans de tribune, soyez assez maître de vous pour garder, au milieu des séances les plus secouées et des interruptions les plus sauvages, l'idée fixe et le sang-froid... et si une fois la passion s'en mêle, vous vous trouverez faible parmi les faibles[2]. » Il proteste en son nom contre les injustices que la destinée fait souffrir à ses personnages. Il leur adresse la parole : « Ah! pauvre fille, tu croyais que c'était facile de s'en aller de la vie, de disparaître tout à coup. Tu ne savais pas que...[3] » Ou encore : « Pauvre folle! irait-elle au pas, qu'elle le rattraperait encore ce joli fuyard, puisqu'il est son mauvais destin, celui qu'on n'évite pas[4]. » Il console ses misérables héros; il les plaint et il les pleure. — Cela est, comme on voit, en contradiction formelle avec le dogme fameux de l'impassibilité. Et, en effet, par ce don de sympathie, M. Daudet se sépare nettement du « naturalisme » impassible ou hostile.

Ironie et pitié, c'est là tout M. Daudet. L'une et l'autre vont lui servir pour pénétrer le spectacle de la vie.

III

A la longue, M. Daudet s'était avisé qu'il pourrait bien lasser les Parisiens avec ses histoires de Provence et qu'il était temps de les intéresser à une œuvre plus près d'eux et de leur vie de tous les jours. Il habitait alors le Marais; il avait sous les yeux l'activité ouvrière de ce quartier de commerce. Or M. Daudet a ce privilège, en commun avec tous les poètes, que pour lui les choses ont une physionomie, qu'elles sont vivantes, agissantes et parlantes. Les vieilles maisons lui content les drames dont elles ont été les témoins : leurs échos se raniment pour lui. Rien qu'à voir

[1] *Le Nabab*, 347.
[2] *Numa Roumestan*, 156.
[3] *Fromont jeune*, p. 249.
[4] *L'Immortel*, p. 330.

l'aspect des lieux, son imagination entre en jeu, et il a tôt fait de reconstituer les événements dont ils ont dû être le théâtre. Il se trouva donc amené naturellement à écrire un drame du Paris industriel, ayant comme centre pour ainsi dire : « la fabrique ». La maison de commerce prospère et cossue, solidement établie sur un long passé d'honorabilité, et peu à peu ébranlée, inclinée à la ruine, rien que sous la poussée d'une main de femme, c'est le sujet de *Fromont jeune et Risler aîné*. Dans ce premier en date des grands romans de M. Daudet, et qui passe auprès de plus d'un juge pour être son chef-d'œuvre, on trouve la plupart des thèmes qu'il a maintes fois repris, et des personnages qui forment sa clientèle la plus ordinaire. Il y inaugure aussi un système de composition qui lui est propre, et qui consiste pour ainsi dire à tenir le roman en partie double. Persuadé que « dans l'enchevêtrement de la société moderne, ce grand tissage d'intérêts, d'ambitions, de services acceptés et rendus, tous les mondes communiquent entre eux, mystérieusement unis par les dessous, des plus hautes existences aux plus humbles[1] », il s'appliquera à placer toujours, à côté des spectacles du Paris brillant et mondain, les aspects du Paris familial et du Paris pauvre. C'est ici, à côté de l'intérieur opulent des Fromont et des Risler, l'intérieur gêné des Delobelle, le travail des deux femmes, l'infirmité et la mort de Désirée. On les retrouvera ces Delobelle dans tous les romans de M. Daudet; ils s'appelleront les Joyeuse dans le *Nabab*, les Méraut dans les *Rois en exil*, les Valmajour dans *Numa Roumestan*; ils seront jusque dans l'*Immortel* sous les traits du doux Abel de Freydet et de sa sœur la paralytique. Il arrive, d'ailleurs, que ces deux parties du roman ne se tiennent pas très étroitement, et que le lien qui les relie soit comme imperceptible. — *Jack*, c'est encore l'histoire du Petit Chose, mais poussée au sombre dans un récit beaucoup trop long et de la trame la plus lâche. — Jusque-là, d'ailleurs, M. Daudet ne concevait le roman de mœurs modernes qu'à la façon de ses devanciers, comme l'histoire des inconnus, des obscurs dont l'Histoire ne s'occupe pas.

Dans le *Nabab* et les *Rois en exil*, il s'essaye à un genre nouveau. Aux héros plus ou moins imaginaires créés par la fantaisie de l'écrivain il mêle des personnages qui ont réellement fait partie de notre société contemporaine; aux inconnus du roman il mêle quelques-uns des illustres premiers rôles de la comédie politique. C'est ce qu'il appelle « le roman d'histoire moderne », et qui est une sorte de transposition du vieux et si démodé roman

[1] *Nabab*, p. 503.

historique. Ce genre échappe au principal reproche qu'on est en droit d'adresser à son aîné. Ce qui fait que le roman historique est par essence un genre faux, et brutalement faux, c'est que les personnages y sont mis en scène par un auteur qui n'est pas leur contemporain, qui n'a point l'âme faite comme était la leur, façonnée par le même milieu, et qui n'a donc aucun titre ni pour nous dire l'impression produite sur eux par les événements, ni pour nous révéler leurs intentions cachées et leurs sentiments intimes. Il reste quand même dans le roman d'histoire moderne une certaine part de convention et de fantaisie, mais qui n'excède pas celle qu'il convient de laisser à l'artiste. Et il est juste de reconnaître que, dans ces romans, M. Daudet a su mettre autant d'histoire qu'il en peut tenir dans un roman. Ses personnages ressemblent; ils sont pris dans l'attitude où les contemporains les ont vus et qui leur restera. Comme on reprochait vivement à l'auteur du *Nabab* d'avoir abusé de sa situation auprès du duc de Morny, il répondait qu'il n'y avait pas lieu de crier au scandale et se portait garant que le duc, s'il avait pu se voir tel qu'il est représenté sous les traits de Mora, loin de se fâcher, en aurait su bon gré à l'auteur. Il se pourrait qu'il eût raison. — Ce qui importe plus encore que le portrait des individus, c'est le tableau de la société. Le *Nabab* offre un tableau très exact de cette société de la fin du second Empire, société enfiévrée, surmenée, surchauffée, avide de vivre vite et de jouir, montée par une activité factice, pour retomber tout d'un coup d'une chute brusque et définitive, pour s'effondrer et s'abîmer comme les malades du docteur Jenkins. De même dans les *Rois en exil*, M. Daudet a su mettre en œuvre un des drames les plus poignants de l'Europe d'aujourd'hui, un de ces drames auxquels nous assistons en témoins indifférents, que nous coudoyons sans les voir, et dont nous ne savons, faute du recul nécessaire, apprécier l'étendue et la profondeur; c'est l'effritement de la grandeur dans l'exil, la fierté royale entamée d'abord par le désarroi des habitudes rompues, par l'énervement de l'attente, des espoirs insensés, des angoisses, des déceptions, puis gagnée peu à peu par le laisser-aller, les familiarités, le coudoiement de la rue, la bohème de l'exotisme. Cette lente démoralisation, c'est la vraie déchéance; c'est l'abdication de soi, triste entre toutes les formes d'abdication.

L'*Evangéliste* et *Sapho* témoignent d'un sérieux effort dans un autre sens. M. Daudet y a voulu montrer qu'il était capable de composer, et de composer par l'intérieur, de faire une œuvre d'une seule venue et qui eût une véritable unité. Il y a réussi. Le récit dans l'*Evangéliste* est d'une belle nudité, morne et froid comme

un mur de temple. Il est dans *Sapho* d'une trame serrée et forte. Pourtant ces deux livres sont, dans toute l'œuvre de M. Daudet, ceux qui lui appartiennent le moins. Il y a suivi trop docilement les procédés de l'art et de la psychologie naturalistes. L'*Evangéliste* qui nous montre l'envahissement d'une âme par le fanatisme religieux et sa progressive « déshumanisation », c'est *Madame Gervaisais* transportée dans un milieu de protestantisme. Ce type de fanatique, M[me] Autheman, la femme fatale qui sème sur son passage la douleur et la mort, fait se jeter les hommes sous les rails des chemins de fer, enlève les filles à leurs mères, et leur verse des breuvages suspects, c'est un monstre à faire peur aux gens, une de ces visions de cauchemar que nos naturalistes ont pieusement recueillies dans l'héritage du romantisme. — Cette influence de l'école voisine est plus sensible encore dans *Sapho*. Elle se traduit par le choix du sujet : l'histoire d'un « collage », et par celui des personnages. Sapho est la fille d'un cocher de fiacre. Le couple Hettéma, M. Hettéma ayant pris femme dans une maison publique, semble détaché d'un roman de M. Zola. Ce que les naturalistes ont le mieux réussi à décrire ce sont les maladies de la personnalité, l'impuissance à vouloir. Ils choisissent de préférence les caractères les plus médiocres, mous et veules, sans force, sans résistance : ils ne nous montrent que des êtres neutres. Jean Gaussin est l'un d'eux. Il se laisse prendre et garder. Il s'enlise peu à peu dans l'habitude de son faux ménage. Il y oublie, l'une après l'autre, sa dignité, sa position, sa fortune. Enfin la prétention le plus hautement affichée par l'école est d'être une école de morale. C'est pour nous donner de salutaires enseignements qu'elle étale sous nos yeux les spectacles les plus ravalants; ce n'est pas pour une autre cause. Lui aussi, l'auteur de *Sapho*, qui jusque-là ne s'était guère préoccupé d'endoctriner ses contemporains, les convie cette fois à prendre leur part de « l'effroyable leçon ». Pour mes fils, quand ils auront vingt ans!... Telle est la grave dédicace que M. Daudet met en tête de son livre, lui qui, par bonheur, n'est pas coutumier de cette emphase.

... Or ce romancier aimé de tous avait une haine au cœur. Cet écrivain sans ennemis était l'ennemi de quarante écrivains. Il en voulait à l'Académie française. Il nourrissait contre elle une colère violente, mais tenace. Et il préparait sa vengeance dans l'ombre. Il collectionnait avec patience les propos méchants, les potins et les anecdotes. Les plus vieilles lui semblaient encore très présentables et d'assez bon usage : comme celle de Suard venant à la séance le 21 janvier 1793, et râflant tous les jetons. Il faisait provision d'épigrammes sur les rivalités des candidats,

les intrigues des salons, les mésaventures des visites et le ridicule du costume, et le ton criard des broderies vertes, et la menace de « l'épée avec rigole au milieu pour l'écoulement du sang ». Il épanchait enfin dans l'*Immortel* ces rancunes lentement accumulées. Si bizarre que la chose puisse paraître, c'est bien là un livre de haine. Ce qui le prouve, c'est que M. Daudet s'y met en contradiction avec tout le reste de son œuvre, à contre fil et à rebours de la direction habituelle de sa sensibilité. Il n'y a dans l'*Immortel* qu'un personnage intéressant : c'est contre lui que se tourne l'auteur. Que si Astier-Réhu n'avait pas été de l'Académie, quel soin aurait mis M. Daudet à nous apitoyer sur la destinée de ce laborieux et de ce modeste, de cet honnête homme si désintéressé, si confiant, si loyal! Mais Astier-Réhu habite l'appartement de Villemain. Cela suffit. Il ne mérite plus de pitié. Donc M. Daudet s'acharne contre lui; il lui reproche ses manies et aussi ses vertus; il lui reproche ses livres et ses collections, et d'être né en Auvergne, et d'être gros mangeur, et d'avoir la mâchoire en avant. Il le fait tromper et il le fait mystifier. Il l'accable sous le ridicule. Il l'injurie au lieu de le plaindre. C'est l'égarement de la colère.

Maintenant d'où vient cette haine? M. Daudet constate avec amertume que les académiciens sont vieux; mais ce n'est pas leur faute; et qu'ils sont laids; mais ce n'a jamais été une raison d'en vouloir aux gens. Serait-ce que l'Académie l'aurait repoussé? Mais il n'aurait eu qu'à se présenter pour « en être ». Et de fait on ne voit pas bien pourquoi il a juré ce grand serment : « Je ne me présente pas! Je ne me suis jamais présenté! Je ne me présenterai jamais! » Il n'est pas un de ces littérateurs en sabots, de ces intransigeants et de ces brutaux qui bousculent tout sans souci des convenances. Il n'aurait été nullement déplacé dans le« salon » de l'Académie. Ou serait-ce qu'il n'est pas encore consolé de l'exclusion de Balzac?... Mais lui-même serait bien embarrassé pour indiquer un motif ou un prétexte. On sait, de reste, que l'Académie n'est pas sans reproches. Elle ne donne pas le talent, et ce n'est pas toujours lui qu'elle récompense. Néanmoins elle a son utilité. Même on peut dire que cette vieille institution n'avait jamais eu plus de raison d'être que dans la société d'aujourd'hui. En principe, les honneurs académiques sont de ceux auxquels ne mènent ni la fortune ni les influences politiques; ce sont même les seuls. Quels que soient les démentis que ce principe a pu recevoir dans l'application, il est de ceux qu'il faut conserver. C'est pourquoi l'Académie n'a pas perdu tout prestige. Sans doute il est puéril de pousser jusqu'à la superstition le respect de l'Académie, mais il ne l'est pas moins de partir en guerre contre elle. S'échauffer pour ou

contre est un égal enfantillage. Dirai-je que venant de M. Daudet, il ne me déplaît pas?

Ajoutons que M. Daudet n'a pas terminé son œuvre. On peut encore compter sur lui; surtout s'il veut renoncer aux demi-succès du théâtre, pour revenir au genre qui est vraiment le sien.

IV

Tous ces romans sont des « histoires vraies ». M. Daudet ne nous conte que des choses arrivées. Il les emprunte à la chronique des journaux ou, plus souvent, à ses souvenirs personnels, à l'intimité de ses amis ou de sa famille. Tous ses personnages ont existé : depuis Daniel Eyssette, qui est M. Alphonse Daudet, et « ma mère Jacques », qui est son frère Ernest, jusqu'à Astier-Réhu et au relieur Albin Fage, héros de l'affaire Chasles-Vrain-Lucas. Jack a lui-même conté à son futur biographe sa navrante odyssée; d'Argenton a pontifié devant lui; le docteur Rivals l'a soigné; Bélisaire a été son camarade à la 6e du 96e; il s'appelait Offœhmer. Le brigadier Mangin s'appelait le brigadier Mangin tout simplement. Car M. Daudet pousse le scrupule jusqu'à conserver à ses modèles leur nom véritable. De se voir ainsi transporté tout vif, avec ses gestes, ses tics, son signalement et son nom, dans un livre imprimé, cela, sans doute, peut sembler désobligeant à ceux qui ont, à leur insu, posé devant M. Daudet. Mais qu'y faire? « Avec le vieux Gardinois[1], confesse M. Daudet, j'ai fait de la peine à quelqu'un que j'aime de cœur; mais je n'ai pas pu supprimer ce type de vieillard égoïste et terrible. » Il n'y a rien à dire. Toutes les personnes qui vivent auprès du romancier n'y vivent que pour lui servir de modèles. Telle est sa méthode de travail : comme les peintres ont des albums de croquis, il collectionne une multitude de petits cahiers, sur lesquels il note, au fur et à mesure, ce qu'il voit et ce qu'il entend, de quoi se rappeler une physionomie, un geste, une intonation. Ce sont les matériaux de l'œuvre future. Plus tard, il suffira de les combiner et de les rapprocher. Inventer, pour lui, c'est se souvenir.

Cette méthode semble, au premier abord, si aisée, elle est si encourageante pour la médiocrité, qu'il ne devait pas manquer de romanciers en détresse pour tenter de se l'approprier. A la suite de M. Daudet, les romanciers ont pris des notes avec fureur. Et ils les ont imprimées, toutes, sans distinction et sans choix, les insignifiantes et les scandaleuses. Ils ont commis, au nom des intérêts supérieurs de l'art, de petites vilenies, restées d'ailleurs sans effet,

[1] Dans *Fromont jeune.*

parce que les auteurs étaient sans talent. C'est qu'en effet la méthode n'est rien pour qui ne sait pas s'en servir. M. Daudet, au besoin, prendra lui-même la peine de rappeler cette vérité à ceux qui seraient tentés de la méconnaître : « Les archives les plus curieuses, aux mains d'un imbécile, n'ont pas plus de signification que le fameux document humain quand c'est un sot romancier qui l'utilise. La pièce d'or changée en feuille morte [1]. » Ce n'est pas d'avoir les carnets de Daudet qui est difficile, mais c'est d'en tirer ses livres.

Cette méthode suppose d'abord qu'on a des yeux et qu'on s'en sert pour voir. Cela n'est pas ordinaire. Car, non seulement nous avons tous connu Delobelle, et c'est M. Daudet lui seul qui l'a su peindre, mais il arrive même que nous ne nous avisions des manies des Delobelle de la réalité que parce que nous les avons vues analysées dans le livre du romancier. Elle suppose qu'on sait mettre en valeur les traits qu'on a recueillis. Vous savez le mot de Delobelle suivant le convoi de sa fille. Le comédien est sincèrement ému, et c'est avec de vraies larmes dans la voix qu'il dit à son voisin : « Tu as vu? — Quoi? — Il y a deux voitures de maître. » Ce mot est d'une incontestable beauté. Mais il la doit justement à ce qu'il résume tout un caractère, toute une vie consacrée au souci de paraître, à ce qu'il est significatif des préoccupations de toute une classe d'hommes. Il faut, enfin, à qui veut se servir du document humain, l'art de développer tout ce qu'il contient. La note toute sèche doit être soumise au lent travail d'incubation qui la féconde. On peut se rendre compte, par l'exemple même de M. Daudet, de l'importance de ce travail. Plusieurs de ses romans ont été d'abord des nouvelles. Quand on voit par quelles transformations a passé l'œuvre primitive et de combien d'éléments venus d'ailleurs elle s'est accrue, on s'aperçoit sans peine que cette méthode de composition n'exige pas, de la part de l'auteur, un moindre effort personnel; pour copier la réalité, il faut beaucoup d'imagination.

Tout ce qu'il y a lieu de retenir des renseignements que nous donne M. Daudet sur ses procédés de travail, et ce qui signifie au point de vue de la portée de son œuvre, c'est uniquement ceci : à savoir que dans l'étude qu'il fait de la société de son temps, il ne part d'aucune idée abstraite. Ce n'est pas par le désir de vérifier une conception morale ou une thèse sociale qu'il est induit à observer. Il n'a pas de théories. Il n'agite aucun problème. Il ne disserte ni sur la condition de la femme dans le monde moderne, ni sur l'importance de la question d'argent. Même il n'a pas de con-

[1] *L'Immortel*, p. 89.

ception générale de la vie. C'est directement et sans parti pris qu'il se place en présence de la réalité vivante. Il rappelle quelque part une manie qu'il avait tout enfant : « J'avais dix ans alors, et, déjà tourmenté du désir de sortir de moi-même, de m'incarner en d'autres êtres, dans une manie commençante d'observation, d'annotation humaine, ma grande distraction pendant mes promenades était de choisir un passant, de le suivre à travers Lyon, au cours de ses flâneries et de ses affaires, pour essayer de m'identifier à sa vie, d'en comprendre les préoccupations intimes[1]. » Ainsi a-t-il continué de faire. Il a suivi les passants qu'il rencontrait sur le chemin de la vie. Il a choisi tel individu, s'est attaché à lui, et ne l'a pas quitté qu'il n'eût pénétré dans l'intimité de son existence intellectuelle et sentimentale, qu'il ne le possédât tout entier, instincts, habitudes acquises, ambitions, soucis, joies, tristesses. Il a regardé la société qu'il avait devant lui et n'a cherché qu'à en rendre l'aspect, les particularités, les étrangetés.

V

Aussi a-t-il su faire le tableau des « mœurs parisiennes ». Il n'est, à vrai dire, ni l'historien de la bourgeoisie spécialement, ni celui de la société élégante, ni celui du monde des artistes. Ce qu'il a étudié, c'est la façon dont tous ces mondes se mêlent pour en former un autre très différent et très spécial, et qui est le monde parisien. Paris n'est pas dans ses romans un cadre mis à des aventures qui pourraient aussi bien se passer à Quimper. On ne conçoit seulement pas le *Nabab* ou les *Rois en exil* séparés de ce cadre. Le drame de l'*Evangéliste* pouvait-il s'engager ailleurs? En tout cas, nulle part il n'eût été mieux placé que dans ce Paris, ville des intérêts matériels et du plaisir grossier, mais aussi ville mystique. L'intrigue de Sapho n'était possible qu'à Paris, dont c'est un produit spécial que la fille affinée par son passage à travers les milieux les plus différents, et qui a rapporté de ses nombreux voyages des mots, des tournures de phrases, presque des idées. Ce sont ici mœurs observées à Paris, et décrites dans ce qu'elles ont de parisien.

Ce qui est caractéristique de ce monde parisien, c'en est le bariolage. M. Daudet remarque que Paris, dans ses aspects mêmes, semble une carte d'échantillons du monde entier. Des rues étroites du Marais font penser à l'antique Heidelberg. Le faubourg Saint-Honoré, autour de l'église russe, évoque un quartier de Moscou. Tel coin de Montmartre, pittoresque et encombré, est

[1] *Trente ans de vie à Paris*, p. 79.

de l'Alger pur. Des petits hôtels bas et nets s'alignent en rues anglaises entre Neuilly et les Champs-Élysées. Les rues voisines de Saint-Sulpice semblent détachées d'une ville provinciale et religieuse. Cela est plus vrai encore de sa population, où sont échantillonnées toutes les races, et aussi toutes les conditions et toutes les fortunes, toutes les variétés sociales et morales. C'est à Paris qu'une petite Chèbe peut devenir Mme Risler, et qu'on fait de Colette Sauvadon une princesse de Rosen. C'est à Paris qu'on rencontre des altesses courant après l'omnibus. Des fortunes venues on ne sait d'où et jetées, en quelques semaines, par toutes les fenêtres de l'inconnu; des nababs, qui ont quelque part une brave femme de maman, levée avant l'aube et discutant d'un liard avec la servante; le fils d'un revendeur de ferraille seul à une table de jeu, en face du premier personnage de l'État; d'anciennes danseuses confites en bourgeoisie; de grandes artistes qui sont de grandes courtisanes; des savants à mine d'apôtres et à cœur de Tartufes; un gentilhomme échappé miraculeusement à la correctionnelle, et qui fait figure dans le monde; un marquis ne dînant qu'au buffet des maisons où on l'invite; de faux ménages connus pour tels et accueillis partout; une œuvre philanthropique pourvoyeuse de mort; une institution financière luxueusement installée, avec une caisse monumentale, qui ne sert qu'à garder les mémoires du garçon de bureau... Il n'y a qu'un Paris où l'on puisse voir des choses semblables, comme dit le naïf Passajon, anciennement huissier près la Faculté des Lettres de Dijon. En tout cas, il n'y a qu'un Paris pour que ces choses y semblent ordinaires et que nul ne s'en étonne. Et elles sont toutes dans le seul *Nabab*. On tirerait ainsi des livres de M. Daudet une belle provision de ces particularités de mœurs toutes locales, et qui ont, bien prononcée, la saveur d'ici.

Le résultat de ce mélange des classes, de cette interversion des rangs, de cette complexité des rapports, et de toutes ces rencontres absurdes, c'est de produire à toute heure les changements les plus imprévus, des bouleversements et des ruines. Dans la vie de Paris le drame est installé à l'état normal. Il court sous la surface brillante. Rappelez-vous la rencontre de Monpavon et de Mme Jenkins, allant tous deux à la mort, l'un avec sa correction de gentilhomme, l'autre avec sa grâce de jolie femme. « Jamais, à voir cet échange de politesses mondaines au milieu de la fête printanière, on ne se serait douté qu'une même pensée sinistre guidait ces deux marcheurs croisés par le hasard sur la route qu'ils poursuivaient en sens inverse, tout en allant au même but [1] ». De ces drames,

[1] *Nabab*, p. 452.

quelques-uns affleurent qui défraient pour un temps la curiosité, alimentent la chronique et les conversations. Mais combien d'autres, de ces drames sans témoins, obscurs, silencieux, drames intimes entre cuir et chair, comme Paris en improvise à toute heure du jour ! « C'est peut-être ce qui donne à l'air qu'on y respire cette vibration, ce frémissement, où s'activent les nerfs de tous[1]. »

Cela, la vibration, le frémissement, le quelque chose d'agité, d'inquiet, de trépidant, qui compose l'atmosphère spéciale de Paris, c'est ce que M. Daudet excelle à rendre. Et c'est dans cette atmosphère que vont se mouvoir naturellement ses personnages.

VI

S'ils ont vécu ces personnages, s'ils ont été des êtres de chair et de sang, peu nous importe : ce qui est certain, c'est que dans les romans de M. Daudet, ils vivent. M. Daudet a le don de la vie. Il est probable en effet qu'il le doit en partie à sa méthode d'observation patiente, minutieuse, d'une observation de myope dont le regard s'accroche aux détails. C'est par là qu'il arrive à saisir ces traits particuliers qui distinguent un individu et font qu'il est lui-même et non pas un autre. Il découvre ces infiniment petits, note ces riens dans lesquels peut tenir tout un caractère. « Par un k, M. le supérieur, par un k. Le nom s'écrit et se prononce à l'anglaise... comme ceci : Djack. » Par le souci qu'elle a qu'on n'omette pas, au bout du nom de son Jack, cette lettre qui lui donne un cachet d'élégance anglaise se révèle déjà la futilité dont est faite cette pauvre tête folle, Ida de Barancy, nature d'oiseau, mobile et changeante, incapable de garder longtemps une impression quelconque, pleurant et riant dans la même minute, aimant d'une affection si vraie ce fils qu'elle laisse si bien mourir à l'hôpital. — Sidonie, un peu parente de Mme Bovary et de Séraphine Pommeau, est d'une vérité plus particulière que l'une et l'autre. Sans rien de romanesque ni de sentimental dans le tour d'imagination, sans goût non plus pour les réalités de l'amour et sans entraînement des sens, ne rêvant que des rêves d'ambition et de vanité, n'ayant soif que de luxe, elle reste jusqu'au bout et en toutes choses une gamine de Paris. Elle en a les instincts méchants, l'âme vénale, le cœur desséché, la fièvre d'envie. Elle est froidement vicieuse, et naturellement fausse, fausse jusque dans sa gentillesse, dans sa grâce frelatée, dans son élégance factice et fragile de perle fausse. — Christian

[1] *Nabab*, p. 450.

d'Illyrie, fin profil de Slave ardent et mou, roi tombé au surnom de Rigolo, homme enfant. — Mora, l'homme du monde, « qui s'est improvisé homme d'État de premier ordre, rien qu'avec des qualités de mondain, l'art d'écouter et de sourire, la pratique des hommes, le scepticisme et le sang-froid; habile à donner du sérieux aux choses futiles, à traiter légèrement les choses graves. » Et Jansoulet, le forban naïf. Et la Levantine, avachie dans ses coussins, abrutie de tabac turc, bouffie d'oisiveté, entêtée d'orgueil : pensez donc, une demoiselle Afchin! Et tant d'autres! Nous les reconnaîtrions, sans crainte de confusion et du plus loin qu'il soit, rien qu'à leur silhouette et qu'à leur son de voix.

Pour les créations de l'art, la vie individuelle n'est qu'un premier degré. Il y en a une autre qu'aussi bien n'atteignent que rarement les personnages des livres : c'est cette vie collective, pour ainsi dire, qui fait qu'un individu est représentatif de toute une catégorie d'êtres analogues. M. Daudet l'a bien dit : « La vraie joie du romancier restera de créer des êtres, de mettre sur pied, à force de vraisemblance, des types d'humanité qui circulent désormais par le monde, avec le nom, le geste, la grimace qu'il leur a donnée, et qui font parler d'eux en dehors de leur créateur et sans que son nom soit prononcé. Pour ma part, mon émotion est toujours la même quand, à propos d'un passant de la vie, d'un des mille fantoches de la comédie politique, artistique ou mondaine, j'entends dire c'est un Tartarin, un Monpavon, un Delobelle! Un frisson me passe alors, le frisson d'orgueil d'un père caché dans la foule, tandis qu'on applaudit son fils, et qui, tout le temps, a l'envie de crier : C'est mon garçon[1]! » M. Daudet l'a bien compris. C'est son honneur que, parmi ces types d'humanité — encore que d'une humanité un peu restreinte, — trois ou quatre soient ses garçons.

Tartarin d'abord. — Monpavon : « De la tenue! que diable! de la tenue! » — Surtout, l'illustre Delobelle. Dans ce type grandiose de cabot, M. Daudet a incarné toutes les prétentions, tous les ridicules, toutes les misères des gens de théâtre. Certes, Delobelle est un comédien manqué. Mais on sait bien que si tout cabotin n'est pas un comédien, quiconque s'est approché du théâtre en emporte une habitude de cabotinage inguérissable. C'est une impossibilité à rentrer dans le courant de la vie. Du rôle joué quelque chose reste qui se mêle aux sentiments les plus vrais, pour leur donner une allure fausse et peu naturelle. C'est un besoin de se composer une attitude. Delobelle se pose en persécuté. Des ennemis, qu'il ne

[1] *Trente ans de vie à Paris*, p. 156.

désigne pas autrement, l'ont empêché, depuis quinze ans, de remonter sur un théâtre. Mais il ne renonce pas ; il attend, il espère, il a confiance. Il va les yeux fixés sur sa chimère : la promesse d'un rôle, le mirage d'une direction. Il lutte. Il se montre sur le boulevard, dans les cafés, bien vêtu, luisant de santé, engraissé à rien faire : c'est sa façon à lui de lutter. Sa femme et sa fille se tuent de travail pour nourrir cette oisiveté. Il le sait. Il n'a pas de remords. Il les aime pourtant ces deux sacrifiées : il est bon mari et bon père. Mais, ici encore, il est dupe de l'illusion. Dans sa pensée, les efforts, les privations de sa femme et de sa fille ne s'adressent pas positivement à lui, mais à ce génie mystérieux dont il se considère comme le dépositaire, à cette chose sacrée : l'Art, dont les Delobelle sont les pontifes grotesques. — Ce qu'est le théâtre pour Delobelle, la littérature l'est aussi bien pour le vicomte Amaury d'Argenton. Il est pénétré jusque dans les moelles par la convention littéraire. Depuis la chaire Henri II, où il prolonge ses flâneries impuissantes, jusqu'à la lyre qu'il installe sur le toit de sa petite maison (*parva domus, magna quies*), tout dénote chez lui cette influence d'un faux idéal de l'art. Lyrique au front olympien, au regard bleu-cruel, égoïste convaincu, fatal comme Werther, amant d'une maîtresse qu'il a baptisée Charlotte, presque auteur d'une *Fille de Faust*, il ressemble à Gœthe, moins le génie. Et il s'y trompe.

Pour nous présenter Delobelle, on l'avait détaché de son milieu. Et de fait, celui-là était si complet, si achevé dans son genre, qu'il se suffisait à lui-même. Dans le portrait de d'Argenton, l'entourage ne vaut pas moins que la figure principale. C'est un fait que les ratés se recherchent. Il y a entre eux de secrètes affinités, un besoin de mettre leurs rancunes en commun, d'appeler au service de leurs impuissances les bienfaits du groupement et de l'association. Autour de d'Argenton, raté de la poésie, gravitent le faux docteur Hirsch, raté de la médecine, Labassindre, raté de la musique, et Moronval, le mulâtre, raté de plusieurs carrières. Derrière ceux-là il y en a d'autres. On est sûr de les voir accourir, avertis on ne sait par quel messager mystérieux, dès qu'il se produit un « événement », fondation d'une *Revue*, manifestation d'art. Il en vient de partout, et on s'étonne de les voir si nombreux, la société n'ayant pas coutume de faire le compte de ceux qu'elle laisse en route. Il en sort de tous les coins de faubourg, il en descend de toutes les hauteurs : Batignolles, Montmartre, Montparnasse, Monts-Aventins de la bohème. Ce sont eux qui se rendent en files déplorables aux soirées littéraires du gymnase Moronval. Ce gymnase, M. Daudet l'installe en plein

quartier des Champs-Élysées. Cela est bien habile d'avoir ainsi placé les ratés et leur Institut au centre même de cette civilisation raffinée dont ils sont aussi bien le produit, puisqu'ils en sont le rebut. Mais M. Daudet est sans égal comme historien des Ratés.

VII

Et il a essayé d'être l'historien des humbles. Les petits, les déshérités, dédaignés de la littérature comme de la vie, il les a regardés d'un regard ami. Les silencieux aussi et les résignés, ceux qui savent souffrir sans crier et se dévouer simplement.

Pour discerner l'intérêt de ces existences à ras de sol, pour entendre la plainte de ces cœurs fermés, il faut une sensibilité très délicate. Les trouvailles de sentiment ne sont pas rares dans l'œuvre de M. Daudet. En voici un exemple entre plusieurs. Je l'emprunte au récit de la mort de Désirée. « Les médecins prétendent que c'est d'une fluxion de poitrine qu'elle meurt ; elle aurait rapporté ça dans ses vêtements mouillés. Les médecins se trompent ; ce n'est point une fluxion de poitrine. Alors c'est son amour qui la tue? Non. Depuis cette terrible nuit, elle ne pense plus à Frantz, elle ne se sent plus digne d'aimer et d'être aimée. Il y a désormais une tache dans sa vie si pure, et voilà précisément de quoi elle meurt... Elle meurt de honte, je vous dis. Dans le délire de ses nuits, c'est cela qu'elle répète sans cesse : J'ai honte ! J'ai honte! » N'est-ce pas exquis? D'autre part, je ne sais guère de plus touchantes figures de femmes que cette Claire Fromont si loyale, ou cette Rosalie Roumestan si sincère. Elles sont, l'une et l'autre, du nombre de celles qui passent sans se faire remarquer, créatures d'élite dont on dit qu'elles sont effacées, et dont, en effet, le charme reste souvent inaperçu, faute de quelqu'un qui fût digne de les comprendre.

Quel malheur que la sensibilité ait pour si proche voisine la sensiblerie! M. Daudet n'a pas toujours su se défendre de celle-ci; je crains même qu'il ne s'y soit pas assez efforcé. Il y a dans ses livres des enfances délaissées, comme celle de Jack, et de longues agonies d'enfant, comme celle du petit roi Mâdou. Même il y a des enfants au berceau qui refusent de téter, et dont on nous fait entendre les vagissements désespérés. Il y a des jeunes filles infirmes, et il y en a de poitrinaires. Il y a des vieillards protégés par des orphelines, et il y a des malades et des mourants; il y a des suicides et des enterrements à ne pas les compter. Ce pathétique est d'une ressource trop facile, d'un effet trop sûr. C'est chose précieuse que les larmes : il est juste que nous en soyons économes. Nous avons

le droit de nous défendre et celui d'être fâchés quand nous nous apercevons qu'on a tendu un piège trop grossier à notre attendrissement.

C'est dommage aussi que chaque fois qu'on met en scène de braves gens, l'étude tourne insensiblement au cliché d'une honnêteté de convention et d'une vertu de prix Montyon. Que ce soit le bon docteur Rivals ou le bon camelot Bélisaire, leur bonté est trop parfaite et trop continue. On leur voudrait une défaillance. Ils ne s'oublient jamais. Le loyalisme du vieux duc de Rosen, le zèle chevaleresque d'Elysée Méraut; cela a été déjà vu, et dans les livres plus souvent que dans la vie. On soupçonne que l'auteur a bien pu fabriquer ces modèles de grandeur d'âme. On se méfie.

Il faut dire néanmoins que M. Daudet a trouvé plus d'une fois la note juste, et qui convient à ce genre de peintures. L'intérieur des Joyeuse, où peut-être y a-t-il encore un peu trop de boucles blondes penchées dans le cercle de la lampe, est peint dans une tonalité très discrète. Le bonhomme Joyeuse, ayant perdu la place qui faisait vivre la maisonnée, n'ose pas avouer à ses filles ce grand malheur. Il part chaque matin, bat le pavé de Paris en quête d'un gagne-pain, et le soir invente des histoires sur le « bureau » où il ne va plus. C'est un héroïsme qui en vaut d'autres, et qui a même, sur des formes d'héroïsme plus souvent célébrées, cet avantage qu'il ne s'entoure pas de circonstances romanesques et qu'il est de mise dans un plus grand nombre de cas. L'étroit intérieur où vieillissent le caissier Sigismond Planus et « Mlle Planus, ma sœur », celui où Mme Ebsen a vécu entre sa fille et grand'mère, celui où s'échoue avec ses enfants le veuf Lorie-Dufresne, sous-préfet destitué; c'est là tout un Paris courageux, familial, dont les feuilletonistes et les reporters n'ont pas à parler, mais qui devrait tenter les romanciers. Il s'y livre des luttes pour l'existence aussi intéressantes peut-être que les ruses d'un ingénieux gredin se poussant à un mariage riche. Il faudrait les dire sans apitoiement de commande et conter avec simplicité l'histoire des simples. Mais le roman d'aujourd'hui ne daigne s'occuper que des destinées exceptionnelles. Il regarde en haut ou en bas, trop haut ou trop bas. Comme s'il ne pouvait tenir dans des existences médiocres que des joies ou des souffrances médiocres! Et comme si quelques-uns seulement avaient droit à la vie de l'art! — Peut-être est-ce en s'essayant à cette littérature des humbles que M. Daudet a tenté la route la plus neuve.

Vraiment, plus on avance dans l'étude des livres de M. Daudet, et plus on se rend compte qu'on les aime. Pour un peu de force

qu'il y manque, il s'en dégage tant de grâce spirituelle et tant d'émotion! Ils sont l'œuvre d'un artiste, d'un écrivain amoureux des mots colorés et de la prose musicale, mais qui comprend aussi que l'art ne saurait être sa fin à lui-même et qu'il ne vaut que par ce qu'il exprime; — d'un homme qui n'a conservé un peu du regard de ses yeux d'enfant que parce qu'il sait au regard de ces yeux-là une fraîcheur que les autres n'ont pas; — d'un observateur amusé par le spectacle de son époque et qui a su rendre, dans ce qu'elle a de plus particulier, la physionomie d'une société. Il y a, dans cette œuvre, du rire et des larmes. Cela même est la vie. Et, en effet, de tous les romanciers de son groupe, M. Daudet est celui qui a su mettre dans ses romans le plus de silhouettes et même de figures vraies. Cette vie, il la sait triste, pleine de déceptions, d'amertumes et de souffrances; et tout de même la conclusion de l'expérience qu'il en a faite, c'est que cette vie si douloureuse mérite encore d'être vécue. Je trouve dans cette conclusion plus de sens et de portée que dans le farouche renoncement des pessimistes et dans le lâche : à quoi bon? des désenchantés... Et qui sait? Plus tard, quand le temps aura fait justice de réputations trop haut placées, alors que des voix plus bruyantes n'auront pas laissé même d'écho, qui sait? peut-être entendra-t-on monter encore, sur les ruines de tant d'œuvres ambitieuses et vaines, le joli chant de cigale qui nous est venu de là-bas, des rives claires de la Provence.

***.



LES SYNDICATS AGRICOLES

ET LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

« L'institution des syndicats agricoles, a dit M. Méline, est la plus grande révolution économique de notre siècle. »

Ces syndicats sont encore bien imparfaitement connus : car s'ils agissent beaucoup et bien, ils parlent peu et font peu parler d'eux, à l'inverse des syndicats industriels. Ceux-ci, les syndicats d'ouvriers et d'employés, ont troublé et inquiété l'opinion publique, en faussant violemment les rapports naturels entre le capital et le travail, en provoquant par mesure d'intimidation l'arrêt de nos industries les plus essentielles. Il en est résulté que l'apparition inattendue de certains périls révélés par leur attitude a fait remettre en question l'appréciation de la loi du 21 mars 1884 et des résultats qu'elle a produits : on s'est demandé, de divers côtés, si l'existence des syndicats professionnels, investis des droits si étendus que leur a conférés la loi de 1884, ne constitue pas un danger social des plus sérieux.

La Société d'économie politique de Paris elle-même, dont les idées libérales sont connues, a cru le moment opportun pour étudier la valeur des critiques adressées aux syndicats professionnels et a mis en discussion le point de savoir s'il y aurait lieu de revenir sur la loi du 21 mars 1884, en raison des fâcheuses conséquences qu'elle a eues pour l'industrie et des craintes que son application autorise dans l'avenir. On ne saurait nier que cette loi a généralement mal tenu ses promesses de développer la liberté du travail et de rendre plus équitables les conditions de l'accord entre les patrons et les ouvriers : elle a surtout favorisé les antagonismes sociaux, en armant les travailleurs contre le capital ; elle a troublé les conditions économiques de la production industrielle, en forçant le chef d'usine à subir la loi des ouvriers qu'il emploie ; elle a rendu précaire la situation des patrons, découragés dans leurs entreprises par des difficultés toujours renaissantes et n'a guère amélioré, en

définitive, le sort de l'ouvrier : on peut dire qu'elle a presque exclusivement profité aux meneurs, aux agitateurs de profession, qui ont trouvé un tremplin politique dans les grèves et les manifestations ouvrières.

Les unions ou fédérations peuvent décupler, centupler la puissance des syndicats; la désorganisation de certains services publics peut résulter, d'autre part, du fait de syndicats généraux tels que celui des employés et ouvriers de chemins de fer ou de syndicats d'ouvriers mineurs, dont le travail fournit la houille, matière première de toutes les industries.

Ces considérations n'ont pas semblé à la Société d'économie politique légitimer la révision immédiate de la loi sur les syndicats professionnels : le président, M. Frédéric Passy, a résumé la discussion, en concluant que la loi du 21 mars 1884 est une loi bonne et libérale, mais que son application a été mauvaise, parce qu'on a voulu en faire une loi politique.

On aurait traité la question à un point de vue plus général et plus vrai, en répondant que, pour juger la valeur d'une loi, il faut considérer non seulement le mal qu'elle a causé ou qu'elle permet de craindre, mais encore le bien qu'elle a produit; que, si les syndicats industriels ont été trop souvent une mauvaise application de la loi de 1884, par contre, les syndicats agricoles en ont constitué une autre application, excellente au point de vue matériel comme au point de vue social. On n'a pas songé à apprécier le rôle du groupe si important des syndicats agricoles parallèlement à celui des syndicats industriels : il est pourtant naturel de mettre leurs services dans la balance, afin de juger, par l'ensemble des effets qu'elle a produits, la loi organique de tous les syndicats professionnels.

Nous ne venons pas ici apporter de nouveaux documents au procès des syndicats ouvriers de l'industrie, mais essayer de faire mieux connaître le caractère des syndicats agricoles, la portée économique de leur œuvre, leur influence sur le progrès matériel et le développement moral des classes rurales, ce dont il faut faire honneur à la loi qui a permis cette heureuse transformation.

I

Nous n'avons pas à rappeler que ce fut à la dernière heure, et presque par surprise, que le germe des syndicats agricoles fut introduit dans la loi du 21 mars 1884 qui, dans la pensée de ses auteurs, avait pour unique but de régler, selon de nouveaux principes, les rapports entre patrons et ouvriers de l'industrie. Le

texte de l'article 3 allait être voté définitivement en ces termes :

« Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux. »

Un sénateur du Doubs, M. Oudet, proposa d'y ajouter les mots *et agricoles;* son amendement fut adopté et voilà comment l'agriculture entra dans la place.

Cette loi est conçue en termes très généraux et très vagues, et il était assurément difficile de prévoir quel parti on en pourrait tirer pour l'organisation et le fonctionnement des nouvelles associations qui allaient se créer à côté des comices et des sociétés d'agriculture. Mais si la loi était peu explicite dans son texte, on lui avait unanimement reconnu le caractère d'une loi de principe, d'une loi de liberté à l'abri de laquelle devait se développer en paix l'initiative des divers types de l'association professionnelle. M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, en avait donné le commentaire par une circulaire interprétative, datée du 25 août 1884, faisant connaître aux fonctionnaires comment elle devait être appliquée.

Rien de plus libéral que cette circulaire : l'administration est invitée à favoriser, à stimuler l'essor de l'esprit d'association; elle doit toutes ses sympathies aux syndicats professionnels, mais sans ingérence dans leur fonctionnement, la loi ayant remis complètement aux travailleurs le soin et le moyen de pourvoir à leurs intérêts. Investies de la liberté complète d'une part, de la personnalité civile de l'autre, élevées par la loi « au rang des établissements d'utilité publique », les associations professionnelles porteront au plus haut degré de puissance leur bienfaisante activité. Leur fécondité n'a pas de limites légales, et les difficultés qui pourront surgir du laconisme de la loi « devront toujours être tranchées dans le sens le plus favorable au développement de la liberté ».

C'est donc en se conformant au vœu du gouvernement et des Chambres que les populations agricoles se sont servies, et beaucoup plus largement d'abord que les populations industrielles, des libertés que leur offrait la loi du 21 mars 1884. Les classes rurales, durement éprouvées par la crise prolongée dont souffrait la production agricole, ressentaient l'infériorité de l'isolement pour faire prévaloir leurs intérêts longtemps sacrifiés; le besoin d'une forme d'association plus pratique et plus puissante que les anciennes les travaillait sourdement : il allait trouver du premier coup son expression dans une application très heureuse de la nouvelle législation.

Si c'est à l'initiative de M. Oudet que l'agriculture doit d'avoir été admise à se servir de la loi de 1884, c'est à un modeste fonc-

tionnaire de l'enseignement agricole, M. Tanviray, alors professeur départemental d'agriculture à Blois, aujourd'hui directeur de l'École pratique d'agriculture du Paraclet, près d'Amiens, que revient l'honneur d'avoir créé les syndicats agricoles. Dès le mois de mars 1883, un an avant le vote de la loi, M. Tanviray avait fondé entre les cultivateurs du département de Loir-et-Cher une association ayant pour but spécial l'achat en commun de toutes les matières premières utiles à l'agriculture, afin de les obtenir à meilleur marché, de réprimer la fraude dans le commerce des engrais, et d'éclairer les cultivateurs sur le choix des matières fertilisantes convenables suivant la nature du sol et les exigences des cultures. Cette association, qui prospéra rapidement, se plaça sous l'empire de la loi votée l'année suivante; et le syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher, qui est encore aujourd'hui l'un des plus importants syndicats agricoles de France, devint ainsi le type sur lequel se modelèrent tous les autres.

Les statuts rédigés par M. Tanviray furent adoptés par les premiers syndicats professionnels agricoles qui se fondèrent à l'exemple du syndicat de Loir-et-Cher; mais bientôt on les élargit de façon à donner pour objet général aux nouvelles associations l'étude et la défense pratique aussi bien que théorique des intérêts économiques agricoles. Le syndicat des agriculteurs de Die, fondé par M. de Fontgalland, et le syndicat des agriculteurs de l'Indre, fondé par M. Marchain, ont fourni des statuts adoptés par de nombreux syndicats.

Les syndicats qui se constituèrent les premiers en date, après celui du Loir-et-Cher, sont le syndicat des agriculteurs des Ardennes, le syndicat agricole du Tarn, le syndicat du comice agricole de Villeneuve-sur-Lot, le syndicat des agriculteurs de l'arrondissement de Châtellerault, le syndicat des agriculteurs de la Vienne, le syndicat agricole de l'arrondissement de Provins, le syndicat agricole vauclusien, le syndicat des agriculteurs de Die, le syndicat libre des agriculteurs du Périgord, le syndicat des agriculteurs de l'arrondissement de Grenoble, le syndicat des agriculteurs du Loiret, le syndicat des agriculteurs de la Mayenne, le syndicat agricole de l'arrondissement de Poligny, etc., tous créés dans le courant de 1884. L'impulsion était donnée, et l'année suivante vit éclore des centaines de syndicats agricoles sur tous les points de la France.

Tous ne furent pas coulés dans le même moule : le type nouveau d'association qu'on dégagea de la loi de 1884 se trouva doué d'une souplesse qui lui permit de s'adapter merveilleusement aux besoins si variables de nos populations rurales. Les premiers syndi-

cats étendaient leur action à un département tout entier; bientôt on essaya d'organiser des groupements moins vastes pour les avoir plus intimes. On créa des syndicats d'arrondissement, de canton, même des syndicats simplement communaux ou n'embrassant que quelques communes. Parfois un syndicat peut être interdépartemental et avoir pour circonscription un territoire emprunté partiellement à plusieurs départements. Nous citerons comme exemple le syndicat de la vallée du canal de Nantes à Brest, présidé par M. le comte de Lescouët, qui s'est créé entre propriétaires, fermiers, chefs de service, hommes ou femmes des départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère. De communs intérêts ont formé un lien naturel entre les agriculteurs de cette vallée desservie par une importante voie de communication.

En général, ce sont de puissantes affinités préexistantes qui ont présidé au groupement syndical et ont élargi ou restreint sa circonscription. Il en est résulté le développement de centres agricoles, d'importance très variable, au siège des syndicats les plus actifs, et qui ont quelque peu modifié la situation des anciens marchés.

On s'est demandé s'il faut préférer aux petits syndicats locaux les grands syndicats à circonscription étendue, pour les services qu'ils peuvent rendre à l'agriculture. Les avis sont partagés sur ce point : dans certains départements, la Charente-Inférieure, la Vienne, le Loiret, le Puy-de-Dôme, les Ardennes, la Loire-Inférieure, la Manche, l'Indre, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Savoie, la Haute-Savoie, etc., les grands syndicats départementaux ont eu un succès brillant et rapide, motivé le plus souvent par le mérite et le dévouement de leurs fondateurs : à côté de leur puissante organisation, ils ont laissé peu de place pour l'éclosion de syndicats à circonscription plus restreinte. Dans d'autres départements, au contraire, le groupement agricole s'est fait, de préférence, dans les petits centres où il a rencontré un milieu favorable à son extension. L'Ain, la Charente, la Côte-d'Or, la Drôme, le Gers, la Gironde, l'Isère, le Lot-et-Garonne, le Rhône, les Vosges, l'Yonne et beaucoup d'autres départements abondent en petits syndicats très actifs. Quelques départements enfin, tels que le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, la Sarthe, l'Orne, ont vu, parallèlement à un syndicat départemental, d'ancienne création, naître et grandir des syndicats d'arrondissement ou de canton destinés à donner satisfaction à d'autres besoins, parfois à suivre des influences divergentes.

Les petits syndicats se recommandent par de sérieux avantages : leur recrutement est plus facile et des rapports de solidarité et de confiance s'établissent aisément entre leurs membres qui vivent de

la même vie dans un rayon où ils se connaissent tous. Ils agrandissent la famille agricole, ils combattent de front l'isolement, l'égoïsme, l'ignorance et la routine, ces principales causes de l'infériorité dans laquelle végètent les habitants des campagnes. Les réunions peuvent être fréquentes, les foires et marchés auxquels ont coutume de se rendre les cultivateurs en multiplient l'occasion : on s'y éclaire mutuellement en échangeant ses idées, en se communiquant des expériences de culture et mille renseignements d'intérêt professionnel. Pratiquement dirigés, comme ils le sont souvent, les petits syndicats locaux offrent un terrain excellent pour le développement du progrès agricole et de l'esprit d'association.

Moins souple, plus administrative est l'organisation des grands syndicats départementaux. Les réunions générales ont lieu une fois ou deux par an seulement et sont peu fréquentées. Les membres ne se connaissent pas entre eux, et le lien syndical est réduit au minimum. Le but principal de l'association, qui est de faire naître des rapports étroits entre hommes exerçant la même profession, de les intéresser à s'instruire et s'entr'aider réciproquement, n'est pas atteint. Par contre, il est juste de dire qu'un syndicat nombreux, centralisé, possédant une vaste circonscription, est plus à même de rendre à ses membres certains services spéciaux. Ainsi, traitant des marchés d'engrais pour des quantités fort importantes, représentant une clientèle énorme, il pourra obtenir de ses fournisseurs des conditions meilleures, des prix plus réduits; son contrôle sur les livraisons pourra aussi être plus sérieux : l'intérêt de ses membres sera peut-être mieux défendu. Ses moyens d'action plus puissants, ses ressources pécuniaires plus élastiques, le rendent beaucoup plus apte également à chercher des débouchés pour la vente des produits du sol, à propager l'enseignement agricole par voie de cours, conférences, publications périodiques, etc., et surtout à créer les institutions économiques annexes de coopérations, d'assistance mutuelle, de crédit, d'assurance, etc., qui sont essentiellement du domaine des syndicats agricoles et complètent si bien leur œuvre.

Entre les grands et les petits syndicats il existe, d'ailleurs, une organisation mixte qui permet de réunir les avantages particuliers à chacun de ces deux types. Pour se dégager de la plupart des inconvénients inhérents à sa forme, il suffit que le syndicat départemental organise des sections ou groupes dans tous les centres agricoles qui conviendraient à la création de petits syndicats indépendants. Ces sections qui s'administrent elles-mêmes, sous l'autorité du bureau central, avec une certaine initiative dans la sphère

de leurs intérêts locaux, peuvent avoir des dépôts ou magasins, des champs d'expériences, organiser des conférences, des bibliothèques, des comités d'arbitrage, etc. Le chef-lieu de canton convient admirablement pour devenir le siège de cette ramification de l'organisme départemental. Les réunions peuvent être périodiques et fréquentes, et les syndiqués y vivent en commun de la vie agricole cantonale, sans cesser d'appartenir à l'association mère qui leur communique l'impulsion et les fait bénéficier de tous les services qu'elle a créés. Ce système, qui nous semble réaliser l'idéal, est pratiqué dans l'Indre, le Loiret, la Vienne, le Puy-de-Dôme, le Maine-et-Loire, la Charente-Inférieure, la Manche, etc. Le développement de l'esprit d'association et le progrès de l'agriculture lui doivent incontestablement leurs plus belles conquêtes.

Les syndicats agricoles ont à leur tête un bureau chargé de l'expédition des affaires courantes, assisté le plus souvent d'une chambre syndicale formée de délégués de toutes les parties de la circonscription et dont les réunions ont lieu périodiquement. La chambre syndicale est un véritable conseil d'administration, dont le bureau représente le comité de direction. Le président porte quelquefois le titre de syndic ou président-syndic.

S'il est un fait hors de toute contestation, c'est que les syndicats valent surtout par la valeur personnelle, l'initiative et le zèle de l'homme qui leur donne l'impulsion et qui exerce la direction effective. Dans les petits syndicats, les opérations courantes sont souvent traitées par le secrétaire de l'association, mais dans les syndicats importants, c'est un mandataire du bureau, rétribué et pris en dehors de l'administration, qui est chargé de gérer les affaires, conformément aux instructions qui lui sont données, de correspondre avec les syndiqués ou avec les tiers, de recueillir les commandes et de leur donner satisfaction, etc. Ces délicates fonctions d'agent ou directeur de syndicat sont remplies par des ingénieurs agronomes, des élèves de nos grandes écoles d'agriculture : le syndicat agricole d'Anjou vient même de se donner pour directeur administratif un ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. Félix Nicolle, qui a été appelé à occuper la chaire d'agriculture fondée à l'université catholique d'Angers.

Le but que se proposent les syndicats agricoles s'est singulièrement élargi depuis que se sont fondées les premières associations spécialement constituées en vue de l'achat des engrais. L'importance du rôle qui leur était réservé fut d'ailleurs pressentie dès le début; car nous voyons presque immédiatement apparaître dans leurs statuts tout un programme d'œuvres destinées à servir les intérêts matériels et moraux de l'agriculture : création d'offices

pour l'achat en commun des diverses marchandises nécessaires à la culture et pour la vente des produits du sol; propagation de l'enseignement agricole par les cours, les conférences, les publications, les bibliothèques, les concours et essais publics d'instruments perfectionnés, les champs d'expériences, etc.; organisation de commissions arbitrales et bureaux de consultation pour l'examen des affaires rurales litigieuses, d'institutions économiques annexes, telles que sociétés coopératives de production et de consommation, caisses mutuelles de crédit, d'assurance, de secours, de retraite, etc. Enfin, dans une sphère supérieure, à l'exemple des comices et sociétés d'agriculture, les syndicats affirmèrent, pour la plupart, leur intention de soutenir les intérêts généraux de la profession agricole en réclamant des pouvoirs publics, par voie de pétitions ou de vœux, toutes les mesures et réformes réputées urgentes en matières d'impôts, de tarifs douaniers, de tarifs de transport, de législation rurale, etc. Ce beau programme est en voie d'exécution et d'importants résultats sont déjà acquis.

Quant au but social que poursuivent les syndicats professionnels agricoles, beaucoup d'entre eux ont recueilli l'héritage des corporations ouvrières qui, avant la révolution, protégeaient les intérêts des travailleurs dans les divers métiers; ils manifestent leur intention de rechercher tous les moyens propres à améliorer le sort des petits cultivateurs, d'encourager le travail, de le moraliser, de relever la dignité professionnelle, de resserrer les liens naturels que la similitude des besoins crée entre les syndiqués, etc.

Le syndicat agricole de l'arrondissement de Poligny, l'un des plus anciens, puisque sa fondation remonte au mois de novembre 1884, définit son objet dans les termes qui suivent :

« Le syndicat s'efforcera de faire aimer la profession par excellence qui, depuis des siècles, constitue la principale richesse de la patrie; d'attacher les populations rurales à leur foyer et au sol qu'elles cultivent, en employant tous les moyens en son pouvoir pour remettre en honneur le travail de la terre et pour le rendre plus lucratif. »

Le syndicat agricole de l'arrondissement de Mortagne, présidé par M. le marquis de la Jonquière, « s'efforcera d'établir entre les divers membres de la famille agricole les liens de fraternelle solidarité, en vue de faciliter la défense des intérêts communs ».

II

Les syndicats agricoles sont aujourd'hui au nombre d'environ 900 et il s'en fonde tous les jours. Il faut toutefois reconnaître qu'un

certain nombre d'entre eux n'a qu'une existence peu active et que d'autres ont cessé complètement de fonctionner. De nouvelles recrues viennent combler les vides dans l'armée syndicale. Ces 900 syndicats ont groupé dans leurs cadres au moins 500 000 agriculteurs, propriétaires, fermiers, métayers, régisseurs, petits cultivateurs et même un assez grand nombre d'ouvriers agricoles : car, contrairement aux syndicats de l'industrie qui se distinguent généralement en syndicats de patrons et syndicats d'ouvriers (d'où naît l'antagonisme), beaucoup de syndicats professionnels agricoles sont mixtes, c'est-à-dire comprennent à la fois les propriétaires ou chefs d'exploitation et les employés ou ouvriers de culture; il en est même quelques-uns qui admettent les femmes.

Leurs ressources, formées par la minime cotisation annuelle des syndiqués, à laquelle s'ajoutent parfois la subvention d'un conseil général ou d'un comice et une majoration légère sur le prix des marchandises livrées par leur intermédiaire, sont généralement absorbées par leurs frais. Ceux qui, en quelques années de fonctionnement, sont parvenus à se constituer une petite réserve, sont rares, et c'est pour ainsi dire sans capital, sans garantie autre, que leur bonne renommée, que les syndicats agricoles traitent chaque année pour leurs membres, en achat d'engrais commerciaux, de machines agricoles, de semences et autres marchandises d'emploi agricole ou viticole un chiffre d'affaires qu'on peut évaluer à 50 millions de francs.

Ce premier résultat de la nouvelle forme d'association rurale mérite bien d'être signalé. Croit-on qu'avant la fondation des syndicats, l'agriculture française eût trouvé aisément, auprès de ses fournisseurs, un crédit de 50 millions?

Tous nos départements possèdent aujourd'hui des syndicats agricoles, et il en est où ils ont, en quelque sorte, pullulé. La Côte-d'Or en compte 39, l'Yonne 33, l'Isère 28, la Charente et la Drôme 26, les Côtes-du-Nord 24, le Gers 23, l'Ain, le Loir-et-Cher et le Loiret 21, le Rhône 20, etc. Quelques syndicats, soit qu'ils aient rencontré un milieu exceptionnellement favorable, soit qu'ils aient eu la fortune d'avoir à leur tête des hommes d'un zèle et d'un mérite rares, ont prospéré d'une façon remarquable, tant pour l'accroissement du nombre de leurs membres que pour celui du chiffre de leurs affaires.

Le syndicat agricole départemental de la Charente-Inférieure possède 12 500 membres, le syndicat des agriculteurs de la Vienne en compte 11 000, le syndicat général des comices de la Charente-Inférieure, le syndicat des agriculteurs du Loiret et le syndicat départemental agricole du Puy-de-Dôme, en ont chacun plus de

5000; le syndicat des agriculteurs de la Sarthe, 4500; le syndicat des agriculteurs des Ardennes, 4100; le syndicat de la Société des agriculteurs de la Somme, 3900; le syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher, le syndicat agricole d'Anjou et le syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure, chacun 3500; le syndicat des agriculteurs de la Manche, le syndicat agricole d'Agen, le syndicat des agriculteurs de l'Indre, le syndicat de la Société d'agriculture de la Charente, chacun 3000, etc., etc. On compte environ 75 syndicats agricoles possédant plus de 1000 membres. Les 120 syndicats agricoles qui en comptent plus de 600, autant que permet de les connaître une statistique forcément incomplète, représentent une armée de 200 000 syndiqués.

Si on classe les syndicats agricoles d'après l'importance de leurs achats annuels, le syndicat agricole départemental de la Charente-Inférieure vient encore en tête avec 10 000 tonnes d'engrais chimiques et un total de 2 800 000 francs. Il est suivi, à une grande distance, par le syndicat professionnel agricole de Montpellier et du Languedoc, récemment transformé en société anonyme à capital variable, qui, avec quinze cents membres seulement, a fait, en 1891, pour 1 700 000 francs d'achats. Puis nous trouvons le syndicat des agriculteurs de l'Indre avec 773 000 francs; le syndicat des agriculteurs du Loiret avec 730 000 francs; le syndicat des agriculteurs de la Vienne, qui fournit à ses membres 8000 tonnes d'engrais dont la valeur peut être estimée de 650 000 à 700 000 fr.; le syndicat agricole du Gard avec 612 000 francs; le syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure avec environ 600 000 francs; le syndicat agricole de l'arrondissement de Provins avec 520 000 francs, pour moins de sept cents membres; le syndicat des agriculteurs de la Sarthe avec 500 000 francs; les syndicats des agriculteurs des Ardennes et de Loir-et-Cher avec 450 000 à 460 000 francs; le syndicat agricole de l'arrondissement de Chartres avec 400 000 fr.; le syndicat agricole de Bourbourg, un simple syndicat cantonal de quatre cents membres, avec 400 000 francs; le syndicat des agriculteurs du Calaisis, autre syndicat cantonal de trois cents membres, avec 330 000 francs; les syndicats des agriculteurs de la Mayenne et des agriculteurs de la Vendée, les syndicats agricoles de Lunéville, de Dreux et celui du comice de l'arrondissement de la Réole avec 300 000 francs chacun, etc., etc.

Certaines unions font aussi un chiffre d'affaires important : celui que réalise l'union des syndicats agricoles du Sud-Est dont le siège est à Lyon, par le ministère de son courtier patenté spécial, pour les syndicats qu'elle a groupés, est d'environ 1 million de francs, dont 600 000 francs pour l'achat du sulfate de cuivre destiné à com-

battre le mildew de la vigne. L'union des petits syndicats agricoles de la Drôme traite pour environ 400 000 francs d'achats.

70 syndicats au moins font un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 francs par an et qui, pour l'ensemble de leurs opérations, atteint la somme d'environ 21 millions. Ces chiffres, relevés avec grand soin sur des documents précis ou dans les publications des syndicats, donnent une première idée du développement de ces associations et des services matériels qu'elles rendent à leurs membres.

La présidence d'associations si actives et si pratiques est un honneur apprécié; elle exige une forte dose d'esprit d'initiative et de dévouement à l'agriculture. Beaucoup de personnalités connues président les syndicats agricoles de leur région. M. Develle, ministre de l'agriculture, est président du syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Bar-le-Duc; son collègue dans le cabinet, M. Léon Bourgeois, est président de l'une des sections de la Ligue agricole de la Marne, à Châlons. M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier, est président du syndicat professionnel agricole du canton de Juvigny-sous-Andaine (Orne); M. Jules Méline préside le syndicat agricole de l'arrondissement de Remiremont. De nombreux députés et sénateurs de la droite comme de la gauche sont à la tête des syndicats. Citons parmi les députés : MM. le comte Caffarelli, le baron de Ladoucette, Rambourg, le comte Armand, le marquis de Cornulier, le comte Duchâtel, Le Provost de Launay, Le Cerf, Viette, de Possesse, Loreau, Rey, de Soland, Briens, docteur Thomas, Georges Graux, Taillandier, Galpin, Legludic, Descaure, Krantz; et, parmi les sénateurs, MM. Ollivier, Vinet (élu au Sénat, surtout en sa qualité de président du syndicat agricole de l'arrondissement de Chartres), Blavier, Darbot, Béranger, P. Maret, Levrey, Dauphin, de Voisins-Lavernière, etc. Les conseillers généraux sont en grand nombre, ainsi que les anciens députés et les lauréats de la prime d'honneur des concours régionaux : nous rencontrons encore des membres de l'Institut, tels que MM. Bouillier, Sénart, Paul Leroy-Beaulieu; des membres de la Société nationale d'agriculture de France, tels que MM. de Monicault, Emmanuel Gréa, le marquis de Poncins, Tiersonnier, Marc de Haut, Josseau et Emile Gatellier; et une foule d'agronomes distingués et de grands propriétaires fonciers.

Il y aurait injustice à omettre ici les noms de quelques hommes qui, par leur exemple et la propagande qu'ils ont exercée, ont largement contribué au progrès rapide des syndicats agricoles et servi puissamment ainsi la cause de l'agriculture.

Nous citerons, pour la France entière, MM. Deusy, le marquis de

Dampierre, le Trésor de la Rocque, Welche, le président Sénart, Groualle, Kergall, Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, le comte de Lorgeril, député, Boullaire, Edm. Sainte-Claire-Deville, etc.; et pour les départements, chacun agissant dans sa sphère régionale : MM. Albert Subra, dans l'Ariège; Rostand et le docteur Menudier, dans la Charente-Inférieure; le comte de la Ferrière, Cantenot, de Fontenay, Delimoges, dans la Côte-d'Or; le comte de Saint-Quentin et Thomine-Desmazures, dans le Calvados; Alexandre de Bosredon, dans la Dordogne; Gauthier, dans le Doubs; Anatole de Fontgalland et de Gailhard-Bancel, dans la Drôme; Joseph L'Hopital et Ad. de Tourville, dans l'Eure; des Jars de Kéranroué, fondateur des syndicats paroissiaux de basse Bretagne, à Morlaix; le marquis de Palaminy, dans la Haute-Garonne; le comte H. de la Chassaigne, Georges Bord et Nathaniel Johnston, dans la Gironde; Crassous et le marquis d'Alfonse de Serres, dans l'Hérault; Marchain et le vicomte de Bonneval, dans l'Indre; Charles Petin, dans l'Isère; Alfred Bouvet, Louis Milcent et le marquis de Froissard, dans le Jura; Demoulins de Riols et le baron de Ravignan, dans les Landes; Riverain-Pollet, dans le Loir-et-Cher; Jacotin, dans la Haute-Loire; le marquis de Rochequairie, dans la Loire-Inférieure; Meynard de Franc et de Laage de Meux, dans le Loiret; Charles Lefèvre et A. Fabre, dans le Lot-et-Garonne; le comte de la Bouillerie, dans le Maine-et-Loire; E. Garnot, dans la Manche; Ponsard, dans la Marne; Paul Genay et de Meixmoron de Dombasle, dans Meurthe-et-Moselle; le vicomte de Chézelles et Lescot, dans l'Oise; Labitte et Madaré, dans le Pas-de-Calais; Cote, Chaboissier et le comte de Roquefeuil, dans le Puy-de-Dôme; le comte de Saint-Pol, Emile Duport, Gabriel de Saint-Victor, Antoine Guinand et le marquis de Chaponay, dans le Rhône; le comte de Charnacé, le marquis de Juigné et Jamin dans la Sarthe, le comte de Villeneuve et Marie-Girod, dans la Savoie; le comte de Villette, dans la Haute-Savoie; Fortier, dans la Seine-Inférieure; Poinsignon, dans les Deux-Sèvres; de Bretagne et Lansier, dans la Vendée; de Larclause, dans la Vienne, etc.

Les syndicats agricoles ont souvent été fondés par les comices et sociétés d'agriculture qui ont senti la nécessité de se juxtaposer un organisme plus apte à satisfaire les besoins de l'agriculture moderne. Parfois même, l'ancien comice s'est transformé et, sans perdre son caractère primitif, y a ajouté celui de syndicat professionnel : cela s'est fait ainsi à Meaux, Langres, Saintes, etc. Mais, dans des cas fréquents, certaines tendances divergentes ou jalousies personnelles, en dépit de la neutralité convenue du terrain agricole, ont motivé la création de syndicats qui se trouvent en

concurrence plus ou moins ouverte avec les anciennes associations. Bien plus, beaucoup de localités possèdent deux syndicats agricoles rivaux qui ne se distinguent l'un de l'autre que par une faible nuance dans leur dénomination. Ainsi Évreux possède le « Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux » et le « Syndicat agricole des cantons nord et sud d'Évreux »; La Réole, le « Syndicat du comice agricole de l'arrondissement de La Réole » et le « Syndicat agricole de La Réole »; le département du Puy-de-Dôme a le « Syndicat départemental agricole du Puy-de-Dôme » et le « Syndicat des agriculteurs du Puy-de-Dôme », etc. Cette émulation, qui profite, en définitive, au progrès de l'agriculture, démontre bien quelle confiance inspire, de toutes parts, l'avenir des syndicats agricoles.

Les syndicats entretiennent généralement les meilleurs rapports avec les professeurs départementaux d'agriculture qui apportent à leurs opérations un concours actif. Beaucoup d'entre eux remplissent, dans les grands syndicats de département, les fonctions de secrétaire général et assument une forte partie des charges causées par l'exécution des marchés d'engrais. MM. Fiévet, Garola, Langlais, Léizour, Franc, Allard, Rigaux, Marcel Dupont, Guerrapain, Vallet, Bourgne, Trouard-Riolle, Hérisson, Prudhomme, Girard-Col, Launay, Gustave Robert, Larvaron, etc., jouent un rôle important dans les syndicats qu'ils ont, d'ailleurs, contribué à fonder. Ces bonnes relations n'ont rien que de très naturel : car le professeur peut rendre de grands services au syndicat, faciliter son extension; et, d'autre part, le syndicat, instrument de propagande pratique, applique l'enseignement de la chaire d'agriculture et le rend fécond.

Les syndicats agricoles ont créé des publications périodiques qui constituent un de leurs plus puissants moyens d'action. Le désir de faire parvenir à leurs adhérents le compte rendu de leurs assemblées et de leurs opérations annuelles, de les préparer à la fondation des œuvres complémentaires qu'ils jugent utiles, de faire peu à peu leur éducation économique et coopérative, de leur distribuer d'excellents conseils pratiques sur les procédés de culture et les meilleures méthodes d'exploitation du sol, a décidé un grand nombre de syndicats à publier des bulletins qui abondent en renseignements précieux pour les cultivateurs, et dont beaucoup sont remarquablement rédigés. Leur périodicité varie : elle est souvent mensuelle, quelquefois bi-mensuelle, plus rarement trimestrielle. Quelques-uns se bornent, en fin d'année, à publier un almanach ou un petit volume qui forme leur compte rendu annuel. Cette presse syndicale compte actuellement au moins deux cents organes périodiques et représente un tirage énorme,

puisque les bulletins des grands syndicats sont envoyés gratuitement à tous leurs membres et même, à titre d'échange, à un grand nombre d'autres syndicats. C'est, on le voit, un admirable instrument de propagande au dedans comme au dehors : il resserre les liens entre les syndiqués, les instruit et facilite leurs transactions.

Les syndicats ont encore à leur disposition un organe fondé pour la défense de leurs intérêts communs, *le Moniteur des syndicats agricoles* [1], journal hebdomadaire qui porte à la connaissance de chacun d'eux leurs manifestations diverses, constitue pour eux un centre d'utiles informations et de bons conseils, suit pas à pas les progrès de l'institution, et se livre à l'étude spéciale des questions économiques et techniques qui les touchent le plus. Enfin, ils possèdent deux annuaires : *l'Annuaire des syndicats professionnels*, publié par le ministère du commerce, où ils sont relevés par départements, côte à côte avec les syndicats industriels et commerciaux, et *l'Annuaire des syndicats agricoles*, très important ouvrage dans lequel M. L. Hautefeuille, agent de la Société nationale d'agriculture de France, a réuni un précieux ensemble de documents sur ces associations.

III

Il nous est impossible d'exposer ici, avec le développement que comporterait cette étude, le fonctionnement des syndicats agricoles dans ses détails et ses formes variés si caractéristiques de la souplesse de l'institution. Mais notre but étant surtout de faire ressortir les services matériels, moraux et sociaux qu'ils rendent aux classes rurales, il nous suffira d'appeler l'attention sur un type qui, à vrai dire, passe pour un des modèles du genre : nous avons nommé le syndicat agricole départemental de la Charente-Inférieure, le plus nombreux et le plus actif syndicat de France.

Il prit naissance en mai 1886 sous le patronage du président de la Société des agriculteurs de France, M. le marquis de Dampierre, qui en est le président d'honneur. Le président titulaire fut M. Th. Guillet, conseiller général à Saintes; mais le véritable organisateur et directeur de l'association fut toujours son vice-président, M. Arthur Rostand. Issu d'une famille marseillaise très honorablement connue dans la haute finance parisienne, M. Rostand avait dirigé une vaste exploitation agricole dans l'Amérique du Sud et y avait puisé cette hardiesse de vues qui marque les entreprises

[1] Direction et administration, 1, rue Méhul, Paris.

agricoles et industrielles des races du nouveau monde. Il comprit tout le parti pratique que pouvait tirer l'agriculture de la forme nouvelle d'association autorisée par la loi de 1884. La Charente-Inférieure avait été ravagée par le phylloxera, et, dans certaines parties du département ruinées par la destruction du vignoble, la valeur de la terre était tombée de 10 000 francs l'hectare à 500 francs. La baisse du bétail, résultant des importations étrangères, avait porté la crise au plus haut point d'intensité, et les petits cultivateurs, découragés, abandonnaient la lutte, quand le syndicat entreprit de leur venir en aide en leur fournissant à bon marché, non seulement les marchandises nécessaires à l'exploitation du sol, mais aussi tous les objets indispensables à la nourriture, à l'habillement, à l'entretien de leurs familles, de telle sorte que l'épargne leur permît plus tard de faire à la terre des avances qui pourraient devenir la source de bénéfices nouveaux. Le syndicat avait rapidement prospéré, puisqu'il comptait plus de 8000 membres dès la seconde année de sa fondation. M. Rostand avait tenu ses promesses; grâce à son esprit pratique, à son expérience des affaires, à sa connaissance des marchés étrangers, il parvenait toujours à traiter pour les membres de son association des marchés extraordinairement avantageux qui faisaient le désespoir du commerce local et excitaient la jalousie des syndicats voisins. Mais du succès lui-même, de l'importance croissante des opérations réalisées, allait naître le danger.

Les syndicats les plus populaires et les mieux dirigés ont connu cette heure critique. Lorsque la quantité de marchandises qu'il leur faut acheter, afin de répondre aux demandes de leurs adhérents, dépasse un certain mouvement annuel de fonds proportionné à leur importance relative, tout se complique, tout s'embrouille : le personnel manque, le contrôle devient impossible, les garanties se trouvent insuffisantes, les responsabilités s'aggravent, et les hommes de cœur qui ont accepté la tâche de présider aux opérations syndicales se sentent débordés. L'association traverse une crise décisive pour son avenir. Deux moyens différents ont été tentés pour en triompher : se transformer en société anonyme à capital variable, comme l'a fait le syndicat agricole de Montpellier et du Languedoc, ou s'annexer une société coopérative comme l'a fait le syndicat de la Charente-Inférieure et comme d'autres ont cherché à le faire depuis.

Cette création est l'œuvre personnelle de M. Rostand, qui s'est inspiré des sociétés coopératives de consommation si répandues en Angleterre, et dont Londres possède un type bien connu, la Société coopérative pour l'armée et la marine (*Army and navy cooperative*

store) ; elle occupe 6000 employés dans ses immenses magasins, a vendu en 1890 pour 75 millions de marchandises les plus variées, et ses actions, émises à 25 francs, valaient 700 francs au commencement de l'année dernière. La « Société coopérative de production et de consommation de la Charente-Inférieure » fut créée le 15 septembre 1888 sous la forme de société anonyme à capital variable [1]. Remarquons en passant que cet essai de coopération rurale est bien plus complexe que la coopération anglaise ou celle qui se pratique dans nos centres industriels, qui est généralement une simple association de consommateurs. Afin d'être vraiment utile aux cultivateurs, de leur rendre tous les services que comporte son essence, la coopération syndicale doit s'étendre à la production comme à la consommation : le cultivateur est à la fois producteur et consommateur et, pour faire bien ses affaires, il a besoin de trouver à vendre avantageusement les denrées qu'il produit, de même qu'à acheter à bon marché les marchandises nécessaires à l'entretien de son ménage ou à l'exercice de sa profession. C'est ce qu'a très bien compris M. Rostand, qui a donné à sa société coopérative un cadre assez large pour en faire le meilleur et le plus complet auxiliaire des syndicats agricoles.

La Société coopérative, dont le siège est à la Rochelle, se constitua au capital de 200 000 francs, maximum autorisé par la loi, divisé en 4000 actions de 50 francs chacune, qui furent souscrites par des membres du syndicat. Par suite de l'extension qu'il a fallu donner aux opérations sociales, de nouvelles émissions d'actions ont eu lieu successivement, et actuellement la société fonctionne avec un capital de 600 000 fr. entièrement réalisé, et 600 000 fr. de fonds versés en comptes courants par des actionnaires.

Qu'a fait la Société coopérative à l'aide de ces ressources, et comment sont réglés ses rapports avec le syndicat agricole?

La Société coopérative est le fournisseur général, l'agent, l'homme d'affaires du syndicat, dont tous les membres ont droit à ses services. Le syndicat compte aujourd'hui 12 500 adhérents, payant une cotisation de 0 fr. 05 par semaine, ou 2 fr. 60 par an, soit 12 500 chefs de famille qui assurent le bienfait de la coopération à 30 000 ou 40 000 personnes, dans un département de 450 000 habitants. En vertu d'un traité passé entre la Société coopérative et le syndicat, celui-ci paye à la coopérative une cotisation de 1 franc par membre; par contre, tous les syndiqués font de droit, et en bloc, partie de la Société coopérative, à titre d'associés

[1] Ces associations seront régies par la loi du 24 juillet 1867 tant que le projet de loi sur les sociétés coopératives, actuellement soumis au Sénat, n'aura pas été définitivement voté par les Chambres.

participant aux bénéfices, et cette participation est réglée par les statuts à 50 pour 100 des bénéfices nets, distribués au marc le franc de leurs achats; pour l'exercice 1889, elle a donné à chaque adhérent 2 pour 100 du montant de ses achats. Indépendamment de cet avantage, la subvention payée par le syndicat est loin de lui être onéreuse; car, en échange de ce sacrifice, la Société coopérative a pris à sa charge les frais de publication du bulletin mensuel, les loyers, les gages du personnel, les frais de bureau et la moitié du traitement du professeur d'agriculture que s'est attaché le syndicat, si bien qu'en 1890 elle a reçu du syndicat environ 11 500 francs, et payé pour lui près de 19 000 francs, sans préjudice des œuvres de propagande agricole qu'elle a organisées. Ainsi allégé de dépenses considérables et dégagé de toute préoccupation commerciale, le syndicat peut consacrer désormais la plus grande partie de ses disponibilités aux encouragements à donner, sous des formes diverses, à l'agriculture et à ses serviteurs.

L'alliance étroite du syndicat et de la Société coopérative ne résulte pas seulement d'un traité, elle résulte encore de l'unité de direction : M. Rostand, vice-président du syndicat, est en même temps directeur général de la Société coopérative, et il est l'âme de ce double organisme. C'est lui qui a établi et organisé avec un ordre admirable les magasins et les bureaux de l'entrepôt central de la coopérative à la Rochelle et de ses nombreuses succursales dans le département; c'est lui qui centralise et contrôle tous les détails de cette vaste administration. Nous ne pouvons faire connaître ici l'installation de la coopérative de la Rochelle; le président d'un syndicat agricole du Rhône, M. Emile Duport, en a fait une pittoresque description [1]. Qu'il nous suffise de dire qu'outre les bureaux de la direction, de la correspondance générale, de l'inspection et de la comptabilité, l'entrepôt général sert surtout de centre de réapprovisionnement et de transit pour les marchandises reçues par voie de mer. Les diverses branches du commerce y ont leurs rayons spéciaux comme dans les grands magasins du *Louvre* et du *Bon-Marché*, comme dans les coopératives anglaises; on y trouve le rayon de l'épicerie, le rayon de la mercerie, le rayon du vêtement, le rayon de la quincaillerie, le rayon des vins, le rayon des engrais, le rayon des machines agricoles, etc. En tout, on compte 5800 articles de vente différents dans les magasins de la coopérative, soit pour environ 500 000 francs de marchandises; 74 employés y travaillent sous les ordres du directeur général.

De plus, 31 succursales ou dépôts secondaires fonctionnent dans

[1] Voy. le *Moniteur des syndicats agricoles* du 21 juin 1891.

les principaux centres du département et mettent ainsi les marchandises à la portée du consommateur des moindres villages.

Ces succursales sont organisées avec le même ordre que l'entrepôt général et reçoivent en petit le même approvisionnement; elles adressent à la direction des feuilles de situation journalière et sont soumises au contrôle d'inspecteurs envoyés inopinément pour vérifier la caisse et les marchandises. Les directeurs de succursales sont rétribués de deux façons différentes, selon qu'ils ont ou n'ont pas à leur charge tous les frais d'administration. Dans le premier cas, il leur est alloué une commission de 3 pour 100 sur le chiffre des ventes qu'ils réalisent et, ce qui est d'une grande habileté pratique, cette commission est portée à 4 pour 100 sur toutes les affaires faites en augmentation du chiffre de l'année précédente. Pour la plus grande partie de leurs marchandises, les succursales sont alimentées directement par les centres de production, de sorte que tous les frais de transport et de réexpédition inutiles sont évités.

Le nombre total des employés de la Société coopérative, tant au siège social que dans les succursales, est de 270, et la valeur de toutes les marchandises en magasin atteint 1 300 000 à 1 400 000 fr.

Afin de désarmer l'hostilité du petit commerce local dont elle venait par sa concurrence diminuer les affaires et surtout réduire les bénéfices, la coopérative a cherché très politiquement à intéresser à ses opérations un certain nombre de négociants patentés qui lui servent de représentants ou de correspondants dans les communes : ils s'engagent à s'approvisionner entièrement dans les magasins de la Société; mais il leur est fait une bonification sur le chiffre de leurs ventes, et cette bonification est croissante comme celle des chefs de succursales. Le nombre de ces représentants, qui sont généralement des épiciers de village, s'élève actuellement à 280.

Voilà quelle est l'organisation : passons aux résultats.

IV

Depuis trois années que fonctionne la Société coopérative de la Charente-Inférieure, le chiffre des affaires s'est accru parallèlement aux augmentations successives du capital social. Pour l'année 1891, il atteint environ 2 800 000 francs, sur lesquels les achats d'engrais et autres marchandises employées par l'agriculture figurent pour 900 000 francs et les ventes de produits agricoles pour 150 000 fr. Malgré la complication et les dépenses qu'entraîne une semblable organisation, au début surtout, les frais d'administration ne se sont

élevés qu'à 9 à 10 pour 100 du chiffre des affaires, bien moins que dans les sociétés anglaises; aux *Cooperative Stores* de Londres, ils atteignent 16 à 18 pour 100, et les Anglais trouvent cela modéré. En tout cas, le quantum dont ces frais peuvent grever les marchandises vendues ne saurait se comparer aux majorations scandaleuses qui résultent ordinairement des bénéfices des intermédiaires [1]. Les acheteurs n'ont qu'à s'applaudir de la modicité des prix de vente qui sont de 20 à 25 pour 100 au-dessous de ceux du commerce.

La Société coopérative fait néanmoins de très bonnes affaires, puisqu'elle distribue régulièrement, depuis sa création, 10 pour 100 à ses actionnaires. Ces 10 pour 100 de revenu annuel se décomposent ainsi : 1° 6 pour 100 d'intérêt sur le capital versé; 2° 4 pour 100 à titre de dividende afférent à chaque action. Mais ce dividende représente le cinquième seulement des bénéfices nets réalisés par la Société; un autre cinquième est réservé au conseil d'administration, à la direction et au personnel; un dixième au fonds de réserve et, comme nous l'avons déjà noté, la moitié de ces bénéfices est répartie entre les associés acheteurs, au marc le franc de leurs achats. Pour chacune des deux premières années d'exercice, une somme de 25 000 francs a été ainsi distribuée aux adhérents acheteurs, et d'importantes réserves ont été constituées. Tout fait prévoir, d'ailleurs, que cette excellente situation s'améliorera encore, les bénéfices devant s'accroître normalement par la progression des affaires de la Société.

Le succès de la Société coopérative de la Charente-Inférieure a donc été complet : quelles en ont été les conséquences pour le syndicat agricole, d'abord, et, à un point de vue plus général, pour l'agriculture du département?

Le syndicat agricole, avait dû, malgré son zèle, reconnaître son impuissance à rendre à ses adhérents tous les services qu'ils attendaient de lui. Son organisation première n'y suffisait pas et il se sentait entraîné dans la voie d'opérations d'une légalité contestable. Les syndicats professionnels ne se sont pas créés en vue de faire le commerce; pour que leurs membres puissent s'approvisionner dans les meilleures conditions, par leur intermédiaire, ils devraient pratiquer des achats fermes, prendre des engagements, posséder un capital, c'est-à-dire faire acte de commerce, opérer pour leur compte, à leurs risques et périls. Ils peuvent, il est vrai, acheter collectivement les engrais, les semences, les machines agricoles, etc., que leur demandent leurs adhérents et les répartir

[1] M. Rostand a constaté, dans le commerce de détail, des majorations de prix qui atteignaient, pour certains articles, 200, 400 et même 800 *pour* 100.

entre eux sans bénéfice, en se remboursant simplement de leurs frais, ce qui ne constitue pas une opération commerciale. Ce droit leur avait été contesté par le commerce des engrais : il leur a été formellement reconnu par le ministre du commerce, M. Pierre Legrand, dans une lettre adressée, le 27 mai 1888, à la Chambre de commerce de Paris, qui avait appuyé les prétentions des marchands d'engrais. Les syndicats agricoles ne doivent pas franchir ces limites, et leurs achats ne doivent porter que sur des marchandises employées dans l'exercice de la profession agricole. Or, en appréciant quelles économies l'achat en commun permet de réaliser sur les engrais, machines, etc., les cultivateurs syndiqués devaient naturellement chercher à en obtenir d'analogues sur la nourriture, l'entretien des personnes et toutes les dépenses de ménage. Tel est le rôle de la Société coopérative qui complète l'œuvre du syndicat.

Le syndicat agricole de la Charente-Inférieure a donc trouvé dans la combinaison nouvelle la satisfaction des besoins de ses membres mieux et plus largement assurée; il s'est vu dégagé de toute spéculation et opération commerciales, de toute responsabilité dans les engagements commerciaux de la Coopérative, pourvu d'une administration et d'une caisse distinctes, libre de consacrer toute son activité au progrès de l'agriculture, à l'amélioration du sort des cultivateurs. Le concours financier de la Société coopérative lui est, d'ailleurs, acquis dans toutes ses entreprises, et il y puise le moyen de les développer.

Voici les principales œuvres que l'alliance des deux associations a produites, et dont ont bénéficié les agriculteurs syndiqués :

Depuis l'origine du syndicat, il a été distribué par lui, en primes, dans des concours agricoles organisés sur divers points du département, une somme de 45 000 francs. Un professeur d'agriculture a été attaché au syndicat; il donne des conférences dans les localités où il est demandé, répond à toutes les demandes de renseignements et de conseils pratiques qui lui sont adressées par les adhérents, fait les analyses d'engrais, de terres, etc., dirige les champs d'expériences qui, chaque année, sont organisés, au nombre de 30 ou 40, chez les cultivateurs eux-mêmes, et dans les meilleures conditions de propagande et d'enseignement mutuel. Les engrais chimiques étaient à peine connus, il y a quelques années, dans la Charente-Inférieure, et la détresse des cultivateurs, les enfermant dans un cercle vicieux, semblait leur interdire le moyen d'accroître, par leur emploi, les rendements et les bénéfices de la culture. La Société coopérative en a fourni 10 millions de kilogrammes en 1891.

L'outillage agricole était arriéré et insuffisant. Le syndicat a

pensé, à très juste titre, qu'une excellente manière de faire apprécier les services rendus à l'agriculture par les machines perfectionnées, que les cultivateurs admirent dans les concours sans oser les acheter, serait de les mettre en location et de se faire lui-même entrepreneur des principaux travaux des champs. Aussi la Société coopérative, non contente de vendre à très bas prix les meilleures machines agricoles, en possède un stock d'une valeur de 45 000 fr. uniquement affecté à la location. Pendant la moisson, 14 moissonneuses-lieuses, travaillant à l'entreprise, font la récolte des céréales au prix de 12 fr. 50 l'hectare, tous frais compris, et ce prix incroyable de bon marché, puisqu'il n'est guère que le tiers de la dépense ordinaire, laisse encore à la Coopérative un bénéfice d'environ 2 fr. 50 par hectare.

La Société coopérative a pris à sa charge les frais des champs d'expériences, du laboratoire et des analyses de terre et d'engrais. Elle facilite à ses membres l'assurance contre l'incendie, en leur abandonnant une partie des remises habituelles qui lui sont allouées par une compagnie d'assurances dont elle est seul représentant dans le département. Bien d'autres projets sont à l'étude sur la vente des produits du sol, l'organisation du crédit agricole, etc. Mais il convient d'en signaler particulièrement un qui est en voie de réalisation et qui affirme les tendances humanitaires du syndicat agricole de la Charente-Inférieure. Il va fonder un orphelinat agricole pour y recueillir les enfants des cultivateurs pauvres restés sans famille. Cet orphelinat sera en même temps une école pratique d'agriculture et une ferme-modèle, où seront enseignées les bonnes méthodes agricoles et où se feront les essais d'instruments, semences, etc. On y annexera plus tard un asile de retraite pour les vieux cultivateurs.

On voit par là que M. Rostand n'émettait pas une prétention exagérée quand il disait, dans un de ses rapports, au nom de la Chambre syndicale :

« Nous avons pensé que le domaine des promesses vaines ou illusoires était vraiment trop exploité, nous avons voulu faire uniquement et avant tout une œuvre d'intérêt social et de régénération morale et matérielle. »

Le département de la Charente-Inférieure tout entier a ressenti l'heureux effet de l'organisation imaginée par M. Rostand : car les bas prix de la Société coopérative ont obligé tous les commerçants à réduire ceux des objets de toute nature dans une proportion de 20 à 25 pour 100 en moyenne, afin de pouvoir soutenir la concurrence, et les ennemis du syndicat ont eux-mêmes profité de cet avantage : en estimant à 100 francs par an la dépense de chaque

habitant pour l'ensemble des objets usuels de consommation, ce serait une économie annuelle d'environ 10 millions, pour les 450 000 habitants de la Charente-Inférieure. Dépensant moins pour leur consommation personnelle, produisant plus grâce à de meilleures pratiques de culture, les agriculteurs ont vu peu à peu leur situation s'améliorer et se sont trouvés en état de lutter contre la crise agricole plus intense dans ce département que partout ailleurs. D'autres syndicats fondés à côté de celui de M. Rostand y ont aussi concouru. Les vignobles sont partout en voie de reconstitution aujourd'hui, et leur production renaissante ne tardera pas à ramener l'aisance. Dans plusieurs cantons, il s'est créé des laiteries coopératives outillées selon le système danois qui ont permis l'entretien d'un nombreux bétail et fournissent un beurre renommé. Au commencement de 1891, ces laiteries coopératives étaient au nombre de dix-sept dans les cantons de Surgères, Courçon, Loulay, etc. Bref, les fondateurs du syndicat agricole de la Charente-Inférieure peuvent se rendre le témoignage qu'en aidant la masse des consommateurs à se soustraire aux ruineuses majorations du commerce, ils ont atteint leur but, qui était de secourir la petite propriété et de travailler au relèvement matériel et moral des cultivateurs.

V

Nous avons choisi dans la Charente-Inférieure un exemple qui nous semblait propre à mettre en lumière les services des syndicats agricoles. Mais beaucoup d'autres syndicats seraient également dignes d'étude, car ils présentent, soit dans leur organisation, soit dans leur fonctionnement, des traits distinctifs fort intéressants par leur diversité même.

Les uns sont purement agricoles, les autres agricoles et viticoles ou même presque exclusivement viticoles, selon les régions. Certaines cultures, telles que la culture du houblon, celle de la betterave à sucre, la culture horticole et maraîchère, ont provoqué la formation de syndicats professionnels ayant pour objet ces intérêts spéciaux. La production laitière et fromagère, l'élevage et l'engraissement du bétail, l'amélioration des races par la tenue des livres généalogiques (Stud-books et Herd-books), l'apiculture, etc., ont leurs syndicats. Il en existe aussi, et en grand nombre, qui se donnent pour but de protéger les récoltes de leurs adhérents : tels sont les syndicats de hannetonnage et les syndicats de protection des vignobles contre les gelées de printemps.

La défense des intérêts généraux de l'agriculture est la plus

incontestée des attributions des syndicats agricoles. A l'exemple des anciennes associations, ils émettent des vœux et, au besoin, pétitionnent devant les Chambres sur toutes les questions de législation, finances, impôts, tarifs douaniers, tarifs de transport, etc., dont la solution intéresse la profession agricole. En l'absence d'une représentation officielle de l'agriculture, — toujours réclamée et si souvent promise, — ils remplissent spontanément à cet égard le rôle des Chambres de commerce et d'industrie. Ces manifestations, propagées et grossies par les fédérations de syndicats auxquelles la loi de 1884 a donné le nom d'Union, sont destinées à exercer et exercent déjà, en fait, une grande influence sur les décisions des pouvoirs publics dans un pays où l'opinion est souveraine. Par ce côté, le rôle des syndicats confine à la politique, mais à la politique des intérêts et des affaires, non à la politique des partis. Lors du dernier renouvellement de la Chambre des députés, des *programmes agricoles* ont été présentés par les syndicats aux candidats dans divers départements, notamment dans le département de Seine-et-Oise, et formellement acceptés par eux. Le « Syndicat économique agricole », siégeant à Paris, dirigé par MM. Kergall, Flourens et de Lorgeril, s'est particulièrement attaché à provoquer, dans la France entière, par voie de conférences, publications diverses, pétitions, etc., une agitation légale en faveur de la suppression du principal de l'impôt foncier.

Les services matériels et techniques rendus par les syndicats agricoles à leurs adhérents présentent une grande variété. Outre l'achat en commun des engrais, machines agricoles, semences, tourteaux et autres nourritures pour le bétail, plants de vigne américaine, sucres pour vendanges, etc., etc., que l'association traite dans des conditions de prix et de qualité bien supérieures à celles que pourrait obtenir le cultivateur isolé, elle a mille moyens de l'instruire et de l'encourager à améliorer ses procédés d'exploitation : concours agricoles et viticoles, écoles de greffage, enquêtes, créations de pépinières syndicales, champs d'expériences, laboratoires agronomiques, exécution d'analyses de terre en vue d'établir la carte géologique régionale, distribution de primes aux instituteurs les plus dévoués à l'enseignement agricole, conférences, visite d'exploitations modèles, inspection des vignes, essais publics d'instruments perfectionnés, subventions données aux acheteurs de ces instruments, vente aux enchères, sur mise à prix abaissée, de reproducteurs d'élite achetés au dehors, etc., etc.

Non moins pratiques sont des services d'un autre ordre, qui laissent apparaître, en outre, une préoccupation dominante de l'association professionnelle, celle de moraliser les populations des

campagnes, de relever leur condition sociale par l'application des idées de mutualité, de prévoyance et de solidarité.

A cet ordre appartiennent les institutions coopératives, qui sont, nous l'avons vu, le complément naturel des syndicats, puisque mieux encore, selon l'expression de M. le Trésor de la Rocque, elles affranchissent les agriculteurs du joug des intermédiaires commerciaux, les caisses mutuelles de crédit, d'assurance contre les risques de mortalité du bétail, contre la grêle, contre les accidents du travail agricole, les caisses de secours mutuels en cas de maladie, l'assistance donnée pour éviter l'interruption du travail, etc. Plusieurs syndicats se sont attachés à recueillir et à réviser les usages locaux agricoles qui font loi dans un grand nombre de cas; beaucoup d'autres ont cherché à prévenir les litiges si fréquents dans nos campagnes en organisant des commissions d'arbitrage devant lesquelles les adhérents sont tenus de porter toutes les contestations relatives aux questions agricoles qui peuvent s'élever entre eux.

Parmi les associations qui se sont éprises de ces œuvres et qui ont entrepris d'unir les cultivateurs dans les liens d'un véritable patronage, une mention particulière est due aux nombreux syndicats agricoles fondés par l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers dans l'Ain, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Charente, la Dordogne, la Drôme, le Finistère, le Loir-et-Cher, le Lot, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Manche, l'Orne, etc.

Ces syndicats, dont les statuts offrent entre eux beaucoup d'analogie, ont adopté la devise *Cruce et aratro*, et se placent généralement sous l'invocation d'un saint laboureur, saint Isidore, par exemple, dont ils célèbrent chaque année la fête patronale. Les adhérents s'engagent à observer le repos du dimanche, à se prêter mutuelle assistance en cas de besoin, à assister aux obsèques de leurs confrères, à observer entre eux les lois de la justice et de la charité, etc. Ils se livrent, d'ailleurs, aux mêmes opérations professionnelles que tous les autres syndicats.

VI

Telles sont les principales conséquences que l'agriculture a su tirer de cette loi du 21 mars 1884, qui a été vraiment pour elle une loi de salut, le point de départ de son relèvement dans la crise intense qu'elle traversait. Il a été fait beaucoup déjà pour le progrès de la culture et l'amélioration du sort des cultivateurs : mais, il faut bien l'avouer, le problème économique qui se posait devant les associations professionnelles n'est qu'en partie résolu.

C'est qu'il ne suffit pas au cultivateur, pour que son sort soit prospère, de trouver à acheter, aux meilleures conditions possibles, les objets et marchandises dont il a besoin, ce que réalisent pour lui, avec une perfection presque absolue, les syndicats agricoles et surtout les sociétés coopératives qui leur sont annexées : avant d'être consommateur, il est surtout producteur et, à ce titre, il faut qu'il puisse obtenir un prix rémunérateur de ses céréales, de ses vins, de son bétail, de tous les produits directs et indirects qu'il tire de son industrie, l'exploitation du sol. Certes, il appartenait aux syndicats agricoles de chercher à organiser la vente en faveur de leurs membres comme ils avaient si bien organisé l'achat.

On s'est heurté là à de colossales difficultés, et les résultats acquis ont été très minimes. Quelques tentatives ont été faites pour améliorer les conditions de la vente du bétail sur pied dans les grandes villes, pour faire admettre les syndicats à prendre part aux adjudications de fournitures militaires, pour organiser l'expédition et la vente collective, aux halles de Paris, de certains fruits et légumes de primeur, pour écouler plus facilement les raisins frais, les vins, les fourrages, les pommes de terre, les pommes à cidre, les céréales, etc., par des transactions entre syndicats, par des échanges de produits entre les associations de régions dont les produits et les besoins diffèrent, etc. On a même créé quelques marchés aux vins où le commerce peut venir déguster et acheter sur échantillon les vins des propriétaires syndiqués, on a pratiqué des ventes publiques, ou sur échantillons exposés, pour les semences qui s'échangent assez facilement entre les syndicats ou entre les membres d'un même syndicat. Pour certains produits, tels que les beurres et fromages, en Normandie et en Bretagne surtout, on a cherché à nouer des relations directes avec les consommateurs par l'envoi de colis postaux. Un syndicat du Midi a installé à Paris un dépôt de ses vins, trois boucheries syndicales ont été créées à Lyon, etc.

Mais ces diverses tentatives, dont le succès a été plus ou moins grand, ne constituent, en somme, que des aspirations vers un régime nouveau qui, mettant en contact le producteur et le consommateur, les affranchirait l'un et l'autre de l'onéreux tribut que prélèvent sur eux des intermédiaires inutiles. Éloigné des centres de consommation, insuffisamment renseigné sur les circonstances qui peuvent influencer les cours, obligé souvent de réaliser en temps inopportun lorsque l'offre excède la demande, le producteur agricole est une proie facile pour les spéculations du commerce et il sied aux syndicats de le défendre.

M. Le Trésor de la Rocque, président de l'Union des syndicats

des agriculteurs de France, a signalé aux syndicats, dans les termes suivants, l'urgence d'intervenir pour remédier à cette situation : « Entre le producteur et le consommateur se place une série d'intermédiaires qui vivent à nos dépens. L'œuf vendu par le producteur au prix de 7 centimes est payé 15 centimes par le consommateur. La différence, soit 8 centimes, ne profite pas à l'un plus qu'à l'autre. En cherchant bien, vous trouveriez des écarts du même genre à peu près sur tous les produits qui ne sont pas consommés par celui qui les a récoltés. Des milliards prélevés annuellement par un commerce parasite, tant sur les producteurs que sur les consommateurs, sont arrachés ainsi à l'épargne nationale. Tout le monde aujourd'hui parle de réformes sociales. La réforme qui devrait primer toutes les autres serait de réduire le total de ce tribut, dont chacun de nous paye sa part, et d'arriver à diminuer le nombre des intermédiaires commerciaux qui de 1 717 000, en 1876, s'est élevé à 3 170 000 en 1881, à 4 700 000 en 1886, et qui dépasse aujourd'hui 5 000 000 !

« Les syndicats agricoles nous affranchissent en partie de ce joug des intermédiaires ; des sociétés coopératives, créées à côté des syndicats agricoles, nous en affranchissent mieux encore. »

C'est, en effet, dans cette voie qu'on peut espérer trouver la solution du problème de la *vie à bon marché*, sans que ce bon marché soit pourtant la ruine du producteur.

Comment s'établira le contact direct entre le producteur et le consommateur? Tout le monde reconnaît que le consommateur ne peut, sauf en des cas exceptionnels, s'adresser au producteur; il faut donc que ce soit le producteur qui vienne à lui et lui offre sa marchandise. S'il existait, dans chacun des quartiers de Paris, par exemple, un magasin de vente ou dépôt approvisionné par les syndicats agricoles, où le consommateur pourrait, presque sans rien changer à ses habitudes, acheter la plupart des denrées d'alimentation courante, croit-on qu'il s'obstinerait à s'adresser au revendeur, troisième ou quatrième intermédiaire, qui doit vivre sur les profits de la revente au détail de marchandises achetées aux Halles centrales?

Une semblable organisation n'est pas un rêve ; car, impossible au temps où les campagnes étaient livrées à l'individualisme, elle est devenue réalisable depuis que l'association les a transformées et leur a donné de puissants moyens d'action. Le développement des institutions syndicales et coopératives tend à assurer partout le rapprochement du producteur et du consommateur, c'est-à-dire la vie à bon marché, plus désirable que jamais à la veille du jour où la mise en vigueur de nouveaux tarifs douaniers est appelée vrai-

semblablement à causer un renchérissement général des conditions de l'existence.

Nous avons apprécié les résultats qu'a produits, dans le département de la Charente-Inférieure, l'annexion d'une société coopérative à un syndicat agricole habilement organisé. On peut les généraliser et leur donner par là même plus d'ampleur et de portée encore. L'instrument de production, le syndicat agricole, existe presque partout; il s'agit de créer l'instrument de vente, en multipliant, à côté des syndicats, les sociétés coopératives qui, prospérant comme celle de la Rochelle, pourront se concerter pour écouler les récoltes de leurs adhérents respectifs, au moyen d'un vaste ensemble d'agences et de magasins de vente organisés dans tous les grands centres de consommation, comme aussi pour rechercher les débouchés au dehors, par l'exportation d'un grand nombre de produits agricoles.

Si le grave problème économique, affectant de si près la question sociale, qui consiste à offrir directement aux consommateurs des villes les produits obtenus par les cultivateurs des campagnes et qui sont actuellement grevés par le commerce de tant de majorations successives, trouve jamais une solution favorable, on peut affirmer que c'est l'association syndicale et coopérative qui l'apportera.

Nous avons rapidement passé en revue les principaux services rendus par l'institution des syndicats professionnels agricoles.

Au point de vue pratique, ils ont transformé les procédés de la culture et propagé, jusqu'au fond de nos provinces, les découvertes les plus fécondes de la science moderne; ils ont accru la production et l'ont rendue moins onéreuse; ils ont ramené l'aisance dans les campagnes et leur font entrevoir un avenir meilleur; il portent en germe les plus belles espérances.

Au point de vue moral et social, ils ont relevé la condition des classes rurales, modifié profondément les mœurs et habitudes des cultivateurs, qui ont par eux senti la nécessité de s'intéresser à la marche des affaires publiques, au moins en ce qui touche les besoins de leur profession. Avec eux, la démocratie rurale, nouveau tiers-état peut-être, est entrée en scène pour faire sentir le poids de son influence économique, et la réforme douanière que viennent d'achever les Chambres en porte sensiblement l'empreinte.

Ils ont initié les cultivateurs aux ressources de la coopération, aux devoirs de la solidarité professionnelle; ils ont rapproché par une sorte de pénétration intime les diverses couches du monde rural en groupant les grands propriétaires fonciers, les fermiers, les métayers, les petits cultivateurs, et même souvent les ouvriers

de la culture pour exercer une action combinée au profit d'intérêts collectifs.

Ils ont enfin intéressé à l'exploitation du sol bien des propriétaires qui avaient plus ou moins déserté leurs domaines et qui, séduits par le nouveau rôle social entrevu grâce à eux, s'attachent à rendre leur existence utile et à répandre les exemples de l'agriculture progressive dans le rayon de leur influence naturelle.

Les syndicats agricoles font ainsi, au grand jour, œuvre de progrès, de moralisation et de paix sociale. La voie qu'ils ont suivie est bien différente de celle parcourue par les syndicats industriels, et ils ont été bien inspirés de la préférer, comme le reconnaît avec bonne foi l'un des principaux organes de ces derniers, le *Moniteur des syndicats ouvriers*[1], dans les termes qui suivent :

« Si, dans l'industrie, les bienfaits de l'association coopérative n'ont pas donné les résultats qu'on est en droit d'espérer, il n'en est pas de même de l'agriculture, où le rôle des sociétés coopératives devient de plus en plus important. Elle se prête, en effet, mieux que les industries extractive et manufacturière, aux combinaisons économiques destinées à augmenter la force productive et la rémunération du travailleur par la suppression de l'intermédiaire. Il semblerait que les théories excessives des fauteurs de désordre ne trouvent qu'un faible écho auprès des agriculteurs. Ceux-ci, mûris par l'expérience de tous les jours et guidés par l'intérêt sagement compris, sont heureusement peu accessibles aux idées qui représentent le capital comme l'irréconciliable ennemi.

« Alors que beaucoup de syndicats ouvriers ont maladroitement avivé la lutte stérile entre le capital et le travail et se sont posés en adversaires résolus du patron producteur, violant ainsi les lois de l'harmonie économique, les syndicats agricoles, mieux inspirés, ont cherché l'amélioration du sort de leurs membres par un rapprochement des deux facteurs nécessaires de la production. Ces syndicats se sont d'abord constitués sous la forme première de sociétés coopératives de consommation pour la vente d'engrais aux associés. Ils ont ensuite étendu leur action. »

Ne sommes-nous pas fondé à conclure que, si jamais il était proposé de réformer la loi du 21 mars 1884, les services rendus à la société par les syndicats agricoles pourraient payer la rançon des désordres imputables aux syndicats ouvriers de l'industrie?

Comte DE ROCQUIGNY.

[1] N° du 20 décembre 1891.

JANSSEN

LE GRAND HISTORIEN CATHOLIQUE D'ALLEMAGNE

Lorsque Windthorst est mort, il y a une dizaine de mois, l'Allemagne, l'Église catholique, le monde civilisé tout entier s'est ému. On comprenait qu'une grande force morale venait de s'éteindre, que l'âme contemporaine était, en quelque sorte, diminuée. Adversaires et amis laissèrent tomber des regrets unanimes sur cette tombe qui engloutissait le vaillant chef du Centre, l'avocat de toutes les nobles causes.

Et voici que la fosse a réclamé une autre proie insigne, pour me servir de l'expression du poète :

Ecco un altra insigne
Preda alla fossa.

Janssen, le « Windthorst de l'historiographie ultramontaine », comme l'appelait une feuille libérale de Vienne, a succombé à une longue et pénible maladie.

Bien que prévue, cette mort ne laisse pas que de produire une vive impression en Allemagne. Le rôle scientifique joué par Janssen a été si considérable, qu'il n'est peut-être pas un savant dont le nom soit plus connu dans son pays. On a pu s'en apercevoir ces derniers jours pendant que l'illustre historien était cloué sur son lit de douleurs. Léon XIII se faisait renseigner anxieusement sur la nature et les progrès de son mal et lui envoyait les plus affectueuses bénédictions. L'empereur d'Autriche s'informait chaque matin de sa santé et, d'après la *Germania*, l'empereur d'Allemagne lui-même ne serait pas resté indifférent au sort du malade[1]. L'évêque de Limbourg et celui de Mayence firent exprès

[1] Il est cependant faux que l'empereur ait, comme l'ont annoncé certains journaux, fait déposer une couronne sur le cercueil de Janssen. Le souverain *protestant* n'aurait jamais voulu rendre un tel hommage à l'historien de la Réforme. Aussi le Journal officiel s'est-il empressé de démentir la nouvelle.

le voyage de Francfort pour témoigner leur sympathie à l'humble prêtre, au modeste professeur. D'innombrables télégrammes signés des noms les plus retentissants affluèrent de tous les points de l'Allemagne, de l'Europe, voire même du nouveau continent, et ces manifestations se traduisaient toutes en ce cri, en ce vœu : Puisse l'historien du peuple allemand revenir à la santé!

Il semblait que ce vœu fût entendu du ciel! Mgr Janssen se remettait, en effet, de sa crise, et la presse enregistrait avec joie la marche lente, mais progressive, de sa convalescence. L'espoir renaissait dans tous les cœurs. Puis, tout à coup, le rêve s'écroula. Dans la nuit du 23 au 24 décembre, Janssen expira doucement à la suite d'une paralysie des poumons. Le Christ, dont il avait vengé l'Église dans des livres immortels, lui ouvrit les portes de l'éternité au moment où les anges allaient chanter l'hymne de Noël : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté! »

Il y a environ un an et demi que je vis Mgr Janssen pour la dernière fois. C'était au congrès catholique de Coblentz, en 1890. Le savant prélat n'avait pas l'habitude de se montrer dans ces nombreuses et bruyantes assemblées [2]. Je ne l'avais vu ni à Trèves, ni à Fribourg, ni à Bochum. La faiblesse de sa poitrine ne lui aurait pas permis d'affronter les foules à la tribune, et je crois, du reste, que ses aptitudes oratoires étaient médiocres. Il évitait donc de paraître dans ces grandes assises du peuple catholique d'Allemagne. Au congrès de Coblentz, il fit une exception, et à l'une des réunions plénières du soir, la tête si caractéristique de l'historien émergea tout à coup de l'estrade sur laquelle avait pris place l'élite du parti catholique. Son nom courut immédiatement de rang en rang, et bientôt tous les regards furent fixés sur lui. Il était assis auprès de Windthorst, et, de temps en temps, la Petite Excellence lui glissait à l'oreille quelque parole, malicieuse sans doute, qui épanouissait son visage.

Je les verrai toute ma vie tels que je les aperçus alors, ces deux défenseurs de la foi, ces deux conquérants qui ont su assurer à leur Église une si large place au soleil des libertés publiques! De quelle admiration, j'allais dire de quelle tendresse, les enveloppaient les huit mille congressistes accourus à Coblentz pour retremper leur courage et leurs sentiments religieux! Ils sentaient qu'ils

[1] Il faut ajouter qu'autrefois les réunions publiques l'effrayaient moins, et, de temps à autre, il y prenait même la parole. Pendant le *Kulturkampf*, il alla jusqu'à se faire député du Landtag prussien. Mais il ne tarda pas à se retirer de la vie politique, pour laquelle il ne se sentait pas fait.

avaient devant eux leurs libérateurs par excellence! L'un avait affranchi le présent, l'autre le passé. Le premier avait sauvé leurs croyances du joug d'un ministre tout-puissant; le second avait arraché leur histoire aux mensonges d'une science qui avait pour elle les réputations établies, la tradition, les chaires de toutes les universités. Également utiles à leur cause, également victorieux dans leur sphère respective, ils partageaient la même gloire et soulevaient le même enthousiasme. Ils étaient la personnification la plus complète du génie catholique repoussant le double assaut de la force brutale et de la science.

La vision de ces deux puissances morales m'absorba comme tout le monde et je perdis de vue l'orateur qui était à la tribune. Hélas! en contemplant ces deux hommes extraordinaires, j'étais loin de me douter que quelques mois plus tard j'aurais le triste et périlleux honneur d'écrire leurs nécrologies. Rien ne faisait présager un si prompt dénouement. Ils étaient tous deux pleins de vie et de force! Janssen avait à peine soixante ans, et si Windthorst était plus âgé, il avait su déployer tant de jeunesse durant le congrès qu'on aurait eu fort mauvaise grâce à prédire sa fin prochaine.

Ils pouvaient rester à leur poste encore plusieurs années. Dans ses desseins impénétrables Dieu en a jugé autrement. Windthorst et Janssen meurent à dix mois d'intervalle, plongeant l'Allemagne catholique dans un deuil profond.

Si quelque chose pouvait atténuer une perte aussi cruelle, ce serait la pensée que l'historien comme l'homme politique ont accompli en majeure partie la tâche qui leur paraissait assignée par la Providence. Windthorst a refoulé le *Kulturkampf* et forcé le chancelier de fer d'offrir la paix au Saint-Siège. La plupart des lois de mai sont tombées et, pour n'être pas complète, l'entente n'en est pas moins réelle entre l'Église et l'État. Janssen lui aussi a gagné sa bataille, bataille bien difficile, sur le terrain de la science historique. Il s'était proposé d'écrire l'histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge jusqu'à l'établissement de la monarchie militaire de la Prusse, c'est-à-dire depuis le milieu du quinzième jusque vers le milieu du dix-septième siècle. Ce travail gigantesque devait remplir huit volumes. Le premier a paru en 1876, le sixième en 1888; le manuscrit du septième va être mis sous presse. Seul le huitième et dernier, celui qui devait raconter la guerre de Trente ans, reste encore à faire! Les matériaux qui y entreront sont à peu près ramassés, d'autant plus que Janssen avait beaucoup étudié cette époque lorsqu'il a montré, dans un excellent volume, quel pitoyable historien était le poète Schiller. On peut donc dire que l'œuvre de Janssen est achevée. Il a élevé un monu-

ment plus durable que l'airain, et ce monument est l'apologie catholique la plus splendide qui ait jamais été écrite.

Je ne saurais avoir la prétention d'analyser en quelques pages les six volumes compacts de l'*Histoire du peuple allemand*. Un ouvrage de cette valeur et de ces proportions se lit, mais ne s'analyse pas. Tandis que l'Allemagne catholique s'occupe de l'historien et de son œuvre, je voudrais du moins rappeler l'une ou l'autre date de la vie de Janssen, indiquer les grandes lignes de son travail et dire un mot de la méthode qu'a suivie le « Taine allemand ».

I

Janssen était admirablement préparé à sa tâche. Il était né historien comme d'autres naissent poètes. Il n'avait pas huit ans, lorsque le hasard lui fit tomber sous la main un volume dépareillé de l'*Histoire universelle* d'Annegarn. Ce fut une révélation pour l'enfant. La lecture de ce livre le jeta dans des ravissements indicibles. Il le dévora, l'apprit par cœur, plus heureux que s'il avait découvert le monde. Sa joie était expansive. Le démon intérieur qui le tourmentait dès lors le poussa à faire partager ses découvertes aux autres. Un jour, le bambin réunit autour de lui les petits écoliers de Xanten, sa ville natale, et leur fit un cours d'histoire. Ces jeunes auditeurs furent si captivés par l'éloquence de leur professeur improvisé qu'ils le supplièrent de recommencer le lendemain. Le futur historien du peuple allemand vit augmenter chaque semaine le nombre de ses élèves. Il enregistra gravement leurs noms et, plus tard, il disait en riant que jamais il n'avait retrouvé un auditoire aussi nombreux et aussi dévoué.

L'histoire devint, dès ce moment, la passion de sa vie. Il en avait d'ailleurs le sens à un degré surprenant. Sur les bancs du collège, alors qu'il faisait sa septième, il lisait l'*Histoire biblique* d'Overberg. Les deux volumes de cet ouvrage l'enchantèrent, mais une grande déconvenue l'attendait. Il raconta avec une naïveté charmante qu'il possédait à fond l'Ancien et le Nouveau Testament. « Seulement, ajoutait-il, mon Overberg est incomplet, et je viens de demander au libraire le troisième volume. » Ce troisième tome, selon lui, devait aller de la mort des apôtres jusqu'à nos jours. Son esprit synthétique avait besoin d'embrasser toute la série des faits de l'histoire universelle.

Avant de le mettre au gymnase, son père avait eu l'idée de lui faire apprendre un métier. On le mit chez un chaudronnier de Xanten. A en croire la tradition locale, le petit apprenti se souciait

peu de manier le marteau. Il avait toujours quelque livre sous le tablier et faisait le désespoir de son patron. Au lieu de travailler, il dérangeait ses compagnons en leur racontant d'interminables histoires. « J'aime beaucoup le petit Jean, disait le maître chaudronnier, mais il ne saura jamais son métier. Il y a en lui l'étoffe d'un savant. » La famille de l'apprenti récalcitrant finit par se persuader de sa vocation scientifique. Jean Janssen entra au collège de Xanten et, comme bien l'on pense, il y fit de rapides progrès. Sa prédilection pour les études historiques s'accrut à mesure qu'il avançait en âge. A seize ans, il entama des négociations avec un imprimeur de Gueltre pour lui proposer un ouvrage d'histoire. Ne doutant de rien, il demanda à l'éditeur 50 thalers d'honoraires pour commencer. Je m'empresse d'ajouter que notre jeune savant destinait cette somme à un but très louable. Il voulait l'offrir à une famille qui venait de perdre sa fortune. Le libraire, bien entendu, n'accepta point, et le collégien continua ses études classiques. Après avoir achevé ses cours de grammaire à Xanten même, on l'envoya faire ses humanités au gymnase de Recklinghausen. Ensuite il étudia successivement à l'académie de Munster et à l'université de Louvain, où il se familiarisa avec la langue française. A cette époque, sa santé était si chétive qu'il crut devoir renoncer à la théologie, au moins pour un temps. Plusieurs hémorragies mirent ses jours en péril et une faiblesse générale extrême lui interdisait la porte du sanctuaire.

Se voyant frustré dans ses plus chères espérances, il se tourna avec d'autant plus d'ardeur vers l'histoire. Il passa trois ans à l'université de Bonn et y prit le diplôme de docteur. Ces premiers lauriers cueillis, il retourna dans sa famille et consacra un semestre à composer son premier grand ouvrage, une monographie sur l'abbé Wilibald de Stablo et Corvey.

Il se rendit ensuite à l'université de Berlin, où il suivit les cours de Wattenbach et ceux de Charles Ritter, l'éminent créateur de la géographie comparée. En même temps, il travaillait assidûment dans les bibliothèques de la capitale et amassait ces trésors d'érudition dont il fera, plus tard, un si merveilleux usage.

Janssen était mûr pour l'enseignement. En 1854, — il avait alors vingt-cinq ans, — il fut nommé professeur d'histoire au gymnase de Francfort-sur-le-Mein. Malgré sa science incomparable et sa renommée mondiale, l'Allemagne le laissa toute sa vie dans cette position inférieure. Aucune chaire d'université ne fut accordée à celui qui est considéré comme l'un des premiers historiens de ce siècle, et qui a été l'un des plus fougueux patriotes de son pays. C'est que ce patriote et ce savant avait le malheur d'être catholique

et prêtre, double flétrissure qu'autrefois on se faisait difficilement pardonner dans l'empire d'Allemagne.

Pour Janssen, ce fut un bonheur inappréciable d'avoir été transplanté à Francfort. Il y rencontra l'historien protestant Jean-Frédéric Bœhmer, qui exerça une influence décisive sur toute sa carrière. Ces deux âmes d'élite étaient faites pour se connaître et s'aimer. Leur liaison fut prompte, et elle dura jusqu'à la mort de Bœhmer. Le maître et le disciple se virent fréquemment. Janssen admirait la vaste érudition, la flamme sacrée, la bonté de cœur de Bœhmer, et Bœhmer ne pouvait assez se louer du zèle, de la largeur d'esprit, de l'intelligence compréhensive et de la modestie de son jeune ami. Dans la maison de Bœhmer, Janssen rencontra une société qui contribua, pour sa part, à élargir le cercle de ses idées et à développer ses multiples talents. Peu à peu, il se lia avec tout ce que l'Allemagne catholique comptait d'hommes distingués. Parmi ses amis, je citerai le célèbre peintre Steinle, le chanoine poète Molitor de Spire, le cardinal Reisach, le théologien Heinrich de Mayence, l'écrivain populaire Alban Stolz de Fribourg, Pierre Reichensperger, le prince de Lœwenstein. Ils étaient tous fiers de ce jeune historien, et ils disaient volontiers, comme plus tard l'Excellence Windthorst : « *Notre* Janssen. »

Ces relations amicales n'empêchèrent pas Janssen de se livrer tout entier à ses travaux historiques. Bœhmer l'introduisit aux archives et lui fit compulser les registres impériaux. Bientôt il restreignit ses recherches à l'époque qui finit le moyen âge et aux temps modernes. Le grand ouvrage qui devait remplir sa vie planait déjà devant les yeux de son imagination. Il réunit d'innombrables documents à Francfort même. Dans la suite, il puisa également aux archives de Trèves, de Mayence, de Lucerne, de Zurich, de Werthheim et surtout de Rome, et des centaines d'in-folios furent analysés par lui.

Chose bizarre ! cet érudit, qui ne semblait vivre que dans le passé, se signala, au début de sa carrière, par une brochure qui est presque un pamphlet politique. *Convoitises françaises au delà du Rhin* [1], tel est le titre de cet opuscule où la haine contre la France s'exhale en véhémentes diatribes. Janssen avait puisé cette antipathie dans l'étude de l'histoire. La politique française a été funeste au catholicisme en Allemagne, parce qu'elle favorisait les Etats protestants, abaissait la maison d'Autriche, permettant ainsi à ses adversaires du Nord de grandir et de se fortifier. Sans cette politique des rois de

[1] *Frankreichs Rheingelüste und deutschfeindliche Politik in frühern Jahrhunderten.*

France, l'hégémonie de l'Allemagne n'aurait jamais passé au protestantisme, et le protestantisme, dans son ensemble, aurait probablement avorté. Heine dit quelque part que les Allemands n'ont jamais pardonné aux Français la mort de Conradin. Il est certain qu'ils ont de terribles rancunes historiques, et la brochure du doux Janssen en est une preuve frappante.

Heureusement ce coup d'essai, très bien accueilli, ne fit point tourner la tête au jeune savant. Il revint à l'histoire pure, et deux ans après les *Convoitises* (1861), il publia une œuvre qui le plaça d'emblée au premier rang des historiens.

*
* *

Les poètes ne doutent de rien, ni d'eux-mêmes, ni des autres. Schiller, qui était très grand poète, s'imagina un beau jour que l'histoire s'improvise comme un sonnet ou une tragédie. Il *inventa* la *Défection des Pays-Bas* et la *Guerre de Trente ans*, deux ouvrages qu'on eut la naïveté de prendre pour de l'histoire. En réalité, ce n'était que de la haute fantaisie, des variations poétiques sur deux thèmes dont l'écrivain ne possédait qu'un informe canevas. L'auteur des *Brigands* n'avait ni le génie de l'histoire, ni le goût de l'érudition, ni la préparation même éloignée qu'on exige chez celui qui raconte le passé. On s'en apercevait bien un peu, mais c'était une idole qu'on encensait sans oser la regarder en face. Janssen eut le courage de renverser l'idole dans son *Schiller comme historien* [1]. Cette œuvre remarquable et définitive n'est pas une simple critique, c'est une exécution de l'historien poète. Janssen avait étudié toutes les notes, toute la correspondance de Schiller, et il avait découvert que le grand homme avait joué la comédie et s'était moqué du public.

Schiller avouait que pour lui l'histoire était simplement « un magasin où s'approvisionnait son imagination ». Les faits devaient se plier à ses caprices. On s'est beaucoup récrié contre le *siège fait* du bon abbé Vertot. Tous les sièges et toutes les batailles de Schiller sont racontés avec la même exactitude approximative. A ses yeux, la vérité historique était chose accessoire : il voulait écrire une œuvre agréable, et l'adapter au goût, aux exigences et à la mode de son temps. Janssen le prouve par des témoignages irréfragables.

Ce n'était d'ailleurs pas l'amour de la vérité ou de la science, ni la passion de l'histoire, qui avait mis la plume aux doigts de

[1] *Schiller als Historiker.*

Schiller. Dans sa correspondance, le poète reconnaît sans détour qu'il s'est fait historien pour gagner de l'argent. La soif de l'or a été sa muse de l'histoire, et nous savons par l'exemple d'un autre grand poète, français celui-là, que cette Clio est peu scrupuleuse dans ses procédés.

On comprend ce qu'a pu devenir l'histoire de la *Guerre de Trente ans* entre les mains d'un écrivain qui ignorait les faits, jugeait inutile de consulter les documents, obéissait à ses préjugés de protestant rationaliste et avait pour inspiration unique l'amour du lucre. Aussi le livre n'est-il qu'un long enchaînement d'erreurs et de mensonges. Les rectifications et la réfutation de Janssen sont sans réplique, et *Schiller comme historien* a été une date. Depuis vingt ans aucun savant d'Allemagne n'oserait plus reconnaître une valeur scientifique aux histoires de Schiller. Janssen a prouvé clairement que le poète a trahi la vérité à chaque pas.

Il a aussi trahi la patrie allemande, et il est piquant de voir un prêtre catholique obligé de défendre le patriotisme contre l'un des héros du pandémonium germanique. La thèse de Janssen est absolument exacte. Schiller, comme tous les coryphées de la littérature de son temps, faisait peu de cas des sentiments patriotiques. Lessing disait qu'il ne comprenait pas l'amour de la patrie et le considérait tout au plus comme une héroïque faiblesse. Gœthe déclarait que le patriotisme est « un sentiment que nous ne pouvons et que nous ne voulons pas avoir ». Wieland avait le mot « allemand » en horreur et prétendait que l'amour de la patrie était une vertu inconciliable avec les devoirs envers les autres nations. Jean-Paul rêvait la république universelle qu'il croyait prochaine. Pour Herder, le sentiment national était une maladie de l'esprit. Schiller, qui n'était ni pire ni meilleur que les autres, considérait l'intérêt patriotique comme de peu d'importance. Le cosmopolitisme avait triomphé chez lui comme chez la plupart de ses contemporains.

Dans sa *Guerre de Trente ans*, Schiller s'est donc montré détestable historien et mauvais patriote. A Janssen revient le mérite de l'avoir fait descendre de son piédestal où l'avait juché l'engouement des ennemis de l'Eglise. *Schiller comme historien* est un livre d'une érudition si solide qu'aucun critique n'a essayé de réhabiliter le poète historien. Grâce à Janssen, la *Guerre de Trente ans* et la *Défection des Pays-Bas* sont relégués définitivement parmi les romans historiques.

L'année où paraissait *Schiller als Historiker*, Janssen publiait un autre grand ouvrage, d'un caractère tout différent, mais qui ne fit que consolider sa réputation d'érudit. Les archives de Francfort

renferment des documents inestimables pour l'histoire du moyen âge. Janssen pensa que ce serait rendre service à la science que de les rendre accessibles aux historiens, et il publia la *Correspondance d'empire de Francfort*[1]. Le premier volume sortit des presses en 1863. Il renferme des pièces innombrables du temps du roi Wenceslas jusqu'à la mort du roi Albert II, c'est-à-dire de 1373 à 1439. La première partie du second volume parut trois ans plus tard, en 1866, et va de l'empereur Frédéric III à l'élection du roi Maximilien Ier, de 1440 à 1486. Enfin la seconde partie de ce volume, publiée en 1873, contient des documents du règne de l'empereur Maximilien Ier, 1486-1519.

Dans cette publication, Janssen se montra le digne disciple de Bœhmer. Même méthode, même souci de l'exactitude scrupuleuse, même érudition. La *Reichscorrespondenz* n'est pas une collection de pièces inédites entassées pêle-mêle dans d'énormes volumes; ce n'est pas une *rudis indigestaque moles* comme tant d'ouvrages de sources. Janssen a fait circuler la lumière dans ce fouillis. Les pièces sont soigneusement classées, l'ordre chronologique établi là où c'était possible. Des titres en tête des pièces, des notes judicieuses qui accompagnent le texte facilitent singulièrement le maniement de cette collection. Le monde savant accueillit la *Correspondance d'empire* avec de grands éloges. « Ouvrage magnifique, disaient les *Historisch-Politische Blätter*, et qui fait le plus grand honneur à l'historien! » De son côté, le *Literarische Centralblatt* de Zarncke le saluait comme *un ouvrage de source de premier ordre*. Bœhmer pouvait être fier d'avoir formé un tel disciple.

Le disciple ne fut pas ingrat envers son maître. Il avait montré, dans son *Schiller*, comment on n'est pas historien. Quelques années plus tard, il fit voir, dans un chef-d'œuvre admirable, comment on est un véritable historien. Ce chef-d'œuvre, c'est la vie de *Jean-Frédéric Bœhmer*[2].

Bœhmer mourut à la fin de 1863, après s'être chauffé aux premiers rayons de la gloire naissante de son jeune ami Janssen. « Mon cœur, écrivait-il peu de jours avant sa mort, s'était attaché dès l'enfance à l'empereur et à l'empire et, par conséquent, à l'Autriche. Mais, hélas! voilà bien des années que mes espérances sont vacillantes! » La Providence lui fit la grâce de l'appeler à une vie meilleure antérieurement à l'année 1866.

Il valait mieux pour cette âme si noble et si généreuse ne pas

[1] *Frankfurts Reichscorrespondenz.*

[2] *J. Fr. Bœhmers Leben, Briefe und kleinere Schriften,* III Bænde 1868.

assister à l'effondrement complet de son rêve. La catastrophe finale, il ne fit que l'entrevoir, sans même en pressentir toutes les conséquences.

Après qu'il eut rendu les derniers devoirs à ce vénéré maître, Janssen partit pour Rome. Il avait besoin d'une diversion qui pût adoucir le chagrin causé par la disparition de Bœhmer.

Une affection qui touchait à la tendresse avait uni les deux historiens. Et pourtant il y avait entre eux un abîme que beaucoup de leurs contemporains auraient cru infranchissable. Bœhmer était protestant orthodoxe et Janssen était prêtre catholique[1]. Des adversaires de mauvaise foi ont reproché à Janssen d'être un fanatique qu'animait la haine du protestantisme. L'amitié de Bœhmer est la meilleure réfutation d'une telle calomnie. Loin d'avoir de la haine pour les protestants, l'historien du peuple allemand était lié intimement avec plusieurs d'entre eux et il avait un véritable culte pour Bœhmer.

Le cœur l'inspira à merveille, et sa biographie de Bœhmer est un modèle du genre. Il y travailla plusieurs années tout en poursuivant ses autres recherches relatives au quinzième et au seizième siècle. Quand elle parut en 1868, ce fut dans toute l'Allemagne une admiration sincère qui s'adressait à la fois au biographe et à son héros.

Bœhmer était un chercheur, un initiateur, un érudit incomparable. Son activité scientifique, qui se concentrait surtout sur l'histoire médiévale, a exercé une influence profonde sur toute une génération de savants. Il a ouvert des voies inexplorées, créé en quelque sorte une méthode nouvelle et fait briller aux yeux de ses contemporains un idéal de justice historique, d'impartialité, de désintéressement, qui rendra sa mémoire chère à tout ami de la vérité. Quoique protestant convaincu, il ne se croyait pas obligé de faire commencer l'histoire au seizième siècle. Il aimait le passé et reconnaissait volontiers ce que le moyen âge avait de grand et de bienfaisant. Par le fait même, il savait rendre justice à l'Église catholique. Par ses grands travaux d'érudition sur le moyen âge, il est devenu un éloquent apologiste du catholicisme. Il aimait son peuple et son pays. « Pour le peuple et pour la patrie, écrivait-il dès 1829, en tête des *Régestes impériaux* qu'il publiait ! » Or il voyait la grandeur de ce peuple étroitement liée au sort du catholicisme, et c'est pour ce motif qu'il confondait l'un et l'autre dans un même respect et un même amour.

[1] Sa santé s'étant fortifiée à Francfort, Janssen entra dans les ordres et reçut la prêtrise en 1860, à l'âge de trente et un ans.

Janssen a su faire revivre cette figure admirable avec une vérité saisissante. La monographie de Bœhmer se distingue à la fois par l'abondance des renseignements, par la variété et la richesse des aperçus, par l'élégance du style et par le souffle d'enthousiasme qui anime et soutient l'ensemble. L'utilité de cet ouvrage parut si évidente qu'on pria Janssen d'en publier une édition populaire. Il céda aux instances de ses amis, et des trois gros volumes qui constituent la première publication il tira une charmante plaquette qui devrait être et qui est déjà en partie le livre de chevet de la jeunesse studieuse [1].

II

En s'occupant de Schiller et de Bœhmer, Janssen ne perdait pas de vue le grand ouvrage dont il réunissait les matériaux depuis de longues années! Il avait déjà songé à écrire une histoire du peuple allemand quand il était encore sur les bancs du collège et de l'université. Bœhmer l'encourageait beaucoup dans cette idée. « Je ne connais pas, lui écrivait-il le 5 mai 1854, de tâche plus belle et plus féconde que celle d'écrire une histoire populaire d'Allemagne, populaire dans le sens le plus élevé du mot. » Et tout en approuvant son projet et son plan, il lui ouvrait les trésors de son érudition. Personne ne connaissait mieux le moyen âge que lui. La publication des *Régestes impériaux* et des *Régestes des Wittelsbach* en fait foi. Il pouvait donc être un guide extrêmement précieux pour celui qui s'apprêtait à dépeindre l'état de la civilisation chrétienne au quinzième et au seizième siècle. L'amitié qu'il portait à Janssen fit qu'il remplit ce rôle d'initiateur avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie. Recherches communes, longues discussions scientifiques, sages conseils, tout contribua à faire du jeune savant le dépositaire fidèle de la science du maître. Grâce à son organisation intellectuelle, Janssen n'eut aucune peine à s'assimiler cette prodigieuse quantité de faits et d'idées. Wattenbach disait : « Bœhmer, à lui seul, a fait plus pour l'histoire que la plupart des sociétés historiques. » Il transmit cet immense savoir à son cher disciple, et Janssen fut assez fort pour ne pas plier sous le fardeau.

Après la mort de Bœhmer, Janssen continua ses recherches et ses études, entassant documents sur documents. Ce travail digne d'Hercule dura vingt ans avec le même entrain, la même possession de soi, la même énergie. Au dehors, l'Allemagne était agitée convulsivement. La guerre d'Autriche et la campagne de

[1] *Joh. Fr. Bœhmers Leben und Anschauungen* (1869).

France, la création de l'empire, le triomphe du libéralisme, le *Kulturkampf* avec ses violences et ses injustices. Il s'agissait bien du passé quand l'histoire contemporaine s'écrivait avec des larmes et du sang! Par bonheur, Janssen ne trouva dans ce sombre spectacle qu'un motif de plus de hâter son œuvre, d'élever un monument à la gloire de l'Église catholique.

Plus le moment de la publication approchait, plus s'exaltait la curiosité publique. Amis et ennemis attendaient avec la même impatience. Les ouvrages précédents de Janssen, les biographies de Schiller et de Bœhmer, la correspondance de l'empire, son étude sur le premier partage de la Pologne [1], ses *Zeit und Lebensbilder* avaient annoncé un vrai érudit et un habile metteur en scène. L'*Histoire du peuple allemand* répondrait-elle à ces brillants débuts? Janssen se révélerait-il comme l'historien hors de pair que prédisait Bœhmer, ou bien avait-il déjà donné toute la mesure de son talent? L'apparition du premier volume en 1876 mit fin à toutes les incertitudes.

Il n'y avait plus de doute. On se trouvait en présence d'une œuvre originale singulièrement puissante et suggestive. Dans sa calme sérénité, l'*Histoire du peuple allemand* n'était pas moins qu'une révolution. Elle renversait les préjugés séculaires, les erreurs invétérées, les légendes soigneusement entretenues. Du côté des protestants on fut stupéfait, décontenancé. Et ce révolutionnaire accomplissait son œuvre avec une placidité à laquelle on

[1] Voici une fois pour toutes la série des principaux ouvrages de Janssen dans l'ordre chronologique :

Wilibald von Stablo und Corvey (1854).
Scholtens Geschichte Ludwig IX des Heiligen (1855).
Geschichtsquellen des Bisthums Munster (1856).
Frankreichs Rheingelüste und deutschfeindliche Politik in früheren Jahrhunderten (1861).
Schiller als Historiker (1863).
Die Kirche und die Freiheit der Vœlker (1863).
Francfurts Reichscorrespondenz von 1376-1519. — II Bænde (1863-1866-1873).
Russland und Polen vor 200 Jahren (1864).
Zur Genesis der ersten Theilung Polens (1865).
Gustav Adolph in Deutschland (1865).
Karl der Grosse (1867).
Franz Borgia (1868).
J. Fr. Bœhmers Leben, Briefe und kleinere Schriften. — III Bænde (1868).
Zeit und Lebensbilder (1875).
Friedrich Leopold Graf zu Stollberg. — II Bænde (1876-1877).
Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters. — VI Bænde 1876 à 1888).
Worte an meine Kritiker.

n'était pas habitué. Rappelez-vous le saint Michel de Sanzio qui est au Louvre. L'archange qui terrasse Lucifer est admirable d'impassibilité. Pas un muscle du visage qui trahisse la crainte, la colère ou la compassion. La lecture du livre de Janssen produit une impression analogue à celle qu'on éprouve en face du tableau de Raphaël. L'historien sait qu'il bouleverse en quelque sorte tout un monde, qu'il fait le procès d'une œuvre sur laquelle repose la conception religieuse du tiers de l'Europe, et il écrit *sine ira et studio*, laissant presque toujours parler les témoins et évitant de prononcer lui-même le verdict. Si du moins il avait montré un peu de passion, si le prêtre catholique avait parlé par la bouche de l'historien, les coups eussent été moins rudes et la réplique aurait été plus aisée. Mais Janssen fuit avec un soin scrupuleux tout ce qui pouvait ressembler à de la polémique. Il n'est ni accusateur, ni avocat, ni juge : il agit simplement en historien consciencieux, impartial, convaincu. Dans ces quinze dernières années il a fait paraître coup sur coup six volumes de son œuvre, et de la première à la dernière page il est resté fidèle à cette méthode. Il a laissé à ses adversaires — et ils se sont élevés nombreux — le rôle des injures, des cris de colère, des insinuations malveillantes. Ce contraste, tout à l'avantage de Janssen, n'a pas été étranger au succès énorme de l'*Histoire du peuple allemand*.

*
* *

L'ouvrage de Janssen s'ouvre par le spectacle de la civilisation catholique à la fin du moyen âge, digne portique de l'édifice grandiose conçu par l'éminent historien. On a dit que durant de longues années l'histoire a été une conspiration contre la vérité. En Allemagne, cela était surtout vrai de l'histoire du moyen âge et de la Réforme. Les historiens rationalistes et protestants l'avaient transformée en une sorte de machine de guerre destinée à battre en brèche l'Église catholique. Pour eux, il n'existait que deux grandes époques depuis l'avènement du Christ : les temps avant et les temps après Luther. Luther a été le libérateur des peuples, la lumière du monde moderne. Au moyen âge d'épaisses ténèbres intellectuelles et morales couvraient l'Europe. La domination absolue de l'Église empêchait la science de s'épanouir, l'instruction de se répandre, les esprits d'ouvrir leurs ailes au souffle de l'inspiration. Il n'y avait alors ni savants, ni littérateurs, ni artistes. Les génies qui eussent pu enrichir l'esprit humain de leurs découvertes s'étiolaient et étouffaient dans cette atmosphère odieuse, et lorsqu'en dépit de telles entraves quelques-uns essayaient de percer l'obscurité,

l'Église avait hâte d'éteindre ces flambeaux. Oubliettes ou bûchers finissaient par avoir raison de toutes les intelligences.

A cette servitude des âmes correspondait la misère la plus noire parmi le peuple. Les paysans, les artisans, les classes inférieures de la société vivaient comme des espèces de brutes, sans liberté, sans bien-être, sans échappée vers les régions de l'idéal. Doublement opprimé par le despotisme de l'Église et le despotisme féodal, le peuple était plus misérable que les esclaves de l'antiquité.

Enfin Luther vint, qui apporta à l'humanité l'affranchissement des esprits et des corps, la liberté de la science et du travail.

Le « saint homme de Dieu » commença par découvrir la Bible, que l'Église catholique avait traîtreusement cachée « sous le banc ». Avec cette précieuse trouvaille, il changea la face de la terre. Il chassa l'ignorance en créant les écoles populaires, rendit la liberté au peuple en brisant le joug des despotes, et fit fleurir partout les sciences, les arts, l'industrie, l'agriculture et le commerce. Et comme les progrès de la moralité publique marchent de front avec les progrès de l'instruction, on vit succéder à des générations corrompues une race plus saine, plus morale, plus vertueuse.

Telle était, à peu de choses près, la conception historique qui avait cours en Allemagne jusqu'au commencement de ce siècle. La science protestante distribuait les ombres et les lumières d'une manière si partiale que barbarie et catholicisme, réforme et civilisation paraissaient être des termes synonymes. En présence d'affirmations lancées avec tant d'aplomb, bien des catholiques eux-mêmes doutèrent et rougirent presque de leur passé. Ils acceptèrent la plupart de ces contre-vérités sans trop vérifier les titres des détracteurs qui calomniaient leur passé.

C'est contre cet échafaudage de préjugés, de travestissements, de fables, de mensonges voulus que Janssen tourna sa prodigieuse érudition. Il est vrai que la réhabilitation du moyen âge avait commencé avant lui. Même des protestants, comme Bœhmer, avaient eu le cœur de rendre hommage à l'action bienfaisante de l'Église catholique et de montrer moins d'enthousiasme dans l'appréciation de l'œuvre de Luther. Des historiens catholiques, comme Mœhler, Dœllinger et d'autres encore, poussaient hardiment dans cette direction et portèrent leurs investigations victorieuses sur des points où les protestants croyaient avoir gain de cause. Janssen résuma, pour ainsi dire, tous ces efforts partiels, et revisa le procès avec une abondance de preuves, une sûreté de jugement, une vigueur de dialectique qui déconcerta et irrita les apologistes du protestantisme et émerveilla tous les vrais savants, quelle que fût leur école ou leur confession.

Dans son premier volume, il nous trace un tableau aussi brillant que véridique de la civilisation chrétienne au quinzième siècle. Là où d'autres prétendaient ne voir qu'ignorance et obscurité, il nous montre une efflorescence radieuse du savoir humain. Favorisé par la découverte de l'imprimerie, le besoin de culture s'étend à toutes les classes de la société. Les écoles primaires sont nombreuses et florissantes, les lettres classiques sont l'objet d'une étude passionnée, les universités jouissent, grâce aux legs pieux, d'une prospérité qu'elles ne retrouveront plus dans les siècles suivants. L'Allemagne s'enorgueillit de sa pléiade de savants, de lettrés, qui portent également haut le drapeau de la science et celui de la religion.

Le plus grand de tous, celui qui ouvre la marche, c'est Nicolas de Cuse, un saint, un érudit, vrai géant intellectuel au déclin du moyen âge. Ce saint cardinal, qui avait appris à aimer les écrivains latins à l'école de Deventer, se fortifia dans cet amour sur la terre d'Italie. En 1451, le Pape l'ayant envoyé en Allemagne pour y restaurer la discipline ecclésiastique, il s'efforça de communiquer son enthousiasme à ses compatriotes. Sans perdre de vue l'objet principal de sa mission, il trouva moyen de renouveler la théologie, de propager les sciences, d'organiser la culture méthodique des lettres et de former des disciples ardents qui perpétuèrent ses traditions en marchant sur ses traces. Les contemporains de Nicolas de Cuse sont unanimes à reconnaître les hautes vertus qui honoraient sa vie. On le proclame un « ange de lumière et de paix », le « miroir des vertus sacerdotales », le « père des pauvres », un « trésor de sagesse ».

Son élève Rodolphe Agricola (né en 1442), le Pétrarque de l'Allemagne, celui qu'on appelait un autre Virgile, partageait avec son maître le profond attachement au catholicisme. En effet, dans ses lettres Agricola ne cesse de recommander la constance dans la foi, la pureté des mœurs, l'alliance féconde de la science et de la piété, et après avoir éclairé l'Allemagne d'une si vive lumière, il meurt en 1485 sous l'habit monastique de saint François.

Un souffle puissant de foi catholique animait tous ces savants, comme le prouve aussi l'exemple de Dahlberg, un autre maître d'Agricola. Jean Dahlberg fut l'un des plus énergiques initiateurs de l'humanisme au quinzième siècle. Évêque de Worms et curateur de l'université de Heidelberg, il entretint des relations amicales avec la plupart des savants d'Allemagne, et par son savoir, comme par ses vertus, il attira dans son orbite les littérateurs les plus distingués de son époque. Pendant son séjour à l'école de Schelestadt « la perle de l'Alsace », il avait fait sous Dringenberg de fortes

études classiques qu'il compléta à l'université d'Erfurt et en Italie. Il resta toujours fidèle à ses études préférées, et quand plus tard la confiance du Pape et du comte palatin Philippe l'éleva aux plus hautes dignités ecclésiastiques et universitaires, il profita de sa position pour favoriser les lettres et en répandre le goût autour de lui. A son initiative on doit la fondation de la célèbre bibliothèque Palatine et plusieurs autres mesures non moins favorables au développement de la science. Généreux et affable, sa main était ouverte à quiconque cultivait les lettres et il avait soin d'appeler à Heidelberg tout ce qui pouvait donner du lustre à son université. Il préposa à la bibliothèque Palatine Reuchlin, ancien professeur de littérature à l'université de Bâle, auteur d'un dictionnaire latin et traducteur de Démosthène; il confia une chaire à son condisciple Jean Wimpfling de Schelestadt, le plus illustre restaurateur de l'enseignement chrétien; il invita souvent à sa table les poètes latins Léontius, Adam Werner, Dracontius, Agricola. Son palais épiscopal était une véritable académie où se rencontraient les représentants de toutes les branches des connaissances humaines. Là ne s'arrêtait point le zèle et l'activité de Dahlberg. En 1491, Conrad Celtis venait de fonder à Mayence la « Société littéraire des pays rhénans », dont le but essentiel était la diffusion de l'humanisme. L'évêque de Worms en accepta la présidence et la dirigea près de douze ans (1491-1503). Cette Société comptait parmi ses membres Reuchlin, Wimpfling, l'historiographe Stabius, l'hébraïsant Sébastien Sprenz, le jurisconsulte Zasius, les humanistes Wilibald Pirckheimer, Peutinger, et bien d'autres encore.

Cette énumération des savants catholiques du quinzième siècle est loin d'être complète, car je n'ai parlé ni de Geiler de Kaysersberg, le véhément orateur de la cathédrale de Strasbourg, ni de Sébastien Brant, le poète acerbe de la *Nef des Fous*, ni du Bénédictin Trithème, le plus grand historien de son temps, ni de Regiomontan, le grand géomètre qui exerça une influence si sérieuse sur les sciences mathématiques, etc. En vérité, pour un siècle de ténèbres intellectuelles, voilà bien des lumières.

Qu'on ne s'imagine pas que la science était le patrimoine d'une caste privilégiée! les écrits des savants dont nous venons de citer les noms trouvaient une diffusion énorme en Allemagne. Tel ouvrage de Wimpfling, par exemple, se vendait à 30 000 exemplaires, ce qui serait encore aujourd'hui un chiffre exorbitant. La Bible surtout profita de l'art de Gutenberg. De nombreuses traductions en furent faites, — on en compte dix-huit bien *avant* Luther[1]. — La lecture des

[1] Sans compter les traductions qui sont perdues et dont on connait l'existence par les citations qui en sont faites dans les ouvrages du temps.

Livres saints fut recommandée par les évêques et les savants catholiques, les textes originaux et celui de la Vulgate furent multipliés dans des proportions quasi fantastiques. Sous ce rapport, le seizième siècle n'avait plus rien à découvrir « sous le banc ». Luther, qu'on me passe cette expression, a enfoncé une porte ouverte. Janssen conclut son étude en disant avec raison : « Ce qui nous reste des écrits allemands du quinzième siècle nous donne une idée favorable de la culture intellectuelle de ce temps-là, et montre combien toutes les classes de la société, riches et pauvres, nobles et bourgeois, étaient alors habituées à la lecture. »

L'enquête artistique entreprise par Janssen n'est pas moins à l'avantage de l'Église que l'enquête littéraire. Quelle splendeur, en effet, quelle exubérance dans cet art du quinzième siècle! Architecture, sculpture, peinture, orfèvrerie, miniature, musique, tous ces genres produisent des œuvres merveilleuses et avec une profusion qu'aucun autre siècle n'avait connue. L'art gothique s'ingénie à multiplier ses richesses décoratives, et les cathédrales commencées avec une grandeur sévère s'achèvent en poèmes éblouissants, en flamboyantes aspirations vers le ciel. Rien n'approche de la magnificence architecturale des parties que le quinzième siècle a ajoutées aux cathédrales de Strasbourg et de Nurenberg, et quels bijoux que ces églises dentelées que de pieux artistes ont sculptées à Fribourg, à Berne, dans une foule d'autres villes! Tous ces temples superbes, la sculpture les ornait d'incomparables boiseries, la peinture y déployait les éclatantes visions de la foi, les orfèvres les dotaient d'ornements, de vases sacrés, de crosses, de chandeliers, de statuettes dont les fines ciselures faisaient oublier la profusion de l'or et des pierreries; les verriers y racontaient avec des couleurs d'une vivacité féerique les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Et de même que la science et les lettres pénétraient chez les humbles et les petits, l'art, pour me servir d'un expression vulgaire, courait littéralement les rues. Peut-on rien concevoir de plus pittoresque que les rues de ces petites villes qui florissaient en Allemagne au quinzième siècle! Les pignons des maisons étaient ornés de peintures et de sculptures. On voyait les figures des saints et les masques grotesques sourire ou grimacer aux chambranles des portes, aux arceaux des fenêtres, le long des poutrelles visibles des charpentes, et jusqu'aux gargouilles de la toiture dont les gueules béantes s'ouvraient ironiquement sur la comédie humaine aux cent actes divers. A chaque pas on se heurtait à quelque objet d'art, et, quand on pénétrait dans ces maisons bourgeoises, on retrouvait le même cachet artistique imprimé sur les meubles, sur

les boiseries et jusque sur les ustensiles de ménage. L'art embellissait toutes choses à cette époque et un rayon d'idéal transfigurait les laideurs inséparables de la vie.

Dans cette cité de Dieu où les beaux-arts avaient une si large place, où les sciences et les lettres étaient en honneur, l'humble travail était élevé à la hauteur d'une fonction sociale. Le paysan, l'artisan, n'étaient pas des ilotes qui aient eu besoin d'être affranchis par la Réforme. Le peuple n'était pas, comme on l'a dit, une simple expression historique. Il existait, il agissait, il jouait un rôle. Les détails que Janssen donne sur sa situation économique et sociale sont extrêmement curieux et concluants.

Les paysans, qui formaient la classe la plus nombreuse, étaient généralement dans des conditions favorables. « A cette époque, dit Janssen, le paysan n'était nullement opprimé, il ne connaissait pas cette paresse hébétée qui le caractérisera à la suite de la grande révolution sociale du seizième siècle. C'était une nature alerte, vigoureuse, pleine de courage et de sève. Il avait le droit de porter des armes et se défendait tout aussi bien que les membres des corporations dans les villes. Il prenait part à la vie publique, il assistait aux assemblées de la commune et à celles du district. » Ce qui prouve l'importance de son rôle, c'est que la littérature contemporaine s'en est occupée plus que du reste de la société. D'innombrables documents nous renseignent sur son existence, son travail, ses faiblesses, ses travers, ses plaisirs et ses excès. Nous savons par la littérature que les colons héréditaires constituaient la plus grande partie de la population agricole. En payant une redevance souvent très modique, ils étaient maîtres absolus sur la terre seigneuriale, plus maîtres que les paysans actuels dont les champs sont grevés de dettes hypothécaires. Les propriétaires nobles dont l'Église muselait les mauvais instincts étaient des patrons cent fois plus doux que le Juif de nos jours. Il faut ajouter que le servage était à peu près partout aboli. S'il redevient fréquent au seizième et au dix-septième siècle, c'est que la Réforme de Luther l'avait ressuscité. Janssen n'est pas loin de croire que les paysans du quinzième siècle étaient non seulement plus heureux que ceux du seizième, — ce qui est incontestable, — mais encore que ceux du dix-neuvième siècle, et les preuves qu'il cite à l'appui rendent cette thèse très plausible.

Il en est de même pour l'artisan. Aujourd'hui l'artisan est dévoré par le Moloch de la grande industrie. Mis dans l'impossibilité absolue de lutter contre cette concurrence, il n'a qu'une issue pour échapper à la misère : se laisser absorber, se livrer pieds et poings liés à l'exploitation du capital. Son isolement fait sa fai-

blesse. Dans notre société pulvérisée, il n'est plus qu'un atome imperceptible, un jouet qu'emportent tous les souffles. Au quinzième siècle, au contraire, l'artisan était fort de toute la puissance des corps de métiers. Enrôlé dans la corporation, il y trouvait aide et protection contre les difficultés qu'il rencontrait sur son chemin. Les apprentis et les compagnons vivaient de la vie du patron, mangeaient à sa table, faisaient partie de sa famille : leurs mœurs étaient surveillées, leurs vices soigneusement réprimés. Une fois passés maîtres à leur tour, ils jouissaient de droits sacrés que l'esprit de corps leur permettait de défendre victorieusement contre toutes les attaques. Leurs affaires devenaient les affaires même de la corporation. Il est vrai qu'en ce temps-là, il était peut-être malaisé à un cordonnier ou à un tailleur de ramasser rapidement des millions en exploitant la sueur des autres. Mais, d'autre part, on ne trouvait pas non plus ces ruines fréquentes de petites gens, ces ouvriers sans travail réduits à la mendicité, toutes ces plaies hideuses de notre présente organisation sociale. La corporation, imprégnée d'esprit chrétien, refoulait les convoitises malsaines des uns, comme elle empêchait les autres de mourir de faim. Notre supériorité est-elle donc si grande que nous n'ayons rien à envier à cette fin du moyen âge? Janssen ne le pense pas, et, à la lecture de son livre, on regrette, plus d'une fois avec lui, que les violences de la Réforme aient fait triompher l'égoïsme avec toutes ses férocités, l'individualisme avec toutes ses misères.

Mettons que, çà et là, l'historien ait un peu forcé la note, que les fleurs qu'il nous présente partout aient eu leurs épines dissimulées, que l'idylle qui s'étale complaisamment dans son livre ait souvent caché des drames que nous entrevoyons à peine, l'ensemble du tableau n'en porte pas moins les marques de la plus stricte vérité.

Du reste, pour échapper au reproche de parti pris, de théorie préconçue, Janssen fait presque toujours parler les contemporains eux-mêmes. Cette méthode, qui est aussi celle de Taine, il l'emploiera dans tous ses volumes, et elle n'en est pas le moindre mérite. Doué d'une mémoire angélique et d'une force de travail sans exemple, Janssen possède le quinzième et le seizième siècle jusque dans les moindres détails. Non seulement, il connaît ce qu'on appelle en Allemagne la littérature de son sujet, c'est-à-dire tous les livres relatifs à cette époque, les livres contemporains; il a, en outre, fouillé les archives, consulté les documents inédits, ensevelis dans la poussière des bibliothèques, et toute cette formidable armée de témoins, il la fait mouvoir avec une facilité extrême. C'étaient des morts, il leur a insufflé une âme. A ces ossements innombrables, il a dit, comme le prophète : Vivez, et aussitôt ce

champ funèbre a pris vie et mouvement. Sous sa baguette magique l'histoire est devenue cette résurrection dont parlait Michelet. Tous les critiques, même les plus hostiles, ont reconnu que ce premier volume de l'*Histoire du peuple allemand* est on ne peut plus vivant. Ce peuple n'est pas raconté comme racontent la plupart des historiens. Janssen lui a dit de marcher, de défiler devant le lecteur et il marche.

Nous assistons en vrais spectateurs aux manifestations multiples de sa vie religieuse, intellectuelle, économique, artistique, politique et sociale. Nous voyons dans leurs costumes éclatants les nobles, les chevaliers, les clercs, les lettrés, les érudits, les artistes, les paysans, les artisans, les bourgeois, les commerçants. Nous visitons leurs demeures, nous les suivons à l'église, à l'école, au marché, sur les places publiques, dans les lieux de réunion. Nous les écoutons surtout parler, et ce sont eux-mêmes qui se chargent de nous mettre au courant de tout ce qui les concerne. De leur bouche nous apprenons s'ils sont heureux ou s'ils souffrent, s'ils mangent de la viande ou s'ils manquent de pain, si le commerce est florissant, si l'agriculture vend ses produits, si les lettres sont honorées et si les artistes trouvent du travail. Et voilà pourquoi ce volume de Janssen a produit une si grande impression en Allemagne, et voilà pourquoi aussi il est facile d'injurier l'auteur et impossible de réfuter son livre [1]. S'il s'était contenté d'utiliser son immense érudition en fondant ses témoignages dans un tableau, on aurait pu l'accuser de falsification volontaire ou non. On sait que plus d'un historien a exploité et dénaturé les documents, au lieu de les citer avec une entière franchise. Janssen échappe à cette accusation. Il n'interprète pas les sources, il les reproduit. Son livre est une véritable mosaïque composée d'innombrables citations. Ce n'est pas une reconstitution d'une scène du passé comme en tentent quelquefois les artistes. On pourrait plutôt comparer l'ouvrage à une vaste fresque du quinzième siècle, que Janssen aurait découverte sous des ruines et dont il aurait réuni les débris épars. Ce tableau peut déplaire, mais on ne saurait lui dénier son caractère d'authenticité : il est bien du quinzième siècle.

*
* *

Le quinzième siècle était, d'après l'*Histoire du peuple allemand*, une sorte d'âge d'or de l'époque médiévale. Janssen l'a peint *con*

[1] L'empereur Frédéric III disait à ce propos, quand il n'était encore que Kronprinz : « Que les historiens protestants réfutent donc Janssen au lieu de l'injurier! »

amore, et quelque impersonnel que soit son récit, on sent une vive sympathie circuler à travers le livre.

Tournons maintenant le feuillet, ou plutôt parcourons les volumes suivants et un spectacle bien différent se présente à nos regards. Tout s'est transformé : institutions, mœurs, concepts religieux, état social et économique. Ce changement en quelque sorte à vue constitue même l'une des difficultés de l'ouvrage de Janssen. Si le quinzième siècle a été si grand et si beau, comment le seizième a-t-il pu en sortir avec ses misères et ses turpitudes, avec ses discordances et ses révoltes?

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Cette objection a été faite au livre de Mgr Janssen, et elle présente quelque chose de spécieux au premier abord. Qu'on étudie cependant attentivement les deux premiers volumes, et elle ne tarde pas à disparaître.

L'historien ne l'a nullement dissimulé, ce quinzième siècle avait ses ombres. Sous cette civilisation séduisante se montraient bien des germes de dissolution. La lutte entre le bien et le mal existait toujours, elle est le fond même de la vie chrétienne. Mais pendant la plus grande partie de ce siècle, le bien restait presque toujours victorieux. Les réformateurs catholiques se suivaient, se passant le flambeau, si j'ose ainsi parler. Les abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement de l'Église, la cupidité de certains moines, la corruption partielle du clergé, l'indifférence religieuse, le mépris du culte, la mollesse, le luxe exagéré, tous ces vices furent énergiquement combattus par des hommes que dévorait le zèle de la maison de Dieu. Le mal était grand, mais du moins on résistait avec succès, et le bien l'emportait le plus souvent. Vers 1470, l'influence réformatrice se ralentit et perdit peu à peu du terrain. Diverses causes hâtèrent la décadence morale et religieuse de l'Allemagne. Le développement excessif de la richesse publique et l'extension croissante du commerce fournirent un aliment fatal aux vices germaniques et introduisirent dans le pays des vices nouveaux.

Cette corruption, qui eut pour conséquence l'incrédulité, fut singulièrement favorisée par les humanistes de la jeune école. Autant le mouvement initial de l'humanisme avait été imprégné d'esprit chrétien, autant le néo-paganisme triompha dans les écrits et les mœurs des littérateurs du commencement du seizième siècle. Aux Nicolas de Cuse et à tous ces vaillants catholiques avaient succédé Erasme, Mutien, Hutten, des sceptiques et des cyniques, des païens, dans le sens littéral du mot. Par leur science et leur prestige littéraire, ils exerçaient une action très étendue, et empoisonnèrent

facilement une partie du corps social. Ils répandaient à foison les livres les plus pervertissants de l'antiquité, et en écrivaient eux-mêmes d'autres qui, par leur lubricité, eussent étonné un Martial ou un Pétrone. Ces gravelures immondes étaient jetées en pâture à la jeunesse, qui se délectait dans ce fumier. Avec la décadence des mœurs arriva l'obscurcissement de la foi. Les humanistes se liguèrent et annoncèrent au monde qu'ils allaient livrer un dernier assaut au christianisme et ensevelir les prêtres sous les ruines de leurs temples. Leur armée était prête à se ruer sur l'Église catholique; elle n'attendait qu'une occasion pour tirer l'épée.

D'autres champions ne demandaient pas mieux que de faire cause commune avec les humanistes. La petite noblesse était ruinée et mécontente. A la suite de la révolution économique amenée par le capitalisme, les propriétés foncières étaient partout dépréciées. D'autre part, le luxe et l'amour des plaisirs avaient augmenté avec les progrès matériels de tout genre. Le résultat fut que bien des familles, autrefois riches ou aisées, se trouvèrent dans un état voisin du dénuement. Il y eut dans l'empire un prolétariat aristocratique, dont les convoitises furent encore aiguisées par le spectacle de la magnificence des princes et des évêques. Dépouillés, affamés, aigris, ces chevaliers étaient capables de toutes les audaces. Un grand nombre se firent voleurs de grands chemins, en attendant mieux. Embusqués dons les forêts, ils arrêtaient au passage les marchands, les bourgeois, les clercs, les rançonnaient sans façon et les mutilaient sans pitié. Thomas d'Absberg se chargeait de couper lui-même la main à ses victimes. Aux moines qui n'avaient rien, on coupait les oreilles, quand on ne les tuait pas.

Franz de Sickingen était le plus habile et le plus redouté de ces brigands blasonnés. Ulrich de Hutten, un autre de ces chevaliers bandits, était en même temps le plus corrompu des humanistes. Il fut le trait d'union, le lien naturel entre les révoltés de la plume et les révoltés de l'épée, entre Franz de Sickingen et les représentants du néo-paganisme. Les uns et les autres étaient animés de la même haine, la haine contre l'Église et l'Empire, contre le christianisme et l'ordre social. Ils poursuivaient séparément leur œuvre de destruction, quand une querelle de moines leur offrit soudain l'occasion d'unir leurs efforts et de déployer l'étendard de la rébellion.

*
* *

Sans s'en douter, Luther allait devenir un instrument entre leurs mains, un drapeau autour duquel se rangeraient tous les éléments révolutionnaires de l'Allemagne. Le 17 octobre 1517, au moment où le moine saxon afficha à Wittenberg ses thèses contre les indul-

gences, les humanistes se souciaient fort peu de l'Évangile. Mais la tournure d'esprit de l'adversaire de Tetzel les séduisit. Ils crurent remarquer qu'il y avait quelque chose à faire avec cet homme, et prirent sa défense, comme ils s'étaient déjà érigés en avocats de Reuchlin. Luther fut élevé sur le pavoi par cette bande de scribes, qui ne croyaient même pas en Dieu, et dont la conduite morale était en rapport avec l'athéisme. C'était là le premier collège apostolique du nouveau prophète.

Jusque-là, Luther lui-même ne s'était pas aperçu de sa mission divine. Il fallut les encouragements et les excitations de ses amis les humanistes pour lui faire retrouver le *pur Evangile*. Il ressemblait, dit un historien, à un petit garçon espiègle auquel une arme à feu est tombée sous la main. Le coup part et cause de grands ravages. Le gamin stupéfait est là bouche bée, les oreilles bourdonnantes, très embarrassé de ce qui est arrivé. Il ne sait s'il doit se sauver ou essayer de réparer le mal commis. Mais voilà que les maisons s'ouvrent de tous côtés, la foule de ceux sur lesquels il avait à peine osé lever les regards, l'entoure, le caresse, lui dit sur tous les tons qu'il a accompli une noble action, que la Providence le destine à de plus grandes choses encore. Qu'il ait bon courage, ils le suivront tous, heureux de le reconnaître pour leur chef. Devant ces manifestations inattendues, le petit homme finit par se prendre au sérieux. Il s'enorgueillit, se vante d'avoir admirablement visé et prétend que nul autre ne tirerait aussi bien que lui! Tel nous apparaît, en effet, Luther à l'origine de la Réforme. Bien qu'au fond de son âme sa défection fût déjà arrêtée, il se montra indécis, inquiet, tourmenté par le doute et la crainte. Alors même qu'il se laissait appeler un « nouvel Hercule », un « second saint Paul », il mendiait secours et consolation à Mutien, à Erasme, à Reuchlin. Hutten et Sickingen, les deux personnages les plus infâmes de leur temps, mirent fin à ses hésitations. Comme il le dit lui-même, ils « le délivrèrent de la crainte des hommes », en déclarant « qu'ils iraient jusqu'au bout avec lui ».

Une fois l'alliance cimentée entre le moine apostat d'une part, les humanistes et la noblesse révolutionnaire de l'autre, il s'agissait d'entraîner le peuple dans la révolte. La besogne était plus difficile qu'on ne le pense. Si Luther et ses acolytes s'étaient présentés au peuple comme simples réformateurs religieux, leur campagne eût inévitablement avorté. Janssen montre par des témoignages sans nombre qu'un changement de religion n'était pas populaire en Allemagne. Les bons éléments ne voulaient pas entendre parler d'une réforme qui brisait l'unité de l'Eglise, et quant aux éléments mauvais, tout ce qu'on conservait du christianisme leur semblait de

trop. Ils étaient de la religion des humanistes, qui n'en avaient aucune. Dans ces conditions, il était chimérique de compter sur un vaste mouvement religieux en faveur d'un moine défroqué.

Luther et les humanistes, qui le savaient, portèrent la lutte sur le terrain politique. Il existait en Allemagne une opposition latente, une irritation sourde contre les Italiens et contre la papauté. On les rendait responsables de la décadence du saint-empire romain. Les Papes avaient anéanti la prépotence des Césars teutons, et l'Allemagne perdait ainsi l'hégémonie de l'Europe que lui avait assurée l'épée de Charlemagne et d'Otton Ier. Peu à peu la France se substitua dans les faveurs de l'Eglise au saint-empire. Les Allemands se virent déchus de leur ancienne splendeur sans espoir de retour. De là cet esprit frondeur qu'il était facile de réveiller en eux quand il était question de Rome. Les réformateurs eurent le talent d'exploiter cette situation. Leur mot d'ordre fut : Guerre aux Welsches! Ils prêchaient la croisade contre la Sodome romaine, contre le « régime diabolique des Romains », contre « les brigands insatiables de Rome ». Il ne s'agissait nullement de dogme et de morale, de messe et de sacrements, de corruption et de sainteté. Les Hutten, les Sickingen, tous les amis et partisans de Luther étaient mille fois plus corrompus que les plus dissolus des clercs romains. Ils parlaient de la « Sodome romaine », pour exciter de vieilles rancunes. Ils n'ignoraient pas qu'il est facile de gagner le peuple une fois qu'il est soulevé par le délire de la colère. S'ils avaient commencé leur *évangélisation* en se maintenant dans la sphère religieuse, s'ils s'étaient contentés de supprimer la messe, de diminuer les sacrements, d'abolir la confession, on ne les aurait pas suivis. On eût remarqué de suite l'hérétique sous la toison du réformateur. En prétendant ne s'insurger que contre la domination et la cupidité de la cour romaine, les humanistes et Luther endormaient les soupçons. Le peuple croyait simplement donner libre cours à ses récriminations antiromaines, sans préjudice pour sa foi catholique. Les chefs le conduisaient à l'assaut de l'Eglise et de ses dogmes, et lui s'imaginait toujours n'avoir à combattre que les abus et les faiblesses de la curie. La plus grande partie peut-être de ceux qui se sont rangés du côté de Luther ont été les victimes de cette odieuse supercherie des humanistes.

La haine fut le premier mobile de leur défection. Luther avait eu soin de l'entretenir dans des pamphlets d'une violence épouvantable. Il alimentait la flamme de la colère du peuple en y versant chaque jour l'huile de ses calomnies et de ses injures. Sous le coup de ses excitations continuelles, la foule en était arrivée à un état d'esprit qui rendait tout possible. La révolte portait ses fruits. La

politique avait conduit aux tendances schismatiques, la corruption des mœurs fit le reste. On ne joue pas impunément avec la conscience du peuple. On lui avait appris à mépriser l'autorité, à se moquer de ce qu'il avait coutume de respecter, à faire litière de ses convictions. Il profita si bien de la leçon, qu'à la faveur des troubles il en arriva bien vite à rejeter tout joug, surtout celui du Décalogue. Le dévergondage des mœurs fit des progrès effrayants; on se serait cru revenu aux jours les plus honteux de l'antiquité païenne. Il faut lire les chroniques, les mémoires, les brochures, les sermons du temps pour se faire une idée de ce cloaque hideux où se débattaient les origines de la Réforme. Luther lui-même fut obligé d'en convenir. « Nous vivons, écrivait-il au prince Georges d'Anhalt vers la fin de sa vie, nous vivons dans Sodome et dans Babylone, tout empire chaque jour ! »

*
* *

Un peuple sans foi et sans mœurs est gagné d'avance à la révolution sociale. Elle ne tarda pas à éclater sous la forme de la *guerre des paysans*.

La situation économique du pays contribua à avancer le jour des grands bouleversements. Les paysans s'étaient peu à peu ruinés par le luxe et la bonne chère, comme la petite noblesse. Après que Luther et ses amis eurent donné l'exemple de la goinfrerie gargantuesque, on assista partout à des scènes de débauche indescriptibles. La graine révolutionnaire poussait entre ces mêmes sillons qu'avaient sanctifiés quelques années plus tôt la vertu et le travail d'honnêtes populations. Dans les villes, la bourgeoisie ne valait guère mieux, et la corruption y eut également pour conséquence la ruine. Le patriciat pourrissait, le commerce était dévoré par l'usure et les spéculations coupables, la plèbe vivait dans la misère. Pour comble de malheur, l'introduction du *droit romain* enlevait aux populations leurs anciennes franchises, et elles étaient trop souvent à la merci des tyranneaux qui les opprimaient. Que de matières explosibles dans l'empire !

L'agitation démoralisante de Luther et des humanistes y mit le feu : l'étincelle partit de Stuhlingen, et de Waldshut et bientôt un immense incendie couvrit l'empire. La révolution fut attisée par les prédicants de la Réforme, qui furent presqu'en tous lieux l'âme du mouvement. Les rebelles se livrèrent à des désordres sans nom. Tout fut pillé, saccagé, brûlé. C'était à qui détruirait avec le plus de vandalisme. Sous prétexte de combattre l'idolâtrie papiste, on anéantissait des trésors artistiques innombrables dans les églises

et les couvents. Les palais, les maisons, étaient dépouillés, les champs abandonnés et l'abomination de la désolation régnait partout. Les citoyens paisibles, les catholiques restés fidèles à leurs croyances, étaient maltraités, torturés, mis à mort. L'épouvante précédait et suivait ces troupes de rebelles qui portaient la dévastation dans toute l'Allemagne, à l'exception de la Bavière.

L'un des plus effrayés ce fut, sans contredit, Luther lui-même, qui, après avoir semé le vent, s'étonna de voir lever la tempête. Ses amis les chevaliers et les humanistes l'avaient évidemment conduit plus loin qu'il n'aurait voulu. Aussi bien fut-il l'un des plus farouches conseillers de la répression à outrance. « Comme les âniers, disait-il, ont besoin d'être tout le temps sur le dos de leurs bêtes, de les pousser à coups de bâton, sans quoi elles ne marchent pas; de même le souverain doit pousser, battre, étrangler, pendre, brûler, décapiter, mettre sur la roue le peuple, — *Herr Omnes*, — pour qu'il craigne et soit tenu en bride! » — « Il est temps, disait-il encore, d'étrangler les paysans comme des chiens enragés. » Ce langage excessif est à tout le moins surprenant dans la bouche d'un apôtre, et surtout dans la bouche de celui qui prétendait rendre aux hommes la sainte liberté supprimée par le papisme. Luther maudissait les paysans, comme il avait maudit le Pape et la Sodome romaine. Maudire était, du reste, devenu sa nature, et il avouait qu'il ne pouvait plus prier sans maudire.

La révolution sociale fut noyée dans le sang. Des centaines de mille paysans furent étranglés et massacrés, comme le recommandait Luther.

Le saint homme de Dieu ne se contenta pas de prêcher les mesures violentes, il conseilla aux princes de prévenir ces désordres en rétablissant le servage. Luther et Mélanchthon déclarèrent qu'il fallait « accabler le peuple pour l'empêcher de devenir insolent ». Ils reconnaissaient aux princes le droit de vendre leurs sujets comme il leur plaisait, de les traiter comme des bêtes, et ce conseil *évangélique* fut strictement observé. Une tyrannie épouvantable pesa sur l'Allemagne, et c'en fut fait des libertés du quinzième siècle. La grande charte de franchise qu'avaient promise les réformateurs fut déchirée par les princes gagnés au pur Évangile.

A côté du rétablissement du servage, Luther apporta une autre bénédiction à l'Allemagne. L'oppression des consciences devint la loi suprême des États. Les paysans s'étaient insurgés contre l'ordre social en inscrivant sur leur drapeau le mot : *Evangile*. Ce drapeau de l'Evangile, ils le laissèrent choir dans le sang et la boue. Les princes s'empressèrent de le relever et ils travaillèrent à leur tour à la diffusion de la foi nouvelle. A l'instigation des

réformateurs, ils évangélisèrent le peuple à coups de sabre. « Malheur, s'écriait Luther, malheur à celui qui est paresseux ! » et il engageait les souverains à extirper l'idolâtrie romaine par le fer et le feu. Cet appel fut entendu, et un despotisme épouvantable se fit sentir aux populations restées fidèles à leurs croyances. Spoliation, prison, exil, peine de mort, les papistes eurent à subir tous ces mauvais traitements. On leur laissait le choix entre l'apostasie et la ruine ou la mort. On n'avait plus le droit d'être catholique. Le grand principe protestant : *Cujus regio illius religio*, fut appliqué avec une rigueur inouïe. Les horreurs de la guerre sociale se renouvelèrent au nom de la raison d'État. Après avoir subi les assauts d'en bas, le catholicisme eut à traverser l'épreuve des persécutions gouvernementales. L'œuvre de la Réforme s'accomplissait par la violence, et on convertissait le peuple à la pointe de l'épée. La géographie atteste encore aujourd'hui la vérité de ce fait. On trouve dans la même région, par exemple, dans le grand-duché de Bade et en Alsace, une série de villages catholiques alternant avec une série de villages protestants, et lorsqu'on remonte à la cause de ces différences, on découvre qu'au seizième siècle les villages protestants appartenaient à des princes protestants.

Luther autorisait et encourageait cette tyrannie, et si Michelet prétend que le grand réformateur défendait l'emploi de toute autre arme que celle de la parole, cet historien passionné prouve qu'il n'a pas lu ses écrits. Luther était implacable pour les petits autant qu'il se montrait indulgent pour les potentats. A Philippe de Hesse, il permettait la bigamie, et il se déclarait prêt à brûler les sorcières de sa propre main. Il enveloppait, dans une haine commune, les catholiques et les juifs. Il voudrait, disait-il, laver ses mains dans le sang des papes, des cardinaux, de la Sodome romaine, et il applaudissait au massacre des papistes. Il n'était guère plus doux pour les juifs. « Qu'on incendie leurs synagogues et leurs écoles, vociférait-il, que l'on y ajoute, si l'on peut, du soufre, de la poix, et si l'on y pouvait aussi jeter le feu de l'enfer, ce serait bon... Qu'on leur prenne tout leur argent et, si cela ne suffit pas, qu'on les chasse du pays comme des chiens enragés. »



De tels excès de langage sont très fréquents dans la bouche du « saint homme de Dieu ». Il était, en quelque sorte, ivre de sang et de persécution. Le second et le troisième volume de Janssen renferment, sous ce rapport, des actes et des témoignages qui font frémir. Conformément à sa méthode, Janssen ne trace pas le

portrait du réformateur. Il l'évoque, le force d'agir et de parler sous nos yeux. A travers les pages toujours sereines du livre, nous voyons se dresser cet étrange apôtre avec sa face de « bohémien qui boit et dévore », avec ses gestes d'énergumène, avec sa bouche écumante qui vomit les gravelures et les insultes, avec ses violences de tribun fanatique, et on est saisi d'épouvante. Cette épouvante se double d'une immense compassion pour le peuple allemand, quand on voit comment Luther comprenait son Evangile. Si encore on pouvait le croire de bonne foi et convaincu! Mais quelles indignes supercheries! Pour imposer son dogme fondamental de l'*inutilité des œuvres*, il ne craint pas de falsifier le texte de l'Écriture. Il intercale le mot *seulement* dans un passage d'une épître de saint Paul, disant ainsi le contraire de ce qu'avait affirmé l'apôtre des Gentils. On lui en fait la remarque. Pour toute justification, il écrit : « Si un nouveau papiste veut se formaliser de ce mot *sola*, *seulement*, je me borne à lui répondre : Le docteur Martin Luther veut qu'il en soit ainsi et dit : Papiste et âne ne font qu'un ; *sic volo*, *sic jubeo*, *sit pro ratione voluntas;* car nous ne voulons être ni les élèves ni les disciples des papistes, mais leurs maîtres et leurs juges, et nous voulons nous vanter et nous glorifier avec ces têtes d'âne. »

Et c'est par cet argument stupéfiant que Luther a bouleversé toute l'économie religieuse du christianisme et ouvert la porte au dévergondage le plus effroyable dont l'histoire fasse peut-être mention. Point de bonnes œuvres, elles sont inutiles. Il suffit, pour être sauvé, d'avoir la foi. Il n'est même pas besoin d'obéir aux préceptes négatifs du Décalogue : Péchez, pourvu que vous croyiez! et Luther résume son enseignement moral dans cet aphorisme commode : *Pecca fortiter*, *sed fortius crede!*

Les partisans du nouvel Évangile ne se firent pas faute de conformer leur conduite à cette doctrine. Les mœurs perverses qui étaient d'abord le fait des seuls humanistes se transmirent au peuple. On n'accomplissait plus de bonnes œuvres; on *péchait fortement*, et la foi se réduisait aux tirades vigoureuses contre le papisme et la Sodome romaine.

A la vue de ces fruits de mort, Luther fut souvent en proie aux affres du remords. Il regretta son œuvre. Les dernières années de sa vie furent troublées par « des soucis et des tourments indicibles ». Foi, mœurs, liberté, avaient sombré dans le cataclysme. Les prédicants ne faisaient que se disputer entre eux et n'étaient plus écoutés; la bureaucratie les opprimait et le peuple les méprisait. Le réformateur fut consterné. « Dans tout le pays de Wittenberg, écrivait-il, je ne connais plus qu'un seul paysan qui s'occupe de la

parole de Dieu, tous les autres s'en vont tout droit au diable. » — « Quelle misère! disait-il dans une autre lettre, la jeunesse est sauvage et corrompue, elle ne sait plus ce que c'est que la parole de Dieu et le baptême. » Et ailleurs : « Qui aurait voulu commencer à prêcher si nous avions prévu qu'il en résulterait tant de malheurs, de séditions, de scandales, de blasphèmes, d'ingratitude, de méchanceté? » Ces explosions de désespoir abondent. « Voyez, disait-il encore, comme les nobles, les bourgeois, les paysans, foulent aux pieds la religion. Leipzig, si zélé pour la Réforme, « est devenu pire que Sodome ». — « Ils veulent être damnés, écrit-il le 8 janvier 1546, qu'ils le soient. » Wittenberg ne vaut pas mieux. « Vends tout ce que tu as, écrit-il à sa femme, et quitte cette Sodome. » C'est ailleurs le même spectacle attristant. Aussi le désespoir le ronge; il voit partout le diable et ce mot est continuellement sur ses lèvres.

Il se plaint amèrement de n'être plus écouté. Peut-être le peuple avait-il deviné son terrible secret. Antoine Musa lui avoua un jour qu'il ne pouvait croire ce qu'il prêchait. « Que Dieu soit loué, s'écria-il, au moins je ne suis pas seul à ne pas croire ce que j'enseigne! » — « Chose étonnante! disait-il une autre fois, je n'ai aucune confiance en ma doctrine. » Et seule la haine lui faisait surmonter ses terreurs; mais bientôt le désespoir reprenait le dessus. Il eut plus d'une fois l'idée de se suicider. « Il m'est déjà arrivé souvent, disait-il, que quand j'avais un couteau en main, j'étais tenté de le tourner contre moi. » — « Je me roule dans les flots du désespoir, écrivait-il à Mélanchthon; je voudrais n'être jamais venu avec mes écrits. » C'est dans ces dispositions d'esprit que le réformateur mourut à Eisleben, le 18 février 1546[1].

[1] La fin du réformateur est enveloppée de mystère. Peut-être s'est-il suicidé comme il en avait été tenté de son propre aveu. Dans ces derniers temps, la question du suicide de Luther a été traitée avec beaucoup de talent par l'historien Majunke. Ce savant a apporté une foule de documents inédits ou peu connus qui sembleraient confirmer la thèse. Nous ne pouvons entrer dans des détails à ce sujet, mais nous renvoyons le lecteur aux quatre brochures de Majunke : *Luthers Lebensende* (*Fin de Luther*); *Historiche Kritik über Luthers Lebensende* (*Critique historique sur la fin de Luther*); *Ein letztes wort an die Luther-Dichter* (*Un dernier mot à l'adresse des poètes de Luther*). « *Luthers Testament an die deutsche Nation. — Seine letzten Schriften, seine letzten Worte und seine letzte That* (*Le Testament de Luther adressé à la nation allemande. Ses derniers écrits, ses dernières paroles et son dernier acte*). » Ces quatre petits livres sont très intéressants et très curieux, et s'ils ne contiennent pas la preuve absolue du suicide de Luther, du moins rendent-ils cette thèse très plausible. On a essayé de réfuter Majunke, mais de tous les arguments qu'il a mis en avant, on n'a pu en infirmer qu'un seul. Tout le reste a résisté à la critique la plus sévère. Ces quatre brochures ont paru à Mayence, chez Kupferberg.

*
* *

Les volumes de Janssen qui racontent l'œuvre et la vie de Luther ont eu un immense retentissement en Allemagne. L'historien venait de renverser une montagne d'idées fausses ou de légendes. Le Luther tel qu'il le dépeint était loin d'être connu. Sans doute les historiens catholiques avaient déjà caractérisé très sévèrement le rôle et le prétendu apostolat de Luther. Mais jamais la vérité n'avait paru au grand jour avec ce relief et cette force. Dans le livre de Janssen, Luther vient lui-même instruire le procès de la Réforme. Il confesse ses propres violences, ses vices, ses variations, son désespoir, et condamne ainsi l'œuvre de sa vie.

Le monde protestant fut ému, troublé, irrité par ces révélations historiques. Si le livre de Janssen était vrai, il est clair qu'on ne pouvait plus reconnaître aucune mission divine au père de la Réforme. Dès lors, la levée de boucliers du seizième siècle n'était plus un retour vers le christianisme primitif, mais une simple défection, une révolte coupable, une hérésie. Les âmes honnêtes du protestantisme le sentaient et elles furent en proie à une inquiétude angoissante. Leur foi chancelait. Plusieurs ont dévoilé leurs troubles, appelant la science protestante à leur secours. Un protestant américain très riche s'adressa aux universités allemandes et proposa une prime énorme à quiconque réfuterait le troisième volume de Janssen, celui qui démolit Luther. Ces réfutations ont été tentées et, malheureusement pour le protestantisme, sans aucun succès. Les contradicteurs de Janssen injuriaient, affirmaient, niaient, au lieu d'apporter des preuves. Ils imitaient trop Luther qui répondait aux papistes : « Le docteur Martin Luther l'a dit, et vous êtes des ânes. »

Pour montrer sa force et mettre à nu la faiblesse de ses adversaires, Janssen répondit à quelques-uns de ces critiques. Il passa au crible les soi-disant réfutations des plus renommés et des plus forts d'entre eux, et ses réponses furent écrasantes. Autant Ebrard, Kaweraw, etc., s'étaient montrés passionnés, perfides, injurieux, autant Janssen resta calme et digne, ne laissant rien subsister de leurs élucubrations. Il se révéla aussi redoutable polémiste qu'il était grand historien. L'hésitation ne pouvait être longue pour le lecteur impartial, la vérité et la justice se trouvaient du côté de Janssen. La prime américaine ne fut gagnée par personne; les gros et les petits volumes qu'on a publiés sur l'*Histoire du peuple allemand* sont tous si faibles, que la science n'a pas osé les prendre au sérieux.

L'œuvre de Janssen subsiste donc dans toute sa vérité. Elle a

été, en Allemagne, le point de départ d'une crise religieuse qui ira s'étendant avec les années. Bon nombre de Luthériens, après avoir lu l'*Histoire* et les *Réponse à mes critiques* [1], sont rentrés dans le giron de l'Eglise romaine. Les conversions de ce genre se multiplieront à mesure que les volumes de Janssen pénétreront dans les milieux évangéliques [2]. Il ne peut en être autrement. Un esprit loyal qui étudie les diverses phases de la Réforme et qui voit Luther tel qu'il a été et tel que nous le montre l'*Histoire du peuple allemand*, sera attiré vers le pôle du catholicisme ou repoussé vers le pôle du rationalisme, mais il ne restera pas protestant orthodoxe. Le nimbe du grand réformateur est déchiré. Le moine défroqué pourra être considéré comme un homme de génie tant qu'on voudra, mais le goinfre, le buveur, le sceptique, l'insulteur grossier, le blasphémateur, le massacreur, l'écrivain obscène et impudique le conseillr de Philippe de Hesse, n'est pas un homme de Dieu.

On a dit pour combattre ce raisonnement qu'avec un autre choix d'extraits des œuvres de Luther, on retrouverait peut-être chez lui l'esprit de saint Augustin. C'est répondre à une difficulté par un sophisme. Car, à supposer même que cela fût exact, — ce qui demande à être prouvé, — on répond avec raison : « Nous admettons que dans les œuvres de Luther on rencontre des prières, des élans dignes de saint Augustin ; mais nous vous défions de trouver chez saint Augustin ou chez tout autre Père de l'Église les immondices, les injures, les contradictions, les fraudes, les mensonges, les explosions de haine et de désespoir qui fourmillent dans les œuvres de Luther. » Or tout est là ! Les protestants d'Allemagne qui veulent être sincères le reconnaissent et de là leurs tourments, de là aussi ces revirements qui s'opèrent dans beaucoup d'esprits.

Les rationalistes sont moins embarrassés que les orthodoxes. Ils ne croient pas à la mission surnaturelle de Luther. A leurs yeux, le réformateur a un autre mérite que celui d'avoir retrouvé le *pur Evangile* : c'est un grand révolutionnaire qui, en attaquant l'Église catholique, a porté un coup décisif au christianisme lui-même. Quels qu'aient été ses mœurs, ses croyances, son caractère,

[1] *An meine Kritiker* (*A mes critiques*). *En zweites wort an meine Kritiker* (*Encore un mot à mes critiques*).

[2] Bien des protestants ont acheté les volumes de Janssen. C'est ce qui explique qu'en si peu d'années l'*Histoire du peuple allemand* ait eu quinze éditions et que plus de trente mille exemplaires de l'édition allemande aient déjà été vendus. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'ouvrage de Janssen a été ou est sur le point d'être traduit dans toutes les langues de l'Europe. Il est à regretter que la traduction française, — qui est un petit chef-d'œuvre, — avance si lentement.

Luther a préparé la voie au rationalisme moderne. Qu'importe que le condottiere soit une nature méprisable, on lui doit de la reconnaissance du moment qu'il a contribué à gagner la victoire. Luther était un assez triste héros, soit; mais la Réforme est une chose excellente, et nous devons nous en réjouir. Si au début elle a provoqué bien des désordres et causé bien des ruines, à la longue elle a porté et elle porte encore chaque jour ses fruits.

Voilà les théories qu'on peut entendre développer en Allemagne et que j'ai retrouvées en partie dans un article excellent, d'ailleurs, que M. Burdeau a consacré à l'ouvrage de Janssen. Nous venons de voir les conséquences immédiates de la Réforme et nous avons constaté qu'elles étaient funestes. Les conséquences plus lointaines le sont-elles moins?

*
* *

On ne saurait mieux répondre à cette question qu'en recourant au *sixième* volume de l'*Histoire du peuple allemand*. Ce volume si intéressant et si nouveau à tous égards présente les fruits de la Réforme dans un tableau qui est comme le pendant de celui de la civilisation à la fin du moyen âge. Dans le premier volume de Janssen, tout était lumière, sérénité, bonheur, épanouissement. Ici, au contraire, le spectacle n'est pas fait pour dilater le cœur : le ciel est triste, la terre sombre, les intelligences obscurcies par le doute ou la négation, les cœurs corrompus par le vice. L'idéal chrétien, qui au quinzième siècle rayonnait encore dans tous les domaines de la vie, est détrôné partout au déclin du seizième. Le naturalisme, comme un écoulement fatal de la Réforme, a envahi les arts, la littérature, les mœurs, la vie tout entière.

« On a arraché, détruit, brûlé les images des saints, écrivait Georges Wizel en 1535; par contre, on a peint sur les murs et les portes des bains de prostituées, des danses, des joueurs, des banquets, et d'autres scènes mondaines qui éveillent les mauvaises pensées et sollicitent au mal. » — « L'art, disait un moraliste protestant, est devenu le serviteur du péché. » — « A voir, s'écriait le prédicant Carl Dolz en 1557, ce qui orne les maisons des princes, des seigneurs riches, des marchands, et même des artisans, à voir ce qui se vend aux foires, ce qui se colporte dans les villes et les bourgs, on est tenté de dire qu'aujourd'hui l'art n'est plus qu'une école de corruption. » Ainsi qu'à toutes les époques dépravées, le nu de la mythologie antique était ce qu'on recherchait avec le plus d'avidité. Il s'étalait de tous côtés comme une invite à la débauche.

Après le nu, ou plutôt le lubrique, les artistes du seizième siècle se complaisaient dans la représentation de ce qu'il y a de plus

laid dans l'humanité, de plus dégoûtant dans les fonctions naturelles. Il semblait qu'ils peignaient avec des pinceaux trempés dans la vase d'un égout. Leurs personnages étaient le plus souvent comme cet Alexis Interminei de Lucca que Dante nous montre dans le XVIII[e] chant de son *Enfer* :

Vidi un col capo di merda lordo
Che non parea s'era laico o clerco.

En regardant les gravures et les dessins de Cranach et de ses amis, le grand poète florentin se serait écrié avec horreur :

Vidi gente attuffata in un sterco
Che dagli human privati parea mosso.

Ces imaginations salies et salissantes ne pouvaient habiter que des corps monstrueusement pervertis. Et de fait la plupart de ces peintres et sculpteurs menaient une vie crapuleuse qui scandalisait même les contemporains de Luther. Hans Holbein avait donné le ton. Urs Graf de Bâle fut mis en prison pour « adultères et autres légèretés ». Samson et David Dienecker furent condamnés pour vol et adultères. Jacques Barbari et les deux Beham se firent bannir de Nurenberg pour leurs excès de tout genre. Les ateliers présentaient des spectacles ignobles. Ils étaient remplis d'artistes et de modèles avinés qui, les coudes sur la table, débraillés, l'œil hagard, chantaient des couplets grivois quand ils ne se livraient pas effrontément à des actes de débauche. De ces bouges immondes ne pouvaient sortir que des gravelures et des impudicités.

La littérature du seizième siècle continua l'œuvre des humanistes de la seconde période, et ses productions furent aussi abjectes que celles des beaux-arts. Le chapitre que lui consacre Janssen contient des révélations effrayantes.

Les écrits immoraux pullulent et refoulent à l'arrière-plan tout ouvrage honnête. Ce ne sont partout qu'histoires de *haulte gresse* contes à faire rougir des singes, monstrueuses débauches ou répugnantes cacalogies. « Les récits malpropres, gémissait le prédicant Beinhaus en 1617, comme on les imprime chaque année à grand nombre d'exemplaires, sont aujourd'hui, avec les chansons d'amour, l'article le plus recherché. On les lit en voiture, en bateau, dans les festins et les beuveries. On permet même aux petits garçons et aux petites filles de les apporter à l'école et d'y prendre plaisir. Le marché regorge de livres de Vénus, et les écrivains corrompus s'efforcent d'allécher la jeunesse lubrique par les titres honteux placés en tête de leurs ouvrages. » Des plaintes semblables sont exhalées par beaucoup d'autres moralistes.

Ce qui caractérise encore cette littérature à côté des immondices et des impiétés, c'est le mépris de la femme. Le moyen âge avait entouré la femme d'un véritable culte; le seizième siècle la couvre de boue. De nombreux livres sont publiés contre le sexe faible et la foule se les arrache. La chansonnette, le conte en prose, sont, tour à tour, employés pour discréditer et ridiculiser les filles d'Eve. On alla jusqu'à leur refuser une âme humaine. En 1595 on répandit à Wittenberg cinquante et une thèses pour prouver que les femmes n'étaient que des animaux. Il fallut que la Faculté de théologie mît la jeunesse en garde contre ces thèses, et plusieurs savants, entre autres, Balthasar Wendel, crurent nécessaire d'insister longuement sur le caractère humain de la femme.

Ce sont, dans le volume de Janssen, des pages très curieuses, celles où des témoignages sans nombre du seizième siècle attestent l'avilissement et l'abrutissement de cette époque. Le pur évangile avait conduit la société aux derniers bas-fonds.

« Il est fou, chantait Luther, celui qui n'aime pas les femmes, les chansons et le vin! »

Le seizième siècle aimait les femmes et les chansons: quelles femmes et quelles chansons, j'ai à peine osé l'insinuer discrètement. Il aimait encore plus le vin, et sa littérature bachique n'est pas moins riche que la littérature anacréontique. « Les autres nations, disait Scheid, nous ont donné les noms de : *Porco tedesco, inebriato, Aleman yvrogne* »; et il reconnaissait le bien fondé de ces épithètes. Les Allemands savaient admirablement *l'art de boire*. Vincent Obsopœus avait exposé cet art dans un opuscule latin que Grégoire Wickgram (de Colmar) avait traduit en allemand en 1537. Les livres de beuverie contiennent des descriptions qui font dresser les cheveux sur la tête, et on est presque tenté de croire ce que chantait le poète dans son *Saufrecht :*

Nous autres Allemands, nous sommes nés
Pour marcher à la tête des buveurs.

On avait fondé l'*Ordre des buveurs*, et dont la décence m'empêche de citer même le résumé des statuts, et cet ordre était très répandu dans toute l'Allemagne. Les femmes en faisaient partie et tenaient tête aux hommes, le verre à la main.

Le naturalisme était ainsi partout, et les « bénédictions de la Réforme » se traduisaient par une immense faillite de la religion, de la morale, du grand art.

Le commerce, l'industrie, l'agriculture, en un mot la richesse publique fut englobée dans cette banqueroute du siècle. Le

commerce passa à l'Angleterre et aux Pays-Bas. Anvers fut supplanté par Amsterdam, les Hanses par les ports britanniques. Les Hollandais barrèrent le Rhin et l'Escaut, les Suédois détruisirent le commerce allemand sur le Belt. Autrefois maîtresse des mers, l'Allemagne passa au second rang.

Dans la plupart des villes, les corps de métiers avaient péri ou dégénéré, et c'en était fait de ce bien-être général qui avait constitué leur force et leur grandeur au quinzième siècle.

Les paysans furent encore plus malheureux que les artisans. Les princes protestants leur imposèrent de nouveau le servage, et ce joug pesa d'autant plus lourdement sur leurs épaules, que les maîtres n'étaient plus contenus par la religion. Aussi plus de conditions aisées, plus de droits inaliénables! Il n'était question que de « corvées sans fin », de « massacre de paysans ». — « Maintenant, disait Mathieu de Normann, on fait avec les paysans ce que l'on veut. » — « On les traite, ajoutait Georges Hass, bourgmestre de Gorlitz, comme si nous vivions au milieu des Turcs et des païens. » Les jurisconsultes romains déclaraient que les princes et les propriétaires fonciers avaient le droit de commander aux paysans comme à des esclaves; et des théologiens protestants voulaient que la terre ne fût plus cultivée que par des esclaves. « Qui est le plus à plaindre, disait-on à propos des droits de chasse exorbitants, du gibier traqué un moment et laissé tranquille ensuite, ou des paysans toujours traqués et jamais épargnés? » Et de l'avis de tout le monde, la condition des bêtes était préférable.

Ainsi dans l'espace d'un siècle, le monde germanique avait complètement changé de physionomie. Le joug *romain* était secoué, il est vrai; mais le pays se trouvait moralement et matériellement épuisé, l'Empire était sans force et sans vertu. « D'abord de fer, écrivait Lambert Floridas Plieninger, en 1583, l'Empire est aujourd'hui d'argile, réduit aux dernières extrémités, attaqué de tous côtés par ses voisins. » Corruption au dedans, faiblesse au dehors, déchéance partout!

Il faut lire ce sixième volume de Janssen, dont je n'ai pu qu'indiquer l'un ou l'autre chapitre. On verra qu'en racontant ces misères et ces dépravations de la Réforme, l'historien a soin de citer surtout les écrivains protestants, qui ne sauraient être suspects de partialité. C'est Luther, ce sont ses amis et ses disciples qui attestent la décadence morale du seizième siècle. Au nombre de ces censeurs se trouvent Melchior Ambach, Andrea, Hartmann Braun, Caspar Chemlin, Nicolas Cornapæus, Mathieu Friedrich, Erasme Gruninger, Jean Mathesius, André Musculus, les deux Osiander, André Pancratius, André Schoppius, Nicolas Selnekker, Jean-

Georges Sigwart, Cyriacus Spangenberg, Jacques Stocker, Grégoire Strigenicius, Erasme Winter, et une foule d'autres cités par Janssen. Toutes ces voix protestantes proclament combien les *bénédictions* du « pur Evangile » étaient sujettes à caution.

Si maintenant nous quittons le commencement du dix-septième siècle au moment où Janssen nous abandonne, si nous nous reportons à notre époque même, nous trouverons peut-être que les fruits de la Réforme ne sont pas moins âpres dans l'Allemagne contemporaine. L'écrivain cité, qui connaît l'Allemagne, aurait pu les étudier et les énumérer. J'en ai signalé les plus récents ici même, dans mon article sur le *Rôle politique du clergé allemand.* J'ai fait voir, avec chiffres à l'appui, que les régions protestantes versent de plus en plus dans le socialisme, alors que les provinces catholiques restent intactes. J'ai démontré que les populations qui ont élu Bebel et consorts sont socialistes, non point parce qu'elles sont industrielles, mais parce qu'elles sont protestantes. Le socialisme semble être le dernier aboutissement de la Réforme luthérienne. Les populations protestantes d'Allemagne perdent de plus en plus la foi, n'ayant plus le levain qui arrête la corruption, et de l'incrédulité au socialisme il n'y a qu'un pas, lorsque les conditions économiques du pays sont exploitées par d'habiles meneurs.

Il est possible que cette évolution dernière du mouvement religieux du seizième siècle n'effraye pas trop le rationalisme. Pour nous, il nous sera permis de regretter ce grand déchirement qui s'est produit dans la société chrétienne au seizième siècle. En parcourant le magnifique ouvrage de Janssen, nous avons vu les ruines immenses accumulées par la Réforme, et, à ce spectacle attristant, nous nous sommes rappelé involontairement ces mots désespérés de Luther lui-même : « Qui aurait voulu commencer à prêcher, si nous avions prévu qu'il en résulterait tant de malheurs, de séditions, de colères, de blasphèmes, d'ingratitude et de méchanceté? » Ce bilan si peu flatteur condamne d'autant plus l'œuvre de la Réforme que Luther avoue également que sous le papisme « tout le monde était charitable et miséricordieux, qu'on donnait joyeusement des deux mains et avec une grande dévotion ».

Rien n'est plus glorieux et plus consolant pour l'Église catholique que ce contraste signalé par l'infortuné moine saxon qui, dans une heure de colère et d'orgueil, a déchiré la robe sans couture du Christ, et fait couler des flots de sang dans un fleuve de boue.



La mort fauche impitoyablement dans les rangs des catholiques d'Allemagne. En moins de deux ans, ils ont perdu une série d'hommes remarquables ou illustres qui étaient la force de leur parti, l'honneur de leur nation, la gloire de l'Église et du Saint-Siège.

Dans la politique, c'étaient le baron de Frankestein, le président du Centre; Mgr Moufang, le disciple et le collaborateur de l'inoubliable évêque Ketteler; le chanoine Schulte, l'historien du *Kulturkampf* et l'orateur le plus véhément des Chambres allemandes: l'abbé Mosler, le savant député de Trèves; enfin, leur maître à tous, l'Excellence Windthorst, la perle de Meppen, l'O'Connell de l'Allemagne.

La science catholique eut à enregistrer des pertes non moins douloureuses. On vit disparaître coup sur coup Mgr Hettinger, l'auteur de l'*Apologie du christianisme*, grand théologien et grand écrivain, aussi familiarisé avec la poésie de Dante qu'avec les graves problèmes de la philosophie; le cardinal Hergenrœther, le docte historien de l'Église, qui honora la pourpre en la revêtant; Mgr Heinrich, le profond théologien mayençais, qui a été, pendant de longues années, l'orateur le plus applaudi des congrès catholiques; enfin, Janssen ferme le cortège funèbre, ajoutant ainsi un nouveau deuil à tant de sujets de tristesse.

Ce qu'il y a d'admirable, c'est que l'Allemagne catholique possède assez d'élasticité et d'éléments vitaux pour n'être pas désorganisée par de telles pertes.

Sans doute, le Centre n'a plus de général de l'envergure de Windthorst; mais, à l'école de ce merveilleux tacticien se sont formés des officiers plus jeunes qui, après avoir été ses intrépides lieutenants, sauront le remplacer au jour des rudes batailles. Une armée qui compte un état-major comme celui formé par les Porsch, les Lieber, les Hitze, les Orterer, les Schædler, les Dasbach, — et je ne parle même pas d'autres plus âgés, tels que Reichensperger, Ballestrem, Heeremann, Huene, — une telle armée peut envisager l'avenir sans crainte; elle sera toujours conduite à la victoire.

Janssen laisse de même des héritiers capables de continuer l'œuvre de restauration historique qu'il a entreprise. L'*Histoire du peuple allemand* a élargi les horizons et suscité toute une légion d'érudits et de chercheurs qui ont adopté sa méthode et profité des nombreuses découvertes faites par lui. Sous l'inspiration de Janssen, la *Société Gœrres* a créé un *Annuaire historique*, où toute cette jeune école lutte de talent et de science avec l'école rationaliste.

Le plus distingué de ces disciples, déjà célèbre lui-même, c'est Pastor, professeur à l'université d'Innsbruck, l'historien de la *Papauté depuis la fin du moyen âge*. Pastor a suivi pour son travail le même plan que celui de l'*Histoire du peuple allemand ;* mais, malgré plus d'une analogie avec l'ouvrage du maître, il a produit à force d'érudition une œuvre originale dont la critique a salué avec enthousiasme les deux premiers volumes.

Janssen a légué tous ses papiers à ce disciple de prédilection, avec la mission de publier le septième volume et de terminer l'histoire. Quelques jours avant sa mort, il a eu avec lui une longue et dernière entrevue : sur le point de monter au ciel, le prophète aura abandonné son manteau à celui qu'il désignait comme son successeur.

Volontiers Janssen eût achevé lui-même sa tâche, malgré ses souffrances et malgré son désir du repos. *Non recuso laborem*, disait-il à ses amis, en empruntant la parole d'un grand évêque français. Dieu n'a pas accepté le sacrifice. Il a voulu récompenser et couronner tout de suite ce serviteur fidèle qui a su si bien faire fructifier ses talents.

Janssen est mort comme il avait vécu, distribuant sa fortune aux pauvres, fondant des bourses pour des étudiants besogneux, dotant les orphelinats et les églises. Prêtre candide et charitable autant qu'historien savant, sa charité lui survivra comme ses travaux scientifiques.

Par son *Histoire du peuple allemand*, il a soulevé des haines féroces qui tenaient du délire. Des pasteurs protestants menaçaient de le souffleter. Mais, pour tenir ce langage fanatique, il fallait ne pas connaître le modeste et pieux savant qu'était Janssen. « Monsieur le Professeur », comme on l'appelait d'ordinaire, ne pouvait avoir d'ennemis personnels, et il n'en avait pas dans cette bonne ville de Francfort qui était devenue sa seconde patrie. C'est ce que vient de reconnaître la *Frankfürter Zeitung*, — un journal démocratique, — dans un article où elle met en relief la haute science et l'inépuisable charité du défunt. « Tous ceux, dit-elle, et nous terminerons par cette citation une étude que nous voudrions moins incomplète et moins indigne de l'illustre historien, tous ceux qui ont approché Janssen, quelles que fussent d'ailleurs leurs convictions religieuses, ont goûté le charme de cette très estimable et sympathique personnalité... Le savant a rencontré, à côté d'enthousiastes partisans, de vigoureux adversaires, mais Janssen en tant qu'homme n'a pas eu d'ennemis parmi ceux qui le connaissaient ! »

L'abbé A. Kannengieser.

UN COEUR DE SCEPTIQUE

I

— Alors, décidément, vous me quittez?... Vous préférez rentrer sans visiter la sculpture?

— Chère, entre nous, rien ne me laisse plus froide que les statues... Puis, il est déjà cinq heures et demie. Il faut que je retourne chez moi m'habiller; je dîne en ville, et mon mari, vous le savez, est l'exactitude personnifiée!

Les deux jeunes femmes s'étaient arrêtées devant l'escalier qui conduisait des salons de peinture dans le jardin que la profusion des statues semait de formes blanches, profilées sur le fond verdoyant des massifs. Elles descendirent lentement les marches, d'un pas nonchalant de très jolies femmes, certaines qu'aucun détail de leur mise ne pouvait donner prise à une critique. Sûrement, elles n'avaient point trop piétiné à travers les salles nombreuses, ni ne s'étaient fatigué les yeux à contempler les toiles exposées; leurs visages, aussi reposés que, deux heures plus tôt, quand elles étaient entrées au Salon, le révélaient hautement. Elles avaient simplement fait une jolie promenade qualifiée d'artistique par suite du milieu où elles l'effectuaient et durant laquelle, surtout, elles avaient goûté le plaisir tout féminin de se sentir très regardées et de recevoir l'hommage discret des yeux qu'elles charmaient au passage.

— Ainsi, Isabelle, vous restez encore?

— Très chère, j'ai envie d'accomplir mon pèlerinage au complet... Et puis, raison majeure, je dois attendre l'heure du rendez-vous que j'ai donné à mes bébés et à leur gouvernante... six heures moins le quart... j'ai encore vingt minutes devant moi... Mais je ne veux pas vous retenir... Alors, ce soir, vous serez chez les de Bernes... pour vous livrer aux douceurs du poker...? Au revoir et à bientôt, n'est-ce pas?

Elles se serrèrent la main en souriant, comme des amies qui s'apprécient d'autant plus que, physiquement, elles n'ont rien à s'envier, ayant été également bien servies par la bonne nature; et

la comtesse Isabelle de Vianne demeura une seconde immobile, au seuil du jardin, à suivre des yeux sa compagne qui s'éloignait, laissant traîner sur le sable les plis de sa longue robe soyeuse, la taille cambrée, les cheveux d'un or roux serrés en une torsade mousseuse sous la paille sombre du chapeau voilé de dentelle.

Alors elle eut un retour vers sa propre beauté, dont, quelques instants plus tôt, elle avait constaté l'éclat dans les hautes glaces du Salon de conversation; et un léger sourire de satisfaction, à peine esquissé, courut sur ses lèvres : elle se savait capable de soutenir toutes les comparaisons. Puis, suivant au hasard une allée du jardin, elle se mit nonchalamment à marcher droit devant elle, de son allure distinguée et indifférente, sans embarras de sa solitude, en femme habituée, par un veuvage prématuré, à compter sur elle seule dans tous les milieux et dans toutes les circonstances. Mais, tout à coup, ses traits perdirent leur expression distraite, et une imperceptible exclamation lui échappa à la vue d'un homme jeune, — trente-cinq ans environ, — debout devant un marbre dont il étudiait les détails si attentivement, qu'il ne remarquait pas la jeune femme arrêtée à ses côtés, le contemplant avec un demi-sourire.

— Quel homme absorbé vous êtes aujourd'hui, mon beau cousin! fit-elle, la voix moqueuse.

Mais l'expression soudain éclairée de son visage disait que la rencontre ne lui déplaisait point. Le jeune homme se détourna.

— Isabelle!... Pardonnez-moi... Vous avez raison, cette œuvre s'était si bien emparée de moi que...

— Que vous étiez en passe d'oublier complètement les vivantes pour les statues!... Enfin je ne vous en veux pas... Y a-t-il longtemps que vous êtes au Salon?

— J'y arrive. En ma qualité d'original, puisque telle est l'épithète dont vous voulez bien me gratifier souvent, j'aime à venir voir certains marbres à la lumière des fins d'après-midi. J'avais remarqué celui-ci il y a trois jours au Vernissage... Et vous-même, vous êtes ainsi toute seule?

— Toute seule! Mme Dartigues m'a quittée il y a quelques minutes, et j'attends l'heure à laquelle je vais être remise en possession, tout ensemble, de mes enfants et de ma voiture!... Je vous préviens que jusqu'à ce moment je vous garde comme cavalier. Puisque vous connaissez la sculpture, faites-la moi visiter...

Il s'inclina au moment où, derrière lui, quelqu'un disait en le désignant :

— Oui, c'est bien Robert Noris, l'écrivain, avec cette jeune femme...

Isabelle saisit au passage ces paroles, et un fugitif éclair de plaisir

traversa ses yeux brillants. Si habituée qu'elle fût à vivre dans un monde lettré, entourée d'hommes possédant une notoriété quelconque, elle s'accommodait fort, dans sa vanité féminine, de respirer le parfum d'un encens flatteur, encore que cet encens ne brulât pas pour elle.

D'ailleurs, il lui plaisait beaucoup ce Robert Noris, un cousin si éloigné que, en vérité, il fallait une certaine dose de patience pour démêler entre eux un degré de parenté. A coup sûr, ils étaient de vieilles connaissances. Autrefois même, si elle l'eût permis, il lui eût demandé de porter son nom, car il était passionnément épris d'elle; mais il ne jouissait alors d'aucune célébrité consacrée et se bornait à paraître un écrivain très bien doué, cherchant sa voie dans le roman. Aussi n'avait-elle point pris garde à lui, étant de nature essentiellement ambitieuse. Elle avait fait le brillant mariage vers lequel l'attirait son insatiable vanité, elle avait chiffré son papier d'une couronne comtale, possédé l'un des plus magnifiques hôtels de Paris, satisfait ses plus coûteuses fantaisies; cela, en devenant la femme d'une parfaite nullité, égoïste et violente, d'un homme qui avait été pour elle, durant huit années, un assez mauvais mari, et lui avait fait le plus précieux des présents, le jour où il lui avait donné la liberté du veuvage.

Depuis deux années pleines maintenant, elle usait de sa vie nouvelle, qui lui semblait charmante; et, chaque jour, elle se pénétrait davantage de l'idée que Robert Noris, devenu illustre, remplacerait fort bien le comte de Vianne. En effet, à trente-cinq ans, il possédait une renommée que les écrivains même de talent, — des vétérans dans la littérature, — étaient destinés à ne jamais connaître; et c'était là, aux yeux d'Isabelle, une immense qualité. Elle était dominée toujours par le besoin inné de rechercher, pour en faire son bien propre, ce que les autres n'étaient point en mesure d'avoir; que ce fût la présence d'un homme célèbre dans son salon, ou simplement un bijou, un bibelot rares, une façon de robe inédite. Or Robert lui plaisait d'autant plus qu'il avait la réputation d'être inaccessible, — désormais, — à toute puissance féminine, et qu'il se montrait, avec elle, bien résolu à ne point ressusciter le passé.

Certes, très souvent, il venait chez elle, et avait même sa place marquée dans son cercle intime. En vertu des droits de la parenté, il l'accompagnait dans les menues expéditions que la mode impose à ses fidèles, visites dans les expositions de toute sorte, représentations de cercle, et le reste. Dès qu'il y avait réunion chez elle, ses hôtes pouvaient être certains de distinguer, dans la phalange masculine, la haute taille de Robert Noris, son visage brun et maigre,

son front large sous les cheveux châtains coupés courts, ses yeux brillant, dans l'orbite creusé, avec un regard pénétrant, pensif, chercheur; son sourire sceptique et spirituel qui, en s'effaçant, laissait à la bouche une expression de lassitude mélancolique.

Donc il venait beaucoup chez Mme de Vianne; seulement il existait ainsi, dans Paris, plusieurs autres salons qu'il fréquentait pareillement. Mais ce fait indiscutable ne troublait nullement Isabelle; en sa courte sagesse, elle jugeait que Robert ne pourrait lui tenir toujours rigueur du passé, car il était homme, et elle était bien séduisante, l'expérience le lui avait appris. C'est pourquoi elle s'était juré de l'amener à lui offrir un nom jadis dédaigné, souvenir qu'elle prétendait lui faire oublier.

Tout en arpentant le jardin, sous son escorte, elle effleurait d'un regard distrait les œuvres qu'il lui indiquait, elle causait, souriante, animée, rencontrant des mots piquants, excitée par cette pensée qu'il était un merveilleux et terrible observateur de la nature féminine. Puis, tout à coup, elle interrogea :

— Qu'est-ce que vous écrivez maintenant, Robert, pour continuer votre grand succès de la fin de l'hiver?

Il eut un froncement léger des sourcils, car il n'aimait guère qu'on lui parlât de ses œuvres. Hors de son cabinet de travail, il était homme de lettres aussi peu que possible.

— Ce que j'écris?... Rien, absolument rien... Ces journées de printemps me rendent d'une abominable paresse... D'ailleurs, il m'est impossible de travailler à Paris en cette saison qui est une véritable reproduction de l'agréable période du carême, remplie de concerts, bals et autres divertissements variés... Aussi ai-je renoncé à l'espoir de pouvoir commencer un nouveau travail, et vais-je partir...

— Décidément? fit la jeune femme, dont un pli creusa soudain le front. Ainsi vous ne renoncez pas à vos projets de villégiature anticipée... Et vous comptez aller?...

— Sur les bords du Léman, sans doute. Si je suivais mon goût intime, je chercherais tout de suite le village le plus solitaire que je pusse rencontrer. Mais il me faut gagner mon repos. Je dois d'abord aller étudier quelques types d'étrangers que je trouverai inévitablement dans les hôtels, pensions et abris de toute sorte qui fourmillent en Suisse.

— Quels types? demanda curieusement Isabelle.

Il sourit, de ce demi-sourire indéfinissable qui laissait toujours douter s'il raillait ou non.

— Si je vous dis quel est celui que je suis le plus désireux de rencontrer, vous allez rire et me trouver d'humeur bien roma-

nesque... Et cependant Dieu sait que ce serait là un reproche immérité!... Je voudrais connaître une *vraie* jeune fille, car je ne me souviens pas d'en avoir vu depuis... des temps préhistoriques.

De nouveau, le front uni d'Isabelle eut une légère contraction.

— Robert, quelle déclaration!..... Alors comment qualifiez-vous les jeunes personnes bien élevées, pourvues de mères prudentes, d'institutrices, de professeurs, de cours, de leçons, dont vous rencontrez les spécimens dans les maisons sérieuses où vous allez encore de temps à autre?

Robert se mit à rire.

— Ces jeunes personnes modèles sont de petites tours d'ivoire dont les mécréants de mon espèce n'ont point le droit d'approcher. Ainsi que vous le disiez, elles sont en puissance maternelle; et si j'avais le malheur de témoigner quelque attention à l'une d'elles, je me verrais immanquablement attribuer toute sorte d'intentions matrimoniales... Quant aux autres, aux petites filles *fin de siècle*, selon l'expression consacrée, qui ont des allures de femmes, des propos à l'avenant, des hardiesses inconcevables, qui, à dix-huit ans, possèdent un cœur, des yeux, des sourires de coquettes, elles me font tout bonnement horreur!

— Robert, quel moraliste sévère vous faites quand vous vous y mettez!... Pourquoi en voulez-vous si fort à nos pauvres jeunes filles du monde?

— Parce que je trouve que toutes ces charmantes personnes, élégantes, jolies à souhait, pomponnées suivant les règles du *chic* ainsi que de précieuses poupées, jouent un personnage qui n'est pas le leur et le déflorent en se rendant ridicules... Probablement parce que je suis un pauvre homme très compliqué, j'adore la simplicité, en vertu de la loi des contrastes... Ce doit être curieux et charmant à observer une nature de jeune fille, très pure, très vibrante, très candide.

Robert s'arrêta une seconde, puis acheva, intéressé par la question qu'il venait de toucher :

— Puisqu'à Paris une pareille étude m'est impossible, je vais la tenter en Suisse, dans la colonie étrangère qui voyage... Je n'en aurai que plus de chances de rencontrer un caractère original. Là-bas, peut-être, découvrirai-je une nature féminine qui m'instruise et me permette de bien me rendre compte de ce qui passe d'impressions dans une âme vraiment jeune...

Isabelle ne répondit pas. Le départ, certain maintenant, de Robert l'irritait comme une défaite personnelle. Elle voulait reconquérir cet homme qui l'avait tant aimée autrefois; elle déployait dans ce but son charme tout-puissant... Et voici qu'elle le sentait

de nouveau insaisissable, maître de lui-même, se dérobant avec une volonté très ferme à l'empire qu'elle essayait de retrouver sur lui. Elle le connaissait trop bien d'humeur indépendante et résolue pour tenter de lui faire abandonner ses projets d'éloignement et reprit seulement d'un ton de raillerie légère :

— Et où irez-vous chercher votre jeune fille idéale?

— Je ne sais trop encore..... A Lausanne ou ailleurs, dans cette région : les bords du lac sont encore abordables ce mois-ci, sans grandes chaleurs et sans Parisiens. Peut-être vais-je m'installer à Vevey.

Un éclair de satisfaction traversa le regard d'Isabelle.

Vevey était bien près d'Evian; et il était si facile de se faire ordonner une saison dans la petite ville d'eaux.

— Oui, vous auriez bien raison de rester quelque temps à Vevey : la société étrangère y est nombreuse, puis vous y retrouveriez notre vieille amie, Mme de Grouville, qui reçoit beaucoup et qui, étant donnés son humeur et ses goûts, doit certes connaître tout ce que la colonie exotique renferme de plus original et de plus *select*..... Chez elle, vous rencontreriez aisément, je suis sûre, un sujet digne de votre affreux petit travail de dissection et capable de vous inspirer une collection de ces fameuses notes que le public serait si curieux de connaître. Vous êtes trop jaloux de les garder, Robert.

D'un mouvement distrait, il écrasa sous son pied une petite motte de terre, et une expression d'amusement éclaira son regard sérieux.

— Mes notes, je vous prie de le croire, ne valent pas l'honneur que vous leur faites en ce moment :..... une suite de phrases rédigées en style télégraphique, qui n'ont d'autre mérite que leur grande sincérité...

Isabelle n'insista pas, dépitée de ce qu'il se refusait, comme toujours, malgré sa grande courtoisie, à la laisser pénétrer un peu dans l'intimité de sa pensée. Les promeneurs devenaient rares dans le jardin; elle se décida à rejoindre la haute porte de sortie qui, grande ouverte, laissait apercevoir, dans un lointain vert et lumineux, l'avenue des Champs-Elysées, inondée d'une clarté de soleil couchant. Et, d'un ton de badinage, destiné à cacher sa déception, elle interrogea encore :

— Et quand vous aurez découvert votre petite merveille de jeune fille, Robert, peut-on, sans trop d'indiscrétion, vous demander comment vous vous y prendrez pour étudier sa personne morale, qui seule vous intéresse?

Sur les lèvres de Robert Noris, reparut le même demi-sourire étrange, tout ensemble triste et railleur.

— Je m'y prendrai comme font les naturalistes qui examinent de remarquables papillons. Ils les contemplent au microscope, afin de savoir d'où vient leur beauté, leur découvrent alors des imperfections, des défauts non soupçonnés au premier regard; et, finissant par ne plus voir dans ces brillants papillons, tout comme leurs frères les plus humbles, qu'une pauvre petite chose faite de poussière, détournent dédaigneusement la tête et cherchent un nouveau sujet d'observation. Voilà, au dédain près, toute l'histoire de ma future étude en Suisse!...

— Vous êtes un homme abominable, Robert, sans ombre de cœur!...

— Vous avez raison, Isabelle, sans ombre de cœur, je le reconnais humblement, fit-il, s'écartant pour la laisser passer, car ils s'engageaient dans le vestibule où les visiteurs affluaient, sortant des salons de peinture, maintenant fermés.

Elle fit quelques pas, puis s'arrêta, pour lui permettre de la rejoindre, le regardant approcher. Elle était vraiment en beauté ce jour-là, ainsi qu'elle en avait la parfaite conscience : les yeux étincelaient à l'ombre des paupières un peu lourdes; les cheveux noirs, ondés et souples, s'échappaient artistement de la petite capote de paille claire, caressant la pâleur chaude du teint, qui, dans la lumière adoucie de cette fin de jour, retrouvait un incomparable éclat; et la soie molle du corsage dessinait hardiment les lignes harmonieuses du buste pleinement épanoui, allongé par la taille svelte comme une taille de jeune fille. Il était évident qu'avant de sortir, Isabelle avait passé une somme respectable de minutes devant sa psyché, afin d'obtenir cet ensemble irréprochable dont elle était jalouse. Mais peu importait à Robert; il ne demandait à la jeune femme que d'être, à l'occasion, un joli régal pour ses yeux de blasé; et il eut une exclamation sincère en la rejoignant :

— Tout homme abominable que vous me jugez, m'est-il permis de vous dire, Isabelle, que vous êtes adorablement habillée?

Elle répondit par un sourire charmé qui entr'ouvrit ses lèvres, d'un carmin foncé, très fines... Trop fines, avait bien souvent pensé Robert : ces lèvres-là savaient être spirituelles, séduisantes, non pas aimantes.

— Le compliment vous est permis, parce que je sais que vous êtes un connaisseur, fit-elle, tendant la main au jeune homme, en guise d'adieu...

Au bord du trottoir, en effet, se rangeait son coupé, laissant apercevoir, derrière la glace, deux petites têtes d'enfants.

— A bientôt, n'est-ce pas, Robert? Vous n'allez pas partir pour Vevey mystérieusement, sans venir me faire vos adieux?

— Pour Vevey?..... C'est décidément là que vous prétendez m'envoyer?...

— Pourquoi non? Vous y trouverez, ce me semble, votre Saint-Graal, en la personne d'une petite Anglaise quelconque, et vous aurez, pour champ d'expériences, le salon de Mme de Grouville. Écoutez-moi, et vous me remercierez à votre retour... Au revoir.

— Au revoir, répéta-t-il.

Il s'inclina très bas devant elle, eut un geste de caresse pour les deux mignonnes fillettes assises, d'un air grave, dans la voiture, referma la portière, et le cocher enleva ses chevaux.

Un instant, il demeura immobile à suivre distraitement des yeux le coupé qui s'éloignait; à travers la glace de la portière, il distingua une dernière fois une silhouette menue d'enfant, un élégant profil de femme, puis cette double vision s'effaça. Alors il se mit à descendre les Champs-Elysées, songeur, laissant sa pensée fuir vers ce prochain voyage de Suisse, dont il jouissait étrangement à l'avance, par la seule idée qu'il échapperait ainsi à cette fiévreuse vie parisienne et mondaine, dont il était excédé jusqu'à l'écœurement, — autant pour en avoir usé que pour l'avoir observée avec une impitoyable pénétration. Ah! qu'il les connaissait ces femmes du monde occupées seulement de leurs succès de beauté, de leurs chiffons, de leurs rivalités, de leurs intrigues, livrées toutes à leur vie factice, pareille à la vie de plantes précieuses et délicates élevées en serre chaude.

Combien de fois, sortant d'un *five o'clock* où il était venu pour observer, ou simplement pour remplir une obligation de société, s'était-il senti envahi par un mépris amer pour l'atmosphère artificielle, énervante par sa mollesse, dans laquelle se mouvaient les hommes de cercle, les femmes délicieusement élégantes qu'il venait de quitter. Qui eût soupçonné que lui, le Parisien sceptique, désillusionné, passionné pour son indépendance, il éprouvait l'âpre nostalgie d'un vrai foyer très simple et très intime, tout parfumé de tendresse, semblable à celui qu'il avait vu, enfant, dans la maison paternelle et dont il gardait le souvenir infiniment cher...

Tout en songeant, il avait atteint l'extrémité de l'avenue des Champs-Elysées; et, avant de l'abandonner, il s'arrêta un moment pour contempler le panorama parisien qui s'allongeait sous son regard.

Dans cette approche du crépuscule, le ciel prenait des tons d'or vert d'une douceur exquise; une première étoile flamboyait solitaire dans l'immensité limpide, et les têtes fleuries des marronniers avaient un parfum pénétrant.

Certes, Robert Noris était trop artiste pour ne point sentir la

poésie qui se dégageait de ce renouveau fraîchement épanoui; mais il n'en jouissait pas à la manière des simples, qui subissent leurs impressions sans les comprendre. En cet instant, comme toujours, il demeurait le dilettante blasé, soigneux de tout ce qui pouvait éveiller en lui une sensation esthétique.

Il s'était regardé vivre et il avait regardé vivre les autres, avec une clairvoyance aiguë, se plaçant, pour cette étude constante, en spectateur curieux et de goût raffiné à qui rien d'intéressant ne doit échapper. Il s'était plu à rechercher toujours le pourquoi de ses impressions, douloureuses ou bienfaisantes, comme de celles des autres. Son esprit insatiable et chercheur avait fouillé toutes les questions, appris à douter beaucoup et acquis trop vite la certitude décevante que les grands problèmes de la vie morale ne peuvent avoir que des solutions relatives. Ainsi, il était arrivé à se créer une âme compliquée, profondément triste, impossible à satisfaire, incapable d'illusions, que le travail seul pouvait encore passionner. Non pas qu'il l'aimât comme un élément de succès. Il ne tenait point au succès, l'appréciant en sceptique. Sa brillante réputation le laissait insensible. S'il souhaitait que ses œuvres fussent remarquables, c'était pour lui-même, pour la jouissance intellectuelle qu'il éprouvait à les écrire telles; mais il était fort indifférent à l'opinion que pouvait s'en former la majorité de ses contemporains.

De là venait que plusieurs le disaient volontiers d'humeur hautaine et d'âme sèche, ce en quoi ils commettaient une grande erreur. Robert Noris ne se livrait pas, parce qu'il avait le dédain extrême des effusions banales. Au fond, il était seulement un délicat qui, ayant été tout d'abord cruellement atteint par une inoubliable déception, s'était replié sur lui-même et, depuis lors, efforcé de briser en lui cette puissance de sentir, de s'attacher par le cœur, qu'il avait si entièrement possédée.

En aimant Isabelle, il avait fait autrefois un vrai rêve de la vingtième année, et il avait horriblement souffert quand elle l'avait écarté comme un indifférent qui la gênait. Puis, avec le temps, à mesure qu'il pénétrait davantage dans la compréhension de l'âme humaine, il était devenu d'une indulgence un peu dédaigneuse, mêlée d'ironie et de mélancolie, pour les êtres et leurs actions, considérant qu'il ne faut point demander à des créatures fragiles plus qu'elles ne peuvent donner, acquérant chaque jour davantage la conviction de sa propre faiblesse et de celle des autres. Il avait bien pardonné à Isabelle son dédain et son insensibilité d'antan; il avait rencontré tant d'autres femmes lui ressemblant! Il la jugeait maintenant froidement, mais avec son implacable perspicacité : intelligente et fine; plus que jolie, belle à ravir les yeux, mais

frivole, incapable d'un véritable élan du cœur, pétrie de vanité et de coquetterie, et devenant impitoyable dès que cette vanité et cette coquetterie étaient en jeu. Il reconnaissait que peu de femmes savaient être aussi séduisantes qu'elle; mais ce charme même dont elle était revêtue ne résultait que de sa volonté de plaire. Et justement à cause de cela, elle l'amusait, l'intéressait, comme une charmante manifestation de l'éternel féminin...

Mais le vieil homme n'était point complètement mort en lui. A l'essence même de son être moral, qu'il considérait avec rigueur comme un tout composé de curiosité, d'intelligence et d'égoïsme, restaient une sorte de soif douloureuse et secrète de tendresse très pure, de sincérité, un désir sourd d'oublier toute connaissance psychologique, de vivre comme les sages qui savent être heureux parce qu'ils n'analysent point toutes leurs joies.

Au moment même où il allait pénétrer sous la porte cochère de son cercle, un couple jeune passa près de lui, la femme fluette et mignonne dans sa robe du bon faiseur, appuyée avec une grâce câline sur le bras de son cavalier, un clubman insignifiant et distingué. Ils le frôlèrent presque; elle, riait d'un joli rire gai; et lui, semblait l'écouter charmé. Par habitude, Robert les analysa d'un coup d'œil :

— Très bien assortis, très contents l'un de l'autre, très heureux pour l'instant!... Quels mortels privilégiés! murmura-t-il railleur, mais une secrète amertume vibrait dans son accent.

Alors il eut un haussement d'épaules et entra au cercle.

II

La petite ville de Vevey reposait, silencieuse, dans son cadre de montagnes, sous le rayonnement d'une blanche clarté de lune; les arbres immobiles semblaient dormir comme les êtres vivants qu'ils enveloppaient de leur ombre, comme dormaient les eaux paisibles du lac, à peine palpitantes sous la caresse d'imperceptibles souffles.

Assis devant sa table à écrire, Robert Noris restait pensif, le regard loin de la page blanche allongée sous ses yeux. Et pourtant, cette heure de calme absolu devait lui être précieuse; aucun bruit de pas dans l'hôtel, devenu tranquille comme un cloître, ni un bruit de voix, ni le heurt d'une porte. D'ordinaire, il aimait à travailler ainsi, enveloppé par cette paix silencieuse de la nuit; mais, ce soir, nuls caractères ne venaient noircir la page immaculée.

— Je suis incapable aujourd'hui d'écrire quoi que ce soit, fit-il tout à coup, jetant la plume au hasard, si bien qu'elle roula à terre sur le tapis.

Il se mit à marcher dans la pièce d'un pas nerveux; puis, brusquement, il chercha, dans un tiroir bien fermé, une suite de feuillets, — les notes écrites par lui depuis le jour où, deux mois plus tôt, il avait quitté Paris. Et il se prit à lire :

9 mai (en route pour Vevey).

Le jour vient de naître brumeux; il est bien pâle encore, mais il me permet cependant de tracer mes hiéroglyphes et de distinguer vaguement la physionomie des compagnes de voyage dont je jouis depuis la moitié de mon trajet. Grâce à une certaine dépense de diplomatie et d'arguments sonnants, j'avais pu me conserver une solitude complète au départ de Paris... Je jouissais de mon bonheur silencieusement, avec l'égoïsme propre aux individus civilisés, ayant eu soin de plonger mon wagon dans une obscurité bienfaisante, quand, à Dijon, la portière s'ouvre brusquement et une voix quelconque d'employé crie, triomphante à souhait :

— Mais il y a de la place ici!

L'instinct du confort dominant, j'ai un mouvement de protestation; mais deux silhouettes de femmes apparaissent; et la courtoisie devenant obligatoire alors, je laisse l'invasion s'accomplir. Le wagon s'emplit d'un bruissement de soie, d'un parfum de violettes, et une voix jeune s'écrie avec un léger accent anglais :

— Dieu, qu'il fait noir ici!

Et avant que j'aie pu tenter le moindre mouvement dans ce sens, une main impatiente a relevé le store qui voilait la lumière; et tandis que le train s'ébranle, je distingue, à la flamme vacillante et timide de notre lampe, l'ovale fin et les cheveux blonds d'une jeune femme ou jeune fille encore debout. Sa compagne, qui, selon les apparences, pourrait être sa mère, est déjà installée dans le wagon. D'ailleurs, elle-même est bientôt blottie dans le « coin » qu'elle a adopté; sa petite toque a été prestement jetée dans le filet et remplacée par un capuchon de dentelle; les mains, soudain dégantées, — ne portant ni bague ni anneau de mariage, — se sont glissées dans les profondeurs du manteau de voyage; et un silence complet règne bientôt dans le wagon qui nous emporte, de nouveau plongé dans l'ombre.

... Maintenant le grand jour est venu et je puis mieux voir les deux étrangères, ou plutôt l'une d'elles, la plus âgée, qui me fait vis-à-vis : cinquante ans environ, un air distingué de femme de race. La peau a des tons de cire jaunissante; les cheveux gris sont lissés en bandeaux réguliers. Elle sommeille encore, le buste droit, superbe dans ses lignes majestueuses et pleines. Ainsi, au repos,

les traits ont une singulière expression de tristesse; une ride profonde creuse le front et y semble tracée par un souci constant. Cette femme doit porter le fardeau d'une épreuve, — peut-être ancienne, — qui l'a durement meurtrie.

De la jeune fille qui l'accompagne, je ne puis distinguer qu'une forme mince, singulièrement élégante, et, se dégageant à demi d'un vaporeux fouillis de dentelle noire, quelques mèches blondes, un petit nez droit, de vraies lèvres de bébé toutes fraîches, des cils qui font une ombre sur la joue d'une carnation transparente...

Je finis de griffonner ces quelques notes et je m'aperçois, en relevant la tête, que ma jeune compagne ne dort plus; elle a rejeté son capuchon, et ses cheveux apparaissent ayant une couleur de feuilles mortes très lumineuse, formant un joli contraste avec les sourcils brun foncé. A son tour, elle m'examine, la bouche un peu fière, avec des yeux d'une hardiesse candide que l'iris, de teinte bleu sombre, semble emplir tout entiers. Voyant que je n'écris plus, elle se détourne et, après avoir frotté la vitre avec un microscopique mouchoir, elle y appuie son visage et regarde attentivement fuir les pâturages trempés de rosée, les lointains changeants, les collines basses de l'horizon qui se dégagent de la brume... Le paysage est exquis à cette heure matinale; le ciel semble pâle encore, d'une nuance indécise; des lambeaux de nuages traînent nonchalamment sur les coteaux boisés, noirs de sapins, et des chalets qui révèlent l'approche du pays suisse se dressent, petits comme des maisons de poupées, au bord de ruisselets d'une adorable limpidité. Je ne vois que de profil ma petite inconnue, — pourquoi « petite »?... elle est plutôt grande, au contraire..., — mais son œil bleu, large ouvert sous l'arcade légèrement saillante du sourcil, m'apprend qu'elle jouit avec une profondeur étonnante du charme de cette campagne maintenant dorée de soleil.

Puis, tout à coup, la vue d'une station que nous laissons passer sans nous y arrêter la fait sortir de sa contemplation. Elle regarde sa montre, entr'ouvre son sac de voyage; et, avec une aisance parfaite, comme si elle était seule dans son appartement, elle en tire une petite glace qu'elle suspend bien à sa hauteur, vis-à-vis d'elle. Alors avec des gestes dont la vivacité stupéfierait ma belle cousine de Vianne, elle rétablit l'harmonie dans la masse blonde et souple de ses cheveux, se coiffe de la petite toque abandonnée dans le filet depuis la nuit, et, toujours avec la même rapidité, referme le précieux sac sur les trésors d'utilité qu'il contient.

— Lilian, te voilà déjà réveillée?... Approchons-nous?

— Oui, *dlar aunt* Katie. Dans vingt-cinq minutes, nous serons à Pontarlier...

Et miss Lilian, puisque tel est son nom, se lève, jette au hasard deux ou trois baisers chauds et caressants sur le visage mélancolique dont l'expression est devenue bien tendre en la regardant. Ensuite, sur une question de sa compagne, elle se met à parcourir le Guide, l'éternel Guide, qui reposait près d'elle, et paraît amusée de ce qu'elle lit... J'imagine qu'elle doit, en effet, trouver en toute chose un sujet d'intérêt; il y a en elle une intensité de vie qui frappe et la rend curieuse à suivre dans les manifestations de cette activité tant morale que physique... Une ou deux fois, elle interrompt sa lecture et regarde vers sa tante; elle semble deviner que je l'observe, si discrètement que je m'efforce de le faire; et ses sourcils se rapprochent un peu, donnant une énergie inattendue à son visage de jeune fille. Les lèvres, devenues presque hautaines, s'écartent comme pour laisser échapper une parole de protestation contre l'audace de cet étranger qui se permet de fixer son attention sur elle... Puis brusquement elle détourne la tête.

D'ailleurs, voici Pontarlier. Sans doute, de même que moi, miss Lilian et sa tante se dirigent vers Lausanne, car elles aussi descendent pour le changement de train.

Battues par l'air vif du matin dont la fraîcheur les fait frissonner, bon nombre des voyageuses rassemblées dans la gare ne sont guère en beauté; les cheveux ont des enroulements singuliers dus au hasard et les yeux sont cerclés d'une ombre très visible dans la pâleur des visages fatigués. Miss Lilian est étonnante; le teint, éclairé maintenant par la pleine lumière, est d'une exquise finesse de coloris, d'un ton laiteux qui s'avive aux joues d'un reflet rose. Du pas rapide et léger de ses petits pieds bien chaussés, elle arpente le quai, suivie d'une sorte de vieille gouvernante ou femme de chambre, la taille dessinée à souhait par la longue casaque qui en trahit les contours jeunes; et toujours, les larges prunelles, fidèles à leur mission, s'attachent à tous et à tout, attentives et intéressées.

Un instant, la pensée me vient de suivre cette enfant, là où elle se rend, puisque, en somme, rien ne m'oblige à gagner Vevey; peut-être me fournirait-elle un sujet d'étude; elle doit être amu sante à regarder vivre... Un employé vient aimablement m'avertir que l'heure est arrivée de monter dans le paisible petit chemin de fer suisse qui va désormais nous transporter; alors je fai quelques pas pour atteindre le compartiment vers lequel je vois se diriger mes compagnes de la nuit. Mais je rencontre les yeux de miss Lilian qui paraissent me dire qu'elle a soupçonné mon intention. A coup sûr, elle en est mécontente, si j'en juge d'après la légère contraction de ses sourcils bruns... Et, rappelé de cette façon muette aux lois sévères de la discrétion absolue, je renonce

à suivre mon vague désir... Seul, cette fois, dans mon wagon, je rassemble ces quelques notes. A Lausanne, j'ai l'avantage d'apercevoir, sur le quai, miss Lilian, debout auprès d'une collection de malles dont elle paraît la souveraine maîtresse... Pourquoi, en définitive, ne suis-je pas resté à Lausanne, comme j'en ai eu la tentation? Cette petite Anglaise, que le hasard mettait sur ma route, fût peut-être devenue pour moi le Saint-Graal, selon l'expression de Mme de Vianne.

14 mai.

Je savais qu'à l'hôtel où je suis descendu était installé Nodestorf, l'écrivain russe, que je n'avais pas revu depuis son mariage, qui semble l'avoir fixé à Moscou. Et c'est pourquoi, afin de profiter de ce rapprochement inattendu et fugitif, je suis venu élire domicile dans ce caravansérail de grand style, riche et banal, où je retrouve la brillante société cosmopolite que j'ai rencontrée maintes et maintes fois dans mes pérégrinations à travers le monde.

Quand les Nodestorf seront partis, dans une huitaine de jours, j'irai m'établir dans une vraie pension suisse, bien paisible, dépourvue d'un luxe insipide, une pension dans laquelle les hommes ne seront point des clubmen et les femmes ne porteront point de noms aristocratiques, ne seront point coquettes ou flirtantes, ou encore, — il en est ici même plusieurs exemples, — enfermées dans les règles d'une étiquette cérémonieuse qui anéantit leur personnalité. Dans la petite pension que je chercherai, je rencontrerai des créatures féminines infiniment plus humbles, selon les castes sociales, mais chez lesquelles je trouverai peut-être des « caractères ». Beaucoup parmi elles sont de pauvres filles sans *home*, qui s'en vont ballottées d'hôtel en hôtel, jusqu'au moment où les forces leur manquant, la nécessité les contraint à se créer enfin un asile stable, afin de pouvoir y mourir tant bien que mal comme elles ont vécu. Mais cette obligation même, qui les suit partout, de se conduire seules, leur donne une résolution, une indépendance d'esprit et d'allure qui les rend intéressantes.

Dans notre somptueux hôtel, rien de pareil : une société de gens envers qui la fortune a été fort généreuse; plusieurs portant des noms connus, illustres même, mais d'une sonorité étrangère; peu ou point de Français, quelques familles allemandes, passablement de Russes, et une colonie anglaise et américaine très nombreuse. Quant au clan des jeunes filles, il est assez mal représenté; sur leur ensemble insignifiant, une seule se détache, miss Enid Lyrton, pas jolie, mais de physionomie spirituelle et drôle, fille d'un père vigoureux et d'une mère presque diaphane, l'aînée d'un garçonnet

de quinze ans et de deux petites personnes, véritables et délicieuses vignettes de Kate Greenaway. En résumé, miss Enid ne vaut point, en apparence du moins, sa compatriote, miss Lilian. Cette dernière méritait vraiment que je fisse, à son intention, une station d'un jour à Lausanne, quitte à la trouver ensuite aussi banale que la grande foule de ses sœurs en jeunesse.

Sceptique, toujours sceptique! me dirait Nodestorf. Lui ne l'est point; il possède même un fonds d'optimisme très sincère qui lui crée une originalité véritable, à notre époque où les pessimistes foisonnent, — qui le sait mieux que moi! — De là, chez lui, une façon particulière de juger les hommes et les événements, qui donne une saveur inoubliable à sa conversation.

Parmi ses compatriotes, il possède un grand renom et, de plus, a un nombre considérable d'admirateurs dans tout le monde lettré en Europe. Or il jouit extrêmement de sa célébrité. Il y a une heure encore, tandis que, la nuit venue, nous longions le lac, il me parlait, avec un accent de bonne humeur robuste et naïve, des éloges, des ovations et honneurs qui lui sont prodigués; et finalement, il a conclu en riant, mais c'était sa pensée sincère qu'il trahissait :

— Mon cher, moquez-vous de moi, mais je ne suis point un dédaigneux comme vous; j'avoue en toute humilité que j'aime la gloire. D'ailleurs, j'ai une femme qui l'adore... Rien que pour elle, je serais heureux de la posséder!

Cela est très bien et parfaitement conjugal... Aussi n'ai-je rien à répondre à cette déclaration... Suis-je donc un dédaigneux comme il le dit? Autrefois, j'ai rêvé, moi aussi, cette célébrité que je possède aujourd'hui... Je l'ai rêvée quand j'étais très jeune et que je la voulais, comme Nodestorf, pour la femme à qui je souhaitais voir porter mon nom... Quand je l'ai eue acquise, je l'ai aimée, avec amertume, parce qu'elle me vengeait, en m'élevant sur le piédestal qui eût été capable de séduire ma belle et ambitieuse cousine... Maintenant je ne l'aime plus; elle m'est indifférente. Je m'en soucie comme de la cendre du cigare que j'ai secouée par hasard, au moment même où Nodestorf me faisait son aveu..., cela, sans doute, parce que je la possède pleinement. Il est probable que j'en sentirais bien vite le prix si elle m'échappait. Mais je ne puis me faire d'illusions, dans cinquante ou soixante ans, mes œuvres, à cette heure très recherchées, parce qu'elles répondent à la situation présente des esprits, paraîtront lettre morte à la génération nouvelle qui les entourera de cette admiration respectueuse et lointaine dont nous gratifions nos prédécesseurs, démodés aux yeux du public... Je ne serai plus qu'un nom appris

avec ennui par la collection des lycéens français et qui éveillera seulement, dans les esprits curieux, l'idée de documents à constater sur l'état moral d'un temps qui n'est plus... Certains trouveront encore que c'est beaucoup. Et moi, je ne me sens capable que de répéter les paroles désolées du grand pessimiste de l'Écriture : « Vanité des vanités... »

16 mai.

Au moment où je rentrais, l'omnibus de l'hôtel débarquait son monde de voyageurs ; et avant même que j'eusse pu distinguer quels étaient les nouveaux venus, j'avais entendu, devant le vestibule, un bruit de voix joyeuses, des rires jeunes et, à ma grande surprise, en approchant, j'ai aperçu sur la première marche du perron, auprès de miss Enid, ma jeune compagne de voyage, escortée de sa tante et de sa respectable duègne qui, en la regardant, a des yeux d'animal dévoué et fidèle.

Elle et miss Enid devaient être de très bonnes amies, car, tout en ayant l'air de surveiller la descente des bagages perchés sur l'omnibus, elles bavardaient sans discontinuer; et, entre elles, c'était un continuel échange d'exclamations, d'éclats de rire, de baisers qui tombaient en averse aussi vite rendus qu'ils étaient donnés; et les questions et les réponses s'entre-croisaient avec une prodigieuse vivacité, en anglais, ce qui donnait à leurs paroles une sonorité claire de gazouillement.

Miss Lilian m'a reconnu; je l'ai vu à l'imperceptible éclair qui a traversé ses yeux; et nous avons été l'un et l'autre d'une parfaite politesse. Je l'ai saluée, elle m'a répondu par un petit signe de tête d'une irréprochable correction, tout imprégné d'une grâce fière, et elle a passé devant moi, appuyée, dans une attitude tendre et câline, sur le bras de son amie...

Et maintenant va-t-elle rester ici, à Vevey?... Si le nombre des malles signifie quelque chose en pareille occurrence, je suis fixé sur ce point; mais dans la gare de Lausanne, j'ai vu autour d'elle égale abondance de bagages... Il me plairait qu'elle demeurât ici quelque temps; mon pauvre esprit, éternellement épris de psychologie, espérant trouver en elle matière à observer... Pour moi, elle deviendrait le petit papillon à disséquer... Et pourquoi non?... La dissection s'opèrerait sans qu'elle en souffrît et j'y gagnerais peut-être la connaissance exacte d'un cœur de jeune fille...

17 mai.

En vérité, la destinée se montre bienveillante à mon égard. Miss Lilian Evans doit rester à Vevey un mois, peut-être même

six semaines ou davantage, selon que la période des chaleurs viendra plus ou moins vite, m'a dit Mme de Nodestorf, qui a le talent d'être toujours admirablement renseignée. Par l'effet de son charme insinuant de Slave, elle a su conquérir la sympathie de Mrs Lyrton et se montre, de plus, toujours prête à écouter les récits de la causeuse Enid. De très amusante façon, elle s'est mise à nous instruire, son mari et moi, de détails que nous ne lui demandions pas sur les nouvelles arrivées... Nodestorf a épousé un véritable reporter! Grâce à ses excellents offices, j'ai appris, bon gré mal gré, que miss Lilian est orpheline et ne quitte jamais sa tante, lady Evans, qui partage son existence entre le séjour de son château de Cornouailles et ses stations plus ou moins longues à l'étranger... De même, je sais maintenant que la vénérable duègne est la gouvernante qui a élevé miss Lilian et lui demeure dévouée corps et âme, prête à accomplir ses moindres fantaisies... Enfin, conclusion fort appréciable pour moi, lady Evans est liée avec Mme de Grouville; d'où la probabilité que je rencontrerai plusieurs fois chez elle miss Lilian, et aurai ainsi une occasion sérieuse de lui être présenté, par suite de la mieux étudier.

Une femme très originale que la baronne de Grouville. Au physique, la majorité la juge, et sans conteste, franchement laide... Et pourtant... Les traits irréguliers sont d'une rudesse masculine et déconcertante; mais les yeux petits ont une vivacité étincelante, les dents sont admirables et la bouche aux lèvres fortes est bien spirituelle. Il y a infiniment d'intelligence dans cette femme brusque et capricieuse, dont l'activité, sans cesse en quête d'aliments, se traduit par des œuvres artistiques et littéraires d'un caractère inoubliable : dans les expositions, par des statuettes hardiment campées et exécutées avec une brutale inexpérience; par des toiles impressionnistes aussi; dans les journaux et revues que lui ouvre sa position, par des romans, nouvelles, articles animés d'une imagination débordante, originale, et qui semblent écrits avec une massue. Je crois bien que Mme de Grouville a autant d'ennemis que d'amis, car, si elle est en réalité très bonne, elle a parfois des paroles plus que mordantes, méchantes; et d'ailleurs, elle aime ses amis comme elle agit dans la vie, à tort et à travers, de façon à justifier la prière célèbre : « Seigneur, préservez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis! »

Cette femme fantasque possède l'un des plus agréables salons que l'on puisse fréquenter et elle en fait les honneurs avec un tact surprenant, eu égard à sa nature d'essence volcanique. Elle est, il est vrai, secondée en cela par le baron, son mari, un homme sec et maigre, d'une courtoisie d'un autre âge, d'une rare finesse d'esprit

et qu'elle adore comme le ferait la plus sage petite bourgeoise venue, probablement parce que, très calme et très égal d'humeur, il ne lui ressemble en rien.

Durant les mois qu'elle passe chaque année à Vevey, sa villa est le lieu de réunion du monde cosmopolite le plus choisi. Cette semaine, elle donne une *garden-party* pour laquelle je viens de recevoir une carte d'invitation. Quoique je sois bien résolu à fuir ici les réceptions mondaines, j'irai cependant passer quelques instants aux Cytises, certain de n'y point trouver une société banale.

21 mai.

Ainsi que je le prévoyais, lady Evans et sa nièce assistaient à la *garden-party* en question. Quand je suis entré dans le salon de Mme de Grouville, il s'y trouvait déjà nombreuse société. Dehors, sur une terrasse sablée, se poursuivait l'inévitable partie de tennis.

J'ai rempli en conscience mon rôle d'être revêtu d'une notoriété quelconque, et fais une suffisante dépense de saluts, sourires, compliments. Je me suis laissé présenter par Mme de Grouville à plusieurs femmes de types et d'âges divers, qui ont cru devoir me parler de mon dernier roman, ce dont je les eusse volontiers dispensées... Seule, lady Evans n'a heureusement pas pensé nécessaire de se répandre en félicitations plus ou moins quelconques, et j'ai goûté près d'elle le très vif plaisir de causer avec une femme vraiment supérieure. Pour la première fois, depuis qu'un même toit nous abrite, nous avons échangé autre chose que des paroles de pure politesse, et j'ai vu lady Evans sortir de la réserve mélancolique et légèrement hautaine, dont elle paraît s'envelopper pour empêcher les paroles indifférentes ou curieuses d'arriver jusqu'à elle, capables de raviver peut-être quelque ancienne blessure. Tout en causant avec elle, je cherchais du regard miss Liliam, que je ne voyais pas dans le salon. Tout à coup, je l'ai aperçue. Elle était sur le seuil de la porte-fenêtre, vêtue d'une robe claire, d'un bleu de pâle turquoise; une grande collerette de crêpe, de même teinte, dégageait la nuque et le col très fin; et la pleine lumière baignait sans scrupule sa belle carnation de blonde. En ce moment, avec quelqu'un que je ne voyais pas, elle riait d'un rire franc de petite fille, qui relevait pleinement ses lèvres sur des dents incomparables. Puis elle est entrée, en compagnie de son inséparable Enid, a pris une glace sur la table de lunch, et, pour la manger, est demeurée debout, comme si son corps souple et jeune fût destiné à ne sentir jamais la nécessité d'un repos. Ses yeux limpides, d'une étonnante vivacité d'expression, faisant le tour du salon, m'ont effleuré. Ensuite elle s'est détournée et s'est

mise à causer avec un grand et assez beau garçon de vingt-quatre à vingt-cinq ans, Henry Digbay, blond, robuste et musclé, qui est en état de constante admiration à son égard.

Alors, comme Mme de Grouville passait près de moi, je l'ai arrêtée, lui demandant de me présenter à miss Evans. Elle a répété, avec une expression malicieuse et amusée :

— A miss Evans? Parfaitement... Le charme opère donc sur vous aussi?... Vous avez raison, d'ailleurs, de désirer connaître ma petite amie autrement que de vue... Elle est adorable et vaut la peine d'attirer votre attention de psychologue.

Et, sans plus attendre, s'avançant vers miss Lilian, elle lui a dit, de sa façon brusque, en souriant :

— Ma petite, je vous présente l'auteur d'un certain nombre de livres affreusement beaux... Faites de lui tout ce que vous voudrez, et bien vite, car, dans un moment, je vais venir vous enlever.

Et, sur cette déclaration, elle nous a laissés. Miss Lilian y avait répondu par un léger signe de tête, toujours debout et droite, avec cet air de dignité fière qui contraste d'une façon si piquante avec l'extrême jeunesse de toute sa svelte personne. Mais un sourire fin a glissé sur sa bouche.

— Savez-vous, monsieur, que Mme de Grouville a une façon de parler de vos œuvres qui me donne bien envie de les connaître autrement que de nom... Jusqu'ici, je ne les ai guère vues en ma possession.

— Parce qu'elles ne méritaient pas d'y être mises, ai-je répondu en toute sincérité. Et certes, en cet instant, j'eusse mieux aimé brûler certaines d'entre elles que de voir ces yeux clairs de jeune fille les parcourir même.

Une légère flamme rose a passé sur ses joues et drôlement elle m'a dit, avec son très léger accent anglais :

— Alors il me faut les réserver pour plus tard, quand je serai vieille ou mariée. En attendant, je suis aise, de vous connaître parce que j'avais entendu bien des fois prononcer votre nom et parce que j'aime beaucoup à connaître les hommes célèbres.

Cela dit très simplement, sans ombre de compliment dans la voix, tandis qu'elle fendait un petit morceau de glace et le portait à sa bouche d'enfant aux lèvres caressantes. Je n'ai point relevé ses paroles, et, désireux d'échapper à une conversation dont j'étais l'objet, j'ai demandé, au hasard, à miss Lilian :

— Vous plaisez-vous à Vevey?

— Oui... oh! mon Dieu, oui!... Mais je m'y plairais bien plus encore, si je n'y trouvais tant de tramways, de lumière électrique, de magasins et d'autres choses du même genre!

— Vraiment?..... Alors vous n'appréciez pas ce qu'il est d'usage d'appeler les « bienfaits du progrès » ?

Elle s'est mise à rire.

— Pas toujours autant que je le devrais! Mais je suis une vraie sauvage, prétend Enid. Certainement je trouve admirables certaines des œuvres et des inventions de mes semblables; mais par-dessus tout j'aime ce qui est beau sans qu'ils y aient touché. Ici, par bonheur, s'il y a des tramways, il y a aussi le lac, les couchers de soleil, la neige, la Dent-du-Midi, des roses qui sentent bon, etc..... Et puis les montagnes ne sont point trop hautes, et ainsi elles me paraissent moins irritantes!

— Irritantes?

— Mais oui, irritantes; elles se dressent pour empêcher la vue : il est vrai qu'elles font ainsi leur rôle de montagnes!..... Mais elles écrasent de leur grandeur les pauvres mortels microscropiques devant elles. Les montagnes très élevées me donnent une sensation d'étouffement, un désir de bébé d'étendre les mains en avant pour les repousser... J'aime tant l'espace! Sans doute, parce que j'ai grandi au bord de la mer et que je l'adore comme une vraie amie...

— Pas plus vraie ni meilleure que moi! conclut, miss Enid, qui vient se mêler à la conversation et interrompre miss Lilian dans la révélation de ses goûts.

Elle est suivie aussitôt de Mme de Grouville, dont la grande et belle main se pose sur la tête blonde de miss Evans.

— Ma petite fille, vous avez fait connaissance avec notre ami Noris, qui souhaitait vous être présenté. Vous le retrouverez ce soir à l'hôtel. Maintenant je vous réclame : venez nous faire un peu de musique.

Quel talent possède donc cette enfant, pour que Mme de Grouville, dont le goût est si difficile, la fasse entendre chez elle, dans son salon, connu pour les remarquables séances musicales qu'elle y donne.

Miss Lilian s'est assise au piano, elle enlève ses longs gants, les jette de côté sur une petite table, et sourit à Henry Degbay, qui les ramasse précieusement, car ils ont glissé à terre. Puis elle se met à chanter...

J'ai entendu de très grandes cantatrices dans ma vie, j'ai admiré des voix splendides, je n'en ai pas écouté qui, plus que celle de cette jeune fille, fût capable de s'emparer des âmes, de les étreindre, de les emporter en plein rêve... Le contralto, qu'elle a très étendu, avec de superbes notes graves, vibrantes et chaudes, gagnera en souplesse et en moelleux avec le travail et les années, mais il ne pourra gagner en puissance d'expression... Elle possède en elle-même ce don qui ne s'acquiert pas...

J'ai cru un instant que je la jugeais ainsi parce que la musique, pour peu qu'elle soit bonne, opère sur moi à la manière d'un charme : mais, regardant froidement autour du salon, j'ai constaté que, chez tous les auditeurs, à des degrés divers, selon les natures, l'impression était identique à la mienne.

Miss Lilian ne semblait plus la même en chantant; elle n'était plus une enfant, une jeune fille, mais une femme, surtout une artiste. L'œil bleu brillait très grave et très profond sous la ligne fine et sombre des cils; le dessin juvénile du profil s'était accentué et, perdant quelque chose de sa grâce capricieuse, avait pris une régularité de marbre antique.

Quand miss Lilian s'est tue, elle était blanche et ses lèvres tremblaient; mais quelqu'un l'a félicitée, et, au bout d'une seconde, j'ai entendu de nouveau son rire de petite fille. A mon tour, je me suis approché d'elle, et nous nous sommes mis à causer musique jusqu'au moment où le bel Henry Digbay est venu implorer la grâce de l'avoir pour partner dans une nouvelle partie qui s'organisait sur le *tennis court*.

Lorsque je suis parti de chez Mme de Grouville, elle était toute au jeu, animée, rieuse, la raquette à la main. Et je suis rentré charmé, en ma qualité d'analyste, d'avoir, dès le premier moment, compris que miss Lilian n'était point quelconque; charmé aussi de penser qu'en elle j'allais avoir un joli « papillon » à étudier...

25 mai.

Vers onze heures, pour rentrer à l'hôtel, je m'engage sur le quai presque désert, dans ce quartier voisin de la Veveyse, qui promène quelques filets d'eau mousseuse et jaunâtre sur un lit de cailloux. Au bord de la chaussée, solitairement, un pauvre diable casse des pierres, sans penser à rien, comme le dit hautement l'œil terne qu'il lève sur moi quand je passe; existence de bête de somme qui semble peut-être aussi compliquée à ce malheureux qu'elle nous paraît simple, dans sa brutalité, à nous autres raffinés qui nous plaignons parce que nous possédons trop.

Assise sur le parapet du quai, les jambes pendantes, les pieds nus, une fillette regarde, avec un intérêt qui lui entr'ouvre les lèvres, le groupe formé à quelques pas d'elle par une jeune femme, en robe blanche, ayant debout devant elle trois gamins, l'attitude embarrassée. L'un d'eux tient attaché à une corde un chat, le plus maigre de tous les chats, le plus horrible produit, je veux l'espérer, de la race féline, d'une maigreur fantastique, le poil rebroussé, l'air effaré et peureux. Je fais encore quelques pas, et je reconnais

la forme élégante de miss Lilian, ses cheveux couleur de feuilles mortes, sa taille d'une invraisemblable souplesse.

J'approche encore et je la vois très bien maintenant : les sourcils se rapprochent de cette façon que je connais bien, la bouche est sévère et elle paraît absorbée dans la contemplation du chat maigre; sa voix très vibrante arrive jusqu'à moi, impérative et fâchée.

— Donnez-moi ce chat... Je vous l'achète, puisque vous prétendez qu'il est à vous... Regardez dans quel état vous l'avez mis... Vous l'avez frappé. C'est affreux d'être ainsi cruels!

Miss Lilian parle avec la conviction qui lui est habituelle, et son indignation semble ahurir complètement les trois coupables qui demeurent tout gauches, et considèrent leur victime, aplatie sur le pavé chaud de soleil... La scène est amusante, et j'ai bonne envie de continuer à jouer le rôle de spectateur. Mais miss Lilian m'aperçoit et me prend à témoin qu'elle a le droit d'acheter le chat pour l'arracher à ses ennemis. J'entre aussitôt dans les intérêts de l'animal infortuné, je traite ses persécuteurs comme il convient, pour satisfaire l'humanité et miss Lilian, qui, contente d'être arrivée à ses fins, distribue force pièces blanches aux trois petits drôles, lesquels, enchantés de la conclusion de l'aventure, détalent joyeusement.

Miss Lilian et moi, nous restons seuls sur le trottoir; l'homme continue à casser des pierres et la fillette est toujours en observation sur le parapet, insoucieuse du brûlant soleil qui l'enveloppe. Entre ses mains finement gantées, miss Lilian a pris l'objet de son sauvetage, et une exclamation bien sincère lui échappe :

— Mon Dieu, comme cet animal est laid!

Et avec une égale conviction, je lui réponds :

— Il est affreux et sale! Maintenant que vous l'avez délivré, laissez-le partir, c'est un vrai monstre en son genre...

— Le laisser partir!.. Oh non!.. Ces abominables enfants pourraient le rattraper; ils voulaient lui faire faire des exercices de cirque, m'ont-ils avoué, et comme le malheureux ne comprenait pas leurs intentions, ils le battaient pour le rendre plus intelligent. Mais vous avez raison, il est bien sale! Pour le rapporter à l'hôtel, je vais le mettre dans mon mouchoir. Aidez-moi, je vous prie.

Et nous voilà, appuyés sur le rebord du parapet, installant le chat, qui se montre rebelle à nos désirs, dans un petit carré de batiste qui embaume le muguet... Alors, tout à coup, passe, dans mon esprit, la vision de l'artistique petit salon d'Isabelle de Vianne, des correctes visites que j'y fais à l'heure de son *five o'clock*, et je pense, amusé, aux sourires de Mme de Vianne et de ses belles amies, si elles voyaient à quelle bizarre occupation m'entraîne une petite Anglaise que je trouve curieuse à observer.

Par acquit de conscience, eu égard, toujours, aux inflexibles lois de la courtoisie, j'offre à miss Lilian, avec un très vif désir qu'elle n'accepte pas, de prendre le fardeau d'une nouvelle espèce dont elle s'est chargée. Mais elle a dû deviner ma secrète pensée, car elle me regarde, une indéfinissable malice rit dans ses yeux et elle répond :

— Vous êtes bien obligeant; je vous remercie beaucoup; mais je sais que les hommes détestent porter des paquets; et puis j'aurais trop peur de vous voir laisser échapper mon protégé...

Là-dessus, nous voilà partis, tous les deux, grâce à la liberté que nous donnent les mœurs anglaises, miss Lilian ayant son chat aux trois quarts mort entre les bras. Le soleil de midi rend le lac éblouissant, mais les arbres du quai nous donnent un peu d'ombre, atténuent la pleine lumière et la transforment en une clarté discrète et voilée, qui baigne d'une façon exquise la beauté blonde de miss Lilian.

Ma jeune compagne, je ne sais à quel propos, s'est mise tout à coup à réveiller le souvenir de notre première rencontre, dans le train de Lausanne. De sa manière simple et franche, elle me raconte qu'elle était fort intriguée de ce que je pouvais griffonner sur mon carnet; un moment, elle m'a pris pour un artiste, a cru que je faisais d'elle un croquis, devinant mon attention tendue de son côté, et m'a jugé alors fort impertinent.

Ici, elle s'interrompt pour calmer son protégé, qui s'agite éperdument; et, après l'avoir ramené de son mieux à une immobilité relative, elle me demande en riant :

— Vous m'avez trouvée ridicule, tout à l'heure, n'est-ce pas, quand vous m'avez aperçue en compagnie des petits misérables et du pauvre animal? Nous devions avoir l'air échappés d'un livre d'images d'enfants, un de ces livres anglais que l'on me donnait quand j'étais très jeune, où l'on voyait d'excellentes petites filles qui sauvaient de malheureuses bêtes martyrisées... En France, vous devez avoir aussi des histoires édifiantes comme celles-là?...

Dans les profondeurs de ma mémoire, je cherche et je trouve le nom d'un auteur vertueux appelé « l'Ami des enfants », que j'a eu dans les mains, il y a très, très longtemps, aux jours de ma prime jeunesse... J'annonce le résultat de mes investigations à miss Lilian, qui en a l'air fort amusée...

Quels vieux souvenirs me fait-elle réveiller de la sorte, des souvenirs du temps où j'étais un petit garçon très ardent, très curieux et très naïf... Il doit y avoir des siècles de cela!... Et parce qu'elle m'adresse, devenue sérieuse, une nouvelle question sur cette époque lointaine de ma vie, son œil bleu si clair levé vers moi, je me mets à parler avec elle de ces heures, les plus chères de ma vie passée,

que, depuis des années, je n'ai effleurées d'un mot avec personne. Mais cette enfant est très différente des femmes que j'ai l'habitude de rencontrer partout où je vais...

27 mai.

Quelles pensées douloureuses ou amères éveillent donc parfois dans l'esprit de lady Evans certaines paroles prononcées par sa nièce? Il y a deux heures, nous causions sous la véranda, attendant la cloche du dîner. Un hasard avait amené miss Lilian à parler de son enfance, à en raconter divers épisodes, avec cette vivacité qu'elle apporte à tout ce qu'elle fait, et les souvenirs défilaient pêle-mêle, au hasard, les uns par-dessus les autres, évoqués de cette façon pittoresque et imprévue qui rend si piquants ses moindres récits; le nom de sa mère revenait à chaque instant sur ses lèvres. Tout à coup elle a prononcée celui de son père, dont elle parle fort peu en général, ne se le rappelant pas, m'a-t-elle dit un jour, car elle l'a perdu quand elle était tout enfant... Par hasard, mes yeux sont tombés, à ce moment, sur le visage de lady Evans; les tons de cire en paraissaient plus pâles encore, la bouche avait une ligne méprisante et dure, et la haute taille de lady Evans s'était redressée dans une sorte de mouvement orgueilleux. Mais, sans doute, elle a eu soudain conscience de sa transformation inattendue; elle a fait un léger geste de la main vers son front, comme pour chasser une pensée importune, et elle est redevenue, ainsi elle est toujours, d'une affabilité calme de grande dame; de nouveau, ses yeux doux et tristes se sont arrêtés avec beaucoup de tendresse sur miss Lilian.

Cette enfant paraît posséder le secret d'attirer à elle toutes les sympathies et les affections. Mistress Bessy, son ex-gouvernante, a pour elle, non pas seulement de la tendresse, mais une adoration touchante, telle qu'il ne faudrait pas que la tante et la nièce se trouvassent, sur un même sujet, à donner des ordres différents à mistress Bessy. Celle-ci, sans hésiter, je le crains bien, accomplirait la seule volonté de miss Lilian!

5 juin.

Pourquoi ne le reconnaîtrais-je pas et ne l'avouerais-je pas en toute sincérité, d'autant que mon amour-propre ne laisse point que d'être satisfait de ma perspicacité?...

Miss Lilian, « ma petite amie Lilian », comme disait Nodestorf, m'intéresse réellement, plus même que je ne l'avais prévu. En son honneur, je ne songe pas à quitter Vevey. Elle m'intéresse, parce que, en dépit de sa jeunesse, elle possède déjà, dans sa petite sphère, une personnalité étonnante, et n'est point coulée dans le moule général des jeunes filles de son monde. Cela tient, sans doute, à ce

qu'elle a grandi isolée, au seul gré, en réalité, de sa nature, qui est remarquablement riche, je le constate chaque jour davantage, à mesure que je la connais plus, que nous causons plus longuement ensemble, qu'elle me permet de pénétrer davantage dans l'intimité de sa pensée, dont elle est singulièrement jalouse, en dépit de sa grande franchise. Mme de Grouville, à qui je parlais d'elle, me dit qu'elle a été élevée solitairement, lady Evans redoutant tout commerce mondain, en Angleterre, et vivant toujours, sauf ses quelques mois de voyage à l'étranger, dans la retraite de son domaine de Kilworth. Est-ce donc là un effet du mystérieux souci que je la devine incapable d'oublier, et au sujet duquel je me suis interdit toute question, même à Mme de Grouville?

J'imagine qu'au temps où miss Lilian était une écolière, elle a dû être généreusement dotée d'institutrices et professeurs variés, car elle a « des clartés de tout ». Mais, de la manne intellectuelle qui lui était ainsi prodiguée, elle n'a pris, grâce à sa naturelle indépendance d'esprit, que ce qui attirait son âme vibrante et chaude. Et ainsi elle s'est fait, sur bien des questions littéraires, artistiques ou morales, des opinions à elle, d'une justesse surprenante, originales et primesautières, et d'une sincérité absolue.

Elle sent ce qu'elle pense et ce qu'elle dit avec une intensité et une fraîcheur d'impressions qui sont un régal pour un esprit tourmenté comme le mien. Ce qu'elle admire, elle l'admire profondément, passionnément, en toute franchise, à moins qu'elle n'ait la résolution de concentrer son sentiment, si elle croit devoir le faire.

Le dessin très ferme de ses sourcils bruns, de ses lèvres souriantes, de son menton effilé, ne trompe point; il y a, chez cette jeune fille, une énergie latente, qui la rendrait capable de sacrifier tout à un devoir qu'elle reconnaîtrait. Elle pourra se tromper plus d'une fois dans l'avenir, par l'effet même de sa nature vive, mais elle le fera loyalement, trop droite pour ne pas avouer son erreur quand elle en aura la conscience.

Mais une véritable originalité chez elle, c'est une complète absence de coquetterie, qui vient de son amour même de la sincérité et de la conception profonde qu'elle a de la dignité féminine. Une discussion curieuse s'était élevée sur ce chapitre même de la coquetterie, hier, durant le *five o'clock* de lady Evans. Miss Enid et ses jeunes compatriotes présentes soutenaient hautement, avec une franchise drôle, la cause du flirt à outrance; et je dois rendre cette justice à miss Enid, qu'elle met admirablement ses principes en action : la colonie masculine de l'hôtel en sait quelque chose. Miss Lilian, elle, en revanche, s'insurgeait contre les opinions... libérales de son amie; elle avait de petites phrases indignées,

méprisantes contre tous les manèges de la vanité féminine. Qu'eussent dit, en l'entendant, Mme de Vianne et tant d'autres? — Et elle défendait bravement sa conviction, debout, tout ensemble rieuse et frémissante, adorable dans sa fierté juvénile.

Mais, après tout, elle n'a pas qu'un mérite bien mince à ne point user des artifices qu'emploient tant de femmes pour nous attirer et nous retenir. Elle est assez séduisante pour plaire sans effort, par la seule puissance de son charme qui n'a rien de grisant, de capiteux, mais, au contraire, est apaisant par sa pureté. Je défierais l'homme le plus hardi d'adresser à miss Lilian un mot d'admiration trop vive; il y a dans son regard expressif un rayonnement candide qui déconcerterait toutes les audaces...

Et moi, je l'envie parfois, cette enfant, quand je la vois, toute vibrante, défendre une idée qui lui est chère, parler d'un poète ou d'une œuvre musicale qu'elle aime... Je l'envie, quand j'entends son rire étincelant, quand je constate combien la vie l'intéresse.

10 juin.

Une partie de *tennis* très animée se poursuit en ce moment jusque sous mes fenêtres, tandis que j'écris; et, pour peu que je relève la tête, j'aperçois les moindres mouvements des joueurs. Je puis noter les gestes secs et précis de miss Enid, ses coups de raquette d'une sûreté remarquable. J'aperçois aussi une autre silhouette de jeune fille, une lourde torsade blonde ébouriffée sous le béret de laine, et aux seules attitudes que prend, selon les instants, cette fine silhouette, je sais quelles sont les impressions qui agitent successivement miss Lilian.

Toute la jeunesse anglaise de l'hôtel — masculine et féminine — est groupée sur le *tennis-ground*, les hommes alertes et robustes dans l'aisance des costumes de flanelle. Les péripéties du jeu les passionnent, car ils sont avant tout des êtres d'action, ils ont l'intelligence saine et vigoureuse comme le corps. Ces jeunes gens ne sont point des rêveurs, des désabusés, des sceptiques, et je les envie dans la sincérité de mon âme, que je sens aussi lasse que si elle portait le poids de plusieurs existences antérieures. A quoi suis-je arrivé, en somme, à l'heure présente avec ma soif de constante analyse?... A ruiner en moi la faculté de jouir pleinement. J'ai contemplé, discuté, observé, avec des yeux de myope saisissant les plus menus détails, des choses qui étaient belles et bonnes; j'ai pénétré leur essence; et ensuite je n'ai plus su sentir ni goûter leur charme dont je connaissais la cause.

Aujourd'hui le hasard place sur ma route une petite créature

assez séduisante pour être follement aimée, même par un être blasé comme je le suis. Je m'en rends compte nettement. Un autre s'arrêterait, s'efforcerait de conquérir ce trésor, une âme fraîche de jeune fille... Mais je suis un disciple de la psychologie, et je songe seulement à noter, dans toutes ses manifestations, le charme de fleur à peine épanouie qu'elle possède; je dissèque son être moral tout vibrant qui m'intéresse, m'attire et me repose; et je ne sais pas, comme le fera bientôt un plus sage, simplement l'adorer, être heureux par elle...

A ce moment arrive jusqu'à moi son beau rire insouciant et jeune. Mes yeux s'arrêtent sur les feuillets que je viens de noircir et je me produis l'effet d'un insensé qui, glacé de froid, resterait volontairement éloigné de la flamme capable de le ranimer.

Alors je repousse tout ce griffonnage inutile, les pages de mon œuvre nouvelle, que j'ai écrites ce matin... et, à mon tour, je descends sur le *tennis-ground*...

18 juin.

Aujourd'hui dimanche, Vevey est transformé en une petite ville morte dont les magasins sont impitoyablement clos. Tantôt ses minuscules tramways seront bondés de promeneurs du crû... Mais à ces premières heures du matin, ils passent presque vides. Les femmes — les hommes aussi — qui traversent les rues ne se promènent pas; elles s'en vont à leurs temples respectifs pour assister au service religieux, très suivi en pays protestant.

Ma flânerie m'amène devant l'église catholique, et je me souviens que j'y ai vu partir lady Evans et sa nièce, qui doivent, à leur origine irlandaise, de ne point appartenir au culte anglican... Alors l'envie me prend d'entrer et de me mêler à la foule des fidèles; et j'entre, non pas, hélas! entraîné par un mobile religieux ou même élevé, mais attiré par le désir secret, dont j'ai pleine conscience, de pénétrer plus avant, plus profondément dans la connaissance de l'âme de feu de ma petite amie. Elle semble croyante; l'est-elle réellement?...

L'atmosphère est chaude et, par les fenêtres grandes ouvertes, des rameaux d'arbres apparaissent d'un vert adorable. Un vague parfum d'encens flotte sous les voûtes, et les chants qui s'y élèvent sont remarquables. Très vite, je découvre la tête blonde de miss Lilian... Alors je me dissimule dans la foule des assistants, me méprisant d'être venu l'observer jusque dans sa prière, — et restant cependant. Je me suis mis à l'écart, précaution inutile; elle ne songe point à remarquer ceux qui l'entourent; ses lèvres sont infiniment sérieuses, sa physionomie si expressive a pris un air de gravité recueillie qui fait d'elle une Lilian encore inconnue pour

moi. Durant quelques minutes, la tête un peu levée, elle contemple l'ostensoir qui flamboie sur l'autel ; et son œil bleu a ce regard profond que j'y ai surpris déjà quand elle parlait des questions qui lui sont très chères.

Je le sais maintenant, cette enfant aime et croit, elle ne discute point sa foi. Elle est mille fois plus sage et plus heureuse que nous autres hommes qui nous jugeons des penseurs, détruisons incessamment nos croyances à peine définies, et ne réussissons qu'à faire de nous-mêmes de pauvres épaves désemparées, ballottées, meurtries par les remous de nos incertitudes, de nos doutes, par les élans vite brisés de notre âme qui ne sait plus où se prendre. L'arbre de la science est toujours dangereux à goûter... Bienheureux ceux qui ignorent et ne font point une divinité de leur intelligence !

Ce soir, comme miss Lilian venait de chanter et que j'avais encore dans l'oreille sa voix merveilleuse, je me suis rappelé la musique que j'avais entendue le matin même dans l'église et j'en ai parlé à lady Evans. Miss Lilian, qui, encore assise au piano, jouait en sourdine une mélodie très douce, s'est interrompue en m'entendant et m'a demandé :

— Comment vous étiez ce matin à la messe? C'est très bien!

Elle paraissait étonnée, et l'expression de ses yeux clairs était bien révélatrice. Il est évident qu'elle m'avait, et avec raison, jugé pour un mécréant... Et soudain, quand ce « très bien » tout chaud de sympathie est tombé de ces lèvres qui ne savent pas mentir, la pensée m'est venue, aiguë comme un remords, que je la trompais. Elle croyait qu'un sentiment religieux m'avait amené dans cette église, et j'y étais entré en dilettante, en indifférent, en curieux, dans le seul but de continuer l'analyse sans merci dont elle était l'objet...

Alors je me suis juré que désormais je ne chercherais pas à savoir de son âme plus qu'elle ne m'en laisserait voir librement...

25 juin.

Y a-t-il réellement six semaines que je suis ici? Le temps est exquis... Aucune chaleur excessive encore, mais une tiédeur de printemps, une admirable éclosion de fleurs... Ce séjour à Vevey restera pour moi une halte inoubliable dans ma vie agitée et fiévreuse... Il y a des instants délicieux où je parviens à vivre sans faire de psychologie à mon égard ou à l'égard des autres, et je *veux* qu'il continue à en être ainsi encore quelque temps. Quand j'aurai quitté Vevey, que j'aurai, à Paris, repris possession de mon *moi*

habituel, j'arriverai bien assez vite à comprendre de quoi était faite la sensation d'apaisement que j'ai goûtée. Ici, pour un instant, je souhaite vivre comme ceux que j'ai enviés tant de fois, et accepter, sans en chercher le pourquoi, cette rare minute de bien-être moral.

28 juin.

En vérité, l'homme est un étrange animal... Je n'ignore pas qu'Henry Digbay — Mme de Grouville ne m'en a point fait mystère — est animé des intentions les plus matrimoniales à l'égard de miss Lilian... Je n'ai vraiment qu'à leur souhaiter à tous deux une longue suite de prospérités, au cas échéant, et ne me reconnais nul motif pour m'inquiéter de la réponse que fera « ma petite amie » le jour où Digbay lui adressera sa demande. Il est clair qu'il l'aime; il le laisse d'ailleurs voir avec une naïveté touchante, en homme très jeune. De plus, il est beau garçon, de bonne naissance, d'âme excellente, je suis sûr, et d'intelligence bien moyenne...

Miss Lilian ne paraît guère lui donner plus d'attention qu'elle n'en accorde aux autres; et ni avec lui, ni avec personne, elle ne flirte même, toute Anglaise qu'elle est. Et moi, je suis charmé, sans me l'avouer, parce qu'elle rit des phrases sentimentales qu'il lui débite; elle en rit d'une jolie façon moqueuse et fine, sans nul soupçon de méchanceté... Je suis charmé, parce que, quand nous causons ensemble, je la sens toute aux idées que nous échangeons, parce qu'elle ne paraît jamais pressée d'interrompre ces conversations dans lesquelles sa parole révèle toujours sa pensée vraie...

Hier soir, cependant, nous n'avons pas eu notre habituelle causerie. Une réunion dansante s'était organisée dans l'hôtel, et miss Lilian s'en amusait en vraie petite fille, fort occupée à griffonner des noms sur son carnet, les yeux étincelants, la bouche rieuse, une flambée rose aux joues, ses cheveux d'or roux moussant autour de la nuque et du front. Pour la première fois, je la voyais décolletée, et les épaules adorablement jeunes s'échappaient d'un harmonieux fouillis de tulle ou de dentelle, que sais-je?...

Tout à coup, je l'ai aperçue assise sous un lustre dont la lumière ruisselait sur sa fraîcheur de blonde; Digbay, derrière elle, lui parlait si penché que son visage effleurait les cheveux légers des tempes; et il avait sur les traits un air de satisfaction qui a fait tressaillir en moi quelque chose d'obscur et m'a jeté vers elle brusquement, sans réflexion, pour lui adresser une prière que je n'avais pas prononcée depuis bien longtemps :

— N'avez-vous point un pauvre tour de valse pour moi?

Et comme il a été dit « Demandez et vous recevrez », je n'ai pas été repoussé; j'ai obtenu la faveur convoitée; et, à ma honte, j'avoue que j'en ai éprouvé un plaisir analogue à celui que je ressentirais en voyant l'excellent Digbay partir seul et pour toujours à l'extrême fond de l'Angleterre...

N'avais-je pas raison de dire que l'homme est un étrange animal?

1er juillet.

J'ai la nostalgie de la vraie montagne, de la Suisse sauvage... Je rêve d'un petit village solitaire, où jadis j'ai écrit quelques-unes de mes meilleures pages peut-être. Ce village s'appelait Ballaigues; on y jouissait d'incomparables couchers de soleil, d'une constante et délicieuse odeur de sapins, d'aperçus fugitifs et charmants sur la chaîne des Alpes Bernoises. Les habitants y étaient très calmes et très polis, d'une honnêteté idéale telle, que jamais on ne prenait soin d'y tenir sa porte bien close. Les bois y avait des solitudes à peine connues, et des senteurs pénétrantes et sauvages emplissaient le matin leurs sentiers déserts... Les champs, à l'automne, étaient mauves de colchiques.

Je rêve de ce petit village, sa vision me hante et m'attire... Aucune obligation ne m'arrête à Vevey, et pourtant j'y reste et je sais que si je partais, j'éprouverais une sorte de sourd déchirement, un de ces déchirements bizarres et inexplicables, subtils, et dont cependant la cicatrice demeure sensible longtemps après que le mal est guéri...

5 juillet.

Une explication a-t-elle donc eu lieu entre miss Lilian et Henry Digbay?..... Tantôt, j'ai entendu ce dernier annoncer son départ pour demain, et il n'a pas paru à la table d'hôte. Durant le dîner, miss Lilian avait une fièvre dans les yeux et elle était plus grave que je ne l'avais jamais vue. De bonne heure, elle est remontée dans l'appartement de lady Evans. Celle-ci paraissait préoccupée et triste; mais les rapports de la tante et de la nièce avaient toujours la même tendresse. En France, je connais plus d'un mère et d'une tante qui n'eussent point laissé de la sorte s'éloigner un prétendant aussi bien pourvu que Henry Digbay, sous le rapport de la fortune... Mais, miss Lilian, en sa qualité d'Anglaise, est laissée absolument libre de disposer de sa vie.

8 juillet.

J'arrive chez Mme de Grouville. Je la trouve fourrageant dans une revue, vibrante, animée, son coupe-papier froissant les feuilles

qu'elle lit. Par extraordinaire, elle est seule ; il est vrai qu'il est encore de fort bonne heure. Et tout de suite, elle commence, me montrant les pages qu'elle tient entr'ouvertes, et avec la véhémence qui lui est particulière :

— Avez-vous lu cet article?... La police arrête les gens qui écrivent des livres pornographiques, et elle laisse tranquillement poursuivre leur œuvre ceux qui s'efforcent d'ôter à leurs concitoyens toute illusion, toute foi, tout espoir... C'est insensé et criminel, oui, criminel!... Ces écrivains-là mériteraient d'être pendus comme des misérables!

Je connais l'article dont elle me parle; il est subtil, amer et décevant dans son ironie aiguë, discrète et éveillant, en effet, l'impression poignante du vide de tout ce qui est humain... Mais comment condamnerais-je ces pages?... Sous une autre forme, n'en ai-je pas écrit de semblables, qui arrivaient à la même conclusion de désespérance absolue?...

— Ah! vous faites de jolie besogne, vous autres psychologues, termine, du même accent emporté, Mme de Grouville.

Et elle envoie loin d'elle, au hasard, la revue qu'elle tenait. Puis, me regardant, les yeux fâchés, elle me dit :

— Savez-vous de quoi vous êtes coupable, en ce moment, vous, Robert Noris? Tout simplement de la rupture des projets de fiançailles entre Henry Digbay et ma petite Lilian.

Pourquoi, au dedans de moi-même, ce frémissement qui m'a secoué les nerfs, tandis qu'à haute voix je répondais :

— Quel singulier reproche!... Voulez-vous me permettre, chère madame, de vous demander comment je l'ai mérité?

— Comment!... Vous demandez comment vous avez pu arriver à un aussi heureux résultat?... Tout simplement parce qu'avec votre gloire, votre célébrité, grâce à l'attention constante que vous prodiguez à Lilian, vous avez éclipsé l'infortuné Digbay, tout beau garçon qu'il était... Le malheureux n'était pas de force à rivaliser avec vous, surtout aux yeux d'une femme aussi intelligente que Lilian ; et pourtant il se fût dévoué à elle tout entier, il lui eût donné autant de bonheur que possible... C'était le meilleur des hommes, et le voilà désolé!

Une exclamation presque impatiente m'est venue :

— Ne regrettez pas ainsi la non-réussite de ce mariage projeté... Henry Digbay était intellectuellement d'une parfaite insignifiance; il eût bien vite semblé insipide à miss Lilian; et, grâce à l'heureuse nature qu'il possède, il se consolera de sa déception, je puis vous le certifier.

— Il se consolera, c'est évident; et même il ne fera pas, comme

vous n'y manqueriez pas, à sa place, un livre dans lequel il racontera, pour 2 fr. 75, ses chagrins d'amour... Ce n'était pas un aigle... eh! mon Dieu! je suis de votre avis; mais peut-être se fût-elle contentée de lui si vous n'étiez venu vous jeter à la traverse... Ne m'interrompez pas; les vieilles femmes comme moi ont le droit de tout dire aux jeunes gens... Donc vous vous êtes jeté à la traverse, sans le vouloir, je vous l'accorde, parce que vous n'avez pensé seulement qu'à votre propre plaisir d'observateur. Mon cher maître, vous et vos pareils, vous êtes des voleurs d'âmes... Savez-vous maintenant ce que vous auriez de mieux à faire?... Épouser Lilian.

Epouser miss Evans! J'ai regardé Mme de Grouville, un tourbillon d'idées soudaines dans l'esprit, tout prêt à relever ses étranges paroles. Mais on eût dit vraiment qu'elle avait attendu, pour me les jeter, la minute où il ne me serait plus possible de les discuter avec elle, des visiteurs entraient. Je suis resté quelques instants espérant, sans couviction, qu'un moment de solitude avec elle me permettrait de l'interroger sur le mobile qui la dirigeait quand elle m'avait parlé ainsi. Mais j'ai vu bientôt que je souhaitais une chose impossible... Et puis n'eût-elle pas, après tout, été surprise de l'importance que je donnais à un mot tombé par hasard peut-être de sa bouche, qui en prononce tant au hasard...

En entrant à l'hôtel, j'ai aperçu miss Lilian sous la véranda, un livre tombé sur ses genoux, ses doigts tordant, d'un geste distrait, quelques pétales de fleur, ses yeux perdus vers le lac. Au bruit de mes pas sur le sable, elle a tourné la tête, j'ai rencontré son regard profond dans lequel a passé soudain un fugitif éclair, et ses lèvres ont eu pour moi un beau sourire de bienvenue... Alors, brusquement, la pensée m'a traversé l'esprit, brûlante, pareille à un trait de feu, que je devrais aller prendre dans les miennes les petites mains croisées sur la robe, et dire à cette jeune fille tout ce qu'elle pourrait être pour moi...

Un homme qui ne serait point un analyste aurait pu obéir à cette impulsion violente qui l'emportait peut-être vers le bonheur... Moi, je n'ai pas su le faire... J'ai simplement salué miss Lilian et j'ai passé...

10 juillet.

Pourquoi Mme de Grouville m'a-t-elle jeté ainsi tout à coup dans l'âme une pensée que je n'aurais jamais osé formuler, et qui, depuis lors, me revient obsédante, et, — pourquoi ne l'avouerais-je pas, — douloureuse avec sa poésie de rêve irréalisable.

Et pourtant... non, je ne puis dire que cette possibilité soudain émise soit absolument neuve pour moi. Une parole inattendue lui

a donné corps; mais dans les abîmes les plus secrets de mon *moi* sensitif, elle était déjà née et existait flottante et vague.

Mais ai-je donc le droit, moi blasé, désillusionné, moi dont l'âme est triste et fatiguée, de vouloir faire mon bien de cette jeune créature qui respire la joie de vivre?... Suis-je même capable de discerner à cette heure, si ce n'est pas encore mon misérable dilettantisme qui m'entraîne vers elle, justement parce qu'elle est une révélation pour moi?... Serait-elle assez puissante pour me faire oublier, dès qu'il s'agirait d'elle, mes curiosités impitoyables d'analyse?... J'ai bien dédaigneusement parlé d'Henry Digbay; et avec lui, elle eût peut-être été mille fois plus heureuse qu'elle ne pourrait l'être à mes côtés, alors même que je lui consacrerais tout ce qui peut encore exister de bon en moi...

Il y a une heure, elle était, comme bien souvent le soir, assise à son piano, dans le petit salon de lady Evans, où n'étant, en définitive, qu'un étranger pour elle, je n'avais pas la liberté de la suivre; et je l'écoutais, arpentant l'allée qui longe les fenêtres, secoué d'un désir irrésistible et jaloux d'aller la rejoindre; sa belle voix passionnée m'arrivait avec des notes d'une douceur et d'une puissance infinies.

Etait-ce donc parce qu'elle chantait ainsi qu'il me revenait soudain mes anciens rêves de bonheur intime, ceux que je formais, il y a plus de dix grandes années, quand j'espérais avoir, moi aussi, ce trésor des plus humbles, un foyer; quand j'aimais si stupidement Isabelle... Et je me prenais à penser que ce serait un bonheur exquis de commencer, auprès de cette enfant devenue femme, une existence nouvelle, dont elle serait l'âme; de me dévouer tout à elle; de vivre dans une atmosphère de tendresse, stable, très pure, très forte, d'oublier à ses côtés, les heures fiévreuses, vides et mauvaises d'autrefois, de devenir autre pour être mieux à elle...

Je songeais cela... et je ne sais seulement si elle ne répondrait pas à ma prière comme à celle d'Henry Digbay, si elle n'aurait pas tout simplement un petit sourire indulgent pour la folie qui m'a fait espérer, même une seconde, le don de son âme aimante et fière...

Parce qu'une parole est tombée dans mon oreille : « C'est à cause de vous qu'elle a refusé Henry Digbay », la tentation me poursuit, âpre, incessante, de chercher à lire dans ses prunelles bleues qui ne se détournent pas des miennes, d'y découvrir le secret de sa pensée intime, d'y apprendre si je suis pour elle plus qu'un indifférent avec qui elle aime, tout au plus, à causer. En l'observant, j'arriverais bien à démêler ce qui se passe en elle; mais je ne veux plus, à son égard, être un voleur d'âme...

15 juillet.

Epouser Lilian!... Toujours les mêmes mots me reviennent... Est-ce donc le parfum de jeunesse émanant d'elle qui m'a grisé et m'ôte la conception nette de mes sentiments réels?... Par un effort de volonté, je m'efforce de reconquérir mon entière liberté de jugement; et froidement, comme s'il s'agissait du destin d'un étranger, je me mets à raisonner... Si je redoute d'être entraîné par un enthousiasme passager que je regretterai plus tard d'avoir subi, je puis partir, afin de secouer le charme dont elle m'a enveloppé inconsciemment. Je ne lui ai jamais adressé une parole qui ressemblât même à un aveu; et, eût-elle vraiment éprouvé quelque chose du sentiment que lui prête Mme de Grouville, elle est trop jeune, — et trop fière, — pour ne pas oublier, si profondément qu'elle soit capable de sentir. Elle pensera que je ne méritais pas l'amour qu'elle m'eût donné, — et elle aura raison.

Donc, je le répète, je puis partir, reprendre l'existence qui m'est habituelle et que je connais tant, — que je connais trop! Je retrouverai cette atmosphère intellectuelle, mondaine, fiévreuse à laquelle je suis accoutumé, que j'ai aimée avec passion, — cela est vrai, — et dont la sécheresse dissolvante m'apparaît formidable aujourd'hui. Je publierai le livre auquel j'ai travaillé ici-même, sous l'influence de « ma petite amie », et le « livre de Lilian », ainsi qu'il restera secrètement nommé pour moi, deviendra, j'en ai la conscience, une de mes meilleures œuvres, à coup sûr l'une des moins décevantes... Ce qui ne l'empêchera point, durant un mois ou six semaines, d'être autant critiquée que louée. J'entendrai cependant les paroles flatteuses d'un millier d'individus dont l'opinion est nulle à mes yeux et me laissera indifférent. Je recueillerai l'approbation, je l'espère, de quelques-uns dont le jugement m'est précieux. Des lèvres féminines, carminées à souhait, m'appelleront « cher maître », et me feront encore quelques-unes de ces confidences que j'ai tant de fois écoutées comme la révélation d'états d'âme curieux à noter.

Et après?... Je continuerai à porter le poids de cette solitude morale dont j'ai tant souffert autrefois, quand Isabelle a disparu de ma vie qu'elle avait toute remplie, et qui, depuis lors, ne m'a jamais entièrement quitté, au milieu même de la foule. Avec une impitoyable clairvoyance, je comprends que, si je pars, il se trouvera, dans l'avenir, bien des heures où je reverrai mon séjour à Vevey, où je penserai à ce qui aurait pu être...

Parmi les hommes que je rencontre dans le monde, il en est quelques-uns, — très rares! — qui ont réalisé, même en pleine société parisienne, ce rêve d'un autre âge, un réel et parfait bon-

heur dans le mariage. Et tout bas, moi qui me montrais si jaloux de mon indépendance, en paraissais si satisfait, je les ai enviés de toute l'ardeur de mon âme... Combien de fois, quand je les quittais, vers la fin du jour, à l'heure où ils rentraient, n'ai-je pas éprouvé une sorte de jalousie douloureuse et naïve, — oui naïve, — à cette idée qu'ils étaient attendus par une femme qu'ils pouvaient adorer sans avoir à dissimuler leur amour; à l'idée de leur bonheur hautement avoué, parce qu'il n'était pas fait du bien d'autrui... Oui, je les ai enviés, alors même que mes œuvres et mes actes semblaient en contradiction absolue avec mon sentiment intime.

Oh! oublier près de cette enfant qui ne sait rien ce que je sais trop; ne plus être avant tout un cérébral; exister, sans torturer mon esprit à vouloir arracher aux êtres et aux choses le secret des mouvements qui les agitent; ne plus m'attacher désespérément à la compréhension impossible des éternels et insolubles problèmes de la vie... Est-ce donc un rêve impossible à réaliser?

17 juillet.

Il y a deux heures, nous étions à Clarens, au château des Crêtes. D'ordinaire, je ne me joins guère aux excursions de notre petit cercle anglais; mais *elle* m'avait demandé de venir... Et je l'avais suivie, irrité seulement de voir miss Enid, qui part dans deux jours, sans cesse à ses côtés. A peine, durant le chemin, avais-je pu échanger avec elle quelques rares paroles. D'un peu loin seulement je la voyais, dans l'étroit sentier que nous suivions, marcher de son pas infatigable et souple, arrachant au passage, d'un geste distrait, des herbes hautes qu'elle jetait ensuite sur l'herbe froissée.

Nous arrivons enfin, et aussitôt elle se fait couper une véritable profusion de roses par le gardien du château inhabité; puis elle revient vers moi. Ses petites mains d'enfant ont peine à enserrer sa moisson fleurie dont le parfum flotte autour d'elle. Je fais un mouvement pour la décharger de son précieux fardeau, mais elle ne veut point l'abandonner.

— Non merci, je vais arranger tout de suite ces roses, elles ne sont pas pour moi.

Nous sommes un peu à l'écart, elle a déposé ses fleurs sur la balustrade en pierre de la terrasse qui domine le lac et elle demeure songeuse. Mais elle a vu pourtant que mes yeux l'interrogaient; et, en quelques mots tout simples, tout frémissants de compassion, elle me raconte l'histoire d'une pauvre vieille fille que, tout enfant, elle a connue en Angleterre, et qui, après avoir vécu d'une existence d'humble sacrifiée, est venue mourir enfin à Vevey...

— Dans sa dernière lettre, finit doucement Lilian, elle me

racontait avec admiration une promenade au château des Crêtes et me parlait des roses qu'elle y avait vues et trouvées belles comme des fleurs de rêve!... Je me rappelle encore son expression... Aussi demain je veux aller lui en porter au petit cimetière de Vevey...

Ces graves paroles sont bizarres à entendre avec leur évocation d'images funèbres, tombées de ces lèvres chaudes que la vie empourpre, devant cet horizon éblouissant qui rayonne d'une beauté presque insolente.

Lilian est restée silencieuse, les mains jointes sur les roses; et d'un ton assourdi où palpite une sorte d'angoisse douloureuse, elle demande :

— Pourquoi y a-t-il donc ainsi de pauvres créatures qui ont si petite leur part de joie?... Comme il est triste de penser que l'on ne peut rien pour elles quand on est soi-même si heureux!

Je l'interroge, Dieu sait avec quel secret élan :

— Vous êtes heureuse?

— Oh! oui, fait-elle un peu bas; et une allégresse contenue semble la faire vibrer toute. Il est si bon de vivre!

Ses lèvres entr'ouvertes ont l'air d'aspirer non seulement l'air pur, mais la lumière, mais les senteurs pénétrantes qui l'enveloppent. Et quand je l'entends parler ainsi, quand je la contemple à mes côtés toute jeune, l'âme frémissante d'espoirs, l'irrésistible désir me vient de l'emporter jalousement dans mes bras, de la voir devenir mienne, afin d'écarter d'elle les difficultés, les chagrins, les souffrances, autant qu'il me sera humainement possible...

Et peut-être, j'allais lui dire tout ce qu'elle est devenue pour moi, entraîné par le grand souffle qui emportait, dans un brusque tourbillon, mes doutes, mes hésitations, mes scrupules... Quelqu'un s'est approché; lady Evans, je crois, l'a appelée; miss Enid est revenue se placer près d'elle... Et je me suis tû.

. . . .

Robert Noris avait fini de lire; les derniers feuillets étaient tombés de sa main, et la brise tiède de la nuit les soulevait, arrivant par la fenêtre large ouverte... Des heures et encore des heures, il pourrait réfléchir ainsi. Maintenant, sans qu'il lui fût possible d'en douter, il savait qu'il aimait Lilian... Mais était-ce assez entièrement pour avoir le droit de vouloir faire d'elle sa femme et d'éveiller à l'amour cette âme candide de jeune fille?...

N'ignorait-il pas aussi ce que Lilian pensait réellement de lui et ce que dirait l'aristocratique lady Evans de cette demande d'un étranger que les hasards de la vie d'hôtel lui avaient seuls fait connaître?...

La suite prochainement. Henri Ardel.

DU TITRE DE MONSEIGNEUR

DONNÉ AUX ÉVÊQUES

La mauvaise humeur du monde officiel et des radicaux à l'égard de l'Église se manifeste jusque dans le parti pris de traiter de *Monsieur* les évêques qu'il est depuis longtemps d'usage d'appeler *Monseigneur*. Ceux qui se refusent ainsi à monseigneuriser nos prélats s'appuient sur les articles organiques (article 12) qui parlent ainsi : « Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou celui de monsieur; toutes les autres qualifications sont interdites. » En conséquence de cette disposition, les évêques perdirent non seulement le *Monseigneur*, mais encore tout titre de noblesse et même le *de*. L'almanach royal de 1803 dit : Maillé, Boisgelin, Chabot, Mercy, Fontanges, Champion-Cicé, tout court. Ceux qui ont le *de* dans leur nom deviennent Dosmond, Debelloy, archevêque de Paris. Mais laissons passer quelques années. Que ceux qui vont chercher des règles de langage dans les décrets de Napoléon ouvrent, par exemple, l'almanach impérial de 1809 : le *de* y reparaît dans toute sa splendeur, et les titres de baron pour les évêques, de comte pour les archevêques, s'étalent devant les noms les plus roturiers.

Mais, pour le moment, il s'agit de demander des leçons, des arguments au consulat, non à l'empire. On sait que M. Gambetta, — M. Floquet le rappelait naguère, — ne donna que du *Monsieur* à l'évêque d'Angers. Mal en a pris à M. Floquet lui-même de s'être oublié un instant, dans son oraison funèbre, à le traiter de *Monseigneur*. Écoutons le journal *le Radical :*

« M. Floquet, dit-il, a appelé l'évêque d'Angers *Monseigneur*. Or le Concordat et les articles organiques ne permettent pas d'appeler les évêques autrement que « monsieur » ou « citoyen ».

Donc M. Floquet a déchiré le Concordat. La presque unanimité de la Chambre a applaudi M. Floquet : donc la Chambre a aboli le Concordat et les articles organiques; elle a accompli la séparation de l'Église et de l'État. »

Ce raisonnement est d'une force irrésistible. Le Concordat est rompu, déchiré, parce que M. Floquet, voulant parler respectueusement de l'évêque d'Angers, pour se faire pardonner de n'avoir pas parlé avec assez de respect de Pie IX, l'a traité de *Monseigneur*. Quelles terribles conséquences peuvent produire deux syllabes de trop!

Le langage change ici selon les opinions politiques et religieuses. Un évêque se voit tour à tour traité de Monsieur ou de Monseigneur, dans la même assemblée, parfois par le même orateur. Dans le procès de l'archevêque d'Aix, on a vu M. Quesnay de Beaurepaire lui donner du *Monsieur* quand il parlait en procureur général, du *Monseigneur* quand il parlait en catholique. Sur ce point, la langue n'est plus réglée par le dictionnaire, par l'usage, mais par l'esprit de parti. Puisque le *Monseigneur* est venu ajouter une petite querelle à nos grandes, il y aura, croyons-nous, quelque intérêt de curiosité pour le lecteur à rechercher avec nous l'origine, les progrès, la fortune diverse d'un titre auquel, hâtons-nous de le dire, ne sont point attachées les destinées de l'Église de France.

Au seizième siècle, on qualifiait encore les évêques de *Messire* et de *Révérend Père en Dieu*[1]. Le mot de Messire, titre réservé au moyen âge aux seigneurs de la plus haute noblesse, donné ensuite aux prêtres, aux avocats, etc., les mots de *Monsieur*, *Monseigneur*, ont une étymologie commune. Monseigneur vient de « *mon* et *sieur*; sieur est une forme contractée de seigneur; *Monsieur* signifie donc proprement *Monseigneur*. C'est pour cela que parlant des saints, des princes, on disait : Monsieur Saint-Julien, Fran-

[1] Les procès-verbaux du serment prêté au roi par les nouveaux évêques portent encore, au dix-septième et au dix-huitième siècle, cette qualification donnée aux prélats. Ainsi Huet, nommé évêque d'Avranches, en 1689, est appelé « Révérend Père en Dieu, Messire Pierre Daniel, conseiller du roi en ses conseils ». (Voy. beaucoup d'exemples aux Archives nationales, P 725-782). Le procès-verbal du serment prêté en 1741, par Christophe de Beaumont, comme évêque de Bayonne, porte : « Révérend Père en Dieu, Messire Christophe de Beaumont, évêque de Bayonne. » (Archives de Pau, C 178.) Dans un serment prêté au roi, au quatorzième siècle, par Sicard de Lautrec, évêque d'Agde (1354-1375), nous lisons : « Moi, *Sieur*, évêque, je jure que je serai bon et fidèle au roi, notre Sire, etc. » (Fisquet, *la France pontificale*, diocèse d'Agde.)

çois monsieur duc d'Alençon. *Monsieur* est le régime dont *Messire* est le nominatif [1]. »

L'usage d'appeler les prélats *Monseigneur* s'établit en France au dix-septième siècle [2]. Le *Monseigneur* français se propagea à l'exemple et à la suite du *Monsignor* italien. C'est parce que le terme anglais répondant à Monseigneur, *My lord*, n'a pas d'étymologie commune avec *Monsignor*, que cette qualification n'a pas été donnée aux évêques chez les peuples de race anglo-saxonne, en particulier aux États-Unis, pays d'ailleurs très démocratique. Là, on se sert du mot *Reverend*, très en usage dans la vieille France. On y fait précéder le nom des évêques des mots : *Right Reverend Bishop* (très révérend évêque), celui des archevêques des mots : *Most Reverend Archbishop ;* mais, dans la conversation, soit qu'on s'adresse aux évêques et archevêques, soit qu'on parle d'eux, on dit simplement *Bishop* au *Archbishop.* Parfois cependant, par imitation de l'usage anglais, au lieu du simple *vous*, on dira : *Votre Grâce*, *Your Grace.* De même, en s'adressant au cardinal Gibbons, on lui donnera de l'Éminence : *Your Eminence* [3]. En Allemagne, le Très Révérend Monsieur, *Hochwürdigster Herr*, est en usage, comme en Amérique, devant le nom des évêques. Cependant ceux-ci reçoivent de préférence et se donnent à eux-mêmes la qualification de docteur, *Herr doctor*, beau titre qui marque bien la culture intellectuelle et souvent la grande science des évêques allemands. Le *Monseigneur* n'est donc pas usité en Allemagne.

En France, il fallut du temps à cette expression pour se répandre. Au début du dix-septième siècle, saint François de Sales donne à tous les prélats ses correspondants ce titre qu'il semble avoir contribué à propager plus que tout autre. M. de Villars, archevêque de Vienne, avait fait des remontrances à l'évêque de Genève sur cette appellation. François de Sales lui répond, en 1606, et lui prouve en trois points que la qualification de *Monseigneur* lui est

[1] Littré.

[2] « En France, le *Monseigneur* est une terrible affaire. Un évêque n'était, avant le cardinal de Richelieu, que mon *Révérendissime Père en Dieu.* Avant l'année 1635, non seulement les évêques ne se monseigneurisaient pas, mais ils ne donnaient point du *Monseigneur* aux cardinaux. » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique,* mots : *Cérémonies, Titres.*)

[3] Le nom des simples prêtres, comme des ministres des autres cultes, est précédé du titre de *Reverend.* Dans la conversation, on les appelle, qu'ils soient séculiers ou réguliers : *Father* (Père). Le nom des prêtres plus qualifiés, tels que les grands-vicaires, est précédé du titre de *Very Reverend.* — Ces renseignements sont dus à une obligeante communication de M. le vicomte de Meaux, qui connaît à fond l'Église d'Amérique, comme les lecteurs du *Correspondant* ont pu s'en convaincre.

due. Il s'autorise de l'usage de la cour romaine et de l'Italie, d'où la formule est passée en France. M. de Villars se laissa appeler *Monseigneur*, mais continua à traiter de *Monsieur* François de Sales[1].

Monsieur convenait très bien à la modestie de l'évêque de Genève. Dans sa correspondance avec Mme de Chantal, nous voyons l'un se défendre de la qualification de *Monseigneur*, l'autre du titre de *Madame*[2]. « Je ne puis laisser, lui dit le saint, le mot de Madame, car je ne veux pas me croire plus affectionné que saint Jean l'Évangéliste, qui néanmoins en l'épître sacrée qu'il écrit à la sainte dame Electa, l'appelle Madame ni être plus sage que saint Jérôme, qui appelle sa dévote Eustochium *Madame*. Je veux bien néanmoins vous défendre de m'appeler *Monseigneur*, car encore que c'est la coutume de deçà (cisalpine) d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de delà, et j'aime la simplicité. »

Cette correspondance nous montre les premiers progrès d'une expression dont soit l'humilité, soit la coutume, combattaient encore

[1] Par exemple, dans une lettre du 25 mars 1609. — La lettre de saint François de Sales à M. de Villars, archevêque de Vienne, est de novembre 1606. Il lui dit : « Je dis donc avec votre congé que je vous puis appeler *Monseigneur*, et que ce titre n'est pas trop grand pour vous. Cela est clair par l'autorité de tous les dignes évêques de l'Eglise qui ont appelé de titres bien plus relevés, non seulement les patriarches et archevêques, mais les autres évêques mesmes... Il serait bon que cela se fist pour tous les évêques. Car quelle raison y a-t-il que j'appelle les princes du siècle Monseigneur (le saint écrit Monseigneur au duc de Savoie) et non pas ceux *quos constituit Dominus principes populi sui.* Puisque nous ne pouvons refuser aux princes mondains ce titre d'honneur, ne ferions-nous pas bien de nous esgaler, tant qu'en nous est, à eux pour ce regard... Encore que l'Italie et la France soient séparées et qu'il ne faut pas porter le langage de l'Italie en France, si est-ce que l'Église n'est pas séparée et le langage, non pas de la cour, mais de l'Église de Rome est bon partout en la bouche des ecclésiastiques. C'est pourquoi, puisque le Pape même vous appellerait Monseigneur, il est séant que j'en fasse de même. Il ne reste à résoudre que l'argument fondamental de votre volonté; mais il ne peut se résoudre, car ce n'est que votre humilité... J'appelle ainsi tous les évêques à qui j'écris en esprit de liberté, et les rends égaux tant qu'à cet honneur extérieur, laissant à mon intérieur de donner diverses mesures de respect, sous un mesme mot, selon la diversité de mes devoirs. » (Œuvres complètes de saint François de Sales, en six volumes, t. V, p. 191, 192, 210, 214.) Saint François de Sales, dans une lettre adressée, en 1597, à l'archevêque de Bourges, lui dit encore *Monsieur*. La même année, il écrit à un cardinal : « Illustrissime et révérendissime seigneur. » (Œuvres complètes, t. V, p. 83, 92.)

[2] Autrefois le titre de *Madame* était réservé aux seules femmes des chevaliers; les plus grandes princesses dont les maris n'avaient pas encore reçu l'ordre de chevalerie n'avaient que le titre de *Mademoiselle*.

l'extension. « Etant enfant, dit Balzac, j'avais grand commerce de lettres avec Monsieur Coeffeteau, nommé par le roi à l'évêché de Marseille. Ce savant prélat se contenta toujours de *Monsieur* dans notre commerce[1]. »

Mais voici Richelieu. Traité encore de *Monsieur* pendant son épiscopat de Luçon[2], tenant beaucoup au *Monseigneur*, il contribuera puissamment à accréditer ce titre. « Le mot *Monseigneur*, dit le savant Baluze[3], n'est pas si vulgaire en ce royaume (France), où l'on ne s'en servait point sous le règne des derniers rois morts, et avant que le cardinal de Richelieu fût venu changer les choses du monde. Dans les lettres, nous ne le devons pas seulement aux princes, aux ducs et pairs et aux officiers de la couronne, mais aussi, à mon avis, aux gouverneurs des provinces où nous faisons notre résidence... M. de Racan fut le premier qui me mit des scrupules dans l'esprit et qui me remontra que la dignité d'évêque ne devait pas être moins respectée par un vrai chrétien que celle de duc et pair par un naturel français; sa remontrance me sembla fondée en raison, et nous résolûmes, lui et moi, de donner, à l'avenir, du Monseigneur à tous les évêques, sans excepter l'évêque de Bethléem, quoiqu'il logeât dans un trou d'un collège de Paris, quoiqu'il allât à pied par les rues, quoiqu'il fût lui-même son aumônier[4]. »

Ces causes diverses, l'initiative d'un saint, la volonté d'un grand

[1] Œuvres de Balzac, édit. Moreau, 2 vol., t. I, p. 423. — Coeffeteau fut évêque de Marseille de 1621 à 1623.

[2] Un des chanoines et amis de Richelieu, alors évêque de Luçon, lui écrit : « Voilà, *Monsieur*, tout ce que je puis vous faire savoir », etc. (*Archives des affaires étrangères*. France, t. DCCLXVII, f° 173.) L'usage n'est pas encore établi, au temps de Richelieu, de signer du nom de baptême avec le mot : évêque de ... On trouve dans les *Mémoires* de Montchal des signatures avec le nom de famille : L. Duchesne, év. de Senez; ou d'autres simplement libellées : l'évêque de Riez.

[3] A son époque, l'usage n'attribuait pas absolument, même aux cardinaux, le titre de *Monseigneur*. Richelieu l'exigea. Il n'y eut que deux hommes en France qui crurent pouvoir se dispenser de l'appeler *Monseigneur*, les ducs d'Épernon et de Sully. Encore ce dernier y vint-il sur la fin de sa vie, en lui écrivant pour lui demander un service. Quant à *Eminence*, on ne trouve guère qu'en 1629 une seule lettre portant cette qualification. Quelques correspondants seulement, et de petite condition, écrivent *Votre Grandeur*. Des ecclésiastiques commencent, en 1631, à appeler le cardinal *Éminence*. L'archevêque de Toulouse, de Montchal (*Mémoires*, I, 242), raille « ceux qui baptisent Richelieu du titre de *Monseigneur* en parlant de lui ». En 1637, la reine de Suède, « pour lui faire honneur », donne au cardinal de l'*Eminence*. (Cf. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, III, p. 245, 246.)

[4] Baluze, *Dissertations critiques*. VII.

ministre, le respect religieux des peuples, les encouragements de l'épiscopat, finirent par lancer, au dix-septième siècle, la qualification de Monseigneur. Sous Louis XIV, on dit en parlant des évêques : M. de Paris, M. de Cambrai, M. de Meaux, ou M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Meaux; mais quand on s'adresse directement à eux de vive voix ou par écrit, on les traite de Monseigneur. Il suffit, pour le constater, d'ouvrir la correspondance de Bossuet ou de Fénelon. Comme l'usage s'introduisit alors d'appeler le Dauphin *Monseigneur* tout court, M. de Montausier, au dire de Saint-Simon, aurait demandé, un jour, plaisamment « si ce prince était devenu évêque ». Cette observation prouve que les prélats étaient bien en possession de ce titre.

Nous voyons cependant par les correspondances du temps qu'il portait ombrage à quelques hauts personnages. Mme de Maintenon écrivait, le 12 octobre 1695, à Noailles, archevêque de Paris : « Je dînais, il y a quelques jours, chez M. de Pontchartrain : il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *Monseigneur* que les évêques se donnent. » A en croire Saint-Simon [1], « dans une assemblée du clergé, les évêques, pour tâcher à se faire dire et écrire Monseigneur, prirent délibération de se le dire et se l'écrire réciproquement les uns aux autres. Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalterne. Tout le monde se moqua d'eux, et on riait de ce qu'ils s'étaient monseigneurisés. Malgré cela, ils ont tenu bon, et il n'y a point eu de délibération parmi eux sur aucune matière, sans exception, qui ait été plus invariablement suivie ».

Saint-Simon avait contre le *Monseigneur* des évêques les préventions et les dédains d'un duc et pair. Mais comment les prélats n'auraient-ils pas revendiqué pour eux-mêmes un titre qui tendait à se généraliser? Nous savons par Saint-Simon [2] comment Louvois se fit donner cette qualification. Les secrétaires d'État, les maréchaux, les ambassadeurs, les gouverneurs des provinces, les

[1] *Mémoires*, édit. Chéruel, in-12, t. IV, p. 360-362.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 430-431. — Saint-Simon raconte avec douleur comment Louvois et puis Colbert réussirent à refuser le *Monseigneur* aux ducs et à se le faire donner à eux-mêmes. (Voyez sur Louvois le grand ouvrage de M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, 1863, 4 vol. in-8°.) Cette course *au monseigneur* tenait à l'avilissement des anciens titres qu'il fallait remplacer par une formule plus relevée. Un auteur du dix-septième siècle, qui plaide ici en faveur des évêques, écrivait en 1677 (*le Droit des évêques*, etc., t. II, p. 457) : « La qualité de noble homme ne se donnait qu'aux personnes de la première qualité, témoin cette épitaphe : *Cy gist noble homme, Artus, duc de Bretagne*. Il n'y a rien aujourd'hui de plus trivial, et il ne faut que cela dans un titre pour faire douter de la meilleure noblesse du monde. »

présidents de parlement, les intendants, jusqu'aux chanoines[1], voulaient tâter du Monseigneur. Les petites gens, surtout les solliciteurs, en donnaient facilement; les gros personnages s'en montraient plus avares. Quand c'est à un Colbert que l'on écrit, le général de la compagnie de l'Oratoire, le général des Frères Prêcheurs, veulent bien lui dire *Monseigneur*. Les évêques, plus haut placés, lui écrivent d'ordinaire *Monsieur;* c'est *Monsieur* que Colbert leur répond à son tour. En 1697, Charles de Sévigné, le fils de la fameuse marquise, écrit *Monseigneur* au ministre Pomponne et le « supplie très humblement ». C'est qu'il a besoin de sa protection contre le bouillant évêque de Nantes, M. de Beauvau. Ce dernier écrit, de son côté, à Pomponne et l'appelle *Monsieur*[2]. Les évêques ont une trop grande situation pour *monseigneuriser* facilement les hommes du pouvoir. Cependant nous voyons, en 1681, Lecamus, évêque de Grenoble, donner du *Monseigneur* au chancelier Le Tellier; ce n'est pas le seul ministre qui obtienne parfois des prélats cette qualification. Les cardinaux, étant princes par leur dignité même, paraissent avoir le privilège d'appeler *Monsieur* les évêques. Ainsi Lecamus, qui traitait Bossuet de *Monseigneur* quand il était simple évêque, ne lui dit plus que *Monsieur* lorsqu'il a revêtu la pourpre. Quant aux cardinaux eux-mêmes, ils ont, sous Louis XIV, conquis leur *Eminence*, mais on dit en parlant d'eux, *Monsieur le cardinal*[3]. Le roi les appelle mon cousin, même dans ses lettres de cachet[4]. A cette époque, les cardinaux se donnent entre eux de l'*Eminence* tout en se disant *Monsieur*[5].

[1] Nous voyons dans l'*Histoire d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, qu'en 1375, les chanoines de la cathédrale sont traités de *Monseigneur*. Nous trouvons fréquemment dans l'histoire le même titre donné aux chanoines de Notre-Dame de Paris. — Les chanoines, qui acceptaient volontiers le titre de *Monseigneur*, firent parfois quelque difficulté pour le donner à leur évêque. Dans le livre de 1677, intitulé : *le Droit des évêques* (t. II, p. 452-458), on cherche à prouver que le chapitre, haranguant son évêque, doit user du terme de *Monseigneur*.

[2] Collection des grands écrivains : *Œuvres* de Mme de Sévigné, t. X, p. 432-436.

[3] *Œuvres* de Bossuet, édit. Lachat, t. XXIX, p. 13, 69, 152, 177, 201; t. XXX, p. 263, 358, 569; — Gérin, *Recherches sur l'assemblée de* 1682, p. 60-63, 172, 176, 177, 188, 202, 203. — *Ibid.*, p. 175, 294, — Louis XIV écrit : *M. l'archevêque de Besançon*. Dans une lettre de Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères, 1691, au cardinal d'Estrées, nous trouvons les termes de *Monseigneur, Eminence*. (Voy. aussi *Lettres* du cardinal Lecamus, publiées par le P. Ingold, Picard, éditeur, in-8°, p. 593, 603.)

[4] Voy. en Gérin, p. 199-200, une lettre de ce genre adressée, en 1681, par Louis XIV « à mon cousin, le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix ».

[5] Par exemple, le cardinal Lecamus, en 1702 (*Lettres*, p. 603), écrit *Monsieur* au cardinal de Noailles.

Les écrits du temps nous permettent également de déterminer à quelle époque s'accrédita une autre formule aujourd'hui en usage, celle de *Votre Grandeur*. La lettre suivante de Lecamus, évêque de Grenoble, nous apprend quelle était la situation, à cet égard, en 1676 : « Vous savez, écrivait-il, ce que saint François de Sales dit sur le *Monseigneur;* le mot *Grandeur* est fort en usage dans les provinces. Je ne conseillerais pas à un ecclésiastique de le donner à un évêque; mais, comme il se donne aux grands du monde, et que, depuis neuf cents ans, notre dignité a été élevée selon le siècle, je ne croirais pas que nous dussions entièrement refuser ce titre, ni aussi le désirer, ni être fâché quand on ne nous le donne pas. La règle de saint Augustin à Aurélius est très belle : ne pas recevoir tout l'honneur qu'on veut rendre à l'épiscopat pour donner l'exemple de l'humilité, et ne pas le refuser entièrement, *ne nimia defectione vilescat*. Pour moi, j'ai un très grand éloignement de tous ces titres séculiers; mais je crois qu'un évêque en doit user comme font les grands seigneurs du monde qui ont du sens : ils laissent faire le peuple, sans estimer ou désirer ces marques d'honneur [1]. »

On laissa, en effet, courir le temps; on laissa faire le peuple, on l'encouragea même. Le résultat fut la consécration définitive, au dix-huitième siècle, de titres que nous avons vus encore contestés au dix-septième siècle. En particulier, le *Monseigneur* triompha complètement. Les évêques s'appellent et s'écrivent *Monseigneur*. Mais un évêque, parlant d'un autre, dira, jusqu'en 1789 : M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne [2]. Les ministres continuent à leur écrire : *Monsieur* [3]. A plus forte raison, les rois de France les traitent de *Monsieur l'évêque* [4].

Les ministres de l'ancien régime, qui sont si avares du *Monseigneur* pour les évêques, ont fini par le lâcher aux cardinaux. Nous

[1] *Lettres* de Lecamus, p. 283.

[2] Dans la correspondance de *Mgr de Vintimille, évêque de Carcassonne*, publiée par Moneric de Cabrens (1888, in-8°, p. 5, 21, 27, 28 et 30), et qui est des temps de la Révolution, on le voit écrire : M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne, M. l'archevêque d'Aix. Il dit cependant, dans une lettre : Mgr l'évêque de Soissons, Mgr l'évêque d'Autun. Dans le même ouvrage, M. le Pelletier, conseiller du roi, parle de Mgr l'évêque de Carcassonne.

[3] En 1750, le comte de Saint-Florentin écrit *Monsieur* à de Villeneuve, évêque de Viviers, lequel lui répond *Monsieur*. A la même date et pour la même affaire, ce prélat et Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille, se traitent de *Monseigneur*. (Cf. abbé Saurel, *Histoire de Mgr de Villeneuve*, p. 207-214.)

[4] « Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque d'Uzès, en sa sainte garde. Signé : *Louis*. » (Lettre du 3 septembre 1789.)

voyons par les correspondances qu'ils leur écrivent *Monseigneur* et *Votre Eminence*[1]. A plus forte raison, les simples mortels sont-ils attentifs à donner ces titres. Un seul cardinal, au dix-huitième siècle, tenait à les refuser, et il en donnait spirituellement la raison; c'était le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais. Il était bossu et contrefait. Aussi observait-il en plaisantant : « Je ne permets à personne de me dire : *Votre Eminence*[2]. » Si on traite les cardinaux d'*Eminence*, on continue à dire le plus souvent en parlant d'eux : *M. le cardinal* et non *Mgr le cardinal*[3].

Le *Monseigneur* avait fait des progrès en dehors du clergé, au dix-huitième siècle. De plus en plus nombreux étaient les aspirants à ce flatteur hommage. Il est donné, jusqu'à la veille de la Révolution, aux secrétaires d'Etat, aux intendants, même aux membres des parlements, d'entendre fréquemment résonner à leur oreille cette douce appellation. Que de fois nous voyons Necker traité de *Monseigneur* dans la correspondance électorale de 1789! Arrive la Révolution : que de pétitions vont recevoir à leur tour « Nosseigneurs les députés de la Constituante[4]. Cependant nous n'avons pas rencontré le *Monseigneur* dans les grands débats des états généraux. Les procès-verbaux des séances portent : M. l'archevêque d'Aix, M. l'évêque de Langres. »

Voltaire avait dit : « Pour terminer ce grand procès de la vanité, il faudra un jour que tout le monde soit *Monseigneur* dans la nation, comme toutes les femmes, qui étaient autrefois *Mademoiselle*, sont actuellement *Madame*[5]. » Ces prévisions ne se sont pas encore réalisées. Le dix-huitième siècle vit l'extrême fortune de ce titre véritablement prodigué dans l'ancien régime. Notre siècle ne le donne qu'aux princes et aux évêques, et même les gouvernants,

[1] En 1788, le ministre Montmorin écrit au cardinal de Bernis : *Monseigneur, Votre Eminence.* (Cf. Masson, p. 453.) Voltaire écrit au cardinal de Bernis (15 d'auguste 1758) : « Le vieux Suisse, *Monseigneur*, apprend dans ses tournées que cette tête qualifiée carrée par M. de Savigny est ornée d'un bonnet qui lui sied très bien. *Votre Eminence* doit être excédée des compliments qu'on lui a faits sur la couleur de son habit. » Bernis raconte dans ses *Mémoires* (I, 146) que lorsqu'il fut nommé, en 1751, ambassadeur à Venise, un courtisan lui dit en lui prédisant le chapeau : « *Votre Excellence*, je fais compliment à *Votre Éminence.* »

[2] *Mémoires* de Bachaumont, 26 juillet 1774, t. XXVII, p. 310.

[3] Ainsi Mgr de Vintimille, dans sa correspondance pendant la Révolution (*op. cit.*, p. 15, 27, 28), dit : M. le cardinal de la Roche-Aymon, M. le cardinal de Bernis, dans la lettre même où il dit, un peu par ironie, *Mgr l'ex-évêque d'Autun.*

[4] En 1788, on imprime le « procès-verbal de l'assemblée de Nosseigneurs des états généraux du pays et comté de Provence ». (In-4°, Aix.)

[5] Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, mots : *Cérémonies*, *Titres*.

s'appuyant sur les articles organiques, sur les exemples des rois de France, dont le descendant, le comte de Chambord, traitait Mgr Dupanloup de *M. l'évêque*, ont supprimé le *Monseigneur*. Mais l'usage, l'éducation, le maintiennent. Cette expression est tellement passée dans le langage du peuple que, dans beaucoup de diocèses, on ne dit point l'évêque, mais *Monseigneur* tout court. On parlera de la visite de Monseigneur, d'aller voir Monseigneur.

Notre époque a même fait ici un pas sur l'ancien régime. Les hommes de notre temps, qui avaient reçu les traditions d'un autre âge, disaient encore : *M. l'évêque d'Orléans*, *M. l'évêque d'Autun*. Il nous sera permis de raconter cette anecdote que nous tenons de la bouche de M. de Falloux. Lors de l'élection de Mgr Perraud à l'Académie française, le duc d'Aumale dit à M. de Falloux : « Comment faut-il formuler le vote? Faut-il écrire Mgr Perraud, Mgr l'évêque d'Autun, ou M. l'évêque d'Autun? — Monseigneur, répondit M. de Falloux au duc d'Aumale, puisque vous me faites l'honneur de me consulter sur ce point où vous avez une toute autre compétence que la mienne, je vous dirai que je mettrai sur mon billet : M. l'évêque d'Autun. Ce sont les traditions que j'ai reçues. — Mettons donc, reprit le duc d'Aumale, M. l'évêque d'Autun. » Du reste l'Académie avait dit *Monsieur* au duc d'Aumale lui-même. Maury est le seul prélat qui ait obtenu d'elle le *Monseigneur*. Ce ne fut pas sans peine. L'Académie opposait son règlement aux prétentions du cardinal. N'était-elle pas, selon l'expression du maréchal de Beauvau, un salon où les premiers personnages de l'Etat venaient « briguer l'honneur d'être les égaux des gens de lettres »? Ces raisons ne touchèrent pas Maury, qui tint bon pour le *Monseigneur* et l'*Eminence*. Il ne voulut pas de la modeste qualification de *Monsieur*, dont s'était contenté, en 1671, Bossuet harangué par La Bruyère. Un de ses confrères, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, s'étant permis, à ce sujet, de lui demander en public « ce qu'il pensait donc valoir : — Très peu quand je me considère, répondit Maury, mais beaucoup quand je me compare. » Ce qui fit plus que l'esprit, dans la circonstance, ce fut la volonté de l'empereur, qui se manifesta assez clairement par un article du *Moniteur*. Il fallut s'exécuter. L'Académie, pour couvrir sa retraite, évita de faire recevoir par un dignitaire l'encombrant cardinal. Un académicien qui n'était point, il est vrai, le premier venu, l'abbé Sicard, le fameux instituteur des sourds-muets, fut chargé de cette mission. A voir les éloges nourris dont il combla le prélat, dans la séance du 6 mai 1807, il semble bien que ce ne fut point un grand sacrifice académique pour le bon abbé d'avoir à monseigneuriser le récipiendaire. C'est la seule victoire que le *Mon-*

seigneur ait remportée à l'Académie. Ce titre, qui ne peut franchir ce salon, se dédommage par ses triomphes au dehors. Aujourd'hui la foule, moins soucieuse des usages d'autrefois, moins grande dame que l'Académie, fait précéder de Monseigneur et le mot évêque, et le nom propre du prélat. Il semble qu'à mesure que l'épiscopat se plébéianise, si je puis ainsi dire, il doive, à son caractère sacré et à la force même de l'habitude, l'extension de plus en plus large et universelle d'une appellation qui est un titre de noblesse.

Ce courant nous entraîne même à des complaisances que n'avaient pas connues nos pères. Les prélats de second ordre, non revêtus du caractère épiscopal et qu'on traite de *Monsignor* en Italie, sont en train d'obtenir le *Monseigneur* en France. Cependant les deux mots sont loin d'être synonymes dans notre pays, bien qu'ils aient une étymologie commune. Où s'arrêtera-t-on?

Le représentant de la monarchie, l'héritier du comte de Chambord, vient lui-même de rompre, sur le point qui nous occupe, avec la tradition des Bourbons. Dans la lettre récemment écrite au sujet de la mort de l'évêque d'Angers, M. le comte de Paris l'appelle *Monseigneur* Freppel. La royauté a parlé comme le peuple. En revanche, la république parle comme la royauté d'autrefois. Dans un diocèse de Bourgogne, un évêque, aujourd'hui titulaire d'un grand archevêché, était en tournée de confirmation. Le magister du village, très ferré sur les articles organiques, ou plutôt lecteur assidu des débats de la Chambre où on traitait l'évêque d'Angers de *M. Freppel*, avait fait la leçon à ses jeunes élèves sur la façon de parler au prélat. L'évêque interroge un enfant qui lui répond invariablement : Oui, Monsieur. Le curé a beau faire des signes désespérés et chercher par tous les moyens à faire arriver le *Monseigneur* sur ses lèvres : l'enfant continue son : Oui, Monsieur. L'évêque, s'apercevant de l'embarras et des efforts du pasteur, lui dit en souriant : « Tranquillisez-vous, monsieur le curé, cet enfant parle comme un ministre. »

Abbé Sicard.

INTELLIGENCE ET INSTINCT[1]

V

L'esprit d'association existe chez de nombreuses espèces, et devant les formes si différentes qu'il affecte, il ne saurait être attribué au seul instinct. Nous avons vu ces sociétés chez les fourmis, chez les abeilles, singulières sociétés, il est vrai, formées d'ouvrières sans sexe, n'ayant qu'une fonction, le travail, où une seule femelle est chargée de l'avenir de la colonie, d'où les mâles sont impitoyablement chassés et vont mourir, loin du nid, de froid et de misère, si déjà ils n'ont été massacrés par leurs filles. Ces associations, si étranges qu'elles paraissent, montrent la discipline, l'éducation donnée aux jeunes, la prévoyance, peut-être même, si nous devons en croire les observations recueillies, une certaine hiérarchie. Ainsi, chez les termites[2], une curieuse distinction s'établit entre les combattants qui doivent marcher à l'ennemi, se sacrifier pour la cause commune, et les ouvriers qui n'ont d'autre souci que l'entretien du logis[3].

Seuls, les insectes ont permis des observations à peu près complètes et suivies. Il est loisible à chacun d'étudier dans leur vie de chaque heure les abeilles, les guêpes, les fourmis, les termites, de recueillir des faits précis, indiscutables. Rien de pareil chez les autres espèces; les faits sont contestés, les observations peu concluantes; il faut bien souvent marcher en aveugles, et c'est avec une réserve motivée sur notre ignorance que nous allons poursuivre notre tâche.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 décembre 1891.

[2] Je n'ai pu parler avec quelques détails des termites par la crainte d'allonger démesurément ce travail. Par l'essaimage et le mode de reproduction autant que par leurs instincts sociaux, ces insectes ne diffèrent pas sensiblement des abeilles ou des fourmis. Cette analogie est remarquable; car les fourmis et les abeilles appartiennent aux hyménoptères, les termites aux orthoptères. Les évolutionnistes, à qui, je l'ai répété souvent, les hypothèses ne coûtent guère, supposaient que cette similitude des instincts résulte de leur apparition à une époque très reculée chez un ancêtre commun resté inconnu.

[3] Smeathman, *Philosophical Transactions*, t. LXXI.

Les migrations, les réunions pour les préparer, constituent une association rudimentaire, ayant un but déterminé, nécessitée par des conditions locales ou spéciales. Chez les articulés, on peut déjà constater ces instincts migrateurs. Auprès de Tura-Kina (Nouvelle-Zélande), un train de chemin de fer fut arrêté par une armée innombrable de chenilles qui traversaient la voie, se dirigeant vers un champ d'avoine nouvellement ensemencé. Des milliers d'entre elles furent écrasées par la locomotive; mais le convoi dut s'arrêter, les roues encrassées ne mordaient plus sur les rails, et il fallut répandre du sable pour qu'il pût se remettre en marche [1]. Nous pouvons citer aussi, parmi les invertébrés, les criquets, auteurs, en Algérie, de si incalculables dégâts [2]. Nul ne sait d'où ils viennent, ni la cause de leur migration. On ne connaît guère que les pertes causées par leur apparition.

Chez les poissons, c'est au moment du frai que les bandes se forment; les femelles prêtes à pondre, les mâles chargés de la semence fécondante vont à la recherche des plages chaudes, des endroits qu'ils jugent propres à l'éclosion de leurs œufs. Les saumons, à chaque printemps, quittent la mer et remontent les rivières qui les ont vus naître. Les plus vieux tiennent la tête de la troupe; les jeunes suivent leurs aînés; ils franchissent les obstacles, digues ou cascades, par des sauts et des bonds d'une grande étendue [3]. Ils parcourent ainsi des distances considérables, pénétrant en Bohême par l'Elbe, en Suisse par le Rhin, jusque dans le centre de la France par la Loire, et, ce qui paraît plus extraordinaire encore, jusqu'aux Cordillères par le Marañon. En trois mois, ils arrivent aux sources du fleuve, soit à une distance de 3000 milles, avec une vitesse moyenne de 40 milles par jour [4], et cela malgré l'extrême rapidité du courant. L'esturgeon, observé jadis par Pallas dans la mer Caspienne, remonte aussi, en rangs serrés, les eaux de la Russie, et on le pêche souvent à de grandes distances de l'embouchure des fleuves ou des rivières qu'il hante.

Les harengs émigrent des régions profondes de l'Océan vers les côtes voisines; après le frai, ils retournent à la haute mer où ils semblent se perdre. Ces poissons, écrit Brehm, apparaissent par montagnes, selon l'énergique expression des Norvégiens, en troupes

[1] Loudoun's *Magazine of Natural History, New Series*, vol. III.
[2] *Nature*, 1888, t. II, p. 71 et 305.
[3] Dans le département des Basses-Pyrénées, je faisais entretenir avec beaucoup de soin des échelles disposées sur l'Adour, qui facilitaient la montée des saumons. C'était un spectacle curieux de les voir arc-boutés sur leur queue, gravir successivement chaque échelon.
[4] Environ 65 kilomètres.

serrées et pressées qui nagent les unes au-dessous des autres, sur une épaisseur de plusieurs mètres et sur une longueur de plusieurs milles. Ils se dirigent vers la terre, pondent et disparaissent. On sait les dangers qui les menacent; les pêcheurs accourent au-devant de ces légions innombrables, les poissons carnassiers les entourent; des milliers, des millions succombent. Mais la nature, a dit Aristote, lutte contre la mort par la multitude, et, par une de ces admirables lois de la Providence, plus une espèce est exposée au danger, plus sa fécondité s'accroît, et depuis des siècles, les bancs de harengs ne subissent aucune diminution sensible.

Mais ce sont là des associations purement transitoires, dont il est difficile de déterminer le caractère. Si c'est l'instinct qui les décide, il faut convenir que c'est un instinct singulièrement nuisible à l'espèce, car l'agglomération des poissons facilite leur capture; elle excite l'ardeur des carnassiers; elle excite surtout celle de l'homme, leur ennemi autrement redoutable.

Les associations d'oiseaux ont aussi pour but principal la reproduction, cette loi universelle qui domine tout dans la nature. La faune ornithologique est d'une richesse incroyable dans les îles du nord de l'Europe, nous apprend le docteur Labonne[1], c'est par millions que les oiseaux couvrent les falaises et les rochers; puffins, pingouins, guillemots, goëlands, pétrels, plongeons, cormorans, se réunissent chaque année sur ces rivages déserts, pour édifier leurs nids, très sommairement construits avec quelques algues, quelques herbes desséchées, pour pondre et pour couver. Ils trouvent en abondance les petits poissons et les mollusques nécessaires à leur nourriture; ils espèrent la sécurité sur ces rochers où nulle construction ne s'élève, sur ces falaises abruptes où l'homme ne peut arriver qu'attaché par des cordes. Dès que les petits peuvent voler, tous ces oiseaux se dispersent et reprennent leurs habitudes pélagiques. Nous voyons là une rencontre fortuite qu'on ne saurait confondre avec l'association, même temporaire.

Il n'en est pas de même pour les hirondelles. Chaque année, elles quittent nos pays vers l'automne, pour hiverner dans les régions plus chaudes du Midi, et pour revenir au printemps avec le soleil et la vie. Quand l'heure de ces migrations approche, on les voit s'agiter, se réunir ensemble; leurs cris d'appel sont plus fréquents, leurs vols plus précipités. Enfin, le temps et le vent paraissent favorables, le moment est arrivé. La troupe s'élève lentement dans les airs, afin de mieux reconnaître la direction à suivre pour

[1] Cité par le docteur Girod, *les Sociétés chez les animaux*, p. 25

retourner par étapes aux lieux que les voyages précédents leur ont rendu familiers. Les jeunes profitent sans doute de l'expérience des vétérans; mais on ne remarque parmi ces oiseaux aucun chef ordonnant le départ, les guidant à travers les airs. La solidarité est inconnue; les faibles, les éclopés restent en route; nul n'en prend souci; il faut arriver au terme du voyage. C'est la lutte pour la vie dans toute son âpreté. Une fois établies dans leur logis, les hirondelles montrent plus d'union pour la défense commune. Vienne un épervier, elles s'appellent, elles arrivent de tous les côtés et, profitant de leur agilité, elles volent autour du rapace, le harcèlent de tous les côtés, le poursuivent de leurs cris, le pourchassent au besoin à coups de bec et souvent l'obligent à une fuite précipitée.

De tous les oiseaux, les ectopistes ou pigeons voyageurs sont ceux qui comptent les bandes les plus nombreuses. Leurs légions ont bientôt tout dévoré dans les pays où ils s'abattent, et la faim impose rapidement une migration nouvelle. Audubon[1] décrit un de ces passages dont il fut témoin sur les bords de l'Ohio : « Plus j'avançais, dit-il, plus je rencontrais de pigeons; l'air en était littéralement rempli; la lumière du jour, en plein midi, s'en trouvait obscurcie; la fiente tombait comme des flocons de neige, et le bourdonnement continu de leurs ailes produisait un bruissement étourdissant. Vers le soir, j'atteignis Saint-Louis, les pigeons volaient toujours, et durant trois jours, le passage ne s'arrêta pas un instant. » Ces bandes innombrables s'abattent sur les forêts, sur les plantations, anéantissant toutes les récoltes, brisant les arbres sous leur poids. L'homme les poursuit avec rage; le carnage est immense, les hécatombes de victimes s'amoncèlent; en emporte qui veut, et les cochons viennent à leur tour se rassasier de ceux qui restent. Chez ces pigeons, comme chez les hirondelles, nous ne voyons aucun chef. La faim est le seul guide. A côté de ces bandes que l'on peut appeler irrégulières, il en est d'autres où les individus, au contraire, se disposent en un ordre défini, dont ils ne s'écartent jamais. C'est, le plus souvent, un triangle, et le chef ou le guide, comme on voudra l'appeler, se place à la pointe. C'est ainsi que volent les grues, les oies sauvages, certains canards, d'autres encore; l'oiseau de tête répète à chaque minute son cri strident et chacun de lui répondre, comme pour l'assurer de sa

[1] Audubon ajoute un calcul intéressant, il suppose un vol d'un mille de longueur se continuant pendant trois heures, à raison d'un mille par minute et de deux pigeons par mètre carré. Il arrive à un total de plus d'un milliard d'oiseaux et il estime à plus de huit millions de boisseaux les grains dévorés chaque jour par eux.

présence. Le docteur Girod[1] remarque avec raison que cette tendance à adopter une forme géométrique plus favorable à la rapide progression dans l'air est une première indication d'une entente pour un but déterminé[2]. Parmi les mammifères, le rat est probablement le migrateur le plus remarquable. Le surmulot[3], parti de l'Asie centrale, a envahi l'Europe vers le commencement du siècle dernier. Pallas le montre, en 1727, établi, à la suite d'un tremblement de terre, sur les bords de la mer Caspienne. En 1750, il atteignait la Prusse orientale, et il arrivait à Paris en 1753, après avoir couvert l'Allemagne de milliers de ses rejetons. Il ne pénétra en Danemark que vers 1800; en Suisse en 1809; déjà en 1782, des vaisseaux le transportaient aux Indes orientales, et dès 1775 dans l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, le rat gris a envahi le monde entier[4]; le rat noir[5], notre hôte ancien, a dû lui céder la place : « la raison du plus fort est toujours la meilleure. » Mais ces deux espèces ont les mêmes tendances; les uns et les autres se réunissent pour envahir les lieux où ils peuvent trouver des provisions. Des éclaireurs ouvrent la marche; au moindre bruit, à la première apparence de danger, tous se hâtent de prendre la fuite, pour revenir dès que le bruit ne se fait plus entendre. Ici aussi, la faim est le guide, et l'association finit quand le buffet ou la cave sont vides.

C'est là encore une association temporaire dont le but est bien défini. Ce but atteint, l'association se dissout, pour renaître dès que les mêmes circonstances se présentent. Il est des exemples plus frappants. La sociabilité se montre chez les animaux à tous les degrés, sous toutes les formes; elle naît souvent d'un concours fortuit de circonstances, elle se resserre par une communauté d'intérêts ou de besoins.

Les loups se forment en meutes pour surprendre les animaux, le buffle ou le cheval, par exemple, que seuls ils seraient impuissants à vaincre. Ils savent simuler une attaque pour détourner l'attention du berger et de ses chiens, et, pendant ce temps, le reste de la bande se rue sur le troupeau et choisit ses victimes. D'autres fois,

[1] *L. c.*, p. 39.

[2] Il est curieux de voir la même espèce émigrer dans un pays et stationner dans un autre soumis cependant aux mêmes conditions climatériques. Il y a plus; certains individus de la même espèce sont migrateurs, d'autres, au contraire, stationnaires. Le professeur Newton (*Encyclopedia Brit. Birds*) résume très bien la question. On peut aussi consulter une lettre de Wallace (*The Nature*, Londres, 8 octobre 1874).

[3] *Mus decamanus.*

[4] Girod, *l. c.*, p. 33.

[5] *Mus rattus.*

les loups poussent les animaux qu'ils chassent vers une embuscade où les camarades les attendent. Franklin dit même avoir vu ces animaux se former en ligne, forcer ainsi un troupeau de rennes à se jeter dans des précipices où ils devaient fatalement trouver la mort, et où leurs débris palpitants devenaient un succulent festin. Les chacals, les cuons de l'Inde, chassent aussi en troupe; ils font preuve, ainsi réunis, d'une grande hardiesse, et souvent d'une remarquable intelligence.

Les gros becs [1] du sud de l'Afrique auxquels Levaillant, le premier qui les signale, a donné le nom caractéristique de *républicains*, fournissent un exemple, je crois, juqu'ici unique, parmi les oiseaux dont on a étudié les mœurs. Ils vivent en communauté et coopèrent tous à la construction du toit commun; ce toit recouvre une multitude de nids de trois à quatre pouces de diamètre, serrés les uns contre les autres. Levaillant examina une de ces ruches formée d'herbes si habilement tissées qu'elle était impénétrable à la pluie. Il y compta trois cent vingt cellules; comme chez les castors, chaque ménage avait son habitation séparée, et, en dehors du travail auquel devait contribuer toute la communauté, il conservait sa complète indépendance. On ne sait rien de plus précis sur les oiseaux qui habitent ces villes aériennes; on croit cependant que leur association n'est que temporaire.

Des sociétés permanentes, semblables à celles que nous avons décrites chez les insectes, existent également chez les oiseaux et chez les mammifères. On les croit plus rudimentaires, mais cette opinion ne tient-elle pas à la plus grande difficulté que présente leur étude? Nous avons parlé des freux et des corneilles : les récits des naturalistes paraissent empreints de quelque exagération, mais il est impossible à l'observateur le moins compétent de ne pas être frappé de l'association qui existe chez les uns comme chez les autres. Les sentinelles silencieuses perchées sur les arbres les plus élevés semblent veiller à la sécurité de tous, tandis que la troupe pillarde est plongée dans le repos ou se livre à ses rapines habituelles.

Les perroquets, dans les zones tropicales, se comportent comme les corneilles ou les freux de nos régions. Ils vivent dans les forêts, au fond des fourrés les plus épais; chaque matin ils s'envolent à la recherche des fruits dont ils sont friands, chaque soir ils rentrent au logis; chez eux aussi les sentinelles sont vigilantes, toujours aux aguets, elles annoncent par des cris aigus l'approche du danger. Les plus âgés sont en observation sur le sommet des

[1] *Philetærus socialis.*

arbres, dit un savant [1] en parlant des aras des Andes. A leur premier signal répond un cri à demi-voix, le signal persiste-t-il, toute la bande s'envole en poussant des cris stridents comme pour effrayer l'ennemi, et va plus loin continuer ses déprédations. Les nestors de la Nouvelle-Zélande fréquentent les forêts de hêtres, ils vivent en petites sociétés dont les membres sont étroitement unis; si l'un d'eux vient à être blessé, tous les autres l'environnent en poussant des cris de douleur et en s'efforçant de le secourir [2].

Parmi les mammifères, l'association repose sur une base différente. Chez beaucoup de solipèdes et de ruminants, le nombre des mâles est très inférieur à celui des femelles; aussi plusieurs de celles-ci se groupent-elles autour du même mari, et la société est fondée sur la polygamie. Chez les guanucos de l'Amérique du Sud, chaque harde comprend un seul mâle et plusieurs femelles; les petits viennent accroître le troupeau. Mais dès que les jeunes arrivent à l'âge de la reproduction, des combats furieux s'engagent entre eux et leur père; les plus faibles s'éloignent et vont fonder des familles nouvelles. Au pâturage, le mâle est le gardien vigilant du harem. Si un homme ou un carnassier s'approche, si un grand rapace vole dans les airs, il pousse un bêlement vigoureux; à ce cri connu, toute la bande s'enfuit; le mâle reste le dernier et pousse au besoin avec sa tête les retardataires.

Chez les vigognes, les femelles récompensent la vigilance de leur guide par leur fidélité et leur dévouement. Si la balle du chasseur atteint le chef du troupeau, les femelles l'entourent en poussant des cris plaintifs, elles se laissent plutôt capturer que de l'abandonner; si, au contraire, une femelle est tuée, nul n'en a cure, et tous continuent leur course rapide.

Lord Tankerville entretient, dans son parc de Chillingham, un troupeau de bovidés sauvages que l'on regarde comme les représentants du *Bos primigenius* des temps préhistoriques. Darwin raconte les batailles que se livrent les taureaux [3]. Deux jeunes, parmi ces derniers, se ruèrent un jour de concert sur un vieux mâle, le chef incontesté du troupeau. Blessé, trop faible pour résister à deux ennemis à la fois, il se retira au fond d'un bois touffu. Les gardes le jugeaient perdu. Il n'en était rien, il méditait sa vengeance et, quelques jours après, un des jeunes taureaux s'étant approché du bois où il était, il se jeta sur lui avec fureur, le mit en pièces, puis, désormais sans rival, il alla reprendre sa place au milieu de ses vaches. Chacun sait les combats que les

[1] Cité par Girod, *les Sociétés chez les animaux*, p. 62.
[2] Oustalet, *Nature*, mars 1890.
[3] *The Descent of Man*, t. II, p. 240.

cerfs se livrent au printemps; les biches contemplent de loin la lutte, prêtes à se donner au vainqueur et à obéir docilement à ses volontés.

Chez les éléphants, chez les mouflons, il existe des associations semblables. Les chevaux sauvages de la haute Asie, les tarpans, se réunissent en bande de plusieurs centaines de têtes. Chaque troupe, dit Brehm, se subdivise en plusieurs familles, et à chacune de ces familles est attaché un étalon. Celui-ci, comme dans toutes les associations du même genre, est le maître incontesté; il chasse violemment les jeunes mâles, et tant que ceux-ci n'ont pas réuni autour d'eux quelques femelles, tristes et solitaires, ils suivent de loin le troupeau. Dès que le chef aperçoit un objet qui ne lui est pas familier, il renifle, il remue les oreilles, il court la tête haute pour apprécier ce qui se passe. Si le danger devient sérieux, il hennit bruyamment, et aussitôt la bande entière fuit à toute vitesse. Les juments et les poulains sont en avant, les étalons ferment la marche; si un carnassier les poursuit, ils forment un cercle avec les juments au milieu, et si l'ennemi ose approcher, ils le frappent avec fureur de leurs pieds de devant et le forcent, le plus souvent, à la retraite.

Chez les singes, les mieux doués probablement de tous les mammifères, les sociétés présentent une organisation complète. Brehm, durant son voyage en Abyssinie, eut de fréquentes occasions d'étudier ces sociétés chez les cynocéphales. Ils sont presque toujours, dit-il, réunis en grand nombre et, contrairement à ce qui se voit chez d'autres animaux, ils comptent parmi eux jusqu'à dix ou douze mâles vigoureux [1]. Ce sont, ajoute-t-il, de véritables monstres de grande taille et munis de dents plus fortes et plus longues que celles du léopard. Tous les membres de la troupe vivent en bonne harmonie, et une complète solidarité semble exister entre eux. Avant de pénétrer dans une plantation, ils envoient des éclaireurs; les autres suivent de loin. Au premier signal, tous se précipitent et, en un clin d'œil, le jardin est dévasté. Avec une intelligence qu'il est difficile de ne pas remarquer, ils forment une chaîne, se passent de main en main les fruits qu'ils ont cueillis, et les entassent dans leur retraite, ordinairement située sur des rochers inaccessibles. Si on les attaque, les mâles surtout se défendent avec fureur. Brehm raconte un véritable combat qu'il eut à soutenir contre eux. A ses coups de fusil, à ceux de son

[1] Vogt nous apprend que, chez les cynocéphales, la direction de la bande est partagée entre tous les mâles, souvent aussi entre plusieurs vieilles femelles. Ce serait là une exception curieuse aux habitudes de l'espèce simienne. (*Les Mammifères*, p. 8, 27 et *passim*.)

escorte, ils répondaient en lançant des pierres énormes, et il y eut un moment où la position de notre naturaliste devint si dangereuse, qu'il lui fallut songer à la retraite.

Les cercopithèques, qui, comme les cynocéphales, habitent l'Afrique équatoriale, constituent entre eux une société à peu près semblable, si ce n'est qu'ils n'ont qu'un chef unique, maître incontesté auquel tous obéissent. Les singes du Nouveau Monde ne sont pas moins sociables que leurs congénères africains. Chez les uns comme chez les autres, la solidarité ne fait pas défaut, et la société repose sur l'autorité [1].

Nous nous sommes étendus sur les sociétés qui existent chez les animaux. Elles ont, en effet, une importance considérable; qu'elles aient pour objet la migration, la chasse, la protection mutuelle, les satisfactions génésiques, qu'elles soient permanentes ou temporaires, elles impliquent forcément des moyens de communication entre les membres qui les forment. Quels sont ces moyens? Est-ce par des cris, des gestes, des signes, des attouchements, que les animaux s'appellent et se communiquent leurs sensations, les impressions qui en découlent? Nous l'ignorons et nous pouvons seulement présumer que ces moyens varient selon les espèces, peut-être même selon les régions, et il est probable que ceux que nous venons d'énumérer, d'autres peut-être encore, sont successivement ou simultanément employés par les divers êtres vivants. Au siècle dernier, un économiste célèbre, Dupont de Nemours, avait publié ce qu'il prétendait être le vocabulaire des corbeaux, et aujourd'hui, le professeur Garner, de Cincinnati, dit avoir découvert, à l'aide du phonographe, le langage des singes. Ce langage, selon lui, comprendrait huit ou neuf sons principaux, que des modulations distinctes porteraient au nombre de trente ou trente-cinq. Chaque espèce aurait son langage particulier; mais un singe, mis en cage avec des singes d'une autre famille, peut arriver assez vite à les comprendre et à se faire comprendre d'eux.

M. de Parville [2] a fait justice de ces exagérations; mais ces exagérations, quelque évidentes qu'elles puissent paraître, ne détruisent pas ce fait, difficile à nier, de communications échangées entre les animaux. Darwin va plus loin, il prétend que beaucoup d'espèces sauvages apprennent à comprendre les cris, les signaux d'alarme donnés par leurs voisins, ceux surtout indiquant l'approche

[1] Un autre genre d'association est celui des parasites avec les êtres dont ils tirent directement leur substance. La question n'entre pas dans le sujet que nous traitons, elle mérite d'être étudiée à part.

[2] *Correspondant*, 10 juillet 1891.

du danger. Le vieil aphorisme d'Aristote : « les animaux ont la voix, l'homme seul a le langage », n'est donc plus de mise [1].

Le chien en offre l'exemple le plus frappant, puisque l'homme lui-même sait reconnaître ses aboiements. Chacun de nous peut distinguer le cri de joie du chien revoyant son maître, le hurlement de douleur que lui arrache le coup qu'il a reçu, son aboiement furieux, s'il aperçoit un inconnu. Il n'est pas douteux aussi que les chiens se comprennent et se concertent entre eux au moyen de modulations dans leurs aboiements. A la chasse à courre, la meute entière se rallie avec ardeur dès qu'un chien de tête a donné de la voix ; tous les chiens resteront insensibles à l'appel téméraire d'un débutant. Chez eux, c'est si bien un langage, qu'il s'apprend et qu'il se perd. Ulloa remarque qu'à Juan Fernandez les chiens n'aboyaient pas jusqu'à ce qu'ils eussent appris à le faire de chiens arrivés d'Europe. Les chiens de l'Amérique du Sud n'aboient pas après les étrangers, suivant la coutume, on peut dire universelle, des nôtres, et ceux du Labrador ne le font jamais. Il y a plus : Hancock rapporte que des chiens issus de parents européens amenés en Guinée perdent peu à peu l'habitude d'aboyer, et cette faculté finit même par s'éteindre chez leurs descendants [2].

Comme les sourds-muets, le chien sait aussi exprimer ses désirs par des signes. Tel chien se dresse sur ses pattes pour qu'on lui ouvre la porte; tel autre montrera son écuelle vide pour demander à boire; un chien prendra une tasse entre ses dents pour la porter à la laiterie, quand on lui fera trop attendre son déjeuner habituel. Mais si les actions du chien sont plus faciles à saisir et à suivre, il ne faut jamais oublier que ces animaux ont été civilisés par des siècles de domesticité et qu'on ne peut accepter leur exemple qu'avec quelque défiance.

Les animaux inférieurs, les protozoaires, les mollusques [3], les crustacés n'émettent pas des sons perceptibles pour nous. S'en-

[1] Le langage de l'homme, remarque très justement M. de Quatrefages, change selon les circonstances; il en est tout autrement de la voix de l'animal L'ânon allaité par une jument ne remplace pas son braiement par le hennissement de sa nourrice. Au contraire, l'enfant chinois nourri et élevé en Angleterre ou en France parlera anglais ou français et aura plus tard beaucoup de peine à apprendre la langue de ses ancêtres. C'est là une distinction entre l'homme et l'animal, dont il n'est guère nécessaire de faire ressortir l'importance.

[2] On dit aussi que nos chats domestiqués dans l'Afrique du Sud ne poussent pas à l'époque du rut les cris particuliers de leurs congénères européens. (*Contemporary Review*, t. XXXI.)

[3] Le pétoncle peut produire, en ouvrant et en fermant rapidement ses valves, un certain bruit. Aristote (*Hist. Animalium*) rapportait déjà ce fait exceptionnel chez les mollusques.

suit-il qu'ils soient muets? Nous ne le pensons pas, et nous croyons plutôt que nos organes de l'ouïe ne peuvent enregistrer les sons qu'ils produisent. C'est aux insectes qu'il faut arriver pour reconnaître des sons appréciables pour nous. Le chant des cigales a été célébré de temps immémorial, celui des grillons et des sauterelles, le bourdonnement des hannetons, celui bien autrement odieux des moustiques, nous sont familiers. Huber nous a appris le chant particulier de la reine des abeilles[1]. Ces sons, remarque sir J. Lubbock[2], sont produits, chez les insectes, de diverses manières, tantôt par le mouvement des ailes ou des spiracules, tantôt par le frottement d'une partie du corps contre une autre. Chez la phalène tête-de-mort, pour ne prendre que ce seul exemple, il est dû au frôlement des palpes contre la base de la trompe. Souvent le pouvoir de produire des sons est limité aux seuls mâles; ce sont alors de vrais chants d'amour. Si on sépare par un intervalle de plusieurs mètres une sauterelle mâle de sa femelle, il émet une stridulation aiguë, et aussitôt la femelle d'accourir vers lui[3]. Il en est de même pour certains scarabées, le son qu'ils produisent est dû aux coups qu'ils frappent tantôt avec leur tête, tantôt avec leur abdomen ou leur thorax. La femelle répond et ils se rapprochent doucement en frappant des petits coups, jusqu'à ce qu'enfin ils se rejoignent. L'ateuchus, dit Darwin, fait entendre un bruit assez sonore pour manifester sa détresse, si sa femelle lui est enlevée.

Le chant des oiseaux est une faculté instinctive qui se perfectionne par l'imitation. Un chardonneret élevé en cage n'avait jamais entendu des oiseaux de son espèce; il se mit à chanter après de longs tâtonnements, mais son chant resta toujours inférieur à celui des autres chardonnerets[4]. Comme chez les insectes, ces chants sont surtout inspirés par l'amour, loi universelle de la nature. Le mâle appelle sa femelle par ses accords les plus mélodieux, par ses roucoulements les plus tendres. Cette faculté est plus développée chez quelques espèces, étourneaux, geais, pies, merles, perroquets, et dans la même espèce, certains individus ont une aptitude particulière pour apprendre et retenir le chant d'autres espèces, pour répéter des phrases parlées ou musicales. Répètent-ils ces phrases avec la conscience de leur signification? Je n'oserai

[1] Les fourmis ne produisent pas de sons perceptibles pour nous; elles paraissent communiquer entre elles, je l'ai dit, par le mouvement de leurs antennes.

[2] *Les Sens et l'instinct chez les animaux*, p. 59.

[3] Houzeau, *Facultés mentales chez les animaux*, t. I, p. 60.

[4] Couch, *Illustrations of Instinct*, p. 486.

l'affirmer. J'ai cependant entendu des perroquets redire les mêmes mots, soit à l'heure exacte, le moment des repas de la famille, par exemple, soit en présence de l'homme ou de l'animal qu'ils concernaient et jamais en aucune autre occasion[1]. Il est plus intéressant encore de voir les efforts de l'oiseau pour répéter ce qu'il entend; sa façon d'agir n'est pas sans analogie avec celle de l'écolier apprenant une leçon dans une langue étrangère, mêmes tâtonnements, même amplification graduelle, même perfectionnement de la prononciation. On prétend aussi que les perroquets parlent pendant leur sommeil[2], ce qui indiquerait comme procédé intellectuel un grand rapport avec les opérations de la mémoire chez l'homme. Mais il faut ajouter que les observations faites sur des animaux domestiqués ne sont jamais bien concluantes[3]; c'est dans leur état normal qu'il faut les étudier, et j'ai déjà dit les difficultés, les impossibilités de cette étude. Remarquons seulement l'étonnante faculté qui permet à l'oiseau de modifier à ce point son instinct, puisqu'il remplace son cri habituel par un chant défini, par des mots articulés[4].

Tous ces faits permettent d'affirmer qu'à tous ces degrés de l'échelle zoologique les animaux peuvent se comprendre entre eux et, dans certains cas plus rares, se faire comprendre d'autres espèces amies ou ennemies. M. de Kirwan, qui leur refuse l'intelligence, veut distinguer le langage sensitif, spontané, correspondant aux facultés qui dérivent des sens que les animaux possèdent, du langage intellectuel, artificiel, convenu, qui est le partage de l'homme seul. Je suis d'accord avec mon savant collègue pour reconnaître entre le langage de l'homme et celui de l'animal une distance immense, infranchissable; mais je crois aussi, et en ceci je me sépare de lui, que le langage même rudimentaire, même dérivant de la sensation seule, implique une faculté intellectuelle, puisque l'animal a la conscience de la sensation éprouvée et qu'il désire la communiquer aux autres. C'est le point qui nous reste à étudier.

VI

J'ai accumulé les exemples pour aboutir à une conclusion aussi positive qu'ils le permettent. Les exagérations d'une école ont eu

[1] Romanes (*Intelligence des animaux*, t. II, p. 31) cite plusieurs curieux traits de ce genre.

[2] Docteur Jerdon, *Birds of India*, t. I, p. 21. De nombreux naturalistes admettent le rêve chez l'oiseau.

[3] Dureau de la Malle mentionne des merles sauvages apprenant des airs d'un merle en cage. (*Ann. des sc. nat.*, 3e série, t. X, p. 118.)

[4] Romanes, *Évolution mentale chez les animaux*, p. 222.

leur conséquence naturelle dans les exagérations de l'autre. En les écartant, il semble que les manifestations de l'instinct sont du même ordre que les manifestations de l'intelligence et qu'on ne saurait dès lors en faire des facultés absolument distinctes, ni tracer entre elles une limite précise. J'ai demandé à plusieurs reprises dans le cours de ce travail où finissait l'instinct, où commençait l'intelligence? La psychologie est impuissante à répondre; les deux principes se trouvent si souvent intimement liés, que dans les actes qui en procèdent on ne sait comment faire la part de l'impulsion machinale ou de la direction rationnelle. Tant que l'on n'aura pas résolu ce grave problème par des observations sérieuses, toute conclusion manquera de base et nous serons réduits à des tâtonnements et à des hypothèses. Un ancien philosophe a dit avec beaucoup de raison que, du fait au possible, la conséquence est certaine; mais que, du possible au fait, elle est au contraire toujours hasardée, incertaine et téméraire. Une grande réserve s'impose donc à ceux qui n'ont d'autre souci que la recherche de la vérité.

La réflexion se montre chez l'oiseau qui construit son nid, chez l'abeille qui façonne ses alvéoles, chez le castor qui élève des digues pour protéger sa loge. Tous savent choisir l'endroit le plus propice, démêler les matériaux les plus convenables, varier la forme habituelle, si la disposition des lieux le rend nécessaire. Quel est le chasseur qui n'a remarqué les ruses extraordinaires des vieux renards, des vieux cerfs, des vieux sangliers pour lui échapper [1]? Le gorille descend de son arbre pour se chauffer au feu abandonné par le nègre. Le chimpanzé [2] se bâtit un nid qui n'est guère plus misérable que la demeure élevée par l'homme à l'enfance des sociétés, et M. Bates, en mentionnant le fait, ajoute que les Indiens du Brésil mènent aujourd'hui encore, une vie qui ressemble fort à celle du singe [3].

Pour M. de Quatrefages, les animaux raisonnent, ils ont jusqu'à un certain point conscience de leurs actes; ils sont donc intelligents. M. Blanchard développe admirablement la même pensée [4]. « Les individus d'une espèce, dit-il, exécutent toujours les mêmes travaux, sans avoir rien appris, donc l'instinct, et l'instinct seul, les dirige. Mais pour l'exécution du travail, des obstacles surviennent, des accidents se produisent, l'individu tourne l'obstacle, il choisit

[1] Sanson, *Dict. de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaire*, t. X.

[2] Le chimpanzé est susceptible d'une certaine éducation. La factorerie française d'Assinie en possédait un d'une intelligence remarquable.

[3] *The Naturalist on the Amazon.*

[4] *Métamorphoses des insectes.* Paris 1868, p. 9. — On peut aussi consulter, sur cette question importante, *la Vie des êtres animés* du au même savant.

le meilleur endroit pour l'établissement de sa demeure, il parc à l'accident, il se met en garde contre le danger. Parfois, gagné par la paresse, au lieu de construire un nid, il prend possession d'un vieux nid et le répare. L'insecte que l'on veut supposer agissant à la manière d'une machine donne à chaque instant la pensée qu'il se rend compte de la situation où il est placé et d'une foule de circonstances fortuites et par conséquent impossibles à prévoir. »

Peut-on, par le seul instinct, produire des combinaisons nouvelles ou modifier des combinaisons anciennes? dirons-nous à notre tour. Assurément non. Chaque fois que nous voyons dans les actes d'un animal des faits semblables, nous sommes donc en droit d'affirmer chez lui une faculté intellectuelle. Or comme ces manifestations se produisent, autant que nous pouvons en juger, dans toute la série zoologique, il faut bien conclure, avec les deux éminents savants que je viens de citer, que les facultés intellectuelles existent chez tous les êtres qui peuplent le globe et que la seule différence saisissable est le degré de leur développement. En d'autres mots, il n'existe pas de différence de *nature* entre les manifestations intellectuelles, qu'elles s'exercent sur les plus hautes abstractions de la pensée ou sur les produits les plus élémentaires de la perception sensitive. Je sais bien que de nombreux savants refusent aux animaux la conscience de leurs actes, pour attribuer cette conscience à l'homme seul; mais avons-nous des moyens suffisants pour reconnaître nettement ce qui se passe chez l'animal et pouvons-nous le juger autrement que par ses actes extérieurs? Dès lors, comment peut-on dire que l'animal, agissant sous la seule impulsion de l'instinct, ne prévoit pas ce qu'il a l'air de prévoir, ne sait pas ce qu'il a l'air de savoir, qu'il ne peut échapper à la force qui le sollicite, ni éviter des actions adaptées à un but qui lui est inconnu, souvent même nuisible?

Mais si nous concédons l'intelligence à l'animal, est-ce à dire qu'il puisse être confondu avec l'homme? Rien ne serait plus contraire à ma pensée. « L'homme, a dit Darwin [1], j'aime à emprunter leurs arguments à ceux dont je combats la doctrine, est l'être unique qui peut se rappeler ses actions passées, apprécier les motifs qui l'ont guidé, approuver les uns, désapprouver les autres. » J'ajouterai en termes plus énergiques : l'animal vit et meurt; mais il ne sait pas qu'il vit et il ignore qu'il doit mourir. L'homme au contraire sait que la mort est la loi de la vie; l'idée de la mort fait sa grandeur et le distingue nettement de tous les autres êtres.

[1] *Descent of Man*, ch. IV.

Il est une distinction plus importante peut-être encore. Les animaux ont vécu plus longtemps que l'homme sur la terre. Pourquoi le temps ne leur a-t-il pas apporté un progrès appréciable[1]? Ils accomplissent leur œuvre sans rien modifier à ce que leurs ancêtres ont fait avant eux. Partout et toujours, nous trouvons chez les individus de chaque espèce, même uniformité dans les actes, même fixité psychique[2]. « Chaque fois que la science est donnée à l'animal, elle lui est nouvelle », avait déjà dit Pascal avec son admirable concision. C'est là, la différence fondamentale, infranchissable qui l'a toujours séparé, qui le séparera toujours de l'homme.

Seul, en effet, parmi les êtres innombrables qui l'entourent, l'homme est capable de s'assimiler l'œuvre de ses devanciers, de profiter des efforts qu'ils ont fait, des connaissances qu'ils ont acquises, de comprendre le passé et par le passé de prévoir l'avenir, de progresser, en un mot, par la comparaison des choses[3]. Les singes, quelque intelligence que l'on veuille leur supposer, sont restés ce qu'ils étaient dès leur première apparition sur la terre[4]. En vain les générations ont remplacé les générations, ils ne savent qu'obéir à leurs appétits brutaux comme leurs ancêtres le faisaient avant eux, et tout permet de penser que, si des singes doivent succéder à des singes durant des milliers de siècles encore, ils resteront ce qu'ils sont, ce qu'ils ont toujours été. Les chiens resteront semblables aux chiens, les éléphants aux éléphants, les fourmis aux fourmis. Dès leurs premiers pas, ils sont arrivés aux limites fixées par l'éternelle Sagesse. A l'homme seul, il a été donné de comprendre ce qu'ont fait ses devanciers, de marcher plus ferme dans la voie où ils tâtonnaient, de prononcer les paroles qu'ils bégayaient. Nous descendons assurément de ces hommes errants dans les forêts, habitant des cavernes sans air, sans lumière, se nourrissant d'une chair immonde, plus misérables cent fois que les animaux, leurs contemporains. Schiller, dans des vers magnifiques, raconte un hardi plongeur se précipitant dans les flots pour y chercher la coupe d'or; il dit la terreur de cet homme

[1] Wallace est forcé de reconnaître la portée considérable de cette objection pour la théorie qu'il défend avec un incontestable talent.

[2] Ch. Richet, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1891.

[3] Pas plus que les individus, les sociétés animales, si remarquables sous tant de rapports, ne témoignent d'un progrès quelconque.

[4] « Animals are born what they are intended to remain, nature has bestowed upon thema certain rank and limited the extent of their capacity by an impassable decree. Man she has empowered to become the artificer of his own rank in the scale of beings by the peculiar gift of improvable reason. » (Sumner, *Records of Creation*, vol. II, ch. II.)

loin de tout secours, seul être pensant parmi les monstres de l'abîme, seul dans de vastes solitudes et entouré de bêtes dévorantes. N'est-ce point là la situation de nos vieux ancêtres? Mais ces hommes moins forts à la lutte que les animaux qui vivaient autour d'eux, moins agiles à la course, plus mal armés pour l'attaque, plus mal protégés pour la défense[1], comprenaient qu'un résultat acquis pouvait s'acquérir encore en employant les mêmes efforts. Ils ont vu en frottant deux bâtons l'un contre l'autre, jaillir l'étincelle, ils ont su la fixer et la conserver; ils ont vu qu'une pointe blessait plus facilement l'animal qu'ils poursuivaient, ils ont appris à appointer les silex qui gisaient à leurs pieds; ils ont vu que la peau des bêtes jetée sur leurs épaules les préservait du froid, ils ont appris à se faire des vêtements; ils ont vu les grains germer, ils ont appris à les semer; le feu leur a révélé les métaux, ils ont appris à les combiner. Les animaux erraient autour d'eux, ils ont su en faire leurs serviteurs et leurs esclaves. Chaque connaissance acquise, chaque progrès accompli, transmis par les générations aux générations, sont devenus le point de départ de connaissances nouvelles, de progrès nouveaux qui restent à jamais le glorieux patrimoine de l'humanité. Certes les hommes qui ont fait ces grandes découvertes, le feu, la taille des pierres, la fabrication des premiers outils, la domestication des premiers animaux, découvertes bien autrement importantes, bien autrement difficiles que la vapeur, que l'électricité, que tant d'autres de nos merveilleuses découvertes modernes, étaient déjà à une incommensurable distance des animaux. La civilisation, dont ils ont été les initiateurs, marche de progrès en progrès. La société grandit et se perfectionne par le travail; les villes sont bâties, les empires sont créés, les lois basées sur les principes de l'éternelle justice sont une première protestation du droit contre la force. L'homme s'élève toujours; les astres lui livrent leurs secrets; des entrailles de la terre sortent des témoignages nouveaux; les continents, les déserts, n'ont rien qui l'arrête; la mer est domptée et une barque fragile conduit le hardi navigateur aux limites de l'Océan. Le temps et l'espace sont vaincus, et l'homme, maître incontesté de l'univers, marche vers des horizons nouveaux, vers des temps qu'il ne peut prévoir, mais qui accroîtront sans doute encore sa grandeur et sa puissance.

Avais-je tort de conclure que ce pouvoir de progresser donné à l'homme seul, ou mieux encore, cette loi du progrès imposée par d'impénétrables décrets, créaient entre lui et tous les autres êtres

[1] *Nudus in nuda humo*, selon l'énergique expression de Pline.

un insondable abîme. Plus que cela nous ne pouvons dire; la science humaine livrée à ses seules inspirations est muette; elle est forcée de reconnaître que l'univers est un problème insoluble, que le commencement, la fin, l'essence de toutes choses, que l'origine, le principe même de la vie échappent et échapperont probablement toujours à ses investigations. L'homme ne saurait pénétrer ces phénomènes à la fois les plus merveilleux et les plus incompréhensibles de tous les phénomènes. C'est plus haut qu'il doit porter les yeux, et je ne puis mieux terminer que par les paroles d'un homme dont les descendants perpétuent glorieusement la mémoire : « On ne peut méditer profondément sur les attributs de la pensée, on ne peut arrêter son attention sur le vaste empire qui lui a été soumis, on ne peut réfléchir sur la faculté qui lui a été donnée de fixer le passé, de rapprocher l'avenir, de ramener à elle le spectacle de la nature et le tableau de l'univers, et de contenir, pour ainsi dire, en un point, l'infini de l'espace et l'immensité des temps. On ne peut considérer un pareil prodige sans réunir à un sentiment continuel d'admiration l'idée d'un but digne d'une si grande conception et digne de Celui dont nous admirons la sagesse[1]. »

Marquis DE NADAILLAC.

[1] Necker, *De l'importance des idées religieuses*. Paris, 1785.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DU JAPON

LETTRES D'UN MISSIONNAIRE

Tokio, 28 *octobre* 1891. — Je vous ai écrit aujourd'hui par la malle américaine, afin de vous rassurer sur mon sort, car le télégraphe a dû annoncer en Europe le terrible tremblement de terre survenu ce matin.

Lorsque le phénomène s'est produit, il était environ 6 heures 40 minutes. Je venais de terminer ma messe dans la cathédrale de Tokio, et je faisais mon action de grâces ; Mgr l'archevêque, qui venait de me succéder à l'autel, en était à l'épître.

Tout à coup, je me sens ballotté de droite à gauche, absolument comme si j'eusse été sur un navire, en plein roulis. La charpente de l'église craquait. Que faire? S'enfuir? Mais en traversant la nef, j'ai cent fois le temps d'être écrasé. Au dehors, la sécurité est-elle plus grande? D'ailleurs, les secousses d'un tremblement de terre ne sont pas ordinairement de longue durée.

Mon parti est pris, je reste à ma place. Si la mort doit venir me surprendre, je ne puis souhaiter un instant et un lieu plus propices.

J'entends fuir derrière moi. L'archevêque, impassible, continue sa messe.

L'épître est récitée. Pour passer du côté de l'évangile, il est obligé de se cramponner à l'autel, comme lorsqu'on célèbre par un gros temps à bord d'un navire. Tout continue à s'agiter. Les lustres et les lampes décrivent des courbes énormes. Le temps paraît long : nos cœurs battent avec force. Nous considérons alternativement la voûte et les murailles, nous attendant à être écrasés, d'un instant à l'autre, sous les ruines de l'édifice. Tous mes efforts réussissent à peine à me maintenir en place. Je suis prêt à tout : je m'étais recommandé à Dieu par un acte suprême de contrition. Malgré moi, je comparais ma situation à celle d'un soldat exposé au feu de l'ennemi, voyant tomber autour de lui ses camarades, attendant son tour, mais retenu à son poste par le sentiment du devoir.

On prétend que les terrifiantes ondulations ont duré sept minutes. Quoi qu'il en soit, à la fin de la messe de l'archevêque, le

lustre du chœur, qu'on avait pourtant arrêté deux fois, battait encore les murailles.

On voyait, au dehors, l'église, les maisons et les arbres décrire des oscillations. L'eau des bassins et des canaux sautait d'un bord à l'autre comme dans une cuvette qu'on transporte.

Les mouvements furent giratoires, mais d'une amplitude très grande. Heureusement, ils se produisirent assez doucement, sans quoi la ville entière de Tokio n'eût plus été qu'un amoncellement de ruines, comme il y a trente-sept ans, et les morts se fussent encore comptés par milliers.

A quoi devons-nous attribuer notre bonheur relatif? Peut-être à cette circonstance qu'au moment du tremblement de terre, la sainte messe était célébrée simultanément en beaucoup d'endroits à Tokio, et que Dieu aura voulu sauver ses religieuses et ses missionnaires qui, tous, se trouvaient alors dans les églises, en danger d'être écrasés.

Quoi qu'il en soit, la divine Providence nous a épargnés encore cette fois. Nous n'avons eu que peu de dégâts matériels. Mon réveille-matin s'est arrêté, comme pour me conserver l'heure du phénomène.

A Yokohama, une usine s'est écroulée; mais ici les maisons sont construites de façon à échapper à ces catastrophes : toutes les poutres sont reliées entre elles par des tirants en fer, ce qui en fait de véritables cages et les empêche de s'effondrer.

Jeudi 29 *octobre.* — De sinistres dépêches nous arrivent de tous côtés. Le tremblement de terre a été effroyable, aux environs de Nagoya. Le chiffre des morts est considérable. La ligne du chemin de fer est interrompue en deux endroits, entre Tokio et Kobé. Les fils télégraphiques sont brisés. Les rares dépêches qui nous parviennent doivent passer par le centre du Japon et remonter jusqu'à Niigata. Au télégraphe, on refuse nos dépêches; c'est naturel, car chacun veut correspondre. La foule encombre les bureaux. Nous sommes dans la plus grande inquiétude sur le sort de nos confrères habitant ces parages. On y dit les établissements des postes et des télégraphes écroulés, et le personnel écrasé.

Le centre du cataclysme est la ville de *Ghifu* (entre Nagoya et Kioto sur la ligne du chemin de fer). Les secousses ont été ressenties jusqu'en Chine, télégraphie-t-on de Shanghaï à Yokohama.

Samedi 31 *octobre.* — Enfin nous recevons des nouvelles précises de Nagoya.

Nos deux Pères sont sains et saufs, mais leurs bâtiments de service et leur chapelle sont écroulés; leur autel est en morceaux.

Le P. Balet commençait la messe, quand il remarqua que la petite chapelle allait s'effondrer. Vite, il prit le saint Sacrement et s'en-

fuit dans le jardin. Peu d'instants après, tout s'écrasait derrière lui.

La maison des Pères, nouvellement construite, est encore debout, mais elle a glissé sur ses fondations et s'est inclinée vers le nord.

La terre a tremblé pendant environ quarante-huit heures, les secousses se succédant à de courts intervalles.

Toute la population campe en plein air. A chaque instant, de nouvelles maisons sont renversées. A ce bruit sinistre succèdent les cris déchirants des blessés et des mourants. On ne peut les secourir, car ils sont ensevelis sous les poutres.

Comme toujours en pareille circonstance, un second fléau vient compléter le premier : un vent violent développe partout l'incendie; le feu dévore tout, et personne ne songe à le combattre, car la terre continue à trembler.

On entend dans les profondeurs du sol un bruit formidable, assez semblable à celui d'un escadron d'artillerie passant au galop.

La mer mugit au loin : elle est remuée par les oscillations de la terre; à chaque instant de grosses vagues se succèdent et pénètrent de plus en plus avant dans la ville; on craint un ras de marée et l'affaissement général du sol.

Les prisons ont été ouvertes, ainsi que les bagnes. Leurs hôtes ont repris leurs criminelles habitudes : réunis en bandes, ils pillent partout. On est obligé de se défendre aussi contre eux.

Les troupes sont, heureusement, nombreuses à Nagoya. Un petit poste de soldats protège notre mission; des patrouilles parcourent les endroits principaux.

Mais qui saura le nombre des morts et des blessés? Que de ruines! C'est le cri général. Grâce à la divine Providence, aucun des chrétiens de la ville n'est parmi les victimes.

Dimanche, 1er *novembre.* — Ghifu, Ogagi, n'existent plus. Les édifices qui ne se sont pas écroulés sont devenus la proie des flammes.

Une montagne s'est effondrée; une autre a surgi; la terre est affreusement crevassée, il en sort de la fumée. Une rivière a disparu; de petits lacs apparaissent, çà et là, dans la campagne. A Osaka, à Kioto, à Kobé, on dit les dégâts considérables. Attendons des renseignements plus positifs.

Certainement, dans les temps historiques, on n'a pas vu de bouleversement pareil.

Il paraît que deux trains de chemin de fer, partis ensemble de Nagoya, en sens inverse, ont déraillé. L'un d'eux a disparu, le pont qu'il traversait s'étant rompu.

Lundi 2 *novembre.* — Certains païens font tout haut cette réflexion : « C'est une punition du Maître du Ciel. »

Au dire des Japonais eux-mêmes, les villes de Nagoya, Ghifu, Ogagi sont les plus corrompues de tout l'empire.

Mardi 3 *novembre.* — Aujourd'hui, à neuf heures du soir, aura lieu le trente-septième anniversaire de la destruction de la ville de Yeddo, le Tokio actuel, qu'un tremblement de terre avait renversé. Aussi chacun redoute-t-il de voir le cataclysme se reproduire, ainsi qu'on l'annonce. Les Japonais ont, en effet, observé une certaine périodicité dans ces évènements. Il faut convenir que les faits de la semaine dernière semblent leur donner raison, bien qu'on ne puisse pas fixer l'heure exacte de ces manifestations souterraines. Quoi qu'il en soit, on tremblait dans le peuple, hier, à Tokio, et de nombreux chrétiens sont venus se confesser.

En effet, le temps qui, le matin, était beau et très chaud, a changé vers le soir et s'est alourdi comme à l'approche d'un orage. Mais neuf heures ont sonné sans que le sol ait remué. Espérons donc que la suite du phénomène est renvoyée à trente-sept ans, ce qui nous permettra d'y songer.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de l'empereur du Japon. Aussi toute la population est-elle en fête : les maisons sont pavoisées. A midi, l'on a tiré je ne sais combien de coups de canon.

Dans la soirée, Mgr l'archevêque est allé, avec l'un de ses grands vicaires, à la réception que le ministre des affaires étrangères, M. Inamotto, donnait aux Européens de marque.

Monseigneur nous a raconté que, cette année, les femmes des ministres japonais avaient eu le bon goût de conserver leur costume national, qui leur sied beaucoup mieux que nos modes européennes. Elles portaient des robes de soie noire et blanche, brodées, d'un très bel aspect.

Quand Monseigneur a fait son entrée en grand costume violet, suivi de son vicaire général en manteau de cérémonie, tous les Européens se sont empressés autour de lui.

Les Japonais présents ont vu, avec une certaine surprise, tous les ministres étrangers s'incliner respectueusement devant le prélat catholique, et leurs femmes baiser, à genoux, son anneau. L'effet a été très heureux pour la France.

Vendredi 6 *novembre.* — On annonce que le volcan de l'Asama Yama, que j'ai visité l'an dernier, fume beaucoup en ce moment, vomissant de la lave et du sable. On s'attend à une éruption.

Les nouvelles qui me parviennent de Matsumoto et de Kanazawa m'apprennent que, dans ces localités, la peur a dépassé le mal.

Samedi 7 *novembre.* — Le P. Drouart de Lézey, envoyé par Monseigneur à Nagoya, est de retour. Les tremblements de terre y continuent assez violemment. On cache le nombre des morts.

Dans les provinces de Nagoya et de Ghifu il y en a plus de 20 000; il reste plus de 50 000 blessés. Le chiffre des maisons renversées, ou qu'il faudra reconstruire, atteint 200 000. Aucun chrétien n'a été blessé; aucun d'eux n'a eu sa demeure démolie, alors que tout n'était que ruines à l'entour. N'est-ce pas un signe visible de la protection divine?

Un savant géologue est allé sur les lieux. Il affirme que ce tremblement de terre renverse toutes les théories scientifiques admises jusqu'à présent.

Çà et là dans la campagne, de grandes crevasses se sont ouvertes. Il en sort de la fumée et une sorte de boue blanchâtre.

A Ghifu, quand le cataclysme s'est produit, la femme du catéchiste était occupée à tirer de l'eau à son puits. De très limpide, l'eau devint tout à coup boueuse et chargée d'un dépôt rougeâtre. Elle jaillit bientôt au dehors, tandis que la femme, terrifiée, se cramponnait à la margelle pour ne pas être renversée.

Huit jours après, l'eau n'avait pas perdu son étrange coloration. Tandis que tous les puits du voisinage étaient à sec, dans celui-ci le niveau de l'eau a monté. Comment expliquer ce phénomène?

A Osaka, on signale quelques dégâts à la cathédrale : il faudra la consolider. Peu de chose à Kioto. Le P. Wagner y célébrait la sainte messe au moment du tremblement de terre. Il ne quitta pas l'autel. De la voûte, très élevée, se détacha un pendentif fort lourd qui vint s'écraser sur le sol, en effleurant sa chasuble. Il devait le tuer.

Dimanche 8 *novembre*. — Hier soir, à trois heures et demie, le ministre de France prenait, à Tokio, le train qui devait le conduire à Yokohama, pour s'embarquer le lendemain matin.

Monseigneur m'avait désigné pour aller le saluer en son nom, à son départ pour la France. Je me suis trouvé là, en nombreuse compagnie, avec tous les ministres étrangers, notamment ceux d'Angleterre, de Russie, de Portugal, de Chine, de Corée, avec beaucoup de Français, de fonctionnaires japonais et quelques officiers. Plusieurs dames avaient apporté de jolis bouquets à Mme Czinkiéwitz. Par leur parfum, ils faisaient mentir le proverbe japonais.

Bref, ce fut une démonstration très honorable pour la France, et j'en ai été fier pour mon pays. Les équipages se pressaient si nombreux aux portes de la gare, que la circulation en était obstruée.

Au moment où, vers quatre heures, je rentrais à la Mission, un nouveau tremblement de terre se fit sentir. Il a été peu fort, mais assez long. La frayeur est encore grande ici, car, depuis les évènements de Nagoya, les secousses continuent presque sans interruption. On se sent sur une chaudière ou plutôt sur un volcan.

Mercredi 11 *novembre*. — Les tremblements de terre ne cessent pas du côté de Nagoya. En moins de vingt heures, avant-hier, il y a eu plus de sept cents commotions. C'était terrifiant.

Ici, jusqu'à présent, nous n'éprouvons rien de bien extraordinaire, mais cela peut changer. Nous n'en dormons pas plus mal.

Jeudi 12 *novembre*. — L'archevêque a ordonné des prières spéciales pour la cessation du fléau. Pendant neuf jours, tous les missionnaires réciteront, à la messe, certaines oraisons inscrites dans le missel.

Vendredi 13 *novembre*. — J'ai fait acheter, tantôt, des photographies prises sur les lieux du sinistre. Elles ne sont pas excellentes, mais elles vous donneront une idée des désastres accumulés en quelques minutes.

Samedi 14 *novembre*. — Ce matin encore nous avons été réveillés par une secousse de tremblement de terre. Nous les trouvons trop fréquentes, en ce moment; mais c'est peu, en comparaison de Nagoya.

Depuis le 25 octobre environ, la terre ne cesse pas de trembler.

Le plus grave, à mon sens, est que les bonzes excitent le peuple contre les chrétiens, qui, d'après eux, sont cause de tout le mal et ont attiré la colère des dieux.

Bien que les protestants se soient abattus en nuées sur tout le pays, on les repousse partout. Les gens les plus nécessiteux refusent leurs secours, et cependant la misère est indicible.

La croix compte toujours beaucoup d'ennemis; les voitures d'ambulance n'osent même plus arborer celle de Genève, tant la population est surexcitée. Nos Pères ont néanmoins installé, chez eux, un hôpital où ils soignent des blessés.

Dimanche 15 *novembre*. — Le temps continue à être d'une chaleur anormale, comme à l'approche d'une crise.

Mardi 17 *novembre*. — Je suis allé visiter ce matin le nouveau palais des Chambres japonaises. Il est bâti sur l'emplacement de celui qui a été détruit, l'an dernier, par un incendie. Il est aménagé avec soin et renferme une foule de salles de réunions. Mais son plus grand avantage est la proximité des deux Chambres, la Haute et la Basse.

Dans la première, au fond, derrière le siège du président et faisant face à l'Assemblée, se trouve le trône du mikado. Il est placé dans une sorte d'alcôve tendue, à l'intérieur, de satin bleu ciel. Devant, est une portière d'un rouge sombre, relevée à l'italienne.

J'entends exprimer certaines craintes au sujet de la stabilité de ce trône. On redoute pour lui le voisinage des tempêtes parlementaires.

Un officier japonais, qui a séjourné assez longtemps en France et qui est resté l'ami de notre pays, a manifesté devant moi la crainte qu'on ne prodiguât trop l'empereur en public. On le fait sortir pour la moindre inauguration.

Il était autrefois entouré d'un prestige mystique. Il n'apparaissait en public que caché dans une litière fermée. Sur le passage du cortège impérial chacun devait venir se prosterner avec la vénération due à un dieu. Mais, aujourd'hui, chacun peut contempler à l'aise le souverain, si bien que le bas peuple commence à se demander si le mikado ne serait pas un homme comme les autres.

Le respect menace de disparaître en même temps que la crainte, car, chez les païens, ces sentiments vont rarement l'un sans l'autre. Quand la populace aura perdu ses illusions sur le chef de l'empire, elle sera bien près de s'allier à ses ennemis. Ah! comme le mikado serait plus solide sur son trône, si ses sujets voyaient en lui le représentant de Dieu même sur la terre japonaise, conformément à l'explication chrétienne du principe d'autorité; mais ils sont encore bien éloignés de cette conception. Puissent les appréhensions des gens habitués aux révolutions européennes ne pas être confirmées par les évènements de l'Extrême-Orient!

Mercredi 18 *novembre.* — Les nouvelles que nous recevons de Nagoya ne sont pas encore rassurantes. On entend toujours de sinistres grondements. Tout fait croire qu'un volcan ne tardera pas à sortir de la montagne appelée Ibuki, située à l'ouest du lac de Biwa et au nord de Gifu.

On dit qu'autrefois, il y a plusieurs siècles, le Fuji-Yama n'existait pas et que, lorsqu'il surgit, le lac de Biwa s'est en même temps creusé. Qui sait si un évènement semblable ne menace pas toute cette grande pleine de Nagoya et si la mer n'en fera pas son domaine!

Vendredi 20 *novembre.* — Quelqu'un qui se trouvait à Nagoya, six jours après le cataclysme, nous racontait que les Japonais, qui, tous, comptaient, parmi les morts et les blessés, des amis et peut-être des parents encore agonisants à cette heure sous les décombres, riaient et s'amusaient, comme aux plus beaux jours, en vrais enfants jusque dans le malheur. Quel caractère indéfinissable! Figurez-vous une pareille catastrophe dans nos pays, autant de gens ruinés, blessés ou morts : que de larmes, que de cris de douleur! Ici, on s'amuse, on ne voit que la nouveauté du spectacle, on ne pense pas au lendemain : le danger est passé!

***.

REVUE DES SCIENCES

Derniers souvenirs de 1891. — La catastrophe du Japon. — Le tremblement de terre du 28 octobre. — Etendue du désastre. — Trente et une provinces atteintes. — 252 000 kilomètres carrés ravagés. — Ruines et incendies. — Les secousses en mer. — La date du 28 octobre. — Physique : La couleur dans les images photographiques. — Les teintes des images daguerriennes. — Peut-on voir les couleurs du modèle sur une épreuve photographique? Dispositif de M. Baudran. — Réalité ou illusion? — La photographie instantanée à grande distance. — Nouveaux objectifs. — Un corbeau photographié à 100 mètres et donnant une image de 3 centimètres sur l'épreuve. — Image de 26 millimètres de la lune. — Photographie grossissante : application aux expertises légales. — A propos d'un récent procès. — Le contrôle des bijoux; faux poinçons. — A l'Opéra : Dans *le Mage*. — Une nouvelle sourdine pour instruments de cuivre. — Chimie industrielle : Pourquoi le gaz éclaire mal pendant les grands froids? — Condensation de la vapeur d'eau. — Emploi du chlorure de calcium. — Le pain au bois. — Variétés : Coloration du plumage des oiseaux. — Les mangeurs de verre. — Les tableaux phosphorescents.

Nous n'avons reçu en Europe qu'à la fin de décembre des détails authentiques sur la catastrophe du Japon, sur le tremblement de terre du 28 octobre 1891. M. Wada, directeur de l'Observatoire de Tokio, a transmis quelques renseignements qui montrent toute l'étendue du désastre. Le 28 octobre, à 6 h. 30 du matin, le centre de l'île Honshu, connue plutôt des étrangers sous le nom de Nippon, a été le théâtre d'un cataclysme extraordinaire. Dans l'intervalle d'une minute, les villes populeuses de Gifu, Ogaki, Nagoya ont été réduites en poussière à peu près complètement. Les maisons ont été renversées et détruites, les incendies qui se sont allumés de tous côtés ont dévasté le reste. Les routes ont été bouleversées, les poteaux télégraphiques arrachés du sol; les rails de chemin de fer ont été recourbés en zigzag. Cette catastrophe a coûté la vie à plus de 7000 personnes; le nombre des blessés a dépassé 100 000. La perte éprouvée par les habitants de cette région est estimée à plus de 100 millions de francs. On prétend que plus de 40 000 bâtiments ont été renversés.

La région épicentrique, celle qui a été le centre du bouleversement, embrasse plusieurs départements; elle s'étend sur une surface de 11 500 kilomètres carrés, et notamment les départements de Gifu, Aiti qui ont le plus souffert. La forme de l'épicentre est presque une ellipse dont le grand axe est dirigé du nord au sud. Après la zone centrale, la zone enveloppe, qui a été la plus mouvementée, ne mesure pas moins de 46 500 kilomètres carrés. Après celle-là une troisième, à forte intensité encore, de 54 200 kilomètres carrés, puis enfin une

région, à faible intensité, de 39 700. Soit au total, pour la surface ébranlée, 251 900 kilomètres carrés.

A Gifu, du 28 octobre jusqu'au 16 novembre, on a relevé 1360 secousses; les grondements ont été incessants et terrifiants; çà et là des crevasses s'ouvraient à chaque instant dans le sol; il s'en forma même une, dit-on, énorme, précisément dans le voisinage d'un train de chemin de fer qui arrivait à toute vitesse. Le train passa, mais la crevasse resta béante. Un lac tout entier se serait formé au pied du Hukusan et le célèbre volcan Fusiyama aurait été coupé par une large crevasse. Les grandes secousses du 28 octobre se sont fait sentir également en mer à une notable distance des côtes du Japon. Le navire anglais l'*Hesperus*, venant de Kobé, a été surpris à 120 kilomètres du rivage par une tempête locale formée d'immenses vagues de fond qui se soulevaient avec impétuosité et balayaient le pont du navire. De grosses bulles de gaz venaient crever à la surface de l'eau en dégageant une odeur sulfureuse. L'équipage courut risque d'être asphyxié. Ce phénomène se prolongea pendant plusieurs jours.

On dit encore que, au Japon, dans la plupart des villes endommagées par le tremblement de terre, les incendies n'ont pas tardé à succéder à l'effondrement des maisons. Dans les quatre provinces éprouvées par le cataclysme, plus de 5000 maisons auraient été brûlées. Les fabriques de porcelaine de Mino et d'Owari ont été détruites, ainsi que d'innombrables routes, ponts et voies de chemins de fer. Plus de 300 000 victimes sont sans abri.

Les ondulations du sol, d'après le relevé des neuf observatoires météorologiques les plus importants du pays, ont été horizontales; elles n'ont affecté la forme vibratoire qu'à Gifu, Nagoya et Tokio. D'après M. Wada, les géologues du pays admettraient que la catastrophe est due à un phénomène de dislocation intense, et non pas à une commotion volcanique. Il pourrait bien s'agir là, comme assez souvent, d'une question de mots. En tout cas, le 28 octobre 1891 figure parmi les dates ordinaires que nous assignons aux tremblements de terre. Le 28 octobre, c'était équilune!

Depuis l'année 1855, le Japon n'avait pas été bouleversé par une catastrophe de cette intensité.

Pendant qu'on cherche de tous côtés le moyen d'obtenir des photographies colorées, voilà qu'un artiste graveur de Versailles, M. Baudran, affirme que toutes les photographies sont colorées et que si nous ne les voyons pas telles, c'est uniquement parce que nous nous y prenons mal. Et ce qui est mieux, il indique le dispositif qui lui permet de voir les couleurs du modèle. M. Baudran, comme bien d'autres du reste, avait remarqué que lorsqu'on regarde un daguerréotype d'une certaine façon, on voit assez souvent apparaître des couleurs et surtout celles de la chair. Généralisant, il s'est demandé si l'on n'en distinguerait pas aussi sur les photographies actuelles aux sels d'argent. Et le résultat a été conforme à ses prévisions... si du moins il n'y a pas quelque illusion suggestive dans tout ceci.

Quoi qu'il en soit, voici le dispositif employé par M. Baudran. Dans le volet d'une pièce obscure, il a percé une ouverture et sur une tablette fixée à l'extérieur, il a disposé une photographie, la face tournée vers l'ouverture. Ensuite il éclaire cette image au moyen d'un miroir dirigé à 45° de façon que la lumière parvienne sur l'image du même côté qu'elle arrivait sur le modèle. Les choses ainsi disposées, on met un objectif sur l'ouverture et à l'intérieur de la pièce obscure, on reçoit sur un écran l'image agrandie de la photographie. L'opérateur voit alors la photographie colorée.

C'est peut-être beaucoup dire, car beaucoup la voient, paraît-il, et d'autres ne la voient que d'un beau noir, et comme d'habitude. Toutefois des personnes compétentes comme M. Fourtier, comme M. Mareschal qui se sont rendus à Versailles, affirment aussi avoir vu les teintes du modèle, un peu comme s'il s'agissait d'un pastel aux teintes très affaiblies. M. Mareschal dit : « Nous avons mis à la place de la photographie de M. Baudran, une photographie que nous avions apportée. Nous n'avions pas indiqué à M. Baudran de quelle couleur était la robe; après un instant d'examen, il nous a déclaré qu'il la voyait mauve. C'était en effet la couleur du modèle. Pour nous, nous distinguons surtout bien les couleurs de la chair, des cheveux et des vêtements. »

En somme l'expérience est curieuse. Nous ne parlerons pas des théories qui ont été hasardées pour l'expliquer; elles sont prématurées. Il est possible que cette observation conduise à des résultats intéressants.

A propos de photographie, on commence à parler de nouveau des objectifs pour grande distance. Il serait très agréable d'avoir dans certains cas, le moyen de prendre des épreuves d'objets que notre œil ne peut apercevoir qu'avec une longue-vue. Le problème a été résolu déjà, mais avec des temps de pose considérables. Ce qu'il faudrait, c'est de la photographie instantanée et à grande distance. Quelques personnes travaillent dans cette direction. On cite notamment M. Dallmeyer, en Angleterre, et M. Miethe, de Potsdam. La combinaison employée n'est pas neuve en elle-même, bien entendu, puisqu'elle consiste à constituer l'objectif avec une lentille convergente et d'interposer entre cette lentille et l'image qu'elle donne, une lentille divergente. A la première image s'en trouve substituée une seconde plus grande. Quoi qu'il en soit, M. Dallmeyer, avec un système de ce type, a pu prendre instantanément un « corbeau perché sur un arbre », situé à 90 mètres de distance, et l'image a sur la plaque *trois centimètres* d'étendue. Il a de même photographié la pleine lune, et l'image a 26 millimètres de diamètre; les montagnes s'y distinguent nettement. Le tirage de la chambre avait 70 centimètres de développement. Il semble donc que dans un délai assez rapproché les amateurs seront mis à même de faire aussi de la photographie à grande distance. Et les applications seront très nombreuses.

M. Londe vient de prouver tout le parti que l'on peut tirer de la

photographie grossissante. On a encore présent à la mémoire ce procès intenté par l'État à un industriel soupçonné d'avoir fait usage de faux poinçons appliqués sur des alliages. Tout bijou est contrôlé par l'État, et la marque n'est apposée que si le titre est légal. Pour faire l'insculptation du poinçon, on place la bague sur une enclume spéciale que l'on nomme la bigorne. Celle-ci n'est pas lisse, mais porte gravés avec une finesse extrême, une série d'insectes tous différents les uns des autres. Outre la marque, l'objet en métal légal portera à l'intérieur une seconde empreinte que l'on nomme la contre-marque. Et suivant l'endroit de l'enclume sur lequel la bague aura porté, on obtiendra la reproduction de tel ou tel insecte. Les poinçons, de leur côté, sont aussi des merveilles de gravure; ils ne peuvent être exécutés que par quelques artistes de premier ordre; leur dimension est de 2 millimètres seulement. Ils représentent une tête d'animal et portent en plus une marque particulière spéciale à chaque bureau de garantie.

L'intérêt qu'il peut y avoir à éviter le contrôle de l'Etat est de permettre la vente de bijoux n'ayant pas le titre légal, ou, lorsque le titre est légal, de réaliser un bénéfice illicite en évitant de payer les droits de poinçonnage. Dans le procès auquel nous faisons allusion, les nombreux bijoux saisis furent confiés à M. Riche. Le titre en fut reconnu légal, mais la plupart présentaient des marques et des contre-marques suspectes. Les experts nommés avec M. Riche, deux habiles graveurs, MM. Lagrange et Dubois, conclurent aussi que les marques étaient dues à l'usage de poinçons faux. Non seulement, pour eux, l'aspect général de la marque fausse était différent de celui de la marque authentique, mais encore, dans aucune des contre-marques, on ne trouvait trace d'un détail quelconque ressemblant, même de loin, aux gravures si fines de la bigorne; mais il fallait rendre les différences évidentes, apporter à la cour les bonnes et fausses marques, sans être forcé d'avoir recours au microscope dont l'emploi exige toujours une certaine expérience. M. Riche eut l'idée de demander à M. Londe des agrandissements photographiques des pièces inculpées. M. Londe, au moyen d'un dispositif ingénieux, est parvenu à grossir les marques jusqu'à 2 centimètres. D'un coup d'œil, on voit nettement apparaître la fraude. Il n'y a aucun rapport entre la marque légale et la marque apposée sur les bijoux. Il est évident que la photographie pourra, dans beaucoup de cas, matérialiser ainsi en quelque sorte l'opinion des experts compétents, et même, en cas de doute, enlever leur conviction. Dans le cas actuel, M. Riche avait fait exécuter également des recherches par le laboratoire municipal. Les résultats avaient été concordants. Inutile de rappeler que l'industriel fut condamné. La photographie y a certainement contribué par la netteté des épreuves mises à la disposition des jurés.

On n'a pas été sans admirer à l'Opéra, dans *le Mage*, pendant la scène de la Montagne sacrée du troisième acte, cet effet singulier et mystérieux d'éloignement et de douceur dans la prière écrite pour trompettes et trombones. M. Massenet cherchait à donner aux sons ce

caractère spécial que la sourdine ordinaire ne donnait pas. M. Adolphe Sax a résolu le problème en imaginant, pour les instruments de cuivre, une sourdine très ingénieuse. Les sourdines ordinaires dénaturent le son, modifient sa tonalité. Ce défaut n'existe plus avec ce nouveau système. La petite sourdine Sax se fixe sur le pavillon de l'instrument par une clef et se retire à volonté. C'est une simple chambre à air de forme tronconique en cuivre terminée à sa base la plus petite par une vis munie d'une rondelle d'amadou et, à sa base la plus grande, qui s'applique sur le pavillon, par un anneau de feutre isolateur. Le son pénètre dans la chambre acoustique en cuivre et s'éteint partiellement à raison de l'influence de la vis et de l'amadou. Tel est tout le secret. Quant à l'effet produit, tout le monde peut en constater l'efficacité et la singularité.

Pendant l'hiver, au moment des fortes gelées, tout le monde a pu s'apercevoir que le gaz éclaire mal sur la voie publique et même chez les particuliers. La flamme danse et il arrive assez souvent qu'elle s'éteint. On attribue cet inconvénient à la condensation de la naphtaline; en réalité il s'agit le plus souvent de la condensation de la vapeur d'eau contenue dans le gaz. Cette vapeur, sous l'action du froid, se transforme en eau et en aiguilles de glace, qui tapissent les conduites. Au bout d'un certain temps, ces aiguilles tombent, s'amassent vers un point du tuyau et forment un bouchon de glace qui obstrue l'arrivée du gaz. Souvent le résultat se produit dans la conduite même d'amenée du gaz, produit une diminution de pression, et le gaz ne s'échappe plus en quantité nécessaire. On a imaginé récemment, en Belgique, un moyen assez économique de remédier à ces inconvénients. On sait que le chlorure de calcium, mis en présence de la glace, la fait fondre rapidement, et la dissolution ne se congèle pas aux températures les plus basses de nos climats. Il était tout indiqué d'essayer le chlorure de calcium, soit pour empêcher les glaces d'envahir les conduites, soit pour se débarrasser des bouchons déjà formés. Les premiers essais ont été excellents. On a employé une dissolution de chlorure de calcium, à 25 ou 30° Baumé. Chaque employé chargé de la surveillance des lanternes à gaz porte en bandoulière un bidon et un entonnoir. Il dévisse le bec, introduit l'entonnoir dans le trou et verse à l'intérieur un décilitre et même moins de la solution. L'action est rapide. On a remarqué que les colonnes montantes débouchées par le même moyen une première fois, restent de huit à quinze jours ensuite sans présenter de nouvelles obstructions, alors que précédemment elles s'obstruaient chaque jour et souvent plusieurs fois dans la même soirée. Ce fait s'explique : la dissolution étant assez sirupeuse mouille les parois du tuyau et empêche la formation subséquente de la glace.

Avant le chlorure de calcium, on employait pour déboucher les conduites, l'alcool dénaturé, mais l'alcool revient à 1 franc le litre à Bruxelles, et le chlorure de calcium à environ 8 francs les 100 kilogs. Le litre de solution à 30° Baumé revient donc à 7 centimes. En admettant que l'on emploie, ce qui est beaucoup, un décilitre par lanterne, tandis

qu'on ne consommait que 7 centilitres d'alcool, la dépense avec le chlorure n'est encore que de 1 centime par lanterne, alors qu'elle monte avec l'alcool à 7 centimes. La main-d'œuvre est la même dans les deux cas à très peu près. L'action chimique du chlorure sur le caoutchouc et sur la fonte est nulle.

On avait recommandé d'ailleurs déjà le chlorure de calcium pour mettre les compteurs à l'abri de la gelée et on s'en sert effectivement. Cependant il présente ici certain désavantage, car il peut se décomposer quand le gaz entraîne une trop forte proportion d'acide carbonique et donner du carbonate de chaux qui cimente les organes du compteur et peut les empêcher de manœuvrer.

Des journaux allemands annoncent que le docteur Krug a trouvé le moyen de faire du pain ou tout au moins un biscuit comestible et nutritif avec le bois. Ce nouveau système de panification consiste à transformer la cellulose en sucre de raisin, qui est assimilable par l'organisme animal. C'est en se fondant sur les propriétés de la glucose obtenue par transformation de la cellulose, que M. Krug a composé son pain, en ajoutant à la glucose environ 40 pour 100 de farines de blé, d'avoine, de seigle, etc. Ce biscuit a des qualités nutritives indiscutables que l'inventeur a encore complétées en introduisant dans la pâte des phosphates et les éléments nécessaires au développement des os. Ce nouveau pain de glucose ligneux est destiné à la nourriture, à l'élevage et à l'engraissement du bétail. Il pourrait, assure-t-on, remplacer les tourteaux et autres aliments provenant de divers déchets industriels.

Autres renseignements d'origine allemande aussi sur la coloration artificielle des oiseaux. Le docteur Sauermann, naturaliste distingué, rappelle que les canaris nourris avec du poivre de Cayenne changent insensiblement de couleur et passent du jaune au rouge. Le poivre de Cayenne renferme, outre une matière tinctoriale un principe irritant et une substance grasse. Quand on extrait ces deux derniers principes à l'aide d'une macération dans l'alcool, le poivre perd ses propriétés colorantes sur le plumage des oiseaux. Mais si l'on additionne d'huile d'olive le produit de la macération, l'action colorante reparaît. On en conclut que la partie grasse du poivre de Cayenne est le véhicule nécessaire de la couleur. Les expériences faites sur des poules tout à fait blanches ont fourni un résultat identique. Leur plumage se colore et la nuance change aux approches de la pluie. Le même essai a réussi aussi en employant, au lieu du poivre, de l'*anchusa tinctoria*. Le plumage devient rouge violacé.

Mangeur de verre! Le fait est bien extraordinaire, mais il n'en est pas moins réel, affirme-t-on. Il y a des gens qui croquent et avalent du verre par plaisir. Rien ne semble plus dangereux. Une série de petits morceaux pointus comme des débris de verre ne doivent pas cheminer commodément dans nos organes, et devraient percer les

membranes et les tuniques intestinales, etc. Quoi qu'il en soit, les faits sont les faits, et il faut s'incliner devant eux. Un lecteur du journal *la Nature*, M. Daniel Augé, a écrit à ce journal pour lui signaler un mangeur de verre qu'il a vu tout dernièrement à Francfort-sur-Mein. Il s'agit d'un nègre qui se fait appeler Vitreo et dont on exploite le talent spécial. Il se présente devant le public en habit noir et annonce aux spectateurs qu' « il va faire en leur présence un repas composé des choses les plus extraordinaires ». On apporte alors une table fort bien servie, sur laquelle se trouvent des assiettes contenant les matières les plus invraisemblables, telles que charbon de bois, charbon de terre, coke, morceaux de plâtre, pipes en terre, cuillers d'étain, vieux souliers, etc. Le nègre mange un peu de tout cela d'un air visiblement satisfait; puis il demande au public de lui donner une tasse à café et après avoir brisé celle-ci, il en mange un morceau en le cassant avec ses dents. Ce n'est pas tout. En guise de petit verre de vieux vin, ce dîner singulier est arrosé par des verres de pétrole. Au dessert, Vitreo prend le verre de la lampe et il en mange une partie. On entend dans toute la salle le craquement caractéristique et agaçant de la porcelaine ou du verre brisé sous les dents. Aucune supercherie n'est possible du reste, puisque tout le monde peut monter sur la scène et suivre chacun des mouvements de l'opérateur. Quand il a fini son repas, pour bien montrer que le verre ou la porcelaine ne lui causent aucun dérangement interne ou externe, Vitreo fait apporter un immense plateau rempli de vieux tessons de bouteilles et de débris de verre de toute espèce, et après s'être déchaussé, il se livre sur ce tapis d'un nouveau genre, à une danse absolument surprenante, qui fait frissonner les spectateurs. Ces exercices sont renouvelés chaque soir et le sujet a l'air de jouir d'une parfaite santé.

Cela rappelle un peu les pratiques des Arabes Aïssaouas que nous avons vus à l'Exposition de 1889. Mais il y a mieux, *la Nature* a reçu à ce sujet des renseignements curieux. M. Baudot fils, de Paris, écrit qu'il possède chez lui un employé qui « mange du verre ». Il a souvent mangé entièrement des morceaux de verre à vitre. A la suite d'un pari, il a mangé toute la partie mince d'un verre à boire dit mousseline (sauf le pied). Il y a quelques jours, il mangeait devant ses camarades d'atelier, une lampe à incandescence brûlée. Il n'y a dans tout ceci aucune supercherie. Cet homme digère très bien le verre, il n'est nullement incommodé par les débris et jouit d'une excellente santé.

M. G. Blainville, pharmacien de 1re classe, à Paris, écrit de son côté : « Un certain nombre de mes amis et moi avons assisté plusieurs fois à un repas qui consistait à manger du verre. L'opérateur, étant l'un de nous, n'avait aucune espèce de raison de nous tromper; nous l'avons vu plus de dix fois prendre un verre à madère et en trois à quatre bouchées le réduire en miettes ayant au plus la grosseur des grains de sucre cristallisé. Un verre à liqueur ou un verre mince de mousseline étaient dévorés en un clin d'œil. Selon le désir des assistants, l'opérateur avalait ou n'avalait pas la poudre de verre. Une seule fois sa salive fut teintée par un peu de sang. J'affirme qu'il n'y avait pas de

supercherie, le verre était le premier verre pris sur la table et il était broyé devant nous, dans l'unique but de nous faire constater une bonne paire de mâchoires. »

Nous pourrions multiplier ces citations. Il semble donc possible que le mangeur de verre ait une existence réelle. Et cependant... nous restons un peu sceptique.

On vend beaucoup en Amérique et l'on commence à trouver en France des peintures lumineuses d'un original effet. Il s'agit de petits tableaux qui deviennent phosphorescents la nuit et qui offrent diverses teintes; tantôt ce sont des papillons aux éclatantes couleurs, tantôt ce sont des scènes de campagne, de chasse, le laboureur avec sa charrue, des combats de cerfs, etc. En plein jour, ces cartons ne disent rien qui vaille. On voit une sorte de pierre grise polie ou gravée, on distingue les grandes lignes du dessin; mais on est bien loin de soupçonner l'effet vraiment remarquable que donne cette matière pierreuse exposée au soleil ou à la lumière et observée ensuite dans l'obscurité. Par exemple, sur un ciel d'un bleu de clair de lune, on voit se profiler en nuances plus sombres tout un paysage aux tons veloutés et doux. Ces petits tableaux lumineux ont vraiment leur charme. Il est assez facile, d'ailleurs, de les préparer et cela peut être une distraction qu'avec un peu de patience on peut se donner. Nous groupons, dans le tableau suivant, les compositions qui donnent lieu aux plus jolies teintes.

Peinture orange. — Vernis, 46; sulfate de baryte, 17,5; jaune indien, 1; laque de garance, 1,5; sulfure de calcium, 38.

Peinture jaune. — Vernis, 48; sulfate de baryte, 10; chromate de baryte, 8; sulfure de calcium, 34.

Peinture verte. — Vernis, 48; sulfate de baryte, 10; oxyde de chrome, 8; sulfure de calcium, 34.

Peinture bleue. — Vernis, 42; sulfate de baryte, 10,2; outremer, 6,4; bleu de cobalt, 5,4; sulfure de calcium, 46.

Peinture violette. — Vernis, 42; sulfate de baryte, 10,2; outremer violet, 2,8: arséniate de cobalt, 9; sulfure de calcium, 36.

Peinture brun jaunâtre. — Vernis, 48; sulfate de baryte, 10; or mussif, 8; sulfure de calcium, 34.

On peut peindre, avec ces couleurs, un dessin quelconque, et, dans l'obscurité, elles apparaîtront avec les teintes indiquées. Il est superflu d'ajouter que la phosphorescence est due au sulfure de calcium surtout, et que les autres matières fournissent simplement la teinte. Aussi, même avec les couleurs ordinaires, obtiendrait-on un résultat en ajoutant du sulfure de calcium en quantité convenable.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

---

8 janvier 1892.

Si le premier jour de l'année n'assure aux États ni la prospérité ni la paix, il leur en donne au moins l'illusion. Les dissentiments font trêve en ce jour; les inquiétudes se tiennent dans l'ombre; les souhaits s'échangent entre les gouvernements comme entre les particuliers, avec un mutuel effort pour ignorer ou pour voiler les démentis ou les obstacles que l'avenir leur réserve.

A part l'année 1871, d'ineffaçable et douloureuse mémoire, on n'a guère le souvenir d'une de ces réunions du nouvel an où l'image de la guerre se soit dressée entre les envoyés des souverains, sauf pourtant ce 1er janvier 1859, où fut posé peut-être le principe de nos malheurs, lorsque l'empereur adressa à l'ambassadeur d'Autriche ces paroles imprévues, qui retentirent en Europe comme un appel aux armes.

Nul signal de ce genre ne s'est fait entendre cette année. Les visages étaient souriants et les propos pleins de confiance. Si l'on n'avait d'autres indications sur les dispositions du gouvernement et les évènements probables, on pourrait croire l'horizon sans nuage. Cependant, on le sait assez, les espérances sont frêles, et l'excès toujours croissant des armements défend aux plus optimistes la sécurité.

Il y a moins d'illusions encore à se faire en ce qui touche la situation intérieure. Les pouvoirs publics se sont séparés en plein désaccord; ils n'ont même pas pu réaliser ce qu'on appelle « la trêve des confiseurs ». Les Chambres n'ont interrompu leurs séances que le 31 décembre, et elles ont fini l'année sur un conflit. A l'heure où tout d'ordinaire doit être conclu, elles n'ont pu arrêter ni le tarif douanier ni le budget. C'est aujourd'hui seulement qu'une transaction sur les droits du pétrole a permis l'achèvement de la loi des douanes.

Il a fallu en venir au vote d'un douzième provisoire; expédient

qu'on présente comme tout naturel, depuis qu'on s'y est vu acculé; mais qu'avec raison on donnait comme une extrémité déplorable et humiliante tant qu'on se flattait de pouvoir y échapper. Jusqu'à la République, en effet, c'était une opinion reçue qu'on ne recourait aux douzièmes provisoires que dans les jours de crise. Une pareille mesure avait toujours été regardée comme le fâcheux indice d'une situation embarrassée ou d'irrégularités blâmables dans l'administration de la fortune publique.

Au fond, on ne méconnaît pas la gravité du vote, et ce qui le prouve, c'est qu'on en fait un thème d'accusation contre le Sénat. Le Sénat est le grand coupable. Saisi du budget le 16 décembre, il aurait dû l'expédier en quelques heures, et pour s'y être, par exception, refusé, il se voit dénoncé aux colères du parti républicain. La révision est réclamée, non pas, cette fois, par les conservateurs, mais par des organes dont l'influence sur le gouvernement ne s'est que trop souvent affirmée. La *Lanterne* veut que le Sénat disparaisse; la *Justice*, qu'on lui retire ses attributions financières; ce qui n'est qu'une autre façon de le supprimer.

Si le Sénat mérite un reproche, ce n'est certainement pas celui d'avoir poussé trop loin l'énergie. Sa condescendance est devenue légendaire. Chaque année, on lui a présenté le budget à la dernière heure, en lui promettant que, l'année suivante, il le recevrait plus tôt, et la Chambre n'a fait que répondre par des retards, chaque fois plus grands, à son infatigable soumission. Jamais encore on n'avait tant attendu pour lui envoyer le budget. En témoignant sa volonté de l'examiner avec maturité, le Sénat ne remplit pas seulement son devoir envers les contribuables; il rappelle de plus la Chambre et le gouvernement au respect de la constitution.

La constitution et les règlements des deux Assemblées veulent que toute loi soit discutée dans l'une et l'autre Chambre, et, dans chacune d'elles, soumise à deux délibérations, à moins qu'un vote n'ait expressément déclaré l'urgence. La Chambre a trouvé moyen de tourner cette double obligation; elle introduit dans le budget des dispositions qui sont de véritables lois; elle les soustrait ainsi, sans déclarer l'urgence, à la formalité des deux délibérations, en même temps qu'au contrôle réfléchi du Sénat. Car il est bien clair que, pressé d'arrêter le budget avant la fin de l'année, le Sénat n'aura pas le loisir d'examiner sérieusement les lois qu'on y a subrepticement fait passer.

La réforme des frais de justice a pris place, de cette façon, dans le dernier budget. Proposée par M. Brisson, remaniée en toute hâte par le gouvernement qui, jusque-là, n'y avait pas songé, bâclée par la Chambre, elle a été si précipitamment menée que ses arti-

cles ne tiennent pas ensemble. Ce serait en compromettre le principe que de la laisser paraître dans de telles conditions. Le Sénat a manifesté la résolution de la discuter à part. Il est à souhaiter qu'il y persévère. Il le doit à la cause elle-même; il le doit également aux garanties nécessaires des délibérations des Chambres, garanties que sa mission est de sauvegarder.

Le cabinet a tenu, dans ces circonstances, la conduite qui lui est habituelle. Il s'est tourné du côté où il a cru voir la force et, bien que pénétré des torts de la Chambre, il a pressé le Sénat de lui céder; il s'est armé de ses concessions antérieures pour lui en demander de nouvelles. A la vérité, il pouvait dire à la haute assemblée qu'il n'agissait pas autrement lui-même et que s'il réclamait d'elle des capitulations, il n'avait jamais manqué de lui en donner l'exemple. Une feuille républicaine, organe des modérés, résumait dernièrement l'histoire du ministère par ces mots : « Il a vécu. » C'est assez peut-être pour l'ambition des ministres; ce ne doit pas être assez pour leur patriotisme. La stabilité ministérielle n'a de prix qu'autant qu'elle représente la fixité d'une politique qui sait que ce qu'elle veut, et qui le veut en accord avec l'intérêt national.

On cherche vainement cette volonté dans les Chambres et dans le pouvoir; on l'observe, au contraire, non sans inquiétude, dans le mouvement qui, grâce à l'incohérence et à la faiblesse des gouvernants, va chaque jour se développant chez les masses.

Le 1er janvier, au point de vue politique, n'est qu'une date d'apparat. La date critique, l'heure sérieuse, c'est le 1er mai. Comment se passera, cette année, le 1er mai? Ceux qui devraient le plus avoir souci de cette journée n'y pensent pas. Ceux qui placent dans cette journée leur espoir, ne cessent d'y songer.

Sans que l'opinion publique s'en émeuve, sans que le gouvernement paraisse s'en apercevoir, il a été pris, dans ces derniers jours, des résolutions dont les conséquences pourront réserver de terribles surprises aux intérêts endormis dans leur quiétude. Conformément aux projets votés par le congrès socialiste de Bruxelles, le parti ouvrier français vient de décider la création d'un secrétariat du travail, ayant principalement pour but de centraliser tous les renseignements qui intéressent l'action socialiste et d'entretenir des communications permanentes avec les secrétariats des autres pays. De quels éléments ce secrétariat sera-t-il formé? Des délégués de tous les groupes révolutionnaires qui composent le parti ouvrier, organisations corporatives, comité révolutionnaire central, socialistes indépendants, guesdistes, parti ouvrier socialiste révolutionnaire, etc.

Il n'y a pas de doute sur la pensée de cette création : « C'est,

dit le *Journal des Débats*, la reconstitution de l'Internationale ». C'était là, d'après le *Temps*, « le point capital » pour les socialistes. « Du succès de cette entreprise, écrit ce journal, dépendait en effet la réussite des manifestations qu'ils vont organiser le 1er mai prochain. Cette fois, il y aura accord unanime, le 1er mai, entre toutes les fractions socialistes. »

Ce qui nous confond, c'est la tranquillité avec laquelle ces choses sont énoncées et prévues. Que les révolutionnaires s'en réjouissent; que l'un des chefs des groupes socialistes, M. Jules Guesde, dise avec orgueil : « Quoique de tous les pays représentés au congrès international de Bruxelles, la France fût le plus divisé au point de vue socialiste, nous aurons été les premiers à mettre à exécution la plus importante décision du congrès. Le premier rouage de l'Internationale nouvelle est aujourd'hui constitué »; nous ne comprenons que trop ce langage et cette confiance. Mais que les feuilles officieuses du pouvoir, que les organes de la République modérée, passent avec cette indifférence sur de pareilles entreprises, c'est ce qu'on a peine à s'expliquer. Le 1er mai a-t-il donc laissé des souvenirs si pacifiques? N'a-t-il pas fallu pour se prémunir contre les évènements de cette journée mettre en mouvement toute l'armée de Paris? A-t-on oublié les troubles des provinces et le drame de Fourmies? Pense-t-on qu'ainsi organisés, réunis, comme le *Temps* prend soin de le noter, dans « un accord unanime, » les groupes révolutionnaires ne tiendront pas à faire acte de puissance, et que leurs démonstrations n'en seront ni plus menaçantes ni plus dangereuses?

Et cette reconstitution de l'Internationale, dont on fait mention comme d'un simple « fait divers », n'est-elle pas prévue dans nos codes? Il y a une loi qui l'interdit; cette loi n'émane pas d'un réactionnaire. C'est M. Dufaure qui l'a proposée et soutenue, quel usage son successeur à la chancellerie pense-t-il en faire?

Les promoteurs de l'œuvre ne cherchent pas, cependant, à en atténuer l'importance. Ils déclarent hautement le but où ils tendent. Ce qu'ils veulent, c'est mettre l'étranger en tiers dans tous les conflits qu'ils soulèveront en France, et ces conflits, où l'étranger aura la main, porteront sur toutes les questions. Non seulement les grèves sont désormais assurées d'être soutenues par l'étranger; non seulement, comme le constate M. Jules Guesde, « les munitions nécessaires, c'est-à-dire l'argent, pourront de la sorte être fournies aux militants par la solidarité nationale et internationale » ; non seulement, « dans le cas d'une grève comme celle des mineurs du Pas-de-Calais, il sera possible, en avisant les mineurs organisés d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, de faire réduire ou ralentir

la production » ; mais encore ces grèves auront leur effet sur les décisions des pouvoirs publics. Aux termes des résolutions prises dans les derniers congrès internationaux, elles pourront être organisées dans une vue politique, pour forcer les votes des assemblées, pour imposer l'adoption de mesures ou de lois voulues par les socialistes. Et quels dangers ne prévoit-on pas pour la défense du pays lui-même, lorsqu'on songe que, pour les instigateurs de cette entreprise, les questions nationales n'existent pas, qu'à leurs yeux, la solidarité domine et efface la patrie !

Bien loin de rien tenter contre eux, le gouvernement leur ouvre un palais. Les syndicats ouvriers (et l'on sait que, sous ce nom, sont groupées des associations formées, pour la plupart, en dehors des prescriptions de la loi), les syndicats ouvriers avaient déjà leur siège à la Bourse du travail, rue Jean-Jacques-Rousseau. Ce monument ne leur a pas suffi. On leur en prépare un autre, plus vaste et plus fastueux, la Bourse centrale du travail, rue du Château-d'Eau. L'entretien de l'établissement n'exige pas moins de 150 à 200 000 francs par an. C'est le Conseil municipal qui assure les fonds, pris, bien entendu, dans nos bourses. Quoique propriétaire du local, au nom de la Ville, le Conseil municipal n'aura pas le droit d'y regarder. Les syndicats ouvriers entendent être maîtres absolus chez eux. La commission du travail, élue par le Conseil, avait élaboré un projet de règlement qu'elle se flattait de leur imposer. Les syndicats l'ont repoussé et, dans un meeting de protestation, ils ont déclaré « transfuges du parti socialiste », en engageant les électeurs à s'en souvenir, « ceux des élus au Conseil municipal qui, se réclamant de l'appui des travailleurs, voteraient contre le projet adopté à l'unanimité des syndicats ouvriers ». La commission du travail n'a pas insisté; elle s'est soumise aux exigences des syndicats; le Conseil, sans doute, n'y résistera pas davantage, car, s'il fait trembler le gouvernement, le Conseil connaît, lui aussi, des maîtres devant qui il tremble à son tour.

C'est avec cette pleine puissance que, dans ce palais, fourni, sous les auspices du gouvernement, par le Conseil municipal, le secrétariat du travail « premier rouage de l'Internationale », va s'installer et fonctionner.

Pendant ce temps, le cabinet veille sur le clergé. C'est là, pour lui, qu'est le danger. Le successeur de M. Dufaure laisse dormir la loi sur l'Internationale, occupé qu'il est à suspendre les traitements des desservants du diocèse de Mende et de l'évêque de Carcassonne.

Ce n'est pas que M. Fallières, garde des sceaux, soit né violent; son humeur est débonnaire, et la haine ne le possède point; mais c'est un homme qui, avant tout, ne veut point « se faire d'affaires ».

Il est menacé d'en avoir avec les radicaux et il pense les éviter en frappant des prêtres innocents. Combien de terroristes, sous la Révolution, qui ne sont devenus tels, étant doux de leur nature, que pour ne pas « se faire d'affaires » avec le *Père Duchêne* ou l'*Ami du Peuple*.

La peur qui a dicté ces suspensions de traitements ne les rend ni moins iniques ni moins odieuses. Si le ministre a cru gagner la faveur des radicaux, il s'est trompé ; il n'a obtenu que leurs ricanements. Plus grande encore a été son erreur, s'il s'est imaginé qu'à prix d'argent on avait raison de la conscience d'un évêque ou d'un prêtre. Il n'a réussi qu'à s'attirer des réponses dont s'honore la nature humaine et qui ne peuvent qu'intéresser à la cause des victimes les esprits droits et les nobles cœurs, sans distinction de partis. « Pour un évêque, mieux vaut un peu moins d'argent et plus d'honneur, » lui a écrit Mgr Billard, évêque de Carcassonne.

L'évêque de Mende, défendant ses prêtres menacés, a, de son côté, posé cette question au ministre : « Je m'adresse au représentant de la justice en France, à sa plus haute personnification, et je demande si la justice et même l'équité naturelle n'exigent pas qu'un accusé soit entendu et défendu avant d'être condamné, et condamné à une peine considérable. »

Quel honnête homme ne serait ému de ce langage, et se peut-il que, plus d'un siècle après 1789, on en soit réduit à formuler une observation aussi élémentaire, sans même parvenir à la faire écouter !

C'est pour s'être rendu à Rome, sans en avoir demandé l'autorisation, que l'évêque de Carcassonne a vu le ministre retenir une part de son traitement. Blessante pour le Saint-Siège qu'elle tend à isoler de l'épiscopat, la mesure est une nouveauté dont le souvenir restera attaché au nom de M. Fallières. C'est la première fois qu'elle est prise contre un évêque, et pour quel motif? Pour un acte que jamais le gouvernement n'avait jusqu'ici songé à relever. Mgr Billard, comme ses collègues dans l'épiscopat, avait déjà été à Rome. « Jusqu'alors, écrit-il au ministre, je n'avais encouru aucun blâme du pouvoir civil. »

La décision de M. Fallières est, de plus, illégale. Aucun texte ne l'autorise. Les républicains eux-mêmes l'ont maintes fois reconnu ; à ce point qu'un ancien ministre de l'instruction publique, M. Paul Bert, avait préparé un projet qui n'a jamais vu le jour, pour conférer au gouvernement un droit dont la législation, il l'avouait, ne l'avait pas investi.

Le *Correspondant* a déjà publié cette déclaration de M. Paul Bert; elle est instructive à relire, parce qu'on y retrouve, pour l'animosité des sentiments comme pour le cynisme du langage,

l'inspiration qui domine toujours les meneurs de la République.

« Vous avez parfaitement raison, écrivait, en 1883, M. Paul Bert à une feuille de l'Allier, en rappelant que le gouvernement a le droit de supprimer, sans autre formalité, tous les traitements des desservants, si bien qu'on pourrait, par mesures individuelles et justifiées par des faits, *arriver à la suppression presque totale du budget des cultes*. Quant aux curés et aux évêques, c'est AUTRE CHOSE. Mais avouons que ces gaillards-là saisissent bien leur moment, alors qu'une loi, dont je suis le rapporteur, va bientôt permettre de les punir comme de simples desservants[1]. »

La mort n'a pas laissé à l'auteur de cette triste lettre le temps de se donner la satisfaction qu'il se promettait. Mais son aveu témoigne contre l'acte du ministre des cultes; il établit qu'en supprimant le traitement de l'évêque de Carcassonne, M. Fallières a violé la loi.

Il n'y a pas à s'y tromper. Entre le vœu du pays et la politique officielle, le désaccord est manifeste. Les populations veulent l'apaisement; le clergé le réclame. Les radicaux le repoussent et le gouvernement se met à leur suite. C'est pour eux qu'il dépouille les curés; pour eux qu'il fait des fouilles dans les écoles libres, afin de s'assurer s'il n'y a pas un jésuite de plus que le chiffre qu'il a arbitrairement fixé; pour eux qu'il exhume des limbes du Sénat un projet de loi livrant à sa discrétion la liberté de l'enseignement secondaire; pour eux qu'au mépris de ses propres lois, des arrêts de son propre conseil d'État, il établit des distinctions scandaleuses entre les subventions allouées aux écoles libres par les conseils municipaux.

L'an dernier, le conseil municipal de Nantes vote des subventions à des écoles libres. Le préfet de la Loire-Inférieure annule le vote et le conseil d'État confirme l'annulation, sous prétexte que la loi du 30 octobre 1886 interdit aux communes des subventions de ce genre. Il n'y a pas trace de cette interdiction dans les termes de la loi; mais du moment que le conseil d'État a prétendu l'y voir, il va de soi que la prohibition existe pour tout le monde, pour le conseil municipal de Paris comme pour celui de Nantes. Cependant le budget de la Ville de Paris porte, cette année encore, près de 600 000 francs d'allocations à des établissements libres d'enseignement primaire ou professionnel. Le gouvernement n'y fait aucune opposition, et lorsqu'on l'interroge, le préfet de la Seine déclare qu'il se gardera bien de les supprimer, la Ville de Paris n'ayant pas

[1] Lettre citée par le *Correspondant* du 10 avril 1883 : *L'enseignement d'État et le budget des cultes.*

assez d'écoles pour tous les enfants soumis à l'enseignement obligatoire. Il ne tient qu'à elle d'en créér. La raison n'est qu'apparente. La vraie raison, c'est que dans les écoles libres auxquelles le conseil municipal de Paris a réservé ses subventions, on nie Dieu et qu'on l'invoque dans les écoles de Nantes.

Devant cette lutte persévérante des pouvoirs publics contre l'idée religieuse, le devoir de la résistance s'impose, et plus il est pressant, plus devraient prendre fin des polémiques, sans cesse renaissantes, sur la manière de le remplir. On retire à l'action tout le temps qu'on donne à ces vaines querelles. On est d'accord, lorsque sonne l'heure du scrutin, pour se rencontrer sur le même terrain. C'est à qui, ce jour-là, parmi les conservateurs, même les plus ardents, s'empressera de proclamer que la forme du gouvernement n'est pas en question; c'est à qui fera appel à tous les bons citoyens, même aux républicains, pour obtenir leur suffrage et leur appui. Pourquoi, dès lors, s'attarder, avant la campagne électorale, dans des luttes intestines qu'on désavouera le jour où l'on devra l'entreprendre? Cette campagne ne s'organise pas à l'improviste; il faut y songer de loin, la préparer dès aujourd'hui, et l'on n'en assurera l'heureuse issue que si, laissant de côté des questions qui ressortent du for intérieur et qu'on n'a point à soulever, on sait oublier ses dissentiments et rallier sur le terrain légal tous les efforts pour la défense des croyances et des libertés communes.

Les Etats étrangers ne sont pas à l'abri des incertitudes et des difficultés dans la politique intérieure.

Le cabinet italien est en travail de changements dont le mystère n'est point éclairci. Le ministre de la justice et des cultes, M. Ferraris, a donné sa démission, sans s'attendre peut-être qu'elle fût si tôt acceptée. Son collègue de l'agriculture, M. Chimiri, l'a provisoirement remplacé. Mais il hésite, dit-on, à se charger définitivevent du portefeuille de la justice, et ses indécisions semblent marquer quelque embarras dans la politique du gouvernement. Il se peut qu'un membre du groupe piémontais soit appelé dans le Conseil. Longtemps favorable à M. Crispi, ce groupe tend à se rapprocher de M. di Rudini, et plusieurs articles de son principal organe, la *Gazette piémontaise*, ont déjà trahi l'évolution.

Un député radical, M. Imbriani, a soulevé, avant la fin de l'année, une question qui ne laisse pas de préoccuper le président du Conseil. L'Autriche a, de longue date, pris possession de la petite île de Pelagosa, située dans l'Adriatique, et elle vient d'y commencer des travaux de fortification destinés à faire de cette île une position stratégique commandant la côte des Pouilles et des Abruzzes. Si l'Autriche est chez elle, il n'y a rien à dire. M. Imbriani le conteste

et prétend que Pelagosa est terre italienne. Mais, autrefois, sur la demande même du cabinet de Vienne, le ministre Minghetti a déclaré que l'Italie n'avait sur ce territoire ni droit ni revendication à exercer. On ne voit pas comment M. di Rudini s'y prendrait pour démentir l'opinion de son prédécesseur. Il a été question de soumettre la difficulté à l'arbitrage de l'Allemagne. La presse autrichienne a hautement repoussé l'idée. Ce sera, avec quelques autres, un sujet de conversation délicat entre l'Italie et son alliée de Vienne.

L'empire d'Autriche est habitué à se débattre au milieu de nationalités, non seulement diverses, mais rivales. Le comte Taaffe épuise sa dextérité à faire vivre ensemble au Reichsrath les Slaves et les Allemands. Pendant dix ans, il avait résolu le problème en s'appuyant sur les Slaves et les fédéralistes. L'élément germanique était exclu du gouvernement. Effrayé des prétentions du parti dominant, il a dissous, l'an dernier, la Chambre, après avoir fait sortir du cabinet M. Prazack et l'habile ministre des finances, M. Dunajewski. La Chambre lui est revenue avec un contingent de Jeunes-Tchèques qui ont repoussé toute transaction, et voici que le premier ministre se retourne aujourd'hui vers les Allemands. Il a nommé ministre, sans portefeuille, un membre de leur groupe, le comte de Kuenburg, député de Linz : satisfaction restreinte qui n'implique, entre le pouvoir et la gauche allemande, aucun engagement. M. de Kuenburg ne sera dans le Conseil qu'un surveillant préposé par ses amis politiques, ayant à peu près la situation qu'avaient sous la Restauration, dans le second cabinet du duc de Richelieu, M. de Villèle et M. Corbière. Mais alors la combinaison dura peu. Les deux représentants de la droite sortirent bientôt du gouvernement pour y rentrer en maîtres avec leur parti. Les choses s'accommodent de plus de tempéraments en Autriche, et ce ne serait pas sans danger que le comte Taaffe livrerait le pouvoir à une seule opinion.

L'empereur François-Joseph vient de prononcer, comme roi de Hongrie, la dissolution du parlement de Budapest. Il a présidé en personne à la clôture de la session. Une majorité nombreuse, 260 membres contre 160 opposants, soutenait le chef du cabinet hongrois, le comte Szapary. Mais les adversaires du gouvernement l'ont réduit à l'extrémité de la dissolution, en pratiquant, non sans violences, une politique d'obstruction qui rendait le vote des lois presque impossible. La mesure prise ne les a pas calmés. Le parti de l'indépendance, qui formait à la Chambre leur principal groupe, sous la direction de M. Iranyi, a publié un manifeste dans lequel il réclame la séparation complète de la Hongrie et de l'Autriche, sous la seule réserve du lien dynastique, en se refusant d'avance à

tout compromis. Il est probable que le scrutin ne changera guère les proportions des partis. Mais des règlements plus sévères seront sans doute tentés pour les contenir.

La Chambre de Roumanie est également dissoute ; à peine formé, le ministère de M. Catargi avait été l'objet d'un vote de défiance. Il y a répondu en renvoyant les députés devant leurs électeurs.

Son succès paraît certain. M. Catargi est le chef des conservateurs, et par un remaniement ministériel, opéré avant le scrutin, il a pris soin de rallier à sa cause leurs éléments, jusque-là divisés. Il a fait entrer dans le conseil MM. Carp, Ghermani et Marghiloman, membres importants du groupe junimiste, ainsi désigné du nom d'une société littéraire « Junimia », qu'avaient autrefois fondée quelques-uns des représentants de la « jeune droite ». Assurés de l'appui du gouvernement pour leurs candidats, dans un nombre de collèges déterminé, les junimistes soutiendront, en échange, ceux de M. Catargi, et leur concours semble suffire pour donner la majorité à sa politique.

Il n'est pas, jusqu'au Japon, qui n'ait ses crises parlementaires et ses coups d'État. Une constitution libérale, à l'image des constitutions européennes, avait été promulguée à Tokio, le 11 février 1889, et le 24 novembre 1890 une Chambre des représentants était élue dans l'empire du Mikado. Le parti populaire formait la majorité, en opposition avec les progressistes qui avaient gouverné pendant vingt ans. L'influence des progressistes avait été favorable aux innovations de l'Europe. L'arrivée du parti populaire a été, contre eux, le signal d'une réaction violente. La Chambre a refusé le vote du budget, repoussé les lois de défense nationale, les projets de construction de chemins de fer et jusqu'aux propositions faites pour venir en aide aux victimes des tremblements de terre. Pour son début, elle dépassait les plus entreprenants de ses émules en Europe. Le Mikado l'a dissoute, sans qu'on puisse prévoir le jour où il lui donnera des successeurs. L'essai n'est pas de nature à l'encourager. Il a commencé par promulguer, de son autorité personnelle, la plupart des lois auxquelles les députés avaient refusé leur vote. La méthode est plus prompte et peut-être plus appropriée aux traditions du pays.

Une constitution n'est pas un costume que puissent, à tout âge et sous toutes les latitudes, endosser uniformément tous les peuples. « La véritable constitution anglaise, disait M. de Maistre, est un esprit public, admirable, unique, infaillible, au-dessus de tout éloge, qui mène tout, qui sauve tout. Ce qui est écrit n'est rien. » Cet esprit ne paraît pas encore suffisamment développé au Japon. Mais, sans doute, on n'y lit pas M. de Maistre.

Une congestion pulmonaire vient d'enlever en quelques heures le khédive d'Égypte, Tewfik-Pacha. Ce prince régnait, mais ne gouvernait pas. L'Angleterre se chargeait de ce soin. Depuis qu'à la suite de la révolte d'Arabi, la faiblesse de M. de Freycinet, condamnant à l'inaction la flotte française, avait livré l'Égypte aux forces britanniques, la réalité du pouvoir leur appartenait. Tout en donnant l'occupation comme provisoire, lord Salisbury n'a jamais manqué de prétextes pour la prolonger; la mort du khédive lui en fournit un qu'il n'aura garde de négliger. Des deux fils de Tewfik-Pacha, l'aîné, son successeur, Abbas-Pacha n'a que seize ans. Son âge exige la constitution d'un conseil de régence. L'Angleterre, on peut le croire, veillera au choix des conseillers, et, devant la jeunesse du prince, elle se fera un facile devoir de le protéger contre tous les périls, en continuant de lui imposer ses agents et ses troupes.

Quelles qu'aient pu être les déclarations de M. Gladstone et de M. Morley, leur entrée dans le gouvernement n'apporterait guère de changement, nous le craignons, à cette manière, si conforme au caractère national, d'envisager les obligations de l'Angleterre envers les pays dont elle a pris possession.

Louis Joubert.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

MÉMOIRES

DE M. DE TALLEYRAND

Le cinquième et dernier volume des Mémoires du prince de Talleyrand doit paraître dans un mois. Une bienveillante communication nous permet d'en publier dès aujourd'hui un curieux fragment où se trouve résumée toute la carrière du ministre célèbre qui gouvernait la France à l'époque de la jeunesse de M. de Talleyrand.

M. LE DUC DE CHOISEUL

M. le duc de Choiseul avait de l'esprit naturel, peu d'instruction, beaucoup d'assurance, un beau nom avec un léger vernis d'étranger qui le classait également parmi les grands seigneurs de France et d'Allemagne. La branche de la maison de Choiseul à laquelle il appartenait était au service des ducs de Lorraine. Le comte de Stainville, son père, était grand chambellan de François, dernier duc de Lorraine, devenu grand-duc de Toscane, et ensuite empereur d'Allemagne, par son mariage avec Marie-Thérèse. C'était une chose assez singulière en 1757, que de voir M. le comte de Stainville, le père, chevalier de la Toison d'Or et ministre de l'empereur à Paris, et le comte de Stainville, son fils, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, ambassadeur de France à Vienne, à la cour de ce même empereur. A cette même époque, les deux autres fils du comte de Stainville étaient aussi, l'un abbé commendataire en France et prieur de Reuil, et l'autre major dans un régiment de Croates au fond de la Hongrie.

Le traité de 1736 [1] ayant incorporé la Lorraine à la France, la

[1] Le traité de Vienne, qui mit fin à la guerre de succession de Pologne. Il reconnaissait les droits de l'électeur de Saxe, qui fut couronné sous le nom d'Auguste III. Quant à Stanislas Leczinski, dont la France avait soutenu les intérêts, il reçut en dédommagement la Lorraine, sous cette condition, qu'à sa mort, ce duché reviendrait à la France. Stanislas étant mort en 1766, c'est à cette date que la Lorraine devint province française.

maison de Choiseul avait dû rentrer au berceau de ses pères. Le jeune comte de Stainville débuta par une sous-lieutenance au régiment du roi, et bientôt après obtint le régiment de Navarre. Il fit bien la guerre comme colonel, mais il parut d'une manière encore plus brillante dans la société. Ses premiers succès y eurent beaucoup d'éclat. M. de Stainville fut l'amant et l'amant éperdument aimé de Mme de Gontaut[1], fille aînée de M. Crozat Du Châtel[2], lieutenant général, cordon rouge, sous lequel il avait servi dans la guerre de 1740. Mme Du Châtel, née Gouffier, réunissait tous les soirs, dans sa maison, quelques personnes d'un esprit distingué, telles que Mme Du Deffant[3], Pont de Veyle[4], le chevalier de Kurten[5], et M. de Stainville, quoique distrait par bon nombre d'infidélités qu'il faisait à Mme de Gontaut, ne manquait guère d'y venir quelques moments. L'exactitude d'un peu de soins était un de ses principes. M. de Gontaut, l'un des favoris de Louis XV, d'un caractère gai et facile, avec assez peu d'esprit, tel qu'il fallait être dans la société de Mme de Pompadour, l'avait pris dans la plus grande amitié, mais n'avait pu encore le faire pénétrer dans cet intérieur suprême, où l'on avait de son caractère une opinion peu avantageuse. Il circulait, autour de Mme de Pompadour, que M. de Stainville avait été un des principaux modèles que Gresset[6] avait pris pour sa comédie du *Méchant*. Cela, quelques bons mots, une ambition assez annoncée, le faisaient passer pour un homme dangereux, et, probablement, il aurait été retardé dans sa brillante carrière si

[1] Antoinette Crozat Du Châtel (1728-1747), fille du lieutenant général de ce nom et de Marie-Thérèse Gouffier de Heilly, épousa en 1744 le duc Charles de Gontaut, frère cadet du maréchal de Biron. De ce mariage naquit le duc de Lauzun.

[2] Louis-François Crozat, marquis du Châtel, appartenait à une riche famille de financiers; un de ses membres s'était récemment anobli en achetant le marquisat Du Châtel en Bretagne.

[3] Marie de Vichy Chamront, née en 1697 d'une vieille famille de Bourgogne, épousa, toute jeune, le marquis du Deffant, dont elle se sépara peu après. Son salon fut, durant quarante ans, le centre d'une société élégante et spirituelle. Elle mourut en 1780.

[4] Antoine de Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, naquit en 1697. Son père était président du parlement de Metz. Lui-même fut intendant général des classes de la marine. Il composa quelques comédies et un grand nombre de poésies légères. Il mourut en 1774, après avoir été pendant cinquante ans l'ami de Mme Du Deffant.

[5] Maurice de Kurten, issu d'une famille suisse passée au service de la France, né en 1692, entré à l'armée en 1706, maréchal de camp en 1743, lieutenant général en 1748, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis en 1757. Il mourut en 1766.

[6] Gresset, poète comique, né en 1709 à Amiens, mort en 1777. *Le Méchant*, qui est sa meilleure comédie, est de 1747.

une circonstance, qui aurait dû accroître l'inquiétude que donnait son approche, n'eût servi, au contraire, à le mettre hors de ligne. Le roi témoigna quelque goût pour une très belle personne que le comte de Choiseul-Beaupré [1], menin de M. le Dauphin, venait d'épouser; Mme de Pompadour en montrait de la jalousie. Il se formait déjà à Versailles une espèce de parti qui favorisait cette intrigue; et M. de Stainville, assez maltraité par Mme de Pompadour, et parent de Mme de Choiseul, se trouvait naturellement rangé du côté de la prétendante. On a supposé que, lui ayant fait sa cour et n'ayant pas reconnu à son esprit assez d'habileté pour le rôle qu'il voulait lui faire jouer, il l'avait sacrifiée, et avait envoyé à Mme de Pompadour, par l'entremise de M. de Gontaut, pour être montrées au roi, les lettres que, dans un premier moment de passion, elle lui avait écrites. Et comme Mme de Choiseul périt, peu de temps après, de la manière la plus inattendue, on a prétendu aussi qu'il n'avait pas été étranger à sa mort. Ce n'est pas le seul soupçon de ce genre qu'on ait osé former sur M. de Stainville. Quelque persuadé que je sois qu'aucun n'ait été fondé, j'éprouve une sorte d'embarras de ne pouvoir tirer mes motifs de conviction de la moralité de sa vie, et d'être obligé d'aller les chercher dans la légèreté de son caractère. Mme de Pompadour, tranquillisée, chercha à se faire de nouvelles créatures, et passa immédiatement, trop vite peut-être pour la réputation de M. de Stainville, de l'éloignement le plus marqué pour lui, à un intérêt dont elle ne tarda pas à lui donner des preuves. Dans ces circonstances, Mme de Gontaut tomba gravement malade, et, sur son lit de mort, elle supplia sa jeune sœur, qui n'avait que quatorze ans, d'épouser M. de Stainville, voulant emporter, en mourant, la satisfaction d'avoir assuré la fortune de son amant, et aussi ce que l'exaltation de sa tête lui présentait comme le bonheur de sa sœur. Une espèce d'enchantement que M. de Stainville avait répandu sur toute cette famille décida bientôt la mère ainsi que la fille, de sorte que, devenu presque immédiatement maître d'une fortune de 120 000 livres de rente, il n'eut plus qu'à s'occuper des moyens d'entrer dans une carrière dans laquelle sa naissance, son esprit, son activité et la médiocrité de ceux qui y occupaient les premières places, permettaient de lui donner bien des avantages. Ses vues se portèrent sur l'ambassade de Rome. Quelques flatteries adressées à M. Rouillé [2],

[1] François comte de Choiseul-Beaupré, était lieutenant général et menin du Dauphin. (Ce nom de *menin* était d'origine espagnole, il désignait les six gentilshommes attachés spécialement à la personne du Dauphin.) Il épousa en 1751 Mlle de Romanet, nièce de Mme de Pompadour.

[2] Antoine Rouillé, comte de Jouy, né en 1689, d'une vieille famille de

ministre des affaires étrangères, l'appui de son beau-frère, M. de Gontaut, le retour vers lui de Mme de Pompadour, un peu même de cette répugnance que le roi lui conservait encore, tout concourut à lui faire obtenir ce brillant éloignement, et il partit pour remplacer M. de Nivernais. La magnificence de son début à Rome effaça tous les ambassadeurs qui l'avaient précédé; le luxe prodigieux de l'entrée qu'il y fit, l'éclat de sa maison, le choix de ses sociétés particulières, l'eurent bientôt rendu maître de toutes les nominations ecclésiastiques; il sut gagner l'amitié de Benoît XIV, qui ne l'appelait que *son cher fils*, et qui jamais ne put lui refuser rien dans les entretiens fréquents et tout à fait familiers qu'il avait avec lui. C'est à cette époque que M. de Stainville reçut les premières impressions, qui ont concouru depuis à la destruction de l'ordre des Jésuites. La faveur dont il jouissait auprès du Saint-Père le mit en confidence avec les principaux personnages de cet ordre, et l'un des assesseurs du général eut l'imprudence de lui ouvrir le registre secret dans lequel *la Société* inscrivait tous les noms de ses élèves, avec des notes sur le caractère et les sentiments que leur jeunesse avait pu faire connaître, et il y lut, à son article, que l'on devait, s'il arrivait à des places importantes, le tenir pour un homme qui n'aimait et qui n'aimerait jamais *la Société* [1].

Le rapprochement de M. de Stainville avec Mme de Pompadour n'était pas tel, qu'il n'y eût dans la même route que celle où il se trouvait un homme plus avancé que lui. L'abbé de Bernis [2], favori plus ancien et plus intime, traçait assez ennuyeusement dans l'ambassade de Venise les degrés de sa future élévation.

M. de Stainville ne manqua pas de profiter de la connexion de leurs affaires respectives, de quelques querelles que la république

robe, conseiller au parlement en 1711; secrétaire d'État à la marine (1749), puis aux affaires étrangères (1754). Il donna sa démission en 1757, fut nommé surintendant général des postes, se retira en 1758 et mourut en 1764.

[1] C'est en effet sous le ministère de Choiseul que les Jésuites furent expulsés de France (1762-1764).

[2] François-Joachim de Pierres, comte de Bernis, naquit au château de Saint-Marcel en Vivarais (1715) d'une des plus vieilles familles de France. Il fut de bonne heure destiné à l'état ecclésiastique; toutefois, bien qu'il ait porté toute sa jeunesse le titre d'abbé, il ne prononça ses vœux qu'à quarante ans. Il dut à la protection de Mme de Pompadour d'être nommé ambassadeur à Vienne (1752). Revenu à Paris en 1755, il négocia, bien que n'ayant aucun titre officiel, le traité de 1756 avec l'ambassadeur impérial. Il fut presque aussitôt nommé secrétaire d'État aux affaires étrangères, puis cardinal. Disgracié et exilé en 1757, il sortit de sa retraite en 1764, fut nommé archevêque d'Alby, puis ambassadeur à Rome (1769); il fut destitué en février 1791 pour avoir refusé de prêter serment à la constitution civile, et il mourut en 1794.

de Venise avait alors avec le Saint-Père, pour établir entre eux une correspondance qui ne tarda pas à former une espèce d'intimité, en sorte que l'abbé de Bernis, de retour en France pour être le plénipotentiaire ostensible du fameux traité de 1756, et entrer ensuite au conseil en qualité de ministre, attendant la prochaine retraite de M. Rouillé, regardait M. de Stainville comme un des futurs collaborateurs du grand et brusque changement qui allait s'opérer dans la balance politique de l'Europe.

De son côté, M. de Stainville, qui commençait à en avoir assez des négociations ecclésiastiques, dévoré du désir de passer sur le théâtre des grandes affaires qui se préparaient, entretenant une correspondance régulière avec Mme de Pompadour, soignant toutes les commissions de curiosités ou autres que l'Italie pouvait lui présenter pour la favorite, obtint par elle, à la fin de 1756, un congé qui lui permit de reparaître à Versailles.

Dans l'hiver qui suivit, de grands changements se firent dans le ministère [1]; il est hors de mon sujet de m'y arrêter; mais je ne saurais, en passant, m'empêcher de dire que la destitution de M. d'Argenson [2] et celle de M. de Machault [3] ont eu une influence bien funeste sur les événements de la guerre qui commença en 1757. L'abbé de Bernis était alors nommé à l'ambassade de Vienne, faveur qui avait été la suite naturelle du traité qu'il avait signé avec M. de Stahrenberg [4]; et comme l'impératrice Marie-Thérèse pressait vivement pour l'arrivée du ministre de France, et que le bon M. Rouillé se défendait encore un peu dans sa place, l'abbé de Bernis, pour ne quitter ni le terrain ni la carrière, se fit nommer à l'ambassade de Madrid, où il n'y avait pas d'affaires pressantes à traiter; et M. de Stainville fut destiné à se rendre immédiatement à Vienne, à sa place. Ses préparatifs furent prompts; tout le faste de

[1] Allusion à la révolution de cabinet qui marqua le rétablissement du roi. Durant sa maladie (suite de l'attentat de Damiens), Machault et d'Argenson avaient pris sur eux de renvoyer Mme de Pompadour. A son retour, elle exigea leur destitution. Machault céda la place à Peirenc de Morac, et d'Argenson au marquis de Paulmy, son neveu (février 1757).

[2] Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, né en 1696, appartenait à une vieille famille de Touraine qui jeta un vif éclat aux dix-septième et dix-huitième siècles. Sept de ses membres parvinrent aux plus hautes charges de l'État. Lui-même fut lieutenant général de la police (1720), ministre d'État (1742), secrétaire d'État à la guerre (1743-1757). Il mourut peu après sa disgrâce, en 1764.

[3] M. de Machault était alors secrétaire d'État à la marine.

[4] George-Adam prince de Stahrenberg, né à Londres en 1724, d'une vieille famille autrichienne. Ambassadeur à Paris en 1755. Rappelé à Vienne en 1766, il devint ministre d'État, puis gouverneur des Pays-Bas (1780). Il mourut en 1807.

sa représentation y passa de Rome directement, et lui-même s'y rendit dans les premiers jours d'août. Il trouva la cour impériale, naguère si désolée, toute remplie des espérances que lui donnait la victoire de Kollin [1], remportée par le maréchal Daun [2], dont l'effet avait été la levée du siège de Prague; et celle de Hastenbeck [3] que le maréchal d'Estrées [4] venait de remporter sur le duc de Cumberland [5]. Deux mois plus tard, M. de Stainville aurait trouvé dans le cabinet de Vienne les formes de la plus grande déférence; mais, à cette époque, ce cabinet avait pris une habitude hautaine. L'ambassadeur de France fut, néanmoins, très bien traité par l'impératrice, et accueilli d'une manière particulière par le bon empereur François Ier, qui voyait en lui un Lorrain et le fils de son ministre actuel à la cour de France. Mais M. le comte de Kaunitz [6] le reçut avec plus de froideur. La dignité qu'il affecta de marquer dans les premières entrevues présagea à M. de Stainville qu'il serait loin de trouver en lui le secrétaire d'État de la cour papale. Les médiocres conséquences de la bataille de Hastenbeck, comparées avec quelques succès qui suivirent la grande affaire de Kollin, et la levée du siège de Prague, qui rendit disponibles quarante mille hommes enfermés dans cette ville avec le prince Charles [7], donnaient au ministre autrichien un ton et des

[1] Kollin, ville de Bohême, sur l'Elbe, 6000 habitants. La victoire des Autrichiens est du 18 juin 1757.

[2] Léopold comte de Daun, né à Vienne en 1705, était feld-maréchal en 1748. Il fut généralissime des armées impériales pendant la guerre de Sept ans. Vainqueur à Kollin et à Hochkirch, il fut battu à Leuthen et à Torgau. Il mourut en 1766.

[3] Hastenbeck, village de l'électorat de Hanovre. La victoire des Français est du 20 juillet 1757.

[4] Louis Le Tellier marquis de Courtenvaux, duc d'Estrées, né en 1697, était petit-fils du célèbre Louvois. Sa mère était la sœur du comte Victor d'Estrées, maréchal de France. Celui-ci étant mort sans enfants en 1737, son neveu hérita de son nom et de son titre. Le comte, plus tard duc d'Estrées, fut lieutenant général en 1744, et maréchal en 1757. Il perdit son commandement en Allemagne à la suite d'intrigues de cour et mourut en 1771.

[5] Guillaume-Auguste duc de Cumberland, né en 1727, était le troisième fils du roi Georges II. Mis à la tête des armées anglaises du continent, il fut constamment battu. Plus heureux en Ecosse, il battit le prétendant Charles-Edouard; il mourut en 1765.

[6] Venceslas-Antoine comte, puis prince de Kaunitz-Rietberg, né en 1711, conseiller aulique en 1735, commissaire impérial à la diète de Ratisbonne, sous Charles VI, ambassadeur à Rome, puis à Turin, sous Marie-Thérèse, ministre d'État (1749), ambassadeur à Paris. A son retour, il fut nommé chancelier de cour et d'État. Il mourut en 1794.

[7] Charles prince de Lorraine, né en 1712, était le frère de l'empereur François. Feld-maréchal général et généralissime des troupes impériales

formes très déplaisants pour l'ambassadeur de France. Mais, le mois de novembre arrivé, toutes les fiertés furent confondues par les deux batailles que le roi de Prusse gagna en personne à cinq jours l'une de l'autre : à Rossbach [1], contre les Français, et sous les murs de Breslau [2], contre les Autrichiens. L'armée française et l'armée autrichienne furent si complètement battues qu'on ne sut plus lequel des deux alliés devait être le plus humilié. Alors les reproches d'ineptie se multiplièrent de part et d'autre. M. de Stainville, naturellement moqueur, tombait impitoyablement sur le maréchal Daun; et M. de Kaunitz n'épargnait pas davantage les généraux français. Le chevalier de Kurten, ancien lieutenant général, se trouvait à Vienne, où il était arrivé en même temps que M. de Stainville; il avait une commission militaire dont l'objet était la reprise de l'électorat de Saxe, que devait faire l'armée de Soubise, conjointement avec celle de l'Empire commandée par le prince de Hildburghausen. Le chevalier de Kurten passait pour un excellent officier, et était certainement un des hommes les plus aimables et les plus piquants de son temps. Sa mission, qui était d'un ordre inférieur, se trouvait terminée par les grands faits de guerre qui venaient d'avoir lieu, mais il en avait peu de souci. Il demandait sans cesse ce que l'armée de l'Empire était devenue, à quoi on lui répondait par semblable question sur l'armée de Soubise. En sorte qu'au milieu de tous ces désastres, qui devaient se terminer par quelque modification dans l'influence germanique ou par la cession de quelque tête couronnée, ou par la destruction d'un royaume ou d'un empire [3], on put passer à Vienne un hiver assez supportable. Lorsque les plaintes de M. de Kaunitz devenaient un peu plus fortes, M. de Stainville lui dépêchait le comte de Montalet, qui, avec des formes embarrassantes du plus grand zèle, prenait les renseignements les plus minutieux sur la grande armée autrichienne, et montrait un empressement excessif à la rejoindre, étant destiné, disait-il, à avoir l'honneur d'y servir.

On faisait de toutes parts de nouvelles levées pour la composer; et M. de Kaunitz, tout en critiquant le pauvre maréchal Daun, que l'impératrice soutenait à cause de Mme de Daun, sa favorite, élevait secrètement à la fortune un homme modeste que le hasard lui avait

et hongroises, il prit part aux guerres de la Succession d'Autriche et de Sept ans.

[1] Rossbach, village de l'électorat de Saxe, près de Mersebourg. Les Français étaient commandés par Soubise.

[2] La bataille fut livrée à 7 kilomètres de Breslau, près du village de Leuthen ou Lissa.

[3] Allusion aux traités imposés plus tard par Napoléon.

fait rencontrer, et qui, par la levée du siège d'Olmütz [1], devint, quelques mois après, le sauveur de la puissance autrichienne. M. de Laudon [2] fut véritablement l'homme le plus distingué de tous ceux que l'Autriche a employés dans le cours de cette fameuse guerre de Sept ans. Car M. de Lascy [3], dont le nom a été consacré par la belle lettre que lui écrivit en mourant Joseph II, avait plus de talent pour le cabinet que pour l'exécution, et s'est montré plus propre à être un grand ministre de la guerre qu'un grand général d'armée.

Les forces nombreuses qui se réunissaient, une organisation militaire nouvelle qui commençait à se former, les espérances qui étaient la suite de ces efforts et de ces changements, permirent bientôt à M. de Kaunitz de reprendre les airs inattentifs avec lesquels il blessait cruellement l'amour-propre de M. de Stainville. Tantôt c'était à la comédie où leurs loges étaient absolument contiguës : M. de Kaunitz arrivait dans la sienne, prenait une place adossée à celle de l'ambassade, et ne s'apercevait qu'au cinquième acte que M. de Stainville était à côté de lui. Une autre fois, invité à quelque dîner solennel chez l'ambassadeur de France, au lieu d'arriver à deux heures, il faisait impitoyablement attendre jusqu'à six une trentaine de personnes, qui, toutes par leur rang et leur naissance, paraissaient mériter quelques égards, et, tout à coup, au milieu du dîner, il écartait son assiette, arrangeait la place qu'avait occupée son couvert, tirait de sa poche une petite écritoire ou un crayon, et se mettait à écrire, à demi couché sur la table; ou bien il étalait un étui de toilette et se nettoyait les dents. L'usage était de se rassembler tous les soirs chez ce ministre, où sa sœur, Mme la comtesse de Questenberg, faisait, en assez bonne femme, les honneurs du salon. Aucun des ministres ne manquait à

[1] Olmütz, ville d'Autriche (Moravie). Le roi de Prusse, qui l'avait assiégée, ne put s'en emparer et dut battre en retraite.

[2] Ernest baron de Laudon, né à Tootzen (Livonie), d'une famille originaire d'Écosse qui avait émigré au quatorzième siècle. Il passa huit ans au service de la Russie (1731-1739), se présenta ensuite à Frédéric II, qui le repoussa; il passa alors en Autriche, devint général en 1757, feld-maréchal en 1758; il eut une part glorieuse à la guerre de Sept ans. Appelé à diriger une campagne contre les Turcs en 1788, il mourut au cours de ses succès (7 juillet 1790).

[3] Joseph comte de Lascy, naquit en 1725 à Pétersbourg, d'une famille noble d'origine irlandaise. Son père était général dans l'armée russe. Lui-même entra dans l'armée autrichienne et devint feld-maréchal en 1760, après de brillants succès remportés durant la guerre de Sept ans. Après la paix, il entra au conseil aulique, et durant de longues années travailla de concert avec l'empereur Joseph II. Chargé en 1788 de la guerre contre les Turcs, il fut battu et demanda à être remplacé par Laudon, bien qu'il fût son ennemi personnel. Il mourut en 1801.

s'y rendre, parce que M. de Kaunitz y paraissait assez régulièrement vers les onze heures, et que c'était un moment favorable ou pour l'entretenir de quelque affaire, ou pour apprendre de lui les nouvelles qui venaient journellement des armées; il se faisait secrètement rendre compte de l'arrivée de l'ambassadeur de France, et dans les circonstances où il savait qu'il importait le plus à celui-ci de lui parler, il le laissait attendre jusqu'à une heure après minuit, et lui faisait dire par un valet de chambre, sans même se donner la peine d'imaginer quelque excuse, qu'il ne paraîtrait point. Alors M. de Stainville se dépitait, rentrait chez lui, et disait à qui voulait l'entendre qu'il était impossible de suivre les affaires avec tel homme. L'impératrice, qui était informée par ses rapports intérieurs du mécontentement de M. de Stainville, ne perdait pas une occasion de lui raconter les inattentions sans nombre de M. de Kaunitz pour elle-même. Mais elle croyait et disait avoir un tel besoin de ce ministre, qu'elle lui passait toutes ses fantaisies. L'indulgence de l'impératrice était mise à tant d'épreuves, que, pendant quelque temps, on a pu croire que M. de Kaunitz avait avec cette princesse des liaisons plus intimes que celles des affaires. Il fallut tout l'éclat d'une aventure avec une danseuse de l'Opéra pour empêcher cette opinion de trop s'établir. Il y avait au théâtre une Italienne assez belle, nommée la Tagliazzi. M. de Kaunitz était publiquement son amant. Quelques rigoristes de la cour, et le médecin Van-Swieten, par dévotion, et peut-être aussi, par une envie secrète de plaire, animèrent tellement la conscience de l'impératrice sur ce scandale, qu'elle en donna un bien plus grand encore en faisant enlever un matin la danseuse, et en la faisant transporter aux frontières d'Italie avec défense absolue de reparaître à Vienne. M. de Kaunitz, se croyant outragé, monte chez l'impératrice, sa démission à la main, fait changer sa détermination, et la Tagliazzi revient avec tous les honneurs de l'aventure; et pour que personne ne pût douter de son triomphe, M. de Kaunitz la mène en calèche le lendemain de son arrivée dans toutes les promenades de Vienne. Il ne faut pas croire davantage au sentiment qu'on a supposé que cette princesse avait eu pour le général O'Donnell[1]; elle aimait l'empereur, qui était beau, et auquel elle passait sa petite infidélité avec la princesse d'Auersperg[2], en faveur des enfants qu'elle ne cessait d'avoir.

[1] Le général Charles comte O'Donnell, né en 1715 en Irlande, entra en 1736 au service de l'Autriche. Feld-maréchal lieutenant en 1757, gouverneur général des Pays-Bas après la paix, puis inspecteur général de cavalerie. Il mourut en 1774.

[2] La princesse Josèphe d'Auersperg était la fille de Jean prince de

Mais je m'écarte trop de mon sujet. L'humeur respective des deux ministres venait au fond de ce que les deux cours n'étaient rien moins que contentes du succès de leur grande alliance. Celle de Vienne, qui manquait encore moins d'hommes que d'argent, ne voulait plus du système de la combinaison des armées; on convint d'agir séparément, et l'Autriche réclama en conséquence le choix de l'alternative dans l'exécution du traité, qui avait fixé le secours respectif à vingt-quatre mille hommes ou à vingt-quatre millions. L'impératrice, qui n'avait cessé un seul jour d'employer toute sa séduction vis-à-vis de M. de Stainville, se flattait d'emporter le subside. Elle se fit même aider en cette occasion par l'empereur, qui traitait toujours M. de Stainville avec la familiarité d'un compatriote, et qui croyait avoir sur lui une grande influence. L'impératrice écrivit à Mme de Pompadour; M. de Stahrenberg touchait au moment d'obtenir ce point de la facilité de l'abbé de Bernis; l'opinion de M. de Stainville à cet égard retarda la décision. Vingt-quatre millions à cette époque était un subside très considérable. L'Angleterre, qui depuis en a prodigué d'immenses, ne donnait à Frédéric II que 50 000 livres sterling [1], et on peut dire que celui-là gagnait bien son argent, et que si la France l'eût conservé pour allié à pareil prix, l'influence autrichienne en Allemagne n'aurait pas duré aussi longtemps. Au surplus, comme on voulait, de part et d'autre, que ces légères altercations ne tournassent pas au détriment de l'alliance, ce fut à cette époque qu'on adopta le plan d'une union plus intime et plus solide, par le projet de mariage de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, alors au berceau, avec le futur héritier de la couronne de France.

M. de Stainville reçut à cette occasion une marque éclatante de satisfaction : il fut créé duc héréditaire (et prit le titre de duc de Choiseul) en même temps que M. le comte de Gontaut, son beau-frère, fut fait duc à brevet, honneur suffisant pour ce dernier, puisque son fils, ou plutôt celui de M. de Stainville, connu depuis sous le nom toujours brillant de duc de Lauzun, était naturellement appelé à hériter de la pairie du maréchal de Biron [2], son oncle. Cette double faveur, accordée en même temps aux deux amis, fut l'ouvrage de Mme de Pompadour et le fruit de l'assiduité de M. de

Trautson. Née en 1734, elle avait épousé en 1744 Charles d'Auersperg, prince souverain d'Allemagne.

[1] 1 250 000 francs.

[2] Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, fils du maréchal duc de Biron, né en 1701, entra à l'armée et fit la campagne de Bohême comme maréchal de camp; lieutenant général en 1743; maréchal de France en 1757; gouverneur du Languedoc en 1775. Il mourut en 1788.

Gontaut autant que de l'exactitude de la correspondance de M. de Stainville, qui ne faisait pas partir un courrier sans donner à la favorite dans une lettre particulière un petit sommaire de ses dépêches. Mme de Pompadour en aurait été moins flattée, si elle eût su combien était étendue et confiante la correspondance privée de M. de Choiseul. Tous les courriers portaient des lettres d'abord à Mme de Robecq [1], ensuite à Mme de Luxembourg [2], à l'abbé de Bernis, dont il cherchait à affaiblir l'influence dans sa correspondance avec la favorite, à M. de Gontaut, à M. de Soubise, à M. de Praslin [3], au comte de Castellane [4], à M. Du Châtelet [5], au chevalier de Beauteville [6], et il en recevait des réponses qui le tenaient exactement au courant de ce qui se passait sur le double théâtre des intrigues de Versailles et de Paris.

La tête de M. de Choiseul fut traversée, un moment alors, par l'idée d'obtenir une grande charge à la cour. Informé par M. de Gontaut que Mme de Pompadour commençait à se dégoûter de l'abbé de Bernis, qui, prêt à devenir cardinal, faisait entrevoir des prétentions que sa capacité ne soutenait guère, il donna à ses lettres particulières la direction que cette nouvelle circonstance exigeait. Il chercha à se faire regarder par Mme de Pompadour comme un rival et un successeur de l'abbé de Bernis, sur lequel elle pouvait compter, et par celui-ci comme un coopérateur fidèle, dont il pourrait se servir, s'il parvenait à faire le grand pas qu'il avait la secrète ambition de tenter. L'abbé de Bernis, sûr du chapeau de cardinal, commença à parler de sa mauvaise santé, en insinuant toutefois, après les instances qui lui étaient faites pour rester, qu'il serait prêt à témoigner sa reconnaissance et son dévouement si on lui donnait la direction suprême du conseil. C'était où on l'attendait.

[1] La princesse Anne de Robecq était la fille du maréchal duc de Montmorency-Luxembourg. Elle épousa Anne de Montmorency, prince de Robecq, grand d'Espagne et lieutenant général. Elle mourut en 1760, à 32 ans.

[2] Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroi, maréchale duchesse de Luxembourg (1707-1787).

[3] César comte de Choiseul, créé duc et pair en 1762 et connu dès lors sous le nom de duc de Praslin, naquit en 1712. Il devint lieutenant général; ambassadeur à Vienne en 1758; secrétaire d'État aux affaires étrangères en 1760; à la marine en 1766. Il fut exilé en 1770 et mourut en 1785.

[4] Michel comte de Castellane, gouverneur de Niort, ambassadeur près la Porte, maréchal de camp en 1762.

[5] Louis-Florent duc du Châtelet-Lomont, né à Semur en 1727. Il était le fils de la célèbre Mme du Châtelet, si connue grâce à Voltaire. Il fut maréchal de camp et ambassadeur à Vienne.

[6] P. Du Buisson, chevalier de Beauteville, aide-maréchal général des logis de l'armée de Flandre (1745), maréchal de camp (1758), ministre en Suisse (1762).

On se concerta pour le retour de M. de Choiseul, et on pensa dès lors au moyen de l'investir de la charge que le futur cardinal dédaignait d'occuper; de son côté, M. de Bernis se mit à rédiger un long mémoire dans lequel il essayait de démontrer au roi la nécessité d'un premier ministre qui tînt d'une main ferme l'ensemble des opérations de tous les départements. La situation critique des affaires était peut-être assez favorable à cette idée. Mais la répugnance du roi pour cette espèce de tutelle était bien connue de M[me] de Pompadour, qui, d'ailleurs, n'ayant plus que ce rôle à jouer, sans avoir l'inconvénient du titre, n'avait aucune envie de se le laisser enlever. Deux mois suffirent à toutes ces manœuvres, et dans les premiers jours de novembre, pendant que la barrette arrivait de Rome, M. de Choiseul arrivait de Vienne, pour occuper le poste que le cardinal allait quitter. L'arrivée subite de M. de Choiseul et l'espèce de désaccord qui existait dans les différentes dispositions des parties intéressées ne pouvaient pas manquer de produire d'étranges contradictions. Ainsi dans la même semaine, M. de Choiseul, qui n'avait été présenté, dans l'article officiel de la *Gazette*, que comme un aide choisi par le cardinal pour conduire sous sa direction le ministère des affaires étrangères, M. de Choiseul, médiocrement accueilli par le roi, était créé pair à l'ouverture du premier conseil, à cause de la prétention que le maréchal d'Estrées éleva, concernant la préséance des maréchaux de France sur les ducs qui n'étaient pas pairs. On vit aussi le cardinal quitter le logement du secrétaire d'État et s'installer dans un des plus grands appartements du château de Versailles, où, dès le premier mardi, jour d'audience des ambassadeurs, il les reçut avec solennité concurremment avec le nouveau ministre, chez lequel ils n'eurent l'air d'aller ensuite que comme chez un premier commis, et M. de Choiseul, ministre des affaires étrangères, duc et pair de France, paraissait, au milieu de toutes ces faveurs, n'occuper qu'un poste secondaire. Le cardinal avait remis directement au roi son mémoire et s'emparait comme de haute lutte de la place éminente qu'il croyait s'être assurée. Le roi ne disait rien, laissait faire, et sans doute se fût soumis, si M[me] de Pompadour, à qui le mémoire revint de la main du roi et qui n'en était que plus offensée, ne se fût jointe à M. de Soubise, à M. de Gontaut et à M. de Belle-Isle [1], pour en

[1] Louis Fouquet, duc de Belle-Isle, était le petit-fils du fameux surintendant Fouquet. Né à Villefranche de Rouergue en 1684, il entra de bonne heure à l'armée, fit comme colonel la guerre de la Succession d'Espagne. Maréchal de camp en 1719, il fut impliqué dans le procès de Leblanc, secrétaire d'Etat à la guerre, accusé de concussion et fut enfermé à la Bastille. Lieutenant général en 1732, il reçut en 1736 le gouverne-

représenter l'auteur comme un ambitieux qui voulait s'emparer d'une place que la considération personnelle du roi, son opinion connue à cet égard et les derniers conseils du cardinal de Fleury [1] devaient empêcher de jamais rétablir. Cette forme de rappel à ses propres principes, présentée au roi comme une marque d'attachement le plus vrai pour sa personne et pour sa gloire, ne manqua pas son effet. On exila le cardinal de Bernis [2].

Ainsi fut enlevé à la suprême direction des affaires cet homme doux et aimable, fait pour le charme de la société bien plus que pour la haute intrigue du ministère. Sa vie reprit dans la suite quelque éclat par les moyens que lui fournirent son caractère ecclésiastique, sa grande fortune et le bel emploi qu'il en savait faire. Il a fini sa carrière d'une manière heureuse, puisque ses derniers moments ont été employés à donner des soins, des marques de respect, et presque des secours, aux vertueuses filles de son bienfaiteur. L'histoire parlera bien peu de lui.

M. de Choiseul resta seul chargé des affaires étrangères. L'usage qu'il fit de son pouvoir et la situation dans laquelle il plaça la France vis-à-vis des cours de l'Europe ne sont peut-être pas sans intérêt à connaître.

Un des principaux actes de son administration fut le traité du mois de janvier 1759 avec l'Autriche. Par ce traité la France réduisit, de vingt-quatre millions à quatorze, le subside convenu par le traité de 1756. Mais, par une inconséquence injustifiable, on mit à la disposition de l'Autriche des forces aussi considérables qu'on aurait pu le faire pour un intérêt national et du premier ordre. Ce ne fut qu'en 1761 que M. de Choiseul, effrayé des maux de tout genre qu'éprouvait la France, essaya d'en abréger la durée par une paix particulière avec l'Angleterre, qu'il supposait devoir entraîner celle avec l'Allemagne. Les premières paroles de rappro-

ment de Metz et des Trois-Évêchés qu'il garda toute sa vie. Maréchal de France en 1741, il conduisit habilement des négociations délicates à Francfort, où il prépara l'élection de l'empereur Charles VII. Peu après, il s'illustrait par la campagne de Bohême et la retraite de Prague (1743). L'année suivante, il fut fait prisonnier en Hanovre et interné un an en Angleterre. En 1757, il fut nommé secrétaire d'État à la guerre. Il mourut en 1761.

[1] André-Hercule cardinal de Fleury appartenait à la vieille noblesse du Languedoc. Il naquit à Lodève le 22 juin 1653. Aumônier de la reine, il fut en 1698 nommé évêque de Fréjus. A la mort de Louis XIV, il fut nommé précepteur du nouveau roi, sur lequel il prit bientôt la plus grande influence. Au mois de juin 1726, Fleury fut nommé ministre d'État et surintendant des postes, et bientôt après créé cardinal. Il garda la direction des affaires jusqu'à sa mort (1743).

[2] Novembre 1758.

chement avaient été portées par M. le bailli de Solar[1], ambassadeur de Sardaigne à Londres. M. de Bussy[2] fut ensuite accrédité auprès de M. Pitt[3], et M. Stanley vint en France. Quelque condescendance que M. de Choiseul mît dans la négociation avec l'Angleterre, on ne put pas arriver à en établir les premières bases : lord Chatam voyait encore trop de chances heureuses dans la guerre pour vouloir sérieusement faire la paix. Il négociait pour être populaire et il ne finissait rien parce qu'il était homme d'État. Après des essais de tout genre, il fallut abandonner cette idée. Le seul succès politique qu'obtint M. de Choiseul à cette époque et qui lui donne une sorte de place dans l'histoire, c'est le pacte de famille avec l'Espagne[4], par lequel on peut dire que la France, sans affaiblir sa position continentale, en la fortifiant même et sans prendre des engagements onéreux, était assurée pour la paix comme pour la guerre d'une coopération durable avec la puissance qui possédait alors les plus belles ressources maritimes et les riches trésors de l'Amérique et des Indes. Si cet accord avec l'Espagne eût été fait en même temps que le traité de Versailles avec la cour de Vienne, il est à croire que l'Angleterre n'eût jamais obtenu les succès qui ont amené la désastreuse paix de 1763.

Cette époque de notre histoire portera sans doute les publicistes, s'il peut s'en trouver encore dans quelques années, à examiner, si en théorie générale les traités d'alliance permanente sont utiles aux puissances qui les contractent. Ce genre de transaction est celui dont on croit en général devoir recueillir le plus de résultats

[1] Ignace Solar de Breille, connu sous le nom de bailli de Solar, né en 1715, grand-croix de Malte, ambassadeur de Sardaigne en France (1758-1765). Il reçut, après la paix de 1763, l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons.

[2] François de Bussy, né en 1699, entra aux affaires étrangères en 1725, comme chargé d'affaires à Vienne, puis à Londres (1737). Ministre plénipotentiaire à Londres (1740). Premier commis aux affaires étrangères (1749). Il mourut en 1780.

[3] William Pitt, comte de Chatam, un des plus grands hommes d'État de l'Angleterre, né en 1708, entra au parlement à vingt-sept ans. Il fut le chef de l'opposition jusqu'en 1746, devint alors vice-trésorier d'Irlande et conseiller privé sous le ministère Newcastle. Premier ministre (1755-1761). En 1766, Pitt fut créé comte de Chatam et entra à la Chambre des lords. En même temps il fit une courte réapparition aux affaires. Il mourut en 1775.

[4] Le pacte de famille est une convention signée à Paris le 15 août 1761 entre les représentants de la France (Choiseul) et d'Espagne (Grimaldi), par laquelle les souverains de la maison de Bourbon, Louis XV, Charles III, roi d'Espagne, Ferdinand, roi des Deux-Siciles (fils de Charles III) et Philippe, duc de Parme (son frère), contractaient une alliance défensive et offensive pour la garantie mutuelle de leurs États. Cette alliance dura autant que la monarchie française.

avantageux. Cependant, l'expérience a prouvé que chaque puissance, en cherchant à faire pencher la balance de son côté, apporte dans cette espèce d'accord un esprit de réserve et d'égoïsme qui nuit à la cause commune. Aussitôt que les stipulations de bonne harmonie, d'assistance de secours définis, sont convenues, tous les efforts se dirigent sur les moyens d'interpréter les clauses, d'éluder les demandes, d'échapper enfin aux conséquences des engagements qu'on a contractés; et quand le *casus fœderis* devient tellement évident qu'on ne peut le méconnaître, mille circonstances deviennent alors des prétextes pour retarder les préparatifs et compliquer l'exécution des articles les plus clairs. L'allié attaqué a eu le temps de perdre des provinces, avant de recevoir un homme ou un écu de celui qui devait lui prodiguer des secours de tout genre. Les quatre coalitions formées successivement depuis la Révolution française eussent-elles été aussi promptement anéanties, si chacun des contractants eût employé de bonne foi et à temps tous les moyens dans l'intérêt de la cause commune?

En supposant même de la loyauté dans l'allié dont l'intervention est devenue nécessaire, les obstacles naturels, la distance, la lenteur des levées, l'état des chemins dans telle saison, ne suffisent-ils pas pour rendre inutiles des secours dont la moitié arrivée à temps pouvait donner une autre direction et un autre résultat à des événements importants? La Prusse, certainement, eût fait une plus vigoureuse résistance si, avant la bataille d'Iéna, le quartier général de l'empereur Alexandre eût été à Custrin, par exemple [1].

Dans les motifs de tiédeur des alliances, il faut aussi compter pour quelque chose le déplaisir de voir mal employés ses troupes, son artillerie, ses magasins; de voir ses régiments placés au poste le plus périlleux, de perdre des hommes, de dissiper son trésor, et souvent sans retirer d'autre avantage de sa coopération que celui d'assister à la prise de possession des conquêtes faites par ses alliés.

Une grande partie des inconvénients attachés aux traités d'alliance entre des puissances continentales pourrait disparaître dans les accords entre des puissances maritimes, et c'est pour cela que le traité de 1761 avec l'Espagne, quoique fait trop tard, est encore l'acte le plus habile du ministère de M. de Choiseul. En effet, on comprend aisément qu'un secours, même de peu de valeur, prend tout de suite de l'importance quand, transporté par mer, il peut menacer sur divers points et presque au même instant les terri-

[1] Au moment de la bataille d'Iéna, l'armée russe n'avait pas encore passé la frontière allemande. Napoléon dut aller la chercher au fond de la Pologne et ne l'atteignit qu'en janvier, c'est-à-dire trois mois après la bataille d'Iéna.

toires de l'ennemi commun, et qu'ensuite, lorsqu'il s'agit de régler les conditions de paix et de partager les fruits d'une guerre heureuse, il soit possible de faire la part d'une des puissances, sans nuire trop aux intérêts de l'autre.

Du reste, le peu que l'on vient de dire sur une question d'un si haut intérêt et qui mériterait d'être traitée avec soin et développement ne s'applique, comme on a pu le voir, qu'au cas où la guerre, suivant de près le traité conclu, oblige les contractants à l'exécution de ses clauses. Car il n'y a personne qui ne doive regarder comme la plus belle œuvre de la politique une alliance combinée avec lenteur et sagesse entre des puissances de premier ordre, dans la vue généreuse de fixer un état de paix permanent, en empêchant partout la guerre, et dont le but unique serait de forcer, par une médiation juste et imposante, au repos, à la modération et à un libre et facile échange des productions des différents pays, tout pouvoir inquiet, ambitieux et prohibitif qui voudrait troubler l'équilibre général.

Il est toutefois nécessaire d'apporter de grandes précautions dans un pacte de cette nature; c'est dans l'intérêt de la société européenne, c'est dans l'intérêt de tous qu'il doit être contracté. Il faut donc que cet intérêt soit bien constaté, bien évident, et il ne l'est pas assez, si ceux qu'il touche, c'est-à-dire les nations, ne sont pas convaincus que c'est de leurs propres avantages qu'on s'est occupé. Car, si elles devaient concevoir de la défiance, toute alliance des cabinets deviendrait illusoire et même dangereuse. Dans l'état de civilisation où l'Europe est parvenue, les peuples tendent partout à prendre un niveau commun; et s'ils se voyaient détournés de cette voie, ils s'en prendraient bientôt à leurs gouvernements, et agiraient contre eux avec une force irrésistible.

Les projets d'alliance chrétienne de Henri IV [1], de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre [2], ont été médités dans des temps où les gouvernements avaient exclusivement toute la confiance des

[1] Talleyrand rappelle ici le grand plan de réorganisation européenne longtemps rêvé par Henri IV. Il voulait d'abord arriver à constituer en Europe un État d'équilibre durable, et pour cela il reléguait chaque nation dans ses frontières naturelles. L'Europe, ainsi divisée en un certain nombre d'États à peu près égaux en force et en étendue, eût alors été la grande république chrétienne. Un conseil suprême de députés de tous les États eût été chargé de prévenir les guerres en réglant les différends. C'est de ce projet de fédération de tous les peuples chrétiens dont Henri IV aimait à s'entretenir avec Sully; mais il n'eut pas le temps ni peut-être le dessein d'en entreprendre la réalisation.

[2] Charles Castel, abbé de Saint-Pierre (1658-1743), connu par son projet de paix perpétuelle. Il avait repris les idées de Henri IV et passa sa vie à soumettre aux différents ministres une multitude de projets de réforme.

peuples. Ceux-ci remettaient alors aux mains de leurs souverains le soin de prévoir et de diriger leurs destinées. Les souverains, de leur côté, avaient toute l'autorité nécessaire pour conduire de si grands intérêts. Les grands corps de l'État n'étaient que les auxiliaires du pouvoir, et si parfois ils cherchaient à diminuer son action, ce n'était jamais jusqu'au point de l'exposer à être à la discrétion des peuples. L'idée de la souveraineté était entière dans les esprits, et elle se présentait partout comme une force tutélaire contre laquelle nulle résistance n'était légitime.

A une telle époque, on pouvait créer des systèmes politiques, et celui que la grande âme de Henri IV avait su concevoir aurait pu s'exécuter.

Mais les progrès de la civilisation, en élevant la partie moyenne des peuples, ont diminué la distance qui la séparait du gouvernement. C'est alors qu'on a commencé à examiner le mécanisme et les actes de celui-ci : bientôt la critique est arrivée, et a conduit à la méfiance, ce qui fait qu'aujourd'hui il faut, pour gouverner les peuples, plus de sincérité et de sagacité que l'on n'en avait besoin autrefois. Il faudrait donc beaucoup d'habileté et de prévoyance pour former dans un tel état de choses, une de ces alliances dont le seul objet serait de garantir la paix générale.

Je m'arrête ici, étonné de n'avoir pas su résister à l'attrait des aperçus généraux qui m'ont fait sortir de l'objet circonscrit dans lequel j'aurais voulu rester.

La hauteur naturelle de M. de Choiseul, son pouvoir étendu et sans contrôle, la légèreté de ses mœurs, lui faisaient trop mépriser les pays nouveaux où la civilisation ne faisait que de paraître. Il dédaigna de s'occuper des changements qui se préparaient alors dans le Nord; et il ne sut point porter ses regards du côté de la Russie. Cette puissance commençait cependant à suivre, par une sorte d'instinct, la politique qui la conduisait vers le centre de l'Europe, et dont la tendance était, sans projet encore déterminé, d'arriver à exercer un jour une influence prépondérante et dangereuse sur les affaires du continent. Il ne vit point jusqu'où pouvaient aller les rapports utiles que l'Angleterre commençait à avoir avec cette puissance, et par suite de son aveuglement à cet égard, il tâcha d'entretenir de la mésintelligence entre la Suède et le Danemark, tandis qu'il aurait dû chercher à réunir ces deux petites puissances, seules capables, avec l'appui de la France, de fermer à volonté la communication commerciale qui, par la force des choses, doit lier intimement la Russie avec la Grande-Bretagne. En même temps, il témoigna d'une manière offensante son dédain pour la cour de Pétersbourg. Il rappela de cette capitale le vieux

marquis de l'Hôpital[1], qui jouissait d'assez de considération et même de faveur auprès de l'impératrice Élisabeth[2] : il le remplaça par le baron de Breteuil, simple ministre plénipotentiaire, en lui donnant de froides instructions, qui ne lui laissaient aucune possibilité de profiter des avantages que l'on pouvait attendre de la chute du comte de Bestuchev[3], partisan déclaré et peut-être pensionnaire de l'Angleterre. On ne parvint point cependant à aigrir l'impératrice Élisabeth, qui se prêtait d'elle-même à donner des explications au manque d'égards qu'on avait pour elle. Mais sa mort arrivée inopinément laissa le trône de Russie à Pierre III[4] : les dispositions de celui-ci étaient totalement opposées à celles de sa tante. Il était secrètement attaché au service militaire du roi de Prusse, et en avait reçu directement, sans que cela passât par aucun intermédiaire, et avec des formes mystiques, les grades de capitaine et de colonel. Celui de général, dont il reçut le brevet à son avènement, et dont il porta immédiatement l'uniforme, lui parut le comble de la gloire. Il envoya au même instant, au général de son armée qui combattait le roi de Prusse, l'ordre de se ranger de son côté et de poursuivre, sous sa direction, la guerre contre les Autrichiens[5].

Cette extravagante politique se trouva, malheureusement pour ce prince, associée à une autre folie plus dangereuse, celle de manifester l'intention de répudier sa femme, la fameuse Catherine seconde, qui ne lui permit pas de s'abandonner longtemps à tous les caprices auxquels le désordre de sa tête l'aurait porté.

L'indifférence de M. de Choiseul pour ce qui se passait en Russie était telle, qu'à l'époque de la mort violente de Pierre III, il n'y

[1] Paul de Gallucio, marquis de l'Hôpital, issu d'une famille noble d'origine napolitaine, né en 1697, entra à l'armée et devint lieutenant général en 1745. Ambassadeur à Naples en 1739, il passa de là à Pétersbourg. Il mourut en 1776.

[2] Élisabeth, fille de Pierre-le-Grand, née en 1709, succéda en 1741 à l'impératrice Anne et mourut en 1761.

[3] Alexis Bestoujet-Rumine ou Bestuchev, issu, dit-on, d'une famille d'origine anglaise émigrée en Russie au quinzième siècle, naquit à Moscou, en 1693. Il entra d'abord au service de l'électeur de Hanovre, qui, devenu roi d'Angleterre, l'envoya comme ambassadeur à Pétersbourg. Il passa ensuite au service de la Russie, fut ministre à Copenhague, puis ministre d'État sous l'impératrice Anne, et grand chancelier sous l'impératrice Élisabeth. Exilé en 1757, il fut rappelé par Catherine en 1762 et mourut en 1766.

[4] Pierre III, fils de l'impératrice Anne et neveu d'Élisabeth, épousa en 1746 Sophie d'Anhalt-Zerbst, qui fut, plus tard, la grande Catherine. Il monta sur le trône le 5 janvier 1762, fut déposé peu de mois après, arrêté et étranglé dans sa prison (juillet 1762).

[5] Le traité de paix entre la Prusse et la Russie est du 5 mai 1762.

avait de Français accrédité à Pétersbourg que l'abbé Duprat, secrétaire du baron de Breteuil, qu'il y avait laissé comme chargé d'affaires. C'est cet abbé qui y recueillit tous les détails que M. de Rulhière, alors à Varsovie avec le baron de Breteuil, nous a transmis comme témoin oculaire dans un ouvrage ou plutôt dans une sorte de nouvelle écrite avec élégance, et où l'exactitude n'a jamais été que secondaire.

Un nouveau règne, un nouveau ministère, une souveraine entreprenante, obligèrent cependant la France à avoir à Pétersbourg un véritable agent diplomatique. M. de Choiseul se trouva forcé d'ordonner au baron de Breteuil, qui revenait par congé, de retourner à son poste. Mais, fidèle au système qu'il avait adopté d'humilier le souverain, sans rien faire pour contenir la politique du pays, il ne donna à M. de Breteuil d'autre instruction que de demander à la nouvelle impératrice l'expédition de la *Reversale*, par laquelle l'impératrice Elisabeth en recevant de la France le titre d'impératrice, s'était soumise à ne prétendre vis-à-vis d'elle à d'autre rang, qu'à celui accordée aux tsars de Moscovie [1].

Comme ce que j'écris ici est plutôt l'esquisse d'une époque prise dans son ensemble qu'un tableau historique de faits, je ne suis assujetti qu'à ne pas confondre, dans les impressions que je veux laisser, les temps où la puissance de M. de Choiseul n'était pas entière et ceux où il était le maître absolu de la France.

La paix était devenue le besoin général de l'Europe, et comme alors les traités étaient fidèlement observés, les bonnes relations pouvaient se rétablir promptement entre les États naguère belligérants. L'occupation des pays vaincus ne se prolongeant pas au delà de la paix, comme on l'a vu depuis, l'indépendance de chaque pays redevenait entière, et les conséquences ruineuses de la guerre cessaient avec elle.

[1] Jusqu'au règne d'Élisabeth, les souverains russes n'étaient officiellement connus que sous le titre de tsars de Moscovie. En 1745, Élisabeth entreprit de se faire reconnaître par les cours étrangères le titre d'impératrice. A cet effet, elle signa avec la France, en mars 1745, un acte dit *Reversale*, par lequel Louis XV, *par amitié et une attention toute particulière pour elle, condescendait à la reconnaissance du titre impérial.* En retour l'impératrice déclarait ne prétendre vis-à-vis de la France à un autre rang de préséance qu'à celui de tsarine de Moscovie. — Le 3 décembre 1762, Catherine déclara que le titre impérial avait de tous temps appartenu aux tsars, et qu'elle refuserait d'entrer en relations avec les États qui ne la reconnaîtraient pas pour impératrice. Breteuil reçut l'ordre de confirmer la *Reversale* de 1745, en en rappelant la condition résolutoire que Catherine paraissait disposée à oublier. L'Espagne suivit son exemple. (Voir, à ce sujet, une série de pièces dans Martens. Recueil de traités).

La mort de Georges second[1], roi d'Angleterre, permit de penser sérieusement à la paix. Georges III[2], son successeur, accoutumé pendant tout le temps qu'il avait été prince de Galles, à la plus grande familiarité avec le comte de Bute[3], qui avait été son gouverneur, lui accorda une telle confiance à son avènement au trône, qu'il l'appela immédiatement à la place de lord Chatam. Le comte de Bute, devenu premier ministre, crut de son intérêt personnel de fixer, par une paix dont il aurait la gloire, les avantages immenses que la guerre avait procurés à l'Angleterre. Il parla donc de la possibilité de s'entendre, et par les instigations du même bailli de Solar, dont il a déjà été question, il donna de la confiance dans les ouvertures qu'il faisait, et même de l'éclat à une nouvelle négociation par l'envoi en France du duc de Bedford[4]. On y répondit par celui du duc de Nivernais à Londres. Le premier avait pour secrétaire de légation M. Hume[5], et l'autre mena dans la même qualité le chevalier d'Éon[6]. Malgré ces petites disparates qui rappellent toujours la légèreté de M. de Choiseul, le traité avança assez rapi-

[1] Georges II, roi d'Angleterre, fils de Georges Ier, né à Hanovre en 1683, il monta sur le trône en 1727 et mourut en 1760.

[2] Georges III, roi d'Angleterre, petit-fils de Georges II, né en 1738; succéda à son grand-père. Il tomba en démence en 1810 et mourut en 1820.

[3] Jean Stuart, comte de Bute, né en Écosse en 1713, élu pair d'Écosse en 1737. Gentilhomme de la chambre du futur Georges III et chargé de son éducation (1751), il fut, à l'avènement de son élève, appelé au conseil, puis nommé secrétaire d'État et lord de la Trésorerie (1761). Il signa le traité de 1763 et paraissait tout-puissant lorsqu'il donna sa démission subitement. Il mourut en 1792.

[4] John Russell, quatrième duc de Bedford (1710-1771), était premier lord de l'amirauté en 1744. Il se retira en 1751, fut en 1761 nommé lord-lieutenant d'Irlande et garde du sceau privé. A son retour de Versailles où il avait été négocier le traité de Paris, il entra dans le cabinet Grenville, et y resta jusqu'à sa mort.

[5] David Hume, philosophe et historien anglais, né en 1711 à Edimbourg. Il fut secrétaire d'ambassade à Vienne et à Turin. Il vint à Paris en 1763 comme secrétaire de M. de Hertford, ambassadeur d'Angleterre, et non pas en 1761, avec le duc de Bedford, comme il est dit ci-dessus. Il mourut en 1776.

[6] Charles d'Éon de Beaumont, dit le chevalier d'Éon, né à Tonnerre en 1728. Une célébrité singulière est restée attachée à son nom; son sexe est resté longtemps douteux, et s'il est avéré aujourd'hui qu'il était réellement un homme, l'opinion publique, sur la foi d'aveux mensongers, le tint durant longtemps pour une femme. — Le chevalier d'Éon fut un des agents les plus remuants de la diplomatie secrète de Louis XV. Après une mission en Russie et un court séjour à l'armée (1758), il fut en 1762 nommé ministre à Londres par intérim. Il ne voulut pas céder la place au nouvel ambassadeur, le comte de Guerchy. Ce fut le point de départ d'une série d'aventures et de complications sans fin. Possesseur du secret du roi, il se joua pendant plusieurs années du roi et de ses ministres, eut à Londres le train de vie le plus brillant, et finit par forcer le roi à capi-

dement pour qu'au commencement de septembre 1763, il se trouvât prêt à être signé. Il l'aurait même été alors, si M. de Grimaldi[1], plénipotentiaire de l'Espagne, ne s'y fût opposé dans la persuasion que les Anglais étaient à la veille d'éprouver un grand échec à la Havane. L'échec n'eut point lieu; les Anglais prirent la Havane, et il fallut pour la ravoir donner les Florides, dont M. de Choiseul indemnisa l'Espagne par la cession de la Louisiane. On consentit à tout, et on signa la paix à Fontainebleau le 2 novembre 1763[2].

On peut à peine croire aujourd'hui à l'intervention, dans une négociation si importante, du bailli de Solar, représentant d'un gouvernement qui, de nos jours, sans opposition de la part d'aucun des cabinets de l'Europe, a été rayé du nombre des puissances.

La paix avec le roi de Prusse suivit de quelques semaines celle avec l'Angleterre, et elle entraîna, au bout de peu de temps, celle du roi de Prusse avec la cour de Vienne[3]. Ainsi se termina cette fameuse guerre de Sept ans, que nos pères trouvaient si pleine d'événements, et qui a bien pâli, pour la génération actuelle, en regard des grandes luttes dont elle a été témoin.

L'année suivante, Mme de Pompadour mourut, et il n'en résulta aucun changement ni à l'intérieur ni au dehors. La mort de cette femme qui, pendant tant d'années, avait joué le rôle de premier ministre; — qui, par ressentiment de quelques propos ou de quelques vers échappés contre elle à Frédéric II, avait été l'auteur véritable de l'alliance de la maison de France avec celle d'Autriche, dont la conséquence pouvait être d'anéantir le faible contre-poids que la Prusse commençait à porter dans les affaires de l'Europe; — qui avait abattu d'un souffle le cardinal de Bernis, pour le crime d'avoir pu penser un moment à occuper la place qu'avait eue l'évêque de Fréjus[4] au commencement du règne; — la mort de cette femme, dis-je, fut à peine une nouvelle pour la France et pas même une contrariété dans l'intérieur du roi.

Subjuguée depuis cinq ans par l'ascendant du duc de Choiseul,

tuler. Louis XVI l'autorisa à revenir en France. Il retourna peu après en Angleterre et y mourut en 1810.

[1] Don Geronimo, duc de Grimaldi, grand d'Espagne, né à Gênes en 1720. Il entra dans la diplomatie, fut ambassadeur à Paris en 1761. Ministre des affaires étrangères en 1764, il donna sa démission en 1776 et mourut en Italie en 1786.

[2] Par ce traité désastreux, la France cédait à l'Angleterre presque toutes ses colonies; le Canada, toutes les îles et côtes du golfe Saint-Laurent, toute l'Inde. Elle rasait de nouveau les fortifications de Dunkerque, et évacuait le Hanovre, la Hesse et le Brunswick.

[3] Le traité de paix entre la Prusse et l'Autriche fut signé au château de Hubertzburg (près Leipzig), le 15 février 1763.

[4] Le cardinal de Fleury.

blasée, fatiguée de toutes les jouissances, bravée quelquefois par celui qu'elle avait élevé si haut, et qui, des deux amies d'un ordre subalterne qu'elle s'était attachées, Mme d'Amblimont [1] et Mme d'Esparbès [2], avait séduit l'une et écarté l'autre par une insulte publique; — plus humiliée encore par la sorte de supériorité que Mmes de Gramont [3] et de Beauvau [4] avaient prise dans la société particulière du roi, dont elle n'avait plus que le triste privilège de faire les honneurs; accablée d'infirmités qui depuis longtemps avait éloigné d'elle ceux même qui lui devaient leur fortune, Mme de Pompadour quitta la vie sans regret. Le roi resta indifférent, il eut l'air d'être débarrassé plutôt que privé d'une habitude, sorte de lien qui, parmi les têtes couronnées, remplace ordinairement les penchants naturels. On accorda deux soirées seulement à une solitude de convenance, et dès le troisième jour, après avoir chassé à Rambouillet et avoir reçu ensuite les courtisans à son débotté comme à l'ordinaire, il remonta dans l'appartement de Mme de Pompadour; la chambre était la même, le lit seul en était ôté. Il y trouva Mme de Gramont, Mme de Beauvau, M. de Choiseul, M. de Chauvelin [5], M. de Gontaut et les autres personnes de sa société particulière. Le nom de celle qui avait occupé cet appartement pendant dix-huit ans et qui y avait introduit tout ce qui composait l'intérieur du roi n'y fut plus prononcé.

A dater de cette époque, tout plia sous le sceptre de M. de Choiseul, dont l'audace et la volonté ne rencontraient ni échec ni contradiction. Sa fortune était alors à son apogée; il changeait les ministres, rappelait les ambassadeurs, inquiétait les cabinets de l'Europe, bravait l'héritier du trône, cassait les arrêts des parlements, rendait des arrêts du conseil, faisait des ordonnances, donnait des lettres de cachet, obtenait des grâces de toute espèce, et livrait la France à ses amis. Ce n'est qu'en 1768 qu'un léger nuage à l'horizon commença de loin à le menacer. Un homme à peu près obscur travaillait, sans sûrement en avoir le projet, à ébranler cette fortune si bien affermie.

La suite prochainement.

[1] Probablement Marie-Anne de Chaumont-Quitry, mariée en 1754 à Claude de Fuchsamberg, comte d'Amblimont.

[2] Mlle Toinard de Jouy, mariée au comte d'Esparbès de Lussan, maréchal de camp, gouverneur de Montauban. Elle mourut très âgée.

[3] Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont, sœur du duc de Choiseul.

[4] Marie-Sylvie de Rohan-Chabot, maréchale princesse de Beauvau-Craon.

[5] Le chevalier Bernard de Chauvelin était brigadier en 1744. Lieutenant général en 1749, commandant en Corse, puis ministre à Gênes, ambassadeur à Turin en 1753, grand'maître de la maison du roi en 1765. Il mourut en 1773.

ÉDUCATION ET INSTRUCTION

MILITAIRES

Il est question d'apporter, dans le fonctionnement et aussi dans le recrutement de l'École de guerre, des modifications qui auraient été recommandées par la Commission supérieure de l'armée.

En opposition à ces changements probables, *le Moniteur universel*, dans un numéro du mois dernier, a publié un article contenant, à mon sens, des appréciations fort exagérées sur ce que doit être le *rendement* de cette École et sur le but que l'on doit se proposer d'atteindre.

L'opinion préconisée par *le Moniteur universel* me semblant de nature à avoir des conséquences regrettables pour la bonne discipline de l'armée, en faussant le jugement de bien des jeunes officiers, je crois utile d'indiquer les raisons qui m'empêchent de m'y rallier.

L'auteur de cet article établit comme un fait indiscutable (et c'est une erreur) « que l'École de guerre, dans l'esprit de ses fondateurs, a été créée, non pas seulement pour former des officiers aptes au service d'état-major, mais encore et *surtout* pour répandre, dans toutes les armes, une instruction théorique et pratique élevée à son plus haut période, afin de permettre aux officiers d'avenir de se préparer à l'exercice du commandement supérieur... »

Il conclut en demandant « que loin de restreindre le nombre des admissions, en le ramenant strictement au chiffre des besoins annuels du service, il soit, au contraire, développé dans de larges proportions. »

Ici, une première remarque s'impose. Comment! on voudrait que l'École de guerre fût, en quelque sorte, une préparation au généralat et l'on trouverait bon d'en augmenter inconsidérément le recrutement? Quelle inconséquence! Ce serait bien le cas de dire : « Beaucoup d'appelés et peu d'élus. » Et alors, comment, en temps ordinaire, en dehors de toutes circonstances exceptionnelles, comment établir un choix judicieux, parmi cette foule d'officiers dont les titres à l'avancement, basés sur la même instruction supérieure, seraient à peu près égaux? Qu'arriverait-il certainement? Au lieu de favoriser un avancement rapide pour les plus capables, on n'obtien-

drait que le résultat contraire, de ralentir l'avancement de tous. C'est encore ce qui se passe aujourd'hui. Les corps où l'avancement est le plus retardé sont précisément ceux où abondent, en grand nombre, les officiers d'une haute culture scientifique sortant des Écoles, particulièrement de l'École polytechnique. Et pourquoi? pour la raison que j'ai dite plus haut, à cause de la difficulté d'établir entre eux un choix motivé, et la règle est presque constante de ne les faire arriver, à moins de cas particuliers, favorables ou défavorables, chacun à son tour et suivant son rang de promotion.

Donc, les deux propositions semblent s'exclure, qui veulent une base très large comme point de départ et un sommet nécessairement fort étroit, comme point d'arrivée. Mais j'admets, par impossible, que le but poursuivi soit atteint, et que les cadres supérieurs de l'armée ne soient absolument formés que par les sujets les plus capables sortis de l'École de guerre. Avec le recrutement exagéré dont on veut doter cette École, ce ne sera jamais que le petit nombre qui parviendra aux plus hauts échelons de la hiérarchie. Il en restera bien davantage sur le carreau. Qu'en fera-t-on? Que deviendront tous ces officiers, sortis de l'École de guerre avec une instruction supérieure, et qui auront été arrêtés au cours de leur carrière par une circonstance quelconque? Ils rentreront, dira-t-on, dans leurs régiments, dont ils élèveront le niveau par leurs propres mérites. Erreur! D'abord, chez les nations, comme chez les particuliers, le savoir est beaucoup plus commun que le bon sens; ensuite, comme on n'est jamais bon juge dans sa propre cause, et que l'on est ordinairement assez disposé à se faire illusion sur son mérite, on en fera des mécontents, des frondeurs trop enclins à rejeter sur le compte de la faveur, de la partialité et de l'injustice, le fait de leur déconvenue.

Croit-on vraiment, par hasard, que le jeune officier entrant à l'Ecole de guerre avec la pensée qu'il va s'y préparer à l'exercice du commandement supérieur, une fois de retour à son régiment, obéira avec la conviction, avec la déférence, avec le dévouement indispensable aux ordres d'un supérieur blanchi sous le harnais, rompu à toutes les pratiques du métier, mais qui ne sera pas pourvu de tout ce lourd bagage scientifique qu'il aura, lui, l'officier d'avenir, aspirant aux hautes destinées, rapporté de l'École de guerre? A ce propos, il n'est peut-être pas inopportun de rappeler que dans la vieille armée, c'est-à-dire sous le premier empire et même sous l'ancienne monarchie, c'était chez les officiers sortis du rang que se trouvaient le plus et l'esprit de discipline et les qualités de résistance. Ces vertus modestes ont bien leur prix.

Aujourd'hui, en France, tout est au concours, tout est à l'examen.

Il semble que le diplôme doit tenir lieu de tout. C'est un système qui devient de plus en plus général et qui tend à s'imposer à toutes les carrières.

M. Funck-Brentano, dans un numéro récent de la *Revue du Monde latin*, en montre, de la manière la plus saisissante, toute l'exagération et en signale les inconvénients. « Il se rencontre, dit-il, trop de candidats pour une place. De là, la nécessité du concours, des examens, des diplômes de toute espèce. Comme résultat, d'année en année, les candidats se multiplient. Pour avoir les plus capables, on augmente de plus en plus les examens, on charge de plus en plus les concours. Vains efforts, les obstacles ne sont qu'illusoires. Quelques-uns arrivent. Que deviennent les autres? Des déclassés, où se recrutent les pires ennemis de la société. »

Evidemment une conclusion aussi radicale ne saurait s'appliquer à l'armée; il faut reconnaître, toutefois, qu'avec le service universel et obligatoire le nombre des candidats sans grande vocation militaire s'est accru considérablement et que les exigences des examens pour l'admission aux Écoles se sont augmentées en proportion. Or ce ne sont pas tant des savants en quantité considérable qu'il faut à l'armée, que de vrais guerriers dont elle a besoin.

On a tout dit sur la nécessité du concours, le pour et le contre; c'est une question épuisée. Ces concours, par examens tels qu'ils se pratiquent en France, établissent sans doute que les élus, à un moment donné, ont mieux répondu que leurs concurrents malheureux au hasard des questions qui leur ont été posées sur certaines parties d'un programme très surchargé; mais ils ne prouvent, en aucune façon, la supériorité de leurs principes, de la fermeté de leur caractère, de leur énergie, de leur sang-froid, en un mot de leurs qualités morales et physiques qui sont les facteurs les plus importants de la question et qui conviennent bien plus que l'instruction même à des fonctions élevées. N'est-il pas à propos de rappeler ici cette belle parole du baron de Stein, alors qu'après les désastres de 1806 et de 1807 il mettait toute sa passion de patriote au relèvement de la Prusse : « Il importe plus de préparer à la patrie et à l'armée des âmes que des intelligences. »

Nous cherchons à améliorer tous les jours nos institutions militaires et à juste raison, nous n'hésitons pas à nous approprier tous les progrès que l'on constate dans les armées étrangères.

Pourquoi n'étudierait-on pas ce que fait l'Angleterre pour le recrutement d'un personnel d'élite à qui est confiée l'administration de son immense empire de l'Inde? C'est également par une sorte de concours permanent que nos voisins sont arrivés par d'habiles sélections à une composition de fonctionnaires qui semble défier

toute critique. Mais quelle différence dans les procédés! Ces concours, ces examens à long terme sont plutôt des constatations pratiques qui permettent d'arriver à des résultats à peu près certains.

Est-ce à dire que je condamne l'instruction que très justement on s'efforce de répandre et de développer à tous les degrés de la hiérarchie? En aucune façon et tout au contraire. Mais je ne lui donne que le rôle subordonné qui lui convient en mettant bien au-dessus l'éducation militaire. Il y a un axiome qui sera éternellement vrai et que l'on ne saurait oublier, c'est que « moins on a le génie de la guerre et plus on se fortifie dans la science militaire. »

L'École de guerre n'est donc, à mon avis, destinée, comme l'ancienne école d'état-major, qu'à préparer de très utiles auxiliaires du commandant. Beaucoup de généraux, dans un prochain avenir, en sortiront : c'est possible, c'est même certain; mais ce n'est pas là qu'ils auront acquis leurs titres principaux à ces hautes fonctions.

Je crois, néanmoins, que la transformation de l'École d'application d'état-major a été un très utile progrès. Toutefois, que l'on ne s'y trompe pas : l'instruction qu'y recevaient les jeunes officiers, déjà parfaitement préparés par leurs études antérieures, était aussi étendue, aussi complète que possible, et ils en sortaient très aptes au service spécial qui leur était réservé.

Alors, dira-t-on, à quoi bon avoir changé ce qui existait déjà et qui, depuis 1818, fonctionnait si bien, au dire des principaux intéressés? D'abord, par imitation de la Prusse et de son École de guerre que l'opinion publique, après les succès des Allemands, s'entêtait à croire en possession des secrets de la victoire. Ensuite, pour donner une sorte de satisfaction au sentiment national qui, après la défaite, n'est que trop disposé à voir des coupables partout et qui rejetait sur le corps d'état-major une part de responsabilité dans les malheurs de la guerre. Enfin, et c'était là la vraie raison, pour permettre à des officiers d'élite, trop longtemps absorbés par des travaux de cabinet, de venir plusieurs fois, dans le cours de leur carrière, se retremper au contact et dans le commandement direct de la troupe. C'était là, en effet, le point faible de l'ancienne institution d'un corps absolument fermé.

Mais préparer dès l'École des jeunes officiers au généralat, quelle singulière conception! Après la guerre, qui est la grande et véritable école, rien ne saurait remplacer l'expérience, qui ne s'acquiert que par la pratique éclairée et constante du métier, dans tous les grades par lesquels passe l'officier qui s'élève jusqu'à celui de général. Même pour le général en chef, la science militaire ne doit pas être la qualité dominante. On l'a dit : le plus grand présent

que Dieu puisse faire à une nation, c'est de lui donner un habile général. Les fautes des ministres sont réparables; celles du général d'armée ne le sont presque jamais. Le salut et la gloire de la nation sont absolument dans ses mains.

A défaut du génie, hélas! si rare et si difficile à rencontrer, ce que l'on doit rechercher avant tout chez un chef d'armée, c'est le *caractère;* le caractère qui lui permet de supporter sans faiblir les émotions poignantes des terribles responsabilités qui lui incombent, quand c'est de la décision, qu'il prend souvent au milieu du trouble le plus grand, que dépendent le salut de l'armée. Ce qui ne s'apprend pas à l'École, c'est le coup d'œil, c'est le jugement, c'est le tact assez fin, assez sûr, pour pouvoir, parmi les renseignements les plus confus et les plus contradictoires qui parviennent au général de tous les côtés à la fois, démêler la vérité et distinguer nettement le but à poursuivre.

Sans doute, il faut beaucoup de science pour établir, dans le recueillement du cabinet, un plan de campagne basé sur les principes les plus solides de la stratégie et de la tactique. — Mais quelle différence entre concevoir et exécuter! — Il arrive presque toujours que les calculs les plus savants sont complètement déjoués par l'imprévu des événements, et alors quelle souplesse d'esprit et surtout quelle force d'âme ne faut-il pas à celui qui commande pour adopter instantanément les nouvelles combinaisons qui lui permettront de faire face heureusement aux circonstances.

Le maréchal Marmont disait que les militaires de plume étaient les fléaux des militaires d'épée. Il mettait évidemment de l'exagération dans l'expression de sa pensée. — Il voulait très certainement dire qu'écrire sur l'art de la guerre ou faire la guerre demande des aptitudes tout à fait différentes. — Il y a même cette remarque à faire, c'est qu'aucun des membres de ce fameux comité, dont le général d'Arçon était l'âme, et qui a élaboré les plans de campagne des premières guerres de la république, attribués par l'histoire à Carnot, n'a fait figure dans les prodigieux événements de l'époque. — Et quels étaient les chefs d'armée chargés d'exécuter ces plans savants que la force des choses, d'ailleurs, les obligeait à changer bien souvent? Des généraux improvisés, sergents la veille, comme Pichegru, Hoche, Augereau, ou d'anciens soldats, pour la plupart nommés officiers à l'élection, comme Kléber, Masséna, Jourdan. — Et leurs adversaires, qu'étaient-ils? Des élèves du grand Frédéric, avec qui ils avaient fait la guerre de Sept ans, ou des généraux expérimentés, réputés pour leur grande science militaire. C'étaient le duc de Brunswick, le prince de Cobourg, le duc de Saxe-Teschen, Clerfayt; c'étaient encore le maréchal Kalkreuth, le maréchal de

Wurmser, le baron de Kray, l'archiduc Charles, qui faisait ses premières armes à Valmy, où il déployait déjà les talents qui devaient, un peu plus tard, en faire un adversaire redoutable pour les armes françaises. Nos généraux, alors, n'avaient pas encore reçu les leçons inoubliables du plus grand génie des temps modernes, qui devait porter la France au plus haut point de gloire où elle fût jamais parvenue. Ils n'avaient, pour toute science, que la pratique journalière des premiers éléments du métier, leur indomptable courage et la nécessité de vaincre pour assurer le triomphe de la révolution, qui ouvrait tout à coup devant leurs yeux un horizon sans limites, auquel ils n'avaient jusqu'alors jamais osé rêver. Devant les dangers de la patrie, leur ardent patriotisme s'était tout à coup illuminé, et leur avait clairement montré les dangers qu'ils eussent courus s'ils avaient voulu lutter de science avec les troupes les plus manœuvrières de l'Europe. Heureusement inspirés par la force des circonstances, ils avaient merveilleusement compris qu'avec de jeunes troupes, composées principalement de nouvelles levées, sans cadres instruits, il n'y avait, pour eux, qu'un seul moyen de fixer la victoire sous leurs drapeaux, c'était de tirer parti, jusqu'à la dernière limite, de la qualité dominante du soldat français : *la fougue irrésistible*, et, en renonçant momentanément aux grandes manœuvres classiques, de se ruer sur l'ennemi, mis complètement hors de garde par ces attaques générales, aussi soudaines que violentes. C'est Dumouriez qui, le premier, inaugura cette nouvelle tactique. La Convention ne tarda pas à l'adopter et à l'ériger en système, en ordonnant à ses généraux, dans les instructions empathiques et déclamatoires qu'elle leur adressait, « de se porter majestueusement et en masse sur les ennemis de la république. »

C'est, à mon sens, donner une fausse direction aux études des officiers élevés à l'École de guerre que de les faire porter sur les grands problèmes de l'art de la guerre. La solution de ce problème ne s'apprend ni dans les livres ni à l'École. — En voulant préparer prématurément de futurs généraux en chef, au lieu de ne s'appliquer modestement qu'à faire de très utiles auxiliaires du commandement, on courrait le risque de développer un grave défaut que de bons observateurs avaient déjà, il y a longtemps, remarqué chez les jeunes officiers d'alors. — Le maréchal de Broglie, le vainqueur de Berghen, le signalait en ces caractéristiques paroles :

« Tous nos officiers ont chacun, en leur particulier, autant de courage et plus de talents et d'intelligence que les officiers des ennemis; mais ils pèchent par un point bien essentiel. Il y en a peu, parmi eux, dans les grades même les plus subalternes, qui ne fassent des projets de campagne pour l'armée et qui ne censurent

le général, et il n'y en a presque aucun qui ne regarde son état comme au-dessous de lui et qui ne trouve de la petitesse à s'occuper des détails et du commandement de sa troupe.

« Rien de si commun que d'entendre raisonner sur le grand du métier et de si rare que de trouver des officiers capables de bien mener la troupe qui leur est confiée.

« C'est cependant de la perfection avec laquelle le lieutenant conduit trente hommes, le capitaine sa compagnie, le colonel son régiment, le brigadier sa brigade; de la promptitude avec laquelle une troupe marche, se rompt, se met en bataille, que dépend le bon ou le mauvais succès d'une affaire, et lorsque les troupes sont mal dressées, il est impossible d'empêcher l'ennemi de prendre avantage sur elles. »

Jamais ces réflexions si sages, si empreintes de véritable expérience pratique, n'ont été mieux en situation qu'aujourd'hui. Avec l'armée nouvelle, dont la force principale se composera de réserves rappelées pour la guerre, le succès de la journée dépendra essentiellement de l'action que l'officier, à quelque degré de la hiérarchie qu'il soit, depuis le lieutenant jusqu'au général, exercera sur la troupe placée sous ses ordres. Or cette action, cette autorité morale, ne s'acquièrent sûrement que par la connaissance parfaite et la pratique journalière des détails infimes du métier, que l'on est trop enclin à négliger, lorsque l'on est absorbé par l'étude des questions les plus hautes et les plus ardues du grand art. C'est alors que l'on réalise les conditions qui font une armée solide : l'ascendant légitime des officiers sur la troupe, la confiance justifiée des soldats et l'échange journalier des dévouements mutuels.

Le général de Marbot, dans ses charmants et intéressants Mémoires, dit bien que « l'histoire des guerres passées prouve que, pour être général en chef, les théories ne suffisent pas et que la meilleure école pour se préparer à ces hautes fonctions est le commandement réel, effectif d'un régiment. » Il va même jusqu'à attribuer en grande partie l'insuccès de la campagne de 1813 à ce fait que l'empereur avait appelé à des commandements de corps d'armée des généraux fort instruits, très dignes d'estime par leur valeur personnelle, mais qui, n'étant pas passés par ce commandement préliminaire indispensable, n'avaient pas su tirer bon parti de leurs troupes, auxquelles ils n'inspiraient qu'une médiocre confiance.

L'art de la guerre est une science hypothétique. Je ne dirai pas qu'elle manque de règles fixes; mais ces règles sont multiples, puisque les problèmes qu'il s'agit de résoudre, et qui donnent lieu aux combinaisons les plus variées, dépendent principalement des dispositions inconnues de l'ennemi. Quelle habileté ne faut-il

pas pour l'obliger à conformer ses manœuvres à vos propres mouvements. Aussi telle manœuvre réputée savante peut échouer là où une autre faite contre les règles peut réussir. Toutes les guerres donnent de nombreux exemples de cette vérité.

A toutes les époques, les militaires se piquant de science se sont précisément disputés avec passion sur ce que l'on est convenu d'appeler les règles de la tactique. L'un veut l'ordre mince ou même dispersé; l'autre pense qu'il peut revenir à l'ordre profond. Celui-ci préconise l'ordre oblique, auquel celui-là oppose l'ordre parallèle. L'emplacement et l'emploi des réserves sont l'objet de contestations non moins vives. Je pense qu'avec l'armée nouvelle, il faut débarrasser la science militaire de tout ce qu'elle a de dogmatique et de pédantesque, et la ramener à une telle simplicité, qu'elle soit accessible aux esprits les plus ordinaires.

Avec une armée de métier très réduite, avec le service à long terme, il est possible de façonner des troupes aux manœuvres savantes. Quand M. de Turenne fit cette admirable campagne de 1672 pour couvrir l'Alsace contre les entreprises de Montecuculli, il avait une armée de vingt-cinq mille hommes. L'armée d'Italie de 1796-1797 n'a jamais compté plus de trente mille combattants; mais avec les effectifs aussi disproportionnés que ceux avec lesquels on a la prétention aujourd'hui de livrer bataille, comment espérer que des manœuvres, quelque peu compliquées, pourront être assez bien comprises de tous les agents d'exécution pour être exécutées sans faute et sans erreur? Quelles conséquences redoutables peut avoir la moindre erreur de calcul, de transmission d'ordres, dans une masse d'hommes aussi considérable! Tous ces perfectionnements de la science appliquée à l'art de la guerre, le télégraphe, le téléphone, les ballons captifs, sont de nature encore, à un moment donné, à compliquer la question.

Le grand empereur lui-même reconnaissait comme presqu'au-dessus des forces humaines le commandement d'une armée de deux cent mille hommes le jour d'une bataille, et les œuvres de son génie étaient d'autant plus dignes d'admiration que les armées qui les exécutaient étaient moins nombreuses.

A propos des manœuvres savantes, l'amiral Jurien de la Gravière, dans ses excellentes et si instructives études sur la marine d'autrefois, nous donne un exemple bien frappant du danger dont elles peuvent être cause quand elles sont exécutées en face d'un adversaire plus résolu que savant.

Le 27 septembre 1538, André Doria perdait la bataille de Prevesa contre un pirate barbaresque, Khaïr-Eddin Barberousse, le deuxième dey d'Alger après son frère El-Aroudj et, à ce

moment-là, capitan-pacha du grand-turc Soliman le Magnifique.

André Doria n'était pas marin de vocation et de carrière. Il avait d'abord commandé les cuirassiers du Pape, puis il était passé au service de Gênes comme chef d'escadre, et il était devenu le grand amiral de Charles-Quint. En 1538, il était âgé de soixante et onze ans et se trouvait à la tête d'une flotte de plus de 200 voiles, composée de l'élite de toutes les marines de la chrétienté, moins celle de France. Sous lui, Vincenzo Capello, qui deviendra plus tard doge de la république, commandait la flotte de Venise. La flotte pontificale était aux ordres de Mario Grimani, patriarche d'Aquila, et les plus illustres chevaliers montaient les galères de Malte.

La flotte turque, elle, n'avait que cent vingt-deux bâtiments mal armés, n'ayant pour équipages qu'un ramassis de gens sans aveu que les Turcs écumaient par milliers sur mer, dans les îles de l'archipel ou sur le littoral de la Grèce, et qui, enchaînés à leurs bancs, ramaient sous le bâton de la chiourme.

A la vue de la flotte ottomane, André Doria, dit l'amiral Jurien, fut pris d'une grande défiance en lui-même et chercha à dissimuler son manque de résolution sous l'apparence de manœuvres entièrement savantes. Khaïr-Eddin, complètement étranger au grand art de la guerre, ne connaissait qu'une seule manœuvre : courir tous ensemble sus à l'ennemi; — ce fut celle qu'il employa à Prevesa avec un plein succès. — Son attaque audacieuse paralysa les mouvements de la flotte chrétienne et lui infligea la plus humiliante défaite.

L'amiral Jurien de la Gravière, en racontant cette célèbre bataille, n'ajoute que cette simple réflexion philosophique : « C'est que ce n'est pas avec la seule science tactique que sur mer, pas plus que sur terre, on gagne les batailles qui sauvent les empires. »

Le fruit de la bataille de Prevesa fut d'assurer aux flottes ottomanes, pendant près d'un demi-siècle, l'empire de la Méditerranée jusqu'à ce qu'un jeune héros de vingt-six ans vint, en 1571, le leur arracher après une bataille des plus sanglantes. Don Juan d'Autriche n'était pas lui non plus un marin de vocation et de carrière. Il ne s'était encore fait connaître que par la valeur et les talents qu'il avait déployés à la guerre contre les Maures pour l'affranchissement complet de l'Espagne. A Lépante, ce ne fut pas dans la science des livres qu'il trouva sa force; ce fut dans sa confiance en Dieu qu'il la trouva. Comme prescription principale, il ordonna à ses équipages le jeûne et la prière, voulant, par là, surexciter, dans ces natures frustes et primitives, le sentiment du devoir, le courage dans le danger et le mépris de la mort par la foi religieuse.

Est-ce donc à la science qu'un jeune prince de vingt et un ans dut un des plus grands, un des plus beaux succès qui aient illustré les drapeaux de notre vieille armée d'Afrique?

Le 14 mai 1843, à onze heures du matin, le duc d'Aumale, ayant laissé, à plus de cinq lieues en arrière, toutes ses réserves, arrivait inopinément à la tête de 700 chevaux de chasseurs d'Afrique et de spahis, en vue d'un campement immense. C'était la smalah d'Abd el-Kader, qui, sous la protection de plusieurs bataillons de « réguliers » renfermait, outre ce que l'émir avait de plus précieux, sa propre famille, sa mère, ses femmes, ses approvisionnements, une population estimée à plus de 20 000 âmes. C'était effrayant, et que faire? L'infanterie et l'artillerie étaient à une telle distance qu'il eût été folie d'en attendre le moindre secours. Attaquer avec une telle disproportion de forces? Battre en retraite devant un ennemi si nombreux, n'était-ce pas courir à une perte certaine? Et cependant, il fallait prendre un parti sur-le-champ. De l'instantanéité de la décision dépendait le salut des troupes. Une fausse manœuvre, un mouvement de faiblesse ou seulement d'hésitation devait fatalement amener un irréparable désastre.

Il faut se rappeler avec quelle fierté le jeune général, repoussant des conseils timides qui lui étaient donnés, prit la seule résolution dont il pouvait espérer le salut. Il ordonna de charger, mais de charger à outrance, tête baissée sans jeter un regard en arrière, et électrisant ses escadrons, par son exemple, il obtint la victoire que méritait l'audacieuse inspiration de son courage et de sa fermeté.

Mais il faut conclure.

Non, décidément, l'École de guerre ne peut pas être l'école du généralat. Ce n'est pas là que l'on peut acquérir les qualités primordiales qui conviennent à un général d'armée. Ce que l'on doit exiger d'un commandant en chef, c'est l'intuition, le coup d'œil, la netteté du jugement et la rapidité des décisions au milieu du danger. Ses deux qualités maîtresses doivent être l'énergie et le sang-froid. Eh bien, cela ne s'apprend pas sur les bancs de l'école; ce sont des qualités de nature que développe, seule, l'habitude du champ de bataille. Mieux vaut une intelligence moyenne, qui reste claire et lucide dans les circonstances difficiles, qu'une intelligence hors ligne qui se trouble et s'altère dans les moments de crise et devant les angoisses de la responsabilité.

La valeur d'un général en chef réside encore plus dans son cœur que dans sa tête, et je conclus en disant que si l'école doit assurément préparer d'excellents officiers, la guerre seule fait les grands généraux.

Général du Barail.

M. GUY DE MAUPASSANT[1]

I

Pour bien juger et apprécier Maupassant, pour le goûter à son vrai mérite littéraire, qui est très grand, pour l'aimer de cette affection intellectuelle qu'on voue, même avec des réserves de conscience à un écrivain souvent désapprouvé, il ne faut guère avoir dépassé la quarantaine, il faut être un jeune homme, un homme jeune de cette époque au jour le jour, où l'on vit universellement d'une vie mouvante, comme sur les sables du mont Saint-Michel; il faut être un acteur curieux, inquiet, encore un peu inexpérimenté, de ce temps bizarre, mystique et athée, en subir les doutes, les angoisses, les agitations fiévreuses, les dégoûts entrecoupés de lueurs et relevés d'espoirs. Maupassant est, en effet, le conteur et le romancier par excellence de la jeune génération actuellement *étale*, pour employer l'expression maritime signifiant que la mer a fini de monter, qu'elle est pleine et qu'elle va bientôt commencer à descendre.

Sans doute, son œuvre est un plat assez substantiel pour satisfaire jusqu'à un âge avancé les estomacs bien conservés, et assez pimenté aussi pour plaire au palais blasé des anciens dîneurs; mais, malgré tout, les bons estomacs des vieillards resteront fidèles à Feuillet et à Cherbuliez, les mets de leur jeunesse, et les palais blasés ne trouveront bientôt plus chez Maupassant un poivre assez fort pour les raviver. L'auteur d'*Une Vie* ne peut donc être bien senti que par la génération mûrissante, qui va de vingt-cinq à trente-neuf ans, et dont il a reflété d'ailleurs, dans ses ouvrages,

[1] *Des Vers.* — *Mlle Fifi.* — *Une Vie.* — *Contes de la Bécasse.* — *Au Soleil.* — *Miss Harriett.* — *Les Sœurs Rondoli.* — *Clair de lune.* — *Yvette.* — *Contes du jour et de la nuit.* — *Toine.* — *La petite Roque.* — *Pierre et Jean.* — *Le Rosier de Mme Husson.* — *M. Parent.* — *Le Horla.* — *Sur l'eau.* — *La Vie errante.* — *La Main gauche.* — *Fort comme la mort.* — *L'Inutile beauté.* — *Notre cœur.* (Ollendorf.)

avec une cruelle exactitude, — peut-être sans le chercher, — l'état assez général d'esprit et de sensations végétatives. Cet état n'a rien de gai pour le présent, ni de bien rassurant pour l'avenir : jamais de foi, peu ou pas de croyances, une mélancolie mortelle, une espèce de tristesse sèche n'ayant aucun contact avec la résignation, amère sans révolte, et pitoyable sans tendresse; une stoïque indifférence, une constatation morne et acceptée des vilenies humaines. Avec cela, chez les privilégiés, la préoccupation des choses de l'art et de la pensée, le culte de la force et de la beauté physique, un grand dilettantisme présidant aux joies aiguës et passagères que peuvent, sous l'éperon, nous donner les sens; une compréhension assez large de la nature, de son mystère et de ses beaux spectacles panoramiques. C'est à peu près, — il faut le dire avec regret, — ce qui constitue aujourd'hui, chez les trois quarts des hommes flottant autour de la trentaine, la raison d'être et la façon de vivre, le ton et la chanson de l'existence.

Pour avoir si complètement respiré cette atmosphère qui flotte dans presque tous ses livres, Maupassant est-il donc un de ces Parisiens sceptiques devenus hommes un peu avant l'âge, grâce à la puberté précoce à laquelle on n'échappe point dans les capitales? Non, ce n'est pas un Parisien proprement dit; il a, au fond, l'horreur de Paris qu'il a toujours habité le moins possible, dès que ses succès le lui ont permis, et s'il nous a, maintes fois, initiés à certaines mœurs parisiennes qui ne sont pas parmi les bonnes, il est pourtant de préférence un provincial, un Normand, un rural, aimant la chasse, la pêche, les voyages, les plaisirs robustes, la bonne cuisine d'auberge, et les propos gaulois où notre aimable tempérament a su, depuis des siècles, se tailler une supériorité légendaire. C'est à Rouen qu'il a passé la majeure partie de son enfance et de sa jeunesse, dans ce pays gras, riche, humide et vert, où le ciel est obscurci par les fumées des usines, où il pleut souvent, sur les bords de la Seine industrielle, encombrée de bateaux; c'est là qu'il a grandi, qu'il a commencé de regarder, d'observer et de penser. Beaucoup de ses récits en témoignent, et la vieille cité gothique, avec les décors de ses environs, lui a fourni plus d'une description où se découvre aisément, entre les lignes, la netteté fraîche et indélébile des impressions premières. De cette époque, en effet, date son éducation en littérature, qui fut toute simple; ses deux seuls maîtres, dont il reçut les leçons, plutôt en gamin d'école buissonnière supérieurement doué, qu'en disciple impatient et ambitieux, il les eut alors, à Rouen. Ce furent Gustave Flaubert et le pays normand. Et tous les deux devaient exercer et conserver toujours sur son esprit une influence considérable, influence double et diverse,

heureuse et néfaste. La bonne fée fut la terre normande et le mauvais génie fut Flaubert.

D'abord, que ce mot de « mauvais génie » ne soit pas pris ici au sens injurieux à l'adresse d'un des écrivains les plus convaincus, les plus riches, les plus scrupuleux de notre langue, d'un des maîtres-ferroniers du style. Flaubert avait pour Maupassant une grande tendresse que le jeune homme lui rendait; il aimait l'enfant qui laissait déjà deviner l'artiste, il dut donc lui donner, il lui donna, dans ses causeries, dans ses lectures, dans les entretiens de leurs promenades quotidiennes, l'enseignement despotique et les conseils entiers qu'il s'était promulgués à soi-même; il l'initia aux difficultés, au martyre de la phrase; il lui exposa, probablement avec le désir de les lui imposer, ses idées d'esthétique, ses haines littéraires, son incroyable absolutisme. Là ne fut point le mal; au contraire. A la chaleur de ce bon volcan toujours en éruption qu'était Flaubert, un jeune homme ne pouvait que se fortifier davantage dans l'amour exclusif de l'art, et à coup sûr Maupassant doit beaucoup à l'auteur de *Madame Bovary*. Tout ce qui est susceptible de s'apprendre, tout ce qui touche au « mandarinat », aux côtés pratiques et professionnels de ce métier si tyrannique d'écrivain, lui vient de ce premier maître, et sous ce rapport on peut estimer qu'il profita de ses leçons au point de l'égaler et même de le dépasser plus tard, par des moyens et des qualités d'un ordre tout différent. Et il acquit également de lui un sens exubérant du comique, du comique villageois, une rare aptitude à saisir la grosse gaieté des situations, et par-dessus tout un féroce, un sauvage mépris de la bourgeoisie, une joie énorme, une joie d'artiste, à constater chaque fois la bêtise de cette classe, et une complaisance presque sensuelle à décrire son imbécillité, comme en se pourléchant!

Mais ce que Flaubert, malgré lui, et sans peut-être même jamais lui en parler, dut aussi apprendre à son élève, c'est l'amertume et le désenchantement qui prédominent dans ses livres, la duperie de la vertu et de la bienfaisance, l'inutilité du dévouement, l'à quoi bon de tout, de la vie, de la santé, de l'amour, du plaisir, du devoir, aussi bien que de la mort. J'en appelle à ceux même qui admirent *Madame Bovary* comme une des œuvres les plus puissantes, les plus pleines, les plus accomplies qu'ait fournies le roman dans ce siècle (je ne parle qu'au point de vue de l'art), et je leur demande à ceux-là, quels qu'ils soient, s'ils n'ont pas fermé ce livre sous une impression d'accablement et de tristesse à part, si j'osais, j'écrirais de douleur indéfinissable? On est sans force, sans courage, avec le sentiment d'un grand abandon, d'une grande

injustice, et l'idée de la détresse humaine vous envahit dans sa plus complète horreur. C'est de l'art, je le répète, et de l'art extraordinaire, que celui capable de terrasser l'âme ainsi, rien qu'avec des fictions d'une heure, mais c'est de l'art plus redoutable que tous les poisons qui enfantent le rêve; l'hébétude morale où il vous laisse équivaut à la dégradation physique succédant aux courtes joies du haschisch et de l'opium; il faut, pour l'affronter sans danger, cet art, un cerveau sûr de soi, une imagination bien en bride, et au moins une croyance où l'on puisse après se raccrocher, en attendant de reprendre goût à la vie telle qu'elle est.

Il est donc permis de croire que, d'abord, la fréquentation d'un homme aussi extrême dans ses élans et dans ses désespoirs que Flaubert, « d'un des grands malheureux de ce monde, parce qu'il était un des grands lucides » (la phrase est de Maupassant), poussant volontiers toutes choses à l'outrance, atteint d'une de ces terribles maladies des nerfs qui ne pardonnent pas, et ensuite le désenchantement implacable de son œuvre, ont pu appuyer, plus qu'il n'aurait fallu, sur la cire molle de ce jeune cerveau et y laisser pour toujours leur funeste empreinte. Les fanatiques, les intransigeants, les adeptes entêtés de l'art pour l'art, ne regretteront point que Maupassant ait subi cette influence délétère, puisqu'elle a été pour lui la source de centaines de pages magnifiques, saignantes, douloureuses, et que l'auteur de *Notre cœur* atteint précisément dans l'expression de la tristesse morne, incrédule et irrémédiable, à une perfection qui ne sera peut-être jamais égalée. Pourtant, quand on voit les merveilleux dons de Maupassant : force, raison, santé, largeur poétique, tendresse aussi, connaissance profonde du cœur humain jusqu'au *tuf*, jusqu'aux bas-fonds, observation directe, rapide et claire des sentiments comme des choses, on se demande, s'il avait été un entraînant, un réconfortant, un croyant « d'âme », un monteur à l'assaut, un épris coûte que coûte de lumière et d'idéal, à quelles surprenantes hauteurs son talent aurait pu s'élancer, et le bien qu'il eût fait aux esprits incertains et découragés. Voilà pourquoi nous persistons à penser que ce fut un malheur pour lui d'avoir senti trop tôt le souffle froid de *Madame Bovary*, ce livre en plein nord, qui n'a jamais le soleil.

Quant au pays normand, l'autre maître, et le meilleur, de l'écrivain qui nous occupe, nous n'avons que des actions de grâces à lui rendre. Il semble qu'il soit entré tout entier avec ses pâturages, sa terre, ses bois, ses rivières, ses habitants et son bétail dans la tête de l'enfant pour s'y ramasser puissamment et s'y fixer à jamais. Ne fait-il que passer en chemin de fer par cette contrée de prédilection, il en parle avec un accent particulier, savoureux : « Le convoi

traversait un long pays onduleux, coupé de vallons, où les domaines des paysans, herbages et prairies à pommiers, étaient entourés de grands arbres dont les têtes touffues semblaient luisantes sous les rayons du soleil. On touchait à la fin de juillet; c'était la saison vigoureuse où cette terre, nourrice puissante, fait épanouir sa sève et sa vie. Dans tous les enclos, séparés et reliés par ces hautes murailles de feuilles, les gros bœufs blonds, les vaches aux flancs tachetés de vagues dessins bizarres, les taureaux roux au front large, au jabot de chair poilue, à l'air provocateur et fier, debout auprès des clôtures ou couchés dans les pâturages qui ballonnaient leurs ventres, se succédaient indéfiniment à travers la fraîche contrée dont le sol semblait suer du cidre et de la chair. » (*Notre cœur.*) La Normandie, Maupassant la porte en lui, il la détient; il peut dire : « Ma Normandie » avec autant de droit et de fierté que les Méridionaux disent : « Ma Provence ». Il en sait comme personne le ciel, le paysage, les mœurs, les traditions, la vie et le patois. Les plus vertes, les plus gaillardes et les plus bouffonnes de ses histoires, qui eussent ravi Henri IV, où il y a en même temps un peu du rire de Rabelais, de Sancho Pança, de Dumas père et de Paul de Kock, sont des histoires de Normandie. Elles ne sont cependant pas toujours aussi franchement gaies et bon enfant qu'elles le paraissent; l'animalité du paysan s'y étale, et rudement stigmatisée, dans tout ce qu'elle a de bestial, de rapace, d'avare et de méfiant. Les filles ne valent guère plus cher que les gars qui les séduisent, les grands-parents sont mis en demeure par leurs enfants de ne point coûter d'argent et de vite mourir; le fer, le feu, le poison, jouent leur rôle dans plus d'un drame sombre; il se découvre parfois un cadavre sous le fumier, et le gendarme bat la campagne, et la justice informe, pendant que les saisons continuent de succéder aux saisons avec leur monotonie fatale.

Nous croyons bien que c'est Fromentin qui appelle Backuysen « le peintre du vent », nous pourrions dire de Maupassant qu'il est un écrivain de l'eau.

Ah! l'eau! comme il l'aime! Et toutes les eaux! celle de la rivière, celle du moulin, celle des longues pluies normandes, celle du fleuve et celle de la mer, l'eau de la Seine et de la Marne, où *Mouche* a trempé ses menottes, où il a si souvent fait jouter les bruyantes équipes de ses canotiers en maillot, sur les rives desquelles il a si souvent assis les couples amoureux du dimanche, les tourlourous de banlieue, une baguette aux doigts, causant du pays et des payses (*Petit Soldat*), et la belle eau féminine de la Méditerranée (*la Vie errante*), l'eau tiède et bleue du pays d'or, qui l'a bercé pendant des années dans ses courses, et l'eau saumâtre des

citernes du Sahara, l'eau fraîche des oasis (*Au Soleil*), l'eau des bains d'Orient, l'eau minérale de *Mont-Oriol*, l'eau d'Étretat et des plages. Sans doute, il n'est pas le seul à l'avoir sentie, l'eau, à l'avoir surprise dans son intimité, dans son mystère; Bourget s'est joliment promené en nacelle sur les lacs d'Italie et d'Ecosse, mais Bourget, c'est de l'eau mondaine; Loti en a également parlé de façon magistrale et définitive, mais le barde de *Pêcheurs d'Islande* reste, même dans ses douceurs, solennel et lyrique; Loti, c'est un pharaon qui voyage sur des océans lointains, si lointains que leur nom seul éveille le rêve et confond la pensée;... Maupassant, lui, ne nous quitte pas, c'est chez nous qu'il canote, ce n'est jamais bien loin de nous qu'il tire une bordée sur son vaillant petit yacht, et puis sa façon de naviguer est si simple, si franche, si camarade, si peu exotique et pédante. De ces courtes absences il ne nous rapporte ni momies, ni armes empoisonnées, ni bibelots de bazar, mais un livre de bord, écrit à la barre, heure par heure, où les paysages, les êtres et les choses sont notés dans une langue merveilleuse de clarté, de précision poétique et de vie.

Avec toutes les plantes et les bêtes de l'eau, il est en étroites relations : avec le jonc, le nénuphar, le martin-pêcheur et la libellule; il sait par cœur le cri de la reinette, la plainte du crapaud, et la chanson du roi Midas que le roseau chuchote encore... Et rien de ce qui a rapport à l'eau, de ce qui fait partie du domaine aquatique, de ce qui vit de l'eau, dans l'eau, sur l'eau, sous l'eau, près de l'eau, ne lui est étranger. Il est passé maître-pilote en cette matière.

S'agit-il de mettre à flot une embarcation quelconque et, bras nus, de l'enlever à coups d'avirons, du côté de Bougival et de Chatou, de peindre ce gai petit monde bariolé de l'eau douce, hommes et femmes, pêcheurs à la ligne, patrons de guinguettes, bourgeois riverains, de conter les histoires de noyés, les après-midi de plomb, en chapeau de paille, au mois d'août, les mouillages abrités, à l'ombre des saules, les baignades furtives, les bals publics du soir, où l'on danse sur pilotis, la gravité un peu effrayante que prend le coup de rame la nuit, dans les ténèbres; ou bien s'agit-il de rester les jambes dans quelque marais de province, à l'affût prolongé du canard sauvage, de lancer l'épervier, aux flambeaux, dans les douves du vieux manoir, de faire grouiller pour nous la vie poissonneuse et rude des pauvres ports de pêche, de poser une nasse, de traîner un chalut, d'aller visiter une épave, de monter dans le phare, de baptiser une « Marie-Jeanne » ou de suspendre à l'église une petite frégate en *ex-voto*; faut-il enfin dire la grâce des canots de luxe et de plaisance amarrés dans les golfes, expliquer

qu'ils ont une vie frétillante qui leur est propre, des manières et une physionomie spéciales, révéler l'originalité respective et les caprices de tous ces dangereux petits êtres de bois peint et de toile, et se faire, en plus, le descriptif expert et miraculeux de leur élément, à ce point d'en vulgariser, à l'aide d'un vocabulaire simple et accessible à tous, les caresses et les perfidies, la respiration, les repos et les colères, les nuances prismatiques et les changements de couleur selon les jeux du soleil, les mirages du brouillard ou les clartés de la lune... s'agit-il de tout cela, en vérité je vous le dis, Maupassant n'est jamais pris au dépourvu, il est là toujours prêt, et toujours il se surpasse, toujours il enchante, toujours il triomphe.

II

Il y a peu d'exemples de réputation littéraire aussi soudainement née, aussi rapidement accrue, puis établie, que celle de Maupassant. Son nom est prononcé vers 1880, à propos d'un petit volume de vers panthéistes, solides, abondants, bien musclés, mais où la robustesse de la pensée ne bénéficiait nullement de la forme poétique, un de ces volumes de vers, en un mot, qui font tout de suite présager un parfait prosateur.

Un parfait prosateur! voilà bien, en effet, ce qu'est Maupassant, et ce qu'il restera; un prosateur-type qu'on peut mettre à côté des meilleurs parmi les anciens Pères de la Langue, et au-dessus de la plupart de ses contemporains. La phrase de Zola est un chantier sans cesse empêtré de moellons et de pierres de taille; celle du photographe Daudet, ah! certes, elle est bien séduisante, mais trop léchée, avouez-le, trop joliment retouchée à la loupe; quant à celle de Goncourt, elle est papillotante et elle a de beaux jaunes, mais on ne peut s'y aventurer sans casser un bibelot ou faire choir une théière, tant le bric-à-brac l'encombre. Moins maçon que le premier, moins Parisien de la rue de la Paix que le second, point du tout marquis japonais comme le troisième, Maupassant est tout bravement Français, conteur français. Pour des patriotes littéraires, c'est quelque chose. Dans les brefs récits nerveux, saisissants, bien ordonnés, d'une étonnante maîtrise de simplicité, qui ont consacré son succès, il se montre incomparable. Il frappe toujours juste, vite et fort; et quand on a terminé tel ou tel de ces absolus petits chefs-d'œuvre, on ne saurait le concevoir mieux imaginé, mieux exécuté. Est-ce à dire pour cela, d'après M. Jules Lemaître, « que les contes de M. de Maupassant sont à peu près pour nous ce qu'étaient ceux de la Fontaine pour ses contemporains »? Et y a-t-

il lieu, comme il le fait, d'établir entre eux deux une suite de petits rapprochements, plus ingénieux que solides et bien fondés? Nous ne le pensons pas. Malgré sa haute compétence en critique, l'auteur des *Contemporains* ne nous paraît pas tout à fait conforme à la vérité dans ce parallélisme un peu tiré par les cheveux entre Guy de Maupassant et le Bonhomme. Les contes de la Fontaine sont en vers, ceux de Maupassant sont en prose; les contes de la Fontaine nous apparaissent ainsi que d'aimables petites historiettes, très artificielles, dites en l'air, avec malice et grâce, et des ronrons pareils à ceux des chats de la fable; aucune autre prétention que celle d'amuser en scandalisant. Les contes de Maupassant sont au contraire des morceaux de vie réelle, presque toujours réalistes, taillés en pleine chair vivante d'humanité, sans esprit au sens où on l'entend (car Maupassant n'a que du comique, don bien supérieur à l'esprit), sans mièvreries paternelles, sans le sautillement de la pensée et de la forme chères au fabuliste, sans cette insouciance galante, cette pirouette sur les talons à propos de tout, qui étaient comme la caractéristique espiègle du siècle passé. La Fontaine est grivois, polisson; Maupassant est voluptueux et sensuel. La Fontaine nous fait sourire ou rougir, Maupassant n'est pas loin de nous faire pleurer; s'il nous égaye, c'est aux éclats; s'il nous choque, c'est sans précautions hypocrites, mais loyalement, en pleine poitrine; le premier est badin, chatouilleur à demi-mot, le second est gaillard, brutal et cru; la Fontaine prise dans sa tabatière, et Maupassant fume sa pipe. Restriction faite de toutes ces divergences et de bien d'autres très faciles à trouver, on peut déclarer qu'ils se ressemblent, étant deux grands écrivains français l'un et l'autre, et qu'ils possèdent certaines qualités intellectuelles qui leur sont communes.

La carrière de Maupassant se divise presque d'elle-même en trois phases assez nettement tranchées. La première est celle des débuts éclatants, celle des premiers contes fameux, celle des audaces, des gageures d'inconvenances, des brutalités, des tours de force, des paris inutiles, même quand ils sont gagnés, celle où il se cherche et se trouve tout de suite, bien que tâtonnant un peu autour de Zola, chez les tirailleurs duquel il fait un petit temps de service au bastion de Médan. *Boule-de-suif* est l'Austerlitz de cette période, et elle se clôt par la publication du roman *Une vie*, qui marque le début de la seconde. Période de grand et beau labeur celle-là, d'incessante production, de plein et d'universel succès : nouvelles, fantaisies, contes, romans, chroniques, articles de journaux, impressions de voyage, mettent en vedette chaque semaine, plusieurs fois par semaine, et pendant plusieurs années, ce joli nom,

romanesque, déjà célèbre : Guy de Maupassant. C'est le temps de *Bel-Ami*, de *Mont-Oriol*, de *Pierre et Jean*, et de plusieurs volumes de nouvelles, toutes plus prenantes et plus surprenantes les unes que les autres. Et puis, voici qu'il a bientôt comme une *manière* plus simple encore que les précédentes, quoiqu'il ait toujours été la simplicité même, une manière apitoyée, plus délicate, plus tendrement humaine. Jusqu'à présent, il constatait les douleurs, les misères inévitables d'ici-bas, il les regardait passer en spectateur calme et jamais interloqué; on dirait que maintenant il s'émeut, qu'il détourne parfois la tête, que la plume lui tremble aux doigts, qu'il ne lui suffit plus de noter un beau cas d'angoisse morale et de détresse de cœur, s'il n'en prend un peu sa part. En même temps, il s'affine, il se civilise, il goûte au luxe et aux élégances du monde, il nous mène, lui, l'ennemi de l'habit noir, dans des salons où nous n'aurions jamais cru auparavant qu'il aurait un jour plaisir à être invité, il côtoie, en souliers vernis, la « chasse réservée » de Paul Bourget. Et son talent demeure quand même, sous la cravate blanche, aussi robuste, aussi entier, aussi lucide; où d'autres, courtisans de la vogue et grisés par elle, se diminueraient, se laisseraient envahir et transpercer jusqu'aux os, Maupassant reste imperméable, toujours maître chez lui. C'est la troisième phase, celle où il a donné ses livres les mieux pensés, les plus sentis, les plus vibrants, ces livres soufferts, ces maladies écrites qui s'appellent : *Fort comme la mort* et *Notre cœur.*

III

Ce qu'il y a de remarquable chez cet écrivain, c'est d'abord l'universalité, en même temps que l'égalité, d'un talent qui ne connaît pas la défaillance. Il a touché aux sujets et aux ordres d'idées les plus disparates, les plus éloignés, avec la même sûreté tranquille. Ses qualités exceptionnelles sont permanentes. Il n'est pas l'homme *unius libri*, celui qu'on baptise de préférence l'auteur de... Non, tout ce qu'il a fait, il l'a fait avec une supériorité régulière, fonctionnelle. Qu'il étudie les paysans, les êtres élémentaires, ou les Parisiens, les compliqués, la petite bourgeoisie chétive ou l'élite mondaine, qu'il nous conduise en province ou à l'étranger, sur l'Etna, dans le désert, peu importe, il n'est jamais en faute. Il dit souvent ce qu'on ne lui demande pas, c'est vrai, il va loin, très loin, mais quand il est sage, comme on a plaisir à le suivre, comme il dit ce qu'il faut dire, ce qu'on est satisfait de lui entendre dire! et avec tant de naturel, qu'il nous donne cette illusion qu'il écrit

comme nous croyons qu'on parle. Ce don merveilleux, il l'a une fois pour toutes, et nul ne doute qu'il n'ait été capable de nous entretenir indifféremment des Esquimaux ou des Patagons avec la même compétence cérébrale. Est-ce tout? Non. Sa pensée, toujours claire, valant toujours la peine d'être formulée, il l'exprime sans effort, sans hésitation, sans recherche, avec la certitude d'une chose *arrivée*, comprenez-vous bien cela? D'une chose *arrivée* qu'on lui aurait contée et qu'il ne ferait que répéter ensuite mot pour mot. Il est, en quelque sorte, le *reporter* fidèle, impeccable, de quelqu'un qui n'est autre que lui-même. Aussi, avec cet homme, toutes les imaginations deviennent *réelles*, toutes les fables sont *vécues*. En le lisant, on voit soudainement les choses, non pas avec les yeux intellectuels, mais avec les vrais yeux du corps, et le spectacle est si vivant, si animé, si vrai, si étranger à l'image imparfaite et déformée obtenue par les *trucs* de la « littérature », que nous le sentons, que nous y participons, que nous le vivons nous-mêmes, non point à la façon d'une lecture, mais à la façon d'un acte, d'un événement que nous serons tentés de raconter le soir à table, chez nous, comme un incident de notre journée.

Pour atteindre à une si vive puissance d'effet, disons que Maupassant a une organisation sensationnelle unique, poussée jusqu'aux dernières limites de l'acuïté. Avec quelle ardeur exaltée ne jouit-il pas des couleurs, des sons et surtout des odeurs, des parfums? Il nous l'avoue lui-même, il a connu la griserie des sens jusqu'au délire, jusqu'au mirage et à l'extase. Lisez cette page écrite en mer, à proximité de la côte de San-Remo; il est impossible d'exprimer avec plus de joie, d'éloquence et de magie, le *summum* d'une ivresse physique.

... Nous étions assez près des côtes, en face d'une ville, San-Remo, sans espoir de l'atteindre. D'autres villages ou petites cités, s'étalant au pied de la montagne grise, ressemblaient à des tas de linge blanc mis à sécher sur les plages. Quelques brumes fumaient sur les pentes des Alpes, effaçaient les vallées en rampant vers les sommets dont les crêtes dessinaient une immense ligne dentelée, dans un ciel rose et lilas. Et la nuit tomba sur nous, la montagne disparut, des feux s'allumèrent au ras de l'eau tout le long de la grande côte. Lorsque j'eus dîné, je m'étendis sur le pont. Ce jour tranquille de flottement avait nettoyé mon esprit comme un coup d'éponge sur une vitre ternie, et des souvenirs en foule surgissaient dans ma pensée, des souvenirs sur la vie que je venais de quitter, sur des gens connus, observés, ou aimés.

Être seul, sur l'eau, sous le ciel, par une nuit chaude, rien ne fait

ainsi voyager l'esprit et vagabonder l'imagination. Je me sentais surexcité, vibrant, comme si j'avais bu des vins capiteux, respiré de l'éther ou aimé une femme.

Une petite fraîcheur nocturne mouillait la peau d'un imperceptible bain de brume salée. Le frisson savoureux de ce tiède refroidissement de l'air courait sur les membres, entrait dans les poumons, béatifiait le corps et l'esprit en leur immobilité... Cette brume de la mer me caressait comme un bonheur. Elle s'étendait sur le ciel, et je regardais avec délices les étoiles enveloppées de ouate, un peu pâlies dans le firmament sombre et blanchâtre. Les côtes avaient disparu derrière cette vapeur qui flottait sur l'eau et nimbait les astres.

On eût dit qu'une main surnaturelle venait d'empaqueter le monde, en des nuées fines de coton, pour quelque voyage inconnu.

Et tout à coup, à travers cette ombre neigeuse, une musique lointaine, venue on ne sait d'où, passa sur la mer. Je crus qu'un orchestre aérien errait dans l'étendue pour me donner un concert. Les sons affaiblis, mais clairs, d'une sonorité charmante, jetaient par la nuit douce un murmure d'opéra.

Une voix parla près de moi.

« — Tiens, disait un marin, c'est aujourd'hui dimanche et voilà la musique de San-Remo qui joue dans le jardin public. »

J'écoutais, tellement surpris que je me croyais le jouet d'un joli songe. J'écoutai longtemps, avec un ravissement infini, le chant nocturne envolé à travers l'espace.

Mais voilà qu'au milieu d'un morceau, il s'enfla, grandit, parut accourir vers nous. Ce fut d'un effet si fantastique et si surprenant que je me dressai pour écouter. Certes, il venait, plus distinct et plus fort de seconde en seconde. Il venait à moi, mais comment? Sur quel radeau-fantôme allait-il apparaître? Il arrivait, si rapide, que, malgré moi, je regardai dans l'ombre avec des yeux émus; et tout à coup je fus noyé dans un souffle chaud et parfumé d'aromates sauvages, qui s'épandait comme un flot plein de la senteur violente des myrtes, des menthes, des citronnelles, des immortelles, des lentisques, des lavandes, des thyms, brûlés sur la montagne par le soleil d'été.

C'était le vent de terre qui se levait, chargé des haleines de la côte et qui emportait aussi vers le large, en la mêlant à l'odeur des plantes alpestres, cette harmonie vagabonde.

Je demeurais haletant, si grisé de sensations que le trouble de cette ivresse fit délirer mes sens. Je ne savais plus vraiment si je respirais de la musique, ou si j'entendais des parfums, ou si je dormais dans les étoiles. (*La Vie errante.*)

Cela est évidemment très beau. Mais avez-vous été frappé en

même temps par la simplicité, par l'honnêteté de cette prose abondante et sobre, claire, nette, coulant de source? Tout ce morceau, de première force, ne donne en rien l'impression d'une virtuosité qui s'écoute; ce récit, d'une sensibilité nerveuse extraordinaire, où Maupassant touche, comme en se jouant, aux relations les plus mystérieuses et les plus subtiles de l'ouïe, de l'odorat et de la vue, il est pourtant accessible au premier venu, et une intelligence moyenne, une cervelle d'homme du peuple le comprendrait. Sur un pareil sujet, songez à quelles variations laborieuses, à quelles « pluies de perles », à quelles contorsions de phrases, à quelle recherche d'épithètes rares, de qualificatifs célestes, azurés, à quel galimatias pittoresque et dément se serait cru obligé d'avoir recours tel ou tel Paganini d'encrier que nous ne voulons point nommer! La clarté, la mesure, la simplicité presque rudimentaire des moyens pour obtenir de grands effets, tels sont les dons qui mettent Maupassant hors de pair, les dons supérieurs, grâce auxquels il a mérité qu'on l'appelle un classique. Il l'est tellement, en effet, au sens exact du mot, que nous serions bien surpris si les pages que nous venons de citer n'étaient pas apprises et récitées par cœur, avant qu'il soit cinquante ans, dans les lycées.

Maintenant, nous voudrions répondre à une question qui a souvent été posée, question délicate et douloureuse, parce qu'elle intéresse de très près l'écrivain et l'homme, qui ne font qu'un : « Maupassant est-il un sain ou est-il un malade? » Ceux qui posent la question ajoutent aussitôt, avant d'avoir la réponse : « On ne comprend pas bien. Les uns nous disent : Maupassant, mais c'est la vigueur et la santé même; voyez cette netteté de langue, cette justesse de vues, cette belle ordonnance de la phrase et de la pensée, cette possession de son sujet, cette maîtrise du cerveau, absolue et continuelle, cette observation large, facile des spectacles ordinaires de la nature et de la vie. Et puis les autres nous déclarent : Maupassant, au contraire, c'est un raffiné, un compliqué, un inquiet au dernier période, un vrai paquet de nerfs; voyez cette sensibilité prodigieuse, ce mécontentement général, ces abattements, ces anxiétés, qui se rencontrent à chaque pas dans son œuvre chagrine. Personne n'est plus tourmenté que Maupassant; il y a en lui du Pascal. » Alors qui a raison, décidément? Est-il un sain ou un malade?

A cela nous répondrons qu'il n'est ni l'un ni l'autre exclusivement, mais qu'il est les deux à la fois. On ne s'en est peut-être pas assez rendu compte de cette dualité bizarre, et c'est elle qui donne à ses livres une saveur, déconcertante au premier abord mais si profonde, si humaine!

Il est malade, et il écrit dans une langue bien portante, il est troublé, tourmenté, triste, errant, et il nous conte ses doutes, ses angoisses, ses vaines courses par le monde, avec la lucidité, la clairvoyance et la raison d'un sage; il est névrosé jusqu'à la souffrance et il nous peint sa névrose en classique pur; et c'est justement pour avoir rendu des sensations archicompliquées dans un vocabulaire très simple qu'il est un talent unique et qu'il a pu donner le change à quelques-uns sur son œuvre et sur lui-même.

Maupassant a tellement mis de *lui* dans tout ce qui est sorti de sa plume, qu'il est difficile pour bien juger l'ouvrage de ne pas connaître un peu « l'ouvrier ». Nous allons le faire avec toute la réserve que comporte la situation si triste où il se trouve actuellement. Il n'y a qu'à ouvrir ses livres pour avoir des portraits de lui, très complets. En voici un, qui, pour être celui d'un de ses personnages, ne le peint pas moins avec une grande fidélité :

J'ai toujours été un solitaire, un rêveur, une sorte de philosophe isolé, bienveillant, content de peu, sans aigreur contre les hommes et sans rancune contre le ciel. J'ai vécu seul, sans cesse, par suite d'une sorte de gêne qu'insinue en moi la présence des autres. Comment expliquer cela? Je ne le pourrais. Je ne refuse pas de voir le monde, de causer, de dîner avec des amis; mais lorsque je les sens depuis longtemps près de moi, même les plus familiers, ils me lassent, me fatiguent, m'énervent, et j'éprouve une envie grandissante, harcelante, de les voir partir, ou de m'en aller, d'être seul. Pourquoi suis-je ainsi? Qui sait? La cause en est peut-être fort simple. Nous sommes deux races sur la terre : ceux qui ont besoin des autres, que les autres distraient, occupent, reposent, et que la solitude harasse, épuise, anéantit, comme l'ascension d'un terrible glacier ou la traversée du désert, et ceux que les autres, au contraire, lassent, ennuient, gênent, courbaturent, tandis que l'isolement les calme, les baigne de repos dans l'indépendance et la fantaisie de leur pensée. (*Qui sait?*)

Vous constatez déjà un amour immodéré de solitude, de liberté, d'indépendance; on les rencontre à chaque page, à tout propos, dans les vingt volumes qu'a écrits Maupassant. Lui donne-t-elle au moins le calme, cette solitude? Non, puisqu'il la renie à de certaines heures, avec autant de force qu'il la réclamait :

Oui, ma chère amie, je suis à l'âge où la vie de garçon devient intolérable, parce qu'il n'y a plus rien de nouveau pour moi sous le soleil. Un garçon doit être jeune, curieux, avide. Quand on n'est plus tout cela, il devient dangereux de rester libre. Dieu! que j'ai aimé ma

liberté, jadis, avant de vous aimer plus qu'elle! Comme elle me pèse aujourd'hui! La liberté, pour un vieux garçon comme moi, c'est le vide, le vide partout, c'est le chemin de la mort, sans rien dedans pour empêcher de voir le bout, c'est cette question sans cesse posée : que dois-je faire? qui puis-je aller voir pour n'être pas seul? Et je vais de camarade en camarade, de poignée de main en poignée de main, mendiant un peu d'amitié. J'en recueille des miettes qui ne font pas un morceau. (*Fort comme la mort.*)

Jointe au regret, apparaît dans cette citation la pensée de la mort. Elle atteint chez Maupassant à un grand degré de préoccupation, elle se fait même obsédante, affolante, il y revient sans cesse. Il en a l'angoisse moins peut-être par peur proprement dite que par lassitude, écœurement, inévitabilité, répugnance humiliée à l'idée de la décomposition, de la rentrée définitive dans la poussière et le néant à laquelle on sent bien qu'il croit, car il ne croit à rien, à rien, qu'au malheureux sort des malheureux hommes ici-bas. Sa seule religion c'est de voir que nous souffrons, beaucoup, trop, et de le dire, de le répéter sans cesse. Il a donc pour la mort, qui nous libère, je ne sais quelle prédilection surexcitée. Tout ce qui appartient à la mort, tout ce qui la côtoie, la précède et la suit, gravite autour d'elle, ses affres, ses tragédies, le drame ou la comédie de ses épisodes, l'infamie des intérêts dont elle est la cause ou le but, quel vaste et fertile terrain pour cette imagination! Il le cultive avec des soins spéciaux. Il y a en lui du jardinier de cimetière. Il trouve, pour nos agonies, pour nos fins misérables, des accents d'une âpreté plus poignante. Nos derniers moments l'inspirent. La nuit de veille mortuaire passée par sa fille au chevet de « petite-mère » dans *Une Vie*, la mort du phtisique, dans *Bel-Ami;* celle du peintre Olivier Bertin, dans *Fort comme la mort*, et bien d'autres, sont parmi les plus remuantes et les plus déchirantes pages qu'il ait écrites. Par instants il éprouve, au milieu de ses calmes et mornes réflexions, des élans de joie physique et sensuelle devant un coucher de soleil sur la mer ou quelque captivant paysage d'Algérie; son cœur et son esprit bondissent, il trouve que cette vie désastreuse a pourtant ses minutes de charme et de bonheur :

J'allais à pas rapide, léger comme on l'est en suivant les sentiers tortueux sur les pentes d'une montagne. Rien ne pèse, en ces courses alertes, dans l'air vif des hauteurs; rien ne pèse, ni le corps, ni le cœur, ni les pensées, ni même les soucis. Je n'avais plus rien en moi, ce jour-là, de tout ce qui écrase ou torture notre vie, rien que la joie

de cette descente. Oh ! que j'étais loin, que j'étais loin, de toutes les choses et de toutes les gens dont on s'occupe sur les boulevards, loin de moi-même aussi, devenu une sorte d'être errant, sans conscience et sans pensée, un œil qui passe, qui voit, qui aime voir. (*La Main gauche.*)

Parfois c'est une fausse joie plus grande encore, une des plus vives émotions qui puissent effleurer l'âme :

J'ai, par moments, ces espèces de lueurs dans l'esprit qui font croire, pendant une seconde, qu'on va découvrir le divin secret des choses. Puis la fenêtre se referme. C'est fini. (*Monsieur Parent.*)

Et elle se referme bien brutalement, il retombe aussitôt dans son épouvantable mélancolie, et il repousse, il maudit cette solitude qu'il a désirée, qu'il désire toujours, mais à laquelle il voudrait en même temps s'abandonner et se soustraire. Quels cris de douleur alors ! Quelles tortures morales !

Depuis quelque temps j'endure cet abominable supplice d'avoir compris, d'avoir découvert l'affreuse solitude où je vis, et je sais que rien ne peut la faire cesser, rien, entends-tu ? Quoi que nous tentions, quoi que nous fassions, quels que soient l'élan de nos cœurs, l'appel de nos lèvres, l'étreinte de nos bras, nous sommes toujours seuls... Et personne ne comprend personne ! quoi qu'on pense, quoi qu'on dise, quoi qu'on tente ! La terre sait-elle ce qui se passe dans ces étoiles que voilà, jetées comme une graine de feu à travers l'espace, si loin que nous apercevons seulement la clarté de quelques-unes, alors que l'innombrable armée des autres est perdue dans l'infini, si proches qu'elles forment un tout peut-être, comme les molécules d'un corps ? Eh bien ! l'homme ne sait pas davantage ce qui se passe dans un autre homme. Nous sommes plus loin l'un de l'autre que ces astres, plus isolés surtout, parce que la pensée est insondable... cachée et libre, et que nous ne pouvons ni la connaître, ni la conduire, ni la dominer, ni la vaincre !

Il nous faudrait citer, si nous en avions la place, toute cette nouvelle intitulée : *Solitude*, et qui n'est qu'une lamentation éperdue.

En somme, à la bien considérer, cette vie d'un jeune écrivain moderne se récapitule et s'explique par elle-même très aisément. On la voit se dérouler dans toutes ses phases naturelles qu'elle s'éclaire au fur et à mesure. C'est d'abord un enfant élevé en province, dans le contact pur et violent de la campagne et de la

terre, qui reçoit ses premières leçons d'un artiste malade et désabusé; puis, un jeune homme solide, hardi, bien râblé, qui apporte à Paris ses biceps et ses fanfaronnades de coq de village, qui s'amuse, canote, cynique et scandaleux, qui fait et dit crûment les choses, le « mauvais enfant », dont nous parlait Villon; c'est le premier Maupassant, celui-là, déjà dans la force de son talent, c'est convenu, mais qu'il nous est impossible de louer ici et que nous ne pouvons pas trouver bien recommandable. Puis, c'est l'homme jeune qui mûrit, qui garde toujours son irréligion sans passion et sans hostilité, son matérialisme de vision et de rendu, son goût de l'énergie dans la sensualité, sa clairvoyance chirurgicale, mais tout de même avec moins de parti-pris, moins de recherche, moins de satisfaction personnelle. Il observe les choses plus largement, de plus haut, il voyage, il regarde et compare, il court le monde, et dans ces expéditions lointaines, son impudeur — naïve au fond et nullement d'intention malsaine, — s'apaise et s'étale avec moins de complaisance; et puis, aux approches de la quarantaine, sous le coup d'une crise inexpliquée, voilà que sa sensibilité éclate soudain, comme ces fruits monstrueux des tropiques que la chaleur du midi fait crever ainsi qu'une bombe; elle éclate avec toute la force accrue de son retard, et c'est un Maupassant épris de tendresses, très profanes, sans doute, mais enfin connaissant la douleur, les larmes, et aussi le doute... Il pense aux éternels problèmes dont il ne se souciait point naguère, il cherche à savoir, il se préoccupe de notre sort, de notre condition, de notre raison d'être, et il s'indigne, il se lamente, il récrimine, il désespère, il apostrophe la mer, le ciel et les astres. Quelle évolution significative et rapide! Et alors, au moment où cet être, depuis longtemps inquiet, agité, malheureux, mécontent de tout et de lui-même, nous donnait l'espoir que peut-être il finirait, après tant d'étapes douloureuses, par ouvrir la vraie porte, par trouver la bonne terre promise, où son talent réchauffé produirait les fruits d'or et les grappes merveilleuses de Chanaan, un mal mystérieux le frappe, soufflant sur la flamme de cette vigoureuse et rare intelligence que Dieu lui avait donnée. N'y a-t-il pas lieu, dites-moi, de se sentir envahi d'une immense pitié, en songeant que cet homme de quarante ans, un des maîtres écrivains français de notre temps, est à cette heure en vie dans la tombe qu'on appelle une maison de santé? que cet indépendant est tenu entre les quatre murs d'une petite chambre, qu'il a cessé de s'appartenir, qu'il n'est plus à lui-même, pauvre corps en traitement qu'il faut assister et ne pas quitter... parce que son maître est parti? Et parti où? Qui révélera jamais les mystérieuses limbes où s'en va la

pensée chassée de l'homme? Nous ne savons rien de plus affreux, et il nous semble qu'une créature est absoute quand le malheur l'atteint aussi cruellement, qu'il y a des catastrophes équivalant à des rachats.

Cette folie de Maupassant a déjà trop occupé la presse depuis un mois pour qu'il soit nécessaire d'y revenir à cette place. Nous pourrions en rechercher, en retrouver même les germes épars dans son œuvre; d'abord cela ne prouverait pas grand chose, et puis c'est un jeu cruel auquel nous préférons ne pas nous attarder. Nous avons simplement tenu à donner aux lecteurs de cette *Revue* une idée de l'artiste et de l'écrivain, laissant, à dessein, de côté, ses idées que nous réprouvons, qui ne sont point des nôtres. Quant à l'homme, que nous avons connu, qui était honnête, simple, et bon, est-il besoin seulement de dire quels vœux nous formulons pour lui? Ils sont ceux de toute une génération apitoyée.

Maupassant, quand la démence l'a surpris, était en train de travailler à un nouveau roman, qui s'appelle *l'Angelus*. Paraîtra-t-il jamais, ce livre? et reviendra-t-il, comme Dante, de l'enfer? Nous l'espérons de tout notre cœur, nous voudrions que ce beau titre lui fût propice. Aussi nous vous en prions, cloches des clochers normands qu'il aimait, puissiez-vous sonner vite à cette âme obscurcie et lasse, le clair Réveil — ou le grand Repos!

***.

LE SOCIALISME CHRÉTIEN[1]

V. LES DERNIÈRES ÉCOLES

Il faut s'y résigner; la langue, avec ses usages, ayant pris force de loi, est très souvent gênante pour la liberté des penseurs. Il ne manque pas de gens qui aimeraient définir à leur façon le *socialisme*, en l'opposant simplement à ce qu'ils nomment l'*individualisme*. Le premier de ces deux mots désignerait l'esprit d'association, de solidarité, de concours mutuel; le second exprimerait la prétention de ne demander et de n'accorder aucun concours, bref, la complète indépendance et le complet isolement. Un tel mode d'explication équivaudrait..... à la réhabilitation, ce n'est pas assez dire, — au triomphe universel du socialisme. Nous n'en sommes pas là. Ceux qui lisent ce mot, comme ceux qui l'écrivent, s'en font, bon gré mal gré, une tout autre idée.

Est socialiste quiconque charge les pouvoirs sociaux d'organiser la production, la circulation, la distribution ou la consommation des richesses. Cette organisation, ainsi réclamée, semble donc comporter bien des degrés. Parmi les socialistes, l'un visera surtout la liberté du travail, et il demandera qu'on mette des conditions particulières à l'exercice de toutes les professions; l'autre aura surtout en vue la communication gratuite du capital ou un mode d'association forcée entre le capital et le travail, une loi déclarant délictueuse la prétention de faire produire quoi que ce soit au capital dit capital mort, c'est-à-dire à celui qu'on cesse de faire valoir de ses propres mains. Un autre exigera que la loi impose un minimum de salaire, une proportionnalité de ces mêmes salaires aux besoins du jeune homme ou du vieillard, du célibataire ou de l'homme marié. D'autres limiteront la consommation par des impôts somptuaires, et surtout par l'impôt progressif.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 juillet 1890, 25 mars, 25 juin et 25 décembre 1891.

Enfin, au-dessus de ces divers socialistes est le complet ou le parfait socialiste, qui demande tout cela d'un seul coup.

Ce dernier type n'est pas le plus rare, tant s'en faut! car tout socialiste est un constructeur qui considère les faits sociaux et même les faits naturels comme des matériaux à organiser selon l'idée qu'il se forme, non seulement de la justice, mais du bien. Or, lorsque l'on bâtit ou rebâtit un édifice, comment ne pas en ajuster toutes les parties les unes aux autres? Celui qui pose les fondements a dû calculer la hauteur des murs; qui prend la charge de loger des gens doit les clore et les couvrir; et il n'est point d'architecte dont la responsabilité ne s'étende depuis la cave jusqu'au grenier [1]. Ainsi la théorie qui veut réglementer, au nom de l'État, le régime d'une petite usine, devra la préserver de la concurrence « abusive » des autres; nul ne prétend plus, dans aucun pays, traiter du « régime du travail », sans demander une législation internationale s'étendant aux travailleurs de tous les pays civilisés. Ainsi encore est-il d'observation constante que tout socialisme tend au nivellement des fortunes et, par conséquent, au communisme. Ce n'est pas seulement Bastiat ou M. Passy, ou M. Franck qui l'ont affirmé; Pie IX n'est jamais intervenu dans les questions sociales sans lier l'un à l'autre et sans comprendre dans une même condamnation le socialisme et le communisme.

Très souvent, une chose se définit par son contraire; plus souvent encore, c'est par cette opposition qu'elle cherche à se justifier. Or où est le contraire du socialisme? Un socialiste ne manquera pas de dire : dans la théorie qui veut que la société s'édifie et s'organise d'elle-même, sans plan, sans règles et sans idées. Mais non! Pour que l'opposition ainsi établie fût seule légitime, il faudrait que les éléments sociaux fussent ou des éléments inertes, sans initiative et sans résistance, ou bien des éléments disparates, n'ayant entre eux aucun lien naturel et tendant tous fatalement à la séparation ou à la guerre. Or les adversaires du socialisme soutiennent à bon droit que chacune de ces deux hypothèses est fausse. Ils rappellent que les éléments de la société sont des éléments vivants, personnels, responsables, appelés à contracter

[1] « Une fois qu'on a posé ce principe que l'État a le devoir de réglementer en matières de production et qu'on a admis le droit qui correspond nécessairement à ce devoir du côté des classes qui composent la majorité de la société, quand une fois on a pris pour idéal de l'organisation économique cette immixtion de l'officiel dans les relations de l'intérêt privé, l'entraînement vers l'organisation socialiste est fatal. On a beau être d'intention ennemi de tout socialisme, les conséquences socialistes s'imposent par l'impérieuse logique des faits. » (Ch. Périn, *le Socialisme chrétien*, brochure. Paris, Lecoffre, 1879.)

librement les uns avec les autres. En quoi consiste, à leur égard, la mission de l'État? A réprimer tout ce qui est une atteinte à la liberté et au droit strict des individus, puis à mettre toutes ces libertés à même de s'éclairer, de se convaincre, de se concerter sous la protection, égale pour tous, de la loi. Les adversaires du socialisme pensent donc que la société doit s'organiser, non pas du tout par la force des choses, sans recherches ni efforts, mais par la discussion, par la persuasion et par la liberté. Cette espérance serait une pure chimère, si la répression de ce qui est contraire au droit n'était point garantie par la loi; mais, cette répression une fois assurée, c'est aux hommes à voir comment ils doivent concilier leurs intérêts respectifs et comment ils peuvent faire leurs affaires sans tomber sous le coup de la loi pénale. L'histoire d'Amphion est une fable parce qu'elle met en jeu des pierres; mais ce qui, appliqué à des pierres, est une fiction, devient, quand on l'applique à des hommes, un idéal; et un idéal est ce dont il est toujours souhaitable et toujours possible de se rapprocher; s'il ne se confond jamais avec la réalité, du moins la gouverne-t-il et l'améliore-t-il dans la proportion même où la réalité diminue la distance qui l'en sépare. Or, un ordre social dans lequel, usant librement de leurs ressources personnelles, les individus s'ajustent les uns aux autres, dans lequel chacun se fait sa place, se liant, s'agrégeant à ses semblables dans des rapprochements spontanés, voilà bien l'idéal de l'ordre proprement humain : il respecte à la fois la liberté ou la dignité de l'individu et la sociabilité. Tout ce qui sacrifie l'un de ces deux biens, sous prétexte de mieux assurer l'autre, est une fiction. Telle est la thèse opposée à toute espèce de socialisme.

Ai-je besoin maintenant d'expliquer, après tant d'autres, ce qu'on entend par le socialisme révolutionnaire et par le socialisme d'État. Tous deux ont en vue un nivellement plus ou moins complet, une égalité factice, un rapprochement contraint et forcé, une organisation imposée. Mais, ce que les premiers veulent obtenir de la violence et d'un bouleversement universel, les autres l'attendent d'une série de lois qui laissent subsister, qui augmentent même régulièrement, et dans des proportions de plus en plus considérables, la puissance de l'autorité légale. Tout cela certes est bien connu. On s'entend moins aisément sur ce que peut être un socialiste chrétien. Peuvent d'abord être appelés socialistes chrétiens des gens qui sont, d'un côté, chrétiens, et, de l'autre, socialistes, sans se préoccuper beaucoup de puiser leurs différentes idées à la même source. Tout au plus essayent-ils d'adoucir leur socialisme par leur christianisme, comme d'autres tempèrent, par la charité religieuse, un individualisme exagéré. Ceux-ci consolent

les pauvres qui ne peuvent pas devenir riches; ceux-là consolent les riches que la législation rêvée doit forcer à redevenir pauvres par l'improductivité du capital acquis, non appliqué à un travail actuel et personnel, par l'impôt progressif, etc. Mais, à côté de ces hommes qui juxtaposent leurs deux croyances sans les confondre, il en est dont les idées socialistes et les idées chrétiennes tentent de se fondre ou de se pénétrer davantage. Ils estiment : 1° que le christianisme commande, dès ici-bas, une subordination très étroite de la justice à la charité [1] et ils condamnent la richesse qui ne s'emploie pas tout entière au service des malheureux; 2° que le christianisme n'indique pas seulement le but à atteindre, mais donne à la société les moyens de faire régner la justice complète par une organisation où toutes les lois de l'État seront mises au service de l'Église et de son action sociale. A ce point de vue, le socialisme chrétien est un socialisme d'État, mais dans l'hypothèse d'un État où, malgré les paroles de l'Évangile, Jésus-Christ serait « le juge de nos partages » et l'arbitre de tous nos contrats.

Cette doctrine forme, on le voit, un ensemble mieux lié et plus compact que tout ce que nous avons rencontré jusqu'à présent. Qu'elle soit développée avec logique et suivie jusqu'en ses dernières conséquences par ceux qui s'y rallient, il ne faut pas s'y attendre. Les uns reculent devant l'opinion publique et devant le bon sens, devant le *mot* surtout, qui les expose à des compromissions dont ils rougissent ou à des rapprochements dont ils s'indignent. D'autres reculent devant leurs intérêts, quelques-uns devant la difficulté de sortir du vague et d'aboutir à des propositions intelligibles ou pratiques; d'autres, enfin, devant certaines formules décisives des Souverains Pontifes. Mais que ce soit bien là le terme du côté duquel ils s'orientent, c'est ce dont il faut juger par l'examen des textes et des actes.

*
* *

Il a semblé quelquefois que le nouveau socialisme chrétien venait des États-Unis. Mais on s'est exagéré, d'un côté, le christianisme des socialistes américains et, de l'autre, le prétendu socialisme de leurs évêques catholiques.

Consultons les meilleurs de tous les témoins, les socialistes eux-mêmes. Un des principaux d'entre eux, le rival d'Henri Georges, M. Lawrence Groudlung, dont les écrits ont fait quelque bruit, même

[1] Ils disent souvent, il est vrai : la charité ne suffit pas, c'est la justice que nous réclamons; mais par là ils entendent que garantir à chaque homme et à chaque famille tout ce qui leur est nécessaire est acte de justice obligatoire et non pas seulement de charité gracieuse et méritoire.

en France[1], dit très clairement que le socialiste américain est un socialiste « religieux » ; mais il dit religieux, il ne dit pas chrétien; car il déclare très précisément que « l'ouvrier américain va aussi peu à l'église que son frère de France, ne croit pas plus que lui aux dogmes du christianisme[2] ». Que lui reste-t-il donc de religieux? « L'accent ». Il faut sans doute entendre par là cette phraséologie familière à tant de protestants qui ont gardé les mots de la langue chrétienne, mais vides de sens et de dogme, ou pouvant s'entendre à peu près comme on veut. La lecture individuelle de l'Ancien Testament, l'abus des paroles prophétiques et des cris de guerre, séparés du reste du texte et interprétés à la Cromwell, n'ont pu qu'entretenir et fortifier un tel accent. Mais M. Claudio Jannet a bien montré, sur documents authentiques, qu'en somme le socialisme américain s'inspire de maximes beaucoup plus modernes que les maximes chrétiennes, d'abord de cette théorie révolutionnaire que ce que le peuple veut est forcément juste et que le droit est avec le nombre; puis de cette idée, fille des hypothèses scientifiques de notre siècle, que le progrès général est le résultat d'une lutte où chacun doit être aiguillonné par le « mécontentement de sa position[3] ».

Les grandes associations socialistes d'Amérique ont-elles demandé, ont-elles obtenu les sympathies du clergé catholique? Ici encore, la vérité exacte s'est dégagée promptement des premiers récits des journalistes. Je me borne à rappeler que les Chevaliers du travail furent condamnés d'abord par un évêque du Canada, comme société secrète; que sur les instances du cardinal Gibbons et pour des motifs d'opportunité, ils furent relevés de cette condamnation : le Pape déclara simplement qu'ils pouvaient être « tolérés ». L'intérêt de la polémique soulevée par leurs revendications s'est d'ailleurs bien affaibli, puisque le nombre de leurs adhérents a considérablement baissé et que leur place paraît avoir été prise par des associa-

[1] Voy. la *Revue d'économie politique* de mars 1887, et Claudio Jannet, *les États-Unis contemporains*, II, XXVI.

[2] M. Claudio Jannet rappelle aussi qu'Henri Georges est spiritualiste, mais n'est pas chrétien dans le sens strict du mot.

[3] La position des ouvriers des États-Unis semble d'ailleurs être devenue beaucoup moins bonne, pour les raisons suivantes : l'abaissement des salaires par suite de l'augmentation de la population, — l'accroissement de la population urbaine et industrielle, plus considérable que la population rurale, malgré l'étendue des terres encore libres, — la cherté des choses utiles à la vie, par suite d'un protectionnisme outré, — la création prompte de fortunes énormes, à la suite de spéculations trop faciles dans un pays où la création d'une ville entière en quinze jours centuple la valeur des terrains..., etc.

tions plus nouvelles et plus audacieuses. L'une des plus influentes a été le *Labor party;* mais comme elle inscrivait aussitôt parmi ses chefs un ancien prêtre excommunié, le P. Mac Gleen, ce serait être bien en retard ou bien prévenu que de vouloir trouver chez eux une inspiration ou des encouragements catholiques.

Un des monuments les plus récents (parmi ceux qui comptent) de ces rapports de l'Église catholique américaine avec le mouvement social est le sermon de Mgr Ireland, que nous a donné, l'année dernière, la petite revue le *XXe siècle*[1]. Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul en Minnesota, parlait, à la fin de 1889, dans la cathédrale de Baltimore, en présence de soixante-treize archevêques et évêques et du cardinal Gibbons. L'assemblée célébrait à la fois le centenaire de l'établissement de la hiérarchie catholique aux États-Unis, l'ouverture du premier congrès général des catholiques laïques dans ce pays, et l'inauguration de l'université de Washington, récemment créée par Léon XIII. Le sermon qu'elle entendit est très beau et très hardi. Il débutait par ces paroles : « Le passé, nos pères l'ont fait; l'avenir, à nous de le faire!... Frères, évêques, prêtres, laïques, quelles paroles trouver pour vous dire la responsabilité qui pèse sur nous? »

Ce n'était pas seulement à l'auditoire présent que s'adressait cette apostrophe, suivie de cette déclaration vaillante : « Notre devise est : *Oser et faire.* » La vieille Europe était directement visée. « Il y a des catholiques, plus nombreux, faut-il dire, en Europe qu'en Amérique, à qui le présent ne sera réellement connu que longtemps après qu'il sera devenu le passé. Il ne nous servira de rien de comprendre le treizième siècle mieux que le dix-neuvième, d'être plus familier avec les erreurs d'Arius et d'Eutychès qu'avec celles des infidèles, des gnostiques contemporains, d'étudier plus profondément les causes de l'hérésie des albigeois, des luthériens ou de la Révolution française que les causes des soulèvements sociaux de notre temps! Le monde est entré dans une phase entièrement nouvelle, et le passé ne reviendra pas. *La réaction est le rêve d'hommes assis aux portes des cimetières, pleurant sur des tombes qui ne se rouvriront pas.* » Suivait alors la démonstration de ce fait que la force de l'Église ne peut plus être aujourd'hui que dans le peuple. « Sauvez les masses!... Il est déplorable que les catholiques soient devenus des êtres timides, ayant des débilités de serre-chaude, et qu'ils se réfugient à l'ombre des sanctuaires et des cloîtres, en laissant le monde actif palpiter dans ses misères, à travers les embûches de faux amis et de praticiens rusés. »

[1] Paraissant à Marseille. C'est l'avant-garde très militante du socialisme chrétien en France.

Tout cela était d'un accent, non pas seulement religieux, mais chrétien, auquel nous ne sommes plus guère accoutumés. Non moins hardie était cette phrase : « Le bon, c'est le premier mouvement; le mauvais n'est que l'accident, la déviation du mouvement. Le mot effrayant de socialisme, c'est, dans son impulsion première, le cri de désespoir des êtres affamés sur lesquels s'appesantit la lourde main de l'avarice et de l'injustice. Ainsi le fondement de beaucoup de ses réclamations s'appuie sur la théologie catholique, qui enseigne que la race humaine ne doit pas exister pour le bénéfice d'un petit nombre et que la propriété privée devient commune quand l'inanition est à la porte. »

Mais, enfin, à quoi les auditeurs étaient-ils conviés par ces paroles éloquentes? A une organisation d'État? A un recommencement de l'œuvre du Paraguay? A la création de vastes règlements approuvés par des conciles internationaux? Loin s'en faut! L'action que l'orateur veut voir en œuvre est une action universelle et permanente, mais parce que c'est l'action de chacun, l'action individuelle. « Ne craignez point le nouveau : les principes bien assis seront toujours bien gardés. Laissez la place à l'action de chacun. Le laïque n'a pas besoin d'attendre le prêtre, ni le prêtre d'attendre l'évêque, ni l'évêque d'attendre le Pape pour suivre sa voie propre. Les timides marchent en troupeaux et les braves marchent en simples files. » Et ils marchent à quoi? A la conquête des âmes. Il faut, sans doute (et c'est là le trait relativement nouveau [1] de cette publication), il faut des âmes rayonnant dans des corps affranchis de la faim, où les instincts moraux ne soient pas annihilés par des traitements de bêtes de somme; mais, enfin, c'est à l'âme qu'il faut aller, même pour affranchir le corps. « Qui tient les masses, règne..... » Mais les masses, « c'est par le cœur qu'on les tient; aucun pouvoir n'opère sur elles que celui qui touche à leurs âmes libres ». Il est donc temps de revenir à l'esprit primitif de l'Évangile, « d'aller sur les grandes routes et dans les chemins de traverse, de prêcher sur le toit des maisons et dans les places publiques! »

Je m'arrête, — à regret, — et je demande si cet ardent souci des questions sociales, si ce désir passionné de convertir le patron, l'ouvrier, le prisonnier, l'ivrogne (c'est encore une énumération de Mgr Ireland que je reprends là), ne sont pas tout pénétrés du respect de l'individu et du respect de la liberté. Si le socialisme fait des ravages dans la grande république américaine, on

[1] Nouveau, relativement à nos prédicateurs de l'ancien régime; mais c'est la doctrine de l'Évangile et celle des Pères.

ne peut pas dire désormais que ce soit à ces évêques catholiques qu'en remonte la responsabilité! Car, à l'inverse de quelques-uns de leurs frères d'Europe, ils ne s'effrayent peut-être pas beaucoup du mot, mais ils ne font rien pour la chose.

*
* *

Revenons donc en Europe, et d'abord, — pour ménager la transition, — à la race anglo-saxonne.

Toutes les fois que l'Église intervient dans les questions de justice et traite de la répartition des richesses, elle mesure son accent à la gravité et à l'étendue des maux qu'elle aperçoit auprès d'elle. L'état des classes populaires et des ouvriers est-il plus mauvais en Angleterre que chez nous? Je ne puis me livrer ici à une enquête sur cette grosse question. Il me suffira d'invoquer l'opinion bien répandue et bien assise, que l'inégalité y est plus grande, que, depuis le schisme de Henri VIII, la suppression des biens de l'Église, en rendant la charité légale inévitable, a élargi de plus en plus la plaie du paupérisme. Ajoutons les souffrances séculaires de l'Irlande qui doivent plus particulièrement toucher les catholiques : on comprend aisément que des hommes tels que, Mgr Manning et Mgr Bagshawe aient fait entendre des cris d'indignation. Mais que l'un regrette de voir la puissance du capital se développer sans contre-poids suffisant; que l'autre signale le dépeuplement systématique de l'Irlande; que tous les deux souffrent de voir des femmes travailler debout quinze heures par jour dans des boutiques ou des ateliers fétides; qu'ils rappellent à leurs concitoyens comment le but de la vie n'est pas de multiplier les aunes de coton, comment la paix et la liberté du foyer sont aussi nécessaires que la liberté de l'échange et du travail, comment la dignité de la vie domestique dans le peuple est le plus sûr fondement de la grandeur morale et de la prospérité d'une nation, — ils ne font là que leur devoir. Ce qui étonne, c'est qu'au lieu d'agir par eux-mêmes, de créer des ligues, de provoquer des associations, de soutenir des grèves légitimes (cela même, ils le peuvent, et ils l'ont fait récemment à l'occasion de la grève des docks de Londres), ils en appellent à cet État, l'auteur de la plus grande partie du mal dont ils pâtissent et dont ils se plaignent.

Dans cet appel, il faut relever, d'un côté, des assertions et, de l'autre, des vœux qui sont bien près du socialisme. L'éminent archevêque de Westminster se plaisait, dès 1874[1], à opposer le

[1] Discours du 28 janvier 1874, cité dans l'*Association catholique* de 1888.

capital vivant au capital mort, c'est-à-dire le travail manuel au capital proprement dit, et à dénoncer l'oppression du premier par le second. C'est là un thème qu'on a bien souvent répété depuis lors, sans se demander assez si de telles antithèses ne sont pas factices, si ce qu'on appelle le capital mort n'est pas ce qui infuse un surcroît de vie au capital dit vivant, en le faisant bénéficier de l'héritage du passé, — si le capital proprement dit n'opprime point le travail en se retirant des entreprises beaucoup plus qu'en s'y intéressant, — si ceux qui confient leurs capitaux à l'industrie, sans y engager personnellement leurs facultés ou leur main-d'œuvre, ne sont pas presque toujours ou occupés ailleurs, ou arrivés à l'âge du repos légitime. Sans doute, il est des gens qui abusent de ce droit au repos : il en est chez les hommes enrichis par le hasard, comme il en est chez les hommes appauvris par la paresse ou l'imprévoyance[1]. La tâche du moraliste, et surtout celle des chefs de l'Église, est certainement d'aller des uns aux autres et d'obtenir des concessions réciproques. Le devoir du législateur est de mettre les uns comme les autres en mesure de soutenir, dans la conclusion de leurs contrats, ce qu'ils ont à réclamer, soit au nom de la moralité, soit au nom de la nécessité. Mais nous n'en sommes plus au temps où l'évêque d'Annecy, Mgr Rendu, pouvait dire[2] que le chef d'industrie à l'égard de ses ouvriers est à la fois « législateur, juge et partie ». Ce qui pouvait alors malheureusement être vrai l'est-il encore avec les coalitions et les syndicats? La réponse est la même sur toutes les lèvres. Il y a des grèves, la très grande majorité, si l'on veut, qui ne tournent pas en faveur des exigences ou des réclamations de l'ouvrier. Mais n'y a-t-il pas un grand nombre d'améliorations qui sont dues à la seule crainte d'une coalition possible? Et si tant de grèves sont brisées par la résistance opiniâtre des patrons, n'est-ce point parce que ces derniers avaient été mis dans l'alternative ou de travailler sans bénéfice ou de liquider leur industrie[3]? Si cela est, on ne peut guère approuver sans restrictions

— Indépendamment des idées qu'elle développe pour son propre compte, l'*Association catholique* est un recueil de documents d'un rare intérêt. Je ne puis assez reconnaître la courtoisie et l'empressement avec lequel ses bureaux se sont mis à ma disposition pour faciliter mes recherches et mon travail.

[1] Inutile d'opposer à ceux que le vol a enrichis ceux que le vagabondage ou l'ivrognerie a mis à la charge de leurs semblables; ces deux groupes relèvent également du Code pénal.

[2] Dans un mémoire au roi de Sardaigne, en 1845. — Reproduit dans l'*Association catholique* de 1887.

[3] Je ne parle pas des secours venus de tous les coins de la France et de

ces paroles de l'archevêque de Westminster : « La dépendance des ouvriers est si complète, que le conflit entre le capital mort et le capital vivant est des plus inégaux ; la liberté du contrat n'existe pour ainsi dire pas. En de telles circonstances, le rôle de l'Église est de protéger les pauvres, les travailleurs, qui ont créé les richesses communes de l'humanité. »

Assurément, l'Église fait bien de protéger ceux qui sont pauvres et de protéger ceux qui travaillent. Mais est-il nécessaire de signaler les équivoques dangereuses de la dernière phrase ? Est-on obligé de croire que tous les pauvres sont des travailleurs, que tous les travailleurs sont des pauvres, et que ce sont ces travailleurs pauvres qui, seuls, ont créé par eux-mêmes les richesses communes de l'humanité ? A quoi bon encourager les gens au travail, à l'épargne, à la formation de réserves capables d'élever convenablement une famille, si, aussitôt qu'ils y ont réussi, on les traite ainsi d'accapareurs et de parasites ? Mgr Manning, il est vrai, veut la liberté du travail ; il condamne les associations qui l'oppriment chez ceux qu'elles voudraient enrôler sous leur drapeau. Il dit fort bien que la liberté du travail est vitale pour la liberté d'association, que la loi reconnaît et protège également l'un et l'autre de ces deux droits [1]. Ce n'est pas le seul exemple qu'il ait donné d'une vaillance un peu téméraire, vite obligée d'adoucir son attaque et de couvrir honorablement sa retraite.

On sait tout le bruit que fit sa lettre au président du congrès de Liège (en septembre 1890) : « Je ne crois pas qu'il soit jamais possible d'établir d'une manière efficace et durable les rapports pacifiques entre patrons et ouvriers, tant qu'on n'aura pas reconnu, fixé et *établi publiquement* une mesure juste et convenable, réglant les profits et les salaires, mesure d'après laquelle seraient régis tous les contrats libres entre le capital et le travail. De plus, comme toutes les valeurs sont soumises dans le commerce à des variations nécessaires, il faudrait que tous les contrats libres fussent soumis à une révision périodique tous les trois ou tous les cinq ans, afin qu'on pût garder l'accord respectif dans le contrat. » Plus d'un de ses frères, non seulement en religion, mais en épiscopat [2], fut alarmé de ces paroles et exprima son émotion publiquement. Dirons-nous qu'alors l'auteur de la lettre recula ? Non ; mais il y a des cas où l'on est amené par les résistances que l'on provoque à mieux assurer et à rectifier sa propre pensée. Mgr Manning se défendit donc d'avoir

l'étranger, ni des violences exercées sur les camarades qui continuent le travail...

[1] Voy. *Association catholique* de juin 1887.

[2] Notamment Mgr Freppel.

entendu *publiquement* dans le sens de *législativement*. Il déclara qu'il avait simplement voulu demander une « convention ouverte et reconnue ». Et il terminait par ces paroles : « Le recours au législateur doit être évité en ces matières, *autant que possible*. »

Mgr Bagshawe, évêque de Nottingham, marchait en avant d'une allure plus décidée et plus belliqueuse. Son mandement pour le carême de 1884 était même d'un ton si hardi, que la *Revue socialiste*[1] de Paris, en lui faisant de larges emprunts, disait : « Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer d'importants passages. Nos lecteurs ne s'en plaindront pas; *c'est de la bonne critique socialiste*. » De la « critique », si vive qu'elle soit, nous n'avons rien à dire. L'Angleterre mérite-t-elle tout ce que lui crie si éloquemment son évêque? Est-il vrai qu'elle ne connaît pas, dans ses interventions en faveur des riches, les scrupules économiques qui l'empêchent d'intervenir en faveur de ceux qui meurent de faim? Est-il vrai que les commerçants anglais peuvent impunément voler et empoisonner les pauvres, parce que « les amendes du fisc sont absolument insuffisantes pour contrebalancer les profits réalisés dans ces honteux trafics? » Ces questions, pas plus que celles qui regardent le régime spécial de la malheureuse Irlande, ne relèvent de la critique « socialiste ». Mais dans plus d'un passage de son mandement, comme de sa brochure : *Pitié et justice envers les pauvres!* l'évêque de Nottingham n'est pas indigne de l'éloge compromettant qu'on vient de lire. Il demande à l'État de réprimer « la concurrence illicite qui conduit à la surproduction ». Il signale comme un abus qui doit cesser l'accumulation trop longtemps permise des biens territoriaux dans les mains de ceux qui n'en ont que faire pour leur propre usage ou ne les cultivent pas par eux-mêmes. Il proclame enfin comme vrai, comme fondamental, même, dit-il, en théologie, le principe que « l'État a le devoir de promouvoir, de réglementer et de protéger l'industrie de ses sujets et d'empêcher la ruine des pauvres en les protégeant contre les caprices tyranniques de la richesse. »

Voilà des formules qu'on pourra sans doute tempérer lorsque arrivera une Encyclique rappelant au bon sens toutes les âmes fidèles. On alléguera que promouvoir, c'est donner une impulsion n'entravant en rien la liberté; que réglementer, c'est simplement empêcher les abus de force et la violation du droit; qu'enfin la protection donnée à la faiblesse n'enlève rien à l'essor légitime de tous les talents. Avouons cependant que de telles restrictions sont singulièrement nécessaires et que s'il est possible de les introduire

[1] Rédacteur en chef, Benoît Malon.

dans les obscurités du texte épiscopal, il serait encore plus aisé d'y abriter non plus seulement de la critique socialiste, mais de la théorie socialiste.

*
* *

Ces restrictions, est-ce l'Allemagne catholique qui les formulera? Il semble au contraire que nulle part le « catholicisme social » et le pur socialisme n'aient été aussi près de se mettre d'accord. Je n'ai pas à raconter à nouveau les relations de Mgr de Ketteler avec Lassalle, ni à dire comment le célèbre socialiste, qui avait séduit M. de Bismarck, séduisait aussi, lui, israélite non converti, le pieux évêque de Mayence. Cette alliance, qui a dû étonner plus d'un esprit, n'a eu rien d'effrayant pour quelques-uns des catholiques français dont j'aurai à parler tout à l'heure. Je me borne à citer cette phrase de l'un d'eux [1] (elle constitue un document, et c'est à ce titre que je la donne) : « Tandis que Karl Marx et Ferdinand Lassalle élevaient l'édifice du socialisme scientifique, faisaient tomber sous les coups terribles de leur critique les pauvres théories du libéralisme économique et jetaient à pleines mains la semence dont la moisson est maintenant levée, un évêque, Mgr de Ketteler, intervenait dans la question avec l'autorité de son nom, de son immense amour pour le peuple, de l'Église, dont il était le représentant, et il faisait paraître son livre : *la Question ouvrière et le Christianisme*, déclaration de guerre retentissante au libéralisme économique antichrétien, programme net et substantiel des revendications catholiques dans l'ordre économique. »

Les catholiques anglais, — on l'a vu, — découvrent surtout des abus nationaux, suites prolongées de la vieille conquête et des accaparements qui avaient suivi. En Allemagne, c'est toute la société moderne qui est attaquée. « Voilà, dit Mgr de Ketteler, le marché aux esclaves ouvert partout dans l'Europe moderne et taillé sur le modèle dessiné par notre libéralisme antichrétien, par notre franc-maçonnerie humanitaire. » Est-ce même bien là toute la pensée de l'évêque? N'est-ce pas la société humaine, n'est-ce pas la nature et ses lois qu'il s'agit de faire plier? La loi d'airain, Mgr de Ketteler la croit exacte en fait, et c'est pour en briser la fatalité qu'il demande aux pouvoirs publics d'intervenir dans la vie économique de tout État. La brochure de 1864 disait, en effet, très nettement que les causes qui ont fait du travail une marchandise (exposée à toutes les fluctuations des marchandises

[1] Le P. de Pascal, dans la *Controverse* et le *Contemporain* du 15 avril 1887, p. 185.

jetées sur le marché) et en ont fait tomber la valeur presque au-dessous du strict nécessaire sont : la liberté du commerce, la liberté des professions et la prépondérance du capital. La liberté du commerce fait que les concurrents cherchent tous à réduire leurs frais et, en premier lieu, leurs frais de main-d'œuvre; la liberté des professions fait qu'une multitude d'hommes mal préparés offrent leurs bras au rabais; la prépondérance du capital diminue le nombre des ateliers indépendants et augmente celui des journaliers et ouvriers de fabrique.

Admettons qu'il y ait, en effet, là une part de mal à déterminer et à guérir. Pour employer les expressions de Mgr Ireland, le mal est-il dans le mouvement initial, ou est-il dans la déviation? Mais ne peut-on empêcher cette déviation, au lieu d'essayer de refouler et d'annihiler le mouvement même? A-t-on réfléchi que plus les capitaux deviennent abondants, plus ils s'offrent, et qu'eux aussi sont obligés de se mettre au rabais? Une entreprise qui met en mouvement mille ouvriers ne se liquide pas comme une entreprise qui en emploie dix; et si, pour abaisser son prix de revient, elle est obligée de calculer ce que lui coûte une journée de travail, elle est bien obligée aussi de calculer ce que lui coûterait une journée de chômage, si, par sa résistance à des réclamations motivées, elle provoquait une grève générale. A-t-on consenti à voir que l'abaissement des prix a pour chaque ouvrier d'innombrables avantages, puisque si cet ouvrier livre à meilleur marché un seul produit, — celui qu'il fabrique, — il en achète à meilleur compte, non pas deux ou trois, mais cinquante, dont il a besoin? Haussez artificiellement les prix par le privilège et par la restriction de la concurrence, aussitôt la situation se retourne : l'ouvrier gagne sur ce qu'il produit, mais il perd sur tout ce qu'il achète. A côté des inconvénients des grandes usines, en a-t-on vu les avantages? Et comment a-t-on pu trouver plus facile de les morceler ou plus utile de les ruiner, que d'obtenir d'elles tous les bienfaits qu'elles offrent déjà librement, de tant de côtés, aux travailleurs : organisations coopératives, dispensaires, pharmacie et médecine gratuites, écoles, apprentissages..., œuvres dont les dépenses sont diminuées, elles aussi, par la concentration, puis par l'amortissement graduel des capitaux?

Nous posons ici ces questions à propos de Mgr de Ketteler, parce que son enthousiasme pour les principes de Karl Marx et de Lassalle a été contagieux et que ce sont ses formules que tous les socialistes chrétiens ont répétées dans toute l'Europe. C'est à sa suite qu'on a demandé ces associations coopératives de production subventionnées, dont les ouvriers eux-mêmes ne veulent plus,

tant ils les sentent au-dessus de leurs forces, puis le rétablissement obligé des corporations, puis la fixation des salaires par la loi, puis enfin la réglementation de l'industrie, toutes choses qui se tiennent et qui aboutissent rapidement à la mainmise de l'Etat sur toutes les formes du travail, c'est-à-dire sur toute la vie nationale.

Il serait trop long de raconter comment le *Kulturkampf* resserra l'alliance momentanée des socialistes catholiques avec les socialistes démocrates, comment Mgr de Ketteler fit école et trouva des disciples pleins d'autorité dans le chanoine Monfang, dans l'abbé Hitze, dans le chanoine Hafner (devenus depuis des évêques). Mais dans l'ensemble du développement si remarquable que prit cette école, je demande à distinguer deux choses : la création spontanée d'œuvres catholiques libres [1] et la campagne faite en faveur d'une intervention croissante de l'État dans l'ordre économique. Non seulement ces deux tentatives n'offrent pas du tout à mes yeux le même caractère, mais je les trouve tout à fait contradictoires. Dans la dernière édition de son livre sur le socialisme contemporain, M. de Laveleye énumère, avec une nuance d'effroi, toutes les œuvres fondées en Allemagne, sous les auspices du clergé, sous l'invocation des saints, et il ajoute : « sous l'influence du socialisme catholique ». J'oserai dire que c'est là l'épigramme d'un protestant alarmé, plus que l'opinion d'un économiste : car là où c'est la liberté qui seule réunit les adhérents, tout soupçon de socialisme est absolument déplacé. Mais où l'accusation devient juste, c'est quand, non satisfaits de leur admirable propagande, des progrès de leurs fondations et des succès si mérités de leurs luttes politiques, les catholiques allemands demandent au pouvoir ce que lui demandait en 1871 le chanoine Monfang : des lois protégeant la force de production et le temps de travail de l'ouvrier, des avances de fonds aux associations ouvrières, des réductions spéciales d'impôts et de service militaire pour les travailleurs, enfin des lois « mettant un frein à la tyrannie du capital ».

C'est encore être bien avancé sur le chemin du socialisme que de demander, comme le faisait plus récemment l'abbé Hitze, « que l'État subordonnât l'exercice d'un métier à l'entrée dans une corporation ». L'accusation, d'ailleurs, n'aurait pas de quoi émouvoir l'abbé Hitze, qui, dans un travail intitulé : *la Quintessence de la question sociale* [2], déclarait ne pas repousser le mot de socialisme d'État; car, disait-il, « il y en a un qui se justifie ». Il est permis

[1] Ces œuvres, les lecteurs du *Correspondant* en connaissent une très grande partie par les beaux articles de M. l'abbé Kannengieser.

[2] Voy. l'*Association catholique* de 1885.

cependant de trouver que M. l'abbé Hitze obéissait à une autre inspiration lorsque, dans le congrès de Breslau [1], il s'écriait : « Une sœur de Charité exerce toujours plus d'influence sur un cœur endurci que dix de nos professeurs d'économie politique du haut de leur chaire. Là où le prêtre ne peut plus rien, le préfet n'a pas besoin de se déranger, il n'y rétablira pas l'ordre renversé. » Attendons-nous à ce que plus d'un dira : « Non, le préfet ne vaut pas la sœur de Charité ni le prêtre pour résoudre telle ou telle partie de la question sociale; mais il peut se mettre à leur service, comme au service de toutes les œuvres que la vie chrétienne fonde et vivifie. » Cette espérance est d'une belle âme; mais dans le siècle où nous sommes, on est mal venu à réclamer la liberté complète quand on a voulu la protection; compter qu'on assurera le succès des œuvres libres en accroissant les attributions du pouvoir dont on a éprouvé la défiance et l'hostilité, c'est tenir peu de compte, non seulement de la nature de l'Etat moderne, mais de la nature humaine de tous les temps. Nous verrons bientôt ce qu'a dit à ce sujet une autorité qu'on ne récusera pas.

L'étonnement provoqué par ces deux prétentions opposées est d'autant plus naturel que ces agitateurs si éloquents vivent dans un pays où leur Eglise est en minorité. Au congrès de Liège (postérieur au congrès de Breslau), Mgr Korum, évêque de Trèves, s'écriait : « L'Eglise n'est pas assez maîtresse pour pouvoir seule affronter la tâche. Quoi! l'Eglise, qui a été liée, entravée, à qui on a enlevé ses moyens d'action, l'Eglise devrait tenter cette tâche colossale, alors que le socialisme nous menace et que le feu est aux portes! Non, l'Eglise a le droit de réclamer le secours de l'Etat. On nous dit : convertissez l'ouvrier, rendez-le chrétien, et alors tout sera résolu. Mais alors qu'on lui donne le temps de nous écouter et qu'on dise où nous pourrons le trouver pour lui enseigner la vérité. » Il y a du vrai dans ces paroles; mais la situation posée par Mgr Korum étant reconnue exacte, deux partis sont à prendre. On peut dire à l'Etat : « Enlevez vos liens et vos entraves : rendez-moi les moyens d'action que je m'étais moi-même créés : je vous les réclame au nom de ma liberté. » On peut se contenter de lui dire : « Grâce à vous, je ne puis plus rien sans vous; secourez-moi donc si vous voulez qu'à mon tour je vous seconde dans vos desseins ». Il est permis de penser que la première de ces deux solutions serait plus digne et finalement plus sûre. Ce n'est pas à nous sans doute à juger la tactique politique des catholiques allemands, et nous devons reconnaître, d'ailleurs, qu'elle leur a donné

[1] Voy. la *Controverse* et le *Contemporain* d'avril 1887.

d'assez beaux résultats. Mais nous ne sommes pas ici sur le terrain de la politique proprement dite, nous sommes sur celui de l'action sociale, laquelle doit être une action à beaucoup plus longue vue. Or aller près du pouvoir par qui l'on se dit spolié et lui demander une protection spéciale est déjà empreint de quelque naïveté. Mais s'en aller, catholique, accroître indéfiniment les pouvoirs d'un Etat protestant, et s'imaginer que le partage de ses faveurs vaudra mieux que la liberté, c'est là, quand on y réfléchit, ce que l'on a de la peine à comprendre.

Les socialistes catholiques et les socialistes évangéliques (c'est-à-dire protestants) de l'Allemagne du Nord s'accordent dans leur critique de la société qu'ils ont sous les yeux. On ne peut s'en étonner, du moment où ils sont également convaincus qu'elle est mauvaise. Ce qui surprend, c'est qu'ils demandent à peu près les mêmes remèdes : corporation obligatoire, assurance obligatoire, minimum de salaire obligatoire, maximum de travail obligatoire. Les chefs du mouvement évangélique, MM. Todt et Stœcker, ont été certainement plus loin que les « catholiques sociaux » qui, semble-t-il, n'ont demandé, comme eux, ni la limitation dans la possession et l'emploi des capitaux ni l'impôt progressif. Les socialistes évangéliques avaient peut-être plus d'un motif pour enchérir ainsi sur les propositions de leurs rivaux. Ils avaient été devancés par eux, il s'agissait de les distancer à leur tour pour leur mieux disputer les âmes que la « démocratie sociale » [1] avait séduites. Puis, encore une fois, si les attributions du pouvoir étaient augmentées, s'il devenait la providence universelle de tous les travailleurs de l'empire, qui devait le plus en bénéficier, de l'évêque à peine rétabli, par tolérance, sur son siège épiscopal, ou du pasteur alors en vogue à la cour, prêchant le culte pratiqué par le souverain et par la majorité de la nation?

*
* *

Les catholiques d'Autriche ont pu se croire affranchis de ces derniers scrupules, puisque chez eux leur religion n'est pas seulement dominante, mais a joui jusqu'à présent d'une faveur et d'un prestige qu'elle ne connaît plus guère dans les autres États européens. Aussi le socialisme chrétien a-t-il pris, en Autriche, un caractère encore plus accentué que dans l'Allemagne du Nord. L'assertion

[1] La démocratie sociale, c'est ce que nous appelons en France le socialisme révolutionnaire. Ce que nous nommons socialisme chrétien, nos voisins l'appellent catholicisme social. L'idée socialiste s'atténue-t-elle en passant du substantif à l'adjectif?

étonnera peut-être plus d'un lecteur qui n'a présente à l'esprit que la propagande conquérante des socialistes prussiens. Les Autrichiens, il est vrai, n'ont pas fait tant de bruit hors de chez eux; mais ils ont peut-être fait plus d'efforts pour pratiquer chez eux les doctrines soi-disant nouvelles; ou, si l'on me pardonne l'expression un peu vulgaire, ils ont importé plus de socialisme qu'ils n'ont réussi à en exporter[1].

Ils l'ont importé au complet; et leurs principaux doctrinaires, le baron de Vogelsang, le comte de Kuefstein, le P. Weiss (dominicain), le P. Costa-Rossetti (jésuite), le prince de Lœwenstein, etc., ont bien mérité les chauds éloges de notre Revue socialiste qui salue en eux[2] « l'élite de l'école théorique autrichienne. Où donc, en effet, la revue parisienne aurait-elle trouvé d'abord une « critique socialiste plus flatteuse pour ses idées que ce fragment de la *Gazette autrichienne*, dû à la plume de Mgr Scheicher[3] : « La question de l'intérêt de l'argent est la grande question sociale. L'intérêt (il ne dit pas l'usure) est la cause de la misère du peuple; car l'intérêt est un revenu qui s'obtient sans aucun travail et par l'exploitation du travail d'autrui... La possibilité de se procurer sans aucun travail un bénéfice par des placements dans les caisses d'épargne ou des papiers est un principe immoral et funeste... Celui qui a des capitaux — travail cristallisé — peut en retirer des bénéfices, mais à la condition qu'il en fasse l'apport dans une entreprise dont il partage les risques. »

La société a-t-elle le droit de remédier à cet état de choses? L'élite de l'école théorique autrichienne n'en doute pas. Elle ne demande pas qu'on supprime le capital, mais qu'on décrète et qu'on impose l'étroite union du capital et du travail. De quelle manière? En chassant le capital des caisses, des banques, des emprunts et des papiers, pour le forcer à se mettre au service des associations ouvrières. L'État, suivant elle, ne peut se soustraire à cette mission, parce que tel est son intérêt. C'est bien là le sens de la déclaration du baron de Kuefstein (membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche) au congrès de Liège de 1890[4]. « Abstraction faite du droit, de la morale et de la charité chrétienne, il est évident que l'intérêt bien compris de la société elle-même entre ici en considération. La puissance économique de la société ne réside pas, en première ligne, dans les instruments artificiels du travail, mais

[1] Nous verrons cependant qu'un groupe français considérable s'en est souvent inspiré.

[2] Année 1885, article de M. Benedikt, *le Catholicisme social*.

[3] Et reproduit dans l'*Association catholique* de décembre 1887.

[4] Voy. la *Revue catholique des institutions et du droit*, 1890, p. 435.

bien dans celui qui les crée, dans l'homme. Et la société a incontestablement le droit d'empêcher que la force économique soit gaspillée, amoindrie, détériorée. » On a parfaitement fait observer que, dans cette théorie, l'individu est fait pour l'État, qui dispose en maître de ses facultés et de ses biens. Dès lors, ce n'est plus seulement le mode d'union du capital et du travail que le pouvoir a le droit de régler, c'est toute l'organisation du travail.

La marche de ce mouvement, le passage qu'il opère de la théorie à la pratique, sont faciles à suivre : des actes publics en ont jalonné pour nous les étapes. En décembre 1888, une grande réunion se tenait à Vienne, en l'honneur du baron de Vogelsand, rédacteur de la *Revue autrichienne* et du *Vaterland*. Le célèbre publiciste prononça là un long discours, dont le passage le plus applaudi fut le suivant : « Ou nous sommes condamnés sans ressources au socialisme, ou nous réussirons à organiser la société sur la base chrétienne : *tertium non datur*. »

Pour bien comprendre la portée de ces paroles, dans l'école, si honorable d'ailleurs, dont nous nous occupons, il ne faut pas s'arrêter au sens ordinaire des mots. Organiser la société sur une base chrétienne, qu'est-ce que cela veut dire? Qu'il faut à la société humaine tout entière des croyances et des pratiques chrétiennes? Qu'il faut que Dieu soit respecté, la famille honorée, les enfants bien élevés, le bon droit défendu selon les préceptes du Décalogue...? Oui, sans doute, mais, pour les publicistes autrichiens, cela veut dire de plus que l'organisation de la société industrielle elle-même doit reposer sur le respect obligé des prescriptions du christianisme. Ainsi ces messieurs se chargent de nous apprendre si c'est la participation aux bénéfices ou le salariat, la grande industrie ou la petite, la corporation libre ou la corporation privilégiée que réclame, comme couronnement de l'édifice, la base chrétienne de la société. Il y a dans l'Evangile de quoi justifier une préférence pour la société en commandite ou pour la société anonyme? Il y a des indications à en tirer pour ou contre les gens qui placent leur argent dans des caisses d'épargne ou sur des papiers, pour ou contre les gens qui, ayant économisé quelques milliers de francs ou davantage sur les produits de leur travail et ne pouvant pas acheter un champ pour le cultiver eux-mêmes, se procurent une action dans une mine, dans une filature ou dans une forge? « Vous soutenez là, me dira-t-on, une théorie trop évidente, et ce n'est point là ce qui est en question. » J'en demande pardon à ceux qui me feraient cette objection, c'est précisément là ce qui est en question chez les « catholiques sociaux » ou chez les socialistes chrétiens avec lesquels nous discutons. Car de dire que, dans tout régime industriel et dans

toutes les hypothèses qui viennent d'être énumérées, il faudrait des patrons chrétiens, c'est-à-dire justes, respectueux de la dignité humaine, charitables, et des ouvriers chrétiens, c'est-à-dire soucieux, eux aussi, de leur dignité, laborieux, exacts, tempérants, etc., c'est ce qui, pour nous tous, ne peut faire aucunement question. Mais ce que les réformateurs autrichiens réclament, c'est bien une réglementation détaillée des rapports spéciaux du capitaliste, de l'entrepreneur, du commerçant et de l'ouvrier.

Le président de la Compagnie des mégissiers de Vienne, félicitant le baron de Vogelsand, trouva un ingénieux détour pour appuyer sur l'Évangile leur commun système. « Notre chère patrie, lui dit-il, résoudra avant toutes les autres la question sociale, parce qu'elle a gardé en elle la vie chrétienne. Le Christ enseigne que l'homme ne doit pas séparer ce que Dieu a uni. Le capital et le travail ne doivent pas être séparés. Les patrons et les ouvriers ne feront qu'un corps dont l'honneur commun sera l'âme. » Au premier abord, on est tenté de ne voir dans ces paroles qu'une sage protestation contre les erreurs des démocrates sociaux ou des communistes qui veulent la suppression du capital. Mais si les mégissiers de Vienne n'avaient à leur disposition que cette théorie, — si inattaquable qu'elle soit à nos yeux comme aux leurs, — il n'y aurait vraiment pas eu de quoi s'en promettre, avant tous les autres États européens, « la solution de la question sociale ». Ce qu'ils veulent, avec Mgr Scheicher, c'est que nul ouvrier ne travaille plus pour un capitaliste inconnu, invisible ou éloigné. Mais où donc est l'iniquité, si ce capitaliste a fourni lui-même à l'ouvrier de quoi monter l'usine, y installer des machines, y apporter des matières premières? Nos compagnies de chemin de fer payent chaque année 155 millions d'intérêts ou de dividendes aux « capitalistes » qui leur ont donné les moyens de constituer leurs réseaux. Or nous savons qu'environ 67 pour 100 de ces titres sont des titres nominatifs appartenant à de petits capitalistes, petits propriétaires, employés, domestiques, gens en retraite, dont chacun a placé là, en moyenne, de 12 à 32 000 francs[1]. Il saute aux yeux que des entreprises comme les chemins de fer demandent des masses énormes de capitaux qui ne peuvent leur arriver que par des affluents très nombreux, venant eux-mêmes de petits ruisseaux et de petites sources. Mais pourquoi voudrait-on interdire à ces épargnes de se porter sur d'autres entreprises, industrielles, rurales, coloniales, etc.? Le moment viendra, par exemple, où nos chemins de fer auront amorti

[1] Les Compagnies établissent ce calcul en comparant le nombre des unités de titre à celui des certificats individuels.

leurs actions, remboursé leurs obligations. Qu'est-ce que les anciens possesseurs de ces titres feront désormais de leur argent? Ne pourront-ils le placer dans l'industrie qu'à la condition de quitter leurs emplois ou leurs fonctions et d'entrer là où entreront leurs écus? Il est étrange qu'on ait besoin de poser de telles questions, auxquelles il n'y a qu'une réponse et qu'une réponse forcée. Il est surtout étrange qu'on ne voie pas que cette abondance de capitaux s'offrant à s'engager dans les affaires, sans y engager directement le travail actuel de leurs possesseurs, fait baisser le loyer de l'argent. A qui cette baisse lente et progressive porte-t-elle tort? M. P. Leroy-Beaulieu l'a bien établi, c'est aux petits capitalistes, c'est aux classes moyennes[1].

Quoi qu'il en soit, on vient de voir quel est l'idéal des catholiques sociaux. Comment comptent-ils le réaliser? Ils n'hésitent point : ils demandent nettement que les forces combinées de la législation civile et de la loi religieuse s'appliquent à faire régner ce qu'ils appellent le vrai régime économique, ce que nous prendrons la liberté d'appeler plus simplement leurs idées sur le régime économique. « Quelle que soit, écrit le P. Weiss[2], la situation amoindrie faite aujourd'hui à la religion et à l'Église, nous devons dire cependant que, sans une entente entre l'État et la société d'une part, l'Église d'autre part, il n'y a pas à songer à une solution quelconque de la question sociale. » Cherchons cependant des propositions encore plus précises. Ne s'agit-il que de réclamer, par exemple, le repos du dimanche, la salubrité de l'usine? Pour s'en assurer, il suffit de lire la liste des vœux formulés par le congrès catholique de Vienne de 1889[3]. D'après les réso-

[1] Un des maux dont se plaignent le plus souvent les réorganisateurs de la société, c'est la surproduction. Il est certain qu'il y a là souvent un mal réel. Les économistes classiques répondent qu'il faut trouver de nouveaux débouchés. Les économistes chrétiens ont souvent indiqué comme remède le chômage régulier des dimanches et des jours de fête... Mais quelle ne serait pas la surproduction, si chaque industriel était obligé d'employer uniquement ses gains et ses capitaux dans son industrie propre, au lieu d'en subdiviser une portion pour la répandre au loin sur d'autres industries non concurrentes et en voie d'organisation; si, par exemple, les riches filateurs de Lille ou de Roubaix ne pouvaient devenir actionnaires d'une compagnie d'éclairage électrique ou d'une compagnie de navigation ou enfin d'une société quelconque? Ils seraient bien tentés, pour ne pas laisser leurs capitaux improductifs, d'accroître indéfiniment la production et la « surproduction » de leurs usines.

[2] Provincial des Dominicains d'Autriche. Lettre au docteur Decurtius de Fribourg. Voy. *Association catholique* de mars 1889.

[3] Voy. *Association catholique* de mai 1889.

lutions adoptées dans ce congrès, la réorganisation de la grande industrie exige :

1° L'établissement d'un juste rapport entre la production et la consommation ; 2° une protection contre l'accaparement ; 3° l'interdiction d'une exploitation injuste des forces du travailleur ; 4° la garantie d'un emploi stable pour les travailleurs avec la possibilité d'un salaire progressif et une ascension professionnelle ; 5° la disparition aussi complète que possible du travail des femmes dans les fabriques ; 6° la garantie d'un traitement convenable pour les travailleurs âgés ou invalides, pour les veuves et les orphelins.

Il y a là certains vœux non seulement acceptables, mais légitimes. Mais comment l'Église et l'État s'y prendront-ils pour déterminer le rapport « exact » de la production et de la consommation ? Qui leur dira où commence l'accaparement ? Prétendre que ce n'est pas là du socialisme, et du plus chimérique, est une illusion à laquelle la langue française refuse obstinément de se prêter.

Nous n'en avons pas encore fini avec l'Autriche. Ces principes, une fois posés, les hommes de droite et les hommes de gauche, les grands industriels et les petits patrons ont réclamé à qui mieux mieux la protection de l'État [1]. Ainsi les 7 et 8 septembre 1890, se tenait à Vienne le quatrième congrès général des petits patrons autrichiens : en même temps se réunissait un congrès des employés de commerce ; et enfin diverses corporations, celles des verriers, des boutonniers, des vanniers, des tailleurs et des bottiers avaient profité de l'occasion pour tenir eux aussi un congrès particulier. Que demandèrent-ils les uns et les autres ? Tous également des privilèges, tous des monopoles, tous des interdictions à faire peser sur leurs concurrents !

Par exemple, on demandait qu'il fût interdit : 1° d'occuper des compagnons en dehors de leurs ateliers et de donner du travail à domicile (on craignait sans doute que, chez lui, l'ouvrier ardent ne travaillât plus que les autres !) ; 2° de faire exécuter, en vue de la production complète des objets d'une industrie, des travaux partiels relevant d'une autre industrie et d'une corporation autorisée. On demandait encore que les fabricants de chaussure en gros ne pussent travailler que pour l'exportation, qu'il fût interdit de fabriquer des chaussures à domicile, que les magasins de confections ne pussent plus accepter de commandes sur mesure ; que nulle école professionnelle ne fût admise à remplacer l'apprentis-

[1] Voy. la *Réforme sociale* du 15 mars 1891, lettre de Vienne, du docteur Kæmpfe. Cette lettre est d'autant plus intéressante à consulter que le docteur Kæmpfe a été longtemps le correspondant de l'*Association catholique*.

sage, que nul particulier ne pût fonder d'école commerciale, à côté des écoles dirigées par l'État, les provinces et les communes. Voilà donc à quoi tant de personnes bien intentionnées veulent employer l'Église et l'État réunis : à empêcher les gens de s'instruire comme ils veulent, à chasser les travailleurs de leur foyer pour les contraindre à ne plus opérer que dans l'usine « modèle », à faire enfin hausser le prix de toutes choses. Il ne faut pas s'étonner si les récentes prières adressées au gouvernement prussien pour introduire dans l'Allemagne du Nord le régime corporatif de l'Allemagne du Sud aient trouvé si peu d'écho [1].

*
* *

Il y aurait lieu de s'étendre davantage sur ces diverses propagandes, si l'école française correspondante ne nous fournissait plus d'une occasion de revenir aux plus importants de ces problèmes.

Cette école, dont nous ne pouvons nous dispenser de parler, est bien connue. On l'appelle très souvent l'école de M. de Mun, et certes, c'est là un beau nom. Rappelons brièvement (en nous arrêtant le moins possible aux personnes) qu'il y a là tout à la fois une œuvre et une école. C'est l'œuvre qui a commencé, l'œuvre des cercles ouvriers, fondée, comme chacun sait, après la guerre, par quelques officiers d'élite attristés d'avoir eu à combattre en 1871 les égarements de la population parisienne. A cette œuvre des cercles s'adjoignit la propagande active de M. Harmel. Puis ces militaires et ces industriels voulurent s'éclairer sur plus d'une question délicate; ils s'agrégèrent des théologiens, des publicistes; ils devinrent théologiens et publicistes eux-mêmes et instituèrent l'intéressante revue appelée *l'Association catholique*. Aujourd'hui, l'Œuvre et la Revue se séparent sans aucune hostilité, mais pour retrouver, chacune de leur côté (nous dit-on), plus de liberté.

De l'œuvre, nous dirons peu de chose, non qu'elle ne mérite qu'on en parle, qu'on en parle longuement, avec sympathie; mais, dès qu'il s'agit d'œuvres privées, d'associations fondées librement par un appel aux bonnes volontés, il n'y a pas ombre de socialisme. Dans une lettre à M. Hervé-Bazin [2], M. Harmel, le pieux et vaillant industriel du Val-des-Bois, invite tous les gens de cœur à restaurer, là où ils le peuvent, l'amour de Dieu, l'amour de la famille, l'amour du métier. « Hâtons-nous, dit-il, de profiter de

[1] Voy. l'article de M. Maurice Block, dans l'*Économiste français* du 9 janvier 1891.

[2] *Association catholique* de mars 1889.

la loi de 1884 pour former immédiatement et partout des groupements professionnels. Là où nous unirons, par des relations affectueuses et suivies, des patrons du même métier, un ou deux patrons avec quelques ouvriers, nous aurons posé une pierre d'attente pour reconstruire l'édifice social. N'attendons pas le nombre, si nous ne pouvons pas l'atteindre tout d'abord. Commençons : la pratique nous enseignera plus que toutes les études. »

Quand M. Harmel et ses amis parlent ainsi, on ne peut qu'applaudir à leurs efforts et souhaiter qu'ils réussissent. L'école enseignante et militante qui s'est groupée pendant quinze ans autour de l'œuvre veut être discutée de beaucoup plus près. Elle a une histoire assez remplie et dont les diverses périodes ne se ressemblent pas toutes entre elles. D'abord elle a fait appel, avec succès, à des hommes que rapprochaient moins leurs théories économiques que leur esprit religieux, leurs tendances politiques et leur désir également sincère d'une réforme générale dans nos mœurs. Bientôt s'accentuèrent les divergences. La *Revue socialiste* les remarquait dans son curieux article de 1885. « M. de Mun et les directeurs de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, écrivait-elle, cèdent trop, cela est visible, à l'influence romaine et aux purs rétrogrades, comme Claudio Jannet, Urbain Guérin, Hervé-Bazin, le Jésuite Pascal[1] et consorts, et pas assez aux écrivains de valeur, comme Lœsewitz, de Ségur-Lamoignon, La Tour du Pin-Chambly, Geoffroy de Grandmaison et quelques autres qui, bien que gênés dans leurs entournures, font de l'*Association catholique* un recueil si intéressant. » — « Si intéressant! » le mot pourrait être dit par tout le monde, mais on devine le sens qu'il a dans une Revue telle que celle de Benoît Malon.

Le second groupe que la *Revue socialiste* signale ainsi paraissait bien près, en 1886, d'avoir entraîné dans ses idées toute la rédaction de l'*Association catholique*, et la plupart des hommes du premier groupe s'étaient retirés. Parmi ceux qui restèrent, plusieurs allèrent si loin, qu'ils firent, à leur tour, reculer la majorité des plus fidèles, mais cette majorité n'en garda pas moins des allures qui la rendirent de plus en plus suspecte à des hommes tels que le P. Forbes, dans le clergé régulier, et surtout Mgr Freppel, dans l'épiscopat. L'Encyclique sur la condition des ouvriers et les dernières manifestations de la pensée de Léon XIII l'ont amenée à « s'expliquer ». Ce mot, en matière de polémique, a généralement un sens assez clair : il désigne presque toujours un effort plus ou

[1] Ecrit en 1885. Je crains fort que, depuis, M. Benedikt n'ait été amené, à part lui, à décerner au P. de Pascal (missionnaire apostolique et non Jésuite), des éloges plus compromettants et plus justement compromettants.

moins heureux pour rétracter certaines propositions et en maintenir d'autres qu'on adoucit, en vue d'un accord moins facile que nécessaire. Mais toute cette histoire vaut la peine d'être reprise et suivie plus en détail.

Pour être plus sûrs d'être pleinement équitables envers des hommes de grand cœur et de grand talent, voyons d'abord, et de concert avec eux, comment ils entendent se distinguer des socialistes proprement dits : il semble qu'on ne puisse mieux faire que de leur laisser la parole : « On n'hésite pas, lisons-nous dans le livre du *Régime du travail*[1], à nous assimiler aux socialistes! Qu'est-ce donc que le socialisme? C'est l'omnipotence, *le despotisme absolu de l'Etat*, confisquant, *à son profit*, tout bien, toute indépendance, toute liberté, toute religion. *L'absolutisme au sommet*, telle est la formule. Nous autres catholiques, nous, Œuvre des cercles, ne sait-on pas que tout autre est notre formule, parce que tout différents sont nos principes et que nous mettons, au contraire, au sommet la paternité, *la protection juste et paternelle* de tous, comme premier devoir, comme fonction naturelle, essentielle du pouvoir? Et tandis que les socialistes complètent leur formule par *l'individualisme à la base*, c'est-à-dire l'égoïsme du *chacun pour soi*, nous disons que l'union, *l'association* est une des conditions politiques, économiques et sociales de *l'ordre social chrétien*; et ces trois mots répondent suffisamment d'eux-mêmes, il semble, à l'objection de *socialisme*. »

Est-ce se montrer trop exigeant que de trouver ces distinctions bien vagues et que de dire qu'elles mettent surtout en lumière la diversité des intentions? Ces paroles de sévérité contre le socialisme font penser aux protestations du bon Malebranche (je ne mets point ces messieurs en mauvaise compagnie), qui traitait Spinoza de misérable — pour mieux calmer sa propre conscience, a-t-on dit, et pour bien se persuader qu'il n'avait avec Spinoza rien de commun; il ne se doutait guère que tous les philosophes des siècles suivants placeraient sa métaphysique tout à côté de celle du grand panthéiste. Les membres des Cercles ne veulent ni de l'individualisme ni du despotisme; mais la majorité des socialistes prétend également nous sauver de l'un comme de l'autre. Leur dire : votre pouvoir est un pouvoir absolu, tandis que le mien est un pouvoir paternel, est une assertion qui ne tranche rien; car ceux qui demandent un pouvoir absolu pour eux ou pour leurs amis ont toujours la prétention de mettre ce pouvoir au service du bien et

[1] Page 177; art. de M. de Roquefeuil. — Les mots soulignés ici le sont dans le texte cité. Le *Régime du travail* est une publication des Cercles.

de l'humanité. Il est vrai que la vieille doctrine socialiste paraît aujourd'hui à nos révolutionnaires et à nos anarchistes une doctrine insuffisante, arriérée, dépassée C'est à nous à insister ici sur ces différences pour satisfaire à l'exactitude et à l'équité.

On peut résumer le socialisme ouvrier d'une partie de l'Europe dans les deux propositions suivantes : 1° l'ouvrier doit être mis en pleine et entière possession de ses instruments de travail; 2° l'ouvrier a droit à l'intégrité des fruits de son travail.

Mais que sont ces instruments? Les outils? Nous n'en sommes plus là. Les instruments du travail, c'est tout ce qui est nécessaire au travail pour le rendre productif : terre, machines, usines, mines, capitaux, instruction intégrale. Et quels sont les fruits du travail? La part spéciale du travail proprement dit, une fois la part faite aux autres agents? Non encore, puisque ces autres agents sont tous réunis dans la personne de celui qui se dit le bon, le vrai, le seul travailleur. Alors rien de plus simple; c'est l'ouvrier qui prend tout et qui garde tout. Ce n'est plus là la doctrine socialiste paternelle et humanitaire, telle que nous l'avons encore vue en 1848; c'est l'expropriation, au profit de l'ouvrier, de tout ce qui n'est pas ouvrier.

Quant aux anarchistes et à ceux qui se sont appelés, je crois, les « amorphes », ils trouvent que le socialisme est une forme vieillie du despotisme; ils veulent, disent-ils, la lutte ardente et féconde, la liberté, pour chaque individu, d'user de tous ses avantages. Ce n'est ni plus ni moins — et peut-être encore moins — que la sauvagerie.

Mais laissons cette dernière variété de délire. Ne peut-on dire que la précédente théorie, celle des prétendus socialistes ouvriers, sort elle-même du socialisme et le dépasse? Il le semble bien, puisqu'elle met hors la loi toute une partie de la société humaine, tous ceux qui ont réussi à économiser, tous ceux qui travaillent d'esprit, tous ceux qui inventent?... Où donc alors chercher l'ancien et le vrai socialisme, celui qui veut imposer l'union et régler « paternellement » le partage universel, sinon dans l'œuvre et surtout dans la doctrine que nous discutons?

Si en effet l'Œuvre des cercles et l'*Association catholique* prennent soin de se distinguer de ceux qu'on appelle, en Allemagne, les démocrates sociaux ou des socialistes révolutionnaires, ils ne sont pas moins jaloux de se séparer des autres écoles catholiques d'économie politique ou d'économie sociale. Non seulement elles repoussent — est-il besoin de le dire? — les doctrines des économistes classiques ou académiques; non seulement elles affectent de croire que les célèbres mots : laissez faire, laissez passer, veulent

dire : laissez commettre toutes les iniquités et laissez passer toutes les fraudes; mais elles repoussent dédaigneusement tous les remèdes pratiqués jusque-là par les économistes ou par les industriels chrétiens. Ils les condamnent comme insuffisants et comme trompeurs, et en conséquence ils rompent avec les hommes qu'ils avaient appelés à la première heure, avec M. Charles Périn, avec M. Claudio Jannet et toute l'école de Le Play, enfin avec la plupart des hommes qui avaient essayé d'organiser librement des institutions de patronage. Sans doute ils veulent de l'association et ils veulent du patronage; et d'autre part, ils ne veulent pas que tout le régime de l'industrie soit mis d'une façon définitive entre les mains du pouvoir. Ils veulent l'union de ces trois facteurs sous la suprématie du troisième, étroitement uni à l'Eglise.

Dans l'*Association catholique* de septembre 1882, M. de la Tour du Pin-Chambly écrivait : « Un sain régime du travail ne saurait se rétablir que sous l'influence de la religion et par le concours de trois forces sociales, le patronage, l'association et le pouvoir. Seulement, dans l'état actuel, l'école de Le Play en appelle surtout à l'exercice traditionnel du patronage, l'école belge à celui de l'association libre, l'école allemande à l'intervention du pouvoir. » Deux ans après (15 janvier 1884), le même recueil insiste sur les échecs lamentables des patrons qui, comme M. Chagot, ont voulu organiser chez eux le patronage. Il regrette que ce mirage du patronage chrétien arrête encore beaucoup de bons esprits dans leur « évolution ». Puis, allant plus résolument aux obstacles, il s'attaque à cette école belge dont il avait sollicité l'alliance. Il parle de ce reste « d'un libéralisme mal dissimulé ou inconscient » qui affaiblit ce que M. Ch. Périn conserve « encore » d'autorité. Et en quoi consiste donc ce venin de libéralisme? On nous le dit sans ambages dans le numéro du 15 mars 1887 : « Le paupérisme apparaît toujours par l'abus qui se produit à un moment donné de l'une de ces trois libertés que l'école d'économie charitable tend, *on ne sait pourquoi*, à ériger en dogmes : la liberté de la propriété, celle du travail et celle du crédit. » Il ne faut pas dès lors perdre son temps à argumenter sur le mot : abus. Tout le monde proscrit ces abus qu'on appelle le vol ou l'esclavage ou l'organisation de l'usure, qui confine à l'escroquerie. Ce n'est pas pour venir à la rescousse du Code pénal qu'on a fondé des revues si importantes et des œuvres si hardies. Des paroles que l'on vient de lire, il ressort clairement qu'aucune de ces trois libertés n'est de droit naturel, que chacune d'elles a pour unique raison d'être l'intérêt social, qu'il appartient au souverain, chargé de la gestion de ces intérêts, de régler toutes les conditions de la propriété, du travail et du crédit, sans s'ar-

rêter le moins du monde aux protestations attardées de la liberté individuelle.

Ainsi sur le terrain économique, — et la religion mise à part, — ces honorables publicistes sont, au fond, bien d'accord avec les socialistes les plus avérés : 1° sur les causes du mal social, 2° sur les remèdes. Dans l'*Association catholique* de décembre 1882, M. le comte de Bréda tenait que Lassalle avait *démontré* l'existence de la fameuse loi d'airain. Henri Georges était également loué pour le tableau qu'il avait dressé des progrès inévitables de la pauvreté dans le régime de la liberté économique. Puis vint, dans dix avis ou déclarations officielles, l'énumération de tout ce que le pouvoir doit assurer, imposer obligatoirement, au nom de la justice :

La répression de tout ce qui amène « le développement du mal moral, soit chez les financiers, commerçants ou industriels, soit chez les ouvriers[1] ».

La répression des « abus de la concurrence » et la protection contre ces abus[2].

La réglementation préventive, « dès qu'un intérêt moral est en jeu », et l'obligation, pour le « souverain », de veiller « à ce que la soif des richesses n'entraîne pas l'oubli de toutes les autres considérations[3]. »

L'obligation de garantir la sécurité publique contre le danger des spéculations imprudentes[4].

L'obligation d'interdire au patron des « bénéfices superflus » qui priveraient l'ouvrier de ce qui lui est légitimement dû[5]; » ce « dû » n'étant pas seulement ce qui est convenu dans le contrat du travail, mais ce qui est fixé avec l'intervention de l'autorité.

Ai-je besoin de dire maintenant que l'école réclame encore la fixation des heures de travail, l'assurance obligatoire, un minimum de salaire, des salaires proportionnés, non seulement au travail, mais aux besoins[6], un impôt progressif plus ou moins limité, etc. Quelle que soit la hardiesse de ces dernières propositions, je ne sais si les propositions plus vagues, mais plus compréhensives, qui les précèdent ne sont pas encore plus faites pour effrayer tous les esprits calmes et réfléchis.

[1] *Le régime du travail*, p. 40-41.
[2] *Ibid.*, p. 161.
[3] *Ibid.*, p. 162.
[4] *Ibid.*, p. 172.
[5] *Ibid.*, p. 263.
[6] « Il faut que le célibataire *ait droit* à la partie fixe qui représente le travail, et que le père de famille ait droit à la partie variable des bénéfices qui représente les besoins. » (*Association catholique* de 1877, tome II, article de M. Hyvernat.)

Elles étaient bien faites, dans tous les cas, pour justifier le titre de socialisme chrétien dont deux membres des plus distingués de l'Œuvre, M. de la Tour du Pin-Chambly et le P. de Pascal étaient tout près de se glorifier [1]. Le premier avait même inscrit ces mots comme signe de ralliement en tête d'un de ces articles. La majorité du conseil de direction intervint pour faire modifier le titre, et M. de Mun crut nécessaire d'avertir qu'à ses yeux il était impossible de prendre le titre de socialiste, même en le tempérant par le mot chrétien.

Ce ne fut point là, je l'ai indiqué, la seule résistance que le comité fut obligé d'opposer à la logique de quelques-uns des siens. Une œuvre comme celle des Cercles avait dû faire appel à la générosité de beaucoup de capitalistes chrétiens. Or, si généreux que soient ces adhérents, quand vient le moment où on les invite à renoncer au libre usage de leurs capitaux, on ne peut s'étonner qu'ils reculent et qu'ils avouent n'avoir pas encore reçu le surcroît de grâce qui a fait les premiers apôtres.

Pendant près de trois années consécutives (du 15 septembre 1883 au 15 mars 1886), l'*Association catholique* inséra une série d'articles de M. J. Lœsewitz sur la législation du travail. Elle laissa passer sans protestation, elle honora de sa sympathie et de son concours des articles où il était dit que « l'œuvre de la civilisation tend à restreindre de plus en plus l'arbitraire de l'individu » ; — où la prétendue loi posée par M. Wagner de Berlin, « la loi de l'extension croissante des fonctions des pouvoirs publics », était acceptée comme un dogme ; — où l'on demandait contre les patrons l'équivalent de la loi projetée qu'on appelle la loi Bovier-Lapierre ; — où l'on accusait la liberté du travail de n'être autre chose que « la liberté laissée aux capitalistes d'exploiter les ouvriers et de s'enrichir du travail d'autrui [2]. » Tout cela passait sans résistance. Mais arriva enfin un article (du 15 février 1886) où on lisait : « La prétendue *productivité du capital*, la grande iniquité des sociétés païennes et, au point de vue économique, la dernière cause de toutes les souffrances sociales, n'est autre chose qu'un mot inventé pour dissimuler le fait réel : l'appropriation des fruits du travail d'autrui par ceux qui possèdent les instruments du travail... ; non que le capital ne soit pas un facteur important de la production ; mais les fruits de l'action combinée du travail humain et du capital

[1] Voyez notamment l'*Association catholique* d'octobre 1885.

[2] La liberté du travail étant la grande ennemie, on l'habille de toutes les façons. « On entend par liberté du travail l'abolition du droit de réunion professionnelle. » (*Le régime du travail*, p. 43.)

ne doivent revenir qu'à celui qui a mis personnellement en œuvre l'instrument du travail. »

Cette fois une opposition se manifesta. On arrêta la publication, et une lettre de M. de Mun [1] expliqua cette décision de la majorité. « Il m'a paru que l'auteur tendait à absorber la personnalité de l'homme dans l'État et à n'envisager l'individu que comme partie du tout social, puisqu'il interprétait mal les textes théologiques en déclarant le capital absolument improductif... » — « Cet article, disait encore M. de Mun, a soulevé une grande émotion parmi les lecteurs de la Revue, et les membres dirigeants de l'Œuvre, ses théologiens, ont repoussé les doctrines de M. Lœsewitz et ses interprétations de saint Thomas. »

M. Lœsewitz se retira donc de l'*Association catholique* : mais il pouvait se dire qu'il y gardait des amis. Il rappelait aussi (et c'est encore une déclaration que j'enregistre comme un document historique) qu'il avait développé ses idées dans le *Monde* et dans le *Contemporain*. Il terminait sa lettre d'adieu en disant : « Sans aucun doute ma thèse est une thèse socialiste, en ce sens qu'elle s'attaque aux principes mêmes du régime économique actuel et qu'elle tend à substituer au libre jeu des forces économiques une organisation des forces sociales basée sur la solidarité étroite de tous les membres de la société et capable de garantir, dans tous leurs rapports, les principes de la justice et de l'équité naturelle. »

Ce dissentiment nous apprend donc que dans le parti longtemps groupé autour de l'Œuvre des cercles et de l'*Association catholique* il y a depuis lors, comme en tout parti, une droite et une gauche. Laissons cependant la gauche et l'extrême gauche qui nous donneraient trop facilement raison, et revenons au gros du parti.

Henri Joly.

La fin prochainement.

[1] *Association catholique*, 15 mars 1886.

COMMENT FINIRENT LES RÉGICIDES

1793-1854

Nous ne savons sous l'influence de quel préjugé les membres de la Convention ont généralement passé pour des hommes plus grands que nature, irréductibles, irréconciliables. C'est qu'on ne les a pas regardés de près. Comme toutes les phrases sonores, en notre beau pays de France, les mots de liberté, d'égalité, de fraternité, dont, en pleine Terreur, on gravait sur tous les murs l'ironique formule, ont pu avoir des croyants et peut-être des martyrs; mais on ne rencontre ni les uns ni les autres sur les bancs conventionnels, où la lutte pour le pouvoir ne se compliqua jamais que de la lutte pour la vie. « J'ai vécu », répondait Sieyès à ceux qui lui demandaient plus tard ce qu'il avait fait à la Convention.

De nombreux documents inédits, recueillis tant aux Archives nationales que dans des dossiers de famille, et joints aux renseignements nouveaux fournis sur cette époque par une publication récente [1], nous ont appris ce que devinrent par la suite les ex-conventionnels et notamment les régicides. Aucun d'eux, on le verra, n'a mérité de servir de modèle au conventionnel austère, solennel, farouche et invraisemblable, inauguré de toutes pièces par Victor Hugo, dans les *Misérables*.

En dépit de l'apostrophe éclatante de Danton, le sentiment qui domina à la Convention ne fut pas l'audace, ce fut la peur. Nous en trouvons la preuve à chaque pas, aussi bien dans les circonstances du scrutin du 17 janvier 1793, où fut votée la mort de Louis XVI, que dans les aveux de plusieurs régicides et dans les tentatives faites par quelques-uns d'entre eux pour sauver le roi, tout en le condamnant. Billaud-Varennes, qui, soit dit en passant, avait allongé son nom depuis l'arrestation de la famille royale le

[1] *Dictionnaire des Parlementaires français*, par A. Robert, E. Bourloton et G. Cougny, 5 vol. grand in-8. Paris, 1891.

21 juin 1791, et qu'on ne peut guère taxer de timidité, écrivait, dix ans plus tard, à Sinnamary, où il avait été déporté après l'insurrection de prairial an III :

« Les décisions que l'on nous reproche tant, nous ne les voulions pas le plus souvent deux jours, un jour, avant de les prendre ; la crise seule les suscitait. »

Bonet de Treyches, un autre régicide, avouait à son tour :

« Le parti des révolutionnaires, soutenu par ses innombrables satellites, occupant les tribunes, entourant la Convention, obstruant les avenues, et désignant au poignard de ses sicaires les défenseurs de l'appel au peuple, faisait retentir la Commune de Paris, les sections, les clubs, les places et les lieux publics, de ses vociférations. Ce parti parvint ainsi à l'emporter par la terreur dont il frappa la Convention et la capitale. »

Un autre, Chasset, déclarait n'avoir voté que « sur la menace faite par les régicides et leurs complices de se porter au Temple, et d'y multiplier les victimes, en cas de non-condamnation[1] ».

En de telles circonstances, combien votèrent la mort par peur, préoccupés avant tout de sauver leur tête! Une réunion de représentants se tint secrètement dans ce but au domicile de Dufriche-Valazé (de l'Orne), rue d'Orléans. Là, on se flatta de pouvoir donner aux passions du jour une satisfaction platonique en votant la mort, sauf à empêcher l'exécution en se prononçant pour l'appel au peuple et pour le sursis. Bonet de Treyches, qui assistait aux conférences, a laissé sur cet incident peu connu de curieux détails. Afin d'obtenir les « fonds destinés à payer des écrits propres à diriger l'opinion », il fut entendu que « chacun des membres de la réunion Valazé s'adresserait à ses amis particuliers. Le notaire Raguideau[2], désigné pour les recevoir, ne vit arriver que 50 francs remis au nom de M. Jouhannot d'Annonay ». La réunion s'adressa également aux puissances étrangères. L'Espagne donna 15 000 fr. Un agent du cabinet de Vienne répondit à l'abbé Maury, agissant dans cette capitale au nom du Pape : « Avez-vous donc oublié que la maison de Bourbon a enlevé vingt-deux couronnes à celle d'Autriche? » Le cabinet anglais, près duquel on avait dépêché M. de

[1] Pour ne pas multiplier les notes à chaque page, nous prévenons le lecteur que tous les textes cités sont extraits des cartons des *Archives nationales*, série FI, AF et BB, des collections d'*Autographes*, mis en vente depuis vingt ans, du *Dictionnaire des Parlementaires*, et de documents communiqués.

[2] Raguideau de la Fosse (Maurice-Jean) fut notaire à Paris du 26 juillet 1788 au 27 août 1805. Son quatrième successeur est actuellement M. Mahot-Delaquerantonais, depuis le 21 juillet 1875.

Crafford, ne voulut rien entendre. « M. Chambon, médecin, alors maire de Paris, poursuit le narrateur, interrogé secrètement, dans la nuit du 15 au 16 janvier, par une députation de la réunion Valazé, sur la situation de Paris, répondit qu'il avait reçu plus de sept cents avis dans la journée, lui révélant que, si le roi n'était pas condamné, tout était prêt pour se porter au Temple et opérer un égorgement général de la famille royale. La certitude de ce complot, proclamé même au sein de la Convention, *ébranla le courage d'un grand nombre de députés*, qui n'entrevirent dès lors que des malheurs incalculables sans possibilité de sauver le roi. Cependant le sursis fut proposé dans les mêmes intentions que l'appel au peuple. »

Ces compromis de la peur n'eurent aucun succès. Le jeudi 17 janvier 1793, à sept heures du soir, après une séance ininterrompue de vingt-cinq heures, le président de la Convention, Vergniaud, proclama le résultat du scrutin sur « la peine à infliger à Louis Capet ». Sur 745 représentants, 1 mort, 6 malades, 2 absents sans motifs, 11 absents par commission, 4 ayant refusé de voter, réduisirent le nombre des votants à 721, dont la majorité absolue était de 361 voix : 366 voix se prononcèrent pour la mort.

Cette infime majorité de 5 voix exaspéra la Montagne, et, le lendemain, à la lecture du procès-verbal, Gasparin (des Bouches-du-Rhône) demanda la rectification du résultat proclamé la veille, « la Convention, dit-il, comprenant 749 membres et non pas 745 ». André Dumont (de la Somme), qui avait voté la détention, prétendit alors avoir voté pour la mort. Lacroix (d'Eure-et-Loir) s'écria « qu'il y avait eu une affectation évidente à ne mettre que 5 ou 6 voix de majorité, quand il y en avait eu 60 ou 80, car la peine de mort prononcée avec amendement ne devait pas être retirée de la masse totale ». On procéda alors à la « vérification » de l'appel nominal, qui donna le résultat suivant :

« L'Assemblée est composée de 749 membres :

15 sont absents par commission,

7 par maladie,

1 sans cause et censuré,

5 non votants.

Total : 28 ; reste 721 ; majorité : 361.

Sur quoi :

2 ont voté pour les fers ;

286 pour la détention, le bannissement ou la réclusion ;

46 pour la mort avec sursis ;

361 pour la mort sans condition ;

26 pour la mort, en demandant une discussion sur le point de

savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vote indépendant de cette demande.

Résumé :	pour la mort.	387
	pour la détention et la mort conditionnelle.	334
	absents ou non votants.	28
	Total.	749

Le scrutin « rectifié » élevait la majorité régicide de 5 voix à 26 voix.

Comment, en une nuit, sans nouveau vote, cette majorité s'était-elle accrue de 21 voix? La peur, toujours la peur!

Les députés avaient été appelés à voter par ordre alphabétique de départements, en commençant par celui de la Haute-Garonne désigné par le sort. Le premier élu de ce département, Mailhe, précédemment homme de loi à Toulouse, opina donc le premier et vota pour la mort, mais en ajoutant : « Si la mort a la majorité, je crois qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. » Vingt autres conventionnels se prononcèrent « pour la mort, avec l'amendement de Mailhe ». Le 17 janvier, ces votes furent comptés pour la mort conditionnelle, et ne figurèrent pas dans la première majorité des 366. Mais le lendemain, sur les bruyantes réclamations des montagnards, l'un d'eux, Garrau (de la Gironde), demanda à Mailhe d'expliquer son vote. Ce dernier répondit : « Citoyens, chers et respectables collègues, *au point où en sont les choses*, il ne m'est possible que de répéter le vœu que j'ai émis hier; je le répéterai donc sans en changer, non pas un mot, mais une seule lettre. Je prie les citoyens qui m'ont entendu d'attester ce que je vais répéter, et ce que j'ai prononcé hier. » Et il répéta, mot pour mot, son vote de la veille. Devant cette reculade, la Convention décida, sans la moindre protestation, que les votants de cette catégorie demandaient la mort sans condition, et ce fut ainsi que la majorité se trouva portée à 387 voix.

Au point de vue de la « composition du jury », Louis XVI fut condamné à mort par un prince du sang, son cousin, Philippe, duc d'Orléans, dit Égalité, par 1 aubergiste, 1 épicier, 1 boucher, 1 parfumeur, 1 chimiste, 1 imprimeur, 1 commis-greffier, 1 voiturier par eau, 1 graveur, 1 ouvrier armurier, 1 tonnelier, 1 maître de poste aux chevaux, 1 instituteur, 1 acteur, 1 peintre, 1 apothicaire, 1 administrateur d'hôpital, 1 horloger, 1 cardeur de laine, 1 diplomate, 2 maîtres de forges, 2 ingénieurs, 2 chirurgiens, 2 précepteurs, 2 maîtres de pension, 3 auteurs dramatiques, 3 huissiers, 4 pasteurs protestants, 4 professeurs, 5 avoués,

5 hommes de lettres, 6 employés, 7 propriétaires, 7 juges de paix, 8 journalistes, 11 cultivateurs, 13 notaires, 19 magistrats, 20 médecins, 21 négociants où industriels, 27 officiers de terre ou de mer, dont 8 chevaliers de Saint-Louis, 30 fonctionnaires, 30 prêtres (dont 2 évêques constitutionnels, 5 vicaires épiscopaux, 1 ex-vicaire général, 8 curés, 2 chanoines, 2 vicaires, 6 oratoriens, 1 doctrinaire, 1 bénédictin, 1 cordelier, 1 capucin), et par 123 avocats, procureurs ou hommes de loi.

L'exécution du roi, le 21 janvier 1793, ouvrit l'ère sanglante de la Terreur. Le tribunal révolutionnaire, réclamé avec persistance par les clubs, fut décrété le 10 mars suivant; son organisation prit quelques jours, et son premier jugement, du 6 avril 1793, fut une condamnation à mort contre Louis Guyot-Desmoulans, gentilhomme poitevin, accusé d'émigration. La guillotine trouva dès lors, dans « ce servile instrument des factions dominantes », un terrible pourvoyeur. Sur un soupçon, sur une dénonciation anonyme, le tribunal lui expédia indistinctement têtes de nobles et de bourgeois, têtes d'ouvriers et de prêtres, et les conventionnels, inviolables cependant comme représentants du peuple, ne furent pas plus épargnés que les autres.

Ce fut d'un coup de sabre que périt le premier régicide. Lepelletier de Saint-Fargeau fut frappé à mort par le garde du corps Pâris, dans la salle du café Février, au Palais-Royal, le 20 janvier 1793, la veille de l'exécution du roi. Le 14 juillet, Marat tomba sous le couteau de Charlotte Corday, et ses restes furent portés au Panthéon, en attendant que la Convention les fît jeter dans l'égout Montmartre (décret du 8 février 1795). Le 8 novembre 1841, une vieille fille de quatre-vingt-trois ans mourait de misère dans un grenier de la rue de la Barillerie; c'était la sœur de l' « ami du peuple », Albertine Marat.

En septembre 1793, on trouvait étranglé dans les prisons de Toulon, où il avait été jeté par les Anglais, un autre régicide, Baille (des Bouches-du-Rhône).

Le 3 septembre, Lidon (de la Corrèze), en fuite, mis hors la loi pour ses opinions girondines, se brûlait la cervelle à la Géronie (Creuse). La municipalité de Brive mandait l'événement à la Convention, et ajoutait : « La femme, le frère et la maîtresse de ce traître sont en arrestation. »

Les premiers régicides qui montèrent sur l'échafaud appartenaient à ce brillant parti de la Gironde, dont la jeunesse, l'éloquence et les malheurs ont presque fait oublier les fautes. Le 31 octobre 1793, le sanglant panier recevait les têtes de Vergniaud, de Lasource, de Gensonné, de Boilleau d'Ausson, de Carra, de

Duprat, de Boyer-Fonfrède, qui avait trente-trois ans, de Ducos, qui n'en comptait que vingt-huit. Les girondins qui avaient pu se dérober par la fuite à l'exécution n'éprouvèrent pas un sort moins cruel. Bigorie du Chambon, découvert dans une grange à Lubersac (Corrèze), fut massacré par « des patriotes qui, écrit la municipalité de cette ville, ont bravement assassiné le député fédéraliste Chambon, mis hors la loi, qui avait eu l'imprudence de vendre chèrement sa vie ». — Rebecqui, après avoir donné sa démission de représentant, désespéré de ne pouvoir venger ses amis en soulevant le Midi contre les jacobins, se jeta dans la mer à Marseille (6 mai 1794). — Barbaroux, dont la tête charmante avait fixé un moment les yeux et le cœur de Mme Roland, Guadet, Pétion de Villeneuve, Buzot, cachés dans les environs de Saint-Emilion (Gironde), y furent découverts en juin 1793. Guadet fut guillotiné à Bordeaux, un mois avant son père, son frère, sa belle-sœur, sa tante, considérés comme ses complices pour n'avoir pas dénoncé sa retraite. Sur le point d'être pris par les soldats lancés à sa poursuite, Barbaroux se brisa la mâchoire d'un coup de pistolet, et fut porté à l'échafaud le lendemain : il avait vingt-sept ans. Quelques jours après, on trouvait dans un champ de blé, près de Saint-Emilion, les cadavres de Buzot et de Pétion, la face à moitié dévorée par les loups.

Pendant ce temps, à Paris, le tribunal révolutionnaire n'avait pas cessé de décimer les régicides. Philippe-Égalité, duc d'Orléans, avait été guillotiné le 6 novembre 1793, après avoir fait à l'abbé Lothringer la confession générale de ses fautes et témoigné du plus profond repentir; Anacharsis Clootz, « l'orateur du genre humain », baron allemand et hébertiste, guillotiné le 24 mars 1794; Basire, Chabot, Fabre d'Églantine, accusés de malversations, Danton, Camille Desmoulins, Delacroix, Delaunay, Philippeau, prévenus de conspiration, guillotinés ensemble le 5 avril; Osselin, coupable « d'avoir caché chez son frère, curé à Saint-Aubin, près de Versailles, la comtesse de Charny, sa maîtresse », guillotiné le 26 juin. Le 28 juillet, c'était le tour des vaincus de thermidor : les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, Le Bas.

Ces longs mois de terreur avaient vu mourir d'autres régicides : Gasparin, d'une fluxion de poitrine contractée au siège de Toulon; Fabre (de l'Hérault), en combattant les Espagnols; Loncle des Alleux (des Côtes-du-Nord), d'un accident; Desacy (de la Haute-Garonne), du chagrin, dit-on, d'avoir voté la mort du roi; Guyès (de la Creuse), Sautayra (de la Drôme), Petitjean et Vidalin (de l'Allier), de maladie; Beauvais de Préau (de Paris), pris par les Anglais, à Montpellier, avait été pendu par eux.

La réaction thermidorienne mit, quoi qu'on en ait dit, beaucoup plus de mesure dans la vengeance : de juillet à décembre 1794, Carrier, « le bourreau de Nantes », fut le seul conventionnel régicide envoyé à l'échafaud.

L'insurrection des 1er avril et 20 mai 1795, dite de germinal et prairial an III, dans laquelle les sections et les faubourgs de Paris, soulevés par les jacobins, marchèrent sur la Convention, coûta la vie au régicide Féraud (des Hautes-Pyrénées), assassiné, dans la salle même de la Convention, par les envahisseurs qui présentèrent sa tête au bout d'une pique au président Boissy-d'Anglas. Après la victoire, la Convention fit condamner à l'échafaud ou à l'exil une nouvelle fournée de régicides; Bourbotte, Duquesnoy, Duroy, Romme, Soubrany, « les derniers montagnards » furent exécutés le 16 juin 1795. Collot d'Herbois et Billaud-Varennes furent déportés, le premier, à Cayenne, où il succomba, un an après, à un accès de fièvre chaude; le second, à Sinnamary, où, pour retrouver peut-être l'illusion de la tribune législative, il se mit à élever des perroquets. Il s'évada de la Guyane en 1816, et gagna Haïti, où il vécut, jusqu'au 3 juin 1819, d'une petite pension que lui avait accordée le président de cette république.

Maure (de l'Yonne), compromis dans l'insurrection de prairial, avait devancé le bourreau en se brûlant la cervelle, le 4 juin 1795. La même année moururent Briez (du Nord), au cours d'une mission en Belgique, et Petit (de l'Aisne), qui, dès 1792, avait trouvé mieux que l'école obligatoirement laïque : « Il est, disait-il à la tribune de la Convention, un préliminaire indispensable à l'établissement des écoles primaires, c'est une école de républicanisme. » Le 17 septembre, Tellier (de Seine-et-Marne) se tuait d'un coup de pistolet, à Chartres, parce qu'il n'avait pu réprimer une émeute provoquée par la cherté du pain.

Le tribunal révolutionnaire fut aboli le 31 mai 1795; de plus, dans sa dernière séance (26 octobre suivant), la Convention promulgua un décret d'amnistie générale pour tous les délits révolutionnaires, les royalistes exceptés. Avant d'accorder cette grâce posthume aux frères et amis égarés, les conventionnels ne s'étaient pas oubliés et avaient décrété (5 et 13 fructidor an III) que les assemblées électorales prendraient exclusivement dans la Convention les deux tiers des députés à élire aux deux nouveaux conseils des Anciens et des Cinq-Cents. Ceux des membres de la majorité qui ne furent pas réélus trouvèrent dans des fonctions bien rétribuées de consolantes compensations. Aussi, les jacobins, déjà battus en prairial, manifestèrent-ils de nouveau, en septembre 1796, leur mécontentement; ils tentèrent de s'emparer du camp de Gre-

nelle pour renverser le Directoire. Mais, au lieu d'entraîner les soldats, ils furent arrêtés par eux, et trois ex-conventionnels régicides, le marchand de soieries Cusset, l'évêque constitutionnel de la Creuse, Huguet, et l'ex-huissier de Montbrison, Javogues, furent traduits devant une commission militaire et fusillés le 9 octobre.

Louis (du Bas-Rhin), Lesage (d'Eure-et-Loir), Robert (des Ardennes), Brun (de la Charente), récemment nommé juge de paix à Angoulême, et Turreau de Linières (de l'Yonne), qui, après la session conventionnelle, était devenu garde-magasin à l'armée de Nice, moururent dans le cours de l'année 1796.

Le suicide de Charlier (de la Marne), frappé d'aliénation mentale; la mort de Deleyre (de la Gironde), du boucher Legendre (de Paris), qui légua son corps à la Faculté de médecine, de Maignien (de la Vendée), de Bentabole (du Bas-Rhin), de Dameron (de la Nièvre), de Delmas (de la Haute-Garonne), atteint de démence, de Guermeur (du Finistère), de Lozeau (de la Charente-Inférieure), de Fayau (de la Vendée), de Lecarlier d'Ardon (de l'Aisne); la déportation à la Guyane, au coup d'état jacobin de fructidor, de Bourdon (de l'Oise), qui était redevenu royaliste et qui mourut à Sinnamary peu de semaines après son arrivée, et de Barère (de Vaucluse), fils d'un aubergiste, soi-disant marquis de Fonvielle, montagnard en 1793, royaliste en 1797, mort également à Sinnamary en 1798; enfin l'assassinat de Bonnier d'Alco (de l'Hérault), un des plénipotentiaires envoyés au congrès de Rastadt, massacré par les hussards autrichiens de Szeckler, avaient réduit à trois cent sept le nombre des régicides survivants au moment du coup d'Etat du 18 brumaire an VIII. Un grand nombre siégeaient encore aux Anciens et aux Cinq-Cents; d'autres, de retour dans leurs foyers, y avaient repris leurs occupations premières : Ayral (de la Haute-Garonne), et Bo (de Seine-et-Marne) s'étaient remis à la médecine: Bertrand de l'Hodiesnière (de l'Orne) faisait de l'agronomie dans son domaine de la Caneille (arrondissement de Domfront); d'autres végétaient, infirmes, comme Barthélemy (de la Haute-Loire), ou incapables, comme le laboureur Bonneval (de la Meurthe), ou « le voiturier par eau », Robin (de l'Yonne); quelques-uns avaient eu des malheurs politiques, tels que Peyssard (de la Dordogne), condamné à la déportation en prairial, amnistié en brumaire an IV, puis destitué, sous la Directoire, des fonctions d'administrateur de son département; Pinet (de la Dordogne), dont la carrière avait éprouvé les mêmes accidents; Vadier (de l'Ariège), déporté en prairial, compromis dans la conspiration de Babeuf, mis aux fers, à Cherbourg pendant quatre ans. D'autres, enfin, étaient partis : Boucher Saint-Sauveur (de Paris) vivait de ses

rentes en Belgique, Duhem (du Nord) était médecin à Mayence. Il se trouvait ainsi une centaine de régicides retirés ou exclus de la politique : sur les deux cent sept restant, l'ambition et l'intérêt poussèrent aux genoux de Bonaparte deux cent deux de ces incorruptibles ennemis de la tyrannie. Berlier (de la Côte-d'Or), qui avait voté la mort du roi, en disant : « L'humanité gémit, mais ma conscience commande », fut placé au nouveau Conseil d'état; Lecointe-Puyraveau (des Deux-Sèvres), qui avait dit : « Je représente le peuple assassiné par le tyran, je vote la mort du tyran », entra au Tribunat. Le nouveau Sénat, le Corps législatif, les préfectures, les recettes générales, les tribunaux, l'enregistrement, les eaux et forêts, donnèrent asile à ces nouveaux convertis, d'autant plus empressés qu'ils se croyaient plus suspects. Les saigneurs de moindre importance furent casés dans les droits réunis, dans les greffes, dans les bureaux de la loterie, dans les postes, au mont-de-piété. L'un d'eux, Chasles (d'Eure-et-Loir), qui avait voté la mort de Louis XVI « en présence de l'image de Brutus, devant sa propre conscience », et qui jouissait d'une pension de 6000 fr., pour une écorchure au talon reçue en mission, à l'armée du Rhin, préféra garder, au 18 brumaire, la direction d'une institution à Paris; mais il demanda pour sa femme un bureau de tabac, et l'obtint. Clauzel (de l'Ariège), qui, en 1796, s'écriait aux Anciens, en s'adressant aux royalistes : « Vous avez beau faire, la république vous avalera », mourait en 1804, muet, parmi les muets du Corps législatif impérial. Qu'on s'étonne après du profond mépris de Napoléon pour les hommes!

Bonaparte consomma beaucoup de régicides; il avait besoin pour sa politique d'agents sans volonté et sans scrupules; il voulait aussi s'attacher ceux qui redoutaient par-dessus tout le retour possible des Bourbons, et dont bientôt le meurtre du duc d'Enghien allait le rendre le complice.

Il faut, la liste est courte, citer les noms des cinq régicides qui refusèrent, pour le moment du moins, leur adhésion au nouveau régime : Chedaneau (de la Charente) donna sa démission de receveur général et vota ensuite contre le consulat à vie; Gay de Vernon (de la Haute-Vienne), ancien évêque constitutionnel de son département, abandonna ses fonctions de commissaire du gouvernement près l'administration centrale de la Somme; Lecointre (de Versailles) fut le seul habitant de cette ville qui vota *non* sur les registres d'acceptation de la constitution de l'an VIII; Michaud (du Doubs) se démit de ses fonctions de président du tribunal criminel du département. La Révellière-Lépeaux (de Maine-et-Loire), le parrain désillusionné de la Théophilanthropie, ne pouvait guère

pardonner à Bonaparte la politique du Concordat; il refusa d'abord de prêter serment comme membre de l'Institut et résista par la suite à toutes les avances que lui firent le premier consul et l'empereur; riche et épris de botanique, il se retira en Sologne, et mourut d'une affection de poitrine le 27 mars 1824.

Le régime impérial fut doux aux régicides; la nouvelle noblesse recruta parmi eux un duc, dix comtes, quinze barons et onze chevaliers, et la Légion d'honneur récompensa plus largement encore la docilité des services. De 1800 à 1815, c'est dans les places et dans les honneurs que la mort surprit cent un régicides, parmi lesquels, Génissieu (de l'Isère), cet intarissable bavard, dont La Révellière dit, dans ses *Mémoires :* « Le plus impérieux de ses besoins était celui de parler; sa bouche extrêmement fendue, l'assortiment du reste de ses traits, tout annonçait en lui ce pressant besoin; il était, d'ailleurs, sans éducation. A sa sortie du ministère (de la justice en 1796), on lui offrit un consulat; il répondit qu'il ne s'en souciait pas, qu'à peine y trouverait-on quelque occasion de parler avec une certaine étendue. » Génissieu mourut juge au tribunal d'appel de la Seine, le 11 octobre 1804. — Delacroix de Constant, père du célèbre peintre Eugène Delacroix, mourut préfet de la Gironde (26 octobre 1805). — Villers (de la Loire-Inférieure), ex-capucin, mourut directeur des douanes à Nantes, le 15 novembre 1807. — L'ancien médecin Guillemardet (de Saône-et-Loire), ambassadeur en Espagne, de mai 1798 à octobre 1799, préfet de la Charente-Inférieure, puis de l'Allier, chevalier de l'empire, mourut fou le 4 mai 1809. — Lacombe Saint-Michel (du Tarn) mourut le 27 janvier 1812, en son château de Saint-Michel de Vax, général de division et grand officier de la Légion d'honneur, etc.

Il y eut pourtant des exceptions. Saliceti (de la Corse), en mission à Naples, fut empoisonné, dit-on, dans un dîner chez le ministre de la police des Deux-Siciles (23 décembre 1809). Louchet (de l'Aveyron) se noya dans la Somme, quelques mois après avoir été révoqué des fonctions de receveur général à Amiens (15 janvier 1815). Le journaliste Fréron (de Paris), qui avait décimé Toulon en 1793, et que Bonaparte avait placé dans l'administration des hospices, par égard pour sa sœur Pauline fort attachée alors à l'ex-conventionnel, alla mourir sous-préfet à Saint-Domingue, en 1802, après le mariage de Pauline avec le général Leclerc. Voulland (du Gard), un des plus violents dantonistes, arrêté en prairial an III, amnistié en brumaire an IV, succomba à Paris, dans la misère (23 février 1801). Une fin aussi précaire était réservée, en 1805, à Lecointre, exilé quelque temps pour

avoir voté contre le consulat à vie; en 1808, à Armonville (de la Marne), cardeur de laine à Reims, qui, toujours coiffé d'un bonnet rouge, s'asseyait à la Convention à côté de Marat, et qui finit ses jours à l'hôpital de Reims, à peine âgé de cinquante-deux ans; en 1815, à Moïse Bayle (des Bouches-du-Rhône), exilé par le Premier consul dans un village aux environs de Lyon. La même année, Perrin (des Vosges) mourait de joie en apprenant le retour de l'île d'Elbe; Faure (de la Haute-Loire), après avoir siégé au Sénat conservateur, terminait ses jours, en 1805, simple greffier de tribunal à Saint-Jean-de-Losne; Jean Bon-Saint André mourait du typhus, en 1813, dans sa préfecture de Mayence.

A la première Restauration, Louis XVIII pardonna à tous les Français et, plus généreux que les conventionnels de l'an IV, n'excepta pas les régicides. La déclaration de Saint-Ouen, du 2 mai 1814, portait : « Nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions ou ses votes. » La plupart des ex-conventionnels ne surent aucun gré de cet acte, et quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, les plus en vue, ceux-mêmes qui avaient voté un an auparavant sa déchéance, lui renouvelèrent à l'envi leurs offres de service.

Chaudieu (de Maine-et-Loire), bien qu'expulsé par ordre de Bonaparte en 1801, lui demanda une place dès le 25 mars 1815 : « Les amis de la liberté respirent donc enfin, écrivait-il; l'empereur ramène avec lui l'espérance et la gloire. » Ce faux prophète fut nommé, un mois après, lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque. Exilé en 1816, il se rendit à Bruxelles, où, sans ressources, il se fit prote d'imprimerie. Malgré de fréquents recours en grâce, il ne rentra en France qu'après la révolution de Juillet, et mourut à Paris, le 9 décembre 1838, à soixante-dix-sept ans, dans un petit logis de la rue Coquillière.

Le retour de l'empereur provoqua chez un autre régicide du même département, Pérard, un lyrisme plus familier; il écrivait à Napoléon, le lendemain même de son entrée aux Tuileries (21 mars) : « Sire, vous voilà donc! que le génie de la France qui vous a ramené veille sur vous. Disposez de moi et agréez l'hommage de mon respectueux dévouement. *Signé* : l'ex-conventionnel *Pérard*, 6, rue Rameau, derrière l'Opéra. » Il fut nommé aussi, le 17 mai suivant, lieutenant extraordinaire de police à Dieppe. Quand vint la loi de 1816, il se retira à Londres, d'où, le 2 mars 1819, il réclama une pension au gouvernement français, « les accidents financiers de la révolution, alléguait-il, ayant rendu une fonction publique utile à son existence. » La révolution de 1830 lui permit de rentrer en France, et il vécut dans la gêne à Paris jusqu'au 6 avril 1833.

Pour être moins expansif, le dévouement de la grande majorité des régicides à l'Empire restauré n'en fut pas moins empressé; c'était la revanche des transes endurées depuis le rétablissement des Bourbons, et ils la souhaitèrent aussi complète que possible. Aussi, quand s'écroula ce rêve de cent jours, le gouvernement royal ne put refuser à la conscience publique une légitime et assez anodine satisfaction, du moins à l'égard des régicides; il exila de Paris, mais dans l'intérieur de la France, à leur choix, les plus compromis, parmi lesquels Thibaudeau, Carnot, Barère de Vieuzac, Garran (de Coulon), Merlin (de Douai) et Garnier (de Saintes). Cette mesure, qui accordait aux autres le pardon, ne désarma pas encore toutes les rancunes. et, parmi les récalcitrants, se signalèrent Bertrand de l'Hodiesnière (de l'Orne), Champigny-Clément (d'Indre-et-Loire) et Lejeune (de l'Indre).

Bertrand de l'Hodiesnière, qui, sous l'Empire, ne s'était occupé que d'agriculture, s'était montré, en 1815, un des plus ardents « napoléonistes ». Depuis Waterloo, on l'accusait de conspirer avec Grouchy alors en basse Normandie. Arrêté le jeudi 16 novembre 1815, et mis au secret, il fut interrogé cinq jours après, nia toute conspiration, et ajouta « qu'il était républicain, mais qu'après avoir vu tant de gouvernements acclamés, il avait renoncé de bonne foi, en pratique, à son rêve philosophique ». Transféré à Paris, il insista pour être rendu à la liberté et demanda en même temps un passeport pour quitter la France avec sa femme et ses deux fils, Achille et Oreste, âgés de onze et de treize ans. Après avoir passé quelques jours dans la maison de santé du docteur Dubois, il fut relâché le 24 janvier, partit pour Bruxelles, et adressa, en 1817 et en 1818, trois pétitions au gouvernement pour être autorisé à rentrer en France. Cette grâce lui fut accordée en juin 1818, et il revint dans sa propriété de la Cancille, où il mourut dans l'impénitence finale le 30 mai 1819. « Depuis sa rentrée, écrivait, en effet, le 22 décembre 1818, le préfet de l'Orne au ministre, M. de l'Hodiesnière continue à professer les mauvaises opinions qu'il a manifestées depuis longtemps; il a de l'influence sur les gens faibles et mal pensans de l'arrondissement, beaucoup d'exaltation dans l'esprit, et il ne respire que la vengeance. Ce sont, du moins, ajoute ce haut fonctionnaire, les dires du sous-préfet de Domfront, dont l'imagination agrandit d'habitude les objets, qu'il considère quelquefois à travers la peur et les préventions. »

C'est aussi comme suspect de menées bonapartistes que Champigny-Clément avait été écroué, le 15 novembre 1815, à la maison d'arrêt de Tours. En janvier 1816, on lui accorda, sur sa demande, un passeport pour Jersey, d'où il gagna la Belgique, et se fixa à

Alost. Ancien banquier, il avait emporté 300 000 francs qu'il perdit sans doute rapidement dans des spéculations malheureuses, car, le 25 novembre 1816, il mandait à sa famille de lui envoyer tous les fonds dont elle pourrait disposer. Ses enfants réclamèrent en vain son retour; il mourut à Amsterdam, le 12 septembre 1819.

Lejeune (Sylvain-Phallier) était cet aimable conventionnel et joyeux convive qui, en mission dans l'Indre en 1793, « avait fait construire une petite guillotine avec laquelle il coupait le cou à toutes les volailles destinées à sa table; il s'en servait même pour couper les fruits, en faisant remarquer à ses hôtes l'utilité générale de la machine[1] ». Bien que l'Empire l'eût privé d'un emploi dans les droits réunis, Lejeune avait dû à un zèle intempestif pendant l'interrègne d'être interné à Orléans (13 novembre 1815). En 1816, il demanda à se mettre en règle avec la loi et obtint un passeport pour Bruxelles; il mourut en exil le 7 février 1817, malgré la supplique adressée au gouvernement, le 25 février 1819, par sa fille Polyxène Lejeune, pour obtenir son retour.

Le cas de Lecointe-Puyraveau (des Deux-Sèvres) fut plus compliqué. Nommé, aux Cent-Jours, lieutenant extraordinaire de police dans le Sud-Est (c'était, paraît-il, leur spécialité), il n'avait échappé à la fureur des Marseillais, qui voulaient le traiter en émissaire du maréchal Brune, que par la promptitude avec laquelle le général Partouneaux l'avait fait conduire au château d'If (31 juillet 1815). Là, Lecointe, avec une régularité obstinée, se mit à écrire tous les deux jours à son ami et ancien collègue, Fouché, duc d'Otrante, alors ministre de la police. « En prison, lui mande-t-il, l'on compte les minutes, et les journées sont des siècles; ne trouvez donc pas mauvais que je vous importune un peu pour recouvrer ma liberté .» Fouché finit par donner l'ordre de le relâcher; mais le préfet, M. de Vaublanc, ne répondant pas de sa vie, n'exécuta pas l'ordre reçu. Nouvel ordre de Fouché (1er septembre 1815), qui blâme le préfet; nouvelle résistance de celui-ci, et Lecointe écrivait toujours. Enfin, sur une troisième et formelle injonction du ministre, on le fit partir, le 19, sur une barque qui le conduisit sur les côtes du Languedoc; de là il put se rendre à Rochefort, puis dans sa propriété de Puyraveau (Deux-Sèvres). Le préfet des Bouches-du-Rhône n'avait pas oublié cette affaire, et, dès que Fouché fut tombé en disgrâce, le gouvernement reçut une lettre des autorités de Marseille se plaignant d'avoir, sur les ordres pressants de Fouché, « élargi des mauvais sujets enfermés au château d'If ». Une nouvelle information fut ouverte contre Lecointe, et les gendarmes de

[1] Rapport de Durand de Maillane à la Convention, le 1er juin 1795.

la brigade de Saint-Maixent eurent ordre de l'arrêter; mais il était parti pour Paris, et de là en Belgique, à Mons; une pétition de ses filles, apostillée par Lanjuinais et par Boissy-d'Anglas, sollicita en vain son retour. Lecointe-Puyraveau mourut à Ixelles-les-Bruxelles, le 15 janvier 1827, à l'âge de soixante-trois ans.

En face de cette agitation persistante, l'ordonnance royale du 24 juillet parut insuffisante à la majorité de la Chambre issue du scrutin du 22 août 1815. Au nom de cette majorité, M. de la Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire, présenta, le 11 novembre, une motion qui, sous le nom de « projet d'amnistie », aggravait singulièrement les peines portées par l'ordonnance royale de juillet précédent. Cette motion fut appuyée par la Chambre, et, le 8 décembre, le duc de Richelieu, président du conseil, déposa un projet de loi conforme, mais fort adouci, puisqu'il accordait « amnistie pleine et entière à tous ceux qui avaient pris part à la rébellion et à l'usurpation de Napoléon Bonaparte, sauf aux personnes visées dans l'ordonnance du 24 juillet, et aux parents de Napoléon Bonaparte ». Le rapporteur, M. de Corbière, déposa son rapport le 27 décembre; la commission avait ajouté au projet du gouvernement un article 7, bannissant à perpétuité « les régicides qui avaient accepté un emploi pendant les Cent-Jours, ou signé l'Acte additionnel en mai 1815 ». En vain, les ministres de Vaublanc, Decazes et Dubouchage s'opposèrent-ils à cette exception, au nom des intentions formellement exprimées par le roi; en vain le duc de Richelieu demanda-t-il une suspension de séance pour en référer à Louis XVIII, et revint-il en rejetant, au nom du roi, de la manière la plus absolue, l'addition concernant les régicides, l'article 7 fut adopté à la presque unanimité des voix : trois députés seulement se levèrent à la contre-épreuve (loi du 12 janvier 1816).

Alors ce fut, dans le camp des ex-conventionnels, un sauve-qui-peut général, et l'hégire de ces « courageux patriotes », qui, jadis, avaient bravement voté la mort du « tyran » enfermé au Temple, manqua franchement de prestige et de dignité.

Sur les 189 régicides qui vivaient encore, 38 seulement n'avaient rempli aucune fonction pendant les Cent-Jours, quelques-uns pour des raisons majeures, comme Guérin de Châteauneuf-Randon, marquis de Tournel, ex-conventionnel de la Lozère, qui, en prison pour dettes depuis février 1812, n'en sortit que par le bénéfice de l'âge en 1825; il se cacha alors chez le général Roussin, son ami, et mourut deux ans après dans un village de la Gironde.

Mais la peur est mauvaise conseillère, et 6 d'entre les 38, qui n'avaient qu'à bénéficier de leur abstention de mars à juillet 1815,

se hâtèrent quand même de quitter la France. Niou (de la Charente-Inférieure), malade et goutteux, partit pour Bruxelles, d'où il revint tranquillement le 15 juin 1817, et jouit jusqu'à sa mort de sa pension de retraite comme ancien ingénieur de la marine. Maribon de Montaut (du Gers) se réfugia à Bâle; quand il lui plut de revenir en 1822, on ne l'inquiéta point, et il mourut, à quatre-vingt-huit ans, dans son château de Montaut, le 12 juillet 1842. Lacoste (du Cantal), bien que souffrant, disent les certificats de médecins, « de coliques néphrétiques avec évacuation purulente », prit un passeport pour la Bavière, mais alla se cacher chez un de ses gendres, à Étampes. Quand il fit demander l'autorisation de rentrer, le ministre de la police répondit qu'il était bien libre, puisque c'était de son propre mouvement qu'il s'était mis en route. Rouyer (de l'Hérault) et Taillefer (de la Dordogne) n'avaient rempli aucune fonction pendant l'interrègne; ils n'en cédèrent pas moins sans protester aux injonctions de leurs préfets, et se retirèrent, le premier à Bruxelles, le second en Hollande. Une fois hors de France, Rouyer réclama et, l'erreur reconnue, fut autorisé à revenir; mais il était alors trop malade pour pouvoir se mettre en route, et il mourut à Bruxelles le 20 octobre 1819. Taillefer accepta d'abord philosophiquement sa disgrâce; médecin, il alla pendant deux ans exercer sa profession à la Nouvelle-Orléans. Puis, de retour à Anvers, il adressa au gouvernement français ses justes réclamations. Reconnu non atteint par la loi de 1816, il fut autorisé à rentrer, et mourut à Domme, son pays natal, le 15 avril 1835.

Un des moins empressés à partir, sans y être pourtant obligé, ne fut pas Jean-Jacques-Régis de Cambacérès, duc de Parme, qui, lors du procès du roi, avait enveloppé son vote pour la mort de tant de circonlocutions, que sa voix n'avait pas été comptée dans les 387. La loi du 12 janvier 1816 était à peine promulguée qu'il partait pour la Belgique. Le 11 janvier, il avait écrit au duc de Richelieu « qu'il avait bien l'intention de voyager dans l'étranger, mais qu'il ne voulait pas partir frappé du sceau de la réprobation ». Sans attendre la réponse, il s'installa à Bruxelles, à l'hôtel Wellington, « où il payait 100 francs par jour pour son logement et sa table », et d'où il ne sortait jamais qu'avec la cocarde orangiste à son chapeau. Dès qu'il réclama contre son exil volontaire (14 avril suivant), on lui répondit que la loi de 1816 ne lui était pas applicable. Après s'être assuré qu'il n'était privé ni de ses titres ni de ses pensions, son goût pour « les voyages dans l'étranger » l'abandonna, et il revint à Paris. Au scrutin électoral de novembre 1820, Cambacérès déposa un bulletin ouvert en déclarant « qu'il venait

joindre son vote à ceux des fidèles amis de la monarchie ». Cette fois sa fidélité ne se démentit plus : il est vrai qu'il mourut le 8 mars 1824.

Un autre grand dignitaire de l'empire, l'ex-abbé Sieyès, comte de l'empire, grand-croix de la Légion d'honneur, président du Sénat, où il avait voté, le 2 avril 1814, la déchéance de l'empereur, avait prudemment précédé en Belgique Son Altesse Sérénissime l'archichancelier de l'empire, Cambacérès. Sieyès vécut à Bruxelles dans la retraite, revint en France après la chute de la branche aînée, reprit sa place à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales et politiques, et mourut à quatre-vingt-huit ans, le 20 juin 1836.

Parmi les 38 régicides qui n'avaient pu ou n'avaient pas voulu remplir de fonctions en 1815, la plupart continuèrent à jouir en paix de leurs grasses pensions, comme Barras, qui avait été plusieurs fois poursuivi et exilé sous l'Empire, ou de la grosse fortune gagnée dans la fourniture des vivres aux armées de Portugal, d'Espagne et d'Italie, comme Espert (de l'Ariège). D'autres vivotèrent de leurs plumes, comme Dulaure (du Puy-de-Dôme), qui, en avril 1815, avait demandé à « Monseigneur Carnot, ministre de l'intérieur », la place de conservateur des manuscrits à la Bibliothèque impériale, et qui s'estima heureux, trois mois plus tard, de ne l'avoir pas obtenue. Froger-Plisson (de la Sarthe) ne cessa pas de diriger la grande fabrique de gants qu'il avait installée à Vendôme huit ans auparavant, et qui occupait trois cents ouvriers. Goyre-Laplanche (de la Nièvre), ex-bénédictin, ex-vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de son département, et qui, « exempt de préjugés et de superstition », s'était marié en octobre 1793, avec la fille de son collègue du Loiret, Delagueulle, dut se féliciter du second mouvement qui l'avait porté à se raviser, lorsque, se rendant, en mai 1815, chez son juge de paix pour signer l'Acte additionnel, il s'était arrêté à la porte et, finalement, était retourné chez lui sans entrer.

Un autre, Ferry (des Ardennes), était remonté, aux Cent-Jours, dans sa chaire de professeur de mathématiques à l'École du génie, à Metz. En juillet 1815, il vint habiter à Paris, 8, rue Cassette; on lui enjoignit de partir. Il protesta et fut arrêté, sur le soupçon de correspondance secrète avec « l'ex-général Carnot ». Remis en liberté le 20 juillet 1816, il obtint une pension de retraite, parce que ses fonctions n'avaient rien eu de politique.

Certains, comme Isnard (du Var), que Charles Nodier appelle « le génie violent, orageux, incompressible du parti girondin », ou comme Laguire (du Gers), firent étalage d'un repentir au moins inutile, puisque la loi de 1816 ne leur était pas applicable. Isnard

« s'était rendu en plein midi, et plus d'une fois, le jour anniversaire du crime, au lieu où il a été consommé; là, il s'est agenouillé sur les pierres inondées du sang du roi martyr; il s'est prosterné à la vue de tous les passants, a mouillé le pavé de ses larmes, et a imploré à haute voix le pardon de Dieu et des hommes ». Au moment de la promulgation de la loi d'exil, il écrivit au ministre de la police : « Entraîné dans ma jeunesse par le délire révolutionnaire, j'ai voté la mort de Louis XVI. Ce saint monarque m'a pardonné en montant au ciel, et Dieu, sans doute, a ratifié ce pardon, puisqu'il s'est servi de mon égarement même pour me ramener sincèrement à la religion. » Il ajoute qu'il a été décoré aux Cent-Jours, sans l'avoir demandé. Isnard mourut à Grasse, dans les sentiments de la plus profonde piété, le 12 mai 1825.

Dans les mêmes circonstances, Laguire déclarait au préfet du Gers que, « depuis de longues années, il est consumé de remords, et voué à une retraite austère et notoire ».

Il faut encore citer, dans la catégorie des non atteints, Camboulas d'Esparrou (de l'Aveyron), ancien négociant à Saint-Geniez, ruiné par la politique. Après faillite, il avait monté, à Clermont-Ferrand, une entreprise de voitures de roulage qui ne réussit pas; il exploita quelque temps un domaine de M. de Féligonde dans le Puy-de-Dôme, et retomba ensuite à la charge de sa famille. Il mourut à Riom, le 19 février 1840, dans la misère, âgé de près de quatre-vingts ans. Camboulas était le neveu de l'abbé Raynal.

Un régicide de la Haute-Saône, le marquis Mailly de Châteaurenaud, âgé de soixante-quatorze ans, en 1816, était tombé en enfance depuis plusieurs années. Il mourut en 1819, laissant vingt et un enfants légitimes de deux mariages, « sans compter un plus grand nombre d'enfants naturels ».

Monestier (du Puy-de-Dôme), ex-chanoine du chapitre de Saint-Pierre à Clermont, ex-vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de cette ville, qui, aveugle, depuis 1813, avait été obligé de vendre son étude de notaire, mourut le 29 novembre 1820, dans son département.

Deux régicides non atteints furent inquiétés par des préfets trop zélés : Moreau (de Saône-et-Loire) et Bonet de Treyches (de la Haute-Loire).

Moreau avait voté la mort du roi, et avait rempli, sous l'Empire, les fonctions de receveur général à Mâcon; mais, destitué en 1814, il n'avait pas été replacé aux Cent-Jours. Invité à partir en 1816, il argua d'abord d'une maladie grave, « d'une fièvre ataxique et rémittente », certifient les médecins. Ce prétexte lui laissa le temps de prouver son abstention pendant l'interrègne, et on ne l'inquiéta

plus. Sa maladie n'était pas bien grave, car il vécut encore plus de dix-sept ans.

Bonet de Treyches avait été du nombre des trembleurs de la réunion Valazé. Député au Corps législatif impérial, il s'était retiré, en mars 1814, à Saint-Jeurre (Haute-Loire), où, le 10 avril, il avait arboré le drapeau blanc. Contraint de partir en 1816, malgré la longue justification qu'il avait adressée au ministre de la police, et bien qu'il ne demandât « qu'un sursis de six mois pour terminer ses affaires et apporter, surtout, quelque adoucissement à une infirmité très grave qui, chaque jour, menace sa vie », il se réfugia à Bruxelles. Il adressa de là au gouvernement royal de nouvelles réclamations qui lui valurent un sursis indéfini (décembre 1818). Ses jours si menacés se prolongèrent, d'ailleurs, jusqu'au 28 août 1828. Bonet de Treyches avait été directeur de l'Opéra de 1799 à 1807.

Les cent cinquante et un régicides réellement frappés par la loi de 1816 ne firent pas meilleure contenance et ne songèrent point à payer d'audace. Sans vouloir excuser l'erreur de l'émigration, il est juste de remarquer que c'étaient précisément ces mêmes hommes qui, jadis, faisaient un crime aux émigrés de préférer à la certitude de l'échafaud révolutionnaire les chances de mourir pour le roi, les armes à la main.

Le 24 janvier 1816, un ancien ministre, comte et sénateur de l'empire, atteint par la loi de proscription, prévint non sans une certaine désinvolture le ministre de la police, M. Decazes, « qu'il va partir lundy prochain, 29 janvier, pour Liège, dont le climat est favorable à son tempérament ». Le même était à Louvain en 1819, quand il demanda la faveur de rentrer en France. Ayant obtenu (12 mai 1819) un sursis indéfini, il revint à Paris, fut réintégré dans ses pensions, et, trois mois après, sollicita lui-même pour sa femme une pension « analogue à celle des veuves d'ancien sénateur ». Le gouvernement royal ne crut pas devoir accéder à cette requête au moins prématurée.

Borie (de la Corrèze) et Boutrouë (de la Sarthe) firent preuve de plus de discrétion : ils plaidèrent coupables et demandèrent la grâce d'un acquittement. Borie fit valoir sa nombreuse famille, sa fortune bornée, sa santé « derrangée », et fit appuyer sa pétition par tous les maires et par tous les ecclésiastiques du canton de Moissac, où il habitait. Pour s'attirer les bonnes grâces du ministre M. Decazes, qui était fils d'un honorable avoué de Libourne, et que le roi venait de créer comte, Borie ne cesse de l'appeler dans ses lettres « M. le duc de Libourne ». Cette flatterie, d'un goût si particulier, ne le sauva pas; il dut partir pour Arau (Suisse), et,

malgré de nouvelles et fréquentes instances, mourut en exil.

C'est aussi sur l'état de sa santé que Boutrouë s'appuya pour réclamer « de l'humanité religieuse du roi une prorogation du délai fatal ». Les médecins le déclaraient « atteint d'une maladie organique de l'estomac, nerveuse, périodique et irrégulière ». Son excuse, que l'événement justifia bientôt, fut admise; l'administration allait le faire entrer à l'hospice du Mans, quand il mourut, le 27 février 1816. Le clergé de la Ferté-Bernard refusa d'assister à ses obsèques.

La mort délivra d'autres régicides de la dure nécessité de l'exil. Esnue de Lavallée (de la Mayenne) mourut en chemin, à l'hôtel de Normandie, rue de Cléry, à Paris, où ses infirmités l'avaient forcé de s'arrêter. Ancien notaire à Craon, ses affaires se trouvaient, en 1816, dans le même état que sa santé. — La Primaudière (de la Sarthe) ne put même pas se mettre en route. La mort le frappa, à Sablé, le 24 janvier 1816. Cinq jours avant d'expirer, il avait remis à son confesseur un acte d'abjuration dans lequel il déclarait « détester la félonie dont il eut le malheur de se rendre coupable à l'assemblée de la Convention nationale en votant la république; détester le régicide affreux dont il eut le malheur de se rendre coupable, le 16 janvier 1793, en votant la mort de Louis XVI, et en demander pardon à Dieu et au roi ». En février suivant, la *Gazette de France* ayant publié cet acte, la fille de La Primaudière s'en plaignit à l'autorité comme d'un abus de confiance. Après enquête, l'ecclésiastique coupable d'indiscrétion fut puni.

A côté de cette rétractation faite sous le sceau de la confession, il convient de placer la rétractation publique, et dressée par-devant notaire, de Monnel (de la Haute-Marne), curé de Valdelancourt avant la Révolution, et de Villiers-le-Sec depuis le Concordat. Il exerçait encore son ministère, quand la loi de 1816 le condamna à l'exil. Monnel se retira à Constance, et, malgré la supplique adressée au roi par ses anciens paroissiens de Villiers, ne fut pas autorisé à rentrer. Le 22 octobre 1819, six semaines avant sa mort, il déposa entre les mains du préfet du collège de Constance un acte notarié, témoignant « son repentir d'avoir voté la mort du roi, et demandant pardon à Dieu et aux hommes de tout ce qu'il avait fait ou dit contre la religion catholique, apostolique et romaine ».

D'autres aveux, moins solennels, n'en sont pas moins intéressants à retenir. Barbeau du Barran, l'inexorable proconsul du Gers, demande, le 6 février 1816, un passeport pour Genève, et supplie le préfet d'Auch « de ne point inscrire sur ce passeport l'effroyable motif qui le lui a fait délivrer ». Bonnesœur (de la Manche) écrit, le 26 janvier, au garde des sceaux, « qu'il éprouve le plus sincère

et le plus profond repentir de ce que la force des circonstances a pu lui arracher à cette fatale époque, et implore la clémence de l'auguste monarque qui nous gouverne ». Retiré à la Haye, il fut autorisé à rentrer en 1818, et revint dans son pays natal où il atteignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans (30 octobre 1844).

Hourier-Eloy (de la Somme) s'adresse aussi à la clémence royale dans un long mémoire « sur sa conduite politique ». Il dut partir pour Huy (Belgique) et mourut en exil, malgré les démarches que fit sa femme pour obtenir son retour.

Lefiot (de la Nièvre) fait remettre au roi, le 22 janvier 1816, « son serment de fidélité par son épouse en larmes, par son fils suppliant »; il était sans fortune et incommodé de deux hernies. Il fallut partir pour Aix-la-Chapelle, puis pour Liège, où il se fit inscrire au barreau. De retour en France, après la révolution de 1830, Lefiot mourut à Paris, à quatre-vingt-quatre ans, le 15 février 1839.

Legendre, du même département, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou pendant les Cent-Jours, avait obéi à la loi en partant pour Constance. Sans rancune, il employa les loisirs de l'exil à écrire, en faveur des Bourbons, sa *Lettre aux Français par un exilé.* Il en offrit un exemplaire à l'ambassadeur de France à Berne, le baron Auguste de Talleyrand, qui l'en remercia : « Si, par les rapports que vous pouvez avoir, ajoutait ce diplomate, vous appreniez quelque chose qui pût être important pour Sa Majesté, je vous serais infiniment obligé de m'en instruire » (lettre du 29 juillet 1816). Mais le temps manqua à Legendre pour répondre à cette confiance; il était mort six mois après.

Vinet (de la Charente-Inférieure), que « ses douleurs rhumatismales » avaient éloigné, dès 1812, des fonctions publiques (il était conseiller de préfecture à la Rochelle), eut l'imprudence de signer l'Acte additionnel. Pour obéir à la loi d'exil, il partit de Saint-Ciers du Taillon, dans une petite carriole, le 2 avril 1816, en se dirigeant sur Blaye, afin de s'embarquer pour les États-Unis. Mais, perclus par la goutte et couvert d'une dartre sur l'intensité de laquelle les certificats de médecins donnent des détails impossibles à reproduire, il n'arriva à Blaye, distant de six lieues seulement, que deux jours après, et dut s'aliter. Au bout de cinq mois, on le fit entrer à l'hospice de la ville, où il fut soigné pendant deux ans. Il signa alors une rétractation de ses actes politiques, et obtint, en décembre 1818, un sursis indéfini. La mort ne le délivra de ses souffrances que le 16 décembre 1826, à soixante-dix-neuf ans.

Le sort de Desgrouas (de l'Orne) fut plus triste encore. A la Convention, il avait été de ces indécis qui, après avoir voté pour

l'appel au peuple, terrifiés par les menaces du dehors, se prononcèrent pour la mort et contre le sursis; son rôle politique était resté d'ailleurs insignifiant. Le premier consul l'avait nommé conservateur des hypothèques à Péronne, mais, frappé de cécité, Desgrouas avait dû bientôt résigner ces fonctions et se contenter d'une pension de retraite de 600 fr. 10. Aux Cent-Jours, il avait signé l'Acte additionnel à cause de sa pension; il était en outre, disent laconiquement des certificats de médecins, « couvert d'infirmités incurables ». Se croyant excepté des sévérités de la loi de 1816 pour cause d'empêchement physique, il ne bougea pas durant le mois imparti aux exilés comme dernier délai. Le 17 février, le préfet de l'Orne le fit conduire comme réfractaire dans la prison de Mortagne, bien que ses infirmités eussent été constatées officiellement deux jours auparavant. Là, on exigea de lui 10 francs par jour pour avoir un lit. Il tomba bientôt dans un état comateux qui le conduisit au tombeau le 17 avril suivant. A cette nouvelle, le ministre de l'intérieur infligea un blâme sévère au préfet de l'Orne, le vicomte de R., pour la façon dont il avait conduit cette affaire, et pour le retard qu'il avait mis dans l'expédition du dossier.

Le cas de Bousquet (du Gers) nous repose un peu de ces trop réelles misères. Bousquet, médecin à Mirande avant la révolution, fougueux montagnard à la Convention, avait obtenu, sous l'Empire, la quasi-sinécure de l'inspection des eaux thermales à Bagnères-de-Bigorre. Il avait épousé civilement une femme de basse condition, assure le préfet du Gers (lettre du 22 mars 1816), avait trois enfants, et vivait à Montcassin, lorsque la première Restauration le priva de son inspection à Bagnères. Elle ne lui fut pas rendue aux Cent-Jours, bien qu'il eût signé l'Acte additionnel; il était alors paralysé du côté droit et souffrait de rhumatismes. Frappé par la loi d'exil, il employa tous les expédients pour ne pas partir. Aussitôt la loi promulguée, « il proclama, en présence de cinq prêtres catholiques, des maires et adjoints des environs, l'abjuration de ses erreurs politiques avec l'expression du plus sincère repentir ». Quelques jours après, il se maria à l'église. Enfin, il fit si bien qu'il obtint, le 25 juin, d'aller en traitement aux eaux de Bagnères. Quand le prétexte de sa santé ne le protégea plus, il tergiversa encore, réclama une série de constatations médicales, et, après avoir épuisé tous les moyens dilatoires, vint enfin à Auch (15 novembre) prendre un passeport pour les États-Unis. Puis, la veille du jour fixé pour le départ, il disparut. Le préfet le crut caché dans la vallée d'Aran; mais au moment même où sa femme demandait pour lui l'autorisation de rentrer, la gendarmerie le découvrit dans les environs de son ancienne habitation, à Cuing (Haute-Garonne). Traduit devant

la Cour d'assises du Gers comme réfractaire, Bousquet se pourvut en faux contre l'inscription de son nom sur les registres de l'Acte additionnel; les experts nommés par la Cour lui donnèrent raison, et il fut remis en liberté le 6 janvier 1818; il mourut à soixante ans, e 12 juillet 1820.

Bousquet ne fut pas le seul qui essaya de se dérober aux conséquences de la loi de 1816; mais aucun autre n'y réussit comme lui. Bernard (de Saintes), qui avait voté « la mort du tyran dans le plus bref délai, parce qu'il était intimement convaincu que le plus grand service à rendre au genre humain est de délivrer la terre des monstres qui la dévorent », et qui, en mission dans la Côte-d'Or et dans l'Eure, expédiait à Paris des fournées d'aristocrates « pour ne pas laisser jeûner la guillotine », Bernard se mit à contrefaire le fou dès qu'il apprit le vote de la loi de 1816. Cette inspiration n'ayant pas obtenu le crédit sur lequel il comptait, il annonça au préfet de la Charente-Inférieure qu'il ne partirait que quand il aurait vendu toutes ses propriétés. On le mit en route le 20 février, avec un passeport pour Guernesey; mais, arrivé à Bordeaux, il fit viser son passeport pour la Nouvelle-Orléans. Embarqué le 9 mars sur le navire américain l'*Harriot*, il fut jeté par la tempête sur les côtes, de Madère, d'où il écrivit à Paris pour obtenir un sursis. Il renouvela sa requête le 9 novembre 1816 (de Funchal, île de Madère), et adressa en même temps au ministre un travail intitulé : *Quelques réflexions sur les moyens de bonnifier les finances*. Les instances de sa fille, qui habitait Saintes, ne furent pas plus heureuses. Bernard mourut aux États-Unis en 1819.

Campmas (du Tarn) se trouvait dans une situation toute particulière vis-à-vis de la loi du 12 janvier. Simple homme de loi avant 1789, l'un des « crapauds » du marais conventionnel en 1793, Campmas avait rempli sous l'Empire les fonctions de juge au tribunal des douanes de Saint-Gaudens jusqu'à la première Restauration. Aux Cent-Jours, un décret du 25 mai 1815 l'avait nommé conseiller à la Cour impériale de Toulouse. Le jour où il se présenta en robe rouge pour prendre séance, la Cour le fit attendre pendant deux heures dans l'antichambre, puis lui fit dire qu'elle ne voulait point le recevoir. Sans en demander davantage, Campmas alla se déshabiller, et c'est de cette façon qu'il n'avait rempli aucune fonction pendant l'interrègne. Aussi écrivit-il, en janvier 1816, au préfet d'Albi que, « bien qu'il ne fût pas compris dans les exceptions de la loi sur l'amnistie, il sollicitait un passeport pour aller en Suisse, et peut-être de là en Pologne ». Il se rendit seulement à Milan, où il publia quelques traductions. En 1817 et en 1818, sa femme demanda son retour, en s'appuyant sur la mésaventure judiciaire

racontée plus haut : cette raison fut admise et, par une lettre du 7 septembre 1818, le duc de Richelieu fit cesser son exil.

Carpentier (du Nord), qui avait signé l'Acte additionnel en qualité de maire d'Havenkerke, commença par demander un passeport, mais en se réservant « de n'en faire usage que quand sa réclamation contre l'application de la loi de 1816 aurait été jugée ». Il dut néanmoins se retirer à Ypres (Belgique), où il mourut deux ans après, à soixante-dix-neuf ans.

Chasset (de Rhône-et-Loire), membre du Sénat conservateur à la création, comte de l'empire, n'avait pas voté la mort du roi; mais, pour plus de sécurité, il demanda au ministre de la police (lettre du 1er mars 1816) s'il était atteint par la loi d'exil, et, en cas d'affirmative, sollicita un sursis de deux mois parce qu'il souffrait d'une hernie. L'administration ne se livra à aucune vérification, et accorda un mois de sursis. Ayant profité de ce délai pour établir sa situation, Chasset fut dispensé le 11 avril 1816, et réintégré dans tous ses droits civils, titres et pensions.

Chedaneau (de la Charente), le même qui avait donné sa démission de receveur général au 18 brumaire, et qui avait voté contre le consulat à vie, accepta, aux Cent-Jours, les fonctions de conseiller d'arrondissement. Mais les événements n'ayant pas permis la réunion de ces assemblées, il n'avait, en fait, rempli aucune fonction « sous l'usurpateur ». C'est pourquoi il ne manqua pas de prévenir le ministre de la police (lettre du 20 janvier 1816) que la loi d'exil ne le concernait pas. L'administration en jugea autrement, et lui remit un passeport pour l'Autriche. Il résidait à Brünn (Moravie), lorsqu'à la demande du comte Dupont, député de son département, et de Boissy-d'Anglas, il vit la fin de son exil (6 mai 1818). Chedaneau fut l'avant-dernier survivant des membres de la Convention, car il ne mourut que le 19 août 1850, âgé de quatre-vingt-treize ans.

Le nom de Corbel du Squirio (du Morbihan) qui, en juillet 1795, avait trempé dans le drame de Quiberon, et que l'Empire avait fait président du tribunal prévôtal des douanes à Lorient, était inscrit, avec ses qualités, sur les registres d'acceptation de l'Acte additionnel. Pour ne pas partir, il prétexta d'abord de sa mauvaise santé, puis soutint qu'il n'avait rien signé. Il se rendit néanmoins à Jersey, et de là à Harlem, et, de ces deux résidences, adressa au ministre de nouvelles réclamations appuyées par la plupart des députés de son département. Il prouva que l'inscription de son nom sur le registre était de la main de son greffier, et le gouvernement, s'inclinant devant le fait matériel, l'autorisa à rentrer en France (25 novembre 1818). Corbel mourut dans son pays natal le 19 janvier 1825.

Un incident presque analogue sauva de l'exil Jean-Baptiste-Robert Lindet (de l'Eure), ex-ministre des finances sous le Directoire, et dont le nom figurait au bas de l'Acte additionnel de mai 1815. Bien que les médecins le déclarassent « un véritable squelette ambulant, incapable de faire un voyage », on voulut lui appliquer la loi. Il prétendit alors qu'on avait imité son écriture sur les registres de l'éphémère constitution impériale. La vérification faite par le célèbre Brard, expert-juré en écritures, contesta absolument cette prétention, mais Lindet avait gagné du temps, et un sursis indéfini lui fut accordé, le 23 avril 1816, pour cause de maladie; il vécut encore neuf années, jusqu'à soixante-dix-neuf ans.

Les mêmes excuses n'eurent pas toujours un résultat aussi favorable. Montégut (des Pyrénées-Orientales), qui avait bravement déclaré, en prononçant la mort du roi, « qu'il en supporterait la responsabilité sans remords dans sa conscience », se montra moins sûr de lui quand il eut à supporter la responsabilité de sa signature au bas de l'Acte additionnel : il prétendit qu'on avait abusé de sa quasi-cécité pour le faire signer. Il avait alors huit enfants. Obligé de partir pour Constance, il y mourut, complètement aveugle, le 3 octobre 1827. Le 7 septembre 1830, son fils aîné, dans la misère, adressait au gouvernement une pressante demande de secours.

Le long mémoire présenté par Laplaigne (du Gers) pour être dispensé, en raison de ses infirmités et de son grand âge, n'arrêta pas l'ordre de partir. Ce ne fut que le 12 mai 1819 qu'il reçut à Genève, où il s'était retiré, l'autorisation de rentrer; il mourut à Barran (Gers), le 16 janvier 1827, âgé de quatre-vingt-un ans.

L'exil d'Escudier (du Var) fut une véritable odyssée, mais sans les compensations qu'avait su trouver en route l'ingénieux roi d'Ithaque. Après une carrière politique assez accidentée, Escudier s'était reposé, pendant la durée de l'Empire, dans les fonctions de « conservateur de la santé » à Toulon. Ayant repris ce poste aux Cent-Jours, il tomba sous le coup de la loi de 1816. Malgré ses protestations, il dut se réfugier à Nice, d'où on l'expulsa, puis à Gênes, où il reçut le même accueil, puis à Livourne, où la municipalité ne se montra pas plus hospitalière. Il prit alors un grand parti, et s'embarqua pour Tunis. Cette fois, ce ne fut plus la police, mais la peste qui le chassa de Tunis; en novembre 1818, on le retrouve au lazaret de Livourne, purgeant sa quarantaine. Louis XVIII venait précisément de décider que l'exercice, pendant les Cent-Jours, de fonctions se rattachant à l'enseignement ou à la charité ne seraient plus considérées comme entraînant l'exil des titulaires. Escudier fit savoir que la « conservation de la santé »

rentrait évidemment dans cette exception, et, le 6 février 1819, il s'embarqua sur la bombarde française *la Trinité*, qui le déposa à Toulon. Il y mourut, trois semaines à peine après son arrivée, d'une fièvre inflammatoire.

Dubois du Bais (du Calvados), que la loi d'exil n'atteignait pas, n'eut pas moins de peine à se justifier. « Si j'avais eu le malheur d'être régicide, écrivait-il au ministre le 1er février 1816, j'aurais devancé la loi et me serais exilé moi-même. » Le fait est qu'il avait voté la mort du roi, mais sous condition suspensive et qu'il s'était prononcé pour le sursis. Issu d'une vieille famille dont la noblesse remontait au temps de Guillaume le Conquérant, il était, au début de la Révolution, capitaine de cavalerie dans la maison du roi et chevalier de Saint-Louis. Courageux dans ses missions aux armées sous la Convention, modéré en politique, il devait à l'Empire une sénatorerie avec dotation et le titre de comte, et, s'il avait signé aux Cent-Jours l'Acte additionnel, c'était avec la réserve « d'y introduire les changements réclamés par l'opinion publique ». Ses réclamations ne furent pas écoutées, et il feignit de partir pour Liège le 26 mars 1816. La police, avertie de ce faux départ, le fit rechercher; il se livra lui-même, en se présentant, le 5 juillet suivant, à la préfecture de police, où il demanda un passeport pour Tongres; mais il réclama en même temps un sursis, qui lui fut accordé, les certificats de médecins le disant atteint d'un catarrhe pulmonaire. En septembre, l'administration le pressa de désigner le pays où il voulait se retirer; il demanda encore un nouveau sursis et partit enfin, le 14 octobre, pour Aix-la-Chapelle. De fréquentes suppliques de sa femme demandant son retour et l'intervention de Boissy-d'Anglas lui valurent, le 10 juin 1818, l'autorisation de rentrer, avec sa réintégration dans le grade de commandeur de la Légion d'honneur et dans sa pension d'ancien sénateur. Il mourut le 1er novembre 1834, dans sa terre du Bais, près de Cambremer, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Deydier (de l'Ain) fit preuve de plus de résolution; il terminait le mémoire, dans léquel il exposait les raisons qui l'exceptaient de la loi d'exil, par cette déclaration formelle : « Je préfère subir la peine capitale plutôt que de m'expatrier. » Sous la Terreur, il avait sauvé la vie à plusieurs suspects. Nommé par l'empereur conseiller à la Cour de Lyon en 1811, il s'était démis de ses fonctions en 1814, en faveur d'un sieur Descamps, en se réservant des avantages pécuniaires, et avait repris son siège pendant l'interrègne. Son mémoire était appuyé de certificats de médecins qui le disaient « atteint d'une humeur goutteuse erratique qui porte spécialement son impression sur le cerveau. De là des pertes instan-

tanées plus ou moins prolongées de la mémoire et de la raison. » Cet état fâcheux ne constituant pas en réalité un empêchement physique, Deydier fut obligé de partir pour Constance, d'où il multiplia en vain ses réclamations. Il mourut à Nyon (Suisse) en 1825.

Un seul des régicides usa d'un moyen héroïque pour échapper à l'exil : ce fut Thirion (de la Moselle), ex-oratorien et l'un des plus ardents montagnards. Il demanda, en janvier 1816, un passeport pour l'Amérique; puis, au moment de partir, il s'empoisonna.

Moins absolu dans ses décisions, Souhait (des Vosges), que le 18 brumaire avait fait receveur général des finances en Hollande, prit, en janvier 1816, un passeport sous le faux nom de Derivaux, et s'achemina vers la Suisse. Arrêté à Pontarlier, il obtint de continuer sa route et se retira dans le Valais, d'où son fils, capitaine d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur, demanda vainement son rappel. La révolution de 1830 mit fin à son exil, et il mourut à Nancy, le 17 décembre 1842, âgé de quatre-vingt-trois ans, après avoir disposé par testament d'une somme importante pour servir des rentes viagères à ses collègues survivants de la Convention nationale. Les survivants étaient, à cette date, au nombre de treize.

Afin d'éluder la loi de proscription, plusieurs régicides se cachèrent, dans l'espoir de se faire oublier et d'être mis au rang de ceux dont quelques préfets avouaient ne retrouver aucune trace. De ce nombre fut Besson (du Doubs), pour qui son fils demanda un passeport pour l'Autriche, le 18 mars 1816, en affirmant que « son père était depuis quelque temps déjà réfugié en Suisse pour échapper aux poursuites de ses nombreux créanciers et à des sentences de prise de corps ». En réalité, Besson resta caché chez des parents, près d'Amancey. On ne connut sa retraite qu'au moment de sa mort survenue le 28 mars 1826.

Hentz (de la Moselle), gêné sans doute par le souvenir des impitoyables rigueurs décrétées jadis au cours de ses missions à l'armée du Rhin et en Vendée, tenait, en 1816, sous le nom d'Arnauld, qui était le nom de sa femme, un pensionnat à Neuilly. Malgré ce pseudonyme, il dut partir pour l'Amérique, où il vécut huit ans encore dans une profonde misère.

Maignet (du Puy-de-Dôme) avait gagné 15 000 francs par an au barreau d'Ambert, sous l'Empire. En février 1816, il fit annoncer au préfet de Clermont-Ferrand, par son frère, qu'il était parti pour la Suisse. Aucun passeport ne lui ayant été délivré, on n'ajouta pas foi à son départ et on le fit rechercher; caché dans les environs de Gannat, il resta introuvable. En juin 1819, sa femme, ses filles,

le marquis de Chasseloup, le général Becker, pair de France, et tous les ecclésiastiques de l'arrondissement d'Ambert, demandèrent sa grâce, en avouant que « Maignet était resté caché chez des personnes reconnaissantes qui lui devaient la vie et la fortune ». L'intervention d'un aussi grand nombre de prêtres émut le gouvernement, qui demanda des explications à l'évêque de Clermont. Bientôt tous les prêtres retirèrent successivement leurs signatures. Maignet fut obligé de partir pour la Belgique, d'où il ne revint qu'après la chute des Bourbons, pour mourir à Ambert, le 28 octobre 1834, perclus d'un bras, rongé par la goutte, presque aveugle, et dans une gêne profonde.

Noël Pointe (de Rhône-et-Loire) était, avant la Révolution, un modeste ouvrier armurier que la politique avait grisé. Dans le procès du roi, il s'était prononcé « pour la mort dans les vingt-quatre heures ». En mission dans la Nièvre et dans le Cher, il écrivait à la Convention, le 6 décembre 1793, qu'il allait à Decize, alors *Rocher-la-Montagne*, « pour y étouffer quelques crapauds dont le venin terny le beau nom de cette cité ». Il convenait lui-même « qu'il fût devenu un homme distingué, si son éducation avait pu être proportionnée aux facultés de son esprit ». L'Empire l'avait placé, comme percepteur, à Monestier (Dordogne); la première Restauration le destitua, et, pauvre, infirme, estimant n'avoir plus rien à perdre, Pointe signa, aux Cent-Jours, l'Acte additionnel. Vint la loi de 1816. Pointe demanda un passeport pour Chambéry, mais ne partit pas, et se confia à la discrétion et à la charité d'un de ses voisins, habitant la Bastide, près de Monestier. Découvert par la gandarmerie le 30 décembre 1817, il fut traduit devant la Cour d'assises de la Dordogne, qui le condamna à la déportation comme réfractaire (21 avril 1818). Moins d'un mois après, le roi le grâcia, et Pointe, dispensé de l'exil, mourut dans la Gironde le 10 avril 1825.

La même aventure tourna moins bien pour Ribereau (de la Charente-Inférieure), qui, du parti de la Gironde, avait voté la mort du roi, mais n'avait joué ensuite à la Convention qu'un rôle des plus effacés. Employé dans les bureaux de la loterie sous l'Empire, révoqué en 1814, il signa l'Acte additionnel dans l'espoir de retrouver sa place. Le 15 mars 1816, il prit un passeport pour la Prusse, mais vint se cacher à Paris, 317, rue des Fossés-Saint-Bernard. Arrêté le 8 février 1817, il fut conduit par les gendarmes à la frontière belge et mourut en exil.

La fuite de Lecarpentier (de la Manche) fut beaucoup plus mouvementée. Lorsque cet ancien huissier de Valognes était allé, en 1793, installer la « justice révolutionnaire » à Avranches, il

avait dit : « A quoi bon toutes ces lenteurs? où vous mènent ces éternels interrogatoires? qu'avez-vous besoin d'en savoir si long? Le nom, la profession, la culbute, et voilà le procès terminé. » Frappé par la loi de 1816, il s'embarqua, le 13 février, à Cherbourg, sur le bâtiment *l'Ami-du-commerce*. Une tempête l'obligea de relâcher à Guernesey, où, reconnu par des gens de Saint-Malo que les mêmes vents y avaient conduits, il faillit être massacré par eux, en souvenir de ce qu'il avait fait en 1793, et ne leur échappa qu'avec le secours de la police anglaise. Conduit à Portsmouth, il fut expulsé de cette ville, et, ne sachant où se réfugier, repartit secrètement pour la France et débarqua au petit port de Diélette, grâce à la complicité d'un gendarme nommé Gauvin, qui avait été élevé par un ex-prêtre, frère de l'ancien conventionnel. Le bruit et les circonstances de son retour ne tardèrent pas à se répandre; Gauvin fut mis en prison à Cherbourg et Lecarpentier recherché. Caché dans les environs de Valognes, il dépista pendant deux ans la gendarmerie, et mit en mouvement toute l'administration. Le conseiller de préfecture, M. des R., qui faisait alors les fonctions de préfet à Saint-Lô, ayant demandé au ministre un crédit de 600 francs pour stimuler le zèle de ses agents, le ministre répondit, le 10 avril 1818 : « Le gouvernement du roi ne met point d'arrestation à prix; des lois existent, des fonctionnaires ont le soin de leur exécution; leur action tardive prouve sans doute moins que du zèle; j'aurais donc plutôt lieu de me plaindre que sujet de récompenser. » Lecarpentier fut arrêté le 6 septembre 1819; on le trouva couché dans le four de Jean Gosselin, à Tourteville-Hague. La Cour d'assises de Coutances le condamna (mars 1820) à la déportation. Transféré au Mont-Saint-Michel, en attendant son départ pour le lieu de sa déportation, il y mourut, le 27 janvier 1829, à soixante-dix ans.

Un seul régicide parvint à se cacher et à rester en France sans éveiller aucun soupçon; c'était cependant l'un des plus marquants, Drouët, le fameux maître de poste de Sainte-Menehould, l'instigateur de l'arrestation de la famille royale à Varennes. Pour ce fait, l'Assemblée constituante lui avait voté une récompense nationale de 30 000 francs, il la refusa; ce n'était pas un « patriote » ordinaire. Élu représentant de la Marne à la Convention, il s'était assis au sommet de la Montagne, d'où il lançait les plus violentes motions : « Soyons brigands! s'écriait-il dans la séance du 4 septembre 1793, puisqu'il le faut pour le bonheur du peuple. » En mission à l'armée du Nord, il avait été pris, dans une sortie devant Maubeuge, par les hussards autrichiens de Blankestein, emprisonné au Spielberg, et échangé, en 1795, en même temps que les con-

ventionnels livrés par Dumouriez, contre Madame Royale encore prisonnière au Temple. Compromis dans l'affaire de Babeuf, il s'était évadé de l'Abbaye, était parti pour les Indes, mais, en chemin, pendant une relâche aux îles Canaries, s'était battu contre les Anglais débarqués par Nelson; sans aller plus loin, il était revenu en France, et, calmé sans doute par ces diverses aventures, avait rempli, pendant toute la durée de l'empire, les pacifiques fonctions de sous-préfet à Sainte-Menehould. Il était encore dans cette ville, sans emploi, au moment de la promulgation de la loi de 1816. Il prit immédiatement la fuite avec un passeport sous le nom de Lebel; c'était le nom de cousines qu'il avait à Bar-le-Duc, et chez qui on commença par le rechercher, mais inutilement. On fouilla tout le département; d'incessantes dénonciations signalaient sa présence à Triaucourt, à Beaulieu, à Vienne-la-Ville, à la Neuville-au-Pot. Des perquisitions faites rue Neuve-Saint-Martin, n° 8, chez son fils, ex-capitaine de gendarmerie et décoré de la Légion d'honneur, ne donnèrent aucun résultat; le fils assura qu'il ignorait la retraite de son père, avec qui il était brouillé pour des questions d'intérêt. En mars 1817, une sœur de Drouët, religieuse à Nancy, fit courir le bruit de sa mort; en décembre suivant, on prétendit l'avoir revu à Sainte-Menehould. L'affaire était depuis longtemps classée, quand, le 23 avril 1824, le préfet de Saône-et-Loire écrivit au ministre de la police qu'un individu, résidant à Mâcon depuis sept ans, sous le nom de Mergesse, y était mort le 11 courant : « Il paraît constant, ajoutait-il, que cet homme était le fameux Drouët; il se donnait pour mécanicien et habitait en chambre garnie avec une femme qui faisait un petit commerce de pâtisserie. Mergesse, qui se disait de Liège, avait une existence très retirée et évitait de se montrer. » Le fait était exact; la femme avec qui il vivait, et qui quitta le pays après sa mort, avait, en déclarant le décès à l'état civil, révélé le vrai nom de Drouët. On apprit alors que, pendant qu'on l'avait cherché dans son département, Drouët, déguisé en charretier, avait pu gagner Saint-Denis près Paris, et s'y était loué comme garçon d'écurie. De là, avec l'aide d'un de ses amis, cordonnier dans la légion des Hautes-Alpes, il était entré comme tailleur dans ce régiment, qu'il avait suivi dans le Midi, puis à Mâcon; il s'était fixé dans cette dernière ville quand le régiment l'avait quittée.

Edgar Bourloton.

La fin prochainement.

UN COEUR DE SCEPTIQUE[1]

III

— Lilian, es-tu là?... Pourquoi ne me réponds-tu pas?

Et la porte de la chambre s'ouvrit devant Enid, qui vint glisser son bras autour de la taille de son amie. Lilian, accoudée sur l'appui de la fenêtre, le regard perdu dans la nuit criblée d'étoiles, se retourna vivement et rencontra sous ses lèvres le visage d'Enid, dont les yeux riaient d'une façon caressante, levés vers elle.

— Tu oublies que je pars demain, Lilian. Il y a deux mois, tu ne m'aurais pas ainsi laissée te chercher partout sans me répondre, alors que nous allons être quelque temps peut-être sans nous voir, car il n'a pas été décidé du tout que vous viendriez nous rejoindre à Lugano.

— Non, c'est vrai, nous ne pensons pas encore à quitter Vevey, fit Lilian avec un imperceptible frémissement dans la voix. Nous y sommes si bien! Toute ma vie, je me souviendrai des semaines que je viens d'y passer.

Une flamme malicieuse étincelait sur le visage d'Enid.

— Et tu crois que nulle part ailleurs tu ne pourrais être aussi bien qu'à Vevey, même si nous nous trouvions de nouveau réunies? Lilian, je ne compte décidément plus pour toi...

Lilian, d'un geste de tendresse, se pencha vers son amie.

— Ne dis pas cela... Je t'aime toujours autant, *my darling*...

— Seulement..., continua Enid.

Les yeux de Lilian interrogeaient.

— Seulement, je ne suis plus toute seule à occuper ta pensée, n'est-ce pas, chérie?... Je n'arrive plus en première ligne... voilà tout!

Une rougeur ardente envahit le visage de Lilian et elle tourna vivement la tête vers l'ombre de la fenêtre... Enid la considéra une seconde avec un affectueux petit sourire de triomphe, satisfaite d'avoir deviné si juste; puis elle alla s'asseoir sur le pied de l'étroite couchette de son amie, et, après un léger silence, elle appela :

— Lilian, *dearest*, ne regarde plus ainsi la lune; viens près de moi, que nous profitions de notre dernière soirée.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1892.

Lilian obéit, approcha du lit un siège bas et s'assit dans une attitude d'enfant câline, la tête appuyée à demi sur les genoux de son amie; et quand elles furent ainsi, Enid s'inclina, et très doucement, tout bas, elle demanda :

— *Il* te plaît donc beaucoup, chérie?

D'un mouvement rapide, Lilian se redressa.

— O Enid, comment peux-tu parler ainsi?... Comment sais-tu?... Qu'est-ce qui te fait croire?

— Mes constantes observations... J'ai deviné tout simplement, puisque tu n'avais plus confiance en moi et ne me disais rien.

— Oh! ne me parle pas de ces choses, fit Lilian avec une sorte de révolte.

Elle était bien toujours pareille à elle-même, ne voulant point qu'on pénétrât sa pensée intime quand elle croyait devoir la cacher. Seulement Enid avait des privilèges que ne possédaient point les autres; elle le savait et usait de son droit. Un instant, elle demeura silencieuse, caressant les cheveux de Lilian qui songeait, contemplant, sans le voir, un mince croissant de lune profilé sur le ciel insondable. Puis elle reprit :

— Et *il* t'a plu ainsi, tout de suite, du premier coup?

Lilian réfléchit. Elle revoyait soudain le wagon à peine éclairé par les lueurs pâles du jour naissant, un homme d'allures froides et distinguées qui, en dépit des mouvements du train, griffonnait des notes sur un carnet, mais aussi l'examinait avec des yeux dont l'expression profonde et attentive l'avait frappée, ainsi arrêtés parfois sur elle.

— Non, *il* ne m'a pas plu tout d'abord, fit-elle lentement, très sincère, s'interrogeant elle-même. Je sentais qu'il m'observait, en dépit de son air correct, respectueux même... J'en étais mécontente, irritée, et j'aurais voulu, je m'en souviens bien, avoir l'occasion de lui dire quelque chose de désagréable pour lui faire comprendre à quel point je trouvais... déplaisante la liberté qu'il prenait de m'examiner.

— O Lilian, quel aveu!... Tu mériterais qu'il fût porté à la connaissance de M. Noris.

— Ce ne serait pas une révélation pour lui... Il y a longtemps que je le lui ai fait!...

— Ah! fit Enid, d'un ton tellement significatif, que, de nouveau, une flambée pourpre s'alluma sur la peau fine de Lilian.

— Enid, si tu te moques ainsi de moi, je ne te dirai plus rien...

— Mais, chérie, je ne me moque pas du tout de toi, je constate et j'écoute... Alors...

Jusqu'à cette heure, Lilian avait employé tout ce qu'elle possédait

de résolution fière à garder le secret de sa jeune âme ; mais Enid avait brisé le sceau qu'elle y avait mis ; et elle éprouvait tout à coup une infinie douceur à penser tout haut...

— Alors j'ai été surprise, reprit-elle du même accent sérieux et rêveur, quand je l'ai aperçu à l'hôtel même où nous descendions ; surtout quand j'ai appris son nom que j'avais souvent entendu citer.

— Tu l'as appris par moi ; ne l'oublie pas dans l'avenir, Lilian. Mais, dès que tu as vu M. Noris, tu m'as demandé d'un air... mettons ennuyé... si « ce monsieur désagréable » demeurait dans l'hôtel et quel il était...

Un sourire éclaira la physionomie de Lilian.

— Tu as raison, je l'aurais volontiers qualifié longtemps de cette façon, peut-être, si je ne l'avais rencontré chez Mme de Grouville... La vérité *vraie*, je crois, c'est qu'il me semblait surtout l'homme le plus... intimidant que j'eusse jamais rencontré. Je savais qu'il composait des œuvres très remarquables, qu'il était un grand écrivain ; et surtout ses yeux observateurs avaient toujours l'air de vouloir aller chercher tout au fond de ma pensée ce qui y était enfermé ; et j'avais peur qu'il n'y découvrît que... je l'avais remarqué... Puis aussi, je m'étais fait de lui une idée si sotte...

Et le sourire de Lilian s'accentua, illuminant de gaieté ses traits expressifs.

— Je m'imaginais que les hommes célèbres comme lui devaient être très différents des autres, qu'ils considéraient les simples mortels dédaigneusement, leur parlant du haut de leur talent, jouant enfin le rôle de divinités littéraires.

— Et puis ? fit Enid qui écoutait d'un air d'extrême attention, toujours assise au pied du lit, le menton appuyé dans le creux de sa main.

— Et puis il m'a parlé, simplement, comme l'eût fait Henry Digbay lui-même... quoique d'une autre façon, tellement plus intéressante que le soir...

— Le soir ? interrogea encore Enid, voyant que Lilian s'arrêtait, redevenue sérieuse. Voyons, chérie, sois bonne jusqu'au bout. Tu t'arrêtes toujours dans les moments intéressants. On voit bien que tu fréquentes des auteurs maintenant !

— Quand je me suis rappelé tous les détails de notre rencontre chez Mme de Grouville, j'ai compris que je l'avais mal jugé ; et même, ensuite, quand je l'ai connu davantage, j'ai pensé que... plus tard, je trouverais bon d'être aimée par quelqu'un qui lui ressemblât... Lorsque j'étais petite, ma vieille Bessy me répétait toujours que j'étais une orgueilleuse parce que je disais vouloir devenir la femme d'un roi très puissant ; c'était pour avoir le bonheur d'être pro-

tégée par lui, afin de pouvoir être fière de lui!... Maintenant... oh! maintenant, je suis devenue très raisonnable; je ne demanderais plus un roi pour époux; mais je pense toujours que pour être pleinement heureuse, je voudrais que mon mari me fût supérieur, qu'il me parût vraiment mon maître!... Je voudrais éprouver pour lui la confiance que m'inspirait tante Katie, alors que j'étais encore *une little thing*. Quand elle tenait ma main dans la sienne, elle m'aurait emmenée n'importe où...

Lilian ne riait plus. On eût dit qu'une flamme brûlait dans son grand œil bleu, dont le regard était devenu singulièrement profond. Et Enid la considérait presque étonnée. Tant de fois ensemble, elles avaient ri de ce qu'Enid appelait « les conquêtes de miss Evans »... Lilian y demeurait si indifférente!... Etait-il donc sérieux à ce point, le sentiment qui la dominait aujourd'hui?

Pensive d'abord, puis peu à peu égayée, Enid reprit, examinant la pointe de son petit soulier verni :

— Lilian, je ne t'ai jamais vue ainsi, ni avec Henry Digbay, qui était charmant, je t'assure, quoique tu l'aies dédaigné, ni avec Georges Undwood, ni avec les autres... Tu les recevais tous d'une si étrange manière! Tu n'avais pas l'air du tout de t'apercevoir de l'admiration, de l'intérêt ou de l'affection même qu'ils avaient pour toi!... Tous les hommes paraissaient te charmer à peu près autant que des habitants de la lune!

— M. Noris ne ressemble pas à ceux dont tu parles, fit Lilian secouant la tête. Lui ne m'a jamais dit qu'il me trouvait... bien, ni demandé même un brin de fleur; il n'a rien fait de toutes les choses de ce genre qui me déplaisent tant..., et cependant il me semble qu'il m'est dévoué plus que tous les autres... Auprès de lui, je me sens si bien protégée!... Où il me dirait d'aller, j'irais, car je suis sûre qu'il ne pourrait rien me demander qui soit mal!

Elle s'arrêta : sa voix, toute vibrante de conviction, avait résonné d'un accent bas et contenu qui donnait une force singulière à ses paroles. Combien il lui semblait étrange à elle-même de ne plus vivre insouciante des sentiments qu'elle inspirait. Maintenant elle eût tant souhaité que cet étranger sérieux, hautain, un peu triste, lui donnât quelque chose de l'affection dévouée qu'elle avait déjà inspirée à certains hommes sans la partager jamais!... Mais, comme une réponse à ce désir mystérieux et fou qui s'agitait inavoué en elle, voici qu'Enid disait, d'un petit ton maternel :

— J'ai peur, Lilian, que tu ne t'enthousiasmes trop pour M. Noris et qu'il ne vaille pas la peine d'être remarqué par toi! Tu sais, les Français sont légers, ils admirent les jolis visages, — et tu es bien jolie! ma Lilian, — et puis, en réalité, rien de sérieux dans

leurs intentions : des hommages, des phrases, oh! des phrases surtout, voilà tout ce dont ils se montrent prodigues, et ensuite, quand nous les croyons bien à nous, ils nous tirent leur révérence, et adieu!

Tout cela, Enid le disait surtout par malice. Elle regretta ses paroles quand elle vit Lilian tressaillir, la bouche serrée par une contraction douloureuse. Vivement, elle reprit :

— Lilian, *darling*, pardonne-moi. Je te tourmente, et mes plaisanteries ne signifient rien du tout. N'y fais pas attention!

Une fois encore, Lilian secoua la tête.

— Je n'aime pas à t'entendre parler ainsi de... de M. Noris. — On eût dit que ce nom lui brûlait les lèvres. — Je comprends qu'il n'ait aucun motif de s'intéresser vraiment à moi. Il m'est tellement supérieur!... Qu'est-ce que je suis auprès de lui?... Une petite fille insignifiante... une enfant!

Enid devint très sérieuse.

— Lilian, écoute-moi bien et crois-moi... Il n'y a ici, dans l'hôtel, personne, tu entends, *personne*, dont, au fond, M. Noris s'occupe comme de toi... Nous autres, nous ne comptons pas pour lui! Tu dois bien t'en apercevoir un peu.

— Oui, fit Lilian, l'accent assourdi et pensif, je l'amuse peut-être... Il est très bon pour moi... Je ne puis lui demander rien de plus, je ne le *veux* pas, mais...

— Mais?... répéta Enid penchée vers son amie.

— Mais je sais bien que partout où il n'est pas, je me sens isolée, alors même que ceux que j'aime le plus sont autour de moi; et quand il sera parti, quand nous serons retournées en Angleterre...

— Il faudra qu'il vienne t'y chercher, s'il ne veut point que miss Lilian soit bien malheureuse, n'est-ce pas, *dearest?* conclut Enid, abandonnant soudain le pied du lit où elle était si bien installée, car, à travers la porte, discrètement, une femme de chambre venait de la demander pour des ordres à donner.

Elles s'embrassèrent avant de se séparer; et les baisers de Lilian furent aussi affectueux que de coutume. Pourtant elle avait encore tressailli, comme froissée par les dernières et trop directes paroles d'Enid. Elle eût voulu ne les lui avoir jamais entendu prononcer... Ah! pourquoi avait-elle permis à Enid de s'exprimer de la sorte!... Pourquoi s'était-elle trahie, alors que personne, pas même sa meilleure amie, n'aurait dû soupçonner ce qui se passait en elle!

Pauvre petite Lilian! Elle était arrivée dans cet hôtel, quelques semaines plus tôt, sans que son âme, tout ensemble candide et passionnée, se fût jamais donnée; et, auprès d'elle, lui témoignant une attention constante, s'était, depuis lors, trouvé un homme dont

elle était trop intelligente pour ne point sentir la supériorité, qui l'avait conquise par cette supériorité même. Par lui, elle avait connu le plaisir infini de mettre sa pensée en contact avec une autre plus robuste, plus haute, plus puissante, qui la soutenait de son vol. Elle avait goûté la douceur extrême de se voir toujours comprise, enveloppée de sympathie... Et maintenant que les allusions trop claires d'Enid avaient, presque brutalement, précisé son rêve confus et délicieux, elle ne pouvait plus se cacher que jamais elle n'oublierait Robert Noris et ne rencontrerait d'homme auquel elle eût été plus entièrement heureuse de se confier pour toujours... Dieu! comme elle s'était attachée à lui sans le savoir! Quelle place elle lui avait laissé prendre dans sa vie, elle, la fière et indépendante Lilian!

Cependant il partirait, bientôt peut-être; il la quitterait avec un simple mot d'adieu, un serrement de main rapide, tout au plus une parole de regret sur leur séparation... Soit; à l'avance, elle acceptait le déchirement de cette minute, mais jusqu'alors elle voulait jouir silencieusement, avec toute son intelligence et tout son cœur, de la présence de Robert.

Elle eut un frémissement de plaisir quand, le lendemain, elle l'aperçut à la gare, où il était venu saluer encore, au moment du départ, la famille Lyrton. Il resta sur le quai, auprès d'elle, jusqu'au moment où le train s'ébranla. En même temps qu'elle, il envoya un dernier signe d'adieu à Enid, qui leur souriait, un rayon de malice au fond de ses yeux bruns.

— Vite, Lilian, il faut rentrer maintenant, dit lady Evans, quand le dernier wagon ne fut plus qu'un imperceptible point s'effaçant de l'horizon.

Alors, à travers la petite ville inondée de soleil, ils revinrent lentement tous les trois, Robert ayant demandé à lady Evans la permission de l'accompagner. Et Lilian pensa tout à coup que jamais elle n'oublierait ce retour par les rues pleines de lumière, toutes riantes avec leurs échappées soudaines sur le lac d'un bleu intense. Les plus petits détails de cette promenade se gravaient dans sa pensée si nettement que, longtemps après, elle les revoyait tous; elle se rappelait une odorante gerbe de réséda à la porte d'une fleuriste, la vue d'Interlaken que lady Evans s'était arrêtée un instant à regarder, le titre d'une Revue dans laquelle Robert publiait une série d'articles et qu'elle avait lu au passage.

Pourtant elle avait la sensation de marcher en plein rêve et d'être absolument heureuse durant cet instant fugitif de sa vie... Elle eût voulu pouvoir demeurer ainsi des années, et encore des années, ayant Robert à ses côtés, écoutant résonner la voix mâle dont elle

connaissait maintenant les moindres vibrations, sans crainte de se heurter à la brutalité cruelle d'un réveil soudain... Et un regret lui serra le cœur, quand elle aperçut, à travers les découpures du feuillage, la haute masse grise de l'hôtel, quand son pied foula les allées du parc. Sur le seuil même du hall d'entrée, une jeune femme se tenait, enveloppée dans une soyeuse pelisse de voyage, la petite toque couronnée d'ailes dégageant l'ovale parfait du visage, d'une blancheur mate. Les yeux fixés sur Lilian, elle la regardait approcher, marchant auprès de Robert. Celui-ci, occupé de sa seule causerie avec la jeune fille, avançait distraitement, si occupé qu'il ne remarqua point la voyageuse jusqu'au moment où celle-ci, retenant toujours autour d'elle les longs plis de son manteau, lui jeta, d'une voix très claire, presque mordante :

— Bonjour, Robert!

Il releva la tête et s'arrêta :

— Isabelle!... vous ici!

— Moi-même, en personne, comme vous voyez, fit-elle d'un ton de badinage, lui tendant la main. Pensez-vous donc que Vevey soit votre domaine privé et que le commun des mortels n'y puisse pénétrer?

— J'aurais bien mauvaise grâce à m'accorder cette prétention, dit-il du même accent qu'elle avait employé. Et si j'avais su que vous dussiez arriver, je...

— Vous seriez venu au-devant de moi, n'est-il pas vrai? C'eût été vraiment gentil de votre part, car vous devez être fort occupé ici et ne point manquer de distractions...

Elle avait achevé sa phrase du bout des lèvres, avec un singulier sourire, et ses yeux avaient glissé entre les cils vers Lilian, qui montait l'escalier, enveloppée par la clarté d'une haute fenêtre.

— Occupé? Absorbé?... Mon Dieu, je ne le suis pas plus qu'à Paris, quand j'ai le plaisir de vous voir chaque jour.

Elle avait commencé l'attaque; elle ne s'étonna pas de la riposte et reprit en souriant :

— Admettons que le mot « plaisir » n'est pas venu se placer dans votre réponse par un simple effet de politesse, et laissez-moi vous annoncer que vous allez jouir du plaisir en question durant quelque temps. Vous savez que mon père fait une saison à Evian, et ma mère, bien résolue à l'y accompagner, m'avait entraînée à sa suite pour ne point se séparer de mes enfants dont elle ne peut plus se passer... Mais nous avions un temps abominable à Evian, très froid; ma petite Sabine s'y est enrhumée, s'est mise à tousser d'une façon inquiétante; le médecin m'a engagée à l'emmener dans une station plus chaude, sur l'autre rive du lac, et finalement m'a envoyée à Vevey.

— D'où il suit que nous devons être reconnaissants à l'amour maternel de votre arrivée parmi nous, fit-il avec une imperceptible raillerie dans la voix qu'elle ne remarqua pas.

Elle se trompait étrangement, si elle espérait qu'il ne pénétrerait point le vrai motif de son installation à Vevey. Il comprenait qu'elle s'était étonnée de l'y voir prolonger son séjour. Il se pouvait aussi qu'une chronique bavarde eût rapproché son nom de celui de miss Evans... Et cela avait suffi pour qu'elle vînt, avide de savoir si elle devait redouter cette inconnue.

A coup sûr, elle s'était préparée à soutenir toute comparaison, car elle était merveilleusement en beauté quand elle descendit pour le déjeuner, suscitant sur son passage cet insaisissable murmure charmé qu'elle adorait entendre. Durant tout le repas, elle se fit un amusement de causer avec Robert à demi-voix, comme pour mieux l'isoler des étrangers présents et affirmer hautement l'intimité naturelle que les liens de famille mettaient dans leurs rapports. Elle se sentait surtout joyeuse, parce qu'ainsi elle forçait Robert à détourner son attention de cette miss Evans, en qui elle avait, du premier regard, redouté une rivale. Mais de cette impression, elle ne voulait rien laisser voir.

— C'est le modèle que vous rêviez à Paris, cette petite Anglaise? avait-elle tout à coup demandé à Robert, quand, quelques minutes avant le déjeuner, Lilian était entrée dans le salon. Voilà donc le pauvre petit papillon que vous avez disséqué... Vous l'avez bien choisi... en apparence, tout au moins... Mes compliments! Robert.

Elle parlait d'un ton léger, allongée nonchalamment dans son fauteuil, examinant Lilian, d'un coup d'œil perçant, à l'ombre de ses paupières mi-closes. Robert n'avait pas relevé ses paroles, et elle continua, voulant l'obliger à répondre :

— Savez-vous, mon ami, que je plains un peu cette petite... Peut-être a-t-elle attaché une certaine importance à l'intérêt dont vous jugiez à propos de la gratifier; et trouvera-t-elle fort désagréable, un jour, de découvrir que son cavalier assidu n'était qu'un observateur curieux... Quant à vous, j'imagine que vous m'êtes très reconnaissant de vous avoir engagé à venir à Vevey...

Il eut un étrange regard vers elle.

— Je ne sais ce que l'avenir me tient en réserve comme résultat final de mon séjour en Suisse, mais, quoi qu'il en soit, je vous serai toujours, en effet, fort reconnaissant de m'avoir engagé à choisir Vevey comme champ d'observation.

La jeune femme tressaillit. Pourquoi Robert parlait-il ainsi? Etait-il possible que, réellement, comme elle en avait eu l'intuition, cette jeune fille ne fût plus une indifférente pour lui? Là où, avec toute

son habileté, son charme, son éclatante beauté, elle avait échoué, une enfant de dix-huit ans allait-elle réussir!

— Il éprouve pour elle une curiosité de dilettante, avait-elle pensé tout d'abord. Elle l'amuse et il l'étudie.

L'amusait-elle seulement? Quelques jours à peine après son arrivée, Isabelle ne pouvait plus le croire. Elle était trop fine pour n'avoir point saisi mille nuances délicates et expressives dans les égards qu'il montrait à la jeune fille, pour ne point se rendre compte qu'elle lui inspirait plus qu'un simple intérêt d'artiste. Et une colère sourde s'éveillait en elle contre Lilian. Elle était allée voir Mme de Grouville, avide de la questionner; et quand elle avait négligemment jeté dans la conversation le nom de Lilian Evans, elle avait entendu qualifier la jeune fille de « délicieuse enfant », lady Evans de « nature d'élite, de femme éminemment distinguée, toute dévouée à sa nièce orpheline. » Et Mme de Grouville avait continué avec son impétuosité habituelle : « La chère créature ne sera heureuse que le jour où elle verra mariée sa pauvre petite Lilian... Ce qui ne sera point aisé! » avait-elle fini tout bas, comme pour elle seule.

D'abord, Isabelle n'avait point pris garde à ces derniers mots surpris par son oreille attentive, non plus qu'au qualificatif inattendu ajouté par la baronne de Grouville au nom de la jeune fille : « Pauvre Lilian... » Pourquoi?... Mme de Grouville avait-elle donc un motif de désigner ainsi celle qu'elle appelait « sa petite Lilian »? Isabelle fit tout à coup cette réflexion quand, le soir de sa visite, elle se retrouva seule dans son appartement, fiévreuse, irritée, parce qu'elle venait de constater quelle musicienne consommée était Lilian.

Y avait-il donc quelque mystère pénible concernant la jeune fille que tenaient caché ceux qui l'aimaient?... Peut-être était-ce là le moyen sûr de séparer Robert de cette Lilian qui le lui enlevait... Mais qui questionner?... Comment savoir? Chez Mme de Grouville, une nombreuse société anglaise était reçue... Peut-être y rencontrerait-elle celui ou celle qui pourrait lui donner les renseignements qu'elle désirait soudain, avec une ardeur fébrile et méchante. Et, en vérité, le hasard la servait, car une nouvelle *garden-party* allait avoir lieu aux Cytises; elle pourrait donc commencer tout de suite cette espèce d'enquête vers laquelle elle se précipitait avec la passion d'une coquette atteinte cruellement dans sa vanité et qui, à n'importe quel prix, veut avoir sa revanche.

Elle avait bien prévu; toute la colonie cosmopolite la plus *select* de Vevey était réunie chez Mme de Grouville quand elle y entra, deux jours plus tard, et elle fut bientôt aussi entourée qu'elle le

pouvait souhaiter. Mais que lui faisaient, en cette minute, son succès de femme, cet empressement qu'apportaient les hommes à lui être présentés, puisque le seul qui l'occupât, Robert, n'était point là... Viendrait-il seulement!... Et, nerveuse, elle causait avec une animation qui lui donnait un incomparable éclat.

— Est-il possible, comtesse, d'arriver jusqu'à vous? fit une voix derrière elle.

Indifférente, elle se retourna et reconnut le baron Hurel, une façon de vieux diplomate aimable et insignifiant qu'elle voyait à Paris, chez Mme de Grouville.

— Comtesse, quelle divinité bienfaisante vous amène ici pendant mon court passage à Vevey?

En quelques mots, Isabelle lui eut répondu. Il l'écouta d'un air charmé, s'assit près d'elle, enchanté de leur rencontre; et, pendant un moment, elle prit plaisir à évoquer avec lui toute sorte de souvenirs parisiens, à écouter ses compliments, qu'elle dégustait sans en apprécier la valeur, comme une enfant gourmande grignote tous les bonbons indifféremment.

Mais, soudain, elle cessa de l'entendre, et il lui parut importun. Dans le grand salon, venaient d'entrer lady Evans et Lilian.

Ah! certes, Isabelle était encore bien belle, mais elle n'eut jamais pu effacer cette enfant de dix-huit ans, qui avait pour elle sa jeunesse en fleur. D'un œil jaloux, Isabelle l'examina depuis la pointe de son petit soulier jusqu'aux mèches blondes qui volaient au hasard sur son front... A quoi bon! Ce qui la rendait si séduisante, ce n'était point la robe qu'elle portait, mais ses yeux de fleur bleue, brillants de vie, sa carnation fine et splendide, ses lèvres rondes qui se relevaient si joliment sur les dents laiteuses... Isabelle le comprit et un désir aveugle de briser ce charme de la jeune fille lui étreignit tous les nerfs... Ne venait-elle point aussi de surprendre le regard rapide de Lilian autour du salon, cherchant Robert... Lui, absent, les autres n'existaient pas; et Isabelle triompha de cette déception de la jeune fille. Puis, envahie du besoin âpre de savoir tout ce que l'on disait de Lilian, elle se tourna vers le baron Hurel et demanda dédaigneusement, la désignant de son éventail :

— Qui est-ce?

— Cette jeune fille?... Une Anglaise, miss Evans.

— Oui, je sais cela. Elle est au même hôtel que moi.

— Au même hôtel aussi que notre ami Noris, fit le baron plissant avec malice sa bouche trop mince. Et tout écrivain psychologue, tout blasé qu'il est, Noris me paraît avoir pris rang parmi les admirateurs de cette jeune beauté, la plus remarquable de notre société, avant que vous ne fussiez ici, comtesse.

Elle eut une faible inclination de la tête, et, l'accent bref, demanda encore :

— C'est une héritière, n'est-ce pas?... de vieille famille?

— Hem... hem... une héritière... Lady Evans a une immense fortune, mais sa nièce... Si j'en crois mes vieux, vieux souvenirs, — et encore ne pourrais-je rien affirmer, — le père de miss Evans, à ce que j'ai entendu dire en Angleterre, aurait été un assez triste personnage et n'aurait guère laissé des richesses à sa fille...

— Ah! fit Isabelle avec un accent d'intérêt si vif, que le diplomate se sentit tout aise de l'avoir ainsi captivée.

Et, encouragé par ce début, il continua très empressé :

— Mon Dieu, comtesse, personnellement, je suis assez mal renseigné au sujet de la famille de miss Evans, que je ne connais pas, en définitive. Mais s'il vous était agréable d'avoir quelques détails sur l'origine de cette jeune fille, je suis tout à votre disposition pour vous les procurer, aussi complets que vous le désirerez. Je sais que lady Evans a des domaines héréditaires dans le Cornouailles, et j'ai, en Angleterre, des amis, dans cette même région, qui me fourniront tous les documents possibles.

— J'userai alors bien volontiers de votre aimable proposition, fit Isabelle dont la gorge était sèche et les lèvres brûlantes. J'ai un motif très sérieux de souhaiter connaître tout ce qui concerne miss Lilian. Mais je vous serais obligée de ne point parler de cette mission que j'ai le plaisir de vous confier. Si vous le voulez bien, ce sera un secret entre nous.

Isabelle avait achevé sa phrase d'un ton de demi-badinage, l'accompagnant de ce sourire qu'elle réservait à ceux qui avaient eu le don de la satisfaire et qui rendaient si brillantes ses prunelles noires... Mais ce sourire s'effaça vite, elle venait d'apercevoir Robert auprès de Lilian...

IV

Le courrier du soir était encore passé sans apporter les nouvelles qu'Isabelle attendait avec une impatience fiévreuse. Sur sa table, il y avait là les journaux que la femme de chambre avait apportés; et des larmes de dépit lui montaient aux yeux devant son impuissance à empêcher que Robert et Lilian ne fussent chaque jour plus rapprochés l'un de l'autre par l'effet même de leur vie sous le même toit.

— Et c'est moi qui stupidement ai engagé Robert à venir ici! pensa-t-elle mordant si fort la dentelle de son mouchoir qu'elle la déchira. Mais aussi pouvais-je m'imaginer qu'un sceptique comme lui s'éprendrait d'une fillette de dix-huit ans et serait capable de devenir fou d'elle, de l'aimer réellement?

Elle connaissait trop bien Robert pour ne pas être certaine que quelque chose avait changé en lui depuis le jour où il lui avait dit adieu à Paris, pour ne pas avoir acquis la conviction implacable et très nette que jamais maintenant elle ne l'amènerait à elle comme elle l'avait voulu. Et la vanité blessée, l'orgueil, l'affolaient de jalousie, la pénétrant du désir invincible de le séparer de Lilian à tout prix. Heureusement, Robert allait partir pour quelques jours à Genève, où il avait promis depuis longtemps de faire deux conférences pour une œuvre de charité, et elle profiterait de cette absence pour se rendre elle-même à Evian avec ses petites filles que sa mère souhaitait voir.

Par la fenêtre ouverte, la brise lui apporta tout à coup les premiers accords par lesquels préludait un invisible orchestre... Ah! oui, il y avait concert ce soir-là dans les jardins de l'hôtel... Elle l'avait oublié depuis qu'elle demeurait là, dans son appartement, où l'avaient rappelée des ordres à donner au sujet de ses enfants. Et pendant ce temps, Robert était en bas, dans le salon, auprès de Lilian! D'un mouvement brusque, elle se leva du fauteuil où elle s'était jetée, examina soigneusement, dans la glace, son beau visage, afin de voir si ses larmes n'y avaient point laissé de traces. Puis, rassurée sur ce point, elle descendit.

La porte du salon n'était point fermée, et, du vestibule, elle distinguait nettement un groupe formé par Robert Noris et Lilian. La jeune fille était assise, la main posée sur un album entr'ouvert, les yeux levés vers Robert; il semblait lui donner une explication, et elle l'écoutait la tête un peu renversée, dans une attitude confiante et jeune...

Si Mme de Vianne avait encore douté que Lilian aimait Robert, elle en eût acquis la certitude dans le regard d'enfant qui cherchait celui du maître. Jamais non plus, sur le visage de cet homme hautain, elle n'avait vu pareille expression de douceur.

Son sang se mit à courir brûlant dans ses artères, et sans attendre plus, elle entra dans le salon. Mais son instinct de femme du monde était si puissant, la dominait si bien, que personne de ceux qui la virent traverser lentement la pièce, pour se diriger vers les deux jeunes gens, ne soupçonna la tempête qui grondait en elle.

— Eh bien, miss Lilian, dit-elle avec un sourire de sa belle bouche frémissante, vous ne sortez pas ce soir?... Il fait si beau!... Ne venez-vous pas écouter la musique dehors?

Lilian hésita... Pourquoi sortir quand elle était si bien dans ce salon, Robert près d'elle? Mais le regard de la jeune femme errant avec insistance autour de la pièce presque déserte l'atteignit comme une insinuation malveillante. Elle se leva aussitôt.

— Volontiers, madame, je vous accompagnerai, si vous le permettez.

Robert intervint :

— Vous ne pouvez aller dans le jardin ainsi. Il faut vous couvrir.

— Est-ce bien nécessaire, croyez-vous? Je ne suis pas frileuse du tout.

Pour toute réponse, très simplement, il prit l'écharpe de souple laine blanche jetée derrière elle sur le canapé, et l'en enveloppa avec autant de soin que l'eût pu faire lady Evans elle-même.

— Et maintenant, je vous rends votre liberté, miss Lilian.

— Vous ne nous suivez pas, Robert? demanda Isabelle qui, la physionomie impassible et dure, avait contemplé toute la scène.

— Excusez-moi, je suis obligé d'aller répondre à quelques lettres. Je vous rejoindrai tout à l'heure.

La jeune femme inclina la tête et prit le bras de Lilian pour sortir, comme si elle eût craint que sa compagne ne lui échappât. Elle ne chercha pas à se rapprocher des groupes déjà installés sur la terrasse ni des promeneurs qui arpentaient l'allée sablée, tandis que l'orchestre entamait un chant de valse, et s'assit avec la jeune fille presque à l'écart. Puis, d'un indéfinissable accent, elle commença :

— Vous m'en voulez beaucoup, je suis sûre, de vous avoir privée de la conversation de Robert, qui paraissait vous captiver fort?

— M. Noris était assez aimable pour répondre à mes questions sur le sujet de ses conférences à Genève.

— Alors, miss Lilian, vous voici décidément en passe de devenir une vraie collaboratrice pour lui...

Lilian sourit.

— Moi? madame... Oh! je ne vois guère comment je pourrais jamais mériter un si beau titre!

— Ma chère, laissez-moi vous dire que vous le méritez déjà, et rendez même grand service à Robert.

Pour la seconde fois, un cri de surprise s'échappa des lèvres de Lilian.

— Je lui rends service? moi?

— Très grand service, je vous le répète, et je m'étonne même qu'il n'ait point songé à vous le dire et à vous remercier. En vérité, il est bien ingrat!

Les yeux noirs d'Isabelle étincelaient dans la nuit. Elle devinait, palpitante d'une joie secrète, l'âme de la jeune fille, devant sa révélation; et elle fut envahie par une satisfaction cruelle, à l'idée qu'elle travaillait à éloigner Lilian de Robert... L'orchestre résonnait avec des accords éclatants et pressés; elle pouvait parler sans

crainte d'être entendue par d'autres que par la jeune fille. Dépliant son éventail d'un geste léger, elle poursuivit :

— Vraiment, Robert ne vous a point appris, dès le début, ce qu'il attendait de vous?... Il est étonnant!... Car enfin, ne le connaissant pas, vous pouviez supposer... bien des choses... le voyant ainsi sans cesse occupé de vous!... Je crois qu'il sera sage à moi de réparer sa négligence... Donc, figurez-vous que Robert écrit un roman pour lequel il lui fallait un type de jeune fille étrangère... Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler un peu de ses procédés de composition!... Vous savez qu'il étudie autant que possible ses caractères d'après nature, et met tout en œuvre pour bien observer les personnes qui lui semblent l'incarnation des héros ou des héroïnes qu'il veut créer...

Isabelle s'arrêta une seconde, cherchant à voir dans l'obscurité le visage de Lilian. La jeune fille n'avait pas bougé; mais ses mains étaient jointes, très serrées l'une contre l'autre; et ses grands yeux clairs demeuraient attachés sur ceux d'Isabelle avec une attention profonde.

— Alors, madame? interrogea-t-elle.

— Alors, ma chère, au moment où Robert m'a mise au courant de ses nouveaux projets littéraires, je l'ai engagé à venir faire à Vevey ses études sur les jeunes filles étrangères... et il a été bien récompensé d'avoir suivi mes conseils... puisqu'il vous a trouvée sur son chemin!

— Voulez-vous dire, madame, que M. Noris m'ait fait la grâce de me considérer comme un modèle... à la disposition de sa curiosité?

Un frémissement faisait trembler sa voix, Isabelle devina qu'elle était atteinte dans son âme, dans sa dignité fière; et, impitoyable, elle poursuivit :

— Dès le premier abord, M. Noris vous a considérée, ma chère miss Lilian, comme un charmant petit modèle bien confiant, qui se laissait pénétrer de la plus aimable façon... ce que notre auteur a fort apprécié, je vous prie de le croire : il y gagnera, ce à quoi il tient le plus, un grand succès pour son livre.

— De telle sorte que les modèles se payant, si je suis bien renseignée, il ne me reste plus qu'à demander mon salaire? fit Lilian se levant toute droite, avec la sensation qu'une invisible étreinte lui broyait le cœur, y brisant quelque chose qui, peu d'instants plus tôt, chantait en elle comme un oiseau joyeux.

Isabelle eut un haussement d'épaules; une flamme méchante brillait dans son regard.

— Mon Dieu, quelle façon tragique, mon enfant, de prendre un fait bien simple et dont vous avez tout lieu d'être flattée... Vous

serez tout bonnement immortalisée par ce prochain roman de Robert...

Elle s'arrêta encore. Peut-être attendait-elle une réponse, un mot de Lilian qui lui prouvât qu'elle avait bien commencé son œuvre de destruction. Mais la jeune fille s'était rassise, et Mme de Vianne distinguait seulement, découpée sur la nuit bleuâtre, son profil délicat, dont les lignes avaient pris tout à coup une rigidité étrange.

De sa voix un peu chantante, Isabelle reprit encore :

— Je serais désolée, miss Lilian, de vous avoir enlevé une illusion sur le compte de Robert... Mais un jour ou l'autre, vous auriez perdu la bonne opinion que vous avez de lui... Si vous l'avez pris pour un homme de sentiment, vous vous êtes bien trompée... Chez lui, le cerveau a absorbé le cœur... Voyez-vous, ma chère, il se soucie de nous comme les petites filles se soucient des poupées qu'on leur donne... et encore, certaines aiment les leurs!... Il nous étudie ainsi qu'il étudierait un jouet bien construit, plus ou moins original, amusant, dont il est intéressant de démonter le mécanisme... Mais voilà tout ce qu'il nous donne; c'est du haut de ses observations qu'il nous contemple et nous juge... Il semble occupé de nous seules, attentif à nos moindres paroles, à nos gestes; ses yeux ne nous abandonnent pas; et, naïvement, nous nous persuadons que nous sommes devenues tout pour lui!... Quelle sottise!... C'est l'auteur prenant des notes qui ne nous quitte pas... par métier;... l'homme, chez lui, a disparu devant l'écrivain... Du jour où il n'attend plus de nous aucune révélation, quand nous sommes devenues banales à ses yeux, nous pouvons être sûres de ne plus le rencontrer sur notre chemin. Soyez tranquille, ma chère, quand Robert Noris vous aura suffisamment analysée, quand vous ne posséderez plus pour lui la saveur de la nouveauté, que son roman sera en bonne voie, il ne songera plus à vous regarder vivre!

L'accent d'Isabelle vibrait d'une amertume sourde et violente, éveillée par la blessure de son orgueil féminin; et il était si sincère, que Lilian frissonna. Tout à l'heure, des mots de protestation indignée lui étaient montés aux lèvres devant les insinuations de la jeune femme. Elle les avait arrêtés par un suprême effort de volonté, soutenue par l'instinct qu'elle ne devait point trahir la violence de son émotion. Mais maintenant sa foi en Robert s'écroulait sous le coup des affirmations d'Isabelle, car elle jugeait la jeune femme à sa mesure, incapable d'un mensonge. D'ailleurs Mme de Vianne connaissait Robert Noris de longue date; mille fois mieux qu'une jeune fille étrangère, elle savait ce qu'il était... Et il devait être vrai, affreusement vrai, ce cruel jugement qu'elle portait sur lui!...

Une révolte poignante grondait dans l'âme de Lilian, et le même

frémissement l'ébranlait toute, que si on lui eût dit que Robert l'avait trahie... Ainsi depuis deux mois, elle servait de modèle à cet écrivain; et, croyant trouver en lui presque un ami, elle lui avait naïvement laissé voir toutes ses impressions, elle lui avait larges ouvert sa pensée et son cœur, lui avait bien souvent permis d'y lire... Et peut-être, lui, si perspicace, il y avait vu quelle sympathie irrésistible et chaude l'emportait vers lui... Alors il avait dû trouver amusant cet enthousiasme de petite fille, en suivre le développement..., y trouver le sujet de notes pour son œuvre...

Dans la nuit, une flamme lui empourpra le visage, seulement aussi, en dépit de toute sa volonté, une larme glissa sous sa paupière alourdie. Mais il faisait trop sombre pour qu'Isabelle pût le remarquer.

— Il m'a menti!... Il n'a pas agi loyalement envers moi! Oh! que c'est mal! murmura-t-elle avec passion, d'un insensible mouvement des lèvres.

Il lui venait une soif de s'enfuir, d'aller se réfugier dans sa chambre, de cacher son visage dans l'oreiller, et puis de pleurer jusqu'au moment où elle n'aurait plus de larmes, de s'abandonner à cette détresse qui s'emparait d'elle, l'accablant d'une affreuse sensation de vide.

— Comme vous êtes silencieuse, miss Lilian, fit la jeune femme qui, du même geste distrait, continuait d'agiter son éventail.

Elle se raidit contre le chagrin qui lui étreignait le cœur.

— J'écoute la musique, madame; l'orchestre est excellent ce soir, dit-elle lentement, avec un courageux effort pour que l'accent de sa voix ne la trahît point. Mais elle comprenait bien qu'elle ne pourrait longtemps conserver ce calme apparent.

Heureusement quelques hommes s'approchaient et ils allaient rompre son douloureux tête-à-tête avec Mme de Vianne.

— Miss Lilian, fit gaiement l'un d'eux, un Français, Paul de Gayres, grande fête ce soir à l'hôtel; l'orchestre nous promet autant de tours de valse que nous pouvons en souhaiter. Voulez-vous me faire l'honneur de m'accorder le premier?

Danser! quand elle se sentait la poitrine pleine de sanglots! Pourtant elle répondit, trouvant même un faible sourire :

— Bien volontiers, je vais écrire votre nom sur mon carnet, en tête de tous ceux qui viendront.

Sa fierté, qu'Isabelle avait si habilement mise en jeu quelques instants plus tôt, la soutenait maintenant dans son angoisse. Ni Mme de Vianne ni *lui* ne devaient soupçonner ce qu'elle souffrait. Il fallait qu'elle demeurât la même; qu'elle se montrât très gaie afin que cette Isabelle sans pitié ignorât qu'elle l'avait désespérée.

Et aussitôt elle se leva pour suivre, dans le salon, le jeune homme qui s'inclinait devant elle, lui offrant son bras.

En traversant le hall, elle jeta dans la glace un regard furtif; elle avait peur que son visage ne fût bien altéré et qu'*il* ne le remarquât. Mais elle était seulement très pâle, ayant à peine aux joues une frêle petite flamme rose, et ses yeux brillaient comme si un feu secret y eût brûlé.

Autant qu'il lui fut possible, elle dansa durant toute la soirée, pour échapper à la moindre possibilité d'une conversation avec Robert. Elle qui, d'ordinaire, eût tout sacrifié pour une minute de causerie! Mais une fois cependant, comme, dans l'intervalle de deux valses, elle s'était assise, toute brisée par l'émotion éprouvée, elle l'entendit derrière elle qui l'interrogeait avec cet accent qu'elle avait tant aimé à lui entendre :

— Qu'avez-vous, miss Lilian? Êtes-vous souffrante? Vous aurez eu froid dans le jardin.

— Non, fit-elle brièvement, serrant ses lèvres l'une contre l'autre pour mieux retenir les mots qui lui venaient en foule.

Il l'enveloppait de son regard pénétrant; elle ne put en soutenir la question et se détourna pour parler à l'un de ses danseurs... Ah! si Robert avait su quelle souffrance la meurtrissait tandis qu'elle se levait pour valser, répondant par un petit sourire plein de fièvre aux paroles de son cavalier... S'il l'avait connue, cette souffrance, il y eût sans doute trouvé matière à de nouvelles études!

Plus d'une fois, durant la soirée, elle rencontra ses yeux qui l'observaient toujours avec une expression qui la remuait toute, une expression triste. Mais, obstinément, elle tournait la tête, ne voulant point le voir.

Oh! comme c'était un bienheureux hasard qu'il partît le lendemain même pour Genève, de très bonne heure! Quand il reviendrait, elle serait plus forte pour cacher la révolte douloureuse qu'il excitait en elle. Soigneusement, elle veillerait sur elle-même, afin de lui enlever la pensée qu'il n'était pas un indifférent pour elle. Et puis, si le rôle lui semblait trop difficile à jouer, elle partirait, voilà tout!

— Oui, je partirai!... Mais comment ferai-je pour l'oublier? murmura-t-elle passionnément quand elle fut enfin seule dans sa chambre, et des larmes, les premières, inondèrent son visage.

Elle s'endormit, lasse de pleurer. Quand elle ouvrit les yeux, le lendemain, il lui restait seulement l'impression vague que, le soir précédent, elle avait éprouvé un violent chagrin; trop vite, elle se rappela... La journée commençait si belle, qu'aussitôt habillée elle s'enfuit dehors, pensant bien qu'elle ne rencontrerait personne à

cette heure matinale; elle voulait retrouver dans les allées solitaires à travers lesquelles, la veille encore, elle marchait si joyeuse, quelque chose de son rêve fini. Tout de suite, elle se dirigea vers la terrasse allongée au bord du lac où, si souvent, ils avaient causé.

Elle s'assit là, songeuse, le cœur meurtri, insouciante des minutes qui s'écoulaient... Un pas broyant le sable de l'allée lui fit relever la tête, et un désir de fuir l'ébranla tout entière en reconnaissant Robert. Etait-ce le hasard qui l'amenait ou bien savait-il qu'elle était là?... Alors que lui voulait-il?

Elle s'était dressée, avec un mouvement pour s'échapper, mais il était trop près d'elle. D'ailleurs, sans qu'il lui eût dit un mot, elle avait compris qu'il ne la laisserait pas ainsi se dérober. Ah! bien vite, il avait remarqué que, subitement, elle était devenue autre pour lui... Comment avait-elle pu espérer qu'elle tromperait sa clairvoyance!...

Elle n'eut pas un geste pour lui tendre la main et resta immobile, le cœur frémissant :

— Est-ce que réellement vous me laisserez ainsi partir pour Genève sans une parole d'adieu, avec la pensée que vous êtes irritée contre moi et que vous êtes résolue à ne point me dire pourquoi...? Qu'est-il arrivé?... Ne sommes-nous plus amis?

Il avait dans la voix ces notes profondes qui avaient eu si grand empire sur elle, mais qui demeurèrent sans effet, tant le souvenir des paroles d'Isabelle était encore brûlant dans sa pensée. Et le cri de tout son être jaillit de son âme franche, emportée dans un irrésistible élan qui bouleversait d'un seul coup toutes ses résolutions de silence :

— Pourquoi m'interrogez-vous? Est-ce encore une scène de votre roman que vous préparez?... Dans ce cas, prévenez-moi afin que je joue mieux mon personnage!

— Votre personnage?... De quel roman parlez-vous?... Qu'y a-t-il?

— De celui auquel vous travaillez! Pourquoi feindre de ne pas me comprendre? poursuivit-elle passionnément... Oh! je sais qu'il y a des femmes qui seraient très orgueilleuses d'avoir été pour vous un... type à étudier... Moi pas!... Je ne puis accepter l'idée que depuis deux mois vous prenez soin de noter mes sentiments, mes idées, mes impressions... que sais-je encore?... afin d'en faire des documents, comme l'on dit, pour vos livres; que vous causiez avec moi dans ce seul but, que... Ah! j'aurais mille fois mieux aimé vous entendre me dire franchement ce que vous attendiez de moi... Au moins, vous ne m'auriez pas prise en traître... Je ne vous aurais permis de voir que ce qu'il m'était indifférent de laisser connaître! Je me serais tenue en garde contre votre curiosité... Vous m'avez trompée... C'est mal, bien mal!

Elle s'arrêta net ; des larmes faisaient trembler sa voix, et elle ne voulait pas pleurer devant lui. Obstinément, elle considérait un massif d'héliotropes à ses côtés ; pour lui dérober son visage, elle se pencha et cueillit une des branches parfumées. Elle ne vit pas qu'il était devenu très pâle et qu'un pli d'amertume douloureuse soulignait sa bouche.

— Alors vous pensez, dit-il après quelques secondes de silence, que je ne me suis pas comporté envers vous comme un honnête homme?... Vous êtes dure, très dure... C'est Mme de Vianne, n'est-il pas vrai, qui a pris soin de vous édifier de la sorte au sujet de mes intentions?... J'aurais dû prévoir qu'elle ne vous emmenait pas sans motif, hier soir, et vous retenir, vous garder...

— Afin de pouvoir continuer votre étude sans être troublé! acheva-t-elle avec une vivacité douloureuse, froissant entre ses doigts tremblants la petite branche d'héliotrope. Je ne regrette pas d'avoir appris la vérité par Mme de Vianne. Il vaut toujours mieux savoir ce qui est..., dût-on en souffrir!

Il ne releva point cette exclamation échappée au cœur même de Lilian et reprit d'un ton grave et vibrant :

— Alors vous partagez l'opinion de Mme de Vianne en ce qui me concerne?... Vous croyez que, par pure curiosité de dilettante, je prenais plaisir à causer avec vous, je souhaitais vous quitter le moins possible, je m'intéressais à tout ce qui vous touchait?..: Dites, répondez-moi... je vous en prie, Lilian.

Elle frissonna à ce nom de Lilian qu'il venait soudain de lui donner. Il eût parlé ainsi dans un salon de l'hôtel, que, peut-être, elle lui eût répondue hautaine, et se fût dérobée ; mais, dans ce parc solitaire, inondé d'une pure clarté matinale, l'idée ne l'effleura même pas de n'être pas entièrement sincère.

— Oui, j'ai cru tout ce que vous dites, fit-elle les yeux perdus vers les lointains bleus du lac.

Sans s'en apercevoir, elle avait parlé au passé; on eût dit que les paroles d'Isabelle avaient soudain perdu pour elle de leur valeur. Elle écoutait seulement Robert debout devant elle et qui maintenant poursuivait d'un ton vibrant et sérieux qui la dominait :

— Ecoutez ma confession, Lilian, et tenez-m'en compte, puisque vous aimez tant la franchise. Mme de Vianne vous a dit vrai... Je suis venu à Vevey pour travailler, pour observer, en quête de caractères originaux... Elle vous a dit vrai encore en vous apprenant que, dès notre première rencontre, — en wagon, vous souvenez-vous? — j'avais entrevu en vous l'incarnation même du type de jeune fille qui me paraissait le plus charmant... Pour cette raison d'abord, en effet, j'ai désiré me rapprocher de vous...

Il s'arrêta, et le vol bourdonnant des abeilles arriva très fort aux oreilles de Lilian, dont l'âme même écoutait, apaisée soudain et envahie par un calme délicieux...

— Puis pour un autre motif, Lilian, j'ai ensuite continué à vous rechercher sans cesse... Cela, Isabelle ne vous l'a pas dit; et c'était pourtant la seule vérité qu'elle eût désormais à vous révéler... En apprenant à vous connaître, Lilian, j'avais appris à vous aimer...

— A m'aimer!... mon Dieu!

— Est-ce que vous ne voulez pas me le permettre? dit-il d'un accent bas qui ressemblait à une prière.

Et aussi simplement, aussi ardemment que l'eût pu faire l'homme le plus dénué de mérites aux yeux d'une femme, il poursuivit :

— Je sais bien que je suis d'une extrême audace en vous parlant ainsi... que je ne possède rien de ce qui peut plaire à une enfant comme vous et pourtant je n'ai pas le courage de me taire... Lilian, avez-vous confiance en moi maintenant, pleine et entière confiance?

Elle inclina la tête, incapable de parler.

— Assez grande confiance pour consentir à devenir ma femme?

La voix de Robert Noris tremblait et il regardait suppliant la jeune fille qui l'écoutait enveloppée par un souffle d'allégresse infinie... L'avait-elle bien compris?... Etait-il possible qu'il voulût faire sa femme d'une petite fille comme elle, qu'il l'aimât autant qu'elle l'aimait en dépit des réflexions méchantes d'Isabelle, oubliées maintenant comme un mauvais rêve.

— Mon enfant chérie, murmura-t-il emprisonnant les mains effilées dans les siennes... vous ai-je trop demandé?... Pourquoi ne répondez-vous pas?

— Parce que j'ai trop de joie dans le cœur! fit-elle, levant enfin sur lui ses larges prunelles sombres que des larmes soudaines voilaient. Elle éprouvait une si intense impression de bonheur, que cette impression même en devenait douloureuse.

— Lilian, je voudrais entendre vos chères petites lèvres dire que vous consentez à vivre auprès de moi toujours...

Elle répéta, employant les mots mêmes du rituel anglais :

— Oui, pour toujours, dans la joie et dans la peine!

— Enfin!!! dit-il. Est-il donc vrai que je puisse dire enfin de vous, *ma* Lilian?

A cet instant, dans son souvenir passait la vision de cette fin d'après-midi, en mai, où Isabelle de Vianne l'avait engagé à partir pour Vevey. Était-il possible que l'écrivain sceptique, le pessimiste qui écoutait alors la jeune femme, fût le même homme qui se sentait en ce moment au cœur une joie de rêve, parce qu'une enfant venait de prononcer pour lui la promesse d'éternel amour.

Il ne se rappela jamais combien s'étaient écoulées de ces minutes inoubliables, quand, brutalement, l'idée lui revint qu'il allait partir.

Le temps avait marché depuis qu'il était auprès de Lilian. Il fit un mouvement et elle devina sa pensée au coup d'œil qu'il jeta vers le lac, sur le sillage d'un vapeur.

— Mon Dieu, j'avais oublié!.. Est-ce qu'il est déjà l'heure du départ?...

Ainsi qu'une réponse, à ce moment même tintait la cloche de l'hôtel, celle qui chaque matin avertissait les voyageurs prêts à s'éloigner. Il s'était levé; elle, aussi, devenue très blanche et une plainte lui échappa.

— Oh! pourquoi me laissez-vous ?... Si vous vous éloignez, il me semble que nous ne nous retrouverons plus... Ne vous en allez pas...

Il hésita, ayant lui aussi la tentation profonde de rester, de ne point abandonner le trésor qu'il possédait enfin, de ne pas quitter sa jeune fiancée avant d'avoir entendu lady Evans lui promettre aussi que Lilian deviendrait sienne.

Mais l'impossibilité de manquer à la parole donnée à Genève lui apparut en même temps.

— Je suis attendu, ma Lilian, et il est trop tard maintenant pour que je puisse me dégager de ma promesse... Mais je serai bien vite de retour... Vous comprenez, dites-le-moi, que ce m'est un très dur sacrifice de vous quitter au moment même où je vous ai enfin conquise... J'ai peur que vous ne m'échappiez si je vous abandonne à vous-même!

Elle secoua la tête avec un rayonnant sourire.

— Vous avez peur de cela, vraiment?... Oui, je comprends qu'il faut que vous partiez; mais... que je voudrais être au moment de votre retour!...

Il reprit la petite main tout imprégnée d'un parfum d'héliotrope; une lumière nouvelle éclairait son visage pensif et lui donnait un caractère inattendu de jeunesse.

— Dès mon arrivée à Genève, reprit-il doucement, je vais écrire à lady Evans pour lui dire quel bien j'ai acquis ce matin et recevoir d'elle, au plus vite, l'assurance que vous êtes bien à moi, mon enfant chérie.

Machinalement, ils s'étaient rapprochées de l'hôtel dont ils distinguaient maintenant, entre les massifs, la majestueuse stature; sous la véranda, plusieurs silhouettes se montraient; mais sur cette terrasse abritée par la voûte verdoyante des arbres, ils étaient encore bien l'un à l'autre; et ces minutes de solitude semblaient si exquises à Robert qu'il eût voulu n'en voir jamais la dernière... Quoi que l'avenir lui réservât, il ne pourrait en oublier l'infinie douceur...

Le dernier tintement de la cloche d'appel résonnait, Robert s'arrêta :

— Dans un instant, fit-il, devant tout le monde, je vais adresser mes adieux à miss Evans... Mais maintenant, c'est de ma fiancée que je me sépare... Vous ne me refuserez plus votre main comme tout à l'heure? n'est-ce pas, Lilian.

— Oh! non! dit-elle, lui jetant ses deux mains.

Il l'attira vers lui... Mais il aimait cette enfant d'un amour si différent de celui qu'il avait éprouvé pour d'autres femmes, qu'il n'eut pas même la tentation de chercher les lèvres chaudes pour y mettre le baiser des fiançailles, et sa bouche effleura seulement les doigts fins qu'il tenait jalousement emprisonnés...

Quand une demi-heure plus tard, le vapeur passa au pied de la terrasse, Robert aperçut, dans le sombre encadrement des arbres, une mince forme claire, couronnée de cheveux blonds dont le soleil faisait une auréole, et ce fut la dernière vision qu'il emporta. Lilian resta penchée sur la balustrade de pierre jusqu'au moment où le bateau ne fut plus qu'un point blanc, pareil à ceux que formaient, sur l'eau bleue, les oiseaux qui voletaient à la surface du lac.

Alors, elle revint vers l'hôtel. A cette heure, elle pouvait sans scrupule pénétrer dans l'appartement de lady Evans et tout lui dire. Lady Evans était à son bureau, écrivant. A la vue de la jeune fille, elle repoussa le buvard ouvert devant elle et sourit :

— Comme vous venez tard me trouver, aujourd'hui, *dearest?*... Quelle longue promenade aviez-vous donc entreprise?... Je pensais que vous m'oubliiez...

— Tante, chère tante, pardonnez-moi... Tant de choses se sont passées ce matin et je suis si heureuse!

Lady Evans regarda la belle et fraîche créature qui se tenait droite devant elle, une rayonnante clarté de soleil baignant sa tête blonde. Dans le cadre d'une fenêtre, la taille souple se découpait sur le fond lointain du lac criblé de nappes éblouissantes; et c'était vraiment un mystérieux chant de joie qui s'élevait des choses, comme du regard, du sourire, de tout l'être de cette enfant.

— Vous êtes si heureuse que cela, *darling?*... Que vous est-il arrivé?

La voix jeune s'éleva soudain presque grave.

— M. Noris m'a demandé d'être sa femme...

— Sa femme? interrompit lady Evans, avec un tel accent que Lilian la regarda surprise, — un accent indéfinissable, rempli de tristesse ou de joie, elle n'eût pas su le dire.

— Et vous lui avez répondu que vous consentiez?... Lilian, l'aimez-vous donc?

— Je l'aime comme je ne croyais pas que l'on pût aimer, dit-elle simplement, et son regard bleu, si clair, sembla venir de très loin, du fond même de son âme.

Lady Evans passa la main sur son front, avec l'air de vouloir chasser une pensée importune.

— Pourquoi M. Noris ne m'a-t-il pas parlé avant de vous adresser sa demande?... Etant Français, il eût dû se conformer aux usages de son pays...

— Mais je suis Anglaise, moi!... Tante *dearest*, j'étais tellement heureuse, ne troublez point mon bonheur, je vous en supplie.

Elle s'était agenouillée devant lady Evans, dans une attitude de prière caressante. Lady Evans abaissa sur elle un regard d'inexprimable tendresse, mais son visage resta pensif, altéré par un souci.

— Mon enfant, personne plus que moi ne souhaite votre mariage; mais... tout cela est bien soudain... vous connaissez si peu M. Noris.

— Si peu!... chère tante, voici deux mois que nous nous voyons chaque jour!

— Oui... vous avez raison... Et pourtant, les uns pour les autres, nous ne sommes, en réalité, que des étrangers.

Et si bas que Lilian devina plutôt qu'elle n'entendit ces paroles, elle acheva :

— Je prévoyais bien ce qui arrive, c'était fatal... Lui ou un autre...

Elle se tut quelques secondes, puis reprit doucement :

— Dites-moi comment M. Noris a été amené à faire de vous sa fiancée?

Assise aux pieds de lady Evans, Lilian se prit à raconter. Sa tante l'écoutait, la tête un peu penchée en avant, le visage plus pâle encore que de coutume. Et quand la jeune fille se tut :

— Je crois, en effet, que M. Noris vous aime, mon enfant; et j'espère que vous serez sa femme, oui, je l'espère, dit-elle, baisant le front de Lilian.

On eût dit qu'elle gardait cependant un doute secret sur la réalisation de l'espoir que formulaient ses lèvres. Mais elle ne prononça plus un mot qui pût troubler l'enfant.

Henri Ardel.

La fin prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les nouveaux ravages de l'*influenza*. Un interminable défilé funèbre. Albert Wolff. H. de la Pommeraye. Eugène Verconsin et Armand Durantin. Gust. Desnoiresterres. A l'Académie des beaux-arts : M. Bailly, M. Charles-Louis Muller. M. Henriquel-Dupont, le comte de Nieuwerkerke. Autres artistes : le sculpteur E. Christophe. Chollet. Eugène Crépet. M. de Foblant. L'abbé Ch. Perraud. Le haut clergé : Mgr Thibaudier et Mgr Gay, le cardinal Simeoni, le cardinal Manning. Le duc de Clarence. Oscar de Vallée. La *princesse* Amélie de Bourbon. M. de Laveleye, etc. Le bacille de l'*influenza*. — Opéra : *Thamara*, par M. Bourgault-Ducoudray. Gymnase : *le Monde où l'on flirte*, par MM. Blum et Toché. Vaudeville : *le Paysan* de M. Jean Sigaux, et *Karita*, de M. Sonniès. *La Famille Pont-Biquet*, par M. Bisson. Un mot de *Macbeth* et de *Cavalleria rusticana*. L'affaire du Théâtre réaliste.

I

Comme il y a deux ans, à pareille date, je dois commencer aujourd'hui ma chronique par la revue funèbre des victimes de l'*influenza*. Elles sont si nombreuses, en effet, que je craindrais, en les rejetant à la fin, de ne point leur réserver une place suffisante. Peu s'en faut, si même il s'en faut, que cette perfide épidémie n'ait produit des ravages comparables à ceux de l'hiver de 1889 à 1890. Ne dirait-on pas qu'elle vise à remplacer le choléra, qui se fait rare, comme pour se venger de n'avoir pas été prise d'abord au sérieux? On n'entend parler que d'elle; elle envahit les colonnes des journaux, qu'on n'ouvre plus sans courir d'abord, avec une curiosité anxieuse, à la colonne de la nécrologie : « Voyons qui elle a encore tué aujourd'hui. » Et la réponse ne manque jamais. Chaque jour apporte son large contingent. Le télégraphe nous entretient de ses exploits dans toutes les régions de l'Europe, et même au delà. Tous ne meurent pas du fléau, et la meilleure preuve, c'est qu'il reste encore plus de deux millions

d'habitants à Paris, où l'on n'en trouverait certainement pas cent mille qui aient complétement échappé à ses atteintes, cette fois ou l'autre. Mais ceux même qui n'en meurent point, — et c'est la grande majorité, grâce à Dieu, — n'en guérissent pas toujours pour cela. Même lorsqu'on s'en croit débarrassé, il en reste quelque chose : un germe tenace et sournois qu'on n'a point réussi à extirper et qui guette, tapi dans un coin de l'organisme, l'occasion de reprendre vie.

Le premier jour, ce n'est rien : une indisposition légère, parfois un simple rhume, et se doit-on inquiéter d'un rhume? Malheur pourtant à qui ne s'en inquiète pas! Le lendemain, le rhume s'accentue; c'est toujours peu de chose. Le troisième jour, on constate quelques points pleurétiques et l'on commence à s'inquiéter; souvent il est déjà trop tard : la congestion pulmonaire se déclare, et en un tour de main on est enlevé. C'est ainsi qu'est mort le khédive, au moment même où son médecin commençait tout à coup à soupçonner le danger, dont la veille encore il ne se doutait pas.

Il est vrai qu'on attribue peut-être à cette perfide maladie, si mal définie encore, si variée dans les symptômes par lesquels elle s'annonce et les manifestations dont elle s'accompagne, des méfaits dont une autre est quelquefois coupable, mais on ne prête qu'aux riches, et elle nous a donné le droit de lui imputer en bloc la responsabilité de presque toutes les morts causées par cette saison meurtrière.

A quelques jours de distance, elle enlevait Albert Wolff et Henri de la Pommeraye. Il est un peu tard pour parler aujourd'hui longuement du premier, mais le moyen, dans une chronique, de ne pas conduire jusqu'au cimetière un chroniqueur si fameux? C'était un Prussien libéré, comme Henri Heine. Venu de Cologne pour accompagner à Paris, en qualité d'interprète, un peintre célèbre qui ne savait pas un mot de français; correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, secrétaire d'Alexandre Dumas, il conquit rapidement une place très en vue dans la presse du boulevard. Il avait fini par se cantonner à peu près exclusivement dans le *Figaro*, dont il fut longtemps un des chroniqueurs les plus goûtés; il traitait aussi les beaux-arts, particulièrement les ventes de galeries fameuses et les expositions, et il y avait repris la critique dramatique depuis la dernière maladie d'Auguste Vitu. Même en ces dernières années, où son style s'était fort alourdi et où il lui arrivait de délayer une idée d'une façon fatigante, en la répétant dans un même article sous cinq ou six formes à peine différentes, ses chroniques étaient reconnaissables, de prime abord, à leur tour de main, à la connaissance qu'elles accusaient du monde parisien, particulièrement du

monde des cercles, du tapis vert et des théâtres, à un personnalisme naïf et roué à la fois, à certaines prétentions de moraliste qui ne laissaient pas d'être assez plaisantes, enfin, à je ne sais quel mélange indéfinissable de Figaro et de Joseph Prudhomme. Ce Prussien, qui parlait notre langue sans le moindre accent et qui l'écrivait, non avec finesse ni distinction, mais avec esprit, avec verve, parfois même avec quelque saveur, faisait partie essentielle de tout Paris, et il n'y avait pas une *première*, en quelque genre que ce fût, où l'on ne rencontrât cette figure qu'il était impossible d'oublier quand on l'avait vue une fois, et où il y avait du juif, de la vieille femme et du chimpanzé.

Depuis sept à huit ans, Albert Wolff avait réuni en volumes un choix de ses chroniques, sous le titre général de *Mémoires d'un Parisien*. Il les avait refondues, groupées suivant les sujets, et distribuées en chapitres, pour en composer *les Voyages à travers le monde; la Haute Noce*, consacré surtout au monde des viveurs et des joueurs, qu'il connaissait à fond; *l'Ecume de Paris*, qui nous introduit dans les bas-fonds de la misère et du vice, et où il fait défiler devant nous le monde des coquins. Ce ne sont pas des livres : cela sent la hâte et manque de plan; les morceaux ont été ajustés tant bien que mal les uns aux autres; mais les pages curieuses et pittoresques y abondent. Albert Wolff, dont on avait écrit la biographie en un volume, comme celle d'un grand homme, avait l'ambition de montrer que ses chroniques pouvaient servir à l'histoire et il a même essayé d'aborder celle-ci, notamment dans *les Deux empereurs*, publié à Bruxelles, en 1871, et qui fut le résultat de ses méditations pendant l'année terrible.

« La situation que m'a faite cette guerre, disait-il dans la préface, est la plus cruelle qu'on puisse imaginer. Jusqu'alors j'avais vécu de l'hospitalité parisienne et, en échange de la sympathie du public français, je lui avais voué une reconnaissance que ses malheurs n'ont pas amoindrie un seul instant. Mais, d'autre part, je n'avais pas le droit de renier ouvertement mon pays natal au moment où Napoléon lui déclara la guerre et où je le crus menacé d'un danger sérieux. » C'est pourquoi il avait dû se retirer alors à l'étranger, mais il s'estimait mieux placé que bien d'autres pour juger avec impartialité les hommes et les événements, et pour rechercher les causes de la catastrophe subie par la France, en distribuant à chacun sa part de responsabilité. Malheureusement l'autorité manquait à l'historien, et son volume des *Deux empereurs*, comme celui qu'il publia l'année suivante sur *le Tyrol et la Carinthie*, ont fait moins de bruit que ses chroniques et peut-être même que ses vaudevilles, quoique ceux-ci n'en aient pas fait beaucoup.

Après la guerre, M. Wolff se trouvait placé dans une situation délicate, et il y eut là pour lui un moment pénible à passer. Son embarras, toutefois, ne fut pas de bien longue durée, et il ne tarda guère à reprendre son assurance d'antan. On a raconté qu'il avait choisi ce moment pour demander sa naturalisation, et on lui en a su gré comme d'un hommage délicat à la France malheureuse. Je me suis fait naturaliser vaincu, a-t-il écrit lui-même. Le mot est joli; mais M. Drumont, dans *la France juive*, a prétendu que ce n'était qu'un mot, et que jamais M. Wolff n'avait été naturalisé Français, ni n'avait demandé à l'être, qu'il avait simplement, par décret de 1872, obtenu l'autorisation d'établir son domicile dans notre pays, ce qui n'est point la même chose. Louis Veuillot, dans *les Odeurs de Paris*, avait agréablement raillé *Lupus* et le ton respectueusement attendri que ce déluré savait prendre pour célébrer les grands seigneurs qui l'invitaient à venir visiter leur hôtel. Mais ce n'était là qu'un léger coup de badine en comparaison des formidables volées de bois vert que lui a largement octroyées M. Drumont dans tous ses livres. M. Wolff (Abraham, dit Albert) était juif, il est vrai, mais il l'était si peu, question de race à part! Il semble avoir voulu prouver en se faisant enterrer civilement, qu'il n'avait pas plus de religion que de patrie.

Comme M. Albert Wolff était l'homme-chronique, M. H. de la Pommeraye fut l'homme-conférence. Il rédigeait le feuilleton dramatique de *Paris*, après avoir rédigé ceux du *Bien public*, puis de la *France*. Il avait écrit aussi quelques ouvrages de peu d'importance, se rapportant tous au théâtre, objet principal de ses études; mais c'était un écrivain médiocre : sa véritable vocation fut la parole. Personne n'a plus contribué que lui au développement des conférences en France, tant au boulevard des Capucines, où il fit pendant quelque temps un feuilleton parlé, qu'aux Matinées littéraires de Ballande, dont il était l'orateur en titre. Il les exportait même en province et jusqu'à l'étranger. Depuis vingt-huit ans, il faisait des cours gratuits pour les ouvriers à l'Association polytechnique, dont il devint le vice-président. Il occupait au Conservatoire la chaire d'histoire et de littérature dramatiques, fondée en 1878. La Pommeraye, qui s'était fait recevoir avocat, avait peu plaidé et renoncé vite au barreau, où il eût pu, certainement, conquérir une belle place par l'abondance et la facilité de sa parole. La littérature l'attirait plus que le droit. En échangeant la barre contre la table et le verre d'eau des conférenciers, il demeurait avocat encore, mais sur un terrain qu'il connaissait mieux et qu'il aimait davantage.

Il avait tout pour réussir dans cette voie nouvelle : une belle prestance, une tête à caractère qui, avec ses longs cheveux et sa

moustache tombante, faisait songer à celles que les peintres prêtent aux vieux Gaulois; une voix forte et sonore, une parole chaleureuse, un enthousiasme communicatif. Et par-dessus tout, il était sympathique : ce mot, dont on a tant abusé, semblait avoir été créé pour lui. On a pu lui reprocher la banalité de sa bienveillance universelle, mais il l'éprouvait réellement. Il était l'homme cordial et serviable par excellence, il connaissait tout le monde; tout le monde le connaissait, et la maison de Socrate n'eût pu contenir ses amis. Dès qu'on voyait apparaître au balcon du théâtre, dont elle semblait inséparable, la tête décorative de la Pommeraye, c'était de toutes parts, entre les spectateurs et lui, un échange de saluts. Il n'abordait pas un critique dans les couloirs sans le traiter de *cher maître*, et il était capable de penser ce qu'il disait. En vingt-cinq ans de critique, La Pommeraye n'avait blessé personne et ne s'était pas fait un ennemi. Malgré un vie très laborieuse et très occupée, il se prodiguait en démarches, au besoin, même pour les humbles et les petits avec qui ses cours à l'Association polytechnique le mettaient en rapport et qui venaient faire appel à son inépuisable bonté. Il a été emporté en quelques jours, à cinquante-deux ans, presque en même temps qu'Albert Wolff et de la même façon, par suite d'un refroidissement gagné au sortir d'une *première*. La mort foudroyante et prématurée de cet excellent confrère et de ce parfait galant homme a suscité dans la presse de sincères et unanimes regrets.

Quelques jours après, la littérature dramatique perdait Eugène Verconsin et Armand Durantin. Le premier était l'auteur d'une foule d'aimables et jolies saynètes à deux ou trois personnages, qu'on jouait partout, dans les concerts et les soirées de bienfaisance, les casinos et les pensionnats plus souvent encore qu'au théâtre, parce qu'elles n'exigeaient ni décors ni costumes, et qu'on pouvait les monter entre deux paravents. Néanmoins le Gymnase, le Vaudeville et même le Palais-Royal ont repris aux salons plusieurs de ces jolies pièces. La donnée en est presque toujours ingénieuse, le développement spirituel et piquant. Qui n'a vu ou lu : *C'était Gertrude*, *En wagon*, *les Rêves de Marguerite*, *les Curiosités de Jeanne*, *Adélaïde et Vermouth*, *Quête à domicile*, etc. M. Verconsin n'était point satisfait de ces aimables succès; il en rêvait un plus éclatant, avec une grande pièce et sur une grande scène. Il arriva bien une fois jusqu'à la Comédie-Française, mais toujours avec une bluette en un acte. Il ne laisse que de petits tableaux de chevalet; mais mieux vaut réussir dans la miniature que d'échouer dans la peinture d'histoire.

Le cas de M. Durantin fut tout différent. Il avait fait jouer quinze pièces sur divers théâtres, soit seul, soit en collaboration, sans

parvenir à se faire un nom, lorsque, en 1865, il déposa au secrétariat du Gymnase une comédie anonyme, accompagnée d'une lettre où il annonçait sa ferme intention de demeurer toujours inconnu, quel que fût le résultat de son envoi. Le directeur du Gymnase, qui était en ce temps-là M. Montigny, un très habile homme, lut ces quatre actes, en trouva l'idée première excellente et dramatique, mais l'exécution très défectueuse, et demanda à Dumas fils de les refaire. On donna *Héloïse Paranquet*, au mois de janvier 1866, sans que le secret eût été trahi et que personne soupçonnât le nom de l'auteur. Elle alla aux nues. En écoutant ce dialogue précis, nerveux et serré, en voyant la netteté impitoyable avec laquelle l'œuvre marchait à son but et les situations se déduisaient les unes des autres, beaucoup se dirent : « C'est du Dumas »; mais personne, et pour cause, ne dit : « C'est de l'Armand Durantin ». Qui songeait à Durantin? qui le connaissait? En vain s'agitait-il pour attirer l'attention : personne ne prenait garde à lui. Enfin, il n'y tint plus et, après l'avoir d'abord chuchoté sans qu'on l'écoutât, il se mit à crier sur les toits le secret qu'il avait juré de garder : « La pièce est de moi, disait-il en substance; de moi, Durantin, de moi seul, et personne ne l'a deviné! Dumas a bien fait quelques légères retouches, mais cela ne compte pas, et je me demande même si elles n'ont pas diminué le succès. Voyez pourtant ce que c'est que le public! Voilà plus de douze ans, public inepte et frivole, que je te donne des pièces sous mon nom; tu n'en as pas voulu. Mais je pique ta curiosité par le voile de l'anonyme, et tu t'aperçois aussitôt que j'ai beaucoup de talent. »

Je me souviens encore de ce triomphe tapageur. Pour tirer parti de sa victoire, M. Durantin se hâta de porter au même théâtre *Thérèse Humbert*, également fondée sur une question de droit et qui ne pouvait être bien comprise que par une étude approfondie du code; elle tomba à plat, — et pourtant Dumas n'y avait pas travaillé! Durantin fut surpris et crut à une cabale : son échec ne pouvait s'expliquer autrement. L'année précédente, M. Dumas fils avait eu déjà une aventure semblable avec *le Supplice d'une femme*, d'Emile de Girardin, et trouvé la même justification dans le nouvel ouvrage (*les Deux sœurs*) que le rédacteur en chef de la *Presse* avait donné quelques mois après à l'appui de ses revendications. Depuis cette époque, Armand Durantin ne tenta plus, je crois, la fortune du théâtre, ou, s'il le fit, personne ne s'en souvient. Il demeure uniquement l'auteur d'*Héloïse Paranquet*.

Nul ne connaissait plus à fond l'histoire littéraire du dix-huitième siècle que M. Gustave Desnoiresterres : il en avait fait le centre de tous ses travaux, il y revenait sans cesse, il l'aimait. Il

avait débuté, vers 1840, par une série de romans d'un tour et d'une morale assez lestes, dont aucun n'est resté, mais il eut l'esprit d'y renoncer de bonne heure, pour entrer sans réserve dans la voie où devait se faire sa réputation. Son premier ouvrage important en ce genre fut celui qu'il intitula *les Cours galantes*, où il étudiait, en quatre volumes d'une érudition ingénieuse et piquante, la haute société française du siècle dernier, « cette société polie, élégante, parfaite par le ton et la forme, frivole sans conteste jusqu'à la déraison et la folie même, mais rachetant ses défauts et ses vices (et elle n'était que trop nantie des uns et des autres), par un esprit et un savoir-vivre qui ont péri, hélas! avec elle ». Il commence, au déclin du règne de Louis XIV, avec l'hôtel de Bouillon et la société du Temple, qui fut si loin d'être « parfaite par le ton et la forme »; il continue par l'hôtel Mazarin, Chantilly, la cour de Sceaux et vingt autres. C'est une mine inépuisable de renseignements, parfois très menus et d'un intérêt purement anecdotique, sur les mœurs, les modes, les amusements même du temps, avec des renvois continuels aux sources de tout genre où il a puisé.

L'ouvrage capital de M. Desnoiresterres est son *Voltaire et la société française au dix-huitième siècle*, en huit volumes, dont chacun porte un titre distinct : *la Jeunesse de Voltaire*, *Voltaire à Cirey*, etc. On ne saurait rien souhaiter de plus complet et de plus minutieusement étudié. L'Académie française a justement couronné ce grand travail, d'une conscience extrême et d'une impartialité relative. Sans doute l'auteur, — qui partageait, je le crains, beaucoup des idées du dix-huitième siècle, qui avait vécu dans son atmosphère et s'en était imprégné, — éprouve pour son héros une sympathie générale que nous ne partageons nullement; elle ne l'empêche cependant pas de reconnaître et de proclamer souvent ses torts. Il compléta son ouvrage par une *Iconographie voltairienne*. Et depuis lors, il avait publié une demi-douzaine d'autres livres : *Gluck et Piccini*, *Grimod de la Reynière et son groupe*, *la Comédie satirique au dix-huitième siècle*, *Dorat et les poètes légers au dix-huitième siècle*, tous encore, comme on voit, relatifs à son époque de prédilection, les derniers d'un style un peu alourdi et d'une érudition qu'on peut trouver parfois puérile, mais où il y a toujours beaucoup à apprendre pour les curieux.

L'Académie des beaux-arts a perdu quatre de ses membres. M. Bailly, l'architecte célèbre, qui avait restauré la magnifique cathédrale de Bourges et la maison de Jacques Cœur; reconstruit le lycée Saint-Louis, bâti le Tribunal de commerce avec son dôme, et la mairie du IVe arrondissement, sans parler d'un grand nombre de châteaux et d'hôtels particuliers, était président de la

Société des artistes français; en cette qualité, il présidait à l'organisation du Salon annuel des Champs-Élysées, et l'on comptait sur son esprit de conciliation, sur la triple autorité de son âge, de son caractère et de son talent, pour apaiser peu à peu le conflit qu'a créé une Société rivale, et dont la mort de l'irréconciliable Meissonnier semblait permettre d'espérer la fin. Mais loin de là : la Société que M. Bailly présidait vient de se diviser encore sur la question du jury; la presse retentit de ses débats violents et de ses discordes intestines, et l'on se demande si, au lieu de se réunir, ces frères ennemis ne prennent pas le chemin d'une nouvelle scission, ce qui donnerait à la grande corporation des artistes autant de têtes qu'en avait le mythologique Cerbère.

M. Charles-Louis Muller était un peu oublié de la génération présente : il avait soixante-seize ans et n'exposait plus guère; surtout, il n'avait jamais pu retrouver aucun succès qui approchât de celui qui, au Salon de 1850, accueillit son *Appel des dernières victimes de la Terreur*, aujourd'hui au musée de Versailles. Cette vaste toile, d'une composition un peu décousue, mais d'un intérêt très dramatique, solidement peinte, toute pleine de figures expressives et d'épisodes émouvants, lui valut alors une sorte de popularité. Il est remarquable que c'est la Révolution qui a toujours le mieux inspiré ce peintre d'histoire : après *l'Appel des condamnés*, ses toiles les plus remarquables et dont nous nous souvenons le mieux sont : *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, une *Messe sous la Terreur* et *la Déesse Raison*, exposée seulement en 1880, où il avait retrouvé la vigueur de ses jeunes années pour peindre les hideuses figures de démagogues qui entourent le pavois triomphal de la divinité nouvelle. Il avait été moins heureux dans son grand tableau de *l'Entrée du Christ à Jérusalem* et sa décoration de la salle des États, qu'on trouva généralement d'une invention faible et d'une exécution lâchée.

Depuis la chute de l'Empire, le comte de Nieuwerkerke avait émigré en Italie, dans un *palazzino* qu'il possédait près de Lucques et où il avait amassé une riche collection d'objets d'art. C'est là qu'il est mort à quatre-vingt-un ans. Il était né à Paris, mais d'une famille d'origine hollandaise, comme son nom l'indique. Sa fortune lui permettait de s'occuper de sculpture en amateur, et le talent dont il fit preuve dans ses premiers essais, aidé de ses hautes relations, lui valut une prompte renommée. On lui doit trois statues équestres : celle de Guillaume le Taciturne, qui est à la Haye; celle de Napoléon Ier, qu'il destinait à la place du Carrousel, mais qu'on envoya à Lyon, et celle de Napoléon III. Citons également une statue de Descartes et un grand nombre de bustes. Mais

l'artiste n'était que de second ordre et il a été très effacé par le surintendant des beaux-arts. Dans ce domaine, M. de Nieuwerkerke jouit d'une véritable omnipotence; ce fut, en son genre, un autre Haussmann. Les actes de son administration ont été souvent critiqués par la presse : on l'a chansonné, on l'a accusé de traiter le Musée du Louvre en propriété personnelle et d'en prêter les tableaux à ses amis; on a attaqué son goût et la sûreté de son savoir; sa révision des statuts de l'École des beaux-arts fut loin d'être universellement approuvée. Il n'est que juste pourtant de reconnaître son zèle, sa courtoisie et les services qu'il rendit aux artistes. Son influence était grande à la cour et l'Empire le combla de ses dons : il le fit grand officier de la Légion d'honneur en 1863, et sénateur l'année suivante. L'avènement du ministère Ollivier le réduisit aux fonctions de directeur général des Musées, et le 4 septembre le rendit à la vie privée, d'où il n'est plus sorti. Il était membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1853.

L'épidémie régnante n'épargne aucun âge : elle a enlevé en quatre jours un vieillard entré depuis quelques mois dans sa quatre-vingt-quinzième année et qui, sans elle, fût sans doute devenu centenaire, — le maître incontesté de la gravure à notre époque, M. Henriquel-Dupont. La première estampe de M. Henriquel-Dupont remontait à 1815, et son début aux Salons est à peine postérieur de quelques années; sa notoriété précoce lui avait permis d'ouvrir à vingt ans un atelier qui fut aussitôt très suivi; et s'il n'exposait plus depuis la fin de l'Empire, il n'en produisait pas moins encore à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans. Les œuvres innombrables qu'il a mises au jour, pendant tout le cours de cette longue carrière d'un labeur assidu, qui égale presque celle du Titien, sont d'une perfection soutenue; dès les premiers pas, on y sent une main déjà sûre et d'une habileté consommée, et les derniers ne révèlent aucune défaillance. La supériorité de M. Henriquel-Dupont dans son domaine s'imposait, et sa maîtrise était universellement reconnue. Il résista toujours à l'invasion des procédés expéditifs, d'ailleurs fort utiles et dont d'adroits praticiens savent tirer grand parti, mais qui ont porté un coup fatal à l'art des Gérard Audran, des Drevet, des Edelinck, des Robert Nanteuil, dont il était l'héritier direct, et, tout en usant, à l'occasion, de l'eau-forte, qui a d'ailleurs pour elle une longue et glorieuse tradition, et même de l'aquatinta, il restait avant tout fidèle au burin, qu'il maniait avec une souplesse et une science incomparables.

Parmi les anciens, Henriquel-Dupont a gravé des tableaux de Van-Dyck, de Véronèse, du Corrège, dont il a rendu à merveille la grâce, la morbidesse et l'exquise harmonie; de Raphaël surtout,

auquel il revenait avec une prédilection significative, et qu'il interpréta toujours avec la piété d'un disciple. Mais, loin de se confiner dans les siècles passés, ce classique a réservé la plus large part de son talent à l'école moderne et contemporaine : Gérard, Gros, Girodet, Hersent, dont *le Gustave Wasa*, grâce à lui, n'a péri qu'à demi dans le sac du Palais-Royal, en 1848 ; Champmartin, Benouville, Ary Scheffer, Decamps même, qui semblait peu fait pour le séduire, et dont il n'a pas moins traduit *l'Ecole turque* avec sa supériorité habituelle ; Lehmann, H. Flandrin, Ingres, dont il a reproduit la plupart des portraits ; et, plus encore, Paul Delaroche, dont il s'attacha à populariser les plus beaux ouvrages, *le Strafford*, *le Cromwell*, *l'Assassinat du duc de Guise*, *l'Hémicycle du palais des Beaux-Arts*, etc., et qui lui dut une partie de sa renommée, car, en le transposant avec une fidélité parfaite, sans chercher à le corriger ni à l'embellir, il lui arriva plus d'une fois d'en donner une idée supérieure à son mérite réel. Ce n'était pas seulement une consécration d'être gravé par lui : en dehors de l'honneur qu'il faisait à un artiste en le jugeant digne de son burin, celui-ci savait bien, non seulement que son œuvre ne perdrait rien à cette traduction, mais qu'elle pouvait y gagner.

Henriquel-Dupont connaissait à fond toutes les ressources du métier ; il en usait avec une aisance et une dextérité, mais en même temps avec une conscience et un souci de correction absolue qui ne se sont jamais démentis. Son goût et l'élévation de son style égalaient son savoir ; mais, tout en continuant la tradition des grands modèles dont il avait étudié les secrets et dont il égala le talent, il sut la renouveler sur quelques points. Il avait sa manière à lui, classique et personnelle à la fois. Son œuvre sera recherché à l'avenir comme celui des artistes illustres qu'il a continués. Avons-nous besoin d'ajouter qu'on n'atteint pas une telle perfection dans l'art de la gravure sans être soi-même un dessinateur de premier mérite ? Dans la riche galerie de portraits qu'il a gravés, un bon nombre avaient été dessinés par lui avec une pureté de trait qui fait songer à ceux d'Ingres.

Aucune récompense n'a manqué à M. Henriquel-Dupont. Grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855, il était président du jury de la section de gravure à celle de 1867. Il faisait partie de l'Académie des beaux-arts depuis 1849 et avait été nommé en 1878 commandeur de la Légion d'honneur. Au dire de tous ceux qui l'ont connu, l'homme valait l'artiste. Une mort chrétienne a dignement couronné cette existence si bien remplie.

Le sculpteur Ernest Christophe, qui vient de mourir à l'âge de soixante-cinq ans, a eu son heure de célébrité ; et, en remontant à

une trentaine d'années, on trouverait, dans les comptes-rendus de quelques critiques tels que Théophile Gautier, des pages où il était traité presque en homme de génie. Elève de Rude, il a signé avec son maître la statue de Godefroy Cavaignac couché sur son tombeau, au cimetière Montmartre. Il était hanté par un certain idéal de grandeur qu'il essaya plusieurs fois de réaliser, un peu à la façon du peintre Wiertz, par des figures de proportions colossales : celle du *Travail*, celle de la *Douleur*, qu'il eût voulu dresser, comme un symbole au point culminant du Père-Lachaise. Le *Masque*, qu'on désigne quelquefois sous le nom un peu ambitieux de la *Comédie humaine*, et qui décore le jardin des Tuileries, est également de grandes dimensions. Baudelaire, son ami, a célébré, dans une pièce des *Fleurs du mal*,

> Cette femme, morceau vraiment miraculeux,
> Divinement robuste, adorablement mince,

dont la vraie figure apparaît, crispée de douleur et renversée, derrière la face au rire menteur. Avant M. Paul Bourget, Christophe avait fait une *Cruelle énigme :* il aimait le symbole et l'allégorie; il cherchait à mettre une idée philosophique sous la forme. Il faudrait un commentaire pour bien comprendre toutes les intentions de sa *Fatalité*, bronze à cire perdue qui est au musée du Luxembourg, œuvre d'une conception ingénieuse, mais un peu littéraire, où il semble avoir voulu symboliser la loi darwinique de la concurrence vitale et de la sélection naturelle, fondée sur l'impassible élimination des faibles.

Le vieux Chollet, dont le nom, inséparable de l'histoire de l'Opéra-Comique dans la première moitié de ce siècle, reste particulièrement attaché au souvenir du *Postillon de Longjumeau*, qu'il avait créé en 1836 avec un succès populaire, est mort des suites d'un refroidissement, mais dans sa quatre-vingt-quinzième année, ce qui diminue la gravité de l'accident. Chollet contribua certainement beaucoup à la fortune prodigieuse de l'ouvrage d'Adolphe Adam, plus encore qu'à celle de *Marie*, de *Zampa*, de *Fra Diavolo*, du *Brasseur de Preston*, de l'*Eclair*, du *Chalet*. Il était né en 1798 et retiré du théâtre depuis 1840, c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle, sauf une courte réapparition en 1854, dans une reprise de son opéra favori. C'est alors seulement que ceux de ma génération ont pu se faire une idée de sa voix et de son talent. Il y chantait d'une façon fort agréable encore : *Oh! oh! oh! qu'il était beau, le postillon de Longjumeau!* mais les anciens assuraient que ce n'était plus cela et qu'il eût fallu l'entendre quinze années aupa-

ravant. Les souvenirs artistiques de Chollet remontaient jusqu'au premier Empire. Il avait remporté au Conservatoire un prix de solfège en 1814. Né d'une famille très pauvre, il dut s'ingénier en toutes façons pour gagner sa vie : le matin, chantre à Saint-Germain l'Auxerrois; le jour, trombone dans la première légion; le soir, choriste à l'Opéra ou aux Italiens, il déjeunait de l'autel, dînait de la garde nationale et soupait du théâtre. Ad. Adam, qui a consacré à son plus célèbre interprète plusieurs pages de ses *Souvenirs*, y raconte, non peut-être sans quelques fioritures, semblables à celles dont l'artiste aimait à agrémenter ses airs, comment, ayant laissé voir sous la soutanelle et le surplis l'épée qu'il n'avait pas eu le temps d'enlever en passant précipitamment de la revue à l'église, il fut interrogé dans la sacristie par la police et faillit être conduit en prison comme ayant voulu assassiner le roi, qui assistait à la messe. Le ténor de Chollet, doux et puissant à la fois, avait des notes barytonnantes; c'était un chanteur habile et séduisant, mais non de grand style : il abusait des vocalises et recherchait l'effet avant tout.

Je manque absolument de compétence pour apprécier les innombrables travaux du savant M. de Quatrefages, dont le nom était si bien frappé pour la gloire. Membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, professeur d'anthropologie et d'ethnologie au Muséum, commandeur de la Légion d'honneur, il jouissait d'une illustration plus qu'européenne. Je ne copierai point dans Vapereau la liste de ses livres et de ses mémoires sur les animaux vertébrés ou invertébrés, sur le système nerveux des annélides, sur les lombrics, les sangsues, les tarets, etc., dont les titres seuls m'inspirent une respectueuse terreur. J'ai souvenir pourtant d'avoir parcouru jadis avec plaisir ses *Souvenirs d'un naturaliste*. Il était un des adversaires les plus résolus des théories transformistes, qu'il a combattues avec une autorité indiscutable, non seulement dans son ouvrage sur *Charles Darwin et ses précurseurs français*, mais dans de nombreux articles d'un savoir très solide et d'une logique très serrée. L'unité de l'espèce humaine n'a pas eu de défenseur plus inébranlable que lui. Il avait fini par se consacrer à peu près exclusivement aux études anthropologiques, et tous ses travaux sont d'un spiritualiste convaincu.

La plume de M. de Quatrefages n'était point dépourvue d'élégance et, sans rien sacrifier de la précision scientifique, il savait, lorsqu'il le voulait, se mettre à la portée des indoctes qui n'étaient point des incultes. Il professait l'histoire naturelle au lycée Napoléon quand le système de la bifurcation fut introduit par M. Fortoul dans l'enseignement universitaire, et je me souviens

parfaitement qu'à cette occasion, M. de Quatrefages, chargé du discours de la distribution des prix, non seulement fit l'éloge sans réserve de la nouvelle mesure et prononça un panégyrique enthousiaste de la science, ce qui était son droit et même son devoir, mais qu'il abusa de la circonstance pour rabaisser en termes dédaigneux l'enseignement des lettres, au milieu des professeurs d'humanités que la discipline condamnait au silence, mais dont les mouvements de physionomie protestaient en termes expressifs contre ses paroles. Les impressions de jeunesse sont les plus durables, et j'avoue qu'il m'est toujours resté de ce discours un souvenir pénible qui m'eût empêché de goûter pleinement les *Etudes sur les types inférieurs de l'embranchement des annelés.* J'aime encore mieux Virgile.

M. Eugène Crépet mérite un souvenir. Non qu'il ait marqué personnellement comme écrivain, mais il a doté notre histoire littéraire d'un monument considérable dont il avait conçu la pensée, dont il dirigea l'exécution et à l'achèvement duquel il consacra une partie de sa fortune. *Les Poètes français*, précédés d'une introduction de Sainte-Beuve, forment, en quatre gros volumes, une histoire de notre poésie nationale, sauf la poésie dramatique, par les textes, depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours. Il avait même admis les vivants dans son dernier volume, et il s'en repentit trop tard, devant le flot de sollicitations dont il fut assailli. Les notices qui accompagnent chaque auteur, et qu'il demanda à vingt écrivains différents, sont souvent des morceaux de critique remarquables. Il en a rédigé lui-même plusieurs, d'une importance secondaire. Quelques années après, M. Crépet publia *le Trésor épistolaire de la France* en deux volumes, et on lui doit encore la correspondance et les œuvres posthumes de Baudelaire.

Ce n'est point dans ce recueil, dont il partageait toutes les idées et toutes les croyances, dont il fut toujours l'ami et, quoique trop rarement, le collaborateur, que nous pourrions oublier M. de Foblant. Il était né à Dieuze, dans la Meurthe, en 1817, et dirigeait l'excellent journal catholique *l'Espérance*, de Nancy, lorsqu'il fut envoyé à l'Assemblée législative par le suffrage universel. Il est de ceux qui eurent l'honneur d'être arrêtés et conduits à Vincennes, dans la nuit du coup d'État.

Foblant, par un instinct plus fort que les raisons mêmes dont il le fortifiait, était un libéral. Il le fut pendant soixante années, à sa sortie du collège, comme à la veille de sa mort. Cette âme modeste, généreuse, ignorante du mal d'abord, et, plus tard, voulant le rester encore, s'était vouée à l'apostolat des intelligences. Foblant s'y

consacra tout entier et s'y sacrifia sans réserves. La réconciliation de la société moderne avec le christianisme dans la liberté et par la liberté, tel fut l'idéal de sa vie. En cela il était le disciple de ses maîtres bien-aimés, Ozanam et Lacordaire. Mais ce qui donnait à cette âme d'élite sa marque particulière, c'était sa confiance obstinée dans la droiture et la sincérité de l'âme humaine. Il combattait vigoureusement l'erreur, mais il répugnait à l'attribuer à la mauvaise foi. Aussi cherchait-il toujours à convaincre et éprouvait-il l'horreur instinctive de tout ce qui lui semblait arraché à la peur. Il ne désespéra jamais de la force de la vérité; sa main loyale était invariablement tendue à l'adversaire chez lequel il ne voulait voir qu'une intelligence dévoyée.

Ses amis le plaisantaient parfois sur cet optimisme invariable; il souriait, mais ne s'avouait pas vaincu. Quand l'évidence de la trahison, de la lâcheté ou du crime apparaissait à ses yeux dans certaines circonstances, dont une longue vie comme la sienne ne pouvait lui épargner la rencontre, il baissait la tête et se taisait. On aurait pu le croire enfin convaincu de l'inutilité de prêcher aux méchants le repentir, aux bons l'indulgence et le respect de la liberté de l'adversaire. Point! le ressort un instant ployé se redressait, et le *vieil homme* reparaissait à la première occasion.

C'était lui qui avait raison et de cette raison supérieure que l'esprit ne connaît pas toujours.

Pendant l'Empire, il se tint à l'écart de toutes fonctions et ne brigua plus aucune candidature, mais sans se désintéresser, loin de là, des affaires publiques. On sait qu'il fut, avec M. de Metz-Noblat et quelques autres de ses compatriotes, animés comme lui d'un esprit à la fois conservateur, religieux et sincèrement libéral, grands partisans de la décentralisation, l'un des fondateurs de ce qu'on a appelé l'école de Nancy, qui exerça une influence sérieuse sur l'opinion à la fin de l'Empire, et même après le 4 septembre. Il a exposé et soutenu ses idées dans les *Varia*, dans la presse locale, dans le *Français*, le *Moniteur*, le *Correspondant*. C'est en février 1869 qu'il débuta ici par un article écrit du style le plus ferme et le plus vif, sur l'*Union libérale*, où il sonnait le ralliement, indiquait le but, traçait le programme et les moyens d'action, en définissant le libéralisme tel qu'il l'entendait et le pratiqua toujours. Il y revenait encore l'année suivante sous un autre titre non moins significatif: *le Parti de la liberté*, où il étudiait la ligne de conduite à suivre la veille et le lendemain du plébiscite, et, depuis la guerre, il nous avait donné sur les *réactionnaires libéraux*, les élections, le congrès, les évolutions de la politique conservatrice, d'autres

travaux d'un bon sens toujours lumineux, d'une forme toujours ingénieuse et piquante. Pendant le siège, malgré son âge, il avait quitté sa province pour s'enfermer dans Paris, et fit son service sur les remparts dans la même compagnie que son ami Augustin Cochin. M. de Foblant a manqué à l'Assemblée de 1871, où son expérience et son talent eussent été si utiles. Il manquera maintenant encore, car ni sa pensée, ni son courage, ni ses convictions n'avaient faibli, et il ignorait le découragement, parce qu'il n'avait jamais connu l'illusion.

« Mais, dit M. Thureau-Dangin dans l'hommage ému que le *Moniteur* a rendu à M. de Foblant par sa plume, si éminents que fussent chez lui l'écrivain et le politique, il y avait quelque chose de supérieur encore, c'était l'homme lui-même avec sa droiture, son sens si délicat de l'honneur, ce rare mélange de fierté et de modestie, son oubli si complet de lui-même, sa vaillance, sa bonté aimable et tendre, sa chevaleresque générosité ; c'était enfin le grand chrétien, ayant toujours placé le catholicisme et l'Église au premier rang des causes auxquelles il dévouait sa vie, et ayant fait de cette religion, qui tenait tant de place dans sa vie publique, la règle constante de sa vie privée. Depuis quelques années, averti par la maladie, il était constamment en présence de la mort et s'y préparait virilement et simplement en chrétien qui croyait, espérait, et qui avait toujours aimé. »

Nous aurions voulu pouvoir rendre hommage plus à loisir à M. l'abbé Charles Perraud, frère de l'illustre évêque d'Autun, que l'épidémie vient d'enlever à son apostolat. M. l'abbé Ch. Perraud, qui avait été l'un des disciples bien-aimés du P. Gratry et l'ami intime de l'abbé Perreyve, était entré à l'Oratoire après de brillantes études, et sa parole s'était fait entendre dans les chaires de la plupart des églises de Paris. Il s'adressait surtout aux hommes, et il leur parlait en homme qui les connaissait et qui les aimait, qui ne répudiait pas les légitimes aspirations de son temps, en même temps qu'en prêtre imprégné de l'esprit de l'Évangile. Sa parole loyale et généreuse, ferme et douce à la fois, avait de l'écho dans leurs cœurs. On n'oubliera pas de sitôt ses conférences de Saint-Roch, où se pressait une foule avide de l'entendre. Parmi les discours qu'il a recueillis, nous citerons surtout ceux qu'il a consacrés à la *Pologne martyre* et à l'*Avenir de la Pologne*, plus spécialement encore les conférences prononcées à Saint-Ambroise, en 1881, devant un auditoire tout populaire qu'il avait su captiver par l'accent d'une affection sincère, cordiale et profonde. Dans son humilité, l'abbé Perraud a demandé les funérailles du pauvre, mais son cercueil s'en est allé vers le dernier asile couronné par

ses œuvres, escorté par les malheureux qui se souvenaient de sa charité, par les prières et les regrets de tous ceux qui l'ont connu et qui pleuraient en lui l'un des bienfaiteurs de leurs âmes.

Le haut clergé n'a pas été épargné non plus. Après Mgr Freppel, l'Eglise de France a perdu Mgr Gay, évêque d'Anthédon, savant théologien, écrivain et prédicateur distingué; Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai, que le *Correspondant* a eu l'honneur de compter parmi ses collaborateurs, et qui n'était pas indigne, par ses vertus et son talent d'écrivain, d'occuper le siège de Fénelon. Deux cardinaux ont été emportés le même jour : à Rome, le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, le dernier secrétaire d'Etat de Pie IX, dont on parlait moins que de beaucoup d'autres membres du Sacré-Collège, et que, cependant, on considérait comme *papable;* à Londres, le grand cardinal Manning, qui n'était pas seulement une Eminence, mais, dans toute la force du terme, un esprit et un caractère *éminents.* Le cardinal Manning avait l'âge de M. Gladstone, dont il fut le condisciple à Oxford et, plus tard, l'adversaire triomphant dans la défense du Saint-Siège. Mais le vieil homme d'Etat n'a pas gardé rancune à celui qui avait si catégoriquement réfuté son pamphlet contre l'Eglise catholique, que beaucoup de protestants eux-mêmes n'avaient pu contester sa défaite. C'est que l'ancien *fellow* d'Oxford était un redoutable controversiste, ayant, au service de la foi qu'il avait conquise par une étude approfondie des Pères, des théologiens et des docteurs, une logique et une science sans rivales. Et malgré le coup sensible qu'avait porté à l'Église anglicane sa conversion à la foi catholique, ses compatriotes demeuraient fiers de lui et jouissaient encore de ses triomphes dans leur orgueil national, parce que, en devenant *Romain*, il était resté complètement Anglais.

Anglais, il l'était physiquement, moralement et intellectuellement, par la physionomie et par le caractère, par le flegme de sa parole, par les habitudes de sa vie et par son patriotisme. Je crains même, à vrai dire, qu'il n'éprouvât qu'une médiocre sympathie pour la France. Dans ce curieux roman de *Lothair*, qui fut inspiré, dit-on, à Disraëli par la *défection* du marquis de Bute, et où il a mis en scène, suivant l'idée qu'il en avait, les menées et les intrigues cléricales, on a généralement voulu reconnaître Manning dans la figure du cardinal Grandison, peinte avec une sympathie relative. Par l'estime universelle qu'il inspirait, l'exemple de sa conversion en a entraîné beaucoup d'autres; elle était une prédication et une démonstration qui devaient produire autant d'effet que ses écrits : elle est certainement de celles qui ont le plus contribué à l'énorme diminution du préjugé national contre le catholicisme.

Nommé par le Pape archevêque de Westminster, en remplacement du cardinal Wiseman, il ne tarda pas à justifier amplement le choix du Saint-Père. Ce converti, élevé du premier coup à la plus haute dignité de la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre, multiplia ses travaux, combattit ardemment pour le pouvoir temporel et l'infaillibilité pontificale, fonda l'université catholique de Londres, à l'inauguration de laquelle on vit le marquis de Ripon, — la dernière et non la moins illustre conquête de l'Église, — au milieu de ses pairs, qui formaient comme une couronne à l'illustre prélat, baiser humblement son anneau pastoral. Loin de s'isoler sous la pourpre, il a considéré qu'elle lui donnait un titre et une obligation de plus d'intervenir en pacificateur dans les débats irritants, de désarmer les haines, d'apporter la force de son autorité morale dans la discussion et la solution des problèmes sociaux. On sait comment, tout en condamnant les excès de la lutte, il se fit le champion des droits de l'Irlande, et comment aussi son arbitrage, il y a quelques années, parvint à désarmer les belligérants dans la lutte formidable qui se préparait entre les ouvriers des docks et les patrons. Cet ascète se tenait au courant de toutes les questions vitales; il savait prendre de hardies et fécondes initiatives; il a été un *socialiste* chrétien à la façon de Léon XIII. Aussi jouissait-il d'un prestige unanime sur la terre classique de l'antipapisme, et à sa mort, on a vu, ce qui eût paru impossible il y a trente à quarante ans, des feuilles protestantes, comme le *Times* et la *Pall mall Gazette*, s'associer aux regrets des catholiques, en rendant hommage à son activité, à son énergie et à ses vertus.

La mort du duc de Clarence, survenue le même jour, n'a point empêché l'Angleterre de ressentir, comme un deuil national aussi, celle du cardinal Manning. Le cardinal avait rempli sa carrière, mais on peut dire que le fils aîné du prince de Galles, le futur héritier de la couronne, n'avait pas encore commencé la sienne. Il a été enlevé à vingt-huit ans, au milieu des préparatifs de son prochain mariage avec la princesse Mary de Teck, et les derniers cadeaux de noces arrivaient encore lorsque les premières couronnes funèbres étaient déjà déposées sur le cercueil du prince. On a remarqué que ce titre de duc de Clarence semble frappé d'une sorte de malédiction : cinq princes l'ont porté; tous sont morts sans enfants; trois dans des circonstances tragiques. Et ce n'est qu'un cri dans toute l'Angleterre pour qu'il demeure à jamais enseveli dans la tombe qui vient de s'ouvrir.

Devant ce coup de foudre dans un ciel serein, qui a réduit subitement en poussière tant de rêves, faut-il redire une fois de plus la vanité des espérances humaines, la fragilité de la force, le néant de

la grandeur, la cruelle ironie avec laquelle la destinée déjoue nos projets et souffle sur l'échafaudage de nos plans d'avenir, comme sur un château de cartes, tous ces grands lieux communs qui ont si souvent inspiré, qui inspireront si souvent encore la poésie et l'éloquence? Hélas! les yeux des reines n'ont pas moins de larmes à pleurer aujourd'hui qu'au temps de Chateaubriand, et la mort du duc de Clarence, si douloureuse qu'elle soit, n'est pas la plus tragique qu'on puisse relever dans la longue liste funèbre des princes héritiers décédés, en ce siècle, avant de s'être assis sur le trône dont ils occupaient la première marche. Qu'on se rappelle seulement le duc d'Orléans et l'archiduc Rodolphe d'Autriche.

Joignons à cette liste funèbre le général Cambriels, le vice-amiral Peyron, sénateur inamovible, ancien ministre de la marine, grand-croix de la Légion d'honneur; le docteur Ch. Richet, l'éminent chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine; M. Oscar de Vallée, premier avocat général et conseiller d'État sous l'Empire, sénateur inamovible sous la République, orateur à la parole grave et élevée, écrivain d'une haute distinction, d'un style un peu solennel, qui faisait toujours songer à la toge, et dont le livre austère et vigoureux sur les *Manieurs d'argent*, éloquente catilinaire d'un moraliste magistrat, avait eu jadis beaucoup de retentissement. Ajoutons-y même la fille aînée de Naundorff, Mme Laprade, que ses partisans appelaient la princesse Amélie de Bourbon. Elle est morte dans une petite ville du département d'Ille-et-Vilaine, où elle s'était retirée depuis quelques années; mais jusqu'à sa vieillesse, elle avait vécu dans le Périgord, vénérée par un petit groupe d'adeptes convaincus, comme l'héritière de Louis XVI. Le père, né à Potsdam, d'une famille juive, ancien horloger, condamné, dit-on, à trois mois de prison pour fausse monnaie, en 1824, était certainement un imposteur; mais rien n'empêche de croire que la *princesse* Amélie, élevée par Naundorff et entretenue par le zèle de ses fanatiques dans la foi en sa filiation royale, que paraissait confirmer son type bourbonien, ne se crût sincèrement la fille de Louis XVII. On avait pu la voir, en 1874, devant la cour de Paris, aux côtés de Jules Favre, plaidant en appel du jugement de 1851, qui avait repoussé les revendications des Naundorff. Il y a cinq ou six ans, elle était venue passer quelques semaines à Paris, avec tous les membres de sa famille, et elle reçut dans son appartement de la rue de la Néva les rares fidèles et les nombreux curieux auxquels, de sa main princière, elle distribuait ses photographies et les brochures destinées à établir ses droits; mais ce suprême effort n'aboutit qu'à intéresser quelques chroniqueurs à sa cause, l'espace d'un matin.

C'est encore à l'*influenza* qu'on attribue la mort de l'éminent

économiste belge, M. de Laveleye, professeur à l'université de Liège, membre correspondant de notre Académie des sciences morales et politiques, créé baron dans ces dernières années, et qui, en dehors des questions dont il avait fait son domaine spécial, avait exercé, dans les sens les plus divers, sans en excepter la critique littéraire et artistique, l'activité curieuse de son esprit et ses facultés d'assimilation. Mais c'est assez de l'hécatombe par laquelle l'épidémie a, chez nous, terminé l'année 1891 et commencé l'année 1892, sans nous condamner plus longtemps à la suivre dans ses capricieuses pérégrinations à travers le monde.

Pour nous consoler, on nous dit que deux docteurs viennent de découvrir simultanément le bacille de l'*influenza*. Il se pourrait seulement que ce ne fût pas le même, car le premier l'a découvert dans les expectorations, et l'autre dans le sang. Ils ne nous enseignent pas non plus jusqu'à présent le moyen de nous en débarrasser, ce qui serait l'essentiel, mais c'est déjà quelque chose de connaître le coupable. Savoir le nom de sa maladie, n'est-ce pas un commencement de guérison? Il est difficile toutefois de ne pas concevoir quelques inquiétudes en songeant que le professeur Pfeiffer, celui des deux dont on parle le plus, est le gendre du docteur Koch, qui avait si bien démasqué le microbe de la phtisie, mais qui s'est laissé battre honteusement par l'ennemi qu'il avait juré d'exterminer. Ces infiniment petits sont les plus redoutables des adversaires : ils se dérobent par leur infimité même, qui n'offre pas de prise, et découragent par leur nombre effroyable. Ils sont trop, comme disait le conscrit. Le docteur Pfeiffer assure qu'un crachat de malade en renferme des milliards : il ne spécifie pas le nombre exact, mais un milliard de plus ou de moins, ce n'est pas une affaire lorsqu'il s'agit de microbes. On a, d'une part, à combattre le néant et, de l'autre, l'infini : comment s'étonner que la lutte soit longue et difficile?

II

L'Opéra, depuis le 1er janvier, a un nouveau directeur. MM. Ritt et Gailhard nous ont fait leurs adieux avec la *Thamara* de M. Louis Gallet, pour les paroles, et Bourgault-Ducoudray, pour la musique.

Nul exemple n'est plus propre que celui de M. Bourgault-Ducoudray à enseigner aux jeunes compositeurs la vertu dont ils ont le plus besoin : la patience. Il aura, le mois prochain, cinquante-deux ans; il a remporté le prix de Rome, il y a trente ans, et il avait envoyé de la villa Médicis des fragments d'un drame lyrique en trois actes, prouvant ainsi qu'il songeait dès lors au théâtre. Depuis,

il s'était fait connaître comme un compositeur et un musicographe également distingué; il avait fondé et dirigé une grande société musicale, il avait rempli une mission en Grèce et en Orient, où il recueillit des mélodies populaires publiées par ses soins et dont on retrouve comme un écho au deuxième tableau de *Thamara;* enfin, il était professeur d'histoire générale de la musique, au Conservatoire. Et pour arriver jusqu'au théâtre, qui n'avait pas cessé un moment d'être l'objet de sa légitime ambition, il lui a fallu attendre qu'il eût la barbe grise. Encore n'y a-t-il réussi qu'en invoquant le titre que lui donnait son grand prix et en se faisant désigner par le ministre comme l'un des compositeurs imposés, par le cahier des charges, à la direction de l'Opéra.

Le livret de *Thamara* fut donc confié à M. Bourgault-Ducoudray, et il écrivit sa partition. Mais ce n'était encore là que la moitié de la besogne, et la plus agréable. Les grandes tribulations allaient commencer. La pièce était reçue, mais on n'est jamais pressé de jouer un ouvrage qu'on n'a pas demandé et choisi, et le compositeur se heurtait à un mauvais vouloir évident. S'il faut en croire les bruits qui ont couru, on s'efforçait de le lasser, non seulement par les lenteurs apportées à l'exécution du contrat, mais par des réflexions désobligeantes pendant les répétitions, par de petites notes perfides envoyées aux journaux, par des observations sur le danger de donner son œuvre au lendemain de *Lohengrin*, sur les ressemblances du sujet avec celui de *Salammbô*, que l'Opéra se propose de monter cette saison, afin de l'amener à retirer lui-même sa pièce, ce qui eût sauvé les directeurs de l'amende encourue pour inexécution du traité. « Réservez *Thamara* pour la direction prochaine, lui disait-on. Il est vrai qu'elle n'est point tenue à vous jouer, mais elle sera trop heureuse de le faire, et vous y gagnerez de n'être point étranglé en fin de bail. » Mais M. Bourgault-Ducoudray a lu la Fontaine, il sait qu'un *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras;* il résista aux paroles mielleuses et dorées comme il avait résisté aux paroles blessantes, en déclarant fermement qu'il voulait être joué, mais non pas de la façon que l'entendaient les facétieux directeurs de l'Opéra.

Il fallait se rendre. Les répétitions continuèrent de mauvaise grâce. Mais alors, au dernier moment, lorsqu'il ne restait plus que le temps matériel de donner les trois représentations réglementaires, l'*influenza* se mit de la partie, comme si elle eût été de connivence avec MM. Ritt et Gailhard, qui n'eussent point manqué sans doute d'alléguer le cas de force majeure. Le ténor Vergnet perdit tout à coup sa voix. Heureusement pour le compositeur, on put mettre aussitôt la main sur un autre ténor, qui fit le double tour de force

de suivre immédiatement les répétitions en *lisant* le rôle, c'est-à-dire en le chantant à première vue sur le manuscrit, et de l'apprendre en quatre ou cinq jours. Mais ce nouveau contre-temps avait encore reculé la représentation : la direction Ritt et Gailhard n'a pu en donner qu'une, qui a failli rester la seule; mais, sans y être tenue, la direction nouvelle a jugé que l'ouvrage offrait assez d'intérêt pour mériter la faveur de quelques autres soirées.

L'histoire de *Thamara* n'est autre que celle de *Judith*, — avec un ressouvenir de *Salammbô*, — transposée dans un autre pays et une autre époque. Béthulie, c'est Bakou, la ville sainte des Guèbres; Holopherne, c'est le sultan Nour-Eddin, et Judith, c'est Thamara. Pour sauver sa patrie, réduite aux dernières extrémités, la jeune prêtresse Thamara se dévoue. Elle va trouver Nour-Eddin dans son camp, mais celui-ci l'accueille si bien et se montre si tendre que sa haine tombe et qu'elle se met à l'aimer. Elle le tue pourtant, après de longues hésitations, poussée par des voix mystérieuses qui lui rappellent impitoyablement ce qu'elle a juré, et elle rentre dans Bakou, après avoir mis le feu aux tentes des Perses, qui fuient épouvantés. On l'accueille en triomphe, mais elle ne peut survivre à celui qu'elle aimait, et, au milieu des cris d'allégresse et des chants de victoire, elle se frappe pour le rejoindre.

Le poème de M. Louis Gallet ne brille donc pas précisément par la nouveauté, malgré les quelques variations qu'il y a introduites. Il comprend deux actes, divisés chacun en deux courts tableaux. Le premier n'est, pour ainsi dire, qu'une succession de chœurs, au milieu desquels se détache, mais sans se séparer d'eux, les paroles de la jeune prêtresse s'offrant à sauver sa patrie, et celles du grand prêtre, qui l'encourage et la bénit. Nous avons tour à tour les chœurs de la foule qui se lamente, des femmes qui souffrent de la soif et de la faim, des soldats à bout de vaillance et de force, et des braves qui veulent résister encore. Ce chœur, qui circule et renaît sans cesse, du commencement à la fin du tableau, est souvent d'un beau caractère et d'un remarquable travail orchestral. Un peu de monotonie et de langueur commence à se faire sentir au deuxième tableau, du moins pendant la première partie, malgré le charme doux et tendre qu'offre le ballet des bayadères avec le chœur féminin qui l'accompagne. Mais l'intérêt se relève à l'arrivée de Thamara; la scène s'anime : Nour-Eddin, qui n'est pas une basse profonde, comme devrait l'être Holopherne, tyran sérieux, mais un ténor, parce que, au fond, ce conquérant n'est qu'un jeune premier, adresse des déclarations passionnées à sa visiteuse, qui, de son côté, se débat en accents dramatiques contre l'amour dont elle se sent envahir et lui demande vainement grâce pour sa patrie.

Le troisième tableau est simplement un monologue tragique, à peine coupé par les quelques paroles que Nour-Eddin endormi prononce en rêve, et par les voix aériennes qui reprochent à Thamara sa faiblesse. Mais ce monologue est tout un drame, et M. Bourgault-Ducoudray a traduit souvent en traits pathétiques et avec une inspiration réelle les déchirements de cette lutte intérieure. Le tableau final a du souffle et du caractère, mais il est aussi court que le précédent. Ce n'est guère qu'une marche religieuse et triomphale, au milieu de laquelle Thamara, l'œil égaré, exhale ses remords et se frappe. L'œuvre est montée très convenablement, toutefois sans aucune des magnificences de décors, de costumes et de cortège auxquelles nous a habitués l'Opéra. Elle est chantée convenablement aussi, mais sans éclat, par M. Engel, M[lle] Domenech et M. Dubulle.

Le Vaudeville a fait aux *Jobards*, de MM. Guinon et Denier, qu'il avait donnés en matinée, l'honneur de les inscrire sur son affiche, pendant une semaine, pour ses représentations du soir. C'était un encouragement dû aux jeunes auteurs, dont la comédie a retrouvé, près de ce nouveau public, qui n'est pas tout à fait le même que celui du jour, un accueil toujours très bienveillant, mais un peu moins chaleureux peut-être. Nous avons rendu compte de la pièce et n'y reviendrons pas. Elle était précédée de deux petits actes d'un caractère très différent : *le Paysan*, drame minuscule tiré par M. Jean Sigaux de l'intéressant volume de nouvelles qu'il a publié l'an dernier sous le titre de *la Mandoline*, et *Karita*, comédie poudrée et à talons rouges. Il y a vraiment une idée de drame dans l'histoire de ce *paysan* qui, pendant l'invasion de 1870, après avoir étranglé un sous-officier de uhlans, surpris par lui au moment où il violentait sa fille Toinette, l'a enterré dans la cour de la ferme et qui, sur l'emplacement même où repose le cadavre, apprend l'exercice à son petit-fils, Étienne, — venu au monde neuf mois après la tragique aventure et dans les veines duquel coule peut-être le sang ennemi, — afin de le dresser à tuer un jour le plus de Prussiens possible. Un brave garçon est venu demander la main de Toinette, et le père Chassignol répond à sa demande en lui racontant ce qui s'est passé. Ce drame, tout en récit, n'est donc qu'une sorte de long monologue, à peine coupé par quelques brèves réflexions du jeune homme et par les allées et venues des deux femmes qui apportent à boire. Quant à la *Karita* de M. Paul Sonniès, ce trumeau Louis XV, agréable badinage de boudoir, avec l'inévitable duc de Richelieu dans la coulisse, est fort joliment versifié, sauf quelques anachronismes, mais ce n'est qu'une bagatelle sans portée.

Nous avions déjà *le Monde où l'on s'amuse* et *le Monde où l'on*

s'ennuie. MM. Ernest Blum et Raoul Toché ont voulu continuer la série en donnant au Gymnase *le Monde où l'on flirte;* après quoi, nous aurons sans doute *le Monde où l'on danse*, *le Monde où l'on rit*, *le Monde où l'on pleure*, *le Monde où l'on travaille*, *le Monde où l'on fait la fête*, et que sais-je encore? Il n'y a vraiment pas de raison pour s'arrêter en si beau chemin, du moment qu'on bâtit une pièce comme ces poupées sans corps, faites avec des chiffons et des épingles, et c'est le cas du *Monde où l'on flirte*.

Depuis vingt ans que je rends compte ici des principaux théâtres, j'ai déjà vu bien des œuvres d'une trame si mince et si légère qu'il était, pour ainsi dire, impossible de la saisir, mais je n'ai pas souvenir d'une seule qui fût aussi inconsistante et aussi décousue que celle-ci. L'intrigue, si l'on peut employer ce mot, est une véritable toile d'araignée, à peu près invisible à l'œil nu. On ne trouverait pas deux scènes qui se tiennent, et l'analyse chimique la plus soigneuse aurait peine à en extraire un globule infinitésimal d'action. M. Gondinet, par exemple, a eu plus d'une fois le tort de nous servir des pièces où l'on ne trouvait qu'un peu de poisson noyé dans beaucoup de sauce, mais au moins cette sauce était piquante, ou, pour parler sans métaphore, le vide de l'action était racheté par l'esprit du détail, par l'agrément du dialogue et des épisodes, par l'observation des caractères. Ici, les personnages ne sont que des figures de modes, les épisodes n'existent pas, et le mot le plus spirituel du dialogue est celui de Mme de la Ville-Coutance à son *flirteur* Blackson, qui la trouve... confortable : « Y a-t-il longtemps que vous êtes Anglais ? » On me permettra donc de ne pas même essayer l'analyse de cette ombre de pièce : là où il n'y a rien, la critique perd ses droits.

Le Monde où l'on flirte s'intitule comédie en trois actes; il s'intitulerait plus justement panorama ou lanterne magique en trois tableaux. Premier tableau : les *planches* de Trouville avec le casino, les villas et les kiosques connus, la marchande de jouets, les trois gommeux, Guy, Gontran et Gaston, le lorgnon dans l'œil, le stick à la main, vêtus de vestons irréprochables, répétant tous trois les mêmes gestes, comme des automates, millionnaires et sots; un vieux viveur déplumé, un beau capitaine de chasseurs qui, en flirtant avec Mme de Charmantré, finit par tomber sérieusement épris d'elle; puis les dames, — une collection de robes et de chapeaux à ravir *la Mode illustrée*, robe rouge, robe noire, robe rose, robe beige, robe crème, robe bleue, — et des corsages, des jupes, des jaquettes! enfin, le dernier chic! On n'a pas oublié les *bébés*, — Jules et Nini, — qui n'ont pas moins de genre que leurs parents, avec leurs cheveux blonds répandus sur leurs épaules et

leur costume de chiens savants, et qui *flirtent* eux-mêmes ; ni la pêcheuse de crevettes, dont ces dames s'amusent à cultiver les instincts pervers en l'affublant de leurs défroques. Voilà le premier acte, et je vous jure que je n'ai rien omis d'essentiel.

Deuxième : Franchard et les préparatifs d'une chasse à courre. Nous retrouvons tout notre monde du premier tableau, pas une personne de plus, pas une de moins, mais métamorphosé. Les petits *bains de mer* ont fait place à l'habit de chasse et à l'amazone. Parmi ces dames, quelques-unes seulement portent le chapeau rond ; la plupart sont coiffées d'une casquette, — mais ce ne doit pas être le terme technique, et je tremble de commettre une hérésie qui révèle mon incompétence. L'habit rouge de Margeval et l'habit safran de Blackson tranchent agréablement sur les autres costumes : c'est une toile de Lewis Brown, très plaisante à l'œil et d'un joli assortiment de couleurs dans ce coin de forêt qui fait illusion. On n'a pas oublié le piqueur et les fanfares ; mais on a négligé les chiens. Si les auteurs eussent ajouté seulement une meute et quelques chevaux, ce serait complet. Pardonnons-leur cette double lacune, car la petite salle du Gymnase se prête peu à ce genre d'exhibition. Je crois n'avoir rien omis non plus d'important dans cet acte.

Troisième : une soirée au château. Nous y retrouvons encore le même personnel, absolument. Il paraît qu'il s'amuse et qu'il se déplace en bloc ; soit sur la plage, soit à la chasse, soit au bal, il ne s'y glisse jamais un élément nouveau et il ne s'en détache jamais personne : rare exemple de cohésion sur lequel les auteurs eussent bien dû prendre modèle pour la construction de leur pièce. Nouvelle métamorphose : l'amazone et la robe de crépon rouge sont remplacées par la robe de satin blanc, la robe de surah, la robe de peau de soie rose avec broderies de perles et bijoux partout. L'une de ces dames, dans l'excès de son zèle, a mis de côté, sur les 200 ou 300 francs qu'elle gagne par mois au théâtre, non seulement de quoi payer sa couturière, mais de quoi se couvrir de diamants qu'elle étale, avec un légitime orgueil, comme une preuve irrécusable de la bonne administration de ses finances. Ce miracle d'économie dépasse celui du sous-lieutenant de *la Dame Blanche*. Les spectatrices lorgnent avec ardeur ; on entend courir des murmures d'admiration et d'extase. Ah ! c'est un beau succès, et les auteurs doivent en être fiers ! J'allais oublier de dire qu'à la fin Blackson épouse M[me] de la Ville-Coutance, après avoir juré à Valbonnette, l'ami de la maison, d'avoir pour lui tous les égards que lui témoignait le mari défunt, et que le capitaine de chasseurs obtient également la main de M[me] de Charmantré, dont le volage

mari, qui l'avait abandonnée depuis longtemps pour suivre une danseuse, vient de rendre l'âme fort à point.

Je regrette d'ignorer les noms des couturiers, véritables auteurs du *Monde où l'on flirte* : leur succès, à eux, a été incontestable. Les acteurs ont joué aussi bien qu'ils le pouvaient dans une pièce où il n'y a ni intrigue, ni situations, ni caractères, où même, à proprement parler, il n'y a pas de rôles. Cette prétendue comédie n'est qu'un papotage superficiel, qui peut amuser d'abord au premier acte, grâce à son mouvement de kaléidoscope, mais qui ne tarde pas à devenir fastidieux et fatigant.

La Famille Pont-Biquet, de M. Alexandre Bisson, l'auteur de *Feu Toupinel*, d'un *Conseil judiciaire* et des *Surprises du divorce*, ne ressemble pas du tout au *Monde où l'on flirte*. Voilà une pièce construite par un expert, et qu'on ne saurait accuser de n'avoir pas assez d'action ; je l'accuserais plutôt d'en avoir trop, si je ne craignais de montrer un caractère bien difficile à contenter. Bornons-nous à dire que nous renonçons à analyser *la Famille Pont-Biquet*, comme *le Monde où l'on flirte*, pour des raisons non moins valables, quoique tout opposées. M. Bisson a recueilli l'héritage de feu Hennequin, tout en simplifiant le matériel d'armoires à double fond, de portes et d'escaliers dérobés, dont celui-ci usait pour ses ouvrages, *truqués* comme des féeries : il construit, avec une patiente ingéniosité, des échafaudages de surprises et de quiproquos, dont on risque de perdre le fil par un seul moment de distraction, mais il dissimule ce labeur sous une aisance d'allures à laquelle on peut se tromper, et il y répand largement la belle humeur et le sel plus gaulois qu'attique.

Le titre de la pièce en donne tout de suite le diapason. Il ne peut se passer que des choses extrêmement drôlatiques dans une famille qui s'appelle Pont-Biquet ; un tel nom équivaut à ceux que Molière donnait à l'huissier Loyal, à l'apothicaire Fleurant et au médecin Purgon. Elle se compose pourtant, cette famille, de gens d'apparence respectable et graves par état, puisque le père est juge d'instruction ; le gendre, juge suppléant, et le prétendu de la seconde fille, professeur sortant de l'École normale. Mais c'est précisément dans le contraste entre la gravité professionnelle de ces personnages et leurs actes que consiste en grande partie le comique de la pièce, dont l'effet est d'autant plus certain que le public français, peu respectueux de sa nature, prend à tout ce qui peut porter atteinte au prestige déjà bien ébréché de la magistrature, le même plaisir que les enfants à voir rosser le commissaire par Polichinelle.

Maintenant vous me dispenserez, je l'espère, de vous exposer par le menu comment M. La Raynette, magistrat folâtre, qui fait

entrer la phrénologie dans ses moyens d'information, se trouve entraîné à s'entremettre pour son ami et futur beau-frère, le professeur Jacques Dubois, auprès de la dompteuse Carmen, qui est venue relancer celui-ci en apprenant son prochain mariage, relancée elle-même par son mari Dagobert, l'homme-poisson. Cette visite compromettante a des résultats inénarrables : Carmen, la virago, qui enlève un cuirassier à la force de la mâchoire, furieuse de cette substitution inattendue, commence par casser dans sa chambre pour 1500 francs de meubles, de pendule, de glace et de vitres, dont le garçon apporte le lendemain la note, qu'il a soin de remettre à M[me] La Raynette; puis Carmen, surprise par l'invasion du commissaire de police, qui force sa porte au nom de la loi, se réfugie dans la chambre voisine, habitée par un paysan qui est venu à la ville pour vendre une vache et qui, réveillé en sursaut, tombe à poings fermés sur ceux qu'il prend pour des voleurs. Il se trouve ainsi doublement compromis, d'abord pour complicité avec Carmen, puis pour rébellion à la force publique. On l'appréhende au corps et on l'amène devant le juge suppléant, chargé par intérim de l'instruction, lequel, bourrelé de remords, l'accable de prévenances dont M[me] Pont-Biquet ne tarde pas à s'étonner, et s'efforce de lui souffler ses réponses. L'acariâtre belle-mère, qui avait déjà des soupçons contre son gendre, fait une enquête et va découvrir le pot aux roses, mais elle est matée à temps et ramenée à la conciliation par le précautionneux La Raynette, qui, ayant découvert ses instincts vicieux en palpant les bosses de sa boîte crânienne, lui a tendu un piège où elle est tombée de telle façon qu'elle se trouve maintenant à sa merci.

Mais dans quelle analyse allais-je m'embarquer là! Je m'arrête à temps, me bornant à ajouter que tout s'arrange, selon la poétique du genre, dans un troisième acte qui n'est pas inférieur en gaieté aux deux précédents. Vous jugez bien, d'ailleurs, sans que j'aie besoin d'y insister autrement, de tout le parti qu'a su tirer un vaudevilliste comme M. Bisson de ces magistrats badins qui portent la toque sur l'oreille; de cet homme-poisson, célébrité parisienne, qui gagne 100 000 francs par an à jouer au bilboquet dans l'intérieur d'un aquarium pendant quatre minutes et demie et qui a une idée si haute de sa dignité d'artiste; de cette belle-mère ridicule, inflammable et qui se croit irrésistible; de ces interrogatoires bouffons, conduits d'abord par le magistrat qui a fait le coup et terminés par un juge d'instruction qui est sourd à ne pas entendre un coup de canon. En homme avisé et qui ne fait pas la petite bouche, M. Alexandre Bisson n'a garde de dédaigner aucun des moyens du vieux vaudeville, consacrés par un long succès.

Plus ils sont vieux, plus ils sont sûrs; il s'agit seulement de les renouveler par quelque point, — encore cela est-il bien nécessaire? — surtout de s'en servir avec adresse et opportunément.

La Famille Pont-Biquet a beaucoup amusé et ne visait à rien de plus. Elle est jouée avec verve et fantaisie par l'excellente troupe du Vaudeville; Mme Grassot, Mlle Maire, qui s'est taillé un succès dans un rôle de bonne ahurie, composé de cinq ou six lignes; Boisselot, Galipaux, qui a fait de l'homme-poisson une silhouette inoubliable; Meyer, André Michel, Dupuis, qu'on est allé prendre aux Variétés pour remplacer Jolly, et dont le jeu garde toute son action sur le public, qui lui tient compte de sa réputation et de son passé.

Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui en quelques lignes, sauf à y revenir plus tard, deux pièces jouées au dernier moment. L'Odéon a donné une nouvelle traduction de *Macbeth*, par M. Georges Clerc, plus littérale que les autres, en vers, — est-ce bien sûr? Mettons que ce sont des vers en prose, — qu'il a montée avec beaucoup de soin, et où Mlle Lerou a obtenu un succès considérable, surtout dans la scène du somnambulisme. L'Opéra-Comique vient enfin de nous faire connaître la partition qui a valu au nom de Mascagni, jusqu'alors absolument inconnu, une popularité si rapide et si éclatante en Italie. La *Cavalleria rusticana*, composée à la suite d'un concours par un jeune organiste de Livourne, obtint, au théâtre Costanzi, de Rome, un de ces succès délirants qu'on ne connaît qu'en Italie, et à la suite duquel ces deux actes firent le tour du monde. On les avait représentés, dit-on, sur deux cent quatre-vingt-dix scènes avant qu'ils n'arrivassent jusqu'à nous. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que la curiosité du public parisien, surexcitée par tant de bruit, a éprouvé une déception, et que, malgré quelques morceaux agréables et le talent de Mlle Calvé, dans le rôle de Santuzza, l'œuvre, qu'on a trouvée dépourvue de toute originalité, ne semble pas devoir fournir une bien longue carrière.

Faut-il parler maintenant de l'ignoble exhibition qui a si mal tourné pour le Théâtre réaliste? Qu'est-ce que le Théâtre réaliste? Un corollaire du Théâtre libre, qui devait apparaître d'un jour à l'autre et qui ne demandait qu'à grandir comme lui. Déjà ses débuts, au mois de juillet dernier, avaient fait scandale, de manière à encourager un entrepreneur sans préjugés, qui considérait ce moyen de gagner de l'argent comme l'un des plus sûrs et des plus expéditifs. Ce précédent eût pu suffire à lui seul pour avertir le public, s'il n'avait été prévenu fort nettement d'un autre côté, non seulement par des prospectus très explicites répandus à profusion

dans le monde où l'on s'amuse et qui ne laissaient rien ignorer, mais par les seuls titres des pièces, que nous ne pouvons même citer ici. Loin d'être une cause de répulsion pour le public spécial sur lequel comptait l'*impresario* du Théâtre réaliste, c'était un attrait, et il est accouru avec un tel empressement qu'il a fallu refuser du monde à la porte. Il y avait des dames; nous n'avons pas besoin de dire lesquelles. Les critiques même, et les chroniqueurs qu'il avait pris soin d'inviter, paraissent s'être rendus pour la plupart à son appel avec une complaisance qu'on caractériserait insuffisamment en la qualifiant de fâcheuse : le devoir professionnel a parfois des exigences pénibles, mais je ne pense pas qu'il puisse obliger personne à assister en connaissance de cause à de pareilles ignominies, et il faut louer hautement M. Sarcey, qui a retourné ses billets à l'entrepreneur et, sur l'insistance de celui-ci, lui a répondu dans son feuilleton qu'il ne le reconnaissait pas comme justiciable de la critique dramatique, mais seulement de la police correctionnelle. Pour ma part, j'aurais considéré l'envoi d'un service à cette représentation comme une insulte personnelle.

Les spectateurs, on peut le dire, étaient donc dignes, pour la plupart, du spectacle qu'on leur offrait et dont ils doivent être regardés comme complices. Leur curiosité malsaine était émoustillée; ils comptaient sur un gros scandale; ils eussent été fort désappointés si on ne le leur avait offert; seulement ils ont fini par le trouver trop gros. Les premières pièces, si révoltantes qu'elles fussent, paraissent avoir passé sans protestations sérieuses. On montait sur les chaises et les banquettes pour mieux voir; tous les appétits bestiaux étaient allumés, et les exclamations, dit un témoin, sentaient beaucoup plus la gouaillerie que l'indignation. C'est seulement la dernière qui a soulevé, dans ce public dont la pudeur semblait impossible à effaroucher, de telles clameurs de révolte et de dégoût qu'il a fallu baisser la toile. Ces corrompus, prêts au spectacle de tous les vices et blasés à l'odeur de toutes les fanges, ont été pris, moins d'un soulèvement d'honnêteté que d'une convulsion d'horreur physique, lorsqu'on leur a mis brutalement sous les yeux, dans un outrage sanglant à la nature et à la maternité, le dernier mot de cette débauche infâme dont ils étaient tout disposés à s'amuser encore si on la leur eût présentée en riant. Et au milieu des huées, des sifflets, des appels à la police, il paraît que le communard Maxime Lisbonne, le fondateur de la *Taverne du bagne*, venu là sans doute comme les philosophes qui assistent à *l'Orgie romaine* de Couture, criait avec une ironie amère : « La voilà, la bourgeoisie!... » Il ne manquait à la honte de cette aventure, que d'avoir mérité de recevoir une leçon de Lisbonne!

Poussé par la clameur de haro, le gouvernement, qui n'avait pas su prévenir, a du moins voulu réprimer, et il a traduit devant la police correctionnelle, qui les a frappés sévèrement, le misérable entrepreneur, un adolescent de vingt-deux ans, qui s'est dit homme de lettres, et les trois malheureuses créatures qui lui ont servi d'instrument. Mais tout le monde a sa responsabilité dans cette ignoble aventure qui vient de nous montrer tout à coup, comme en un éclair, le gouffre immonde où l'on nous achemine, et ce que pourrait devenir le théâtre entre les mains d'industriels sans scrupules, si l'on abolissait le peu qui reste de la censure : le public, qui est accouru, sauf à se récrier quand il a trouvé que la mise en scène de ces turpitudes manquait de gaieté et d'élégance ; la critique, qui a encouragé, applaudi le Théâtre libre et tous ces romans licencieux dont notre littérature est souillée, qui a inventé toutes sortes d'expressions louangeuses pour amnistier et glorifier des peintures immondes, et qui s'étonne, maintenant, qu'on veuille aller plus loin encore, comme s'il était en son pouvoir de fixer une limite et de dire au flot d'ordures : « Tu n'iras que jusque-là » ; le gouvernement lui-même, qui, sous prétexte de respect pour la liberté, a laissé envahir non seulement les livres et les journaux, mais les murs et les étalages, par les exploiteurs de la bête humaine et les spéculateurs en dépravation ; qui laisse le colportage emporter partout le poison et le distribuer même aux enfants et aux femmes ; qui a décerné un encouragement au Théâtre libre ; qui, non content de laisser déborder et crever l'égout en pleine rue, sans même essayer d'y donner un coup de balai, a prodigué ses récompenses officielles aux dépravateurs de l'esprit public.

L'avocat du sieur de Chirac a présenté son client comme un cynique naïf ; l'alliance de mots est assurément fort bizarre et l'on ne s'attendait guère à voir la naïveté en cette affaire. Mais il ne s'agit que de s'entendre, et l'on peut dire en un certain sens que ce cynique a été victime de sa naïveté s'il s'est figuré qu'il pouvait traduire sans ambages sur la scène les théories à la mode, et particulièrement celle-ci, répétée sans cesse par les maîtres du genre, que le théâtre doit être la représentation exacte et sans hypocrisie de la vie réelle. C'est comme cela qu'il conçoit la vie. Je soupçonne la thèse de l'avocat d'une ironie cachée. Il a fait, nous disent les comptes rendus, un vif éloge de M. Zola. C'était son meilleur argument. Le Théâtre réaliste s'est borné à reprendre pour son propre compte et dans son domaine propre l'œuvre de M. Zola. L'une des scènes qui ont excité les murmures et qu'a relevées le ministère public, se trouve décrite tout au long dans *la Terre ;* il s'est borné à l'en détacher pour la transporter sur la scène et n'a fait par là

que la montrer sans voile dans toute son horreur. Il doit trouver injuste que ce qui a si bien réussi à l'auteur de *Nana*, de *Pot-Bouille*, de la *Bête humaine*, chef d'école, homme de génie, président de la Société des gens de lettres, candidat, avec chances, à l'Académie française, lui ait si mal réussi à lui, et il doit être persuadé que, pour lui aussi, ce n'est qu'une question de temps.

Il est un novateur méconnu par la critique, comme tous les novateurs, comme M. Zola lui-même à ses débuts. Il s'agirait simplement de persister comme M. Zola, d'aller comme lui de plus fort en plus fort : bientôt, autour de cette *évolution littéraire*, de ce naturalisme du second degré, plus naturaliste encore que l'autre et, par conséquent, supérieur, se rallierait un groupe de disciples, et ce groupe finirait bien par trouver un critique qui exposerait la philosophie de la chose et la rattacherait à une esthétique quelconque. Mais pour cela il faudrait que la police correctionnelle ne s'en mêlât pas, et, après tant de précédents, il croyait pouvoir l'espérer. Sa confiance a été cruellement trahie. Et même MM. Zola et de Goncourt, qu'on est allé interroger sur son cas, ne l'ont point soutenu; ils ont avoué avec un certain embarras qu'il semblait être allé trop loin, qu'il avait été imprudent. C'est *Nana* et c'est la *Fille Elisa* qui ont posé les justes bornes! En effet, ces romans n'ont pas été poursuivis, tandis que M. de Chirac a dû comparaître en justice, ce qui constitue une nuance sensible.

On vient de fonder une Société de protestation contre la licence des rues, dont tous les pères de famille, tous les vrais patriotes, tous les hommes de bien qu'épouvantent les progrès de la dépravation publique, sont appelés à faire partie, sans aucune distinction d'opinions politiques, ni même de croyances religieuses. Il faudrait la compléter par une Société de défense générale contre l'invasion de la pornographie. Il est grand temps d'agir avec décision et vigueur, de dénoncer et poursuivre hautement, sans se laisser arrêter par aucun des sophismes en usage, tous les corrupteurs, tous les malfaiteurs de la plume, tous les distributeurs de poison, tous ceux qui, par l'image et le livre, par le journal et le théâtre, excitent au libertinage et à la débauche. Il faut couper court hardiment, sans crainte de trancher dans le vif, à cette épidémie de dépravation, à ce choléra-morbus d'immoralité. Nulle entreprise d'hygiène n'est plus pressante que celle-là, car l'ordure monte toujours; nous suffoquons déjà et, sans des mesures énergiques, nous allons périr enlisés dans la fange.

Victor Fournel.

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. La crise des Bourses européennes en 1891 et leur répercussion en Australie. — II. La débâcle de la spéculation à Berlin. — III. Les pertes de l'épargne française. — IV. La psychologie de la spéculation à la baisse. — V. Un danger des conversions des dettes publiques. — VI. L'altération de la situation économique générale. — VII. Le pacte commercial des États de l'Europe centrale et l'isolement de la France. — VIII. Le renouvellement du privilège de la Banque de France. — IX. Encore le crédit agricole. — X. La question de l'emploi des fonds des caisses d'épargne. — XI. Le monde de l'argent et le monde du travail. — XII. Le prochain congrès pour le repos du dimanche.

I. — L'an dernier, à pareille date [1], nous annoncions que la hausse de la Bourse, après avoir atteint son point culminant lors de l'émission de l'emprunt de 869 millions le 10 janvier, serait inévitablement suivie d'une baisse. La crise s'est produite d'une manière aiguë au mois d'octobre et de novembre, et, quoique le champ de bataille soit aujourd'hui nettoyé de ses victimes, les pertes de l'épargne française, durant cette année, n'en sont pas moins sérieuses. D'autre part, les éléments généraux de la situation économique sont assez altérés pour qu'il soit nécessaire de jeter un regard en arrière sur les causes de cette crise et d'indiquer les raisons qui commandent la plus grande sagesse pour l'année dans laquelle nous entrons.

L'avènement de nouveaux centres financiers, Berlin, Vienne, New-York, à côté de Londres et de Paris, a assurément donné plus de stabilité au marché général du monde. Les communications télégraphiques et téléphoniques empêchent les paniques de prendre les proportions qu'elles avaient, il y a vingt ans, comme le *black friday* à Londres en 1866 et le 18 septembre 1873 à New-York. Toutes les places sont à même de venir immédiatement au secours de celle qui est

[1] *Le Correspondant* du 25 janvier 1891, p. 371.

atteinte par une crise subite au moyen de transferts télégraphiques [1].

Mais cette solidarité plus étroite des marchés financiers qui domine les jalousies nationales, qui a fait, par exemple, que la Banque de France et le gouvernement russe ont, en novembre 1890, aidé à l'envi la Banque d'Angleterre, les progrès dans l'art de traiter les crises monétaires, n'empêchent pas que les pertes de capitaux dans des entreprises malheureuses ne doivent être liquidées tôt ou tard. Les exagérations de la hausse, même sur les bonnes valeurs, sont fatalement suivies par des réactions, dont les spéculateurs innocents sont les victimes, tandis que les bénéfices en sont souvent recueillis par ceux-là même qui avaient lancé le public dans la voie au bout de laquelle la culbute était inévitable.

Beaucoup de capitaux en Angleterre sont à la recherche d'un emploi plus lucratif que ceux offerts par les entreprises et les fonds publics nationaux. Aussi, de temps à autre, le public se laisse entraîner à des placements exotiques aventurés. Quoique en 1825 et en 1841 les républiques de l'Amérique espagnole eussent fait banqueroute à leurs créanciers, la leçon était assez oubliée pour que les Baring, les Murietta et les Rothschild aient pu persuader aux capitalistes anglais de se charger d'une quantité considérable de fonds argentins, urugayens et brésiliens. En vain a-t-on soutenu les Baring, les pertes ont dépassé encore les prévisions, et les maisons qui les avaient cautionnés seront peut-être obligées à des versements qu'elles ne prévoyaient pas. La République argentine n'a cure de remédier à la banqueroute de ses provinces. L'Uruguay est déjà entré en liquidation. La république a ruiné le crédit du Brésil. Tout son or est allé dans les caisses de la Banque d'Angleterre, et l'élévation du change, qui en a été la conséquence, rend sa situation financière de plus en plus précaire.

Après avoir reçu des secours de Paris, de la Russie et de New-York, la place de Londres a dû rembourser les avances qui lui avaient été faites. Elle a revendu à New-York les actions et les obligations des chemins de fer américains qu'elle lui avait achetées dans les années précédentes. Mais cela n'a pas suffi : l'époque où les achats de blé et de coton par le commerce exigent des remises d'or sur l'Amérique coïncidant avec la liquidation de la crise, les banques anglaises ont dû user de toutes leurs ressources pour y faire face. Elles ont retiré une grande partie des fonds qu'elles avaient dans les banques aus-

[1] A New-York, à cause de la différence du temps, les *brokers* reçoivent, avant de se rendre dans Wall-Street, à dix heures du matin, les cotes du *Stock-Exchange* de Londres à une heure. Depuis le téléphone, on est arrivé à la parité absolue des cours entre les places qui sont reliées de cette manière, par exemple entre Paris et Bruxelles : il n'y a plus lieu aux arbitrages de cours pour les valeurs qui sont cotées sur les deux places.

traliennes et ont fait faire des envois d'or considérables de Sydney à San-Francisco [1]. Cette mesure a précipité une crise qui était, du reste, inévitable. En effet, la démocratie, dans ces jeunes colonies, est bien plus aventureuse qu'aux États-Unis. Grâce au régime parlementaire toutes les volontés, tous les caprices populaires se traduisent immédiatement en actes législatifs. On a, dans ces derniers temps, multiplié les travaux publics, sans autre raison que de donner du travail largement rémunéré aux ouvriers. Les emprunts, à peine arrivés à remboursement, ont dû être renouvelés par des emprunts conclus à des conditions plus onéreuses ou couverts par des expédients financiers, comme ceux de la République française, par des émissions de bons du Trésor à trois ans d'échéance. La valeur des propriétés, qui, pendant quelques années, s'était élevée en raison des travaux publics effectués et de l'augmentation de la circulation de l'argent, s'est brusquement affaissée. Les banques n'ont pu soutenir leurs clients. Plusieurs et des plus importantes ont fait faillite; celles qui restent debout restreignent le plus possible leurs affaires. Mais, comme les banques et les sociétés foncières de l'Australie étaient surtout alimentées par les capitaux de la mère-patrie, c'est encore l'Angleterre qui subit le contre-coup de cette crise.

La place de Londres, pendant toute l'année, a été occupée à se liquider : la preuve en est dans la grande diminution du chiffre des affaires qui ont passé par le *Banker's Clearing House*. De 7 801 048 000 liv. st. en 1890, il est tombé à 6 847 506 000 liv. st. en 1891. La diminution est surtout considérable sur les jours de liquidation du *Stock-Exchange*; car les affaires commerciales proprement dites ont été beaucoup moins atteintes.

La liaison entre notre Bourse et le *Stock-Exchange* est si étroite, qu'il était impossible qu'après avoir absorbé tous les fonds russes et égyptiens que Londres vendait, elle ne fléchît pas à son tour. Le krach qui s'est produit à Berlin, la débâcle des fonds espagnols et portugais, enfin le demi-échec de l'emprunt russe, au mois d'octobre, ont amené l'affaissement des cours et une liquidation qui se traduit par une stagnation absolue des affaires.

II. — Les événements financiers, qui se sont déroulés en Allemagne depuis trois ans, seront un exemple classique à ajouter aux traités d'économie politique.

Le protectionnisme dans lequel M. de Bismarck a lancé l'Allemagne en 1879 a été, pendant dix ans, poussé jusqu'à toutes ses conséquences avec une précision scientifique et une rigueur administrative

[1] *The Economist* du 3 janvier 1892, du 7 novembre et du 5 décembre 1891.

qui laissent bien loin en arrière les votes incohérents du Parlement français. Le premier effet du nouveau régime a été de donner un réel essor à l'industrie ; manufactures montées par actions, compagnies de transports et banques, se sont multipliées à l'envie. Pour empêcher que les prix s'avilissent par la concurrence, la plupart des industries ont conclu des *Kartelle* pour régler la production, se partager les débouchés, et maintenir des cours élevés. Le gouvernement, au lieu de s'émouvoir de cette suppression pratique de la concurrence, l'a encouragée en réservant ses commandes aux syndicats nationaux, et en leur payant pour toutes ses fournitures des prix parfois supérieurs d'un quart ou d'un tiers à ceux offerts par les soumissionnaires étrangers. Mais comment exporter avec des prix de revient ainsi surélevés? Les *Kartelle* et le gouvernement sont encore intervenus. Les syndicats vendent le charbon, le fer, l'acier, le sucre aux étrangers, à bien meilleur marché qu'à leurs concitoyens, et ils haussent les prix intérieurs autant qu'il est nécessaire pour alimenter leur exportation et conserver, grâce à ces ventes à perte au dehors, l'avantage de fabriquer en grand. Le gouvernement a racheté tout à point les chemins de fer pour établir des tarifs d'exportation et faire aux industries méritantes des conditions de faveur.

La richesse générale résultait-elle de cet enchérissement de tous les produits à l'intérieur? Les statistiques commerciales répondaient par des chiffres montrant l'augmentation des exportations. Seule, une statistique sur le mouvement des revenus dans le royaume de Prusse, de 1876 à 1890, attestait un désordre social latent. La somme totale des revenus constatés par les relevés de l'*Einkommensteuer* et du *Klassensteuer* s'est accrue notablement dans cette période : elle a passé de 7 857 100 000 marks à 9 366 100 000 marks; mais l'accroissement s'est surtout fait sentir sur les revenus supérieurs à 2000 marks. La progression est d'autant plus forte qu'on s'élève davantage : par exemple, les revenus de 100 000 marks et au delà ont doublé comme nombre et presque comme valeur totale. Au contraire, tout à fait au bas de l'échelle, dans les revenus inférieurs à 420 marks, la moyenne individuelle s'est abaissée, quoique le nombre des contribuables de cette catégorie ait considérablement augmenté. Ce phénomène est absolument l'inverse de celui qui se produit en Angleterre, où l'accroissement des grandes fortunes est presque complètement arrêté, tandis qu'il y a une forte augmentation des petits et des moyens revenus. Il indique bien que le régime économique artificiel créé de toutes pièces par le prince de Bismarck rendait *les riches plus riches et les pauvres plus pauvres*.

Mais des hommes de science seuls pouvaient comprendre les leçons cachées dans ces statistiques touffues. La Bourse montait toujours,

grâce aux *Kartelle*, aux commandes gouvernementales, aux primes directes et indirectes à l'exportation. Les charbonnages et les mines ont donné pendant quelques années des dividendes croissants; les banques qui avaient leurs actions dans leurs caisses ont surexcité le public et ont fait monter ces titres à des cours basés uniquement sur la supposition que la progression des dividendes irait toujours croissant. Leurs propres actions montaient dans des proportions encore plus fortes.

Mais, après avoir atteint son zénith en août 1889, la cote a commencé à s'affaisser. La spéculation l'a relevée artificiellement, tout juste pour favoriser une manipulation des cours de la rente; mais ils n'en sont retombés que plus lourdement; la dépréciation des principales valeurs minières et métallurgiques a été de près de 33 pour 100 en moyenne.

Le gouvernement a, en effet, voulu profiter de l'entraînement du public pour lancer, en février 1891, une émission de 3 pour 100, qui a été souscrite quarante fois! Des souscriptions de ce genre signifient uniquement que les maisons de banque l'ont prise en portefeuille. Le titre n'est pas classé pour cela. Les conversions de rentes prussiennes opérées dans ces dernières années se sont aussi succédées trop rapidement : il en est résulté un grand déclassement des fonds publics. Le nouveau 3 pour 100, une fois libéré, est à cinq points au-dessous de son cours d'émission. Les nouveaux emprunts que l'Empire et le royaume de Prusse doivent émettre dans le cours de l'année, — car maintenant l'Allemagne emprunte à jet continu [1], — se ressentiront de cette tension des ressorts du crédit public. Déjà le gouvernement recourt à de misérables expédients pour soutenir le cours de ses fonds. Le chancelier a signifié aux fabriques paroissiales et établissements publics de l'Alsace-Lorraine qu'ils eussent à convertir leurs fonds français en fonds allemands, et le ministre des finances de Prusse cherche à peser sur les caisses d'épargne pour qu'elles emploient leurs fonds en rentes. C'est un grave symptôme qui indique l'abandon graduel des sains principes financiers, au fur et à mesure que le gouvernement s'engage dans le socialisme d'État [2].

En attendant, la spéculation de Berlin a eu la première à payer la carte de ces aventures.

[1] Depuis six ans, en pleine paix, l'empire allemand et la Prusse ont emprunté pour 2 milliards 732 millions de marks, et les emprunts annoncés pour 1892 et 1893 monteront à plus de 1150 millions de marks.

[2] Le budget du royaume de Prusse pour 1892, présenté le 15 janvier au Landtag, se solde par un déficit de 24 millions de marks. Les dépenses sont de 130 millions de marks supérieures à celles de l'exercice précédent. En 1891, les recettes des chemins de fer exploités par l'Etat ont été inférieures de 31 millions de marks aux prévisions budgétaires.

Après quelques faillites isolées, qui étaient comme des craquements précurseurs, ç'a été, au mois d'octobre et de novembre, une dégringolade de maisons de second ordre, mais fort importantes encore, qui se sont effondrées, faisant perdre aux déposants des sommes considérables. Les actions des grandes sociétés de crédit se cotent maintenant à des cours qui, comparativement à ceux de 1889, représentent des pertes variant de 26 à 78 pour 100. Le crédit s'est resserré à tous les degrés. Les sociétés de crédit foncier ont été obligées elles-mêmes de restreindre leurs prêts, à cause de la difficulté de placer leurs obligations 4 pour 100. C'est un *krach* analogue à celui qui, en 1873, avait suivi l'enivrement causé par les milliards de l'indemnité de guerre. S'il est moins violent, c'est parce que, depuis lors, le marché financier de Berlin a pris une meilleure assiette et que la *Reichsbank* notamment, qui n'existait pas alors, est à même de remplir un rôle analogue à celui que la Banque de France a chez nous [1].

III. — Le marché de Paris a été, depuis bientôt deux ans, le support des autres places européennes. Il a reconquis à peu près la situation qu'il avait à la fin du second Empire, mais dont les désastres de 1870 l'avaient fait déchoir. Néanmoins, il a fléchi, par suite du surmenage auquel il a été livré par l'action combinée du gouvernement, qui, depuis plusieurs années, concentre sur le 3 pour 100 toutes les ressources de la *Caisse des dépôts et consignations* pour faciliter ses nouveaux emprunts, et de la spéculation, c'est-à-dire de la haute banque, de la coulisse et des grandes sociétés de crédit, qui avaient de nombreuses émissions de valeurs étrangères à écouler dans le public.

La haute banque et les sociétés de crédit conservent leurs disponibilités en titres de premier ordre parfaitement classés qu'elles sont

[1] La Bourse de Vienne, qui est en quelque sorte une dépendance de celle de Berlin, a vu, au milieu de novembre, un effondrement momentané des cours, par suite d'ordres de ventes venus de Berlin, qui se faisait des ressources à tout prix. Mais elle s'est immédiatement relevée, parce que les affaires industrielles du pays n'avaient pas été l'objet d'une majoration artificielle comme celles de l'Allemagne. Les finances de la Cisleithanie se sont grandement améliorées depuis dix ans; on prétend même que le prochain budget hongrois ne sera pas en déficit! L'Autriche recueille les fruits de cette sagesse et dans cette circonstance son marché financier a fait preuve d'une force de résistance et de ressources propres qu'on ne lui soupçonnait pas. Les épargnes qui se forment dans le pays sont maintenant à même de fournir leur capital aux nouvelles entreprises et de racheter à l'étranger une partie des valeurs nationales qui y sont placées. Le gouvernement autrichien annonce toujours qu'il abolira prochainement le cours forcé des florins de papier (*Valuta*) et reprendra les paiements en espèces sur la base de l'étalon d'or; mais il faut que la situation économique générale soit favorable à ce dessein.

toujours sûres de pouvoir réaliser sur le marché national ou au besoin sur les autres marchés. Quant aux émissions nouvelles qu'elles prennent, soit à la commission, soit à forfait, elles sont obligées de les repasser le plus promptement possible au public.

Les vrais acheteurs, ce sont les capitalistes qui épargnent et emploient définitivement l'excédent de leurs revenus ou de leurs bénéfices industriels. Depuis trois ans, grâce à la reprise des affaires, qui s'est dessinée en France dans le second semestre de 1887, et à l'essor que l'Exposition a donné à notre commerce et à nos industries de luxe, la puissance d'absorption de l'épargne a été considérable.

Cependant elle a éprouvé des pertes, les unes déjà anciennes : celles de l'affaire des Métaux et du Panama ; d'autres plus récentes, et qui ne sont pas finies. Le bon sens national, une sorte d'instinct sagace qui existe chez nous, quand on ne le trouble point par des appels au patriotisme et aux sentiments humanitaires, a préservé le public français de s'engager trop dans les fonds sud-américains. Nos grandes sociétés de crédit ont manqué aux devoirs que leur haute situation leur impose, en ouvrant leurs guichets aux souscriptions des emprunts, prétendus hypothécaires, des provinces de la République argentine, et elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes de la sourde méfiance qui règne à leur égard dans le pays ; mais elles avaient eu la sagesse, pour elles-mêmes, de prendre ces emprunts dangereux seulement à la commission. Malheureusement, l'épargne française possédait beaucoup de fonds portugais et de valeurs espagnoles. La situation financière de ces deux pays est grave. Le gouvernement portugais devra vraisemblablement prendre des arrangements avec ses créanciers extérieurs. Quant à l'Espagne, l'exagération des dépenses, la politique protectionniste à outrance du ministère Canovas del Castillo ont jeté le gouvernement dans des embarras financiers, dont il a cru sortir en forçant l'émission des billets de la Banque d'Espagne. On en est, en réalité, au papier-monnaie ; naturellement, le change s'est élevé : il est à 14 1/2 pour 100 sur Paris et sur Londres. L'emprunt de 250 millions que le gouvernement a essayé a, en fait, échoué. Le Trésor a converti en une dette à long terme une faible partie de ses engagements arrivés à échéance, et la Banque d'Espagne a acheté à un prix usuraire, aux banquiers de Londres un peu d'or qu'elle garde soigneusement dans ses caisses, et qui est insignifiant pour couvrir une circulation de billets représentant non pas des effets de commerce payables à bref délai par la consommation, mais une créance indisponible et irrecouvrable sur l'État. La dépréciation de toutes les valeurs espagnoles était inévitable dans ces conditions ; car le gouvernement, au lieu de réformer sa politique financière vicieuse, s'y enfonce de plus en plus par ces expédients. Une partie de la dette dite extérieure est placée chez nous.

Deux sociétés de crédit, de second ordre, il est vrai, dont le portefeuille contient de ces titres en grande quantité, ont vu leurs actions éprouver une baisse énorme, qui est le présage de leur liquidation prochaine. C'est l'épargne française qui avait construit complètement les chemins de fer espagnols. Leurs obligations sont répandues dans tous les portefeuilles. Le paiement de leurs coupons n'est pas encore compromis, au moins pour les premières hypothèques; mais l'avenir financier s'annonce si mauvais au delà des Pyrénées, qu'une forte dépréciation sur toutes ces valeurs s'en est suivie et s'accentuera encore vraisemblablement.

Le public français s'est, à plusieurs reprises, engoué de certains fonds d'État, sous l'inspiration de sentiments plus ou moins réfléchis. C'est ainsi que, grâce aux recommandations de la presse officieuse, sous l'Empire, et de la presse républicaine, jusqu'en 1880, les fonds italiens ont trouvé auprès de lui une faveur qu'ils sont loin de mériter.

Quant aux emprunts russes, notre patriotisme leur a ouvert le marché de Paris dans des proportions de plus en plus larges. Depuis le jour où M. de Bismarck défendit à la Reichsbank de faire des avances sur ces titres, un grand nombre ont émigré en France. Londres a réalisé chez nous une grande partie de ceux qu'il détenait, en sorte que Paris est devenu leur principal marché. Les finances de ce grand pays sont administrées correctement; le développement de son industrie et l'exploitation de ses immenses richesses naturelles doivent faire envisager sans inquiétude l'accroissement continu de sa dette. Cependant l'épargne française ne peut pas s'engager indéfiniment dans cette direction. La Russie a peut-être trop compté sur elle pour ses dernières opérations financières.

Au mois de mai dernier, le gouvernement de Saint-Pétersbourg négociait l'émission d'un nouvel emprunt. Les Rothschild, qui avaient eu jusqu'alors le monopole de ses émissions, rompirent brusquement les négociations, en alléguant les persécutions dirigées contre leurs coreligionnaires, plus vraisemblablement parce qu'ils jugeaient que la hausse des Bourses européennes était pour longtemps arrêtée. Dès lors, le cours du rouble, qui, un moment, en 1890, avait été de 3 fr. 15, a graduellement baissé : il est maintenant à 2 fr. 45 à Berlin. Cette place est, en effet, le marché régulateur du change russe, à cause des énormes importations de seigle que fait l'Allemagne en temps ordinaire. Les emprunts intérieurs, dits *orientaux*, dont la cote varie avec celle du change, y sont aussi l'objet de transactions nombreuses.

Quand, au mois d'octobre, l'emprunt de 125 millions de roubles

[1] Les correspondances de Vienne et de Berlin dans *the Economist* du 24 octobre 1891 indiquent discrètement la part que la haute banque de ces deux places a eu dans l'échec relatif de l'emprunt russe.

3 pour 100 a été émis à Paris, les deux grands banquiers israélites de Berlin, Mendelssohn et Warschauer, qui devaient faire partie du syndicat d'émission, se sont brusquement retirés, et le cours du rouble a été précipité à 2 fr. 33. L'emprunt émis à 79,75 est tombé en quelques jours à 72,50, perdant plus de sept unités. En fait, les souscriptions de l'Angleterre, de la Hollande, du Danemark avaient été insignifiantes et tout le poids de la souscription retombait sur la France. Or, malgré ce qu'ont dit le lendemain les sociétés de crédit qui s'étaient chargées de l'émission, elle a été loin d'être couverte. La vérité a été promptement connue; de là la baisse qui s'est produite dans la première quinzaine de novembre.

Elle a été conjurée seulement par un expédient du gouvernement russe. Les ventes à découvert du nouveau fonds s'étant fort multipliées sur la Bourse de Paris, le ministre des finances a acheté à Berlin de grandes quantités de roubles-papier et en même temps il a racheté à Paris près de la moitié du nouveau fonds! Il a ainsi infligé, à la liquidation du 15 novembre, une lourde amende aux baissiers vendeurs à découvert, par les déports qu'ils ont eu à payer. En réalité, c'est comme si la Russie avait retiré provisoirement la moitié de cet emprunt. Elle cherche en ce moment à en charger un nouveau syndicat. Mais les sociétés de crédit ne pourront que difficilement l'écouler dans le public; car la manipulation de la cote se trahit par l'écart existant entre le nouveau 3 pour 100 et les autres fonds russes. Même après avoir par ces manœuvres regagné quelques points, le 3 pour 100 coté à 76 équivaut à du 4 pour 100 consolidé à 104. Or ce fonds n'est coté qu'à 94. A ce taux, le 3 pour 100 nouveau ne devrait coter que 70,50; cet écart n'est pas justifié par la période plus longue qui s'ouvre devant le fonds nouveau avant qu'il puisse être remboursé ou converti; car il s'écoulera du temps avant que le gouvernement de Saint-Pétersbourg songe à de nouvelles conversions.

En résumé, tous les fonds étrangers et presque toutes les valeurs industrielles sont à des cours très inférieurs à ceux d'il y a un an, et maintenant que les sociétés de crédit ont établi leurs inventaires de fin d'année, elles n'ont plus autant d'intérêt à soutenir les cours. Aussi descendent-ils graduellement. Seules les rentes françaises et les chemins de fer, qui, à cause des garanties d'intérêt pour les obligations et de revenu pour les actions, leur sont assimilés en fait, sont remontées au même point. Dans une période de stagnation comme celle que la Bourse traverse, le public s'y réfugie à titre de placements d'attente. Mais il ne faut pas oublier qu'au mois de novembre, même ces excellentes valeurs ont subi une baisse très forte. Dans l'ensemble, les capitalistes français ont donc subi de lourdes pertes dans l'année qui vient de s'écouler. La situation des grandes sociétés de crédit,

qui possèdent des quantités considérables de fonds dépréciés est alourdie et l'on ne voit pas, loin de là, de causes qui puissent faire présager une reprise prochaine sérieuse.

IV. — Pendant les liquidations agitées que les Bourses européennes ont traversées les spéculateurs à la baisse, qui depuis trois ans étaient constamment vaincus, ont pris de larges revanches et leurs chances ne paraissent pas épuisées.

La spéculation à la baisse a des allures, nous allions dire une psychologie, toute différentes de la spéculation à la hausse.

Celle-ci se poursuit généralement pendant des périodes relativement longues, parfois plusieurs années, sauf quelques réactions passagères et peu importantes. Quand aucun événement extérieur ne vient troubler la confiance du public, toutes les valeurs tendent à s'élever peu à peu, par suite de la baisse continue du taux de l'intérêt. Chaque liquidation est pour les spéculateurs à la hausse l'occasion de bénéfices. Le nombre des gens qui s'engagent en ce sens est considérable; car le public est avec eux. Les capitalistes, qui forment la contre-partie des spéculateurs, n'achètent en effet que quand les fonds sont en hausse, et, chose étonnante, ils achètent d'autant plus volontiers qu'ils paient plus cher. Dans cette disposition d'esprit du public, il est très facile à un syndicat de surexciter la hausse d'une valeur sur laquelle on fait miroiter de grandes espérances. Une fois qu'elle est lancée, elle entraîne le reste de la cote. Le public va alors de lui-même et maintient la hausse assez pour donner le temps à ceux qui ont lancé le mouvement de réaliser leurs bénéfices, de se tenir prêts à opérer en sens inverse. La hausse à la Bourse étant associée à une idée de prospérité générale, ceux qui dirigent le mouvement sont vus avec faveur par le public, quoiqu'en fait ils préparent souvent sa ruine.

Le spéculateur à la baisse remplit un rôle également nécessaire, quoique moins sympathique, en rappelant incessamment la Bourse à des appréciations plus modérées. Son jour arrive inévitablement; car, indépendamment des événements qui, comme la faillite de la République argentine ou la révolution du Brésil, ruinent le crédit d'un Etat, un ensemble de cours exagérés, ainsi qu'il s'en produit après une longue période de hausse, entraîne brusquement une chute des cours. La chute est toujours plus rapide que la hausse. La hausse peut durer des années en gagnant tout au plus à chaque liquidation un point ou un demi-point, souvent même en regagnant seulement les coupons détachés un peu plus rapidement que ne le comporte le calcul des intérêts. Au contraire, une baisse de cinq points se produit fréquemment dans une seule Bourse.

Les profits des spéculateurs à la baisse sont donc beaucoup plus

grands que ceux des spéculateurs à la hausse; mais ils se produisent plus rarement. Une pareille position n'est d'ailleurs possible que pour les très gros spéculateurs. Ceux-là seuls peuvent s'engager dans cette voie, qui ont assez de capitaux pour pouvoir attendre leur jour; puis ils sont seuls à opérer. Le public n'est jamais de leur côté. Dès que la baisse se dessine, il s'enfuit et se gare. Quand il reparaît, c'est pour se mettre à la hausse, à la suite de quelque spéculateur plus hardi qui reprend le mouvement. En attendant, il n'a pas assez de malédictions pour ceux qui ont soufflé sur le château de cartes. Ces malédictions, il faut le dire, sont souvent justifiées, parce que les spéculateurs à la baisse ne se bornent pas à profiter de la légitime réaction des cours, mais l'exagèrent, soit en propageant la panique, soit en multipliant au début de la crise les ventes à découvert qui précipitent les cours.

Les périodes de baisse à la Bourse sont l'occasion de grandes fortunes pour la haute banque, et nous croyons fort que pendant les mois agités que nous venons de traverser, ses filets, jetés dans une eau trouble et profonde, seront revenus abondamment chargés. Elle reste seule debout à Londres, à Berlin, et même à Paris, après les ruines qui, depuis dix-huit mois, s'y sont succédé. Elle empoche de larges différences tant qu'elle trouve des contre-parties; puis, quand le champ du combat est désert, elle abandonne momentanément le marché, en emmagasinant dans ses coffres des titres acquis à bas prix et qu'elle revendra plus tard avec bénéfice, quand la hausse se reproduira de nouveau. Elle recommence, en effet, ne fût-ce que par l'action des causes générales qui tendent à faire hausser constamment le taux de capitalisation des bonnes valeurs. Ces causes sont toujours en action dans une société en voie de progrès matériel comme la nôtre. Leur influence se fait sentir, non sans quelques irrégularités, et les capitalistes avisés profitent des reculs qui peuvent se produire, sûrs que le flux les reprendra et les portera en avant.

Chaque crise accidentelle laisse en somme toujours aux valeurs de premier ordre une avance sur les cours de la période précédente. Il faudrait une révolution socialiste ou une grande guerre européenne pour ramener le taux de l'intérêt à 5 pour 100, comme en 1870, pendant les guerres de Crimée et d'Italie, et après la révolution de 1848. On a fait remarquer avec raison que, même au mois de novembre 1891, à Londres, les cours des principales valeurs avaient perdu seulement la moitié de la hausse réalisée depuis 1884, époque où la liquidation de la crise de 1882 avait fait sentir toute son action.

V. — Telle est la loi qui domine les vicissitudes de la Bourse : elle est générale, parce qu'elle est basée sur la nature des hommes, et

que la psychologie se trouve au fond de toutes les choses économiques.

Les incidents récents de la Bourse mettent, en outre, en évidence un inconvénient des conversions, quand les gouvernements qui les font ne ferment pas en même temps le grand-livre de la dette publique et qu'ils veulent faire des conditions trop dures aux rentiers.

Une conversion faite sur une vaste échelle nécessite le concours des banquiers. Le résultat est de substituer aux titres anciens qui étaient solidement classés, c'est-à-dire possédés par des capitalistes comme fonds de placement, des titres nouveaux dont une partie plus ou moins considérable reste dans la main des banquiers qui l'écoulent graduellement sur le marché.

Les dernières conversions ont été faites sur le pied d'un intérêt de 3 1/2 pour 100 offert aux rentiers. Ce n'était pas assez. Les nouveaux fonds n'ont été qu'incomplètement classés, et les commissions que la banque prélève, pour prendre à forfait de pareils risques diminuent d'autant le bénéfice des conversions. C'est ce dont le gouvernement russe a fait l'expérience.

Du 8 novembre 1888 au 3 mars 1890, il a fait cinq emprunts pour convertir en 4 pour 100 des emprunts 5 pour 100, dont le montant était de 581 560 570 roubles — or, soit 2 milliards 726 millions de francs. Cette opération a été conduite par les Rothschild, qui y ont, dit-on, gagné 37 millions et demi de francs à titre de commissions [1]. Le premier de ces emprunts a été donné au public au prix de 82,87, le dernier au prix de 91,014. Encouragé par ce succès, le gouvernement russe avait encore, au commencement de 1891, converti en 4 pour 100 des obligations de chemins de fer à 4 1/2 pour 100 or. Mais évidemment il a abusé de la faculté d'absorption du public, quelleque sérieuse que soit d'ailleurs l'amélioration de ses budgets et la parfaite correction de ses opérations financières. Les difficultés qu'il a rencontrées, en mai, avec la maison Rothschild, l'échec relatif de l'emprunt 3 pour 100 au mois d'octobre, ont été la conséquence de cet abus des conversions [2]. Tout autre gouvernement les aurait éprouvées. Ç'a été le cas de la Prusse, nous l'avons vu plus haut. Les petits capitalistes, pourchassés de la rente de leur pays, se sont jetés sur les fonds exotiques où ils ont trouvé d'amères déceptions.

L'Angleterre a pu accomplir en 1889 sa gigantesque conversion de

[1] *Financial News* (London) de mars 1890. Ce chiffre n'a rien d'exagéré quand on sait que pour une conversion facultative de sa dette, faite il y a quelques années, la ville de Bruxelles a payé une commission de 8 pour 100 au syndicat de banquiers qui s'en était chargé. (Voy. l'*Economiste français* du 6 juin 1891.)

[2] M. Raffalovich (*Journal des Economistes* du 15 janvier 1892, nous apprend que les commissions allouées au syndicat des sociétés de crédit pour cette dernière émission étaient de 3 à 5 pour 100!

560 millions de livres sterling 3 pour 100 en 2 3/4 pour 100, sans augmenter le capital nominal de sa dette et sans amener de perturbation dans le marché financier, parce que, loin d'augmenter, les titres de la dette publique vont en diminuant et que l'épargne les absorbe forcément, malgré la mauvaise humeur passagère des rentiers.

Ces leçons sont d'un grand intérêt pour nous; car la question de la conversion du 4 1/2 pour 100 se posera pour la France en 1893. Elle doit porter sur 305 millions 1/2 de rentes représentant un capital de 6 milliards 789 millions. Le succès d'une opération aussi considérable dépendra des conditions économiques générales et de la bonne gestion de nos finances.

VI. — Les journaux républicains et les ministres exultent devant les chiffres de l'encaisse de la Banque de France et du rendement des impôts en 1891, sans se rendre compte des signes qui indiquent l'affaissement prochain de cette prospérité.

L'élévation de l'encaisse en or de la Banque (1 340 millions le 14 janvier 1892, au lieu de 1 129 millions le 22 janvier 1891) est la conséquence de la stagnation presque absolue de la Bourse et du ralentissement des affaires commerciales : ce qui le prouve, c'est le bas prix des reports à la Bourse et la diminution du portefeuille commercial de la Banque : 738 millions 1/2 le 14 janvier 1892, au lieu de 1217 millions le 22 janvier 1891.

L'accroissement du rendement des impôts, près de 100 millions par rapport aux recettes de 1890, s'explique assurément par le mouvement des chemins de fer et la prospérité commerciale d'une partie de l'année; mais il faut aussi tenir compte des nouveaux impôts, de la transformation de la contribution sur les propriétés bâties en impôt de quotité, de l'élévation de 3 à 4 pour 100 de l'impôt sur les valeurs mobilières. La plus-value des droits de douane surtout est le résultat de l'effort du commerce pour se procurer des produits étrangers, principalement des vins d'Espagne, avant la promulgation du nouveau tarif douanier.

Les tableaux comparés du commerce spécial de la France en 1890 et 1891 indiquent bien ces opérations et font ressortir ce qu'il y a de fâcheux dans la situation, telle qu'elle s'est dessinée dans la seconde partie de l'année 1891.

IMPORTATIONS

	1891	1890
Objets d'alimentation.	1 592 812 000 fr.	1 423 509 000 fr.
Matières nécessaires à l'industrie. .	2 533 160 000	2 275 117 000
Produits fabriqués.	655 728 000	606 892 000
Marchandises non encore classées. .	139 659 000	131 390 000
Total. . . .	4 921 359 000	4 436 908 000

EXPORTATIONS

	1891	1890
	—	—
Objets d'alimentation.	797 486 000 fr.	838 831 000 fr.
Matières nécessaires à l'industrie. .	779 055 000	779 239 000
Produits fabriqués.	1 816 933 000	1 918 300 000
Marchandises non encore classées. .	233 642 000	217 088 000
Total. . . .	3 627 116 000	3 753 458 000

L'augmentation de l'importation des objets d'alimentation et la diminution des exportations de la même catégorie sont la conséquence des mauvaises récoltes de l'année. L'importation plus considérable des matières premières et des produits fabriqués répond aux préoccupations que cause à l'industrie le nouveau régime économique. Le symptôme le plus fâcheux est la diminution de plus de cent millions des exportations de produits fabriqués. Les chiffres en seront encore diminués, quand l'Administration, dans quelques mois, substituera dans les tableaux définitifs les prix de 1891 à ceux de 1890. Les prix des principaux produits, à l'exception des céréales, ont, en effet, baissé considérablement (25 pour 100 en moyenne pour la laine, le coton, l'indigo), et très probablement, c'est le commencement d'une période de baisse succédant à la période de hausse, qui s'était développée depuis la fin de 1887. Les mauvaises récoltes de 1891 ont précipité ce changement dans le mouvement commercial.

Le commerce anglais, pendant l'année 1891, s'est chiffré, à l'exportation, seulement par 247 272 300 livres sterling, ce qui constitue une diminution de 16 258 300 livres, soit plus de 6 pour 100, sur les exportations de 1890. Quant aux importations, elles ont été de 435 691 279 livres, soit une augmentation de 14 805 584 livres (3,50 pour 100) sur celles de 1890. L'augmentation est due presque exclusivement, (12 088 000 livres), aux objets d'alimentation.

Chez nous, les opérations de la Caisse d'épargne de Paris indiquent d'une manière caractéristique le ralentissement de la prospérité. Les dépôts faits en 1891 se sont élevés à 62 289 219 francs et les retraits à 57 174 167 francs, tandis qu'en 1890 les dépôts avaient été de 64 225 447 francs et les retraits seulement de 54 471 475 francs. Le baromètre commence à baisser.

En Allemagne surtout, par suite de la disette des céréales et de la dépression industrielle causée par les exagérations du système protectionniste, la misère populaire est grande. La diminution des transactions dans le commerce de détail a été très sensible pendant la période des fêtes de Noël et du jour de l'an. Le vagabondage augmente dans des proportions inquiétantes.

Toutefois un élément nouveau dans la situation de ce pays, c'est

la conclusion des traités de commerce entre l'Allemagne d'une part, et l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Suisse, la Belgique de l'autre, et entre la plupart de ces États entre eux. C'est un événement gros de conséquences à la fois économiques et politiques. Il faut l'étudier à ce double point de vue.

VIII. — L'empereur d'Allemagne et son nouveau chancelier ont compris que le régime économique du prince de Bismarck ne pouvait se continuer indéfiniment. Déjà lui-même, après avoir affiché la prétention pour l'Allemagne de n'avoir qu'un tarif autonome, avait été amené, par la force des choses, à conclure plusieurs traités de commerce avec des tarifs conventionnels. Maintenant le gouvernement reconnaît la nécessité de détendre le régime protectionniste pour conserver à ses industries d'exportation des débouchés que, sans cela, elles étaient en voie de perdre, et aussi d'abaisser les droits à l'importation des denrées alimentaires de première nécessité, de manière à ne pas trop grever la subsistance du peuple. Un grand pas en ce sens avait été fait au mois de septembre par l'abolition de la prohibition du porc salé américain, qui s'est immédiatement imposée à tous les autres États européens. Les nouveaux traités de commerce ont consacré cette politique en ramenant de 5 marks à 3 marks 50 par 100 kilos les droits sur l'importation des blés et des seigles de l'Autriche-Hongrie, en abaissant aussi les droits sur les viandes et les animaux de boucherie. Un accord, conclu en même temps avec les États-Unis, a accordé la même réduction aux provenances américaines. Les *agrariens*, grands propriétaires de la Prusse orientale, ont vainement jeté les hauts cris sur la ruine de l'agriculture nationale et voté contre les traités. Le Centre s'est honoré en se séparant d'eux avec éclat et en votant la réduction des droits sur le blé.

Un mémoire déposé au Reichstag, le 7 décembre dernier, explique comment la dénonciation de tous ses traités par la France aurait amené pour l'Allemagne un isolement commercial, contre lequel elle s'est prémunie, en prenant l'initiative d'un groupement d'États dans l'Europe centrale assez étendu pour assurer à ses industries des débouchés suffisants. En effet les pays qui se sont ainsi liés ont en chiffres ronds une population totale de 127 millions d'âmes. Le mémoire explique ensuite en ces termes l'économie générale des nouveaux traités :

L'accession de l'Allemagne au rang de grande puissance industrielle, l'augmentation de sa population et enfin l'insuffisance des produits indigènes à faire face aux demandes de la consommation obligeaient de demander à l'étranger un grand nombre d'objets d'alimentation et une grande quantité de matières premières. Pour rétablir l'équilibre économique qu'une

pareille situation compromettrait inévitablement, l'Allemagne est obligée d'écouler à l'étranger l'excédent de sa production.

La conclusion de nouveaux traités internationaux sans tarif spécial, et basés seulement sur la clause de la nation la plus favorisée, aurait bien laissé à l'Allemagne la facilité d'assurer l'écoulement de sa production nationale sur ses propres marchés en lui permettant de les protéger par des droits élevés, mais n'aurait, par contre, offert aucun moyen de garantir à son exportation les débouchés extérieurs qui lui sont indispensables. Étant donnée la constante augmentation de la production, et en raison même de la lutte qui se trouve engagée à cet égard entre tous les États civilisés, on ne peut admettre que les relations commerciales puissent avoir un caractère durable, si elles ne sont pas réellement fondées sur un véritable échange de marchandises; le caractère même de l'échange n'est pas sans exercer une certaine influence sur les tarifs douaniers à établir. L'Allemagne n'aurait pas pu compter sur le maintien de son chiffre d'affaires en exportations, si, étant donnés les courants commerciaux et politiques actuels, elle n'avait pas offert à d'autres pays la possibilité de payer tout ou partie de leurs achats en nature.

Un autre avantage est celui qui résulte de la stabilité des relations douanières. C'est là une condition qui est considérée comme très importante par le monde des affaires pour assurer le développement des échanges internationaux. Or cette stabilité ne peut être acquise que si l'on consent à conclure des traités de longue durée.

Dans cette situation, il ne restait plus à l'Allemagne qu'à conclure des conventions douanières, tout en conservant une protection suffisante à sa production agricole et industrielle..... Il va de soi que les avantages obtenus par l'une des parties contractantes n'ont été concédés que contre la garantie d'avantages correspondants accordés à l'autre partie.....

Les conventions signées forment un véritable tout et peuvent être considérées, si l'on envisage l'uniformité des concessions faites par l'Allemagne à chacun de ces pays, comme une œuvre à laquelle le principe d'unité a présidé.

Tout en tenant compte de la nécessité de protéger le travail national, l'Allemagne, en signant ces conventions, s'est inspirée de la nécessité non moins importante d'assurer un débouché à ses articles d'exportations.

L'Allemagne a dû faire des concessions notables sur les droits d'entrée frappant les produits agricoles, car, sans cela, il n'eût pas été possible d'arriver à un accord avec l'Autriche-Hongrie; elle a dû également dégrever différents produits industriels; mais ces modérations de tarif ont trouvé une compensation dans les concessions faites, d'autre part, à d'importants produits d'exportation allemande.

Il se peut, c'est dans la nature des choses, que certaines inégalités de traitement se soient produites et que, tandis que certains produits obtenaient de réels avantages, d'autres, au contraire, se trouvaient traités désavantageusement. Le gouvernement impérial s'est plus préoccupé du bien général que des intérêts particuliers, et il faut tenir compte de ce que les sacrifices imposés à quelques-uns profitant à l'industrie prise dans son

ensemble, les bénéfices réalisés par l'industrie profiteront, par répercussion, à toutes les branches de l'activité nationale, et à l'agriculture en particulier; car la population industrielle est, sans contredit, la meilleure cliente de l'agriculture, et il est indispensable de lui conserver sa puissance acquisitive.

Enfin, en concluant ces conventions pour une période de douze années, l'Allemagne a cherché à donner satisfaction aux vœux du monde commercial, qui, depuis si longtemps, réclamait la stabilité des affaires.

Les gouvernements allemand, austro-hongrois et italien ont entendu faire une œuvre solide et durable et ils ont contracté loyalement. En effet, ils se garantissent réciproquement contre les tarifs différentiels de chemins de fer en faveur de l'exportation, qui auraient pu neutraliser les droits de douane que les États contractants se sont réservés. Les réductions des tarifs de transport ou de transit accordés aux produits indigènes sont de plein droit applicables, dans les mêmes conditions, aux produits des autres pays, parties aux traités.

Les résultats politiques de ce pacte économique sont considérables. On y a vu, à Vienne et à Rome, la consolidation de la triple alliance, et ils ont été accueillis avec un enthousiasme qui ne doit pas nous surprendre. On se rend compte, en effet, que, pendant les douze années que doivent durer ces traités, des courants commerciaux s'établiront, des relations industrielles se constitueront, qui rendront cette union douanière de plus en plus stable et intime. D'après une correspondance très curieuse de Vienne, publiée dans *the Economist* du 19 décembre 1891, on prévoit qu'avant l'expiration des douze ans un nouveau tarif conventionnel, voire une véritable union douanière, unira les deux monarchies allemandes.

Il est triste de voir la Belgique et la Suisse, que la politique commerciale de Napoléon III et de l'Assemblée nationale avait rapprochées étroitement de nous, être attirées par la force d'attraction des grandes masses et se rattacher au groupe austro-allemand. Nous pouvons seulement nous dire que c'est notre très grande faute, ce qui n'est pas une consolation. L'accession de la Serbie et de la Roumanie est également prochaine. Ce qui est encore plus grave, c'est que, s'il faut en croire la correspondance viennoise que nous venons de citer, un rapprochement économique doit forcément se faire entre l'Allemagne et la Russie sur cette base. L'an prochain, quand la Russie aura à exporter ses larges excédents habituels de seigle et de froment, elle ne pourra pas se résigner à ce que ses céréales soient frappées, à l'entrée de l'Allemagne, par un droit de 5 marks, tandis que les céréales de l'Autriche-Hongrie et des États-Unis bénéficieront du droit de 3 marks 50. L'Allemagne est le seul pays qui consomme encore l'excédent de sa production en seigle. Elle offre aussi au froment de ses

provinces de l'Ouest un débouché plus avantageux que les expéditions par Odessa sur l'Europe occidentale. L'Allemagne, qui a tant d'intérêt à obtenir pour ses produits manufacturés quelques réductions de droits à l'entrée de la Russie, fera très facilement une concession, qui, une fois le droit sur les céréales américaines et hongroises abaissé, ne lui coûte plus rien en réalité. Comme prélude à cette réconciliation économique, la *Handelsgesellschaft* de Berlin, qui est dans la dépendance du gouvernement comme le *Crédit foncier* l'est chez nous, vient de faire des offres au ministre des finances de Russie, pour se charger d'une nouvelle émission d'obligations de chemins de fer.

On voit par là combien est grave la situation qu'ont faite à la France les passions aveugles du Parlement et l'impéritie du gouvernement. Les discussions des deux Chambres l'ont prouvé : l'idéal de la majorité de nos députés et de nos sénateurs est d'isoler complètement la France commercialement. Ils s'imaginent qu'elle pourrait renoncer à ses 3 milliards et demi d'exportations et qu'en vivant absolument chez soi et sur soi, le pays conserverait sa prospérité! Hélas! ils oublient que la France, avec son territoire réduit et ses 38 millions d'âmes, n'est pas une puissance économique comparable à la Russie, aux États-Unis, ni même à la nouvelle union de l'Europe centrale!

Ce beau plan a été en partie déjoué par l'agitation que les grandes industries ont organisée et qui leur a assuré l'admission en franchise des principales matières premières : laines, peaux, soies, graines oléagineuses. Pour les tissus de coton, un système de primes à l'exportation, qui sera fort onéreux à la longue pour le Trésor, a été introduit par le Sénat pour compenser la protection exagérée accordée à la filature. L'article 11 du traité de Francfort, contre lequel on a tant déclamé, nous assure, au moins en Allemagne, des conditions égales à celles faites à la Belgique, à la Suisse et à l'Autriche-Hongrie. Quoique les tarifs de la triple alliance douanière aient été combinés de manière à ce que nous en profitions le moins possible, néanmoins quelques-uns de nos articles d'exportation en bénéficieront.

Mais le vote d'un tarif minimum très élevé et la volonté signifiée par les Chambres au gouvernement qu'elles ne consentiraient à aucune dérogation à ce tarif par des traités particuliers, n'en doivent pas moins amener la perte de la plupart de nos débouchés européens.

Les quelques industries, qui, au milieu du conflit confus d'intérêts égoïstes d'où est sorti le nouveau régime douanier, se sont assuré des conditions plus favorables, pourront, pendant un ou deux ans, avoir un essor factice par suite de la suppression de la concurrence étrangère; mais cette prospérité sera promptement arrêtée par la souffrance des autres industries et par la diminution de la consommation, suite inévitable de l'enchérissement de la vie et de la décadence de

nos exportations. L'année 1893, que la République s'apprête à célébrer comme son vrai centenaire, sera vraisemblablement celle où s'expieront tant d'erreurs et d'imprévoyances.

Dans la situation actuelle, un État de l'Europe continentale ne peut adopter ni le libre-échange absolu comme l'Angleterre, ni le système des tarifs autonomes, comme l'avait essayé le prince de Bismarck sans pouvoir s'y tenir. Il faut forcément arriver à des transactions basées sur les conditions industrielles respectives des différentes nations, et ces transactions doivent avoir une durée assez longue pour que le commerce et les manufactures nationales puissent diriger leurs opérations avec certitude.

Le gouvernement ayant conscience du désarroi porté dans les transactions commerciales par l'échéance du 1er février 1892, où tous nos traités cessent d'être appliqués, a sollicité des Chambres l'autorisation de conclure des arrangements avec les nations auxquelles nous étions liés par des traités pour leur assurer au moins le tarif minimum et obtenir d'elle le traitement de la nation la plus favorisée; mais une loi du 29 décembre dernier stipule que ces conventions seront toujours révocables d'année en année, et le Sénat a voulu que ce caractère de précarité s'attachât également aux conventions relatives à la navigation, au traitement de nos nationaux à l'étranger, à la protection de la propriété littéraire et industrielle! Est-il possible d'établir un contraste plus grand entre la situation internationale de la France et le pacte qui lie en un faisceau solide les nations de l'Europe centrale?

Si nous accusons l'ignorance et l'étroitesse de vue des Chambres, notre jugement sur le gouvernement est encore plus sévère. Quelques-uns de ses membres connaissent ces questions; mais ils manquent absolument d'autorité sur le Parlement, et, pour rester au pouvoir, ils ont dû adopter la maxime : *Video meliora proboque, deteriora sequor*. C'est ainsi que notre politique économique va au hasard sans vues d'ensemble ni prévisions d'avenir. Dans une situation aussi délicate et aussi difficile que celle qui résulte pour nous des événements de 1870, la République est une cause continue de faiblesse, tandis qu'en Allemagne les lumières que le sentiment de sa responsabilité donne à la monarchie, l'autorité légitime qu'elle exerce sur la compétition des intérêts particuliers, lui permettent d'avoir des desseins suivis et de changer à temps l'orientation de sa politique quand il le faut.

VIII. — Le monde des affaires est unanime à envisager comme assez sombres les perspectives financières et commerciales. C'est une raison pour ne pas retarder davantage le renouvellement du privilège de la Banque de France. Un projet de loi a été déposé dans ce but, il

y a juste un an. La commission nommée pour l'examiner l'a adopté en principe, sauf quelques modifications de détail, et elle a désigné son rapporteur : mais depuis six mois il n'en a plus été question.

Le privilège de la Banque consiste uniquement dans le droit d'émettre des billets. Le billet de banque n'est plus seulement, comme la théorie pure l'indique, un effet de commerce d'une nature particulière; il est devenu un duplicata et un supplément de la monnaie nationale; à ce double titre, il est un des éléments nécessaires de la circulation monétaire. Le billet de banque est actuellement un duplicata de la monnaie d'argent. Le 14 janvier, la Banque détenait dans ses caisses pour 1249 millions d'écus que personne ne voudrait garder chez soi. Mais grâce à sa représentation par le billet de banque, l'énorme stock de métal blanc, dont nous sommes chargés, circule sans dépréciation et nous échappons, au moins momentanément, aux inconvénients du bimétallisme. C'est un artifice dû uniquement à la sagesse et à l'habileté de la Banque dans l'administration de son encaisse métallique.

Le reste de la circulation des billets est couvert par de l'or. Il ne reste en réalité comme circulation fiduciaire que 582 millions. Cette somme est représentée par un actif du double et immédiatement réalisable (portefeuille et avances sur titres). Elle est impérieusement réclamée par le public pour envoyer par la poste, pour garnir les portefeuilles, emplois auxquels la monnaie métallique est impropre. Mais la circulation des billets est dans un moment de crise nationale susceptible d'être étendue et de fournir à des besoins urgents de l'État et aux exigences des affaires. Il y a là une de ces nécessités que la soudaineté des guerres et des révolutions modernes impose contrairement aux principes. Or, c'est précisément grâce au crédit que la Banque a assuré de longue date à son billet, grâce à la modération qu'elle a su imposer dans leur recours à ses caisses à la République de 1848 et même au Gouvernement de la défense nationale en 1870-71, que, dans ces temps calamiteux, le billet de banque ayant cours forcé a circulé sans dépréciation. On n'a qu'à voir ce que valent le rouble russe et le florin de papier autrichien, ce qu'a valu jadis le *greenback* américain, pour comprendre quelle ressource suprême nous offre l'organisation de la Banque de France. Des billets émis par l'État, en dehors de la Banque, ne seraient que des assignats, qu'on ne l'oublie pas! Aussi depuis 1871, il n'est plus guère d'économiste qui préconise pour la France la liberté et la multiplicité des banques d'émission même réglementées, quelques avantages que ce système puisse avoir aux États-Unis.

En créant sur tous les points du territoire un réseau de succursales et de bureaux auxiliaires, qui, réunis, portent à 259 le nombre des *places bancables*, la Banque de France procure au commerce les

avantages d'un mode rapide et économique de règlement des affaires. En 1890, les virements de partie, faits sur place à Paris et dans les succursales ou entre la Caisse centrale et les succursales, et les succursales entre elles, se sont élevés à 44 384 235 700 francs. Si l'on y ajoute la partie des chèques et billets à ordre portés aux comptes courants, c'est un ensemble d'affaires de plus de 45 milliards compensées par des écritures, sans qu'un écu ait été remué. La Banque a ainsi doté le pays d'un appareil de circulation qui vaut le *Bankers Clearing house* de Londres, et qui ne permet plus de craindre la disette de numéraire, quel que grand que soit le développement des transactions. Enfin, la Banque de France a rendu et rend encore un service qui tient à sa solidité exceptionnelle. Administrée moins dans l'intérêt de ses actionnaires, qu'en vue des intérêts généraux du pays, elle assure la sûreté générale des affaires, en maintenant toujours une réserve métallique suffisante, en réagissant contre les exagérations de l'escompte qui se produiraient dans des moments difficiles, en soutenant le commerce et la Bourse quand une crise imprévue éclate.

La Banque de France a sauvé de la faillite la Compagnie des agents de change en janvier 1882, en lui prêtant 80 millions; elle nous a épargné en février 1889 un krach, qui eût englouti toutes les sociétés de crédit, en assurant le remboursement des dépôts du *Comptoir d'escompte*. Au mois de mars dernier, elle a rendu un service analogue au marché parisien, en présidant au sauvetage de la *Société des dépôts et comptes courants*. Ces services sont tels que l'établissement de crédit qui, il y a une dizaine d'années, — il était jeune alors, — laissait volontiers dire, qu'au besoin il pourrait remplacer la *Banque de France*, si le gouvernement ne s'entendait pas avec elle, a pris aujourd'hui une toute autre attitude. Un jour ou l'autre, il pourrait bien lui-même avoir besoin d'elle.

Les actionnaires de la Banque ont sans doute vu leurs dividendes s'élever en raison même de l'extension de ses affaires; mais à chaque renouvellement de son privilège, l'État lui a demandé une contribution équivalente. En 1806 et en 1857, ç'a été des prêts absorbant tout son capital sous forme de rentes prises bien au-dessus du cours; puis l'obligation d'établir dans les départements des succursales dont plusieurs ne lui procurent pas de bénéfices, mais qui ont le grand avantage de constituer, même dans les parties les plus pauvres du pays, un appareil de circulation dont nous avons indiqué l'efficacité et qui fait qu'on ne cote plus le change dans l'intérieur. Enfin, le projet actuel de renouvellement impose à la Banque la création de 29 nouvelles succursales sans compter les bureaux auxiliaires qui devront être établis en conséquence; il la charge de faire gratuitement le service du payement des rentes, tant à Paris que dans ses succur-

sales et ses bureaux auxiliaires; enfin, il lui demande, outre tous les impôts ordinaires, une contribution de 1 700 000 francs par an, payable dès la date de la loi et qui doit être portée à 2 millions et demi à partir du 1er janvier 1898, plus l'abandon de l'intérêt de 3 pour 100 sur 60 millions prêtés en 1857 et de 1 pour 100 sur 80 millions avancés en 1878.

On le voit, la prorogation du privilège de la Banque pour vingt-trois ans à compter de l'expiration du privilège actuel, c'est-à-dire du 31 décembre 1897, est loin d'être gratuite.

On a presque toujours renouvelé dix ans à l'avance le privilège de la Banque, parce qu'il lui est nécessaire d'avoir du temps devant elle pour développer ses services et que toute l'économie financière et commerciale du pays est intéressée à ce qu'une pareille question soit réglée longtemps à l'avance.

Si une guerre éclatait, et c'est une éventualité que nous devons avoir toujours présente à l'esprit, l'incertitude de la situation de la Banque, qui n'a plus six ans entiers devant elle, serait une grave cause de faiblesse financière. En dehors de cette éventualité, il ne faut pas oublier que la conversion du 4 1/2 pour 100 doit avoir lieu dans le courant de 1893. Or, pour qu'une opération pareille puisse s'accomplir sans perturbation, il faut que le marché financier soit dans les meilleures conditions de stabilité, et il ne saurait l'être, si la Banque de France ne peut le soutenir de toutes ses ressources et de tout son crédit. Il y a là une échéance fixe qui s'impose au Parlement. Son retard à s'occuper d'un si grand intérêt public est d'autant moins excusable que les Chambres de commerce, consultées par la commission, ont, dès la fin de mars 1891, émis des avis unanimement favorables au renouvellement sur les bases du projet de loi gouvernemental. Quelques-unes ont seulement suggéré certaines réformes de détail auxquelles la Banque elle-même peut pourvoir, soit spontanément, soit avec l'approbation du gouvernement [1].

IX. — On peut discuter évidemment sur le chiffre de la redevance à imposer à la Banque et sur l'une ou l'autre amélioration à introduire dans ses services. Le gouvernement peut, à cette occasion, les lui demander, dans l'intérêt du public; mais on ne saurait exiger qu'elle se départe, même sous les prétextes les plus plausibles, des règles qui assurent la sécurité de ses opérations et font d'elle le support de tout l'édifice économique national. Tels sont les vœux de certaines

[1] Une des réformes réclamées par les Chambres de commerce les plus autorisées est que la Banque prenne à l'escompte les lettres de change sur l'étranger de premier ordre. Rien dans ses statuts ne l'empêche de donner satisfaction à ces vœux.

sociétés agricoles, qui voudraient qu'elle escomptât le papier des agriculteurs à un taux réduit et à des échéances prolongées.

Il ne peut pas y avoir deux taux d'escompte différents, et l'escompte à 3 pour 100, qui, depuis plusieurs années, est le taux normal de la Banque, n'est point trop élevé pour des opérations agricoles réellement productives. Quant à la prolongation des échéances, il ne faut pas oublier que les billets de banque circulent non point par la vertu magique des vignettes dont ils sont ornés, mais parce que leur montant est couvert par des engagements commerciaux en faveur de la Banque, devant être soldés à des délais assez brefs pour correspondre aux demandes de remboursement des billets qui pourraient se produire. La Banque ne peut pas escompter pour au delà de trois mois, ni admettre plus d'un renouvellement, pas plus qu'elle ne peut se départir de la règle des trois signatures en faveur des agriculteurs. Dans toutes les succursales, où elle s'est trouvée en présence d'agriculteurs sachant ce que c'est qu'une échéance et offrant des garanties suffisantes, elle a accepté leur papier. On ne peut rien lui demander de plus, sans risquer de compromettre le billet de banque.

La vraie solution est dans la formatiou de sociétés de crédit mutuel sérieusement administrées, qui escomptent le papier à deux signatures de leurs membres. La Banque sera toujours prête à le réescompter, quand ces sociétés auront fait leurs preuves.

Les revues sont encombrées d'articles sur le crédit agricole et le Parlement de projets de loi pour le faciliter. C'est une douce utopie et, apparemment, une des réclames électorales les moins usées. Quand on aura obtenu du législateur quelques dégrèvements fiscaux pour les sociétés de crédit mutuel, il aura fait tout ce qui est en son pouvoir : il ne peut, en ajoutant l'épithète d'agricole au mot de crédit, faire que des gens qui payent irrégulièrement aient du crédit. Par contre, des agriculteurs connus pour faire face ponctuellement à leurs engagements trouveront toujours du crédit, lorsqu'ils se cautionneront réciproquement, sous une forme ou sous une autre, comme les négociants le font par l'escompte des effets de commerce.

Les banques populaires et les *Casse rurali de prestiti* d'Italie, les *Vorschussvereine* Schulze-Delitzch et les caisses Raiffeisen d'Allemagne se sont constituées et ont grandi longtemps avant d'avoir obtenu les quelques faveurs fiscales qui pouvaient leur être utiles. Aujourd'hui, l'accès des grandes banques d'État est largement ouvert à leur papier. Encore une fois, tout repose sur la formation de groupes locaux de crédit mutuel, ayant la base solide d'une société commerciale. Le projet de loi de M. Méline, qui voudrait charger les syndicats agricoles de dispenser directement le crédit à leurs membres, est ce qu'il y aurait de plus dangereux et pour les syndicats et même pour

le crédit de leurs membres. Le propre des syndicats professionnels est de ne pas engager la responsabilité civile de leurs adhérents, et de laisser toujours leur porte ouverte pour entrer ou pour sortir. Ils rendent de grands services, mais d'une toute autre nature. Ils ne peuvent servir la cause du crédit agricole qu'en poussant une élite de leurs membres à former une société de crédit mutuel distincte, conformément au Code de commerce.

X. — La véritable raison du succès des associations de crédit agricole en Allemagne est la liberté qu'ont les caisses d'épargne, d'employer leurs fonds comme elles le jugent utile. En fait, une caisse d'épargne est jointe à presque toutes les banques Schulze-Delitzch et caisses Raiffeisen. Schulze Delitzch déclarait que, sans l'aide des fonds de l'épargne, jamais ses banques n'auraient pu se former. Aujourd'hui, ce sont ces fonds qui alimentent presque exclusivement les caisses Raiffeisen. L'épargne reste là où elle s'est formée et l'on rend aux déposants leurs économies sous forme d'avances propres à les aider dans leur travail et leurs affaires. Grâce à leur solide organisation et à la fédération qu'elles ont créée entre elles, ces institutions offrent une sécurité presque absolue aux fonds qui leur sont confiés. Telle est la conclusion d'un rapport que M. Le Barbier, ingénieur agronome, a, l'an dernier, adressé au ministre à la suite d'une mission en Allemagne. Elle apporte un puissant argument en faveur de la campagne que M. Eugène Rostand, président de la Caisse d'épargne de Marseille, a entreprise, non pas pour rendre absolument libre l'emploi par les caisses de la totalité de leurs dépôts, mais pour obtenir : 1° qu'elles disposent librement de leur patrimoine propre sous certaines règles; 2° qu'elles aient la faculté de placer *une partie* (le quart, par exemple) de leurs dépôts autrement qu'en rentes sur l'État, la loi devant, dans l'un et l'autre cas, fixer limitativement les emplois présentant une sécurité et une disponibilité assez grandes pour que les caisses puissent y engager leurs fonds dans cette mesure.

Cette proposition a été débattue dans toute la presse et à l'Académie des sciences morales et politiques. La seule objection qui lui ait été faite par des hommes de grande autorité, comme MM. P. Leroy-Beaulieu et de Malarce, c'est que les influences électorales se feraient sentir sur les administrations locales des caisses et pourraient, dans plus d'une commune, les entraîner à des placements aventurés en faveur d'amis politiques. C'est ainsi que l'instabilité de la souveraineté et la désorganisation sociale, qui en est la suite, sont chez nous un obstacle à l'introduction de pratiques qui, en Allemagne et même en Italie, donnent les meilleurs résultats.

Et cependant le péril pour les particuliers et aussi pour les finances publiques, résultant de l'absorption par la rente d'une si grande partie de l'épargne nationale, devient tous les jours plus grand. Au 1er janvier 1891, le total du solde dû aux déposants dans les caisses d'épargne locales et dans la caisse postale nationale s'élevait à 3 324 161 406 fr. Sauf une centaine de millions laissés en compte courant avec le Trésor et 10 millions placés en obligations de chemins de fer, cette somme énorme est employée en rentes sur l'État; mais l'État n'en est pas moins tenu de la rendre à vue aux déposants. Une clause introduite par la loi de 1881 autorise, il est vrai, le remboursement par fractions de 50 francs de quinzaine en quinzaine; mais l'usage de cette clause porterait le plus grave coup au crédit du Trésor et serait le signal du cours forcé des billets de banque. D'autre part, la réalisation sur le marché d'une quantité un peu considérable de rentes en précipiterait les cours. Cette éventualité se produirait à la suite de tout incident, quelque peu grave, dans la politique intérieure ou extérieure. Le péril grandit à la fois par l'augmentation du solde dû aux déposants et par le cours exagéré auquel la rente a été portée par suite des achats forcés de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte des caisses d'épargne [1]. Ces achats se sont élevés en 1890 à 349 millions et en 1891 à 319 millions. Ils ont dû souvent être faits à terme, le comptant n'en fournissant pas la contre-partie; ce qui veut dire qu'il a fallu recourir aux grands emmagasineurs de titres, qui s'en sont dessaisis parce qu'ils les ont vendus au-dessus de leur véritable valeur.

M. Rostand a repris son idée en la précisant, en répondant à toutes les objections, en indiquant avec sagacité les précautions à prendre pour remédier aux dangers que nous signalions plus haut [2]. La commission de la Chambre, saisie de la question, a formulé un projet de loi basé, dans ses grands traits, sur ses propositions et qui constituerait une grande amélioration de l'état actuel des choses. Nous souhaitons vivement son adoption; mais de grands efforts seront nécessaires. Voici, en effet, qu'un groupe de députés opportunistes, ayant à leur tête M. Siegfried, se jette en travers de cette utile réforme, en proposant la fondation d'une caisse des communes, qui absorberait la majeure partie des fonds des caisses d'épargne. Les prêts communaux ne doivent figurer dans le portefeuille des caisses d'épargne que pour une très faible proportion; car, à la différence de

[1] Nous disons que le cours de la rente est exagéré. Les consolidés anglais 2 3/4 pour 100 sont actuellement au même taux que notre 3 pour 100. Or le crédit de l'Angleterre est évidemment supérieur de plus d'un douzième à celui de la France.

[2] Voy. *la Réforme des caisses d'épargne*, 2e partie, in-8°. Guillaumin, 1891.

l'escompte du papier de commerce, des valeurs de bourse de premier ordre et des avances sur titres, ils ne constituent pas des ressources promptement réalisables. Au point de vue général, l'absorption des fonds de l'épargne publique par les communes serait ausssi fâcheuse que leur absorption par l'État. Les communes ne sont que trop portées à emprunter et à compromettre les ressources de l'avenir au profit des convoitises et des idées saugrenues du présent.

XI. — Pendant que les questions commerciales et financières occupent le Parlement, le monde du travail est en proie à une singulière agitation. Le *Correspondant*, dans sa *Chronique* du 10 janvier, a signalé l'importance qu'aurait cette année la date du 1er mai et les préparatifs que les divers groupes révolutionnaires étroitement unis font déjà en vue de cette journée. Les grèves qui, au mois de novembre, ont éclaté dans le Pas-de-Calais, la plupart de celles qui depuis se sont produites ailleurs, ont eu pour objet bien plus d'affirmer l'autorité des syndicats que d'améliorer pratiquement les conditions du travail [1]. Partout, malheureusement, les ouvriers qui veulent continuer à travailler sont insuffisamment protégés, et la répression des attentats commis contre eux est dérisoire. La faiblesse gouvernementale augmente gravement le péril social. Les déclamations qui retentissent à la tribune de la Chambre dès qu'une question relative au travail y est posée, l'enchère à la popularité qui s'établit entre les orateurs des partis les plus opposés, sont également faites pour propager dans les masses des espérances de révolution sociale vagues et sans limites.

On ne peut cependant se dissimuler où les chefs du mouvement nous conduisent. Le représentant du collectivisme cosmopolite, Paul Lafargue, l'a déclaré nettement, lors de son entrée à la Chambre, dans la séance du 8 décembre : l'expropriation du patronat, la socialisation des moyens de production réalisés par la législation ou par la commune révolutionnaire. Quelques jours après, pour se moquer sans doute des catholiques, qui s'étaient déclarés d'accord avec lui sur « la critique de l'ordre économique actuel » et « sur un très grand nombre de réformes sociales », il s'engageait devant ses électeurs à déposer un projet de loi portant confiscation du budget des cultes et des biens des congrégations religieuses; et il l'a déposé effectivement pour

[1] D'après l'Annuaire des syndicats professionnels pour 1891 il y a 3253 syndicats dont 750 agricoles et 2503 industriels. Ces dernières comprennent 106 157 patrons et 205 152 ouvriers. Combien y a-t-il de travailleurs en France? *Neuf millions*, répond le *Journal de Marseille*. Et voilà comment des groupes relativement peu considérables de meneurs agitent le pays.

commencer l'œuvre de la législation nouvelle. On est bien averti; et quand la révolution sociale aura été déchaînée par la combinaison des appétits d'en bas, des coupables manœuvres des agitateurs révolutionnaires et des imprudences venues de droite, on sait sur qui porteront ses premiers coups.

M. Floquet s'est fait, à son tour, à la Chambre dans son discours présidentiel du 14 janvier, le porte-voix de la franc-maçonnerie et a indiqué comment elle entendait traiter les questions ouvrières :

On ne fait pas les mêmes lois sociales, quand on part des doctrines de la grâce et de l'aumône, et quand on veut fonder l'avenir sur la justice et la solidarité. Qu'y a-t-il de commun entre le socialisme théocratique du Paraguay et la libre recherche du bonheur social donné pour but au gouvernement moderne par la Déclaration des droits de l'homme, par les préliminaires de la Constitution de 1848, par les programmes de la République?

La loi sur les associations que le gouvernement a déposée et qui est, en réalité, dirigée uniquement contre les congrégations religieuses, est la contre-partie de la *législation sociale*, dont MM. Constans et Roche veulent nous doter, selon la formule maçonnique. On peut trop prévoir quelle sera l'issue de la *crise sociale*, dont l'ouverture vient d'être proclamée par le comte de Mun dans son discours de Bordeaux.

XII. — Heureusement, pendant ce temps, les hommes de bien ne se découragent pas. Nos grands patrons chrétiens du Nord poursuivent imperturbablement la création des institutions destinées à soutenir la famille ouvrière, comme si le patronage et les corporations chrétiennes ne devaient pas être balayés par la triple assurance obligatoire qu'on veut introduire à l'instar de l'Allemagne. A la suite de l'Assemblée des catholiques du Nord, tenue au mois de novembre, le chanoine Fichaux a tracé le programme de ces nouvelles créations dans une brochure intitulée : *la Crise économique de la famille ouvrière*; *les Jeunes ménages chargés d'enfants*; *Moyens d'y obvier*. Ce travail, inspiré par le dernier discours du Saint-Père au pèlerinage ouvrier sur la question du salaire, témoigne d'une grande connaissance de la classe ouvrière, et il serre d'aussi près que possible ce grave problème.

La *Ligue populaire pour le repos du dimanche* multiplie de son côté les conférences et les publications. Elle vient de convoquer pour les 10, 11 et 12 février un congrès, présidé par M. Léon Say, dont le programme indique assez le caractère pratique :

I. Bienfaits du repos du dimanche au point de vue moral, hygiénique et social. — II. Etat de la question du dimanche dans différentes localités en

France. — III. Etat de la question du dimanche dans les principales professions. — A. *Le dimanche dans les administrations publiques.* (Armée. — Marine (arsenaux). — Chemins de fer. — Postes et télégraphes. — Manufactures de l'Etat. — Omnibus et tramways. — Bateaux à vapeur. — Agents et ouvriers des municipalités.) — B. *Le dimanche et l'industrie.* (Le bâtiment. — Magasins de nouveautés et de confections. — Industrie d'alimentation. — Officiers ministériels. — Foires et marchés, etc.) — C. *Le dimanche et l'agriculture.* — IV. L'action [1].

Un des signes consolants du temps, au milieu de tant de tristes présages, est l'union des hommes de bien de toutes les confessions et de tous les partis sur cette question. Naturellement, nos amis restent au premier rang, témoin l'excellente brochure de propagande que notre collaborateur, M. Fénelon Gibon, vient de publier avec une lettre d'introduction de M. Keller : *la Nécessité sociale du dimanche d'après les derniers faits* [2]. Elle est alerte, complète et courte ; elle convainc tout lecteur de bonne foi par des faits irréfutables que le repos du dimanche est possible dans toutes les industries, et elle fournit un thème inépuisable aux conférenciers, qui voudront propager par leur parole une thèse, dont le triomphe serait pour la fin de ce siècle le rachat de bien des erreurs.

Claudio Jannet.

[1] Les adhésions au congrès (5 francs, donnant droit d'assister aux séances et de recevoir le compte rendu) sont reçues au bureau de la *Ligue*, 174, boulevard Saint-Germain.

[2] In-12, Delhomme et Briguet, éditeurs, Paris, 13, rue de l'Abbaye.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 janvier 1892.

Il y aura bientôt trente-deux ans, en présence des épreuves que l'Empire avait déjà déchaînées sur l'Église, un prélat, aussi grand par le caractère que par la vertu, Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, écrivait : « Quelle puissance aurait encore l'Église de France si elle faisait entendre avec unanimité le langage de l'indignation qui est dans toutes les âmes[1]. »

Cette unanimité, que souhaitait Mgr Jaquemet, il la verrait aujourd'hui réalisée. Car tous les évêques, nous n'en doutons pas, s'associeront à la grave et magistrale déclaration que viennent de publier les cinq plus hauts dignitaires de l'Église de France, les cinq archevêques qui ont rang dans le Sacré-Collège.

Nos lecteurs connaissent « l'Exposé sur la situation faite à l'Église de France ». Il était nécessaire que le clergé, dénoncé au pays tout entier par les pouvoirs publics, fît entendre sa réponse. Il vient de le faire, par la plume des cardinaux, avec une modération imposante, mais avec une fermeté sous laquelle on sent des consciences décidées à ne rien céder de leurs devoirs et des droits de l'Église. Il est difficile que le gouvernement ne réfléchisse pas à tout ce que comporte un tel acte; il est impossible que l'opinion publique, sans distinction de parti, n'en soit pas frappée et émue.

Assez longtemps les hommes qui ont tout fait contre les croyances religieuses, qui s'acharnent à poursuivre, jusque dans les moindres détails, la liberté des consciences, se sont défendus d'en vouloir à la religion et ont accusé les provocations du clergé. L'exposé fait justice de ces inventions et il déroule, avec un calme qui n'en fait que mieux ressortir l'excès, la longue suite des atteintes persévé-

[1] *Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes,* par M. l'abbé Victor Martin. 1889, in-8°, p. 435.

ramment portées contre le culte, contre le clergé, contre les droits des familles et des croyants. Les cardinaux posent la nécessité de la résistance et en définissent le caractère. Ils rappellent qu'ils « ne font aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée. » C'est la tradition de l'Église et le langage qu'elle a tenu sous tous les régimes. Ils engagent les catholiques à se placer résolument et loyalement sur le terrain constitutionnel pour la défense de la foi menacée. C'est la conduite que, sous tous les régimes, royauté de Juillet, République, Empire, les catholiques ont toujours suivie; toujours ils ont placé sur le terrain constitutionnel leurs revendications. On ne voit pas quelle raison les en détournerait aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de réunir toutes leurs forces contre des périls qui jamais ne furent plus grands.

Enfin les cardinaux, parlant du Concordat, déclarent « qu'au Pape seul il appartient de stipuler au nom de l'Église ». Les catholiques n'ont donc pas à « provoquer la rupture du Concordat ». Mais si le Pape a seul le droit de prononcer, les prélats font nettement entendre quelle pensée le dirige dans l'appréciation de la loi qui règle les rapports de l'Église et de l'État. « Nul doute, disent-ils, que, si Pie VII eût envisagé le Concordat comme un instrument de gouvernement entre les mains de la puissance séculière, il eût préféré abandonner l'Église de France à la situation précaire où la Révolution l'avait laissée. » D'un autre côté, en exprimant l'espérance d'obtenir « de la part des représentants du pouvoir le respect des traités », les cardinaux formulent cette grave prévision : « Le Pape s'inspirera toujours, dans les circonstances les plus difficiles, de cette parole si souvent citée de saint Anselme : « Dieu « n'aime rien tant ici-bas que la liberté de son Église. »

Les sectaires vont s'élever contre cet irréprochable document, et déjà nous entendons leurs appels au pouvoir contre ce qu'ils nomment la « déclaration de guerre du clergé ».

Ils choisissent bien leur moment, en vérité, au lendemain du scandale que viennent de donner leurs représentants.

Où en sont les compliments et les vœux officiellement échangés au premier jour de l'an? Ce mirage de concorde s'est vite évanoui; les haines sont allumées, et l'on n'entend parler entre républicains que de violences et de méfaits. A Carcassonne, le préfet de l'Aude s'élance, en pleine assemblée départementale, sur un conseiller général et venge à coups de poing l'injure dont il se dit atteint. A Paris, au Palais-Bourbon, le ministre de l'intérieur, M. Constans, se précipite et frappe au visage (ce sont les expressions du *Journal officiel*) un député boulangiste qui l'a déclaré flétri. Immédiatement les amis des deux partis les imi-

tent : on se jette des livres à la tête, on échange outrages et meurtrissures. Le Palais-Bourbon n'est plus qu'une arène de foire.

Et cela se passe quelques jours après que M. Floquet, dans son discours de rentrée, a exalté, aux dépens des gouvernements antérieurs, le régime dont il est l'un des ornements. « L'homme n'est ni ange ni bête, écrivait Pascal, et le malheur est que qui veut faire l'ange fait la bête. » Les *anges* laïques de la République officielle ont tristement justifié le dire du grand penseur.

On voudrait ne pas s'attarder à ces honteux incidents ; mais ils tiennent trop à la politique présente pour qu'on les puisse écarter. Des scandales de ce genre ne sont possibles qu'en certains temps et entre certains hommes. Il y a des époques qui ne les comportent pas ; il y a des gouvernements sous lesquels on ne se figure ni de telles insultes contre les ministres ni de telles façons de répondre de la part des ministres. L'indignité de l'attaque n'excuse pas, quoi qu'on en puisse dire, la réponse du ministre de l'intérieur. Et d'abord, il est fâcheux, même quand on ne les mérite pas, d'être exposé à de pareilles attaques. Le cabinet actuel compte quelques membres dont on peut juger sévèrement l'attitude, mais contre lesquels ces attaques ne seraient jamais essayées. Lorsque M. Constans est entré dans le Conseil, un des organes de la République modérée disait : « Ce ministère sera celui de la considération publique. » Dans son ironie sobre, cette parole avait plus de portée que toutes les invectives de M. Laur.

Un autre ministre, sacré grand homme par ses amis, M. Gambetta, voulant se donner pour collègue un homme dont *le Siècle* lui-même jugeait la nomination impossible, avait dit précédemment : « Le temps des bégueuleries est passé. » Cette maxime est devenue dogme d'Etat, à l'égal des lois de laïcisation. On en recueille aujourd'hui les fruits. Ce ne sont pas les premiers. Qui ne se rappelle les accusations lancées contre M. Wilson ? On s'en était indigné d'abord ; on n'en faisait pas moins de M. Wilson un sous-secrétaire d'Etat des finances ou un rapporteur général du budget. Qu'eût-on dit pourtant, qu'eût dit cette Chambre, qui devait plus tard le répudier, si M. Wilson avait prétendu confondre à coups de poing les calomnies dont il se déclarait victime ?

C'est le 12 janvier que les deux Chambres ont rouvert la session. Elle avait été close la veille. Subtilité de procédure dont la légalité n'est pas prouvée, car on en est encore à se demander si le gouvernement avait le droit de prolonger au delà du 31 décembre la session de 1891.

Quoi qu'il en soit, la session de 1892 a été signalée, à son début, par l'opposition des discours qu'ont prononcés les présidents

des deux assemblées. Il n'y a que le journal le *Temps* qui, par un miracle d'optimisme, ait pu découvrir qu'ils avaient dit la même chose. Tous les autres journaux, sans distinction d'opinion, ont constaté la contradiction entre les deux harangues, et les feuilles républicaines l'ont continuée entre elles, en prenant parti, les unes pour M. Le Royer, les autres pour M. Floquet.

Le Sénat, par la bouche de M. Le Royer, a montré deux préoccupations : le souci des attaques dont il est l'objet et l'inquiétude des réformes hasardeuses que lui adresse la Chambre des députés. Il répond aux adversaires qui le menacent de la révision, en se déclarant résolu à user des droits que la loi constitutionnelle lui confère. Il avertit l'autre Chambre que pour durer, les réformes ont besoin d'être mûries, et, lorsqu'il parle « des corporations privilégiées qui, si l'on n'y prend garde, risqueraient d'être aussi, sinon plus dangereuses que celles de l'ancien régime », lorsqu'il dénonce « ces garanties » qu'on tente de « transformer en instruments d'oppression », on voit assez que le président du Sénat fait allusion à la façon dont est entendue et appliquée, sous l'impulsion du radicalisme, l'organisation des syndicats ouvriers.

Ses prévisions sont justes. Les syndicats, tels qu'on les encourage, sont un danger pour le droit d'association, bien loin d'en être l'exercice, et la réaction contre le droit suivra l'abus qu'on en laisse faire.

Mais M. Le Royer flatte le Sénat, lorsqu'il lui dit : « Votre politique n'a pas varié. » Les variations du Sénat n'ont été que trop fréquentes, et son autorité eût obtenu plus de respect si elle avait montré plus de consistance. L'Assemblée qui votait récemment, sous la dictée d'un ancien membre de la Commune, cet ordre du jour outrageant pour le clergé, qui le faisait afficher dans tous les villages, est-elle la même que celle qui applaudissait naguère M. Challemel-Lacour reconnaissant les blessures faites aux croyances religieuses du pays et confessant le tort que cette politique inique et imprudente avait causé à la République? Ne pouvait-on pas espérer que l'orateur qui tenait ce langage et la majorité qui l'approuvait voudraient à l'avenir s'en inspirer? Plus ils se montrent effrayés des progrès du radicalisme, du flot montant des revendications ouvrières, plus ils doivent sentir le devoir de ménager ces forces morales, dont l'absence ne laisse d'autre recours que la force matérielle, devenue à la fois plus nécessaire et plus impuissante. Le Sénat ne l'ignore pas cependant. Pour faire prévaloir une politique de justice et de modération, la majorité n'aurait pas été seule : elle eût trouvé le loyal appui de cette minorité dont M. Le Royer a dit, avec une équité courtoise, que chez elle « le patriotisme

a toujours le pas sur les regrets du passé ou sur des convictions respectables et respectées ».

En 1873, M. Jules Grévy, estimant trop faible la majorité qui l'avait appelé de nouveau au fauteuil de la présidence de l'Assemblée nationale, refusait d'y monter. Si l'on ne pouvait exiger de M. Floquet cet excès de dignité, on avait lieu de croire, du moins, qu'il jugerait convenable de se montrer, dans son discours, réservé et modeste. Il a été élu par 260 voix; il ne représente, au vrai, qu'une minorité. Il garde, de plus, le souvenir tout cuisant de sa dernière incartade et de la fâcheuse aventure que, pour jeter l'outrage sur la mémoire de Pie IX, il s'est attirée avec le dictionnaire de Larousse : toutes choses bien faites pour lui inspirer l'humilité. Mais on connaîtrait mal le personnage si l'on pensait que ces mécomptes sont pour le décourager. Il ne s'en étale que plus au soleil, et, voulant remercier ses collègues de l'honneur que quelques-uns d'entre eux lui ont décerné, le voilà qui leur fait la leçon, à eux et au monde. Il tonne contre ceux qui veulent protéger « les derniers contreforts du privilège », décoche en passant un trait contre « le socialisme théocratique du Paraguay », juge de haut « les doctrines de la grâce et de l'aumône », le tout pour arriver à prôner les lois socialistes, dont la Déclaration des droits de l'homme, faite précisément en haine de l'esprit d'association, a selon lui, donné le programme. Comment toutes ces belles choses ont-elles pu se rencontrer ensemble? Ce serait perdre son temps que d'en essayer l'analyse. Nos pères, les résumant d'un mot, eussent dit : « galimatias. »

Tout ce qu'on peut démêler dans le discours du président de la Chambre, c'est, qu'à l'encontre du président du Sénat, il veut qu'on aille de l'avant, sans savoir, d'ailleurs, où ni comment.

Il y a seulement dans cette harangue une phrase à détacher, parce que, absolument contraire à la vérité, elle sent bien son jacobin : « L'histoire des progrès de l'humanité, a dit l'élève de Larousse, est faite de l'élimination successive des principes vaincus par les principes victorieux. »

L'histoire dément cette maxime. Le progrès, au contraire, a toujours consisté à prendre dans les peuples ou les partis vaincus ce qu'ils avaient de bon pour en enrichir les vainqueurs; les nations ont d'autant mieux assuré leur avenir qu'elles ont greffé sur les vieilles traditions les réformes nouvelles. L'Angleterre et l'Amérique, celle-ci tirant ses libertés des coutumes britanniques, en fournissent depuis longtemps la preuve. Le christianisme, lui-même, la plus grande révolution qui se soit accomplie dans le monde, n'a pas éliminé « les principes vaincus »; de tout ce qu'il y

avait dans l'antiquité de bien, de beau, de vrai, il n'a rien répudié; il a tout recueilli, tout dégagé, tout complété, en ajoutant aux vérités naturelles « ces doctrines de la grâce » dont ne s'effarouchait pas le génie d'un Bossuet ou d'un Corneille, mais que le cerveau de M. Floquet ne saurait accepter.

L'élimination, préconisée par M. Floquet, c'est « la table rase » chère aux Jacobins. Ils la poussaient fort loin, comme on sait, éliminant à la fois les têtes et les principes. M. Floquet veut bien épargner les têtes, tout en glorifiant ceux qui jadis les abattaient. Mais il est inflexible contre les principes. La distinction n'est qu'apparente. A force d'en vouloir aux idées, on s'en prend aux personnes; et n'en déplaise au président radical, c'est un ministre de la monarchie, c'est un garde des sceaux de la Restauration, qui, en cette matière, a donné la vraie formule : « Il n'y a, il ne saurait y avoir d'exclusion, d'exhérédation pour personne, a dit M. de Serre; car, ne vous y trompez pas, *on commence par exclure et l'on finit toujours par proscrire.* »

Le discours de M. Floquet a eu peu de succès. La majorité de son auditoire lui a prouvé, par sa froideur, qu'elle n'était pas avec lui; elle le lui eût plus efficacement témoigné en s'opposant à son élection. Il y a, dans cette Chambre, les éléments d'une majorité qui ne serait pas radicale; quand il s'agit de la former, ceux qui pourraient y contribuer s'effacent ou votent contre leur opinion. C'est l'image du régime actuel: les radicaux y sont en minorité, et pourtant ils sont les maîtres.

Assurément, nous avons lu avec plaisir les paroles de conciliation que M. Léon Say vient d'adresser à ses électeurs de Pau. M. Léon Say veut convaincre le clergé que les républicains ne lui sont pas hostiles. Les républicains comme lui, oui, nous n'en doutons pas. Mais combien sont-ils, et quelle est leur part dans les actes des gouvernants? « Nous entendons, dit M. Léon Say, protéger la liberté de conscience. Ce langage est un langage de paix, et je désire qu'il soit entendu et compris des hauts dignitaires de l'Église. »

N'est-ce pas plutôt (car il sait combien ce langage répond aux sentiments des hauts dignitaires de l'Église), n'est-ce pas plutôt des pouvoirs publics et du parti républicain que l'honorable député tient à être entendu?

C'est à vous que je parle, ma sœur,

dit Chrysale à Bélise. En réalité, il s'adresse à Philaminte; mais il n'ose le lui dire ouvertement, connaissant trop son mauvais caractère.

Et, quand M. Léon Say ajoute : « Nous choisirons notre temps et la pacification ne perdra rien pour attendre, » nous sommes persuadés qu'il n'attendrait pas, s'il se sentait maître. Mais, si nous le pressions, comme Ariste pressait Chrysale, il nous répondrait, lui aussi :

Mon Dieu ! vous en parlez, mon frère, bien à l'aise,
Et vous ne savez pas comme le bruit me pèse.

Car aussi bien que la femme du bonhomme, la Philaminte radicale

... Est terrible avecque son humeur.
Du nom de *philosophe* elle fait grand mystère;
Mais elle n'en est pas, pour cela, moins colère...
Pour peu que l'on oppose à ce que veut sa tête,
On en a pour huit jours d'effroyable tempête.
Elle me fait trembler dès qu'elle prend son ton,
Je ne sais où me mettre, et c'est un vrai dragon.
Et cependant, avec toute sa diablerie,
Il faut que je l'appelle et mon cœur et ma mie.

Telle est la vie qu'avec « leur diablerie » les sectaires imposent aux modérés. Mais, à voir les violences dont les radicaux paient ses ménagements, n'est-on pas tenté de dire au centre gauche :

Quoi ! vous ne pouvez pas, voyant comme on vous nomme,
Vous résoudre une fois à vouloir être un homme !

Quelle force pourrait prendre et quel rôle jouer l'homme de talent et de cœur qui, dans cette Chambre, voudrait être « un homme »! Qui, sans agiter de question de parti, en face des périls de la société et de la patrie, oserait dire bien haut ce que le pays réclame et affirmer la résolution d'en revendiquer et d'en poursuivre la réalisation! Tant de gens ont besoin, pour prendre courage, que quelqu'un leur en donne l'exemple! Tant de gens ont besoin, pour bien se rendre compte de leur propre pensée, que quelqu'un la tire au grand jour en quelque sorte, et leur révèle à eux-mêmes ce qu'ils sentent et ce qu'ils veulent!

Les efforts tentés à la Chambre peuvent n'y pas réussir, bien que, même à la Chambre, nous en sommes convaincus, ils détermineraient, suivis avec persévérance, un mouvement salutaire. Mais, en tout cas, ils porteraient coup au dehors et prépareraient, aux idées comme aux personnes, une victoire dans les prochains scrutins. Qui sait même si, dans d'autres sphères, ils n'exerceraient pas leur action?

Sans méconnaître la loi nécessaire de la séparation des pouvoirs,

il ne saurait être indifférent aux tribunaux, en ce temps où les plus suspectes influences tendent à peser sur leurs jugements, de se sentir soutenus par les opinions exprimées avec autorité au Parlement. A ce titre, l'arrêt qu'après un rapport décisif de M. Voisin, la Chambre des requêtes vient de rendre sur le mode d'application du droit d'accroissement, rappelle inévitablement le discours prononcé, l'an dernier, sur la question, par M. Clausel de Coussergues. On sait quelle était la prétention de l'administration. Non content d'exiger l'acquittement de ce droit, inique par lui-même, le fisc voulait obliger les congrégations, après le décès d'un de leurs membres, à faire une déclaration dans chacune des localités où elles avaient un établissement ; ce qui entraînait pour elles des frais souvent supérieurs à la valeur imposable. M. Clausel de Coussergues avait soutenu, l'an dernier, que la déclaration au domicile du défunt était seule nécessaire et proposé, en cas de doutes, une disposition qui les fît cesser. La Cour de cassation vient de confirmer sa doctrine, en rejetant le pourvoi formé par l'enregistrement contre un jugement du tribunal de Reims, qui déjà l'avait adoptée. Mais l'arrêt de la Cour ne porte que sur une espèce. D'autres congrégations, victimes des mêmes poursuites, n'ont pas rencontré un tribunal de Reims, et, condamnées en première instance, elles ont reculé devant les charges d'un pourvoi. Le fisc va-t-il se prévaloir contre elles des jugements obtenus? Va-t-il en solliciter d'autres? C'est au gouvernement à prononcer. La Cour de cassation lui a montré la voie ; sa décision met en lumière l'iniquité monstrueuse qu'avait obstinément couverte le ministre des finances. Si le gouvernement la laissait se continuer, il prouverait à tous qu'il veut la mort des congrégations. Mais il porterait du même coup à l'administration de l'enregistrement, exécutrice forcée de cette spoliation, un stigmate d'infamie dont cette administration, jusqu'ici honorée, ne se relèverait pas.

D'autres œuvres réclament la vigilance du pouvoir. Qu'il écoute, par exemple, cet « appel aux pères de famille » que fait entendre la « Société de protestation contre la licence des rues ». La présente livraison du *Correspondant* portera cet appel à nos lecteurs ; ils y verront l'éloquent et trop véridique exposé de l'affreux débordement d'immoralité auquel d'honnêtes gens, sans distinction de parti, veulent enfin opposer une digue. Catholiques, philosophes, républicains, monarchistes, M. Chesnelong, M. Buffet, M. Lucien Brun, M. de Carné, M. Bérenger, M. Jules Simon, M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Duruy, M. Taine, M. Bardoux, tous se réunissent pour élever leurs protestations et grouper leurs efforts. Nous sommes avec eux. Mais à quelques-uns des signataires dont nous remar-

quons les noms, à M. Jules Ferry, par exemple, comment ne demanderions-nous pas s'ils croient le succès possible, en dehors de l'action religieuse? Ces excès, que l'on flétrit à si juste titre, ont marché de pair avec les progrès de la politique de laïcisation. Les lois, les exemples, les maximes, les faveurs, tout les a encouragés.

La protestation dénonce, avec raison, ces suppléments littéraires, propagés par « la presse politique elle-même », et dans lesquels « on répand hebdomadairement la glorification de la débauche. » Cette presse politique, à quelle opinion appartient-elle? Ceux qui la dirigent sont les plus acharnés contre le clergé, les plus ardents à identifier les lois de laïcisation avec la forme républicaine; ils ont entrée dans les conseils du pouvoir, et l'on voit à la boutonnière de plusieurs d'entre eux le ruban de la Légion d'honneur, que le gouvernement leur a donné. Ce n'est pas une feuille « réactionnaire », c'est un journal républicain, c'est le *Journal des Débats*, qui disait récemment, à propos de cette scandaleuse affaire du Théâtre réaliste : « Il est grand temps que le gouvernement avise, s'il désire que le nom de protecteur officiel de la pornographie, — auquel il a déjà plus d'un titre, — ne lui soit pas définitivement infligé. »

Nous n'en applaudissons pas moins à l'initiative salutaire de la Société de protestation, comme nous applaudissons à cette œuvre du repos du dimanche que poursuit avec tant de vaillance M. Léon Say et pour laquelle il vient de solliciter, dans une lettre adressée aux évêques de France, l'appui de toutes les *Semaines religieuses*. Puissent ces ligues pour le bien réunir souvent des hommes qui, malgré la fatalité des dissentiments politiques, n'en demeurent pas moins faits pour s'entendre! Chaque association de ce genre est utile et louable, non pas seulement à cause de la réforme spéciale qu'elle a en vue, mais parce qu'elle marque une étape de plus vers cette grande pacification qui doit être le vœu de tous les bons Français.

La pacification est par excellence l'œuvre de l'Église. Ses ennemis peuvent la méconnaître; les observateurs attentifs, à quelque opinion qu'ils se rattachent, en sont de plus en plus frappés. Cette haute et tutélaire mission semblait personnifiée dans le grand prélat que l'Angleterre vient de perdre. On aimerait à reprendre la vie du cardinal Manning depuis le jour où le brillant étudiant de Harrow et d'Oxford, devenu, dès sa jeunesse, l'orgueil de l'Eglise anglicane, abandonnait toutes les richesses et toutes les distinctions de ce monde pour embrasser la vérité religieuse que Dieu avait révélée à sa droite conscience. Mais il faut se borner à signaler en lui quelques traits qui, tout en faisant l'honneur de son caractère, étaient

comme une réfutation vivante des accusations souvent dirigées contre l'Eglise. Ce prêtre fervent était le plus indépendant des citoyens; la soumission du croyant n'ôtait rien à l'initiative de l'homme public : nul n'était plus Anglais que le cardinal de l'Eglise romaine; nul en même temps n'envisageait avec plus de confiance le mouvement des sociétés modernes, et n'avait plus à cœur de leur montrer comment, entre les divisions des classes et des intérêts, la religion de l'Evangile était la grande et nécessaire médiatrice. « L'assistance accordée par le cardinal, lors de la grève des docks, a écrit une feuille protestante, la *Pall mall Gazette*, rappelle ces grands actes d'humanité, grâce auxquels l'Eglise catholique a su maintenir haut sa bannière triomphante malgré tant d'entraves suscitées pendant tant de siècles. »

Et le même journal a pu ajouter ces mots, au nom du pays sur lequel régnèrent jadis Henri VIII et Élisabeth : « Aucun cœur, parmi les Anglais de tout rang et de chaque religion, ne manquera de battre péniblement, en apprenant que le grand esprit de notre cardinal ne plane plus sur le palais de Vauxhall-Bridge-Road. »

Presque à la même heure où s'éteignait le glorieux vieillard, la mort brisait, dans tout l'éclat de la jeunesse et du bonheur, le fils aîné de l'héritier du trône, le prince que sa naissance destinait à ceindre un jour la couronne d'Angleterre. Albert-Victor, duc de Clarence et Avondale, venait d'accomplir sa vingt-huitième année, et, le mois prochain, dans cette même chapelle de Saint-George où lui étaient rendus hier les derniers devoirs, il allait recevoir la bénédiction nuptiale avec sa cousine, la princesse Mary de Teck. Toutes les douleurs publiques et privées se mêlent pour rendre plus pathétique cette accablante épreuve. L'universelle sympathie environne l'auguste famille; elle évoque en même temps le souvenir de tous ceux que frappe en ce moment la terrible maladie. Ce coup de foudre, éclatant si haut, illumine en quelque sorte de ses clartés sinistres les deuils qui désolent obscurément, dans nos tristes jours, tant d'humbles foyers. L'Angleterre ne sépare point ses destinées de celles de la maison royale. La douleur des princes est pour chacun des sujets de la reine une douleur personnelle. Tous ont perdu le duc de Clarence. Plus cette mort prématurée leur rappelle la fragilité des existences humaines, plus ils se montrent unanimes pour affirmer, par leurs démonstrations, la vitalité du principe qui a fait la force de leur patrie dans le passé et qui demeure sa garantie dans l'avenir.

Louis Joubert.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

FAITE A L'ÉGLISE EN FRANCE

ET

DÉCLARATION DES ÉM. CARDINAUX

DESPREZ, Archevêque de Toulouse;
LANGÉNIEUX, Archevêque de Reims;
PLACE, Archevêque de Rennes;
RICHARD, Archevêque de Paris;
FOULON, Archevêque de Lyon.

La question des rapports de l'Église et de l'État vient d'être, de nouveau, soulevée dans notre pays. Seuls, les esprits superficiels pourraient voir, dans de récents incidents, l'explication suffisante du mouvement qui agite l'opinion et qui préoccupe les pouvoirs publics. Les causes de cette inquiétude sont plus anciennes et plus profondes.

Il nous appartient de donner aux catholiques, dans les circonstances actuelles, une direction de pensée et de conduite, en leur montrant dans le passé l'origine du mal, dans le présent les devoirs qu'il nous crée.

Avant toutes choses, nous déclarons une fois de plus, conformément aux enseignements du Saint-Siège et à la tradition catholique, que nous ne faisons aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée. Nous croyons que « le pays a besoin de stabilité gouvernementale et de liberté religieuse [1] ».

Si nous élevons la voix, c'est pour demander que « les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire, d'un ensemble de lois antireligieuses, la constitution essentielle de la république [2] ».

[1] Réponse de Son Em. le cardinal archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur le devoir social.
[2] *Ibid.*

I

On a dit, du haut de la tribune française, au nom du gouvernement: *La république est pleine d'égards pour la religion. Aucun gouvernement républicain n'a eu la pensée de froisser, en quoi que ce soit, la religion ou de restreindre l'exercice du culte. Nous ne voulons pas, et le parti républicain tout entier ne veut pas être représenté comme ayant, à aucun moment, voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté des consciences.*

Ce qui est malheureusement vrai, c'est que, depuis douze ans, le gouvernement de la république a été autre chose qu'une personnification de la puissance publique; il a été la personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique, et il a appliqué cette doctrine, réalisé ce programme, de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'ait été méthodiquement frappé, amoindri et, autant que possible, détruit.

I. — L'athéisme pratique est devenu la règle d'action de quiconque en France porte un titre officiel, et la loi de tout ce qui se fait au nom de l'Etat. Tandis que tous les gouvernements du monde civilisé inscrivent le nom de Dieu dans leur constitution et l'invoquent dans les circonstances solennelles de leur vie nationale, chez nous, il n'est plus invoqué, et les prières publiques, édictées par la constitution républicaine de 1875 pour la rentrée des Chambres, ont été abolies.

La prière a été supprimée, de fait, dans la plupart des écoles officielles, les crucifix proscrits des salles de classe, la loi du repos dominical abrogée.

Pour bien faire sentir aux soldats qu'ils ne doivent avoir rien de commun avec la religion, il leur est interdit d'assister en corps à aucune cérémonie religieuse et même de pénétrer dans nos églises pour y rendre à leurs morts les derniers honneurs.

Enfin la législation encourage la profession publique d'athéisme en décernant les mêmes honneurs à tous les genres de sépultures et en facilitant les cérémonies funèbres d'où est bannie jusqu'à l'idée de Dieu.

II. — On nous menace de ressusciter et d'appliquer avec une nouvelle vigueur les articles organiques annexés au Concordat, articles contre lesquels le Saint-Siège n'a pas cessé de protester et dont un grand nombre sont tombés en désuétude par la force des choses.

Mais déjà la liberté des évêques est notablement amoindrie; toutes leurs démarches surveillées, même celles qui n'ont d'autre but que leurs rapports nécessaires avec le Saint-Siège.

Leur administration est constamment tenue en échec par les refus que l'Etat oppose aux nominations faites par eux aux titres ecclésiastiques.

On a porté une grave atteinte à la dignité du sacerdoce catholique par des arrêts, jusque-là inouïs, qui, au mépris des lois les plus saintes, autorisent le prêtre infidèle à contracter une union sacrilège que l'Église réprouve.

On ne s'est pas contenté d'effectuer des réductions budgétaires qui atteignent les premiers pasteurs, mais on procède à des suspensions arbitraires de traitement, infligées par voie disciplinaire à des prêtres; pénalité étrange, qu'aucune loi ne justifie, qu'aucun jugement ne sanctionne, et que le gouvernement n'a pu se baser que sur des précédents, empruntés aux pires abus de l'ancien régime, et sur le texte tronqué et dénaturé de l'article 16 du Concordat.

Nous rappelons : la suppression, par extinction, du traitement des chanoines; le plus grand nombre des vicaires privés de la minime subvention qui leur était allouée sur les fonds de l'État; le traitement des aumôniers de prisons réduit à un chiffre dérisoire; les biens des menses épiscopales livrés, pendant la vacance du siège, à des commissaires civils qui dépassent dans leur gestion tout ce qu'avait pratiqué l'ancien droit régalien et qui, non contents d'administrer ces biens, les aliènent aux enchères publiques; enfin, le budget des cultes progressivement réduit à des proportions qui laissent en souffrance des services utiles et les intérêts les plus respectables.

III. — Les religieux français ont été expulsés de leurs demeures, au mépris de leurs droits de citoyens, au nom de lois surannées dont l'existence même a pu être contestée par de hautes autorités juridiques, et en vertu de décrets arbitraires, dont les victimes ont vainement demandé des juges. Même à l'état de dispersion auquel la violence les a réduits, ils sont durement atteints dans leurs intérêts matériels et, avec eux, les congrégations de femmes que semblaient devoir protéger la personnalité civile que l'État leur reconnaît, et plus encore les bienfaits qu'elles répandent sous la double forme de l'enseignement et de la charité.

Les lois fiscales, en effet, préparent à bref délai la ruine d'un grand nombre de communautés. La rigueur avec laquelle ces maisons sont frappées dépasse tout ce que l'on avait vu jusqu'ici. Aux impôts ordinaires qu'elles payent en vertu du droit commun, à l'impôt de mainmorte réglé par la loi de 1849, on a ajouté deux charges d'exception :

1° Un impôt sur un revenu qui n'existe pas dans la plupart des cas, impôt qui manque de base par conséquent;

2° Un droit dit d'accroissement, droit doublement injuste, puisqu'il a pour prétexte une mutation qui n'a pas lieu et puisqu'il fait double

emploi avec l'impôt de mainmorte destiné à racheter la mutation absente.

En sorte que, contrairement à tous les principes qui régissent cette matière, les congrégations payent en réalité et dans des proportions exceptionnellement lourdes, plusieurs fois l'impôt pour le même objet.

IV. — C'est principalement dans l'enseignement qu'ont été prises des mesures contraires à la religion et à la liberté des consciences. En premier lieu, l'instruction religieuse a été bannie de tous les examens auxquels peut être soumise la jeunesse, afin, sans doute, qu'elle s'accoutume à n'y attacher aucune importance et à la regarder comme une chose superflue; puis, peu à peu, elle a été éliminée du programme des études, et même, ce qu'on a peine à croire, du programme des écoles maternelles.

L'enseignement primaire a été rendu « gratuit », passant ainsi aux mains de l'État qui seul paye les maîtres. Bientôt il fut proclamé « obligatoire », et du même coup l'enfance fut mise à la discrétion de l'Etat; enfin, l'enseignement fut rendu « laïque », c'est-à-dire soustrait à toute influence religieuse.

On voudrait s'abriter sous le nom spécieux de neutralité; comme si la neutralité en éducation était possible; comme si le silence sur Dieu n'était pas une manière de le nier; du reste, on voit tous les jours, cette neutralité se transformer en hostilité flagrante, l'enseignement religieux n'est point seulement écarté de l'école primaire, il y est souvent couvert de mépris par des hommes sans croyances, incapables de se contenir et sûrs de n'être pas désavoués.

Les ministres des cultes, même les évêques, sont dépossédés de leur droit de surveillance sur l'enseignement. Ils ne peuvent plus franchir le seuil de l'école primaire; d'autre part, les instituteurs sont autorisés et encouragés à ne plus conduire leurs élèves au catéchisme ni à l'église. Il leur est interdit même, en dehors des heures de classe, de laisser étudier le catéchisme dans les locaux scolaires.

Enfin, comme couronnement de l'œuvre, le droit d'enseigner dans les écoles publiques est enlevé aux membres des congrégations religieuses, frappés ainsi d'incapacité, malgré les maximes qui garantissent l'accessibilité des fonctions publiques à tous les citoyens.

L'enseignement secondaire et supérieur s'est inspiré des mêmes principes. Dans les lycées et collèges, l'instruction religieuse a été déclarée facultative : les aumôniers y sont tolérés plutôt que maintenus, mais leur action est paralysée autant que possible. Le même prosélytisme s'étend ouvertement aux jeunes filles, et l'on ne peut nier que c'est encore dans le même dessein d'hostilité à la foi chrétienne que l'on a installé en pleine Sorbonne un cours d'histoire des reli-

gions, destiné à confondre dans un même dédain l'erreur et la vérité et à propager ainsi le scepticisme.

Pendant ce temps, nos écoles libres, fondées au prix de tant de sacrifices, sont en butte à mille difficultés, soumises, de la part de l'État, à des exigences, à des formalités de tous genres, qui en compromettent le développement et le succès, et elles ne trouvent plus personne pour les défendre dans les conseils de l'instruction publique, d'où l'on a eu soin d'exclure les représentants de la religion.

Plusieurs de nos écoles ecclésiastiques ont été fermées par décret; les autres sont aujourd'hui privées du droit de former des stagiaires pour la direction de nos collèges libres.

Nos grands séminaires, remplis des enfants du peuple, ont été complètement privés des bourses accordées jusque-là aux élèves ecclésiastiques, alors que l'État les multiplie partout ailleurs.

Enfin, notre enseignement supérieur, après quelques jours de liberté, s'est vu tout à coup découronné par la suppression du titre d'Université, puis arrêté dans son expansion par la mesure qui a exclu ses maîtres de la participation aux examens.

V. — A l'heure où le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens, et où, par conséquent, les familles ont plus que jamais le droit d'exiger de l'État des mesures de préservation pour la foi et les mœurs de leurs fils, on abroge la loi de 1874 qui avait organisé l'aumônerie militaire. Ce service essentiel est réduit à des proportions insuffisantes en temps de guerre; en temps de paix, on peut dire qu'il n'existe plus.

On a gravement compromis le recrutement du clergé par l'enrôlement des séminaristes, et gravement méconnu le caractère du prêtre par la loi militaire qui, en certains cas, menace de l'arracher à l'autel pour lui mettre, au mépris des lois de l'Église, les armes à la main. Et cependant, le ministère sacerdotal, qui dure autant que la vie, n'est-il pas un service social et patriotique plus qu'équivalant au service militaire, et, en temps de guerre, le clergé séculier et les religieux n'ont-ils pas toujours fait généreusement leur devoir?

VI. — La législation, qui méconnaissait déjà le caractère sacré du mariage, livre la famille aux ravages des passions, à l'instabilité, à tous les malheurs qui en sont la suite, par la loi antichrétienne et antisociale du divorce.

VII. — Le clergé est systématiquement exclu comme tel des commissions hospitalières, des bureaux de bienfaisance; on lui refuse la plus simple participation à la charité dans les établissements publics, alors que l'assistance publique des pauvres et des malades, personne ne l'ignore, est une institution créée par l'Église catholique.

VIII. — Sans prétendre dresser une liste complète des mesures

prises par le gouvernement contre la religion, nous devons encore signaler les entraves apportées au libre fonctionnement des caisses de retraite pour le clergé; le retrait de la personnalité civile des diocèses; les difficultés toujours croissantes élevées contre les libéralités faites au profit des établissements religieux; l'obligation imposée à ces établissements, sans aucun texte de loi et contre la volonté des bienfaiteurs, d'aliéner les immeubles qui leur sont donnés ou légués même avec des charges, le pouvoir exorbitant attribué aux maires sur l'usage des cloches et sur les clefs des églises; la sujétion excessive des conseils de fabrique à l'égard des conseils municipaux, et bientôt leur désorganisation complète, sinon leur destruction, par suite du nouvel article ajouté à la loi de finances, d'après lequel « les comptes et budgets des fabriques doivent être soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics ».

Nous le demandons à tout homme impartial, quelles que soient ses croyances et ses opinions religieuses, peut-on, après cet exposé, qui est loin d'être complet, affirmer que le *Gouvernement républicain n'a jamais eu la pensée de froisser en quoi que ce soit la religion ou de restreindre l'exercice du culte : qu'à aucun moment il n'a voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté de conscience?*

II

Quelle doit être en face de la vérité ainsi rétablie et des éventualités de l'avenir l'attitude des catholiques?

I. — En premier lieu, leur devoir est de faire trêve aux dissentiments politiques, et en se plaçant résolument sur le terrain constitutionnel, de se proposer avant tout la défense de leur foi menacée. « Quand la foi chrétienne est en péril, a dit Léon XIII, tout dissentiment doit cesser, et l'on doit, d'un commun accord, prendre la défense de la religion, qui est le bien suprême de la société et le but auquel tout doit être rapporté. »

II. — L'Église ne veut pas s'interposer entre le gouvernement et les citoyens pour restreindre les prérogatives du pouvoir politique à l'égard de ses subordonnés. Mais l'État ne doit pas, non plus, s'interposer entre l'Eglise et les fidèles pour entraver l'exercice d'une mission spirituelle qui n'émane pas de lui, mais de Dieu.

III. — Les catholiques ne prétendent nullement former un État dans l'État. Mais ils n'admettent pas davantage que l'Eglise soit incorporée à la puissance séculière comme un des rouages de son administration. Et plutôt que de subir cet asservissement, ils doivent être prêts à tout souffrir et disposés à tout entreprendre pour la résistance.

IV. — On a dit, du haut de la tribune française, au nom du gouvernement : *Nous ne reviendrons pas sur les lois que la république a votées depuis qu'elle est consolidée. Les lois scolaires... sont pour nous des lois de neutralité et d'indépendance. — Les lois militaires sont des lois d'égalité, des lois de droit civique. — Nous considérons ces lois comme une partie du patrimoine que la république actuelle a lentement constitué et qu'elle n'a en aucune façon l'arrière-pensée de laisser dissiper à aucun moment.*

Ces lois ne sont nullement essentielles à une forme de gouvernement et ne peuvent faire partie intégrante de la constitution d'une république respectueuse de tous les droits.

Les catholiques peuvent donc, sans paraître même s'ériger en adversaires de la république, et ils doivent, en conscience, les considérer comme mauvaises en elles-mêmes et injustes envers l'Église.

Ils peuvent être dans la nécessité de les subir, mais les accepter, jamais. Par conséquent, leur devoir est de travailler par tous les moyens légitimes à faire rapporter ces lois, ou tout au moins à en faire disparaître tout ce qui blesse la conscience chrétienne.

V. — Il ne saurait convenir aux catholiques de provoquer la rupture entre l'Église et la république française. L'attitude révolutionnaire n'a jamais été celle des fidèles enfants de l'Église.

Ils doivent respecter, dans le Concordat, la foi des traités, les droits acquis, une condition de la paix morale, une forme séculaire de l'harmonie qui doit exister entre les deux pouvoirs, enfin, un hommage rendu par la puissance séculière au rôle civilisateur de l'Église au sein des sociétés humaines.

VI. — Ils doivent considérer la subvention budgétaire, garantie par le Concordat, comme une dette sacrée de l'État envers l'Église dont les biens, représentant une rente de beaucoup supérieure à celle du budget des cultes, ont été mis, il y a cent ans, à la disposition de la nation.

VII. — Mais les avantages matériels et moraux que le Concordat leur assure ne sont pas de ceux que l'on doive préférer à tout.

Quand Pie VII a négocié cette convention avec le Premier consul, il l'a fait pour relever l'Église de France de ses ruines. Nul doute que s'il eût envisagé le Concordat comme un instrument de gouvernement entre les mains de la puissance séculière, il eût préféré abandonner l'Église de France à la situation précaire où la Révolution l'avait laissée.

La même sollicitude du Vicaire de Jésus-Christ veille encore et veillera toujours sur les grands intérêts dont Pie VII a pris soin il y a bientôt cent ans. C'est à lui seul qu'il appartient de stipuler au nom de l'Église. L'éventualité de la rupture du Concordat n'est donc pas de celles que nous ayons à envisager. Nous comptons, de la part des

représentants du pouvoir, sur le respect des traités, comme nous sommes assurés que le Pape s'inspirera toujours, dans les circonstances les plus difficiles, de cette parole si souvent citée de saint Anselme : « Dieu n'aime rien tant ici-bas que la liberté de son Église. »

VIII. — En résumé : respect des lois du pays, hors le cas où elles se heurtent aux exigences de la conscience; respect des représentants du pouvoir; acceptation franche et loyale des institutions politiques, mais en même temps, résistance ferme aux empiètements de la puissance séculière sur le domaine spirituel, dévouement actif et généreux aux œuvres qui ont pour objet de fournir à la société chrétienne les éléments de sa vie propre, notamment aux œuvres d'enseignement, d'apostolat et de charité; enfin, fidélité au devoir électoral, dont l'accomplissement par tous les gens de bien assurerait une représentation nationale vraiment conforme au vœu du pays, et capable d'opérer dans la législation les réformes nécessaires à la paix publique.

Tels sont les devoirs qui s'imposent à l'heure actuelle à la conscience et au patriotisme de tous les catholiques français.

En terminant cet exposé, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret : celui d'avoir été contraints par le gravité des circonstances à occuper l'opinion des légitimes griefs des pasteurs de l'Église, à l'égard de ceux qui font entrer dans la politique des pensées hostiles à la religion.

Les droits de l'Église, que nous défendons, ne sont, entre nos mains, qu'une condition de l'accomplissement de nos devoirs. Ces devoirs, nous voulons nous en acquitter selon toute l'étendue des besoins que révèle l'état présent de la société.

En les remplissant, les évêques sont les utiles auxiliaires du pouvoir civil; mais, pour l'aider efficacement, ils ont besoin, à leur tour, d'être traités en amis, non en suspects, en alliés, non en adversaires.

Le 16 janvier 1892.

† Florian, cardinal Desprez, archevêque de Toulouse;
† Benoît-Marie, cardinal Langénieux, archevêque de Reims ;
† Charles-Philippe, cardinal Place, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo ;
† François, cardinal Richard, archevêque de Paris;
† Joseph, cardinal Foulon, archevêque de Lyon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mélanges philosophiques, par Mgr d'Hulst, 1 vol. in-8° (Poussielgue).

C'est un recueil d'essais consacrés à la défense du spiritualisme par le retour à la tradition des écoles catholiques. Ces essais, écrits avant les conférences de Notre-Dame, en sont la véritable préface. Le volume se termine par un chapitre très piquant : l'Examen de conscience de M. Renan.

Michel-Ange, par M. Émile Ollivier, de l'Académie française. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 (Garnier frères).

De qui a-t-on parlé plus que de Michel-Ange? Le temps n'a révélé aucune de ses œuvres, et ce sont toujours celles par lesquelles il a été rendu illustre qui le maintiennent immortel. Mais le Michel-Ange homme n'était connu que par les récits plus ou moins fantaisistes ou incomplets de Condivi et de Vasari. Le Michel-Ange véritable a été en quelque sorte découvert, il y a peu d'années, lorsque, après la mort du dernier des Buonarroti, on a publié les lettres et le texte véritable des poésies. C'est ce Michel-Ange inédit que M. Emile Ollivier présente au public français qui ne le connaît pas encore assez. Et comme le grand artiste a été mêlé aux événements politiques et religieux de la période tragique dans laquelle il a vécu, l'étude approfondie que lui consacre M. Émile Ollivier est à la fois esthétique, politique et religieuse. Nos lecteurs, du reste, en ont eu un aperçu par le beau fragment que nous en avons publié l'année dernière.

Les enfants en prison, par Guy Tomel et Henri Rollet. 1 vol. in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50. (E. Plon, Nourrit et Cᵉ.)

Au moment où la question de la protection de l'enfance se pose avec plus de nécessité que jamais, ce livre sera lu avec curiosité. Il a pour auteurs deux spécialistes, M. Guy Tomel, du *Journal des Débats*, et M. Henri Rollet, avocat à la Cour d'appel, directeur du Patronage de l'enfance et de l'adolescence.

Ces deux publicistes n'ont pas entendu faire uniquement œuvre de discussion juridique, mais apporter à la question leurs documents personnels et quantité d'observations anecdotiques qui donnent à leur ouvrage tout l'intérêt qu'on recherche d'habitude dans les seules œuvres d'imagination.

Le livre passe en revue, dans sa première partie, toutes les catégories d'enfants qui viennent échouer en prison : les petits vagabonds, les petits mendiants, les petits martyrs, les petits voleurs, les petites prostituées, les petits assassins. La seconde partie est consacrée à l'étude de la situation sociale et juridique de l'enfant, ainsi qu'aux améliorations susceptibles d'être réalisées.

La morale dans l'histoire, par René Lavollée, 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 (E. Plon, Nourrit).

C'est une magistrale étude sur les principaux systèmes de philosophie de l'histoire, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. L'auteur a la confiance que, malgré des défaillances passagères, c'est vers le bien que s'achemine l'humanité. Il y a là, pour tout peuple comme pour tout homme, une question essentielle, capitale, que M. Lavollée cherche à élucider tant en exposant ses propres pensées qu'en recueillant les témoignages des grands esprits qui ont abordé ce vaste problème. C'est ainsi qu'il interroge successivement, après Platon et Aristote, saint Augustin et Jean Bodin, Bossuet, Leibniz, Vico, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Herder, Condorcet, de Maistre, Ballanche, Fichte, Schle-

gel, Hegel, Victor Cousin, etc., etc. La conclusion de ce beau livre est que l'histoire, sérieusement étudiée, prouve la liberté de notre volonté, la dignité de notre nature, et manifeste la loi du progrès et la sollicitude de la Providence.

La Cour de Napoléon III, par Pierre de Lano, 1 vol. in-12. (Victor Havard.)

On se souvient de l'émotion et du bruit que produisirent, dans le public, des extraits de ce livre, succédant à un premier ouvrage du même auteur, sur le second Empire, *l'Impératrice Eugénie*, lorsque M. Pierre de Lano les publia dans le *Figaro*. Très attaqué par la presse bonapartiste, M. Pierre de Lano répond, dans un chapitre spécial et fort curieux, intitulé : « Epaves impériales », à ses contradicteurs.

La Cour de Napoléon III est le fidèle exposé des mœurs en faveur aux Tuileries, des jeux, des intrigues qui s'y pratiquaient. Ce volume est plein d'anecdotes piquantes et de portraits qui redonnent de la vie aux hommes et aux femmes du second Empire, et qui jettent une lumière toute particulière sur les dessous de la politique et des mondanités de la cour.

Il est aisé de comprendre que *la Cour de Napoléon III* ne peut plaire à la société survivante des Tuileries; mais il est difficile de ne point reconnaitre l'authenticité des faits et des révélations que ce livre contient, M. Pierre de Lano ayant eu soin d'appuyer son récit très attachant de documents irréfutables.

Catholiques allemands. 1 vol. in-8°, et 1 vol. in-12. Lethielleux. Paris.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié les remarquables articles de M. l'abbé Kannengieser que nous avons publiés récemment. Ils viennent d'être réunis en volume, et nous sommes heureux de constater que leur succès augmente à mesure qu'on les connaît davantage. Nous nous faisons un devoir de signaler cet ensemble de thèses solides et de démonstrations vigoureuses. Elles sont destinées à faire la lumière sur bien des points restés inconnus des lecteurs français. Au moment où les catholiques allemands approchent de la victoire définitive, le livre de M. l'abbé Kannengieser est indispensable à quiconque veut se faire une idée de leur organisation et de leur courageuse persévérance.

Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIIe siècle, par Pierre Imbart de la Tour. — In-8°. (Hachette.)

Dans les premiers siècles de l'Église, les évêques étaient élus par la cité chrétienne tout entière. Au treizième siècle, les laïques, le clergé des campagnes, les moines sont étrangers à l'élection; le suffrage est devenu un privilège; les chapitres seuls ont le droit de désigner aux évêchés. Du vieil usage de l'élection populaire, il ne reste qu'une formule que le peuple ne comprend plus. Tel est le mouvement historique que M. de la Tour a étudié dans la thèse que la Faculté des lettres de Paris vient de recevoir à l'unanimité. Son ouvrage, au témoignage d'un juge compétent, M. Luchaire, « fera époque parmi les études sur l'histoire de l'Eglise ». Il mérite d'autant plus d'attirer l'attention que le sujet était à peu près inexploré, et que l'auteur a dû démêler les éléments de cette transformation au milieu de l'époque confuse de la féodalité. Nous souhaitons que ce volume soit le premier d'une histoire complète de l'Eglise de France.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

MÉMOIRES

DE M. DE TALLEYRAND

M. LE DUC DE CHOISEUL

(FIN [1])

Après avoir raconté l'avènement de Mme du Barry, M. de Talleyrand continue ainsi ses *Mémoires :*

Au retour d'un voyage du roi à Fontainebleau, presque tous les amis de M. de Choiseul prirent la position commode et plausible de continuer à aller tous les soirs chez Mme du Barry pour la tenir, disaient-ils, bien au fait de l'intérieur du roi. M. de Choiseul, de son côté, se retirant chez lui avec les femmes de l'ancienne société de Mme de Pompadour, se persuada que les choses iraient de cette manière, et que, tandis que Mme du Barry resterait la maîtresse des plaisirs, il pourrait rester le maître des affaires.

Cette situation assez belle en apparence, mais qui ne pouvait durer, subsista néanmoins pendant quelque temps. Les intrigues survinrent cependant. M. le maréchal de Richelieu introduisit M. d'Aiguillon [2], et les critiques sur l'administration de M. de Choiseul commencèrent à se faire jour. Les ministres, jaloux de

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1892.

[2] Armand Vignerod-Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, appartenait à la famille du cardinal. Né en 1720, il devint gouverneur de l'Alsace, puis de la Bretagne, où il eut à soutenir une longue lutte contre le parlement de Rennes. Très hostile à Choiseul, il le remplaça en 1770 aux affaires étrangères. C'est pendant son ministère qu'eut lieu le partage de la Pologne. Exilé à l'avènement de Louis XVI, il mourut en 1782.

l'influence absolue qu'il exerçait, vinrent grossir la petite cour de la favorite : M. de la Vrillière [1], M. Bertin [2], arrivèrent les premiers; le manteau de l'abbé Terray [3] et la simarre du chancelier de Maupeou [4] s'offrirent gaiement aux écarts de la poudre de sa toilette. Bientôt, on entama contre M. de Choiseul une guerre sourde, à laquelle Mme du Barry n'avait encore aucune part. Elle était flattée, amusée même, des visites de ces messieurs; elle avait assez de sens pour y trouver quelque bassesse. Elle n'avait ni ne voulait prendre le goût des affaires; son but était rempli, sa position était faite, et elle ne désirait que d'en jouir. Quelquefois seulement, elle se permettait et encourageait quelques sarcasmes contre les femmes de l'ancienne société, pour affranchir le roi de toute espèce de regrets de les avoir perdues; mais elle ne s'était encore rien permis contre M. de Choiseul. L'éclat dont il était environné lui imposait, et quelques égards l'auraient maintenue dans une neutralité à laquelle elle était tout à fait disposée. Une visite de dix minutes, pendant une des chasses du roi, l'aurait, à cette époque, éblouie, enchantée; le roi, auquel elle n'aurait pas manqué de le dire à son retour, en aurait été très aise. Une limite décente aurait été ainsi tracée entre eux, et cela eût suffi pour étouffer les intrigues dans leur berceau. M. de Choiseul se montrait disposé à cette démarche, mais la morgue des femmes qui l'entouraient en décida autrement. Nul rapport ne put s'établir. La séparation des partis se marqua, et Mme du Barry, qui n'aurait voulu s'occuper que de pompons, de joyeusetés et de plaisirs, se trouva obligée à se mêler d'affaires et à recevoir, contre son gré, des leçons de politique qu'elle tâchait de répéter ensuite le moins

[1] Louis Phélippeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, né en 1705, succéda à son père comme secrétaire d'État de la maison du roi (1725), ministre d'État (1751), créé duc en 1770. Il quitta le ministère en 1775 et mourut deux ans après.

[2] Henri Bertin, né en 1719, d'une ancienne famille de robe. Conseiller au Parlement (1741), président du grand conseil (1750), intendant du Roussillon, puis de Lyon, lieutenant général de la police (1757), contrôleur général (1759-1763). Forcé de quitter ce poste devant l'hostilité du Parlement, il resta néanmoins ministre d'État. En 1774 il fut un instant secrétaire d'État aux affaires étrangères. Il mourut en 1792.

[3] Alors contrôleur général.

[4] René de Maupeou, né en 1714, conseiller au Parlement, président à mortier (1743), premier président (1763). Il fut nommé chancelier en 1768. Il entreprit de débarrasser l'autorité royale de l'hostilité permanente des Parlements. Il chassa l'ancien Parlement et le remplaça par un autre, créé de toutes pièces, et que l'histoire connaît sous le nom de Parlement Maupeou (janvier 1771). Maupeou fut exilé à l'avènement de Louis XVI, et mourut en 1792.

gauchement qu'il lui était possible. Deux années presque entières s'écoulèrent sans que les ennemis de M. de Choiseul gagnassent du terrain. Chaque jour, ils accusaient la favorite de mal entendre et de rendre encore plus mal les leçons continuelles dont ils la fatiguaient. Les choses en étaient à ce point lorsque, au milieu de l'année 1770, une grande querelle vint établir le champ de bataille sur lequel tous ces intérêts de cour devaient se rencontrer.

Un navigateur français avait pris possession des îles Falkland, depuis longtemps abandonnées[1]. L'Espagne les revendiqua, remboursa les frais de l'établissement qu'il avait formé, et prétendit constater son droit de propriété en y envoyant une petite garnison qui certainement n'aurait eu aucune influence sur le commerce de personne. Mais l'Angleterre, inquiète de tout en ce genre, et se prévalant d'un article assez vague de la paix d'Utrecht, intervint pour soutenir que c'était à elle que ces îles devaient appartenir, et qu'elle seule avait le droit de les faire occuper. Elle menaça l'Espagne et commença quelques armements dont les premiers frais valaient dix fois plus que la possession contestée, mais qui décelaient le secret désir d'arrêter la restauration de la marine d'Espagne et celle de la marine française. La marine de France surtout commençait à sortir de l'anéantissement où l'avait mise la guerre de Sept ans, terminée par le malheureux traité de 1763. M. de Choiseul n'hésita pas à se prononcer fortement pour l'exécution du pacte de famille qui était son ouvrage; et son cousin, le duc de Praslin, qui, depuis cinq ans, avait travaillé sans relâche et avec succès au rétablissement de la marine, se réunit à lui dans le conseil, pour provoquer les mesures les plus violentes. Elles n'étaient guère plus analogues à l'état des finances d'Espagne qu'à celui des finances de France. La cour de Madrid le laissait bien entendre, avec soumission cependant, car depuis le traité de 1761 elle s'était entièrement abandonnée aux directions du cabinet de Versailles. M. de Choiseul, croyant voir dans la reprise des hostilités et dans une guerre dispendieuse un moyen sûr pour rester en place et pour renverser l'abbé Terray, soutenait la cause de l'Espagne plus vivement que la cour de Madrid même, et inspirait au ministère espagnol des réclamations et des instances auxquelles il prétendait

[1] Les îles Falkland ou Malouines sont situées dans l'océan Atlantique méridional, au large de la côte est de la Patagonie. Découvertes au seizième siècle, elles restèrent longtemps sans maître reconnu. Bougainville y conduisit en 1763 une colonie de Français; mais ceux-ci furent au bout de deux ans dépossédés par les Espagnols. Les Anglais intervinrent alors. En 1771, l'Espagne leur céda définitivement ces îles, et elles appartiennent aujourd'hui, sans contestation, à l'Angleterre.

ensuite qu'il n'était pas possible d'échapper. Le contrôleur général, qui, par des opérations entachées de mauvaise foi, avait tari la source des emprunts, se trouvait à bout de voies; il ne savait comment fournir aux demandes de fonds dont l'accablait le ministre de la marine. Le conseil du roi était devenu une espèce d'arène où les deux ministres influents battaient journellement leurs adversaires. Mme du Barry s'informait, au sortir de chaque conseil, du résultat de ces discussions dont le roi revenait toujours rangé à l'avis de M. de Choiseul. Déjà il était sourdement question du renvoi de l'abbé Terray, et, par un canal très sûr et inaperçu, la favorite se trouvait secrètement disposée à l'abandonner et à approuver la proposition que MM. de Choiseul allaient faire de mettre en sa place le conseiller d'État Foulon, directeur des finances de la guerre et de la marine, homme possédant assez bien l'art des revirements dans les fonds de ces deux grands départements, et auquel une sorte de langage mystérieux faisait croire des idées et des ressources. Par suite des affaires de fournitures que M. du Barry avait protégées dans ces deux départements, M. Foulon avait formé avec lui une liaison qui l'assurait de son faible suffrage.

Les attaques réitérées contre M. de Choiseul ne produisant aucun effet, il s'éleva quelque inquiétude autour de Mme du Barry. Sa cousine Chon, placée auprès d'elle dans un état demi-subalterne, instruite de tout ce qui se passait et alarmée de la puissance que la guerre et un nouveau contrôleur général pouvaient donner à M. de Choiseul, vint à Paris consulter M. du Barry, qui, dans la vie continuelle d'expédients qu'il avait menée, avait pris une certaine habitude des affaires. M. du Barry, tout enorgueilli du retour de ses parentes à la ressource de ses conseils, imagina d'aller secrètement trouver l'abbé de la Ville[1], un des premiers commis du département des affaires étrangères. Celui-ci était un ex-jésuite, ambitieux. honteux, que quelques évêques du parti des Jésuites avaient souvent bercé de l'espérance de parvenir au ministère à son tour. Son petit rôle se trouvait effacé par l'éclat du crédit de MM. de Choiseul, auxquels il témoignait une soumission monacale, dont M. le duc de Choiseul n'était pas tout à fait la dupe. M. du Barry, qui portait avec lui une intrigue et du pouvoir, eut à peine besoin de faire briller aux yeux de l'abbé de la Ville l'espoir du ministère. Il le trouva très au fait de l'affaire des îles Falkland et disposé à faire valoir les embarras pour la France d'une guerre nouvelle et

[1] L'abbé Jean-Ignace de la Ville, né en 1690, ministre de France à la Haye (1743), premier commis au département des affaires étrangères (1755), évêque *in partibus* de Triconie et directeur des affaires étrangères (1774), mort en 1774. Il était entré à l'Académie en 1746.

sûrement dispendieuse : « La cause est bien légère, dit l'abbé, et le vrai but ne peut être que l'intérêt ministériel de MM. de Choiseul. Au point où en sont les choses, ajouta-t-il, il n'y a qu'un moyen de l'empêcher : il faudrait que le roi prît sur lui d'écrire une lettre confidentielle à Sa Majesté Catholique. Il aurait infailliblement par sa réponse la preuve qu'elle est disposée à éviter la guerre en renonçant aux îles Falkland, objet de tant de bruit. » Il n'en fallait pas davantage à Du Barry, qui se rendit immédiatement chez sa belle-sœur, et l'endoctrina assez bien pour qu'elle pût développer au roi cette idée en s'en appropriant l'invention, et pour achever de lui donner confiance en la bonté de sa tête, elle lui dit : « Je parie que si vous aviez le courage d'envoyer chercher l'abbé de la Ville, de lui ordonner de vous parler vrai sur le succès de cette démarche directe vis-à-vis du roi d'Espagne, il ne pourrait pas se refuser à l'approuver, et par là vous auriez la mesure de cette grande fidélité avec laquelle vous croyez être servi par M. de Choiseul. » Le roi, de plus en plus frappé de l'intelligence de sa maîtresse, lui dit : « Mais sous quel prétexte puis-je envoyer chercher cet abbé? Le duc de Choiseul le saura. — Que vous êtes simple et bon, lui répliqua-t-elle alors, je ne le connais pas, moi, je ne l'ai jamais vu, mais je me charge de le faire trouver ici, et pour vous mettre plus à votre aise, je prétends l'y faire venir à la chute du jour, habillé en séculier, avec une bourse à sa perruque et l'épée au côté. » Le roi, animé par le plaisir de voir mêler ainsi les moyens les plus comiques aux plus sérieuses affaires, y donna son consentement. L'abbé, aussitôt prévenu, se rendit, dès le soir même, en habit gris, à cet honorable et mystérieux rendez-vous. Peu de moments après le roi y arriva, et, après quelques plaisanteries sur le costume, prit le ton du maître, mais du maître confiant. Il dit à l'abbé qu'il avait le projet d'écrire au roi d'Espagne, et qu'il exigeait de sa fidélité de lui dire franchement ce qu'il pensait des dispositions réelles de Sa Majesté Catholique, ainsi que de sa lettre. L'abbé de la Ville ne manqua pas de répondre que si les souverains se mettaient ainsi à traiter leurs affaires, ils les arrangeraient bientôt et rendraient le métier de leurs ministres et de leurs ambassadeurs bien peu nécessaire. Le roi, satisfait, fit ensuite quelques reproches à l'administration de M. de Choiseul. L'abbé, avec une réserve qui laissait apercevoir qu'il était de la même opinion, s'abstint de parler contre son ministre, et, par respect pour son maître, dit qu'il ne se permettrait pas non plus de le défendre. L'entretien ne dura pas longtemps. Le roi congédia l'abbé avec les marques de la plus grande bienveillance, et celui-ci sortit la tête remplie de chimères. Le roi se trouva donc tout résolu à écrire au roi d'Espagne. Comme

un peu d'amour-propre l'avait empêché de dire à l'abbé de la Ville de lui faire la minute de sa lettre, il se mit à chercher dans sa tête comment il la tournerait. La première phrase venait difficilement. « Vous ferez cela tout de travers, lui dit Mme du Barry, laissez-moi vous en faire le projet. » Il y consentit en riant. Et aussitôt un courrier de Mlle Chon est expédié pour faire venir dans la nuit même à Luciennes M. du Barry, celui qu'on appelait le roué, pour y faire cette importante composition. Du Barry se mit en route à minuit, et comme il faisait un temps très noir et que les eaux étaient débordées, il versa et pensa se noyer à l'abreuvoir de Marly. Mais, enfin, il arriva, se sécha et fit ensuite son petit travail comme il put. La lettre contenait en substance :

« Que n'ayant eu que trop de guerres à soutenir dans le cours de son règne, parvenu à un âge où il ne lui restait plus à souhaiter que de finir en paix sa carrière et d'en employer la fin à remettre l'ordre dans son administration intérieure et surtout dans ses finances, il confiait amicalement ce désir à son cousin, en l'assurant toutefois que si l'intérêt de la monarchie espagnole ou de son propre honneur lui paraissait mériter qu'il passât par-dessus cette grande considération, il n'hésiterait pas d'y souscrire d'après la réponse qu'il lui ferait par la voie du courrier particulier qu'il lui envoyait. »

Mme du Barry copia de sa main ce projet de lettre; le lendemain matin, elle le fit transcrire par le roi sur sa propre table, et son coiffeur partit chargé de cette mission à laquelle il n'employa que dix-huit jours. La réponse de Charles III [1], composée par O'Reilly [2], qui était l'homme de sa confiance particulière, fut telle qu'on la désirait. Il y donnait au roi, son cousin, les plus grands éloges sur le sentiment d'humanité qui le guidait, protestait de l'entière conformité de ses vœux personnels, et s'abandonnait absolument à sa décision.

[1] Charles III, roi d'Espagne, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, naquit en 1716. Il régna d'abord sur Parme, dont il avait hérité par sa mère (1731), puis sur le royaume des Deux-Siciles (1734). En 1759, il fut appelé au trône d'Espagne par la mort de son frère Ferdinand VI. Il mourut en 1788.

[2] Alexandre comte O'Reilly, né en Irlande vers 1730, entra d'abord dans l'armée espagnole, passa de là en Autriche, où il servit sous les ordres de son compatriote Lascy (1757), prit ensuite du service en France, pour retourner de nouveau en Espagne où il obtint le grade de colonel. Il devint successivement gouverneur de Madrid, inspecteur général d'infanterie et capitaine général d'Andalousie. La mort de Charles III le fit tomber en disgrâce (1788). Il allait prendre le commandement de l'armée contre la France lorsqu'il mourut (1794).

Rien ne parut plus évident alors au roi que l'intrigue de MM. de Choiseul. Les querelles parlementaires qui existaient à la même époque, et dans lesquelles ils avaient pris parti contre le chancelier, les firent représenter comme des hommes qui sacrifiaient les affaires intérieures aussi bien que celles du dehors à leur excessive ambition. Les propos de leur société intime furent rapportés, exagérés et envenimés de toutes les manières. Le roi, pendant le voyage du courrier, avait commencé à leur témoigner de la froideur; elle se tourna en répugnance à son retour, et pendant les trois ou quatre jours qui précédèrent leur disgrâce, ils ne purent obtenir ni conversation ni travail avec lui. Il en résulta même que M. le duc de Choiseul, qui avait dans son portefeuille le compte des dépenses de ses deux départements pendant l'année 1770, ne put le faire approuver et signer par le roi et perdit ainsi près de 1 500 000 fr. de fonds non employés, que le roi, suivant son usage, lui accordait comme gratification à la fin de chaque service.

Enfin le 23 décembre 1770, le roi ayant pris courage, envoya, au moment de partir pour la chasse, M. de la Vrillière porter à M. de Choiseul une lettre très sèche par laquelle il l'exilait à Chanteloup, et une, un peu moins sévère, à M. de Praslin, pour lui prescrire de se retirer immédiatement à Praslin. Le roi était si rêveur pendant toute cette journée et tira tant de fois sa montre, qu'on put aisément juger qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire. Il ne parut un peu à son aise que lorsqu'il apprit à son retour à Versailles que ses ordres avaient été exécutés avant midi, et qu'il avait trois départements à donner. C'est alors que Mme du Barry commença réellement à jouer le grand rôle de favorite. Elle fit accorder, par l'influence de M. le prince de Condé, le département de la guerre à M. de Monteynard [1], ancien lieutenant général, officier médiocre et ministre plus médiocre encore. La marine, par la protection du chancelier de Maupeou, fut confiée à M. de Boynes [2], conseiller d'Etat, qui avait fourni le projet du remplacement du Parlement par le grand conseil; et les affaires étrangères, qu'elle ne put de plein saut faire donner au duc d'Aiguillon, passèrent provisoirement dans les débiles mains de M. de la Vrillière. L'abbé de

[1] Louis-François, marquis de Monteynard, né en 1716, au château de la Pierre, en Dauphiné, d'une vieille famille noble de cette province, maréchal de camp (1748), inspecteur général d'infanterie, lieutenant général (1759), secrétaire d'État à la guerre (1771-1774).

[2] Etienne-François Bourgeois de Boynes, maître des requêtes, procureur général près la chambre royale (1753), intendant de la Franche-Comté, premier président du Parlement de Besançon (1757), conseiller d'État (1761), ministre de la marine (1771). Il donna sa démission en 1774 et mourut en 1783.

la Ville, qui vit des fenêtres de son bureau tous ces changements et ces départs, ne perdit pas encore tout à fait espérance. Mais deux mois après, lorsque M[me] du Barry eut triomphé de la répugnance que le roi avait pour M. d'Aiguillon, il se trouva fort heureux de recevoir pour récompense l'évêché *in partibus* de Triconium, avec une abbaye. Le roi ne voulut point qu'il quittât les bureaux, où il le croyait nécessaire.

C'est ainsi que finit ce ministère, qu'on peut appeler un règne de onze ans, qui a laissé quelques noms propres et très peu de faits pour l'histoire. Un simple résumé et les traits caractéristiques des personnages qui ont eu quelque influence ou quelque part dans les affaires de ce temps aideront à déterminer l'importance que cette période doit obtenir dans nos annales.

Le traité de 1756, qui y tient une grande place, avait été fait avec une précipitation inconcevable, où tout montre l'entraînement que donnait l'humeur du traité signé au mois de janvier précédent entre l'Angleterre et la Prusse. L'irréflexion ressort de tous les articles. Certes, si le traité de 1756 eût été médité, s'il eût été fait par des esprits plus calmes, si l'on avait été bien pénétré du danger que courait la France en unissant, à une pareille époque, sa cause à celle d'une puissance qui avait sur le continent tant de sujets de querelles, on n'eût pas consenti à ce que, par la principale condition du traité, on exceptât du *casus fœderis*, la guerre qui éclatait, au moment même, entre la France et l'Angleterre. On n'eût point été dupe de cette apparence de réciprocité qu'établissait la garantie mutuelle, quand cette garantie, ne s'étendant qu'aux possessions que les puissances contractantes avaient en Europe, assurait à l'Autriche tout son territoire, et permettait, sans qu'il y eût aucune infraction de commise, que la France, occupée et épuisée par la guerre continentale, perdît ses plus belles colonies. Mais il est juste de dire que M. de Choiseul n'a point été consulté et qu'il n'assista à aucune des conférences dans lesquelles on arrêta les stipulations de ce fameux traité. Il était à Rome, tout entier aux affaires de la Rote, ou aux querelles des Jésuites, lorsque M. l'abbé de Bernis et M. de Stahrenberg négociaient à Versailles. M. de Choiseul ne revint de Rome qu'à la fin de cette même année 1756. Il convient donc de décharger sa mémoire de la signature du traité, en le laissant toutefois sous le poids de l'accusation d'un grand nombre de ses suites et de ses funestes conséquences.

Entraîné, comme il l'était, dans le tourbillon des affections et des intérêts de M[me] de Pompadour, il s'identifia avec le nouveau système, se flattant toutefois de pouvoir en arrêter les dangers par une surveillance continue, dont la légèreté de son caractère le

rendait parfaitement incapable. Il lui aurait fallu toujours à ses côtés M. Pfeffel[1], pour appeler sans cesse son attention sur les empiètements imperceptibles par lesquels la cour de Vienne, habile en ce genre, augmentait journellement son influence, en faisant prévaloir ses prétentions dans toutes les questions qui touchaient à la constitution germanique, tandis que le garant de cette grande charte, le protecteur du traité de Westphalie, le roi de France en un mot, devint, presque sans s'en apercevoir, l'instrument des entreprises et des succès de cette ambition graduelle.

Ce serait, au reste, une erreur de croire que ce que je blâme le plus dans le traité de 1756 soit le nouveau système d'alliance qu'il établit, et la nouvelle direction qu'il devait donner à la politique française. Les Français, habitués depuis longtemps à regarder l'Autriche comme une puissance rivale, naturellement ennemie, que la France doit toujours redouter, considèrent une alliance avec elle comme une chose monstrueuse, absolument contre nature. Le préjugé influe beaucoup sur cette manière de voir; il faudrait peut-être en chercher l'origine dans les rivalités personnelles des souverains qui se sont disputé la domination de l'Italie, plutôt que dans une rivalité des deux puissances, fondée sur la nature des choses; mais de nos jours encore, ce préjugé est trop fort et trop généralement répandu, pour que je ne sente point la nécessité d'expliquer à ce sujet toute ma pensée.

Les alliances qui ont la conquête pour objet sont pernicieuses : d'abord, pour ceux contre qui elles sont dirigées et, en définitive, pour ceux même qui les ont faites. Mais, quel que soit l'événement, elles ne sauraient jamais être durables par mille raisons; j'en ai rapporté quelques-unes plus haut. Ces alliances ne peuvent donc, en aucun cas, former un système politique, et il serait hors de propos d'en parler.

Mais des alliances peuvent avoir pour but, non de faire la guerre, mais de rétablir ou de maintenir la paix; non d'acquérir des provinces, mais d'assurer à chacun des contractants la conservation de ses possessions; — non de mettre en péril la tranquillité des

[1] Christian-Frédéric Pfeffel, fils de Jean-Conrad Pfeffel, jurisconsulte et diplomate allemand. Né à Colmar en 1727, il fut d'abord secrétaire d'ambassade au service de la Saxe (1754). En 1758, il fut appelé à Paris par le cardinal de Bernis, qui le nomma conseiller de légation à Ratisbonne, puis chargé d'affaires par intérim près la Diète. En 1761, il entra au service du duc de Deux-Ponts, qui le nomma résident en Bavière. De nouveau appelé à Versailles en 1768, il fut attaché au département des affaires étrangères en qualité de jurisconsulte du roi. Il resta à ce poste jusqu'à la Révolution. Destitué en 1792, il rentra au service du duc de Deux-Ponts et mourut en 1807.

autres États, mais d'empêcher qu'aucun État puisse menacer la sécurité d'un autre. Personne ne niera que des alliances dont toutes les conditions seraient calculées de manière à atteindre ce but, ne présentassent des avantages inappréciables. Mais bien peu de puissances peuvent contracter des alliances semblables. Les grandes puissances, ou plutôt des puissances de premier ordre, le peuvent seules.

Il faut ensuite que leur position géographique ne soit pas un obstacle au développement de leurs moyens d'influence. Ainsi l'Espagne ne pourrait entrer avec fruit dans une alliance de cette sorte; car, à moins que l'alliance ne s'appliquât spécialement à des relations et à des intérêts maritimes, elle n'y apporterait qu'une influence infiniment moindre que ne semblerait le promettre sa force absolue.

Cette influence même, à vrai dire, serait à peu près nulle. — La Prusse est géographiquement une puissance si mal constituée, qu'elle ne peut pas ne pas être animée de l'esprit de conquête, et qu'elle ne peut point ne pas être dépendante. Avec une assez grande étendue de côtes, sans pouvoir créer une marine militaire, attendu que ses revenus bornés ne suffisent qu'à grand'peine à l'entretien de ses armées de terre, elle sera toujours, à cet égard, à la merci de l'Angleterre, qui peut en un instant ruiner tout son commerce. Obligée de tenir ses forces disséminées sur une bande longue et étroite, elle sera toujours dépendante de la Russie, qui peut envahir le duché de Posen et la Silésie, avant qu'une armée prussienne ait été réunie.

Et pourtant, malgré une situation qui semblerait devoir commander le repos, ou n'admettre la possibilité d'en sortir que par une impulsion étrangère, le sentiment de sa propre conservation fait à la Prusse une sorte de nécessité de tendre toujours à faire des conquêtes. Un État dont la configuration est telle, que le résultat d'une seule bataille peut être de le couper en plusieurs morceaux, de manière à intercepter toute communication entre eux, est dans une situation trop périlleuse et trop précaire, pour qu'il ne cherche pas constamment à en changer, et il paraît inévitable ou que la puissance prussienne périra bientôt, ou qu'elle réunira sous sa domination une partie considérable de l'Allemagne. Il est bien vrai qu'à l'époque dont nous parlons, et avant le partage de la Pologne [1],

[1] Il y eut trois partages de la Pologne : en 1772-1773, en 1793, en 1795. En 1773, la Prusse obtint le pays de Warmie, les palatinats de Pomérélie et de Culm. En 1793, Dantzig, Thorn, Czenstochau et la meilleure partie de la Grande-Pologne. En 1795, la partie des palatinats de Podlachie et de Masovie située à droite du Bug, et au nord elle s'étendit jusqu'au Niémen.

elle n'était pas exposée aux mêmes dangers, parce qu'elle n'occupait pas le même rang; mais si elle doit plus d'éclat à l'ambition du prince célèbre qui lui a fait prendre celui qu'elle occupe aujourd'hui, elle ne lui devra point d'avoir rendu son existence permanente plus solidement assurée.

La Russie, avant qu'elle ait pris une place dans le système politique de l'Europe, n'avait jamais eu avec la France aucune relation suivie; jamais aussi elle n'en eut d'intimes, depuis qu'elle s'est introduite en Europe, si ce n'est à une époque récente où tous les rapports naturels des différents États se trouvèrent détruits, et où ces deux puissances étant restées seules entières sur le continent, leurs gouvernements s'allièrent, l'un pour parvenir plus facilement à faire de nouvelles conquêtes, l'autre dans l'espoir de les partager [1]. De telles vues ne pouvaient manquer de mettre promptement aux prises les deux alliés. Dans la lutte qui s'engagea, la Russie courait peu de risques. Nous touchons encore aux dangers auxquels la France s'est trouvée exposée. Elle porte actuellement la peine de l'ambition qui l'avait rapprochée de la Russie. A l'avenir, ce ne pourrait être encore que le même motif qui les réunît l'une et l'autre. Les anciens rapports entre les différents États de l'Europe ont été ou rétablis ou remplacés par des rapports nouveaux. Mais la France et la Russie n'ont toujours aucun intérêt commun; tous ceux qui les divisaient autrefois doivent les diviser désormais, s'il est possible, encore davantage. Et si, contre tous les conseils de la prudence, il pouvait arriver un jour que la France recherchât une seconde fois cette alliance, l'effet inévitable et immédiat qu'elle aurait serait de produire un rapprochement intime entre l'Autriche et la Prusse, qui, remontées au rang d'où elles étaient déchues, sont aujourd'hui en état de veiller à leur propre conservation, et ne sont plus réduites à attendre avec résignation leur salut des incertaines combinaisons du hasard. Quelque peu de sûreté que présente l'alliance de la Prusse, l'Autriche, n'ayant plus à choisir, serait bien dans la nécessité de s'en contenter. La France, alors, se serait placée dans une position si fausse, que ce qu'il y aurait de plus à craindre pour elle serait que l'Autriche et la Prusse ne vinssent à succomber. Car, si cela arrivait, les mêmes causes qui ont déjà changé en ennemis des alliés si peu faits l'un pour l'autre les auraient bientôt divisés encore, et le succès de la nouvelle lutte qui s'engagerait entre eux serait bien moins douteux que celui de la première que la France avait commencée, en traînant sous ses drapeaux les forces de presque toute l'Europe. Un rapprochement

[1] Traité de Tilsitt.

aux dépens de la France ne manquerait pas de s'opérer entre les trois puissances du Nord, et on verrait une répétition des événements de 1813 et 1814, et probablement avec des conséquences encore plus fâcheuses.

Tout bien considéré, je ne vois que la France et l'Autriche qui puissent former une alliance dans le but que j'ai indiqué. Leur étendue, leur puissance, leurs richesses, sont telles qu'elles n'ont rien à envier à personne, rien à désirer que de conserver ce qu'elles possèdent. Elles ont la force nécessaire pour maintenir par leur accord tout en repos autour d'elles. Les plus fortes puissances du centre de l'Europe, elles seraient aussi les plus fortes de l'Europe entière si, depuis un siècle, il ne s'en était élevé une au nord, dont les effrayants et rapides progrès doivent faire craindre que tant d'envahissements, par lesquels elle s'est déjà signalée, ne soient encore que le prélude d'envahissements toujours croissants, qui finiront par tout engloutir. Le commun danger dont cette puissance menace l'Autriche et la France doit être pour elles un lien de plus, et même le plus fort de ceux qui doivent les unir. L'une y est plus prochainement exposée, mais dès que celle-ci aurait succombé, l'autre ne saurait manquer de succomber à son tour, et, avec elle, tout le reste de l'Europe.

On voit par là combien a fait de mal, surtout pour l'avenir, l'homme qui, en forçant l'Autriche à se précipiter dans les bras de la Russie, a avancé peut-être de plusieurs siècles la domination que prendra cette puissance. Dieu veuille que les cabinets de l'Europe soient assez éclairés pour ne pas la rendre prochaine!

Dans le siècle dernier, on a fait trop peu d'attention aux pas de géant de la Russie, dès qu'elle a commencé à se montrer. Parce que, pendant des siècles, son nom était resté, pour ainsi dire, inconnu, on n'a pas imaginé que déjà elle était à craindre. On n'a pas su voir qu'un pays qui, par son étendue et ses immenses déserts, et par la rigueur de son climat, est à l'abri de toute invasion, a sur les autres d'incalculables avantages; que, n'ayant rien à faire pour la défense, il peut réunir tous ses efforts pour l'attaque; que le peuple encore tout barbare qui l'habite, joignant un courage féroce à une grossièreté d'organes qui en double la force, une soumission absolue à une obéissance passive, n'ayant que des besoins peu nombreux et qui ne dépassent point les bornes du nécessaire le plus strict, est, entre les mains de son gouvernement, un instrument aussi facile à manier qu'il est formidable. Quoique tout cela fût palpable, on n'en soupçonna rien; la petite vanité de quelques philosophes ayant été flattée, il n'en fallut pas davantage pour qu'ils se missent à vanter et Catherine II, et son gouvernement, et son pays,

et même ses conquêtes. On les crut sur parole et sans examen, et bientôt la mode vint d'admirer ce que l'on ne connaissait point, et qui n'aurait dû inspirer que de la crainte. Qu'était-ce cependant, et qu'est-ce toujours que cette nation, ce peuple, ce gouvernement que les philosophes du dix-huitième siècle se sont mis si inconsidérément à prôner? Il est assez curieux d'observer que dans le même temps qu'ils se portaient accusateurs de tous les gouvernements de l'Europe civilisée qu'ils représentaient comme absolus, comme oppresseurs, comme ayant usurpé les droits des peuples, ils aient réservé toutes leurs louanges pour un gouvernement despotique de sa nature; qu'ils se soient attendris sur le prétendu esclavage des peuples civilisés et déjà, depuis longtemps, affranchis du lien antique de la servitude, et qu'ils n'aient rien trouvé à dire sur le sort de tout un peuple de serfs. Car il n'y a point de classe moyenne en Russie, mais seulement un petit nombre de maîtres et une multitude d'esclaves [1]. Cela seul suffit pour juger quelle distance il y a de ce pays aux autres.

On sent que rien de ce qui fait la véritable gloire d'une nation ne doit s'y trouver; que là où la presque totalité des sujets est la propriété de quelques autres, il ne saurait y avoir ni générosité ni noblesse de sentiments. En effet, les sentiments élevés ne se font pas remarquer chez ce peuple, soit parmi les maîtres, soit parmi les serfs. On parle un peu de la bonté des premiers, de leur douceur envers leurs paysans, du bonheur dont ils les font jouir. Mais cette douceur, ce bonheur, sont juste ce qu'il faut pour que le serf ne soit pas porté, par un trop grand malaise, à penser à la possibilité de changer de mode d'existence. C'est assurément là un bien mince sujet d'éloge. Quoi qu'il en soit, au reste, de l'opinion que l'on peut avoir des vertus et des vices inhérents à une telle organisation sociale, ce qui est certain pour tout le monde, c'est que l'influence sur le reste de l'Europe d'une nation encore complètement barbare, quelque forme, quelque couleur que prenne son gouvernement, serait une grande calamité. Que serait-ce donc de sa domination [2]?

[1] L'affranchissement des serfs en Russie ne date que de 1861. C'est l'œuvre de l'empereur Alexandre II.

[2] Lorsque ce morceau fut écrit en 1816, l'Autriche paraissait en effet la barrière la plus naturelle à opposer à une barbarie menaçante. Mais depuis cette époque, dans la masse effrayante des événements qui se sont passés de toute part, dans les combinaisons nouvelles qui ont affranchi les esprits comme les territoires, l'Autriche est restée stationnaire; elle est restée vieille et isolée au milieu de l'Europe, tandis que le Nord a fait des progrès réels; la liberté s'y introduit enfin dans toutes les branches de l'administration et des relations politiques. La Prusse, de protégée est devenue protectrice. La France s'est donné une forme de gouvernement

Ce n'est pas, on le voit, l'alliance en elle-même avec l'Autriche que je blâme dans le traité de 1756, puisqu'une alliance semblable est, à mon avis, le seul moyen de prévenir cette calamité ou d'en reculer l'époque. Ce sont les petits motifs qui ont forcé à faire ce traité, les petites conceptions qui y ont présidé, les petits résultats qu'on a préparés, les petites passions par lesquelles on s'est laissé conduire; car tout a été petit dans cette circonstance.

Ce n'est pas non plus d'avoir laissé subsister ce traité, dont il n'est pas l'auteur, que je blâme M. de Choiseul; c'est de n'avoir pas, pendant toute la durée de sa longue et toute-puissante administration, songé un seul moment à donner une direction vraiment utile à ce nouveau système d'alliance, ou plutôt c'est d'avoir adopté ce système et de n'avoir même pas entrevu de quelle manière il pouvait devenir avantageux. Un des reproches les plus graves qu'ait mérités M. de Choiseul est assurément de n'avoir rien vu de ce qui se passait dans le Nord; de n'avoir rien prévu de ce qui s'y préparait, et, par conséquent, de n'avoir pourvu à rien. Cela seul suffirait pour justifier tout ce que j'ai dit de sa légèreté, de son imprévoyance, et du peu de profondeur de ses vues.

Cependant, comme il n'est pas refusé aux hommes légers et qui ont de l'esprit d'avoir ou d'adopter quelquefois des idées utiles, pourvu qu'elles ne leur donnent pas trop de peines de détail, M. de Choiseul, pressentant le jugement de l'histoire à son égard, voulut marquer son ministère par un acte politique qui eût quelque éclat, et qui parût *balancer l'alliance autrichienne*. Pour cela, il conçut le projet du *pacte de famille* avec le roi d'Espagne et les autres souverains de la maison de Bourbon. Nous reconnaissons volontiers que ce pacte, signé le 15 août 1761, était une conception vraiment digne d'un homme d'État. Il offrait de grands avantages aux puissances qui s'unissaient par cet acte important. Pour la France, en lui assurant toute sécurité sur sa frontière des Pyrénées, il rendait son action beaucoup plus libre sur ses autres frontières; il lui donnait l'appui de la marine espagnole qui, à son tour, recevait celui de la marine française; et toutes les deux trouvaient des ressources dans les ports de Naples et de la Sicile. Enfin, cette union des trois branches de la maison de Bourbon leur donnait la domination à peu près exclusive de la Méditerranée.

Mais il aurait fallu, pour que le pacte de famille profitât réelle-

qui consacre toutes les franchises contre lesquelles l'Autriche se défend. Dès lors les alliances naturelles ne sauraient être les mêmes, car ce qui désormais doit faire la base de tout traité durable, c'est ce qui appelle, étend et consacre les bienfaits de la civilisation (1829). (*Note du prince de Talleyrand.*)

ment aux trois puissances associées, qu'il eût été contracté au début de la guerre de Sept ans, et non à une époque où la France, déjà épuisée par les désastres de cette guerre, dut entraîner l'Espagne dans sa ruine et hâter par là la décadence de cette dernière puissance. D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, pour la France, le résultat le plus clair de son alliance intime avec l'Espagne à cette époque fut de devoir lui abandonner la Louisiane pour l'indemniser de la perte des Florides.

Si nous recherchons les autres actes du ministère de M. de Choiseul que l'histoire a recueillis, nous trouvons d'abord l'occupation du comtat d'Avignon, opération sans utilité et sans gloire. Une fantaisie porta à s'en emparer, la peur du diable le fit rendre. On ne se donna pas même la peine de justifier par une raison quelconque l'invasion ni la restitution [1].

La conquête de la Corse [2], qui date du même temps, doit passer pour importante, si l'on veut oublier ce qu'elle a coûté d'hommes pour la faire et d'argent pour la conserver. Les avantages que l'on en attendait pour la marine ont été à peu près nuls jusqu'à présent; mais c'est dans la Méditerranée une province française qu'enviaient fort les Anglais, avant de s'être emparés de Malte. Il y a des chances pour que cette possession nous soit utile dans l'avenir.

Une affaire de discipline intérieure, et qui ne laisse pourtant pas que de marquer dans le ministère de M. de Choiseul, a été la destruction de l'ordre des Jésuites [3]. Il avait cru rencontrer souvent

[1] Avignon fut occupé en 1768 par les troupes françaises. M. de Choiseul était alors en lutte avec la cour de Rome au sujet des Jésuites. Le pape Clément XIII avait condamné, comme attentatoires *à la liberté de l'Église, à la cause de Dieu et aux droits du Saint-Siège*, les édits par lesquels les Jésuites avaient été expulsés des États catholiques. Toutes les puissances résistèrent, prenant fait et cause les unes pour les autres. Naples s'empara de Bénévent et de Ponte-Corvo. La France occupa Avignon. Le successeur de Clément XIII, Clément XIV, ayant signé le bref de suppression, Avignon fut évacué aussitôt après (1773).

[2] Les Gênois cédèrent la Corse à la France en toute souveraineté, moyennant la somme de 2 millions. Traité de Versailles, 15 mai 1762.

[3] A la fin du dix-huitième siècle, les Jésuites se virent attaqués par toutes les puissances catholiques. Le Portugal donna le signal (1759). La France vint ensuite (1762-64), puis l'Espagne (1766), Naples, Parme (1767), Venise, Modène, la Bavière. Enfin, Marie-Thérèse elle-même suivit le mouvement. Peu après (20 juillet 1773), le pape Clément XIV ordonnait la suppression de l'ordre. En France, la lutte, engagée à l'occasion d'un incident fortuit, fut vivement soutenue par Choiseul et les parlements, le roi se laissant mener par eux. En 1762, les parlements de Paris, Rouen, Bordeaux, Rennes, Metz, Pau, Perpignan, Aix, Toulouse, condamnèrent au feu les statuts de la Société, et ordonnèrent à ses membres de sortir du terri-

leur influence dans les affaires ecclésiastiques et dans les querelles parlementaires; et, quoique avec un clergé aussi éclairé, aussi mêlé avec le grand monde que l'était celui de France, le travail des Jésuites eût moins d'inconvénients qu'il n'en aurait eu avec un clergé sans lumières et sans consistance, peut-être était-il bien de chercher à diminuer le crédit de cet ordre. On pouvait même vouloir le détruire. Je n'examine pas cette question qui me conduirait trop au delà de mon sujet. Mais toujours est-il vrai de dire qu'un gouvernement monarchique, tel qu'était celui de la France à cette époque, pouvait trouver plus d'utilité que de danger à voir la direction de l'esprit de famille, et, jusqu'à un certain point de l'esprit public, rester entre les mains des Jésuites. On pourrait remarquer à l'appui de cette opinion qu'en 1789 pas un des membres de la minorité de la noblesse n'avait été élevé par les Jésuites. Mais M. de Choiseul, souverainement léger et ennemi de tous les pouvoirs qui ne dérivaient pas de lui, détruisit les Jésuites uniquement parce qu'il ne se croyait pas sur eux une influence première. C'était une question d'État, il en fit une question d'intrigue. M. le duc de la Vauguyon[1] et M. le Dauphin[2] les soutenaient; son intrigue fut de les attaquer. Plus tard, il fit la guerre aux philosophes (dans la comédie qu'il fit faire par Palissot[3]), parce qu'ils lui prenaient quelque portion de l'empire qu'il voulait exercer seul sur son temps. Ce ne sont pas des raisons d'un ordre supérieur qui le déterminèrent : il voyait des hommes qui s'étaient emparés de

toire de leur juridiction. Enfin, en novembre 1764, une ordonnance royale supprima entièrement la Société.

[1] Antoine-Paul-Jacques de Quelen, duc de la Vauguyon, naquit le 17 janvier 1706, colonel en 1733, brigadier en 1743 pour sa belle conduite durant la retraite de Prague, maréchal de camp après Fontenoy (1745), lieutenant général en 1748. Il avait été nommé menin du Dauphin en 1745. En 1758 il fut nommé gouverneur de son fils aîné, le duc de Bourgogne; il fut successivement gouverneur de ses trois autres fils. Le Dauphin mourut entre ses bras en 1765. Lui-même mourut en 1772.

[2] Louis, Dauphin, fils de Louis XV, né en 1729, mourut prématurément en 1755. Il se maria deux fois; en 1745 avec Marie-Thérèse d'Espagne, morte l'année suivante sans enfants; en 1747 avec Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut quatre fils : le duc de Bourgogne, mort jeune, et les trois princes qui furent Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

[3] Charles Palissot de Montenoy, poète français, né à Nancy (1750). Il était le fils d'un conseiller du duc de Lorraine. On a de lui plusieurs comédies et des poésies diverses. Il mourut en 1814. L'auteur fait ici allusion à la campagne que Palissot soutint contre les philosophes; il ne cessa de les attaquer sur le théâtre et dans ses vers, notamment dans *le Cercle*, comédie où il attaque Rousseau (1755), *les Philosophes* (1760), *les Petites Lettres sur de grands philosophes* (1757), dirigées contre Diderot; *la Dunciade* ou *guerre des sots*, poème satirique (1764), etc.

beaucoup d'opinions, et il voulait, dans l'intérêt de son amour-propre, disposer de toutes.

C'est aussi la haine de M. de Choiseul contre les Jésuites qui a été le principal motif de la désastreuse expédition de Cayenne, au commencement de 1764. Il en ordonna tous les détails d'après des mémoires qui lui avaient été remis par M. de Préfontaine[1]. Celui-ci, homme d'esprit et d'intrigue, avec quelques phrases de philanthropie et quelques insinuations contre les Jésuites, que M. de Choiseul voulait dépouiller de leurs grandes et riches possessions dans les colonies, parvint à faire adopter tous ses plans.

Par le traité de 1763, la France cédait à perpétuité le Canada et l'Acadie[2] aux Anglais. Les habitants de ces colonies, et particulièrement les Acadiens, montraient à la France un grand attachement. D'un autre côté, le sort des nègres commençait à inspirer quelque intérêt. M. de Choiseul fit décider dans le conseil du roi qu'au milieu des colonies à nègres, on formerait des établissements pour la culture desquels on n'emploierait que des blancs. Dans cette vue, on transporta à Saint-Domingue environ trois mille Acadiens, à la Martinique deux mille, huit cents à la Guadeloupe; la grande expédition fut dirigée vers Cayenne. Deux cent treize bâtiments de tout tonnage partirent de France. Ils portaient dix mille cinq cents personnes. L'Acadie en fournit huit mille, et deux autres bâtiments arrivèrent en même temps des différentes colonies. M. de Chanvalon[3] avait été nommé intendant; M. de Béhague[4], commandant militaire, et le chevalier Turgot[5], qui avait été consulté, gouver-

[1] M. Brûletout de Préfontaine habitait la Guyane depuis vingt ans, lorsqu'il vint à Paris, en 1762, offrir au duc de Choiseul le projet d'une colonie agricole dans ce pays. Le ministre accepta et le renvoya à Cayenne avec un brevet de lieutenant-colonel. Il échoua dans sa tentative et mourut en 1786.

[2] L'Acadie appartenait aux Anglais depuis le traité d'Utrecht (1713).

[3] Jean-Baptiste Thibauld de Chanvalon, né en 1725 à la Martinique, était l'élève de Réaumur et de Jussieu. En 1757 il fut envoyé à la Guyane comme intendant général. Arrêté à son retour en France, et condamné à la prison perpétuelle pour malversations (1767), il put faire reviser son procès, et fut acquitté en 1776. Nommé commissaire général des colonies, il mourut en 1783.

[4] Antoine, comte de Béhague, appartenait à une famille noble des Pays-Bas. Lieutenant-colonel en 1761, il fut nommé commandant militaire à la Guyane (1763), maréchal de camp en 1771, lieutenant général en 1791, gouverneur de la Martinique, où il rétablit l'ordre troublé par la révolution. Forcé de quitter l'île en 1793, il se rendit en Angleterre, d'où le comte d'Artois l'envoya en Bretagne diriger l'insurrection. Il mourut en Angleterre vers 1802.

[5] Le chevalier Étienne Turgot, marquis de Consmont, frère du célèbre homme d'Etat, appartenait à une vieille famille de Normandie. Son père

neur général. Jamais l'imprévoyance et la légèreté n'ont été poussées plus loin. Une vingtaine de mille hommes furent jetés sur une plage où ils ne trouvèrent ni maisons, ni magasins, ni apothicaireries, ni hôpitaux, ni même abris contre les ardeurs du soleil qui, à 4 degrés 55 minutes, sont mortelles pour les hommes non acclimatés si l'on néglige quelques-unes des précautions exigées par l'expérience. Aussi, au bout de quinze jours, la moitié de ce qui était débarqué avait péri; et, après cinq mois, il ne restait pas trois cents personnes de l'expédition. Mais cela se passait loin, et la mode qui entourait M. de Choiseul, fermait tous les accès à la vérité.

Dans l'administration de la guerre, M. de Choiseul porta une agitation fatigante pour les troupes. Il fit chaque année des changements. Nouveaux genres d'instruction, nouvelles manœuvres, nouvelle tactique, nouveaux uniformes, tout cela plaisait à la jeune noblesse française, qui, toujours mobile et brave, admirait le ministre qui abandonnait les anciennes idées et perfectionnait, disait-on, la tactique par laquelle on croyait que les Prussiens s'étaient couverts de gloire. Comme si les bons ou les mauvais succès militaires ne dépendaient pas toujours des talents du général. L'art de la guerre varie en Europe tous les dix ans. Tantôt telle puissance a une meilleure infanterie, tantôt c'est la cavalerie qui décide des combats, ou bien la supériorité est attachée à l'arme de l'artillerie. Il n'y a point de principes fixes à cet égard; tout est dans le génie de celui qui commande.

L'influence de M. de Choiseul s'étendit d'une manière désastreuse sur les finances, par les choix ineptes qu'il porta le roi à faire. Il indiqua M. de Silhouette[1] par complaisance pour M. le duc d'Orléans. Ce ministre débuta par faire porter la vaisselle de tous les

était prévôt des marchands à Paris. Il fut d'abord chevalier de Malte et commanda une galère. Brigadier en 1764, il fut nommé gouverneur de la Guyane. C'est lui qui fit rappeler en France l'intendant Chanvalon; arrêté lui-même à son retour en France, il fut bientôt relâché; il vécut dès lors dans la retraite et mourut en 1789.

[1] Étienne Silhouette, né à Limoges le 5 juillet 1709, mort en 1767. Conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes, secrétaire des commandements, puis chancelier du duc d'Orléans, commissaire du roi près la Compagnie des Indes, contrôleur général en 1759. Il provoqua contre lui un déchaînement inouï en suspendant durant un an les créances de l'État, et dut se retirer après huit mois d'exercice. On ignore peut-être que ce ministre donna son nom à ces dessins qui représentent un profil tracé autour de l'ombre d'un visage. On prétend en effet qu'une de ses principales distractions était de tracer de semblables portraits sur les murs de son château, qui s'en trouvèrent bientôt couverts. La société ne manqua pas de relever ce petit ridicule, et donna à ces dessins le nom de leur auteur, nom qui est toujours resté.

particuliers à la Monnaie, et celle même du roi; tandis que la cour de Vienne, pour laquelle on s'était ruiné, en faisait faire une en or et se plaisait à la montrer aux noces magnifiques de l'archiduc Joseph avec une princesse de Parme [1]. M. de Silhouette, devenu fou au milieu du conseil du roi, fut remplacé par M. de Laverdy [2], simple conseiller au parlement, désigné uniquement parce qu'il était un des plus opposés à l'enregistrement d'édits bursaux qui déplaisaient généralement. On lui supposait du crédit dans sa compagnie. Il en avait quand il était en opposition avec la cour; il ne s'en trouva plus quand il voulut la servir. M. de Laverdy devenu inutile, on le renvoya. M. de Choiseul fit nommer à sa place M. d'Invault [3], et avec ses formes légères, il donnait pour raison de cette préférence qu'il l'avait toujours aimé et qu'il avait été au collège avec lui.

Il est possible de soutenir que de tous les choix faits par l'influence de M. de Choiseul, il n'y en eut qu'un de bon, celui du duc de Praslin. Son bonheur le servit dans cette occasion. On a cru beaucoup qu'il n'avait cherché dans cette espèce d'association qu'un aide soumis à ses caprices. Il se trouva, au contraire, que M. de Praslin était un homme dont la trempe d'esprit était forte, qui avait un caractère noble et ferme, et des idées saines qu'il exprimait même avec un peu de rudesse. Mais ses belles qualités étaient rendues perpétuellement inutiles par une santé misérable : il n'y avait pas un quart d'heure de la journée pendant lequel il pût être tout entier à son travail. Dans les moments où il se portait bien, il n'épargnait pas à son cousin les contradictions d'opinion, et souvent même des reproches assez sévères. On l'estimait, et on le craignait dans sa famille. Mme de Gramont savait plier son caractère devant lui, et comme, malgré ses sourcils épais et son visage laid et grave, il avait un fond de sensibilité, il s'était laissé aller à tant aimer le duc de Choiseul, qu'après lui avoir montré ses erreurs, il éprouvait une reconnaissance extrême quand il les réparait, de même que quand M. de Choiseul persistait, M. de Praslin restait disposé à les excuser et à les défendre.

[1] L'archiduc Joseph, fils de l'impératrice Marie-Thérèse, plus tard l'empereur Joseph II, épousa, le 6 octobre 1760, la princesse Isabelle de Parme, fille du duc de Parme et nièce du roi Charles III d'Espagne. Elle mourut sans enfant en 1763.

[2] Clément de l'Averdy ou Laverdy, né en 1723, conseiller au parlement, contrôleur général en 1763. Il ne resta en place que quelques mois et vécut ensuite dans la retraite; il mourut sur l'échafaud en novembre 1793.

[3] Étienne Maynon, seigneur d'Invault, né en 1721; conseiller au parlement (1741), contrôleur général et ministre d'Etat (1768). Il resta peu de temps en charge.

Le portrait de M. de Praslin que je viens de faire me conduit naturellement à parler de l'extérieur de M. de Choiseul. La nature l'avait fait laid aussi : il était roux; avec un peu d'art de toilette, il s'était à peu près travesti en blond; les formes de son visage et de sa tête étaient communes; il avait les yeux spirituels, sa taille était assez bien prise; il tirait un grand avantage de la beauté de ses mains qui étaient petites, effilées, blanches et parées par de beaux ongles. Son maintien hardi, son visage rond et son front élevé, contrastaient complètement avec le toupet avancé, le teint hâve et l'air modeste de M. de Praslin. Jamais deux hommes n'ont été, au moral et au physique, plus dissemblables.

Mme de Pompadour n'avait point d'esprit; ses yeux bleus sans éclat ni vivacité décelaient le vide de sa tête. Quoiqu'elle eût été élevée et eût vécu dans la société financière de Paris, qui était assez distinguée alors, elle avait mauvais ton, des manières de parler vulgaires, dont elle n'avait pu se corriger, même à Versailles. Elle différait en tout point de Mme du Barry, qui, moins bien élevée, était parvenue à avoir un langage assez pur. Mme du Barry avait les yeux moins grands, mais ils étaient spirituels; son visage était bien fait, et ses cheveux étaient de la plus grande beauté; elle aimait à parler [1], et elle avait attrapé l'art de conter assez gaiement; elles possédaient l'une et l'autre celui de mentir, au premier degré.

Mme de Gramont, avec un air de famille, avait eu dans sa jeunesse ce qu'on appelle la beauté du diable. Elle était blanche, grasse et fraîche; son caractère était élevé et son esprit était libre et fort. Elle aurait été éloquente, si cela avait été possible avec un mauvais son de voix. Elle écrivait bien. Elle avait dans ses manières quelque chose d'attirant et cependant d'absolu. Dans sa chambre, elle ne souffrait qu'une opinion; tout ce qui aimait M. de Choiseul y était bien traité; le reste n'y entrait pas. Elle avait du culte pour son frère, et du dévouement pour ses amis. La galanterie n'a occupé que peu de moments dans sa jeunesse. Le jour où elle est entrée dans le monde, elle s'est placée la première dans la société, et elle l'est restée jusqu'à la fin de sa vie.

Parmi les hommes qui ont joué de grands rôles sous le ministère de M. de Choiseul, le chancelier Maupeou semble mériter une place à part. C'était un homme à la fois plein d'invention, d'esprit, de malignité, et caressant jusqu'au dégoût. Tous les hommes vulgaires et de mauvais ton étaient enchantés de lui : il déplaisait

[1] Et même à écrire. Quelques pages de souvenirs écrites par elle et confiées à Morande, auteur du *Gazettier cuirassé*, malgré leur peu d'étendue, ne manquent ni de grâce ni d'intérêt. (*Note du prince de Talleyrand.*)

à toute la bonne compagnie : cela lui était égal. Il suivait, sans jamais s'en écarter, la ligne qu'une fois il s'était tracée. S'il eût vécu du temps de Louis XI, il aurait été son premier ministre et son serviteur le plus intime.

M. d'Aiguillon avait commencé sa carrière, comme M. de Choiseul, par des bonnes fortunes. Il en avait eu de brillantes. Il était entré dans le monde avec plus d'avantages pour cette sorte de succès, parce qu'il était né riche, avec des dignités acquises, et qu'il avait une fort jolie figure. Mais il n'avait ni noblesse ni élévation de caractère. Les affaires de la politique lui étaient absolument étrangères; il avait peu lu, il n'avait point voyagé, et il ne connaissait l'Europe que par la conversation de Paris. Les querelles des pays d'états, du parlement et quelques études militaires, avaient fait tout le travail de sa vie. Le grand reproche politique qu'on lui a fait a été d'avoir ignoré le premier partage de la Pologne, avant qu'il soit consommé, mais cette ignorance datait de plus loin que lui : elle tenait à ce que les manœuvres mystérieuses de la cour de Vienne n'avaient pas été connues sous le ministère de son prédécesseur; et c'est un coup de la fortune de M. le duc de Choiseul qu'il ne soit pas resté six mois de plus en place; car il est plus que vraisemblable qu'il n'en aurait pas su davantage.

La disgrâce de M. de Choiseul présenta des différences extrêmement remarquables avec les autres disgrâces ministérielles qui eurent lieu sous le règne de Louis XV. Jusqu'à lui, aucun des ministres exilés par ce monarque n'avait reçu de consolations ni de marques d'attachement ou de reconnaissance, que de la part de sa famille; encore se faisait-on un devoir de demander avec précaution, et seulement en cas de maladie, la permission d'aller leur faire une courte visite. M. le cardinal de Bernis à Soissons, M. d'Argenson aux Ormes, M. de Machault à Arnouville, M. de Maurepas à Bourges. M. le Duc même [1], en remontant plus haut, à Chantilly, étaient restés dans l'isolement le plus complet. Personne n'osait plus prononcer leur nom en présence du roi, qui se plaisait à voir dans ce silence absolu, de la part de tout le monde, une approbation générale de la détermination qu'il avait prise. Il n'en a pas été de même à l'égard de M. de Choiseul. Le ton de la bonne compagnie pendant son long ministère était plutôt d'être le courtisan du ministre que le courtisan du roi.

Il était à la mode de s'identifier avec ses intérêts pendant le

[1] Louis-Henri duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, chef du conseil de régence durant la minorité de Louis XV, premier ministre après la mort du Régent (1723). Il fut exilé en 1726 à Chantilly par le jeune roi.

débat qui eut lieu entre son crédit et celui de la favorite. La société de Mme du Barry n'avait pu s'élever à la hauteur de celle de Mme de Pompadour : ses femmes, ses hommes, ses grâces, ses ministres, ne lui donnaient qu'un éclat bien terne, auprès de l'immense et puissante société de M. de Choiseul.

L'habitude qu'on avait prise de prononcer sans respect le nom du roi ; le mépris dont on s'était accoutumé à couvrir impunément les amis de Mme du Barry, avaient établi dans les esprits une sorte d'indépendance que l'âge et la faiblesse du roi avaient autorisée. Quelques amis de M. de Choiseul, quelques jeunes gens sur lesquels il avait répandu des grâces prématurées, osèrent demander la permission d'aller le voir à Chanteloup. Les entours de la favorite se trompèrent dans l'espèce de dédain qu'ils crurent devoir lui conseiller d'affecter sur ces premières demandes ; le nombre en augmenta, il ne fut plus possible d'en refuser aucune. Plusieurs femmes donnèrent l'exemple d'aller à Chanteloup sans permission. Beaucoup d'hommes qui ne tenaient à la cour par les liens d'aucun service se hasardèrent à les imiter. En sorte qu'il y eut à Chanteloup une foule et une cour qui avaient l'air de lutter avec celles de Versailles. La médiocrité des nouveaux ministres, le manque de considération de ceux qui étaient restés [1], l'indifférence que portait le roi dans les affaires les plus importantes, ôtèrent à toutes les déterminations du conseil le caractère de la durée. Il se forma alors un mode d'insubordination qui détruisit le prestige de l'autorité. Elle peut être regardée comme l'origine de cet esprit de résistance qui s'est manifesté avec tant d'éclat sous le règne suivant. On alla jusqu'à ériger dans les jardins de Chanteloup une pyramide, sur laquelle la vanité inscrivit tous les noms de ceux qui vinrent payer cet hommage de la mode à l'illustre exilé : et si l'on voulait observer que ces mêmes noms se retrouvent vingt ans plus tard sur la fameuse liste des émigrés, on jugerait peut-être bien de l'inconséquence, bien de la légèreté dans les actions de la noblesse française à cette époque, et ensuite bien de l'injustice dans ses jugements. Au reste, cet esprit moqueur, léger, irréfléchi, toujours s'enivrant, de la noblesse française, reparait souvent dans notre histoire. On le retrouve chez Mme de Longueville comme à Coblence. Mais il est un autre esprit, qui, pour appartenir à une autre classe de la société, n'en est pas moins français : il a fallu Henri IV pour calmer les vieux ligueurs, bourgeois de Paris ; en 1791, ils ont pu devenir les maîtres.

[1] Ceux des ministres qui restèrent en charge furent La Vrillière, Terray et Maupeou. Les nouveaux ministres furent MM. d'Aiguillon, de Monteynard et de Boynes.

Les affaires personnelles de M. de Choiseul se ressentirent bientôt de l'immense dépense à laquelle cette espèce de gloire le condamna; le désordre magnifique dans lequel il avait vécu à Versailles le suivit dans sa brillante retraite, et les revenus des ministères de la guerre et des affaires étrangères, celui de la charge de colonel général des Suisses, de la surintendance des postes, ainsi que les faveurs particulières qu'il se faisait annuellement accorder, manquant à ses recettes, il fallut y suppléer par les aliénations de son faible patrimoine et de la fortnne de Mme de Choiseul; le dévouement de celle-ci fut récompensé par le plaisir qu'elle eut de l'offrir tout entière à sa mémoire en payant ses dettes après sa mort.

On s'était attendu et tout portait à croire qu'à la mort de Louis XV l'opinion publique forcerait le nouveau roi à rappeler à la tête des affaires un ministre dont la disgrâce avait paru si généralement improuvée. Mais cinq ans d'éloignement de la cour avait lassé cette faveur populaire. L'esprit de critique et même d'opposition au gouvernement, après l'heureux essai qu'il avait fait de ses forces à l'occasion de l'exil de M. de Choiseul, en avait pris plus de confiance, il s'affermissait de plus en plus, mais sa direction était changée. Plus indéterminée et plus vague dans son objet, l'opposition regardait au loin et visait plus haut. L'intérêt pour M. de Choiseul n'était plus rien. Aussi, malgré la faiblesse de Louis XVI, malgré le crédit de la reine et l'appui qu'elle était portée à donner aux espérances et à l'ambition de M. de Choiseul, ses instances ne parvinrent qu'à faire cesser son exil. Les préventions du jeune roi, entretenues par Mesdames ses tantes[1], l'emportèrent. L'esprit et les intérêts de la cour n'étaient plus les mêmes qu'à la fin du règne de Louis XV. De nouveaux ministres, de nouvelles espérances, des ambitions naissantes, se présentaient de toute part; les vieux courtisans s'éloignaient ou mouraient. La reine n'avait pas été consultée sur le choix du premier ministre. Ce choix une fois fait, il n'était plus possible d'en revenir et d'appeler M. de Choiseul au seul poste qu'il lui convenait d'occuper. Là, s'éteignit l'éclat de cette carrière brillante, plus remarquable par des succès de société, que signalée dans l'histoire par des traits

[1] Louis XV eut huit filles :

Louise-Élisabeth (1727-1759), mariée au duc de Parme. — Anne (1727-1752). — Marie (1728-1733). — Adélaïde (1732-1800). — Victoire (1733-1799). — Sophie (1734-1782). — Thérèse (1736-1744). — Louise (1737-1787).

Madame Louise se fit carmélite. Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie ne se marièrent pas et passèrent leur vie à la cour de leur neveu Louis XVI. C'est à celles-ci qu'il est fait allusion plus haut.

caractéristiques d'un mérite réel et d'une solide gloire. M. de Choiseul finit par le discrédit qui s'attache à un homme persécuté par ses créanciers et uniquement occupé à en repousser les attaques. Le chagrin, aggravant une maladie légère, le conduisit au tombeau. Il mourut sans regrets et sans bruit. M. de Choiseul ne sera pour l'histoire qu'un homme qui a gouverné la France par le despotisme de la mode, pendant onze années, sans que son nom rappelle ni batailles gagnées, ni traités glorieux, ni ordonnances ou règlement utiles, et qui a préparé de grands maux sentis jusqu'à nos jours, par l'arbitraire qu'il a établi dans les différentes administrations et par l'esprit de critique et de déconsidération de l'autorité royale, qu'il a encouragé jusqu'à la fin de sa vie.

M. de Choiseul n'a pas senti que cet esprit de critique dans un gouvernement arbitraire, sans issue légale, devient ainsi le plus grand élément de décomposition. La révolution, si longtemps préparée par tout ce qui aurait pu et dû la prévenir, en est une terrible preuve. Henri IV est le dernier de nos rois qui ait su céder et résister quand il le fallait.

LES MISSIONS DU CONGO

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA MORT DE CRAMPEL

Un de nos amis a eu l'obligeance de nous communiquer quelques extraits d'une lettre de Mgr Augouard, de la congrégation du Saint-Esprit, vicaire apostolique du Congo Supérieur. Cette lettre, datée de Brazzaville, 6 décembre, renferme d'intéressants détails sur les différentes missions politiques qui ont eu lieu, ces derniers temps, dans les contrées évangélisées par Sa Grandeur. On y voit particulièrement les causes qui ont amené le désastre de l'expédition Crampel.

L'expédition Fourneau donnait les plus belles espérances, et déjà le courageux explorateur avait acquis des résultats sérieux pour la géographie et pour la France, lorsqu'une nuit sa mission fut presque anéantie et lui-même grièvement blessé par les indigènes, tombés sur son camp à l'improviste. Conservant son sang-froid au milieu du danger, Fourneau tint tête à un ennemi dix fois supérieur en nombre. Il détruisit tout ce qu'il ne pouvait emporter, et en opérant sa retraite sur la Sanga, il eut, du moins, la consolation de ne laisser à l'ennemi aucun objet qui lui fût profitable.

Comme je remontais le Congo, sur le *Léon XIII* [1], je le rencontrai près de Brazzaville. Encore affaibli par ses fatigues et sa blessure, il ne paraissait cependant nullement découragé. Il comptait même, me dit-il, reprendre plus tard son expédition dans des conditions meilleures. Il se montra très aimable pour moi. Avant de partir pour la Sanga, il était d'ailleurs venu se recommander à la mission; tandis que Crampel n'avait jamais daigné

[1] Petit vapeur de la mission.

mettre les pieds dans aucune de nos stations, pas même à Loango, ni à Brazzaville.

L'expédition commandée par celui-ci était mieux fournie en hommes, en armes et en marchandises. Elle avait, du reste, été préparée de longue main. On avait fait retentir, à son sujet, les mille voix de la presse. Jamais appui moral et matériel n'avait été plus grand pour une pareille mission, et cependant c'était encore bien peu pour le pays où elle allait s'aventurer.

Par une aberration qu'il est difficile de s'expliquer, il s'entoura de force factionnaires et sentinelles tant qu'il traversa des contrées paisibles, et négligea les précautions les plus élémentaires lorsqu'il se trouva en pays inconnu.

Sur le Congo, Crampel menait les choses militairement, trop militairement peut-être, car, dès le commencement, deux de ses auxiliaires faisaient défection. Lui-même se tenait à bord de la canonnière du gouvernement, avec sa trop célèbre Pahouine, tandis que les blancs qui l'accompagnaient étaient plus que sommairement installés dans des pirogues traînées à la remorque. Chose inouïe au Congo, où le prestige des blancs a besoin d'être toujours soutenu.

Une fois dans le Haut-Oubanghi et hors des bateaux du gouvernement, qui ne pouvaient remonter plus loin dans le fleuve, les difficultés commencèrent. Tout d'abord une chose essentielle lui faisait défaut : c'étaient des porteurs, et c'est ce qui causa sa perte. Malgré une fièvre qui le minait depuis quelque temps, soutenu par une rare énergie, il poursuivit néanmoins sa route, comptant sur son étoile.

Ce qu'il y a de certain, en effet, c'est qu'il a toujours montré une grande intrépidité, et qu'il a cherché par tous les moyens à tirer le meilleur parti possible des éléments mis à sa disposition.

Il continuait lentement de se porter en avant, faisant transporter ses colis selon la fortune du moment, tantôt par cinq, tantôt par cent hommes. Les mois s'écoulaient et la marche de l'expédition était loin d'être aussi rapide qu'il l'eût désiré et que le supposaient les journaux de Paris.

Las de ces retards, Crampel résolut de prendre les devants et de laisser la garde de deux camps à MM. Biscarrat et Nebout, qui devaient le rejoindre avec les dernières charges. Sans s'en douter, il allait tomber dans un piège que lui avaient adroitement tendu les Arabes. Ceux-ci, en effet, avaient manœuvré de manière à disperser l'expédition, afin de pouvoir la massacrer sans courir aucun danger. Dans ce but, ils avaient présenté à Crampel de fausses lettres soi-disant du sultan de Wadaï, lequel promettait force porteurs à brève échéance. Mais ce n'était là qu'un leurre.

D'après les relations des survivants, l'expédition n'aurait nullement rencontré le fameux Chari des géographes, et la contrée explorée ne serait pas aussi fertile qu'on l'avait supposé; mais les données à ce sujet ne paraissent pas assez certaines pour qu'on puisse formuler un jugement définitif.

Ce qui est hors de doute, c'est que ce pays était en proie à la famine, et que le célèbre explorateur était obligé de tuer des éperviers et des vautours avec son fusil pour pourvoir à sa subsistance.

A ce moment, il se trouvait à vingt-cinq jours de M. Biscarrat, qui gardait toujours le gros des bagages, et il restait là avec quelques laptots, auxquels il faisait soigneusement cacher les armes, quand, au contraire, il aurait dû les montrer pour intimider les Arabes.

Le sergent laptot, médaillé du Sénégal, vint un jour lui déclarer qu'il fallait aller en avant ou en arrière, mais que lui et ses compagnons ne voulaient pas mourir de faim. Crampel s'emporta et les traita si rudement que, la nuit suivante, le sergent désertait avec quatre de ses hommes. On n'a plus jamais eu de leurs nouvelles. M. Lauzière, qui se trouvait là, fut aussitôt envoyé à la recherche des fugitifs, mais en route il mourut de la dysenterie. Précédemment, M. Orsi était mort de la même maladie.

Peu après le départ du sergent, Crampel se promenait sans défiance dans le village où il était campé, lorsque soudain des Arabes se précipitèrent sur lui et l'assassinèrent lâchement. Ensuite, ils firent main basse sur tout ce qui avait été apporté par la première caravane. Ils épargnèrent toutefois les quelques laptots qui restaient, parce qu'ils étaient musulmans, mais en les menaçant de les tuer à la première tentative de fuite.

Quant à Targui[1], en qui toute l'expédition n'avait pas une confiance illimitée, personne n'a pu donner de ses nouvelles.

Le cuisinier de Crampel, l'un des noirs épargnés par les Arabes, réussit à s'évader, à la faveur de la nuit, et, par un bonheur exceptionnel, put arriver au camp de Biscarrat après vingt-cinq jours de marche. C'est de lui seul que l'on tient la nouvelle de la mort de Crampel; mais la suite des événements ne montre que trop, hélas! la véracité de son récit.

Huit jours avant l'arrivée de ce messager au camp de Biscarrat, celui-ci avait entendu dire aux indigènes que Crampel était mort; mais il pensait que c'était une histoire inventée pour le détourner de se porter en avant. Cependant, comme on l'avait averti que des

[1] Targui était un Touareg, ancien prisonnier des Français, libéré, que Crampel s'était adjoint pour lui servir d'interprète.

Arabes rôdaient dans les alentours, il enjoignit expressément au cuisinier évadé de rester caché, et de ne pas sortir de sa tente. Celui-ci, malheureusement, ne fut pas fidèle à la consigne. Un soir, il eut l'imprudence de se montrer au dehors. Les Arabes l'ayant aperçu comprirent que Biscarrat était informé de la mort de son chef, et qu'il allait, sans doute, vouloir le venger. Ils prirent donc les devants, et, le lendemain matin, ils l'assassinèrent, lui aussi, sans qu'il pût même se défendre.

Plusieurs fugitifs vinrent, cette fois, avertir M. Nebout, qui n'était qu'à deux journées de marche en arrière, avec les éclopés et les moins valides de l'expédition. A la nouvelle de ce double massacre, M. Nebout voulut armer ses hommes et se porter en avant; mais ils refusèrent net, et force lui fut de se replier sur Bangui, pour descendre ensuite le Congo et avertir la France de cette tuerie.

Je le rencontrai à Lirranga, près de notre mission de Saint-Louis de l'Oubanghi, et c'est de sa bouche que je tiens ce que je viens de raconter. Je redescendis aussitôt à Brazzaville, où j'arrivai le 14 juillet, et j'allai immédiatement avertir le résident, M. Dolisie, qui annonça au Gabon la sinistre nouvelle.

Le résultat de l'expédition Crampel a été de laisser aux mains des Arabes quatre-vingts fusils Gras, quelques fusils à répétition de la marine, trente mille cartouches, des fusils à piston, des capsules et 500 kilos de poudre; des revolvers et leurs cartouches; des quantités de marchandises, etc., ce qui ne laissera pas de créer de grosses difficultés aux expéditions qui vont suivre, et qui se succèdent rapidement.

L'expédition Dybovski paraît sérieuse. Elle va d'abord recueillir tout ce qu'elle pourra au sujet de la mission Crampel. Dans quelques semaines, nous aurons de ses nouvelles. Que Dieu la protège et la ramène saine et sauve!

M. de Brazza vient de passer six semaines à Brazzaville. Il est venu souvent nous voir, et nous l'avons reçu de notre mieux. Le gouvernement français a ici cinq bateaux; mais, à son arrivée, aucun n'était en état de le recevoir. Nous avons donc mis quatre fois notre vapeur, le *Léon XIII*, à sa disposition pour aller à Léopoldville rendre visite aux administrateurs de l'Etat indépendant.

Peu après son arrivée ici, il a été pris d'une forte fièvre. Il est reparti au commencement de décembre, se dirigeant vers la Sanga...

Nous avons eu aussi à Brazzaville l'expédition Liotard, qui se dirigeait vers le Haut-Oubanghi.

M. le prince de Croy a passé, en octobre dernier, trois semaines dans notre communauté.

M. Wahis, le gouverneur de l'État indépendant, a fait aussi dernièrement un voyage dans le Haut-Congo. Dès son arrivée à Léopoldville, j'allai lui faire visite avec les PP. Moreau et Remy. Nous fûmes reçus avec beaucoup d'honneur, et M. le Gouverneur se montra très aimable. Le samedi suivant, 15 août, il vint me rendre sa visite. Il assista même à la messe avec sept officiers. L'administrateur de Brazzaville, M. Dolisie, avait envoyé sa garde à notre débarcadère pour lui rendre les honneurs militaires; et il vint lui-même assister à la messe avec quelques Français. M. le Gouverneur visita en détail nos constructions et nos plantations et se montra satisfait de tout ce qu'il avait vu.

A son retour du Haut-Fleuve, il vint immédiatement me faire visite le premier. J'allai la lui rendre à Léopoldville. La troupe était sous les armes pour me rendre les honneurs.

Plus tard, il est revenu nous voir avec M. de Brazza pour nous faire ses adieux. Enfin, avant son départ, j'ai reçu de lui une lettre fort aimable. Il nous a accordé par écrit l'autorisation d'aller dans toutes les rivières de l'État-Indépendant pour y faire des rachats, à condition de donner le nom des libérés à l'autorité compétente, ce que nous avons accepté sans difficulté.

LE MOUVEMENT NÉO-CHRÉTIEN

DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE

Sont-ils sérieux, oui ou non? C'est la grande question en littérature, surtout depuis un mois, depuis que dans nos cieux ternes, M. Desjardins a fait briller cette lumière : LE DEVOIR PRÉSENT.

Eh! qui donc cela? — Pouvez-vous l'ignorer? Mais les adeptes du réveil moral, les idéalistes, les chrétiens de lettres, les positifs, les compagnons de la vie nouvelle, les tolstoïsants, les évangéliques, les néo-chrétiens! — car on leur a essayé tous ces noms, sans s'être encore arrêté à un choix définitif. Comme les enfants de douze à quinze ans qu'on a tant de mal à bien habiller, à cause de la croissance, ils sont très difficiles à désigner par un terme tout à fait juste : ils se trouvent encore au temps de la formation, ils changent trop souvent, et c'est presque toutes les semaines qu'il faudrait leur prendre mesure. Pour nous, provisoirement, et faute de mieux, nous appellerons « mouvement néo-chrétien » l'état d'esprit qu'ils représentent, et dont le symptôme le plus général, sinon le caractère essentiel, paraît être la prétention de découvrir l'Évangile oublié, de renouveler le sentiment religieux, de dégager des entraves du dogme les beautés de la morale chrétienne, et d'ôter le gouvernement de notre vie à la raison, qui a fait ses preuves d'impuissance, pour le confier mystiquement à la volonté et à l'amour.

On formule sur leur compte les jugements les plus contradictoires. Ici, on les admire, on les écoute avec recueillement, on trouve d'autant plus de charme à leurs idées qu'elles commencent à peine à se répandre dans le public, et qu'elles vont tout à l'encontre de ce qu'avaient de plus choquant les théories jusque-là

régnantes; bref, sans la peur de paraître naïf, on murmurerait avec un sérieux d'initié l'expression de grandes espérances et presque le

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

Mais ailleurs on se moque d'eux, simplement et sans méchanceté; on estime leur tentative superficielle, enfantine; et, ce qui ne manquerait pas de les fâcher, s'ils n'étaient la bonté même, on les trouve amusants. On a dit aussi que c'étaient des salutistes pour rire et des *dilettanti* en quête de sensations nouvelles. Un petit nombre de critiques, les plus cruels, ont laissé entendre que c'était tout bonnement un genre, une mode et même de la pose. L'une des dernières paroles qui aient été entendues sur leur passage, c'est un *ohé! ohé!* qui ne paraît pas venir en droite ligne des lyriques d'Ionie.

Les lecteurs du *Correspondant* n'en seraient pas réduits, à cause d'eux, à subir cet article si nous n'avions cru voir quelque chose de sérieux dans le « mouvement néo-chrétien ». Sans apprécier les intentions de ceux qui l'ont provoqué ou qui le continuent, nous pensons qu'en lui-même ce mouvement tient de trop près à la marche des idées en cette dernière moitié de siècle pour n'être attribué qu'à la fantaisie d'un petit nombre d'écrivains. Nous ne savons même s'il serait exagéré de dire qu'il répond à l'état d'esprit d'une très grande partie de la jeunesse. Peut-être s'en convaincra-t-on tout à l'heure, en le suivant avec plus d'attention. Qu'on veuille bien lire, en attendant, ces quelques lignes de M. Jules Lemaître :

« Ses expériences d'altruisme ont échoué, dit-il de M. Edouard Rod, à propos du *Sens de la vie*, et ses tentatives pour croire n'ont point mieux réussi. Mais n'ayez crainte, il en demeure quelque chose... La vie n'a de sens que pour ceux qui croient et qui aiment. Telle est sa conclusion. Son livre se rattache donc à ce mouvement d'esprit qu'on pourrait presque appeler évangélique, et qui est si sensible dans les écrits de Paul Bourget, de Maurice Bouchor, de Paul Desjardins, et de toute l'élite de la jeune génération [1]. »

Ce livre même du *Sens de la vie*, si simple, si calme, dépourvu de paradoxe et de hardiesse, n'offrant d'autre intérêt que l'analyse toute nue de sentiments très mesurés, eût-il obtenu tant de succès s'il n'avait exprimé, à travers les délicates impressions d'une âme chercheuse, le sentiment intime de beaucoup d'autres âmes? Eût il été apprécié de même, eût-il seulement été aperçu, il y a une

[1] *Les Contemporains,* 5e série, p. 59. Chez Lecène et Oudin, 1892.

trentaine d'années? Or voici par quelles confidences l'ouvrage se termine :

L'auteur ou, si l'on veut, le héros, entra un jour à Saint-Sulpice pendant la grand messe, un peu en indifférent, un peu afin de renouveler des impressions oubliées. Il les retrouva ces impressions, plus fortes qu'il n'avait cru, et tout autres. Il s'émut, se troubla, réfléchit, et la foule s'était déjà écoulée qu'il restait là encore, s'attardant à chercher Dieu, et pensant aux bienfaits maternels de la vieille Eglise. L'heure était décisive, il sentait qu'il fallait seulement chasser les derniers doutes, et prier. « Et, dit-il, dans un double effort pour faire jaillir de ma mémoire les formules perdues et pour secouer de ma pensée le joug de l'esprit qui nie, je me mis à murmurer — des lèvres, hélas! des lèvres seulement, — *Notre Père, qui êtes aux cieux*[1]!.. »

C'est le dernier mot du livre, et l'on sait que *le Disciple* de M. Bourget s'achève de même. « Les personnages analysés par les deux écrivains, remarque M. de Vogüé, murmurent cette prière comme le dernier mot de leurs angoisses dans la poursuite de la vérité. La rencontre est significative; elle n'étonnera aucun de ceux qui ont suivi de près le mouvement littéraire depuis cinq ou six ans[2]. »

M. Jules Lemaître et M. de Vogüé prennent donc au sérieux, quoique avec des dispositions d'esprit bien différentes, le mouvement néo-chrétien qui se manifeste depuis quelques années dans la littérature contemporaine. Nous n'avons pas besoin d'autres garants.

I

Les limites entre lesquelles s'agite ce mouvement sont des plus indécises. Si, d'un côté, il pénètre dans le christianisme vrai, intégral, de l'autre, il va se perdre dans les terrains vagues du dilettantisme. Il s'étend, des sérieux ouvrages de M. de Vogüé et de M. Edouard Rod, aux écrits fantaisistes de certains décadents.

Il a laissé des traces légères dans *le Sérénus*, de M. Jules Lemaître, et l'empreinte en a toujours été fortement marquée dans les articles de M. Paul Desjardins, même avant qu'il en eût écrit l'évangile dans *le Devoir présent*[3]. Il s'affirme nettement dans *Ni Dieu ni maître*, de M. Georges Duruy; il se laisse entrevoir dans les thèses un peu prétentieuses de M. Marcel Prévôt, et dans *la*

[1] *Le Sens de la vie*, 8e édition, p. 313. Chez Perrin.
[2] *Remarques sur l'Exposition du Centenaire*, p. 263.
[3] Une broch. in-16, chez Armand Colin, 1892.

Littérature de tout à l'heure, où M. Charles Morice affirme, en passant, que « depuis qu'il n'y a plus de religion dans les temples, elle court les rues ».

Dans son admirable ouvrage sur *la Philosophie et le temps présent*[1], M. Ollé-Laprune donne des conseils fort sages qui, sans s'adresser spécialement à ceux que nous appellerons, d'une formule abréviative, les néo-chrétiens, seraient les mieux appropriés à leur état d'esprit. M. Pierre Lasserre, dans *la Crise chrétienne*, s'essaye à poser et, je crois même, à résoudre ces « questions d'aujourd'hui[2] ». Les philosophes les plus éloignés de la foi, comme M. Paulhan, croient l'heure venue de s'occuper du *Nouveau mysticisme*, et ils accordent, dans l'étude qu'ils en font, une large place aux tendances récentes qui ramènent la littérature vers le christianisme. Se tourne-t-on vers l'étude des questions sociales, on rencontre sous la plume de M. Anatole Leroy-Beaulieu beaucoup de phrases comme celle-ci : « Nous sommes ramenés, en toutes choses, à la même conclusion : rien de vraiment efficace, rien de solide et de durable, pour nos sociétés démocratiques, en dehors de l'Évangile, en dehors de l'esprit chrétien et de la fraternité chrétienne[3]. »

Pour descendre de la philosophie et de l'économie politique à des genres moins austères, observons que, aujourd'hui, si le prêtre est joué sur la scène, où sans doute il serait mieux de ne jamais l'introduire, il y paraît du moins avec un rôle aimable. La censure seule a empêché d'applaudir au théâtre le *Pater* de M. Coppée et le bel éloge du Christ qu'on admire dans le *Mahomet* de M. de Bornier. C'est au théâtre encore qu'on a entendu la voix effrayante de ce bon M. Richepin se faire tendre et douce, pieuse à demi, pour expliquer le *Mystère de la Nativité*; et je sais bien qu'il ne faut aucunement prendre l'auteur des *Blasphèmes* pour un néo-chrétien, mais son collaborateur, M. Bouchor, l'auteur des *Symboles*, a quelque droit à ce titre, comme on l'a pu voir dans le *Correspondant*[4], et comme il est manifeste dans sa charmante préface de *Noël*.

M. Raoul Frary, qui, au dire d'un de ses amis, M. Augustin Filon, était à l'École normale « gourmand d'émotions religieuses », écrit

[1] Un vol. in-12, chez Belin, 1890.

[2] *La Crise chrétienne*, questions d'aujourd'hui. Un vol. in-16, chez Perrin, 1891. — Cf. *la Montée*, par Gabriel Sarrazin, chez le même éditeur.

[3] *La Papauté, le Socialisme et la Démocratie.* (*Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1892, p. 338.)

[4] Voy., dans le *Correspondant* du 25 décembre 1890, *le Christ aux Limbes*, par M. Maurice Bouchor.

dans ses *Essais de critique*[1] : « Après la religion qui croit, il y a encore la religion qui respecte, qui regrette, qui aime, qui adore avec mélancolie les divinités mortes, comme un idéal de beauté, de grandeur et de poésie, comme la relique d'un passé tendrement vénéré. »

Non seulement on voit des traces de néo-christianisme dans tout le domaine de la littérature, il s'en glisse même au delà, jusque dans les romans de M. Albert Delpit. Lisez *Comme dans la vie*, et vous y entendrez l'honnête femme dire au criminel : « Et Dieu, qu'est-ce qu'on fait de Dieu ? Tu ne crois pas en Dieu ? Mais, malheureux, Dieu lui-même te force à croire en lui ! Il a tout préparé, tout conduit, tout décidé. — Ah ! oui, le hasard ! C'est le nom que vous donnez à la Providence, vous autres ! — Et pour ton excuse, tu attestes les subtilités des philosophes, les hypothèses des naturalistes ! » — Je rappellerais bien ici *l'Abbé Constantin* et *Sibylle* ; mais ces délicieux romans remontent déjà à une date ancienne, et, de plus, M. Albert Delpit pourrait voir dans ce rapprochement une peu charitable intention de contraste.

Tandis que Paris assiste à une telle évolution, M. Bourget sent grandir dans son âme les dispositions chrétiennes en visitant l'Italie. Ce qui l'intéresse dans l'œuvre des peintres Ombriens, c'est de voir se préparer chez eux « ce qui deviendra l'insoluble problème du cœur humain : le combat entre les besoins chrétiens et les appétits du paganisme ». Il revient du voyage tout pénétré de « cet appétit des choses éternelles, la plus antique, la plus sûre garantie de nos destinées d'outre-tombe ». Et voici sur quelle impression il laisse le lecteur : « Ce n'est pas sans raison que les Pères de l'Église, qui restent les princes des psychologues et des moralistes, malgré le fatras microscopique de notre science actuelle, ont comparé la vie humaine à un voyage, et l'homme qui doit mourir à un passant qui s'achemine vers sa fixe demeure[2]. »

Que voilà une belle confusion ! A ce compte, direz-vous, ce sont tous les écrivains d'aujourd'hui qu'il faut appeler néo-chrétiens ? Un tel mot, s'il signifie tout, ne veut plus rien dire !

Sans doute. Mais cette confusion, d'où cependant nous tâcherons de sortir, était bien naturelle. Une tendance littéraire et morale, comme celle dont il s'agit, ne saurait avoir la même force chez tous ceux qu'elle anime, et si, maintenant, ceux-ci commencent à se chercher pour s'entendre, il faut tenir compte de ce qu'ils ne se sont pas concertés d'abord.

[1] Un vol. in-18 jésus, chez Armand Colin.
[2] *Sensations d'Italie*, p. 132 et 337.

Le mouvement néo-chrétien se dessine déjà chez les auteurs qui se soustraient à l'influence naturaliste et positiviste pour s'intéresser aux phénomènes intérieurs de l'âme et à sa destinée. Il est plus énergiquement accentué chez ceux qui aiment à parler de religion et qui le font avec sympathie, respectueux d'un dogme auquel ils n'adhèrent pas, admirateurs déclarés d'une morale dont ils méconnaissent les fondements, mais qu'ils n'en proclament pas moins la plus belle de toutes et la plus efficace. D'autres, qui vont plus loin, n'hésitent pas à affirmer la nécessité absolue de l'esprit chrétien et à flétrir tout ce qui est destiné à en amoindrir l'action. Les derniers, en fort petit nombre, ajoutent que, cette morale transcendante et cette religion nécessaire, il faut l'Eglise catholique pour les conserver et les distribuer, et, en cela du moins, ils passent du néo-christianisme au christianisme pur et simple. Le mouvement commence donc, sur l'aile gauche, à l'incrédulité curieuse ou bienveillante, pour finir, sur l'aile droite, à la foi véritable.

En suivant cette évolution de nos écrivains depuis leur rupture avec le matérialisme et le positivisme jusqu'à la manifestation de leurs préférences chrétiennes, nous nous préparerons à mieux comprendre et à apprécier plus justement ce qu'ils se proposent de faire.

II

Suivant qu'on se place au point de vue littéraire ou philosophique, on peut voir, dans la naissance du mouvement néo-chrétien, une réaction contre les excès du réalisme ou contre les prétentions des positivistes.

Sans doute le réalisme ne s'est pas amendé durant ces quinze dernières années; et même, loin de songer à se désinfecter, il peut se vanter d'avoir dépassé récemment sur la scène les suprêmes bornes du cynisme. Je n'ose pas dire non plus, hélas! que ses produits aient cessé de trouver acheteur. Mais c'est un fait reconnu que la jeunesse intelligente n'avoue plus pour ses maîtres ceux qui représentent le plus naturellement cette façon d'écrire avec de la boue. Il est inutile de citer, car tout le monde le connaît, l'avant-propos du *Roman russe*, où M. de Vogüé a mis ce fait en évidence; mais, accéléré par ce livre célèbre, le mouvement qu'il signale a pris, depuis six ans, une extension nouvelle. M. Edouard Rod le constatait, il y a deux ans, dans la préfaee de *Trois-Cœurs*, et on écrivait dans la *Revue Bleue*, à propos de ce livre : « Devenus néo-idéalistes par inclination, — peut-être aussi par répulsion ? — les jeunes hommes de notre génération se dégagèrent peu à peu du

maître Émile Zola, pour lequel ils gardent l'admiration due au génie, et se groupèrent, non pas en une école, mais en une phalange pour laquelle le champ littéraire se circonscrivait à la pensée, aux sentiments. » Il est heureux que le chroniqueur parle du génie de M. Zola ; son témoignage en a plus de valeur.

C'est que non seulement le dégoût vous prend des grossièretés où se complaisent la plupart des réalistes français ; mais, lors même qu'ils se respectent davantage, ils vous lassent, à la fin, de leurs procès-verbaux, de leurs pensées terre à terre, de leur constante préoccupation du sensible ; et l'on se sent d'autant plus porté vers l'esprit, qu'on a été plus longtemps obsédé de la matière ; d'autant plus soucieux de l'âme, qu'on a trop entendu parler du corps. Alors surgit et se développe le goût du psychologique. Maintenu dans des proportions raisonnables, il donne naissance aux derniers livres de M. Paul Bourget, à ceux de M. Rod, au *Sérénus* de M. Lemaître ; au delà, car il y a déjà un au-delà, tant la réaction a été vive, il fait le succès du petit *Journal intime* de Marie Bashkirtseff, et il conduit, non sans motif, à des *Stations de psychothérapie* ceux qui ont besoin de soigner l'hypertrophie de leur moi.

Poussé ou non jusqu'à l'excès, le souci de ce qui se passe en notre âme prédispose à la bienveillance pour les choses religieuses.

L'examen de conscience que conseille souvent et impose quelquefois le catholicisme, la surveillance intérieure qu'il exige, non seulement sur nos actes, mais sur nos pensées mêmes et sur nos sentiments, ne sauraient déplaire aux observateurs à outrance du moi, et cette délicatesse doit convenir à leur raffinement. Mais, ce qui est bien plus important, aux psychologues moins subtils, à ceux qui étudient une humanité plus humaine et ne limitent pas leurs recherches aux cas tératologiques, la religion plaira par le prix qu'elle donne à notre existence ; car eux-mêmes, en prenant au sérieux, presque au tragique, pour nous servir des termes de M. Bourget, le drame qui se joue dans les intelligences et dans les cœurs de leur génération, n'affirment-ils pas qu'ils croient « à l'importance infinie de la vie morale » ?

Ils aimeront encore dans la religion le secours qu'elle prête à notre faible volonté, et l'aide qu'elle nous assure dans nos défaillances. Ils ont une si parfaite ressemblance avec Sérénus ! Or le héros de M. Jules Lemaître, bien qu'il n'ait pas la foi, reçoit pourtant le baptême, et il se met, autant qu'il dépend de lui, au nombre des chrétiens, parce qu'il trouve parmi eux « la bonté des cœurs simples, la résignation des misérables, l'amour de la souffrance, la chasteté sans tache ».

En même temps que le réalisme, dont il est la vraie cause, le positivisme a beaucoup perdu de son influence sur la littérature contemporaine, et l'on a vu revenir aux préoccupations religieuses nombre d'esprits que sa sécheresse avait rebutés.

Il lui a rarement échappé des outrecuidances aussi stupéfiantes que celle de M. Berthelot, s'écriant, dans sa préface des *Origines de l'Alchimie :* « Le monde est aujourd'hui sans mystères. » Mais le moins qu'il puisse faire, c'est de dire que, si le mystère existe, il est insensé de s'en occuper. Pour lui, les phénomènes seuls peuvent être connus et méritent d'être étudiés; à supposer qu'ils aient une raison d'être, il la faut négliger; le sage ne se préoccupe ni des substances ni des causes, attendu que probablement elles n'existent pas, et qu'en tout cas elles sont inconnaissables.

Tout le monde ne s'accommode pas si facilement de cette fière ignorance; on n'abolit point par décret, même philosophique, une tendance innée de l'esprit humain.

C'est déjà une première déception, pour ceux qui proclamaient la fin du mystère et de son rôle en ce monde, de le voir exercer sur l'esprit de plusieurs contemporains une influence inconnue du passé, une influence exagérée jusqu'à l'absurde! L'occultisme, qui prétend tenir les clefs du monde invisible, fait d'étonnants progrès depuis quelques années; il a fondé de nombreuses revues, qui trouvent le moyen de ne pas mourir : l'*Etoile*, l'*Aurore*, l'*Initiation*, d'autres encore. Et j'ai lu en deux endroits, dans une revue et dans un journal également répandus, que les deux tiers des élèves de l'Ecole polytechnique connaissent et admirent Lucas, Saint-Yves d'Alveydre et Eliphas Lévy. En quoi, si le fait est vrai, ils sont, n'est-ce pas? plus avancés que nous, bien que nous ayons tous lu, avec autant d'attention que d'intérêt, l'article que le *Correspondant* du 25 août dernier a publié sur le *Christianisme et l'Occultisme*.

Rappelons-nous que, à la fin de cette étude, Mgr d'Hulst, s'excusant d'avoir discuté si longtemps de pareilles fantaisies, faisait observer que le sérieux d'une doctrine n'est pas la mesure de son crédit, et que l'état d'esprit qu'encouragent ou exploitent les apôtres de l'ésotérisme est celui de beaucoup de nos contemporains.

Or l'occultisme n'est qu'une déviation de l'instinct religieux. Son succès prouve que cet instinct cesse d'être intimidé par les affirmations du positivisme; il reprend sa liberté, puisque déjà il en abuse.

Les adeptes de l'ésotérisme et des sciences occultes ne sont pas, grâce à Dieu, les seuls en qui l'instinct religieux se soit révolté contre les négations du positivisme. Beaucoup d'esprits sérieux ont

senti la même rébellion, et ils sont plus nombreux qu'on ne croit, ces représentants dont il est dit, dans *Ni Dieu ni maître*, « qu'ils sont vraiment fort à plaindre, ayant l'habitude de ne croire à rien du tout, ce qui ne les empêche pas d'éprouver le besoin de croire à quelque chose. »

Est-ce que ceux-là mêmes qui ont eu le plus à cœur de détruire la religion existante n'ont pas cherché souvent à en édifier quelque autre ?

Selon Auguste Comte, l'humanité a accompli ses progrès en passant de l'état théologique à l'état métaphysique, et de celui-ci à l'état scientifique et positif, où elle supprime les questions d'origine et de fin pour ne s'occuper plus que des faits et de leurs lois ; mais quand il a établi ce système radical, le voilà qui institue une religion nouvelle, la religion de l'humanité, vouée au culte du Grand Etre, avec une Eglise, une liturgie et des sacrements. M. Guyau ne pousse pas si loin l'inconséquence; mais, dans son livre sur *l'Irréligion de l'avenir*, dont le titre suffit à manifester l'intention, il invente malgré lui une sorte de « religion de l'avenir », et il se prend à imaginer une divinité future, je ne sais quel produit perfectionné de l'évolution, qui parviendra peut-être un jour à enchaîner la mort : « Pour ce nouveau-né de l'univers, pour ce Dieu de lumière et d'intelligence, le problème serait de limiter l'éternelle et aveugle destruction sans arrêter la fécondité éternelle. » C'est ce qui fait dire à un critique indépendant que, poussé jusqu'à ce point, le rêve n'est plus l'exercice légitime de la faculté de philosopher, mais « une satisfaction accordée par force au besoin de religion que les plus vigoureux esprits ne peuvent extirper d'eux-mêmes [1]. »

De telles satisfactions ne suffisent pas à tous. Bien peu nombreux sont ceux qui y trouvent « le sens de la vie », et moins nombreux encore ceux qui y puisent la force de bien vivre. Il est si difficile de croire au progrès indéfini de l'humanité ! Et puis, même en admettant le bonheur hypothétique de l'espèce et des hommes à venir, on s'obstine à trouver présentement la vie déraisonnable et lourde. « La grandeur de ces parvenus n'est pas pour nous consoler de nos misères », pense tristement M. Frary ; et M. Edouard Rod dit que « le progrès de l'ensemble reposant sur la souffrance des individus, cela lui paraît un de ces lieux communs que des esprits peu subtils inventent pour que d'autres moins subtils encore les imposent à la bêtise humaine ».

A l'endroit même où il s'exprime avec cette demi-brutalité sur le

[1] Raoul Frary, *Essais de critique*, p. 100.

compte du progrès, M. Rod, comprenant que la vie doit avoir, malgré tout, une signification et un but, examine successivement les diverses explications qui ont encore été essayées par la philosophie et la science.

Aucune ne le satisfait.

Pas plus que l'humanité future, l'Humanité vivante ne lui paraît mériter qu'il donne pour fin à son existence de se sacrifier à elle, car il en fait partie intégrante, et son individualité lui semble pour le moins aussi intéressante que celle de ses voisins et des inconnus. La Pitié, la « religion de la souffrance humaine », avec ses rites extraits des romanciers russes, ne suffit pas non plus à lui faire accepter et aimer la vie : c'en serait assez peut-être « pour un Jésus-Christ, chez qui ce sentiment grandit jusqu'à absorber toutes ses pensées et toutes les forces de son être, non pour un homme ordinaire, qui ne l'éprouve ni plus ni moins que tout le monde ». L'agnosticisme, le *struggle for life*, et les autres « inventions anglaises pour justifier l'égoïsme », ne lui sont pas de meilleures raisons d'exister. Elles ne suppriment point la difficulté. Cela ne l'apaise nullement de savoir qu'il ne peut savoir; sa curiosité subsiste, son inquiétude aussi, et tous les problèmes relatifs à l'existence le touchent de trop près pour qu'il puisse, de gaieté de cœur, prendre son parti de ne les point résoudre. Il s'intéresse à son avenir, à son immortalité possible. Il s'intéresse même à ses actes présents, irrité d'agir sans pénétrer la raison de ses actes, et d'être « un mannequin dont des forces inconnues tireraient les ficelles[1]. »

III

Mécontentes et désappointées de n'obtenir de la sagesse humaine aucune réponse satisfaisante à ces éternelles questions de la destinée, qui semblent retrouver le poignant intérêt que la science positive se flattait d'avoir pu détruire, les âmes chercheuses de la génération nouvelle se sont enfin demandé si la religion ne pourrait pas leur dire des paroles plus vraisemblables et plus consolantes.

Les premiers écrivains qui ont pris cette route oubliée, ont eu l'étonnement de voir la jeunesse instruite s'empresser de les suivre et les prier de lui servir de guides. Victimes d'une éducation où le rôle de la religion est aussi restreint que possible, et parfois même totalement supprimé, combien de jeunes gens n'ont plus la moindre idée de ce qu'est le christianisme! et quelle sur-

[1] *Le Sens de la vie*, p. 27 et suivantes.

prise n'est-ce pas pour eux, — surprise joyeuse quand leur cœur est resté bon, — de le rencontrer tout d'un coup, dans un livre de M. de Vogüé, ou même de M. Rod, et cela au moment où ils venaient d'apercevoir l'inanité des systèmes humains? Ce sont ceux-là aujourd'hui qui, avec une naïveté touchante, découvrent l'Evangile et viennent expliquer à la vieille Eglise comment il le faut comprendre.

Si la religion est vraie, ils n'en savent rien, et ce leur serait un trop grand effort que de s'en assurer. Mais qu'elle soit belle et qu'elle soit bonne, ils n'en doutent plus. Peut-être la foi ne leur donne-t-elle pas du « Sens de la vie » une explication certaine, mais sa réponse a du moins sur toute autre cette supériorité que, si elle était juste, elle serait pleinement satisfaisante pour l'esprit et le cœur. M. Edouard Rod semble bien traduire, sur ce point, leur état d'esprit :

« La foi, en effet, répond à toutes nos curiosités, explique tout : elle nous donne la raison de notre existence, puisqu'elle nous prouve que nous sommes le centre du monde ; le courage de supporter nos maux, puisqu'ils nous préparent un sort meilleur ; et le goût de la vie, puisqu'elle est l'éternité. En se jetant dans le mystère, elle en a reculé l'effroi; ses affirmations ont chassé le doute ; et dans le triomphe de sa certitude, elle a établi un système merveilleusement échafaudé sur une base imaginaire, qui, calculé pour répondre à tous les besoins de notre intelligence, ne laisse aucune place au désespoir [1]. »

Ainsi les enseignements de la foi, s'ils ne répondent pas exactement à la réalité des choses, répondent du moins à tous les besoins de notre âme inquiète. Ils sont bien trouvés, s'ils ne sont pas vrais.

Mais savez-vous que c'est du nouveau, cela! Voilà une incrédulité respectueuse à laquelle la religion n'était guère habituée. Ce n'est pas ainsi qu'en parlaient les libres-penseurs d'il y a quelque vingt ans, dont les idées traînent encore, dans les régions inférieures, sous la plume de certains journalistes et politiciens. On peut bien dire sans trop de subtilité, et en ne parlant que des gens instruits, que la libre-pensée a fait place à la pensée libre. Et celle-ci ne procède point comme celle-là. Où la première supposait des contes à dormir debout, qu'elle s'appliquait à détruire à force de moqueries, la seconde voit des explications consolantes et elle regrette sincèrement que la vérité ne lui en paraisse pas prouvée. Encore n'est-elle pas bien sûre que cet idéal soit purement imagi-

[1] *Le Sens de la vie*, p. 26.

naire, et le trouve-t-elle aussi probable que les théories soi-disant scientifiques de nos origines et de nos destinées.

La religion a donc cessé d'être en butte aux railleries des écrivains de talent, et elle est devenue pour eux, comme pour la plupart des jeunes gens instruits, l'objet d'une curiosité plutôt respectueuse et bienveillante. Cependant il ne faut pas exagérer : le dogme est rarement accepté. On le trouve aussi raisonnable que les autres systèmes, on le trouve même plus logique et surtout plus encourageant : on n'y croit pas. On a des reproches à lui faire; il s'affirme trop brutalement, il est absolu, il est dur pour les idées qui ne lui vont pas; il les traite d'erreurs, de mensonges; il parle de vérités immuables, de règles fixes pour l'esprit, dans un temps où les certitudes d'ordre spéculatif inspirent tant de défiance.

Heureusement, pense-t-on, ce qui importe, ce n'est pas le dogme, mais la morale; ce ne sont pas les règles de la raison pure, éternellement vouée aux contradictions, ce sont les règles de la raison pratique. Qu'on précise la morale, rien de mieux : car elle tend à l'action, et il faut savoir ce que l'on veut ou doit faire. Mais le dogme, à quoi bon? a-t-on besoin de savoir si exactement ce qu'on croit, et y a-t-il rien de plus impertinent que de demander à celui qui conseille de croire : « Vous-même, monsieur, à quoi croyez-vous? Une foi vague ne se conçoit même pas [1]. »

Ne savons-nous pas aujourd'hui, comme le dit si bien M. Pierre Lasserre, « que la croyance ne suppose nullement un dogme, une vérité objective, que croire, ce n'est pas adhérer à une évidence logique, mais trouver en soi des raisons d'agir; que la croyance n'est pas de même nature que la pensée, mais de même nature que l'action, et qu'enfin, du jour où le raisonnement peut lui donner une formule exacte, elle est bien près de mourir? »

Il est vrai que Jacques, l'interlocuteur à qui M. Lasserre a prêté ces paroles, se moque plus tard, et non sans raison, de ceux qui lui en disent de toutes pareilles. Voici le passage; rapproché du premier, il ne laisse pas d'être piquant : « Vous me voyez, mon cher, fort irrité : je sors d'une société de jeunes gens qui m'ont invité à *croire*. Une telle invitation en 1890 n'a pas manqué de me surprendre. Mais comme je leur demandais avec timidité quelques renseignements sommaires sur l'objet et les fondements de leur croyance, cette question les a laissés (l'imagineriez-vous?) non pas perplexes, mais dédaigneux. Ce sont ceux-là, je pense, qu'on appelle les *néo-chrétiens*. Moi, je les appellerais tout simplement, les *Néo*... Cela serait plus vrai et au fond les contenterait [2]. » Ces

[1] Jules Lemaître, *les Contemporains*, 5e série, p. 247.
[2] *La Crise chrétienne*, p. 43 et 167.

Néo... ont tort « de ne pas vouloir donner de renseignements sur l'objet de leur croyance »; pour être dans le vrai, ils devraient dire « que la croyance ne suppose nullement une vérité objective ». N'allons pas confondre blanc bonnet avec bonnet blanc.

Bref, si l'on demande aux néo-chrétiens de préciser ce qu'ils entendent par la foi et ce qu'ils aiment de la religion, la plupart répondront que le dogme ne leur plaît guère, mais que la morale chrétienne les ravit et qu'elle passe avant tous les systèmes dans leur admiration.

IV

Cela tient d'abord à ce qu'on éprouve bien plus vivement le besoin de savoir ce qu'on doit faire que de savoir ce qu'on doit penser. Aujourd'hui plus que jamais, ce qui tend à la pratique prime de beaucoup la spéculation. Après tout, si les hommes ne savent pas philosopher, ils se passeront de philosophie; mais, s'ils ne savent pas diriger leur vie, ils ne pourront pas pour cela se dispenser de vivre. Et qu'on ne dise pas qu'ils en seront quittes pour vivre n'importe comment : certaines façons de vivre font du bien à l'individu et à la société, d'autres leur sont nuisibles; et, suivant la morale adoptée, on est bon ou égoïste dans ses relations avec les autres, calme et résigné ou inquiet et malheureux dans son for intérieur. Et puis, même sans faire de métaphysique, et à n'écouter que le témoignage catégorique de la conscience, il faut bien reconnaître que, justifiés ou non, le devoir et le droit s'imposent : les néo-chrétiens ne sont pas de ceux qui s'en moquent; dans le vieux conflit, qu'ils ne sont que trop portés à renouveler et à aggraver, entre le cœur et la raison, c'est pour le cœur qu'ils prennent parti, croyant en cela imiter Pascal, et ne faisant que subir, sans toujours le savoir, les lointaines influences du kantisme.

Il faut donc une morale, et une morale qui serve à tous, non pas seulement une morale renanesque au service des sages, comme s'en contenteraient ceux qui se désintéressent de la multitude, dont les folies et les vices, pensent-ils, ne tirent pas à conséquence, attendu que le développement de l'humanité se fait par en haut, et et que peut-être le grand nombre n'existe que pour fournir à une élite l'occasion d'observer et de sourire. Les néo-chrétiens répugnent plus que personne à cet élégant cynisme [1].

Cette morale nécessaire et efficace, où la trouve-t-on? Dans l'Evangile et chez ceux qui pratiquent l'Evangile. Là-dessus, point

[1] Cf. Edouard Rod, *les Idées morales du temps présent*. 1 vol. in-16, chez Perrin, p. 30.

de divergence parmi les néo-chrétiens. Tous, encore une fois, n'acceptent pas notre dogme, mais tous aiment notre morale, et il n'est pas de mot qu'ils prononcent plus souvent, ni avec plus de respect, que le mot d'esprit évangélique. Suivant le conseil que leur rappelait M. Paul Bourget, ils ont jugé de l'arbre par les fruits. Comme ce personnage de *Ni Dieu ni Maître*, ils ont regardé autour d'eux, et ils ont « trouvé ceux qui croyaient plus vaillants, plus sûrs et meilleurs que les autres ». Renan s'est risqué à dire que « Jésus-Christ ne sera jamais dépassé ». C'est l'idée acceptée de tous pour ce qui concerne, non seulement la perfection idéale, mais les effets réels de la morale qu'il a donnée au monde.

Et cette vertu bienfaisante de l'Evangile, l'âme moderne, l'âme raffinée de nos écrivains en éprouve le besoin avec une particulière intensité. C'est ce que M. Bourget a nettement vu et dit, sans fausse honte, dans ses *Sensations d'Italie*, le plus récent de ses livres, et l'un de ceux qui font le plus d'honneur à son âme en progrès.

L'orgueil de l'esprit ayant été châtié « par les égarements de la sensualité », on a mieux apprécié les délicatesses d'une morale qui condamne jusqu'à la pensée du mal, par respect de la présence de Dieu, et qui fait appel à la mortification pour maintenir la chair sous la dépendance de l'esprit. Après les amertumes du pessimisme, on a trouvé plus de douceur à l'humble soumission et à l'amour de Dieu que respire l'Evangile, car « l'âme proteste en nous, quand nous sommes sincères, contre cette orgueilleuse et factice tension de notre volonté » qui nous montre le véritable rôle de l'homme dans « la résignation froide en face d'une nature aveugle et sourde ». S'il faut croire, avec Gœthe, que toutes les religions n'ont qu'un but : faire accepter l'inévitable à l'homme, quelle religion vaut celle qui appelle Dieu *notre Père*, et qui, pour prier, lui dit : « Que votre volonté soit faite ! » C'est après s'être laissé, dans le vieux couvent de Monte Oliveto, emplir l'âme de ces enseignements que M. Bourget a exprimé ainsi sa reconnaissance : « Les avoir écoutés, ne fût-ce qu'une heure, c'est pour l'esprit troublé ce qu'est pour le corps épuisé un séjour sur la montagne. Si court soit-il, un peu de santé nous en reste toujours[1]. »

Plus encore qu'un bienfait pour l'âme de chacun, on se plaît à reconnaître dans l'esprit évangélique un bienfait pour la société, « le principe qui sauvera le monde moderne », comme dit M. Henry Bérenger dans son étude sur *les Idées modernes et M. de Vogüé*[2].

[1] *Sensations d'Italie*, p. 59, 141, 62.

[2] Voy. la *Revue Bleue* du 10 octobre 1891. — M. Henry Bérenger est le président de l'Association des étudiants, ce qui ne fait qu'augmenter l'im-

Sans le sentiment religieux, ajoute-t-il en substance, la science et la démocratie ne seraient que des duperies grossières. Sans lui, la science n'éclairerait les esprits qu'en desséchant les cœurs, et elle oublierait qu'au-dessus des lois de la sélection et de la concurrence vitale, il y a, pour les êtres qui pensent, la loi de la justice et de l'amour, la loi du divin. C'est lui seul, d'autre part, qui donnera à la démocratie une direction morale, l'esprit de sympathie et de sacrifice, cet amour de l'humanité qui est nécessaire pour rapprocher les classes, détendre les intérêts et réduire l'excessive puissance de l'argent. Or « le sentiment religieux est tout entier dans l'Evangile ».

Ces idées que M. Bérenger adopte en les attribuant à M. de Vogüé, et qu'en effet cet écrivain écouté a exposées avec éclat dans la préface du *Roman russe*, dans l'*Exposition du centenaire* et dans son célèbre article sur les *Affaires de Rome* [1], ces idées sont communes à tous les néo-chrétiens, et ce sont elles qui leur inspirent, malgré leur éloignement de toute politique, une répulsion instinctive contre les sectaires qui cherchent à enlever au peuple la consolation de ses croyances.

Ecoutez ce vœu de M. Bourget : « Ah! puisse une époque venir où le mélancolique scepticisme dont nous souffrons ait du moins ce bienfait de la tolérance, le seul qui compense un peu sa misère morale. Alors, en Italie comme en France, il sera permis à chacun de prier à sa manière [2]. »

« J'ai dû reconnaître que les libres-penseurs me dégoûtaient de la libre-pensée », dit M. Edouard Rod dans *le Sens de la vie*. Et il se souvient à ce propos, ajoute-t-il, d'un épisode qui ne l'avait pas frappé sur le moment, mais qui lui est revenu souvent ensuite, comme un symbole au sens profond. Il lui arriva d'entrer au Panthéon au moment où ce temple venait d'être désaffecté. Des conseillers municipaux, des députés, des politiciens de toute sorte s'y donnaient le plaisir d'insulter à Dieu, riant, fumant, gesticulant et disputant, grossièrement fiers de leur triomphe. Dans un coin, devant le seul autel qu'on n'eût pas encore enlevé, une pauvre femme priait avec recueillement. « De quelle douleur, se demanda-t-il, venait-elle là poser le fardeau? de quel remords peut-être? Quelle confidence adressait-elle silencieusement à Celui qui com-

portance de son témoignage au point de vue spécial qui est ici le nôtre. On a le droit de voir dans ses idées un reflet de ce que pense une partie de la jeunesse contemporaine.

[1] Cet article est un des cinq dont se composent *les Spectacles contemporains*, parus il y a moins d'un an chez Armand Colin. — Cf. aussi, du même auteur, *les Regards historiques et littéraires*, publiés, ces derniers jours, par la même librairie.

[2] *Sensations d'Italie*, p. 65.

prend, compatit et pardonne? Et quand le dernier autel serait tombé, lequel de ces marchands d'orviétan politique lui donnerait le moyen de soulager ses angoisses?... » En passant devant l'autel, il plia le genou et fit le signe de la croix. Il avait compris la nécessité de la religion pour les humbles et les ignorants[1]. »

C'est là, sans aucun doute, un des aspects les plus importants du mouvement que nous étudions, et il ne pourra, de ce chef, qu'aller en augmentant. L'utilité de l'Evangile au point de vue social et la propension naturelle du christianisme vers les multitudes souffrantes se manifesteront toujours davantage aux esprits réfléchis que n'aveuglent pas les préjugés politiques.

Ils verront de mieux en mieux que la société établie a d'autant plus à redouter des excès de la multitude, que celle-ci sera plus étrangère aux sentiments religieux, seuls capables de modérer ses colères et de lui inspirer la résignation.

Comme ils ne s'intéressent pas seulement au maintien de ce que l'ordre établi a de bon et juste, mais qu'aussi ils désirent sincèrement voir cesser des abus trop réels, s'améliorer le sort de la classe ouvrière et triompher ce qu'il y a de légitime dans ses revendications, ils sauront gré à l'Evangile d'avoir prononcé sur la foule les meilleures paroles de pitié, d'avoir accablé le mauvais riche d'anathèmes flétrissants, proclamé l'égalité fraternelle devant le Père céleste, condamné comme un outrage fait à Dieu lui-même et digne de châtiments éternels le fait, non pas, cela va sans dire, d'avoir méprisé et exploité les misérables, mais simplement de ne pas s'être occupés d'eux pour couvrir leurs membres nus et apaiser leur faim.

C'est pour avoir rappelé ces enseignements avec de pathétiques instances et sous toutes les formes d'art que son génie lui inspirait, que Tolstoï a trouvé, malgré ses étrangetés parfois dangereuses, tant d'écho parmi nous et spécialement dans l'élite intellectuelle dont nous nous occupons. Or, ces enseignements tirés de l'Evangile, le grand écrivain russe n'en dissimule pas l'origine, comme on peut le voir notamment dans *Ma confession*, dans *Ma religion* et dans son très peu exact *Commentaire* sur le livre sacré. Avec quelle vénération il en parle! Et que prétend-il dans ses innovations, sinon en interpréter le sens et en appliquer les théories mieux que n'a fait l'Église?

En attendant que la foule comprenne, comme déjà quelques symptômes permettent de le prévoir, cette préférence innée du christianisme pour les petits et les souffrants, les écrivains indé-

[1] *Le Sens de la vie*, p. 114 et suiv.

pendants s'en rendent compte et mettent cette vérité en évidence. Ils savent que, si la religion, non plus que le bon sens, ne peut encourager le collectivisme, ce rêve dangereux et irréalisable d'un État devenu patron universel et rendu responsable du bonheur de chacun, elle est, en revanche, naturellement portée à protester contre la situation précaire qui est faite aux travailleurs et contre la répartition abusive de la richesse au profit d'un capitalisme trop souvent insouciant de ses devoirs. Presque tous adeptes de ce culte nouveau qu'ils appellent la religion de la souffrance humaine, ils n'auront pas appris sans plaisir que, tout récemment encore, un interprète éloquent du catholicisme, M. le comte de Mun, a déclaré devant des milliers d'auditeurs « que la religion catholique n'a pas été inventée pour servir de gendarme à la société qui possède, mais qu'elle a été créée pour faire fleurir la justice, et que, si elle a une différence à établir, c'est en faveur des pauvres ».

J'ajouterais volontiers que l'encyclique sur *la Condition des ouvriers* a dû les toucher bien davantage encore par les préoccupations élevées qui l'inspirent, et par la sollicitude qu'elle témoigne en faveur de la portion la plus nombreuse et la plus à plaindre de l'humanité. Mais non, ce document admirable est l'œuvre de l'Église, de l'Église enseignante, et sauf un très petit nombre, les écrivains favorables à l'esprit évangélique ne veulent pas que l'Église continue de l'interpréter et de le distribuer. Ainsi, après avoir isolé la morale chrétienne des dogmes « qui seuls, pourtant, comme en convenait tout dernièrement M. Maurice Barrès, la justifient comme ils la nécessitent », voilà maintenant qu'ils la veulent séparer de l'Église, qui, seule jusqu'à nos jours, l'avait maintenue et enseignée.

C'est la très grave question qu'il y a maintenant à examiner :

« Les principes analysés plus haut, quelle autorité précise les appliquera à l'état social actuel [1] ? » L'esprit évangélique est reconnu nécessaire ; mais qui sera chargé de l'entretenir dans le monde ?

Pour la plupart des néo-chrétiens, pour presque tous, cette mission n'appartient plus à l'Église, mais à une élite de penseurs, à une aristocratie intellectuelle.

V

Hâtons-nous de dire toutefois qu'un petit nombre d'entre eux pensent autrement sur ce point capital.

Encore faut-il, dans ce petit nombre, distinguer ceux qui croient

[1] Henry Bérenger, *art. cité.*

comme nous que l'Église continuera en effet de conserver et de propager la morale évangélique, et ceux qui, tout en accordant que ce rôle lui reviendrait plus naturellement, annoncent qu'il passera en d'autres mains, si, comme il est probable, elle refuse de se modifier dans le sens qu'ils lui indiquent.

C'est en tête des premiers qu'il faut placer M. de Vogüé, et nous pouvons nous féliciter de ce que le plus illustre représentant de l'évolution idéaliste en littérature soit en même temps le plus rapproché de nous, si même il n'est tout à fait des nôtres. Sans doute il croit à l'existence de malentendus réels entre l'Église et les aspirations légitimes du temps présent, mais il ne doute pas qu'ils soient appelés à disparaître.

Et pourquoi donc, dit-il en substance, dans *les Spectacles contemporains*, l'Église perdrait-elle la direction morale des sociétés modernes? Ce qu'il y a d'essentiel dans leur évolution présente, n'est-ce pas qu'elles deviennent cosmopolites et démocratiques? « Or que fait l'Église devant ces nouvelles directions des peuples? Elle ne serait plus elle-même si elle y demeurait étrangère. Pour prouver qu'elle est éternelle, ses apologistes louent de préférence son immutabilité; ils nous persuaderaient encore mieux en faisant valoir sa puissance de transformation. Fixe sur la doctrine, elle ploie avec une admirable souplesse son gouvernement et son action humaine à toutes les nécessités des temps; on lui voit toujours l'habit et l'arme du siècle. Que de fois elle a changé d'aspect sans changer de maximes! »

L'Église est *catholique*, et en étendant ses prises sur le globe, elle ne fait que se fortifier, bien loin de s'affaiblir comme nous. Dès lors ne semble-t-il pas que « notre siècle travaille pour elle quand il unifie le monde, comme la Rome impériale travailla jadis? » L'Église est aussi démocratique par essence; pour elle, épouser la cause des multitudes, et se faire la tutrice et l'avocate des intérêts populaires, ce sera remonter à ses époques héroïques, aux exemples et aux leçons de son Maître, ce sera appliquer son code, l'Évangile[1].

Telle est si bien la pensée définitive de M. de Vogüé, que ses admirateurs les plus déclarés sont obligés d'en convenir, même si cette découverte va contre leurs convictions personnelles : « Selon lui, dit M. Bérenger, l'Eglise chrétienne, une Eglise, à vrai dire, transformée et adaptée aux exigences du monde nouveau, est *seule* capable de donner une direction efficace à la démocratie contemporaine. »

Si M. de Vogüé ne va pas trop loin dans ses espérances de trans-

[1] *Spectacles contemporains*. Affaires de Rome, p. 41, 43, 46 et *passim*.

formations et d'adaptations, dans son désir de voir l'Eglise suivre de plus près la marche de certaines idées, c'est ce qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici ; mais il ne nous semble pas que rien dans ses écrits autorise à l'affirmer, bien que peut-être l'habitude de s'en tenir aux vues les plus générales l'empêche quelquefois de se faire des difficultés de doctrine une idée tout à fait exacte, et le porte plutôt à se les exagérer. Quoi qu'il en soit, il croit manifestement à l'accord inévitable de la science avec la foi, de la société avec l'Eglise, et il énonce moins un rêve qu'une ferme espérance, quand il parle de réconcilier Notre-Dame et la Tour.

D'autres encore, moins chrétiens que lui, mais non moins sincères, n'attendent le salut que de l'Eglise, bien qu'ils ne soient nullement convaincus de son autorité divine. Au terme de ses recherches, c'est en elle que l'auteur du *Sens de la vie* salue le meilleur interprète du sentiment religieux et le plus ferme soutien de l'âme ballottée aux vents des doctrines contraires. Autour d'elle, tout change et tout disparaît : « Seule, l'Eglise reste debout, immuable, — fixée par la volonté des hommes ou de Dieu, qu'importe !... — triomphant à la fin de tous ses ennemis, étendant sans cesse les confins de son règne, absorbant, tôt ou tard, dans son vaste sein, les plus intrépides révoltés. Elle a vaincu les schismes, les hérésies, l'incrédulité ; elle a vaincu jusqu'aux germes putrides qui la décomposaient ; les empires se sont abattus devant elle, elle a soumis les peuples qui l'injuriaient, elle brave la science dont tous les relatifs viennent se briser contre son absolu. Elle est le centre d'un tourbillon, immobile pendant que voltigent les atomes. Et il suffit d'entrer un instant dans son cercle d'action pour échapper au cyclone qui valse et brise et détruit[1]. »

L'opinion de M. de Vogüé et de M. Rod a moins de partisans que celle d'après laquelle l'Eglise, qui pourrait reprendre la direction morale des esprits, si elle le voulait, ne consentira point aux progrès qu'il lui faudrait faire pour cela, et sera, en conséquence, remplacée dans cette mission par d'autres moins indignes.

Il se rencontre une interprétation originale de cette idée dans le récent ouvrage de M. James Darmesteter sur les *Prophètes d'Israël*. Selon lui, le salut religieux et moral est dans le retour au prophétisme, à la doctrine qui fut celle des Juifs dans les siècles immédiatement antérieurs à Jésus-Christ. Avec ses dogmes surannés, « le catholicisme a cessé d'être une force d'action et de progrès » ; et, d'autre part, la science, qui en a montré les faiblesses, est impuissante à le remplacer. Que faire donc ? L'âme moderne ne peut pas

[1] *Le Sens de la vie*, p. 306.

revenir en arrière; c'est pourquoi... elle devra remonter aux prophètes d'Israël ! Et si vous ne comprenez pas bien, vous oubliez sans doute qu' « en remontant vers eux, l'humanité ne recule pas de vingt-six siècles en arrière : c'étaient eux qui étaient de vingt-six siècles en avant ». Mais les vérités libératrices contenues dans les livres prophétiques doivent nous être rendues par une voix qui parle avec autorité. Or « celle qui vint il y a dix-huit cents ans se tait, parce qu'une partie de ses paroles sont abrogées ». C'est pourquoi... le rôle et la mission du prophétisme, « c'est de vivifier les deux religions de fait qui aujourd'hui se disputent la France, et demain se la partageront en paix, celle de la science, celle du Christ ». Voici la conclusion de ces raisonnements si clairs : « Le jour où l'Église catholique mettra dans la bouche du Christ la parole des prophètes, elle fera un nouveau bail avec la vie, et pourra reprendre, haut la main, sa part de direction de l'avenir. » Mais si elle ne sait pas rapprendre le sens des formules des prophètes « qu'elle a volatilisées en métaphores », si elle refuse de substituer Baruch à l'Évangile, tant pis pour elle : « L'œuvre nécessaire se fera autrement et plus péniblement....., et la secte scientifique aura seule à prendre la charge du monde. » On remplacera les catéchismes par le livre de M. James Darmesteter, et les choses n'en iront peut-être que mieux. Si vous ne me croyez pas, lisez, à défaut du livre, la *Préface*, qui en a paru dans la *Revue Bleue* du 3 janvier, sous ce titre modeste : *les Religions de l'avenir*.

M. Jean Honcey, qui a publié, il y a un an, dans le même recueil, *le Réveil de l'idée religieuse en France*, est un plus pur néo-chrétien que ce néo-juif. Mais il se rapproche de lui par ses conclusions. Sans doute, il constate avec joie, et dans un langage ému, que l'Espérance laissée pour morte a redressé la tête, et que les détrousseurs de croyances sont partis, la laissant libre. Mais elle est affaiblie, et elle attend qui prenne soin d'elle. Si les prêtres et les lévites, « engoncés dans leurs dogmes », ne se penchent pas vers elle pour la soutenir, — vous voyez, ils le pourraient, — elle appellera « le premier Samaritain compatissant qui passera sur la route ». Et comme, sans doute, il en passe beaucoup, elle ne restera pas longtemps en détresse. « Le siècle veut vivre, car il espère; il aime, donc il croira. Il commence à s'apercevoir que l'Eglise n'est pas la religion, si la religion se trouve dans l'Eglise... Il fondera une religion indépendante où il n'aura pas de peine à concilier les aspirations de son cœur avec les besoins légitimes de sa pensée. Laïciser le christianisme, ce serait, après tout, en lui rendant sa forme d'origine, lui rendre aussi sa force et sa vérité premières. »

VI

Laïciser le christianisme, voilà exactement ce que désire la très grande majorité des chrétiens de lettres. Cette formule, la plus exacte et la plus précise qu'on puisse trouver pour définir le mouvement que nous étudions, il ne faut point, sans doute, l'entendre dans un sens odieux, mais ce n'est pas en exagérer la portée que de l'expliquer ainsi :

La morale de l'Evangile est la meilleure de toutes et la seule efficace; il faut donc la soutenir et la propager. Mais l'Eglise, qui en a été jusqu'ici la dépositaire, se montrant inférieure à cette grande tâche par son obstination à rester prisonnière du dogme et d'institutions incompatibles avec les progrès modernes, il est urgent de la suppléer dans sa mission, car, entre ses mains débiles, le vrai christianisme court de graves dangers, risquant tout au moins de devenir solidaire de ses défauts, et impopulaire comme elle.

Cette thèse, commune à beaucoup d'écrivains, est notamment soutenue par M. Henry Bérenger dans son article déjà cité sur *les Idées modernes et M. de Vogüé*. Mais elle a en M. Paul Desjardins son meilleur interprète, et il convient de l'examiner de préférence dans cette brochure sur *le Devoir présent*, qui l'a posé comme un chef d'école, pour ne pas dire comme un fondateur de religion.

Avec quelle insistance amicale il reproche à M. Edouard Rod d'avoir pensé et écrit qu'il se proposait, peut-être sans le savoir, « une restauration et une diffusion du catholicisme romain pur et simple ! » Comme c'est peu le connaître et mal le comprendre ! Sans doute, ses « compagnons » et lui se rapprochent sur plusieurs points du christianisme; ils ne gardent pas l'ombre d'une hostilité contre l'Eglise romaine, qui a été « la plus grande école de vertu ». Mais comment la pensée leur viendrait-elle d'entrer dans une Eglise qui impose des dogmes [1] ?

Ainsi le grand obstacle vient toujours de ces malheureux dogmes ! A tous les reproches qu'ils sont habitués à recevoir depuis des siècles, M. Desjardins a le mérite d'en ajouter un qui n'est pas banal. Voici comment il raisonne : si la croyance préalable à cinq ou six dogmes nets était une condition nécessaire pour s'associer aux adeptes du *réveil moral*, « l'impossibilité réelle ou prétendue de croire aux dogmes deviendrait pour certains une décharge du devoir lui-même, et ils nous échapperaient par des arguments théoriques : ce qu'il ne faut pas. Chrétiens ou non chrétiens, comme

[1] *Le Devoir présent*, p. 43 et suiv.

il est pour nous des obligations communes, il doit être une foi commune aussi. »

Le malheur est que cette foi commune sera précisément de n'en pas avoir, car M. Desjardins ne demande à ses disciples que d'éprouver le besoin commun du *réveil moral;* or, cela peut bien s'appeler *un sentiment* religieux, mais ne saurait constituer *une foi.* Il y a même fort à craindre pour la solidité d'un pareil sentiment, et M. Guizot, qui n'avait pas l'âme étroite, ne pensait pas qu'il puisse subsister sans croyance : « L'homme pense en même temps qu'il sent, a-t-il écrit en une page que les néo-chrétiens feraient bien de méditer; il veut connaître et croire en même temps qu'aimer; ce n'est pas assez pour lui que son âme s'émeuve et s'élève; il a besoin qu'elle se fixe et se repose dans des convictions en harmonie avec ses émotions... Les hommes ne se payent pas d'aspirations stériles et de beaux doutes..., et le sentiment religieux ne sera jamais la religion suffisante du genre humain [1]. »

C'est la raison qui parle.

Mais voilà ! M. Desjardins tient avant tout à l'*unanimité*, ce qui veut dire « une seule âme en beaucoup d'hommes ». Il répète à chaque ligne que c'est là son but, « son rêve obstiné », et rien qu'à l'entrevoir, il se sent pris d'*une gaieté divine.* « On est en quête d'unanimité », écrit-il, et tout de suite il ajoute en note : « Depuis trois ou quatre ans, en France, *nos assemblées politiques en sont un exemple*, quand il arrive, trop rarement, que la gauche et la droite s'entr'applaudissent ! » Comment trouvez-vous ce « trop rarement » ? Dans la huitième de ses treize réformes, s'il conseille l'*élaboration d'un christianisme intérieur*, par « un travail qui montrerait dans les faits d'expérience intime, contemporaine, journalière, les phénomènes spirituels que le christianisme a reconnus de tout temps sous le nom de péché, de grâce, d'illumination du Saint-Esprit, de paix cachée, etc. », c'est que cela formerait, entre les chrétiens, tout heureux de ce rajeunissement, et les non-chrétiens, admis à « béneficier de dix-huit siècles d'une admirable expérience morale », *un commencement d'unanimité.* Rien ne le rend « plus divinement gai » que l'espérance de voir se réaliser ce beau rêve. Et je crois que, en effet, dans ces proportions, il est des

[1] *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*, p. 6. — M. Guizot dit un peu plus loin (p. 14) : « Que les hommes sérieux qui n'ont pas déclaré à la religion chrétienne une guerre à mort, et qui l'admirent en repoussant ses dogmes fondamentaux, y prennent garde : les fleurs dont le parfum les charme se faneront bien vite, les fruits qu'ils trouvent si excellents cesseront bientôt de se produire, quand ils auront coupé les racines de l'arbre.

plus réalisables : le « commencement » n'est pas ce qu'il y a de plus difficile dans l'unanimité; on peut très bien faire cela à deux, en attendant que les autres y viennent.

Et c'est ce commencement d'unanimité que les dogmes viendraient compromettre, en jetant le désaccord entre les compagnons de la vie nouvelle! Arrière les dogmes! Est-il plus sûr moyen de s'entendre, que de ne pas savoir ce qu'on croit, ou mieux encore de ne rien croire du tout? « Il ne s'agit pas de croire d'abord, mais d'abord d'aimer... Et ensuite que croira-t-on? Ce que l'amour conseille et exige qu'on croie, simplement. Et là-dessus, les exigences varient selon les esprits : autant de religions, au fond, que de personnes, et un seul devoir pour toutes. » Avec cela, si l'on ne commence pas à être unanimes! Et M. Rod qui prétend qu' « une morale non appuyée sur des dogmes déclarés est toujours vacillante! » M. Desjardins ne se trouble pas plus de cette objection que de celle de M. Guizot. « Nous voici accablés par ce coup, sans doute. Et cependant la gaieté divine dont je parlais, et que me donne la certitude d'un avenir souriant, ne m'abandonne pas. » Ne trouvez-vous pas que cette gaieté commence à devenir contagieuse?

Un dernier mot. Si l'obstacle à l'unanimité empêche seul M. Desjardins d'entrer dans le catholicisme, qu'il se rappelle la notion de l'âme de l'Eglise, ce dogme d'après lequel tous les hommes vertueux et de bonne foi, quelle que soit leur croyance, appartiennent à la communion des saints. Mais cette difficulté disparue, il en resterait sans doute quelques autres, car je ne suis pas bien sûr, ni lui non plus, qu'il croie à l'existence de Dieu [1].

M. Bérenger est moins « gai » et moins original dans ses objections. Les dogmes, d'après lui, rendent l'Église inapte à garder la direction morale du monde, parce qu'ils sont essentiellement incompatibles avec l'amour du progrès scientifique. « Si la révélation existe, dit-il, si Dieu a réellement communiqué les vérités essentielles à l'homme, la science est inutile, elle n'est plus qu'un vain amusement! »

Le reproche manque de nouveauté. Combien de fois n'a-t-on pas répondu, d'une part, que le fait d'admettre certaines vérités défini-

[1] On le pourrait, du moins, conclure du soin qu'il met à écarter de son système toute croyance précise, et de la façon dont, après avoir dit que « son objet est plus général que l'Eglise romaine, et l'enveloppe », il s'approprie, en note, cette citation de M. Fouillée : « Concluons que c'est la religion qui relève de la morale, non la morale de la religion. En réalité, c'est la morale humaine qui contient et enveloppe la religion... Le ciel, que nous plaçons au-dessus de nous, est en nous, dans notre conscience, et *Dieu est notre idéal intérieur, que nous imposons à l'univers.* »

tives comme principes de raison ou acquisitions fermes de l'expérience, est plutôt une condition nécessaire des sciences qu'un obstacle à leurs progrès; et, d'autre part, que les vérités révélées, très peu nombreuses d'ailleurs, étant d'ordre métaphysique et moral, laissent le champ parfaitement libre aux investigations scientifiques! Mais c'est en vain. En vain aussi les apologistes chrétiens affirment que la science est maîtresse dans son domaine, et que la foi parle, non autrement qu'elle, mais d'autre chose; tandis que, par un heureux renversement, ce sont plutôt les adversaires de la foi qui entreprennent de soumettre la science à leurs systèmes préconçus, malgré la résistance évidente des faits les plus certains [1]. Rien n'y peut faire, et l'on s'obstine d'autant plus dans les objections qu'on ne prête jamais l'oreille aux réponses; on est d'autant plus convaincu *a priori* des incompatibilités irréductibles entre le dogme et les sciences, qu'on ignore quelquefois les sciences, et toujours le dogme. J'ai trouvé, en plus de vingt articles, de ces accusations vagues contre la révélation en général; je n'y ai pas trouvé une seule objection nette contre une seule vérité révélée.

Le même procès de tendance, qui est fait au dogme, est aussi intenté à ce qu'on appelle les « cadres » de l'Église : « Il ne faut pas mettre le vin nouveau dans les vieilles outres, dit M. Bérenger. Les cadres de l'Église sont trop vieux : si le monde moderne y entrait, il les ferait éclater ou ce sont eux qui l'étoufferaient... Si l'organisation ecclésiastique paraît compatible avec l'esprit démocratique, c'est l'effet d'une illusion. » Qu'est-ce que l'auteur entend par les cadres de l'Eglise, et en quoi l'Eglise est-elle incompatible avec l'esprit démocratique? S'il s'agit des fidèles, reproche-t-il à l'Eglise de dire que tous les hommes sont frères en Jésus-Christ? S'il s'agit des prêtres et des évêques, lui reproche-t-il de les recruter dans le peuple? S'il s'agit de son chef suprême, lui reproche-t-il de le faire nommer à l'élection? Et qu'y a-t-il, encore une fois, dans tous ces « vieux cadres » de si antidémocratique?

Dans les événements de ces dernières années, ce qui choque cet ami de la démocratie, est-ce de voir le Pape écrire une encyclique sur la *Condition des ouvriers*, le cardinal-archevêque de Londres servir de médiateur entre les grévistes et les compagnies, le cardinal de Baltimore justifier les chevaliers du travail, le clergé catholique d'Allemagne fonder des banques populaires et des syndicats agricoles, ou, en France, les cinq cardinaux accepter la

[1] Voy. l'explication de cette idée dans le deuxième article de M. l'abbé de Broglie, sur *le Présent et l'Avenir du catholicisme en France, selon M. Taine.* (*Correspondant* du 10 novembre 1891.)

forme républicaine du gouvernement, le curé de Fourmies prêcher la conciliation au milieu de la fusillade, l'abbé Garnier se faire acclamer dans les réunions ouvrières après M. Lafargue et M. Jules Guesde?

Evidemment ce n'est pas cela, et je dois déplacer la question. Mais pourquoi M. Bérenger ne la pose-t-il pas mieux? Personne ne saura jamais ses raisons, mais ce dont il est bien sûr, c'est qu' « il ne faut pas mettre le vin nouveau dans les vieilles outres »! Il n'y a rien à dire à cela. — Et notez bien que, des deux termes de cette sentence, le premier est encore ici moins applicable que le second, car le *vin nouveau* dont parle M. Bérenger, c'est, d'après lui-même, la morale de l'Evangile ramenée à sa pureté *primitive*.

A la suite de déclarations si solennelles et si bien justifiées, M. le Président de l'Association des étudiants peut s'écrier avec modestie, en pensant peut-être à saint Augustin et à Bossuet : « L'Eglise chrétienne restera dans nos âmes, non comme un modèle (fi donc!), mais comme un symbole encore un peu grossier de la haute communion idéale que nous rêvons. »

VII

A l'Église que M. Desjardins estime bienfaisante, mais trop étroite pour ses vastes desseins d'unanimité, à cette institution vieillie, que M. Bérenger, dans un moment d'inattention, traite de symbole un peu grossier, il faut donc substituer une autorité qui sache mieux comprendre les besoins modernes. Quelle sera cette autorité? Le gouvernement des meilleurs, l'aristocratie, non une aristocratie militaire, pécuniaire ou théocratique, mais l'aristocratie de l'esprit.

M. Bérenger paraît surtout lui demander d'être *intellectuelle*, et il est visible qu'il en conçoit assez les représentants sur le modèle de M. Lavisse, le directeur d'études de la Sorbonne. Qu'on ne l'accuse pas d'utopie : « L'aristocratie intellectuelle n'est pas une chimère, dit-il; depuis un siècle elle se forme et s'établit dans toute l'Europe. Voltaire, Gœthe, Lamartine et quelques autres ont eu plus d'influence réelle sur la conduite des événements que tel ou tel ministère d'apparat. » Passe pour Lamartine. Mais si les adeptes du réveil moral, ces amis de l'Évangile et de la pitié, comptent sur les Voltaire pour faire aimer la doctrine du Christ et sur les Gœthe pour développer la religion de la souffrance humaine!

Bien qu'elle coïncide en plusieurs points avec la précédente,

l'aristocratie à laquelle M. Desjardins confie la direction de l'humanité est plutôt *morale*. Elle comprend tous ceux qui croient au *devoir*, quelle que soit leur religion ou leur philosophie. Ce sont, d'abord, « tous les vrais chrétiens et tous les vrais juifs, attachés à l'esprit profond de leur religion ; puis les philosophes et les poètes qui affirment ou chantent l'idéal moral, les nouveaux disciples de Platon, des Stoïciens et de Kant, tels que M. Charles Secrétan, M. Renouvier, tels encore que M. Lachelier ou M. Fouillée, ou M. Sully-Prudhomme. » — J'en sais un, parmi ces derniers, et non pas le moindre, qui s'accommoderait autant, s'il fallait choisir, d'être compté parmi les chrétiens. M. Desjardins admet ensuite dans son unanimité « tous ceux, célèbres ou obscurs, dont la vie, en dehors de toute spéculation, est une affirmation solide de la possibilité et de la suffisance du bien » ; mais il est évident que ces héros du devoir sont plutôt, comme il le dit ailleurs, les *fidèles* d'une Église qui a pour docteurs les philosophes et les poètes du devoir.

Nous voilà donc clairement en face d'une sorte d'Eglise enseignée, plus vaste que les religions positives et les enveloppant toutes sans se confondre avec elles. A côté et au-dessus d'elle, M. Desjardins place une Église enseignante, dont il ne prétend sans doute pas devenir le pape, mais à laquelle cependant il trace, dans son encyclique *Nonnulli sumus* sur le *Devoir présent*, toute une ligne de conduite, treize commandements, qui devront suffire à la diriger pendant les deux ou trois prochaines années. Après cette « période préparatoire », il en dira davantage : « Que la parole est courte pour dénombrer tout ce que nous voyons déjà des yeux du désir ! Il me semble qu'il vaut mieux taire, quant à présent, le détail de ces desseins trop précis... Respectons le mystère de notre création future; ne cherchons pas trop à savoir; savoir avant de faire est notre tentation mauvaise. »

En attendant une révélation plus complète, méditons un peu les préceptes pour lesquels nous sommes déjà mûrs.

Je commence par écarter certains conseils qui peuvent être fort bons en eux-mêmes, mais dont la présence a lieu de surprendre en cet écrit un peu mystique, comme la nécessité de combattre le protectionnisme ou de profiter de ce que « nous avons par bonheur un ministre de l'instruction publique à tendances idéalistes, et fort vaillant, M. Léon Bourgeois », pour aider l'enseignement public dans ces « tentatives de renouveau » qui n'ont pas précisément besoin d'être accélérées.

J'écarte aussi le reproche très inattendu qu'il fait à l'Eglise de ne pas respecter assez la liberté des âmes, sous prétexte que son

influence s'exerce sous la forme d'une aumône morale par « les sermons, les missions, les procédés divers de conversion par autorité », autant d'erreurs, dit-il, qui entraînent fort loin « jusqu'à la mainmise sur les consciences pour les gratifier d'un idéal qu'on juge bon », et qui sont de nature à produire de terribles accidents. Au lieu de cela, il faudrait, d'après M. Desjardins, ne parler au peuple que lorsqu'il témoigne par des sacrifices pécuniaires un désir vraiment spontané d'évangélisation. Voici textuellement ce qu'il dirait aux ouvriers : « Si vous voulez amener chez vous des conférenciers en renom, allez les chercher ; nos amis sont prêts à venir, non pour rien, certes, ni sous forme d'aumône, mais en se faisant payer leurs peines, de sorte que leur parole, achetée par vos sacrifices, vous soit précieuse. » Son expérience personnelle de la population faubourienne de Paris l'a convaincu, dit-il, qu'en effet les ouvriers ne peuvent être améliorés que par ce qu'ils auront entrepris eux-mêmes. Il faut l'en croire ; mais force sera, tout au moins, de donner gratuitement et spontanément au peuple le conseil de s'offrir pour conférenciers les amis de M. Desjardins, sans quoi il risque bien de ne jamais s'en aviser.

Tout n'est pas à rejeter dans cette conception, il est certain que le peuple attache plus de prix à ce qui lui coûte, et c'est même là une des nombreuses raisons pour lesquelles on peut dire, avec les cardinaux de France, que « les avantages matériels et moraux du Concordat ne sont pas de ceux que l'on doive préférer à tout ». Les populations qui ne voudraient pas contribuer aux frais du culte, la subvention de l'Etat une fois supprimée, forment des cadres inutiles où le maintien présent des institutions religieuses est un vrai trompe-l'œil, et cet amas de branches mortes entraîne une déperdition de sève qui nuit plutôt à la croissance de l'arbre. Les pays, au contraire, qui payeraient pour conserver la religion s'y intéresseraient davantage et entendraient bénéficier de leurs sacrifices.

Mais de là à condamner « l'aumône morale », à ne vouloir porter la bonne parole qu'à ceux qui la demanderont et seront prêts à la rétribuer, il y a quelque distance : les Pères blancs ont bien fait d'évangéliser l'Ouganda, avant d'en être priés par le roi Mteça aux huit cents femmes, et la jeune société des missionnaires diocésains de Paris ne dépasse pas ses droits en prenant l'initiative d'inviter *pour rien* à ses conférences les ouvriers de Montrouge et de Ménilmontant. Au fait, M. Desjardins connaît-il ces trois ou quatre apôtres? Et ne pense-t-il pas, s'il les connaît, qu'ils accomplissent déjà, comme d'ailleurs quelques autres sociétés religieuses, tout ce qu'il y a de réalisable dans ses projets? Certainement, s'ils n'étaient prêtres, il leur offrirait une place d'honneur parmi « les Compa-

gnons de la vie nouvelle » et les « Adeptes du réveil moral ».

Mais il convient, ces réserves faites, de signaler ce qu'il y a d'excellent et de très louable dans le plan de conduite qu'indique l'auteur du *Devoir présent*. Ce sera en même temps faire connaître les meilleures tendances du mouvement littéraire qui est l'objet de cette étude. Qu'on ne juge donc point nos chrétiens de lettres d'après certaines allures un peu prétentieuses ou naïves; on sera plus près de la vérité en tenant surtout compte de leurs sentiments généreux et de leur sincérité.

Si les conseils de M. Paul Desjardins étaient suivis, les disciples de l'école nouvelle se proposeraient pour but « la pacification de la conscience par la vie meilleure », et ils se feraient de l'obéissance au devoir un principe absolu, supérieur à tous les autres, antérieur même à la poursuite de la vérité spéculative. Ils auraient foi aux destinées de l'humanité, et ils travailleraient avec confiance et amour au progrès commun.

Préoccupés des autres plus encore que d'eux-mêmes, ils créeraient un mouvement d'opinion dont l'objet serait « de défaire en partie le mal que la littérature a fait depuis quarante ans ». Ils avertiraient les simples « que le phénoménisme pur n'aboutit qu'au bégayement et à la tautologie, et qu'il reste du mystère dans le monde, en telle façon que nous y sommes plongés; — que le scepticisme et l'ironie, d'autre part, ne sont qu'une fin de non-recevoir et un aveu d'incompétence devant la vie, dont il n'y a pas plus lieu de se parer que des autres faiblesses de l'esprit [1] ».

Ils feraient tomber dans le mépris et la dérision les produits de la littérature infâme qui s'attaque aux volontés fragiles. Se souvenant que les paroles et les écrits sont, en somme, des actions, et, comme tels, relèvent de la règle du bien et du mal, ils n'hésiteraient pas, comme critiques, à signaler en toute rencontre la qualité morale des livres, pour jeter le discrédit sur les mauvais et aider au succès des bons.

Non contents de bien penser, ils se mêleraient à tout ce qui se fait de bien autour d'eux; ils interviendraient du fond de leur retraite pour faire écouter la voix de la justice dans les assemblées publiques; ils s'associeraient, par des conférences et des publications, aux tentatives d'amélioration sociale, aux entreprises héroïques des explorateurs, à tous les efforts qui seraient tentés en vue du bien public ou en faveur de la morale. C'est ainsi, quoique M. Desjardins n'en parle pas, qu'ils apporteraient, sans nul doute,

[1] Il faut rendre justice à une si bonne intention. Mais est-il bien sûr qu'on suppléerait avantageusement au catéchisme en expliquant aux simples que le phénoménisme pur n'aboutit qu'au bégayement et à la tautologie?

leur concours à la ligue du repos dominical et à la société de protestation contre la licence des rues.

Ils « voisineraient avec les ouvriers aux mains rudes », pour leur faire sentir qu'ils sont avec eux dans leurs peines. Ils appuieraient le principe de la participation aux bénéfices et tout ce qui pourrait « faire accéder les humbles aux périls et à la noblesse de la responsabilité »; mais ils combattraient le socialisme comme attentatoire à la liberté ; et ils tâcheraient « que l'Etat n'assume pas les risques, les mérites, la quantité d'énergie qui sont le lot des individus. »

Ils demanderaient toutes garanties et tout respect pour les associations librement formées et qui ne menaceraient pas l'Etat. Ils provoqueraient eux-mêmes, dès que l'heure serait venue de mettre en pratique leurs idées, une *Société de secours moral*, comme il en existe en Amérique et en Angleterre, et qui, « partagée en autant de sections qu'il y a de champs divers pour l'exercice de l'énergie morale », aurait ses orateurs, ses écrivains, répandrait de bons livres dans les écoles, susciterait la création de cercles et de guildes, encouragerait les explorateurs et missionnaires de la patrie ou de la religion, combattrait par tous les moyens l'immoralité « ou mieux l'inertie, qui en est le vrai nom. »

Et tel est bien l'idéal des néo-chrétiens. Si, comme il est juste, on fait abstraction de ceux qui prennent cette attitude uniquement par pose, par intérêt ou pour céder à la mode, voilà le but élevé que, plus ou moins consciemment, ils se proposent tous. C'est donc être injuste pour eux, de voir seulement les quelques utopies sans danger qui se mêlent parfois à leur système ; et, si l'on peut sourire de quelques détails, l'ensemble de leur tentative mérite plutôt une vraie sympathie.

Certes, la plupart des esprits que ce mouvement entraîne loin du scepticisme et du positivisme s'arrêteront à mi-chemin du vrai ; mais alors même ils se seront rapprochés de nous. Loin de les décourager en leur reprochant avec amertume ce qui leur fait défaut, c'est à nous de les appeler, du geste et de la voix, vers les hauteurs que la foi éclaire, et où il a plu à Dieu de nous placer.

VIII

Parce qu'ils sont hommes de bonne foi et de bonne volonté, ils ne nous en voudront pas de leur dire, en terminant, quel espace les sépare encore de ce que nous savons être la perfection du bien et du vrai.

Or, voici la route qui les y mènerait, s'ils avaient la force de la suivre.

Avant tout, qu'ils persévèrent et se fortifient dans leur juste mépris du dilettantisme. En lisant les écrivains fantaisistes à qui la vérité est indifférente, ils méditeront cette belle pensée de Fichte, disant, vers la fin de son *Introduction à la Vie bienheureuse*, qu'il n'y a pas d'orgueil à déclarer ceci vrai ou cela faux, car c'est donner sa pensée à cause de son rapport avec la vérité, mais qu'il y a de l'arrogance à dire : « Voici mon avis, il ne vaut sans doute pas mieux qu'un autre, mais il doit être intéressant parce qu'il est mien. » Comme s'il suffisait, pour être un penseur, « d'effleurer et de déguster les choses de la pensée », de dire, en passant, son mot sur la vie et sur l'univers, d'apprécier toutes choses provisoirement, sans réfléchir, sans raisonner! Le dicton populaire est juste, qui défend de parler sans savoir. Ils n'imiteront pas ceux qui se croient plus sages que la foule parce qu'ils l'ont laissée dans le demi-jour de la plaine et que, pour arriver aux brouillards du doute, ils ont gravi les premières pentes de la science. Sans doute les efforts qu'on fait pour s'élever dans le monde de la connaissance conduisent d'abord à des obscurités inconnues du vulgaire; mais seuls les esprits paresseux ou médiocres s'arrêtent volontiers dans cette région des nuages, persuadés qu'il n'existe nulle part de sommets lumineux, et qu'on ne peut rien savoir, puisqu'ils ignorent tout.

La jeune génération des néo-chrétiens essaiera de franchir ces limites arbitraires. Elle suivra les conseils que lui donne, dans son livre sur *la Philosophie et le temps présent*, un de ses maîtres les plus autorisés; elle se soumettra à l'admirable discipline qui est enseignée dans ce profond ouvrage, et elle y puisera la force d'aborder les grands problèmes de la morale et de la destinée avec sérieux, avec respect, avec un désir sincère de connaître la vérité. Elle croit au *devoir*, elle va sans cesse répétant ce mot sublime dont elle fait même l'unique formule de son *credo* : eh bien, elle saura se souvenir « que notre façon de penser nous est imputable; qu'il y a des devoirs dans l'ordre de la pensée; qu'il y a proprement une responsabilité dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre pratique, une culpabilité possible de l'erreur, une possibilité de faire volontairement, au moins par négligence ou lâcheté volontaire, obstacle à la certitude et à la lumière; donc, qu'il y a, dans l'exercice de la pensée, une bonne volonté à avoir, à garder, à protéger, à accroître, un effort volontaire à faire pour voir, pour avoir une vue nette et ferme, pour croire aussi où il faut et comme il faut, enfin pour aller à la vérité avec l'âme tout entière et saisir ce qui est, autant que cela est possible, en étant soi-même tout ce

que la nature vraie et la droite raison exigent que l'on soit[1]. »

Les néo-chrétiens reprendront donc avec plus de sérieux l'examen sommaire qu'ils ont fait de la religion. Puisqu'ils n'attachent d'importance qu'à la morale, et puisqu'ils reconnaissent celle du christianisme comme la plus parfaite de toutes, ils se diront que, si le vrai existe quelque part dans le monde, ils ont chance de le trouver aussi où déjà ils ont rencontré le bien. Peut-être même apercevront-ils le lien étroit qui unit la morale au dogme, et verront-ils, pour prendre un exemple entre beaucoup d'autres, que la résignation chrétienne manque de fondement si l'on ne croit pas à un Dieu personnel, Père et Providence des hommes.

Cette morale qu'ils admirent et croient connaître, ne gagneraient-ils rien à l'approfondir davantage, à la comparer à celle des divers systèmes religieux ou philosophiques, à en suivre dans l'histoire et à en regarder de nos jours l'étonnante efficacité, efficacité si grande que, grâce à elle, leurs plus beaux rêves de pitié et de dévouement sont réalisés depuis dix-huit siècles par des milliers et des millions d'âmes simples et dociles?

Et le dogme, qu'ils écartent *a priori*, sans l'avoir jamais approfondi, sans savoir peut-être en quoi il consiste, s'ils l'étudiaient, pourtant; s'ils distinguaient d'abord les notions qui lui sont communes avec la philosophie, et qui n'ont en conséquence rien de choquant pour la raison, et ensuite les notions d'un autre ordre, que la raison n'eût point trouvées seules, mais où elle n'aperçoit rien qui contredise ses propres découvertes, où elle voit au contraire des réponses sublimes et satisfaisantes au problème de la destinée et aux aspirations supérieures de notre âme? Au lieu de répéter moutonnièrement que le dogme et la science sont incompatibles, s'ils cherchaient à vérifier dans le détail cette assertion trop générale, et s'ils lisaient, eux qui ont sûrement dans la mémoire les remarquables articles de M. Taine sur ce grave sujet, les réponses loyales et lumineuses qu'y a faites M. l'abbé de Broglie[2]?

On ne peut être catholique et savant : mais nous avons eu deux congrès de savants catholiques : qu'on en lise donc les comptes-rendus. — On craint que le dogme n'arrête les progrès de la géologie : qu'on lise M. de Lapparent; ceux de l'histoire ancienne : qu'on lise M. Lenormant. — On pense que l'histoire orthodoxe du

[1] Ollé-Laprune, *la Certitude morale*, p. 343-344.

[2] *Le Présent et l'avenir du catholicisme en France, selon M. Taine*, par M. l'abbé de Broglie, dans le *Correspondant* du 25 octobre, du 10 et du 25 novembre 1891.

christianisme est nécessairement antiscientifique : qu'on lise les livres de M. de Rossi, de l'abbé Duchesne, du P. de Smedt, de Janssen[1]. — Enfin qu'on juge notre doctrine d'après ce qu'elle est en réalité, et non d'après les idées que s'en font les adversaires ou les ignorants : pas n'est besoin pour cela d'approfondir saint Thomas ou Suarez; il y suffit, à la rigueur, de ce petit catéchisme que Jouffroy admirait tant.

Après ces quelques études, et la question mérite bien qu'on les fasse, on sera meilleur juge pour décider si notre science diffère de la vraie science, et si celle-ci ne peut vivre à côté du dogme.

Ainsi les néo-chrétiens verraient disparaître ce qui leur reste de préjugés contre l'Église; et la plupart d'entre eux acquerraient sur son origine divine, cette certitude morale qui ne ressemble pas sans doute à l'évidence mathématique, impossible en pareille matière, mais qui a dans notre volonté, dans nos aspirations naturelles, dans nos sentiments, dans ce que Pascal appelle « le cœur », des fondements suffisants pour asseoir notre vie et déterminer notre conduite. Dès ce moment peut-être, ils auraient retrouvé la foi, ce grand bien dont ils affirment regretter la perte, et ils auraient entendu, eux aussi, cette douce parole du Maître : « Tu ne me chercherais pas de la sorte, si tu ne m'avais point trouvé. »

Si Dieu n'avait pas encore béni leurs efforts, et s'il se dérobait à leurs désirs, ils iraient jusqu'à la limite suprême de nos volontés, qui consiste à reconnaître, quand nous avons tout fait, que cela ne suffit point, et qu'il faut que Dieu nous aide. C'est par un acte d'humilité et un mot de prière que s'achèverait leur relèvement moral.

Et si, de l'incrédulité où ils sont encore, ils ne peuvent espérer ni même entrevoir un tel succès de leur recherche et de leur prière, du moins peuvent-ils comprendre qu'après cela ils auraient fait ce qui dépend d'eux pour parvenir à la vérité. Malgré leur insuccès apparent, et même à leur insu, tant de bonne volonté aurait sa récompense; ils seraient devant Dieu comme s'ils avaient la foi, ils appartiendraient à l'âme de l'Église, et ils auraient part, suivant une idée qui leur est chère et qu'ils ont bien fait de nous emprunter, à cette parfaite unanimité qui est la communion des saints. Ils auraient accompli, eux les amis du devoir, tout leur devoir.

Félix Klein.

[1] Si ces lectures leur paraissent trop longues, ils peuvent prendre une idée exacte de ce qu'est actuellement l'histoire ecclésiastique dans l'excellent *Manuel* de Funk, traduit par l'abbé Hemmer, un des meilleurs élèves de M. Duchesne, et qui vient de paraître chez Colin, en deux volumes in-12.

LA BULGARIE

ET LE PRINCE FERDINAND

L'importance d'un pays ne se mesure pas toujours à l'étendue de son territoire et au chiffre de sa population. On a vu de petits États jouer de grands rôles, et le coin de la péninsule balkanique sur lequel règne actuellement un prince d'origine française est précisément un de ceux qui pourraient être appelés demain à prendre une des parts les plus considérables dans le conflit que redoute l'Europe.

Pour se rendre compte de la question bulgare, pour bien comprendre le caractère et les aspirations des populations de la Bulgarie, il faut, avant d'étudier la situation actuelle de ce pays, jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire de la nation que la Russie a affranchie, en 1877, du joug des Turcs, et dont le congrès de Berlin a consacré officiellement l'existence.

Les Bulgares sont d'origine finno-ouralienne. Les chroniqueurs byzantins les confondent avec les Huns. Dans leur marche lente de l'est à l'ouest, ils se montrent en Arménie au second siècle avant notre ère, et se font donner par le roi Arsace I[er] des territoires sur les bords de l'Araxe. Plus tard ils se fixent dans les régions du Volga (anciennement Bulga), d'où ils ont tiré leur nom de Bulgares. Mais leur rôle historique ne commence qu'au cinquième siècle après Jésus-Christ. C'est à cette époque que, profitant de la faiblesse de l'empire de Byzance, ils franchissent le Danube, ravagent la Mœsie, traversent le Balkan et viennent audacieusement assiéger Constantinople. Ils échouent devant les lignes de défense qui protègent la ville fondée par Constantin. Mais ils se répandent dans la Macédoine, ravagent affreusement la campagne et brûlent trente villes et deux cents villages. Les empereurs sont obligés de

traiter avec ces barbares et de les laisser s'établir dans l'est de la péninsule balkanique. Depuis le quatorzième siècle des peuplades slaves, refoulées du nord-est de l'Europe vers le sud, avaient pris la place des populations thraco-mœsiennes, détruites ou dispersées par des invasions successives. Ayant fait la paix avec Constantinople, les Bulgares se mêlent aux Slaves, et la fusion se fait peu à peu entre les deux races, les Bulgares s'adonnant plutôt au métier des armes et laissant aux Slaves les occupations agricoles. A la fin du septième siècle achève de se constituer, sous l'autorité du roi Asparouk, un royaume de Bulgarie d'une étendue considérable, ayant pour capitale Preslav, près de Choumla. L'objectif des Bulgares est toujours Constantinople. Après la chute de la dynastie d'Asparouk, Kardam conduit les Bulgares à de nouvelles victoires et force Byzance à lui payer tribut. Son successeur, Kroum, qui a laissé la renommée d'un chef puissant et habile en l'art de la guerre, fait alliance avec Charlemagne et conçoit le grand dessein de s'emparer de l'empire d'Orient, pendant que le chef des Francs reconstitue l'empire d'Occident. En 809 Kroum prend Sofia. Deux ans plus tard, il bat, près de Choumla, l'empereur Nicéphore, qui reste parmi les morts. Bientôt après, il remporte une autre victoire devant Andrinople et porte ses ravages jusqu'aux portes de Byzance, dont il incendie les faubourgs. En 815, il meurt subitement, peut-être empoisonné, et Constantinople, qu'il avait terrifiée, commence à respirer. La période d'expansion conquérante des Bulgares continue cependant sous les successeurs de Kroum. Ils se tournent contre les Magyars, les Serbes, les Croates, que les empereurs de Byzance ont pris à leur solde. Ils poussent jusque dans le nord de la Hongrie et s'emparent des sources de la Theiss.

Les mœurs féroces des Bulgares s'adoucissaient peu à peu au contact des populations grecques. Beaucoup d'entre eux se convertissent au christianisme. En 864, le tsar bulgare, Michel Boris, reçoit le baptême, et, pour mieux assurer son salut, abdique et se retire dans un cloître.

De la conversion au christianisme du tsar Michel Boris date la constitution de l'Eglise bulgare, qui maintint longtemps son autonomie, sans reconnaître la suprématie ni de Rome ni de Constantinople. Pendant le neuvième et le dixième siècle, les Bulgares luttent contre les Grecs au sud et contre leurs alliés les Magyars, au nord. Leur tsar, Siméon, fils de Michel Boris, prend le titre d' « empereur des Bulgares et des Valaques, despote des Grecs », *imperator Bulgarorum et Blacorum;* il bat à plates coutures les armées byzantines, et étend sa domination sur la péninsule balkanique, à l'exception de Byzance et de quelques autres villes. Dans

sa capitale, Preslav, le tsar bulgare habite un superbe palais, où il s'entoure de tout le luxe asiatique. Des architectes grecs bâtissent, dans les villes bulgares, des églises de marbre avec des coupoles de métal, sur le modèle de Sainte-Sophie.

Après la mort de Pierre, fils de Siméon, la Bulgarie tombe dans l'anarchie, se divise en deux royaumes ennemis et succombe sous les coups de l'empereur byzantin, Basile II, le « tueur de Bulgares ». Au onzième et au douzième siècle, la Bulgarie est asservie à l'empire grec. Sous le règne d'Isaac l'Ange, deux boyards, Jean et Pierre Asen réussissent à délivrer leur pays et fondent une dynastie nationale, la dynastie des Asénides, qui subsiste jusqu'en 1257. A ce moment, la Bulgarie s'étend entre trois mers, l'Adriatique, la mer Egée et la mer Noire. C'est alors qu'elle a Tirnovo pour capitale. A la mort du dernier roi de la dynastie des Asénides, la période de la décadence s'ouvre définitivement pour la Bulgarie. Le roi serbe Douchan le Fort bat les Bulgares et leur enlève toutes leurs possessions de la Thrace, de l'Albanie, de l'Epire et de la Macédoine. C'est de cette époque que date la rivalité des races serbe et bulgare.

Les Bulgares ne se relevèrent pas des défaites que leur avait fait subir le terrible Douchan. Les Turcs vinrent donner à la Bulgarie le coup de grâce. Quatre ans après la bataille de Kossovo, qui anéantit la nationalité serbe, Tirnovo, la capitale bulgare, fut prise par Tchelebi, fils de Bajazet.

Ainsi les dernières années du quatorzième siècle mettent fin à l'indépendance bulgare. Dès lors la Bulgarie est plongée dans une nuit profonde. Il n'est plus question de cette nationalité qui a joué un rôle si important dans l'histoire de l'Empire byzantin et qui a été au moment de mettre la main sur l'héritage de Constantin. Les Turcs, qui n'ont pas eu de peine à discerner les qualités militaires des Bulgares et qui ont craint de trouver en eux de dangereux adversaires, prennent tous les moyens de les anéantir. Ils travaillent à les absorber en les convertissant au mahométisme. Et comme la plupart refusent d'apostasier, ils livrent le pouvoir spirituel en Bulgarie au clergé grec, qui peu à peu réussit à asservir le clergé bulgare. Sous la domination des Osmanlis, le nom même de la Bulgarie disparaît. L'ancien royaume des Asénides devient le gouvernement du beglerbeg de Roumélie.

L'effacement de la Bulgarie dure près de cinq siècles. Et il faut que la nationalité bulgare soit bien vivace pour n'avoir pas été complètement déprimée par cette longue période d'esclavage. Le réveil de la Bulgarie est tout récent. Le parti patriote bulgare avait concentré toute son activité sur la question religieuse et la question

des écoles, qui dans les pays orientaux, plus encore que dans les contrées d'Occident, sont intimement liées l'une à l'autre. Après bien des luttes, l'Église bulgare obtint, en 1870, un firman du sultan la reconnaissant comme communauté religieuse indépendante. Le premier exarque bulgare fut installé en 1872. C'était le commencement de l'affranchissement pour ce peuple qui avait tant souffert pendant des siècles. La nationalité bulgare renaissait, et ce peuple, dont l'Europe avait oublié même le nom, retrouvait une vitalité étonnante. Dès lors les événements se précipitèrent. Les Turcs eurent recours à une politique de répression à outrance pour essayer de remettre le peuple bulgare dans la tombe. On jeta sur la Bulgarie des bachi-bouzouks, qui mirent le pays à feu et à sang. Mais l'heure de la justice avait sonné. La belle campagne de M. Gladstone sur les « atrocités bulgares » rendit populaire la cause de la Bulgarie. Les armées russes passèrent le Danube et après une lutte longue et sanglante, dont le siège de Plevna fut le principal épisode, arrivèrent sous les murs de Constantinople. Le sultan dut traiter et subir la loi du vainqueur.

La Russie voulait alors reconstituer la grande Bulgarie des Asénides, comprenant, entre le Danube, la mer Noire et la mer Egée, la meilleure part de la péninsule balkanique, avec une population de plus de quatre millions d'habitants. C'était une satisfaction complète donnée aux aspirations nationales des Bulgares. On sait que l'Angleterre et l'Allemagne intervinrent pour empêcher la constitution de la grande Bulgarie, qui, dans leur pensée, aurait été l'avant-garde de la Russie à Salonique et sous les murs de Constantinople. Le traité de Berlin coupa la Bulgarie en trois tronçons : la Bulgarie du nord, sous le gouvernement d'un prince élu par les représentants de la nation bulgare et accepté par la Porte et par les puissances; la Bulgarie du sud, administrée par un gouverneur chrétien à la nomination du sultan ; et la Macédoine laissée sous l'autorité immédiate des Turcs et continuant de faire partie intégrante de l'empire ottoman.

Si une paix a mérité le nom de paix boiteuse et mal assise, suivant une expression historique, c'est bien celle qui a été consacrée par le traité de Berlin. Ce traité ne résolvait rien. Il semblait fait pour laisser ouverte la question bulgare. Deux des tronçons bulgares se sont réunis sans que l'Europe ait pu rien faire pour mettre obstacle à cette violation du traité de Berlin. Que deviendra, dans l'avenir, le troisième tronçon, cette Macédoine, qui a joué un si grand rôle dans le monde avec Alexandre le Grand et qui actuellement est l'objet de tant de convoitises? Combien de temps restera-t-elle aux Turcs? Et si elle se détache à son tour de l'empire

ottoman, comme les autres provinces chrétiennes, à qui appartiendra-t-elle? Beaucoup de bons esprits croient que le jour où l'on agitera la question macédonienne, une conflagration générale sera inévitable. On a parlé souvent de l'*allumette* bulgare destinée à mettre le feu à l'Europe. L'allumette n'est pas à Sofia. Elle est à Salonique. Les Bulgares croient que la renaissance de leur nationalité ne sera complète que quand ils auront le troisième tronçon, et ils attendent.

Les Bulgares jouent une grosse partie, et c'est l'existence même de leur nationalité qui en est l'enjeu. Ils ont gagné la première manche. Gagneront-ils la seconde? Ils ont travaillé avec une remarquable énergie à faire bonne figure dans une grande guerre. L'armée bulgare est, sur le pied de paix, de 1724 officiers et 37 500 soldats et pourrait être portée, sur le pied de guerre, à 140 000 hommes. Ce sont des effectifs énormes pour une nation de 2 300 000 habitants. Sur les 80 millions de recettes inscrites au budget, l'entretien de l'armée en absorbe le tiers. Mais la Bulgarie a accepté avec beaucoup de patriotisme les charges que lui impose l'entretien de ses troupes.

L'armée bulgare présente le plus bel aspect. Elle a fait ses preuves dans la guerre contre la Serbie. Surprise par la brusque agression des Serbes, la Bulgarie s'est trouvée dans une situation d'autant plus difficile que les cadres supérieurs de l'armée bulgare étaient composés d'officiers russes, qui, la veille de la déclaration de guerre, abandonnèrent leurs postes sur l'ordre formel du tsar. Il fallut, au moment même de la mise en mouvement des troupes, donner le commandement des régiments à des capitaines et des bataillons à des lieutenants. On fit face à tout et l'on doit rendre cette justice au prince Alexandre de Battenberg qu'il montra, dans ces circonstances graves, beaucoup de résolution, du coup d'œil, du sang-froid et de véritables talents militaires. Il fut admirablement secondé par ses officiers et ses soldats. Ceux-ci firent preuve d'un esprit de discipline et d'une endurance remarquables. Il s'agissait de gagner l'ennemi de vitesse. On franchit 120 kilomètres par des chemins détestables, chaque cavalier ayant avec lui deux fantassins sur le dos de son cheval. Les Bulgares peuvent être fiers de cet épisode de leur histoire.

Si la Bulgarie fait de grosses dépenses pour son armée, les autres services publics ne sont pas négligés. On a fait notamment de grands efforts pour organiser l'instruction publique aussi bien qu'en France ou en Allemagne. L'instruction primaire est obligatoire, et le gouvernement a donné une vive impulsion à l'enseignement secondaire. Le budget de l'instruction publique est de 5 mil-

lions de francs. D'après les plus récentes statistiques, on compte dans la Bulgarie du Nord 1321 écoles primaires, 22 écoles moyennes, dont 1 gymnase, 9 écoles réales, 2 écoles supérieures pour les filles, 3 séminaires ecclésiastiques, 1 école d'agriculture à Roustchouk, 1 école commerciale et 2 écoles de commerce. Il y a en outre des écoles nationales pour les Juifs, les Grecs, les Turcs, les Arméniens, etc. La Bulgarie méridionale a plus de 1400 écoles primaires, 21 écoles primaires supérieures, 22 écoles réales, 2 écoles moyennes pour les filles (à Philippopoli et Starazagora). Il y a en outre une école militaire à Sofia. Cette ville possède une belle bibliothèque et un musée d'archéologie et d'histoire naturelle. Philippopoli a également une bibliothèque. On voit que ce peuple bulgare, qu'on a voulu nous dépeindre comme une nation de barbares, aime l'instruction, et que son gouvernement favorise le développement intellectuel du peuple.

Les routes sont généralement très mauvaises en Bulgarie. La Turquie se contentait d'entretenir les voies stratégiques, laissant les autres dans un état pitoyable. La Bulgarie n'a pas les ressources nécessaires pour se donner un réseau vicinal semblable à celui que nous avons en France; mais elle a créé dans les quelques années qui ont suivi la proclamation de son indépendance, un beau réseau de chemins de fer. En 1890 elle avait 800 kilomètres de voies ferrées en exploitation et 550 kilomètres en construction.

Depuis l'annexion, accomplie en septembre 1885, de la Roumélie orientale à la principauté constituée par le traité de Berlin, la Bulgarie forme, au sud du Danube, un territoire de près de 100 000 kilomètres carrés, que la chaîne des Balkans partage en deux parties inégales : la Bulgarie du Nord et la Bulgarie du Sud. D'après le recensement de 1888, le nombre total des habitants est de 3 154 375, dont 2 326 250 Bulgares, 607 000 Turcs, 58 000 Grecs, 50 000 Tsiganes, 23 000 Israélites. Parmi les étrangers résidant en Bulgarie, les plus nombreux sont d'abord les Allemands et Autrichiens, puis les Russes, et en troisième ligne les Français. Sous le rapport de la religion, les quatre cinquièmes de la population de la Bulgarie professent le culte orthodoxe et un cinquième le culte musulman. La classe des cultivateurs forme le fond de la population, car la Bulgarie est un pays essentiellement agricole. Le paysan bulgare a de bonnes et solides qualités. Il est laborieux, honnête, économe et très attaché à sa religion. Le sol qu'il cultive produirait beaucoup plus qu'actuellement si l'on renouvelait l'outillage agricole, qui est encore très défectueux. La Bulgarie, qui n'a pas plus de 31 habitants par kilomètre carré, pourrait en nourrir le double ou le triple. Le commerce extérieur était très

restreint au temps de la domination des Turcs. Maintenant la Bulgarie tient une place honorable dans le mouvement des échanges internationaux. Il se chiffre annuellement par 140 à 150 millions, importations et exportations comprises. Les objets d'exportation sont surtout des produits agricoles, céréales, bétail, peaux, laines, fruits, fromages, tabac, huile de roses. Le froment compte pour 6 à 7 millions de francs dans le commerce d'exportation de la Bulgarie. Ce pays est, comme l'Italie qu'a dépeinte Virgile, une terre féconde en hommes vigoureux et en riches moissons.

C'est surtout depuis que le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg a succédé au prince Alexandre de Battenberg que la Bulgarie est entrée dans la voie du progrès rapide et continu.

Le prince Ferdinand, duc de Saxe, de la maison de Saxe-Cobourg et Gotha, élu prince de Bulgarie par la grande Assemblée nationale de Tirnovo, le 7 juillet 1887, n'est âgé que de trente ans. Il n'avait guère plus de vingt-six ans quand il fut appelé à prendre, dans les circonstances les plus critiques, le gouvernement de la Bulgarie. Jusqu'à cette époque il ne s'était pas mêlé de politique; il passait pour fort inexpérimenté et l'on prédisait que sa semi-royauté ne serait qu'une aventure, qui durerait quelques mois, quelques jours peut-être. On ignorait que le prince Ferdinand avait été formé, pour ainsi dire dès l'enfance, à la science du gouvernement, par sa mère, la princesse Clémentine, femme d'un tact exquis, d'un esprit remarquablement cultivé et d'une intelligence tout à fait supérieure. C'est la main de la princesse Clémentine qui écarta les premiers obstacles que le prince Ferdinand rencontra devant lui. C'est la princesse qui conduisit, avec une dextérité merveilleuse, les négociations avec les hommes politiques bulgares qui ouvrirent au prince Ferdinand le chemin du trône de Bulgarie. Elle voulait donner un royaume à ce fils sur la tête duquel elle avait concentré toutes ses affections et toutes ses ambitions et qu'elle savait digne d'occuper le premier rang. Sa tentative était hardie, et son cœur maternel dut éprouver bien des angoisses quand le prince Ferdinand se mit en route pour Sofia, sans savoir quel accueil il trouverait au milieu de ses sujets. On lui avait annoncé qu'il serait reçu à coups de fusil. Mais dès qu'il eut franchi la frontière, il dut voir qu'il n'avait pas eu tort de se fier à son courage et à son sang-froid et de compter sur sa fortune. Dans les villes et les villages qu'il traversa, les paysans bulgares, accourus pour voir leur nouveau prince, l'accueillirent avec enthousiasme. Tout le monde fut charmé de sa jeunesse, de sa bonne grâce et de sa fière mine. On peut dire que sa popularité commença le jour où il mit le pied sur le sol bulgare. Elle ne fit que grandir quand on

vit que ce jeune prince ne brillait pas seulement par les qualités extérieures et qu'il s'occupait sérieusement et avec assiduité de ses devoirs de prince régnant.

Le prince Alexandre de Battenberg était surtout un soldat. Le prince Ferdinand, avec sa grande taille et sa haute distinction, fait le plus bel effet quand il passe la revue de ses troupes, revêtu de son uniforme de général russe. Mais il n'a pas un goût très prononcé pour les choses de l'armée. C'est un artiste et un lettré plutôt qu'un militaire. Elevé par la princesse Clémentine, le prince Ferdinand a reçu une éducation très française, et c'est de Français qu'il s'est d'abord entouré dans son palais de Sofia. En dehors de la politique, la France est le pays qui lui est le plus sympathique. C'est un détail qu'ignorent sans doute certains journalistes français, qui représentent le prince Ferdinand comme imbu, en toutes choses, des idées allemandes.

Le prince parle le français aussi purement que l'allemand. Il s'exprimait avec facilité en cinq langues quand il est arrivé en Bulgarie. Il y a ajouté une sixième, celle de ses sujets. Il a appris en un an le bulgare, et l'écrit aussi correctement qu'il le parle.

Le prince Ferdinand a une activité prodigieuse, de rares facultés d'assimilation et une remarquable puissance de travail. Il pourra parfois consacrer à une chose futile plus de soins qu'il n'est nécessaire, mais le règlement des questions d'étiquette et d'apparat, auxquelles il attache une grande importance, l'organisation des fêtes, des dîners de cérémonie dont il aime à s'occuper, ne lui font pas négliger les affaires sérieuses. Il a fouillé la Bulgarie dans tous ses recoins, il a visité les moindres villages de sa principauté, sans jamais oublier d'y laisser un peu d'or pour l'école, pour les pauvres, pour les malades. Il a des nerfs d'acier et ne redoute aucune fatigue. Il dort peu et sait dormir dans une voiture cahotée par des chemins qui ne sont en général qu'une longue succession d'ornières.

Le prince aime beaucoup les exercices physiques et particulièrement la chasse. C'est un tireur émérite, et il peut amplement satisfaire ses goûts cynégétiques dans les forêts de Bulgarie, qui abondent en gibier de toute espèce. Les grandes parties de chasse, qui sont très fréquentes, lui offrent une occasion toute naturelle de visiter des localités éloignées, perdues dans les forêts ou dans les montagnes, et d'étudier de près les besoins des populations. Aussi le prince Ferdinand connaît-il bien le tempérament, le caractère, les mœurs et les aspirations du peuple sur lequel il règne. C'est une grande force pour un chef d'État.

Catholique fervent et même dévot, le prince Ferdinand tient à ce que, dans son entourage immédiat, tous les exercices religieux

soient très assidument suivis. La piété de ce prince, très catholique, catholique autant que l'étaient les Valois et les Médicis, ne choque pas les Bulgares orthodoxes. Ceux-ci ont des sentiments religieux. Ils aiment que leur prince en ait autant et plus qu'eux, quoique sa religion ne soit pas la leur.

J'ai prononcé, en parlant de Ferdinand Ier, le mot de Valois et celui de Médicis. C'est que ce prince a les brillantes qualités de François Ier et d'Henri III sans leurs vices. C'est que la cour de Sofia a pris, sous son influence, un aspect très *seizième siècle.* Grâce à la grande fortune de la princesse Clémentine, dont elle fait un noble usage, le prince de Bulgarie peut déployer un luxe vraiment royal, sans que ses sujets aient à se plaindre de supporter de lourdes charges pour l'entretien de la maison princière et de la cour.

Le personnage qui occupe le premier plan au-dessous du prince Ferdinand, et dont la figure apparaît, sur la scène politique, toujours à côté de la sienne, c'est le premier ministre, c'est M. Stamboulof. On a prétendu même que le prince Ferdinand était complètement effacé par M. Stamboulof, qu'il n'avait que l'apparence du pouvoir, tandis que son premier ministre en avait la réalité. C'est Louis XIII et Richelieu, a-t-on dit : la comparaison est loin d'être juste. Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg est très supérieur à Louis XIII, et M. Stamboulof très inférieur à Richelieu. Les conceptions politiques du premier ministre bulgare n'ont pas l'ampleur et la profondeur de celles du grand cardinal. Si M. Stamboulof est un Richelieu, c'est un Richelieu singulièrement réduit et étriqué. Sa qualité maîtresse est une indomptable énergie. C'est un homme d'État qui gouverne, on peut le dire, à la force du poignet. S'il n'est pas aimé, il est redouté et, depuis qu'il est au pouvoir, il a toujours su étouffer dans l'œuf les intrigues machinées contre lui par ses ennemis, qui sont nombreux.

Il est d'une très humble origine et s'est fait lui-même par son intelligence, son courage et son esprit de ténacité. Il a une éloquence incorrecte, mais chaude, qui lui permet d'exercer une action irrésistible sur l'assemblée bulgare. Il n'y a pas en Bulgarie d'hommes politiques de cette envergure et l'on comprend que le prince Ferdinand, tout en n'approuvant pas toujours tous les procédés de gouvernement mis en usage par M. Stamboulof, le maintienne aux affaires, le considérant comme un homme indispensable, ou du moins impossible à remplacer.

L'idée dominante de M. Stamboulof, — et en cela il est parfaitement d'accord avec le prince Ferdinand, — c'est de maintenir l'indépendance de la Bulgarie. Il n'admet pas que la Bulgarie ait secoué le joug de la Turquie pour tomber sous la domination de la

Russie ou de toute autre puissance européenne. La Bulgarie aux Bulgares, tel est, au fond, son programme : il est fait pour lui concilier les sympathies des masses populaires. En effet, le sentiment national est très vif en Bulgarie, aussi bien chez les paysans que dans les classes moyennes. Ce peuple a trop souffert de la sujétion dans laquelle il est demeuré pendant des siècles pour ne pas avoir un amour farouche de l'indépendance.

Quoi qu'on en dise, M. Stamboulof n'est pas un ennemi de la France. Et, quant au prince Ferdinand, son inclination véritable le pousserait de notre côté, s'il n'était pas obligé de subir une situation qu'il n'a pas faite et dont il n'est pas responsable. Le mauvais vouloir que la Russie a témoigné au prince Ferdinand, son refus de reconnaître comme valable le vote de l'Assemblée bulgare qui l'a élu, ont jeté la Bulgarie dans les bras de la triple alliance. De sorte qu'actuellement les Bulgares ne sont pas dans le même camp que nous. Si la conflagration générale, tant de fois annoncée comme prochaine et toujours ajournée, venait à se produire, la Bulgarie pourrait difficilement éviter de prendre part à la mêlée. Mais comme il n'y a aucun point de contact entre la France et la Bulgarie, le petit-fils de Louis-Philippe, devenu prince de Bulgarie, n'aura jamais, on peut le croire, à porter les armes contre ses compatriotes d'origine, et certainement il n'accepterait pas de tremper son épée dans le sang français.

Hervé de Kerohant.

DE LA CENSURE DRAMATIQUE

EN FRANCE

Les incidents soulevés, au mois de janvier de l'année dernière, par l'interdiction de *Thermidor* ont eu, comme chacun le sait, leur répercussion presque immédiate sur la censure dramatique.

En effet, le 31 janvier, MM. Antonin Proust et Le Senne demandaient l'urgence pour leurs propositions relatives à l'abolition de cette institution surannée. Le premier abrogeait la loi du 30 juillet 1850 et appliquait à la police des théâtres les restrictions et les pénalités de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Le second se contentait de supprimer simplement la commission d'examen, laissant aux auteurs et à leurs œuvres toute liberté. La Chambre prononça l'urgence. Elle renvoya l'examen des deux propositions à une même commission, qui, après une assez minutieuse enquête, fit déposer, à la séance du 30 octobre 1891, par M. le député Guillemet un rapport motivé. Ce rapport concluait à la suppression pendant trois ans du crédit concernant les inspecteurs de théâtres. Il abolissait tout examen préalable des pièces, sauf en ce qui pouvait regarder les relations extérieures. Il appliquait, comme l'avait demandé M. Proust, les mesures restrictives et pénales de la loi de 1881 à la police des théâtres. Le rapport a été mis en discussion les 16 et 18 janvier derniers. La Chambre ne s'est pas encore définitivement prononcée sur la question.

Il m'a paru intéressant et utile, vu les études particulières que j'ai déjà eu l'occasion de faire sur la censure [1], après avoir consulté

[1] *Le Théâtre de la Révolution. — La Censure sous le premier Empire. — La Comédie-Française et le Comité de salut public. — Un chapitre de la Censure théâtrale sous la Restauration*, etc.

les ouvrages spéciaux et puisé dans mes notes personnelles, d'examiner cette importante question au point de vue historique.

*
* *

Jetons donc un rapide coup d'œil sur les faits et gestes de la censure dramatique en France, depuis son origine jusqu'à nos jours. Nous sommes obligés de remonter au quinzième siècle. Les premiers censeurs sont les sergents du Châtelet qui assistent aux représentations et signalent au roi les abus à réprimer. Aussi la censure de cette époque est-elle menée militairement. La prison, le fouet, le bannissement, la confiscation, sont les peines habituelles. Sous Louis XII, on est plus tolérant. Mais qu'un poète s'avise de toucher à la reine, et la potence se dresse devant lui. Il préfère naturellement renoncer à sa pièce satirique, lui parût-elle un chef-d'œuvre. Sous François Ier, le Parlement se réserve les autorisations nécessaires. Toute infraction est punie de la prison et du fouet. On ne supporte aucune allusion, aucune satire personnelle. Henri III est plus indulgent. Mais, sous la Ligue, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui veulent ridiculiser Mayenne, voient leur hôtel et leur théâtre fermés. Avec Henri IV, les rigueurs sont moindres. Le bon roi fait remettre en liberté les comédiens de la foire Saint-Germain, qui avaient été emprisonnés pour avoir fait le simulacre de rosser le guet. Cependant les pièces doivent être soumises à l'examen du procureur du roi. Louis XIII avait donné quelques libertés aux théâtres, mais en défendant toutefois de tourner l'autorité en dérision. Richelieu exerce sévèrement les fonctions de censeur. A sa demande, Corneille modifie certains passages du *Cid* et de *Polyeucte*. Les comédiens qui oseraient représenter des actions malhonnêtes ou se servir de paroles lascives ou à double entente seront déclarés infâmes et subiront « autres peines qu'il échoira ».

Le Parlement, puis le lieutenant général de police, exercent la censure sous Louis XIV. Tout le monde connaît les incidents soulevés par *Tartufe*, et je n'ai pas à m'y arrêter. D'abord autorisée par le roi, la pièce est interdite, puis, deux ans après, autorisée verbalement sous le nom de *l'Imposteur*. Nouvelle défense du Parlement, censure et excommunication de l'archevêque de Paris, nombreux placets de Molière, chacun sait ces détails. Ce n'est que deux ans après, en 1669, que la pièce est enfin jouée sous son véritable nom.

Je ne sais plus qui disait en entendant *Tartufe* : « Oh! l'excel-

lent homme! oh! le digne homme! » Et comme on s'étonnait de ces exclamations : « Je parle du roi qui a bien voulu autoriser un tel ouvrage. » Napoléon n'était pas de cet avis. Tout en reconnaissant dans *Tartufe* l'un des chefs-d'œuvre d'un poète inimitable, il en a dit plus tard, avec le sens d'un homme de gouvernement : « *Tartufe* présente, à mon avis, la dévotion sous des couleurs si odieuses, une certaine scène offre une situation si complètement indécente, que, pour mon propre compte, je n'hésite pas à dire que si la pièce eût été faite de mon temps, je n'en aurais pas permis la représentation. »

Le comédiens italiens ont l'audace de mettre Mme de Maintenon en scène dans la *Fausse prude*. Leur théâtre est aussitôt fermé; mais, comme l'observe Saint-Simon, « celle qui les fit chasser n'y gagna pas, par la licence avec laquelle ce ridicule événement permit d'en parler. » Les autres comédiens s'effrayent d'abord, puis se rassurent. Ils vont bientôt si loin, que d'Argenson, au nom du roi, les menace de prendre contre eux des mesures qui ne leur seront pas agréables.

Sous la Régence, le théâtre redevient plus libre. La Comédie italienne rouvre ses portes et reprend ses farces. Ce qui reste de censure se borne à effacer, çà et là, quelques allusions politiques et tolère le reste. Cependant Voltaire, qui fait supprimer les pièces satiriques qui le gênent, est tout surpris de voir interdit son *Mahomet*. Il rappelle orgueilleusement le sort fait à *Tartufe*. « Il fut enfin vengé des hypocrites, dit-il. J'espère l'être des fanatiques, car, enfin, Mahomet est Tartufe le Grand! »

Sous Louis XV, la censure est peu difficile. Marin, qui l'exerçait alors, se montre si tolérant qu'on l'envoie un instant à la Bastille y réfléchir sur les inconvénients de l'indulgence ou de la faiblesse. Aussi change-t-il bientôt d'humeur, et le voilà qui interdit l'innocente *Partie de chasse*, de Collé, et d'autres ouvrages aussi peu inquiétants en apparence.

La police de Louis XVI n'est pas très rigoureuse pour les auteurs dramatiques. Ses quelques sévérités sont encore adoucies par la bonté trop facile de Marie-Antoinette. C'est elle qui, comme on le sait, fit lever l'interdit placé sur *le Barbier de Séville*. C'est encore elle qui triomphe de l'opposition du roi pour obtenir la représentation du *Mariage de Figaro*, « la Révolution en action ». A ce moment, tout finissait par des chansons, et peu d'esprits prévoyaient les conséquences fatales d'une œuvre qui allait discréditer la noblesse et la cour.

En 1789, le maire de Paris prend la place de lieutenant général de police. Bailly essaye quelque temps de tenir tête au débordement des pièces nouvelles, et il refuse d'assimiler la liberté du théâtre à

la liberté de la presse. On joue quand même *Charles IX;* et cette « Ecole des Rois », qui obtient un énorme succès, va contribuer encore au triomphe de la Révolution. Le théâtre brise ses entraves. On acclame les pièces dirigées contre les moines et les religieuses, telles que *le Couvent*, *le Comte de Comminges*, *Dorothée*, *Vert-Vert*, etc. L'anarchie pénètre dans les coulisses, dans les loges et sur la scène. On y applaudit, on y siffle, on y crie, on s'y bat. En 1791, on réclame l'abolition définitive de la censure. L'opinion publique doit être le seul juge de ce qui est bien ou mal. On décrète que les officiers municipaux ne pourront ni suspendre ni interdire la représentation d'une pièce. Les auteurs et les comédiens seront seulement responsables de ce qu'ils donneront en spectacle. Tout d'abord leur responsabilité ne leur pèse guère. La plupart des scènes deviennent autant de clubs. On ne veut y entendre que des œuvres révolutionnaires ou antireligieuses, comme *les Victimes cloîtrées*, *le Mariage des Prêtres*, *les Vœux forcés*, *Robert chef de brigands*. L'ancienne censure a disparu, mais une autre va surgir qui aura des armes terribles à sa disposition : la prison et l'échafaud. On connaît les vicissitudes de certaines pièces devenues célèbres, telles que *l'Ami des lois*. Je les ai examinées de près. Je n'y reviendrai pas. Mais, pour avoir, au moment du procès de Louis XVI, fait la satire de quelques jacobins, la pièce de *Laya* est interdite, malgré la Convention nationale. Plus tard, la municipalité empêchera la représentation de l'inoffensive *Paméla* et jettera en prison les comédiens du théâtre de la Nation (ancien Théâtre-Français). Elle défendra *Henri VIII*, *Timoléon*, *Calas*, *Charles IX*, *Andromaque*, *Phèdre*, *Mérope*, etc., mais elle permettra *la Journée du Vatican*, *les Rois et les Prêtres*, *la Papesse Jeanne*... Elle fermera les théâtres qui oseront donner des pièces « tendant à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté ». Les directeurs sont avertis qu'ils seront punis « selon la rigueur des lois ». Robespierre exercera lui-même la censure et fera trembler Marie-Joseph Chénier comme les autres.

Après le 9 thermidor, on joue *Paméla*, *Timoléon* et la plupart des autres ouvrages supprimés. On représente cent pièces contre les jacobins qu'on rosse sur le théâtre aux applaudissements d'un public en délire. Dès le 13 vendémiaire, la censure reparaît et défend de chanter au théâtre d'autres hymnes que « les airs chéris ». Mais ces chants patriotiques « sont, dit un observateur, accompagnés de rires continuels ». Le Directoire essaye de réfréner les désordres des théâtres et d'effrayer les muscadins. Il se heurte à de vives résistances. La jeunesse dorée et les anciens jacobins se saluent à coup de triques, et ce sont alors les jacobins qui se voient

les plus maltraités. Tout est prétexte à allusions, et l'on raille publiquement les Directeurs. Ainsi, dans *Macbeth*, au théâtre de la République, on fait répéter vingt fois cette phrase : « Point de grâce aux assassins, à l'homicide! » Dans *Guillaume Tell*, au théâtre Favart, on bisse ces mots : « Résistons à ceux qui nous oppressent! » On bisse cet autre passage :

Puissions-nous vivre assez
Pour voir tous les brigands chassés!

Au théâtre Molière, on acclame ces mots : « Les coquins ont pris mon bien. Ils m'ont laissé l'honneur dont ils n'avaient que faire! » En général, tout ce qui tend « à désoler les terroristes, les jacobins, les anarchistes, dit un autre observateur, est accueilli favorablement ». Mais le 18 fructidor et ses déportations semblent calmer un peu les exaltés. La censure et la police sont sur les dents. Elles raturent, elles interdisent, elles menacent. Des conflits d'attributions s'élèvent entre le Directoire, les Cinq-Cents et le ministère de l'intérieur. Malgré des mesures violentes prises contre les théâtres et les auteurs, l'anarchie semble dominer. En 1798, on voit partout des allusions à la tyrannie naissante du général Bonaparte, et les républicains s'en indignent. Un an après, devant une foule habituée, hélas! aux coups d'État, on jouait avec succès *la Journée de Saint-Cloud* et d'autres pièces approbatives du 18 brumaire.

A l'origine du Consulat, c'est Fouché qui dirige la police théâtrale, puis c'est Lucien Bonaparte. Celui-ci établit des règlements sévères, qui lui paraissent nécessaires, parce que, d'après les rapports des policiers, « les allusions font toujours le délice des hommes à chimères ». A Paris, le ministre de l'intérieur, en province, le préfet, auront le droit d'autoriser ou d'interdire les pièces. Le ministre s'occupera des théâtres aux points de vue de la politique et de la morale; le préfet de police, au point de vue de l'ordre public. La censure commence par arrêter *l'Edouard en Ecosse*, d'Alexandre Deval, puis *l'Antichambre*, de Dupaty. Ce dernier, qui faillit être déporté, resta, pour une phrase mal comprise, enfermé six mois à bord d'un ponton en rade de Brest. Le premier Consul ne voulait pas qu'on se permît la moindre atteinte, même par une simple apparence, à son autorité. Les théâtres n'osent plus lutter. Ils se soumettent devant les rigueurs d'un maître implacable.

La police de l'Empire organise une forte censure. Aucune pièce ne pourra être jouée sans une permission ministérielle. C'est ce règlement qui sera appliqué de 1804 à 1830, et reprendra en 1835.

On ne tolère aucun scandale, aucune allusion, aucun nom qui rappelle des familles connues. On interdit le costume religieux sur les planches. Et j'applaudis en passant à l'observation des censeurs Lacretelle et d'Avrigny, que M. Victor Hallays-Dabot a reproduite dans sa très curieuse *Histoire de la Censure théâtrale*, à laquelle j'ai, dans ce résumé, emprunté plus d'un détail : « Les ministres de la religion sont des personnages trop graves pour être persiflés, et il faut toujours les présenter comme des objets de vénération et non de ridicule. » J'aurais désiré que la censure actuelle s'inspirât de ce précédent pour interdire, par exemple, le personnage de « l'Abbé », que M. Henri Meilhac, dans sa dernière pièce au Palais-Royal, a traité avec la familiarité dont il avait usé avec « la Belle Hélène ». Il est vrai que toute la comédie reposait sur un rôle de prêtre, joué pour la première fois par la face grassouillette et rougeaude de Daubray. Car voilà à quels expédients en arrivent même nos plus fins auteurs dramatiques!... La censure impériale ne se bornait malheureusement pas à ces interdictions nécessaires. Elle s'acharnait contre d'autres ouvrages, comme *la Partie de chasse* et *la Bataille d'Ivry*. Elle refaisait les vers d'*Athalie*, pour les accommoder au goût du jour; et jadis j'ai eu la bonne fortune de découvrir cette cuisine dramatique dans les Archives du Théâtre-Français. Il y eut aussi des pièces qui, telles que *les Etats de Blois*, encoururent la censure du maître lui-même. Ainsi il trouvait que la tragédie de Raynouard pouvait alimenter toutes les passions. « Si je la laissais jouer dans Paris, on pourrait venir m'apprendre que cinquante personnes se sont égorgées dans le parterre. » Cela était un peu exagéré. Mais ce qui était plus vrai, c'était cette critique mordante : « De plus, l'auteur a fait de Henri IV un vrai Philinte, et du duc de Guise un Figaro, ce qui est trop choquant en histoire! » L'empereur ne s'illusionnait pas beaucoup sur la censure et sur les censeurs. Il les trouvait souvent « trop bêtes ». Il avait à lutter contre leur servilisme. C'est ainsi qu'il défendit lui-même de jouer, à l'Opéra, un ballet, où un danseur devait le représenter sous la figure de Mars. Cette imbécillité n'avait point offensé les censeurs, qui parurent surpris de la sévérité de Napoléon. Un auteur qui, pendant un temps assez long, avait joui des faveurs impériales fut, à son tour, l'objet de certaines rigueurs. Je veux parler d'Etienne et de sa comédie *l'Intrigante*, qui fut interdite, parce qu'elle parut une satire de l'empereur lui-même. Etienne n'en conserva pas de rancune, car, au retour de Louis XVIII, il refusa noblement de laisser reprendre cette pièce au Théâtre-Français. « La défense d'une comédie, disait-il, n'est pas un malheur pour un auteur; mais l'ingratitude est un malheur pour tout le monde. »

Avec la première Restauration, la fameuse *Partie de chasse* est autorisée par les mêmes censeurs qui l'avaient interdite. Le préfet de police croit à l'utilité de cette berquinade pour la direction de l'esprit public. Il en informe le prince de Bénévent, qui trouve, en effet, la mesure politique et y adhère. *Le Triomphe de Trajan* est repris à l'Opéra, à la condition qu'on ne chantera pas le nom de César. Mais, chose curieuse, *l'Ami des lois*, cette comédie anti-révolutionnaire, qui, jouée en 1793, faillit causer la mort des acteurs de la Comédie-Française et de son auteur Laya, *l'Ami des lois* est interdit comme ouvrage démocratique et capable d'exciter les plus mauvaises passions!... Le plus interdit, qu'on me passe cette plaisanterie, est encore le royaliste Laya. J'ai raconté autrefois en détail cette affaire[1], et je puis affirmer qu'il n'en est pas de plus étonnantes. Ici, je reconnais qu'il est difficile d'approuver la censure. Mais ce n'est qu'une grosse bévue. Passons, car si nous nous reportons à l'heure actuelle, les pièces de certains théâtres affectent une telle audace que nous sommes amenés à pardonner à la censure un zèle souvent maladroit en raison des services qu'elle nous rend, ou plutôt que nous sommes en droit d'attendre d'elle.

Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe et revient à Paris. La censure dramatique se borne à étudier de près les ouvrages qui auraient pu soulever des tumultes populaires. Les impromptus et les à-propos flatteurs sont écartés, par ordre, de la scène. Napoléon avait, en effet, appris à connaître les œuvres vénales de ces auteurs qui, après avoir célébré l'Empire, puis la première Restauration, étaient revenus lui offrir leurs hommages et leurs banalités...

Après les Cent Jours, la censure défend toute allusion politique ou bonapartiste ou républicaine. Le ministre de l'intérieur écrit aux préfets, le 18 mars 1816 : « Les théâtres surveillés avec soin peuvent répandre de saines maximes et servir des vues utiles. Souvent les magistrats y trouvent le moyen d'occuper aux heures de loisir une population inquiète et qui, abandonnée à elle-même, pourrait devenir dangereuse. » Malgré les précautions prises, de graves incidents ont lieu. Ainsi on croit voir dans la tragédie d'Arnault, *Germanicus*, une sorte d'apologie de l'Empire et l'on se bat au théâtre. Le fils d'Arnault provoque en duel le critique Martainville. La censure effrayée redouble de vigilance. Elle interdit *l'Esprit de parti*, puis le *Bélisaire*, de Jouy. Elle fait du ridicule *Tarare*, qui avait passé par toutes les transformations et pris toutes les couleurs, une pièce royaliste. Villemain, qui dirige la censure, avoue lui-même qu'il remplit « un métier infâme ». Je pense qu'il a voulu

[1] *Un chapitre de la Censure théâtrale sous la Restauration*, Thorin, 1886.

être ironique et plaisant... L'assassinat du duc de Berry détermine une réaction encore plus forte. *La démence de Charles VI*, de Népomucène Lemercier, est ajournée, de craintes d'allusions perfides. *Clovis*, également. L'auteur avait déjà eu autrefois des démêlés avec la censure directoriale et consulaire, à propos de *Pinto*. Il devait en avoir d'autres sous le gouvernement de Juillet pour la même pièce. Sa comédie, *le Corrupteur*, fut arrêtée à la huitième représentation, au moyen d'une cabale formée par les gardes du corps. Népomucène Lemercier, comme l'a constaté Victor Hugo, eut cinq grands drames tués sous lui, sans compter les comédies. « C'est qu'il envoyait ses pièces à la censure comme un général envoie ses troupes à l'assaut. » Rien n'était plus curieux que son attitude le jour de première représentation... quand on le jouait. Un jour où on sifflait avec rage, il dit à l'un de ses amis impatientés : « Calmez-vous ! On sifflera bien plus tout à l'heure. » Mais il affectait l'impassibilité, car il n'avait pas pardonné à la censure. Dans une satire peu connue, *Dame Censure ou la Corruptrice*, et que je voudrais bien citer, mais je craindrais d'étendre les bornes de cet article, le poète attaque spirituellement la Censure, fille du Soupçon et de la Peur, les trois Parques, M. Duplagiat, M. Mille-Œil et leurs acolytes, l'Orgueil, l'Intérêt, l'Hypocrisie et l'Ignorance... *L'Attila* du pauvre poète Hippolyte Bis est défendu. On avait reconnu Napoléon lui-même sous les traits du roi des Huns. Voltaire est exilé du théâtre, quoique ses tragédies ne fussent guère méchantes. « Je range, a dit Victor Hugo, au Conseil d'Etat, dans l'enquête de 1849, les tragédies de Voltaire parmi les œuvres les plus informes que l'esprit humain ait jamais produites. Si Voltaire n'avait pas produit ce résultat admirable de l'adoucissement des mœurs, il serait au niveau de Campistron. » L'auteur de *Ruy-Blas* n'était pas tendre pour les poètes anciens et modernes. Dans cette même enquête, ayant dit que le théâtre de l'Empire n'avait rien produit ni rien laissé, Scribe l'interrompit ainsi : « Vous oubliez *les Templiers!* » Et Victor Hugo de répondre : « Je ne les oublie pas. Il y avait dans cette pièce un beau vers! »

Sous Charles X, la censure paraît un peu plus clémente. Elle autorise la reprise de *Germanicus* et des *Vénitiens*. *Tartufe* est joué au Théâtre-Français et à l'Odéon. Il soulève des scènes tumultueuses chaque soir, car les libéraux en accentuent à dessein les passages antireligieux. Si *Marion Delorme* est interdite, *Hernani* est permis. On connaît la réponse de Charles X, qui montre l'esprit et la tolérance de ce prince : « En fait de théâtre, je n'ai que ma place au parterre ! »

Avec le gouvernement de Juillet, liberté pleine et entière. On

joue les plus mauvaises pièces, aussi mauvaises de fond que de forme, *les Visitandines*, *le Mariage du capucin*, *Robert chef de brigands*, *la Papesse Jeanne*, *le Curé Mingrat*, *le Dominicain*, etc. M. Guizot songe un moment à rétablir une censure, rien que pour défendre l'honnêteté publique. Vains efforts! La vanité des uns et l'imprévoyance des autres arrêtent son projet. En janvier 1831, M. de Montalivet veut reprendre son idée. Il demande que les directeurs soient astreints à déposer leurs manuscrits au Ministère de l'intérieur quinze jours avant la représentation. Le censeur sera un juge d'instruction qui présentera un rapport à la chambre du Conseil. Les délits seront punis très sévèrement. Dans une circulaire secrète aux préfets, le même ministre les chargeait de « lui rendre compte tous les trois mois *de la conduite des directeurs de théâtre* ». Même accueil que pour le projet Guizot. Les représentations les plus licencieuses continuent, et le désordre moral augmente. Quelques protestations timides se font entendre. On ne les écoute pas... On veut aujourd'hui des précédents? En voilà un. Celui de la première Révolution était déjà assez significatif. L'art n'y avait rien gagné. L'ordre et la morale y avaient beaucoup perdu.

Les scènes les plus odieuses sont offertes au public. Elles atteignent une telle licence, que le directeur des Beaux-Arts, M. Cavé, prend l'initiative d'inviter les directeurs à lui soumettre leurs manuscrits. Au lendemain de sa circulaire, on crie à la censure, à l'arbitraire, et l'anarchie théâtrale ne s'arrête pas. Il faut l'attentat Fieschi pour que la censure préventive se rétablisse. A ce moment, M. de Lamartine avait proposé une censure exercée par des pairs de France, des universitaires et des académiciens! C'était un beau rêve, mais ce ne pouvait être qu'un rêve. On revient donc à l'ancienne censure qui se remet à fonctionner et qui n'empêche ni Victor Hugo, malgré l'interdiction du *Roi s'amuse*, ni Scribe, ni Ponsard, de produire des œuvres remarquables. Elle supprime seulement des pièces comme *Une nuit chez Putiphar*, *le Curé de Loudun*, etc. Est-ce vraiment un mal, est-ce vraiment une perte?

Avec la Révolution de 1848, nouvelle liberté. On met sur la scène Louis-Philippe, Guizot, divers autres personnages politiques et on les bafoue. On joue des pièces infâmes où paraissent pêle-mêle et se livrant à des dialogues ou à des jeux de scènes ignobles, des prêtres et des religieuses. Certains critiques peu timorés appellent eux-mêmes ces drames ou ces comédies « des immondices! » Voilà encore un précédent. Le gouvernement finit par s'inquiéter de cette situation déplorable et provoque une enquête au conseil d'État. Elle a lieu sous la présidence de Vivien. Elle

amène entre autres Scribe et Jules Janin à défendre contre Victor Hugo et Th. Gautier la censure préventive. L'enquête aboutit à la nécessité d'un projet de loi. En 1850, Baroche demandera le rétablissement de l'ancienne censure dramatique, et la Chambre, écœurée des excès du théâtre, s'empressera de le voter.

Au lendemain du coup d'État du 2 décembre, quel est le mot d'ordre de la censure? « Moins de liberté sur certains points, les circonstances l'exigent. » Ces points étaient les questions politiques. « A d'autres points de vue, parfois plus de circonspection, parfois aussi une latitude plus grande. » Ces points étaient les questions morales. Aussi l'on écarte les hommes politiques et les financiers du théâtre et l'on y tolère les femmes entretenues; les tableaux des mœurs légères n'ayant, à ce qu'il paraît, rien que d'inoffensif. *La Dame aux Camélias*, jusque-là interdite, paraît et fait école, une triste école. M. Alexandre Dumas fils a donné naissance à ceux qui, plus tard, écriront pour le Théâtre-Libre. Si ce ne sont pas ses enfants légitimes, convenez, au moins, que ce sont ses enfants naturels. Le célèbre auteur dramatique s'est fait gloire de relever la fille perdue. C'est le personnage type de son théâtre, et Dieu sait avec quelle indulgence il le traite! Il le met en parallèle avec le personnage de la femme honnête, et vous n'ignorez pas auquel il octroie et réserve les qualités et les vertus. Les filles qui se voient ainsi célébrées s'en étonnent elles-mêmes. La censure impériale trouve cela excellent.

Elle tolère, elle encourage partout cette singulière apothéose. M. Walewski essaye de réagir un peu. Cela ne dure guère. Le directeur des théâtres, M. Camille Doucet, y met plus d'énergie et plus d'habileté. Il obtient de temps en temps des auteurs quelques concessions qui atténuent, çà et là, leurs audaces. M. Fould fait la guerre à l'argot, mais il permet dans les féeries les exhibitions de femmes nues. La liberté des théâtres aggrave le mal. La tâche de la censure aurait dû être d'arrêter les spectacles sur cette pente vicieuse, mais elle n'était pas facile. Dans l'accomplissement de son devoir, la censure n'était point encouragée; au contraire, elle avait à compter avec la presse, la politique, le ministère, etc. Elle n'était que consultative et elle obéissait trop souvent à des injonctions supérieures. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le théâtre ait alors produit de déplorables effets?

*
* *

Le 30 septembre 1870, un décret du gouvernement de la défense nationale supprimait la commission d'examen. « On a eu tort, pour cela, dit M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction

publique, de conclure que j'en étais l'adversaire. En effet, c'était pendant le siège, nous manquions d'argent et les théâtres étaient fermés. La censure devenant une charge inutile, elle fut supprimée. » Les événements du siège laissèrent peu de place aux spectacles. Paris et la France ne pensaient qu'à remplir leurs devoirs patriotiques. M. Victor Hallays-Dabot, examinant les désastres de la Commune, croit pouvoir en attribuer une partie aux précédentes licences du théâtre. « Le droit absolu de tout dire, de tout écrire, de tout faire, a-t-il enfanté des folies suffisamment effroyables? » L'ancien censeur observait avec raison que la liberté illimitée du théâtre et de la presse amène fatalement la licence des mœurs et l'oppression des individus. Je ne dis pas que la liberté du théâtre ait été illimitée sous l'Empire, mais, à part la politique, qu'a-t-on empêché en fait d'immoralités? Les paradoxes et les crudités du théâtre d'Alexandre Dumas fils, les insanités de *la Belle Hélène* et de *la Grande-Duchesse*, les obscénités des cafés-concerts, les tableaux cyniques des féeries, genre de spectacle où la stupidité et l'immoralité vont de pair, les danses ignobles des Clodoches, l'éloge des mœurs tarées, le triomphe et l'apologie des courtisanes, la contagion du vice, la complaisance dans la platitude et la grossièreté, l'amour du luxe et de l'argent poussé jusqu'à la démence, l'intervention bienveillante des chefs du pouvoir et de leurs acolytes en faveur des corrupteurs, des sceptiques et des matérialistes de tout genre, tout cela prouve que l'une des causes de la Commune de 1871 a été la façon dont les esprits avaient été pervertis depuis longtemps. Et quand je pense à ce que l'on a écrit et joué depuis, quand je vois couler et grossir ce ruisseau de saletés qui souille la rue et pollue le théâtre et le roman, je me demande, non sans effroi, ce qui nous serait réservé, si une crise pareille à celle de 1871, — à Dieu ne plaise! — éclatait encore parmi nous?... Et c'est le moment qu'on choisirait pour abolir le peu qui reste de censure dramatique?

En 1874, un décret du maréchal de Mac-Mahon rétablit la commission d'examen, et M. Jules Simon dit encore à ce propos : « J'eus à supporter les conséquences de cette mesure; les théâtres rouverts, c'est moi qui fus chargé de l'examen des pièces, ce qui prouve que je reconnus l'utilité de cette institution. » De 1874 à 1892 la censure dramatique n'a pas été bien cruelle. Il ressort d'une note remise par les inspecteurs à la commission d'enquête de 1891, qu'il leur a été impossible de dresser la liste des pièces modifiées sur leur demande. « Si l'on excepte les œuvres littéraires jouées sur nos scènes principales, toutes les pièces (vaudevilles, opérettes, revues) subissent des modifications de scènes ou de

mots, plus ou moins importantes, modifications qui sont faites d'accord entre les auteurs et les inspecteurs de théâtres. » Cela est vrai et c'est ce qui se passe encore en ce moment. Les modifications éclamées sont vraiment peu de chose pour quiconque connaît à fond et suit de près les productions dramatiques. La tolérance est telle que ceux qui voient, par exemple, les Revues actuelles, cherchent vainement ce que la censure a pu supprimer. Quant aux pièces interdites dans ces dix-huit dernières années, je ne connais que *la Liqueur d'or*, *l'Homme de Sedan*, *Ivan le nihiliste*, *l'Officier bleu*, *Germinal*, *le Pater*, *la Fille Elisa*, *Thermidor*.

Voyons un peu ce qui motivait quelques-unes de ces interdictions.

Le 29 octobre 1885, M. Emile Zola, à propos des mesures prises contre *Germinal*, racontait, dans un article extraordinaire, ses doléances au *Figaro*. « Ah! écrivains, mes frères, s'écriait-il, quelle semaine je viens de passer! Je ne souhaite à personne d'avoir une pièce en détresse au ministère de l'instruction publique. Huit jours d'agitations vaines au milieu de choses imbéciles!... Et la honte de se sentir devenir bête parmi toute cette bêtise administrative!... » M. Zola crachait bruyamment son dégoût. Il racontait que la censure avait osé signaler *Germinal* comme une œuvre socialiste pleine de dangers. En disant cela, elle avait fait « un métier malpropre ». Mais voilà, elle était payée pour étrangler la pensée écrite, cette mégère non apprivoisée, et elle voulait gagner son argent! M. Zola paraît... Aussitôt elle s'évanouit « dans la cave louche où elle rampe ». M. Turquet lui succède. Le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts reçoit l'écrivain avec un laisser-aller d'artiste. « Il n'a rien lu. Il arrive et il s'enflamme contre la censure plus violemment que jamais. Il nous demande si nous avons de l'autorité dans la presse pour faire abolir cette institution odieuse. Et à chaque instant il porte les poings à sa tête, en s'écriant : « Mon Dieu! que ma « position est cruelle! Non, non, j'aime mieux ne pas m'en occuper. « Ce sera le malheur de ma vie! » Alors il se fait lire devant M. Zola le rapport de la censure. « Un joli morceau, je vous assure! (c'est M. Zola qui parle). Jocrisse critique! Des opinions de concierge en style de garde-champêtre! C'est une honte que de voir nos œuvres en pareilles pattes! » La grosse affaire, dans *Germinal*, était le maintien ou la suppression des gendarmes. M. Zola promet de les mettre à la cantonade. Mais le ministre n'en veut nulle part. Il fait appeler l'auteur. Celui-ci dit qu'il n'est pas un homme de parti. « Je suis un artiste. Toutes les opinions ont la parole dans *Germinal*. » Le ministre lui répond sèchement : « Je n'aime pas cet éclectisme! » et il interdit la pièce. Dans l'enquête de 1891, M. Zola, qui n'a pas oublié cette mésaventure, dit sans rire : « J'ai

été très froissé de la manière dont le ministre *a traité la littérature française en ma personne.* Après de longs pourparlers, j'ai été reçu, très mal reçu, regardé de haut en bas. Si la Chambre veut bien se charger de rendre les ministres polis, elle donnera ainsi satisfaction au maximum de mes réclamations. » Il semblerait ici que M. Zola laisse la censure de côté. On sait que non. Observons encore que *Germinal* fut joué trois ans après au Châtelet. Les spectateurs (j'en étais!) ont trouvé que la censure avait eu pitié d'eux, en voulant les priver d'un aussi ennuyeux spectacle.

L'Officier bleu fut interdit au Gymnase en janvier 1889, parce que l'auteur, Ary Ecilaw (la comtesse Tschapka), avait osé mettre en scène les grands-ducs de Russie, et faire allusion au tsar et à la tsarine. C'est M. Lockroy, alors ministre de l'instruction publique, qui signa l'interdiction, et l'on ne voit pas, étant donnés les égards dus à une puissance amie, comment on pouvait en faire un grief au ministre. Quelques jours auparavant, conduite par les mêmes sentiments, la censure avait proscrit, dans *l'Etudiant pauvre*, le cri de « Vive la Pologne! » poussé par des conjurés. Quant à l'interdiction, encore récente, du *Pàter* et de *Thermidor*, tout le monde en connaît les motifs.

Arrivons à *la Fille Elisa*, drame tiré par M. Ajalbert du roman de M. Edmond de Goncourt. Si jamais pièce mérita d'être arrêtée, c'est bien celle-là. Son interdiction donna lieu à de vifs débats à la Chambre, le 24 janvier 1891. Cette pièce, jouée d'abord au Théâtre-Libre, était destinée à la Porte-Saint-Martin. Certains journaux, ses défenseurs, avaient dit que la censure avait vu à tort dans cette œuvre une apologie de la prostitution. M. de Goncourt n'avait voulu seulement étudier qu'un cas particulier. Il avait réuni toutes les conditions qui pouvaient rendre pitoyable la fille détraquée qu'il avait choisie pour héroïne. C'était plutôt le sujet qui était pitoyable. Mais était-ce une raison pour le soumettre au grand public? A quoi bon lui montrer une telle obscénité?... A cela on répond qu'on ignore d'après quelles règles on peut évaluer la moralité d'une pièce et surtout son influence délétère sur les spectateurs. Il semble pourtant que cela n'est pas difficile. Le sujet, le lieu, l'intrigue, les personnages, leur langue, tout cela indique, aux moins expérimentés, s'il y a offense ou non pour les mœurs publiques. Quant à dire que la censure est ridicule, lorsqu'elle sévit contre des phrases et des idées dont le danger est impalpable et en tout cas à longue échéance, c'est parler en beau sceptique et se montrer vraiment peu difficile. « Après moi le déluge! » n'est pas une réponse. D'ailleurs, les gros et vilains mots dits par la fille Elisa, cousine de la malpropre Germinie Lacerteux, trouvent

immédiatement leur écho dans le public. Je voudrais bien rencontrer un inspecteur qui me dise, comme certain observateur de l'an IV : « Dans les pièces où les mots trop crus *fille*, *coquine*, *grouin*, etc., se répètent, souvent ces expressions sont sifflées. Cela prouve en faveur du goût, et le goût peut ramener aux bonnes mœurs. » Pour cent personnes qui protestent ou paraissent protester aujourd'hui, il y en a mille qui sourient ou applaudissent. Je parle de ce que j'ai vu, entre autres, à une pièce odieuse, *Monsieur Betsy*, jouée aux Variétés.

Je ne puis dire à quel point je demeure surpris quand j'entends quelques écrivains affirmer, à propos de l'interdiction de cette *Fille Elisa*, « que tous ceux qui se passionnent pour le beau, n'ont pas vu sans amertume un pareil acte d'arbitraire, une semblable manifestation de stupide ignorance et d'étroit parti pris. » Je ne comprends pas davantage M. de Goncourt, qui, pris d'une vive indignation, a écrit aux députés que la censure « cherchait à assassiner les tentatives nouvelles par l'imposition du mot noble et de la tragédie dans la peinture du monde moderne! » Cet auteur m'étonne encore plus lorsque, envisageant sa triste œuvre sous un jour féerique, il ajoute : « Le premier acte est une sorte d'idylle, et la conversation d'amour entre Elisa et son soldat est des plus chastes! » Or, il est impossible de reproduire ici une seule ligne de ce que la censure a biffé et de ce que le ministre a lu à la Chambre révoltée. Les cris « Assez! » les rumeurs, les interruptions, furent tels, que l'orateur s'arrêta bientôt et conclut en disant qu'il était des maisons fermées par la police qu'il ne pouvait pas laisser ouvrir par la censure. La Chambre approuva le ministre et passa à l'ordre du jour.

Cette censure que M. de Goncourt et ses amis trouvent trop sévère, elle est cependant bien indulgente. Il est telles ou telles pièces, moins abjectes, il est vrai, que *la Fille Elisa*, mais où le spectateur est exposé à entendre souvent des choses révoltantes. Je dis « révoltantes pour certains », car on s'habitue à tout. Et le critique du *Temps* constatait lui-même que le public actuel commence à s'accoutumer « aux situations licencieuses et aux mots polissons ». Il se plaît « aux ouvrages de théâtre dont le sujet est scabreux et dont les développements sont égrillards ». M. Francisque Sarcey constatait, dans une pièce très hardie et dont il disait : « Le sujet n'est pas commode, je vous jure, à exposer *honnêtement* et clairement en quelques lignes dans ce récit, » — qu'il n'avait pas vu une seule femme, « et elles étaient fort nombreuses, se protéger de l'éventail pour rire à la sourdine! »

De ce chef on pourrait, sans être taxé de pruderie, réclamer

un peu plus de sévérité. Car loin de supprimer la censure, il faudrait, au point de vue de la morale, accroître son autorité et son action. « Il est utile, il est nécessaire, disait l'un des maîtres du théâtre moderne, que l'auteur dramatique sente en face de lui ce frein qui le retient et qui s'appelle la censure. » Les derniers incidents du Théâtre Réaliste ont montré où conduit fatalement une trop grande liberté d'allures. Mais, me dira-t-on, si la censure actuelle mérite souvent le reproche que vous lui faites, à quoi sert-elle?... Elle empêche d'aller plus loin et c'est déjà beaucoup. « Je voudrais, a dit M. Meilhac, peu enclin cependant au rigorisme et à la rigueur, que la censure ne fît rien; mais je désire qu'elle soit là. — Pour ne rien faire?.. lui demanda, avec une certaine surprise, M. Maujan. — Elle fait quelque chose par le seul fait qu'elle existe et cela suffit. » J'approuve cet avis, en demandant toutefois, comme je l'ai dit plus haut, que la censure soit moins tolérante pour les gravelures et les obscénités. La morale n'y est pas seule intéressée; mais aussi l'esprit français qui, dans le commerce habituel de la platitude et de la grossièreté, est exposé à perdre sa franche délicatesse et son charme original.

Henri Welschinger.

UN COEUR DE SCEPTIQUE[1]

V

Aucune inquiétude sérieuse n'avait agité le cœur de Lilian pendant sa conversation avec lady Evans. Et pourtant, dans l'après-midi du même jour, quand elle fut seule, quand elle eut laissé partir, pour Montreux, lady Evans, attendue par une amie souffrante, une sorte d'angoisse, tout irraisonnée, l'envahit peu à peu au souvenir de l'étrange attitude de sa tante... Si Robert eût été là auprès d'elle, cette impression se fût vite évanouie sans doute; elle eût, de nouveau, éprouvé la confiance que rien ne pouvait plus maintenant la séparer de lui, ni Isabelle ni personne au monde.

Mais il était parti au moment même où il venait de lui donner une joie qu'elle n'eût pas osé rêver et qui la laissait étourdie comme d'un songe délicieux qu'elle avait la crainte instinctive de voir se dissiper. Elle n'avait pas voulu accompagner lady Evans à Montreux, justement parce qu'elle redoutait tout ce qui pourrait la distraire de ce bonheur infini dont elle avait l'âme remplie. Mais maintenant, assise songeuse dans sa chambre, incapable, ce jour-là, d'une occupation suivie, elle regrettait presque d'être restée seule, obsédée par le souvenir du regard dont sa tante l'avait enveloppée en l'embrassant, une demi-heure plus tôt, au moment de sortir, un regard triste, tendre, tourmenté, qui, brusquement, avait réveillé dans son esprit tous les détails de sa conversation du matin avec lady Evans. Si elle en était ainsi troublée, c'est qu'elle ne l'apercevait point pour la première fois dans les yeux de sa tante. En certaines circonstances déjà, l'année précédente, quand il avait été question d'un mariage pour elle, Lilian l'avait déjà surpris plein d'une sorte de pitié émue; et, obscure, fugitive, elle avait eu l'intuition vague qu'on lui cachait quelque chose la concernant, un secret pénible, semblait-il. Lequel?

— Y aurait-il vraiment une raison qui pût m'empêcher de l'épouser, *lui?* songea-t-elle soudain avec une précision qui la fit tressaillir toute. Est-ce donc là ce que pensait tante Katie en m'écoutant ce matin?...

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1892.

Puis elle se prit à sourire de cette crainte absurde, et ses yeux tombèrent sur un petit portrait de sa mère qui ne quittait jamais la place d'honneur dans sa chambre. Quelle expression mélancolique avait ce beau visage dont elle eût pu dessiner de mémoire chacun des traits tant elle l'avait de fois contemplé!... Quels chagrins avaient donc accablé cette jeune femme pour donner à sa bouche ce quelque chose d'infiniment triste, pour voiler de la sorte le regard de ses yeux bleu sombre, pareils à ceux de Lilian, pour l'emporter enfin de la vie, toute brisée, alors que jeune fille, elle avait été si joyeuse?... Cela, Lilian le savait bien; sa vieille Bessy lui avait souvent parlé de sa mère...

Maintenant, avec une perspicacité anxieuse, elle s'efforçait de se souvenir des plus petits détails du passé, de nouveau envahie par l'idée poignante que lady Evans avait peut-être un motif grave de croire difficile son mariage avec Robert. Et cette pensée lui était si douloureuse qu'elle se remit à chercher dans sa mémoire les plus lointains incidents de sa vie comme pour se prouver à elle-même, par l'évidence des faits, qu'elle n'avait rien à redouter. Alors, peu à peu, elle se rappela mille choses oubliées, des images qui sommeillaient dans son souvenir depuis des années; surtout, en cette minute, une vision surgissait : sa mère, très pâle, étendue sur un divan, les paupières closes, des larmes sur les joues amaigries et répétant des mots qui s'étaient gravés inoubliables dans sa mémoire d'enfant : « *Il* m'a fait trop souffrir, je suis trop faible, je ne puis plus supporter cela... »

Il? Quel était celui que la jeune femme désignait ainsi?... Lilian eut un léger frémissement. S'agissait-il donc de son père?... De lui, elle n'entendait jamais prononcer le nom... Depuis sa petite enfance, elle était habituée à prier chaque jour pour lui; mais elle ne savait rien de ce qu'il avait été et, instinctivement, elle n'adressait jamais une question sur son compte. Elle avait peu à peu compris qu'il n'avait point rendu sa mère heureuse, que même la vie commune leur avait été impossible... Etait-ce donc lui qui, aujourd'hui, allait venir briser le bonheur de l'enfant, après avoir jadis détruit celui de la mère?...

Quelle folie! Pourquoi supposait-elle de semblables choses? Une soif pourtant lui venait d'être rassurée entièrement, d'entendre quelqu'un lui dire que son inquiétude était pur enfantillage... Mais à qui s'adresser, qui interroger pour recevoir l'assurance qu'elle souhaitait si ardemment?... Questionner lady Evans, il n'y fallait pas songer; elle ne permettait pas qu'on lui parlât jamais du passé qui semblait lui avoir laissé de très douloureux souvenirs. Le nom de Bessy traversa l'esprit de Lilian; ce n'était pas une servante pour

elle que cette vieille femme dévouée qui l'avait vue tout enfant, qui avait tant aimé sa mère, ne la quittant point jusqu'à la dernière heure... Vivement, elle se leva pour l'appeler; puis un battement de cœur la prit, le même qu'elle eût éprouvé à remuer des choses sacrées dont l'attouchement pouvait être mortel... Elle regarda la pendule et se dit :

— Quand cinq heures sonneront, je ferai venir Bessy.

Et elle resta debout immobile devant la fenêtre, les yeux fixés sur la brume bleuâtre qui limitait l'horizon; sa pensée s'en allait par delà le voile vaporeux, vers Genève où *il* était, où *il* pensait à elle! Qu'eût-il dit de la savoir ainsi anxieuse et agitée?

Le tintement clair de la pendule résonnant dans la chambre la fit tressaillir. Mais elle n'hésita plus, et appela, entr'ouvrant la porte :

— Bessy, Bessy!

La vieille femme, qui travaillait dans la pièce voisine, releva les yeux et un sourire éclaira sa bonne figure calme à la vue de la jeune fille :

— Qu'y a-t-il? *my child.*

Lilian, si franche pourtant, hésita sur ce qu'il fallait dire; et, songeant seulement à amener Bessy dans son propre appartement afin de lui parler en toute liberté, elle répondit, la pensée absente de ses paroles :

— Bessy, voulez-vous venir faire quelques points à la dentelle de ma robe?

— Tout de suite, lady Lilian, dit Bessy.

Elle était tellement habituée à n'avoir d'autre volonté que celle de Lilian qu'elle déposa immédiatement son ouvrage et suivit la jeune fille. Sur ses genoux, elle prit la robe de mousseline soyeuse étendue sur le lit et se mit à coudre.

Lilian la regardait; son cœur battait si follement qu'elle hésitait à parler, ayant peur du frémissement qu'aurait sa voix. Puis soudain elle s'assit près de la vieille femme, ainsi qu'elle le faisait quand elle était toute petite, et demanda :

— Bessy, vous m'avez vue bien jeune, n'est-ce pas?

— Bien jeune, oh oui, *my darling.* Quand je vous ai embrassée pour la première fois, vous étiez un baby avec des cheveux légers et fins comme le duvet d'un petit oiseau; et depuis cet instant, je ne vous ai jamais quittée!

— Alors vous avez connu maman quand elle avait à peu près mon âge aujourd'hui, puisque à dix-sept ans elle était mariée... Trouvez-vous vraiment que je lui ressemble?... Tante Katie le dit toujours...

Bessy laissa tomber son ouvrage et contempla le jeune visage levé vers le sien avec une indéfinissable expression. Ah! oui, la

ressemblance était complète; c'étaient bien les mêmes traits avec leur irrésistible charme, la même carnation transparente, les mêmes reflets charmants dans l'épaisse chevelure blonde, la même taille élancée comme le tronc svelte d'un jeune pin.

— En vous regardant, je crois voir votre mère, lady Lilian, dit Bessy dont la voix tremblait.

On aurait dit que, pour elle aussi, le passé semblait émouvant à effleurer même d'un mot.

— Oui, mais moi j'ai de la gaieté plein les yeux, sur les lèvres, dans le cœur; et elle, ma pauvre maman, me paraît si triste sur le dernier portrait que je possède d'elle!

Une seconde, elle s'arrêta; puis, ardemment, elle acheva, avec une intonation basse et suppliante :

— Pourquoi était-elle ainsi?... Le savez-vous, *my dear old* Bessy.

L'aiguille tomba des mains de Bessy et une exclamation lui jaillit des lèvres :

— Comment eût-il pu en être autrement avec tous les chagrins qu'elle a éprouvés, la pauvre créature!... Elle était bien vaillante; mais elle en a eu trop pour sa part!...

Lilian tressaillit, et le silence fut durant une minute si profond dans la chambre, qu'elle entendit nettement toute une phrase d'une romance chantée en bas, dans le salon, et le bruit de l'aiguille de Bessy qui courait de nouveau dans l'étoffe soyeuse. Mais une irrésistible impulsion la poussait avec une force mystérieuse à savoir enfin ce qu'avait été son père. Pour sa nature passionnée, l'incertitude était une torture... Le cœur battant à se rompre, elle demanda :

— Bessy, pourquoi ne me parlez-vous jamais de mon père?

Un tressaillement secoua la vieille femme si fort que l'aiguille se cassa net entre ses doigts.

— Vous parler de votre père!!! Pourquoi, grand Dieu! *my child?*

— Parce que je voudrais tant, tant le connaître un peu!

— Le connaître!... A quoi bon? Il faut laisser les morts dormir en paix...

— Et pourtant, Bessy, jamais vous ne refusez de me parler de maman... Seulement, quand il s'agit de mon père, vous ne voulez plus me répondre...

— Je ne le voyais pas beaucoup, lady Lilian.

— Mais assez cependant pour être capable de me dire comment il était...

— Un beau et brillant cavalier, certes, fit Bessy d'un étrange accent, amer et violent.

Instinctivement, Lilian ferma les yeux, ainsi que l'on fait à l'approche d'un coup inévitable. Puis elle se pencha vers la dévouée

créature, dont le visage s'était creusé sous la force d'une émotion secrète, et lui demanda du même ton très bas :

— Bessy, *my dear* Bessy, dites-moi, est-ce à cause de... de *lui* que maman a été si malheureuse?

— Oui, fit la vieille femme frémissante.

Cette brusque évocation du passé la prenait par surprise, ne lui laissant pas la faculté de calculer ses paroles; et les jours d'autrefois se dressaient tout à coup dans son souvenir, l'emportant dans le mystère de leur résurrection soudaine, jusqu'à lui faire oublier à qui elle parlait. En ce moment, elle ne songeait même plus à la présence de Lilian... Tout haut, elle se rappelait; et, pour elle seule, elle acheva tout à coup, la voix sourde :

— Ah! la pauvre jeune dame, l'a-t-il assez martyrisée, le misérable, en dépit de sa jolie figure et de ses belles manières!... et cependant, pour la tuer, il a fallu qu'il se soit déshonoré!

Un cri étouffé jaillit du cœur même de Lilian, rempli d'une détresse si poignante, que Bessy, rappelée à elle-même, la regarda, avec une stupeur des paroles qui lui étaient échappées :

— O *my dear child!...* Qu'ai-je fait! mon Dieu! Pourquoi m'avez-vous parlé de toutes ces choses!...

— Un jour ou l'autre, j'aurais toujours su, dit faiblement Lilian, faisant un effort pour aspirer l'air qui lui manquait. Elle n'entrevit même pas la possibilité de douter. Le souffle de la vérité l'avait frappée au visage, la pénétrant jusqu'au plus intime de l'âme. Alors saisie d'une sorte de besoin âpre d'épuiser toute sa souffrance, de connaître en entier l'affreuse vérité, elle reprit presque impérieuse, insensible à sa propre angoisse...

— Vous dites que... que mon... père s'est déshonoré... Comment? je veux savoir... N'essayez pas de me rien cacher... Ce serait pire que tout maintenant...

Son jeune visage était devenu d'une blancheur de cire; et le nom de Robert, monté à sa pensée, la fit tressaillir comme une brûlure. Mais Bessy ne remarqua rien, bouleversée par l'émotion et subjuguée par cette soif de tout apprendre qu'elle sentait en Lilian.

— Il jouait, reprit-elle d'une voix basse comme elle eût parlé en rêve, courbée machinalement vers son ouvrage... Il jouait tellement qu'il s'est ruiné! Tout y a passé jusqu'à son dernier penny... Puis la fortune de Madame a eu le même sort que la sienne... Et malgré cela, il a voulu continuer à jouer...

— Alors?... questionna Lilian, l'accent impératif, les yeux agrandis, brûlants de fièvre :

— Alors... ô *my dearest*, pourquoi m'interrogez-vous?... Alors sont venues les heures terribles... Il n'avait plus d'argent... Il s'est

mis à s'en procurer par... tous les moyens, et pour finir, il a fait de fausses signatures. Un jour, tout s'est découvert..., les tribunaux s'en sont mêlés et...

— Et il a été condamné, acheva Lilian avec l'impression que tout croulait autour d'elle. Instinctivement, elle étendit les mains en avant comme pour se rattacher à un appui. Mais le vide était autour d'elle, de même que dans sa jeune âme éperdue.

— Oui, il a été durement condamné, fit Bessy courbant encore sa tête blanche.

Lilian serra l'une contre l'autre ses deux mains d'un geste d'infinie souffrance et interrogea une dernière fois, d'une voix sans timbre, le regard rempli d'épouvante :

— Où est-*il* maintenant?...

— Il est mort il y a bientôt six ans... Déjà, depuis longtemps, sa pauvre femme avait fini de souffrir, et vous étiez auprès de lady Evans.

— Ainsi, tout le monde, en Angleterre, connaît cette horrible histoire, tous ceux que je vois savent ou peuvent apprendre qui je suis...

Elle s'interrompit, incapable de continuer. Elle avait la sensation que, vers elle, montait un flot d'humiliation, où elle allait s'abîmer sans espoir, emportée loin de Robert Noris qu'elle ne reverrait plus jamais, jamais!

— Ne croyez pas, Lilian *my darling*, que l'on se souvienne encore de ces tristes événements... Il y a des années qu'ils se sont passés... Et puis vous portez le nom de votre tante! finit Bessy, dont le visage était inondé de larmes.

— Oui, c'est vrai, dit Lilian frissonnante... Jusqu'ici j'avais toujours cru que tante Katie me l'avait fait prendre par affection, mais maintenant je comprends... je comprends tout!

Oh oui! elle comprenait, la pauvre enfant, pourquoi, le matin même, lady Evans était devenue pensive en apprenant la demande de Robert Noris... Et un besoin fou l'envahissait de se débattre, de se révolter contre le malheur qui la saisissait à l'heure où elle était le plus heureuse, de se répéter à elle-même, jusqu'au moment où elle en serait convaincue, qu'elle avait fait un rêve affreux ou que Bessy s'était trompée.

Pourtant elle gardait un calme effrayant, droite devant la vieille Bessy qui la considérait d'un air de détresse, et elle dit seulement d'une voix plaintive :

— Laissez-moi, maintenant...

— O *my dearest*, pourquoi ai-je parlé?... Pourquoi m'avez-vous interrogée ainsi tout à coup?...

— Un jour ou l'autre, j'aurais toujours su, Bessy, répéta-t-elle encore. Laissez-moi!... Oh! laissez-moi... Je veux être seule!

Et son accent était tout ensemble si absolu et si douloureux, que lentement la pauvre femme sortit sans oser ajouter un mot.

Lilian l'avait regardée partir, rassemblant toute sa force pour ne point trahir la souffrance qui l'écrasait. Mais, quand elle fut seule, elle tomba épuisée sur un fauteuil, cacha son visage dans ses mains et un gémissement sourd lui échappa.

— Mon Dieu, mon Dieu, c'est trop cruel!... Etre séparée de *lui!*

Ainsi il ne l'avait pas trompée, cet obscur pressentiment qui l'avait poussée à questionner Bessy... Maintenant que l'entière clarté s'était faite, elle se rappelait mille incidents, des mots qui, jadis, étaient tombés, dépourvus de sens, dans son oreille et dont, à cette heure, elle ne saisissait que trop la signification... Chaque minute qui s'écoulait apportait à son souvenir une nouvelle preuve de la véracité de Bessy. Vainement, désormais, elle eût voulu douter... Ah! pourquoi, pourquoi avait-elle entendu l'affreuse révélation qui la séparait irrévocablement de Robert Noris... Sans hésitation, sans pitié pour elle-même, elle jugeait qu'elle ne pouvait plus se considérer comme sa fiancée. Il avait voulu faire sa femme de la nièce de lady Evans, de la descendante d'une vieille famille honorée et respectée; mais non de la fille d'un homme publiquement flétri... Toute union entre eux était devenue impossible, impossible, impossible!...

Un frisson l'ébranla tout entière à la seule idée qu'il pourrait apprendre la vérité... Oh! cela, elle n'aurait pas la force de le supporter; de voir rejaillir sur elle quelque chose du mépris qu'il éprouverait pour... son père... N'était-il pas aussi fier qu'elle-même, — qu'elle l'avait été du moins! — Elle se souvenait bien, tout à coup, en quels termes elle l'avait entendu un jour parler d'un homme qui avait lâchement failli... A tout prix, il fallait qu'il continuât d'ignorer le cruel secret... La première, elle devait amener entre eux une rupture désormais inévitable... Mieux valait n'importe quelle souffrance plutôt que celle de le voir se détourner d'elle. Partir, il fallait partir avant qu'il revînt; car s'il l'interrogeait, elle serait incapable de se dérober à la double question de ses lèvres et de son regard!... Mais quelle raison, quel prétexte donner pour qu'il ne songeât point à la suivre?...

Dans son esprit surexcité, rempli de fièvre, les idées tourbillonnaient; une seule demeurait claire, obsédante et très nette : empêcher Robert d'apprendre la vérité... Et tout à coup, un moyen sûr lui apparut de l'éloigner d'elle; et incapable de raisonner, emportée par le tourbillon d'un irrésistible désespoir, elle écrivit :

« Vous souvenez-vous qu'une fois — nous étions dans la montagne, — vous m'avez reproché d'être trop fière? Vous aviez raison, je le savais; je le sais plus encore aujourd'hui. Ce matin, je vous ai cru quand vous m'avez dit que vous ne vous intéressiez plus à à moi seulement par curiosité... Maintenant je n'ai plus foi et je sens que ma confiance est bien morte. Désormais quand je vous verrais auprès de moi, je ne pourrais m'empêcher de penser que vous m'observez afin de prendre des notes pour vos romans... Nous nous sommes trompés l'un sur l'autre... Mieux vaut nous séparer dès maintenant. Une grave et subite raison nous oblige à partir avant votre retour. Il est bien qu'il en soit ainsi... Adieu, pardonnez-moi et oubliez-moi... Je vous jure que j'agis en ce moment comme je crois devoir le faire. »

— Est-ce que je vais signer le mensonge que je viens d'écrire? pensa-t-elle avec une sorte d'horreur. Pourtant elle se pencha encore vers la table et traça le nom que le matin même il lui donnait : Lilian. Puis elle mit l'adresse. La même crainte affolante l'emportait qu'il en arrivât à la mépriser, s'il savait... Et cette impression était si forte, que, fiévreusement, elle sortit de sa chambre pour jeter la lettre dans la boîte de l'hôtel, afin que la distance fût tout de suite établie entre eux. Mais quand elle revint, cette énergie factice l'avait abandonnée. Anéantie, sans force, elle se jeta sur son lit...

Au dehors, elle apercevait le paysage lumineux qu'elle avait tant aimé à contempler, le ciel empourpré vers le couchant, puis nuancé de tons exquis très doux, gris de perle, mauves, vert pâle : au loin, elle distinguait les crêtes neigeuses, à cette heure teintées de rose; et, plus près, les massifs fleuris du parc, la terrasse où, le matin même, *il* lui avait dit qu'il l'aimait. Rien n'avait changé autour d'elle; rien ne portait la trace du déchirement qui venait de s'accomplir dans sa jeune vie. Alors, elle ferma les yeux pour ne plus voir, meurtrie par cette sereine indifférence des choses... Dans l'hôtel, à chaque instant, des pas retentissaient. Le moment du dîner approchait, les femmes regagnaient leurs appartements. Qu'auraient-ils dit tous ces étrangers, — et Mme de Vianne la première, — s'ils avaient su quel était le père de Lilian Evans, ou plutôt de Lilian Vincey! Mais ils ne sauraient pas! Demain à cette même heure, elle serait loin, n'importe où, dans quelque village perdu de la montagne, là où elle serait sûre que personne ne viendrait la retrouver... pas même *lui!*... Ah! comme elle comprenait maintenant que sa pauvre mère eût succombé sous le poids d'une souffrance dont elle devinait l'incessante torture.

— Oh! pourquoi ne suis-je pas morte, ce matin, quand j'étais

si heureuse! murmura-t-elle dans une plainte désespérée, répétant le cri de suprême angoisse que tant d'autres créatures, atteintes en pleine joie, avaient proféré avant elle.

La porte de sa chambre s'ouvrant tout à coup lui fit à peine soulever les paupières. Sur le seuil de la pièce apparaissait lady Evans encore habillée de ses vêtements de sortie. Elle tressaillit à la vue de Lilian étendue toute blanche sur le lit :

— Lilian, *dearest*, qu'y a-t-il?

L'enfant se redressa et serra ses doigts minces les uns contre les autres. Elle ne pleurait toujours pas; seulement, ses yeux bleus semblaient devenus immenses dans l'altération de son visage souffrant.

— Oh! tante! tante! fit-elle passionnément, je comprends maintenant pourquoi le... mariage dont je vous ai parlé ce matin vous paraissait impossible... Ah! vous aviez raison... trop raison!

— Lilian, mon enfant chérie, que vous est-il arrivé, questionna avidemment lady Evans, effrayée de l'accent désolé de cette voix qu'elle avait entendue si joyeuse quelques heures auparavant. Avez-vous reçu de mauvaises nouvelles de M. Noris?

Lilian se souleva un peu de nouveau sur son oreiller, les yeux perdus dans ceux de lady Evans.

— Non, je ne sais rien de... de *lui*... Mais tantôt, j'étais tourmentée, inquiète, parce que j'avais deviné que vous voyiez un obstacle à... mon bonheur. Alors j'ai questionné Bessy, et, sans le vouloir, la pauvre femme! elle m'a appris toute l'histoire du passé. Oh! tante, c'est horrible!

— Elle vous a appris... Comment a-t-elle osé?...

— Qu'importe!... Aujourd'hui ou plus tard, la vérité devait toujours m'être révélée, murmura Lilian du même ton brisé.

Lady Evans la serra contre elle. L'émotion l'étouffait.

— Mon enfant chérie, dit-elle tout bas, ne vous découragez pas ainsi. Tout n'est pas perdu. Si M. Noris vous aime réellement, il songera que vous n'êtes point responsable des actes de votre père, et il les oubliera par tendresse pour vous...

Lilian secoua la tête d'un mouvement de révolte :

— Oh! je ne veux pas qu'il sache la vérité... Je ne le veux pas, Je ne pourrais me résigner à être dédaignée par lui ou épousée par pitié... Et puis, dès qu'il s'agit de questions d'honneur, les hommes n'ont plus le droit d'hésiter... Je ne veux pas mettre à l'épreuve l'affection qu'il a pour moi... Oh! tante, emmenez-moi, emmenez-moi avant qu'il soit de retour!...

Lady Evans enlaça l'enfant plus étroitement encore; elle sentait qu'à cette heure rien ne pourrait apaiser son infinie détresse :

— Oui, nous partirons, ma bien-aimée... Nous ne verrons M. Noris que quand vous le voudrez. Calmez-vous...

Et, pareils à des baisers de mère, les baisers de lady Evans couvrirent le pauvre petit visage inondé de larmes tout à coup.

VI

Le vapeur filait rapidement vers Vevey, et Robert Noris arpentait le pont, impatient de voir apparaître la petite ville que voilait un brouillard léger.

Il venait d'obtenir, à Genève, un éclatant succès d'orateur. Jamais il ne s'était montré plus original, plus charmeur, plus captivant; jamais sa pensée n'avait été plus haute, soudain dégagée du pessimisme railleur dont elle était d'ordinaire attristée. Un vrai triomphe, reconnaissaient ses critiques mêmes, triomphe devant lequel il était resté distrait et indifférent, tant l'unique intérêt de son existence était ailleurs concentré.

Rien mieux que cette séparation de quelques jours ne lui eût montré quelle place Lilian occupait maintenant dans sa vie; et lui-même tressaillait en y songeant, tandis que, debout sur le pont, il regardait fuir l'eau mouvante. A n'en pouvoir douter, il savait désormais que ce n'était pas un attrait fugitif qui l'entraînait vers cette enfant.

Encore quelques instants, et il allait donc retrouver la caresse de ses prunelles sombres, sentir vibrer son âme jeune, entendre sa voix tout ensemble grave et fraîche qui avait prononcé pour lui tant de consolantes paroles.

Telle qu'il la connaissait, il espérait presque la trouver tout à l'heure, sur le quai, pour l'arrivée du vapeur.

— Vevey — grand hôtel! Vevey! répéta le capitaine.

Le bateau stoppait. Les yeux chercheurs de Robert coururent sur les groupes qui stationnaient au débarcadère; mais ils n'aperçurent point la silhouette élégante et jeune de Lilian, et ne rencontrèrent point son regard brillant sous la petite toque masculine. Rien que des visages étrangers ou indifférents autour de lui; et, à l'imperceptible sensation de froid qu'il en éprouva au cœur, il comprit à quel point il avait espéré la voir dès la première minute de son retour à Vevey.

Il regarda l'heure; le bateau avait du retard. Quand il allait arriver à l'hôtel, elle serait au dîner de table d'hôte et il ne pourrait l'aborder qu'au milieu d'un monde curieux... Mais enfin il la verrait.

— Lady Evans est encore dans la salle à manger?

Ce fut sa première question, quand il pénétra dans le hall brillamment éclairé.

— Lady Evans?... Mais Madame et Mademoiselle sont parties, monsieur.

— Parties?... vous dites parties?...

— Oui, monsieur, hier matin même, par le premier train.

Robert, d'un geste machinal, passa la main sur son front avec l'idée qu'il ne comprenait pas les paroles qui lui étaient adressées.

— Elles sont allées en excursion?... Elles vont revenir? insista-t-il.

— Oh! je ne pense pas, monsieur. Lady Evans a dit que l'on pouvait disposer de son appartement et tous les bagages ont été emportés.

Et il ajouta, dominé par cette volonté de savoir qu'il sentait en Robert Noris :

— Ces dames ont, paraît-il, reçu des lettres qui les rappelaient subitement en Angleterre, je crois.

Robert eut un léger signe de tête, et une sorte de sourire étrange effleura sa bouche à la pensée qu'il en était à solliciter les renseignements d'un domestique sur sa fiancée. Par un suprême effort de volonté, il parvint à rester absolument maître de lui et dit, la voix presque indifférente et calme :

— Vous aurez l'obligeance de me donner l'adresse actuelle de lady Evans.

— Nous ne l'avons pas, monsieur, lady Evans ne nous l'a pas laissée; et nous avons même ici plusieurs lettres pour elle que nous ne savons où lui renvoyer.

— Des lettres! fit Robert, songeant à celle qu'il avait écrite à lady Evans. Ne l'avait-elle pas vue?

Et d'un accent si impératif que le domestique n'osa répliquer, il ajouta :

— Montrez-moi ces lettres. Il en est une que j'ai adressée de Genève à lady Evans, et j'ai besoin de savoir si elle l'a reçue avant son départ.

L'homme obéit, et parmi les enveloppes qu'il rapporta bientôt, d'un coup d'œil, Robert distingua celle qui venait de lui... Ainsi lady Evans n'avait pas eu connaissance de la demande qu'il lui adressait!

Un ébranlement secoua ses nerfs; il prit le papier cacheté, et du même ton bref et absolu qui rendait toute observation impossible, il dit au domestique :

— Cette lettre est de moi. Je la ferai parvenir moi-même à lady Evans, dès que je saurai où la lui adresser.

Et d'un pas lent, il monta dans sa chambre.

Lilian partie! tandis qu'il était absent, sans un mot pour lui dire où elle se rendait!... Mais après tout, était-ce bien sans un mot

qu'elle était partie?... Dans son appartement, sans doute, il allait trouver un billet d'explication... Comment n'avait-il pas immédiatement pensé à cette probabilité si évidente... Et il avait bien deviné; au-dessus même des lettres et des journaux arrivés en son absence et amassés sur son bureau, s'étalait une enveloppe sur laquelle une écriture anglaise avait tracé son nom en caractères rapides qu'on eût dits pleins de fièvre : l'écriture de Lilian. Il déchira le cachet et lut... une fois, puis deux, puis une troisième encore, et à demi-voix, il répéta lentement d'un accent monotone et distinct certains mots du billet : « Je n'ai plus confiance... Nous nous sommes trompés l'un sur l'autre... Mieux vaut nous séparer... » C'était elle, Lilian, qui avait écrit ses lignes... Mais c'était impossible, impossible!... Il lisait mal! il ne comprenait pas! Il était fou de croire à de semblables paroles! Et pourtant?... Il reconnaissait bien là son écriture, haute et droite — moins qu'à l'ordinaire cependant! — sa signature « Lilian », avec cette seule différence, qu'aujourd'hui, un trait dur, écrasé finissait le dernier caractère du nom! Quelqu'un lui avait dicté cette lettre froide et cruelle, la lui avait imposée, mais elle ne l'avait pas pensée, elle qui, trois jours plus tôt, répondait, vibrante d'émotion, à la prière humble et suppliante qu'il lui adressait de devenir sa femme.

Qu'avait-il pu survenir?... Etait-il vrai, ce rappel subit en Angleterre?... Ou bien lady Evans, s'opposant pour un motif quelconque au mariage de Lilian avec lui, avait-elle emmené la jeune fille?... Mais comment croire cela?... Lilian était ferme et loyale autant qu'un homme eût pu l'être. Elle ne se fût pas laissé entraîner ainsi, après sa parole donnée. Alors c'était librement qu'elle était partie?... Quelqu'un avait-il donc entrepris de les séparer, de la lui enlever?... Isabelle, peut-être?

Violemment, il sonna et demanda :

— Mme de Vianne est-elle de retour?

— Non, monsieur, Mme la comtesse de Vianne est encore absente. Elle a seulement annoncé son arrivée pour ce soir ou demain matin.

— Et elle n'est pas revenue à l'hôtel depuis trois jours?

— Non, monsieur, fit encore le domestique, qui, tout en gardant une tenue respectueuse, considérait Robert avec surprise.

— C'est bien, merci. Vous pouvez vous retirer.

Fiévreusement, il se prit à marcher dans sa chambre, l'âme étreinte par le mystère de ce départ. Un fait existait, défiant toute discussion. Lilian lui avait promis de devenir sienne, et le lendemain même, pendant qu'il était absent, elle s'était éloignée après lui avoir rendu sa parole! Pourquoi?... C'était ce pourquoi qui lui torturait l'esprit, surexcitant ses nerfs et sa pensée, devant l'impos-

sibilité d'obtenir une réponse... L'un après l'autre, les instants s'enfuyaient; il songeait toujours et un déchirement sourd lui meurtrissait l'âme, car un doute lui venait, pénétrant peu à peu son esprit.

Tout d'abord, il avait cru impossible que l'étrange lettre de Lilian fût l'expression de la vérité. Mais, en définitive, pourquoi refusait-il d'admettre l'évidence? Avec sa nature loyale et fière, Lilian avait dû être profondément atteinte par les révélations d'Isabelle. Il avait cru avoir cicatrisé cette blessure; mais leur dernier entretien avait été si court!... Comment pouvait-il être certain qu'en écoutant sa prière elle n'avait pas voulu seulement mettre un baume sur le coup reçu par sa fierté... Si elle l'avait aimé, eût-elle disparu ainsi; n'eût-elle pas oublié sa dignité froissée, elle qui était d'âme si tendre?...

Et la conclusion de l'analyse qu'il poursuivait âprement s'imposait à lui dans sa cruelle évidence. Lilian Evans avait été flattée, dans son orgueil féminin, de l'attention que lui montrait un homme qui n'était pas, à ses yeux, le premier venu : elle ne l'avait pas aimé... Il en eut soudain la pensée décevante. La foi qu'il s'était obstiné à conserver en elle croulait, et son scepticisme des mauvais jours renaissait, reprenant l'œuvre de destruction.

Ah! toutes les femmes étaient bien pareilles, des êtres pétris de vanité, même celles qui paraissaient les plus franches, même celles qui semblaient posséder des âmes fraîches de petite fille. Et lui qui par métier savait cela, qui les avait étudiées et jugées avec une pénétration implacable, il s'était laissé prendre comme le plus naïf et le plus inexpérimenté des hommes. Il avait donné à cette enfant un amour qu'il n'avait jamais offert à aucune femme; pour nulle autre, il n'avait éprouvé ce respect profond, cette soif de se dévouer, cette crainte de prononcer un mot qui pût blesser une illusion ou un sentiment...

— Et maintenant, il ne me reste plus qu'à l'oublier! fit-il avec un hautain mouvement d'épaules... Avec du temps et de la volonté, j'y arriverai bien...

Sur sa table de travail, il aperçut, enfermée dans son enveloppe, la lettre qu'il avait écrite à Genève pour lady Evans; et une contraction douloureuse crispa sa bouche. Il prit le papier qui avait enfermé l'expression profonde de tout son espoir, le déchira, en alluma les débris à la flamme tremblante d'une bougie et, au hasard, jeta, dans la nuit, les cendres mortes... Puis il revint vers son bureau... Le travail seul était capable d'engourdir un peu cette âpre douleur qu'il éprouvait; rassemblant toute sa volonté, il s'assit, résolu à écrire; mais c'était son propre cœur qu'il scrutait, l'inter-

rogeant sans pitié, l'obligeant à confesser le découragement, l'amertume affreuse dont il était envahi.

Vainement aussi, il s'efforçait d'oublier Lilian telle qu'il l'avait connue. Il la revoyait durant les promenades, alors qu'elle marchait auprès de lui de son pas vif, léger comme un vol d'oiseau; il la revoyait, grave et recueillie, dans la petite église de Vevey; puis, dans le salon de l'hôtel, assise à sa place favorite, près d'une fenêtre, sa tête blonde un peu levée vers lui, l'interrogeant de son regard charmant. Mais surtout, avec une ténacité obsédante, il l'apercevait au château des Crêtes, un peu penchée sur la balustrade de la terrasse, une gerbe de fleurs sous ses mains dégantées, la lumière avivant sa fraîcheur éblouissante, ses lèvres chaudes entr'ouvertes sur les dents laiteuses. Il se rappelait tous les détails de sa toilette ce jour-là, même les plus insignifiants : la blouse rose pâle qui emprisonnait son buste souple, le ruban de satin blanc noué autour de la taille, les souliers de cuir fauve cambrés sous la jupe bleu sombre. Quel désir fou il avait eu alors de lui dire à quel point elle lui était devenue chère!... Là, dans son bureau, il avait, soigneusement enfermés, les feuillets qui composaient le « livre de Lilian »; et tout à coup, il se leva, prêt à les réduire en cendres comme la lettre. Mais il s'arrêta avec un sourire de suprême ironie...

— Ce serait un crime, murmura-t-il, de brûler des documents si précieux!...

Et il se remit à écrire...

Le lendemain, le domestique, entrant dans sa chambre, l'avertit que Mme de Vianne venait d'arriver. Voir Isabelle?... Il le pouvait maintenant. A quoi bon? Qu'était pour lui Lilian désormais? Toute la nuit n'avait-il pas été dominé par la résolution de respecter la distance qu'elle avait mise entre eux?... Et pourtant quel besoin ardent s'agitait sourdement en lui d'interroger Isabelle au sujet de la jeune fille!

— Je l'aime toujours autant! dit-il à demi-voix, considérant fixement dans la glace son visage altéré par les émotions de la nuit, et je ne songe qu'à acquérir la preuve que sa lettre ne contenait pas la vérité entière!

Avec une impatience nerveuse qu'il ne se dissimulait pas, il attendit l'heure où il lui serait possible de se présenter chez la jeune femme. Chose étrange, on eût dit qu'elle prévoyait cette visite et avait tenu à se montrer à lui, une fois de plus, aussi belle qu'elle savait l'être. Quand il entra, elle était debout devant la cheminée, arrangeant des gerbes de roses, drapée dans une sorte de déshabillé de crêpe de Chine blanc; une ceinture byzantine retenait à demi les plis souples autour de la taille, et les bras admirables se

dégageaient de l'ampleur des manches ourlées de fines broderies.

Mais si elle avait espéré charmer ainsi Robert, elle dut être bien trompée dans son attente. Il ne parut point remarquer l'éclatante beauté de la jeune femme et serra d'un geste distrait, tout en s'informant de son voyage, la main qu'elle lui tendait.

— Il a été excellent, je vous remercie. Je suis revenue par Lausanne avec les de Moussy; nous avons couché à Beau-Rivage; ce matin, j'ai repris le vapeur et me voici de nouveau débarquée à Vevey, où m'attendaient toute sorte de nouvelles intéressantes!...

— Vraiment?

Aussi clairement que s'il eût pénétré dans la pensée même de la jeune femme, Robert savait qu'elle allait lui parler de Lilian.

— Tout d'abord la disparition de vos... amies Evans.

Elle s'était un peu arrêtée avant de prononcer le mot « amies » et elle l'avait dit ensuite d'une façon dédaigneuse qui en faisait une véritable insolence. Il sentit l'attaque, et sa voix devint brève et froide :

— J'ai, en effet, appris hier soir, en arrivant ici, que lady Evans et sa nièce n'étaient plus à Vevey.

— Et vous avez été surpris, désolé de ce départ?... Voyons, avouez-le! dit-elle, la bouche railleuse et souriante, se renversant un peu dans son fauteuil... Vous m'aviez l'air, en votre qualité d'homme illustre, de vous trouver fort avant dans la faveur de ces dames.

Il dédaigna de relever le propos, et dit lentement :

— J'ai, comme vous le devinez très bien, été fort surpris...

— En vérité?... Eh bien, moi, je ne l'ai pas été du tout!

— Parce que vous étiez au courant des projets de lady Evans?

— Moi?... Mon cher ami, vous rêvez, j'imagine. A quel propos aurais-je reçu les confidences de lady Evans?

Elle souriait toujours, d'une sorte de sourire triomphant; et, entre ses lèvres pourpres, ses petites dents avaient l'air prêtes à mordre. Robert n'avait plus désormais l'ombre d'un doute, Isabelle connaissait le motif qui avait éloigné Lilian de lui.

— Isabelle, reprit-il, je vous prie de croire que je n'ai nulle intention de vous froisser ou de vous offenser..., mettez le mot qui vous conviendra..., en vous adressant une question; mais j'ai besoin de savoir si, depuis le moment où j'ai quitté Vevey, vous avez parlé, écrit ou fait écrire à miss Lilian ou à lady Evans elle-même.

Une faible rougeur courut sur la peau mate de Mme de Vianne.

— Mon Dieu! quel ton solennel pour peu de chose. Vous faut-il un serment?... Je vous jure que je n'ai ni parlé ni écrit à l'une des deux personnes auxquelles vous vous intéressez si particulièrement...

Et maintenant que vous êtes tranquillisé sur ce point, voulez-vous me permettre de vous dire que je suis, sinon offensée, grâce à vos précautions oratoires, du moins peu flattée de voir à quel degré vous redoutez de me voir approcher votre jeune amie... Car j'imagine qu'elle seule vous occupe réellement.

Il regarda la jeune femme bien en face; il devinait en elle, désormais, une ennemie sans pitié... En d'autres temps, il eût trouvé curieux de suivre les évolutions de cette âme féminine, mais il ne songeait plus à la psychologie durant cette heure suprême de sa vie. La voix dure, il demanda :

— Ne pensez-vous, Isabelle, que j'aie quelque droit de craindre les entretiens que vous pourriez avoir avec miss Lilian?

Elle se redressa, le bravant d'un sourire insolent :

— Pourquoi?... Parce que, l'autre soir, j'ai eu la charité d'avertir cette petite fille du rôle que vous lui faisiez jouer... Il était temps; elle prenait au sérieux vos attentions et était en passe de croire que..

— Que je l'aimais, n'est-ce pas? Elle ne se trompait pas, Isabelle; il n'y a maintenant personne au monde qui me soit cher comme elle.

Et il disait vrai. A cette heure encore, toute son âme appartenait à Lilian. La jeune femme devint très pâle, et une expression cruelle contracta son visage.

— En vérité, c'est une si grande passion?... Mon cher Robert, je crois que vous perdez votre temps... Miss Lilian est, ce me semble, une honnête fille!

— Isabelle! fit-il avec un tel accent de colère qu'une seconde elle eut peur du résultat de sa méchanceté.

Mais il se contint, et hautain, presque menaçant, il continua :

— Une fois pour toutes, je vous avertis que jamais je ne supporterai d'entendre insulter miss Evans comme vous vous permettez de le faire, et cela, parce que le jour où elle le voudra, elle sera ma femme.

Isabelle eut un éclat de rire sec, cinglant; mais, sur ses joues sans couleur, les cils s'agitaient dans un battement éperdu.

— Ainsi vous voilà prêt à épouser miss Lilian?... Rien ne pouvait vraiment lui arriver de meilleur! Si j'avais la moindre vengeance à tirer de vous, mon cher cousin, je pourrais m'estimer satisfaite plus que je n'eusse osé l'espérer... Et il se trouve que votre... fiancée a disparu dès que vous l'avez eu quittée?...

Les yeux étincelants, elle le contemplait, la bouche railleuse et méchante... Elle sentait la curiosité douloureuse de cet homme qu'elle haïssait maintenant autant qu'elle avait été prête à l'aimer. Quand elle avait appris le départ de Lilian, elle avait espéré que le charme serait rompu et qu'elle pourrait le reconquérir. Maintenant,

elle comprenait que Robert Noris s'était irrévocablement éloigné d'elle, que son rêve ambitieux était bien fini; et elle n'éprouvait plus que le seul et affolant désir de le faire souffrir pour se venger de son indifférence dédaigneuse.

Il était debout devant elle, impérieux, irrité, la dominant malgré elle, et il l'interrogeait :

— Vous venez de faire, au sujet de miss Lilian, une allusion dont j'ai le droit de connaître le sens... Vous soupçonnez ou vous n'ignorez pas la cause certaine de son départ?

Elle inclina la tête, tout en jouant avec ses bagues.

— Peut-être suis-je, en effet, un peu plus instruite que vous sur ce sujet... Désirez-vous que je vous donne des éclaircissements?... Tout à l'heure, vous paraissiez supposer que j'étais pour quelque chose dans la... fuite de votre fiancée. Cherchez plutôt le motif de cette disparition dans la famille Evans elle-même.

— Parce que? dit-il, devenu si calme en apparence, qu'elle tressaillit, secouée d'un besoin furieux de briser cette impassibilité orgueilleuse dans laquelle il s'enveloppait.

— Parce que vous y trouverez le mot de l'énigme que vous cherchez et que je connais, moi!... Je suis curieuse aussi, Robert; plus que vous, car j'ai voulu savoir tout ce qui concernait miss Lilian; je me suis informée à de bonnes sources, en Angleterre... et j'ai obtenu de curieuses révélations, concernant la famille de miss Lilian et miss Lilian elle-même...

Une seconde, elle s'arrêta, fixant ses yeux ardents sur Robert, qui semblait insensible à toutes ses attaques, avide de constater la poignante angoisse qui devait l'étreindre... Tout au plus avait-elle une preuve qu'il était violemment atteint, dans la ligne profonde qui creusait son front. Elle ignorait que Robert ne se souvenait pas d'avoir souffert, à aucune heure de sa vie, comme il souffrait en ce moment.

— Eh bien? fit-il.

— Eh bien, miss Lilian ne s'appelle pas du tout Lilian Evans, mais bien Lilian Vincey... Vous avez eu bien raison, Robert, de venir, en preux chevalier, lui offrir votre nom... Le sien, — son véritable, — n'est point de ceux que l'on aime à porter! Il faut en prendre votre parti, mon beau cousin, le père de miss Lilian, tout noble lord qu'il était, n'a pas hésité à se rendre coupable de faux, et il a été traité par la justice tout comme un simple malfaiteur!... Je...

Elle s'arrêta court devant l'expression terrible qu'avait prise le visage de Robert.

— Quelle infâme calomnie racontez-vous là? fit-il avec une

violence qui l'ébranla toute, bouleversant ses nerfs d'une impression faite de peur et de plaisir... M'expliquerez-vous de quel droit vous osez la forger?

— La forger?... Ah ça, Robert, vous devenez parfaitement insolent!... Vous m'interrogez; mais me ferez-vous la grâce de me dire à quel propos j'aurais pris la peine d'inventer une pareille histoire?... Je ne suis pas un romancier, moi!... Si vous ne me croyez pas, allez en Angleterre, dans le comté de Cornouailles. Informez-vous... Et, en attendant, songez au départ subit de votre fiancée, au moment même où vous ne pouviez manquer d'apprendre la petite anecdote concernant son père...

Elle s'interrompit, espérant qu'il allait lui répondre. A l'altération profonde de ses traits, elle avait maintenant la certitude qu'il était frappé en plein cœur, ainsi qu'elle l'avait souhaité. Il rencontra ses yeux noirs, splendides, qui l'examinaient, brillant d'une flamme de triomphe, et la voix âpre et méprisante, il lui jeta violemment :

— Comment une femme comme vous peut-elle s'abaisser à de pareilles vengeances!

Elle releva le mot, redevenue maîtresse d'elle-même, souriante même dans la joie de son succès.

— Vous parlez de vengeance?... De quoi voulez-vous que je me venge?... De ce que vous êtes résolu désormais à porter tous vos hommages à la seule miss Lilian? Vous êtes bien fat, mon cousin, et il vous faut renoncer à vos prétentions! Je sais bien que nous autres femmes nous contribuons fort à vous les donner; nous avons l'air de nous laisser prendre au prestige des noms célébrés dans les journaux, mais en réalité...

Il la regardait de ses yeux d'une clairvoyance sans merci; et tout à coup, elle se sentit entièrement pénétrée jusqu'au plus profond de son cœur. Une espèce de colère aveugle lui monta au cerveau à cette idée qu'il devinait aussi aisément que si elle les lui eût dits les mobiles qui la faisaient parler, et, le ton insultant, elle acheva, interrompant sa propre phrase :

— Réellement, miss Lilian avait bien joué son personnage de petite fille naïve et su vous amener là où elle prétendait. Il est vraiment dommage que la hardiesse lui ait manqué au dernier moment, et qu'après avoir si bien réussi elle ait jugé à propos de disparaître mystérieusement avec sa tante...

Il ne l'entendait plus... Lilian, fille d'un homme flétri! Lilian, présentée à lui comme une aventurière!... Et brusquement, tandis qu'il songeait cela, l'âme torturée d'angoisse, dans sa pensée se dressait la vision d'un délicieux visage de jeune fille, illuminé par

deux grands yeux clairs et francs, par une bouche d'enfant rieuse. Si un homme lui eût parlé comme Isabelle venait de le faire, il l'eût souffleté et tué. Mais, elle, il n'avait pas même le droit de l'effleurer d'un geste. Il devait résister à cette tentation folle qu'il avait de lui étreindre les poignets jusqu'à les lui briser pour lui faire avouer qu'elle avait menti en insultant Lilian.

— Alors vous prétendez, reprit-il encore, rassemblant toute sa volonté pour se maîtriser, que l'accusation portée par vous contre le père de miss Evans est l'entière vérité?

— Le père de miss Vincey, voulez-vous dire? Parfaitement; ne vous ai-je pas dit déjà que je tenais de sources très sûres les petits détails biographiques en question?...

L'accent d'Isabelle était si absolu qu'il ne douta plus cette fois de sa parole. Mais était-il donc possible que Lilian connût la vérité au moment où elle mettait sa main dans celle de l'homme qui avait foi en elle... Etait-il vrai qu'elle se fût enfuie, effrayée par la pensée qu'il pouvait apprendre le secret qu'elle lui avait caché... Oh! s'il lui avait été possible de la voir, de lui parler... Mais où était-elle?... Il demanda une dernière fois :

— Et maintenant me direz-vous de qui vous avez reçu les... renseignements que vous venez de me donner?... Vous comprenez qu'ils sont assez graves pour que j'aie le droit de vouloir en connaître l'auteur, afin de le questionner à mon tour...

Elle secoua négativement la tête :

— Pour un homme d'esprit, mon cher ami, vous vous montrez bien naïf... Alors vous supposez que je vais, de l'humeur où vous êtes, vous nommer la personne qui a été assez aimable pour m'instruire? Nullement! Allez, je vous le répète, dans le Cornouailles. Interrogez de droite et de gauche, et vous serez bientôt suffisamment édifié, j'imagine. Ensuite vous agirez comme bon vous semblera... Et je comprendrai qu'alors, avec vos opinions d'homme moderne sur l'atavisme, vous hésitiez à poursuivre vos projets matrimoniaux.

Il ne lui répondit même pas. Il se leva, ayant la même impression que si d'interminables années s'étaient écoulées depuis le moment où il avait franchi le seuil de ce salon fleuri de roses.

— Je vous remercie, dit-il avec une indescriptible ironie, du grand intérêt que vous avez bien voulu montrer pour mon avenir et que je n'oublierai jamais...

Il la salua profondément. Elle répondit par un léger signe de tête. Comme au début de leur entretien, ses yeux étincelaient sous ses paupières un peu tombantes, et ses petites dents mordaient ses lèvres pourpres, éclairées par un sourire de triomphe.

. . . .

Lorsque quinze jours plus tard, Robert Noris débarqua d'Angleterre, il avait la preuve qu'Isabelle lui avait dit vrai au sujet de Charles Vincey.

VII

Le matin où, quelques jours à peine après son départ de Vevey, Lilian était, selon son désir, arrivée à Ballaigues, elle s'était sentie prise tout de suite de sympathie pour cet humble village de montagne; d'abord parce que Robert Noris l'avait aimé, s'était plu à y venir travailler, lui en avait parlé plusieurs fois; puis parce que le pays lui-même l'avait conquise au premier regard.

Une telle sensation de calme puissant et apaisant se dégageait de cette solitude abritée, non encaissée, par les cimes du Jura, noires de sapins dont l'odeur parfumait l'air vivifiant!... Elle avait l'impression bizarre de se sentir protégée par ces montagnes mêmes qui semblaient faire bonne garde autour d'elle, la séparer du monde cruel, empêcher qu'une parole méchante ne vînt l'atteindre, la délivrant de sa crainte obsédante : voir connu de tous, autour d'elle, le pénible secret qui la concernait.

Certes la colonie anglaise était relativement assez nombreuse à Ballaigues; mais ceux qui la composaient lui étaient étrangers. Tous lui faisaient bon accueil, voyant son charme, sa simplicité exquise et aussi la jugeant une riche héritière. Elle le savait et un pauvre petit sourire amer errait sur ses lèvres quand un mot ou un détail trahissait cette opinion flatteuse que l'on avait d'elle.

— S'ils connaissaient la vérité, ils se détourneraient de moi, pensait-elle avec un sombre découragement.

Elle, si spontanée, si franche, si accueillante, était devenue d'humeur sauvage. Cette nombreuse société qu'elle trouvait autour d'elle lui était pénible; et si elle avait écouté son seul sentiment, elle se fût invariablement dérobée à toutes les invitations de promenade, à toutes les réunions du soir qui la rapprochaient des autres habitants de l'hôtel. Pourtant, afin de rassurer lady Evans, inquiète à son sujet, par fierté aussi, parce qu'elle ne voulait point trahir le regret poignant et constant qui lui déchirait le cœur au souvenir de Robert, elle ne repoussait pas toutes les avances qui venaient à elle. Seulement elle avait bien perdu sa belle gaieté juvénile, son rire joyeux et sonore; et sa vivacité originale de pensée et d'expressions l'avait abandonnée.

Elle causait bien encore quelquefois avec une animation presque fiévreuse; mais un observateur eût vite remarqué combien les paroles qu'elle prononçait paraissaient lui être indifférentes. Dès qu'elle se trouvait livrée à elle-même, son visage prenait une

expression d'indicible mélancolie; et les yeux devenaient profonds et sombres avec un regard désolé qui bouleversait lady Evans quand elle le surprenait dans ses larges prunelles.

Jamais Lilian ne prononçait le nom de Robert, dont elle ne savait rien... Pas un mot n'était venu de lui! De Vevey, plusieurs lettres avaient été renvoyées à lady Evans; mais celle qu'il devait lui adresser de Genève ne s'y trouvait point mêlée.

Ah! elle avait bien réussi à établir entre eux une séparation irrévocable! Sa volonté ne chancelait pas; elle demeurait ferme dans sa résolution de ne point le revoir, puisqu'une fatalité impitoyable les éloignait l'un de l'autre.

Mais, obscurément, quelquefois, au fond de son cœur, une révolte grondait qu'il eût accepté sa décision sans protester, sans lutter pour la vaincre, qu'il n'eût pas deviné qu'elle lui avait donné seulement un prétexte, et tenté de la rejoindre pour lui arracher la véritable raison de son départ...

Pourtant, même s'il avait souhaité la revoir, comment eût-il eu la pensée qu'elle pouvait être dans ce village solitaire? N'avait-elle pas tout fait pour qu'il ignorât où elle se trouvait, pour le détacher d'elle?... Ne lui avait-elle pas surtout adressé une lettre?... Ah! cette lettre!

« Vous avez eu grand tort de l'écrire, Lilian, puisqu'elle ne contenait point la vérité », avait dit gravement lady Evans.

« Vous avez eu grand tort! » Que de fois les mots lui étaient revenus, durs, implacables, lui broyant le cœur... Certes! si elle avait commis une faute alors, elle en était cruellement punie... Mais savait-elle seulement ce qu'elle faisait, le jour où, dans une fièvre de désespoir, elle avait tracé ces malheureuses lignes!... Combien aussi elle se répéta cela dans ses promenades solitaires...

Il y avait, dans la montagne, un sommet voisin du village qu'on appelait le *Signal de Baltaigues*. Dès son arrivée, elle se l'était fait indiquer, se souvenant que Robert y était venu souvent... Et, chaque jour, à l'heure où le soleil allait mourir, elle s'y rendait toute seule; elle s'asseyait sur une roche, d'où la vue s'étendait très loin; et les mains tombées sur ses genoux, la pensée reprise par le souvenir des heureux jours, elle restait les yeux perdus vers l'horizon admirable des Alpes, toutes de neige, qui, sous le reflet pourpre du couchant, se rosaient, devenaient insensiblement mauves, puis violettes, et disparaissaient enfin dans une brume d'un gris de perle. Surtout, elle aimait à regarder vers le lointain bleu où frémissaient les eaux du Léman, au pied de Vevey. Elle les contemplait jusqu'à la dernière minute où il lui était possible de les apercevoir, jusqu'au moment où tout se voilait sous l'ombre sans cesse grandissante qui

enveloppait étrangement vite les villages épars au loin dans la vallée. Alors, un peu frissonnante sous l'humidité du soir plus proche, elle redescendait vers le village par les sentiers déserts; à peine, parfois, elle rencontrait quelque montagnard allant vers le pâturage trempé de rosée visiter son troupeau dont les clochettes tintaient avec une harmonie mélancolique dans la paix silencieuse du crépuscule.

Elle se plaisait surtout aux longues courses qui, la fatiguant, parvenaient à l'endormir d'un sommeil sans rêves; car elle redoutait ses réveils subits dans la nuit, alors qu'une vision bienheureuse lui avait donné l'illusion de la présence de Robert. Alors, parfois, tandis qu'elle était là, immobile, la tête abandonnée sur l'oreiller, les paupières grandes ouvertes dans l'ombre, quand rien ne la distrayait de son chagrin, il lui venait le désir fou d'écrire à Robert que jamais elle n'avait douté de lui, de l'appeler par un mot pour lui tout expliquer!... Oh! comment lui, si perspicace, avait-il pu croire aux caractères glacés et froids de sa lettre, plus qu'aux paroles tombées de ses lèvres frémissantes quand elle lui répondait dans la paisible allée du parc...

Mais si, par hasard, il venait, se rendant à sa prière, quand il serait là, devant elle, que lui dire?... La vérité?... Rien qu'à cette pensée, dans la nuit, son visage devenait brûlant... S'il se fût agi d'elle seulement, elle eût maintenant fait bon marché de son orgueil et accepté sans hésiter, pour obtenir le droit d'être réunie à lui, la souffrance de le voir instruit, même de l'instruire elle-même du douloureux secret. Mais c'était à lui surtout qu'elle songeait désormais, et, impitoyablement, elle se disait qu'elle n'avait pas le droit de lui demander une pareille preuve d'amour. En vain, lady Evans, effrayée de la voir ainsi, tentait de l'encourager, de lui rendre confiance dans l'avenir; elle n'avait plus foi.

— Tante, que voulez-vous que j'espère?... Rien ne peut changer ma position... Vous ne pouvez pas empêcher que le passé n'existe et qu'il ne soit impossible de m'épouser à un homme qui tient à sa réputation...

La voix jeune avait un accent de désespoir calme, en prononçant ces mots. Lilian énonçait simplement des faits indiscutables sur lesquels, pendant de longues heures, elle avait dû réfléchir... Le chagrin l'avait atteinte en plein bonheur, au plus profond du cœur; et il se trouvait des moments où sa pauvre âme ne savait plus où se prendre, des moments où, contemplant le mélancolique portrait de sa mère, elle se prenait à murmurer, avec un désir ardent d'être exaucée :

— O maman, *my dearest*, prenez-moi avec vous, c'est trop dur et trop difficile de vivre!

Elle avait si soigneusement fait le vide autour d'elle, dans son fiévreux désir de fuir tous ceux qui pourraient connaître son origine, qu'aucunes nouvelles d'amis ne lui parvenaient plus.

— Lilian, une lettre pour vous! dit cependant un soir lady Evans, comme elle rentrait d'une courte promenade dans le village, en compagnie de plusieurs jeunes femmes de l'hôtel.

— Pour moi, tante Katie?

Elle prit l'enveloppe que lui tendait lady Evans, venue à sa rencontre dans le jardin. Soudain, son cœur avait des battements éperdus. Il faisait trop sombre pour qu'elle pût reconnaître l'écriture, et elle dut rassembler toute sa volonté pour ne point gravir en courant les marches du perron afin de gagner le vestibule éclairé. Mais elle arriva cependant bien vite, et la faible rougeur qui avait un instant coloré son blanc visage s'effaça. Non, ce n'était point Robert qui lui écrivait! Sa raison le lui avait crié tout de suite. La lettre que tenaient ses petites mains tremblantes venait d'Enid. Elle allait l'emporter, indifférente, pour la lire; mais elle aperçut à ses côtés lady Evans, qui l'avait suivie et attendait, anxieuse. Elle devina que sa tante avait eu, durant une seconde fugitive, la même pensée qu'elle au sujet de la lettre, et, s'efforçant de parler, la voix indifférente, elle dit :

— Ce sont des nouvelles d'Enid, tante. Je vais les lire tranquillement, puis je me coucherai; je suis un peu lasse. Bonsoir, chère tante.

Oui, elle était bien lasse! L'émotion qui l'avait ébranlée dans une espérance folle la laissait sans force. Elle s'assit épuisée, et sans faire un mouvement, elle regarda, de ses yeux tristes, bien loin dans la nuit. Un souffle léger, parfumé de senteurs balsamiques, arrivait jusqu'à elle par la fenêtre restée ouverte, soulevant le rideau de mousseline, faisant vaciller un peu la flamme de la lampe, autour de laquelle voletait éperdument un frêle papillon. De même que jadis, à Vevey, le soir où elle avait, pour la première fois, parlé de Robert avec Enid, un admirable croissant de lune illuminait les profondeurs bleues de l'espace assombri; et la cime découpée des montagnes se dentelait merveilleusement sur l'horizon plus clair.

Elle demeurait immobile, et, sans qu'elle en eût conscience, une à une, de grosses larmes ruisselaient sur son visage. La saveur amère lui imprégnant les lèvres la rappela à elle-même. Alors elle se redressa, aperçut la lettre, jetée sur la table près d'elle, la prit lentement et commença à lire :

« *Dearest*, pourquoi restes-tu ainsi sans m'écrire, sans répondre à la lettre que je t'ai adressée il y a plus de trois longues semaines?... Tu étais plus confiante à Vevey, quand, la veille de mon départ,

nous parlions d'une personne qui t'intéressait tant... Te souviens-tu?... »

Si elle se souvenait?... Le papier lui échappa et glissa à terre.

— Pourquoi Enid me parle-t-elle de tout cela? murmura-t-elle d'un accent douloureux et bas. Je voudrais tant oublier!

La lettre lui semblait poignante à lire; pourtant elle la reprit et continua :

« Tu m'avais écrit, chérie, que je ne devais plus jamais te parler de *lui*, que tu m'en faisais l'ardente prière, et je t'ai obéi... Je t'obéirais même encore, si je ne croyais aujourd'hui, pour ton bonheur même, devoir aller contre ton désir. Entends-moi bien, ma Lilian; Robert Noris est ici, à Lugano, depuis trois jours. En ce moment, tandis que je t'écris, je le vois, de ma chambre, qui arpente avec mon père une allée sous ma fenêtre, et souvent il lève la tête de mon côté... Je devine bien pourquoi; il sait à qui va être adressée la lettre que je griffonne à cette heure.

« *My darling*, j'ai tenu la promesse que je t'avais faite de ne point dire où tu étais..., mais je me demande si je fais bien en t'obéissant. Je suis sûre maintenant que M. Noris est venu à Lugano, sachant que nous y étions, afin d'obtenir de tes nouvelles. Le premier jour, simplement, comme pour s'acquitter d'un devoir de politesse, il s'est informé de lady Evans et de toi; et je lui ai répondu simplement par quelques mots brefs, car, je ne sais pourquoi, je m'imaginais qu'il avait mal agi à ton égard, ma Lilian. Puis, hier, sa présence me rappelait tant de choses, qu'avec les enfants, je me suis mise à parler de toi, à me souvenir de notre cher séjour à Vevey; et malgré moi, pensant que tu étais triste, *my dearest*, je t'appelais « ma pauvre Lilian », quand j'avais à prononcer ton nom.

« Je ne croyais pas que M. Noris, arrêté à quelque distance m'entendît; mais je me trompais... Un peu plus tard, comme je me trouvais à l'écart dans le salon, il est venu s'asseoir près de moi et m'a dit de sa manière grave, avec ce regard qui oblige toujours à lui donner une franche réponse :

« — Sans le vouloir, j'ai été indiscret tantôt et j'ai surpris l'une de vos paroles dont je voudrais bien avoir l'explication...; seriez-vous assez bonne pour me la donner? En parlant de miss Evans, vous paraissiez la plaindre; lui est-il arrivé un malheur?

« — Je ne sais, ai-je dit : Lilian, depuis son départ de Vevey, ne m'a écrit que quelques lignes; mais elles étaient si courtes et si brèves! Autrefois, quand nous étions séparées, elle m'envoyait des volumes! Il y a tant d'années que nous sommes amies! Nous étions encore des bébés quand nous nous sommes connues, et jamais,

avant ces derniers jours, nous n'avions eu de secret l'une pour l'autre... Il a insisté avec un singulier accent : « Jamais? » J'ai répété : « Jamais! » Et j'en avais le droit, n'est-ce pas, ma Lilian?

« Alors il s'est mis à me parler de notre enfance, à m'interroger, non pas curieusement, mais avec quelque chose de si vibrant et de si triste dans la voix, que moi, qui le matin même eusse été charmée de lui être désagréable, je me suis efforcée de lui donner sur toi tous les détails dont je me souvenais... Ils avaient l'air de lui paraître si bons à entendre! et je voyais bien qu'il s'intéressait à toi, Lilian, comme à Vevey... Aussi je ne comprenais plus, je ne comprends plus ce qui se passe entre vous... De même que toi, il semble changé! Chérie, ne veux-tu plus m'accorder ta confiance? Dis-moi ce que tu souhaites que je fasse... Tu sais bien que je te suis dévouée du fond du cœur. »

La lettre retomba sur les genoux de Lilian. En elle, venait de se réveiller plus ardent que jamais l'irrésistible désir de ne plus soutenir son rôle d'indifférence aux yeux de Robert, de lui révéler qu'elle s'était éloignée seulement pour un motif grave, si grave que ses lèvres n'avaient pu se résoudre à le prononcer.

Et la tentation d'agir ainsi était si forte en elle, était tellement le cri de tout son être, que, machinalement, elle se leva pour aller écrire les mots qui se pressaient dans sa pensée. Mais son mouvement même l'arrêta. A quoi bon cette lettre! Ne regrettait-elle pas déjà bien amèrement celle qu'elle lui avait adressée ainsi, emportée par une folle et première impulsion... Si cette fois encore elle allait se tromper!... Attendre, elle devait attendre; et puis quand elle serait plus calme, elle s'efforcerait de faire ce qui lui paraîtrait juste et bien, elle demanderait conseil à lady Evans.

N'était-ce pas déjà une douceur inespérée et suprême de savoir que Robert ne l'avait point rejetée tout à fait de sa pensée..., même plus, semblait encore aimer à parler d'elle?...

Etait-ce l'influence de la lettre d'Enid? le lendemain elle désira avec une sorte d'impatience fébrile le moment du courrier de midi. Mais l'heure passa, n'apportant rien pour elle. Il lui fallait maintenant attendre jusqu'au soir; et, sans qu'elle se le fût avoué, elle sentit bien que, durant plusieurs jours, ces apparitions quotidiennes du facteur seraient le seul intérêt de sa vie... Pourtant, que pouvait-elle espérer?

Vers la fin de l'après-midi, elle sortit pour sa chère promenade de chaque jour dans la montagne; et quand elle fut assise à sa place accoutumée, elle prit la lettre d'Enid pour la lire, la relire, bien qu'elle la sût désormais par cœur...

Mais soudain, brusquement, elle releva la tête, croyant avoir

entendu prononcer son nom tout près d'elle; et ses mains s'ouvrirent et la lettre d'Enid glissa sur le sol... Debout devant elle, la regardant avec cette expression qu'elle n'aurait plus jamais espéré revoir, était Robert Noris... Elle se leva toute droite, incapable de dire un mot, de faire un geste, presque effrayée de cette réalisation d'un rêve cru impossible; mais son regard bleu avait un indicible rayonnement.

— Vous n'avez pas même une pauvre parole d'accueil pour moi, Lilian?... Êtes-vous donc si irritée que je sois venu sans votre consentement? dit-il d'un ton bas et vibrant, sans cesser de la contempler, comme s'il eût eu peur qu'elle lui échappât encore. D'un seul coup d'œil, il avait lu l'affreuse tristesse des jours écoulés sur le jeune visage effilé et pâli, dans lequel les yeux paraissaient immenses.

Avant qu'il eût fini même de parler, d'un geste irréfléchi, elle avait mis ses deux petites mains dans celle qu'il lui tendait, ainsi que le matin où il l'avait quittée à Vevey.

— Irritée? répéta-t-elle doucement avec une voix de rêve. Oh! non, il me paraît si bon de vous voir!... Et pourtant... pourquoi, oh! pourquoi êtes-vous venu?... Qui vous a dit que j'étais ici?

— Votre amie, à Lugano... Elle n'a pas été sans pitié comme vous! Elle a compris que, pour notre bonheur à tous deux, je devais vous parler, et elle m'a révélé où vous étiez cachée, Lilian, afin que je pusse venir vous demander pourquoi vous m'avez si durement repoussé.

— Mon Dieu, mon Dieu! fit-elle remuée jusqu'au fond de l'âme par cet accent dont il parlait et qui résonnait plein d'une douceur grave dans ce grand silence de la montagne. Ils étaient aussi seuls qu'ils l'avaient été à Vevey la dernière fois qu'ils s'étaient vus.

— Lilian, continua-t-il du même ton; — il était debout devant elle, assise à sa même place, blanche comme sa robe, — Lilian, vous souvenez-vous qu'un matin vous m'avez promis d'être ma femme « dans la joie et dans la peine?... » Et pourtant, vous vous êtes reprise tout de suite!...

— Parce qu'il le fallait, dit-elle faiblement; et le flot des pensées torturantes monta soudain dans son âme avec une irrésistible force, dissipant la joie infinie et fugitive qui l'avait envahie à la vue de Robert. Le jour où je vous ai fait la promesse dont vous parlez, je croyais en avoir le droit; mais, le soir même, quand vous avez été là-bas, à Genève, j'ai appris que je ne pouvais devenir votre femme..., qu'une raison très grave me le défendait.

— Et vous n'avez pas voulu même me faire connaître cette

raison!... Pourquoi, Lilian, ne m'avoir pas demandé ce que je pensais de l'obstacle auquel vous faites allusion?

— C'était impossible! fit-elle passionnément.

— Et voilà pourquoi vous m'avez écrit des choses si cruelles, vous avez voulu me faire douter de vous! Pourquoi vous êtes-vous calomniée?

Elle l'interrompit :

— Oh! pardonnez-moi... j'ai eu tort... mais je souffrais tant, je ne réfléchissais plus! Je savais seulement que je ne pouvais plus vous revoir, que je devais tout faire pour vous détacher de moi, pour que vous m'oubliiez, car, cela, il le fallait absolument!...

Il gardait toujours les mains tremblantes serrées dans les siennes.

— Lilian, répondez-moi, je vous en supplie... Aviez-vous donc pour moi si peu d'affection que vous acceptiez ainsi sans hésitation l'idée que nous ne nous retrouverions peut-être jamais?

Elle avait une telle soif de sincérité que l'aveu jaillit de son cœur tout frémissant.

— Parce que votre bonheur m'était mille fois plus cher que le mien, je me suis résignée à être séparée de vous... Du moins, j'ai essayé de me résigner!

Une sorte de sourire étrangement lumineux passa sur la physionomie grave de Robert et détendit ses traits.

— Alors écoutez-moi, Lilian. Vous m'avez demandé tout à l'heure pourquoi j'étais revenu? C'est que je ne vous avais pas rendu votre parole, moi, que je vous considérais toujours comme mienne et voulais retrouver mon trésor... Seulement...

Il s'arrêta, se pencha vers elle, et sa voix devint basse et tendre comme s'il eût eu peur de l'effrayer.

— Seulement, ce n'est plus Lilian Evans que je désire pour femme, mais Lilian Vincey...

Elle se rejeta en arrière avec un cri d'indicible souffrance et cacha son visage dans ses mains.

— Mon Dieu, vous savez!!! Oh! qui vous a dit?

— Alors vous pensez que je vous aurais ainsi laissée disparaître sans chercher à connaître le motif qui entraînait ma Lilian à se dérober à sa promesse?...

— Mais maintenant, vous le connaissez!... Pourquoi êtes-vous ici?... Pourquoi n'avez-vous pas eu pitié de moi et me rappelez-vous mon pauvre rêve fini?... J'ai trop souffert, je n'en puis plus!...

Les mêmes mots lui venaient aux lèvres que sa mère avait prononcés des années auparavant. Il l'enveloppa d'un regard de suprême tendresse :

— Ma pauvre petite enfant, murmura-t-il.

Et il écarta les doigts minces qui voilaient le visage pâli.

— Lilian, mon enfant chérie, regardez-moi. Vous me demandez pourquoi je suis venu vous trouver? Est-ce que vous ne le savez pas?... Est-ce que depuis longtemps vous n'avez pas compris à quel point je vous aimais... Et maintenant que je vous ai près de moi, aurez-vous le courage de me repousser?

Elle eut la tentation poignante de répondre à cet amour qui s'offrait généreusement à elle en dépit de tout, d'oublier auprès de cet homme prêt pour elle à tous les sacrifices, la douloureuse épreuve qu'elle venait de traverser, de s'abriter sous sa protection mâle et dévouée. Mais elle l'aimait trop pour ne pas songer à lui seul, malgré l'élan éperdu de sa jeune âme qui l'emportait vers le bonheur possible.

— Oui, je dois vous repousser, reprit-elle, raidie contre son ardent désir. Je ne puis être votre femme! Je ne puis vous apporter un nom déshonoré... Je ne veux pas que vous puissiez être insulté peut-être à cause de moi. Dans Paris, tout le monde connaîtrait bien vite cette cruelle histoire...

Il passa la main sur son visage. Ce qu'elle disait là, durant des nuits entières, il y avait réfléchi depuis le jour où Isabelle de Vianne lui avait fait sa terrible révélation, depuis qu'en Angleterre, il avait appris tous les détails du procès de Charles Vincey. L'âme déchirée et irrésolue, il était arrivé à Lugano, sachant y trouver encore la famille Lyrton, altéré d'entendre parler de Lilian. Etait-elle responsable, elle, l'enfant adorée, du crime de son père, le seul qui eût failli dans les deux vieilles et respectables familles dont elle descendait, et que lady Evans représentait aujourd'hui, toute la première, avec tant de dignité?

Et cependant il avait hésité. Elle le connaissait bien, Lilian, sévère, inflexible par nature sur les questions d'honneur, jaloux que pas une ombre ne passât sur sa réputation d'homme. Il avait hésité, malgré la révolte de son amour, jusqu'au jour où les naïves confidences d'Enid lui avaient révélé que Lilian souffrait, lui prouvant en même temps que la jeune fille avait toujours ignoré la malheureuse destinée de son père. Alors, soudain, les scrupules hautains qui l'arrêtaient avaient été emportés comme des feuilles mortes par un tourbillon de tempête...

Et maintenant qu'il l'avait revue, qu'il la retrouvait toujours la même, délicate jusqu'au scrupule, qu'il subissait de nouveau le charme de sa jeunesse franche, passionnée et fière, il comprenait qu'aucune insulte ne serait capable de l'atteindre quand elle, l'aimée, serait auprès de lui... N'avait-il pas un jour, au château des Crêtes, souhaité, dans l'absolue sincérité de son âme, de lui

faire un avenir heureux et béni, autant qu'une puissance humaine pouvait le permettre...

— Lilian, reprit-il avec la même tendresse absolue et grave, il ne faut plus songer au passé, ni à un malheureux homme qui a expié durement ses folies, mais à tous ceux de votre famille qui ont été des gentilshommes, à votre mère, dont le nom est sans tache... Il faut oublier, comme je le fais, cette triste histoire dont bientôt personne ne se souviendra plus... Il faut avoir confiance en moi surtout, ma Lilian... Je vous jure que jamais un mot offensant ne pourra monter jusqu'à vous...

Il vit qu'elle allait parler... mais il l'arrêta d'un geste. Il ne voulait plus entendre une parole de refus tomber des lèvres chères... Autour d'eux, c'était toujours ce grand silence qui permet aux âmes de se parler ; à peine, au loin, une faible sonnerie de clochettes. La lumière se faisait plus douce et l'horizon se voilait sous l'approche du crépuscule. Dans cette brève minute de silence entre eux, Robert Noris eut la vision rapide de son existence passée dont le vide l'avait si souvent accablé ; ce but, cet aliment suprême de la vie qu'il avait tant désiré rencontrer, il le possédait enfin ; il lui était donné de se dévouer, jusqu'au sacrifice de son légitime orgueil d'homme, au bonheur d'un être cher...

— Lilian, acheva-t-il, et sa voix résonnait suppliante, j'ai vécu longtemps isolé, même au milieu de la foule, triste jusqu'au plus profond de mon âme, avec la conviction désolante que je dépensais inutilement mes heures ;... aujourd'hui, tout ce que je n'avais pas, tout ce dont le manque m'a si souvent fait souffrir, vous pouvez me le donner... Vous êtes toute ma joie, tout mon espoir ; par vous seule je puis être heureux... Ma chère aimée, n'écoutez plus votre orgueil. Ayez pitié de moi, et, comme à Vevey, dites que vous serez ma femme...

Elle avait courageusement lutté, mais elle était vaincue. Elle le regarda de ses yeux pleins de lumière ; et alors, sans un mot, elle vint s'abattre palpitante et brisée sur ce cœur de sceptique qu'elle avait rendu capable d'aimer et de croire et qui lui appartenait désormais.

Henri Ardel.

UNE COUR D'ALLEMAGNE

EN 1892

Parmi les anciennes souverainetés germaniques, englobées dans l'hégémonie prussienne, il est des États qui ont échappé à la serre de l'aigle, ou, — si l'on accepte l'irrévérencieuse expression des plaisants populaires au delà du Rhin, — il est encore certains nids favorisés dont les maîtres n'ont pas été délogés par le coucou prussien. Ces souverainetés qui restent distinctes, sinon indépendantes, n'apprécient pas toutes également leur bonheur. On en cite, — chose curieuse, — qui sollicitent pour elles-mêmes le sort subi avec tant d'amertume par le Hanovre et la Hesse électorale; on en cite qui voudraient abdiquer, *être médiatisées*, selon l'euphémique expression des chancelleries; et qui, — chose plus curieuse, — se voient refuser cette « faveur ». On remarque, dans ce cas, la principauté de Waldeck, administrée depuis vingt ans par la Prusse, mais jouissant encore d'une espèce d'autonomie : le petit souverain local la sacrifierait très volontiers, pour se débarrasser des difficultés budgétaires qui lui incombent encore. Ses vœux n'ont pas été entendus à Berlin jusqu'à ce jour!

Mais ces aspirations radicalement unitaires sont exceptionnelles; les souverainetés ménagées s'en montrent le plus souvent satisfaites.

L'une d'entre elles, illustre par son histoire et ses souvenirs, est située au centre géographique du nouvel empire. Si la Prusse l'a laissée vivre, c'est surtout, assure-t-on, parce qu'elle appartient au propre frère de l'impératrice Augusta. Ce prince, qui règne depuis environ quarante ans, mérite, en France, une attention particulière, parce qu'il est Russe, du côté maternel, et petit-fils d'un tsar; que sa cour est toute française; qu'il est le proche parent de nos princes; et que son goût déclaré pour notre littérature, notre langue, nos arts, nos monuments, l'ont amené souvent au milieu de nous. C'est le grand-duc Charles-Alexandre de Saxe-Weimar.

Il faut, pour éviter toute confusion, désigner son État par ces

deux mots réunis; car, en Allemagne, il y a six Saxes, six divisions de la Saxe antique : un royaume de Saxe; un grand-duché de Saxe, qui a pour capitale Weimar; trois duchés de Saxe (Cobourg, Meiningen, Altenbourg); enfin une province prussienne de Saxe, qui a pour chef-lieu Magdebourg.

*
* *

C'est dans le grand-duché de Saxe, à Weimar, que règne Charles-Alexandre, « par la grâce de Dieu. » Ses États ont à peu près la dimension d'un département français, et contiennent 300 000 sujets, tous protestants, sauf quelques centaines de catholiques, qui viennent de construire dans la capitale une charmante église. Il n'a pas de dette d'État; mais il a ses villes importantes, Weimar, Iéna, Eisenach, qui comptent 20 000 et 15 000 habitants. Il a son université d'Iéna qui est pourvue des quatre facultés. Il a son parlement, composé de trente et un députés élus. Il a ses ministres responsables, au nombre de trois : ministre d'Etat, ministre des cultes et de la justice, ministre de l'intérieur et de l'extérieur, qui tiennent conseil tous les mercredis sous sa présidence. Il a sa justice rendue par le tribunal d'Iéna. Il a son administration, exercée par cinq préfets, une vingtaine de sous-préfets, six ou sept cents bourgmestres. Il a donc tout le mécanisme de la souveraineté.

Sa souveraineté a même quelque chose de particulier : c'est que le souverain n'est pas à la charge de son peuple; mais qu'il est, au contraire, d'un utile secours financier pour ses sujets. En effet, il a abandonné la totalité de ses domaines patrimoniaux, qui se composaient d'environ 100 000 hectares de forêts dans le grand-duché : il n'y chasse même plus qu'en qualité de fermier payant la chasse. L'État administre ces biens et bénéficie de leurs revenus, à charge de verser dans la caisse du grand-duc une part annuelle qui est fixée à 1 200 000 francs. C'est là comme la liste civile qui s'ajoute aux revenus étrangers du souverain et à ceux beaucoup plus considérables de la souveraine. Encore est-il scrupuleusement réglé par leur volonté (qui établit leurs budgets respectifs dans une précision très ordonnée) que la somme à eux fournie par le pays ne sera jamais appliquée à leurs besoins propres, à leurs dépenses personnelles ou de voyage, mais qu'elle servira uniquement aux frais de cour, aux seules dépenses directement commandées par le devoir souverain.

Un seul élément de la souveraineté fait ici défaut, mais un élément fort important : une armée distincte, indépendante. Voici

comment les choses sont réglées au point de vue militaire. Le grand-duc est colonel d'un des régiments de cavalerie de l'armée allemande, le 8e cuirassiers, lequel tient garnison à Deutz, près de Cologne. Il défile à sa tête devant l'empereur lors des revues importantes et s'y intéresse de près : il va parfois le visiter et dîne alors avec les officiers : il a choisi parmi eux l'un de ses aides de camp. J'ajouterai, entre parenthèses, que les cuirassiers allemands ne portent plus la cuirasse... sauf pour certaines parades. Quant au contingent militaire, — environ trois mille hommes, — fourni par le grand-duché lui-même, il forme, sur place, un régiment d'infanterie, qui a son numéro d'ordre dans l'armée impériale, — le 94e, — et dont les officiers font partie de la hiérarchie générale allemande, mais qui demeure dans les garnisons du grand-duché, porte ses couleurs, — noir, jaune, vert — et garde, brodées sur la patte d'épaule les initiales du souverain local *C. A.* Les trois villes principales de l'État, Weimar, Eisenach, Iéna, ont chacune un bataillon de ce régiment. La caserne de Weimar, située en dehors de la ville, est nouvelle et contient, avec les logements de la troupe, le cercle des officiers, qu'on appelle en Allemagne le *casino*. Ils y mangent en *mess*, c'est-à-dire tous grades réunis, selon l'usage général d'outre-Rhin. La composition aristocratique du corps d'officiers en Allemagne est, comme on le sait, sauvegardée par la loi d'abord, qui, entre la carrière de sous-officier et celle d'officier, n'établit, n'admet aucune succession, aucun rapport possible; la préparation au grade d'officier ne se faisant pas dans les conditions ordinaires du rang : mais, ce qui est plus particulier encore, c'est que le sous-lieutenant n'entre pas dans un régiment sans le vote de tous les officiers. Le régiment de Weimar passe pour spécialement rigoureux dans cette épreuve initiale; il n'admet guère que des fils de famille, appartenant à cette vieille noblesse germanique, souvent plus riche d'honneur que d'écus, et qui perpétue, dans une caste presque exclusive, l'hérédité fidèle des traditions militaires. Le contrôle du régiment présente une vraie liste héraldique; et le fait frappe d'autant plus que, là-bas, le titre nobiliaire prime le grade; on ne dit : le lieutenant un tel, le colonel un tel, que dans le cas assez rare où colonel et lieutenant ne seraient ni comtes ni barons. S'ils sont l'un ou l'autre, c'est toujours par leur titre nobiliaire qu'on les appelle, en sorte qu'au lieu d'entendre : oui, mon commandant; non, mon colonel, on entend sans cesse : oui, comte, ou : non, baron. Le grand-duc dîne parfois au casino des officiers.

Dans le rang, ce qui frappe, c'est la régularité automatique des mouvements, si fort appréciée chez nos voisins comme le signe de

la discipline matérielle et morale qui rompt l'homme et l'assouplit radicalement sous la dépendance militaire. Et en dehors de cette formation mécanique, ce qui saute aux yeux, c'est la préoccupation générale de l'officier, le souci des âmes, — que, l'année dernière, une brochure célèbre demandait aussi aux chefs de notre armée. — L'officier allemand, sans perdre de vue l'objectif militaire, la formation technique de ses soldats, se considère comme l'instituteur moral auquel la nation confie ses enfants, d'abord pour en faire des défenseurs, mais aussi pour qu'il les façonne aux devoirs de la vie, qu'il les élève moralement, qu'il les rende meilleurs, plus sains de corps, plus sains d'esprit, quand ils rentreront au village. Le sentiment de cette responsabilité éducatrice est très saillant dans tous les grades; le rôle social de l'officier lui est sans cesse rappelé, et durant les vingt années de paix qui viennent de s'écouler, il l'a pratiqué très résolument, suivant chaque homme dans le détail de sa conduite, se renseignant sur sa famille, lui parlant des siens, développant ses qualités, corrigeant ses défauts, arrivant au contact de son âme, se faisant le directeur individuel et intime de chacun, pour le préparer à la fermeté du bien dans la vie civile. Je ne sais si l'effort a réussi; mais il est à signaler.

Le régiment de Weimar a connu la valeur française en 1870 : il s'est montré digne de la combattre; car il a perdu, dans cette campagne, deux colonels successivement, et il a laissé 800 hommes sur nos champs de bataille! Ce sont des souvenirs que le souverain et les sujets évoquent avec une juste fierté. Ils ont élevé à leurs morts un monument de bronze, dans le nouveau quartier de la gare, en évitant toute inscription blessante pour l'adversaire vaincu.

*
* *

C'est de la cour que je veux dire un mot, sans m'arrêter à la capitale, jolie petite ville de 20 000 âmes, proprette, riante, claire, peuplée de paisibles fonctionnaires à pipes de porcelaine peinte, et de calmes familles, attirées par les facilités qui sont largement prodiguées pour l'instruction de la jeunesse. On y retrouve les débonnaires petites voitures à chien qui distribuent le lait chaque matin, les bonnes coutumes des bourgeois d'antan qui dînent à trois heures, les grands poêles de faïence montant jusqu'au plafond, et les lits, sans draps bordés, où règne l'édredon. Les femmes du peuple portent encore le *manteau de Thuringe*, dont je ne vanterai ni la grâce ni l'élégance. Ce vêtement caractéristique est une sorte de talma, de rotonde à volants, en indienne de nuance claire. Cette cape aux couleurs d'été fait froid à voir sous le ciel d'hiver,

elle dissimule fâcheusement la taille et exclut toute coquetterie; elle est doublée de lainage blanc et sert surtout à suspendre mécaniquement l'enfant sur la poitrine de sa mère, en laissant à celle-ci les bras et les mains libres. C'est en ce point seulement que la tradition a résisté victorieusement aux modes du jour.

La cour, très différente de la ville, n'a plus, il est vrai, l'éclat de la grande époque où Weimar fut le centre artistique et comme le cerveau de l'Allemagne. Elle offre cependant un spectacle qui peut intéresser à divers points de vue.

*
* *

Charles-Alexandre, chef de la branche aînée de toutes les maisons de Saxe et grand-duc régnant de Weimar, est droit, svelte et de grande allure. Il semble toucher à la soixantaine : en réalité, il a soixante-quatorze ans. Il est infatigable et lasse les jeunes par son entrain, son ubiquité de prince très actif. Il a hérité du trône en 1853. Sa mère, la grande-duchesse Marie, était fille de Paul I[er]; aussi, dirigée par une Russe, son éducation, comme celle de sa sœur Augusta, plus tard impératrice, se fit-elle naturellement en langue française. Il la parle exclusivement, à l'étranger comme à sa cour, réservant l'allemand pour les relations purement officielles. Elève de Gœthe, les voyages et la lecture lui ont donné une instruction solide et variée. Il a la curiosité de l'esprit, le désir d'apprendre encore, l'intérêt toujours en éveil sur les manifestations de l'art, sur les recherches de l'histoire, sur les progrès de l'intelligence. Les conservateurs de nos musées nationaux et de nos bibliothèques, nos lettrés, nos académiciens, connaissent bien ce courtois et savant visiteur. On cite même l'un de ces derniers, M. Xavier Marmier, chez lequel le grand-duc fut un jour accueilli, par une servante, sans discernement. Celle-ci pénètre dans le cabinet si modeste, si discret, si cordial, du charmant écrivain son maître :

— Il y a là un monsieur qui a sonné.

— Qui cela?

— Un nouveau, bien sûr, je ne le connais pas. Faut-il le renvoyer?

— Ne vous a-t-il pas donné son nom?

— Un M. Sax, à ce qu'il dit.

— Sax! un industriel qui fait des trombones, je crois. Je vais lui dire que je n'en use pas. Faites-le entrer.

Et la bonne, défiante, introduit l'étranger sans le perdre de vue. Ce M. Sax était Charles-Alexandre!... Les façons du grand-duc, dignes et simples, indiquent la vieille race et s'inspirent d'une

urbanité sereine qui l'a fait surnommer en Allemagne le dernier gentilhomme. « Je vais, dira-t-il à un particulier, je vais avoir l'honneur de vous présenter mon aide de camp. » Un Français, oubliant un jour que le grand-duc a suivi, pendant la guerre de 1870, l'état-major impérial, lui demandait étourdiment quel rôle militaire il avait joué. Charles-Alexandre fit cette réponse de bon goût, qui paraîtra le comble de l'euphémisme : « Mon Dieu, pendant la guerre de France? Eh bien, j'ai longuement habité Versailles, et beaucoup étudié Trianon! » Cet art exquis de la politesse souveraine, qui consiste à contenter chacun, à n'oublier personne, en évitant la banalité, sans que le rang fléchisse, à se multiplier avec d'autant plus de bonne grâce que, tout autour, le respect s'accentue davantage, cet art-là ne naît pas seulement du savoir faire et de l'habitude du *métier*, c'est quand il vient du cœur, comme ici, qu'il est consommé, parce qu'alors il inspire toujours juste.

Ainsi que son mari, la grande-duchesse Sophie est fille d'une grande-duchesse de Russie et petite-fille de Paul Ier. Sœur du feu roi de Hollande, elle pense en français, elle parle en français, elle écrit en français. Elle a appris l'allemand par devoir professionnel, mais c'est dans notre langue qu'elle s'entretient avec son mari, avec ses dames et demoiselles d'honneur. Elle la parle également à son fils, le grand-duc héréditaire, et aux deux princesses ses filles; en sorte que des jours entiers se passent souvent, dans cette cour allemande, sans qu'on entende d'autre langue que la nôtre et sans que l'on voie d'autres livres que les livres français. La grande-duchesse a soixante-huit ans, elle porte ses cheveux blancs en deux larges bandeaux; l'œil est vif, la parole claire, le jugement sûr, l'esprit bienveillant et solide, avec une nuance d'austérité, d'une austérité plutôt personnelle que confessionnelle, car si la princesse est luthérienne, comme tous les siens, elle professe, au point de vue des croyances, l'éclectisme le plus libéral. Sérieuse et réservée, elle proscrit les apparences risquées et les allures fin de siècle. On a beaucoup ri de la pyramidale méprise d'un domestique qui, un soir, après le dîner, dans une maison où les dames fument parfois quelques cigarettes, vint présenter à la grande-duchesse le plateau de tabac et les allumettes; la maîtresse de maison ayant oublié de contremander ce service pour la circonstance. Mais, chez la princesse, le culte des convenances est loin de se confondre avec la sécheresse du cœur. Au contraire, il n'est certainement nulle part une souveraine plus charitable. Elle a recueilli, dans l'héritage de la maison d'Orange, une part considérable, notamment des biens très étendus en Silésie; ses richesses tombent, comme une manne bienfaisante, sur le grand-duché avec une largesse et une discré-

tion que vantent, malgré la bienfaitrice, toutes les bouches de ses Etats. Sa charité publique et surtout sa charité cachée atteignent, avec persévérance, tous les besoins matériels et moraux. Ecoles, hôpitaux, orphelinats, patronages, ont reçu beaucoup. On a vu cette princesse si fortunée se refuser un tableau désiré, une toilette nouvelle, porter même des étoffes reteintes, afin de grossir ses aumônes. L'une de ses fondations les plus affectionnées est celle des *Sœurs de Charité.* Elle donne ce nom à des gardes-malades de son culte, qu'elle a associées pour le bien, sans les attacher par les vœux des religieuses catholiques, ni même par le règlement disciplinaire des diaconnesses protestantes. Elles gardent leur liberté et en usent assez souvent pour se fiancer avec leurs malades, après les avoir guéris, et pour quitter ainsi la maison. Cette conception de la *Sœur de Charité* s'éloigne assez notablement de ce que nous voyons en pays catholique; mais elle montre du moins le souci généreux de pourvoir au soin de ceux qui souffrent, et la recherche des dévouements utiles qu'effrayeraient et détourneraient peut-être, dans un milieu essentiellement luthérien, des engagements plus rigoureux. Ce que la grande-duchesse Sophie ne donne pas aux pauvres, elle le dépense en œuvres littéraires. C'est notamment sa cassette qui pourvoit à la publication de la grande édition classique et définitive des ouvrages de Gœthe, poursuivie en ce moment à Weimar, d'après les manuscrits partiellement inédits de l'auteur.

*
* *

La résidence de la cour est une vaste demeure composée de trois ailes monumentales, qu'une grille, ornée du faucon d'or de la dynastie, ferme sur le quatrième côté. Ce palais est situé à l'entrée d'un parc magnifique dessiné par Gœthe, et entièrement livré au public. Les grands arbres, les pelouses, les petits édifices ornementaux dans le goût du dix-huitième siècle, sont arrosés par la charmante rivière de l'Ilm. Ce parc passe pour le plus agréable de l'Allemagne. Quant au palais lui-même, reconstruit par Gœthe, après un incendie, au commencement de ce siècle, sans aucune prétention de style, il présente une succession de salles fort belles, remplies d'objets d'art. Les plus remarquables d'entre eux sont les cartons originaux de *la Cène* de Milan, par Léonard de Vinci, cartons qui ornent le salon particulier de la grande-duchesse; et la magnifique armure française donnée par Louis XIII au héros de la guerre de Trente ans, le duc Bernard de Saxe. Une pièce est consacrée aux dressoirs d'argenterie, où brillent les vieux hanaps, les coupes artistiques et les aiguières de la dynastie. Napoléon

entra dans ce palais après la bataille d'Iéna, qui avait eu lieu dans le voisinage; il y trouva la duchesse Louise, la grand' mère du souverain actuel. La grâce et les opiniâtres supplications de cette énergique princesse obtinrent du vainqueur le salut de la ville de Weimar, menacée d'incendie. Leur entretien légendaire eut lieu debout, dans l'embrasure d'une fenêtre consacrée par ce souvenir historique, et dura plusieurs heures. La principale salle des fêtes est un quadrilatère avec des tribunes : son aspect un peu sévère est compensé par ses dimensions grandioses, car elle occupe la hauteur de deux étages. La chapelle où se célèbre le culte luthérien n'a rien de remarquable.

En dehors de cette belle résidence officielle, la cour de Weimar habite successivement plusieurs autres châteaux, magnifiquement créés ou restaurés par la dynastie, dans le voisinage de la capitale : Etersbourg, le Belvédère, Tiefurt, qui s'élèvent au milieu de grands parcs accidentés. Le château du Belvédère, construit au dix-huitième siècle dans le style du règne de Louis XV, garde un curieux souvenir contemporain. C'est là qu'après la guerre de Crimée, le grand-duc Charles-Alexandre ménagea l'entrevue de deux souverains séparés par les aigreurs de la politique, l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche. Quant au château de Tiefurt, il est célèbre par les petits temples, par les constructions dans le goût Trianon, qui parsèment ses bosquets, et aussi par le poétique souvenir d'une pièce de Gœthe, représentée devant la cour ducale à cette époque : la cour, assise sous les grands arbres, au bord de l'Ilm; les acteurs, dont Gœthe lui-même, placés dans des nacelles, sur l'eau, ainsi que l'exigeait l'action du drame. Plus loin de Weimar, dans la plus pittoresque partie de la Thuringe, la cour possède un palais au milieu de la ville d'Eisenach, un palais que les Français ne visitent pas sans émotion, car il fut la demeure de nos princes français. C'est là, dans les appartements du second étage, que furent élevés, par leur mère exilée, Mgr le comte de Paris et Mgr le duc de Chartres. Les meubles, les gravures, les joujoux même, sont demeurés en place depuis quarante ans dans l'appartement des enfants royaux, et l'on a conservé dans le pays le souvenir de ces petits princes populaires, au caractère déjà différent : l'un, le comte de Paris, penseur, calme et réfléchi; l'autre, le duc de Chartres, impétueux et primesautier, si vif dans ses réparties. Un jour, racontait dernièrement une grande dame de la contrée, j'ai trouvé Mme la duchesse d'Orléans toute saisie d'une riposte lancée par son second fils, lequel savait, par sa grâce affectueuse, se faire si vite pardonner ses espiègles spontanéités. Il avait été distrait pendant une leçon. La princesse lui en faisant

un reproche : « Eh bien, maman, lui dit son fils, mes défauts ont au moins un mérite, celui d'exercer votre patience ! »

Auprès d'Eisenach, la cour de Weimar possède encore, au milieu des belles forêts de la Thuringe, le château de Wilhelmsthal, qui se mire dans un lac, et la célèbre Wartbourg. Le château de la Wartbourg est la perle du grand-duché. Situé sur un pic boisé, au milieu d'un océan de verdure aux ondulations inégales, il dresse fièrement sa gracieuse silhouette, ses ogives antiques, ses vieux murs restaurés avec un soin pieux. La légende et l'histoire confondent leurs souvenirs dans ces grandes salles voûtées, dans ces galeries aux colonnettes brodées. Ici, les souverains de la Thuringe appelaient, dès le treizième siècle, les ménestrels de toute la Germanie et organisaient ces tournois de maîtres-chanteurs dont les incidents légendaires sont demeurés si présents à l'imagination nationale, avec le nom du chevalier Tannhauser : une fresque de Schwind représente, là même où il avait lieu, le concours poétique. Dans une autre salle immense, un musée d'armures chevaleresques rappelle les exploits des paladins chantés par les ménestrels. Et un jour, pour les noces de son fils, Charles-Alexandre a donné, dans l'antique galerie des fêtes, un banquet d'autrefois, répétant, par le lieu, par le décor, par le luminaire, par la musique, par le service, par les mets eux-mêmes, les usages princiers du moyen âge. Ici encore a vécu, près du landgrave son époux, la sainte princesse popularisée en France par le merveilleux poème du comte de Montalembert. Amenée de la lointaine Hongrie où régnait son père, la petite fiancée de quatre ans grandit à la Wartbourg. Le tableau délicieux de son candide amour nuptial, de ses malheurs et surtout de sa charité miraculeuse, est dans toutes les mémoires. Le restaurateur de la Wartbourg, le grand-duc Charles-Alexandre, n'est pas un catholique, mais c'est un homme de goût ; il a voulu que les appartements de la charmante sainte ne servissent pas à l'habitation : réparés avec un fidèle respect, ils perpétuent de religieux souvenirs ; et dans la galerie qui conduit à la chambre d'Élisabeth ont été peintes les principales scènes de sa vie. Par une attention délicate, on a donné à l'un des chevaliers de la sainte les traits de son grand historien français, le comte de Montalembert. On voit tour à tour la gracieuse princesse panser, le sourire aux lèvres, les lépreux répugnants, ensevelir les morts, consoler les prisonniers, nourrir les pauvres et soigner les malades dans son hôpital d'Eisenach, — qui subsiste encore aujourd'hui. — Le château de la Wartbourg n'est-il pas un reliquaire, ne rappelle-t-il pas tout entier les vertus de celle qui l'a embaumé de son angélique souvenir ? Il n'est pas jusqu'au chemin escarpé, montant vers le château, sous la feuillée des chênes, — non pas la

nouvelle route d'accès, plus moderne et plus facile, mais l'ancien chemin, subsistant par parties, — qui ne rappelle au visiteur la procession ininterrompue des mendiants montant vers l'aumône ou la descente quotidienne de la sainte portant à la ville, en cachette, des secours et des aliments serrés dans le pan relevé de sa robe. C'est peut-être sur ce tronçon de la montée, encore empierré à la manière antique, que le landgrave surprit sa jeune femme rougissante, écarta le pan de sa robe et vit se transformer en roses célestes les pains dont elle s'était chargée! Et puis la Wartbourg conserve un souvenir tout différent, celui de Luther. Une dépendance de ce château fut son lieu de retraite lorsqu'il quitta furtivement la diète de Worms, où sa révolte naissante contre le catholicisme ne rencontrait pas encore faveur. L'année que passa dans cette solitude, sous un nom d'emprunt (chevalier Georges), le moine augustin d'Erfurt, fut consacrée à la traduction de la Bible en allemand. Ses sectateurs regardent la Wartbourg comme sa Pathmos, comparable à l'exil extatique de saint Jean l'Évangéliste. Ils racontent que dans sa chambre, où subsistent encore ses meubles, il eut des apparitions diaboliques, et que, pour se débarrasser du malin, il lui jeta un jour son encrier à la tête : l'encrier se brisa derrière le poêle et laissa sur le mur une large tache encore visible. Ainsi, par un rapprochement singulier, la poésie de l'Allemagne rencontre à la Wartbourg son antique origine : la Bible protestante en est sortie, et la suave canonisée de la Thuringe y a conquis son auréole!

On permettra à un Français de chercher encore un autre souvenir dans cette demeure qu'habite au printemps la cour de Weimar. Quand M[me] la duchesse d'Orléans vivait à Eisenach, ses fils ont bien souvent escaladé, pour la promenade et pour la chasse, les pentes de la Wartbourg; et le commandant du château, alors inhabité, M. d'Arnswald, fut, dans les forêts voisines, le guide affectionné des deux jeunes princes français. Lorsque la mère et les fils s'éloignaient d'Eisenach, ils continuaient, par lettres, un affectueux commerce avec leur vieil ami de la Wartbourg; et la famille de celui-ci, qui a hérité de sa charge, conserve respectueusement la correspondance des deux jeunes princes, celle de leur mère, celle de leur fidèle chevalier, le marquis de Beauvoir, père du marquis d'aujourd'hui. Ce n'est pas sans un vif intérêt qu'un royaliste retrouve inopinément, après quarante ans écoulés, ces feuilles jaunies et oubliées, toutes pleines déjà des sentiments nobles et hauts, qui sont héréditaires dans la maison de France. L'écriture des princes est d'abord enfantine, incertaine; mais déjà s'accentuent les caractères et les goûts, dans les réflexions spontanées, dans les élans naïfs du cœur. Ces pages intimes n'appartiennent pas à la

publicité : elle retiendra cependant trois lignes bien ardentes qu'écrivait à vingt ans l'aîné des exilés, en annonçant l'entrée de son jeune frère dans l'armée sarde, lors de la guerre d'Italie : « Vous qui êtes soldat, vous comprendrez combien il a été heureux et ému de se trouver au milieu de cette belle armée française, à laquelle se rattachent tous les souvenirs de notre maison! » (15 août 1859).

*
* *

Dans ces divers châteaux, mais surtout à Weimar, la cour du grand-duc a conservé l'étiquette souveraine. Assurément la vie de famille est en honneur à ce foyer princier, où l'on aime à goûter les joies simples de l'intimité. Les bonbons que le grand-duc prend le plus volontiers sont ceux que lui envoie de Hollande la jeune reine, sa nièce, fabriqués de ses petites mains. Toutefois, cette simplicité gracieuse des habitudes n'exclut pas le décorum de cour, un décorum qui n'a rien de gourmé, de gothique, de suranné, mais qui marque le respect. Le souverain porte le titre d'Altesse Royale. En français, on lui dit aussi : Monseigneur, mais ce mot n'a pas de traduction en allemand; et quand on emploie cette langue, on dit au grand-duc : Altesse, comme on dirait à un autre : Comte ou Baron. Les deux filles du grand-duc et ses petits-fils, qui étudient au lycée de Cassel, ne sont qu'Altesses Sérénissimes. Mais son fils, grand-duc héréditaire, est, comme lui, Altesse Royale. Le titre suit les princes d'Allemagne à l'armée où ils débutent d'ordinaire comme lieutenants dans le premier régiment de la garde à Potsdam, accomplissant toutes les fonctions et corvées de leur grade, sauf le commandement des postes de garde, et traités d'Altesses, par leurs chefs comme par leurs inférieurs, dans le service, dans les commandements, dans les reproches, comme dans la conversation.

Au palais de Weimar, quand on a franchi la grille d'entrée, où le poste d'honneur monte la garde, on rencontre, dans les vestibules du palais, les hussards de la cour, non pas des hussards de régiment, mais des militaires détachés pour le service de messages et police, et qui portent une élégante tenue de fantaisie, avec la sabretache pendant sur les mollets, le colbach à plumet droit et la pelisse garnie de fourrures. Dans les appartements, la livrée, fort nombreuse, est bleu-de-roi avec galons héraldiques et boutons d'argent. Le service personnel du souverain est fait par des serviteurs en habit noir, à col brodé d'or. A table, un beau nègre en costume oriental et un chasseur vert, à baudrier de vénerie, à grosses épaulettes d'argent, se tiennent constamment debout derrière lui. Ces chasseurs, qui, dehors, portent le bicorne à panache blanc, ne

sont pas ici des valets de pied ainsi costumés par la fantaisie comme on en voyait encore à Paris, il y a trente ans. Ce sont vraiment des forestiers employés à la chasse princière, et qui sont appelés, pour la parade, à figurer dans le personnel du palais.

Les dignités de cour sont nombreuses : commandant du palais, maréchal de cour, grand maître, grand échanson, surintendant, dames, écuyers, aides de camp, chambellans et sous-chambellans alternant leur service au nombre d'une quarantaine, secrétaires, adjudants, forment un groupe respectable. Les pages même subsistent encore, au moins nominativement; il y en a cinq ou six au lycée de Weimar. Malgré les vastes proportions de la résidence, la suite n'y loge pas. Tous habitent en ville, et se présentent seulement pour leur service.

Le dîner de cour a lieu très ponctuellement à six heures. Pour s'y rendre et pour en revenir, le grand-maréchal passe le premier, le grand-duc s'avance ensuite donnant le bras à la grande-duchesse. Les dames suivent seules, et les messieurs ferment la marche. Le grand-maréchal indique à chacun sa place. Les bijoux que porte la grande-duchesse, et qu'elle a apportés de Hollande, magnifique héritage de la maison d'Orange, sont célèbres en Allemagne; le grand-duc a souvent au cou, le soir, la Toison d'or, et ses convives, la décoration du Faucon blanc ou de la Vigilance, qui est l'ordre propre au grand-duché; le ruban en est tout semblable à celui de la Légion d'honneur. L'oiseau étend ses ailes blanches sur émail rouge, à peu près selon la disposition et le dessin de la colombe dans l'ancienne décoration française du Saint-Esprit. L'ordre a, parmi ses grands-croix, le czar, le comte de Paris, le duc de Chartres et tous les souverains de l'Europe. Il compte environ treize cents membres : deux cent quarante dans les États du grand-duc, sept cent soixante dans les autres parties de l'empire allemand, et environ trois cents à l'étranger. Parmi ces derniers, une quinzaine de Français : le maréchal de Mac-Mahon, le capitaine vicomte de Lastours, le comte de Saint-Maurice, le marquis de Clermont-Tonnerre, le marquis de Beauvoir, Saint-Saëns et Paul Viardot. Plusieurs aussi des hôtes de la cour sont chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appartenant à la branche protestante et séparée de l'ordre de Malte. Leur croix blanche a huit pointes, comme celle des chevaliers catholiques, mais ceux-ci ont des fleurs de lis entre les branches de la croix, tandis que les *Joaniters* allemands y placent un aigle. Selon le train ordinaire, la grande-duchesse, après le repas, tient cercle fort peu de temps. On s'assoit, si elle vous y invite; elle cause avec agrément et bienveillance : à huit heures, elle se lève, salue chacun et se retire. Le fumoir où le

grand-duc conduit alors les messieurs est une serre chaude du second étage, avec des plantes vertes et des statues blanches. Le café est présenté par les domestiques, mais c'est le prince lui-même qui fait, en causant, les honneurs de ses gros cigares. Avant neuf heures, il donne congé.

L'étiquette permet au souverain de visiter ses sujets et d'accepter leurs invitations. Le grand-duc dîne parfois chez les dignitaires de sa cour, et il n'est pas rare de le voir venir, sans aucune suite et sans apparat, prendre le thé du soir dans quelque salon ami, où sont réunies cinq ou six personnes. Il prend familièrement part à la conversation : le seul cérémonial qui rappelle son rang, dans ces circonstances, est que son hôte et son hôtesse vont le recevoir au bas de leur escalier et l'accompagnent, au départ, jusqu'à la porte.

Aux repas de fête, les officiers du régiment de Weimar sont invités, jusqu'au grade de capitaine. Le Corps diplomatique complète la cour. Plusieurs puissances, en effet, conservent à Weimar une représentation officielle, dont il ne faudrait pas exagérer l'importance politique, mais qui atteste, tout au moins, la courtoisie des bons rapports. La Russie notamment, la Saxe royale, la Prusse, ont leurs légations accréditées près le gouvernement grand-ducal.

Les bals de cour, donnés à la résidence même, ou présidés par la grande-maîtresse de cour, dans un palais voisin, commencent à neuf heures et sont terminés à une heure. La danse, d'ailleurs, n'est pas le seul divertissement de ce groupe intelligent et lettré. Tantôt un professeur de l'université d'Iéna est prié de venir donner une conférence littéraire ou même scientifique à la cour. Tantôt des artistes sont invités à se faire entendre. On joue la comédie de salon, ou bien on lit en commun une pièce nouvelle qui arrive de France, chacun se chargeant d'un personnage et les lecteurs alternant, selon leur rôle. La grande-duchesse prend volontiers part à ces amusements, qui sont toujours du genre châtié.

Comme carrossiers, pour le service de cour, de grands étalons noirs ou isabelle sont seuls admis. Ils sont logés, au nombre d'une soixantaine, dans des écuries-modèle, véritable palais, voisin de la résidence. Ils viennent d'un haras spécial que possède le grand-duc, et qui a obtenu le prix d'honneur au concours hippique de Berlin. Quand on attèle à quatre, ce n'est pas pour la pompe, mais pour l'amusement, le souverain aimant à conduire à la fois deux paires de petits chevaux noirs, drôlement harnachés, qu'il a ramenés d'Espagne. Les équipages de cour sont corrects, mais sans recherche. Les souverains sortent sans escorte; les armoiries, la livrée, les plumes flottantes du chasseur placé à côté du cocher, étant pour tous une désignation suffisante, tout le monde salue

respectueusement au passage. Les postes sortent alors tout entiers, présentant les armes et observant le règlement spécial de l'armée allemande, qui astreint le soldat, d'ailleurs immobile, à tourner successivement la tête des deux côtés, quand son supérieur passe devant lui, de manière à le suivre des yeux, le regardant toujours en face, avant, pendant et après son passage.

*
* *

Ce rapide coup d'œil sur la cour de Weimar serait trop incomplet si je ne terminais par un mot sur les objets de son culte, sur les lettres et les arts. Le souverain de ce petit Etat, enserré par l'étreinte du géant et privé de tout rôle extérieur, s'est philosophiquement réfugié dans l'idéal. Il s'est fait le pontife éclairé des traditions de son pays. Sa capitale fut, il y a cent ans, l'Athènes du Nord; il maintient les reliques de ce grand passé et veille sur l'héritage avec un soin passionné. L'Europe a retenu les noms des artistes qui ont illustré le grand-duché, depuis Sébastien Bach jusqu'à l'abbé Litsz; le grand-duc entretient encore ce feu sacré. Le théâtre de Weimar, construit par Gœthe, administré par la Couronne, est l'un des plus justement célèbres en Allemagne. Charles-Alexandre veille lui-même au choix des pièces, choix toujours inspiré par les strictes convenances, et obstinément défendu contre le répertoire bizarre ou aventuré, contre *Ibsen*, notamment, si facilement accueilli sur d'autres scènes moins scrupuleuses. Il veille aussi à l'exécution musicale, assurée par un orchestre de premier ordre, que conduit un vrai maître. C'est là qu'il faut entendre les opéras de Mozart, chantés, accompagnés, écoutés avec religion, sans coupures, sans arrangements modernes, dans toute la naïveté scénique de l'origine. Pour ne pas troubler le recueillement universel de l'auditoire, le grand-duc n'occupe pas d'ordinaire sa loge de gala, qui remplit tout le fond du théâtre. Les fauteuils princiers y demeurent majestueusement vides. Il se place, sans bruit, dans une loge d'avant-scène, où on le voit à peine et où son entrée, son séjour, sa sortie, passent presque inaperçus. Il veille même à la tenue et bonne renommée des interprètes, si honorablement réputés partout, qu'un père de famille, un général autrichien, opposé à la vocation musicale de sa fille, consentait récemment à la laisser chanter, y mettant pour condition expresse que ce serait seulement sur la scène de Weimar.

La peinture a aussi son temple, le musée grand-ducal, récemment consacré aux œuvres de Rubens, d'Holbein, de Ruysdaël, et aux fresques modernes de Preller qui représentent les scènes de

l'*Odyssée*. Depuis 1868, une florissante école de peinture a été fondée. Et, de nos temps, on a vu même l'initiative privée s'exercer, — chose nouvelle à Weimar, — en dehors de l'action grand-ducale, pour créer un musée d'art rétrospectif, une sorte d'hôtel Cluny, où les modèles du goût, depuis quatre siècles, s'offrent à l'admiration et à l'étude.

Mais, avec l'art, les grands noms littéraires furent la gloire de Weimar. Ces noms, le présent les répète sans se lasser. Les images de Gœthe et de Schiller, en pied et en buste, en bronze et en plâtre, leurs maisons, leurs livres, leurs meubles, leurs reliques, pourrait-on dire, sont gardées avec une religion ardente. La magnifique bibliothèque grand-ducale est le sanctuaire de ces deux gloires. Les manuscrits des deux grands hommes offrent un spécial intérêt. Ceux de Gœthe ont été légués par sa famille à la souveraine elle-même, qui les fait en ce moment revoir, étudier, classer, éditer à ses frais. L'écriture posée, nette, calme, de Gœthe, comme ses traits, si sereins dans leur noble puissance, accuse les facultés actives mais réglées de cet esprit fécond, servi par les circonstances heureuses et par les sourires de la destinée. Né dans l'aisance, célèbre dans sa jeunesse, ami des souverains et même dignitaire de leur cour, il a donné la pleine mesure d'une existence remplie, dans la paix des honneurs et la sécurité de la situation : il fut à la fois poète, penseur, savant, philosophe, architecte, paysagiste, négociateur, professeur, collectionneur, ministre d'État, se dépensant dans ces occupations si diverses avec une prodigalité sans calcul et dans la quiétude du plus riche tempérament mis en pleine valeur par la prospérité. Tout au contraire, l'écriture heurtée de Schiller, comme la silhouette tourmentée de son masque expressif, montre ce qu'il fut : un lutteur, combattu d'abord dans sa vocation d'écrivain, soldat sans le vouloir, et ne rencontrant qu'après bien des aventures la princière hospitalité de Weimar. Il est difficile de refuser un salut à ce poète d'autrefois, qui, du fond de son Allemagne, adressait ingenument à la Convention nationale un poignant plaidoyer en faveur de Louis XVI!

Les phrases des manuscrits de Gœthe sont relativement courtes. Il commença, en effet, à la cour de Weimar, une réforme radicale dans la langue allemande, réforme pratique et qui a fait lentement mais sûrement son chemin depuis lors, en sorte que nos temps la voient presque entièrement accomplie. Elle consiste à remplacer par des phrases coupées, brèves, la majestueuse période de la vieille langue, qui, souvent, suspendait autrefois le sens pendant une page entière, en rejetant à la dernière ligne le verbe principal.

Le réformateur de Weimar ne pensait pas sans doute que cette

assimilation de la langue allemande aux autres langues de l'Europe amènerait une seconde réforme, une seconde assimilation plus radicale; il ne prévoyait pas qu'en acceptant la coupe brève de la phrase des autres pays, l'Allemagne en viendrait tout naturellement à adopter aussi leur alphabet, abandonnant les caractères spéciaux de son écriture nationale. Cette réforme a suivi l'autre; elle est, à cette heure, à moitié faite : beaucoup de livres, une grande partie des journaux allemands s'impriment aujourd'hui dans les caractères de notre langue; sur les registres d'hôtels, presque tous les noms propres sont écrits avec ces nouveaux caractères; le vieil alphabet d'autrefois, dont le dessin spécial isolait la littérature allemande, est appelé à disparaître graduellement. Ceux des Allemands qui répugneraient à cette transformation de l'écriture marqueraient peu de confiance en la valeur de la production nationale. C'est rendre, au contraire, hommage au génie de son pays que travailler à l'imposer en le dévoilant à tous, en le popularisant, en le dépouillant de son manteau fermé. Si Gœthe, par exemple, est vraiment grand, comment l'Allemagne ne se réjouirait-elle pas de voir son œuvre plus comprise, plus rapprochée de l'Europe lettrée, par l'adoption des caractères d'écriture usités dans le monde entier, par une assimilation matérielle qui supprime l'une des barrières élevées entre les intelligences?

Si ce sont, comme le pensent les belles âmes, si ce sont ces grandes ombres d'antan qui ont défendu, de nos jours, le trône de Charles-Alexandre contre la rapacité d'autrui, il leur paye royalement sa dette. Il lui plaît de s'envelopper dans leur gloire et de se faire le religieux gardien de leur domaine. C'est agir en prince avisé; c'est s'assurer, contre les menaces de l'avenir, des alliés reconnaissants et fidèles, je veux dire tous ceux qui goûtent le beau!

L. DE LA BRIÈRE.

LE SOCIALISME CHRÉTIEN[1]

VI. LES DERNIÈRES ÉCOLES (*suite*). CONCLUSIONS.

Nous avons laissé l'Œuvre des cercles et l'*Association catholique* au moment où elles se séparent d'un rédacteur compromis par des déclarations plus imprudentes, à vrai dire, qu'inattendues. Revenons à elles : elles le méritent par leur constance, par leur talent, mais aussi par la sympathie étroite qui les unit à un mouvement quasi européen.

Le gros du parti ne veut pas la suppression du capital. Rien de plus évident. C'est pourquoi il a toujours distingué : le socialisme, qui supprime le capital privé ; — le capitalisme, qui lui donne la prépondérance sur le travail ; — et le catholicisme social, qui les unit. Nous rejoignons ici l'école autrichienne, ou, du moins, nous constatons, sur un des points les plus importants, l'alliance conclue et maintenue avec elle.

Mais « l'union » du capital et du travail, qu'est-ce qui doit la réaliser? Comment doit-on la réaliser? C'est toujours là le grand problème. Or, avec ou sans M. Lœsewitz, l'*Association catholique* maintient que ce doit être l'action de l'Etat. Dans son numéro du 15 mars 1887, elle rapportait les réponses faites par des ouvriers anglais à un questionnaire : ces ouvriers avaient répondu qu'à aucun prix ils n'entendaient rien demander à leurs patrons, ni versements aux caisses d'assurances, ni indemnités forcées en cas d'accidents, ni retraites ; que les patrons, disaient-ils, donnent le salaire librement convenu, et que chacun fasse ses affaires à son idée. L'*Association* trouvait ces déclarations très fières ; mais elle ajoutait que, tout en les louant, à un certain point de vue, le pouvoir ne devait pas les écouter.

« Le pouvoir, *custos justi*, disait-elle[2], a un devoir qui domine tous les autres, celui d'agir et de gouverner pour le bien commun... Or, s'il y a un bien commun évident, c'est l'ordre, la paix, la sécurité publique assurés par un degré normal de prospérité matérielle,

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 juillet 1890, 25 mars, 25 juin, 25 décembre 1891 et 25 janvier 1892.

[2] 15 mars 1887.

garantissant le droit de chacun de vivre dans des conditions conformes au droit naturel; et s'il y a une justice évidente, c'est l'équitable participation de tous aux charges sociales et aux sacrifices qu'implique l'obtention de ce bien commun. Il y a là une question de justice stricte, — qu'on l'appelle sociale ou légale, — à laquelle nul ne peut se soustraire. »

Mais à quoi donc aboutissent ces réflexions? A demander, comme l'avait fait Lœsewitz, l'assurance obligatoire et, qui plus est, la fixation officielle[1] de la quote-part à faire verser respectivement par le patron et par l'ouvrier; puis l'association obligatoire[2], puis enfin la corporation obligatoire et obligatoirement réglementée.

Il est fort intéressant de suivre ici la marche des idées dans le sein de l'école. Lorsqu'on avait fait appel à M. Ch. Périn pour la rédaction d'une sorte de manifeste dans le premier numéro (année 1876), on lui avait permis de se plaindre des préjugés faisant « qu'on n'aperçoit dans la corporation chrétienne que le monopole et la réglementation du travail, qui n'y sont plus pour rien... » On lui avait laissé dire : « La corporation ne peut plus être, de nos jours, ce qu'elle était au temps de saint Louis, ni ce qu'elle était au temps de Louis XIV. La liberté du travail, aussi bien que la complète liberté des travailleurs, sont entrées dans nos mœurs et dans notre droit; elles n'en sortiront plus. On ne verra pas le travail se replacer dans le régime restrictif des anciennes maîtrises; mais ce qui est de tous les temps, c'est le patronage charitable des classes dirigeantes envers les classes ouvrières. » M. de Mun tenait le même langage. A l'en croire, il s'agissait de prendre aux corporations du moyen âge leur idée fondamentale, c'est-à-dire la solidarité chrétienne entre le maître et l'ouvrier; mais les engagements réciproques devaient être « absolument libres ».

Ce libéralisme ne dura point longtemps; mais on ménagea les transitions. On commença par dire[3] : « Point de corporations, sinon celles qui se seront formées d'elles-mêmes; une fois qu'il y en aura de telles, nous verrons à demander pour elles des encouragements qui n'entament pas, qui fortifient, au contraire, leur autonomie; puis, si le mouvement se propage et si nous voyons que la plupart des métiers se reforment en corporations, alors la question d'obligation pourra devenir opportune ». Il y a une fable où un berger, la flûte à la main, commence par inviter les poissons

[1] Article cité du 15 mars 1887.

[2] « De l'insuccès des associations libres, avait dit celui-ci (15 janvier 1886), on ne peut conclure légitimement qu'à la nécessité d'associations obligatoires. »

[3] Voy. article de M. de Bréda, dans l'*Association* de décembre 1882.

à se jeter aux pieds d'Amaryllis; mais quand il voit que les poissons n'accourent pas, il se décide à lancer le filet. Les corporations libres n'ont pas mis beaucoup d'empressement à se former : les bergers de l'*Association catholique* ont alors mis de côté l'idée de liberté, et l'idée de contrainte a pris de plus en plus corps au milieu d'eux; du moins ont-ils réclamé pour les corporations de tels avantages, que l'existence fût rendue à peu près impossible à tous ceux qui voudraient vivre à l'état d'indépendance. Quand on ne peut pas prendre les poissons au filet ou à l'hameçon, il y a un autre moyen de s'en emparer, c'est de dessécher l'étang ou le cours d'eau dans lequel ils vivent. Dans le premier numéro de 1884, M. de La Tour du Pin-Chambly s'inspirait, j'imagine, de cette idée, car il prononçait une vive attaque contre les conceptions déjà vieillies, suivant lui, de la corporation libre. « Les disciples de Ch. Périn et de Le Play ne paraissent pas soupçonner la différence profonde qui doit exister entre l'association et la corporation... Ils ne paraissent pas assez comprendre qu'une corporation est une *institution d'Etat*, placée en *dehors du droit commun*, puisqu'elle ne saurait subsister qu'en vertu d'un droit propre, indépendant, une fois qu'elle est constituée, du bon vouloir des associés eux-mêmes. La corporation libre, telle qu'ils la prônent, n'est pas une corporation, mais une simple société. » Le vaillant écrivain ne peut prendre sur lui d'encourager ces simples sociétés; elles succombent inévitablement, dit-il, sous l'action de la liberté du travail. Si donc il y a un antagonisme entre la liberté du travail et la corporation, et si cette dernière est si nécessaire, que faire, sinon supprimer la liberté du travail? Et ainsi l'on arrive à cette formule : « Le régime corporatif, ayant pour base la corporation privilégiée. » Mais « des privilèges », il y en a de bien des natures. Être simplement « reconnu » ou « reconnu d'utilité publique », c'est déjà être en possession d'un privilège qui peut être, qui est presque toujours mérité et justifié; mais on va voir ce que demandent les partisans de la nouvelle corporation, et on jugera ce que deviendrait avec eux la liberté des travailleurs cédant à la criminelle fantaisie de vouloir travailler, chez eux, à leur mode et à leur idée.

« Notre système corporatif est libre, en ce sens que personne n'est tenu d'y entrer; mais nous demandons pour ceux qui voudront collaborer avec nous, sur ce terrain de réorganisation sociale, des encouragements, des prérogatives et des garanties. Avant tout, ce qu'il nous faut, c'est une institution publique créant l'organisation corporative légale, une loi organique du travail établissant, dans chaque corps de métier, une corporation dans laquelle personne ne sera contraint d'entrer, mais qui sera investie de prérogatives

légales, telles que : la représentation officielle du métier, le droit de faire des règlements applicables aux membres de la corporation et exécutoires après approbation, comme ceux des conseils municipaux, le droit d'avoir des apprentis, le droit de vote dans les élections, non seulement corporatives et professionnelles, mais encore politiques, le droit de désigner un certain nombre de membres pour les charges municipales, le droit de désigner les prud'hommes ; on pourrait même joindre à ces prérogatives de juridiction certains avantages fiscaux, tels que des dégrèvements de patente et l'affectation à la caisse corporative de certaines *taxes, douanes* et *octrois.* En résumé, la corporation, ainsi légalement reconstituée, jouirait d'un ensemble d'avantages exclusifs, ainsi qu'il en va, par exemple, en matière d'enseignement pour l'Université et les corps académiques qui, seuls, sont admis, à l'exclusion des établissements libres, aux faveurs et aux privilèges officiels [1]. »

Après avoir ainsi obtenu, — peu fièrement, — les faveurs et les privilèges, il ne reste plus qu'à s'affranchir de la servitude, en accumulant les résultats des avantages exclusifs dont on a joui. C'est bien ce que deux ans après (15 mars 1887) dira hautement M. de La Tour du Pin-Chambly : « Une saine politique sociale s'attachera sans doute à honorer, à développer les œuvres de charité. Mais elle ne se bornera pas à cela et tendra à promouvoir la formation d'associations réellement sociales, c'est-à-dire formant des organismes parfaits de la société, voire même de *petits Etats dans l'Etat.* » C'est ce qui s'appelle ne pas reculer devant les mots et avoir le courage de son opinion. Encore peut-on trouver que l'auteur ne voit pas toute la beauté du système : non seulement les corporations seront de petits Etats dans l'État, mais ce sont elles qui formeront le véritable Etat, et l'Etat proprement dit dépendra d'elles. N'est-ce pas évident, puisqu'en dehors d'elles aucun travailleur libre ne sera plus ni électeur ni éligible, et que, non contentes d'être soustraites à des impôts de droit commun, elles verront affluer dans leurs caisses les produits de certains impôts payés par les autres?

Donc tout devra venir à elles, l'argent public comme l'argent privé. Tout capital sera pourchassé qui n'entrera point dans une corporation. Dites si aucun socialiste d'aucune école a jamais déclaré au capital une guerre aussi ouverte : « On caresse toujours l'idée de la corporation libre (vous voyez que nous sommes loin du point de départ), comme si l'obligation n'était pas le principe même du lien corporatif. Une corporation sans obligation est un

[1] Article de M. de Ségur-Lamoignon, dans l'*Association catholique* de juillet 1885.

couteau sans ressort, avec lequel on ne saurait porter un coup qui vaille à la domination du capital — comme il le faut pourtant[1] ! » Donc, les corporations seules pourront être riches et les patrimoines corporatifs remplaceront les banques et les caisses. C'est aux corporations qu'il faudra demander, en temps de crise, des subventions ou des emprunts, et ce ne sera pas seulement l'essor de l'industrie qui dépendra d'elles, ce sera la vie, ce sera la fortune publiques.

Voilà, ce semble, les ouvriers, membres des corporations, bien affranchis des exigences du capital et devenus maîtres et seigneurs. Ne pensons point à ceux qui voudraient conserver leur indépendance et qui ne le pourront pas; ne songeons qu'à ces corporations mêmes que nous tenons pour légalement instituées, déjà riches et prospères. L'institution n'est pas sans soulever d'assez sérieuses difficultés.

Quels seront les rapports de la corporation tout entière et de ses chefs avec les ouvriers proprement dits? L'*Association catholique* et l'*Œuvre des cercles* tiennent à conserver des ouvriers et des patrons. Les patrons géreront leurs usines ou leurs ateliers selon les règles de la corporation; ils verseront une part de leurs bénéfices au patrimoine corporatif et feront du reste ce que bon leur semblera. Les ouvriers seront-ils admis à participer à ces bénéfices? Cherche-t-on à leur faciliter les moyens d'arriver à un petit capital ou à devenir eux-mêmes des patrons? C'est exactement le contraire que l'on veut et que l'on poursuit. La participation aux bénéfices est déclarée une utopie socialiste. L'ouvrier, certes, a des droits : il a droit au foyer, il a droit à un salaire proportionné aux besoins de sa famille, il a droit à l'ascension professionnelle, — mais le laissant dans sa profession et dans sa sphère : il a droit enfin à une retraite. Mais de tels avantages demandent en retour que chacun demeure à sa place, que l'ouvrier reste ouvrier et le patron patron. « Prétendre effacer ces distinctions sociales, c'est vouloir, nous affirme-t-on, créer un ordre de choses contraire à celui que Dieu a institué dans le monde, et dont l'observation des faits, aussi bien que la raison, démontrent la nécessité[2]. » La nécessité des distinctions sociales par la diversité des fonctions, tout le monde l'admettra ; mais ne jouet-on pas ici sur les mots, et ne veut-on pas nous insinuer que

[1] *Association catholique* d'octobre 1885. Cet article avait d'abord eu pour titre : *Le socialisme chrétien*, titre que « certaines susceptibilités », dit la Revue, firent modifier dans le numéro suivant; on le remplaça par celui-ci : *La question sociale chez les catholiques allemands.*

[2] *Le Régime du travail*, avant-propos, II.

quiconque est né dans une sphère y est et doit y rester par une destination spéciale de la Providence? Veux-je dire de mon côté que les chefs d'industrie devraient ménager eux-mêmes à leurs travailleurs les moyens de s'élever jusqu'à eux? Certes non, rien ne les y oblige; ce que je veux simplement observer, c'est que la corporation obligatoire, ne laissant plus pratiquement à aucun travailleur le moyen de faire ses affaires lui-même, tend à perpétuer indéfiniment des castes immobiles et des classes fermées.

Mais ces corporations, à leur tour, elles formeront, en face les unes des autres, des personnalités distinctes et très souvent rivales. Rien de mieux, si chacun est libre, libre d'entrer dans une corporation, libre d'en sortir. Alors on aura les avantages de l'initiative individuelle fortifiés de ceux de l'association. Mais si la corporation est obligatoire et privilégiée, il faut que celui qui la rend obligatoire dise jusqu'où elle doit s'étendre et si telle profession doit en avoir une ou plusieurs, qu'il fixe à chacune son champ d'action, ses privilèges, ses ressources, qu'il intervienne dans la concurrence qu'elles se font; à lui de dire, par exemple, en combien de corporations doit se constituer la filature, et si ceux qui mélangent la soie et le coton ne doivent pas payer une double amende, une amende à la corporation de la soie et une amende à la corporation du coton, etc. C'est toute la série des demandes de monopole et des interdictions et des procès de l'ancien régime, dont les corporations autrichiennes, on l'a vu, veulent déjà nous ramener la mode. Mais, dès lors, l'intervention incessante de l'État devient inévitable : qu'il soit un instant besogneux, il vendra sa protection ou sa tolérance. Quelle que soit celle des deux puissances qui l'emporte (mais il est impossible qu'à la fin ce ne soit pas l'État) le public sera toujours sûr d'avoir à subir une tyrannie.

*
* *

Pour sortir de ces difficultés, — et de quelques autres, — les socialistes chrétiens ou catholiques sociaux ont, à la vérité, un moyen qui, en théorie, est merveilleux. Tous les industriels seront chrétiens comme leurs ouvriers, et les gouvernements le seront aussi : tous seront soumis à l'Église, et le Pape, devenu l'arbitre de tous les différends, les tranchera tous conformément à la justice absolue et infaillible.

Dans ce point de vue nouveau, il est certain que le socialisme d'État est dépassé, et nous ne nous refuserons pas à dire qu'il est corrigé et amendé. S'il nous fallait accepter un socialisme d'État, nous l'aimerions mieux d'un État chrétien que d'un État païen ou révolutionnaire. Il n'y a rien de plus facile à concéder. D'autre

part, les hommes de l'*Association catholique* ont beau être attachés à la doctrine qu'ils appellent interventionniste, nous devons leur donner acte de leurs déclarations multipliées, que, si l'État n'est pas aussi chrétien qu'eux, ils cessent de compter sur son action pour guérir les maux de la société. « L'État, disent-ils [1] (entendez l'État réduit à ses propres forces), est impuissant à satisfaire le prolétariat. Il n'a pas la force morale nécessaire... A l'Église catholique seule appartiennent les droits et les moyens de remettre toutes choses dans leur ordre et à leur place... » (sous-entendez par l'action docile des pouvoirs publics [2]). Ce n'est pas seulement l'État proprement dit dont le rôle est subordonné à cette condition d'obéissance et de dévouement, c'est l'association professionnelle elle-même, c'est la corporation. Quand M. Lœsewitz développa son socialisme économique où le capital était attaqué directement et absolument condamné, M. de Mun, en l'arrêtant, ne manqua pas de lui dire que les choses changeaient d'aspect suivant qu'elles étaient soutenues ou non par l'esprit religieux. Il lui rappela l'avis n° III du Conseil des œuvres : « L'association professionnelle doit être catholique. Là est la condition indispensable de sa vitalité. La création d'associations professionnelles en dehors de l'action religieuse serait une source de dangers. » M. Harmel, enfin, donne une formule qui embrasse le problème tout entier; oubliant cet appel courageux qu'il avait fait aux initiatives individuelles, il s'écrie [3] : « Nous ne voyons qu'un seul remède, c'est que l'autorité du Pape soit reconnue du monde entier, sa direction acceptée par les peuples. »

Nous touchons ici à des questions si délicates qu'il est nécessaire de nous arrêter quelques instants pour bien marquer le caractère des opinions que nous repoussons et celui de l'opposition que nous leur faisons.

On peut dès le premier abord être étonné de voir des économistes si convaincus, jusque-là, des vertus de la corporation et si empressés à dire qu'elle mérite des privilèges politiques, lui dénier ainsi toute vertu intrinsèque; car enfin si la religion est bonne à tout, il n'en est moins vrai qu'il y a dans les sciences et dans les arts des théories ou des pratiques ayant en elles-mêmes une valeur essentielle, indépendante de toute considération surnaturelle et religieuse. Qui méconnaîtrait cette vérité tomberait vite dans le ridicule et dans l'absurde. Et cependant ne trouve-t-on pas une erreur

[1] *Association catholique* de décembre 1880.
[2] Ce qui ressort, avec une surabondante évidence, de tous les textes cités plus haut.
[3] *Association catholique* de décembre 1889.

toute pareille chez ceux qui nient l'existence de lois naturelles en économie politique? Et n'est-ce pas nier l'existence de ces lois que de dire : un régime industriel sera complètement impuissant ou sera parfait suivant que ceux qui le pratiqueront prendront ou non l'avis de leurs supérieurs ecclésiastiques? Tout chrétien pensera que ses fournisseurs feraient bien d'être honnêtes, feraient bien d'aller à la messe, d'y envoyer leurs employés; mais cette opinion n'a rien à voir avec la nature de la comptabilité, avec le système de vente, avec la réduction plus ou moins bien entendue des frais généraux, avec le choix des lieux d'achat, etc., etc. Les patrons et les ouvriers font-ils bien ou non de se syndiquer, et l'Etat doit-il accorder ou refuser des privilèges à ceux qui se syndiquent? c'est là bel et bien une question économique et qui doit être avant tout résolue par des raisons ou des faits économiques.

Allons-nous dire que les idées morales et les idées religieuses sont indifférentes à la prospérité d'une nation et au succès de son régime industriel? Assurément non; mais avec des écrivains qui sont surtout des hommes d'imagination et de polémique oratoire, il faut prendre ses précautions soigneusement. La question est celle-ci : qu'est-ce que la pratique sociale de l'honnêteté et de la charité, qu'est-ce que la mise en honneur des vertus chrétiennes appellent dans la vie économique? Est-ce une extension de la liberté? Est-ce au contraire une réglementation dite paternelle et une organisation sur le modèle de Salente? On n'a qu'à suivre le développement graduel et surtout les déviations de la doctrine de l'*OEuvre des cercles* pour bien voir l'opposition et la divergence de ces deux tendances. La première a été éloquemment soutenue par M. Périn : la pratique universelle de la charité chrétienne pénétrerait si bien de sa vertu toutes les inventions et toutes les conventions et tous les agissements de la liberté, que les lois restrictives deviendraient inutiles, et aucun État ne serait plus tenté de recourir à l'emploi de ces faux remèdes qui, sous prétexte d'arrêter les écarts ou les troubles de la vie, l'endorment et la paralysent. Voilà la première méthode : elle consiste à développer tout à la fois, autant qu'on le peut, le christianisme et la liberté. La seconde consiste à dire : rendons les peuples chrétiens, et alors nous pourrons faire accepter une organisation qui se chargera de régler tous les rapports, de protéger efficacement tous les droits, de satisfaire tous les besoins, de concilier tous les intérêts. Quand toute la société sera chrétienne et quand tous les Etats seront chrétiens, c'est alors que les pouvoirs comprendront l'étendue de leur responsabilité devant Dieu et de leurs devoirs envers les hommes; c'est alors qu'ils s'inquiéteront des enseignements de

l'Eglise, pour assurer, en tout, le bien commun par un ensemble de lois organisatrices auxquelles rien n'échappera et qui donneront au travail humain sa forme définitive et complète.

Voilà, encore une fois, les deux thèses. Nous sommes pour la première, et nous prétendons de plus que l'Eglise ne veut pas de la seconde. Sans aucun doute, l'Eglise, dans tout ce qui ne touche pas au dogme et aux mœurs, évite prudemment les formules absolues; ou quand elle en pose une qui est telle, c'est presque toujours pour la juger défectueuse et condamnable. Si un économiste chrétien, par exemple, écrivait une phrase comme celle-ci : « L'Etat ne doit pas intervenir dans les questions économiques », ou comme cette autre : « L'Eglise n'a rien à voir dans le régime industriel des peuples »; il aurait des chances de la voir figurer dans un *syllabus* nouveau des erreurs contemporaines. C'est qu'en effet il peut s'introduire dans le régime économique d'une nation bien des abus qui heurtent la morale ou qui oppriment la liberté de conscience : dès lors, il appartient à l'une et à l'autre des deux autorités d'intervenir. Mais la Papauté n'acceptera pas plus, croyons-nous, de régler les différends économiques, qu'elle n'a accepté de se prononcer pour ou contre les divers systèmes de gouvernement; et comme elle a repoussé l'offre de théocratie politique que lui faisait un instant l'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, ainsi elle repoussera les offres de théocratie économique qu'on a l'imprudence de lui renouveler.

Il faut bien le dire toutefois, on les lui renouvelle parce qu'on y est amené logiquement : si l'Etat doit régler les heures de travail, il doit régler les salaires et ce qu'on appelle le juste salaire; s'il doit les régler dans une industrie, il doit les régler dans toutes les autres, car elles se font toutes concurrence; et comme la concurrence est devenue internationale, il faut que la réglementation soit internationale elle-même pour que la protection soit efficace[2]. Or qu'y a-t-il, dit-on, de plus international que le pouvoir du Sou-

[1] Voy. *le Régime du travail*, p. 179.

[2] Dans la séance de la Chambre des députés du 29 janvier 1889, M. de Mun a exprimé la première partie de cette idée bien clairement : « Il n'est pas possible, dit-il, de faire une législation vraiment protectrice des travailleurs, sans aboutir à la nécessité d'une législation internationale des travailleurs, j'en suis absolument persuadé... Depuis la transformation de l'outillage, l'extension de la concurrence..., la question du travail a cessé d'être exclusivement une question nationale pour devenir de plus en plus une question internationale, parce que le marché du travail lui-même a cessé d'être national pour devenir le marché du monde. » Ici un autre député interrompait : « Il faudrait aussi une législation internationale du salaire. » Rien de plus logique en effet, et rien de plus logique aussi que de confier l'arbitrage international à la Papauté.

verain Pontife, père commun de tous les hommes de bonne volonté, chef impartial de la société parfaite et universelle?

Ici encore, nous sommes très loin de repousser toute idée d'une entente internationale, mais sur des questions bien précises, bien délimitées et quand la solution en est bien mûre. Il est de fait, d'ailleurs, que les conventions internationales se multiplient en matière de monnaie, d'hygiène, de transports, de communications postales et télégraphiques et déjà aussi en matière de répression. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que des peuples civilisés et des peuples chrétiens surtout s'entendent pour respecter, chacun de leur côté, certaines conditions d'un travail industriel vraiment humain. Mais voit-on la Papauté intervenir dans des questions de concurrence internationale et dans les régimes d'échange ou de protection des divers peuples? Il faudrait cependant qu'elle le fît, si elle devait aider les souverains à organiser leurs industries respectives et à assurer dans chaque corporation privilégiée l'ensemble des avantages temporels que l'*Association catholique* prétend dus à chaque travailleur.

Il ne nous reste plus qu'à résumer brièvement nos conclusions : c'est un travail qui nous est rendu bien facile par l'immortelle encyclique de Léon XIII.

*
* *

Toutefois avant d'en venir à l'encyclique elle-même, il ne sera pas inutile de rappeler certaines déclarations parties du centre catholique dans la période contemporaine : elles aideront à reproduire plus fidèlement la suite ininterrompue de la tradition.

En 1881, 1882 et 1883, une réunion de théologiens, travaillant avec l'agrément du Pape, rédigeait, à Rome, une série de propositions longuement étudiées sur le travail, la propriété, la répartition des gains[1]. Parmi les remarquables formules sorties de ces délibérations, il suffira de citer celles qui ont trait aux rapports du salaire et du capital. Elles étaient toutes dominées par cette proposition si sensée : « Chacun a droit à une part de gain qui correspond à la part qu'il a prise à la réussite de l'entreprise. » Il n'est point malaisé de remarquer la portée voulue de ce mot « réussite », et la préoccupation de résister au socialisme ouvrier, en lui rappelant les droits des autres facteurs de la production. Le travailleur, néanmoins, doit être payé le premier : et ni le capitaliste, ni l'entrepreneur, ne sauraient arguer de la disparition de leurs bénéfices pour se dispenser de payer des salaires; mais dans l'intérêt même des salariés, il est à souhaiter que ceux qui les emploient fassent

[1] Voy. l'*Association catholique* de décembre 1886.

des bénéfices; car si on peut les obliger à payer les ouvriers qu'ils ont engagés, on ne peut pas les obliger à en engager d'autres pour perdre à nouveau de l'argent.

« Il faut que le propriétaire de la valeur (de la chose qui sert de base à l'entreprise) gagne assez pour conserver un intérêt dans l'entreprise; mais puisqu'il n'engage ni son temps ni ses forces, pouvant les employer utilement d'une autre façon, et que le gain qu'il veut retirer dépasse généralement le nécessaire, il ne doit être contenté qu'après les autres participants (travailleurs et directeurs), lesquels travaillent pour gagner le nécessaire... Il y a, du reste, un intérêt général à ce que le propriétaire de la valeur puisse prélever un gain suffisant, pour conserver la valeur de la propriété, pour encourager l'épargne, le maintien et la création d'utiles entreprises économiques; mais cet intérêt est secondaire à côté de celui de la conservation de la vie humaine. » Toutes ces équitables pondérations n'empêchent pas que la formule ne soit nettement opposée aux tendances autrichiennes et à ceux qui les ont suivies.

Non moins conforme aux lois de l'économie politique « moderne » semblera cette formule : « Si le produit est l'effet d'un travail appliqué à la propriété d'un autre, il faut, en l'absence d'un droit acquis, un mutuel accord pour fixer le droit du travailleur et celui du patron. » Il est à croire que les rédacteurs de la proposition n'eussent point fait un pareil appel au « mutuel accord » ou au contrat, s'ils eussent eu la conviction qu'une des deux parties est forcément opprimée et hors d'état de stipuler librement.

Mais bientôt Léon XIII parle en personne.

Dans son encyclique *Immortale Dei* [1], sur la constitution des États, il rappelait que l'Église n'avait jamais favorisé l'accroissement indéfini du pouvoir central et de l'action de la loi proprement dite : « Toutes les institutions, disait-il, qui ont pour but soit de protéger les peuples contre les caprices tyranniques des princes, soit d'empêcher le pouvoir central (*summam rempublicam*) d'intervenir d'une façon importune dans les affaires municipales ou domestiques; toutes celles qui relèvent la dignité de la personne humaine ou sont de nature à garantir à chaque citoyen l'égalité des droits, l'Église catholique les a ou bien établies, ou bien prises sous sa protection, ou bien conservées : les monuments historiques des âges précédents sont là pour l'attester. » Sous Pie IX, en 1865, la *Civiltà cattolica*, qu'on a si souvent représentée comme l'organe officiel de l'absolutisme politique, avait dit en termes plus philosophiques ou plus techniques : « La doctrine de l'État de la Révolu-

[1] En 1885.

tion ne montre pas dans la société un organisme vivant, composé d'éléments organisés eux-mêmes, dont chacun a sa vie propre, ses propres lois, qui ne peuvent pas lui être enlevés. On n'y voit qu'un mécanisme inerte, fait de leviers et de rouages, qui ne saurait être actionné que par une force motrice extérieure, celle du gouvernement du moment. »

Ces textes ne visent point directement le régime industriel ou économique. Mais n'y sont-ils pas applicables? Ne nous préparent-ils pas à comprendre que la vraie théorie chrétienne est une théorie où chacun doit organiser sa vie propre (avec l'aide morale de la religion, sans doute, et sous la protection de la loi), mais sacrifiant le moins possible sa dignité au désir de se voir privilégié par le « gouvernement du moment! » Tout n'est point louable tant s'en faut, tout n'est point acceptable dans la vie des nations modernes. Quand Léon XIII n'était encore que le cardinal Pecci, archevêque de Pérouse, il savait (dans le carême de 1877) flétrir les abus de la civilisation contemporaine : la *production* considérée comme la fin suprême de l'homme, la surcharge des heures de travail, l'abrutissement des enfants « conduits dans des manufactures où la phtisie les guette au milieu de leurs fatigues précoces », la frénésie du travail arrachant la mère au foyer domestique, la fureur de tenir tous les hommes rivés à la matière, plongés et absorbés en elle; « d'un côté, des frémissements désespérés, qui n'attendent qu'un signal pour se convertir en des actes de sauvagerie; de l'autre, des divertissements obscènes, des danses condamnables, une corruption à la mode ». Mais il terminait cette énumération par ces paroles[1] : « S'il existe un moyen de faire cesser le mal contemporain et de conjurer les périls futurs, ce ne peut être que votre fidélité aux lois de Dieu et de son Église, manifestée courageusement par leur observance et les exemples d'une vie chrétienne... »

Mais, arrivé au trône pontifical, Léon XIII, qui ne le sait? semble avoir consacré toute son ardeur et toutes ses lumières aux intérêts des ouvriers. Armé d'une plus grande autorité, a-t-il modifié, sinon ses idées, au moins la manière de les faire pénétrer dans les esprits? A-t-il transformé ses conseils en ordres? A la place de ces vertus chrétiennes que tout prêtre a le devoir de recommander à chacun, a-t-il réclamé quelque organisation soumise à la direction et aux ordres de l'Église? Ce changement, l'encyclique *Immortale Dei* ne l'annonçait pas; les déclarations qui ont suivi ne l'ont pas réalisé.

Il est inutile de multiplier ici les citations. Les allocutions du Pape aux pèlerins[1] sont bien connues. Ne demande-t-il rien à la

[1] Un seul appel était fait « aux lois » : c'était pour interdire le « trafic sans humanité » du travail prématuré des enfants dans les manufactures.

loi? Il lui demande un petit nombre de garanties expresses, bien expliquées, et dont l'énumération fait comprendre que pour tout le reste il s'en rapporte à la liberté... « Ce qui est indispensable, c'est que, moyennant des règlements et des mesures sages et équitables, on garantisse les intérêts des classes laborieuses[2], on protège le jeune âge, la faiblesse et la mission toute domestique de la femme, le droit et le devoir du repos du dimanche. »

J'ai dit que, pour le reste, le Pape s'en rapporte à la liberté. N'est-ce pas invoquer, en effet, la liberté que de réclamer d'abord la liberté de l'Église, ainsi qu'il suit : « Ce qui importe par-dessus tout, c'est qu'on laisse à l'Église la liberté de ressusciter dans les âmes les principes divins et d'étendre sur toutes les classes de la société sa salutaire influence. » C'est bien encore invoquer la liberté que de préférer, pour la défense de la société, les œuvres de charité aux lois civiles[3], à la répression du juge, aux armes des soldats. Enfin est-ce l'esprit de réglementation et de privilège, ou est-ce le respect de la liberté qui prévaut dans cet appel à de nouvelles corporations : « Ce que nous demandons, c'est qu'on nous fasse revivre, au moins quant à leurs substances dans leur vertu bienfaisante, et multiplier sous telles formes que peuvent leur permettre les nouvelles conditions des temps, ces corporations d'arts et de métiers qui jadis, informées de la pensée chrétienne et s'inspirant de la maternelle sollicitude de l'Église, pourvoyaient aux besoins matériels et religieux des ouvriers, leur facilitaient le travail, prenaient soin de leurs épargnes et de leurs économies, défendaient leurs droits et appuyaient, dans la mesure voulue, leurs légitimes revendications. »

La dernière encyclique, tout à fait complète et admirablement coordonnée, mit à cet enseignement le dernier sceau.

Que le Souverain Pontife ait affirmé le droit de propriété et de propriété individuelle, qu'il ait mis en lumière le besoin que le capital et le travail ont l'un de l'autre, qu'il ait combattu les doctrines socialistes comme contraires au droit naturel, tout le monde pouvait s'y attendre, car Pie IX déjà l'avait fait. L'originalité de la

[1] Notamment dans l'audience du 23 février 1887.

[2] Léon XIII s'est expliqué plus d'une fois sur ce point : Les riches ont dans leurs richesses mêmes les moyens de faire respecter leurs intérêts et leurs droits. Il ne faut pas que la pauvreté soit un obstacle à la revendication du droit du pauvre. S'il existe de ces obstacles, la loi doit s'appliquer à les lever.

[3] Dans son dernier discours aux pèlerins (octobre 1891), il a insisté de nouveau : « Il est certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais de solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures. »

dernière encyclique nous paraît être dans ce double souci qui l'inspire depuis le premier mot jusqu'au dernier : rappeler aux incroyants que sans religion la question sociale est inextricable; rappeler aux croyants qu'il faut demander à l'Etat le moins possible, une fois qu'on a obtenu de lui « ce qui est nécessaire pour repousser les abus et écarter les dangers ». En d'autres termes, la religion veut-elle surtout apprendre aux hommes à obéir aux lois, et sont-ce les lois qui règlent la juste distribution des avantages humains? Ou bien les lois, qui s'en remettent à la liberté des conventions, doivent-elles laisser à la religion la liberté d'établir l'harmonie durable des contractants par sa vertu morale et sa force de persuasion? La réponse n'est pas douteuse. « La question qui s'agite est d'une nature telle, dit Léon XIII, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. » En effet, la propriété privée est déclarée non seulement nécessaire, comme l'avait dit saint Thomas, mais de droit naturel (ce qui prouve que le Pape actuel admet qu'on puisse respecter le thomisme en le louant d'abord, mais aussi en le complétant). D'autre part, il est rappelé que « si c'est un devoir de donner de son superflu, c'est un devoir dont on ne peut procurer l'accomplissement par les voies de la justice humaine ». Comment donc obtenir que le propriétaire et le capitaliste n'attendent pas les menaces ou la guerre même pour se préoccuper des travailleurs? « En leur infusant l'esprit du christianisme », répond le Saint-Père. Logiquement, les communistes lui donnent raison, car ils ne veulent, disent-ils, entendre parler ni de charité ni d'espérances chrétiennes à trop longue ou trop incertaine échéance. Mais, comme c'est le droit de propriété qui fait les maîtres, les riches et les gouvernants, ils demandent la suppression de la propriété : avec elle disparaîtront enfin les gouvernants, les maîtres et les riches. L'Etat ne peut-il donc rien, et ne doit-il rien faire? Ce n'est certes point là la pensée de l'encyclique : mais remarquons de quelle manière est présenté pour la première fois le rôle de l'Etat en ces matières : « L'Eglise estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute, et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours. »

La formule générale est modeste; mais cette part de concours a besoin, ce semble, d'être précisée. C'est ce que n'avait jamais fait aucun document pontifical. Avec l'art des divisions qui caractérise la théologie, la dernière encyclique demande à l'Etat, en matière économique, huit services ou huit genres de concours bien comptés et soigneusement numérotés.

1° Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est « un concours

d'ordre général, d'où découle spontanément la prospérité publique. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs. »

2° On demande ensuite à l'État d'être égal pour tous, et de favoriser ce qui peut servir au bonheur de tous. — C'est presque la définition même de la loi.

3° S'il doit protéger toutes les classes, l'État doit cependant une plus grande sollicitude aux plus faibles qui ne se font pas un rempart de leurs richesses. — Rien de plus évident chez des peuples chrétiens, qui, par exemple, entre un théâtre et un hôpital nécessaire à construire, n'hésiteront point à donner la préférence à ce dernier, ou qui, transformant une capitale, n'iront pas accumuler tous les travaux dans les parties riches, mais tiendront à assainir les parties pauvres, et ainsi de suite.

4° Il faut écarter avec sagesse les causes de conflit qui amènent les grèves. — Il est, en effet, des causes qui tiennent à des abus personnels dont la justice doit connaître, ou à des excès de zèle administratif qu'il est prudent de réprimer, ou à des lacunes qu'il y a lieu de combler dans la législation industrielle : mais il en est surtout (et le Pape ne les oublie pas) qui tiennent aux encouragements imprudents des hommes politiques et à la mollesse des fonctionnaires.

5° Il faut que tous s'entendent pour assurer à chacun le repos du dimanche.

6° Nul homme ne doit excéder ses forces dans le travail, et nul ne doit demander à un de ses semblables ce que celui-ci ne peut lui donner sans s'épuiser. Mais si les forces sont diverses, il est une règle qui doit être « observée strictement » : l'enfant ne doit « entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé ses forces physiques, intellectuelles et morales. »

7° Il faut que la fixation d'un juste salaire, capable de faire subsister l'ouvrier sobre et honnête, ne soit pas à la merci d'un seul homme. Mais « de peur que les pouvoirs publics n'interviennent inopportunément, vu surtout la variété des circonstances, des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution soit réservée aux corporations ou syndicats. »

8° Il faut que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts.

Voilà la liste complète de tout ce que l'encyclique demande à l'État pour améliorer par son action la condition temporelle des ouvriers. Je n'ai pas besoin de dire, — tout le monde l'a vu, — qu'elle est encore plus remarquable par ce qu'elle ne dit pas que par ce qu'elle dit, et qu'au milieu des controverses contemporaines

elle a su garder sur les imprudences de plusieurs catholiques un silence bien éloquent. Les grandes formules, nettes et décisives, ne manquent pourtant pas; car, à propos des lois, il est dit : « *Celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.* » Pour les corporations, il n'est demandé aucun privilège. En voi la raison :

« Il n'est pas au pouvoir de l'État de leur dénier l'existence. » A elles de revendiquer leur place, selon leur droit; et que « la prudence préside toujours à leur organisation ». Leur prospérité viendra d'elles-mêmes. « *Que l'État protège ces sociétés fondées selon le droit; que, toutefois, il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur et ne touche pas aux ressorts internes qui leur donnent la vie : car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.* » Aucun commentaire, aucune distinction, ne peuvent dénaturer l'esprit de ces déclarations ni celui de la conclusion suivante : « Vous voyez, vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette cause si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs; que les ouvriers, dont le sort est en jeu, poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes, et puisque la religion seule, comme nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats. »

Je ne crois pas que dans la chrétienté aucun esprit sans préventions ait pu se tromper sur la portée d'un tel langage. Mais déjà, comme après toutes les grandes manifestations pontificales, les ardents distinguent. Ils forcent le sens des mots. Ils déclarent que la question d'application reste entière, que c'est d'une question de fait et d'opportunité qu'il s'agit. Ils trouvent donc « opportun » de dénoncer ce prétendu fait, que la propriété financière et la propriété industrielle, au même titre que jadis la propriété féodale et la propriété ecclésiastique, « excitent les passions irritées par d'insupportables abus[1]. » On fait des éditions de l'ency-

[1] Cette phrase est empruntée à la brochure : *Quelques mots d'explication.* La revue *le XXe Siècle* ne s'en tient pas, elle, à cette tactique. Elle persiste

clique précédées d'un commentaire qui la dénature avec une incroyable naïveté. Alors, par exemple, que Léon XIII exprime cette vérité si simple et si féconde (comme le bon sens) qu'un État qui gouverne bien — entendez évidemment un État qui maintient la paix, l'ordre, la justice, le commerce, une bonne administration des finances, fait de bonnes lois... — n'a que rarement besoin d'intervenir dans les cas particuliers, le commentateur qui veut jouer au Savonarole voit dans ce texte pontifical un appel à un « maximum d'organisation sociale! » On feint d'oublier que ce que le Pape demande avec raison dans l'organisation des États, c'est la qualité beaucoup plus que la quantité des mesures organisatrices. Oublie-t-on pareillement le sens trop clair que Louis Blanc, Proudhon et tous leurs disciples ont donné au fameux mot d' « organisation du travail »? Dans tous les cas, il est évident qu'on s'en inspire. Car, après avoir fait rentrer dans la justice tout ce que les catholiques attribuaient jusqu'alors à la charité, le commentaire émané de l'*Association catholique* ajoute qu'on ne persuade pas aux hommes d'être justes, mais qu'on les y contraint. Puis il revient à l'idée de la corporation, chargée d'assurer ce fameux maximum d'organisation industrielle et de contraindre les hommes au respect de toute la justice. C'est alors qu'il s'écrie : « Qu'on y prenne garde, la corporation a beau être libre et volontaire dans sa formation, on se rira de ses règlements, et le but que l'on poursuit ne sera jamais atteint si on ne l'arme pas d'un pouvoir efficace, non seulement à l'égard de ses membres, mais aussi à l'égard des membres de toute la profession. Bref, la corporation fait les règlements nécessaires et l'État les *homologue*. Entendre d'une autre manière le système préconisé par le Pape, ce serait, qu'on me pardonne le mot, un défaut complet de suite et de logique dans les idées. » L'auteur de ces paroles a sans doute plus d'un titre à faire valoir au pardon qu'il sollicite, mais s'il a la prétention de naviguer de « conserve » avec le Pape, on ne peut s'empêcher de lui dire qu'il fait plutôt l'effet d'un torpilleur attaché par mégarde aux flancs d'un navire ami...

Ces tentatives dureront-elles? Elles se sont préparé à elles-mêmes de très commodes et très honorables occasions de retraite dans les difficultés mêmes de leurs tentatives : car celles-ci demandent, comme on sait, la conversion préalable de tous les peuples et l'entente fraternelle de tous les gouvernements. Il est donc fort possible qu'on voie bientôt ces chevaliers rentrer sous leurs tentes

(juillet-août 1891) à soutenir que la propriété foncière est une simple création des lois civiles et non une institution de droit naturel. Là, l'opposition à l'encyclique est flagrante.

en accusant la lâcheté des législateurs et la perversité du genre humain. Peu importent, d'ailleurs, les illusions toujours renaissantes de certains groupes : depuis les déclarations répétées de Léon XIII, on ne peut plus accepter qu'il y ait un socialisme chrétien : voilà le résultat à retenir.

Celui qui dans l'encyclique *Immortale Dei* a tenu à rappeler le mot de saint Augustin, « l'homme ne peut croire que de son plein gré », et a ajouté : « c'est la coutume de l'Église de veiller avec le plus grand soin à ce que nul ne soit forcé malgré soi d'embrasser la foi catholique », celui-là ne veut pas davantage qu'on essaye de rendre les hommes sages, économes et égaux malgré eux. Il fait appel à l'esprit d'association, mais d'association libre : c'est là le point de ralliement où peuvent converger et s'unir des forces trop souvent disséminées. Dans un passage de cette étude, nous reprochions à toutes les formes du socialisme de rêver toujours d'égalité factice, de rapprochements contraints et forcés, d'organisation imposée. Mais il faut le reconnaître, il est aussi des inégalités qui sont factices, il y a des éloignements qui sont contraints et forcés, il y a des désorganisations et des dissolutions qui sont imposées par une autorité imprévoyante ou tyrannique. C'est là ce que tous les hommes de religion et de liberté doivent s'accorder à combattre. Que les champions de l'action sociale du christianisme regardent donc de ce côté. Qu'ils défendent la liberté de leurs croyances et celle de leurs fondations. Qu'ils réclament la liberté de se réunir et qu'ils protestent contre les lois d'arbitraire et d'exception qui la restreignent. Qu'ils revendiquent pour leurs sociétés charitables l'exercice de droits qu'on ne dénie et qu'on ne mesure à aucune grande famille financière, à aucune compagnie industrielle, à aucune banque internationale ou nationale. Qu'au lieu d'accroître sans cesse les prérogatives de l'État pour lui demander ensuite un partage contraire à l'esprit de l'Évangile et destiné à des refus dédaigneux, ils s'appliquent à obtenir le respect de leurs œuvres. Qu'ils essayent de relever celles qu'on a frappées injustement; qu'ils défendent celles que l'on menace; qu'ils s'appliquent surtout à sauver celles qui périclitent, et qui ne périclitent le plus souvent que par ignorance ou par mépris des véritables conditions de la vie sociale. Cela est-il du libéralisme chrétien? Si le mot prête ici à la controverse, laissons-le, et disons : c'est du christianisme tout court, c'est le christianisme dégagé de certaines subtilités de la scolastique, de beaucoup de platitudes de l'ancien régime, de beaucoup d'utopies et de passions des temps nouveaux : c'est le christianisme replacé dans l'unité de sa tradition, depuis la Bible et les Pères de l'Église jusqu'à la dernière encyclique de Léon XIII.

Henri Joly.

COMMENT FINIRENT LES RÉGICIDES [1]

1793-1854

Tous les régicides n'avaient pas également profité des faveurs exceptionnelles de l'Empire, car plusieurs d'entre eux, quand la loi de 1816 vint les frapper, se trouvèrent dans l'impossibilité matérielle d'y obéir, et durent demander au gouvernement royal de payer leurs frais de voyage. Beffroy de Beauvoir (de l'Aisne), ancien capitaine aide-major de la compagnie des cinquante cadets gentilshommes envoyés par Louis XV au roi de Pologne sous le commandement du baron de Rullecourt, était devenu, sous l'Empire, administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles. Les traités de 1814 l'avaient privé de ces fonctions, et il habitait Laon, quand il fut atteint par la loi de 1816. « Il a une femme, des enfants, et il manque de pain, écrivait le préfet de l'Aisne au ministre le 23 janvier 1816. Sa misérable fortune consiste en 15 francs de rente, sans parler de ses dettes. » Le ministre envoya 600 francs, et Beffroy alla mourir à Liège (6 janvier 1825).

Bréard (de la Charente-Inférieure), né au Canada, et qui, en mission à Brest en 1793, appuyait ses décrets révolutionnaires de cette affirmation : « Je suis né dans un pays libre, et y ai sucé le lait d'un sauvage », Bréard, employé dans les droits réunis sous l'Empire, avait été mis à la retraite en 1813, avec une pension de 1622 francs. Il signa l'Acte additionnel en mai 1815; la loi de 1816 lui enleva sa pension et le condamna à partir. Il exposa alors au ministre sa triste situation de fortune, et demanda un secours; un premier envoi de 600 francs, suivi bientôt d'un autre de 900 francs, lui permit de se retirer à Mons. Le 24 janvier 1817, il écrivait à sa femme, restée en France, « que sa position est des plus fâcheuses pour exister, qu'il a des dettes et qu'on va l'expulser de Mons ». La femme multiplie les demandes de secours au ministre; elle-même était dans la dernière misère, avec cinq enfants. Le ministre accorda encore de nouveaux secours. La révolution de 1830

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1892.

permit à Bréard de revenir en France; il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, etmourut à Paris, le 2 janvier 1840.

La situation de Florent Guiot (de la Côte-d'Or) n'était pas moins précaire. Il avait rempli, après la Convention, de modestes fonctions diplomatiques chez les Grisons et en Hollande, avait siégé un moment au Corps législatif de l'an VIII, avait été compromis dans le complot de la machine infernale, puis nommé membre du conseil des prises; devenu aveugle, il avait été placé dans une maison de santé, à la charge de sa fille. En 1816, cette dernière demanda un secours et obtint 300 francs. Guiot se retira en Belgique, revint en 1830, et mourut à Wallon, le 18 avril 1834, à soixante-dix-neuf ans.

Le « gros, court, rond, frais et joufflu » Roux (de la Haute-Marne), ainsi que l'appelle son collègue La Révellière-Lepeaux dans ses *Mémoires*, avait été curé de Vignory (Haute-Marne) avant la Révolution, et vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel du département en 1791. En 1793, sa bonne mine et son intarissable faconde lui avaient valu, au Comité de salut public, la direction des subsistances. « Quand deux ou trois mille femmes des faubourgs, raconte La Révellière, venaient demander du pain, on les envoyait au citoyen Roux, dont les bureaux étaient dans les combles des Tuileries. Du haut de son palier, Roux commençait une harangue, dont la durée était de trois, quatre ou six heures et plus, s'il le fallait, suivant l'obstination des pétitionnaires. Les interruptions, les clameurs, les menaces, tout était impuissant. » On voit que, grâce au citoyen Roux, il y avait, même sous la Terreur, des moments de détente, notamment quand le peuple criait la faim. Roux dut se rappeler plus tard, avec regret, ses belles harangues, quand les fatalités de la politique le jetèrent successivement des bureaux de l'intérieur à la commission des émigrés, et des archives de la police au poste de receveur des droits réunis à Dinant (Sambre-et-Meuse). La sous-préfecture de Laon, qui lui fut accordée aux Cent-Jours, semblait lui promettre le repos, lorsque la chute de l'Empire et la loi de 1816 lui enlevèrent à la fois ses dernières illusions et ses dernières ressources. Il implora du gouvernement royal un secours pour partir, et, gratifié de 600 francs, se retira à Huy (Belgique), où il mourut le 22 septembre 1817, à soixante-quatre ans.

Savornin (des Basses-Alpes) fut peut-être moins à plaindre, car il ne paraît pas avoir jamais été heureux. Petit homme de loi à Seyne avant 1789, obscur conventionnel, veuf, avec sept enfants, en 1795, oublié par l'Empire, il vivait dans la misère à Paris, en 1816, avec une femme folle et trois autres enfants en bas âge. Le gouvernement lui accorda un secours de 600 francs pour partir; le 8 février, il prit le chemin de Bruxelles, après avoir adressé au ministre de la police la lettre suivante :

Paris, le 7 février 1816.

Monseigneur,

Ainsi qu'à l'avènement du Sauveur du monde, le vieillard Siméon lui adressa ses actions de grâces par ces consolantes paroles : *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, de même, je prends la liberté et me fais le religieux devoir de les adresser au sauveur de ma famille, en recevant de sa haute et bienfaisante autorité un secours de 600 francs, qui me met à même d'effectuer ma soumission à l'exception de la loi sur l'amnistie, et de faire cesser autant que possible en l'état, le dénuement absolu dans lequel j'étais forcé de laisser ma femme infirme et trois enfants dont elle alaite (*sic*) le dernier. Oui, Monseigneur, je pars bien consolé sous ce double rapport, et d'après ce que vous avez bien voulu faire pour eux et pour moi, j'amène (*sic*) l'aîné et je prends la liberté de léguer le sort de la mère et des deux autres à la continuation de votre haute bienveillance, pour les faire placer dans une maison de santé convenable à leur situation; car, à part son infirmité, elle est très bonne mère.

Je suis, avec la plus sincère et la plus respectueuse reconnaissance et profond respect, Monseigneur, votre serviteur, SAVORNIN.

Savornin trouva lui-même à Bruxelles un emploi de maître de langues; il mourut en exil à une date inconnue.

Exécuteur obligé de la loi de 1816 qu'il n'avait pas désirée, le gouvernement de la Restauration ne se montra donc pas impitoyable dans l'application, et plus d'un régicide bénéficia d'un oubli volontaire ou d'une grâce immédiate. Barthélemy (de la Haute-Loire) était parti pour la Prusse en mars 1816. De retour dans son département le 1er décembre suivant, il ne fut pas inquiété; « il était tombé, écrit le préfet du Puy, dans un affaissement absolu de ses facultés morales et physiques ».

Chaudron-Roussau (de la Haute-Marne) avait été en 1793 un inexorable proscripteur. Il est juste de reconnaître qu'on lui doit l'invention des bataillons scolaires. En mission à Perpignan, il avait organisé des bataillons d'enfants de huit à seize ans et leur avait donné un drapeau portant : *Espoir de la patrie*. Cette conception, originale alors, n'avait sans doute pas suffisamment frappé le génie militaire du Premier consul, qui n'avait confié à son auteur qu'une sous-inspection des forêts à Bourbonne-les-Bains. Après une attaque d'apoplexie, qui l'avait fait tomber en enfance (1813), Chaudron-Roussau obtint, le 8 février 1816, un sursis indéfini, dont la mort ne le laissa profiter que trois mois.

M. Hyde de Neuville assure, dans ses *Mémoires*, que Guillerault de Bâcoin (de la Nièvre), qui lui avait dit : « J'espère que vous ne me ferez pas l'injure de croire que je voterai la mort de Louis XVI »,

se prononça cependant pour la mort sans sursis, sur les injonctions d'une actrice, alors en vogue, à laquelle il n'avait rien à refuser. Nommé, au lendemain du 18 Brumaire, juge au tribunal d'appel de Bourges, disgrâcié en 1811, Guillerault ne put obtenir qu'une retraite de 1000 francs et s'en plaignit amèrement : « En l'an V, écrivit-il au ministre de la justice, un vol considérable me priva de tout le fruit de mes économies et, l'année suivante, un monstrueux abus de confiance compromit le restant de ma petite fortune. » Au moment de la loi de 1816, il était « paralytique et en état d'imbécillité », affirme son fils, qui demande au roi un secours pécuniaire pour lui permettre d'obéir à la loi. Il reçut 600 francs, se rendit dans le canton de Vaud, obtint, en janvier 1818, un nouveau secours de même somme, et fut gracié en décembre suivant. Guillerault mourut huit mois après, à Pouilly-sur-Loire, où il était né soixante-huit ans auparavant.

Après avoir été, sous le Directoire et sous le Consulat, receveur général du Gers, puis de la Vienne, Chazaud (de la Charente) s'était retiré en 1804 à Confolens, « perclus de goutte, avec des ulcères aux jambes, une hernie irréductible, » etc. Quand la loi de 1816 fut votée, il exposa ses misères : « Et si ma vie de grabataire, ajoutait-il, fait penser que ma retraite ne serait pas un châtiment pour moi, nul ne me désavouera quand je dirai que, pour achever mon supplice, on peut se fier à mes remords. » Il fut dispensé de partir. Une attaque d'apoplexie foudroyante termina ses souffrances le 4 novembre 1818.

Jorrand (de la Creuse), notaire à Ahun avant et depuis la Révolution, sollicita, en février 1816, un sursis provisoire : il était atteint de goutte, de vice dartreux, certifient les médecins; de plus, il était veuf avec sept enfants. Il bénéficia d'un sursis indéfini, spécifique souverain sans doute, car Jorrand trompa, pendant vingt-neuf ans encore, le diagnostic de la Faculté, et ne mourut que le 12 juin 1845, à quatre-vingt-neuf ans.

Le beau-frère de Santerre, Panis, qui, complice de toutes les violences de 1793, avait obtenu du Directoire une pension de 300 francs par mois « pour le dédommager de sa fortune perdue pendant la Révolution », vit cette pension réduite des deux tiers en 1816; mais on le laissa dans sa maison de la rue de Sèvres, n° 19, « où il lit Horace », dit un rassurant rapport de police.

Un sursis immédiat fut également accordé à Projean (de la Haute-Garonne), à cause de « ses violentes attaques de goutte ». Le célèbre Tallien, à qui l'amour avait été aussi fatal que la politique, obtint, le 5 février 1816, un sursis provisoire, en raison « d'une goutte très intense dans les articulations, et de l'impossibilité de voyager ». On l'oublia dans sa modeste retraite de l'Allée des

Veuves, n° 31; mais le sort s'acharna quand même après lui. Il vendit sa bibliothèque pour vivre; puis, « perclus des quatre membres et ne pouvant pourvoir aux besoins d'une existence journalière plus que médiocre », il implora du gouvernement royal un pressant secours (mai 1818). Le roi lui fit remettre 1000 francs. Tallien mourut pauvre et délaissé, le 10 novembre 1820.

On ne refusa pas même une grâce immédiate à Cledel (du Lot) qui, en janvier 1816, lorsque l'officier de gendarmerie était venu lui notifier l'ordre de partir, avait fièrement répondu « qu'il se retirerait en Suisse, afin de respirer l'air libre d'une république ». Il se ravisa assez vite, et fit valoir l'état de sa santé, et notamment de sa jambe gauche, brisée en 1810, à la suite d'une chute. Il put respirer l'air natal jusqu'en septembre 1820, époque de sa mort.

Les documents de l'époque sont muets sur les motifs qui valurent une exception toute particulière à Richard (de la Sarthe). Préfet et baron de l'empire, préfet du Calvados aux Cent-Jours, il avait été destitué le 7 juillet 1815, au nom du roi, puis rappelé au même poste, sept jours après, par le roi. Démissionnaire au moment de la promulgation de la loi de 1816, il fut aussitôt gracié et gratifié en outre d'une pension de 6000 francs.

Aucune grâce ne fut accordée en 1817 aux régicides exilés; mais, en 1818, la clémence royale reprit ses droits, et les exigences de la politique purent fléchir devant les instances, non seulement des exilés et de leur famille, mais encore des députés et des hauts fonctionnaires; parmi eux, le comte Boissy-d'Anglas, qui avait siégé au côté droit à la Convention et qui était membre de la Chambre des pairs, se signala par son incessante intervention en faveur des bannis. Les dossiers des conventionnels renferment plus de cent cinquante lettres de sa haute et magistrale écriture, car il est tel d'entre eux pour qui il écrivit au ministre jusqu'à cinq et six fois.

En mars 1818, un sursis indéfini fut accordé à Gleizal (de l'Ardèche), alors à la Haye; en avril, à Allafort (de la Dordogne), « octogénaire, dit la supplique, bien qu'il n'eût en réalité que soixante-dix-sept ans, sourd, absolument infirme, et n'ayant d'autres ressources que les soins de sa fille »; en mai, à Bernard (des Sablons, Seine-et-Marne), « qui portait encore la hotte de vigneron, dit-il dans sa requête, lorsque les démagogues étaient venus l'arracher à ses travaux pour en faire un représentant du peuple. » — « Aujourd'hui, écrit le préfet de Melun au ministre, le 30 octobre 1816, sa femme travaille à la vigne, et l'accoutrement rustique dans lequel elle s'est présentée devant moi, contraste singulièrement avec le titre pompeux que son mari a porté ». Bernard, qui avait refusé de partir en février 1816, avait été arrêté le 29 mars, à Paris, rue du Fouarre, n° 5, et dirigé sur la

Prusse. Deux mois après, il sollicita une exception « en faveur de son ignorance et de l'état obscur qu'il professe ». Il revint aux Sablons, près de Moret, et mourut le 16 novembre 1831, à soixante-quatorze ans.

Johannot (du Haut-Rhin), qui, de Lehendens (Suisse), où il s'était retiré en 1816, « entretenait, dit une note de police, une correspondance suivie avec les frères et amis », rentra en juin 1818 dans sa propriété de Vaucresson (Seine-et-Marne). Isoré (de l'Oise) revint en août; c'était un simple cultivateur que l'exercice du pouvoir avait déséquilibré, à en juger d'après l'arrêté qu'il avait pris, le 3 novembre 1793, en mission à l'armée du Nord : « Convaincu qu'il existe, au mépris de la nature, des cœurs vils et noirs de corruption, nageant dans un sang impur et palpitant du désir de démentir la raison et les lois humaines; que les préjugés inventés par le charlatanisme d'une légion d'hommes ambitieux cachés dans les ténèbres de l'hypocrisie, qui, prêchant la chasteté et la sobriété, cultivent en secret des passions pour semer dans l'ignorance la superstition et faire germer dans les cœurs faibles une erreur à la honte du ciel même... le représentant en mission arrête : qu'il y aura dans le département du Nord une armée révolutionnaire qui, habillée à la demi-hussard et coiffée du bonnet de la liberté, se transportera dans tous les lieux où les ennemis intérieurs attaqueront l'égalité, la liberté, l'humanité, les mœurs et la vertu, » etc. Pour avoir fait partie du collège électoral de son arrondissement aux Cent-Jours (Isoré payait alors 1600 francs de contributions), il dut partir pour Bruxelles le 10 février 1816. De là il sollicita et fit solliciter la fin de son exil; gracié, il mourut dans sa propriété de Louvancourt, le 11 juin 1839, âgé de quatre-vingt-un ans.

Le 25 décembre 1818, le roi prit une double mesure de clémence à l'égard d'un certain nombre de régicides. Une première ordonnance royale accorda à vingt-cinq d'entre eux « un sursis indéfini aux dispositions pénales de l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816, en l'étendant pareillement aux effets civils dudit article ». Une seconde ordonnance fit, à vingt-neuf autres régicides, « remise pleine et entière des peines prononcées par le même article »; ou déclara que « les dispositions dudit article ne leur étaient pas applicables ». Les exilés, visés par ces deux ordonnances, reprirent aussitôt le chemin de la France; nous n'arrêterons au passage que ceux dont les derniers jours présentent quelque intérêt.

Finot (de l'Yonne) était parti pour Lausanne le 1er février 1816; il n'en restait pas moins à la charge du gouvernement. « Simple cultivateur caduque et qu'un incendie a réduit à l'état de détresse où il est », il se plaint, le 27 août 1816, de fréquents accès de goutte. Six mois après, le gouvernement lui envoya à Lausanne un

secours de 600 francs; sa femme et sa fille vivaient de leur travail dans les champs, aux environs d'Auxerre. Finot redemanda 600 fr. le 23 novembre 1817; le gouvernement lui fit remettre encore 1000 francs le 29 janvier 1818, et le comprit dans l'amnistie du 25 décembre suivant. Finot mourut à Averolles, son pays natal, le 7 décembre 1828, à quatre-vingt-ans.

Granet (des Bouches-du-Rhône) était tonnelier à Marseille, quand la Révolution le jeta dans la politique. En 1893. il siégeait tout en haut de la Montagne, coiffé d'un bonnet rouge et armé d'un gourdin. Le gouvernement issu du coup d'état de brumaire le nomma maire de la section du Midi à Marseille, et l'Empire le décora. Sous le coup de la loi de 1816, il se rendit à Amsterdam, puis, au bout d'un an, se fixa à Bruxelles. L'amnistie partielle de décembre 1818 l'ayant autorisé à rentrer en France, il remercia le ministre en ces termes (lettre du 1er janvier 1819) : « En considération de ce bienfait, Monseigneur, je prends Dieu à témoin, ma femme, mes enfants, et toutes les personnes honnêtes qui me connaissent, que je suis dévoué pour le reste de mes jours, à la vie, à la mort, à mon roi et à vous, Monseigneur, son digne ministre, et que je meure avant d'en perdre le souvenir.

« Que l'Être suprême, Monseigneur, vous récompense au centuple du bien que vous me faites.

« Fr.·. Omer Granet. »

Il revint à Marseille, où il mourut le 10 septembre 1821, à l'âge de soixante-trois ans.

Léonor Havin (de la Manche) demanda, en janvier 1816, une exception en sa faveur : « J'ai le malheur, écrivait-il au ministre, d'avoir été membre de la Convention; on se rappelle sous quelle faction on gémissait alors ! » Il avait servi l'Empire comme conseiller à la Cour de Caen. L'intervention de M. Avoyne de Chantereine, député de la Manche, de Boissy-d'Anglas, de Laffitte et de tous ses anciens collègues de la Cour de Caen, le fit comprendre dans le sursis indéfini de décembre 1818.

A la promulgation de la loi d'exil, Lamarque (de la Dordogne), chevalier de l'empire, que la Restauration venait de révoquer de ses fonctions de conseiller à la Cour de cassation, et qui s'était retiré dans son département, à Montpont, s'empressa de partir pour Paris, afin de se soumettre à la loi. Le préfet de la Dordogne l'empêcha d'aller plus loin que Périgueux, d'où, « quoique dans l'état de santé le plus déplorable », il sollicita « de Sa Majesté Louis le Désiré » un passeport pour Cologne. On lui en remit un pour Lausanne. Là, malade de la poitrine, il demanda à plusieurs reprises l'autorisation de rentrer, qui lui fut également accordée en décembre 1818. L'air natal lui fut sain, car, en dépit de sa

maladie de poitrine, il ne mourut que le 13 mai 1839, à quatre-vingt-six ans.

Le général comte Milhaud, dont la charge brillante à la tête des grenadiers à cheval de la garde à Ligny, est restée légendaire, avait siégé à la Convention comme représentant du Cantal. Dans le procès du roi, il avait dit : « Les législateurs philanthropes ne souillent point le code d'une nation par l'établissement de la peine de mort; mais, pour un tyran, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer, je condamne Louis à la mort; je demande qu'il la subisse dans les vingt-quatre heures. » Depuis, sa belle carrière militaire avait couvert d'un vernis de gloire son passé politique. Après Waterloo, il avait été des premiers à adresser ses soumissions au roi. La loi de 1816 l'obligea à partir; après deux ans d'exil, il bénéficia de l'ordonnance de décembre 1818. De retour à Paris, il épousa, en 1822, une riche marchande de nouveautés du Palais-Royal (il avait alors cinquante-six ans), et mourut le 8 janvier 1833 dans sa terre d'Arpajon, près d'Aurillac.

La Restauration ne prit pas, en faveur des régicides exilés, d'autre mesure collective de clémence, mais un certain nombre de grâces individuelles furent encore accordées, au cours de l'année 1819, notamment au baron Joseph Eschassériaux (de la Charente-Inférieure) retiré à Bruxelles; à Foucher (du Cher), à Thabaud de Bois-la-Reine (de l'Indre), à Venaille-Bodin (de Loir-et-Cher), et à quelques autres.

Foucher, notaire à Aubigny (Cher) avant 1789, avait siégé en 1793 à la Montagne, et avait été nommé, après la session, commissaire du Directoire (préfet) dans son département. En 1816, il se réfugia à Constance et, atteint d'une douloureuse maladie de la pierre, sollicita l'autorisation de rentrer : « Je fais des vœux, écrivait-il le 6 mars 1817, pour l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale M[me] la duchesse de Berry. Puisse cette illustre princesse donner à la France un gage de son bonheur en même temps qu'un gage de son amour à son auguste époux! » Deux députés du Cher, Augier et Boin, Boissy-d'Anglas, le président du tribunal de Sancerre, le juge de paix d'Aubigny appuyèrent sa demande, qui fut accueillie le 25 mai 1819. Foucher mourut à Aubigny six mois après, jour pour jour.

C'est à la même date, mais pour d'autres motifs, que Thabaud de Bois-la-Reine, ex-prévôt de la connétablie à Châteauroux, député à la Convention, aux Cinq-Cents, aux Anciens, administrateur de la loterie de 1800 à 1815, et baron de l'empire, obtint de quitter Bruxelles, où l'avait exilé la loi de 1816. Le roi avait décidé, en décembre 1818, que les exceptions de la loi d'amnistie n'étaient pas applicables « à ceux des ex-conventionnels qui n'avaient rempli,

pendant les Cent-Jours de fonctions que dans un intérêt de salubrité publique, d'enseignement ou de charité ». Thabaud écrivit alors de Bruxelles que, administrateur de la loterie, il devait bénéficier de cette décision, « en raison de la destination charitable d'une partie du produit de cet impôt indirect ». Sa réclamation fut admise, et il revint dans son château de Chamousseau, près de Châteauroux. En juillet 1819, il voulut prendre un port d'armes (il avait pour plus de 500 000 francs de propriétés) ; mais le ministre de l'intérieur le lui refusa, « la demande étant insuffisamment motivée sur l'étendue des propriétés du réclamant, et le sursis ne s'appliquant qu'à la mesure d'exil, et n'étant qu'une grâce accordée aux infirmités et à la vieillesse, mais non à l'ambition ». Thabaud ne fut pas plus heureux l'année suivante, lorsqu'il réclama sa réintégration dans une pension de retraite de 4000 francs sur la caisse de la loterie. Son mécontentement ne prit fin que le 11 février 1836, date de sa mort, à quatre-vingt-un ans.

Jusqu'à la révolution de Juillet, sauf les cas déjà cités, nous ne relevons plus que la grâce accordée, le 17 octobre 1829, à Meyer (du Tarn), médecin à Mazamet avant 1789, député à la Convention, aux Cinq-Cents, aux Anciens, au Corps législatif, et député fort effacé dans ces législatures successives. Aux Cent-Jours, il avait signé l'Acte additionnel, comme conseiller municipal de Mazamet; puis, le 17 novembre suivant, il avait rétracté sa signature pardevant notaire. Cette précaution authentique ne lui fut pas comptée, et, en février 1816, il dut partir pour Saint-Gall. Sa femme demanda inutilement son retour à l'occasion du sacre de Charles X. Une nouvelle requête, appuyée de certificats qui constataient « le délabrement de sa santé », fut accueillie en 1829, et Meyer mourut à Carcassonne, le 18 octobre 1830, après avoir légué à cette ville des sommes importantes pour les établissements d'enseignement et de bienfaisance.

Il ne nous reste plus à faire connaître que le sort des régicides exilés qui demandèrent inutilement au gouvernement l'autorisation de rentrer en France, et de ceux qui, résignés ou irréconciliables, ne sollicitèrent ni grâce ni pardon.

Vingt et un régicides rentrent à peine dans cette dernière catégorie, et encore en y comprenant : Sallengros (du Nord) et Ricard (du Var), morts peu après leur arrivée en Belgique; — Lakanal (de l'Ariège), révoqué en 1814 de ses fonctions d'inspecteur des poids et mesures à Rouen, et parti pour les États-Unis sans esprit de retour. Nommé président de l'université de la Nouvelle-Orléans, il ne revint en France qu'en 1834, se remaria en 1838, à soixante-seize ans, avec une femme de trente ans, et mourut plein de vigueur encore sept ans plus tard. — Jacomin (de la Drôme), retiré

à Deux-Ponts (Bavière rhénane), dans un domaine qu'il avait échangé au sieur Prost (de Strasbourg), contre l'hôtel qu'il possédait à Besançon, et qui était loué 4000 francs. Jacomin revint cependant finir ses jours dans son département natal, le 11 mars 1843, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. — Merlin (de Douai), qui, déjà compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, était parti pour la Belgique, d'où on l'expulsa. Il s'embarqua pour les États-Unis avec son fils : mais, battus dans la mer du Nord par une furieuse tempête, ils furent recueillis dans une chaloupe qui les ramena à Flessingue. Merlin obtint alors l'autorisation d'habiter Harlem, puis Amsterdam, sous un nom supposé, rentra en France après la révolution de 1830, et mourut le 21 décembre 1838, à quatre-vingt-quatre ans. — Pénières-Delzors (de la Corrèze), retiré aux États-Unis, où il succomba le 21 août 1821. — Poultier d'Elmotte (du Nord), tour à tour sous-lieutenant au régiment de Flandre, commis à l'intendance de Paris, d'où il fut chassé pour faux, acteur au théâtre des élèves de l'Opéra, moine bénédictin à Compiègne, capitaine aux volontaires du Pas-de-Calais en 1792, représentant du Nord à la Convention, aux Anciens, aux Cinq-Cents, au Corps législatif impérial, à la Chambre des Cent-Jours. Il quitta la France le 16 février 1816, et se rendit à Tournay, chez son gendre, M. Boillard, capitaine dans l'armée hollandaise. Il y mourut le 16 février 1826, à soixante-treize ans. — Sieyès, déjà en sûreté à Bruxelles, dès décembre 1815, où « il vit bien, dit un rapport de police, avec de la fortune, et voit très peu de Français », Sieyès, qui, saturé d'égoïsme, plaçait bien au-dessus de l'amour sacré, mais parfois orageux de la patrie, l'impassible sécurité de l'exil.

En fait, sur ces 21 régicides, 19 ne firent aucune démarche pour être amnistiés, et 2 seulement se refusèrent à toute mesure de clémence : le peintre Louis David, ultra-révolutionnaire avec Marat, austère et déiste avec Robespierre, autoritaire et homme de cour avec Napoléon, qui le fit chevalier; retiré à Bruxelles en 1816, il ouvrit un atelier de peinture; — et le comte Thibaudeau, conventionnel de la Vienne, déjà frappé par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et qui, réfugié en Autriche, résista aux prières de ses amis désireux de solliciter son retour.

Parmi les non-réclamants, figure André Dumont (de la Somme), un des plus cruels « missionnaires » de la Convention. En septembre 1793, ayant fait arrêter l'évêque d'Amiens et soixante-quatre prêtres, il écrivait à Paris : « J'ai fait lier deux à deux ces cinq douzaines de bêtes noires; elles ont été exposées à la risée publique sous la garde des comédiens, et ensuite incarcérées. » Dans la même lettre, il appelle Louis XVI « Louis le raccourci ». Pour distraire les patriotes, il organisait dans la cathédrale de Noyon

des bals publics, où des dragons de corvée faisaient danser les bourgeoises et les cuisinières. Sous-préfet d'Abbeville, de 1800 à 1814, préfet du Pas-de-Calais aux Cent-Jours, Dumont ne protesta pas contre la loi de 1816, prit un passeport pour Alost (Belgique), et fit apposer, en partant, les scellés sur sa maison. Une note de M. de Valdené, secrétaire du cabinet de Monsieur au pavillon de Marsan, prévint le ministre de la police (juin 1816) que Dumont était revenu dans les environs d'Abbeville, et qu'on l'avait vu à Aumesnil, à Ribeaucourt, à Cramont, à Fienvilé et à Dongue. Les recherches ordonnées n'aboutirent pas. En septembre suivant, le commissaire de police du Havre annonça que Dumont venait de débarquer au village de Bourg-d'Eau (Somme); c'était encore une fausse alerte, car une série de lettres relatives à des questions d'intérêt montrent que Dumont ne quitta guère la Belgique. Il revint en France après la chute de la branche aînée, et mourut à Abbeville, le 21 octobre 1838, âgé de soixante-quatorze ans.

Le nombre des exilés qui ne cessèrent d'adresser inutilement au gouvernement de pressantes suppliques ne dépassa pas 42 : 23 moururent à l'étranger, 19 rentrèrent en France après la révolution de Juillet. Parmi eux, Boussion (de Lot-et-Garonne), médecin avant 1789, montagnard en 1793, l'un des rapporteurs des documents trouvés dans l'armoire de fer, avait été fait conseiller de préfecture sous l'Empire, et s'était marié avec Mlle de Grammont. Quand la loi de 1816 l'eut exilé à Liège, sa famille, à laquelle se joignirent plusieurs membres de la famille de Grammont, et MM. de Verneilh, de Moleville, députés, ainsi que Boissy-d'Anglas, demandèrent en vain son retour. Boussion mourut à Liège, le 18 mai 1828.

Brival (de la Corrèze) avait siégé, lui aussi, parmi les sans-culottes en 1793; puis il s'était calmé et avait occupé sous l'Empire un siège de conseiller à la Cour impériale de Limoges. Réfugié à Constance en 1816, et à Arau peu après, il demanda son retour (13 août 1818), par une lettre curieuse dans laquelle il rappelle qu'il avait été, le 10 août 1792, l'un des quatre députés qui escortèrent la famille royale lorsqu'elle se réfugia dans la salle des séances de l'Assemblée : « Madame Elisabeth prit mon bras, dit-il, et je fus charmé de cette occasion qui me mit à même de la tranquilliser, quand elle passa sous une voûte d'armes, saisie de frayeur. Cette princesse demanda mon nom, et dit à une religieuse qu'elle ne m'oublierait jamais... Si j'étais en présence du roi, je lui dirais ce qu'Ovide exilé disait à l'empereur romain :

Di tibi dent annos! a te nam cetera sumes,
Sint modo virtuti tempora longa tuæ. »

Dans une seconde supplique, du 1er décembre 1818, il dit « qu'il

est père de deux filles, mariées malgré lui avec des dissipateurs, de mauvais sujets, mari d'une femme dissipatrice, pour ne rien dire de plus », et il trouve encore à citer quelques vers d'Horace appropriés à ses malheurs. Ces réminiscences classiques, si bien faites pour toucher le roi, ne trouvèrent sans doute pas autant de crédit auprès des ministres, car Brival mourut en exil, le 8 octobre 1820.

L'exil de Cassanyès (des Pyrénées-Orientales) ne fut pas adouci par le culte de la muse antique. En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales en 1793, Cassanyès avait pris une part personnelle aux succès de nos soldats et à la soumission de la Cerdagne espagnole. Nommé juge de paix par le premier consul, il n'avait pas tardé à abandonner ces fonctions pour se livrer à l'agriculture. En 1816, il se retira à Vevey, puis à Saint-Gall, laissant à Canet sa femme et sept enfants fort en peine de son départ. Leurs fréquentes réclamations n'ayant pu fléchir le gouvernement, Cassanyès résolut de se rapprocher, et, le 28 avril 1821, une lettre du préfet de Perpignan apprit au ministre que l'ex-conventionnel venait de débarquer sur les côtes de Catalogne, et qu'il était à Figueras. En 1824, il s'établit barbier à Escala, bourg du littoral catalan. Le gouvernement français se plaignit qu'il fût trop rapproché de la frontière, et la police espagnole voulut l'envoyer dans l'île de Majorque ; mais il résista, et ce ne fut qu'en juillet 1825, sur une nouvelle plainte de l'ambassadeur de France, qu'on lui enjoignit de se retirer dans l'Estramadure ou dans la Manche, « à 30 lieues de toute résidence royale ». La révolution de 1830 permit à Cassanyès de rentrer à Canet, où il mourut le 28 avril 1843, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Chazal (du Gard) revint en France au même moment. Du parti de la Gironde en 1793, il avait voté la mort du roi avec l'amendement de Mailhe, et l'on se rappelle qu'au scrutin « rectificatif » ces votes avaient compté pour la mort. Tout dévoué à Bonaparte, c'est lui qui avait remplacé Lucien au fauteuil de la présidence des Cinq-Cents, dans la séance du 19 brumaire, et qui avait concouru de tout son pouvoir à la consommation du coup d'Etat. Ses services avaient été récompensés par un fauteuil au Tribunat, par les préfectures des Hautes-Pyrénées et des Hautes-Alpes, par un titre de baron. Le retour des Bourbons le laissa sans fortune avec neuf enfants. Le 2 février 1816, il demanda un passeport pour la Suisse ; de là il gagna la Belgique et sollicita maintes fois son retour ; dans une requête du 28 octobre 1829, il annonce qu'un de ses fils vient de se suicider. Après avoir obtenu, en 1830, une retraite de préfet, Chazal mourut, le 23 avril 1840, à soixante-quatorze ans.

Dubois de Bellegarde (de la Charente) avait soixante-dix-huit ans quand il fut atteint par la loi d'exil. Entré à dix-sept ans dans les gardes du corps, il s'était signalé par des actions d'éclat qui lui

avaient valu la croix de Saint-Louis, et avait été nommé, quelque temps avant la Révolution, capitaine des chasses du comte d'Artois, dans l'Angoumois. Comme conventionnel, il remplit de nombreuses missions aux armées, et, sous l'Empire, servit dans l'administration des forêts. En 1816, privé de l'usage d'un bras, accablé d'infirmités, il partit pour Constance. Les nombreuses pétitions adressées au roi par sa femme, par son fils, lieutenant de vaisseau dans la marine royale et chevalier de la Légion d'honneur; par ses gendres : le chevalier Detté de Rhindorf, commandant de la gendarmerie départementale de la Creuse, le baron Nivet, ex-chef d'état-major, Droueux de Viviers, régisseur de la fonderie royale de Ruelle, et Barbot, maire de Marsac, ne purent obtenir une exception en sa faveur. Dubois de Bellegarde mourut à Bruxelles en 1825.

Ferroux (du Jura) put revenir mourir à Salins, son pays natal, le 12 mai 1834. Il avait été, sous l'Empire, directeur des contributions directes à Lons-le-Saulnier, puis à Besançon, et avait été mis à la retraite en 1815, avec une pension de 3000 francs. En 1816, il se rendit à Nyon (Suisse). Un faux rapport prétendit que, l'année suivante, il avait fêté dans un banquet révolutionnaire l'anniversaire du 21 janvier. Le fait fut démenti, et un nouveau rapport annonça qu'il était fort malade, très pauvre, qu'il se confessait fréquemment, s'infligeait force pénitences et mortifications, portait toujours sous sa veste le portrait du roi, et qu'il venait de quitter Nyon pour aller en Bavière « auprès de Madame Hortense ». La chute de Charles X lui permit de revenir à Salins.

Sevestre de la Metterie (d'Ille-et-Vilaine) rentra à la même époque. En 1793, il s'était opposé à ce qu'on accordât des défenseurs à Louis XVI; il avait rempli ensuite les fonctions de messager d'État aux assemblées législatives jusqu'en 1815. Obligé de se retirer à Bruxelles en 1816, il y fonda un pensionnat qu'il céda bientôt à son fils, demanda fréquemment l'autorisation de revenir, en alléguant par exemple (supplique du 24 mai 1819), « qu'il n'avait jamais rien sollicité de Napoléon ni de sa ridicule dynastie », et mourut au château de Liverdy (Seine-et-Marne) le 6 avril 1846, à quatre-vingt-treize ans.

Les régicides dont la mort termina l'exil ne firent guère valoir à l'appui de leurs sollicitations que le mauvais état de leur santé et de leur fortune et leurs charges de famille. Dupuy (de Rhône-et-Loire), qui avait laissé à Montbrison une femme et cinq enfants, écrit de Constance au ministre, le 5 juillet 1818 : « Votre Excellence a prouvé que la tolérance est l'apanage de l'humanité. » Foussedoire (de Loir-et-Cher), qui était entré à la Convention au refus de Bernardin de Saint-Pierre, avait à peine 800 francs de rente; malgré les démarches de sa femme restée à Romorantin, il

ne put quitter Lausanne, où la mort le frappa le 17 août 1820. L'ancien curé de Pardaillan, Paganel (de Lot-et-Garonne), dont les missions dans le Lot, le Tarn, l'Aveyron, la Haute-Garonne, avaient été marquées en 1793 par d'implacables rigueurs, vivait, depuis 1803, d'une place dans les bureaux de la Légion d'honneur. Banni en 1816, il alla en Belgique, où, malade et infirme, ildemanda (23 juin 1819) à rentrer en France « pour six mois seulement; avant ce terme, il sera probablement, du moins il le croit, retiré dans un monde meilleur, où son repentir et ses infortunes auront touché le Juge suprême des simples citoyens et des rois, et obtenu sa miséricorde ». Paganel vécut sept ans encore, et mourut à Bruxelles.

Dans la même ville était mort également, le 14 juin 1821, un exilé de marque, le baron Quinette de Rochemont, notaire à Soissons sous le simple nom de Quinette avant 1789. Représentant de l'Aisne à la Convention, il avait dit en votant la mort du roi : « Je prends l'engagement solennel de juger avec la même sévérité ceux qui, comme Louis, usurperaient ou voudraient usurper les droits du peuple. » Est-il besoin d'ajouter que le coup d'Etat de Brumaire ne trouva pas de courtisan plus empressé que Quinette, qui fut aussitôt nommé préfet de la Somme et, par la suite, conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité, baron de l'empire, sous le nom de baron de Rochemont, pair des Cent-Jours. Il avait adhéré quand même, en avril 1814, à la déchéance de l'empereur, et, comme pair, en 1815, avait fait rejeter par la Chambre haute la reconnaissance, d'ailleurs toute platonique, de Napoléon II. La loi du 12 janvier 1816 mit un terme à cette ondoyante carrière. M. le baron de Rochemont s'embarqua au Havre, le 8 février, pour les Etats-Unis, sur le navire américain l'*Albeona*. Il causa beaucoup à bord, déclara que Louis XVIII ne régnerait que peu de temps, que ce serait après lui le duc d'Orléans, mais que lui n'était ni pour les Bourbons ni pour Bonaparte, qu'il était républicain. Cette profession de foi à l'adresse de la nation à laquelle il allait demander asile ne l'empêcha pas, en arrivant à New-York, d'accepter des réfugiés bonapartistes un banquet où il s'assit à côté de l'ex-roi Joseph. En mai 1818, il partit pour l'Europe, vint se fixer à Bruxelles, fit solliciter sans succès l'autorisation de rentrer, et mourut en exil d'une attaque d'apoplexie, le 14 juin 1821.

Thuriot de la Rozière (de la Marne) qui, en 1793, dénonçait, aux Jacobins, le « modérantisme » de Robespierre, était, a dit de lui, dans ses *Mémoires*, son collègue Hua, « un homme adroit et dangereux, car il se possédait toujours, et il était froid, même dans le crime ». Juge au tribunal de la Seine sous le Consulat, il fut rapporteur du procès de Moreau, de Pichegru et de Cadoudal; il

était avocat général à la Cour de Paris en 1815. Quand il fallut obéir à la loi d'exil, il vendit ses propriétés dans la Marne, et s'établit avocat à Liège, où il mourut le 29 juin 1829. Il avait abandonné en France sa femme, qui avait dû se retirer chez sa mère, marchande de tabac à Villers-Cotterets, et qui fut réduite, en novembre 1820, à solliciter un secours du gouvernement; le roi lui fit remettre 300 francs.

Le dernier survivant des régicides, et même des conventionnels, mourut à Paris, le 8 mars 1854, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, sénateur du second Empire et grand officier de la Légion d'honneur : c'était le comte Thibaudeau. Simple avocat à Poitiers au début de la Révolution, légiste ambitieux et froid, Antoine-Clair Thibaudeau avait prudemment louvoyé tant à la Convention qu'aux Assemblées qui suivirent et dont il avait fait partie. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'État; après s'être montré hostile à l'institution de la Légion d'honneur, il en accepta successivement tous les grades. Envoyé comme préfet à Marseille, il priait (lettre du 4 décembre 1805) son ex-collègue à la Convention, Goupilleau (de Montaigu), de ne pas lui adresser de lettres compromettantes, et il le prévenait « qu'il remettait à d'autres temps la réalisation des principes pour lesquels ils avaient combattu ensemble ». Il faut lire, dans les *Mémoires* de M. de Barante, le récit d'une visite de Thibaudeau à Fouché, en 1810. Thibaudeau était assez inquiet des conséquences que pouvait entraîner pour les régicides le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, nièce de Marie-Antoinette. « Et qu'importe, lui répondit le duc d'Otrante, Marie-Louise sera peut-être aimable et charmante comme était sa tante. Oui, Marie-Antoinette était tout cela; on l'a calomniée, on a parlé beaucoup contre elle, et nous tous les premiers. Nous étions au parterre, debout, mécontents, tapageurs. A présent, nous voilà bien assis, aux premières loges, et nous applaudissons ». Thibaudeau donna sa démission de préfet à la première Restauration, et voulut partir pour Bruxelles. L'empereur revint de l'île d'Elbe et le nomma pair de l'empire. Cet homme, pourtant avisé, crut à la durée de l'Empire constitutionnel, et se posa, à la Chambre haute, en adversaire irréconciliable des Bourbons; aussi s'échappa-t-il de Paris la veille du retour de Gand. Mais il fut arrêté à Lausanne par les Autrichiens, transféré à Bâle, puis à Fribourg, et enfin interné à Colmar. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, frappé par la loi de 1816, il séjourna à Prague, à Vienne, et, en 1823, se fixa à Bruxelles. Il essaya de se créer des ressources, en écrivant des *Mémoires sur la Convention et le Directoire* et une *Histoire de Napoléon*, dont l'éditeur Cotta (d'Augsbourg) refusa d'achever la publication. En 1830, il rentra en France, obtint une pension de retraite de 6000 francs, et, en

mai 1831, aux funérailles de l'ex-conventionnel, l'abbé Grégoire, jura « de consacrer sa vie au culte de la liberté et de la patrie ». Mais un serment chasse l'autre, et, le lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851, Thibaudeau, quoique âgé alors de quatre-vingt-sept ans, figura des premiers sur la liste des membres du nouveau Sénat. Une attaque de goutte l'emporta deux ans après.

Les politiciens tout d'une pièce (il y en a toujours, en théorie), qui ont inventé récemment le système du « bloc », pour incriminer de lèse-majesté républicaine toute critique d'un acteur quelconque du drame révolutionnaire, ne trouveront peut-être pas leur compte dans ces révélations tardives, mais instructives, de l'histoire. Le bloc conventionnel, qu'on s'imaginait entre tous du bronze le plus résistant et le plus pur, s'effrita de lui-même au moindre choc, et le dernier morceau vint précisément rouler aux pieds de celui qui n'est pour eux que « l'homme de décembre ». Il faut en prendre son parti ; ceux qui, les premiers, violèrent, dans la personne de Louis XVI, le pacte constitutionnel de l'inviolabilité royale ne sont inviolables à aucun titre. Pour contrôler une légende, nous avons exposé des faits, sans discuter les idées, qui ne sont, dans la politique en action, que la formule transitoire et variable de l'ambition et des intérêts ; voyez plutôt, quand l'une de ces passions a été en jeu, le cas que les « géants » de la Convention en ont fait des idées ! Les régicides mêmes, qu'on nous présente, volontiers, comme le type suprême des vertus et de l'énergie révolutionnaires, n'ont point résisté à l'épreuve et, jusqu'au dernier, ont étalé sans la moindre vergogne leurs inconstantes palinodies. Ils payèrent, d'ailleurs, un lourd tribut à « la justice immanente des choses », pour ne parler que de celle-là : trente-deux montèrent sur l'échafaud, vingt-trois furent fusillés, étranglés, assassinés, pendus, ou se suicidèrent ; soixante-sept périrent en exil, et l'existence du plus grand nombre s'acheva dans les souffrances physiques et dans la gêne. Et si l'on objecte, pour excuser ou pour défendre leur rôle à la Convention, que « la France fut sauvée en 1793 », il est aisé de répondre, avec l'historien qui a le mieux étudié de nos jours les hommes et les choses de ce temps[1] : « Les véritables sauveurs de la patrie, ce furent nos jeunes et vaillants soldats ; ce fut le peuple qui sauva la France, et le peuple c'était notre armée. Quel rapport peut-on établir entre ces hommes héroïques qui combattaient sur nos frontières pour repousser l'invasion, et ces être dangereux qui, restés à Paris durant la guerre, ne prenaient part à la révolution française que pour la noyer dans des flots de sang humain ? »

Edgar Bourloton.

[1] E. Campardon, *le Tribunal révolutionnaire de Paris*, 2 vol. grand in-8, 1866.

REVUE DES SCIENCES

Médecine et thérapeutique : La grippe en 1892. — Malignité de l'épidémie dans certaines villes d'Europe. — Mortalité à Paris. — Les pertes de la France à la suite de l'épidémie de 1890. — Le microbe de la grippe. — Prophylaxie. — Précautions. — Les microbes dangereux de la bouche. — Nécessité des lavages antiseptiques répétés. — A l'Académie de médecine. — Fréquence du ténia inerme en France. — Augmentation considérable de 1880 à 1890. — Statistique. — Décroissance des cas. — Rôle de la viande de bœuf dans la fréquence de l'invasion. — Les bœufs ladres. — Cuisson de la viande. — A l'école. — La myopie. — L'écriture penchée et l'écriture droite. — Un précepte de George Sand. — Nécessité de l'écriture droite pour les enfants. — Souvenirs du grand hiver de 1891. — Congélation des lacs de la Suisse et de la Savoie. — Lac Léman; lac des Quatre-Cantons. — Les hivers rigoureux depuis le quatorzième siècle. — La cabane du mont Blanc. — Variétés : Le maquillage des fleurs. — Vieux moyens, procédés anciens. — Les œillets verts de janvier 1892.

L'épidémie de grippe de 1892, qui s'est montrée sévère dans certains pays d'Europe, notamment en Angleterre, semble avoir atteint son apogée. Il est probable qu'elle va maintenant décroître comme en février 1890. La maladie, bien qu'elle ait fait encore de trop nombreuses victimes, a cependant été pour Paris et pour la France bien moins maligne en 1892 qu'en 1890. Si la statistique ne nous trompe pas, d'après M. Turquan en particulier, la grippe aurait tué en France au moins 40 000 personnes. Comme de plus le déficit des naissances pour 1890 se serait élevé au chiffre considérable de 27 000, on peut dire que notre pays a dû supporter de ce chef une perte effective de 67 000 individus. L'année courante nous conduira à une nouvelle perte très appréciable encore dans un pays où la natalité est devenue si faible. C'est encore une diminution de forces pour la nation.

La grippe n'est pas bien dangereuse en elle-même; mais elle place l'organisme dans des conditions de réceptivité vraiment mauvaises; elle frappe surtout les personnes qui ont dépassé cinquante ans, les affaiblis, ceux qui ont des affections chroniques. L'influenza, en un mot, aggrave toutes les maladies, et surtout les maladies des voies respiratoires. Il est un fait certain, c'est que la mortalité, depuis un mois, a

porté sur les pneumonies, les congestions pulmonaires, les bronchites aiguës, et même sur les affections cardiaques et sur les tuberculoses. A Paris, le *Bulletin municipal* a indiqué, pour la semaine, du 7 au 14 janvier, une mortalité par pneumonies de 144; pour la semaine suivante de 164, pour la semaine du 24 au 30, de 139, au lieu de la moyenne 86. La mortalité totale est montée successivement, de la première semaine de janvier aux semaines suivantes, de 1370 à 1560, à 1616, pour revenir à 1437. Ce dernier chiffre est encore bien supérieur à la moyenne 1129. L'aggravation n'est que trop manifeste.

Il ne paraît plus douteux depuis 1890 que la grippe est une maladie infectieuse et transmissible par contagion. En novembre 1889, nous étions sans doute un des seuls à soutenir cette opinion qui est généralement admise aujourd'hui. C'est devenu clair comme le jour. Mais nous ne savons absolument rien sur la prophylaxie de la grippe. Les conditions climatériques, brouillards, humidité froide, jouent-elles un rôle? Cela semble évident de prime abord. Aussi recommande-t-on avec raison de prendre des précautions contre le froid, d'activer la circulation et les sécrétions par l'ingestion de boissons chaudes et toniques, d'éviter l'air du soir, etc. A Berlin, M. Pfeiffer, le gendre de Koch, a découvert dans les tissus des personnes mortes de l'influenza un bacille, extrêmement petit, en chaînette, ignoré jusqu'ici; il a été vu aussi dans le sang par M. Canon et observé chez toutes les personnes mortes d'influenza par M. Kitasato, jeune bactériologiste japonais très expérimenté du laboratoire de Koch. Les expériences sur les animaux entreprises avec ce microbe manquent de netteté, en sorte qu'on ne peut encore affirmer qu'on a réellement trouvé le microbe de l'influenza. En tout cas, nous ne possédons encore aucun spécifique contre le mal. Les journaux ont beaucoup parlé du bicarbonate de potasse à la dose de 2 grammes. Qui oserait avancer que cette substance ait réellement quelque action? Dans la séance du 2 février de l'Académie de médecine, M. A. Ollivier a fait une courte communication sur les précautions à prendre contre la grippe, toujours les mêmes : « Se défendre contre le froid humide, surtout quand on est tuberculeux, cardiaque, diabétique, etc. » Mais il a ajouté que pour lui, au point de vue préservateur, il existe un médicament efficace. Il s'agit de l'huile de foie de morue. En 1890, il l'a administré à trente enfants; il n'a pas eu à relever un seul cas de grippe parmi eux, alors que plusieurs de leurs frères ou sœurs qui ne prenaient pas d'huile de foie de morue en furent atteints. En 1892, M. Ollivier n'a eu qu'un seul cas de grippe chez les malades soumis systématiquement à l'huile de foie de morue. Celui qui a été pris était tuberculeux et sa grippe a été légère. M. Ollivier fait prendre le médicament au milieu du premier déjeuner à la dose de une ou deux cuil-

lerées à soupe. Evidemment si l'huile de foie de morue agit, c'est uniquement par son action tonique puissante sur l'organisme, car ce n'est pas un spécifique contre la maladie. Y a-t-il illusion? En tout cas, il n'est pas difficile d'essayer le remède de M. Ollivier.

Au point de vue prophylactique, nous nous permettrons de recommander en 1892, comme en 1890, certaines pratiques simples. Le microbe, quel qu'il soit, pénètre chez nous par la bouche ou par le nez. Il convient donc de laver soigneusement avec des liquides antiseptiques la bouche et le nez. Nous avions recommandé aussi l'emploi des essences. Nous venons de voir avec satisfaction M. Vallin, l'éminent hygiéniste, abonder dans ce sens, dans une courte communication à l'Académie de médecine. La bouche, dit-il, est la porte d'entrée et constitue le foyer de culture de la plupart des germes contenus dans l'air. Si ceux-ci ne se retrouvent que rarement dans les voies respiratoires, ils n'en sont pas moins avalés avec la salive et peuvent contaminer l'organisme par l'intestin. MM. Roux et Yersin ont examiné la bouche d'enfants placés à côté de diphtériques, à l'hôpital des Enfants-Malades, et ils y ont trouvé presque constamment le bacille pseudo-dipthérique qui, s'il n'est qu'un bacille atténué, n'en est pas moins capable de devenir infectieux dans certaines conditions. Les mêmes recherches ont été faites dans une école de Normandie, au bord de la mer, dans un endroit où depuis longtemps il n'y avait pas eu de diphtérie et on y a trouvé le même bacille. M. Netter a également trouvé, il y a quelques années, chez un malade guéri de pneumonie depuis plus d'un an, le pneumocoque qui s'était cultivé dans la bouche et s'y était conservé. Il a rencontré aussi dans la bouche d'individus sains le *streptococcus pyogenes*, élément de propagation de l'érésypèle et de la septicémie. Or il suffit d'une solution de continuité quelconque telle qu'une plaie buccale ou intestinale déterminée par une maladie inflammatoire, angine, bronchite, fièvre typhoïde, etc., pour donner naissance aux accidents infectieux les plus graves. Donc l'antiseptie des fosses nasales, de la bouche et du fond de la gorge s'impose. Pour la pratique, il suffit de faire des lavages fréquents avec une liqueur alcoolique aromatisée à l'aide d'essences de cannelle, de citron, etc., et renfermant des produits antiseptiques tels que le naphtol, le salol, etc.

Conclusion : On ne saurait donc considérer en ce moment comme trop essentiel les soins hygiéniques répétés de la bouche. Lavage, gargarisation, respiration d'essences, etc. La bouche et le nez donnent entrée au mal. Ne l'oublions pas.

M. Bérenger-Féraud vient d'appeler l'attention de l'Académie de médecine sur l'augmentation de fréquence du ténia en France depuis

un demi-siècle. Autrefois, jusqu'en 1850, c'était une rareté qu'un ténia chez l'homme. Lazare Rivière disait au commencement de l'avant-dernier siècle : « Lorsqu'on a vu quatre cas de ténia dans le cours de sa vie, on peut se considérer comme favorisé par les hasards de l'observation. » Aujourd'hui, c'est bien différent. En même temps que ce ténia est devenu plus fréquent, sa variété zoologique a changé. Dans les siècles précédents, c'était presque uniquement le ténia armé provenant du porc que l'on rencontrait en France; aujourd'hui, c'est presque exclusivement le ténia inerme provenant du bœuf. Quant au bactériocéphale qui était à peu près étranger à nos contrées, il n'a pas augmenté de fréquence, M. Bérenger-Féraud a cherché à établir une statistique de la fréquence du parasite en consultant les archives de la marine, de l'armée, de l'Assistance publique à Paris et de quelques villes de divers départements.

La statistique répond nettement pour les hôpitaux de nos cinq ports militaires :

De 1861 à 1865 :	130 927 admissions;	33	ténias;	soit	0,20	pour 1000.
De 1866 à 1870 :	152 822 —	95	—	—	0,62	—
De 1871 à 1875 :	137 361 —	422	—	—	3,06	—
De 1876 à 1880 :	130 000 —	1108	—	—	8,45	—
De 1881 à 1885 :	155 646 —	1565	—	—	10,05	—
De 1886 à 1890 :	152 352 —	2253	—	—	14,80	—

La progression saute aux yeux. La fréquence du ténia chez les marins s'explique aisément. La plupart de ces ténias ont une origine exotique; l'expansion du mouvement colonial a augmenté les chiffres d'admission pour ténia dans une grande proportion. Dans l'armée, la fréquence est moindre, bien qu'elle ait triplé; elle est allée de 0,20 à 14,80 pour 1000. Dans les hôpitaux civils, il est difficile de bien s'en rendre compte; cependant il est évident qu'il y a aussi grande augmentation. On peut admettre que, en moyenne, la proportion est de 2,40 pour 1000 pour toute la France, et les départements les plus atteints sont ceux du nord-est, les pays limitrophes de la Belgique, de la Suisse, et enfin ceux des côtes de la Méditerranée, Alpes-Maritimes, Var, etc.

Partout, il s'agit du ténia inerme. Les mesures sanitaires appliquées aux porcs ladres ont eu pour résultat de faire disparaître d'une manière presque absolue le ténia armé en France. Le parasite rubanaire serait donc devenu d'une extrême rareté si, par une coïncidence bizarre, des bœufs envahis par le cysticerque celluleux n'étaient pas entrés pour une plus large part dans notre alimentation depuis un demi-siècle, et n'avaient pas introduit le ténia inerme dans notre pays. Et la fréquence du ténia inerme est justement aussi la plus grande

dans les pays où pénètrent d'abord les bœufs étrangers. Ces bœufs entrent en France par la Belgique, par la Suisse, par la Méditerranée. On nous débarrasserait du ténia si l'on pouvait appliquer aux bœufs ladres les mêmes mesures sanitaires que pour les porcs ladres.

Notre moyen de défense contre le ténia se réduit à une précaution bien simple. Manger de la viande cuite. D'autre part, il faudrait augmenter le plus possible l'élevage indigène des bœufs de boucherie, et détruire soigneusement les œufs de ténia excrétés par les animaux atteints du parasite. Evidemment, on n'est pas positivement malade quand on est habité par un ténia, mais enfin, c'est un intime dont il faut absolument se débarrasser au plus vite. Et il est toujours désagréable d'être envahi par un parasite aussi résistant aux remèdes.

A propos de remède, on sait que l'on se débarrasse du ténia au moyen du cousso (20 g.), de graine de courge (60 gr.), de racine de grenadier (60 g.), de fougère mâle (30 g.), extrait de fougère (8 g.). M. Laborde, à la suite de la communication de M. Bérenger-Féraud à l'Académie de médecine, a signalé l'action remarquable des sels de strontiane, lactacte, tartrate, phosphate, sur les parasites intestinaux. Tous les chiens auxquels ont été administrés pendant un certain temps les sels de strontiane ont été débarrassés de leurs ténias (et l'on sait jusqu'à quel point ils pullulent chez cet animal) et n'en ont plus présenté de trace. Ce qui semble prouver que les œufs du parasite ne se développent plus dans un milieu où pénètrent et agissent les sels de strontiane. On pourrait donc essayer ces sels chez l'homme, car ils sont doués en même temps de propriétés antiseptiques. M. Laborde conseille d'habitude la formule suivante : lactacte de strontiane, 20 grammes; eau distillée, 120 grammes; glycérine, quantité suffisante[1].

M. Bérenger-Féraud avait constaté par la statistique un arrêt dans la propagation du ténia. M. Laboulbène, dans la séance du 2 février de l'Académie de médecine, a annoncé, de son côté, que le ténia, depuis quelque temps seulement, est en décroissance dans la marine, dans l'armée et dans la population civile. La vente des ténifuges a baissé notablement. M. Laboulbène pense, comme M. Féraud, que la principale cause de cette diminution provient du nombre de moins en moins grand de bœufs étrangers importés en France. De plus, il se fait une réaction contre l'usage des viandes peu cuites. La viande

[1] M. Perrin emploie depuis quelque temps avec succès l'huile de pétrole. Il est parvenu, dit-il, à se rendre absolument maître d'oxyures anciens qui avaient résisté jusque-là à toutes les médications. Il fait préparer des capsules contenant 50 centigrammes d'huile de pétrole qu'il administre au nombre de 10 par jour, 3 ou 4 à la fois. Il n'en est jamais résulté d'inconvénient.

pulpée qui constituait un mode de contamination assez fréquent, est maintenant tamisée soigneusement, ce qui suffit pour préserver du ténia. Si enfin, dit aussi M. Laboulbène, dans certaines contrées le ténia paraît se propager de moins en moins, c'est que les habitants y absorbent des ténifuges sans le savoir. En Anjou, par exemple, les paysans font, avec les semences de courge, une huile qui renferme toute la péporésine contenue sous l'épisperme et les préserve absolument du ténia.

Il paraît que parmi les causes qui contribuent à rendre la myopie plus fréquente, il faut compter la manière d'écrire, la pente de l'écriture. Tel est, du moins, l'avis de M. Javal. Dès 1881 et sur son opinion motivée, dans une commission réunie au Ministère de l'instruction publique et dont M. Gariel était rapporteur, il avait été voté que pour le premier enseignement de l'écriture, il convenait de proscrire toute pente et d'adopter la formule posée pour la première fois par George Sand : *cahier droit*, *écriture droite*, *corps droit*. Cette même conclusion avait été votée par une nombreuse commission instituée, en 1882, par Paul Bert, avec la mission d'étudier les questions relatives soit au mobilier scolaire, soit au matériel d'enseignement, soit aux méthodes et aux procédés d'instruction dans leurs rapports avec l'hygiène. M. Javal avait été rapporteur de cette seconde commission dont les délibérations eurent un grand retentissement à l'étranger. Pour cette raison, il reçoit souvent des communications relatives à l'hygiène scolaire. C'est ainsi qu'il a pu affirmer à l'Académie de médecine que nous avions travaillé pour les peuples voisins, et que les Allemands en particulier faisaient disparaître la cause de myopie due à l'écriture penchée. Il n'y a qu'en France où l'on s'obstine encore à apprendre aux enfants l'écriture penchée. Chez nous on objecte que l'écriture droite est plus lente. Nous n'en sommes pas bien persuadés personnellement, mais qu'importe, puisqu'il ne s'agit que d'écrire ainsi pendant l'enfance et qu'on peut passer ensuite en quelques heures d'exercice de l'écriture droite à l'écriture penchée. M. Javal qu'il faut toujours citer en pareille matière, a publié jadis une analyse physiologique des mouvements de la main et des doigts pendant l'acte d'écrire. De ces études, il résulte qu'il existe deux sortes d'écritures, celle à *main posée* et celle à *main levée* ou expédiée. L'écriture à main posée s'exécute exclusivement au moyen des doigts, tandis que le poignet, joue un rôle important dans l'expédiée. La pente n'est utile que dans l'expédiée, qu'elle soit coulée ou anglaise. Il est donc déraisonnable d'enseigner à de jeunes enfants l'expédiée, puisqu'il n'est pas possible de leur apprendre à écrire du poignet. Il faut leur enseigner d'abord une écriture à main posée, et ne passer à

l'expédiée qu'au moment où ils commenceront à écrire sur du papier non réglé. A ce moment on leur fera incliner le papier vers la gauche et la pente s'en suivra nécessairement. Au reste les enfants adoptent naturellement l'écriture droite.

Cette recommandation d'hygiène scolaire a son importance. Plus que jamais, nous avons à soigner la vue des enfants. L'enfant c'est le soldat de l'avenir. La myopie est d'ailleurs héréditaire.

Souvenirs de l'hiver de 1890-1891 : M. le Dr F.-A. Forel de Morges, professeur à l'université de Lausanne, a publié récemment une intéressante étude sur la congélation des lacs suisses et savoyards en 1891 [1]. La plupart des lacs ont été congelés, parce que le nombre des jours froids et très froids a été très grand en 1891. Il a été, en 1830, jours froids de 113; très froids de 52. En 1880, jours froids 98; très froids 56. En 1891, jours froids 118; très froids 46. Il faut entendre par jour froid, un jour où le minimum a été négatif, par très froid, un jour où le maximum de la journée est resté inférieur à zéro. L'étude de M. Forel est très complète et touche aussi à la théorie de la congélation des lacs. Nous ne voulons ici que fournir quelques renseignements sur la congélation de quelques-uns des lacs les plus connus en France; nous les empruntons à cette importante étude.

Le lac du Bourget ne gèle pas, ou du moins on ne se rappelle pas qu'il ait jamais gelé. Le lac d'Annecy gèle rarement. Toutefois, on cite les congélations historiques de 1573, de 1830 et de 1880 (congélations totales). En 1891, le lac a gelé pendant environ 75 jours; toutefois la congélation totale sur 20 à 25 centimètres n'a persisté que 23 jours, du 9 février au 4 mars.

Nous arrivons au lac Léman. Jamais il n'y a eu de congélation totale. On peut mentionner les congélations partielles de 1570, 1587, 1681, 1684, 1685, 1709, 1785, 1788, 1810, 1820, 1830, 1854 et 1880. Pendant l'hiver de 1891, la rade locale de Genève a été prise, congélation lamellaire du golfe de Territet, coagulation en glaçons gâteaux de quelques golfes du grand lac. Les ports fermés de Morges, Ouchy, Thonon ont été congelés; puis, en plein grand lac, il s'est formé de nombreux radeaux de glace. M. Forel a déterminé la température superficielle des eaux de toute la côte vaudoise, le 23 février. Du golfe de Morges à la Tour de Peilz, la température était de 4°,2 à 4°,3. A la pointe de Clarens, 3°,8; au golfe de Montreux, 3°,6; au golfe de Territet, au bord de la couche de glace, de 1°,6; devant Chillon, 3°,6; golfe de Villeneuve, 3°,8; devant le Rhône, 4°; au golfe du Bouveret, 4°. Ainsi ce jour-là les eaux froides étaient localisées

[1] *Archives des sciences physiques et naturelles*. Genève, 15 janvier 1892.

dans le haut lac à partir de la Tour de Peilz. Les eaux chaudes subsistaient dans les autres parties. M. Forel, quelques jours avant, n'avait rencontré la température de 4° que dans une couche d'eau, à 150 mètres de profondeur. En tout cas, et c'est le point à retenir, la congélation partielle du haut lac Léman est un phénomène sans précédents historiques.

Le lac des Brenets est resté congelé depuis le 27 novembre jusqu'au 1er mars. Le lac de Neuchâtel, d'après les chroniques, a été gelé en 1420, 1514, 1624, 1830. En 1880, elle a été complète et elle a persisté pendant plusieurs jours. En 1891, au contraire, la congélation n'a été que partielle; la plus grande partie du lac est restée libre. Le lac de Brienz qui n'a gelé ni en 1830 ni en 1880, n'a pas gelé davantage en 1891. Il y aurait eu cependant congélation en 1363. Et l'on n'en était pas loin en 1891, car la température des eaux était descendue à 4°, plus basse de 0,6 qu'en 1880. Le lac de Thoune a gelé souvent, et la dernière fois en 1830. Il n'avait pas pris en 1880. Cette année, il y a eu par endroits commencement de congélation entre Merligen et Leissingen.

Le lac des Quatre-Cantons, si connu des touristes, n'aurait jamais gelé d'après la tradition. En 1690, cependant, il se serait pris jusqu'au delà de Gersau; en 1789, les bateaux auraient été emprisonnés par les glaces; en 1830, on a été de Lucerne à Stanzstad sur la glace; en 1880, le lac occidental a été gelé jusqu'aux Nez. Devant Brunnen, à 150 mètres, l'eau avait une température de 4°,7, devant Weggis de 4°,1 par 120 mètres. Dans les parties gelées, la température des eaux profondes est toujours à peu près à 4°, maximum de densité de l'eau. En 1891, le lac a commencé à prendre du 12 au 20 janvier à Lucerne; l'épaisseur de la glace n'a jamais dépassé 6 centimètres. Plus tard ont été pris les golfes de Küssnacht, de Weggis. Le lac de Gersau a été plus ou moins recouvert de glace du 16 février au 6 mars; la couche a atteint 5 centimètres et la glace s'est avancée jusqu'à la chapelle de Kindlimord. Jamais les habitants de Gersau n'avaient vu leur lac envahi par les glaces. Cela n'a pas existé de mémoire d'homme, nous affirmait encore cet été M. Müller. Et cette fois, les bateaux à vapeur brisaient la couche de glace; sans cela peut-être, toute la surface aurait-elle été solidement prise d'une rive à l'autre. Le lac atteint sa plus grande profondeur devant Gersau. A Weggis, la profondeur est de 150 mètres. A Gersau, elle est de 214 mètres. Cette grande masse d'eau rend la congélation plus rare. Le lac d'Uri en face de Brunnen n'a pas gelé à proprement parler. Sa profondeur n'est cependant que de 200 mètres; mais il est plus abrité et plus enclavé dans les régions alpines. Bref la congélation du lac des Quatre-Cantons a été, en 1891, beaucoup plus étendue, plus pro-

longée et plus forte que celle de 1880. Dans le lac d'Alpnach, la congélation a été totale avec une épaisseur de glace de 35 centimètres.

Enfin citons encore le lac de Zurich. En 1880, le lac avait gelé du 26 décembre au 3 mars, soit pendant soixante-six jours. En 1891, la congélation, commencée vers le 6 janvier, était totale le 20. Vers la fin de janvier, grande période de patinage. Des milliers, des dizaines de milliers de personnes parcouraient la glace. Soixante-huit jours de congélation, jusqu'au 14 mars. Le lac de Zurich gèle du reste souvent. Les dernières congélations sont celles de 1810, 1830, 1857, 1880.

La congélation des grands lacs implique nécessairement un hiver rigoureux en Suisse. M. Forel a relevé, dans les chroniques, les hivers où deux grands lacs au moins avaient été gelés. Il dresse ainsi une liste qui doit se rapprocher beaucoup de la vérité des hivers très froids. On pourrait ainsi considérer comme tels les hivers suivants : 1363, 1435, 1514, 1571, 1573, 1684, 1695, 1709, 1789, 1810, 1830, 1880, 1891.

M. Janssen, avant de quitter le mont Blanc, en septembre 1891, avait fait élever sur la cime une petite baraque en bois, pour savoir comment elle se comporterait pendant l'hiver. Or M. Dunod, lieutenant de chasseurs alpins, vient de faire au milieu de janvier l'ascension de la montagne. Il a trouvé la cabane intacte; la neige n'avait pas pénétré à l'intérieur. Ce qui est remarquable, c'est que le niveau de la neige au sommet ne paraît pas avoir changé; la densité de cette neige est moitié de celle de l'eau environ, un peu plus faible, que celle de la neige recueillie dans les galeries forées à 12 mètres de la surface. Ce qui tendrait à prouver que la tête du mont Blanc a atteint depuis bien longtemps sans doute un régime de stabilité relative. M. Janssen tire de cette observation un argument nouveau en faveur de la construction d'un observatoire au mont Blanc. Le 21 janvier 1892, d'après M. Dunod, la température au sommet à 2 heures de l'après-midi était de 21° à 22°.

L'art de maquiller les fleurs est déjà vieux. Depuis un mois on s'est amusé à Paris à vendre des fleurs aux corolles teintes. On achète chez les fleuristes notamment des œillets verts que l'on trouve jolis. Les premiers œillets émeraude mis en circulation ont été payés leur poids d'or. Comment vraiment on est parvenu à créer une variété verte! Et les naïfs de s'extasier. On a même envoyé de ces fleurs au Laboratoire municipal pour contrôler leur authenticité. O braves gens! l'œillet vert a régné toute une semaine. Il a même sa légende. Deux femmes travaillaient à la coloration des fleurs artificielles. Un jour l'une d'elles versa par mégarde dans le vase où trempaient des tiges d'œillet blanc la matière dont elle se servait pour teindre en vert

des corolles de rose. Quelle ne fut pas sa surprise! Un des œillets perdait sa blancheur à vue d'œil et devenait vert. L'œillet vert était né. Il ne vivra pas longtemps. Il court les rues déjà. On n'y songera plus à la mi-carême.

Dès les premières années du siècle passé des naturalistes avaient eu l'idée de faire boire à des fleurs des solutions teintées. Duhamel en 1758, Mustel en 1780, Frinchinetti en 1843 et bien d'autres. Magnol, en 1709, plongea une tubéreuse dans du suc de phylolague et obtint des fleurs d'une teinte rosée. La Baïsse, en 1733, obtint des gueules de lion veinées de rouge. Camparetti, de Padoue, fit absorber de l'encre à des convolvulus et à des pâquerettes qui noircirent. Biot et Bossin, en 1840, firent rouges des jacinthes. En 1808, Haustein plongea dans de l'aniline des tiges fleuries d'iris, et les corolles se veinèrent en bleu foncé. Tous les jardiniers savent qu'en mélangeant à la terre de la limaille de fer on communique aux fleurs d'hortensia une coloration bleue. Il y a quelques années encore, M. Saccardo, de Padoue, a essayé ainsi un grand nombre de substances. Les deux matières colorantes qui ont le mieux réussi sont l'aniline vert lumière et l'éosine. Quand on plonge des pensées ou des giroflées dans une solution d'aniline verte, les nervures et les veines des corolles sont complètement injectées en un quart d'heure; le parenchyme se teint ensuite, mais plus lentement. Les blancs se changent en bleu brillant, les jaunes en vert et les rouges en violet. On peut modifier de même les iris, les chrysanthèmes, les camélias, etc. Si l'on arrose la plante elle-même avec la solution colorée, on n'obtient rien, la teinture reste dans le sol. M. Saccardo a eu l'idée de prendre une touffe de pensées, de plonger les racines dans la solution et de les replanter. Le résultat n'a été qu'à moitié satisfaisant. La plante reste fraîche pendant une semaine; elle produit même des fleurs teintes, mais elle se dessèche et meurt. Il ne s'agit là en somme que d'expériences amusantes, mais ces matières colorantes sont de véritables poisons pour les plantes. L'horticulture ne saurait en tirer aucun profit. Nous verrons de loin en loin revenir les fleurs teintes; elles sont curieuses pour ceux qui ne connaissent pas le secret de leur fabrication. Tous les huit ou dix ans on l'oublie, et le public a besoin qu'on lui rappelle qu'il ne s'agit que d'une simple mystification. La nature fait bien mieux que le chimiste. Et les fleurs n'ont pas besoin de nous pour être jolies, et elles sont si jolies les fleurs!

HENRI DE PARVILLE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 février 1892.

Les Chambres sont en vacances jusqu'au 16 février. Elles ont pensé que quelques jours de repos leur étaient bien dus, après le grand effort qu'elles venaient de faire pour achever la loi des douanes et éviter par le vote du budget un second douzième provisoire. Le pays, il faut le reconnaître, ne se plaint pas de leur absence. Ce n'est pas à leur école, et nous le regrettons, qu'il apprendra le respect et le goût des institutions parlementaires.

Le départ des représentants n'a cependant ramené ni le calme ni la confiance. Les mêmes nuages planent sur l'avenir, les mêmes incertitudes règnent dans la politique, les mêmes luttes entre les partis, et l'isolement, créé à la France par le nouveau régime commercial, éveille des inquiétudes que les libre-échangistes ne se font pas faute d'exploiter et d'exciter.

Des traités, conclus pour douze années, lient entre elles, d'une part, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, et, d'autre part, l'Allemagne, la Belgique et la Suisse. La France, au contraire, a renoncé au système des traités à longue durée; elle a adopté celui des relations commerciales au jour le jour, présentant aux autres États, dans des conditions toujours révocables, le tarif *minimum* en échange des avantages qui lui sont, à elle-même, accordés, le tarif *maximum* en réponse aux droits qu'on l'oblige à subir. En fait, la plupart des États ont accepté le tarif *minimum* et établi par là même avec la France un régime de concessions mutuelles; c'est seulement avec l'Italie, la Suisse, l'Espagne et le Portugal, que la guerre de tarifs est engagée ou, tout au moins, l'accord ajourné.

Pour les pays qui ont formé entre eux une ligue douanière, il y a autre chose qu'une question commerciale. Il y a une question politique. Le libre-échange n'est pour rien dans cette alliance; les tarifs des Etats confédérés portent, sur beaucoup d'articles, des droits plus élevés que les nôtres, et c'est sans enthousiasme que les Parlements d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie s'y sont résignés. L'inspiration qui les a dirigés n'en paraît que plus grave; elle

marque dans ces gouvernements une unité de vues et une suite qui ne manquent que trop à nos ministres et à nos Chambres. Les ministres, ne se doutant pas de ce qui se passait au dehors, n'ont pas songé à en prévenir les Chambres, tout occupés qu'ils étaient à les suivre, quand celles-ci, livrées aux hasards des incidents de séance, auraient eu besoin de trouver à leur tête des guides prévoyants et résolus. De là dans cette réforme douanière bien des incohérences ou des imprudences dont les intérêts pourront porter la peine. Mais, toutes réserves faites sur l'application, le principe de la réforme demeure juste : c'est la protection nécessaire du travail national. L'agriculture souffrait; c'était le cri du pays; il a fallu qu'il fût bien fort pour qu'une majorité républicaine l'entendît. On peut se rire de la protection, mais la raillerie ne dure qu'autant qu'on n'est pas atteint soi-même. Les viticulteurs du Midi ont été longtemps les plus grands libre-échangistes du monde. Depuis que le phylloxera les a obligés à reconstituer leurs vignes, leur zèle pour la protection ne connaît plus de bornes. Tant il est vrai que la question est toute relative, et que lorsque les intérêts essentiels d'un pays sont menacés, il n'y a pas de théorie qui ne doive céder au devoir de les défendre!

Parlerons-nous encore de cette « journée des giffles » qui a si tristement signalé l'une des dernières séances de la Chambre? M. Laur ne se résigne pas à garder sans vengeance les marques de M. Constans; il frappe à toutes les portes de la justice et n'en voit aucune s'ouvrir pour lui. Il n'est pas seul à s'en plaindre; d'autres l'appuient qui ne sont pas de ses amis, et se demandent ce que devient l'égalité devant la loi, s'il suffit désormais du silence du président de la Chambre pour soustraire à l'action du parquet, même quand les particuliers l'ont saisi, les délits commis dans l'enceinte législative. La question n'est pas sans précédents, et le procureur général aurait pu utilement interroger le passé. Le 11 avril 1849, à la Constituante, un représentant du peuple, M. Eugène Raspail, frappa au visage, — tout comme M. Constans, — un de ses collègues, M. Point. Le fait avait eu lieu, non pas en séance publique, mais dans les couloirs de l'Assemblée. Immédiatement le procureur général déposa une demande en autorisation de poursuites contre M. Raspail, et l'autorisation fut votée.

Il est probable que, si pareille demande était présentée au Sénat contre M. Constans, le Sénat la repousserait. Mais on aurait du moins sauvé le principe, et ce serait quelque chose dans un pays qui, souvent oublieux du fond, tient surtout à la forme.

Les radicaux ne désarment pas contre le gouvernement. Avec quelques anciens ou futurs ministres, M. Goblet pérore à Lille

ou écrit dans *la Petite République française* pour établir qu'il n'y a ni gouvernement ni majorité. *La Lanterne* va plus loin; elle reproche à M. Barbey de « désorganiser irrémédiablement la marine nationale », et ne craint pas de dire qu'il y a « quelque chose de pourri dans la haute administration de la République. » Elle attaque jusqu'à l'Élysée; elle montre « le wilsonisme » ressuscitant dans le palais du Président et somme en ces termes M. Carnot de renvoyer le chef de sa maison militaire : « C'est à vous de choisir, et de choisir tout de suite : ou vous ou lui. Si vous ne savez pas vous résoudre à cette amputation nécessaire, on la fera pour vous, et vous suivrez le membre amputé. Il y a des précédents. »

Tel est le langage de ceux qui crient à l'insurrection et réclament l'action de la justice, lorsque, dans les formes les plus modérées, quelque membre du clergé exprime une plainte sur des lois ou des mesures contraires à la liberté des consciences. Il n'y a pas à prétendre que ces menaces sont sans importance. Le journal qui les profère comptait naguère parmi ses rédacteurs un membre actuel du cabinet; c'est la notoriété acquise dans cette collaboration qui a valu à M. Yves Guyot de devenir ministre, et bien des nominations n'ont été faites ou écartées par les dépositaires du pouvoir que dans le désir d'obtenir l'approbation de *la Lanterne* ou la crainte d'encourir son blâme.

C'est toujours des radicaux, ces adversaires insolents et insatiables, que le gouvernement s'obstine à rechercher les bonnes grâces; c'est d'eux qu'il espère, à force de concessions, l'appoint de sa majorité. Il y a quelques mois, le ministre de la marine, M. Barbey, annonçait à un député de la Charente qu'il avait, conformément à sa demande, supprimé la prière dans l'école des mousses, et cela quand l'empereur d'Allemagne, d'accord sur ce point avec les plus illustres chefs de la marine et de l'armée, en tout pays et en tout temps, recommande à ses marins et à ses soldats de mettre la foi religieuse à la base de tous leurs devoirs. Ces jours derniers, sur une interpellation de quelques radicaux de Nevers, M. de Freycinet s'empressait d'écrire au commandant du 8e corps pour lui prescrire d'interdire aux soldats la fréquentation des cercles catholiques.

Une décision plus significative encore vient d'être prise par le ministre de l'instruction publique. Dans un temps où, d'après son collègue des finances lui-même, le budget réclame les plus strictes économies, M. Bourgeois juge bon de créer au Collège de France une chaire d'histoire des sciences, et pour la confier à qui? A un homme qui n'a d'autre titre que d'être le représentant officiel du positivisme et d'avoir fait, l'an dernier, l'éloge de Danton, lors de

l'inauguration de la statue du conventionnel sur le boulevard Saint-Germain. Les journaux républicains ne se sont pas trompés au caractère de l'acte, et nous les avons tous vus d'accord pour l'approuver.

Le *Temps* a constaté que le nouveau professeur, M. Pierre Laffite, est « un chef d'Église », et il a loué « l'initiative » du ministre qui lui permettait d'exposer ses idées, au Collège de France non plus en « professeur libre », mais en « fonctionnaire de l'État. » La mesure était-elle donc réclamée par le sentiment public? Bien au contraire; car, à côté des croyances chrétiennes qui comptent apparemment en France, on s'accorde à reconnaître, dans la jeunesse, une réaction contre le matérialisme et une aspiration de plus en plus marquée vers un idéal, vers un « Dieu inconnu », qui ne peut être, en réalité, que le Dieu de l'Évangile. C'est précisément contre ce mouvement que la chaire nouvelle est créée.

La *Justice* ne le dissimule pas. « Le positivisme, dit-elle, vient de recevoir sa consécration officielle. C'est là un événement intellectuel d'une haute portée, qui emprunte aux circonstances présentes une signification plus précise. *A l'heure où nous assistons à une sorte de réveil mystique...* il convenait que la science, la seule vraie religion, humaine et sociale, fût hautement proclamée. » Veut-on savoir maintenant ce que pense la forte tête à qui M. Bourgeois a donné mission de représenter la science? Dans un *interview* avec un rédacteur de la *Justice*, M. Laffite déclare qu'entre le catholicisme et sa doctrine, il y a incompatibilité et que devant elle le catholicisme doit disparaître; il veut bien « savoir gré à Dieu de ses services provisoires »; mais il estime que son temps est fini et que « nous n'en sommes plus là ».

Voilà ce qu'en face des périls et des devoirs de l'heure présente, il était urgent d'enseigner à la jeunesse française.

Quelques personnes se sont demandé quels étaient les motifs de la Déclaration des cardinaux. Des mesures de ce genre ne justifient-elles pas leur langage? Ne leur donnent-elles pas, une fois de plus, raison, lorsqu'ils disent que, « depuis douze ans, le gouvernement de la république a été la personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique »; lorsqu'ils montrent cette doctrine appliquée et ce programme réalisé de telle sorte « qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personne, ni institution, ni intérêt, qui n'ait été méthodiquement frappé, amoindri, et, autant que possible, détruit? »

L'épiscopat tout entier s'est rallié à la Déclaration des cardinaux. L'Eglise de France est unanime. Le fait est considérable.

S'il eût dépendu du bouillant député, Gustave-Adolphe Hubbard,

la Chambre, avant d'interrompre sa session, eût voté l'urgence sur le projet de loi des associations, déposé par le ministère, et ce vote eût été de sa part, la préface de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La motion n'a pas eu de succès; il y avait pour cela une première raison, c'est que ce projet de loi, sur lequel on demandait l'urgence, n'était qu'un mirage. Le ministre de l'intérieur, M. Constans, avait bien annoncé qu'il le déposait, mais, en vrai Gascon, il n'avait remis qu'une feuille blanche. Le titre est trouvé, le chapitre reste à faire.

Avant de l'écrire, nos gouvernants feront bien de prendre connaissance du lumineux et puissant exposé que Mgr Perraud vient de publier sur la *discussion concordataire au Sénat et à la Chambre des députés*. En deuil du frère qui laisse dans tant de cœurs un si grand vide, — de ce généreux abbé Charles Perraud, disciple aimé du P. Gratry, et, comme lui, tendre et passionné consolateur des affligés, des opprimés et des pauvres, — l'évêque d'Autun a surmonté sa douleur pour défendre contre des allégations erronées et d'injustes attaques le caractère du pacte de 1801, les sentiments et les droits de l'Episcopat. Il s'est acquitté de cette tâche avec la grave et haute dignité qui lui est propre. Nous recommandons la lecture de son écrit aux ministres, et, en particulier, à M. de Freycinet. Il y trouvera, en même temps qu'une réponse magistrale à ses discours du mois de décembre, des considérations qui, peut-être, le feront hésiter à s'engager davantage dans une voie où, sans jamais arriver à satisfaire les radicaux, il rencontrerait des consciences décidées à lui redire « ces simples et fières paroles » de Tertullien, rappelées par Mgr Perraud : « Nous ne menaçons personne; nous n'avons peur de personne. »

La Déclaration des cardinaux restera comme l'indication autorisée des dispositions du clergé et de ses justes griefs.

L'Église ne connaît point les partis. Elle se tient en dehors et au-dessus d'eux. Elle respecte, elle accepte les pouvoirs établis; elle désavoue toute pensée d'hostilité systématique contre le gouvernement légal, en recommandant à ses fidèles, quelles que puissent être leurs convictions particulières, de ne pas associer sa cause à leurs luttes, de ne pas confondre des domaines distincts, et d'écarter tout esprit de parti, quand ils veulent défendre les intérêts religieux.

La soumission au pouvoir n'entraîne pas l'adhésion à ses actes, et il faut l'extravagante violence des radicaux pour s'étonner que les catholiques combattent tout ce qui depuis douze ans s'est fait contre eux. Mgr Meignan le dit excellemment dans une lettre à un ami, lettre, dont les esprits les plus prévenus n'ont pu méconnaître l'absolue modération : « Ne redoutez pas trop les indignations et

les colères des sectaires qui veulent un sacerdoce esclave. » L'archevêque de Tours ajoute : « En résistant avec toute l'énergie de notre âme à leurs volontés qui rappellent les temps du despotisme des empereurs de Rome et de Byzance, nous espérons, avec patience et longueur de temps, avoir un jour pour nous les Chambres et le pays. » C'est à ce but, en effet, que doit tendre l'action commune.

Sans doute on ne saurait entreprendre, à un titre égal, le redressement de tous les abus et de toutes les injustices dont on a droit de se plaindre. Il y a dans toute lutte une méthode à suivre, des gradations à établir, et qui voudrait trop embrasser risquerait, suivant le proverbe, de ne rien étreindre. Gambetta disait à ses camarades qu'il fallait « sérier les questions »; on ne peut nier que les sectaires n'aient mis, dans leurs procédés de destructions partielles, une habileté qui a facilité leur succès. S'ils avaient voulu tout abattre, dès le premier jour, et s'ils l'avaient dit, l'horreur de l'entreprise leur eût aliéné le pays. Même aujourd'hui, les plus expérimentés d'entre eux s'appliquent encore à masquer le but final. Ils se défendent d'être les ennemis de la religion, quand ils n'ont d'autre pensée que de l'anéantir.

Les catholiques ont à se préoccuper d'une double nécessité; il leur faut prendre dans les intérêts ou les droits à revendiquer les plus essentiels, les plus universels, les plus intelligibles à la masse des citoyens; il leur faut, de plus, tout en s'organisant eux-mêmes, ne pas se renfermer dans leur cercle personnel, comme s'ils formaient dans le pays un monde à part, mais adosser, en quelque sorte, leurs revendications aux droits de tous, et chercher dans la liberté commune leur propre affranchissement.

Le terrain constitutionnel est le seul sur lequel puisse se faire cette concentration de tous les hommes d'ordre et de liberté. Il est le seul sur lequel tous les citoyens, qui n'attendent pas des conspirations leur triomphe, puissent se donner rendez-vous; il est le seul d'où l'on puisse faire au pays un appel qui soit entendu. Nous cherchons en vain l'avantage qu'on trouverait à repousser ou à dénigrer une ligne de conduite qu'au jour des élections chacun finit, après tout, par juger inévitable. Si nos devanciers s'étaient refusés à cette ligne de conduite, alors qu'il s'agissait pour eux d'obligations tout autrement rigoureuses, alors qu'il leur fallait prêter serment, jurer « fidélité » au souverain, roi des Français ou empereur, ils se fussent ensevelis dans l'abstention, et l'on n'eût point vu paraître dans nos assemblées parlementaires les Fitz-James, les Brézé, les Berryer, les Noailles, les Falloux, les Quatrebarbes, les Larcy, tant d'autres, dont les noms demeurent synonymes d'in-

dépendance, d'honneur et de loyauté. Sans s'arrêter aux commentaires que, de droite et de gauche, on jetait à leurs engagements, ces nobles cœurs s'en tenaient à ce que leur disait leur conscience; ils allaient de l'avant, sachant bien qu'en acceptant le régime constitutionnel, en usant des droits et en remplissant les devoirs que ce régime impliquait, en s'élançant les premiers, sur le terrain légal, pour la défense des grands intérêts nationaux, ils servaient à la fois la France et leur cause.

En même temps, ils ne s'isolaient point. Ils cherchaient partout des alliés; ils constituaient l'Union libérale; ils invoquaient le droit commun; ils en revendiquaient l'application pour autrui comme pour eux-mêmes. L'exemple est toujours à suivre; le sage et ferme programme que vient de publier à Bordeaux le comité de *la Ligue populaire pour la revendication des libertés publiques*, nous montre qu'il a déjà trouvé des imitateurs. Nous souhaitons que dans tous les départements pareille ligue soit formée et pareil programme adopté. Ainsi, la liberté d'enseignement, réclamée sous le régime de 1830, s'est fondée en 1850; ainsi, les libertés publiques, revendiquées en 1863, ont reparu en 1869; ainsi, en Allemagne, Windthorst, à la fois guelfe fidèle et citoyen soumis de l'Empire, a préparé les triomphes qui couronnent sa tombe après avoir illustré sa vie.

C'est en se réglant sur ces grands modèles que les catholiques, les conservateurs, les libéraux, généreusement associés, retrouveront parmi nous la majorité et, par elle, referont une France chrétienne et libre.

Il n'y a pas là seulement pour notre pays une question de politique intérieure; c'est toute notre politique étrangère, c'est notre influence au dehors qui est en cause.

L'esprit qui mène la république actuelle tend à faire à la France une situation unique dans le monde. Dans les autres pays, les gouvernements peuvent engager des luttes avec l'Église; mais ce n'est pas à l'idée religieuse en elle-même qu'ils s'attaquent; les plus oppresseurs n'ont jamais songé à nier Dieu. L'athéisme est au contraire le principe de la république, telle qu'on la pratique en France. La langue officielle ne connaît plus le nom de Dieu. Chaque année, au 1er janvier, en présentant au président de la république les vœux de ses collègues, le doyen du corps diplomatique, le nonce, invoque « la Providence », sûr qu'aucun ambassadeur, pas même celui du Grand Turc, n'aura l'idée de le désavouer. Seul, le président de la République n'a pas le droit de prononcer ce nom. Il n'y a dans le monde qu'un gouvernement à qui il soit interdit de parler de Dieu, c'est celui de la nation très chrétienne, de la fille aînée de l'Église.

Isolement moral bien autrement redoutable que cet isolement commercial dont on témoigne, non sans raison d'ailleurs, de si vives inquiétudes.

Il ne faudrait qu'une chose pour consommer cet isolement, ce serait une rupture de la république avec le Saint-Siège. Le jour où elle serait accomplie, la république, en proie désormais à la faction qui aurait déterminé cette catastrophe, présenterait un spectacle tel que l'Allemagne ne lui en pourrait souhaiter de pire; elle verrait toute alliance se détourner d'elle.

Les républicains comptent sur la Russie; ils lui témoignent leur confiance avec des effusions et en des termes dont la dignité nationale n'est pas quelquefois sans souffrir. Qu'ils se demandent ce que deviendrait pour eux cette puissance, le jour où ils auraient fait de leur gouvernement, en guerre ouverte avec le plus haut représentant de l'autorité religieuse, l'ennemi démasqué de toute croyance, le précurseur et l'instrument du nihilisme universel? Le *Nord* les a déjà avertis.

Cette préoccupation, qui n'entre pas dans la pensée des républicains, le Saint-Siège l'a pour eux. L'amitié du Pape pour la France maintient à notre nation la force morale que la politique radicale travaille à lui enlever. Si cette amitié venait à se retirer, ce serait tout d'abord notre protectorat perdu en Orient, et avec lui notre influence; car — il n'y a que les radicaux pour l'ignorer — l'influence de la France en Orient tient, avant tout, au privilège religieux dont elle y est investie. Ce serait, de plus, la France mise au ban de l'ordre politique européen et dénoncée à tous les États qui lui demeuraient fidèles par la voix triomphante de ses ennemis.

Si l'on ne veut pas reconnaître de quelle importance est pour nous cet accord de la France et de l'Église, que l'on interroge, du moins, la triple alliance. Les États qu'elle unit ont apparemment le sens de leurs intérêts. Eh bien! voyez-les à l'œuvre; tout leur effort est pour s'attirer la faveur du Souverain Pontife. L'empereur Guillaume, qui voulait un prélat allemand à Posen, accepte l'archevêque polonais qu'a désigné le Pape. Il fait présenter au Landtag un projet de loi qui rend à la religion sa place dans les écoles, et bientôt il va rappeler dans tout l'empire les Rédemptoristes que demande déjà la Bavière. A Vienne, le comte Kalnoky déclare que son gouvernement ne saurait demeurer indifférent au vœu des catholiques, soucieux de l'indépendance du Saint-Père, et devant cette déclaration qui, au premier moment, l'avait fait rugir, l'Italie s'incline et se tait.

C'est ici qu'il convient de remarquer chez les Italiens, même les

plus avancés, un esprit politique dont nos radicaux devraient s'inspirer.

On avait annoncé de leur part une campagne en faveur de l'abolition de la loi des garanties. M. di Rudini, d'après des dires autorisés, a mandé les principaux d'entre eux; il leur a fait comprendre que s'ils donnaient suite à leur projet, ils compromettraient l'accord qu'il s'efforçait d'établir avec l'Autriche, en vue des éventualités d'un conclave. Les radicaux ont entendu l'avis, et la campagne contre la loi des garanties s'est arrêtée. Ce n'est pas tout. S'il maintient sa situation vis-à-vis du Vatican, le cabinet italien multiplie les avances pour en atténuer le caractère. Il accorde l'*exequatur* aux évêques; il présente un projet pour l'augmentation du traitement des curés; il proroge, jusqu'en 1893, l'application de la loi sur l'abolition des dîmes; il octroie la personnalité civile, soit à Florence, soit à Rome, soit à Cagliari, à des associations de missionnaires, espérant tout à la fois complaire au Saint-Siège et susciter, en Orient et en Afrique, des rivaux aux missions françaises.

Ainsi la triple alliance s'applique à faire comme le siège moral de la Papauté, non point par des violences ou des menaces, mais à force de caresses et de concessions. Et cependant le Pape résiste. Il regarde obstinément du côté de la France; il ne consent pas à désespérer d'elle; il lui témoigne des attentions et des ménagements qui, derrière la représentation officielle, vont chercher le pays. Il sent qu'aux yeux de l'étranger une nation se personnifie toujours dans son gouvernement, quel qu'il soit, et par la bienveillance dont il s'attache, en dépit de tant de sujets de douleur et de plainte, à couvrir le gouvernement de la république, il veut en quelque sorte le relever devant l'Europe afin de garder à la nation son ascendant séculaire. Il se souvient de ce que fut la France dans le passé; il la voit, telle qu'elle est au fond, dans le présent, et il s'efforce de ne pas lui rendre ce présent irrémédiable, afin de sauver son avenir.

Les républicains seraient bien ingrats de refuser leur hommage à ces vues du Souverain Pontife; bien aveugles de ne pas comprendre le patriotique devoir d'y répondre. Ce n'est pas l'Église, en effet, qui souffrirait le plus de leur résistance, c'est la patrie, et quelque haine qui anime beaucoup d'entre eux contre la foi religieuse, la triple alliance, plus encore que leurs passions de sectes, aurait à se réjouir de voir la république définitivement séparée du Saint-Siège.

Nous parlions tout à l'heure du projet de loi sur l'instruction primaire qui se discute à Berlin. Ce projet a le double caractère

d'organiser l'école confessionnelle et de reconnaître le principe de la liberté d'enseignement.

Désormais les enfants recevront l'instruction primaire dans des écoles distinctes, suivant leurs croyances, catholiques s'ils sont catholiques, protestantes s'ils sont protestants. Les maîtres professeront la même religion que leurs élèves, l'enseignement religieux étant d'ailleurs donné sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique. De plus, les communes auront part à l'administration de leurs écoles, les instituteurs n'étant choisis par l'Etat que sur une liste présentée par elles; les familles elles-mêmes interviendront; chaque école sera pourvue d'un conseil d'administration, où les parents auront trois délégués au moins, siégeant à côté de l'inspecteur primaire, de l'instituteur et du prêtre.

On est loin du régime de M. de Bismarck, et, il faut bien le dire, de la loi que nous a faite la république. Les nationaux-libéraux, ces opportunistes de l'Allemagne, autrefois triomphants sous le grand chancelier, se révoltent contre cette destruction de leur œuvre; ils ont fait alliance, pour l'empêcher, avec les progressistes. Mais ceux-ci les abandonnent pour soutenir la liberté d'enseignement, que les nationaux-libéraux repoussent.

Le gouvernement de l'Empire ne cache pas le mobile auquel il obéit, en donnant cette satisfaction aux catholiques et à la justice. Il veut faire l'apaisement, afin de réunir à soi tous les partis, en cas de guerre européenne; il veut arrêter la marche du socialisme et il cherche d'abord sa force dans l'idée religieuse : « Il ne faut pas, a dit M. de Zedlitz, que sur le sol de Prusse un seul enfant puisse grandir sans qu'un son de profonde vérité morale soit venu frapper son oreille. » Et le chancelier de Caprivi, répudiant la pensée de gouverner avec ou pour un parti, a ajouté : « Ce n'est pas le catholicisme, c'est le christianisme que nous défendons contre l'athéisme. »

Une commission a été chargée d'examiner le projet; elle lui est en majorité favorable.

Le chef du cabinet hongrois, le comte Szapary, ne paraît pas devoir recueillir de la dissolution de la Chambre des députés le résultat qu'il s'en était promis. Les élections lui renvoient une opposition plus nombreuse, et si, dans la précédente assemblée, elle rendait par ses violences et sa politique d'obstruction les débats difficiles, on ne voit pas comment, enhardie par son succès, on pourra la contenir. Le parti libéral, sur lequel s'appuie le cabinet, garde la majorité, mais affaiblie; quelques-uns de ses principaux membres ont échoué, comme M. Falk, ou, comme le ministre de la justice, M. Szilagyi, n'ont passé qu'à grand peine. Toutes les frac-

tions de l'opposition ont gagné des voix; c'est le parti national, représentant l'opposition modérée, qui a fait le plus de progrès; on parle déjà de faire à son chef, le comte Apponyi, une place dans le gouvernement. L'élection ne s'est pas accomplie sans violences; sur quelques points, notamment en Transylvanie, des luttes, dans lesquelles il y a eu des morts et des blessés, se sont engagées entre la gendarmerie et les électeurs.

On ne sait encore à quelle époque se fera la dissolution du Parlement anglais. Le ministère est en droit de ne la prononcer qu'en 1893; mais il est rare que la législature se prolonge jusqu'au terme légal, et l'on ne serait pas surpris que la Chambre actuelle prît fin l'été prochain. L'opposition se prépare à mettre lord Salisbury en demeure de se décider. Elle invoque contre lui les 120 élections partielles qui se sont faites depuis quelques années. La dernière élection, celle de Rossendale, avait d'autant plus d'importance qu'il s'agissait de remplacer le leader des unionistes, le marquis de Hartington, devenu, par la mort de son père, duc de Devonshire et membre de la Chambre des lords. Le candidat de l'opposition, M. Maden, l'a emporté; il a été élu sur la question irlandaise; son programme portait le *home rule* que repoussait sir Thomas Brooks, le candidat unioniste.

C'est en ce moment que s'ouvre la session; depuis quelques jours déjà, M. Gladstone avait envoyé à ses adhérents la circulaire habituelle pour leur recommander d'être exacts. L'illustre vieillard a demandé des forces à notre Midi; il vient de parcourir la Provence et le littoral, reçu comme un souverain par les autorités et les populations; hommage bien dû au caractère et à la gloire de l'homme, mais qui serait peut-être empreint de quelques illusions, si l'on saluait dans le grand orateur l'adversaire de la politique étrangère de lord Salisbury.

Sur ce point, nous le craignons, et des voix amies nous en avertissent d'Angleterre, le changement de ministère n'amènera pas un changement marqué dans les vues et dans la conduite. La question d'Egypte est trop anglaise pour que les divisions de partis se retrouvent dans la façon de l'envisager. La jeunesse du nouveau pacha et la nécessité de le soutenir demeureront, sous tous les cabinets, l'argument invoqué pour prolonger l'occupation.

L'Angleterre est tenace et vigilante; elle garde ce qu'elle a pris et elle pense de loin à ce qu'elle pourrait prendre. Tandis que ses agents suscitent à notre protectorat de Madagascar des difficultés incessantes, elle observe le pauvre petit Portugal se débattant contre des embarras financiers qu'elle a contribué à créer, et elle se demande si l'on ne pourrait l'amener, pour éviter la banqueroute,

à aliéner des colonies dans lesquelles elle se taille d'avance un large domaine. Elle se préoccupe aussi du Maroc. Lord Salisbury annonçait, au mois de mai, que la question du Maroc deviendrait un jour aussi dangereuse pour l'Europe que la question d'Orient. L'Angleterre tient manifestement à ce qu'il y ait une question du Maroc. Elle la croyait soulevée par les troubles récents de Tanger : la révocation du gouverneur de la ville a calmé les émeutiers. Mais la presse de Londres n'en continue pas moins à juger la situation délicate. Elle appellerait volontiers Mouley-Hassan « l'homme malade », comme la Russie appelait, en 1854, le souverain de Constantinople. Elle prévoit obstinément un partage du territoire marocain, et se réserve d'ores et déjà Tanger, laissant d'autant plus volontiers les autres puissances se disputer le reste de l'Empire, que leurs querelles lui permettraient de se maintenir plus tranquillement en Égypte.

Le débat sur la révision s'est ouvert à Bruxelles; à vrai dire, il s'est borné à l'exposé que le président du Conseil, M. Beernaert, a donné de la réforme proposée par le gouvernement. Sa déclaration sera imprimée et distribuée aux représentants, et la section centrale formulera l'opinion de la majorité; on pense que la discussion pourra revenir au mois d'avril.

Deux articles sont à signaler dans le projet développé par M. Beernaert : l'article relatif à la représentation des minorités et l'article qui, sous le nom de *referendum*, reconnaît au roi le droit de consulter le pays, répondant par *oui* ou par *non*, en cas de désaccord entre les Chambres et la couronne. L'organisation de la représentation proportionnelle, cette mise en pratique du respect des minorités, fait honneur au gouvernement qui la propose, et nous formons des vœux pour que la Belgique l'érige en loi chez elle et en donne l'exemple au monde. Le droit de *referendum*, c'est le plébiscite; il a laissé dans notre pays un trop mauvais renom pour ne pas nous inspirer des inquiétudes. Il peut soulever dans les petits Etats moins d'objections que dans les grands, et l'on ne saurait le soutenir par une argumentation plus loyale et plus élevée que celle qu'a mise en avant le chef du cabinet belge. Mais la nouveauté n'en est pas moins périlleuse. Un des principaux membres du parti conservateur, M. Woeste, l'a qualifiée « d'anarchique ». Anarchie et dictature se touchent. Le pouvoir, qui sort triomphant d'un plébiscite, est tenté de s'attribuer tous les droits, et l'opposition, si elle est victorieuse, est bien près, en revanche, de ne lui en reconnaître aucun. La liberté et l'autorité semblent également engagées dans ce problème redoutable.

Louis JOUBERT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel, t. IV (Plon).

Ce tome IV du grand ouvrage de M. Sorel a pour titre : *les Limites naturelles*. M. Albert Sorel y achève l'histoire des relations de la France et de l'Europe jusqu'à la fin de la Convention. La chute de Robespierre, la fin de la Terreur, les conflits des cours européennes, remplissent le premier livre : *les Discordes de la coalition*. Les deux autres livres : *la Paix de Bâle* et *les Desseins de la République*, sont consacrés à l'histoire du gouvernement de l'an III. Aucun gouvernement n'a poursuivi à la fois de plus nombreuses et de plus graves négociations; aucun n'a pris, en aussi peu de temps, des résolutions qui aient engagé pour plus d'années l'avenir de la France. M. Sorel expose ces négociations dans leur suite et leur ensemble; il en fait ressortir les rapports : Prusse, Autriche, Espagne, Hollande, Allemagne, Italie, Nord, Orient, Pologne. Il étudie le caractère et les vues des membres du Comité et en particulier de ceux qui ont mené les affaires extérieures : Sieyès, Merlin de Douai, Rewbell, Cambacérès. Il fait voir comment et à travers quelles crises, quelles hésitations, quelles discussions, le Comité et la Convention se sont attachés au dessein des limites naturelles, d'où provient ce dessein, quelles conséquences, évidentes et prévues dès 1795, il entraîne : la guerre avec l'Europe, le blocus de l'Angleterre, la dictature militaire. L'auteur s'arrête au moment où la Convention consacre cette politique par son vote et, en même temps, appelle Bonaparte au commandement de l'armée de l'intérieur.

Annuaire de l'Economie politique et de la Statistique, fondé par MM. Guillaumin et Joseph Garnier, continué par M. Maurice Bloch, membre de l'Institut, 48e année, 1 fort vol. in-18. — Prix : 9 francs.

L'Annuaire de l'Economie politique qui entre dans sa 49e année, est un recueil de statistique des plus intéressants et des plus complets. Il contient des renseignements sur la France, sa population, ses finances, ses institutions économiques, financières et de bienfaisance. Il est divisé en parties distinctes concernant la ville de Paris, l'Algérie, les colonies, les pays étrangers, et renferme sur chacune de ces parties des documents statistiques du plus haut intérêt.

Il se complète par le résumé analytique des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, et par un tableau des fluctuations des valeurs de Bourse qui le rend indispensable aux hommes d'affaires.

Valforest, par la comtesse M. de Massa. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. (E. Plon, Nourrit et Cie.)

L'auteur s'est déjà fait connaître par des œuvres attachantes et justement remarquées, notamment la *Chanoinesse d'Amblemont*, publiée ici même et qui a retrouvé en volume tout le vif succès de la Revue. L'œuvre nouvelle ne plaira pas moins que les précédentes. Elle mérite de prendre place à côté de celles des femmes de talent dont les récits sont les plus goûtés du public. Dans ce roman, les récits alternent avec les lettres; conception ingénieuse qui met mieux en relief les caractères et le fond des cœurs. L'amour y est analysé avec une rare sagacité; les caractères dessinés à merveille. Ajoutons que la distinction de *Valforest*, comme fond et comme forme, donne à ce roman un cachet de bonne compagnie de plus en plus rare dans la littérature contemporaine.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

J'ai déjà entretenu à plusieurs reprises les lecteurs du *Correspondant*[1] de l'affaiblissement progressif de la natalité en France. L'immense importance de la question, la gravité du péril, seront, je l'espère, des excuses suffisantes pour mettre sous leurs yeux des faits nouveaux et des documents nouveaux.

I

Si haut que nous remontions dans le passé, nous voyons la France peuplée. J'ai dit souvent la vie de nos rudes aïeux, leurs luttes à l'aide de quelques misérables silex, contre les pachydermes gigantesques, les hippopotames, les grands tigres, qui hantaient nos forêts ou les rives de nos fleuves. L'origine de ces hommes est inconnue; aucun chronomètre ne permet de mesurer les siècles innombrables écoulés depuis leur venue. Durant ces siècles, des tribus, des peuples entiers, attirés par la douceur du climat, par la fertilité du sol, chassés peut-être par d'autres immigrants plus forts ou plus belliqueux, font irruption dans notre patrie. Les Ibères, les Celtes, les Gaëls, les Romains, les Francs, plus tard les Normands, les Visigoths, arrivent par le Nord, par l'Est, par le Sud, et c'est par la fusion de ces races si diverses que s'est formée la race française, une des plus grandes et des plus glorieuses races qui aient paru sur le globe; nous avons le droit de le dire sans orgueil et sans forfanterie. Nos pères, nos aïeux avant nos pères, ont vu cette race à son apogée, et nous, leurs fils dégénérés, nous sommes condamnés, hélas! à assister à sa lente décadence. Le danger si sérieux qui nous menace est dû à l'affaiblissement constant et progressif de la natalité française, constaté à chaque recensement depuis un siècle. Durant ces dernières années, le mal s'est singulièrement aggravé; il frappe les plus indifférents; un cri d'alarme a retenti dans les journaux, dans les revues. Les corps savants, l'Académie des sciences morales et politiques, l'Académie de médecine, la Société d'anthropologie, d'autres encore, ont anxieusement discuté la question. Tous les

[1] *Du mouvement de la population en France et en Europe,* 1878; — *le Péril national,* 20 juillet 1890.

orateurs ont été d'accord pour reconnaître son importance. « Le problème devant lequel nous nous trouvons, écrit M. Charles Richet, est un des plus graves qui se puissent poser, si grave, que toutes les questions politiques, économiques ou sociales, pâlissent à côté de celle-là. » Un savant professeur, M. Sanson, disait, à son tour, devant la Société d'anthropologie : « Si une race, au lieu de s'accroître normalement, voit, au contraire, sa population diminuer, rien ne pourra l'empêcher de disparaître de la carte du monde ; c'est la loi de l'histoire. Comment ne pas s'émouvoir en face d'une telle éventualité ? » M. Levasseur, un maître entre tous, proclame aussi le danger que nous courons, non seulement au point de vue politique, mais encore au point de vue économique [1]. Une population constamment réduite ne saurait lutter contre la concurrence étrangère.

Il serait facile de continuer ces citations ; toutes sont unanimes dans leurs conclusions. Un exemple paraîtra autrement frappant : il y a un demi-siècle, la France et les pays qui forment actuellement l'empire allemand comptaient une population à peu près égale. Aujourd'hui, la France possède 38 millions d'habitants, l'Allemagne 50, et encore a-t-elle perdu 4 millions d'émigrants qui ont quitté, sans retour, il est vrai, la mère patrie, mais qui portent au loin son nom et son prestige. Comment s'étonner de ce résultat, quand on sait que la natalité en Allemagne se rapproche de 37 pour 1000 habitants [2], et qu'en France, elle n'est guère au-dessus de 24 [3]. En Allemagne, le nombre des naissances annuelles est de 1 900 000 ; chez nous, il atteint à peine 850 000. Dans vingt ans, et que sont donc vingt ans dans la vie d'un peuple ! l'Allemagne pourra mettre en ligne deux conscrits, alors que nous n'en présenterons qu'un seul. Chaque année, si l'état actuel des choses se maintient, cette différence ira en s'accentuant. Je ne suis, ni en politique ni dans les questions militaires, l'adorateur superstitieux du nombre ; l'habile tactique des généraux, la supériorité stratégique, l'excellence de l'armement, joueront un rôle non moins considérable. Mais s'il convient de ne pas exagérer l'importance des gros bataillons, il serait non moins futile de les dédaigner complètement.

On comprendra sans peine les raisons qui m'ont fait prendre pour exemple l'Allemagne. Il serait aussi facile de citer l'Autriche, où le taux de la natalité dépasse 38 ; l'Italie, l'Angleterre, où il atteint 36 et 35 ; la Russie, où il arrive au taux extraordinaire de 48 ; mais, nous dit M. Levasseur, à qui nous empruntons ces

[1] Il est juste d'ajouter que, dès 1867, Broca nous mettait en garde contre le péril qui nous menaçait.

[2] 36,7 en 1888. Voy. J. Bertillon, *Bull. Soc. anthr.*, 1891.

[3] C'est le chiffre pour 1888. En 1889 et en 1890, il est plus faible.

chiffres, les données statistiques de ce pays si vaste et encore semi-barbare sont très difficiles à recueillir, et on ne peut être certain de leur complète exactitude. Il est sûr, cependant, que la Russie présente la natalité la plus élevée de l'Europe. Ce n'est pas tout, tandis que chez nous le nombre des naissances faiblit d'année en année, il tend à s'accroître dans tous les autres pays à mesure que le bien-être et l'aisance se répandent dans les masses. A la fin du dernier siècle, nous trouvons en Danemark, comme taux de la natalité, 29, aujourd'hui il est de 32; en Norwège, de 28 il est monté à 31. Je viens de dire qu'en Angleterre, il était actuellement de 35, la moyenne, de 1822 à 1831, était seulement de 29. En Belgique, de 1841 à 1850, elle était de 30; de 1881 à 1884, de 35. Il paraît inutile de poursuivre une comparaison qui aboutit toujours aux mêmes résultats. Partout nous sommes enserrés jusqu'à l'étouffement par des races plus vigoureuses. Les Slaves, les Teutons, les Anglo-Saxons avancent en rangs serrés, ils pressent sur toutes les frontières nos populations affaiblies dans leur vitalité. Rappelons-nous l'énergique expression de Polybe : « La Grèce périt faute d'hommes. » Rappelons-nous ce que sont devenus les grands Romains, ces conquérants du monde. Les citoyens gorgés de richesse, saturés de débauches, n'avaient plus d'enfants[1]. La fréquence du célibat, la rareté des mariages, l'infécondité de ces unions souillées par des divorces multipliés, avaient épuisé cette race si vigoureuse à ses débuts, et le nom de prolétaire, faiseur d'enfants, est resté comme un terme de mépris. Bientôt il fallut recourir aux Barbares pour recruter les légions. On sait les redoutables conséquences : sous leurs flots sans cesse renouvelés, l'empire romain disparut. Je sais bien que nos maîtres du jour ferment volontairement les yeux pour ne pas voir les faits qui troubleraient leur quiétude. Ils montent volontiers au Capitole, non pour rendre grâces à Dieu, — dans leur fol orgueil, ils renient le Créateur, — mais pour se glorifier eux-mêmes. Ils ont su, je le reconnais, maintenir la paix, ce premier bien, ce premier besoin des peuples; ils ont donné au pays une prospérité industrielle et commerciale indéniables; ils ont élevé, je le veux bien, une statue d'or, mais cette statue, comme celle dont parle l'Ecriture, a des pieds d'argile, et ce sont ces pieds d'argile que je suis condamné à montrer.

II

Il y a eu en 1890, 269 332 mariages, 5457 divorces, 838 059 naissances et 876 505 décès. L'année se solde par 3602 mariages et 45 520 naissances de moins qu'en 1889, par 671 divorces et

[1] Hervé, *le Soleil*, 21 novembre 1891.

81 572 décès en plus. Tels sont les chiffres qui résultent d'un rapport adressé par M. Vanacque, chef de la division de statistique, à M. le ministre du commerce et inséré au *Journal officiel* du 21 octobre dernier. Ce n'est plus seulement une diminution dans le nombre des naissances qu'il nous faut constater, mais un excédent de 38 446 décès. Et encore ce dernier chiffre est-il, en réalité, de 43 820, car il convient de le compléter par celui de 5374 qui constitue l'excédent des naissances sur les décès pour les étrangers domiciliés ou résidant en France, dont les actes de l'état civil sont enregistrés dans nos mairies et dont le mouvement démographique est compris dans les totaux que nous venons de donner[1].

Ainsi donc, dans une année de paix, de tranquillité intérieure, de prospérité industrielle et commerciale, dans une année qui n'a été marquée par aucun de ces cataclysmes, aucun de ces fléaux, aucune de ces épidémies qui influent si largement sur la natalité qu'ils restreignent, sur la mortalité qu'ils aggravent, nous arrivons à ce résultat à la fois si douloureux et si étrange d'une diminution de 43 820 habitants dans la population française! Dans soixante de nos départements, les décès l'emportent sur les naissances, et, sans la forte natalité du département du Nord, où affluent en grand nombre les ouvriers belges, et celle de la Bretagne, la situation serait plus critique encore. Si, pour 100 décès, on compte 125 naissances dans le Nord, 120 dans le Morbihan, 114 dans la Corse, nous n'en trouvons plus que 70 dans la Haute-Garonne, 68 dans le Tarn-et-Garonne, 63 dans le Gers, et ces chiffres se répètent chaque année à peu près semblables! Sans doute les excédents de décès ont été signalés dans les années de peste, de guerre, de révolution, qui marquent si tristement les annales des peuples; au dix-neuvième siècle, nous les trouvons dans les cruelles années 1870-1871, inoubliables pour ceux qui les ont subies; nous les trouvons dans les années des glorieuses, mais si stériles campagnes de Crimée et d'Italie. Alors la cause était connue, et les nombreuses victimes d'une guerre, même heureuse, aggravent singulièrement la mortalité d'un pays. Aujourd'hui, nous ne voyons absolument aucun incident, de quelque ordre ou de quelque nature qu'il soit, qui puisse expliquer les chiffres désastreux qu'il faut enregistrer.

Je crois cependant que ce résultat est exceptionnel; nous verrons probablement le chiffre des naissances se relever, dépasser dans une faible mesure, pendant quelques années encore, celui des décès; mais il ne sert à rien de le dissimuler, si l'on ne parvient pas à enrayer le mal, nous touchons au moment où, à chaque

[1] En 1890, les naissances des étrangers étaient au nombre de 24 583, les décès de 19 209.

recensement, ceux qui viendront après nous auront à constater un excédent de décès.

Le remède, je reviendrai sur cette question, est bien difficile à indiquer, car le mal est intense et tient à des causes profondes. J'ai relevé pour plusieurs années les naissances et les décès dans les chef-lieux de nos départements, et j'ai été surpris de voir que, dans la grande majorité d'entre eux, les décès l'emportaient chaque année, et souvent dans une large mesure, sur les naissances. Des villes le mal gagne les campagnes, des populations urbaines il s'étend aux populations rurales; et dans mon village, une jeune femme de 28 ans, mariée depuis plusieurs années, à qui on demandait si elle avait des enfants, répondait par ce mot vraiment typique : « Nous ne sommes pas assez riches pour nous donner ce luxe-là. »

Ce qui ajoute à la gravité de la situation, c'est la progression constante dans l'affaiblissement de la natalité. Les chiffres la font ressortir. On comptait :

De 1770 à 1780, 380	naissances sur 10 000	habitants.
De 1801 à 1810, 325	—	—
De 1811 à 1820, 316	—	—
De 1821 à 1830, 308	—	—
De 1831 à 1840, 289	—	—
De 1841 à 1850, 274	—	—
De 1851 à 1860, 267	—	—
De 1861 à 1870, 264	—	—
De 1871 à 1880, 245	—	—
De 1881 à 1889, 240 [1]	—	—

Ces chiffres ont une indéniable éloquence; dans les années de prospérité comme dans les années de misère, dans les années tristes comme dans les années glorieuses, sous la république comme sous la monarchie, la fatale progression suit son cours; rien ne semble pouvoir la ralentir, et le taux de la natalité tombe chaque année, sans que nous puissions signaler un relèvement même momentané; en un siècle, il s'abaisse de plus d'un tiers, de 38 à 24! Tels sont les bilans qui conduisent peu à peu au désastreux résultat de 1890 et qui le rendent si inquiétant pour l'avenir de notre pays.

[1] Les événements de la grande révolution, les guerres qui en furent la conséquence, firent baisser la natalité de quarante-cinq points. Les décades qui suivirent la révolution de Juillet et celle de Septembre 1870 subissent l'une et l'autre une diminution de dix-neuf points. La faiblesse de la natalité s'accentue par le fait des révolutions; elle ne remonte plus au niveau précédent.

De 1872 à 1886 nous n'avons gagné que 2 125 000 âmes[1], soit un tiers en moins que durant la période de 1821 à 1836, qui accusait elle-même une diminution sensible sur les périodes antérieures à la révolution. De 1881 à 1886, l'augmentation est de 545 855; de 1886 à 1890, elle n'est plus que de 124 289. « Cette situation ne laisse pas que d'être inquiétante », dit, malgré l'optimisme officiel, M. le ministre de l'intérieur, dans un rapport adressé au Président de la république. Assurément elle est inquiétante, répéterons-nous après M. Constans[2]; la France est atteinte dans ses forces vives[3].

Pour expliquer ce fait en apparence contradictoire d'une population qui augmente et d'une natalité qui diminue, il faut se rappeler qu'une population s'accroît de deux manières différentes, par le nombre des naissances et par la prolongation de la durée moyenne de la vie[4].

Mais les conséquences démographiques de ces deux modes d'accroissement sont tout autres. Si le nombre des vieillards est l'honneur d'un pays; s'il atteste l'excellence de la situation économique et sociale, l'aisance et la prospérité générales, les vieillards ne sont pas une force pour la société, ils ne peuvent défendre la patrie par leurs bras, ni l'enrichir par leur travail, et la natalité n'a plus de comptes à leur demander. C'est des jeunes gens que le pays doit attendre la force et la vie, et, ces jeunes gens, une natalité féconde peut seule les donner.

Le mouvement de la population appuyé sur les tables de mortalité ne saurait donc être un criterium suffisant de la situation démographique d'une nation. Le progrès peut bien empêcher de mourir, il ne saurait forcer à naître, et on a dit avec raison que diminuer la mortalité n'était pas accroître la natalité.

[1] Il conviendrait de déduire de ces chiffres celui des étrangers compris dans le recensement. En 1891, leur nombre avait légèrement décru; il dépassait encore 1 100 000.

[2] « C'est là, dit encore le ministre, une constatation dont la gravité ne saurait échapper et que faisaient pressentir, d'ailleurs, les statistiques annuelles dressées par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies. »

[3] De 1872 à 1876, taux de l'accroissement par 10 000 habitants : 55

1876 à 1881,	—	—	40
1882 à 1886,	—	—	33
1886 à 1891,	—	—	15

[4] Le fait de l'accroissement de la durée moyenne de la vie en France n'est pas douteux, bien qu'il ait été contesté. La caisse de retraites, fondée par l'État, a dû remanier ses tarifs qui lui causaient des pertes sensibles. Les quatre grandes compagnies d'assurances sur la vie l'avaient précédé dans cette voie. Les tables de mortalité dont elles se servaient devenaient ruineuses. M. Levasseur traite toute cette question avec sa compétence habituelle; nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

Toutes les comparaisons, tous les chiffres que fournit la statistique viennent attester les faits que nous déplorons. De 1806 à 1886, remarque M. Levasseur, notre population s'est accrue de 9 millions; et cependant nous comptons, en 1886, 50 617 naissances de moins qu'en 1807, et on célébrait 73 357 mariages en plus durant cette dernière année!

Si nous comparons, dans le passé, la natalité française avec celle des pays étrangers, nous reconnaîtrons, autant du moins que les documents à notre disposition permettent d'en juger, qu'elle n'a jamais été très élevée. Peut-être y a-t-il là un fait physiologique; et la race anglo-saxonne, par exemple, est-elle plus féconde que la nôtre? Sans nous prononcer sur un point que la science ne saurait établir, nous dirons seulement, pour compléter la série des faits que nous désirons mettre en évidence, qu'en 1835 et dans les années suivantes, avec une population très inférieure à la population actuelle, le chiffre des naissances oscillait autour d'un million; en 1859, il le dépassait même de 17 000. Puis nous le voyons arriver à 900 000, s'abaisser au-dessous de ce chiffre, atteindre 850 000, 838 000 même. Jusqu'à ces dernières années, nous n'avions vu les naissances tomber qu'une seule fois dans le siècle au-dessous de 900 000, c'était durant la néfaste année 1871. En 1800, d'après M. Jacques Bertillon, et c'est le dernier fait que je prétends citer, le nombre d'enfants par famille était de 4,24; en 1860, il tombe à 3,16; aujourd'hui il est à peine de 3. Or M. Bertillon ajoute qu'au-dessous de ce chiffre une population est en décroissance. Nous y arrivons rapidement, et dans certains départements il est déjà largement dépassé; le nombre d'enfants par ménage est en moyenne de 2,11 dans le Gers, de 2,28 dans la Seine, de 2,35 dans le Lot-et-Garonne, de 2,40 dans les départements normands.

Le mariage, qui dépend de la volonté exclusive de l'homme, subit nécessairement le contre-coup de tous les événements intérieurs ou extérieurs qui marquent la vie d'un peuple. Mais quand, dans un long intervalle comme celui que nous venons de traverser durant ces dernières années, on n'a à constater aucun événement pouvant atteindre la prospérité du pays, on est surpris à bon droit de voir le nombre des mariages s'abaisser progressivement. En 1869, on comptait 315 413 mariages; en 1875, 300 427; en 1880, 279 848; en 1887, 278 056; en 1889, 272 934; en 1890, on l'a vu, 269 332. Après avoir longtemps oscillé autour de 8,2 par 1000 habitants, le taux de la nuptialité est tombé à 7,5, d'après Bertillon, peut-être même au-dessous. Cette proportion est très faible, plus faible que chez tous nos voisins; le fait ressort plus vivement encore si, au

lieu de prendre la population en bloc, on ne prend que celle arrivée à l'âge mariable; on conçoit, en effet, qu'en prenant pour base la population totale, le nombre plus ou moins grand d'enfants ou de jeunes adultes influe nécessairement sur le chiffre des mariages.

La décroissance progressive des mariages est presque aussi funeste que celle de la natalité. La vie de famille est saine et fortifiante, elle aide à supporter le poids de la vie; l'union libre ne peut la remplacer, et les enfants qui en proviennent, subissent, pendant toute leur existence, les conséquences fatales de leur naissance irrégulière[1]. La mortalité chez eux est d'autant plus élevée que trop souvent ils sont abandonnés ou négligés par leurs parents. Le nombre des naissances illégitimes a doublé depuis un siècle à Paris, en tenant compte bien entendu de la différence de la population, et le professeur Pajot nous dit que les avortements présentent un chiffre qui n'est guère inférieur, si même il l'est, à celui des naissances illégitimes. Tandis que les mariages diminuent, les divorces augmentent. Dans la période décennale qui a précédé leur suppression en 1816, ils présentaient une moyenne annuelle de 8 sur 1000 mariages; de 1880 à 1887, cette moyenne s'est élevée à 12, soit un tiers en plus qu'au commencement du siècle, et le nombre des époux qui réclament le secours de l'assistance judiciaire, pour arriver à faire rompre le lien qui les unit, est véritablement effrayant; à Paris seul, les journaux le portent de 10 000 à 11 000!

Pour compléter les renseignements démographiques relatifs à la population française, il faut dire quelques mots de la mortalité. Notre situation, sous ce rapport, paraît bonne au milieu des autres peuples européens. Nous assistons à chaque recensement, au dire des statisticiens optimistes, à une véritable consolidation de la vie humaine[2]. La moyenne des décès était de 250 sur 10 000 habitants de 1806 à 1835, de 230 de 1836 à 1871, de 220 de 1872 à 1889. Mais il reste à savoir si la diminution n'est pas plus apparente que réelle et si elle ne tient pas pour une large part à la diminution dans le nombre des naissances. De un à cinq ans, la mortalité

[1] En Angleterre, de 1877 à 1887, la moyenne des naissances illégitimes était de 4,8 pour 100; en France, de 8,5 en 1888, soit près du double. (*Annual Report of Registrar of Births Deaths and Mariages*; — *Rapport sur le mouvement de la population*; *Journal officiel*, 28 août 1888.) — M. Lagneau a montré dès 1875 à l'Académie des sciences, plus tard à la Société d'anthropologie (5 février 1891), que, lors du tirage au sort, sur 100 enfants illégitimes, 74 avaient succombé, tandis que, pour les enfants légitimes, cette proportion n'était guère que de 33.

[2] Nous comptons aujourd'hui quatre fois plus d'octogénaires qu'au siècle dernier et dans les premières années du siècle actuel.

infantile dans les meilleures conditions est de 25 pour 100; si donc notre natalité égalait celle de l'Allemagne ou celle de l'Angleterre, on voit combien notre mortalité grossirait de ce fait.

Il y a, sous le rapport des décès, une inégalité très marquée entre les départements. Les Bouches-du-Rhône donnent une moyenne annuelle de 293; les Alpes-Maritimes, de 292; les Hautes-Alpes, de 284; le Finistère, dont la natalité est féconde, il est vrai, de 282; la Seine, de 253, avec une faible population infantile[1]. Cette moyenne s'abaisse à 176 dans le Cher, à 171 dans les Landes, à 168 dans l'Allier, à 162 dans la Creuse. En général, ce sont les provinces du Centre, où le climat est favorable, où il n'existe aucune de ces grandes industries, si fatales à la vie humaine, qui présentent la mortalité la moins élevée. Il n'en était pas ainsi au commencement du siècle, on comptait alors annuellement 300 décès par 10 000 habitants dans la Creuse; 340, dans l'Allier; 360, dans l'Indre. Il faut ajouter que ces départements sont parmi ceux où le revenu foncier s'est le plus rapidement élevé; le développement de l'aisance et de la richesse amène naturellement des résultats favorables.

Mais si nous avons le droit de nous féliciter de la prolongation progressive de la vie en France, ce n'est pas une raison pour ralentir nos efforts. Il reste encore de grands progrès à faire. Si chez nous la moyenne des décès est actuellement de 220 par 10 000 habitants, elle n'est que de 179 en Angleterre, constituant au profit de nos voisins un avantage de plus de quatre points. De tout temps, la mortalité a été moins élevée en Angleterre qu'en France, mais c'est aux lois de 1872 et de 1875, aux dépenses considérables qu'elles ont imposées pour l'assainissement des villes et des maisons habitées par les classes pauvres que l'on doit le résultat remarquable auquel nos voisins sont arrivés[2]. En 1838, première année d'un enregistrement régulier, le taux de la mortalité dépassait 223; en 1880, elle était de 205; en 1885, de 190; aujourd'hui elle est tombée, comme je viens de le dire, à 179, et cela malgré le nombre considérable des naissances qui influent défavorablement, il faut toujours le répéter, sur le chiffre des décès.

Le succès que l'Angleterre a obtenu, grâce à ces efforts philan-

[1] Le nombre des enfants parisiens placés en nourrice est très élevé; ces enfants rachitiques, vénériens, meurent en grand nombre et viennent augmenter le chiffre des décès dans nos communes rurales.

[2] Monod, *Revue d'hygiène*, 1891. W. Farr, *Vital Statistics*. — *La Revue scientifique* (4 avril 1891) porte à 3 milliards les sommes dépensées pour l'exécution de ces lois. Les résultats ont été la suppression presque complète de la variole et de la fièvre typhoïde, par suite des milliers de vie préservées.

thropiques, ne paraît pas encore la limite extrême où l'on peut atteindre. La moyenne des décès dans la République Argentine n'est que de 165; dans la Tasmanie, de 156; dans la colonie de Victoria, de 155; dans l'Australie du Sud, de 149; dans la Nouvelle-Zélande, elle tombe même à 122. Mais il ne faut pas oublier que toutes ces colonies reçoivent chaque année un nombre considérable d'immigrants des deux sexes dans la force de l'âge, sur qui la mort a moins de prise, et que leur présence modifie jusqu'à un certain point la situation démographique.

Ajoutons que dans ces pays, inhabités il y a si peu d'années encore, la terre est fertile et les salaires élevés; de là une aisance générale et assez également répartie. Une faible mortalité est la conséquence naturelle de ces conditions favorables.

L'aisance est un facteur dont il faut tenir grand compte, et, pour ne citer qu'un seul fait qui ne laisse pas que d'être singulièrement frappant, à Paris, le nombre des décès dans les quartiers riches, ceux de l'Élysée ou de l'Opéra, par exemple, est respectivement de 134 et de 160; à Ménilmontant, dans le XIX[e] arrondissement, il est de 313, près du double. Il y meurt quatre enfants pour un seul qui meurt dans nos arrondissements. Non seulement le pauvre souffre, mais la mort le frappe prématurément.

En résumé, les conditions démographiques de la France sont une natalité très faible, la plus faible sans contredit de l'Europe, une nuptialité décroissante, une mortalité en apparence seulement favorable. Quelles sont les causes d'une situation dont il est difficile de se dissimuler le danger? C'est là ce qu'il faut examiner.

III

La cause de l'affaiblissement de la natalité est connue; seule, la volonté de l'homme la détermine. Les enfants sont une charge qui diminue forcément les jouissances égoïstes des parents; ils créent des devoirs et des obligations que redoute notre paresse. Les riches ne veulent pas laisser après eux trop de copartageants de leur fortune; ceux dont la position est modeste, plient sous un fardeau trop écrasant, ils craignent de succomber sous le poids d'une famille nombreuse, d'enfants à qui ils ne pourraient donner l'éducation qu'ils ont reçue, ni assurer dans la vie la situation qui est la leur. Quand, dans une ville ou dans un village, on rencontre des enfants en grand nombre, ils appartiennent presque toujours aux familles les plus misérables. Nous sommes en face de ce triste dilemme, que plus la richesse et l'aisance s'accroissent, plus le nombre des enfants diminue. La riche Normandie « moult peuplée »,

disaient les chroniqueurs du treizième et du quatorzième siècle, voit sa population décroître chaque année [1]. Elle ne compte que 19 naissances sur 1000 habitants, et dans la Bretagne elle-même, ce sont les cantons pauvres entre les pauvres qui ont constamment la natalité la plus élevée. L'Anjou, les plaines de la Garonne, le bas Languedoc, les Charentes, une grande partie de la Champagne et de la Bourgogne, sont des régions prospères, la natalité y est faible et le taux s'abaisse chaque année avec une monotone régularité. Dans les départements, au contraire, où l'industrie existe à peine, où la terre est peu féconde et la culture arriérée, la statistique montre un accroissement de population par l'excédent des naissances[2]. Le docteur Guiraud, de Montpellier, remarquait déjà, à la session de l'Association française, tenue à Toulouse en 1887 [3], que c'est dans les parties les plus riches et les plus fertiles de notre territoire que le phénomène de la dépopulation se montre avec le plus de persistance et d'intensité. On ne trouve de fortes natalités que chez les populations pauvres et rudes, dans les régions où un sol ingrat, d'une culture difficile, se prête mal à la constitution de la petite propriété.

Dans les villes, nous constatons le même phénomène. Ce sont toujours les quartiers les plus riches qui témoignent de la fécondité la plus faible. Nous voyons à Passy 167 naissances, 164 dans le quartier de l'Élysée; à Popincourt, aux Gobelins, à Vaugirard, aux Buttes-Chaumont, leur nombre dépasse 300; il atteint 390 dans le quartier de l'Observatoire, pour le même nombre d'habitants. Est-il besoin de l'ajouter : dans tous ces quartiers, la classe ouvrière domine, population peu aisée en général, vivant souvent au jour le jour, sans souci du lendemain.

J'ai dit que dans la plupart des chefs-lieux de nos départements la mortalité était en excès de la natalité et que ce fait si triste n'était pas exceptionnel, mais se renouvelait chaque année. Ces villes sont anciennes, elles comptent une population bourgeoise et aisée, de nombreux fonctionnaires qui redoutent une famille considérable. Il est curieux de comparer la faible natalité de ces villes à la natalité autrement forte des cités ouvrières qui grandissent chaque année avec les besoins de l'industrie. Sur 75 villes de plus de 10 000 âmes, qui ne sont ni chefs-lieux de département, ni chefs-lieux d'arrondissement, 52 présentent, en 1889, un excédent de

[1] Il y a une réserve à faire pour le département de la Seine-Inférieure qui compte un nombre considérable d'ouvriers.

[2] Citons l'Allier, les Hautes-Alpes, les Ardennes, l'Ariège, l'Aveyron, le Cantal, le Cher, l'Indre, les Landes, la Corse, la Lozère, la Haute-Vienne.

[3] *Compte-rendu*, t. II, p. 1035 et suiv.

naissances, 23 seulement un excédent de décès. Si maintenant aux chefs-lieux de département nous joignons les chefs-lieux d'arrondissement, nous voyons une proportion inverse, 222 ont un excès de décès; dans 124 seulement nous voyons un nombre supérieur de naissances [1].

A côté de cette passion de la richesse, de ce désir désordonné de jouissances, de ce luxe absorbant, un des fléaux de la société contemporaine, est-il d'autres causes qui entraînent la volonté de l'homme, qui le poussent à restreindre sa famille? Il est facile d'en signaler un certain nombre, toutes sont d'ordre secondaire. On dit que l'affaiblissement du sentiment religieux joue un rôle considérable dans le mal qui nous mine. Je ne suis pas suspect sur la question, je ne connais pas de plus grand malheur, tranchons le mot, de plus grande honte pour un pays, que la proclamation de l'athéisme officiel dont nous sommes chaque jour les témoins indignés, que le mépris du devoir en vue de Dieu, affiché par un trop grand nombre de nos concitoyens : mais le réveil si désirable du sentiment religieux serait-il un remède suffisant? Je ne le crois pas. A côté de la Bretagne, à la forte natalité, nous voyons l'Anjou, où ce sentiment est non moins puissant; et cependant le département de Maine-et-Loire présente chaque année un déficit croissant dans les naissances, un excédent croissant dans les décès [2]. Le même fait se produit dans les départements du Midi, où la foi est plus ardente que dans nos départements du Centre et où la natalité cependant est plus faible. Les quartiers riches de Paris, le VI[e], le VII[e], le VIII[e], le IX[e] arrondissement, conduisent à la même conclusion. Les églises ne suffisent pas aux fidèles, les boutiques sont fermées le dimanche. Les électeurs ne cessent de protester contre les odieuses tendances du Conseil municipal. Malgré ces apparences, leur natalité est très faible, tandis que, dans les quartiers ouvriers, où la population professe une profonde indifférence religieuse, trop souvent même la haine de Dieu, nous venons de dire que la natalité était féconde.

L'alcoolisme apporte un contingent formidable à la criminalité. Si nous devons en croire une note lue récemment à l'Académie de médecine, 79 pour 100 des vagabonds, 50 pour 100 des assassins, 57 pour 100 des incendiaires sont des alcooliques. Il faudrait aussi leur imputer 53 pour 100 des attentats aux mœurs et 88 pour 100 des actes de violence contre les personnes. Tout en reconnaissant l'exagération que montrent toujours les médecins lorsqu'ils touchent

[1] *Statistique générale de la France,* 1888-1889.

[2] Les chiffres pour 1890 sont 9733 naissances, 10 670 décès, soit près d'un dixième en plus des naissances.

aux questions de criminalité, il est impossible de ne pas être frappé de semblables chiffres. Le progrès du mal en France est un fait certain, le magistral rapport présenté en 1887 au Sénat par M. Claude des Vosges ne peut malheureusement laisser de doute à cet égard. De 1830 à 1840, la production de l'alcool a varié de 560 à 750 000 hectolitres; en 1886, elle dépassait 2 millions d'hectolitres, et encore, si nous devons nous en rapporter à ce même rapport, une quantité au moins égale serait introduite ou fabriquée en fraude. Pendant que la consommation s'accroissait ainsi dans une large mesure, la qualité et le prix baissaient singulièrement. Ce n'est plus la vigne qui donne l'alcool; l'industrie le tire des produits les plus divers. Tous les médecins sont d'accord sur les dangers qui en résultent pour la santé publique, et M. Cochin a montré, dans le *Correspondant*, les acides pernicieux que ces alcools renferment[1]. Mais si, au double point de vue de l'hygiène et de la moralité, il faut déplorer les progrès de l'ivrognerie, s'il faut réclamer l'application des justes lois pour réprimer les abus manifestes, nous ne saurions voir dans l'alcoolisme une cause sérieuse du mal qui nous atteint. Dans tous les pays, la consommation des boissons alcooliques augmente dans une large mesure. Partout les salaires plus élevés amènent un plus grand nombre de buveurs au cabaret, et partout le nombre de ces cabarets, devenus pour les ouvriers des lieux de récréation et trop souvent de débauche, s'accroît. Dans aucun pays cependant, nous ne voyons cet excès aboutir à un affaiblissement de la natalité. Les enfants naissent rachitiques, scrofuleux; mais ils naissent.

L'augmentation de la population urbaine au détriment de la population rurale est par son intensité un des grands maux du dix-neuvième siècle, un des dangers graves de l'avenir. Les villes, disait Jean-Jacques Rousseau, dans un accès de misanthropie, sont le gouffre de l'espèce humaine; et bien avant lui, Salluste et Appien les signalaient comme la cause fatale de la destruction de l'empire romain. Sans accepter des lamentations inutiles, il est impossible de ne pas reconnaître qu'au point de vue démographique, les agglomérations urbaines sont fatales, fatales à la moralité, fatales à la santé, fatales à la vie elle-même qu'elles abrègent[2]. Nous ne pouvons donc que déplorer leur progrès exa-

[1] L'alcool fabriqué avec de la fécule de pomme de terre renferme de l'acide amylique, l'eau-de-vie de grains de l'acide énanthique, margarique et caprilique. L'alcool de mélasse est souvent sali par des alcools étrangers et des acides gras. (Baudrimont, *Dictionnaire des falsifications*, p. 108.) — L'acide amylique surtout donne une ivresse furieuse. (Dujardin-Beaumetz, *Recherches expérimentales sur la puissance toxique des alcools*.)

[2] A Paris, la moyenne des naissances est de 266 pour 10 000, celle des

géré. Depuis 1848, plus de 4 millions d'adultes ont abandonné la campagne pour la ville, où le travail est plus rémunérateur, la vie plus animée et plus gaie. Les bras manquent à la terre; nos villages possédaient de petites industries florissantes, où les patrons et les ouvriers, ces derniers peu nombreux, il est vrai, vivaient fraternellement, dans des conditions sociales, presque égales. Ces industries modestes disparaissent chaque jour devant la grande industrie, où l'homme est réduit trop souvent à l'état de machine et où la lutte est en permanence. A cet état de choses, il n'est aucun remède. Le progrès, comme le char du dieu indien, écrase ceux qui prétendent l'arrêter. Dans les autres pays, d'ailleurs, les mêmes faits se présentent. Si Paris, de 1801 à 1891, a vu sa population monter de 546 856 à 2 423 690, si Roubaix a décuplé la sienne, si d'autres de nos villes l'ont doublé ou triplé, Londres dans la même période est arrivé de 958 000 à plus de 4 millions [1], Liverpool de 54 000 à 522 000, Birmingham de 60 000 à 401 000, Leeds de 16 000 à 309 000. Berlin comptait 55 000 habitants lorsque la Prusse fut érigée en royaume, il en compte aujourd'hui 1 315 000. Hambourg de 269 000, à la veille de la guerre de 1870, est arrivé à 471 000. Breslau a vu sa population augmenter de 396 pour 100, Munich de 550 pour 100. Dans ces dernières années, la population de Vienne a quintuplé, celle de Pesth a décuplé. A Varsovie, le nombre d'habitants variait de 90 000 à 100 000 dans les premières années du siècle; il était de 406 000 en 1882. Saint-Pétersbourg a plus que doublé durant la même période. Cet accroissement, si énorme qu'il puisse souvent paraître, n'est rien encore en comparaison de celui que l'on constate dans les villes des deux Amériques; et pour n'en citer qu'un seul exemple, la ville de Chicago, le théâtre de la future Exposition universelle, ne comptait, lors de sa charte d'incorporation en 1837, que 4170 âmes; malgré les incendies qui l'ont dévoré et qui ont porté une atteinte momentanée à sa prospérité, elle en comptait 503 000 en 1880, et ce chiffre est aujourd'hui considérablement augmenté.

décès de 242. A Londres, nous trouvons 346 naissances et 217 décès. Si les naissances à Paris s'élèvent à un taux supérieur à celui de la moyenne de la France, cela tient à ce que le nombre des adultes y est bien supérieur, les enfants sont placés en nourrice, et les vieillards, après fortune faite, retournent finir leurs jours dans leur pays natal.

[1] La ville de Londres, la plus considérable du globe, couvre 35 000 hectares; elle mesure 24 kilomètres de l'est à l'ouest, 20 du nord au sud. Le nombre des maisons nouvelles construites chaque année dépasse 12 000. La moyenne des habitants par maison est de 7. A Paris, il est de 270, et malgré cette horrible promiscuité, la moyenne du loyer par tête est seulement de 175 à 200 francs à Londres, de 350 francs à Paris.

L'accroissement de la population urbaine est donc un fait général en rapport direct avec le développement industriel et commercial de la nation. Dans l'empire allemand, la population rurale est restée stationnaire, a diminué même; tout l'accroissement constaté s'est porté sur la population urbaine. En Angleterre, les habitants des villes comptaient, il y a quarante ans, pour 51 pour 100 dans la population totale; en 1881, la proportion était montée à 60 pour 100; et cependant, en Angleterre, comme en Allemagne, la natalité est féconde, le séjour des villes peut et doit y porter des atteintes, elle n'en tarit pas les sources. Une conclusion plus sérieuse s'impose pour la France; et si les agglomérations urbaines ne peuvent seules expliquer les faits désastreux que toutes les statistiques attestent, il est incontestable qu'elles ajoutent à leur intensité. L'exiguïté des habitations, le nombre des occupants dans chaque logement, la promiscuité dans laquelle trop souvent ils vivent, l'absence d'air, de soleil et de lumière, affaiblissent sûrement la natalité, ils exagèrent plus sûrement encore la mortalité.

Les écrivains protestants ont voulu prouver que les pays où les fidèles de leur communion étaient en majorité présentaient une natalité plus forte que les pays catholiques. Le fait est inexact; l'Italie l'emporte sur l'Angleterre, l'Espagne et la Belgique sur les pays Scandinaves.

On a prétendu aussi que le chiffre des femmes stériles suivait en France une progression croissante. Il est assez difficile de répondre d'une manière certaine, car ce n'est que très récemment que la statistique nous renseigne à cet égard. Le nombre de familles sans enfants était, en 1856, de 164 sur 1000; trente ans après, en 1886, de 168. L'augmentation est, on le voit, insignifiante, et ne saurait influer sur le chiffre de la natalité. Ici, toute comparaison avec les pays étrangers est impossible; nulle statistique de ce genre n'existe; cependant, d'après plusieurs gynécologistes allemands, la moyenne des femmes stériles serait en Allemagne d'environ 16 pour 100, chiffre qui se rapproche sensiblement, on le voit, de ceux de notre pays.

J'ai déjà montré dans la loi militaire une des causes indirectes de l'affaiblissement de la natalité, et hier encore, on le répétait à l'Académie des sciences morales et politiques [1]. Le service militaire retarde le mariage, entraîne vers la ville les jeunes gens de nos campagnes, et ceux qui retournent au village y reviennent trop souvent infectés de maladies qui vicient la vie à sa source même. On nous dit que le patriotisme défend de toucher à cette loi néfaste.

[1] Séance du 30 janvier 1892. On peut consulter sur la question les observations de MM. Roussel et Levasseur.

Sans doute le patriotisme est une grande et sainte chose; mais peut-il jamais consister à détruire la patrie, sous le vain prétexte de la défendre?

Et propter vitaï vivendi perdere causas.

Deux autres causes influent plus directement sur le nombre des naissances que celles que je viens de citer. Ce sont l'augmentation des charges fiscales qui pèsent sur chaque Français et l'aggravation croissante de l'immoralité et de la criminalité, trop souvent sa conséquence inévitable.

Un pays ne peut constamment supporter des budgets comme les nôtres, des dettes inconnues dans l'histoire financière des nations. Qu'il vienne des années mauvaises, des années de crises sociales, politiques, économiques, des années de graves épidémies, l'État sombrera sous le poids de charges si imprudemment créées. C'est le sort actuel des citoyens. J'ai connu le temps où un rentier en province pouvait vivre, élever ses enfants avec cinq ou six mille livres de rente; à Paris, il en était de même avec dix ou douze mille. Aujourd'hui le possesseur de semblables revenus ne peut donner, remarquait très justement M. Sanson, à la Société d'anthropologie, qu'à un seul enfant, qu'à deux au plus, une éducation en rapport avec leur position. S'il en a trois, cela lui devient impossible, et ses enfants seront condamnés à déchoir dans la hiérarchie sociale. De là pour lui la volonté d'en restreindre le nombre. A la fin du dernier empire, je l'ai déjà dit, mais je tiens à le répéter, tant ces faits sont importants à connaître, chaque Français payait annuellement au fisc 59 francs; en 1872, après nos désastres, le chiffre était de 85 fr.; actuellement, après vingt années de paix et de tranquillité intérieure, qui auraient dû être marquées par de sages réductions, il est de 104 francs selon les uns, de 109 francs selon les autres. Dès 1883, M. Anatole Leroy-Beaulieu établissait qu'un ménage d'ouvriers parisiens donnait à l'impôt près de 11 pour 100 de son salaire; un propriétaire à Paris, 17 pour 100 de son revenu; un propriétaire foncier à la campagne, 20 pour 100. « La masse d'impôts est telle, continuait-il, que la France plie sous le faix et qu'une grande partie des capitaux anciennement accumulés se détruit peu à peu. La production agricole, commerciale, industrielle du pays est moindre qu'il y a dix ans. » Comment peut-on espérer qu'une telle situation n'atteigne pas le pays dans ses sources vives?

L'aggravation constante de la criminalité, due en partie à la faiblesse et à l'inégalité de la répression, est malheureusement un fait trop certain, et on ne peut guère justifier les adoucissements successifs apportés à notre code pénal. Déjà en 1831, la loi exi-

geant huit voix sur douze pour la condamnation en cours d'assises, avait multiplié les acquittements. Les lois du 9 juin 1853 et du 17 juillet 1856 ont correctionalisé un certain nombre de crimes, dont la pénalité se trouve de ce fait abaissée, et la tendance constante du parquet est d'enlever les circonstances aggravantes pour transformer le crime en délit et le soustraire à la juridiction du jury, dont le verdict est trop souvent marqué par la déraison et le mépris du serment prêté.

Pour les délits justiciables de la police correctionnelle, la faiblesse de la répression, indice certain d'un état démocratique, est connue de tous ceux qui ont étudié la question; trop souvent aussi des protections puissantes ou des préoccupations électorales arrètent les poursuites même commencées.

M. Joly, dans un livre excellent [1], dénonce avec une généreuse indignation cette fatale progression. De 1838 à 1886, dit-il, les faits coupables résultant de violence ont augmenté de 51 pour 100; ceux qui proviennent de la cupidité, de 69 pour 100; ceux de l'immoralité, de 240 pour 100; ceux de la misère (mendicité ou vagabondage), de 430 pour 100. Le nombre des récidives, qui était en 1856-1860 de 40 334, s'élevait en 1888 à 95 871. En 1885, le nombre total des accusés ou des prévenus était de 237 sur 100 000 habitants, de 389 en 1886, de 527, plus du double, en 1887. Veut-on d'autres chiffres officiels? En 1880, le total des crimes était de 167 000; en 1890, il atteignait 243 000. Il y a dix ans, on comptait environ 16 000 criminels âgés de moins de vingt ans; l'année dernière, ils étaient 41 000! A Paris, on a arrêté en deux ans 13 000 filles au-dessous de seize ans, se livrant à la prostitution. On invoque pour justifier cette progression la vigilance de la police. Les faits permettent de juger de la valeur de cette assertion. Le nombre des affaires classées, c'est-à-dire dont les auteurs n'ont pu être découverts, s'est élevé de 9000 en 1825, à 74 000 en 1886. La différence dans le chiffre de la population n'est certes pas suffisante pour expliquer cet accroissement. La faiblesse de la répression [2], répétons-le, est une des causes de ce flot montant. Les jurés rendent un verdict négatif vingt-cinq fois

[1] *La France criminelle*, p. 10 et 19. — M. Levasseur en reproduisant ces extraits leur a donné la sanction de sa haute autorité.

[2] Les condamnations prononcées durant la période de 1836 à 1840 étaient annuellement d'environ 41 000; dans la période de 1861-1865, elles atteignaient 86 000; en 1885 et dans les années suivantes, elles dépassent 200 000. Le nombre des condamnations suit nécessairement le nombre des crimes ou des délits; mais la plupart du temps, les peines sont trop faibles, elles n'intimident guère les criminels.

sur cent. Les crimes que l'on appelle passionnels, les infanticides même les plus odieux, trouvent presque invariablement grâce devant eux. Soixante-quatorze fois sur cent, ils accordent des circonstances atténuantes, et les magistrats actuels ne craignent pas d'abaisser la pénalité au-dessous même des exigences de la loi [1].

Le moraliste est surtout frappé du nombre sans cesse croissant des jeunes délinquants et de l'extrême jeunesse de ces précoces criminels qui ne reculent même pas devant l'assassinat. On s'étonnerait moins, si l'on réfléchissait à l'éducation que reçoivent ces enfants. « Les progrès de la démoralisation sont continus, disait l'autre jour avec autorité un ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, devant la Société des prisons [2]. On croirait qu'ils grandissent avec la propagation de cette instruction dont la foi religieuse n'est plus la base. »

La vie de famille contribue à moraliser l'homme. La diminution du nombre des mariages, l'union libre, qui dans les grandes villes entre de plus en plus dans les mœurs des classes inférieures, influent nécessairement sur les progrès de la criminalité. Dans les grandes agglomérations, on commet plus de crimes que dans les campagnes, l'accroissement de la population urbaine est donc aussi une cause d'accroissement dans leur nombre. Il n'est pas jusqu'à la richesse qui ne joue un rôle et, ce qui paraîtra étrange, ce rôle est néfaste. L'Hérault, cité par M. Levasseur, autrefois un département très pauvre, était, sur les tables de criminalité, un des dix départements de France les moins infectés. L'extension de la culture de la vigne, les hauts prix atteints par le vin, les bénéfices immenses réalisés par ses habitants avant l'invasion du phylloxéra, ont développé sa richesse dans des proportions extraordinaires. La criminalité a suivi la même progression, et aujourd'hui l'Hérault compte parmi les cinq départements les plus chargés. M. Levasseur [3] montre le même fait dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, qu'il a étudiés à ce point de vue. On est donc amené à une conclusion générale.

J'ai cherché à comparer la criminalité en France et dans les pays étrangers, et à me rendre compte si, eux aussi, subissaient la fatale progression que nous déplorons chez nous; mais toute comparaison est rendue impossible par la classification différente des crimes et

[1] On peut consulter sur ces questions le dernier compte-rendu de la justice criminelle et un rapport sur la criminalité et sur l'inefficacité de la répression présenté par M. Bérenger au Sénat.

[2] M. Cresson, président de la Société des prisons, *Gazette des Tribunaux*, 21 janvier 1892.

[3] *La Population française*, t. II, p. 463.

délits. Il faut donc nous borner à notre pays, où la statistique est profondément attristante. Devons-nous nous en étonner, répéterons-nous avec M. Cresson, en présence de l'éducation donnée aux enfants, de l'immoralité odieuse du livre, du journal [1], du théâtre. Le gouvernement poursuit, et je l'en loue, des représentations que l'on aurait cru impossibles dans un pays civilisé; mais combien d'autres échappent à cette juste et nécessaire répression? Songe-t-on quelquefois aux jeunes gens qui quittent chaque année les bancs du lycée ou de l'école. Quelle littérature leur offre-t-on? Des romans d'un naturalisme odieux, des histoires qui sont l'apothéose de tous les crimes et, d'un autre côté, pourquoi ne le dirai-je pas? des livres où le mysticisme touche à l'absurde. Que peut-on espérer de générations ainsi préparées pour le relèvement d'une société, pour la restauration des idées fortifiantes de la famille et du devoir? Un journaliste républicain écrivait en 1886 [2] : « La dépravation tue les peuples, et depuis quinze ans nous pataugeons dans la dépravation banale et misérable d'une littérature à gros succès, comme s'il n'y avait plus en France qu'une passion et qu'une ambition, la passion des sens et l'ambition de la déchéance. »

En résumé, si la cause certaine, unique de la faiblesse de la natalité réside dans la volonté de l'homme, cette volonté est influencée par des circonstances extérieures, par l'aggravation des charges de la vie, par la déplorable éducation que reçoivent les enfants, par le mépris des droits et de l'autorité de la famille. Elle l'est aussi, mais dans une plus faible mesure, par l'habitation des villes, par la promiscuité qui y règne, par les progrès de la criminalité et de l'immoralité qui excluent toute idée de famille. Elle l'est surtout, ce qui paraît plus difficile, mais ce que tous les faits observés confirment, par l'expansion de la richesse et de l'aisance. Notre natalité restreinte, a-t-on dit avec trop de raison, tient à notre état de richesse relative. Nous voyons bien le mal, les dangers dont il nous menace, il est plus difficile de dire les remèdes efficaces, c'est cependant ce que nous devons tenter.

[1] Un de nos magistrats les plus éminents, M. Arthur Desjardins, disait, à l'Académie des sciences morales et politiques (7 novembre 1891) : « La petite presse n'a pas peu contribué à développer le goût des publications licencieuses; des gens de talent voyant que le succès était là ont dirigé de ce côté des efforts trop constants. Puis sont arrivés les cafés-concerts avec leurs chansons, les arts du dessin avec leurs illustrations. Quelques symptômes de réaction se manifestent; en Suisse, en Belgique, des mesures sont prises pour arrêter à la frontière l'introduction des livres et des gravures obscènes. »

[2] Ce journaliste signe « le Huron »; l'article est reproduit dans le *Soleil* du 30 août 1886.

IV

Les remèdes à apporter à une situation dont tous sont unanimes à reconnaître le péril ont été longuement débattus à la Société d'anthropologie, et des solutions nombreuses et souvent bien étranges ont été successivement préconisées. Que peuvent, en effet, pour la question qui nous occupe, a très justement remarqué M. Jacques Bertillon [1], l'autorisation de la recherche de la paternité, l'émancipation de la femme, le rétablissement des tours, l'interdiction des vœux monastiques, la suppression du mariage pour les uns, la suppression du divorce pour les autres. Je ne crois pas non plus que la suppression de l'héritage en ligne collatérale, le rachat des grandes propriétés ou des grands établissements industriels, la confiscation au profit de la nation de toute succession dépassant cent mille francs, soient de nature à accroître les forces réelles et productives du pays, et si même le nombre des naissances devait s'en accroître, quelque désirable que soit ce résultat, ce serait assurément l'acheter trop cher que de l'obtenir par la misère générale, par la destruction de la civilisation et du progrès, par le retour à la barbarie.

M. Sanson s'est rendu compte de la situation à un point de vue à la fois plus élevé et plus pratique. Il distingue entre le paysan et l'habitant de la ville. Le paysan français a, au plus haut degré, l'amour de la terre. Augmenter les parcelles qu'il possède est pour lui la jouissance unique, le but suprême de sa vie, et pour y atteindre, il s'impose les plus dures privations. Il ne peut supporter la pensée de voir cette propriété arrosée de ses sueurs, cultivée avec tant de soins, acquise avec tant de peine, morcelée ou vendue après lui. Il ne désire qu'un seul enfant, deux lui paraissent un trop grand luxe. Le bourgeois de la ville est plus que le paysan aux prises avec les charges croissantes de la vie; il ne peut plus élever ses enfants; il est forcément amené, mais par d'autres motifs, à la même conclusion.

M. Sanson propose deux mesures différentes applicables à ces deux situations différentes. Il réclame pour le père de famille l'autorisation de disposer librement de son bien. Cette solution, qui est celle d'un maître vénéré, M. Le Play, a été acceptée par presque tous ceux qui ont traité la question. Assurément, je n'y suis pas opposé et je regarde la liberté de tester comme une des plus importantes parmi toutes celles que l'on nous promet; mais je doute fort

[1] *Bull. Soc. d'anthropologie*, 21 mai 1891; *Encyclopédie de l'hygiène*, chap. *Démographie*.

de son efficacité. L'égalité des partages en ligne descendante prescrite par le Code civil répond à un sentiment profondément français, et les lois ne peuvent rien contre les mœurs. Le père de famille conserve aujourd'hui la libre disposition d'une portion de son bien, du quart au minimum. Combien en est-il qui usent de ce droit consacré par la loi? Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher le relèvement si désiré de la natalité.

Pour l'habitant de la ville, M. Sanson demande une autre concession, il voudrait que l'instruction secondaire, que l'instruction supérieure, fussent gratuites comme l'est déjà l'instruction primaire. Je ne sais si on arriverait ainsi à augmenter le nombre des enfants, mais je suis certain qu'on augmenterait le nombre des bacheliers ou des licenciés, et cela sans leur assurer dans la vie la position à laquelle leurs études et leurs succès universitaires leur donneraient droit. Le nombre de ces positions est essentiellement limité, les débouchés manqueraient rapidement, et les offres supérieures aux demandes viendraient augmenter le nombre des déclassés, des mécontents, des destructeurs d'un ordre social qui leur a été ingrat. Nous n'aurions ni des citoyens utiles, encore moins des pères de famille, car la modicité de leurs revenus leur interdirait le mariage.

J'ai été témoin du fait en Belgique; les universités rivales augmentent, par leur âpre concurrence hors de toute mesure, le nombre des avocats, des médecins, des ingénieurs. Qu'en résulte-t-il? Des jeunes savants, souvent très distingués, meurent de faim au milieu de leurs diplômes inutiles. Le même mal, à un moindre degré, existe déjà en France; bien imprudents seraient les législateurs qui viendraient l'aggraver.

La suppression des couvents serait une odieuse atteinte à la liberté humaine, M. Jacques Bertillon l'a proclamé non sans un certain courage, étant donné le milieu où il parlait; il a ajouté que si toutes les femmes qui embrassent la vie religieuse se mariaient, si toutes avaient des enfants, on obtiendrait un accroissement annuel de 4624 naissances pour combler un déficit qui ne se monte pas à moins de quatre à cinq cent mille.

On peut abaisser le chiffre de la mortalité, le ramener par des lois et des règlements efficaces au taux de l'Angleterre, par exemple. Un ingénieur anglais, qui m'était recommandé, venait pour la première fois l'année dernière à Paris. Je pensais le trouver plein d'admiration pour nos monuments, nos musées si merveilleux, nos promenades, nos boulevards si coquettement tenus. Je me trompais; il avait surtout été frappé des mauvaises conditions hygiéniques de notre capitale, de notre infériorité matérielle. Mais s'il est certain que ces conditions défectueuses aggravent la

mortalité, leur effet agit faiblement sur la natalité, et c'est l'abaissement du nombre des naissances qui cause nos légitimes appréhensions.

N'existe-t-il donc aucun remède à un état de choses dont chacun reconnaît l'extrême danger? Un seul serait efficace : un changement complet, radical, dans nos mœurs, dans nos institutions économiques et sociales. Il faudrait que la famille fût honorée et que son chef possédât une autorité incontestée. Il faudrait que l'éducation des enfants fût totalement différente de l'éducation actuelle. Notre génération voit le mal. Il grandit chaque jour sous ses yeux; celles qui nous remplaceront le trouveront intolérable; souhaitons qu'elles soient plus heureuses que nous, et qu'elles sachent, avant qu'il ne soit trop tard, imposer les remèdes que redoute notre défaillance.

Mais si nous manquons de la force et de l'énergie nécessaires pour combattre résolument le mal qui menace si cruellement notre race, cherchons au moins des palliatifs; réclamons l'abaissement des charges militaires et fiscales qui écrasent le pays, une exemption totale d'impôts en faveur des familles nombreuses, et cela sans distinction de la classe à laquelle appartiennent ces familles; une législation pénale plus sévère, qui arrête le flot montant de la criminalité, de la prostitution, de la pornographie, de la débauche hideuse, véritable gangrène sociale qui nous enveloppe de toutes parts [1]; une meilleure loi sur le jury, qui mette la société à l'abri de ces acquittements scandaleux qui se renouvellent chaque jour. Que les citoyens dévoués se mettent à l'œuvre avec persévérance, avec résolution, le salut de la patrie, le salut des générations futures, sont à ce prix. Si leurs efforts échouent, il ne reste plus qu'à pousser le vieux cri de nos pères : Que Dieu protège la France [2]!

Marquis DE NADAILLAC.

[1] « On constate, dit la *Gazette des Tribunaux* (17 novembre 1891), que l'administration manque de prestige, que la magistrature est à tout moment outragée jusque sur son siège, même par ceux à qui il vient d'être fait grâce de la vie. La police se révèle impuissante à garantir la sécurité de la rue dans les quartiers les plus fréquentés de la capitale. Les crimes se multiplient avec une audace inconnue jusqu'alors. Le progrès des récidives devient véritablement effrayant. La débauche envahit tout. »

[2] Ceux qui voudraient continuer cette étude doivent consulter l'ouvrage sur la population française que vient de publier un membre éminent de l'Académie des sciences morales et politiques. C'est, on peut le dire, un magnifique monument élevé à notre race et tel qu'aucun autre pays n'en possède de semblable.

LES MISSIONS ET EXPÉDITIONS

AU CONGO

Ce travail a été composé spécialement pour les lecteurs du *Correspondant*, au moyen d'extraits de lettres et de rapports de Mgr Augouard, vicaire apostolique du Congo supérieur, et avec son autorisation. On a pensé qu'on lirait peut-être avec intérêt ces divers renseignements sur un pays déjà sillonné par plusieurs missions françaises, et où d'autres se préparent à entrer en ce moment. L'ensemble de ce travail montre que, en dehors de l'extension de notre territoire en Afrique, ces expéditions, qui ont, hélas! coûté la vie à bon nombre de nos vaillants compatriotes, poursuivent un but humanitaire, cher à notre pays; car les peuplades du Haut Congo sont, d'après Mgr Augouard, qui les a souvent visitées, les plus barbares et les plus sauvages, peut-être, de tout le Continent noir.

VOYAGES AU CONGO

Les chemins de fer n'étant malheureusement pas encore en honneur dans ces contrées, on serait tenté de prendre la voie d'eau pour y pénétrer; mais, dans la plus grande partie du cours inférieur du Congo, la navigation est interrompue par une série de trente-deux cataractes, qui forment un obstacle insurmontable pour les navires et les embarcations. On est donc obligé de faire en hamac, à dos de mulet, ou à pied, les 550 kilomètres qui séparent la côte de Brazzaville.

Le hamac est une pièce de toile longue de 2 mètres, large de 50 centimètres, munie, à chaque extrémité, d'un bambou. Le voyageur est ficelé là-dedans comme un paquet de linge, et deux vigoureux porteurs, l'un devant, l'autre derrière, élèvent le bambou tantôt sur leurs épaules, tantôt sur leur tête, et marchent sans s'occuper si les ronces ou les troncs d'arbre accrochent le hamac et

quelquefois la *doublure* de celui qui est ainsi véhiculé! En plaine et au bord de la mer, ce système de locomotion est encore assez commode; mais il devient un supplice dans les forêts et les montagnes. Or il n'y a guère que des forêts et des montagnes, de la côte à Brazzaville. C'est pourquoi, généralement, préfère-t-on aller à pied, et c'est ainsi que tous nos Pères ont accompli ces voyages. Ils sont, d'ailleurs, moins pénibles qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Bien que les sentiers soient, en effet, souvent difficiles, le soleil ardent, la soif et la faim dévorantes, néanmoins l'exercice de la marche et l'air pur des montagnes soutiennent le voyageur. Aussi nos missionnaires n'ont-ils jamais été malades dans ces excursions.

Il y a trois voies de communication pour aller de la côte à Stanley-Pool. La première a été ouverte par M. Stanley, sur la rive droite du Congo, de Mboma à Stanley-Pool; la seconde suit la rive gauche du même fleuve, entre Noki et le Pool; la troisième et la plus récente, est celle du Loango, ouverte par les expéditions de MM. de Brazza, de Chavanes, Dolisie, Pleigneur[1], Boffart-Coquat, Breton, Cholet, Brousseau, etc.; tous infatigables pionniers, qui préparent à la colonie française un brillant avenir. Mais au prix de quelles fatigues! Nous avons soigné à la mission plusieurs de ces explorateurs, qui nous étaient arrivés n'ayant plus qu'un souffle de vie.

Avec des hommes aussi intrépides, la voie du Loango sera bientôt, non seulement bonne et praticable, mais même excellente. C'est aussi la plus courte. Un grand avenir est donc réservé à cette route. Car, une fois au Pool, on vogue à la vapeur ou à la voile sur le plus beau fleuve de l'Afrique et ses nombreux et immenses affluents, qui arrosent un pays plus vaste, peut-être, que l'Europe.

Actuellement, les voies de communication de Loango à Brazzaville ne sont guère que d'étroits sentiers, de 30 à 40 centimètres de large, grimpant en ligne droite sur les montagnes les plus escarpées, et se précipitant à pic dans les gorges, serpentant dans la plaine et se glissant sous les bois épais, à travers les racines, les roches, les épines, se buttant à tous les obstacles, vous plongeant dans des eaux rapides et profondes, et n'ayant de rationnel que leur tracé d'une montagne à l'autre par le sommet d'une arête, qui sert de point de repère. Ajoutez à cela qu'à chaque instant on est exposé à perdre même ce chemin. Il y a, en effet, dans toutes ces contrées, qui paraissent souvent abandonnées, une infinité de sen-

[1] Le capitaine Pleigneur s'est noyé, par suite d'accident, dans le Quiliou-Nyari.

tiers, allant dans toutes les directions, tournoyant dans tous les sens, et se ressemblant tous plus ou moins. Aussi faut-il être sans cesse sur ses gardes pour ne pas s'égarer. Celui qui ouvre la marche et sert de guide doit avoir soin de *fermer*, à mesure qu'il les rencontre, les sentiers qu'il ne faut pas prendre; ce qu'il fait en y jetant une branche d'arbre, une poignée de feuilles, ou en y traçant une raie avec l'extrémité de son bâton.

Malgré toutes ces précautions, il arrive assez souvent que les caravanes se dispersent et s'égarent, et impossible alors de se frayer un passage à travers des forêts remplies de lianes et d'épines, ou de plaines couvertes d'herbes, dont les tiges ont la grosseur de la canne à sucre et une hauteur de 3 à 4 mètres. On passe donc ainsi un temps considérable pour retrouver sa route; c'est ce qui m'est arrivé à moi-même à mon retour du Pool : j'ai dû perdre une demi-journée de marche sur les plateaux de Vivi.

Dans ce pays, l'or et l'argent n'ayant point cours, les opérations commerciales se font généralement par voie d'échanges. Moyennant des verroteries, des couteaux, des miroirs, des cuillères, fourchettes, étoffes, etc., on obtient assez facilement les choses dont on a besoin; mais aussi le commode porte-monnaie doit-il être remplacé par une foule de porteurs, dont le paiement, du reste, n'a rien d'exorbitant. Ainsi, un noir portant environ 25 kilos gage ses services moyennant 0 fr. 40 par jour, et n'exige pour sa nourriture qu'une valeur de 0 fr. 10 à 0 fr. 15. Cependant la grande quantité d'hommes que l'on doit employer ne laisse pas de rendre ces marches fort coûteuses.

Ce n'est pas une petite entreprise que de mettre une caravane en route pour l'intérieur. Outre la chaleur écrasante, les pluies torrentielles, les difficultés sans cesse renaissantes de la marche, il faut compter sur l'éventualité des conflits avec les indigènes, et sur les ruses multiples à l'aide desquelles les porteurs essaient parfois de se soustraire au travail et de vous abandonner.

Dans ces voyages, la première journée de marche est toujours la plus pénible. Arrivés au campement, chacun s'empresse de jeter sa charge à terre et de s'en faire un siège ou une couchette. C'est le moment de désigner ceux qui doivent aller chercher du bois, aider le cuisinier, etc. Immédiatement, chacun entre en fonctions, avec plus ou moins de bonne volonté et d'adresse.

La tente se monte, on met la table, ou plutôt la caisse qui en tient lieu; on mange ou l'on ne mange pas, et l'on s'endort, après avoir fait une courte prière. Mais il faut ouvrir l'œil et prêter l'oreille pour savoir s'il ne manque personne, et si quelqu'un ne complote pas une fuite encore trop facile. Le lendemain, dès cinq heures,

branle-bas général. On procède à l'appel, on fait la prière, on plie sa tente et l'on se remet en route jusqu'à dix ou onze heures. Mais n'allez pas croire que la chose s'exécute si aisément. Que de soupirs avant de quitter la natte sur laquelle on repose! Que de coups de sifflets, que de cris ne faut-il pas avant qu'on ait obtenu de faire reprendre les charges! Que d'arrêts ensuite, le long du chemin! Et cela tous les jours!

POPULATIONS DU CONGO. — MOEURS ET COUTUMES

Les populations du Congo sont beaucoup plus denses qu'on ne le croit généralement. Pas un ruisseau, en effet, pas un coteau, pas une vallée qui n'ait son village, plus ou moins grand, plus ou moins ostensible. Quoique bien déchu en Afrique, l'homme y apparaît aussi cependant comme le roi et le maître de la création. Partout il règne dans le palais que Dieu lui a préparé; mais, hélas! trop souvent sans connaître, aimer et servir Celui qui en est l'auteur. Quel beau tableau, quel harmonieux concert que celui de cette belle et riche nature, si l'homme n'y faisait tache!

Les cases des indigènes, misérablement construites en bambous ou en feuilles de palmier, sont d'une légèreté telle, qu'à la moindre alerte, il suffit que l'homme prenne les quatre parois, tandis que la femme emporte la toiture sur sa tête, pour opérer un complet déménagement. Ces habitations étant très basses et les édifices publics absolument inconnus, il faut être dans le village même pour le voir : c'est pourquoi, lorsqu'on arrive dans ces pays, on est tout porté à penser qu'ils ne sont pas ou presque pas peuplés, ce qui est une grande erreur. En outre, les populations ne sont ni affairées ni tapageuses. On les voit peu pendant la chaleur du jour, et l'on dirait qu'elles ne se réveillent et ne s'agitent que pendant la nuit. C'est au coucher du soleil que commencent les chants et les danses, le bruit du tam-tam et les cérémonies des sorciers.

Ces sorciers ou féticheurs jouissent ici d'une grande autorité, mais n'inspirent nul sentiment de sympathie. Ils sont plutôt entourés d'une terreur superstitieuse et répulsive.

Il n'en est pas ainsi des avocats, qui plaident devant un tribunal composé du chef et des principaux vieillards du village, dans des réunions qu'on appelle *palabres*. Les Démosthènes congolais, qui d'ailleurs n'ont pas la parole moins facile que leurs confrères d'Europe, sont généralement, comme ceux-ci, très aimés et très respectés. Ils portent, du reste, un titre qui exprime la considéra-

tion dans laquelle ils sont tenus : on les appelle *Mounou-Mfoumou*, ce qui veut dire bouche du roi.

Chez toutes ces peuplades, la condition de la femme est particulièrement misérable. Le mariage y revêt une forme barbare. L'homme achète, suivant ses ressources, une ou plusieurs femmes, sans s'inquiéter de leur consentement. La femme est alors presque réduite au rôle avilissant de bête de somme. Indépendamment des soins du ménage, de la préparation du manioc, c'est elle qui cultive la terre, qui porte les fardeaux, etc., tandis que l'homme vit dans une perpétuelle oisiveté.

Dans la plus grande partie de l'Afrique, on compte environ trois esclaves pour un homme libre. Parmi les populations de la côte, le maître a sur son esclave, comme partout ailleurs, un droit absolu ; il peut le mettre à mort ou le vendre à sa guise ; mais, dans ces contrées, l'esclave n'est que rarement l'objet de mauvais traitements, et il accepte volontiers la condition qui lui est faite, excepté cependant lorsqu'il doit être immolé aux mânes de son maître.

En général, les noirs n'admettent point la mort naturelle. Pour eux quelque génie malfaisant a dévoré l'âme du défunt. C'est au féticheur qu'incombe le soin de découvrir le coupable. L'esclave, on le conçoit, est tout naturellement accusé en ces circonstances. On lui fait donc subir l'épreuve du poison, c'est-à-dire que le féticheur lui administre une certaine dose de substance vénéneuse. S'il la rejette, il est lavé de l'accusation ; s'il la conserve, il tombe bientôt dans les convulsions de l'agonie. Ses plus proches parents se font alors un devoir de l'achever et de suspendre ses membres déchiquetés aux palmiers d'alentour. Mais la victime désignée peut quelquefois corrompre le féticheur. Dans ce cas, celui-ci lui administre le poison à haute dose, ce qui provoque des vomissements immédiats et arrache, par conséquent, l'esclave au supplice.

Dans beaucoup de tribus du Congo, la mort des chefs est marquée par plusieurs sacrifices humains. Les femmes sont enterrées vivantes avec leur mari défunt, et l'on immole encore un certain nombre d'esclaves. Dans d'autres contrées, les noirs ont recours à un procédé singulier pour conserver le corps de leur chef : avant la cérémonie des funérailles, ils le *fument* littéralement ; j'en ai vu qui étaient ainsi conservés depuis plusieurs années. Enfin, plus loin, dans l'intérieur, on lie autour du cadavre un nombre plus ou moins grand d'esclaves, suivant la fortune du défunt, et la grappe humaine est précipitée dans le fleuve.

Le culte extérieur de ces peuples se réduit à fort peu de chose : quelques amulettes, des fétiches, et c'est tout. Ils ont un nom spécial, *Mogno*, qui signifie, à proprement parler, l'esprit, et qu'ils

considèrent comme complément distinct du corps. A certaines époques, ils apportent sur les tombeaux des aliments pour la nourriture du défunt dans l'autre vie, et, détail singulier, une des causes de l'influence que M. de Brazza s'est acquise en pays Batéké, c'est que les noirs croyaient fermement que l'âme de l'ancien Makoko, prédécesseur du roi actuel, avait émigré dans le corps de notre vaillant explorateur.

C'est bien au milieu de ces peuples que l'on peut voir à quel point la paresse est la mère de tous les vices et de toutes les misères. Pas de routes, pas d'agriculture, pas d'industrie, pas de commerce; par suite, un peuple sale, mal vêtu et amaigri par les privations; voilà ce que l'on rencontre partout dans ce pays du Congo où le sol, sans être très fertile, peut cependant donner des résultats bien satisfaisants. Que manque-t-il donc à ces populations pour vivre heureuses au sein de l'abondance? L'amour du travail et la foi. C'est aussi là ce que nous nous efforçons de leur inculquer. Par le travail, en effet, ces pauvres sauvages deviendront d'abord des hommes; puis, les élevant un peu plus haut que la matière et la vie présente, nous espérons en faire des chrétiens.

Malheureusement, l'action du missionnaire auprès d'eux n'est pas toujours favorisée, comme elle pourrait et devrait l'être, par les hommes qui représentent ici l'élément purement civilisateur. Oh! si leur influence secondait les efforts des ouvriers apostoliques, comme on verrait bientôt des merveilles de conversion parmi ces pauvres Africains! Car on en fait tout ce que l'on veut lorsqu'on a autorité sur eux, pourvu qu'on se serve de cette autorité avec justice, pour les porter au bien et à la religon, sans laquelle il n'y aura jamais de civilisation véritable.

MISSIONS DU CONGO

Il y a plusieurs sortes de missions au Congo, les unes politiques, les autres religieuses. Parmi les premières, nous citerons d'abord celles de M. de Brazza et de ses auxiliaires. Partis du Gabon, ils avaient remonté la rivière Ogooué et étendu ainsi l'influence française jusqu'à la rive droite du Congo, dans le pays de Makoko. On se souvient que, vers la fin de 1882, les Chambres françaises approuvèrent le fameux traité *Brazza-Makoko*. Le titre de commissaire du gouvernement fut décerné à l'illustre explorateur, et, après lui avoir alloué un crédit de 1 270 000 francs, on lui confia la mission d'établir, sur les bords du Congo, une sérieuse colonie qui serait reliée à celle du Gabon. Peu après, M. de Brazza envoyait

l'aviso *le Sagittaire* établir des postes à Loango et à la Pointe-Noire, qui devinrent ainsi territoires français, nonobstant les protestations du Portugal. La conférence de Berlin reconnut cette extension coloniale de la France, et l'augmenta même de la rive droite du Congo, à partir des rapides de ce fleuve, jusqu'au confluent de l'Oubanghi. Ce territoire s'est étendu depuis vers le nord, sur la rive droite de l'Oubanghi, par suite des explorations Dolisie, Crampel, Dibowski, Liotard, etc. Leur rêve serait de pousser jusqu'au lac Tchad, et de relier nos possessions du Congo avec celles du Soudan et d'Algérie. Espérons qu'un jour il se réalisera.

Les missions protestantes comptent une dizaine d'établissements au Congo. Mais qu'y font-elles? J'avoue que je ne saurais le dire, car, dans les stations que j'ai visitées, je n'ai vu ni chapelles, ni écoles, ni cultures, ni ateliers. Et cependant ces missions disposent de sommes énormes. Une des cinq sectes protestantes a obtenu à elle seule 275 000 francs, pour 1891; tandis que notre mission ne reçoit de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance que 65 000 francs.

Voici, à cet égard, ce que publiait le *Courrier de Genève*, dans son numéro du 8 juillet 1887.

M. le baron von Schwerin, professeur de géographie à l'université du Sund, est, disait-il, un hardi explorateur qui a traversé à pied la moitié de l'Afrique centrale. Il se trouve en ce moment à Bruxelles, où un rédacteur du *Journal de Bruxelles* a eu avec lui un entretien dont le passage suivant mérite d'être reproduit :

« M. von Schwerin, qui est luthérien, dit le *Journal de Bruxelles* a longuement appuyé sur la question des missionnaires. Il parle des missionnaires protestants dans des termes très vifs. « Ceux-ci « sont peut-être, dit-il, des hommes de foi, mais ce sont des gens « sans éducation. Il ne faut pas seulement qu'un missionnaire soit « un homme de foi, mais aussi un homme de choix, un homme « d'élite. Or la plupart des missionnaires protestants n'ont aucune « éducation et presque pas d'instruction. Comment voulez-vous que « d'anciens graisseurs de machines, des cordonniers, viennent prêcher « une foi qu'ils ne comprennent pas? » M. le baron von Schwerin exagère, selon nous : on peut être un homme de condition humble et prêcher la foi. Les douze apôtres étaient des pêcheurs de Galilée.

« Si je n'étais pas un philosophe, nous a dit M. von Schwerin, je serais un catholique, après ce que j'ai vu en Afrique. Je suis un croyant, mais pas encore un catholique. J'éprouve la plus vive admiration pour les missionnaires catholiques, surtout pour ceux de la Société du Saint-Esprit. Ils font un bien immense. Quant aux mission-

naires protestants du Congo, ils sont une honte pour la civilisation. Ils préparent admirablement le terrain pour les renégats. J'ai rencontré sur le Kassaï un missionnaire d'élite, le P. Sand, de la Société du Saint-Esprit, il fait un grand bien.

MISSION CATHOLIQUE

La mission catholique du Congo, confiée à notre congrégation du Saint-Esprit, a pris naissance en 1875. Son premier établissement a été fondé par le R. P. Duparquet, à Landana, non loin de l'embouchure du Congo, au nord. Cet établissement compte aujourd'hui 5 Pères, 4 Frères, 6 catéchistes, 6 religieuses de Saint-Joseph de Cluny. Il comprend un séminaire indigène (22 élèves), un noviciat de Frères indigènes (18), une œuvre d'enfants noirs élevés par la mission (175), une œuvre de jeunes négresses élevées par les Sœurs de Saint-Joseph (50), enfin, deux beaux villages chrétiens, composés de jeunes mariés, anciens enfants de la mission.

Voici ce que dit de Landana le célèbre géographe Élisée Reclus : « Landana est un lieu charmant, les falaises rougeâtres qui en flanquent la base, les maisonnettes ombragées de palmiers, les barques inclinées sur la plage ou balancées par le flot font de Landana un des plus gracieux tableaux de la côte africaine. Autour de la mission catholique s'étendent de magnifiques jardins et les plus belles orangeries de l'Afrique équatoriale. » (*Nouvelle Géographie*, t. XIII, p. 140.)

La station de Loango, commencée en 1883, est devenue le point de départ de toutes les caravanes qui ont exploré le Congo français. Elle compte actuellement 1 vicaire apostolique, 6 Pères, 4 Frères, des catéchistes-instituteurs, et 5 religieuses de Saint-Joseph de Cluny. Cette station comprend un séminaire indigène (12 élèves), un noviciat de Frères indigènes (10), une œuvre de jeunes garçons (140), une œuvre de jeunes filles élevées par les Sœurs (58) ; de plus, deux villages chrétiens.

Les stations fondées depuis sont celles de Luali, de Malange, de Sette-Cama, de Mayumba, de Nemlao, de Boma, de Saint-Joseph de Linzolo, de Brazzaville, de Saint-Paul du Kassaï [1] et de Saint-Louis de l'Oubanghi. Les six dernières sont situées sur le Congo même.

[1] Par suite des nouvelles délimitations ecclésiastiques qui ont suivi la conférence de Berlin, les stations de Boma et de Saint-Paul du Kassaï sont passées aux missionnaires belges de l'Etat indépendant avec lesquels, du reste, nous entretenons les meilleures relations.

En moins de vingt ans, notre mission du Congo aura donc fondé douze établissements de missionnaires et deux de religieuses; établi deux séminaires et deux noviciats de Frères indigènes; ouvert des écoles, dirigées par des instituteurs noirs sortis de ses établissements; installé une imprimerie, des ateliers pour les divers corps de métiers, des hôpitaux, des pharmacies; créé dans toutes ses stations, des jardins, des vergers, des champs pour les grandes cultures; instruit un grand nombre d'élèves, dont les uns, mariés et pères de familles, forment déjà sept villages chrétiens, et dont les autres sont employés dans l'administration de la colonie comme commis, interprètes, etc. Enfin, une génération plus nombreuse que jamais peuple les écoles, les séminaires et noviciats : prêtres, frères, instituteurs et catéchistes indigènes, toute une armée apostolique grandit et fera un jour une abondante moisson d'âmes, si Dieu veut bien la bénir.

SAINT-JOSEPH DE LINZOLO

Voulez-vous faire une courte visite à l'une de ces stations? Nous allons vous présenter celle de Saint-Joseph de Linzolo, dans la région du moyen Congo, à 30 kilomètres du Stanley-Pool.

Située dans un pays très accidenté et très pittoresque, elle est entourée d'une série de hautes montagnes, qui semblent rangées en cercle tout autour. Les populations des environs sont nombreuses et pacifiques.

Dès le soir même de notre arrivée sur les bords du Linzolo (22 septembre 1883), nous nous mîmes à défricher tout le haut de la colline, et à niveler le terrain où nous allions élever rapidement nos premières constructions. Sept jours après, nous quittions notre campement de la vallée, pour nous établir dans les trois cases que nous venions d'édifier.

Depuis lors, ces constructions, qui se ressentaient nécessairement de la hâte avec laquelle elles avaient été faites, ont été renouvelées; d'autres ont été ajoutées, et aujourd'hui la mission présente un ensemble de bâtiments solides, sur deux lignes parallèles, convenablement aménagés et séparés les uns des autres par crainte des incendies.

La chapelle mesure 31 mètres; la maison d'habitation des missionnaires, 30; celle des enfants, 60; de spacieuses dépendances complètent cette installation.

La mise en rapport de notre terrain a marché de pair avec les travaux de construction. Notre forêt de la première heure est

devenue une oasis fertile, couverte de plantations les plus variées. Les bois ont été abattus, le sol défriché. Aujourd'hui, ce sont de riches jardins potagers et de frais vergers, qui nous fournissent des légumes et des fruits en abondance. Grâce à cette transformation, Saint-Joseph de Linzolo est devenu un des points les plus sains de la région. Par sa situation, il rappelle nos grands monastères du moyen âge, et, comme eux, il est, je crois, destiné à opérer des merveilles dans ces contrées. Les agents des factoreries établies sur le Stanley-Pool et les convalescents du poste français de Brazzaville viennent souvent demander à son air pur et fortifiant le rétablissement de leur santé délabrée.

Que faisons-nous à Saint-Joseph de Linzolo? Nous nous occupons d'abord du soin des malades, qui viennent de très loin nous demander des remèdes; de plus, nous visitons les villages où nous faisons des catéchismes aux enfants et aux adultes; enfin, nous exerçons un peu de ministère dans notre chapelle.

Plus nous avançons dans notre carrière apostolique, et plus nous sentons que la régénération de l'Afrique ne saurait se faire que par l'éducation chrétienne de la jeunesse. Aussi, dans toutes nos stations, considérons-nous l'œuvre des enfants comme capitale et lui consacrons-nous toute notre sollicitude. C'est par elle seule, en effet, que nous pouvons sérieusement implanter la vie chrétienne autour de nous.

La dernière statistique porte à 102 le nombre des enfants de Linzolo. Quelques-uns nous ont été confiés par les indigènes pour les instruire; la plupart ont été rachetés de l'esclavage ou libérés par le gouvernement et confiés ensuite à la mission.

Nous avons, en outre, vingt-cinq petites filles confiées à la direction de l'une de nos chrétiennes, en attendant qu'il nous vienne des religieuses pour les élever. Au nombre de ces jeunes filles, il en est une du haut Oubanghi qui devait être mangée et qu'on engraissait à cette fin. Peu enchantée de cette perspective, elle échappa à la surveillance de ses bourreaux et vint se réfugier, sans qu'on s'en aperçût, sur un vapeur français à l'ancre dans ces parages. Terrifiée, elle ne bougea pas de deux jours du coin où elle s'était blottie. Nos marins l'ayant enfin aperçue parvinrent à la rassurer, et nous l'amenèrent à leur retour.

Toutes les tribus, depuis la côte jusqu'aux limites extrêmes des possessions françaises, sont représentées parmi nos enfants. Chacun, à son arrivée, ne connaît que la langue de son pays; mais ses nouveaux camarades l'initient très vite à la langue française, que tous apprennent ainsi à parler couramment.

Voyons maintenant ces enfants à l'œuvre. Les garçons sont

partagés en deux sections : la première, celle de Saint-Joseph, renferme les enfants de l'école primaire. Répartis en trois divisions, ils passent la plus grande partie de leur temps en classe. Cependant, le matin et le soir, aux heures les plus fraîches de la journée, ils vaquent à des travaux manuels.

La seconde section, dite de Saint-Isidore, se compose des enfants qui ont terminé leurs études primaires et de ceux qui n'ont pas beaucoup de facilité, ou qui sont venus trop tard à la mission pour suivre utilement les classes. Nous les appliquons à l'agriculture, afin de leur apprendre à s'attacher au sol et à savoir en tirer par eux-mêmes leurs moyens de subsistance. Déjà, à la mission, ils arrivent à se suffire par leur travail, et ils s'y préparent même un petit pécule qui, à leur sortie, leur permettra de s'établir avantageusement.

Nos cultures comprennent toutes les plantes connues dans le pays. On y trouve le manioc, les haricots, les patates, les ignames, etc. Le manioc constitue le fond de la nourriture journalière; c'est le pain du noir et même du blanc, quand il est convenablement préparé.

Le bananier nous est aussi une ressource précieuse; son fruit, cru ou cuit, remplace le manioc qui est souvent à lui seul tout le menu du repas. Nous utilisons la banane sous forme de boisson, en la faisant fermenter dans une certaine quantité d'eau : c'est ce que nous appelons le vin de banane. Le palmier, qu'on appelle la vigne de l'Africain, nous donne une boisson qui remplace approximativement le vin de raisin.

A leur sortie, nos enfants s'établissent dans les deux villages chrétiens situés à quelque distance de la mission. Les belles plantations qui les entourent sont entretenues par nos jeunes mariés, qui nous fournissent ainsi la main-d'œuvre nécessaire pour nos travaux de charpente, de menuiserie et de maçonnerie.

Nous considérons ces deux villages comme l'espoir et l'avenir de notre œuvre. Quoique instruits de leur religion, ces jeunes gens assistent tous les jours, dans l'après-midi, au catéchisme qui se fait à la mission, et se plaisent à soutenir notre influence en remplissant autour d'eux le rôle de catéchistes.

BRAZZAVILLE. — LE CONGO.

A cinq heures de Linzolo se trouve Brazzaville. De Loango à Brazzaville, il faut d'ordinaire de vingt à trente jours de marche. Le poste français de Brazzaville, sur le Stanley-Pool, est admi-

rablement situé sur un beau et vaste plateau. Tout autour, il y a plusieurs autres plateaux non moins favorables à l'établissement d'une grande ville. Son port est d'un abordage facile, assez éloigné des cataractes qui se trouvent au-dessous, pour qu'on n'ait pas à craindre d'être entraîné par le courant du fleuve. Ce point est certainement appelé à un grand avenir. Aujourd'hui, il n'y a guère plus d'une quarantaine d'Européens. La France y est noblement représentée par M. Dolisie, diplomate habile, savant distingué et d'une courtoisie parfaite.

Notre station de Brazzaville, fondée en 1887, sur une jolie colline, à environ 1500 mètres du fleuve, possède 200 hectares de terre. Elle compte, en ce moment, trois Pères, trois Frères et une quarantaine d'enfants. La maison française Daumas, Béraud et C[ie], y possède un bel établissement, admirablement situé sur le Pool. Une maison hollandaise y a aussi une autre factorerie dont les plantations ne laissent rien à désirer.

Comment donner maintenant une idée des paysages grandioses qui se déroulent aux yeux du voyageur, à partir du Stanley-Pool? Un fleuve immense recevant le tribut d'innombrables cours d'eau; un fleuve dont les eaux agitées, comme celles de la mer, baignent à certains endroits des rives éloignées l'une de l'autre de 40 kilomètres; d'immenses vallées, de hautes montagnes, des fleuves formant dans leur ensemble un magnifique réseau de 20 000 kilomètres de navigation !

Les voyages ne se font pas sans quelque difficulté sur ces grandes voies fluviales : elles sont, en effet, parsemées de bancs de sable, de roches, et, quand le vent souffle en tempête, il arrive fréquemment que des embarcations disparaissent dans les flots. Aussi, dans l'espoir de rendre service aux navigateurs, et pour mieux fixer certains écueils jusqu'alors assez indéterminés, avons-nous dressé un croquis du cours supérieur du Congo, embrassant une longueur de 1000 kilomètres. Outre les obstacles naturels, il faut compter aussi avec les hippopotames et les crocodiles, qui pullulent dans ces régions.

Le Léon XIII. — VOYAGE SUR LE CONGO.

Afin de mettre à l'abri de tous ces dangers la vie des missionnaires appelés à sillonner le haut du fleuve, nous avons fait, en 1887, l'achat d'une embarcation en tôle d'acier et démontable. Cette chaloupe avec sa machine à vapeur a dû être transportée, pièce par pièce, sur la tête des hommes, à travers les montagnes de Loango

à Brazzaville. Nous l'avons complètement montée et installée à la mission.

Le Léon XIII, tel est son nom, a une machine simple à pilon recevant la vapeur d'une double chaudière à haute pression, actionnant une hélice de $0^{m},66$, qui fait trois cents tours à la minute.

Grâce à ce petit vapeur, nous allons remonter le Congo jusque dans l'Oubanghi, pays des anthropophages. Cependant, avant de sortir du Pool, nous vous ferons assister à une chasse à l'hippopotame, à laquelle nous ne manquons jamais de nous livrer pour fournir de la viande à l'équipage. Cette chasse est, du reste, assez intéressante et n'offre pas grand danger, pourvu que l'on soit dans une bonne embarcation; mais il n'est guère prudent de s'y risquer dans une pirogue, car elle pourrait être démolie par un coup de mâchoire, ou chavirée par un coup de tête de ce monstrueux animal. La Providence a voulu que cet énorme amphibie n'eût pas conscience de sa force et fût naturellement timide : cette masse informe plonge et se sauve avec une grande agilité, à l'approche de la moindre pirogue. Mais il arrive qu'en revenant à la surface de l'eau, elle renverse d'un coup de tête les petites embarcations, lorsque par hasard elle les rencontre au-dessus d'elle.

L'hippopotame ne montre ordinairement au-dessus de l'eau que la partie vraiment vulnérable : la tête; c'est là, entre l'œil et l'oreille, que le chasseur doit viser; et, s'il est assez adroit pour y loger une balle, l'animal est perdu. On reconnaît qu'il est mortellement atteint, lorsqu'on le voit s'élancer hors de l'eau, plonger ensuite, revenir à la surface, tournoyer sur lui-même, nager sur le dos, secouer sa monstrueuse tête, vomir des flots de sang, enfin disparaître entièrement sous l'eau. Il faut attendre qu'il revienne à la surface, un temps plus ou moins long, selon le degré de fermentation des aliments qu'il a absorbés précédemment. Alors on lie l'amphibie par la patte, et, à force de rames, on l'entraîne à terre.

L'animal est ensuite dépecé : on coupe la viande en lanières longues de 1 mètre et fort peu épaisses pour la faire dessécher au-dessus de feux produisant beaucoup de fumée. Dans ces circonstances, nos marins noirs, au comble de la joie, absorbent de telles quantités de viande, que très souvent ils s'en rendent malades. Les bons conseils sont peu écoutés devant de pareilles aubaines. Au bout de deux jours, la viande, devenue sèche, est cousue dans des sacs et conservée pendant plusieurs mois.

Maintenant, bien munis de vivres, nous mettons à la voile vers l'Oubanghi.

Chemin faisant, de Kouamouth à Bolobo, sur la rive gauche, nous rencontrons la tribu des Bayanzis, peuple commerçant et par-

lant une langue comprise dans le bas Congo. Les Bayanzis voyagent sur le Congo, depuis Stanley-Pool jusqu'à l'Equateur. Ce sont des marchands ambulants, traînant partout avec eux un vrai bazar dans leurs pirogues. Ces pirogues, grandes et bien montées, servent d'habitation à leurs propriétaires. Les Bayanzis ne sont pas seulement cruels pour leurs ennemis; ils immolent souvent leurs enfants, ainsi que l'a fait le chef Ibaba pour un de ses propres fils, né la veille. Les nombreuses têtes de mort qui ornent leurs embarcations montrent que l'anthropophagie leur est commune avec tous les riverains du haut-fleuve.

Cette tribu a une manière particulière de ramer. Tandis que chez les autres on rame avec ensemble, les Bayanzis, au contraire, se divisent en deux rangées qui rament alternativement : ainsi, lorsque tribord donne son coup de rame, bâbord a sa rame en l'air; à l'avant de la pirogue, un des hommes bat la mesure en frappant du pied.

L'OUBANGHI, PAYS DES ANTHROPOPHAGES

Après dix jours de navigation, nous arrivons enfin à la pointe de l'Oubanghi. Cette pointe est formée par une immense bande de rocs recouverts d'une excellente terre végétale et coupés à pic, ce qui les fait ressembler à un quai. De là, on aperçoit partout des arbres gigantesques, parés des plus belles fleurs de l'Afrique. Au confluent des deux fleuves, c'est comme une mer toute parsemée d'îles aux grandes forêts. L'Oubanghi se distingue par la couleur blanchâtre de ses eaux, qui ne se mêlent pas brusquement avec les eaux noirâtres du Congo. La pointe de l'Oubanghi est une position centrale magnifique, tout à fait en sûreté. C'est là que se trouve notre station de Saint-Louis. Fondée le 3 avril 1889, elle compte déjà trois Pères, un Frère et une trentaine d'enfants.

En 1885, je fis un premier voyage dans l'Oubanghi. Je le remontai pendant un mois. Voici les informations que j'en rapportai. Cette rivière se déverse dans la contrée, qui est très plate et aux trois quarts inondée pendant la saison des pluies. Lorsque j'y passai, les villages les plus élevés étaient à peine à 1 mètre au-dessus du niveau de l'eau, et beaucoup à $0^m,50$; plusieurs même étaient inondés. La moindre motte de terre est occupée.

La tribu des Boubanghis couvre les bords de la rivière à l'endroit où elle se jette dans le Congo. Là, ce fleuve compte à peine 4 kilomètres de large, quoiqu'il en ait près de 40 un peu plus bas et plus haut. La population est commerçante et accapare surtout le monopole de l'ivoire.

Un peu au-dessus se trouve la tribu des Balois, qui est industrielle et agricole, double qualité qui explique sa douceur relative et l'abondance des vivres dans la contrée.

Plus loin, la tribu des Bondjos, sur les confins de laquelle je m'arrêtai. Cette tribu se livre surtout à la chasse de l'éléphant; mais elle n'échange son ivoire que contre des esclaves, lesquels sont impitoyablement immolés et dévorés dans de grands festins. Aussi, les pirogues que l'on voit passer pour aller faire le commerce ne portent-elles pas d'étoffes, mais des esclaves, dont la mine abattue fait voir qu'ils n'ignorent pas le triste sort qui les attend.

Dans le courant de l'année 1888, les maisons de commerce françaises et hollandaises de Brazzaville firent avec leurs vapeurs des voyages dans l'Oubanghi pour y acheter de l'ivoire. Elles trouvèrent ce précieux produit en abondance; mais partout les indigènes leur demandèrent non des étoffes, dont les vapeurs étaient chargés, mais des esclaves de quatre à seize ans, destinés à alimenter la table des seigneurs de l'endroit.

CHASSE A L'ÉLÉPHANT

Les éléphants se rencontrent en grande quantité dans les forêts, sillonnées par les milliers de sentiers qu'ils forment à chacune de leurs promenades.

Un jour que je faisais une excursion dans le pays, je me trouve face à face avec un de ces énormes pachydermes. Je ne résiste pas à la tentation de lui envoyer un coup de fusil. Aussitôt il commence une charge de cavalerie, pendant laquelle il broie tout sur son passage, en entonnant un air digne de la trompette du jugement dernier. C'était réellement terrifiant. Les noirs qui m'accompagnaient avaient bravement pris la fuite; il est vrai que j'en faisais autant, lorsque je me trouve de nouveau devant une superbe bête, qui avait des défenses énormes. Je vise bien à la tête; mais l'animal prend la fuite, laissant après lui une large piste de sang.

Bref, je continuai ma promenade et débouchai dans une clairière, où trois éléphants paissaient tranquillement. Je tire le plus gros dans l'oreille et le tue, au grand contentement de mes mariniers, qui voyaient ainsi leurs provisions s'enrichir sans frais. Lorsque les indigènes qui me suivaient eurent vu l'animal chanceler sur ses bases, ils firent vibrer leurs sagaies et les lancèrent, à plus de 50 mètres, dans le corps du fauve; elles s'y enfonçaient de toute la longueur du fer. Ils poussaient des cris de joie. Je leur

laissai se partager les deux mille kilos de viande, en me réservant toutefois la trompe, qui est réputée le meilleur morceau de l'animal.

SCÈNES D'ANTHROPOPHAGIE

C'est durant ce voyage que je vis pour la première fois à quel degré d'abjection et de cruauté sont descendus ces pauvres sauvages. Il ne se passe pas de jour que l'un ou l'autre village n'immole quelque victime destinée à faire les frais d'un festin. C'est tantôt la mort d'un chef, tantôt la glorification d'une victoire, tantôt l'annonce d'une bonne nouvelle qui sert de prétexte. La jalousie et l'orgueil s'en mêlent aussi, et tel chef luttera contre tel autre pour avoir la renommée d'immoler un plus grand nombre d'esclaves.

Pour ces sauvages, un repas de chair humaine est un régal. Ils préfèrent cette viande à toutes les autres, disant que c'est un aliment noble, tandis que les animaux ne nous fournissent qu'une vile nourriture. Parfois leur cruauté revêt même des raffinements de barbarie qu'on aurait peine à croire. Il arrive, en effet, assez souvent qu'on casse les bras et les jambes à la victime, et qu'on la plonge ensuite encore vivante toute la nuit dans le fleuve, la tête sortant seule hors de l'eau. Le but est de rendre la chair plus tendre et l'épiderme plus facile à enlever.

Dans l'Oubanghi, il y a peu d'esclaves, car ceux-ci sont immolés aussitôt qu'achetés. Il n'y a d'exception que pour les sujets maigres, auxquels on accorde un sursis de quelques mois pour se refaire la santé.

Les prisonniers faits à la guerre sont immédiatement consommés; l'échange des captifs n'est point connu, chacune des deux parties préférant se régaler de ses prisonniers.

Dans chaque village, il existe sur la place publique une pierre taillée pour faire asseoir les victimes; de petits canaux sont ménagés pour recueillir le sang; des pieux, enfoncés en terre pour tenir les esclaves immobiles; et, à 4 ou 5 mètres derrière, une tige d'arbre flexible vient se courber au-dessus de la tête du patient pour faciliter l'opération de la décapitation. Voulez-vous assister à une de ces exécutions?

Nous sommes à Infondo, le 15 septembre 1889, et le jour commence à poindre. Ce matin, il y a grand bruit au village. C'est que, en effet, on doit couper le cou à Bandzinga, l'esclave d'Irébou que Molléki a acheté dernièrement.

Ah! Molléki est un grand chef! Il a beaucoup d'hommes et

trente femmes. Il possède de nombreuses pirogues, et, quand il passe dans la rivière, les autres chefs viennent les premiers le saluer et lui dire : « Tu es venu, Molléki ! » Molléki a beaucoup d'ivoire et il mange beaucoup d'hommes ; il est, du reste, fort généreux, car il partage la viande entre tous ses gens.

Molléki a acheté Bandzinga pour deux pointes d'ivoire, l'une dépassant la ceinture, l'autre venant à la hauteur de la cuisse. S'il n'a pas donné davantage, c'est que Bandzinga était maigre ! Mais, depuis ce temps, celui-ci a mangé beaucoup de bananes et du manioc, du maïs aussi et du poisson frais. Bandzinga était libre dans le village ; il allait, venait et causait avec tous ; il restait de longues heures étendu à terre sur une natte, fumant du chanvre ou du tabac, buvant du vin de palme et se mêlant aux conversations des passants. Bandzinga était heureux.

Un jour une canonnière française aborde ce village. Bandzinga est reconnu par un des noirs de l'équipage, qui avertit le capitaine. Celui-ci offre de délivrer le condamné. Bandzinga connaît le sort qui l'attend ; mais il ne veut pas se sauver à bord du vapeur et il reste tranquillement dans le village.

Et maintenant le voilà étroitement attaché sur la pierre fatale qui se trouve au milieu de la place ; les bras et les jambes sont immobilisés, la tête maintenue en l'air par une longue perche ployée à se rompre.

Hier soir, en causant avec ses femmes, Molléki a dit qu'il avait faim de viande, et aussitôt Bandzinga a été saisi et attaché. Il a résisté tout d'abord et a reçu quelques coups de couteau à droite et à gauche. Un fils de Molléki lui a fait de longues entailles dans le dos, et a été dire à son père que Bandzinga était bon à manger : « Il a gagné beaucoup de graisse ! »

Le soleil se lève et tout le village est en liesse. Bandzinga attend. Il ne peut plus crier, mais ses yeux ont peur, et les hommes se moquent de lui en devisant sur la qualité de la victime : « Vraiment, sa peau est brillante, ses muscles sont fermes, il n'a pas de traces d'ulcères, la chair paraît bonne et ce sera un fin régal ! »

Les femmes sont tout autour, les femmes de Molléki en tête, lavant leurs écuelles, dans lesquelles elles recueilleront le sang de Bandzinga. Les gamins se disputent — cet âge est sans pitié — pour approcher de plus près ; ils aiguisent leurs couteaux sur la pierre commune.

Les vieux guerriers sont plus calmes, de même que les vieilles femmes, qui gourmandent les plus jeunes dont l'émotion joyeuse est trop visible. C'est peut-être pour cacher la leur.

Voici Molléki ! le grand chef Molléki !

Il a apporté le couteau des sacrifices, le couteau fétiche qui lui vient de son père. Ah! ce couteau a déjà coupé bien des têtes! On le repasse lentement devant Bandzinga. Pourquoi se presser? Le temps ne coûte rien, et le soleil n'est pas encore bien élevé au-dessus de l'horizon. Et puis, celui qui va faire l'exécution a sa réputation à sauvegarder, les amis se trouvent là nombreux, ainsi que des voisins curieux qui, n'étant pas invités, sont venus simplement en amateurs pour juger de la valeur du coup qui va trancher la tête de l'infortuné. Un seul coup doit suffire, et si l'exécuteur s'y prend à deux fois, c'est qu'il a manqué d'adresse ou que son bras a été trop faible, et pendant longtemps on se moquera de lui.

Le couteau coupe, voyez!... Et du pouce on tâte le fil de la lame étincelante.

Molléki s'approche de Bandzinga, lui fait une ligne blanche autour du cou et puis... se retourne en colère contre deux enfants qui, étant trop près de lui, se sont embarrassés dans ses jambes. Il les gourmande bien pendant dix minutes.

Bandzinga attend toujours.

Insensiblement le cercle se resserre autour de l'exécuteur, qui s'est campé derrière la victime. Il va frapper! Mais non. Il a vu un bout de liane qui dépasse la tête, au-dessous de la mâchoire inférieure, et il dépose le couteau pour l'arranger à son aise.

Molléki lève enfin son bras une première fois et abaisse son couteau vers la raie blanche. Tout le monde se tait. Le couteau se relève et tombe brusquement sur la marque, tranchant d'un seul coup la tête, qui s'envole au bout de la perche, en traçant une courbe sanglante.

L'exécuteur est un habile homme! Les chants de guerre retentissent et on exalte la gloire de Molléki!

Pendant ce temps, tous se précipitent; on recueille le sang; voici une jambe à droite, un bras à gauche; les femmes de Molléki emportent le tronc, et les curieux mendient un morceau auprès de ceux qui ont été plus favorisés!

ESCLAVES SAUVÉS DE LA MARMITE

Les esclaves désignés pour servir de victimes n'attendent pas toujours aussi stoïquement que Bandzinga le jour du supplice, ainsi qu'on va le voir par les faits suivants.

Au mois de janvier dernier, un jeune et vigoureux esclave, âgé de dix-huit ans environ, arrive un matin à notre mission de Saint-Louis, seul dans une pirogue, qu'il manœuvre avec dextérité. Il

nous aborde et nous dit que son maître étant près de mourir, on devait immoler des esclaves en cette occasion, car son chef était riche et puissant. Il ajoutait que se trouvant dans les conditions d'embonpoint normal, il ne manquerait pas, lui Bouloumbi, de faire partie du contingent, et que c'était la raison pour laquelle il était venu se mettre sous notre protection.

Nous lui donnâmes asile; mais sa retraite ne tarda pas à être connue du chef, qui nous envoya une ambassade pour le réclamer. Nous répondîmes que si le fugitif ne voulait pas retourner chez son ancien maître, nous ne pourrions l'y contraindre, car il était devenu libre du jour où il s'était mis sous la protection de la croix et du pavillon français. Le maître insiste et menace, en adressant à son esclave les plus violentes apostrophes. Mais celui-ci tient bon et déclare énergiquement qu'il veut rester avec les Pères. Nous étions d'autant mieux disposés à appuyer sa résolution, que nous savions bien qu'il serait infailliblement mis à mort si nous le rendions à son maître.

Ne se rebutant point, celui-ci revint, quelques jours après, faire de nouvelles instances; mais le jeune homme persistant dans son refus de le suivre, nous lui signifiâmes résolument que Bouloumbi resterait avec nous. Toutefois, pour nous conformer à l'usage du pays et ne pas être traités de voleurs d'esclaves, nous donnâmes pour lui une valeur de 60 francs en étoffes, en laiton, en perles, etc., ce qui constituait une rançon suffisante, le maître perdant toujours une certaine somme par le fait de la fuite de l'esclave. Ravi de joie, Bouloumbi demanda à s'embarquer sur *le Léon XIII*, où il manœuvre depuis comme un vieux loup de mer.

M. Dolisie a également sauvé la vie au fils de ce fameux Molléki dont nous venons de parler, le même qui avait tailladé les reins du pauvre Bandzinga pour voir s'il était bien à point. Voici son histoire :

Le fils de Molléki, jeune homme de haute taille, avait toutes les faveurs de son père, jusqu'au jour où la femme favorite de ce chef, mue par un sentiment de jalousie, jura de manger de sa viande; et elle finit par obtenir de Molléki qu'il sacrifierait celui que, jusqu'alors, il aimait plus que les autres. Mais le jeune homme, ayant été instruit de cette résolution, s'empressa de s'enfuir et de se réfugier à bord du bateau de M. Dolisie, qui, en ce moment, remontait la rivière.

On offrit à l'explorateur des chèvres pour avoir le fugitif. Il refusa nettement. On lui présenta successivement un homme maigre, un homme gras, et enfin l'homme gras et les chèvres. « La victime, fils de chef, disaient les négociateurs, était d'un grand prix, et *sa viande devait avoir une grande dignité.* » Mais M. Dolisie, loin

d'accéder à leur désir, leur reprocha amèrement leurs barbares coutumes, et il partit, emmenant ce jeune homme, qui lui a rendu depuis de grands services dans ses explorations.

Au cours d'un autre voyage, le même explorateur aborda dans un village, où il demanda du bois pour son vapeur. Au milieu des indigènes, il en remarqua un qui vidait une sorte d'écuelle avec une grossière cuillère de bois. Cette écuelle était tout simplement un crâne, dont le cannibale absorbait la cervelle encore toute fumante.

Ayant quitté l'Oubanghi pour se rendre dans la rivière Maringa [1], M. Greshoff, directeur des établissements hollandais, vit, un jour, au fond d'une pirogue, un petit esclave couché à moitié dans l'eau, couvert de plaies et lié de la façon la plus cruelle. Ému de pitié, il racheta ce pauvre petit malheureux pour quelques baguettes de laiton, faisant remarquer aux indigènes qu'il ne prenait cet enfant que pour le soigner et l'arracher à la mort. Ceux-ci lui apportèrent aussitôt une foule d'autres esclaves dans le même état, disant qu'ils les lui donneraient à bon marché, parce qu'ils étaient impropres à la consommation.

Faisant une excursion sur cette même rivière, je vis moi-même, un soir, quelque chose qui se débattait au milieu de l'eau. Les gens du pays regardaient en curieux. Je leur demande ce que c'est. On me répond, avec la plus grande insouciance, que c'est un esclave qu'on a jeté au fleuve, parce qu'il ne veut pas engraisser. Las de le nourrir et le voyant toujours malade, son maître avait jugé bon de s'en débarrasser. Je le fis recueillir et lui donnai aussitôt un pagne pour se vêtir et de la nourriture pour se restaurer. Les indigènes, au comble de l'étonnement, me demandaient ce que je pourrais faire d'un pareil squelette. La charité était au-dessus de leur intelligence; ils ne voyaient que la perte matérielle que j'allais essuyer. De fait, ce pauvre malheureux, malgré tous nos soins, mourut au bout de quinze jours, après avoir reçu le baptême.

Pendant cette même excursion, j'eus l'occasion de racheter un enfant de douze ans, destiné à la marmite des terribles Bondjos. Pendant le marché, l'enfant restait impassible; mais aussitôt l'achat conclu, notre petit Longouri sauta lestement sur *le Léon XIII*, reçut avec joie des bananes, avec un joli pagne à fleurs rouges, et s'adjugea les fonctions d'aide-cuisinier. Il est aujourd'hui à Brazzaville, et il n'en revient pas d'avoir été si près de la mort.

D'autres enfants échappés au même sort, et dans les mêmes con-

[1] D'après les indigènes, les Arabes chasseurs d'esclaves seraient parvenus par la voie de terre sur cette rivière, qui se jette dans le Congo (rive gauche), un peu au-dessus de l'Équateur.

ditions, nous donnent, avec le plus grand sang-froid, tous les détails de ces horribles festins, imitant la terreur des victimes et la joie des convives, au moment surtout où le sang sort par la blessure du cou. Ils assurent que cette viande a réellement un goût particulier, et que les petits intestins spécialement ne sont pas à dédaigner.

Durant le cours de nos voyages, nous avons pu voir les tristes trophées qui ornent les places publiques, aussi bien que l'intérieur et l'extérieur des cases. Ce sont des têtes de victimes immolées dans des festins. Les gros bonnets du pays se font remarquer par le *luxe* de leurs cases, où de nombreuses têtes sont rangées avec une coquette symétrie : les mâchoires dépareillées n'y sont pas admises.

Le capitaine de la canonnière *Djoué*, M. Dunod, faisait un jour un traité de protectorat avec un chef du haut Oubanghi. En attendant qu'un esclave lui apportât sa natte, le chef, avec la plus grande désinvolture, prit pour s'asseoir une tête qui avait servi à son repas de la veille.

L'Oubanghi, du reste, n'a pas seul le monopole de ces horribles coutumes. Les habitants du Congo et des autres affluents du grand fleuve mangent aussi de la chair humaine, quoique d'une façon moins dévergondée. Témoin deux soldats noirs de l'État indépendant mangés dans un village, au confluent de l'Arouhimi[1].

Dernièrement encore, à l'entrée de la rivière Sanga, rive droite du Congo, un chef vint à mourir. Sa première femme fut étroitement amarrée et engraissée pendant quelques jours. A la solennité des funérailles, un garçon et une petite fille, en compagnie d'un chien, furent enterrés vivants avec le cadavre, pendant que la foule hurlante immolait la femme, dont on se disputa les lambeaux.

EUROPÉENS VICTIMES DES ANTHROPOPHAGES

Les Européens, agents des gouvernements, et les commerçants se trouvent quelquefois mêlés, malgré eux, à ces scènes horribles, et ils ont la douleur de ne pouvoir faire disparaître à leur gré ces mœurs abominables. Eux et leurs hommes en sont même quelquefois les victimes[2].

En août 1887, M. Dolisie, résident de Brazzaville, remontait

[1] C'est là que Stanley quitta le Congo pour prendre la voie de terre, en se rendant, à Wadelay, au secours d'Emin-Pacha.

[2] On se rappelle qu'en 1889, M. Musy, chef du poste de Zongo, fut tué et dévoré avec plusieurs de ses hommes par les indigènes.

l'Oubanghi avec trois grandes pirogues, contractant alliance avec les villages, leur faisant connaître le pavillon français, et concluant avec les principaux chefs des traités de protectorat. Le voyage réussissait depuis un mois, lorsqu'un soir, au moment où il allait aborder la rive en face de Modzaka, après avoir mis au net ses calculs et observations de la journée, il fut reçu par les indigènes d'une façon à laquelle il ne s'attendait pas. Il eut beau leur parler paix et cadeaux, pour toute réponse, une grêle de sagaies vint pleuvoir sur ses pirogues, qui chavirèrent en un instant. Ne pouvant aborder la rive couverte d'assaillants, qui lançaient continuellement leurs terribles sagaies, les malheureux naufragés se virent réduits à gagner à la nage le milieu du fleuve, au risque de se faire happer par les crocodiles.

M. Dolisie, toujours nageant, tenait d'une main son fusil, lorsqu'il fut frappé au flanc d'une sagaie, qui le força à abandonner son arme pour retirer le fer de la plaie. Il parvint ensuite à saisir trois petites pirogues, où se réfugièrent bientôt tous les autres naufragés, dont l'un était grièvement blessé. En faisant l'appel, il constata la disparition de six hommes. Sur ce nombre, cinq furent mangés par les indigènes. Le sixième, nommé Odombo, finit par leur échapper à travers mille dangers.

Le lendemain, au milieu du jour, M. Dolisie, ayant organisé de nouvelles forces, remonta la rivière pour châtier les coupables. Au moment de l'action, il vit une femme se précipiter derrière une case, où un indigène venait de tomber frappé d'une balle. Il accourt de ce côté, mais il est quelque peu arrêté par un petit marécage qui le retarde dans sa marche. Arrivé derrière la case, il constata qu'il manquait au cadavre la tête et une jambe, que la femme avait coupées avec une grande dextérité et qu'elle emportait précipitamment.

Les femmes, dans ce pays, sont peut-être, en effet, encore plus adroites que les hommes pour décapiter une victime ou dépecer un cadavre. En un tour de main, et sans un coup à faux, elles enlèvent un bras ou une jambe, à l'endroit précis de l'articulation, avec une rapidité qui démontre une grande habitude. C'est, d'ailleurs, à elles qu'incombe le soin de faire bouillir la tête et les entrailles des victimes. Les chairs sanguinolentes sont à peine rôties sur des charbons ardents et mangées telles quelles : le reste est dévoré par les chiens.

A propos de chiens, je dois mentionner une remarque qui a été faite dans d'autres contrées par plusieurs voyageurs, à savoir, que tous ceux qui mangent du chien mangent de l'homme. C'est vrai aussi pour le pays qui nous occupe en ce moment. Les chiens y

sont élevés avec grand soin, et, à défaut d'esclaves, ce sont eux qui fournissent la viande destinée aux repas.

Chose également digne de remarque, c'est que les tribus anthropophages sont constamment en guerre et que leurs cercles d'alliance sont excessivement restreints. Les villages rapprochés sont toujours sur le qui-vive; et les femmes qui travaillent dans les plantations, quoique restant continuellement sous la garde des guerriers, sont l'objet de l'attention des voisins, qui les saisissent à la première occasion. Qu'un village ami jusque-là puisse enlever une victime, il ne manquera pas de le faire, et désormais c'est une haine éternelle qui est vouée au village agresseur. Vous ne pouvez plus faire amitié avec un village qui a mangé *votre viande.*

MOYENS DE COMBATTRE L'ANTHROPOPHAGIE ET L'ESCLAVAGE

Comment procéder pour changer des mœurs aussi féroces? Certes, la chose ne sera ni rapide ni facile; mais, avec la grâce de Dieu, elle n'est pas impossible. La présence seule des blancs dans une contrée suffit déjà pour inspirer aux indigènes la honte de leur cannibalisme.

C'est ce qui s'est passé à Linzolo, notre première mission du haut-fleuve. A notre arrivée dans ce pays, on vint nous demander un jour un de nos hommes en échange d'un gros porc. Peu de jours après, nous apprenions que les Batékés du village le plus voisin venaient de manger un homme. Le voyant malade, ils lui avaient coupé la tête pour l'empêcher de mourir, car ils ne mangent pas les corps de ceux qui meurent de mort naturelle. Dès le premier moment, nous combattîmes de toutes nos forces ces abominables coutumes; et aujourd'hui non seulement ils ne se vantent plus de manger de la chair humaine, mais encore ils affirment n'en avoir jamais mangé. S'ils le font encore, c'est loin du voisinage des blancs et dans le plus grand secret.

Que faut-il faire aussi pour arriver à supprimer l'esclavage? Hélas! il faut bien l'avouer, et une expérience de bientôt quinze années me confirme dans cette opinion, les nations européennes, quelque puissantes qu'elles soient, n'ont pas actuellement les moyens suffisants pour arriver à supprimer brusquement cet odieux trafic de chair humaine. Il ne faut pas se faire illusion : des centaines de mille hommes et des millions de francs n'y pourraient suffire, car il s'agit de pénétrer dans tous les coins et recoins d'un pays trois fois plus vaste que l'Europe tout entière.

Cette question de l'esclavage a été étudiée par des esprits généreux, qui n'ont pu y trouver une solution pratique.

En 1870, le gouvernement égyptien avait tenté quelques efforts sur le Nil; mais, hélas ! ses officiers eux-mêmes pratiquaient la traite qu'ils avaient mission d'interdire.

Quelques mois après, sir Samuel Baker, avec une énergie au-dessus de tout éloge, tentait également cette entreprise, en secondant les efforts des Égyptiens, auxquels l'Europe forçait quelque peu la main.

Plus tard, le général Gordon se rendit à Khartoum pour continuer l'œuvre de Baker. On sait la lutte héroïque qu'il soutint avec tant d'énergie et de grandeur d'âme, et la mort tragique qui en fut le couronnement. Le résultat de dix-huit années d'efforts fut que Khartoum tomba aux mains des Mahdistes, qui possèdent maintenant sur le Nil les bateaux à vapeur dont l'activité devait précisément entraver l'abominable trafic auquel les négriers se livrent avec plus d'ardeur que jamais.

Que faut-il conclure de tout cela? C'est que l'emploi des moyens violents sera absolument insuffisant pour réprimer ces horreurs, qui se reproduiront partout où la présence directe et permanente de l'Européen ne se fera pas sentir. S'il demeure à poste fixe, le vide se fera bientôt autour de lui et on le prendra par la famine. S'il se met en colonne expéditionnaire, il aura contre lui le climat, la maladie, les privations de toutes sortes, le défaut de connaissance de la langue et du pays, etc. Enfin, il aura comme adversaires des gens habitués au climat, connaissant partout et de loin la présence du blanc, armés de fusils à tir rapide et opérant en grand nombre. L'Européen sera donc dans un état d'infériorité manifeste, en même temps que dangereuse pour lui et pour les établissements qu'il aura à protéger. Et cela sera vrai surtout pour le Congo moyen, l'Oubanghi et les pays limitrophes, dont l'accès est si long et si difficile.

Depuis quelques mois, en effet, les expéditions qui ont lieu dans ces contrées, loin d'être couronnées de succès, sont massacrées ou échouent les unes après les autres. C'est que le climat est d'abord un ennemi redoutable pour les Européens, et qu'ensuite les indigènes sont, chez eux, d'une force bien supérieure à celle qu'on leur supposait. On voit maintenant quelle était l'utopie de ceux qui croyaient pouvoir si facilement combattre les négriers et supprimer l'esclavage.

On veut aller trop vite. C'est là la grande erreur. Il faut s'avancer lentement, pacifiquement, et gagner les populations par la bonté plutôt que par la terreur. Le seul moyen, croyons-nous, de soumettre

ces contrées, c'est d'échelonner, à plus ou moins de distance, selon le degré de sauvagerie des populations, des postes humanitaires. A côté de ces postes, créer et multiplier des établissements scolaires et agricoles, voilà la meilleure manière de civiliser ces contrées sauvages.

L'adulte étant habitué à sa vie vagabonde et indépendante, il y a peu ou rien à faire avec lui. L'enfant est plus accessible à la civilisation, et on peut assez facilement le dresser à tous les genres de travaux. Aussi, nos établissements du Congo et de nos autres missions ont-ils bien soin de se fixer tout d'abord sur cette base fondamentale en réunissant le plus d'enfants possible, soit en admettant les fils des indigènes, soit en recueillant des orphelins, soit enfin en rachetant de pauvres petits esclaves. Tous ces enfants sans distinction ont leurs journées partagées entre l'étude et les travaux manuels, et reçoivent une éducation française. Peu à peu ces établissements deviennent des centres de civilisation, dont l'action salutaire se fait sentir bien loin.

Les indigènes, en général, rendent hommage aux efforts des missionnaires. Jamais ils n'ont rien tenté contre aucun de nos établissements. Bien plus, pendant la guerre qu'ils ont soutenue contre les Allemands dans l'Afrique orientale, alors que Bushiri avait le dessus et qu'il aurait facilement pu saccager toutes les stations de nos confrères, pas une, même celles qui se trouvaient à trente jours de marche, dans l'intérieur, n'ont rien eu à souffrir de sa part, ni de celle d'aucun autre chef indigène.

La méthode employée par les missionnaires devrait donc, ce semble, être préférée; c'est, d'ailleurs, la seule qui jusqu'ici ait donné de sérieux résultats.

† Prosper Augouard,

Evêque de Sinita,

Vicaire apostolique du Congo supérieur.

LE CLERGÉ ET L'ÉCOLE PRIMAIRE

EN PRUSSE

L'école populaire de la Prusse sera-t-elle chrétienne ou ne le sera-t-elle pas? Voilà la question qui s'agite en ce moment à Berlin et dans toute l'Allemagne. Elle est très importante, puisque, suivant le mot de Léon XIII, c'est pour le christianisme une question de vie ou de mort. Dans ce grand duel engagé, comme le disait le chancelier de Caprivi, entre le principe chrétien et le principe athée, il s'agit de savoir lequel des deux l'emportera.

De violentes passions sont déchaînées. Les libéraux remuent ciel et terre pour empêcher la confessionnalité scolaire d'être inscrite dans la législation prussienne. Leur idéal est l'école neutre, l'école *simultanée*, celle où protestants, catholiques et juifs puissent recevoir la même éducation uniforme, l'école non confessionnelle, où il soit à peine question du Dieu des bonnes gens, identique avec le Dieu du panthéisme contemporain. Les chrétiens, au contraire, catholiques et protestants, ne veulent pas que l'âme des enfants soit déformée par ce scepticisme dissolvant, par cette indifférence doctrinale qui enlève à la morale toute base sérieuse. Ils demandent que la Bible et le catéchisme soient enseignés officiellement à l'école, et que l'esprit chrétien y soit pour ainsi dire l'atmosphère normale.

Entre ces deux manières de voir, il y a un abîme insondable qu'aucune concession ne saurait combler. Toute transaction est impossible : l'un des principes triomphera, l'autre sera vaincu. Il n'y a pas de milieu, pas même le *statu quo*, puisque l'école est déjà confessionnelle en Prusse.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que libéraux et chrétiens se traitent mutuellement de novateurs et se réclament du roi Frédéric II. Qui a raison, qui a tort au point de vue de l'histoire? L'école simultanée

est-elle une nouveauté et l'école confessionnelle est-elle la tradition ou bien le contraire serait-il vrai? Au moment où la grande bataille se livre, il sera intéressant d'étudier ce problème. Nous allons examiner rapidement ce que l'école populaire a été depuis le roi philosophe de Potsdam. Nous constaterons qu'elle a été chrétienne jusqu'à l'époque du *Kulturkampf*.

A partir de 1872 une ère nouvelle commence. Le clergé est chassé de l'école et « le paganisme y entre » : — le mot est d'un député protestant. Cette seconde période transitoire favorise le principe athée, tandis que le principe chrétien est lentement refoulé.

Une réaction s'ensuit. Les partisans du *Kulturkampf* sont obligés de battre en retraite, et le régime scolaire lui-même subit le contre-coup de ce revirement. L'école redevient confessionnelle de fait, en attendant que le Parlement codifie une pratique conforme au droit historique et constitutionnel du pays. C'est la troisième phase.

I

Jusqu'à l'époque du *Kulturkampf*, la religion était la base essentielle de l'éducation populaire en Prusse. Pendant plus d'un siècle la mission principale qu'on reconnaissait à l'école primaire était celle de former de bons chrétiens. Sachant que peu de science éloigne de Dieu, on ne se souciait pas d'imprégner les intelligences enfantines de notions purement profanes sans le contrepoids nécessaire des principes religieux. On eût craint d'élever une génération de monstres qui, après avoir jeté par-dessus bord les devoirs envers Dieu, ne tarderaient pas à négliger leurs devoirs envers le prochain et envers la patrie. Les rois de Prusse tenaient à régner sur une nation forte, éprise d'idéal, capable d'héroïque dévouement. Ils voulaient un peuple de soldats dont la vaillance assurerait aux rejetons des électeurs de Brandebourg les plus hautes et les plus brillantes destinées. Cette ambition, ils ne croyaient pouvoir mieux la réaliser qu'en fondant des écoles franchement chrétiennes.

A nos superbes législateurs, à ces rares esprits dont le crucifix offusque les regards et qui chassent Dieu même des *Fables* de la Fontaine, une telle conception des choses paraîtra sans doute surannée. Ils trouveront que cette confessionnalité de l'école est une vieille défroque qui sent son moyen âge et qui ne cadre plus avec la science et la civilisation moderne. Et pourtant ce n'est pas un roi très chrétien qui a tracé le programme scolaire que nous allons analyser. L'auteur de la célèbre *Ordonnance générale* qui a créé l'école populaire en Prusse n'était ni un saint Louis ni un

saint Henri. Il correspondait avec les encyclopédistes français et se vantait d'être l'ami de Voltaire, — sauf à lui faire administrer la bastonnade; — il était le vainqueur de Rosbach et passait pour le prince le plus éclairé de son temps.

Frédéric II, car c'est de lui qu'il s'agit, a rendu le *General-Land-Schul-Reglement* le 12 août 1763, par conséquent aussitôt après la guerre de Sept ans. Quoique incrédule, le roi-philosophe n'eut rien des haines mesquines des tyranneaux athées de nos jours. Non seulement il avait posé en principe que sous son sceptre chacun pourrait faire son salut à sa façon, non seulement il avait donné asile aux Jésuites expulsés des pays latins[1], il se montra, en outre, partisan décidé d'une éducation foncièrement religieuse. Son *Ordonnance* respire une piété tout à fait touchante et semble émanée de la plume onctueuse d'un évêque catholique. Elle fait ressortir à chaque ligne la nécessité de l'enseignement chrétien, et si, dans le programme scolaire, l'écriture, le calcul, la lecture, ont leur place marquée, la religion tient le premier rang et constitue la grande épreuve de l'examen de fin d'étude.

Aux yeux du roi, il faut avant tout cultiver dans le cœur de l'enfant « la vraie crainte du Seigneur ». — « Les autres choses utiles » ne viennent qu'en second lieu. Les enfants doivent fréquenter l'école « aussi longtemps qu'ils ne sauront pas l'essentiel du christianisme (§ 1) ». Une fois sortis de l'école, ils seront obligés de suivre, à l'école et à l'église, « les cours de répétition que les instituteurs et les pasteurs leur feront le dimanche (§ 6) ».

L'*Ordonnance* fixe nettement l'emploi des heures de classe, et cet horaire mérite d'être signalé. Il y aura, dit-elle, chaque jour six heures de classe, trois le matin et trois le soir. La première heure du matin sera consacrée à la religion[2]. L'instituteur commencera

[1] La Compagnie de Jésus fut supprimée en 1773. Frédéric II maintint les Jésuites dans leurs écoles. Les philosophes furieux le lui reprochèrent. Il se disculpa. « Les Jésuites, écrivit-il à d'Alembert (11 mars 1774), sont plus nécessaires que vous ne pensez dans un pays où les bons maîtres sont rares et où l'on ne trouve pas de laïques, surtout dans la Prusse orientale. » — « Dans leur malheur, ajoutait-il dans une autre lettre (15 mai 1774), je ne vois en eux que des hommes de lettres qu'on aurait de la peine à remplacer pour l'éducation de la jeunesse. » Et de fait ils continuèrent à être les éducateurs de l'aristocratie catholique en Silésie. Frédéric II n'exigea qu'une chose, qu'ils quittassent leur habit (1776) et prissent le nom de « Prêtres de l'Institut royal des écoles ».

[2] J'ai cherché à me rendre compte du nombre d'heures qui sont actuellement consacrées à l'enseignement religieux dans les écoles. D'après des informations reçues un peu de tous côtés, il y a de huit à douze heures d'instruction religieuse par semaine; la moyenne pourrait être de dix, ce

par faire chanter un cantique. Le cantique sera suivi de la prière du matin. « La prière sera récitée par l'instituteur lui-même ou bien par l'un des enfants qu'il désignera... Tous les enfants répéteront pieusement et devant Dieu les formules apprises par cœur... Si des enfants surviennent durant la prière, ils se tiendront à la porte pour ne pas déranger les autres. »

Après cet exercice de piété, l'instituteur expliquera un passage du catéchisme et montrera aux enfants comment ils doivent mettre en pratique les vérités entendues. Vers la fin de la classe, il les exhortera de nouveau à la prière. La prière faite et le psaume du mois récité, les petits écoliers se retireront en silence dans leurs foyers.

Le programme de la classe du soir est tout aussi édifiant. Elle débute par le cantique et la lecture du psaume mensuel, comme le matin. La première heure est prise par l'explication de la Bible, la seconde par l'étude de la doctrine chrétienne. Le reste du temps est donné à la lecture et au calcul.

Le samedi, le règlement est un peu modifié. La première heure, les enfants répètent les sentences, les psaumes, les cantiques appris dans la semaine. A la suite de cette récapitulation, l'instituteur raconte aux enfants quelques traits de l'histoire biblique; puis il leur lit l'épître et l'évangile que le pasteur expliquera le lendemain à l'église. Enfin, « il les engage à bien employer le dimanche, à se montrer tranquilles et respectueux au temple, à écouter avec attention la parole de Dieu ».

Est-il nécessaire de faire remarquer qu'il s'agit non pas d'écoles monastiques, comme on serait peut-être tenté de le croire, mais d'écoles *protestantes*, dirigées par le clergé protestant? L'*Ordonnance générale* ne s'adresse, en effet, qu'à la population protestante de la Prusse. Ses prescriptions n'en sont que plus curieuses et elles ont de quoi embarrasser les admirateurs de Voltaire et de Frédéric II.

L'*Ordonnance* qui trace ce programme si profondément chrétien renferme des conseils admirables à l'adresse de l'instituteur. Pour former de vrais chrétiens, il faut l'être soi-même et considérer sa tâche comme une sorte de mission d'en haut. « L'instituteur s'efforcera par toute sa conduite d'être un modèle pour la paroisse, et il se gardera de détruire par ses actes ce qu'il aura édifié par son enseignement... Il cultivera la vraie piété et évitera tout ce qui pourrait scandaliser les parents et les enfants... Avant toutes choses, il aura le souci d'acquérir la science de Dieu et du Christ.

qui ferait pour les cinq jours de classe deux heures par jour, une le matin et une le soir.

Il posera ainsi le fondement d'une vie honnête, deviendra apte à remplir tous ses devoirs et par son zèle et son exemple contribuera à procurer aux enfants et le bonheur en ce monde et la félicité éternelle. »

On avouera que les ministres de l'instruction publique ont un peu désappris ce langage élevé. Quand ils parlent aux instituteurs, il n'est question que de science, de progrès, de liberté. Mais il faut reconnaître aussi que la foi s'en va dans le peuple et que le *Credo* du socialisme prend rapidement la place du *Credo* de l'Église. Est-il bien sûr que nous nous en trouvions mieux?

L'*Ordonnance* du grand Frédéric ne s'arrête pas à ces préceptes généraux. Elle entre dans les détails, en énumérant les principaux devoirs de l'instituteur. « Devant que de commencer la classe, dit le § 17, les instituteurs se prépareront par une fervente prière et demanderont au Dispensateur de tous les dons les bénédictions divines, la sagesse et la patience. En particulier, ils supplieront le Seigneur de leur accorder un cœur paternel, dont la sévérité soit tempérée par l'amour. Ils rempliront ainsi avec empressement et sans mauvaise humeur toutes les obligations qui incombent au maître chrétien. Ils se souviendront que sans l'aide de Jésus, le grand ami de l'enfance, ils ne peuvent rien, pas même gagner le cœur de leurs élèves... Pendant la classe même, ils élèveront leur cœur vers Dieu, afin qu'il bénisse leur zèle et accorde la croissance à ce qu'ils plantent et arrosent; car chez l'enfant tout bien s'accomplit par la grâce de Dieu et l'action de son esprit. »

Le maître animé de tels sentiments est presque un prêtre. Il sera le gardien vigilant de la moralité de ses élèves et agira sur leur cœur autant que sur leur intelligence. L'*Ordonnance générale* lui enseigne les règles d'une saine discipline. « L'instituteur, dit le § 22, fera comprendre aux enfants que l'égoïsme est la source de tous les péchés. Il en montrera toute l'horreur, brisera l'entêtement et l'obstination, punira le mensonge, les injures, les désobéissances, les colères, etc., toutefois après s'être bien assuré de la réalité de ces fautes... En châtiant les écoliers, il aura soin d'éviter les vivacités immodérées, les gronderies violentes; il procédera au contraire avec une modération toute paternelle et se tiendra à égale distance d'une tendresse efféminée et d'une sévérité excessive. Lorsque le cas sera grave, il ne punira qu'après avoir préalablement consulté le pasteur. »

La mission éducatrice de l'instituteur ne s'arrête ni à la porte de l'école ni aux jours ouvriers. Le § 23 de l'*Ordonnance générale* lui confie les enfants même le dimanche. « Le dimanche, y est-il dit, l'instituteur réunira les enfants, les conduira à l'église et

veillera sur eux. Il marquera les absences et fera en sorte que ceux qui assistent aux offices se comportent avec modestie, chantent avec piété, écoutent attentivement le prêche et soient à même d'en redire quelque chose le lendemain à l'école. »

En résumé, l'*Ordonnance* de Frédéric II exige que l'instituteur soit personnellement bon chrétien et donne aux enfants une éducation fortement chrétienne : l'instituteur complète l'œuvre des parents, prépare et aide celle du clergé.

Bien qu'elle concerne toute la monarchie prussienne, — son nom l'indique, — cette *Ordonnance* n'a en vue que l'école protestante. C'est qu'en ce temps-là le royaume de Prusse ne comptait presque pas de catholiques, excepté en Silésie, cette province impériale que Marie-Thérèse venait de céder définitivement (1763) à Frédéric II. Comme le *Land-Schul-Reglement* de 1763 ne pouvait convenir dans son ensemble aux populations catholiques, le roi publia, le 3 novembre 1765, un *Règlement scolaire catholique* pour la Silésie et le comté de Glatz. Dans ce document les principes généraux de l'*Ordonnance* sont maintenus; mais certains détails sont adaptés aux besoins de l'éducation catholique.

Ici encore Frédéric II fit preuve d'un grand tact et d'une large tolérance. Il abandonna aux autorités ecclésiastiques tout ce qui regardait l'enseignement religieux. « C'est à dessein, dit-il, que nous nous taisons sur la doctrine chrétienne que le curé et l'instituteur devront enseigner aux enfants. Nous renvoyons à l'ordonnance que publiera le vicariat général de Breslau. » L'évêque fixera le programme scolaire de l'enseignement biblique et catéchétique, et le roi le sanctionnera et donnera à l'ordonnance épiscopale force de loi.

L'*Ordonnance générale* de 1763 et le *Règlement scolaire* de 1765 établissent définitivement l'école populaire en Prusse. Les grandes lignes du système frédéricien survivront à toutes les vicissitudes politiques et les lois ultérieures n'y introduiront que des modifications secondaires exigées par la marche des temps. L'école restera chrétienne.

Le 5 février 1794 fut publié le *Code général pour les États prussiens*[1]. Le § 74 (2e partie, titre 2) reconnaît au père de famille le droit de choisir le mode d'éducation de ses enfants, et le § 75 lui recommande de veiller à ce qu'ils reçoivent l'instruction nécessaire « en religion et en autres choses utiles ». La religion y est considérée comme le tout de l'éducation. « L'instruction reli-

[1] *Das Preussische allgemeine Landrecht.* — Ce code fut traduit en français par les membres du bureau de législation étrangère et publié par ordre du ministre de la justice. (Paris, an IX, 5 volumes in-8°.)

gieuse, dit le § 19, qui apprend aux enfants tout ce qui touche leur salut, est la chose essentielle de l'enseignement dans les écoles populaires des villes et des campagnes. » L'horaire et l'emploi du temps sont à peu près les mêmes que dans l'*Ordonnance générale*. Le *Code* rappelle aussi à l'instituteur qu'il ne saurait rien faire de mieux que de catéchiser les enfants; et pour en être capable, il doit étudier assidûment l'Écriture sainte. « La lecture fervente de la Bible, dit l'*Instruction* du 16 décembre 1794, est un devoir sacré pour l'instituteur; les pasteurs et les inspecteurs profiteront de toutes les occasions pour bien lui inculquer ce devoir. »

Une série d'instructions ministérielles et d'ordres de cabinet reviennent sur ces théories pédagogiques avec une insistance très marquée. Un ordre de cabinet du 23 mars 1829 condamne les écoles mixtes, parce que « l'instruction religieuse étant la base de tout l'enseignement primaire, cette base n'est pas suffisamment garantie dans ces sortes d'écoles ».

Ecole confessionnelle, solide instruction religieuse, maîtres chrétiens : la Prusse n'avait pas cru devoir se départir de ce régime scolaire, et il fut encore en vigueur dans toutes les provinces du royaume, quand survint la révolution de 1848. Les événements politiques de cette époque n'étaient pas de nature à faire désirer l'école sans Dieu. On sentait, au contraire, que ce n'était pas trop de toutes les forces vives du christianisme pour museler la bête qui est au fond du cœur humain. Aussi la constitution du 31 janvier 1850, qui promet « une loi spéciale pour régler l'instruction publique (§ 24) », maintient-elle jusqu'à nouvel ordre les conditions existantes de l'école populaire. Elle déclare que partout où de nouvelles écoles devraient être fondées, on tiendrait compte, autant que possible, de la confessionnalité des populations. L'enseignement religieux continue à être une partie essentielle du programme, et la *direction* en est confiée aux sociétés religieuses respectives. Au lieu du mot *diriger*, le projet primitif portait les mots *besorgen* (soigner) et *überwachen* (surveiller), ce qui impliquait pour le clergé le droit de *donner* et de *surveiller* cet enseignement. Au cours de la discussion, le ministre des cultes, M. de Ladenberg, affirma que le mot *leiten* (diriger) avait précisément le sens de *besorgen* et de *überwachen*, auxquels on l'avait substitué dans la rédaction définitive.

La constitution garantissait donc le droit ancien tel qu'il est consigné dans l'*Ordonnance générale* de 1763 et dans le *Code général* de 1794. En 1868 (27 mai), un rescrit ministériel répétait encore très nettement qu'en principe il n'y avait dans les provinces anciennes de la Prusse ni écoles non confessionnelles ni écoles mixtes.

A la veille de la guerre franco-allemande, l'école était, comme par le passé, strictement confessionnelle. L'enseignement religieux y avait une place d'honneur, et s'il a fallu faire aux matières profanes la part un peu plus large que ne l'avait décrété Frédéric II, la religion n'en restait pas moins la base de l'éducation populaire. De Frédéric le Grand à l'empereur Guillaume I[er], tous les souverains de la Prusse ont maintenu l'école chrétienne, parce qu'ils voulaient « que la religion fût conservée au peuple ». Dans l'école athée, dans l'école neutre, ils ne voyaient qu'une monstruosité révoltante et une dangereuse folie.

*
* *

Le régime scolaire inauguré par Frédéric II se distingue par ce trait caractéristique qu'il assure au clergé une influence prépondérante à l'école. Ce n'était pas tout de tracer un magnifique programme, il fallait le faire observer loyalement. Le roi de Prusse a pensé que le pasteur serait l'inspecteur-né de l'école, et il lui en a confié la direction. Sous ce rapport, l'*Ordonnance* est aussi explicite qu'on peut le souhaiter. Le clergé est maître de l'instruction du peuple; tout lui est soumis dans cette sphère. L'instituteur n'est nommé qu'avec l'agrément du pasteur et après avoir été examiné par lui. Il ne peut s'absenter de l'école sans son autorisation. Il doit se conformer à ses ordres et à ses conseils, lui rendre compte de son enseignement et de sa méthode. Le pasteur est son supérieur hiérarchique, en quelque sorte. Il règne à l'école. Et ce n'est pas simplement un droit qu'il lui est loisible d'exercer ou non; il remplit un devoir. En tant qu'inspecteur de l'école, il est fonctionnaire de l'État. L'*Ordonnance* de 1763 lui fait des recommandations qui indiquent bien la nature de sa charge. « C'est notre *volonté*, dit le roi, que les pasteurs visitent leur école deux fois par semaine, tantôt le matin, tantôt le soir. Ils ne se contenteront pas d'assister à la classe en spectateurs, mais ils interviendront directement et poseront des questions aux enfants soit sur le catéchisme, soit sur les autres matières. Une fois par mois, le pasteur réunira ses instituteurs en conférence, leur fixera le *pensum* du mois suivant, la partie du catéchisme et des autres livres qui doit être expliquée; les cantiques, les psaumes, les sentences, qui seront appris par cœur. S'il a remarqué quelque défectuosité dans leur manière d'enseigner, il les rendra attentifs, etc. » Il pouvait se rencontrer des pasteurs négligents sous ce rapport. L'*Ordonnance* est impitoyable pour eux. « Le pasteur, dit-elle, qui ne prendra pas à cœur de faire observer strictement notre règlement scolaire sera suspendu de ses fonctions

pour un temps et, au besoin, révoqué. Car, ajoute-t-elle, — et ceci est admirable, — s'occuper de l'instruction de la jeunesse est un des devoirs les plus importants et les plus excellents du ministère pastoral, et nous voulons qu'on le considère expressément comme tel. »

Au-dessus de l'inspecteur local, qui est le pasteur, il y a les inspecteurs de district, et ces fonctions sont confiées aux surintendants et aux archiprêtres. L'*Ordonnance* leur impose l'obligation de visiter toutes les écoles de leur ressort, au moins une fois l'an. Leur enquête portera à la fois sur l'enseignement, sur l'inspection et sur la discipline. Les parents envoient-ils régulièrement leurs enfants à l'école? Les pasteurs remplissent-ils assidûment leurs fonctions d'inspecteurs? L'instituteur est-il à la hauteur de sa tâche? Autant de points qui seront élucidés par l'inspecteur de district, et celui-ci enverra son rapport au Consistoire supérieur de Berlin.

Pour bien marquer le caractère religieux de l'enseignement primaire, l'*Ordonnance* se termine par ces mots significatifs : « Qu'aucun pasteur ne se permette d'accepter à la confirmation et encore moins à la communion un enfant qui ne sait pas lire et qui n'a pas une connaissance suffisante des vérités fondamentales de la religion évangélique. »

Les droits que Frédéric II accorde au clergé protestant, il les concède aussi au clergé catholique, par le *Règlement scolaire* de 1765. En Silésie, les curés catholiques sont inspecteurs attitrés des écoles paroissiales. « C'est le devoir du curé, dit le roi, de veiller à ce que les enfants de sa paroisse soient instruits à l'école. En conséquence, nous ordonnons à tous les curés de faire observer pleinement notre règlement (§ 43). Nous admettons, à la rigueur, que quelques curés chargés d'ans confient à l'un de leurs vicaires l'inspection de l'école. Mais, dans ce cas, ils auront soin de faire remplir sérieusement ce rôle par le vicaire (§ 44).

« Le curé ou son vicaire visitera, au moins une fois par semaine, l'école de la paroisse et, au moins une fois par mois, les écoles des annexes. Dans cette inspection, il examinera si l'horaire est respecté, si la méthode officielle est suivie, si les registres scolaires sont en règle, si le matériel et les livres de classe sont en ordre, si l'école est tenue proprement (§ 46).

« Il s'informera de même si l'école du dimanche est fréquentée par la jeunesse qui y est astreinte, si les élèves sont séparés suivant le sexe et suivant leurs forces, s'ils font des progrès (§ 48). »

En un mot, le curé est inspecteur de l'école dans toute l'acception du mot.

« Ainsi que les surintendants évangéliques, les archiprêtres et

doyens catholiques sont inspecteurs de districts. Ils visiteront les écoles du cercle, chaque année, vers le carnaval, et leur enquête portera sur les mêmes points que l'inspection locale (§ 53).

« Ils devront assister au cours fait par l'instituteur et examiner eux-mêmes les enfants pour voir si leurs progrès sont en rapport avec les notes qui sont inscrites sur le registre scolaire (§ 55). »

Le règlement est d'une prudence qu'on pourrait presque trouver défiante. L'archiprêtre devra s'enquérir si le curé fait régulièrement sa visite hebdomadaire à l'école et s'il déploie du zèle dans l'accomplissement de ce devoir. Comment s'y prendre?

« Il s'adressera à l'instituteur et aux paroissiens, les interrogera assez habilement pour n'être pas dupe de fausses informations (§ 57). »

Pour contrôler l'instituteur lui-même, il aura recours au *juge* et à d'autres honnêtes gens dont la franchise est hors de conteste.

Ces divers témoignages, complétés et rectifiés les uns par les autres, permettront à l'archiprêtre de se former un jugement motivé sur la situation de l'école. Ce jugement, il le consignera dans un protocole qui sera expédié à l'*inspecteur d'école*. Car au-dessus des archiprêtres eux-mêmes, il y a les *inspecteurs d'école*, qui ont la direction de l'enseignement primaire dans toute la province. Ceux-ci doivent être également des prêtres ; ils sont nommés par l'administration diocésaine et choisis parmi les prêtres qui ont les aptitudes et les connaissances pédagogiques requises. On pourrait les considérer comme des espèces d'inspecteurs généraux dirigeant les écoles paroissiales par l'intermédiaire des inspecteurs de district (archiprêtres) et des inspecteurs locaux (curés). A eux de former de bons instituteurs et de stimuler tous leurs subordonnés par des circulaires judicieuses. Des tournées d'inspection leur permettront de constater de leurs propres yeux si leurs conseils sont écoutés et si leur méthode donne des résultats favorables. Ils visiteront les écoles dont les archiprêtres sont les inspecteurs locaux, et aussi l'une ou l'autre école paroissiale de chacun de leur doyenné. Dans ces visites, ils tâcheront de réaliser les améliorations qu'ils jugeront opportunes, et s'ils n'y réussissent pas, ils en référeront à l'autorité ecclésiastique de Breslau.

On voit, par cet exposé succinct, qu'en vertu de l'*Ordonnance générale* et du *Règlement scolaire*, le clergé protestant et le clergé catholique avaient entre leurs mains les destinées de l'enseignement primaire.

Le 21 janvier dernier, Rickert, interpellant le ministre des cultes, au Landtag prussien, lui reprocha d'avoir par son projet de loi scolaire détruit l'école frédéricienne. Cette accusation fait sourire

quand on sait ce qu'était l'école populaire dans la pensée de Frédéric II. Aussi le baron de Huene a pu répliquer avec raison qu'il ne demandait pas mieux que de revenir au régime scolaire de l'*Ordonnance générale*. En effet, nous venons de le voir, l'*école frédéricienne* était chrétienne jusque dans les moindres détails. Les inspecteurs généraux, les inspecteurs de district, les inspecteurs locaux, étaient des membres du clergé. A l'école, le pasteur ou le curé était une autorité qui intervenait en toutes choses, pour l'enseignement du catéchisme aussi bien que pour le calcul, la lecture ou le choix des livres de classe. Le roi-philosophe, que les libéraux invoquent si volontiers, aurait repoussé ces partisans de l'école athée, comme il aurait d'ailleurs renié les proscripteurs des Jésuites. Je veux bien que lui-même n'ait pas rédigé l'*Ordonnance*, puisqu'elle est l'œuvre du pasteur Hecker, mais il l'a faite sienne en la publiant sous son nom et en plaçant en tête la formule sacramentelle : « Nous Frédéric..., faisons savoir ». Si l'homme était incrédule, le souverain ne l'était pas, et c'est le souverain qui est l'auteur de l'*Ordonnance* de 1763 et du *Règlement* de 1765.

Tout en plaçant les établissements d'instruction publique sous la surveillance de l'État, le *Code général* de 1794 laisse le clergé à l'école. Dans chaque commune, l'école est dirigée et administrée par une autorité spéciale dont le pasteur ou le curé reste l'élément essentiel. Rien ne peut s'y faire en dehors du clergé. Le clergé contribue à la nomination de l'instituteur ; et le § 25 déclare explicitement que ce dernier avant d'être accepté doit être présenté à l'ecclésiastique remplissant les fonctions d'inspecteur de district. L'archiprêtre fera même subir un examen au candidat s'il n'est pas pourvu d'un certificat d'aptitude. Une fois accepté, l'instituteur enseigne sous la direction et avec le concours du clergé. « Le pasteur, dit le § 49, est tenu non seulement de surveiller l'école, mais encore d'instruire l'instituteur et les enfants. »

Différents rescrits ministériels expliquant les articles du *Landrecht* ont indiqué avec plus de précision encore le rôle du clergé à l'école. Celui du 20 novembre 1827 stipule que dans les villes le surintendant fait partie de *droit* de la députation scolaire. Un autre rescrit du 22 février 1828 assimile, sous ce rapport, les archiprêtres catholiques aux surintendants de l'Église protestante.

A la campagne, la *Schuldeputation* est remplacée par le *Comité scolaire*. L'*Instruction* de 1811 fixe comme il suit la composition de ce comité. Le pasteur en a la présidence et il est assisté de deux ou quatre pères de famille et de l'instituteur. Au pasteur incombe tout ce qui a rapport à « l'organisation intérieure de l'école ». Par là l'*Instruction* entend : « l'enseignement, la méthode, la forma-

tion de l'instituteur, bref tout ce qui a trait à l'amélioration de l'école ».

Le pasteur possède ainsi une influence très réelle sur l'instruction en général et à plus forte raison sur l'instruction religieuse. Le *Landrecht* lui reconnaît même le droit de déterminer l'âge où l'enfant pourra quitter l'école. « L'enfant, dit le § 46, fréquentera l'école jusqu'à ce qu'il ait acquis, — d'après le jugement du pasteur, — les connaissances qui sont nécessaires à un homme raisonnable. »

C'est à dessein que j'ai multiplié les citations de ces documents officiels. De tous ces textes il ressort d'une manière évidente quelle est la vraie tradition historique relative à l'école populaire en Prusse. Nous avons constaté que, selon la volonté expresse du souverain, l'école est, — si j'ose ainsi parler, — le portique ou le vestibule de l'église. Dans l'éducation du peuple l'instituteur n'est que l'auxiliaire du pasteur et du curé. L'école a pour mission de former de bons citoyens, par conséquent de bons chrétiens, l'un n'allant pas sans l'autre. Une telle mission ne saurait être remplie que par le concours harmonieux des deux éducateurs par excellence, le prêtre et l'instituteur.

Consacrés par le *Code général*, ces principes pédagogiques sont également inscrits dans le *Droit particulier* des diverses provinces de la monarchie prussienne.

Nous les trouvons, par exemple, dans l'*Ordonnance scolaire* pour la province de Prusse, publiée le 11 décembre 1845. Cette *Schulordnung* assigne au clergé la même place que le *Code général*. Le pasteur, comme le curé, intervient efficacement dans la nomination de l'instituteur (§ 6). Il est l'inspecteur local de l'école, préside le comité scolaire, s'occupe de tout ce qui se rapporte à la méthode d'enseignement, au programme, etc. Les surintendants et les archiprêtres ont à remplir les fonctions d'inspecteur de cercle. L'*Ordonnance* ajoute cependant que les autorités peuvent confier ces dernières fonctions à un autre ecclésiastique.

Dans la Marche de Brandebourg le *Droit provincial* imposait aux curés des villages et des bourgs l'obligation d'enseigner personnellement dans les écoles au moins quatre heures par semaine. Pour Berlin, en particulier, un rescrit ministériel du 30 mars 1818 faisait aux ecclésiastiques un devoir strict de surveiller les écoles publiques et privées de leurs paroisses.

Mêmes dispositions en Poméranie. Un ordre de cabinet du 14 mai 1825 y accorde une part très large au clergé dans la direction de l'école.

Dans la Silésie catholique, le gouvernement prussien n'a pas hésité à conserver au clergé toute son influence à l'école. Un ordre

de cabinet du 12 septembre 1800 laisse au prince-évêque de Breslau le soin de nommer les instituteurs et les inspecteurs des écoles de son diocèse. Un règlement du 18 mai 1801 confirme les concessions faites par le règlement scolaire catholique du 3 novembre 1765 : « Nous obligeons les curés et les vicaires, dit le § 48, de diriger l'instituteur, d'assister souvent à sa classe, de faire respecter le maître, de maintenir l'ordre à l'école. » Le curé ou son remplaçant assistera au grand examen annuel comme aux examens hebdomadaires. A cette occasion, il enseignera lui-même la religion, il interrogera les enfants, soit pour donner un exemple à l'instituteur, soit pour s'assurer des progrès des écoliers. Les archiprêtres sont inspecteurs, lorsqu'ils ont les qualités nécessaires, sinon l'évêque conférera cette charge à d'autres ecclésiastiques plus capables. L'évêque a la haute direction de l'enseignement populaire dans son diocèse, tant pour la nomination des inspecteurs que pour l'élaboration des programmes et des horaires. « Le roi a pleine confiance en sa sagesse et en sa loyauté. »

En Hanovre, la loi scolaire du 26 mai 1845 désigne l'école populaire sous le nom d'*école chrétienne*. C'est assez dire l'esprit qui y règne. Le § 1er charge le curé et les autorités ecclésiastiques de surveiller l'enseignement des écoles du peuple. Si le programme, l'horaire et la méthode sont fixés par le ministre des cultes, ce n'est qu'après l'avis préalable des autorités ecclésiastiques. Ces dispositions législatives sont expliquées par l'*Instruction* du 26 mai 1845. D'après l'article 1er, la surveillance des autorités ecclésiastiques s'étend à la méthode d'enseignement, à la discipline, à la fréquentation de l'école, et même à la conduite morale de l'instituteur.

Il est à remarquer que cette loi de 1845 est bien antérieure à l'annexion du Hanovre, ce n'est donc pas la Prusse seule qui plaçait l'école sous la tutelle de l'Église. La même tradition régnait à travers le reste de l'Allemagne. Dans tous les États germaniques, le pasteur des âmes était regardé comme l'éducateur le plus autorisé de l'enfance. L'instituteur était pour ainsi dire son aide : il le suppléait, préparait les jeunes intelligences à l'enseignement qu'elles recevraient plus tard du haut de la chaire. On ne croyait pas porter atteinte à la dignité du maître, en faisant du clergé l'arbitre de l'école. Par son éducation et ses connaissances, le pasteur ou le curé avait une supériorité incontestable sur l'instituteur. Son influence ne pouvait donc humilier ce dernier. D'autre part, elle était très salutaire et offrait une garantie inappréciable aux parents et à l'État. L'instituteur, qui, deux fois par semaine, était honoré de la visite de l'inspecteur local, s'acquittait de ses devoirs avec un tout autre empressement que s'il avait été aban-

donné à lui-même. Il était tenu continuellement en haleine.

Il se montrait aussi plus réservé et plus digne dans les actes de sa vie privée. Personne ne contestera l'importance de la conduite morale de l'instituteur, vis-à-vis des enfants. Cet âge est sans pitié; il aime toujours à s'autoriser de l'exemple de ses maîtres, quand il s'agit de céder à de mauvais penchants. De même un instituteur vertueux exercera autour de lui une action très heureuse et, par son exemple, refoulera plus d'un instinct pervers. Que l'instituteur soit un chrétien sincère, et la plupart de ses élèves le seront à leur tour. Or l'homme est faible et l'instituteur ressemble, sous ce rapport, à tout le monde. La résistance au mal ne lui sera-t-elle pas facilitée par le voisinage de son chef hiérarchique, le pasteur ou le curé? Ne sera-t-il pas maintenu dans le droit chemin à la pensée que l'inspecteur est à deux pas de lui et que, partant, son avenir est en jeu? Son attitude ne sera-t-elle pas souvent toute différente de ce qu'elle serait s'il pouvait se dire qu'en vexant le curé par son inconduite, il aurait des chances sérieuses d'avancement?

Les législateurs allemands l'ont sans doute pensé et de là cette préoccupation constante à assurer partout au clergé une grande influence sur l'école. Ce que nous avons constaté dans les États de l'ancienne Prusse et en Hanovre, nous le retrouvons dans le duché de Hesse-Nassau. Un édit du 24 mars 1817 crée dans chaque commune un comité scolaire, dont le curé est le président. Les inspecteurs d'école sont choisis parmi les ecclésiastiques retraités.

Dans les duchés de Schleswig-Holstein, le *Règlement scolaire* du 24 avril 1824 « place toutes les écoles populaires sous la surveillance des *visiteurs* ecclésiastiques », chaque pasteur est inspecteur local de l'école de sa paroisse. Il est tenu de la visiter fréquemment (§ 74). Les livres de classe sont choisis par lui (§ 75). Que l'instituteur soit nommé par la commune ou le *patron*, il ne pourra entrer en fonctions qu'après avoir subi un examen devant le prévôt ecclésiastique (§ 34). Des lettres patentes du 16 juillet 1864 maintiennent cette obligation de passer l'examen devant le prévôt. Elles modifient sur certains points la nomination même des instituteurs : c'est la « commune scolaire » qui les choisit entre trois candidats présentés par les *visiteurs* ecclésiastiques.

La situation qu'occupait le clergé prussien à l'école souleva peu à peu des mécontentements dans les milieux où le christianisme perdait pied. Les libéraux trouvaient cette autorité exorbitante et ils résolurent de l'anéantir ou du moins de la diminuer. On s'en aperçut surtout lorsque fut discutée la constitution de 1850. Si l'article 26 promet une législation scolaire qu'on sera longtemps à attendre, on s'efforce dès lors par d'autres articles de réduire

l'influence du prêtre. Les éléments antichrétiens de l'Assemblée auraient voulu lui retirer absolument l'inspection de l'école. Dans le projet de constitution du 20 mai 1848, l'article 23 s'exprimait en ces termes : « Les écoles populaires publiques sont placées sous la surveillance d'autorités *spéciales* nommées par l'État. » On voit que du coup le curé ou le pasteur cessait d'être l'inspecteur de *droit;* bien plus, l'État ne pouvait même pas lui confier l'inspection, puisque l'article demandait des inspecteurs *spéciaux.* A la discussion de la Chambre, le ministre des cultes, M. de Ladenberg, qui ne voulait pas de cette révolution radicale, parvint à faire modifier l'article. On rejeta le mot *spécial*, et l'article obtint la forme suivante : « Tous les établissements d'instruction publique et privée sont placés sous la surveillance d'autorités nommées par l'État. » M. de Ladenberg motiva ce changement en disant que l'État désirait se réserver le droit de nommer des inspecteurs ecclésiastiques. Or, ajouta-t-il, si le mot *spécial* est maintenu, on prétendra que constitutionnellement le clergé ne saurait être chargé de l'inspection des écoles.

Le ministre avait deviné la tactique des adversaires de l'école chrétienne et voulait échapper à leur piège. Comme la majorité de la Chambre n'était pas encore mûre pour l'éducation athée, elle se rangea du côté du ministre, et la constitution de 1850 ne ferma point au clergé la porte de l'école.

Est-ce à dire qu'elle n'ait point modifié le caractère de l'école au point de vue de l'inspection ecclésiastique? Ici, il faut distinguer entre le droit et le fait. Nous avons vu que l'*Ordonnance générale* de 1763, le *Règlement scolaire* de 1765, le *Code général* de 1794, tous les rescrits ministériels, toutes les instructions comme toutes les législations provinciales, accordaient explicitement au clergé l'inspection des écoles. Le curé ou le pasteur était inspecteur local dans sa paroisse, l'archiprêtre ou le surintendant inspecteur de son district : les uns et les autres remplissaient ces fonctions de droit. Elles étaient, en quelque sorte, inhérentes à leur ministère. Le curé et le pasteur étaient inspecteurs *parce qu'*ils étaient curé et pasteur et non pas *quoique.* La constitution de 1850 enlève au clergé ce privilège exclusif. L'école est toujours confessionnelle, chrétienne; l'État s'arroge le droit de la surveiller. L'Église ne remplira sa mission qu'avec l'assentiment et au nom de l'État. Voilà le droit, et il faut reconnaître qu'on faisait un pas sérieux vers la sécularisation de l'école.

En fait, le *statu quo* fut à peu près maintenu. Le clergé était partout en possession en 1850. On se trouvait bien de son inspection, et le ministre des cultes n'eut aucune envie de mécontenter les

populations en créant des inspecteurs de carrière. La seule différence qui existait, c'est que le gouvernement nommait les inspecteurs ecclésiastiques. Mais, qu'il fût nommé par l'État ou qu'il exerçât ses fonctions en vertu de son ministère pastoral, le curé ou le pasteur conservait l'inspection locale. Il en fut de même des inspecteurs de district. Ainsi que M. de Ladenberg l'avait annoncé, le gouvernement, qui avait la surveillance suprême de l'école, déléguait, autant que possible, ses pouvoirs au clergé pour tout ce qui concernait soit l'instruction religieuse, soit l'organisation intérieure et l'administration de l'école. Dans l'esprit de ce ministre, il ne devait y avoir d'autre inspecteur local que le curé ou le pasteur. Dans chaque commune, l'État chargeait le comité scolaire de l'inspection de l'école, et, à son tour, le comité devait choisir pour inspecteur le membre le plus instruit, c'est-à-dire le pasteur ou le curé. Si l'un ou l'autre comité scolaire refusait de nommer le curé ou le pasteur, le ministre examinerait les motifs de ce refus, et dans le cas où il ne s'agirait que d'une opposition de coterie, le gouvernement imposerait d'office le curé ou le pasteur.

Ces explications de M. de Ladenberg montrent quel souffle régnait dans les sphères gouvernementales au sujet de l'inspection des écoles. Les libéraux avaient échoué dans leur entreprise. Leur heure n'avait pas encore sonné. De 1850 à 1872, le clergé fut à l'école ce qu'il avait été pendant la première moitié de ce siècle. Il surveillait et dirigeait l'enseignement religieux : il intervenait dans la vie journalière de l'école.

Ajoutons que si l'Église en profita, l'école n'y perdit rien. Loin d'être amoindrie, l'autorité de l'instituteur ne fit que gagner par ces relations qui existaient entre lui et le curé. Les enfants avaient plus de considération pour sa personne, parce qu'ils le savaient soutenu au presbytère. Ce respect des écoliers passait aux parents eux-mêmes. La discipline scolaire s'en trouvait à merveille et les études aussi. Les écoles primaires de la Prusse étaient les premières de l'Europe. On a parlé de l'instituteur de Sadowa et de son influence décisive sur les destinées de l'Allemagne. On oublie trop que cet instituteur a été en quelque sorte façonné et, en tout cas, dirigé par le clergé. Ce qui a fait en grande partie l'excellence de ces écoles prussiennes, c'est le régime de l'inspection ecclésiastique. L'école, placée sous la direction du clergé, a élevé des générations de vaillants soldats qui se sont couverts de gloire sur les champs de bataille de la Bohême et de la France. L'école d'où l'on a chassé, pendant le *Kulturkampf*, les inspecteurs ecclésiastiques a élevé des millions de révolutionnaires qui rêvent la destruction de l'ordre social et de la patrie. Il semble que l'on ne

devrait pas hésiter entre les deux. Je n'ignore pas qu'aujourd'hui le clergé prussien rencontre plus d'un adversaire à l'école même. La fièvre libérale a gagné un assez grand nombre d'instituteurs protestants et catholiques. Ces trop modernes éducateurs se croient déshonorés par l'inspection du pasteur ou du curé. Mais, avant le *Kulturkampf*, cette tension n'existait guère entre l'instituteur et l'ecclésiastique chargé de l'inspection. Tout au contraire, des rapports sympathiques unissaient l'école et le presbytère. Le curé était l'ami de l'instituteur et réciproquement. Je n'en veux pour preuve que ce seul fait : sur le petit nombre des évêques allemands, il y en a aujourd'hui six qui sont fils d'instituteurs. Ce chiffre est la meilleure réfutation de ceux qui soutiennent que l'instituteur souffrait du prétendu joug des curés.

II

Les armées de Guillaume Ier venaient de rentrer triomphantes en Allemagne. Dans l'empire qu'on « avait mis rapidement sous toit » règnait une atmosphère libérale très prononcée. A voir ce qui s'écrivait dans les journaux et ce qui se disait dans les réunions, de graves événements se préparaient. En politique comme en littérature, les rationalistes de toutes nuances parlaient haut et levaient fièrement la tête. L'orientation de toute la *culture* allemande était en train de changer. Le libéralisme politique et religieux faisait son avènement avec la connivence du chancelier de fer. Sous couleur d'entrer en campagne contre le parti ultramontain, on attaquait toute religion positive. Pour jeter de la poudre aux yeux des naïfs, on prétendait, il est vrai, ne viser que les papistes; en réalité, on frappait tout ce qui, de près ou de loin, se rattachait encore à l'œuvre du Christ. En effet, des loges maçonniques partait une formidable poussée contre le christianisme tout entier et ses institutions. Protestants orthodoxes et catholiques étaient presque au même titre le point de mire des assaillants.

Les libéraux allèrent au plus pressé, à l'école. Ceux qui avaient échoué en 1850 dans leur tentative de sécularisation revinrent à la charge avec toute l'impétuosité que leur donnait le souvenir des récentes victoires. Ils crurent le moment propice pour la réalisation de leur rêve. Cette école confessionnelle, religieuse, qui formait la jeunesse prussienne depuis un siècle, les irritait. Ils voulaient surtout en finir avec l'école dirigée par le clergé. Sus aux inspecteurs ecclésiastiques : ce fut le cri de ralliement de toutes les sectes libérales. On pensait que, le prêtre une fois écarté de l'école, il serait

plus facile de s'en rendre maître. Même en conservant théoriquement le caractère confessionnel à l'éducation populaire, on parviendrait à déchristianiser insensiblement l'enfance. On fausserait l'instrument, et les discordances religieuses qui en résulteraient finiraient par entamer le christianisme lui-même.

Le calcul était juste et la tactique extrêmement habile. Attaquer l'école chrétienne de front n'eût pas été chose aisée. On se heurtait à la fois à la résistance du souverain, aux protestations énergiques de l'Eglise officielle et au mécontentement de beaucoup d'électeurs. Pour entrer dans la place, il fallait donc la tourner et user de subterfuges. Les libéraux firent semblant de n'avoir en vue que la surveillance de l'école. L'école, disait-on, est une institution de l'Etat. C'est à l'Etat, par conséquent, d'en avoir la direction réelle et efficace. Il ne fut pas question de toucher à la confessionnalité. Grâce à cette stratégie savante, le vieil empereur fut gagné aux idées libérales et, dans son discours du trône du 28 novembre 1872, il annonça qu'une loi relative à la surveillance de l'école serait soumise à la Chambre.

La constitution de 1850 avait promis que l'enseignement public serait réglé par une législation spéciale. Le ministre des cultes, M. de Muller, avait élaboré un projet de loi scolaire dès 1869, mais il ne fut jamais discuté. Au lieu d'y revenir et de présenter ainsi une loi d'ensemble, le gouvernement jugea à propos d'éviter les grandes querelles doctrinales et d'ouvrir la lutte par la loi de surveillance.

M. de Muller était conservateur par tempérament. Quoique le chancelier eût de la peine à l'entraîner dans la voie fatale, il accepta quand même de préparer le nouveau projet de loi dont il comprenait d'ailleurs le caractère agressif. Le document rédigé, il le soumit à l'empereur. A peine le malheureux papier fut-il entré dans le cabinet impérial, que M. de Muller fut pris de remords. Il écrivit à Guillaume Ier pour lui déclarer qu'il se sentait incapable de motiver son projet de loi. Ce fut un coup de théâtre. Le prince de Bismarck ne se laissa pas déconcerter. Il eut hâte de se débarrasser de ce collègue scrupuleux et encombrant, et donna sa succession à M. de Falk.

Le nouveau ministre des cultes, lui, n'avait aucun scrupule, pas plus que son maître. Sous ce rapport, le chancelier avait eu la main heureuse en le choisissant. Son flair de *Kulturkaempfer* ne le trompait point. M. de Falk était prêt à toutes les besognes. Il adopta le projet de loi scolaire, bien résolu de le faire passer à la Chambre.

La loi de M. de Muller était courte.

« § 1. Il appartient à l'Etat de surveiller tous les établissements

d'instruction et d'éducation publics et privés. Par conséquent, toutes les autorités et tous les fonctionnaires qui sont chargés de cette surveillance agissent au nom de l'Etat.

« § 2. La nomination de tous les inspecteurs locaux et de tous les inspecteurs de district, ainsi que la délimitation de leurs ressorts, appartient à l'Etat seul. Les fonctions que l'Etat confie aux inspecteurs des écoles primaires, en tant qu'elles sont une charge accessoire ou honorifique, sont révocables à volonté. »

Il suffit d'énoncer ces deux paragraphes pour en montrer l'immense portée. Le projet de loi était une véritable révolution dans le domaine de l'école. Il impliquait la rupture du lien organique qui unissait jusqu'ici l'école et l'Eglise et, comme le disait Mallinckrodt, il proclamait « la dictature du ministre ».

Le Rubicon était franchi.

Le ministre ne craignit pas d'avouer que la loi était révolutionnaire. « Le *Code général*, est-il dit dans les motifs accompagnant le texte de la loi, aussi bien que le *Droit provincial*, accorde aux curés et aux pasteurs, aux surintendants et aux doyens, à côté du devoir, le *droit* de surveiller les écoles populaires, en qualité d'inspecteurs locaux et d'inspecteurs de district. » — « Cette situation, ajoute le ministre, est intolérable. Pour que l'Etat puisse remplir ses obligations, il faut qu'il ait l'inspection des écoles entre ses mains et qu'il puisse choisir ses inspecteurs sans dépendre, dans ses préférences, des autorités ecclésiastiques. »

Mais il fallait tout prévoir. Une laïcisation complète et trop brusque pouvait choquer le peuple. Le ministre déclare qu'il n'entend pas se passer absolument des services du clergé. Au contraire, il se réserve également à l'avenir de remettre l'inspection des écoles au clergé partout où les circonstances le permettraient. Toutes ces clauses et toutes ces restrictions cauteleuses étaient d'une rare perfidie. On voulait atteindre l'influence chrétienne tout entière. Mais il s'agissait de procéder avec mesure. Deux grandes confessions étaient en présence. On ne pouvait attaquer les deux à la fois. Restait à les diviser pour les écraser successivement. Au point de vue rationaliste et libéral, le catholicisme était le principal ennemi. On le frapperait d'abord. Le projet de loi qui rendait le ministre maître absolu de l'école suffisait pour détruire l'influence du clergé catholique. Mais, pour avoir la majorité dans les Chambres, nécessité était de rassurer les protestants. Il fallait insinuer aux pasteurs évangéliques que, malgré son caractère général, la loi n'atteindrait de fait que les inspecteurs catholiques. Le clergé protestant serait partout maintenu dans sa charge. Ces explications et ces promesses qui se trouvent dans les motifs de la

loi ne manquèrent pas leur effet. La haine du catholicisme obscurcit la raison de la plupart des protestants. Ils s'endormirent sur l'oreiller de ces vagues assurances et votèrent la loi ministérielle.

La discussion fut très vive à la Chambre des députés. Elle commença le 8 février 1872. Ce jour-là, le projet de M. de Falk fut défendu par Richter (Sangershausen), Virchow et Lasker. Le premier était un pasteur protestant incrédule, partisan acharné du *Protestantenverein;* le second, un progressiste radical qui ne faisait pas mystère de son athéisme; le troisième, juif d'origine, mais sans aucune croyance positive. Les protestants chrétiens auraient dû se défier d'une loi que prônaient de tels avocats. Rien de bon ne pouvait venir de ce trio rationaliste. Les discours prononcés par ces orateurs trahissaient les visées du parti libéral. Richter tonna contre le joug ultramontain et conclut en disant : « Messieurs, nous ne le supporterons pas. » Virchow affirma que l'Eglise catholique n'avait plus aucune mission civilisatrice; et Lasker proclama l'omnipotence de l'Etat, « d'où tout droit découle ».

A la séance suivante, le ministre de Falk, le prince de Bismarck et le docteur Gneist, « l'homme qui sait tout prouver », revinrent à la charge pour entraîner la majorité. M. de Falk fut très adroit; il termina en disant : « Il est possible que dans l'état actuel des choses tous les pasteurs protestants restent en fonctions comme inspecteurs scolaires, et cela pendant de longues années. » Autant dire que la loi n'était faite que contre les catholiques. Malheureusement, la plupart des protestants entrèrent dans cet odieux calcul, sans prévoir que l'arme à deux tranchants serait un jour tournée contre eux. Bismarck fit une sortie virulente contre Windthorst, dans lequel il flairait un redoutable antagoniste. C'est à cette occasion que Mallinckrodt a appelé son ami « la Perle de Meppen », et que Windthorst a lui-même répliqué modestement au chancelier : « Je ne suis rien et ne puis rien. Vous faites quelque chose de moi! »

Ce que Bismarck a fait de Windthorst, l'histoire le dira un jour. Mais à l'époque où fut discuté le projet de loi scolaire, le tout-puissant ministre ne se doutait pas que, vingt ans plus tard, sa gloire serait éclipsée par celle du petit Hanovrien.

Mallinckrodt, Reichensperger, Windthorst, défendirent les droits de l'Église avec une haute éloquence. Ils démasquèrent les batteries de libéralisme athée et montrèrent avec une logique impitoyable les conséquences que cette loi aurait pour la société. Quelques protestants, ou plus courageux ou plus clairvoyants que les autres, vinrent se ranger du côté du centre et combattirent avec lui le projet ministériel. De ce nombre fut le docteur Bruel, qui n'hésita

pas à dire que par cette loi « l'Allemagne était menacée d'un retour vers le paganisme ».

En d'autres temps, des voix si autorisées, des raisons si décisives, auraient réveillé plus d'une conscience évangélique et empêché M. de Falk de triompher. Au début du *Kulturkampf*, il semble qu'il y ait eu en Prusse comme une éclipse du bon sens germanique. On se jetait tête baissée dans toutes les aventures, sans se préoccuper de ce qui pourrait en résulter. Sur un signe du chancelier, les Chambres votaient les plus grandes monstruosités. De rares protestants, comme M. de Gerlach, M. de Manteuffel, M. Bruel, essayèrent de résister au courant, d'arrêter cette débâcle de la conscience publique. Ce fut peine perdue. Ils ne trouvèrent point d'écho parmi leurs amis, et on vit des protestants loyaux et sincères obligés de chercher un refuge dans les rangs du centre.

A la Chambre des députés, la loi scolaire passa avec 216 voix contre 174. L'abnégation de la Chambre des seigneurs fut encore plus forte. Non pas que l'élément libéral y fût prépondérant. Les conservateurs y sont, au contraire, maîtres de la place. Mais Bismarck sut dompter les conservateurs du *Herrenhaus*, en les menaçant de les lâcher et de gouverner avec les libéraux. Ce n'est pas tout. Il flatta les uns, en déployant fièrement le drapeau de l'*Empire évangélique*, — ce fut la première fois qu'il lança ce mot; — il effraya les autres, en lisant une dépêche de l'un de ses agents diplomatiques qui prétendait savoir que les catholiques allemands favorisaient le plan de revanche de la France. N'était-ce pas assez pour vaincre toutes les oppositions? La Chambre des seigneurs donna au chancelier la majorité considérable de 49 voix : 125 votèrent pour, et 76 contre le projet de loi.

Le libéralisme s'emparait de l'éducation populaire, en assurant le monopole à l'État. La Prusse rompait avec une tradition plus que séculaire et s'aventurait sur une pente au bout de laquelle s'agitait le spectre du socialisme. Dans le camp des protestants orthodoxes, on s'imaginait que la loi visait exclusivement les curés catholiques; les libéraux rêvaient de mettre tout clergé à la porte de l'école : les uns et les autres travaillaient pour Bebel et Liebknecht.

Une grande iniquité était commise. La population catholique de la Prusse l'accueillit avec de vives protestations.

Ce qui a fait la force des victimes du *Kulturkampf*, c'est la spontanéité et l'universalité avec laquelle on savait organiser la résistance dans le pays. Une mesure persécutrice paraissait-elle à l'horizon, aussitôt tous les catholiques, prévenus et instruits par la presse, se mettaient en mouvement. On n'attendait pas pour

élever la voix que les conséquences funestes d'une loi eussent éclaté au grand jour. On ne perdait pas un temps précieux à tergiverser, à discuter, à atténuer l'importance des actes gouvernementaux, à endormir la vigilance ou le zèle des uns et des autres, à empêcher toute action commune. Dès le premier moment tout le monde courait à la brèche. Les évêques se réunissaient, se concertaient, puis adressaient un manifeste vibrant aux catholiques.

Le clergé s'empressait de renseigner les fidèles, de leur expliquer le péril qui menaçait leur foi. Les députés du centre, en contact incessant avec le peuple, le clergé et l'épiscopat, défendaient les intérêts religieux et moraux à la tribune des Chambres. Cette unité de direction et d'action a permis aux catholiques allemands de résister efficacement à la prépotence du chancelier de fer et d'assurer le succès à leurs héroïques efforts. Le gouvernement de Berlin eût eu cent fois raison du centre, de l'épiscopat et du clergé, s'il avait pu, comme il l'a essayé, diviser ces divers éléments et neutraliser les uns par les autres. Réunis en faisceaux, les catholiques furent invincibles!

Quoique la loi scolaire de M. de Falk ne fût encore que la préface de la persécution, elle opéra merveilleusement la concentration catholique. Il n'y eut ni une hésitation, ni une note discordante, ni une démarche inconsidérée.

Le peuple catholique, qui se sentait frappé dans la foi de ses enfants, s'éleva contre le projet de loi par un vaste pétitionnement, même avant qu'il ne fût discuté à la Chambre. En Silésie seule, 500 pétitions couvertes de 80 000 signatures furent remises au député Peters. On peut dire qu'il n'y eut qu'un seul cri de douleur à travers toutes les populations catholiques du royaume.

Le troupeau était en émoi, les pasteurs devaient parler. Au mois de janvier 1872, les évêques prussiens écrivirent individuellement à la Chambre des députés et à la Chambre des seigneurs, conjurant le Landtag de repousser cette loi néfaste. « Nous sommes persuadés, disaient-ils, que ce projet est un pas décisif vers l'école non confessionnelle et qu'il est au plus haut degré dangereux pour l'éducation chrétienne de la jeunesse. » Comme le Parlement passa outre, l'épiscopat essaya d'empêcher la ratification de la loi. Le 12 mars 1872, il recourut à l'empereur dans une lettre très digne et déclara que la loi Falk était en contradiction avec les principes du christianisme et avec les traditions historiques de la Prusse. En conséquence, les signataires de l'adresse suppliaient le souverain de refuser son adhésion à la loi. Guillaume Ier resta insensible à ces objurgations, et la loi fut appliquée dans toutes les provinces prussiennes.

On voulait la lutte, les évêques l'acceptèrent sans vaine ostentation comme sans tremblement. « Malgré nos efforts, dirent-ils dans une déclaration admirable envoyée au ministère, malgré nos efforts, la loi a passé; *mais nos convictions sont restées les mêmes.* Aussi déclarons-nous solennellement au gouvernement que nous considérons cette loi comme une atteinte portée aux droits imprescriptibles de l'Église sur l'école et que nous en voyons découler les conséquences les plus fâcheuses pour l'Église et l'État. »

L'énergie n'exclut pas la sagesse. Après avoir condamné la loi, les évêques continuent avec la même dignité de langage : « Nous n'en persisterons pas moins à remplir notre devoir, — notre devoir relativement à la conservation de la paix religieuse entre l'Église et l'État, en tant qu'il dépendra de nous; — notre devoir aussi envers nos ouailles et spécialement envers les enfants dont Dieu a confié l'éducation à l'Église. Que le gouvernement daigne accueillir avec bienveillance cette déclaration solennelle qu'exigeaient de nous les obligations de notre charge pastorale. Les convictions des évêques catholiques ne sauraient dépendre des opinions changeantes du jour, elles reposent sur les principes immuables de la vérité éternelle. » Des hommes qui parlaient de la sorte et qui agissaient avec cette promptitude et cette possession d'eux-mêmes n'avaient pas à craindre la lutte. Quelques jours leur avait suffi pour s'entendre et combiner leur plan de résistance. La loi est du 13 mars; la déclaration est du 11 avril, et le même jour parut une lettre pastorale collective qui est un chef-d'œuvre de modération, de prudence et de fermeté.

Dans cette lettre, les évêques rendent compte au clergé des démarches qu'ils ont inutilement tentées auprès des Chambres et jusqu'au pied du trône, de la déclaration qu'ils ont fait parvenir au ministère. Ils désapprouvent hautement la loi, disent-ils, mais leur mission éducatrice ne cesse pas pour cela, et, autant qu'ils pourront, ils rempliront leur devoir à l'égard de l'école populaire principiellement séparée de l'Église. D'une main ferme autant que sage, ils tracent une ligne de conduite très précise au clergé. Le devoir des prêtres, expliquent-ils, est très simple : « Les curés pourront exercer leurs fonctions d'inspecteurs locaux sans qu'ils aient besoin d'une autorisation spéciale de l'Ordinaire. Les inspecteurs de district, par contre, devront en référer à l'évêque avant d'accepter. Cette disposition, cependant, n'a aucun effet rétroactif pour les archiprêtres déjà en fonctions. Dans le cas où les inspecteurs ecclésiastiques seraient mis en demeure de poser un acte inconciliable avec leurs devoirs de prêtre, ils prendront conseil de leurs supérieurs

avant de donner leur démission. Ils préviendront aussi l'administration diocésaine lorsqu'on les révoquera. »

Comme on le voit, les évêques ont cherché à sauvegarder ce qui pouvait l'être. Le curé devait rester à son poste tant que sa conscience ne l'obligeait pas à l'abandonner. Pas de compromission louche, mais pas de sotte incartade non plus. « Nous avons la ferme confiance, continuent les évêques, que désormais vous enseignerez la religion aux enfants avec un redoublement de zèle et que vous vous occuperez de l'éducation chrétienne avec une ardeur que rien ne lassera... Aux instituteurs qui sont vos collaborateurs, vous témoignerez de l'estime, de l'intérêt, de l'affection, et vous leur donnerez le bon exemple par vos paroles, vos actes et votre vie tout entière. »

Ainsi guidés et encouragés par l'épiscopat, les curés surent se montrer dignes de tels pasteurs. Ils ne cédèrent qu'à la violence. Le gouvernement ne fut pas long à les expulser de l'école. Ce fut d'abord le tour des inspecteurs de district que dans les provinces catholiques on remplaça partout par des laïques. M. de Falk se mit à réformer l'école avec un véritable enthousiasme. Dès le 13 mars, un rescrit ministériel indiquait aux présidents des provinces dans quel esprit la nouvelle loi allait être appliquée. Pour dissimuler ses intentions, le ministre commença par confirmer tous les inspecteurs dans leurs fonctions. Mais il ajouta aussitôt dans un rescrit : « Je tiens à ce que l'on me fasse connaître le plus vite possible quels inspecteurs ecclésiastiques ne possèdent pas la confiance du gouvernement royal, afin qu'on puisse les révoquer. » Or on n'avait cette confiance que si l'on approuvait toutes les mesures ministérielles. L'enquête équivalait donc à la révocation de tous les inspecteurs ecclésiastiques. En effet, chaque jour de nouvelles mesures persécutrices atteignaient l'Église, et un prêtre catholique ne pouvait pas demeurer l'ami du gouvernement. Avec les lois de mai qui furent votées les années suivantes, la rupture était complète entre l'Etat et l'Eglise. Le clergé tout entier pouvait être banni de l'école. Il le fut peu à peu, à mesure qu'on trouva d'autres éléments pour remplacer les éléments ecclésiastiques. Au bout de quelques années, il n'y eut plus que de très rares curés qui conservassent l'inspection locale de leur école. Les libéraux triomphaient et trouvaient que « c'était une joie de vivre! »

*
* *

Plus d'un lecteur français se demandera peut-être pourquoi la loi de surveillance a provoqué dans la Prusse catholique une telle

levée de boucliers. Car, enfin, dira-t-on, cette loi était sans doute désagréable au clergé, mais avait-elle donc une importance religieuse si capitale? L'école restait confessionnelle, l'enseignement religieux figurait comme par le passé en tête du programme scolaire. Que de pays catholiques qui pourraient envier cette école à la Prusse! En vérité, il semble qu'il y ait eu disproportion entre le mécontentement des catholiques et l'injure qui leur était faite. Les curés n'étaient plus inspecteurs des écoles, mais, de grâce, le sont-ils en France et ailleurs?

Cette objection n'aurait, je crois, pas rassuré les catholiques allemands. Hélas! oui, auraient-ils répondu, il y a beau temps que le prêtre catholique a été mis à la porte de l'école en France. On pourrait même ajouter qu'on le chasse peu à peu de toutes ses positions. Bientôt il ne paraîtra plus, — en dehors de l'église, — qu'aux convois funèbres et peut-être aux dîners des familles bien pensantes. Cet humble effacement a-t-il beaucoup favorisé les intérêts religieux du peuple? La moralité publique a-t-elle fait des progrès sensibles depuis que le prêtre, exilé de partout, se trouve confiné entre les murs un peu étroits de la sacristie? N'est-ce pas plutôt le contraire qui arrive? Soyez-en sûrs, le clergé allemand n'aurait pas eu une légion aussi compacte derrière lui, s'il ne se trouvait pas mêlé à la vie sociale, économique et politique de son pays, et s'il n'avait pas exercé une influence tellement profonde sur l'école.

J'exagère peut-être un peu la thèse; mais je l'ai entendu exposer maintes fois en Allemagne, dans des conversations où l'on discutait les problèmes religieux communs aux deux pays. Les catholiques allemands tenaient à voir l'inspection de l'école aux mains du prêtre, parce qu'ils étaient persuadés que c'est la vraie, sinon la seule garantie d'une solide éducation chrétienne. De là cette résistance vigoureuse que la loi de Falk rencontrait dans l'épiscopat, le clergé et le peuple. On prévoyait que cette loi amènerait un affaiblissement certain du sens chrétien parmi la jeunesse. Saurait-on être trop vigilant, j'allais dire trop fanatique, quand il y va de l'âme des enfants?

Mais il y avait plus, et la nouvelle loi impliquait des conséquences d'une gravité exceptionnelle. L'instruction religieuse faisait partie intégrante du programme scolaire. Elle était *obligatoire*, au même titre que l'arithmétique et la lecture. Tant que le curé était inspecteur local de l'école, on pouvait considérer cette disposition législative comme un bienfait. L'instituteur enseignait la religion aux enfants et facilitait la tâche au curé. Celui-ci avait, en vertu du droit historique de la Prusse et de la constitution de 1850, la

direction de l'enseignement religieux. Il intervenait quand bon lui semblait, rectifiait et complétait ce que disait l'instituteur, et veillait à la parfaite orthodoxie de sa doctrine. Qu'arriverait-il sous le régime Falk? Quelle garantie serait offerte aux parents et à l'Église? L'école athée est une infamie, puisqu'elle empêche la foi de germer dans le cœur de l'enfant. L'école confessionnelle, livrée au caprice d'un ministre des cultes protestant, n'avait-elle pas aussi ses périls pour les catholiques? La foi des enfants ne risquait-elle pas d'être dévoyée par un enseignement religieux erroné ou indécis? Le danger était d'autant plus terrible que l'État était visiblement hostile à l'Église catholique et soutenait de toutes ses forces la secte du vieux catholicisme. Qui empêchait le ministre d'imposer aux écoles catholiques des instituteurs ou des inspecteurs inféodés au parti de Dœllinger? De par la loi, les enfants catholiques se trouvaient donc obligés de recevoir l'instruction religieuse de maîtres hérétiques.

Les catholiques exprimèrent ces craintes dès l'origine du *Kulturkampf*. Elles ne furent que trop justifiées dans la suite. Il est vrai que la loi de Falk ne parlait que de l'inspection en général. En politique astucieux qu'il était, le ministre des cultes ne toucha pas un mot de l'instruction religieuse. Il se contenta de poser le principe de la non-intervention de l'Église, sauf à en déduire plus tard tout ce qu'il voudrait. Au moment opportun, lorsque le *Kulturkampf* battit son plein, le félin montra ses griffes, jusque-là plus ou moins dissimulées.

Les inconvénients qu'on avait prévus se présentèrent dans plus d'une école. Le gouvernement institua des inspecteurs vieux catholiques, et des instituteurs furent nommés, qui n'offraient nullement les garanties d'orthodoxie nécessaires. Obéissant à la consigne des évêques, les curés essayèrent de se maintenir à l'école. Ils ne réussirent pas, et, dans beaucoup de localités, les inspecteurs nouveaux leur fermèrent la porte. Il y eut des réclamations très vives de la part des parents. Le gouvernement en profita pour lancer le fameux rescrit relatif à l'enseignement religieux dans les écoles populaires.

Déjà le 3 février 1875, le gouvernement royal de Dusseldorf fit entrevoir aux catholiques ce qui les attendait. Dans une circulaire publiée avec grand fracas, il communiqua les décisions suivantes du ministre des cultes. « Il n'y a aucune disposition législative en vertu de laquelle le prêtre *doive* ou *ait le droit* d'enseigner la religion à l'école populaire. » — Ainsi toutes les lois antérieures au *Kulturkampf* sont non avenues. — « L'instruction religieuse, continue le ministre, faisant partie des matières obligatoires du programme scolaire, revient, au contraire, à l'instituteur. » Et

comme il fallait couvrir d'un voile hypocrite ce despotisme odieux, il ajoute : « Les sociétés religieuses, et en leur nom leurs organes, le clergé, *dirigent* l'enseignement religieux, d'après l'article 24 de la constitution. En lui-même cet article ne constitue pas encore un *droit*, mais de fait, il sert de norme. » Qu'on ne se hâte pas de se rassurer. Les lois sont faites pour être tournées. M. de Falk s'y entend à merveille, et il trouve moyen d'écarter complètement le clergé catholique. « La *direction* de l'enseignement religieux, dit-il, n'implique pas le droit d'enseigner. » Il oubliait ce qu'avait dit, en 1850, son prédécesseur, M. de Ladenberg, à savoir : que le mot *leiten* renferme le même sens que les mots *besorgen* et *bewachen*. Mais cette vague direction elle-même, le ministre se réserve la faculté de la retirer au clergé à la première occasion. « Le gouvernement royal de chaque province, dit-il, est autorisé à enlever la direction de l'enseignement religieux au prêtre qui en est chargé, dès que, par son attitude, ce dernier compromet le but que poursuit l'État à l'école primaire. » En 1875 cela signifiait que l'inspecteur avait le droit de mettre à la porte tout prêtre qui ne se soumettait pas aux lois de mai. Or l'on sait qu'à cette époque tout le clergé catholique en était réduit là.

Le curé n'avait pas le droit, — ou très peu, — de contrôler l'enseignement religieux de l'instituteur. Par contre, l'inspecteur de district, — qu'il fût vieux-catholique, juif ou protestant, — devait contrôler celui du curé. La circulaire de Dusseldorf n'y met qu'une restriction insignifiante. Ce contrôle ne s'étendrait pas au fond dogmatique de l'enseignement, mais s'arrêterait à la forme. Distinction purement nominale, car avec cette concession l'inspecteur pouvait chicaner le curé à volonté. L'instruction religieuse était livrée au ministre ou, suivant le mot énergique de Dahlmann, un libéral de 1848, l'âme des enfants était vendue à l'Etat.

La ligne de conduite que le gouvernement de Dusseldorf recommandait à la bureaucratie rhénane, un rescrit ministériel, du 16 février 1876, l'imposa aux gouvernements des provinces de Prusse, de Posen, de Sibérie, de Brandebourg, de Saxe, de Hesse-Nassau, de Westphalie, de Sigmaringen, bref à presque tout le royaume. Si les catholiques avaient encore conservé le plus léger doute sur les intentions véritables de M. de Falk, son rescrit l'aurait dissipé. Le ministre des cultes, qui n'avait plus rien à ménager, proclama carrément que l'État est maître de l'enseignement religieux comme du reste du programme scolaire.

« 1. L'instruction religieuse, dit le rescrit, est donnée aux enfants par les organes nommés et autorisés par l'État et sous sa surveillance.

« 2. La religion est enseignée à l'école en première ligne par les instituteurs et les institutrices.

« 3. Dans les paroisses où l'enseignement religieux est divisé de telle façon que l'instituteur soit chargé de la Bible, le curé du catéchisme, on pourra tolérer cet état de choses, si toutefois l'attitude du curé vis-à-vis de l'État ne donne pas à réfléchir. Dans ce dernier cas, on retirera l'enseignement du catéchisme au prêtre. »

Je n'ai pas besoin de faire remarquer, qu'avec cet article, on pouvait éliminer tous les membres du clergé.

« 5. En cas de conflit entre le curé et l'instituteur relativement à l'instruction religieuse, la cause est portée devant l'autorité civile et l'État décide en dernier ressort. »

Dans un langage plus explicite, cette clause signifie que si l'instituteur est accusé par le curé d'avoir attaqué un dogme catholique, le ministre protestant ou athée se réserve de l'approuver sans appel. Le Pape n'est pas infaillible, M. de Falk l'était.

« 7. La constitution de 1850 accorde aux sociétés religieuses le droit de diriger l'enseignement religieux de leur culte... Aucun prêtre *en particulier* ne peut revendiquer ce droit... Règle générale, cependant, les curés restent investis de ce droit aussi longtemps que l'État jugera à propos de les laisser à l'école. »

Et après avoir ainsi exclu tous les curés de l'école et leur avoir retiré partout l'enseignement religieux, M. de Falk ajoute un article qui est une vraie dérision :

« Le catéchiste (curé ou tout autre prêtre) qui aura été reconnu comme l'organe légitime de sa confession est autorisé à assister à l'instruction religieuse prescrite par le programme, à intervenir en posant des questions aux enfants, à constater ainsi si l'instituteur est en règle et si les écoliers font des progrès. Il pourra même rectifier les erreurs qui auront échappé à l'instituteur, mais pas devant les enfants. »

Cet article visait évidemment le bon public qu'il s'agissait de tranquilliser, car, dans la pratique, il n'était applicable nulle part. Le curé ne pouvait ni assister à l'instruction religieuse ni reprendre à l'instituteur, par la raison bien simple que les autorités lui interdisaient l'entrée de l'école. Au bout de peu d'années, il n'y eut presque plus d'inspecteurs locaux ecclésiastiques. On alla même jusqu'à défendre aux prêtres de faire le catéchisme aux enfants en dehors de l'école. L'âme de l'enfant appartenait à l'État. A lui de la façonner à son image et de la façonner sans que l'Église ait le droit de s'en occuper. Le tribunal supérieur rhénan statua, le 14 juin 1877, qu'en Prusse les instituteurs et les institutrices

avaient à enseigner la religion indépendamment de la *mission canonique* exigée par l'Église.

En face d'un ministre aussi résolument sectaire, la situation des catholiques devenait délicate et douloureuse. Elle paraissait presque désespérée. On ne se laissa pas néanmoins aller au découragement. Le devoir des catholiques était double : il fallait parer aux difficultés présentes et préparer un meilleur avenir. Ils surent faire l'un et l'autre avec rapidité et énergie.

Dans le présent, le premier péril était que les enfants fussent déroutés dans leurs croyances par un enseignement religieux faussé. Comment prévenir ce malheur et comment y remédier? Impossible de créer des écoles libres, puisque l'État avait le monopole de l'enseignement. Bon gré mal gré, les enfants étaient forcés de boire à une source qu'il était loisible à l'État d'empoisonner. Les parents et le clergé déployèrent un zèle infatigable pour déjouer la stratégie gouvernementale. Le prêtre fut la sentinelle vigilante qui observe l'ennemi et dénonce ses marches et ses contre-marches. Grâce à Dieu. il y eut en Prusse un grand nombre d'instituteurs excellents qui mirent leur foi au-dessus des exigences de l'inspecteur laïque et qui furent les meilleurs alliés du clergé. Là où le clergé, au lieu d'être secondé, trouvait à l'école un lâche ou un adversaire, il tâchait d'être renseigné sur les doctrines de l'instituteur, et en même temps il mettait les familles au courant de ses découvertes. Cette vigilance du curé donnait les meilleurs résultats. D'un côté, elle cimentait les liens entre les pasteurs et les fidèles, et de l'autre, elle imposait une certaine réserve aux instituteurs chancelants. Le maître d'école a beau être soutenu par le gouvernement, s'il encourt la réprobation de sa localité, la vie lui devient presque insupportable. Placés dans l'alternative ou de mécontenter la population au milieu de laquelle ils vivaient ou de ne pas mériter les faveurs de M. de Falk, bien des instituteurs prussiens préférèrent encore rester en bons termes avec leurs voisins. A défaut de sympathique coopération, le curé en obtenait du moins une prudente neutralité. C'était quelque chose quand on songe combien l'aplatissement est naturel à l'homme en présence du pouvoir, et en ce temps-là le pouvoir s'appelait Bismarck et il avait pour devise ces mots : *Cum ferro et sanguine.*

Les familles catholiques de la Prusse furent à la hauteur de leur clergé, et ceci est à remarquer. Elles comprirent que, pour prémunir l'enfant contre un enseignement funeste, il était indispensable de transformer l'éducation du foyer en un véritable apostolat. Chaque maison chrétienne devint un local de catéchisme. J'ai connu de braves ouvriers rhénans et westphaliens qui, après leur journée de

travail, faisaient réciter régulièrement le catéchisme à leurs enfants et les interrogeaient sur ce qu'on leur avait dit à l'école. On pouvait assister à des scènes qui rappelaient les plus beaux jours du christianisme primitif. Quels récits, en effet, et quels enseignements dans ces familles catholiques ! « Notre saint évêque, racontait la mère, les larmes aux yeux, est là-bas, au loin, sur la terre d'exil. M. le curé vient d'être arrêté par les gendarmes, au milieu de la nuit, et conduit dans cette affreuse prison où sont déjà enfermés tant de prêtres!... Priez, mes chers enfants, pour la sainte Église romaine! » Et les petites mains se joignaient pieusement, et les yeux bleus candides se levaient vers le crucifix suspendu au-dessus de la table, et une ardente prière montaient vers le ciel pour le Pape et pour M. le curé! Pendant ce temps, le père, silencieux, crispait ses mains calleuses et, dans un sanglot qui étreignait sa gorge, il murmurait avec rage : « Non, ils n'auront pas l'âme de ces chers petits! »

Ils ne l'ont pas eue. Le peuple catholique a tenu tête à ses persécuteurs. Disgrâce, amende, prison, rien n'a pu briser son héroïque résistance. La loi sectaire de 1872 et le rescrit ministériel de 1876 n'eurent pas les résultats que poursuivaient leurs auteurs. M. de Falk avait compté sans la vigilance du clergé et sans la fermeté des parents catholiques.

Mais, pour impuissantes qu'elles fussent dans le moment, ces mesures n'en étaient pas moins scélérates. Il fallait à tout prix les effacer de la législation prussienne.

La campagne que les catholiques menèrent contre la loi de Falk fut longue, opiniâtre, pleine de péripéties, glorieuse dans ses sacrifices et salutaire dans ses effets. On est en droit de se demander, de prime abord, en quoi pouvait consister leur résistance. La majorité des Chambres était contraire à leurs revendications, le gouvernement les persécutait sur toute la ligne, et le souverain lui-même opposait à leurs plaintes une éternelle fin de non-recevoir. Quelle tactique adopter, dans ces conditions? Les catholiques n'avaient plus qu'un recours, la protestation. Napoléon Ier disait un jour que dix personnes qui crient font plus de bruit que dix mille qui se tiennent coi. Or faire du bruit finit toujours par agir sur l'opinion publique. Les catholiques allemands furent des millions à crier. Ils protestèrent en toute circonstance contre l'esprit antichrétien qu'on introduisait à l'école. Leurs protestations revêtirent les formes les plus multiples : presse, réunions populaires, pétitions, il n'est rien qu'ils n'aient employé.

Les journaux catholiques se multiplièrent avec une fécondité prodigieuse, et une rubrique scolaire spéciale tenait le public en éveil.

Dans les congrès annuels, les vœux et les revendications publiés par les journaux étaient formulés avec plus de précision et portés ensuite à toutes les extrémités de la patrie allemande.

A la fin du mois de septembre 1875, l'assemblée générale des catholiques siégeait à Mayence. Elle adopta par d'unanimes acclamations les résolutions suivantes :

1° Le congrès invite les familles catholiques, fortes de leur droit inaliénable, à s'opposer de toute leur énergie morale aux tendances antichrétiennes de l'école actuelle, et à ne jamais oublier que, à moins de forfaire à leurs devoirs et de violer les droits de leurs enfants, elles ne peuvent les confier à des écoles où leur foi et leurs mœurs ne seraient pas sauvegardées.

2° L'État n'a pas le droit de s'arroger le monopole de l'école.

3° En présence de la déchristianisation croissante des écoles publiques, les parents ont plus que jamais le devoir d'enseigner eux-mêmes la religion à leurs enfants et de leur donner à la maison une éducation vraiment chrétienne.

Des résolutions analogues furent votées quelques semaines plus tard dans une grande réunion catholique de Munster, en Westphalie :

« 1. Nous demandons que, conformément à l'article 24 de la constitution et aux règlements scolaires de la Westphalie, l'Église puisse, comme par le passé, diriger et donner l'enseignement religieux dans les écoles populaires... En particulier, nous demandons que la religion soit enseignée par le clergé paroissial, et par les instituteurs que l'Église y autorise, et que cet enseignement soit donné pendant les heures de classe, à l'école, d'après les livres approuvés par l'Église.

« 2. Nous voulons l'école confessionnelle, parce que, seule, elle garantit l'éducation de nos enfants d'après les doctrines de notre foi.

« 3. Nous le déclarons hautement : si droit n'est pas fait à ces revendications, les catholiques devront mettre tout en œuvre pour faire disparaître le monopole scolaire et conquérir la liberté d'enseignement. »

Ces mêmes résolutions furent renouvelées à tous les congrès et dans toutes les réunions politiques. On savait bien que la goutte d'eau creuse le rocher.

En même temps, les griefs des catholiques furent relatés dans des pétitions que les fidèles et le clergé adressaient tour à tour aux Chambres, à l'empereur et au ministre des cultes.

Une pétition de ce genre fut envoyée au *Landtag* par les catholiques rhénans, vers la fin de 1875. « La loi de 1872, y est-il dit,

soumet l'enseignement religieux exclusivement aux organes de l'État... Dans bien des paroisses, le curé ne peut plus mettre le pied à l'école. Des instituteurs qui n'avaient pas reçu la *mission canonique* de l'Église ont été obligés quand même de faire le catéchisme aux enfants. Il en est résulté pour l'instituteur des troubles de conscience, et pour les parents une insupportable tyrannie. On est allé jusqu'à permettre à des instituteurs vieux-catholiques d'enseigner la religion aux enfants catholiques. Ce sont là des faits qui sont en contradiction flagrante avec le droit actuel, avec l'esprit et les termes de la constitution. » Après avoir exposé l'état juridique et historique de la question scolaire, les signataires de la pétition émettent le vœu que le Landtag intervienne auprès du gouvernement pour modifier la situation. Ce qu'ils veulent, c'est que l'école soit confessionnelle dans la mesure garantie par la constitution et que l'enseignement religieux soit abandonné aux confessions respectives, comme autrefois.

Les catholiques de Westphalie firent parvenir au Landtag une pétition conçue dans les mêmes termes. Ils réclamèrent pour le clergé la direction effective de l'enseignement religieux, sinon la liberté d'enseignement.

Les voix catholiques crièrent dans le désert. Leur insuccès ne les arrêta point. Pour varier la forme des revendications, le clergé prit, à son tour, l'initiative d'un pétitionnement.

Au mois d'octobre 1876, les curés des diocèses de Paderborn et de Munster adressèrent au ministre des cultes une protestation très vigoureuse et très digne contre l'arbitraire qui les excluait de l'enseignement religieux. Leur lettre fut une paraphrase éloquente du *Non licet* de l'Écriture.

Comme la persécution gagnait en acuïté chaque année, les démarches des catholiques devinrent aussi plus pressantes. Dans le courant du mois d'octobre 1877, ceux des pays rhénans présentèrent à l'empereur lui-même leurs respectueuses doléances : « Presque tous les ecclésiastiques, dirent-ils, qui remplissaient les fonctions d'inspecteurs de district ont été révoqués, et c'est à titre exceptionnel seulement, que quelques curés ont conservé leur situation d'inspecteurs locaux. On est allé plus loin encore. Dans certaines communes, on a nommé inspecteurs d'enfants catholiques des hommes qui n'étaient pas catholiques. On abandonne de plus en plus le caractère confessionnel de nos écoles rhénanes, et le gouvernement royal favorise les écoles mixtes, au grand détriment des populations catholiques. » L'adresse finit en conjurant l'empereur de protéger d'une main énergique les traditions séculaires de la province rhénane et d'écarter avec un soin paternel les

dangers qui menacent le repos de plusieurs millions de sujets catholiques.

C'est à l'empereur également que s'adressèrent, deux mois plus tard (nov. 1877), les catholiques silésiens et à peu près dans le même sens. Eux aussi constatent que l'inspection scolaire a été retirée partout au clergé catholique, que la confessionnalité des écoles est fréquemment violée, que l'instruction religieuse est laissée sans contrôle à des instituteurs dépourvus de la mission canonique. A l'instar des Rhénans, ils supplient l'empereur de mettre fin à cette situation qui bouleverse les consciences et compromet l'éducation des enfants.

Tandis que Rhénans et Silésiens eurent recours à la plus haute autorité du pays, les Westphaliens portèrent leur cause devant le ministre des cultes. Leur pétition (sept. 1877) formula des griefs identiques : suppression de l'inspection ecclésiastique, extension des écoles mixtes, déformation de l'enseignement religieux, en un mot, déchristianisation de l'éducation populaire.

Dans tout le royaume, il n'y eut qu'une voix, parmi les catholiques, pour critiquer la politique scolaire de M. de Falk et demander que l'État revînt aux vieilles traditions prussiennes.

Lorsque, le 22 novembre 1877, Reichensperger prononça au Landtag son célèbre réquisitoire contre M. de Falk, il fut l'écho de tous les catholiques, bien plus de tous les protestants qui prenaient à cœur les intérêts chrétiens de leur patrie. Ce fut une journée mémorable que celle où le grand orateur catholique attaqua le ministre libéral et l'accabla sous le poids de son irrésistible éloquence. Le tableau qu'il traça des ruines accumulées par le *Kulturkampf* produisit une vive sensation à droite. Reichensperger montra que la politique de cet homme néfaste avait conduit le pays au bord de l'abîme. Il cita des paroles du ministre où celui-ci avouait indirectement qu'il avait fait fausse route. Seulement, M. de Falk n'avait ni assez de désintéressement ni assez d'humilité pour « battre en retraite », selon sa propre expression. Il oubliait ce qu'il avait dit lui-même dans une autre circonstance, « que le fonctionnaire doit remplir jusqu'au bout son devoir, quelque pénible qu'il soit. » — « Eh bien, s'écria Reichensperger, dans une superbe péroraison, il peut être pénible pour le ministre de reculer, mais c'est son devoir de le faire, du moment qu'il reconnaît avoir provoqué des rigueurs et des embarras inutiles. Messieurs, je termine en disant que si M. de Falk ne peut se résoudre à ce pas, il n'a plus qu'un seul service à rendre à la Prusse, c'est de prier Sa Majesté de lui donner un successeur ! »

Ces paroles de Reichensperger furent accueillies par des siffle-

ments sur les bancs de la gauche : les libéraux se trouvaient à l'apogée de leur puissance; ils avaient le vent en poupe et naviguaient fort gaiement dans les eaux du *Kulturkampf*. Comment un député de la minorité catholique avait-il osé inviter le ministre à déposer son portefeuille? M. de Falk répondit à l'injonction de Reichensperger par un sourire de méprisante ironie. Hélas! il ne devait pas rire le dernier! Le jour n'était plus loin où le *leader* catholique put assister à la chute du ministre.

Peu de semaines après cette séance du Landtag, Pie IX mourut, et le 20 février 1878, Léon XIII notifia à l'empereur d'Allemagne son avènement au trône pontifical. Le pays, qui s'était jeté d'un cœur léger dans les hasards du *Kulturkampf*, éprouvait une grande lassitude. D'autre part, le centre s'était fortifié dans la lutte et aux élections législatives du 30 juin 1878, il remporta un véritable triomphe. Il obtint cent trois sièges, et devint, par conséquent, le parti le plus puissant du Reichstag. A la vue de ce revirement de l'opinion, l'empereur fit comprendre qu'il en avait assez du *Kulturkampf*. Des négociations furent entamées entre Bismarck et le nonce de Munich, Mgr Masella. Un an plus tard, le 14 juillet 1879, M. de Falk, l'auteur de la loi scolaire de 1872 et du rescrit de 1876, offrit sa démission au roi et elle fut acceptée avec empressement. Il apprit à ses dépens qu'il est toujours dangereux pour un homme d'État de ne pas vouloir réparer une faute par une sotte vanité. Reichensberger eut le dernier mot.

Il n'entre pas dans mon dessein de redire ici les étapes diverses de la retraite sur Canossa. Elle fut longue, elle dure encore, car les catholiques allemands n'ont pas reconquis toutes leurs positions d'autrefois. Mais, depuis 1879, la marche en arrière du gouvernement prussien a été constante. Chaque année a vu disparaître quelques-unes des mesures vexatoires que le libéralisme avait inventées pour énerver, paralyser et anéantir l'Église catholique.

Sur le terrain scolaire qui nous intéresse, surtout en ce moment, la reculade a été plus lente, parce que les résistances étaient plus opiniâtres. Le principe hégélien de l'État-Dieu s'était si bien ancré dans les esprits, que le gouvernement ne pouvait se résoudre à abandonner même la moindre parcelle de son monopole. Libéraux et conservateurs s'accordaient sur ce point contre le centre. On voulait bien retirer les lois ecclésiastiques persécutrices : on ne se résolvait pas à restituer à l'Église la place qu'elle revendiquait à l'école. Falk avait créé le monopole scolaire, son successeur, M. de Puttkammer, entendait ne pas y renoncer.

Le 13 août 1879, le clergé des diocèses de Munster et de Paderborn s'adressa de nouveau au ministre des cultes pour le prier de

« supprimer les obstacles que le gouvernement a opposés jusqu'ici à l'Église dans la direction de l'enseignement religieux ». Le 1[er] septembre de la même année, le clergé de Trèves fit une démarche semblable. Dans un exposé complet et lumineux, les curés tréverois résumèrent tout ce qui avait trait à la question scolaire et exprimèrent l'espoir que M. de Puttkammer « userait de sa haute influence pour supprimer les mesures législatives et administratives qui violaient les droits de l'Église ».

Le ministre, un peu embarrassé, répondit d'abord au clergé westphalien (5 sept.) par un refus catégorique, enveloppé d'ailleurs des assurances les plus bienveillantes. Mais bientôt après (5 nov. 1879), il changea d'avis et publia un rescrit dans lequel la politique de M. de Falk était sinon condamnée, du moins atténuée. Il ordonna une enquête scolaire et fit entendre à ses fonctionnaires que, « dans les conjonctures présentes, on pouvait de nouveau confier l'enseignement religieux à un plus grand nombre de prêtres ». Evidemment l'ère de la persécution sectaire était close, et pour l'école elle-même un régime nouveau se préparait.

III

Durant les dix premières années qui suivirent la chute de M. de Falk, la législation scolaire du *Kulturkampf* subsista théoriquement, alors qu'on vit tomber la plupart des lois de mai. En pratique, néanmoins, les ministres y apportèrent de nombreux adoucissements. La loi de 1872 était rédigée de façon à laisser une grande latitude au gouvernement. Celui-ci pouvait à volonté ouvrir ou fermer l'école aux curés, leur retirer ou leur rendre la direction de l'enseignement religieux, voire même revenir aux inspecteurs ecclésiastiques. Il usa largement de ces dispositions législatives qui lui permettaient à la fois de tranquilliser les populations catholiques et d'exclure des écoles le clergé mal pensant. Beaucoup de curés reprirent l'inspection locale de l'école de leur paroisse; et si, en général, l'existence des inspecteurs de carrière interdisait le retour des inspecteurs de district ecclésiastiques, il y en eut cependant quelques-uns de nommés.

Les plaies se refermaient. Mais il est facile de voir que c'était là une tolérance plutôt que la reconnaissance d'un droit. La dictature ministérielle planait toujours comme une épée de Damoclès au-dessus des catholiques. Un changement de cabinet, une nouvelle évolution vers la gauche, un caprice du chancelier, remettaient tout en question. On était à la discrétion d'un homme, au lieu

d'avoir une garantie légale. C'est contre ces pouvoirs discrétionnaires que le centre s'insurgea, et c'est pour les supprimer qu'il demanda la loi scolaire promise par l'article 24 de la constitution de 1850.

Cette loi, il y avait quarante ans que la Prusse l'attendait et elle ne venait pas. Las d'attendre, les catholiques résolurent d'aller de l'avant. Le 1er septembre 1887, Windthorst disait, au congrès catholique de Trèves : « Le Sauveur a confié à son Église le soin d'enseigner la religion aux peuples. Ce droit est absolu et nous devons le revendiquer au sein de nos Assemblées législatives. N'y eût-il personne pour le faire, je suis prêt à prendre l'initiative et à présenter un projet de loi nettement formulé. » La Petite Excellence tint parole et, au mois de février 1888, elle déposa au bureau du Landtag, non pas une loi scolaire complète, mais une motion destinée à garantir aux catholiques l'enseignement religieux dans les écoles. La motion Windthorst contenait les quatre articles suivants :

« 1. Aux fonctions d'instituteurs ne peuvent être admises que des personnes contre lesquelles l'autorité de l'Église n'aura rien à objecter au point de vue ecclésiastique et religieux. Si un instituteur, une fois en place, laisse à désirer sous ce rapport, l'enseignement religieux devra lui être retiré.

« 2. L'autorité ecclésiastique, seule, a le droit de déterminer quels organes ont le droit d'enseigner la religion dans chaque école primaire.

« 3. Les prêtres chargés par l'autorité ecclésiastique de diriger l'enseignement religieux peuvent à leur gré enseigner eux-mêmes la religion conformément au programme, ou assister aux instructions religieuses de l'instituteur, intervenir et munir l'instituteur de prescriptions qu'il sera obligé de suivre.

« 4. Les autorités ecclésiastiques détermineront quels seront les livres à employer par l'instituteur et les élèves dans l'étude de la religion; elles indiqueront les exercices religieux à pratiquer, fixeront les matières du programme de l'enseignement religieux et leur répartition pour chaque classe. »

Dans ces quatre articles se trouvaient résumées toutes les revendications des catholiques, relatives à l'éducation religieuse du peuple. En les comparant aux *Ordonnances* de 1763 et de 1765, aux dispositions du *Landrecht* de 1794, aux engagements formels de la constitution de 1850, enfin à toutes les traditions scolaires de la Prusse, on constatera sans peine qu'ils ne contiennent aucune innovation. Ils passent simplement l'éponge sur les actes du ministère de Falk. La motion n'avait donc rien que de très naturel et de

très légitime. Un peu de bonne foi aurait suffi pour le faire reconnaître. Pourquoi faut-il ajouter que cet esprit de justice manquait encore à la majorité gouvernementale de cette époque? Les propositions de Windthorst furent accueillies par la presse anticatholique avec une hostilité très vive. Suivant leur habitude, les nationaux-libéraux les combattirent avec toute l'énergie que la haine religieuse prête aux flagorneries officielles. La *Gazette de Cologne* les traita d'exagération démesurée et refusa même de les prendre au sérieux. Les dissidents du libéralisme, les progressistes, ne paraissaient pas non plus disposés à soutenir leurs alliés de la veille, et l'organe de M. Richter s'efforça de mettre les quatre articles en contradiction avec la Constitution, invoquée par Windthorst. Les conservateurs libéraux, c'est-à-dire ceux qui étaient toujours de l'avis du chancelier, se traînèrent à la suite de M. de Benningsen. La *Post*, leur porte-voix, avait les yeux fixés sur la droite et elle avertit les frères orthodoxes de ne pas incliner vers le centre. « Si vos principes chrétiens, insinuait-elle, vous poussent à vous joindre aux catholiques, que votre patriotisme vous arrête sur cette pente fatale. » Ce qui revenait à dire : si vous voulez être soutenus aux prochaines élections, gardez-vous d'agir selon vos convictions. L'alternative était pénible, et la *Kreuzzeitung*, le grand organe conservateur, se sentait acculé dans une impasse difficile. Elle n'aimait pas être en opposition avec ses doctrines chrétiennes; et, d'autre part, perdre l'appui des frères libéraux eût été payer trop cher l'accomplissement d'un devoir de conscience. Les deux âmes qui habitent la poitrine de chaque conservateur chrétien étaient en lutte, et l'on pouvait prévoir que la victoire resterait à l'âme gouvernementale.

De quelque côté que les catholiques tournassent les regards, ils rencontraient des adversaires ou des indifférents, presque point d'amis.

Les sentiments hostiles se manifestèrent aussitôt que la motion Windthorst fut connue. L'échec du centre pouvait être considéré comme probable déjà au mois de mai. Quelques semaines plus tard, il fut certain. Tant que le prince de Bismarck ne s'était pas prononcé, le doute était possible. En jetant son épée dictatoriale dans l'un des plateaux de la balance, il pouvait la faire pencher du côté des catholiques. Y consentirait-il? On se le demandait, — les palinodies ne lui coûtaient pas, — lorsqu'au mois d'août, il prit la peine de renverser le château de cartes des illusions conservatrices. La *Norddeutsche* fut chargée de révéler la pensée secrète du maître. Elle remplit son message avec une franchise brutale. « Dans le pays de Frédéric le Grand, dit-elle, il est impossible

d'appliquer les principes scolaires de la motion Windthorst. Le centre le sait très bien ; mais son but est de verser de l'huile sur le feu assoupi du *Kulturkampf.* » Le refus était formel, comme le disait l'*Echo des Gegenwart.* Les catholiques étaient fixés sur le sort de leur projet de loi. On ne le discuta point pendant la session de 1888. Le centre le maintint, et son tour arriva, enfin, l'année suivante, le 27 février 1889.

La bataille s'annonçait ardente comme jamais. A part de très honorables exceptions, toutes les nuances du protestantisme s'étaient déclarées contre Windthorst. Les chefs les plus en vue du parti conservateur, Rauchhaupt, Stœcker, baron de Zedlitz, Kardorff, figuraient sur la liste des orateurs hostiles au centre. A ceux-ci s'étaient joints les progressistes Rickert et Virchow; et parmi les nationaux-libéraux, Gneist, Eynern, etc. Du côté de Windthorst, on devait entendre des *debatters* non moins brillants : Reichensperger, l'abbé Mosler, Mgr Stablewski [1]. Lieber et le protestant hanovrien Bruel étaient prêts à monter à la tribune pour soutenir la Petite Excellence !

Le feu fut ouvert par Windthorst. Son exposé juridique et historique de la question aurait persuadé une Chambre moins prévenue. « Nos revendications actuelles, s'écria-t-il en terminant, demeurent au-dessous de ce que nous possédions avant 1872. Rendez-nous le *statu quo*, et moi, pour ma part, j'en serai satisfait. J'insiste sur ce point; il faut que l'on sache que nous demandons moins que ce que nous avions avant le *Kulturkampf.* Or le système scolaire, antérieur à 1872, a suffi pour faire non seulement du peuple prussien, mais du peuple allemand, ce qu'il est aujourd'hui. C'est dans les écoles d'alors qu'ont été élevés les hommes qui ont rendu l'Allemagne grande, et je suppose que les résultats obtenus avant 1872, on les obtiendra encore en adoptant le même régime scolaire. Eh bien, en ce temps-là, la religion était à la base de l'éducation populaire. Elle ne l'est plus avec le système actuel, si ce n'est dans les limites que veut bien tracer la volonté ou le caprice ministériel. Une telle situation, nous ne pouvons la tolérer, et voilà pour quel motif nous avons présenté notre projet de loi. Il n'a point d'autre tendance. Je vous prie de le voter ou tout au moins de l'étudier, pour le voter ensuite l'année prochaine. »

Le pasteur Stœcker essaya de réfuter Windthorst. Il parla comme d'ordinaire avec une certaine véhémence, ce qui n'est pas toujours de l'éloquence. Au fond, il était, lui aussi, partisan de l'école

[1] Ce prélat a été nommé récemment archevêque de Posen, quoiqu'il soit Polonais et que le libéralisme allemand ait été hostile à toute candidature polonaise.

chrétienne; mais deux raisons le déterminèrent à combattre le centre. Stœcker était de ces conservateurs pour qui la volonté du chancelier constituait la loi et les prophètes. Ensuite il détestait Windthorst et tâchait de lui être le plus désagréable qu'il pouvait. Il n'en fallait pas davantage pour le faire paraître à la tribune.

Ce qu'il y avait de piquant, c'est qu'un protestant, M. Bruel, se chargea de donner la réplique au pasteur Stœcker. Cette réplique est un petit chef-d'œuvre de logique, de science, de fine ironie. « Le pasteur Stœcker, s'écria-t-il, a déclaré que son parti n'avait nulle envie de venir en aide au centre, chaque fois que celui-ci proposait une mesure favorable à l'Église catholique: il ne voulait pas « rendre service » aux catholiques. Eh bien! à supposer même qu'une loi serait dans l'intérêt du catholicisme, je me croirais obligé de l'appuyer et de « rendre service », parce que je représente ici les droits de tout le monde. » Puis l'orateur démontre que la motion Windthorst n'est pas moins nécessaire à l'Eglise protestante, qu'elle est conforme au droit constitutionnel et historique de la Prusse, comme au droit particulier des provinces annexées, telles que le Hanovre, que la loi de 1872 et le rescrit de 1876 ont violé ces droits. Il faut voir la contradiction et l'incohérence qu'il y a à faire de l'Etat le professeur de religion, puisque l'Etat sera obligé d'enseigner dans une école que la messe est la plus auguste des fonctions, dans l'autre qu'elle est une action idolâtrique; dans l'une que le Pape est le représentant infaillible de Dieu sur la terre, dans l'autre qu'il est l'antéchrist. » Au nom de la liberté de conscience, il faut effacer de la législation prussienne la loi de 1872 et se rallier à la motion Windthorst. « Vous pouvez, conclut M. Bruel, repousser cette motion par une forte majorité, vous ne la tuerez point; elle reviendra, car elle est fondée sur la liberté religieuse et placée sous la garantie de la constitution prussienne. »

Il était difficile, pour un protestant, de répondre au docteur Bruel. M. de Kardorff, qui le tenta, fut d'une faiblesse extrême. La confiance et la colère l'emportèrent dès les premiers mots. Il mit, — qu'on me passe le mot, — les pieds dans le plat, en cherchant dans l'arsenal du *Kulturkampf* la vieille thèse de l'*Empire évangélique*. Au mépris de toutes les conventions, il fit abstraction de 15 millions de catholiques allemands et nia la parité confessionnelle solennellement promise. Par cette distinction fâcheuse, il provoqua, de la part de Windthorst, des déclarations qui embarrassèrent singulièrement la droite et la gauche. « M. de Kardorff, dit la Petite Excellence, a prétendu que la Prusse était un État évangélique qui pouvait, à son gré, régler le régime scolaire des catholiques. — Un simple lapsus, objecte-t-on. — Mais les lapsus de ce genre prouvent

généralement ce qui se passe au fond du cœur. On ne les commet que quand on s'occupe tous les jours de telle ou telle pensée. Je tiens à le publier hautement devant toute l'Allemagne et au delà de nos frontières. Nous repoussons énergiquement la prétention d'un État prussien évangélique. La Prusse est un État mixte, et, s'il cesse de l'être, il ne conservera pas l'hégémonie en Allemagne. C'est tout juste, parce que le roi Frédéric-Guillaume IV a su régler les affaires religieuses avec tant de tact et inspirer une telle confiance à l'Allemagne, que la Prusse est arrivée à ce degré de grandeur. Détruisez l'œuvre de Frédéric-Guillaume et vous verrez les conséquences de votre acte. Croyez-vous donc que 15 millions de catholiques allemands soient disposés à accepter, en quelque manière, la suprématie d'un État exclusivement protestant? Jamais! »

Avant que ces paroles significatives ne fussent tombées des lèvres du grand *leader* catholique, la Chambre avait entendu une belle harangue de l'abbé Mosler, quelques déclarations assez plates des nationaux-libéraux Seyffart, van Eynern, et du progressiste Virchow, deux petits discours de Reichensperger et de Mgr Stablewski. Le ministre des cultes, M. de Gossler, intervint à son tour pour apporter à la tribune des chiffres et des explications destinés à montrer l'inutilité de la motion Windthorst. A l'en croire, tout était pour le mieux à l'école primaire en Prusse. « Les instituteurs catholiques, dit-il, sont élevés dans des écoles normales confessionnelles; l'instruction religieuse leur est donnée par des prêtres, et un commissaire épiscopal assiste à leur examen. Dans les écoles mêmes, — la plupart sont confessionnelles, les écoles simultanées disparaissant de plus en plus, — on n'autorise que des livres approuvés par l'évêque. Les matières de l'enseignement religieux sont distribuées comme le désirent les autorités ecclésiastiques. Dans les basses classes, le catéchisme et l'histoire de l'Église sont enseignés par l'instituteur; dans les classes supérieures, par un prêtre... Il ne faut pas perdre de vue les difficultés qui étaient à surmonter. Lorsque M. de Puttkammer est arrivé au ministère, la situation était très compliquée. Plus de 2000 prêtres étaient exclus de la direction de l'enseignement religieux. Aujourd'hui, cette exclusion ne pèse plus que sur 190, dont 140 dans le diocèse de Posen. Sur ces 140, la moitié, au moins, rentrera à l'école! » C'étaient là, incontestablement, des preuves manifestes de la pacification religieuse. On avait fait du chemin depuis le règne de M. de Falk. Mais, dans son discours final, Windthorst répondit au ministre avec beaucoup d'esprit : « J'admets que tout cela soit vrai, et je rends justice à votre bon vouloir. Mais garantissez-moi que vos principes de conduite seront toujours suivis par le ministre qui

sera à la place où vous êtes. Si vous ne le pouvez, permettez-moi de demander cette garantie à une loi. Aujourd'hui, nous vivons de l'aumône de votre faveur; nous ne savons combien de temps vous pourrez nous la continuer. Et puis je dois ajouter que, quelque plaisir qu'il y ait à obtenir une amabilité de vous, nous aimons mieux quand même avoir le droit d'exiger de vous ce que nous réclamons. »

Windthorst avait parlé admirablement. Il n'en fut pas moins vaincu. La motion fut repoussée à une très forte majorité. Le pasteur Stœcker, qui triomphait, ne put s'empêcher de renouveler contre la Petite Excellence le procédé héroïque de certain personnage de la fable. Il railla Windthorst, en appelant son discours « une cannonade spirituelle après une bataille complètement perdue ».

Perdue, elle l'était, en effet, pour le moment. Mais le centre ne s'en émut pas outre mesure, et Windthorst déclara même qu'il était très content de la journée. Il y a des défaites à travers lesquelles on entrevoit la victoire. Pendant tout le *Kulturkampf*, le centre n'a fait que perdre des batailles, et, en apparence, les canonnades retentissantes de Windthorst étaient toutes inutiles. Pourtant ce sont ces canonnades inutiles qui ont eu raison du chancelier de fer et du libéralisme. M. de Falk et le prince de Bismarck ne soupçonnaient pas, en 1875, que le centre contribuerait à leur chute et resterait maître de la place. De même, il y a trois ans, le pasteur Stœcker ne prévoyait pas qu'un autre ministre des cultes abonderait dans le sens de Windthorst et que lui-même deviendrait l'allié du centre. Il doit se dire aujourd'hui qu'il y a des « canonnades spirituelles », qui sont plus puissantes que les coalitions éphémères des partis politiques.

*
* *

« Un vote négatif de la majorité ne tuera pas la question, » avait dit le docteur Bruel, dans son discours du 27 février 1889. « Nous reviendrons à la charge, » s'étaient écriés tous les orateurs du centre. Libéraux et conservateurs souriaient de ces menaces, car ils croyaient bien avoir enterré tout projet de loi. Ils se faisaient illusion. Windthorst, qui disait que les crânes les plus réfractaires finissaient par céder aux coups de marteau, continua de frapper. Après les débats de la Chambre, la presse catholique reprit sa campagne et démontra, par des documents innombrables, qu'il régnait beaucoup d'arbitraire à l'école et qu'une loi était indispensable. Les faits qu'on révéla ne laissèrent pas subsister de doute à cet égard.

Il fallait remédier à de tels maux; l'opinion publique se manifesta dans ce sens. M. de Gossler, qui se sentait forcer la main, éprouva une irritation facile à comprendre. Il en voulut aux catholiques d'avoir soulevé ce problème et troublé la quiétude de son fromage scolaire. Assez vindicatif de sa nature, il résolut de se venger des catholiques, en les écrasant sous le projet de loi qu'ils avaient invoqué si inconsidérément. « Ils veulent une loi, pensait-il, pour échapper aux mesures purement administratives; on leur en donnera une qui leur fera regretter le régime des pouvoirs discrétionnaires. » Au commencement de novembre 1890, il déposa au bureau de la Chambre un projet de loi digne de M. de Falk. Quand le texte fut publié, ce fut à travers l'Allemagne catholique un douloureux étonnement, dont on eut de la peine à se remettre. Une déception cruelle venait renverser les plus chères espérances des catholiques et détruire dans son germe l'optimisme qu'avaient fait naître les généreuses initiatives de Guillaume II et les amabilités de M. de Caprivi. On attendait une loi de concorde et d'apaisement, M. de Gossler répondit « par la plus violente des déclarations de guerre », suivant le mot de la *Germania*. Tous les journaux catholiques considérèrent le projet de loi comme une reprise des hostilités, et avec raison. En effet, il était aussi odieux que tout ce qu'avait inventé le *Kulturkampf*, ou plutôt c'était la législation du *Kulturkampf* aggravée par de nouvelles perfidies. Plusieurs des mesures législatives et administratives des années 1872, 1875, 1876 avaient eu un caractère purement transitoire, de l'aveu même de leurs auteurs. M. de Gossler adopta ce qu'avait décrété M. de Falk, mais en le rendant définitif.

Pour éviter des redites, je ne signalerai que certains points de la loi Gossler.

« 1. L'école populaire a pour but de donner à la jeunesse une formation *religieuse*, morale et patriotique par l'instruction et l'éducation.

« 2. Les matières de l'enseignement sont la *religion*, la langue allemande, etc.

« 12. En établissant des écoles, on tiendra compte, autant que possible, de la confessionnalité.

« Tout enfant, en principe, doit recevoir l'instruction religieuse conforme à sa confession. Dans les écoles mixtes, on tâchera de soigner pour l'enseignement religieux de chaque culte, lorsque le nombre des enfants d'une confession n'est pas au-dessous de seize.

« 15. Les enfants appartenant à une confession dépassent-ils le nombre de soixante? L'autorité compétente *peut* créer une école spéciale pour eux.

« 16. L'enseignement religieux dechaque confession doit être donné conformément aux doctrines de cette confession.

« 17. L'instruction religieuse à l'école primaire est dirigée par les confessions respectives. Par conséquent 1° l'introduction de nouveaux programmes relatifs à l'enseignement religieux se fait de concert avec les organes de chaque confession; 2° Avant d'introduire de nouveaux livres, information sera prise auprès des autorités ecclésiastiques pour savoir si elles n'ont rien à redire aux doctrines contenues dans ces livres; 3° Les ecclésiastiques chargés par leurs supérieurs de l'enseignement religieux auront le droit d'assister au cours d'instruction religieuse de l'instituteur, d'intervenir par des questions qui leur permettent de vérifier la rectitude de la doctrine et les progrès des élèves. »

Le lecteur français, habitué à l'école athée et à l'enseignement antichrétien, trouvera peut-être cette loi très acceptable. Les catholiques allemands, qui tiennent à être maîtres de l'éducation religieuse de leurs enfants, la considéraient, au contraire, comme une violation de leurs droits et une tentative de protestantisation. Ils n'avaient pas tout à fait tort. Leurs adversaires avaient fait entendre assez clairement qu'ils voulaient exploiter l'école contre eux. Dans une harangue célèbre, Bismarck avait déclaré, en 1875, que sa politique scolaire serait une politique d'*agression*. Les lois de mai échouaient visiblement; le chancelier espérait être plus heureux sur le terrain de l'école. Avec des tempéraments divers, les successeurs de M. de Falk, M. de Puttkammer et M. de Gossler, poursuivirent encore cette campagne *agressive*, au moment où la presse officielle chantait les douceurs de la pacification religieuse, et où Bismarck traitait le Pape de *sire* et le choisissait comme arbitre dans l'affaire des Carolines. Il fallait l'œil exercé des chefs du centre pour découvrir le plan gouvernemental et démasquer le loup ravisseur sous la toison de l'innocente brebis.

Le loup y était et il montrait griffes et dents : ce qui se dégage nettement du projet de loi, c'est la monopolisation complète de l'éducation populaire. Dans l'école de M. de Gossler, l'Etat est tout, la famille, la commune, l'Eglise, rien ou presque rien. Le comité scolaire, dont fait partie le clergé, est soumis à une bureaucratie supérieure qui est, en définitive, maîtresse absolue de l'école. L'Etat enseigne tout, même la religion. L'Eglise n'a qu'un droit de contrôle très restreint sur l'enseignement religieux. Elle n'a même pas le droit de *veto* en dernière instance, et c'est l'Etat qui décide si tel enseignement est conforme ou non à la doctrine catholique. Le catéchisme est enseigné, au nom de l'Etat, par des instituteurs formés et choisis exclusivement par l'Etat. Dans le cas où le curé

et l'instituteur ne seraient pas d'accord sur un point doctrinal, le ministre des cultes, auquel il faut en référer, donnera la solution, et le curé devra s'y soumettre sous peine de sortir de la légalité.

Par ce qu'il tait, le projet de loi de M. de Gossler n'est pas moins dangereux. Il ne dit pas à quelle confession l'instituteur doit appartenir : l'Église n'a aucune garantie à cet égard. Il n'exclut pas suffisamment l'extension des écoles simultanées; il ne supprime pas la loi de surveillance de 1872; il n'assure qu'un rôle très secondaire au clergé dans l'organisation scolaire.

Enfin, pour bien marquer le caractère dictatorial de sa loi, M. de Gossler couronnait son système, en confisquant les fonds ecclésiastiques destinés aux écoles.

La *Germania* disait avec raison qu'au plus fort du *Kulturkampf*, le gouvernement n'avait jamais proposé une loi aussi contraire aux principes de l'Église catholique. L'émotion fut si grande dans le pays, que l'épiscopat se réunit à Cologne et rédigea un Mémoire qui fut adressé au ministre des cultes.

C'est au milieu de cette agitation que, le 5 décembre 1890, le projet ministériel vint à être discuté à la Chambre des députés. M. de Gossler exposa les principes auxquels il avait obéi en rédigeant sa loi, et se défendit d'avoir fait la place trop belle à l'influence bureaucratique. Son exposé pâle, parfois obscur et indécis, indiquait assez à quelle mauvaise besogne il s'était attelé. Bruel, qui lui répondit, fit la pleine lumière. Il démontra que la loi ne donnait nullement ce que promettait la constitution, et qu'au point de vue de l'éducation religieuse, elle n'offrait à l'Église qu'une garantie illusoire. Reichensperger, qui prit la parole après le national libéral Seyffart, prouva à son tour, dans un discours très savant que la loi Gossler contredisait la constitution. Personne n'était plus à même de fournir cette preuve que lui, le vétéran du Parlement de 1848. N'avait-il pas pris une part très active aux débats de l'Assemblée d'où est sortie la constitution? Après ce discours magistral, les amplifications et les plaisanteries de Wessel, de Zelle, de Friedberg, ne présentaient plus aucun intérêt. La première bataille était livrée.

Le lendemain (6 décembre), la lutte fut ouverte par un discours de Mgr Stablewski, qui s'étendit sur les conséquences funestes d'une telle loi. Buch, qui parla ensuite au nom des conservateurs, ne fut ni chaud ni froid, tout en cherchant à être l'un et l'autre. Ses amis veulent la loi et ils ne la veulent pas. Elle leur déplaît sous bien des rapports, mais on n'aimerait pas être désagréable au gouvernement. L'éloquent député de droite déclara toutefois assez catégoriquement que le rôle assigné au clergé dans la direction de

l'école lui semblait une *diminutio capitis*. Mais voici Windthorst, qui intervient dans la discussion. La Petite Excellence se prononce avec beaucoup de netteté. « Sous sa forme présente, dit-elle, la loi est inacceptable. A mon sens, elle n'est qu'une tentative pour ébranler l'Église catholique dans son essence et dans ses fondements. » Et ce qu'il avance, le *leader* catholique le corrobore par des faits et des raisons d'une grande force. Il résuma sa pensée dans une déclaration qui produisit une profonde sensation en Allemagne. « Si cette loi est votée, dit-il, c'est en vain que nous aurons soutenu le *Kulturkampf*. Par l'école qu'on veut créer, et grâce aux dispositions de ceux qui auront à la faire marcher, à la surveiller, à la diriger, l'Eglise catholique sera amenée au point où devaient la conduire les lois persécutrices. Et c'est ce que nous ne pouvons et nous ne voulons pas tolérer. Avec l'aide de Dieu, nous repousserons également ce nouvel assaut, et j'espère que nous aurons de notre côté toutes les âmes droites et honnêtes de cette Chambre. »

Il était toujours scabreux de répliquer à Windthorst. Dans cette circonstance, M. de Gossler fut particulièrement embarrassé. Il esquiva la question, et pour cacher son jeu, il fut aussi melliflu, aussi modeste que possible. Olzen, Hergenhahn, le baron de Zedlitz, le soutinrent par des discours médiocres, n'apportant aucun élément nouveau à la discussion. Le projet de loi fut renvoyé à une commission de 28 membres.

Réussirait-on à l'améliorer au point de le faire accepter par les catholiques? L'entreprise eût été difficile, car il eût fallu en chasser l'esprit qui l'avait inspiré, en d'autre termes, substituer un autre projet à celui de M. de Gossler. Comme le centre seul ne pouvait pas non plus le faire échouer, la résistance des catholiques devait être désespérée au sein de la commission. Quelque ardue que pût être la tâche, elle ne fut pas au-dessus de la volonté de Windthorst.

Ce fut une des plus belles campagnes de l'illustre octogénaire. Il se montra infatigable. Dès neuf heures du matin, il fut sur la brèche jusqu'à onze heures du soir, paraissant successivement aux réunions privées du centre, aux séances plénières du Landtag et du Reichstag, aux séances de la commission scolaire, parlant partout, prêtant partout l'attention la plus soutenue à ce qui se disait. Durant les vingt-neuf séances que la commission consacra au projet de loi scolaire, il proposa maints amendements, et fit des prodiges d'éloquence. Conservateurs et libéraux repoussèrent ses propositions. A en juger superficiellement, il était écrasé dans ce duel inégal de cinq contre un. Mais les apparences sont trompeuses.

Si elles laissèrent la commission indifférente, les paroles de Windthorst agirent puissamment sur l'empereur et sur le chancelier : le projet de loi fut renvoyé aux calendes grecques.

Windthorst l'avait emporté une fois de plus. Hélas! ce dernier coup de collier avait brisé les ressorts de son être. Le vaillant des vaillants est mort pour l'école chrétienne, dont la pensée le poursuivait encore dans le délire de l'agonie!

Le projet de loi scolaire, qui coûta la vie à Windthorst, tua aussi son auteur. M. de Gossler quitta le ministère des cultes, peut-être avec le regret d'avoir manqué une occasion excellente de rendre service à sa patrie.

*
* *

Avec son successeur, M. le comte de Zedlitz, les chances de l'école chrétienne augmentèrent dans une notable mesure. Le nouveau ministre des cultes est, en effet, un convaincu, un croyant. On pouvait être certain que s'il présentait un projet de loi scolaire, l'influence religieuse serait fortifiée à l'école. Il était d'autant plus facile à M. de Zedlitz de virer de bord que la démoralisation croissante de ces derniers temps inclinait visiblement l'empereur vers une réaction chrétienne. Berlin a été récemment le théâtre de crimes et de spectacles monstrueux qui coïncidaient, d'autre part, avec de nombreuses escroqueries de la haute finance. En rapprochant ces faits de l'expansion rapide du socialisme, les âmes honnêtes devaient se dire avec Hamlet :

Something is rotten in the State of Danemark!

Ce quelque chose de pourri, c'était avant tout l'éducation publique faussée et pervertie par le régime de M. de Falk. Pour s'en convaincre, il suffirait d'examiner à quelle génération appartenait la plupart des scélérats dont les crimes et la dépravation épouvantaient la capitale. Ces *Struggler for life* étaient presque tous sortis des écoles d'où l'on avait expulsé les inspecteurs ecclésiastiques et le christianisme. La conclusion s'imposait. Il fallait atteindre à la racine du mal et assurer de nouveau à la jeunesse une éducation capable de former la conscience et d'élever le cœur. Ce fut la pensée de l'empereur, ce fut celle du chancelier. Fort de ce double appui, M. de Zedlitz se mit à l'œuvre, et rédigea son projet de loi qui devait rendre l'école populaire vraiment chrétienne.

La seule annonce de cette loi souleva une tempête dans les milieux libéraux de la Prusse. Quand le texte fut connu, il y eut des explosions d'indignation, des cris de colère, des menaces et des pronostics terribles, une véritable révolution... sur le papier. Cette

émotion était-elle justifiée, ou bien, comme on l'a dit, n'était-elle qu'un prétexte, un complot politique, une sorte de chantage libéral? Un coup d'œil rapide jeté sur la loi nous permettra de nous orienter dans la question. M. de Zedlitz a conservé du projet de loi Gossler tout ce qu'il renfermait de bon au point de vue de la confessionnalité de l'école. Je me dispenserai donc de reproduire ces parties, me contentant d'indiquer les améliorations qu'il y a apportées.

La principale de ces améliorations concerne la formation des instituteurs. — Les écoles normales sont confessionnelles. Directeur [1] et maîtres doivent appartenir à la confession des élèves (§ 105). Le commissaire ecclésiastique a le droit, en tout temps, de prendre connaissance de l'enseignement religieux des écoles normales (§ 110). — A l'examen qui a lieu dans ces écoles à la fin de chaque année assiste le commissaire ecclésiastique, qui a le droit de vote. Un candidat que le commissaire juge impropre à l'enseignement religieux peut obtenir quand même le certificat d'aptitude, mais n'est pas autorisé à enseigner la religion (§ 112). — On voit que M. de Zedlitz accorde à l'Église une certaine influence sur l'éducation des instituteurs. Si son projet reste bien en deçà de la motion Windthorst, il est incomparablement préférable à celui de M. de Gossler. M. de Zedlitz renonce également à la confiscation des fonds ecclésiastiques scolaires et accorde la liberté d'enseignement. Enfin, dans le comité scolaire de chaque école, il assigne le second rang au prêtre chargé de la direction de l'enseignement religieux, lorsque ce prêtre n'est pas inspecteur local. S'il est inspecteur local, il occupe naturellement le premier rang [2].

Le ministre des cultes organise donc véritablement l'école confessionnelle. Mais il est à remarquer, — et j'insiste sur ce point, — que son projet de loi n'est en quelque sorte que la codification de ce qui se pratique actuellement et par conséquent il ne rétablit pas le *statu quo* antérieur à 1872. L'inspecteur local n'est pas

[1] Règle générale, les directeurs des écoles normales catholiques sont des prêtres. Détail intéressant à noter, le directeur de l'école normale de Metz est également un prêtre. Est-ce que nos journaux républicains et radicaux ont jamais relevé ce fait?

[2] Je m'empresse d'ajouter que les *curés* et les *pasteurs* sont de nouveau partout inspecteurs locaux. On ne cite que peu d'exceptions. Lorsque le gouvernement retire l'inspection locale à un curé, il cherche toujours à la confier à un curé du voisinage. On est donc revenu, sous ce rapport, aux vraies traditions prussiennes. Il n'en est pas de même des inspecteurs de district. Il n'y a que de très rares archiprêtres qui soient inspecteurs de district. Quant aux surintendants protestants, ils ont conservé très souvent cette charge.

nécessairement le curé, et l'inspecteur de district peut-être juif ou vieux-catholique : on ne se préoccupe pas de ses croyances.

Les libéraux le savaient, ce qui ne les a pas empêchés de pousser des cris de paon.

« Feu M. Muller, glapissait la *Freissinnige*, ressuscite avec M. Zedlitz! » — « Le projet de loi respire l'esprit des Muller et des Raumer, » ajouta la *Vossische*. Les nationaux-libéraux ne se montrèrent pas moins hostiles. C'était à qui invectiverait avec le plus de véhémence. L'impatience d'en venir aux mains était si vive, qu'on ne pouvait attendre le jour de la discussion. On le devança. Le 21 janvier Rickert, interrompit tout à coup son discours financier pour se jeter dans la question scolaire. D'autres imitèrent son exemple. Il en fut de même le lendemain. Le chancelier de Caprivi et le comte de Zedlitz tinrent fièrement tête à ces escarmouches de la gauche et leur attitude décidée fut de bon augure.

Le 25 janvier, la bataille s'engagea sur toute la ligne. Ce fut une véritable bataille de Huns, suivant le mot de Stœcker, puisqu'elle dura sept jours. Que d'admirables coups d'épée furent portés! quels prodiges de valeur d'une part et quels excès de fureur de l'autre! Et pendant qu'au Landtag se poursuivaient ces combats homériques, M. de Benningsen, le chef des nationaux-libéraux, renouvelait au Reichstag *la scène du Ruttli*, — l'expression est de M. de Zedlitz, — et appelait de ses vœux une grande coalition libérale. En vérité, depuis vingt ans, les annales parlementaires n'avaient pas eu à enregistrer un événement politique de cette gravité. On sentait que la Prusse était arrivée à un tournant de l'histoire décisif pour l'avenir du pays. Le chancelier a merveilleusement caractérisé la nature de la lutte en disant au milieu d'un tumulte indescriptible : « La lutte est engagée non pas entre le catholicisme et le protestantisme, mais entre le christianisme et l'athéisme. »

Dès le premier jour de la bataille, la droite et le centre prirent vaillamment la défense du projet de loi ministériel. M. de Buch revendiqua l'école confessionnelle au nom de tous les conservateurs, détruisant ainsi la dernière lueur d'espérance des libéraux. « Ils sont tous d'accord, écrivit mélancoliquement la *Nationllib. Correspondenz*, les Stœcker et les de Hammerstein, les Rauchhaupt et les Limburg-Stirum : l'école prussienne s'en ressentira jusque dans les moelles. » Reichensperger, qui répondit ensuite au libéral Ennecerus, dévoila les intrigues d'une certaine presse et adressa aux Juifs un avertissement qui fit sensation. « Qu'ils prennent garde à eux, s'écria le Nestor du centre, la patience du peuple

chrétien pourrait à la fin se lasser, et alors se produiraient des éventualités que je ne veux pas caractériser davantage. *Fata viam invenient*, s'ils persistent dans cette voie. Dans les années 50, c'est moi seul qui ait empêché la suppression de l'égalité civile et politique des Juifs. Vous savez comment ils nous ont témoigné leur reconnaissance. Mais je répète mon avertissement; les choses pourraient tourner autrement que ces messieurs ne le pensent. » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements par la droite et le centre. Non moins applaudi fut le discours du ministre des cultes, qui se révéla comme un *debater* de premier ordre. Les libéraux étaient atterrés. « Il n'y a rien à faire avec cet homme, » soupira le *Berliner Tagblatt*. Et en effet, l'école confessionnelle triomphait à la Chambre.

Les libéraux essayèrent de prendre leur revanche le lendemain. Ennecerus avait été pitoyable, Eugène Richter fut très brillant; il débita ses sophismes et distribua ses coups de boutoir avec une verve endiablée. Habile comme il l'est, il se garda bien de réfuter le discours de la veille et celui de l'abbé Dauzenberger, qui l'avait précédé à la tribune. Il préféra faire appel à toutes les figures de la rhétorique libérale, sans exclure la menace. « Si la majorité cléricale, s'écria-t-il, passe outre, alors commencera un nouveau *Kulturkampf*; nous imiterons l'opiniâtreté du centre et nous n'aurons de cesse que la loi n'ait disparu du code. » Le mouvement oratoire était superbe; mais on sait que les menaces libérales tombent même devant les grasses prébendes. Stœcker répondit avec raison : « Nous ne craignons pas le *Kulturkampf* dont vous voudriez nous effrayer. On ne lutte pas pour ce qui n'existe pas. » Stœcker et le ministre des cultes furent très éloquents et diminuèrent sensiblement l'effet produit par la harangue de Richter. La séance du 28 janvier fut remplie en grande partie par un magnifique discours de M. Porsch. Cet orateur a été le disciple de prédilection, « le lieutenant » de Windthorst. Il a hérité du maître la vigueur dialectique, l'élévation de la pensée, la clarté et la précision du style, avec l'humour en moins, et le souffle et une certaine chaleur en plus. On le considère comme l'un des chefs les plus éminents du centre, et comme le Windthorst de l'avenir. Son discours, dont d'innombrables exemplaires viennent d'être répandus en Allemagne, a été écrasant pour les libéraux. Aussi étaient-ils nerveux, et quand le terrible M. de Eynern monta à la tribune, il ne trouva rien de mieux que d'agacer le ministre des cultes par des coups d'épingle. Bien mal lui en prit. M. de Zedlitz le rabroua avec une vivacité qui troubla la gauche et enleva à M. de Eynern toute velléité de recommencer. Le baron de Hammerstein, qui parla

après le ministre, confirma en termes excellents ce qu'avaient dit ses collègues de la droite et repoussa tout entente avec le libéralisme.

... Et la bataille des Huns continuait toujours. La séance du 29 s'ouvrit par un discours de Virchow. L'illustre savant, qui ne croit ni en Dieu ni au monde surnaturel, trouva mauvais que l'on voulût donner une éducation chrétienne à l'enfance. Il exhala son fiel contre les catholiques et les conservateurs, contre les frères ignorantins et l'orthodoxie protestante. Par contre, il fit l'éloge du prince de Bismarck[1] et de la morale des sauvages. On voit qu'un professeur allemand est capable de bien des choses. Virchow, qui était visiblement satisfait de son discours, ne se doutait pas que, par ses élucubrations haineuses, il venait de rendre un grand service à la cause de l'école chrétienne. Il fit intervenir le chancelier dans le débat. Or le comte de Caprivi porta aux nationaux-libéraux un coup redoutable. Son discours est une admirable profession de foi chrétienne et une déclaration de guerre à l'athéisme. « Nous sommes menacés de l'athéisme », s'écria-t-il, et il affirma solennellement qu'il voulait combattre ce fléau par l'école confessionnelle. Si le professeur athée avait pu prévoir cette apostrophe, il est probable qu'il aurait mis une sourdine à son insolence. Par sa provocation maladroite, il a peut-être définitivement perdu la cause du libéralisme incrédule. Le député du centre, Rintelen, corrobora la thèse de M. de Caprivi en montrant, par de nombreux arguments, les conséquences funestes de l'école neutre, et en dépeignant d'une manière saisissante les visées et les indulgences de la morale nouvelle. Après cette double « canonnade », les petites colères du baron de Zedlitz-Neukirchen et de Friedberg ne présentaient plus aucun intérêt.

La séance du lendemain, — la dernière, — fut rendue piquante par le duel des deux pasteurs protestants, Stœcker, le champion de l'orthodoxie, et Knoercke, le représentant du protestantisme libéral. Le premier parla avec une grande supériorité du *Geisterkampf* (bataille des esprits) qui s'était engagé à propos de la question scolaire. Knoercke se défendit de favoriser l'athéisme et le socialisme. A l'entendre, l'école chrétienne serait impuissante à arrêter

[1] Par je ne sais quelle bizarrerie du sort, les progressistes, qui avaient voué à Bismarck une haine éternelle, chantent maintenant les louanges du grand homme. Il leur avait si souvent donné les étrivières que cette évolution étonne un peu. Mais le projet de loi scolaire a tout bouleversé en Prusse et porté le dernier coup à l'œuvre de Bismarck, en détruisant définitivement la majorité du *Cartel*, c'est-à-dire l'alliance hybride de la gauche et de la droite.

la révolution. Les chefs des socialistes auraient reçu une éducation foncièrement catholique, etc. Avec d'aussi piètres raisons, il était difficile d'ébranler la majorité. Le chancelier et le ministre des cultes prirent une dernière fois la parole pour maintenir toutes leurs affirmations des jours précédents, et le projet de loi fut renvoyé à une commission de vingt-huit membres. Les belligérants se quittèrent, se promettant de reprendre la lutte au sein de la commission scolaire.

*
* *

Lorsqu'en 1848 le prince de Prusse eut terrassé l'insurrection badoise, il déclara à une députation de la Chambre qu'à ses yeux « la cause la plus profonde de la révolution politique et sociale du grand-duché de Bade résidait dans la déchristianisation de l'école. » Trente ans plus tard, ce même prince qui s'appelait alors Guillaume Ier, faillit être victime d'un attentat socialiste, et saisissant aussitôt le lien étroit qui rattache le mouvement révolutionnaire à l'athéisme théorique, il proclama hautement qu'il fallait « rendre et conserver la religion au peuple ».

Le petit-fils partage les vues que l'illustre aïeul avait exprimées devant le pays au début et à la fin de sa longue carrière. Guillaume II est chrétien et il a fait comprendre par une série de réformes et de déclarations qu'il voulait garder intact le patrimoine religieux de ses ancêtres. L'école confessionnelle est l'un des biens les plus précieux de ce patrimoine. Le jeune souverain y tient par-dessus tout, comme le prouvent les discours de ses fidèles paladins, le comte de Caprivi et le comte de Zedlitz. Dans ces conditions, il semble que l'issue de la grande bataille scolaire ne saurait être douteuse. Le projet de loi sortira de la commission sans subir de changement essentiel. D'autant plus que la majorité lui est acquise à la commission, comme au Parlement. Sur les vingt-huit membres de la commission, il y en a seize (conservateurs, centre, polonais) qui sont favorables au projet ministériel, entre autres le président, M. le comte Clairon d'Haussonville. Il n'en faut pas davantage pour assurer la victoire à M. de Zedlitz.

On a dit, dans ces derniers temps, que Guillaume II négociait un rapprochement entre la gauche et la droite, qu'il désirait obtenir des uns et des autres les concessions réciproques qui rendraient l'entente possible. Ce serait chercher la quadrature du cercle. Un projet de loi scolaire qui donnerait satisfaction aux nationaux-libéraux ne conviendrait plus au centre. En concluant un pacte avec le parti de Benningsen, on renoncerait par le fait même à

l'appui des catholiques. On reviendrait ainsi au Cartel du prince de Bismarck qui a fait le *Kulturkampf*. Cet instrument fragile, on le sait, s'est brisé entre les doigts du chancelier de fer. Est-il probable que M. de Caprivi veuille passer par les mêmes expériences et les mêmes errements? Renoncera-t-il à l'amitié du centre sans lequel il lui est impossible de faire triompher au Reichstag sa politique économique et sociale? Lâchera-t-il la réalité pour l'ombre fuyante? Se jettera-t-il, pour faire plaisir aux libéraux, dans les périls d'un nouveau *Kulturkampf?* Car il ne peut se faire illusion, si malgré toutes les apparences, la faiblesse de la droite donnait gain de cause aux nationaux-libéraux, les catholiques résisteront jusqu'au martyre, comme sous le règne des lois de mai. M. de Caprivi est trop fin, trop diplomate pour s'exposer à de pareilles complications. Il est surtout trop bon chrétien et trop fier de sa parole. Il a pris vaillamment en mains la cause de l'école chrétienne en face de laquelle il a montré l'école athée. Il ne se déjugera pas, il ne fera pas violence à ses principes religieux. Quelle que soit l'attitude des libéraux, le chancelier et le ministre des cultes ne permettront pas que le projet de loi scolaire soit modifié dans le sens de la neutralité.

La discussion se poursuit lentement au sein de la commission sans incident particulier. Le *Moniteur de Rome* croit à une capitulation probable des nationaux-libéraux « gorgés de bénéfices et d'honneurs. » Qu'ils capitulent ou non, l'école populaire, qui est chrétienne en Prusse depuis plus d'un siècle, le restera aussi dans l'avenir. On ne sacrifiera pas le principe chrétien aux prétentions rationalistes du libéralisme. L'épisode du *Kulturkampf* ne deviendra jamais le régime stable dans un pays où le christianisme possède encore une si puissante vitalité. *Sit ut est aut non sit*, disait récemment la *Kreuzzeitung* en parlant du projet de loi de M. de Zedlitz. Ce sera aussi le dernier mot de la majorité de la commission, de la majorité de la Chambre, de la majorité du royaume.

L'abbé A. KANNENGIESER.

LA BELGIQUE FRANÇAISE

1795-1814

I

L'attention publique, dans ces derniers temps, s'est portée à plusieurs reprises vers la Belgique. Il est superflu de rappeler le mouvement de douloureuse sympathie qui a été général chez nous, lors de la disparition imprévue du jeune prince en qui la dynastie et la nation avaient mis leurs plus chères espérances. Tout récemment, le quatrième volume des Mémoires de Talleyrand, analysé ici même [1], nous a révélé le détail des longues et habiles négociations par lesquelles la France réussit à couvrir sa frontière du nord en faisant consacrer par l'Europe la neutralité belge.

Mais cette neutralité même, voilà bien des mois qu'à Paris comme à Berlin, on prétend qu'elle n'est plus qu'une hostilité déguisée. Depuis surtout que le gouvernement de Bruxelles a décidé de fortifier la vallée de la Meuse, les défiances ont redoublé de part et d'autre. En France notamment, on a beaucoup affirmé que les forts de Liège et de Namur avaient été construits à l'instigation du grand état-major allemand et devaient lui être remis dès la déclaration de guerre : il a fallu qu'un homme public considérable, le premier magistrat de la capitale, vînt démentir ces bruits dans une solennité officielle. — Ne signalons enfin que pour mémoire les plans de remaniement de la carte européenne, que chaque année voit éclore en grand nombre. La Belgique joue la plupart du temps un rôle important dans ces combinaisons, mais elle y perd presque toujours son indépendance, soit qu'il s'agisse de nous l'attribuer comme compensation des provinces perdues,

[1] Cf. l'article de M. Jean Darcy, dans le numéro du 10 décembre 1891.

soit qu'au contraire on veuille la donner à l'Allemagne en échange d'une restitution pacifique.

Si certains esprits ont pu envisager l'éventualité d'une annexion de la Belgique à la France, c'est que cette annexion a déjà eu lieu, à une époque relativement récente, et que vingt ans de domination française ont laissé des traces profondes dans le pays « d'outre-Quiévrain », comme on disait jadis. Il se trouve précisément que, sur le conseil d'un des maîtres de l'histoire contemporaine, nous étudions depuis quelque temps ces vingt années-là d'après les documents officiels et les correspondances administratives. En attendant le moment où nous pourrons offrir au public le fruit de nos recherches, nous avons pensé à résumer en quelques pages, pour les lecteurs du *Correspondant*, la situation de la Belgique et la conduite des autorités françaises sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. On voudra bien nous excuser si, empruntant la plupart des éléments de ce tableau à des sources inédites, nous renonçons néanmoins à un appareil de citations et de références qui nous semble aussi peu en rapport avec une analyse sommaire qu'avec un article de revue.

II

Nous ne nous arrêterons ici ni à l'insurrection des Belges contre les réformes religieuses et les velléités autocratiques de l'empereur Joseph II, ni à la conquête de leur pays par les armées de la Convention. Les événements de cette période ont été racontés en détail par l'historien Borgnet, et le grand ouvrage de M. Albert Sorel en contient un magistral résumé. Rappelons seulement que dès la fin de 1792, Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, occupa presque sans résistance la totalité des Pays-Bas. Il dut les évacuer quatre mois plus tard après avoir été battu à Neerwinden : la domination autrichienne fut rétablie, et le jeune empereur François II fit même à Bruxelles une entrée solennelle. Mais le 26 juin 1794, Jourdan triomphait de Cobourg à Fleurus, et les impériaux se retiraient, définitivement cette fois, par delà la Meuse et le Rhin.

Lors de la première invasion, les jacobins français, tout en répétant à satiété qu'ils voulaient « affranchir » les Belges, s'étaient soigneusement appliqués à contrarier leur désir de se constituer en État autonome. L'établissement des lois révolutionnaires, la mise en coupe réglée de ces riches provinces par les réquisitions et l'introduction des assignats, puis en fin de compte l'annexion ou plutôt, pour employer le langage du temps, la « réu-

nion » fondée sur un semblant de plébiscite, voilà le programme des agents officiels ou officieux qui ne tardèrent pas à inonder le pays et contre lesquels Dumouriez eut souvent à défendre la sécurité des habitants, leurs biens et leurs églises. Après Fleurus, le Comité de salut public laissa de côté tous les ménagements de forme et traita résolument la Belgique en terre conquise. Sous la direction de quelques conventionnels, une nuée de commissaires s'employa à confisquer le revenu des biens ecclésiastiques, emprisonner ou rançonner les aristocrates, travailler par la parole et les actes à la propagande révolutionnaire.

Au bout d'un an de ce régime, bien des Belges se prirent à penser que l'annexion officielle à la France serait encore un moindre mal, et les mettrait peut-être en possession de quelques garanties. Grâce à la lassitude des uns, à la timidité et à l'abstention des autres, on put provoquer des votes en faveur de la réunion. Mais ces vœux, presque partout émis par la minorité des citoyens, n'émanaient même pas de toutes les communes : des régions entières ne furent pas consultées, le Luxembourg par exemple et la Campine. La Convention n'en décida pas moins, sur le rapport de Merlin de Douai, de déclarer réunis à la France les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège (9 vendémiaire an IV, 1er octobre 1795). Le décret invoquait le sentiment des populations, mais le rapport affirmait avec une assurance digne des légistes de l'ancien régime que le droit de conquête suffisait à justifier cet accroissement de territoire. Quant à une cession de la part des anciens possesseurs, il n'en était pas question : la guerre durait toujours avec l'empereur, et le « tyran mitré » de Liège, réfugié à Erfurt, ne songeait pas à abandonner des droits qu'il devait faire valoir en vain à Rastadt et même à Vienne en 1815.

Un mois auparavant, le Comité de salut public, escomptant la décision de l'assemblée, avait réparti en neuf départements le pays conquis sur l'empereur et l'évêque de Liège, en y joignant des territoires régulièrement cédés par le roi de Prusse ou les états-généraux des Provinces-Unies. Cette division, provisoirement maintenue par la Convention, a duré autant que la domination française et lui a même survécu : car si les dénominations géographiques ou militaires ont fait place aux vieilles appellations traditionnelles ; si les négociations de Vienne et de Londres ont, contre le vœu des Belges, amené d'importantes rétrocessions à la Prusse et surtout à la Hollande, les neuf provinces d'aujourd'hui sont encore, à tout prendre, les neuf départements de 1795[1].

[1] Voici les noms de ces neuf départements : *Dyle*, chef-lieu Bruxelles

III

Le pays une fois annexé et distribué en circonscriptions analogues à celles de l'ancienne France, le premier soin qui s'imposait était de faire succéder une administration régulière à la domination des conventionnels, des généraux et des agents du Comité de salut public. Une nouvelle constitution allait précisément entrer en vigueur dans toute l'étendue du territoire français : celle de l'an III, qui mettait à tous les degrés le pouvoir entre les mains de collectivités élues, depuis le Directoire exécutif à la tête du gouvernement central jusqu'aux municipalités de canton, chargées de grouper et, dans une certaine mesure, d'absorber les communes rurales. La conséquence logique de l'annexion était de convoquer les comices électoraux dans les départements belges comme dans les autres, et, de faire participer leurs habitants aux droits reconnus à tous les Français.

Telles étaient en effet les dispositions du projet soumis à la Convention. Mais un représentant qui revenait de Belgique, Lefebvre (de Nantes), fit valoir que la Révolution y comptait encore de puissants adversaires, et que ceux-ci ne manqueraient pas d'exercer une funeste influence dans le scrutin. L'Assemblée se laissa convaincre, et par le même décret qui reconnaissait aux Belges le droit de disposer de leurs destinées, elle les déclara provisoirement incapables de se choisir des représentants et des administrateurs, confiant aux agents du gouvernement le soin de désigner toutes les autorités. En même temps, dans une pensée de ménagement, on décidait que les lois françaises ne seraient exécutoires dans les neuf départements qu'en vertu de promulgations spéciales et successives.

La nomination des fonctionnaires de tout ordre fut confiée pendant quelques semaines à deux conventionnels, Pérès et Portiez (de l'Oise), puis à un commissaire unique, ancien membre de la Constituante, ami et protégé de Merlin; il se nommait Bouteville.

La tâche demeura relativement aisée tant qu'il s'agit de pourvoir aux places les plus importantes, auxquelles une rétribution était attachée. Les neuf commissaires centraux du Directoire furent des Belges connus pour leurs opinions exaltées ou des agents français du temps de la conquête : un seul d'entre eux a vu son nom

(Brabant); *Escaut,* chef-lieu Gand (Flandre Orientale); *Forêts,* chef-lieu Luxembourg (Luxembourg); *Jemmapes,* chef-lieu Mons (Hainaut); *Lys,* chef-lieu Bruges (Flandre Occidentale); *Meuse Inférieure,* chef-lieu Maestricht (Limbourg); *Deux-Nèthes,* chef-lieu Anvers (Anvers); *Ourte,* chef-lieu Liège (Liège); *Sambre-et-Meuse,* chef-lieu Namur (Namur).

échapper à l'oubli, Lambrecht, ancien professeur à Louvain, rallié jadis aux prétentions de Joseph II, plus tard opposant muet sur les bancs du sénat impérial et rédacteur de l'acte de déchéance de Napoléon. Les administrations *centrales* ou de département, invariablement composées de cinq membres et réunissant aux attributions de nos conseils généraux et de nos conseils de préfecture la plupart de celles des préfets, comprirent partout un ou deux Belges et une majorité de Français venus à la suite des armées. Les délicates fonctions de commissaires du Directoire dans les cantons furent le lot de jacobins subalternes, d'officiers fatigués du service actif, d'aventuriers accourus lors de l'invasion pour arracher une part du butin. Les emplois judiciaires furent les moins mal distribués.

Mais où les difficultés commencèrent, ce fut quand il fallut former les administrations municipales, dont les membres ne pouvaient, aux termes de la loi, recevoir aucune indemnité. Ces fonctions étaient onéreuses surtout dans les campagnes, car tous les cinq jours le délégué ou l'*agent* de chaque commune devait aller délibérer avec ses collègues au chef-lieu du canton. Dans les villes même, le voisinage des autorités supérieures et la multiplicité des séances décourageaient les bonnes volontés. La gratuité d'ailleurs était contraire aux traditions locales. Tous les moyens furent mis en œuvre, depuis la persuasion jusqu'à la contrainte : à Gand, comme les citoyens désignés pour faire partie de la municipalité s'obstinaient dans leur refus, l'administration centrale prit un arrêté qui les condamnait à recevoir chez eux des garnisaires, à payer une amende et à voir grossir pour chaque jour de retard le nombre des soldats comme le chiffre de l'amende : le succès fut immédiat, et le ministre informé ne protesta que pour la forme. Au moment où les autorités municipales commençaient enfin à s'organiser, la fête du 21 janvier, avec le serment obligatoire de haine à la royauté, vint tout remettre en question : arrière-pensées politiques, scrupules religieux, peur de se compromettre dans l'éventualité d'un retour offensif des Autrichiens, bien des motifs vivement sentis et naïvement exprimés multiplièrent les démissions. Plus d'un an après l'annexion, bon nombre de communes n'avaient pas encore d'administration régulière.

En Belgique comme partout, le Directoire fut une époque de détresse financière et d'attentats contre la sécurité publique. Les rues des grandes villes, non éclairées faute de fonds, étaient le théâtre de fréquentes attaques nocturnes, tandis que des bandes de *garrotteurs* ou de *chauffeurs* terrorisaient les campagnes : ces brigands masqués envahissaient les maisons isolées et torturaient

les habitants jusqu'à ce que ceux-ci eussent livré le secret de la cachette où ils avaient déposé leur argent.

La question religieuse se présentait dans les neuf départements avec une gravité toute particulière. Lors des deux conquêtes, on avait fait main basse sur les vases sacrés, mutilé des objets d'art, démoli même un certain nombre d'églises, comme la cathédrale de Liège. Mais, en fait, un clergé séculier nombreux, influent, respecté, exerçait publiquement ses fonctions; les couvents d'hommes et de femmes, que Joseph II avait si mal réussi à réduire, conservaient tous leurs pensionnaires. La différence était profonde avec l'ancienne France, où le catholicisme avait été successivement en butte au schisme, à la proscription, aux massacres et à la Terreur

En dépit des instances de quelques impatients, Bouteville fit comprendre au Directoire qu'il était indispensable de procéder par étapes. Une loi spéciale commença par supprimer les congrégations, en exceptant provisoirement celles qui étaient vouées à l'enseignement et au soin des malades. Le gouvernement étendit ensuite à la Belgique plusieurs dispositions de la loi oppressive et tracassière du 7 vendémiaire an IV, par laquelle la Convention, dans une de ses dernières séances, avait réglé la police des cultes. On proscrivit ainsi le port du costume ecclésiastique hors de l'église (les prêtres belges y suppléèrent en affectant de porter constamment leur bréviaire sous le bras). On imposa surtout aux ministres du culte l'obligation de souscrire une déclaration aux termes de laquelle ils promettaient obéissance aux lois de la république et reconnaissaient la souveraineté nationale. Cette formule avait donné lieu à de vifs dissentiments dans le clergé français : repoussée par une fraction importante, des prêtres irréprochables l'avaient admise, tels que l'abbé Emery et M. de Beausset [1], évêque d'Alais. On ne fut pas plus unanime en Belgique : mais la déclaration ne fut signée par la majorité du clergé que dans les deux diocèses de Liège et de Tournai.

IV

Dix-huit mois se passèrent ainsi. Les intérêts matériels des Belges étaient lésés, leurs susceptibilités froissées, leurs cons-

[1] On ne se scandalisera pas de nous voir faire précéder le nom des évêques du terme qui était alors universellement employé. Autant il serait aujourd'hui mesquinement discourtois de ne pas les traiter de *Monseigneur*, autant cet usage était inconnu il y a un siècle; des personnes même plus rapprochées de nous, comme M. de Falloux, ne l'ont jamais adopté. M. l'abbé Sicard a du reste traité la question à fond dans le *Correspondant* du 10 janvier.

ciences inquiètes. La plupart d'entre eux ne regrettaient nullement la domination autrichienne, contre laquelle ils s'étaient soulevés quelques années plus tôt et à qui les victoires de Bonaparte en Italie enlevaient toute chance prochaine de rétablissement. Une constitution indépendante aurait à coup sûr eu leurs préférences : mais avec le remarquable sens pratique qui les a toujours distingués, ils ne songeaient pas à revenir sur les faits accomplis et soupiraient seulement après la très large autonomie départementale et communale que devait leur assurer l'application sincère de la constitution de l'an III.

L'occasion finit par s'offrir à eux de manifester clairement leurs vœux. Le premier renouvellement partiel des autorités devait avoir lieu en germinal an V (printemps 1797). Les deux conseils législatifs n'osèrent pas repousser la réclamation d'un ancien conventionnel, Philippe Delleville, demandant qu'à cette occasion les Belges fussent politiquement émancipés. Malgré les scrupules qui écartèrent des urnes nombre de citoyens, le résultat fut décisif. Les anciens administrateurs nommés, qui partout se présentaient avec l'appui non dissimulé du Directoire et de ses commissaires, furent partout mis en minorité. Sans se rendre compte qu'ils étaient responsables de cette aversion, ils se plaignaient amèrement que les élections eussent été faites au cri de : *Pas de Français!* En effet, tous les choix se portèrent sur des Belges, et comme dans l'ancienne France à la même époque, sur une véritable élite. Les députés aux deux conseils, les membres des administrations centrales, les magistrats, les officiers municipaux des villes, furent recrutés parmi les anciens membres du congrès de 1790, les hommes de loi en renom, les grands propriétaires. Liège seul, qui possédait depuis longtemps un parti révolutionnaire actif et nombreux, nomma des amis du gouvernement. Quant aux campagnes, où les jacobins étaient pour ainsi dire inconnus, les voix s'y portèrent sur des paysans plus amis de l'ordre matériel et de la paix religieuse que des « lumières », pour parler comme les agents du Directoire.

Ceux-ci ne manquèrent pas de dénoncer dans les élections le résultat des intrigues de l'Autriche et même de Louis XVIII, auquel les Belges ne songeaient guère. En réalité, les nouvelles autorités observèrent l'attitude la plus strictement constitutionnelle. Les commissaires, ardents à accuser les administrations de département, ne trouvaient à leur reprocher que la désuétude où elles laissaient tomber l'appellation de citoyen, les réformes qu'elles apportaient dans le personnel de leurs bureaux, ou encore leur mauvaise volonté à exécuter les lois relatives au culte. Mais alors

que le conseil des Cinq-Cents avait été saisi des questions religieuses par des pétitions de prêtres belges et la motion d'un député de Bruxelles; alors que le rapport de Camille Jordan faisait entrevoir le rétablissement de la liberté des cultes, devait-on appliquer rigoureusement des textes condamnés à disparaître? Les magistrats eux-mêmes ne le pensaient pas, et le tribunal de la Dyle acquitta un curé de Bruxelles poursuivi pour avoir dit la messe sans avoir signé la déclaration.

On sait qu'après quelques hésitations la majorité du Directoire décida de résister aux deux conseils. Quatre jours avant le 18 fructidor, on promulgua en Belgique les derniers articles de la loi de la Convention sur la police des cultes, notamment celui qui proscrivait les signes extérieurs : statues, calvaires, croix placées sur le faîte des clochers ou au bord des routes. Cette sorte de défi fut le signal avant-coureur du coup d'État.

V

Le 18 fructidor servit naturellement de point de départ à une réaction jacobine et antireligieuse. Si les élections législatives ne furent cassées que dans un département sur neuf, les Deux-Nèthes, un des premiers soins du gouvernement fut de procéder à « l'épurement » des autorités administratives, c'est-à-dire à leur destitution systématique et à leur remplacement par les anciens titulaires déjà imposés aux Belges une première fois et éliminés au scrutin. Cette besogne, contraire certainement à l'esprit de la législation, sinon à son texte, fut accomplie sur les indications des commissaires du Directoire, acharnés à se venger des échecs qu'ils avaient subis et des terreurs qu'ils avaient éprouvées pendant quelques mois. Lambrecht, devenu ministre de la justice, appuyait les dénonciations à Paris. Il avait pour successeur à Bruxelles le conventionnel Mallarmé, dont le fanatisme et la férocité dans ses missions avait choqué jusqu'à Saint-Just. — Après les administrations centrales de départements, les municipalités furent révoquées en bloc, mutilées, suspendues par une suite d'arrêtés du Directoire. Comme la loi exigeait des motifs, on prit les plus insignifiants et les plus vagues, les misérables griefs qui, à toutes les époques, sont la menue monnaie des polémiques de parti : mépris des institutions républicaines, fanatisme, incivisme, voilà les allégations qui reviennent en tête de presque tous les arrêtés, dénuées de preuves précises ou appuyées sur des incidents puérils. Une seule raison arrête les épurations dans certains cantons, l'impossibilité avouée de remplacer les

administrateurs en fonctions par des amis du gouvernement. Ce n'est pas qu'on soit scrupuleux sur le choix des candidats : pourvu qu'ils promettent de servir la politique du Directoire, on se soucie peu de leur valeur morale et de la façon dont ils vont faire honneur à la France. Comme avant l'annexion, la horde des aventuriers, entrée en Belgique à la suite des armées, reprend possession des emplois publics. Les uns trafiquent ouvertement de leur influence ou de leur pouvoir; les autres étalent dans des postes importants des vices de bas étage. Un jour de fête nationale, un administrateur de Sambre-et-Meuse entre chez un de ses collègues, y trouve seule la jeune fille qui vient de représenter la déesse de la France, et se montre trop empressé. Survient la maîtresse de la maison, qui le met à la porte avec des invectives empruntées au vocabulaire des halles. Furieux, il s'en prend au mari, et les deux collègues échangent des coups de canne sur la promenade publique de Namur. Le ministre de l'intérieur, que ses bureaux invitent à prononcer leur destitution, se contente de les engager à « déposer leurs ressentiments sur l'autel de la patrie » ; ils y consentent sans vergogne, et l'un d'eux, par la suite, devient procureur général.

En nommant et en maintenant des fonctionnaires de cette sorte, le Directoire avait en vue les élections de l'an VI. Pour mieux les assurer, il envoya dans toute la France, Belgique comprise, un certain nombre d'agents secrets, qui, avec la mission ostensible d'inspecter les barrières des routes, devaient, en réalité, préparer les candidatures officielles et distribuer des subsides. Les commissaires centraux, pour la plupart candidats aux fonctions législatives dans leur propre département, exercèrent une pression violente et firent *protéger* les assemblées électorales par la troupe. Ils triomphèrent sans difficulté : le parti modéré déserta la lutte.

La persécution religieuse ne se manifesta pas seulement par la proscription des signes extérieurs du culte et la descente des cloches, qui furent brisées et envoyées au Creusot. Ces actes de vandalisme eussent suffi sans doute à ulcérer le cœur des Belges, mais on fit davantage. La loi de circonstance du 19 fructidor imposait aux prêtres voulant exercer le ministère en public un serment de haine à la royauté et à l'anarchie; un autre article donnait au Directoire le droit de déporter les prêtres assermentés ou non. Avant même que le pape eût condamné le serment de haine, le clergé s'était presque unanimement refusé à le prêter. Le vénérable cardinal de Franckenberg, demeuré dans son palais archiépiscopal de Malines, exposa les motifs de ce refus dans une lettre fort belle, où la modération s'unissait à la fermeté : un peloton de gendarmerie l'enleva la nuit et le transporta sur la rive prussienne du Rhin.

Plusieurs ecclésiastiques furent traités de même; d'autres furent internés dans diverses villes de France; trente enfin subirent la véritable déportation à la Guyane, notamment le curé de la cathédrale de Gand et le recteur de l'université de Louvain : sept seulement de ceux-là revinrent vivants en Europe.

Là où le curé n'avait pas prêté serment, c'est-à-dire presque partout, les agents du Directoire faisaient fermer l'église, et l'exercice du culte se trouvait suspendu. Sur les frontières de la Hollande et du pays de Juliers, des paroisses entières émigraient dans la nuit du samedi pour aller chercher une messe. Ailleurs, on célébrait le sacrifice dans les bois, au petit jour, tandis que des sentinelles guettaient l'approche des gendarmes. Mais la pratique la plus répandue comme la plus saisissante était celle des *messes aveugles :* à l'heure convenue d'avance, la population se réunissait autour de l'église, dans le cimetière, et répondait à la messe que le curé célébrait au fond de sa cachette, souvent à plusieurs lieues de là; les fidèles chantaient, s'agenouillaient, se levaient sous les yeux des commissaires exaspérés, et après avoir reçu une bénédiction invisible, rapportaient au logis une foi trempée par les épreuves et une haine plus vivace contre le conquérant.

En même temps, à l'instigation de l'autorité centrale, une série de mesures vexatoires étaient prises pour obliger les habitants à travailler le dimanche et à chômer le décadi. Non seulement tous ceux qui, de près ou de loin, dépendaient du pouvoir étaient tenus d'assister, dans les églises profanées, aux fêtes décadaires, dont le principal élément d'intérêt était la lecture du *Bulletin des lois*, mais le travail du décadi était rigoureusement interdit, même aux particuliers, même dans les champs. L'administration municipale de Huy alla jusqu'à défendre de se montrer, ce jour-là, dans un costume négligé, qui pût *faire supposer* qu'on travaillât.

VI

Le mécontentement des Belges finit par faire explosion. Ainsi qu'en Vendée, ce fut une levée de soldats qui combla la mesure. Lors de l'application de la loi sur la conscription, à l'automne de 1798, des bandes armées se formèrent en Flandre, dans la Campine, dans le Luxembourg, surprenant les petites villes, brûlant les archives, emmenant les fonctionnaires comme otages. L'une d'elles, après avoir parcouru tout le pays du Waës, s'avança jusqu'à la Tête-de-Flandre et jeta l'émoi dans Anvers; une autre s'empara de Hasselt, qu'il fallut reprendre d'assaut. Mais, réduits à des piques ou à de

vieux fusils, mal exercés, plus mal commandés, les insurgés se débandèrent presque partout sans résistance, et on en fit de vraies boucheries.

L'ensemble de ces mouvements a reçu, en Belgique, la désignation quelque peu ambitieuse de *Guerre des Paysans.* Sous ce nom, le grand romancier flamand Henri Conscience en a fait un tableau qui peut manquer d'exactitude dans le détail, mais qui donne une impression générale très juste des sentiments et des habitudes des révoltés.

Un certain nombre d'entre eux criaient : *Vive l'Empereur!* Et, quoique les négociations de Rastadt durassent encore, on accusa l'Autriche de les avoir encouragés. En réalité, la forme et le nom du gouvernement étaient pour eux choses fort indifférentes : ils ne tenaient qu'à ne pas quitter leur village et à recouvrer les cérémonies religieuses dont ils étaient privés. Une de leurs bannières portait cette devise désespérée : *Autant mourir ici qu'ailleurs!* et ils jetaient, en entrant à Hasselt, ce singulier cri de guerre : *Vive la messe à trois prêtres!* demandant aux ecclésiastiques qui s'étaient réfugiés dans leur camp de chanter tous les matins la grand'messe.

Le Directoire, dont les alarmes avaient été très vives durant quelques jours, ordonna une répression impitoyable : presque tous les hommes pris les armes à la main furent fusillés, et les conscrits enlevés de vive force. Les fonctionnaires dont les maisons avaient été saccagées obtinrent des indemnités aux dépens des communes; plusieurs d'entre eux y firent de beaux profits, grossissant impudemment le chiffre de leurs pertes, accusant de la vaisselle plate et des tableaux de Rubens quand, au su de tous, ils vivaient d'expédients.

Mais on s'en prit surtout aux prêtres, dénoncés partout comme les chefs du mouvement. Neuf arrêtés *collectifs* et *identiques*, datés du même jour, frappèrent de la déportation tous ceux qui n'avaient pas prêté serment, au nombre de *sept mille cinq cents* environ. La liste avait été dressée avec tant de précipitation qu'elle contenait des laïques et des hommes qui depuis longtemps avaient abandonné les ordres. La plupart des proscrits échappèrent aux « traques » ou battues de la gendarmerie, grâce à la complicité à peu près universelle de la population. Les autres, au nombre de quelques centaines, furent conduits aux îles de Ré et d'Oléron : la crainte des croisières anglaises retarda leur départ pour la Guyane.

La crise politique du 30 prairial, en abattant le triumvirat Merlin-Treilhard-La Revellière, entraîna la chute de leurs plus odieux suppôts en Belgique; les nouveaux commissaires, nommés sur la désignation des députés, montrèrent plus de probité et de modé-

ration. Mais la persécution religieuse ne cessait pas; la guerre, rallumée entre la France et la coalition, semblait, dans l'été de 1799, tourner à l'avantage de cette dernière; grâce à la politique du Directoire, les Belges, n'attendant plus la fin de leurs maux que d'un changement de domination, étaient devenus indifférents aux péripéties de la politique intérieure.

VII

Ainsi que les émigrés, ils virent d'abord dans le 18 brumaire une crise intestine sans conséquence, un épisode de la lutte entre jacobins, comparable aux journées de floréal ou de prairial. Le nouveau chef du gouvernement avait canonné les modérés le 13 vendémiaire et contribué à les faire déporter après le 18 fructidor; le plus en vue de ses deux collègues, prêtre apostat et conventionnel régicide, n'avait rien non plus dans son passé qui fût de nature à rassurer les consciences alarmées. Aussi la première impression fut elle, non pas précisément hostile, mais insouciante : Barras ou Bonaparte, Directoire ou Consulat, peu importait aux Belges, tant qu'ils n'avaient pas l'espérance de voir revenir leurs curés et déguerpir les garnisaires.

Au bout de quelques mois, la nomination des préfets vint témoigner de l'éclectisme du gouvernement, mais aussi de sa volonté d'emprunter à tous les anciens partis leurs hommes les plus capables et les plus appliqués. Si les jacobins n'étaient pas exclus, bien s'en fallait qu'ils figurassent seuls sur la liste des préfets de la Belgique, qui donne une idée très exacte des éléments appelés à former le personnel administratif du Consulat. Selon la règle posée par Bonaparte, on n'y voyait aucun habitant du pays. Le poste de Bruxelles était confié à un ancien protecteur du Premier consul, membre important des assemblées révolutionnaires, Doulcet-Pontécoulant, qui avait mérité la haine des montagnards par plusieurs mois de courageuse opposition, mais à qui un instant de faiblesse avait valu les sanglants reproches de Charlotte Corday [1]. A la tête des autres départements, on plaça un constitutionnel de 89, d'Herbonville; un ancien fonctionnaire du roi de Sardaigne, de Viry; le glorieux défenseur de Valenciennes contre les Autrichiens, le général Ferrand; un ami de Joseph Bonaparte, Faipoult, ministre des finances du Directoire pendant trois mois, puis chargé d'aller

[1] Choisi par la jeune fille pour défenseur, il ne se présenta pas à l'audience, et prétendit plus tard n'avoir pas été prévenu. Charlotte crayonna avant de monter dans la charrette un billet où elle le traitait de *lâche*.

susciter des mouvements populaires dans les villes d'Italie; un membre de la Commune constitutionnelle de Paris, à qui son énergie avait failli coûter la vie au 10 août, Desmousseaux; un ancien constituant, Garnier; un et bientôt deux régicides, Lacoste (du Cantal) et Loysel; un autre conventionnel qui, envoyé en mission en Belgique, y avait fait grand étalage de zèle antireligieux, Pérès (de la Haute-Garonne). Bien souvent modifiée jusqu'à la chute de l'Empire, cette liste présenta constamment le même amalgame de noms et d'origines. Ainsi le Gênois Roggieri y prenait place à côté d'un ancien administrateur des Invalides de la marine, Micoud d'Humons; les descendants des ministres de Louis XV, Chauvelin et d'Argenson, à côté du régicide Cochon; le frère du maréchal Soult et l'ancien tribun Savoye-Rollin à côté des représentants de la vieille aristocratie, d'Houdetot, La Tour du Pin, Villeneuve-Bargemont.

Si impérieuse et si précise que fût la direction donnée de Paris, l'unité d'action était difficile à établir entre des hommes venus ainsi de toutes les conditions et de toutes les opinions. Pourtant, comme si le vœu le plus cher de Napoléon se fût accompli et que le 18 brumaire eût été pour tout et pour tous le point de départ d'une ère nouvelle, la différence d'attitude des divers préfets fut très marquée, mais non pas telle en général que leur passé l'eût pu faire attendre. Ainsi Faipoult, l'homme des besognes diplomatiques douteuses, l'agitateur à gages, montra constamment dans les questions religieuses plus de largeur de vues et de vraie tolérance que le gouvernement. Desmousseaux ne se souvint qu'il avait été libéral qu'après l'abdication de Fontainebleau. Chauvelin, le diplomate révolutionnaire de 1792, la future idole des étudiants de 1820, dépassa tous les autres en platitudes et en procédés arbitraires.

La nomination des sous-préfets fut faite dans un tout autre esprit. Au lieu de confier ces postes, comme cela se pratique à présent, à des jeunes gens débutant dans la carrière administrative, on choisit des personnes fixées dans le pays, et de préférence des fonctionnaires du Directoire. Plus d'un commissaire central accepta ainsi une simple sous-préfecture dans le département où il avait été tout-puissant. Quelques places furent attribuées aux modérés de l'an V; mais soit manque d'empressement de leur part, soit parti pris chez le sénateur Lambrecht et les autres personnes consultées, la grande majorité des sous-préfets et des conseillers de préfecture fut recrutée parmi les âmes damnées du Directoire et les héros de la campagne engagée depuis la conquête contre les croyances chrétiennes.

Ces choix entretinrent la défiance des Belges. Quelques articles de la constitution, celui notamment qui consacrait la vente des biens nationaux, éveillèrent leurs scrupules. Aussi, quand les préfets, conformément à leurs instructions, voulurent nommer conseillers généraux ou municipaux et maires les hommes les plus considérés et les plus riches, ils se heurtèrent à des refus sans nombre, suscités ou encouragés par le clergé. Il fallut se rabattre sur des gens de condition inférieure, boutiquiers ou agents d'affaires dans les villes, petits propriétaires et souvent même cabaretiers dans les communes rurales. Les fonctions se trouvèrent discréditées par la situation sociale des titulaires, et aussi par leur conduite, beaucoup d'entre eux ne résistant pas à la tentation de se compromettre dans les querelles locales ou de trafiquer de leur autorité.

Pourtant, les conseillers d'Etat envoyés pour inspecter les deux divisions militaires de la Belgique, Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, Redon, Pelet de la Lozère, purent certifier au gouvernement que s'il restait encore beaucoup à faire après une année ou deux, la sécurité publique était déjà mieux assurée, les charges plus équitablement réparties, la confiance dans l'avenir plus répandue. La paix de Lunéville, par laquelle l'Autriche avait confirmé les cessions consenties déjà à Campo-Formio, levait certaines hésitations; le Concordat allait triompher des autres.

VIII

La politique religieuse du gouvernement consulaire en Belgique fut quelque peu hésitante pendant les premiers mois. Livrés en grande partie à eux-mêmes, les préfets affichèrent généralement une tolérance dédaigneuse et intermittente. De leur côté, les prêtres mirent peu d'empressement à prêter la nouvelle promesse de fidélité, blâmée par les évêques réfugiés à Emmerich. Il y eut encore quelques déportations, mais consistant en un simple bannissement au delà du Rhin. Les survivants de Sinnamari, les détenus de Ré et d'Oléron, furent rendus à leur patrie. L'exercice du culte reprit presque partout, plus ou moins ostensiblement.

Le Concordat conserva l'archevêché de Malines et quatre évêchés seulement, Gand, Liège, Namur et Tournai. Le premier archevêque français de Malines fut un prélat de cour, M. de Roquelaure, qui avait tenu le poêle au mariage de Louis XVI et siégé à l'Académie française. Il avait été irréprochable et même courageux pendant la Révolution, profitant de la première accalmie pour officier dans sa

cathédrale de Senlis; mais, élevé dans le respect du pouvoir personnel, il était incapable d'opposer une résistance bien ferme aux volontés du maître ou de son entourage. On nomma à Gand un ancien évêque du Comtat-Venaissin, M. Fallot de Beaumont, qui plus tard, transféré à Plaisance, joua un vilain rôle auprès de Pie VII prisonnier. Le siège de Namur, après un premier choix assez médiocre, échut à un compatriote de Portalis, M. Pisani de la Gaude, zélé et pieux. Liège et Tournai furent donnés à deux Alsaciens, MM. Zæpfell et Hirn; la noble attitude du second au concile de 1811 est bien connue.

L'immense majorité du clergé et des fidèles accepta le Concordat avec joie. Toutefois, un ancien grand vicaire de Namur, nommé Stevens, sans contester la nouvelle hiérarchie, entama une campagne de pamphlets contre la politique religieuse du gouvernement et les faiblesses de l'épiscopat envers le pouvoir civil. Il réussit jusqu'à la fin de l'Empire à échapper à la police, et ses critiques, le plus souvent fondées, entretinrent, en pays wallon surtout, une sérieuse agitation. Certains *stévenistes* allèrent même plus loin que leur chef et refusèrent de reconnaître les évêques institués en vertu du Concordat.

IX

La pacification religieuse était accomplie depuis peu quand le Premier consul entreprit de visiter la Belgique. Son voyage lui donna comme un avant-goût de l'Empire : les honneurs souverains lui furent décernés partout, ainsi qu'à Joséphine qui l'accompagnait. Les autorités civiles et religieuses rivalisèrent d'empressement. Quant aux populations, un peu froides d'abord, Bonaparte se les concilia en affectant dans les églises une vive dévotion.

Les événements politiques qui suivirent, en consolidant la puissance impériale, amenèrent peu à peu au gouvernement bien des concours qui lui avaient fait défaut. Les classes riches, qui conservaient de grands intérêts dans la Banque de Vienne, virent avec regret les guerres contre l'Autriche; mais le mariage de Napoléon avec la petite-fille de Marie-Thérèse fut salué avec bonheur par la plupart des Belges, et la nouvelle impératrice reçut un accueil enthousiaste dans les deux voyages qu'elle fit avec son époux, en 1810 et 1811. A chaque renouvellement, les préfets réussissaient à faire accepter les fonctions administratives à un plus grand nombre de propriétaires et d'industriels importants. L'aristocratie se ralliait, ou du moins se résignait, Bruxelles avait successivement pour maire le comte de Mérode-Westerloo et le duc d'Ursel. En même temps, la Belgique participait largement aux travaux ordonnés par

Napoléon : les voies de communication se multipliaient, les monuments s'élevaient; Anvers, objet de la constante sollicitude du maître, devenait un arsenal et un port militaire de premier ordre, et avait pour préfet maritime l'illustre constituant Malouet.

Diverses causes empêchèrent pourtant la domination française, même à l'apogée de la fortune impériale, d'être acceptée sans arrière-pensée. Il convient de mentionner d'abord l'attitude ironique et méprisante de la plupart des fonctionnaires à l'égard de leurs administrés. C'est chez nous un travers national, et dont le malheur nous a à peine corrigés, de nous croire supérieurs au reste du genre humain et de railler ce que nous ne comprenons pas. La bonhomie des Belges, leur flegme, la simplicité de leur train de vie, la placide uniformité de leurs délassements étaient un inépuisable sujet de plaisanterie pour des hommes qui regrettaient Paris ou la France, et dont la nostalgie se dépensait en épigrammes. Tel préfet, comme La Tour du Pin, consacrait la plus grande partie de ses rapports confidentiels à des variations, d'ailleurs agréables, sur un thème toujours identique, la lourdeur et la parcimonie des Bruxellois. Ce dédain se trahissait naturellement à l'extérieur, et il en résultait qu'en dehors des relations officielles et obligatoires, les fonctionnaires demeuraient étrangers à la société belge; ceux qui agissaient autrement, d'Argenson par exemple, étaient soupçonnés de faiblesse et presque de trahison. Les militaires faisaient pis : grisés d'orgueil et de gloire, ils se conduisaient comme en pays conquis et prodiguaient ces petites vexations qui ont le don d'exaspérer les gens attachés à leurs habitudes et à leurs intérêts. — C'eût peut-être été une compensation pour les Belges (le cœur humain est ainsi fait), de voir leurs compatriotes exercer en grand nombre cette autorité si hautaine et participer au prestige de l'administration française : mais, malgré des instances souvent renouvelées, l'Empire ne recruta en Belgique que très peu de fonctionnaires [1], trop peu pour s'attacher dans les hautes classes un parti prépondérant.

Les guerres ininterrompues et leurs multiples conséquences contribuèrent à aliéner à l'Empire le cœur des populations. Le blocus continental avilissait leurs grains et leurs produits manufacturés. La conscription surtout leur était un intolérable et odieux fardeau. La législation tristement célèbre sur les réfractaires et

[1] Citons parmi eux de Coninck, préfet à Mons et à Hambourg, Stassart, auditeur au conseil d'État, qui a joué un rôle important dans les premières années du royaume de Belgique, Beyts, premier président à Bruxelles, et surtout de Celles, préfet à Nantes et à Amsterdam, chef du parti français en 1830.

les déserteurs ne fut appliquée dans aucune province avec plus de dureté, parce que, dans aucune, le service militaire obligatoire n'était plus antipathique aux mœurs et aux traditions. Bientôt les landes de la Campine et les gorges boisées de l'Ardenne donnèrent asile à des bandes de véritables *outlaws*; les impositions extraordinaires, les colonnes mobiles, les envois de garnisaires se multiplièrent à la charge des parents et des communes, grâce aux injonctions incessantes du pouvoir central et au zèle inquisitorial de certains préfets, comme Chauvelin. Plus encore que dans l'ancienne France, cette question de la conscription suscita contre le gouvernement la redoutable coalition des contribuables et des mères de famille.

C'est à la conscription que se rattache une partie des mesures arbitraires que la police impériale prit surtout à partir de 1809. A la fin de cette année, le célèbre conseiller d'Etat Réal fut chargé d'une mission en Belgique et sur la rive gauche du Rhin. Il y fit une ample récolte de renseignements, consignés dans des lettres à Fouché qui sont des chefs-d'œuvre du genre; il en rapporta surtout un plan de francisation du pays, fondé sur une méconnaissance complète du caractère belge. Des chefs de famille influents furent *invités* à se fixer à Paris ou à faire élever leurs enfants en France. Des jeunes gens, nommés d'office sous-lieutenants ou élèves des écoles militaires, furent contraints de partir malgré les supplications de leurs parents [1]. Des personnes suspectes furent placées sous la surveillance de la police, d'autres mises en détention sans jugement, par mesure administrative. On songea même à établir une sorte de conscription matrimoniale : une circulaire de Savary prescrivit aux préfets de dresser un tableau des riches jeunes filles à marier de leur département, en réservant une colonne pour la dot et une autre pour les agréments ou imperfections physiques.

X

Le Concordat avait réconcilié les Belges avec l'annexion; la politique religieuse de Napoléon acheva de les en dégoûter. Ils avaient repoussé le joséphisme à main armée, et on prétendait leur imposer le néo-gallicanisme. L'université de Louvain avait condamné les propositions de 1682, dont un décret rendait l'enseignement obligatoire dans les séminaires. Le catéchisme impérial indisposa ceux-là mêmes qui n'osèrent pas le rejeter; l'occupation de Rome et la bulle

[1] Le père de l'un d'eux, maire de sa commune, prit le parti de cacher son fils, et l'on vit un saint-cyrien réfractaire!

d'excommunication, colportée sous le manteau, malgré les précautions de la police, produisirent une impression décisive. Napoléon eut beau, dans une sortie virulente devant les prêtres de Bruxelles, leur assurer que « les Jules et les Boniface » brûlaient pour toujours en enfer, cette théologie n'eut pas le don de les convaincre, et dans mainte paroisse le curé prit sur lui de supprimer les prières pour l'empereur.

L'épiscopat était divisé : deux hommes en personnifiaient les tendances. Le siège de Malines, vacant par la démission de M. de Roquelaure, était occupé, sur la simple désignation de l'empereur et sans la ratification du pape, par le prélat que les contemporains et la postérité ont baptisé du nom d'*abbé* de Pradt. Sa conduite fut calquée sur celle de Maury à Paris, c'est-à-dire servile et odieuse : quoi qu'il ait pu prétendre par la suite, nous avons la preuve qu'il dénonçait nominativement à Savary les prêtres de son diocèse bons à jeter dans les prisons d'État[1]. A Gand, au contraire, peu de temps avant la rupture, Pie VII avait consacré la nomination d'un évêque appartenant à une famille illustre, Maurice de Broglie. Celui-ci n'avait pas tardé à revendiquer les droits du pouvoir spirituel, tenant fièrement tête au ministre des cultes, et osant lui écrire des lettres de ce sytle : « Avec des armées, on gagne des batailles, on s'empare des empires, mais il n'y a ni armée ni force pour dompter l'opinion. » Le feu comte d'Haussonville a raconté la part qu'il prit au concile de 1811, et comment, enfermé à Vincennes avec ses collègues de Tournai et de Troyes, on leur arracha leur démission. Ce fut la source de difficultés nouvelles : leur clergé, tenant ces démissions pour nulles, refusa de reconnaître les évêques nommés par Napoléon. Les violences administratives redoublèrent : on interna dans des forteresses les prêtres les plus ardents, on envoya au régiment les séminaristes de Gand, et l'empereur menaça de supprimer de son autorité privée le siège épiscopal de Tournai.

Cette crise religieuse coïncidait avec la grande crise politique où sombra la fortune de Napoléon. Dès la fin de 1812, les rapports des préfets de Belgique signalaient un mécontentement croissant. La levée des gardes d'honneur, conscription extraordinaire sur les premières familles, excita des transports de désespoir dans le haut commerce d'Anvers et de Bruxelles. Quand les alliés approchèrent, quelques officiers énergiques, comme Marbot à Mons, ne purent que retarder le soulèvement de la population. Après la retraite du

[1] Maury, lui, dans une lettre qui a échappé à son récent panégyriste, engageait Bigot de Préameneu à faire examiner au cabinet noir la correspondance des séminaristes de Saint-Sulpice, ou à leur envoyer des agents provocateurs.

général Maison et de sa petite armée, Anvers, où Carnot s'était enfermé, et Maestricht furent les seules villes qui résistèrent ; le reste du pays reconnut sans difficulté la régence provisoire établie par la coalition.

XI

Quelles qu'eussent été les fautes commises par le Directoire et par Napoléon, vingt ans de vie commune avaient forcément créé des liens entre la Belgique et la France. On s'en aperçut bien après 1830, quand il ne fallut rien moins que l'opposition déclarée de l'Europe pour empêcher une annexion officielle ou déguisée, consentie celle-là et même ardemment désirée par les Belges.

On prétend que Napoléon III fut plus d'une fois tenté d'opérer cette annexion, et il ne manque pas de gens en Europe pour nous accuser de la méditer encore. Si nous pouvons regretter qu'une politique plus sage n'ait pas conservé ces belles provinces à la France, nul ne se soucie chez nous de créer une cause permanente de conflits avec l'Angleterre, et, d'ailleurs, instruits à l'école de l'adversité, aujourd'hui nous considérerions comme un crime d'occuper un pouce de terre européenne contre le gré de ses habitants.

Les idées des Belges semblent en effet s'être modifiées depuis soixante ans. Autant qu'un étranger peut en juger, il paraît que la génération actuelle porte surtout ses regards vers la Hollande et manifeste quelque regret de la scission de 1830. D'après certains actes émanés des divers partis politiques, il est permis d'entrevoir l'hypothèse où, soit par un mariage princier, soit par suite de tout autre événement, une union plus ou moins étroite serait rétablie entre les deux pays.

Cette éventualité serait-elle acceptée sans protestation par tous les Belges? Les Wallons du Borinage et de la vallée de la Meuse, depuis longtemps déjà fatigués des revendications taquines des *Flamingants*, se résoudraient-ils à devenir dans le nouvel État une minorité peu écoutée? C'est alors que la France pourrait avoir à intervenir en faveur de populations qui parlent sa langue, sympathisent avec son esprit et barrent la route directe de Cologne à Paris.

L. de Lanzac de Laborie.

L'ÉTENDARD

Tristement, un lundi matin, vers six heures, Jacques de Mouzon-Charleville sommeillait à Saint-Cyr dans l'étude occupée par les anciens du « demi de gauche ». Les simples bancs réglementaires n'ayant aucun dossier, Charleville et plusieurs de ses camarades cherchaient un mauvais repos en croisant les bras sur la table, puis en mettant la tête sur les bras. Quelques-uns parvenaient cependant à dormir. Venus d'un dur lycée de province, ils ne se trouvaient pas beaucoup plus mal à Saint-Cyr, malgré le surmenage intellectuel et physique, la nourriture insuffisante, la dureté de certains ordres, le broiement de toute cette mécanique militaire peu graissée.

Autre était Charleville, sorti de chez sa mère pour entrer à l'École. Mais le pauvre saint-cyrien ne songeait pas aux lourds ennuis de son rude apprentissage; la fatigue n'aurait pas réussi à mouiller presque ses grands yeux bleus ombragés de longs cils noirs.

Non, Charleville, avec une amertume qui lui plissait la bouche, murmurait douloureusement : Elle ne m'épousera pas...

Qui, elle? Yolande de Mouzon-Charleville, héritière de la branche ducale; Yolande, le plus beau parti du vieux faubourg Saint-Germain et peut-être du monde entier.

Dans l'immense hôtel de Charleville, rue Saint-Dominique, on voyait partout le portrait d'un petit garçon pâle, et cela faisait pitié quand le duc, arrêtant ses visiteurs, disait : Mon fils, mon pauvre enfant...

Il était mort à huit ans, d'une méningite. Ainsi finirait le duché, car Mme de Charleville, prodigieusement riche, fille unique des grands banquiers d'Amsterdam, les Van der Born, était à demi poitrinaire, languissante, horriblement anémiée. Le duc se reprochait chaque jour ce mariage, fait naguère dans l'éblouissement des millions. N'aurait-il pas mieux valu chercher une belle et noble jeune fille bien portante, qui lui aurait donné de beaux enfants, et vivre modestement auprès d'elle? Peut-être M. de Charleville ne

cachait-il pas ce sentiment d'une manière suffisante. La duchesse, offensée jusqu'au cœur, se renfermait dans son appartement et, le dimanche, quand de simples ménages d'ouvriers passaient avec leurs enfants rue Saint-Dominique, devant une immense porte cochère presque toujours ouverte, ils ne se doutaient guère qu'au fond de la cour sablée, traversée par de grands domestiques en livrée irréprochable, derrière cette victoria parfaite où s'ébrouaient une paire de chevaux sans rivale à Paris, là-bas, plus loin que le perron majestueux, une femme au rez-de-chaussée, un homme au premier, soulevant parfois un coin de rideau, pleuraient tous deux en apercevant les pauvres petits garçons qui regardaient curieusement les splendeurs de l'hôtel. M. et Mme de Charleville avaient bien essayé de s'occuper d'un orphelinat fondé par les Frères. La duchesse, après la mort de son fils, donna en une seule fois 500 000 francs, mais la vue de tous ces gamins joyeux crucifiait le duc et la duchesse; ils eurent la force de ne plus se rendre à l'orphelinat, ils n'avaient pas celle de ne point regarder au loin passer les petits garçons, si gais sous leurs blouses noires.

Cependant un espoir restait à M. de Charleville et un intérêt dans la vie : le duc avait une fille, née vingt mois avant son fils. Yolande de Mouzon-Charleville, un peu abandonnée par ses parents, demeurait avec sa gouvernante et sa femme de chambre dans une aile de l'hôtel. Peu à peu le duc se rapprocha de sa fille; il s'occupait alors de son jeune cousin Charleville, représentant la branche cadette séparée depuis Henri II, bien avant l'érection de Charleville en duché. Cette branche était restée presque pauvre dans les Ardennes, près du village où jadis, lors des grandes guerres de religion, un Mouzon-Charleville, blessé, fut sauvé des reîtres huguenots par la charmante fille d'un meunier; puis, soigné, guéri par elle, voulut, malgré toutes les oppositions, épouser sa jeune bienfaitrice. Depuis, les alliances étaient convenables, mais petites. Le père du dernier Charleville, engagé comme artilleur, avait péniblement atteint, dans un régiment de pontonniers, les épaulettes de capitaine. Marié pauvrement à une belle jeune fille de la petite noblesse d'Avignon, il était mort laissant un fils.

Le duc établit la veuve et Jacques dans un appartement très simple de la rue de Vaugirard. Jacques de Charleville suivait comme externe les cours de Stanislas et travaillait suffisamment.

Ce fut toute une affaire de le présenter à la duchesse; elle pleura beaucoup, puis finit par admettre que la baronne de Mouzon-Charleville viendrait déjeuner avec son fils. Il était un peu sauvage, mais intelligent, timide, assez embarrassé, orgueilleux pourtant et ne se laissait pas éblouir par les splendeurs de l'hôtel de Charleville. Or

la duchesse, restée parvenue sur ce point, aimait qu'on appréciât ses bibelots magnifiques, ses tapisseries rares et les quelques toiles vraiment belles suspendues aux murailles. La baronne de Mouzon-Charleville fut très gracieuse, mais sans atteindre encore à l'enthousiasme voulu dans la maison. Bref, la mère et le fils ne plurent pas. Ils continuèrent cependant à venir déjeuner deux ou trois fois dans l'année, aux occasions, et, d'après la volonté formellement exprimée par le duc, la duchesse admit que plus tard, s'il était bien personnellement, Yolande épouserait Jacques. On ne pouvait lui faire passer le duché qui s'éteignait, mais on lui ferait porter le titre de marquis.

Lors des présentations régulières à la cour, professait le duc, on devait « en montant dans les carrosses du roi » prendre, d'après l'ordonnance de Louis XV, le titre que l'on désirait, sauf ceux de duc et prince. Or, grâce à Dieu, les Mouzon-Charleville, vieux comme la monarchie française, ont fait leurs preuves sans dispenses ; Jacques est le chef futur de la famille, Jacques sera donc le marquis de Mouzon-Charleville, et je ne sais pas pour ma fille un parti meilleur. Quand le roi reviendra, il nous redonnera le duché. Du reste, le titre n'est rien auprès du nom.

Cette idée de voir continuer sa maison, de mettre un Charleville dans une position si belle, avait atténué chez le duc le caractère farouche de sa douleur. Il pleurait toujours en parlant de son fils, mais il lui semblait maintenant que, dans le ciel bleu, ce fils, parmi les anges, souriait aux projets de son père. Le duc éprouvait quelque plaisir à faire soigneusement restaurer son immense château du Charnois dominant la frontière belge, et il pensait que toujours resteraient sculptées au fronton les trois tours d'argent des Mouzon-Charleville.

Bien autre était la duchesse. Semblant une bête traquée, au fond de son appartement, elle voulait à peine voir son mari. De longs jours, elle ne daignait pas même embrasser sa fille, puis tout à coup elle la serrait passionnément sur son cœur en murmurant : « Ah ! sois heureuse, sois plus heureuse que moi ! » Et dans l'âme faible de la duchesse une sorte de haine venait contre la maison glorieuse des Mouzon-Charleville. N'avait-on pas sacrifié son bonheur, à elle, en lui faisant épouser le duc, qui ne l'aimait pas ? Mais enfin, elle avait eu, du moins, cette prééminence sociale désirée par ses parents, et puis elle n'était que Mlle Van der Born, et son arrière-grand-père maternel taillait des diamants ; mais sa fille, mais le plus beau parti de l'Europe ! sa fille, qui aurait pu se marier dans une maison souveraine, allait épouser un pauvre Charleville, d'une branche tombée ; elle aurait une belle-mère plus qu'ordinaire,

des parents très communs et, si son mari ne l'adorait pas, que lui resterait-il ?

Elle porterait un beau nom. Et puis? Il y en a d'autres...

Lorsque Jacques fut reçu à Saint-Cyr, le duc prit sur lui de déclarer presque officiellement les fiançailles. Déjà l'on demandait Mlle de Charleville et le duc préférait éloigner ainsi les épouseurs, sachant bien que tout refus, même très enveloppé, fait plus ou moins un ennemi.

Jacques triomphait. Le duc voulut accompagner sa mère à Saint-Cyr pour le présenter au général commandant l'école. Bien plus : comme la duchesse et Yolande rentraient généralement à Paris dès le milieu de novembre, fuyant les brouillards de la Meuse, le duc mena sa fille au parloir de Saint-Cyr voir son cousin qui ne sortait pas encore.

M. de Charleville trouvait Jacques fort beau dans son uniforme trop large, coupé à la diable, avec ses bottes carrées et ses cheveux mal tondus, son air pauvre, ses mains brunies, sa démarche un peu lasse; mais il faut avouer que Mlle de Charleville voyait Jacques d'un œil très différent. Quoi! ce soldat minable serait un jour son mari! Alors, il est vrai, Jacques aurait les galons de sous-lieutenant, mais la femme d'un sous-lieutenant est-elle dans une position si magnifique? Yolande se rappelait d'avoir vu des lieutenants et des sous-lieutenants passer en grandes manœuvres au Charnois.

Les ordonnances avaient causé avec les domestiques, et Yolande avec sa femme de chambre. Beaucoup de ces officiers étaient de familles très simples, la plupart sans fortune. Au déjeuner, la conversation ne marchait guère, malgré les efforts de M. de Charleville, et Yolande songeait vaguement au comte médiatisé de Heubach, de l'ambassade d'Autriche en Hollande, venu chez les Charleville dans son brillant uniforme diplomatique avant une réception officielle. Agé de trente-cinq ans, légèrement chauve, grand, l'air très distingué, la croix noire de chevalier teutonique sur la poitrine, le comte avait réellement bon air; et, quand le duc se mit à lui parler des chasses en Bohême, dans les forêts de Heubach, Yolande entrevit toute une existence presque féodale encore, au milieu de domaines immenses, un château souverain, où elle recevrait des archiducs, puis descendrait, à travers un paysage de missel, répandre des aumônes dans la vallée, comme sainte Élisabeth de Hongrie dont elle lisait l'histoire. Pourquoi ne serait-elle pas « la comtesse illustrissime de Heubach »?

Les mois se passèrent. A Saint-Cyr, Jacques ne réussissait pas trop. Sa vive intelligence lui servait peu dans ce cadre où une

bonne santé, une bonne mémoire et un esprit docile sont avant tout nécessaires. Charleville aimait certes le travail, mais à ses heures, mais sur un sujet intéressant; l'éternelle théorie lui disait peu de choses et, fait excessivement grave au point de vue des notes, sa voix un peu sourde l'empêchait de commander avec éclat. Cependant il avait obtenu bien juste la cavalerie, grâce à un fort « coup de collier », grâce plus encore aux incessantes démarches de son cousin, le duc de Charleville, qui ne cessait de chercher partout des recommandations pour Jacques.

Néanmoins la fin de l'école approchait, car les dates les plus attendues comme les plus redoutées sonnent toujours immuablement à l'horloge de notre destin. Mlle Yolande avait dix-huit ans et Jacques vingt et un passés. Le duc, bien que jeune encore, souffrait d'une maladie de cœur. Or l'idée suprême de M. de Charleville était de se voir un petit-fils, et Jacques regrettait presque d'être cavalier, car il ne pourrait pas se marier avant sa sortie de Saumur. Mais Mlle Yolande avait un jour loué devant lui l'élégance du dolman bleu. Comment ne pas vouloir l'obtenir? Enfin, dans quinze mois environ, Jacques serait le mari de Yolande.

Le cœur du jeune homme se prenait peu à peu. Séduit d'abord par la grandeur d'une telle union, Jacques, maintenant, aimait sa blonde fiancée devenue vraiment jolie. La jeune fille, voyant très bien cet amour, en était touchée presque malgré elle. Sans aimer Jacques, elle commençait à le regarder comme un ami, puis chaque jour le duc montrait à Yolande *la nécessité* de maintenir sa maison, et le comte de Heubach n'était pas revenu de Hollande.

La fortune emportait Jacques sur son aile quand, un mardi matin, il reçut la dépêche suivante :

« Me trouve bien souffrant, demandez permission venir à Paris.

« CHARLEVILLE. »

Durement, le général refusa, se basant sur la règle inexorable. Le lendemain, une autre dépêche, envoyée cette fois par l'homme d'affaires des Charleville, apprenait à Jacques la mort de son cousin.

Dès sa première visite à la duchesse, Jacques vit bien que les choses étaient changées. Que faire? Et son année de Saumur l'éloignerait encore de Yolande! Puis, comme il avait un mauvais rang, il n'obtiendrait certainement pas les régiments du quai d'Orsay ou de l'Ecole militaire; il n'aurait même pas Versailles ou Saint-Germain.

Or, la veille du jour où Jacques se désespérait à l'étude des anciens du « demi de gauche », Yolande, conseillée par sa mère,

s'était montrée tout à fait dure. Pendant le congé de Jacques, on ne l'invita point au Charnois, donnant pour raison le trop grand deuil. Enfin, aussitôt après un service solennel de bout de l'an pour le duc de Charleville, la duchesse écrivit à la mère de Jacques un petit billet glacé lui annonçant le mariage de Yolande avec le comte de Heubach. Jacques, sortant de Saumur, fut envoyé sur sa demande dans un régiment de spahis.

Trois ans plus tard, les journaux annonçaient la mort du lieutenant de Mouzon-Charleville, massacré à la tête d'une petite expédition, en voulant traverser l'Afrique, de l'ouest à l'est, dans sa plus grande largeur, pour chercher de nouvelles routes commerciales augmentant l'importance de notre colonie sénégalaise et pouvant intéresser notre établissement d'Obok, au sud de la mer Rouge.

— Votre cousin de Charleville est mort, dit le comte de Heubach à sa femme au moment du déjeuner, voici la *Deutsche Zeitung*.

— Jacques...

— Mort en Afrique, chez les Touaregs du Sud, probablement... On n'a aucun détail.

— Ah! c'en est fait des Charleville... Deux larmes perlèrent aux yeux de la comtesse.

— Vous pleurez?

— Mais j'aimais beaucoup Jacques, et puis croyez-vous qu'il ne soit pas douloureux de voir périr son nom?

La conversation continua très aigre, coupée de silences. Le ménage Heubach allait fort mal. Dès son arrivée à Vienne, la comtesse avait souffert jusqu'au fond du cœur en voyant qu'on lui refusait, à elle, une Mouzon-Charleville, certaines distinctions, à cause de sa grand'mère, simple bourgeoise d'Amsterdam. Yolande n'avait pas « ses quartiers », puis M. de Heubach, bien qu'il eût quitté la carrière diplomatique lors de son mariage, ne voulait guère habiter Paris et pas du tout le Charnois; enfin Yolande, soustraite à l'influence maternelle, reprenait peu à peu les idées de son père. Jamais elle ne s'était sentie plus Charleville que depuis son mariage et « son exil », comme elle disait. Un ou deux mots du comte paraissant mettre les Heubach au-dessus des Charleville ulcérèrent particulièrement Yolande. D'ailleurs, elle n'avait pas d'enfants et, une seule fois, un pauvre petit archiduc, fort loin du trône, était venu pour quelques heures au château de Heubach, puis, si grande que fût la fortune de la maison, le comte risquait de la compromettre par de terribles banques ouvertes, tenues au club, par des spéculations beaucoup plus désastreuses encore. Yolande songeait sérieusement à se séparer, à retourner près de sa mère, lorsqu'un matin l'on rapporta au palais de la Herrengasse le corps du comte de

Heubach, tué en duel d'une balle au front, mort pour une femme qui n'était pas Yolande!

Quelques mois plus tard, à Paris, la baronne de Mouzon-Charleville fut étonnée de recevoir un mot de la comtesse de Heubach, lui disant que, sauf avis contraire, elle serait le lendemain, entre deux et trois heures, rue de Vaugirard.

Après les premières phrases sur leurs pertes communes, Yolande expliqua un projet qui lui tenait au cœur. Elle voulait fonder à Charleville un grand établissement religieux qui porterait son nom; partout l'on sculpterait les trois fameuses tours d'argent, et dans une chapelle, où serait le tombeau de son père, des prêtres célébreraient à jamais des offices funèbres.

On déposerait toutes les archives des Mouzon-Charleville dans une bibliothèque attenante, avec un bibliothécaire sortant de l'École des Chartes et payé sur une fondation spéciale. Une sorte de musée renfermant tous les portraits de la famille précéderait la bibliothèque. Là se trouveraient aussi les principaux souvenirs, depuis le bâton fleurdelysé du maréchal de Charleville, jusqu'au chariot d'enfant donné par le duc de Bordeaux, avant 1830, au grand-père de Yolande, son compagnon de jeux.

Comme la baronne de Mouzon-Charleville s'était déjà beaucoup occupée d'œuvres pieuses, elle aiderait Yolande. Toutes deux se rendraient fréquemment à Charleville, s'y établiraient momentanément au besoin...

— Et vous savez, dit la baronne, je possède l'étendard du régiment de Mouzon, commandé par un aïeul de mon mari, le chevalier Jacques. Voyez.

D'une armoire elle tira un long rouleau de papier, puis de toile, qu'elle défit soigneusement, et bientôt la comtesse de Heubach aperçut le vieux drapeau portant une grande croix blanche avec, au centre, la couronne royale d'or. Au premier et au quatrième quartier, la soie bleue pâlie était semée de fleurs de lys d'or; le deuxième et le troisième quartier, restés d'un rouge assez vif, portaient sans nombre les tours d'argent de Mouzon-Charleville. Debout, ces deux femmes en deuil tenaient entre elles le vieil étendard aux ors fanés. Quoi! l'une gardait seule encore ce grand nom de Mouzon-Charleville qui remplit notre histoire; l'autre, élevant ses mains fines, voyait bleuir les dernières gouttes du sang fameux versé depuis Saint-Jean-d'Acre jusqu'à Fontenoy, jusqu'aux bords du Rhin, près de Condé, pour Dieu, pour la France, pour le roi!

Dans cet humble salon de la rue de Vaugirard, la note claire du drapeau mettait comme un frisson d'héroïsme, la brise des batailles

anciennes n'allait-elle pas souffler encore?... Quand les deux femmes se regardèrent, elles virent toutes deux qu'elles pleuraient.

Un petit domestique entra, présentant une dépêche sur un plateau.

— Vous permettez? fit la baronne, mais à peine eût-elle ouvert, qu'elle s'affaissa poussant un grand cri.

— Jacques est vivant!

— Jacques?

— A Obok...

Yolande ramassa la dépêche et lut :

« D'Obok, 20, 2, 1892.

« Afrique traversée, reviens seul, compagnons massacrés.

« CHARLEVILLE. »

La comtesse, reprenant l'étendard, porta la frange à ses lèvres, puis s'écria :

— Vous me donnez, n'est-ce pas, notre vieux drapeau? Il doit rester dans la maison du chef des Charleville.

G. DE PIMODAN.

LA CHINE, LA RUSSIE

ET L'ANGLETERRE[1]

Les Teutons réussissent à s'implanter partout en Extrême-Orient; la colonie germanique habitant le Céleste Empire est comparativement nombreuse et agissante, nous le dirons par la suite; il n'est donc pas surprenant que les armateurs de Brême et de Hambourg cherchent à prendre part au quasi-monopole des transports maritimes dont jusqu'ici ceux de la Grande-Bretagne semblaient investis.

Les relations commerciales entre le « Soleil Levant » et le royaume des Fleurs sont fort actives, et le contingent des bâtiments japonais fréquentant le « model settlement », très respectable.

Ceux-ci ne se bornent point à remplir leurs cales de marchandises, ils reçoivent de nombreux passagers. Confortables, luxueux même, commandés par des officiers anglais ou américains expérimentés et offrant, pour cela, des garanties de sécurité fort appréciables, car ils naviguent dans des parages fréquemment visités par d'effroyables typhons, les steamers japonais accaparent une bonne partie de la clientèle des touristes « globe trotters » ou « Shanghaï-landers ».

Les premiers, et ils se multiplient, — l'Agence Cook ne délivre-t-elle pas maintenant le billet circulaire type, permettant de faire le tour du monde à prix réduit, — ont marqué sur leur itinéraire Tokio, Yokohama, etc. Ne serait-ce que par goût pour la couleur locale, ceux-ci ne manquent point de prendre passage à bord des navires appartenant aux adeptes passionnés, — peut-être parce qu'ils sont nouvellement convertis, — de la civilisation occidentale. Le « Shanghaï-lander » les choisit tout aussi bien, soit par curiosité d'inconnu, soit, prosaïquement, par désir de changer de régime.

Chefs de maison comme simples employés, pour se délasser de

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1892.

la vie fièvreuse des affaires, s'octroient, chaque année, un congé d'un mois ou deux. Quelques-uns affrètent une couple de jonques, transforment la première en chambre à coucher et en salon, la seconde en cuisine, et, commodément installés dans leur maison flottante, remontent à petites journées les rivières ou parcourent les lacs. Mais cette façon de voyager est dispendieuse, aussi beaucoup se contentent d'une excursion à travers les montagnes du Nippon, ou bien encore d'une villégiature en quelque bourgade pourvue d'une de ces auberges si proprettes, si coquettes et si joyeuses, dont le pays de la gaieté et du rire revendique l'originale spécialité.

Si nous en exceptons les Anglais, les Allemands et les Japonais, les diverses nations du globe ne sont représentées à Shanghaï, abstraction faite des bâtiments de guerre, que par des steamers postaux. La situation géographique du grand port du nord de la Chine lui a valu le privilège d'avoir été choisi comme terminus par toutes les lignes de paquebots réguliers qui desservent l'Extrême-Orient, et les malles des deux continents s'y donnent rendez-vous. L'une de ces lignes vient de réussir un assez joli tour de force. L'été dernier, son agence annonçait qu'elle s'engageait à rendre la malle de Chine à Liverpool en vingt-quatre jours. L'entreprise était hardie, et les « Shanghaï-landers » croyaient à une fanfaronnade yankee; ils se trompaient, la « Canadian Pacific Company » a tenu parole.

Le 14 août, le courrier du Japon quittait Shanghaï à la pointe du jour, arrivait à Yokohama le 19 après escale à Kobé, et ce même 19, l'« Empress of Japan », à bord de laquelle, les sacs de la poste avaient été transbordés, mettait le cap sur Victoria. En neuf jours vingt heures, elle franchissait l'océan Pacifique, et les dépêches gagnaient par voie ferrée Vancouver, d'où, par un grand express du Canadian Pacific, elles étaient conduites à Brockville en trois jours cinq heures.

Les malles, après avoir traversé le lac Ontario en bac, étaient immédiatement chargées, à Morristown, sur les trucks du « New-York central railway », qui, filant à toute vapeur sur New-York, les y rendait une heure avant le départ du « City of New-York ».

Le transatlantique ayant effectué sa traversée en cinq jours vingt et une heures, les lettres qu'il apportait pouvaient être distribuées à Liverpool vingt-quatre jours après leur dépôt à la boîte de Shanghaï, et celles venant du Japon, vingt jours vingt et une heures après leur départ de Yokohama.

Cette rapidité évidemment anormale est due à un concours de circonstances exceptionnellement favorables, et n'a été obtenue que

grâce à un système de trains-éclairs dont la fée Réclame a supporté en majeure partie le coût. Quoi qu'il en soit, l'itinéraire par « le Canadian Pacific » abrège sensiblement, d'une douzaine de jours environ, la durée du trajet d'un hémisphère à l'autre; en outre le voyageur qui l'adopte évite les chaleurs torrides de la traversée de la mer Rouge, aussi sera-t-il vraisemblablement de plus en plus suivi, et ce, au détriment de certains intérêts de ceux des actionnaires du canal de Suez entre autres.

Pour l'Angleterre, en particulier, la facilité de communiquer avec ses possessions d'Orient, sans avoir à s'embarrasser d'une neutralisation éventuelle de la voie internationale percée en territoire égyptien, sans avoir à tenir compte de l'humeur bourrue, et récalcitrante parfois, des fervents adeptes de la doctrine Munroe, cette faculté, disons-nous, n'est pas pour la Grande-Bretagne de conséquence médiocre, au point de vue politique. Le « War Office » songerait à s'en prévaloir; aussi bien, il aurait déjà, prétend-on, fait au « Canadian Pacific » des ouvertures ayant pour objet de lui confier le transport des troupes affectées à ses garnisons de l'Inde et de Hong-kong.

Encore que les institutions sociales et administratives des autres « treaty ports » soient moins perfectionnées et plus rudimentaires que celles de Shanghaï, les sujets de Sa Majesté Britannique, installés à Tientsin, à Hankow, Newchang, Chefoo, Chin-kiang, Kiukiang, ne s'en appliquent pas moins à organiser leur patrie temporaire suivant les systèmes pratiqués par les citoyens de la concession type, et lui empruntent ses méthodes, ses usages et en partie ses mœurs.

Les six settlements que nous venons de citer sont régis chacun par une municipalité qui tient ses pouvoirs des « Land-renters »; ceux-ci se réunissent une fois l'an; et le compte rendu des séances est régulièrement publié par le *North China Herald* de Shanghaï.

Ces procès-verbaux détaillés fournissent des données précises sur la structure administrative et le mécanisme des établissements que les Anglais, profitant habilement des traités conclus par eux... ou par d'autres, ont su fonder, même au centre du Céleste-Empire.

A Hankow, le budget soumis en 1889 à l'approbation des « Land-renters » atteignait 11 543 taëls (environ 70 000 francs).

Il a été voté par quatre-vingt-douze membres de la communauté étrangère, et, remarque assez curieuse, — tout à l'honneur du libéralisme britannique, d'ailleurs, — parmi ces « Land-renters » figure un missionnaire catholique français. Le territoire du settlement est concédé au gouvernement de la Grande-Bretagne, dont il relève, et cependant le droit de suffrage est gracieusement accordé au digne

Lazariste. Le budget de Kiu-kiang ne dépasse pas 2735 taëls (environ 17 000 francs), et le nombre des « Land-renters » n'est que de vingt-sept. Celui de Chin-kiang atteint 6239 taëls (38 000 francs environ), et parmi les trente-quatre « Land-renters » qui prennent part au vote, nous remarquons encore le nom du Français Père.

Ces groupements relativement importants, et d'autres encore, sont protégés par une police municipale composée d'indigènes, dont le chef est invariablement anglais, mais, en cas d'émeute, les résidents n'hésitent point à prêter main-forte au petit corps de constables. Si John Bull est jaloux du « self-government », en revanche, il ne décline point la « self-defence », et c'est pour lui permettre une résistance efficace, au moins temporairement, que les autorités militaires de Hong-kong ont confié à la municipalité de Chin-kiang, dont la population est particulièrement turbulente, vingt rifles destinés à l'armement des membres de la communauté.

Bien ! plusieurs settlements ont leur « maison de ville ». Tientsin, notamment, inaugurait, en 1889, un superbe « town hall », dont Shanghaï, lui-même, moins bien partagé, se montre envieux. Le *Foreign Office*, de son côté, dans le but d'affirmer la stabilité péremptoire de sa représentation et en rehausser le prestige, acquiert volontiers des hôtels consulaires, et même en construit; celui de Chin-kiang vient d'être achevé.

Aussitôt qu'un petit groupe d'Anglo-Saxons s'est fixé en un point quelconque du globe, son premier soin, pour ainsi dire, est de créer un club, et, pour peu que la topographie de la région s'y prête, l'organisation d'un champ de courses ne tarde point à suivre l'installation du salon de lecture, du « billiard-room », du « coffee-room », etc. Les communautés de Shanghaï, de Hankow, de Tientsin, de Foochow et de Chefoo entre autres, sont fières du confortable et des somptueux aménagements de leurs clubs; mais elles ne le sont pas moins de leurs réunions de course annuelles.

Des « ponies » mongols remplacent sur la piste les chevaux de pur sang et savent très convenablement surexciter les émotions du parieur comme celles du simple spectateur et de l'élégante spectatrice. Est-il besoin de dire que le Chinois ne s'intéresse guère à ce genre de sport. Les luttes de vitesse ne sauraient passionner le Fils du Ciel, lui qui compte pour si peu la valeur du temps !

Au contraire des émigrants de race latine, les Anglais, les Allemands, les Scandinaves, les Américains, etc., viennent en Chine, souvent accompagnés de leur famille. La présence de quelques « ladies », bien que clairsemées, suffit à nuancer d'un ton correct la physionomie des concessions anglo-américaines; l'élément féminin en agrémente la vie et dissipe l'atmosphère d'ennui

de l'émigré, dont il provoque et satisfait la sociabilité. Il est évident, en effet, que si les settlements étaient exclusivement habités par des célibataires, la presse de Shanghaï, le *Chinese Time* de Tientsin, l'*Amoy Gazette*, n'auraient point à publier le compte rendu des réunions dansantes, voire du bal costumé donné l'an dernier à Chefoo, des concerts et comédies de salon, dont Christmas, l'anniversaire de l'indépendance américaine, le jubilé de la reine, ou une circonstance quelconque, le mouillage en rade d'un bâtiment de guerre, par exemple, sont l'occasion.

En définitive, les Anglo-Saxons, grâce au concours des Anglo-Saxonnes, sans faire fi pour cela de la mère patrie, savent se créer, loin d'elle et jusqu'au cœur même de l'empire du Milieu, un « home » essentiellement honorable; il leur procure, ce « home », toutes les saines joies de la famille, et c'est certainement à la vaillante énergie, au dévouement et à l'abnégation des reines du « home » qu'ils s'y font une existence, non seulement supportable, mais plus agréable, plus large, plus indépendante que celle dont il leur faudrait se contenter en Angleterre ou aux États-Unis.

A ce propos, ne pourrait-on point, pour une part, attribuer l'infériorité notoire de nos capacités civilisatrices à la répulsion innée de la Française pour tout établissement hors de sa province, de sa ville et, partant, de son petit cercle mondain? Vraiment nous le pensons, et le juge auquel incomberait la mission d'instruire la cause de la France inculpée d'inhabileté colonisante pourrait utilement, suivant nous, se souvenir du fameux précepte : « Cherchez la femme. »

Cette parenthèse fermée, nous revenons à l'objet de notre étude, en faisant observer que, entre Chinois et Anglais, les relations sociales n'existent pour ainsi dire pas :

« L'usage anglais, dit Harrisson Wilson [1], de ne point frayer avec les races inférieures prévaut en Chine comme dans l'Inde.

« Parfois un mandarin invitera bien à dîner un étranger de distinction; celui-ci rendra la politesse, mais sans que, de cet échange de bons procédés, naisse aucun lien social.

« La plupart des étrangers habitant les « treaty ports » sont ou négociants ou missionnaires; ni les uns ni les autres ne fréquentent le monde officiel chinois, qui semble, d'ailleurs, les ignorer.

« Ont-ils quelque affaire, soit d'ordre privé, soit d'intérêt public, à traiter avec les autorités, c'est par l'entremise de leurs consuls respectifs qu'ils doivent les conduire. »

La ligne de démarcation est si nette et elle est tracée suivant une

[1] *China, a study of its civilisation and possibilities*. New-York 1888.

règle si absolue, qu'un Céleste, quel que soit son rang, n'est point admis à faire partie d'un club ni à s'affilier à aucune association sportive quelconque.

Le Chinois serait-il enclin à profiter de l'offre qu'on lui ferait de devenir membre de l'une ou de l'autre de ces corporations? Rien n'est moins prouvé. En tout cas, le fait est tel que nous venons de dire, et il contraste singulièrement avec les façons pratiquées au Japon, où fils du Nippon et étrangers appartiennent au même club et en usent les uns vis-à-vis des autres sur un pied d'égalité parfaite, qu'il s'agisse entre eux d'affaires ou de mondanités.

Cette attitude froide et compassée, qui semble avoir pour origine un dédain partagé, explique, en partie, comment, multipliant les occasions de contact, l'augmentation du nombre des settlements et l'accroissement du chiffre de leurs habitants n'ont d'autre effet que de provoquer une recrudescence des haines chinoises contre l'Occidental.

L'Angleterre ne réussit guère mieux à conquérir les sympathies du Fils du Ciel par l'entremise du ministre protestant, cet agent aux attributs complexes, qui prêche tout à la fois et avec une égale conviction la doctrine évangélique et la civilisation britannique.

Ce n'est pourtant pas que son ministère puisse être taxé d'indolence ou que les ressources financières lui fassent défaut; précisément, un concile réunissant une partie notable des pasteurs qui évangélisent la Chine s'est tenu à Shanghaï l'an passé, et ses délibérations ont mis en beau jour l'œuvre de propagande religioso-civilisatrice que poursuit le clergé protestant.

Peut-être n'est-il pas interdit de penser que le « Pan anglican Synod » réuni à Lambeth[1], en 1888, ne fut point étranger à la convocation de la « Missionary conference », à laquelle nous venons de faire allusion.

De pénibles révélations, en effet, avaient dévoilé les insuccès de l'Eglise réformée, en Chine notamment, et l'opinion publique, déjà saisie de la question par la presse quotidienne en Angleterre, s'était émue bien plus vivement encore en suite d'un article publié dans la *Fortnightly Review*, que l'auteur, le chanoine Taylor, n'avait pas craint d'intituler : *The great Missionary Failure*, « la Grande faillite des Missions. » Ce réquisitoire était en réponse à sir Hunter qui, sous le titre de *Our Missionaries*, « Nos Missionnaires », avait présenté, dans la *Nineteenth Century*, la défense de l'apostolat protestant, pour lequel, d'ailleurs, il plaidait les circonstances atténuantes.

[1] Le lecteur a certainement gardé le souvenir des intéressantes pages dues à feu M. l'abbé Martin, que le *Correspondant* a publiées sur ce congrès.

Sans nous départir de la plus scrupuleuse impartialité, il ne nous paraît pas défendu de constater que le spirituel « Canon » citait des faits indiscutables et que, de ces faits, il déduisait avec humour des conclusions bien douloureuses :

« La Chine, disait-il, comptant 382 millions d'habitants, l'excès des naissances sur les décès étant annuellement de 4 580 000 unités, il faudrait à la « Church Missionary Society » vingt-sept mille ans pour arriver à convertir l'excédent de population chinoise d'une seule année! S'il s'agissait de la totalité des habitants de l'empire du Milieu, il s'écoulerait seize cent quatre-vingt mille années avant que la Chine entière fût convertie à la religion protestante, et encore à cette condition, que douze à treize mille petits Célestes ne viendraient pas chaque jour grossir le chiffre de la grande famille chinoise, laquelle, on le sait, est de tempérament essentiellement prolifique... Un assaut de vitesse, ajoute l'humouristique auteur, entre une tortue et une locomotive donne une idée de l'entreprise. Plus la route à parcourir est longue, et naturellement plus l'écart entre les concurrents (tortue et locomotive) s'accroît. »

Enfin, le chanoine Taylor concluait ainsi :

« Si le missionnaire est considéré par le Chinois simplement comme un Anglais charitable, tenant une école dont les leçons excellentes se payent peu, prêchant en langue européenne un mystère de l'Incarnation et une Trinité d'une forme spéciale, si, le service religieux achevé, le prédicateur va faire une promenade en « pony carriage » avec sa femme et ses enfants, quoi d'étonnant que le sermon demeure sans effet?

« Le « pony carriage » est fatal à l'influence du missionnaire. Si saint Paul, avant d'entreprendre un de ses voyages apostoliques, avait exigé de saint Jacques et d'un comité établi *ad hoc* à Jérusalem la garantie d'un traitement annuel de 300 livres sterling (7500 fr.) payables en quatre termes, s'il s'était offert un ombreux « bungalow », un « punkah », un « pony carriage » et une épouse, il n'aurait certes pas changé la face du monde!

« Pour mener à bien la grande œuvre de la conversion des infidèles, nos missionnaires doivent s'inspirer de l'esprit apostolique de saint Paul, de saint Colomban, de saint François-Xavier.

« Ces hommes ont conquis le monde au Christ; et leurs pareils, s'ils existent, réussiront seuls à convertir les païens modernes. »

Cette polémique, commentée par la presse locale, certainement moins soucieuse des intérêts religieux que des matériels, ne pouvait laisser les missionnaires insensibles; comme, au surplus, ils se

rendaient compte du bien fondé de nombre des critiques formulées, non point contre leurs personnes, mais contre leurs moyens d'action et spécialement contre l'insuffisance des résultats qu'ils obtiennent, la résolution d'étudier sur place et en commun, tout le système des Missions devait s'imposer à l'esprit des Révérends.

Peu importe, au demeurant, les motifs qui ont déterminé la réunion de la « Missionary Conference ». La variété des sujets traités, l'importance des questions instruites, ont suffi pour la rendre parfaitement intéressante.

Encore qu'au « model settlement » les fidèles ne soient point, en général, des fervents, c'est néanmoins avec une bienveillance marquée et remarquée que, en mai 1890, ils accueillirent les pionniers de la civilisation des idées anglaises, sinon les propagateurs de leur foi; cette distinction, nous ne nous la permettrions point, si nous ne la trouvions formulée dans un des leaders du *North China Herald.*

.Ces dispositions sympathiques de la communauté se manifestèrent tout d'abord par l'hospitalité gracieuse que bon nombre de résidents s'empressèrent d'offrir aux membres du congrès, et cette serviable obligeance tira d'un gros embarras le Comité d'organisation.

Faute de mieux, en effet, celui-ci s'était assuré, pour servir de gîte aux missionnaires et à leurs familles, plusieurs « house-boats », ces jonques de plaisance que les amateurs d'excursions, Chinois et Anglais, nolisent pendant la belle saison en guise de yacht ou de roulotte marine, comme nous l'avons dit plus haut.

Bien que n'étant pas rigoureusement destiné à la tenue des conciles, le « Lyceum Théâtre », cependant, eut l'honneur d'être choisi, en raison de ses dimensions, pour recevoir le synode.

Quatre cent trente missionnaires étaient présents à la séance d'ouverture; elle fut consacrée d'abord aux exercices religieux prescrits par le rituel, et ensuite à la discussion et à l'adoption d'un règlement qui se caractérise par la méfiance des orateurs surabondants. En certains cas, la durée des discours fut limitée à 10, à 5 et même à 3 minutes!!!

Dès l'après-midi du même jour, la conférence se réunissait, non plus au « Lyceum Théâtre », mais à l' « Union Church », et entamait l'étude des cinquante et quelques « essays » ou propositions soumises à ses délibérations.

L'une des premières concluait à la remise à l'empereur, par l'intermédiaire des ambassadeurs d'Angleterre, des Etats-Unis et d'Allemagne, d'une adresse félicitant Sa Majesté Kuang-hsu de son

accession au trône, lui souhaitant un règne long et prospère, et l'assurant que les missionnaires s'efforceraient d'inculquer aux Chinois les principes du plus ardent loyalisme.

Nous nous garderons bien d'analyser tous ces mémoires, pratiquement conçus, pour la plupart, et nous nous bornerons à résumer les décisions saillantes adoptées par la conférence, celles qui mettent en relief certains côtés curieux du protestantisme en Chine et celles qui trahissent la préoccupation de servir la cause anglaise.

D'accord sur la morale, les Eglises protestantes varient, chacun le sait, sur de nombreux points de doctrine, sur la forme extérieure du culte, sur l'interprétation de certains textes des Livres saints et de la Bible, etc.

De ces Eglises, quelle est celle qui détient et enseigne la vérité? D'ordinaire le Chinois n'en a cure, et s'il y trouve son compte, il se fait tout aussi bien méthodiste que presbytérien ou *vice versa*. Aussi, arrive-t-il parfois que deux missionnaires de confession différente, se rencontrant sur le même terrain, s'adressant au même public, en viennent à se jalouser, à se faire concurrence et finalement à se subtiliser réciproquement convertissables ou même convertis.

Ces inconvénients, funestes résultats de la multiplicité de sectes ne relevant point d'une souveraineté commune, le concile a cherché les moyens d'en atténuer les effets.

A cette fin, il a décidé la création d'une association générale des Missions; de plus, il a institué, à Shanghaï, un comité de correspondance, composé de sept membres, qui servira d'intermédiaire entre les diverses congrégations et facilitera leur entente en vue d'une action collective.

Après de laborieux débats, deux baptistes, deux congrégationalistes, deux épiscopaliens, deux presbytériens, un Allemand réformé et un Allemand luthérien (5 Anglais, 3 Américains et 2 Allemands) ont été désignés pour former une commission chargée de traduire la Bible en langue mandarine. Le dialecte dit « mandarin » est le langage officiel; il se parle à Péking, mais n'est entendu dans le reste de l'Empire que des lettrés. Les habitants de chaque province ayant leur idiome propre, il a fallu confier à un autre groupe de missionnaires le soin d'interpréter le texte sacré en chacun de ces nombreux dialectes. Besogne bien difficile et bien ardue que ces multiples traductions, et davantage encore, cette unification d'interprétation. Mais si l'on veut prendre garde à la méthode de prosélytisme favorite des Révérends, non seulement en Chine, mais partout ailleurs, — méthode qui consiste

à répandre la Bible à profusion[1], — l'on avouera que ce monumental travail s'imposait.

La prépondérance commerciale du Royaume-Uni, sa flotte marchande supérieure comme tonnage à toutes celles du globe réunies, les « Blue Jackets » de ses stationnaires et les équipages de ses escadres, dont les bâtiments sillonnent les mers de Chine et remontent au besoin les rivières pour protéger les habitants des settlements, le voisinage du merveilleux empire des Indes; enfin, ces groupes de fils d'Albion qui, plus ou moins nombreux, se sont fixés à Java, à Ceylan, à Bornéo, sans oublier, pour ainsi dire, un îlot, s'il se prête à quelque trafic, à une industrie minière ou même à certaines entreprises agricoles, cet essaimage anglo-saxon, en un mot, a vulgarisé la langue anglaise en Extrême-Orient, au point qu'elle y est devenue langage international. Non seulement l'anglais est le parler usuel des Européens habitant les « treaty ports », mais même à l'intérieur du royaume des Fleurs, quelques Célestes en infime minorité, il est vrai, l'entendent.

Les employés du réseau télégraphique par exemple, et ses mailles se resserrent chaque jour, tous Chinois, ont passé par l'école technique de Tientsin, ou ont fait un stage aux États-Unis; sans exception, ils écrivent et parlent couramment l'anglais.

C'est une compagnie danoise, la grande Compagnie des télégraphes du Nord, dont le siège est à Copenhague, à laquelle le gouvernement impérial confia l'organisation du système télégraphique dans les dix-neuf provinces. Or, bien qu'indubitablement sympathique à la Russie, elle a dû, de concert avec l'administration chinoise, s'incliner devant le cosmopolitisme de la langue anglaise et exiger de ses agents télégraphistes qu'ils la possèdent.

Le *Dictionnaire* de Kanghi ne contenant pas moins de 45 000 caractères, exprimant chacun un mot et souvent une idée, il fallait renoncer à transmettre les dépêches en chinois; une ingénieuse combinaison supplée à l'insuffisance des appareils. Chaque dépêche libellée en chinois est traduite en chiffres par l'employé qui la reçoit, et elle est ainsi transmise au bureau destinataire qui lui restitue sa forme primitive; quant à celles rédigées en anglais, le texte doit en être passé dans sa teneur littérale.

Cette expansion de la langue anglaise dont nous venons d'indiquer l'un des traits marquants, les écoles fondées et dirigées par les missions protestantes aident à la propager.

Actuellement fréquentées par 16 816[2] enfants, leur nombre

[1] « En une seule année, a dit l'un des orateurs de la conférence, il a été distribué six cent mille exemplaires de la Bible parmi les païens chinois. »
[2] Chiffre statistique produit à l'une des séances.

devra s'accroître si le mouvement en faveur de l'étude des sciences occidentales se développe. Telles étant les prévisions des membres du concile, ils ont jugé qu'il était urgent d'être prêt à donner satisfaction à la demande d'éducation anglaise aussitôt qu'elle se manifestera; c'est pourquoi il a été décidé qu'un appel chaleureux serait fait aux Églises du Royaume-Uni et d'Amérique, en vue de déterminer la venue d'une armée de mille missionnaires.

S'il faut en croire les assertions de plusieurs orateurs, cet appel devrait être entendu; nous serions, quant à nous, assez enclin à nous ranger à leur avis, attendu que les auxiliaires demandés ne sont pas nécessairement tenus d'appartenir au corps ecclésiastique. Des laïques seraient tout aussi bien accueillis, s'ils sont instruits; quant à ceux dont le bagage scientifique comporterait des connaissances médicales suffisamment étendues, ils sont assurés d'être agréés avec une complaisance tout exceptionnelle.

Le « Medical work » est, en effet, l'œuvre saillante et florissante du protestantisme en Chine. Depuis près de 3000 ans, la thérapeutique est cultivée par les Fils du Ciel [1].

579 ans avant Jésus-Christ, les Célestes connaissaient déjà les traitements par le moxa et l'acupuncture, et l'illustre Pien Sio, moins fameux peut-être sur les bords de la Seine que sur les rives du Pei-ho, dès le huitième siècle avant notre ère, diagnostiquait l'intensité de la fièvre par la fréquence des battements du pouls. Mais l'art de la médecine, depuis de longues années, n'a cessé de décliner; en quoi, d'ailleurs, il a subi le sort de la civilisation chinoise, qui s'est elle-même obscurcie pour obéir, sans doute, à la loi mystérieuse dont l'arrêt a frappé ses devancières et ses contemporaines, sans exception, aussitôt qu'elles eurent atteint certain niveau fatal.

La légion des charlatans, qui prescrit l'usage des drogues de toutes sortes, à la confection desquelles les populations de villes [2] entières s'emploient, est innombrable; mais il est bien peu de médecins chinois méritant leur titre.

Aussi, alors que le commun ignorant et superstitieux, se laissant prendre à leurs jongleries, absorbe de confiance leurs médicaments fantaisistes et parfois fantastiques, le Céleste, instruit et éclairé, tient le corps médical en médiocre estime et ne lui accorde guère de crédit.

Une série de lettres fort curieuses, qui vient d'être publiée à

[1] Legge, *Chinise classics.*

[2] Tchan, dans le Hu-peh; Theng-tchou, dans le Tchih-li, sont renommés pour la fabrication des drogues; ces villes importantes n'ont pas d'autre industrie.

Tientsin, témoigne de l'actualité de cette opinion. Adressées à son fils par Tseng-Kuo-Fan, le type des mandarins de haut rang, le patriote enthousiaste, l'adversaire des étrangers, ces lettres traitent de différents sujets, mais toutes se résument en conseils sur la conduite de la vie; or la première vise la médecine et les médecins. Tseng-Kuo-Fan s'exprime ainsi :

« Le corps médical compte certainement des membres honorables; cependant tous ceux que j'ai rencontrés sont des farceurs, et je vous engage à ne point leur accorder votre confiance. »

Qu'un jugement aussi sévère ait été inspiré à Tseng-Kuo-Fan par des motifs personnels, c'est possible; néanmoins l'appréciation écrite d'un personnage de son caractère est digne de remarque et elle devient particulièrement notable si on la rapproche de la faveur dont les praticiens occidentaux commencent à jouir.

Le marquis de Tseng, pendant sa dernière maladie, fut soigné par un docteur anglais. L'entourage du prince Chun, mort il y a dix-huit mois, avait résolu, quelques jours avant sa fin, d'appeler auprès de lui un docteur étranger, et le prince Chun était le père de l'empereur Kuang-hsu. Enfin, Li-Hung-Chang ne dédaignait pas récemment d'écrire la préface d'un manuel de thérapeutique et de pharmacie publié, à Shanghaï [1], en langue chinoise, et il ne marchande pas les éloges à la science médicale des barbares.

De tout temps, les missionnaires protestants ont exploité les connaissances occidentales dans l'art de guérir, et s'en sont servis comme d'un précieux instrument de conversion et d'influence; ils ne sauraient, au demeurant, en utiliser de plus efficace pour s'imposer à l'humble et au petit; quant au lettré, il est, à vrai dire, l'unique ressort à l'aide duquel le Révérend puisse forcer sa porte et tenter ensuite d'agir sur son esprit.

Réfractaire à tous les systèmes importés d'Occident, religieux ou autre, le Céleste, malgré ses préventions, n'en est pas moins nécessairement conduit à rendre hommage à la supériorité de celui qui sait calmer ses souffrances ou lui conserver la vie. En conséquence, il se sent malvenu à dédaigner *a priori* les doctrines de celui qui, l'ayant guéri, n'est plus, à ses yeux, un vulgaire barbare tout à fait méprisable; il écoute donc son discours avec certains égards, sauf, le plus souvent, il est vrai, à refuser finalement de se laisser convaincre, mais à tout le moins il l'entend; or il eût, certainement, fermé ses oreilles, si le prédicateur n'eût été tout d'abord guérisseur.

Formant un groupe distinct : la « Medical Missionary Association »,

[1] *Manual of therapeutic and pharmacy in Chinese language*, by Rev. Hunter American Presbyterian Press, 1890.

disposant d'un organe spécial : le *China Medical Missionary Journal*, particulièrement bien vus des communautés étrangères, qui recourent à leurs connaissances techniques, les « Medical Missionaries » sont les plus solides colonnes de l'édifice protestant en Chine.

Vingt et un pasteurs-médecins ont pris part aux travaux de la conférence, et, entre autres questions, ils ont traité celle de l'opium. Chacun sait sa gravité : comme l'alcoolisme en Occident, l'ivresse par l'opium est la plaie sociale de la Chine, et elle va s'élargissant [1], grâce, il faut le dire, à la complaisance plus ou moins déguisée de l'État. De même, en effet, que, de ce côté-ci du globe, l'alcool fournit de beaux revenus aux caisses publiques, de même le trésor du royaume des Fleurs s'alimente, sans vergogne ni scrupule, aux sources fructueuses des impôts qu'il prélève sur le philtre à la fois dispensateur d'oubli et entremetteur de plaisir.

Or l'Inde, en dépit de l'extension de la culture du pavot indigène, reste la grande pourvoyeuse des *opium dens* « antres de l'opium », et ce rôle ne sied guère au peuple, qui prétend jouer celui de pionnier d'une civilisation moralisatrice.

C'est pourquoi, s'associant au corps médical, les membres du synode, après avoir solennellement protesté contre la bienveillante tolérance de la mère-patrie, décidaient l'envoi, à l'impératrice-reine et au Parlement, d'une adresse réclamant contre l'exploitation, au profit du budget de l'empire indien, du monopole de l'opium.

Cet appel n'est pas resté sans écho. La Chambre des communes, saisie de la question de l'opium, en avril dernier, par sir Joseph Pease, aurait peut-être bien aimé donner quelques gages de sa scrupuleuse austérité. Dans cette visée, elle avait même adopté, par 160 voix contre 130, une motion de l'honorable membre, « condamnant, comme moralement insoutenable, le système par lequel le budget de l'Inde tirait une belle portion de ses ressources de la vente des licences aux cultivateurs de pavot ».

Mais le ministère ayant déclaré que le vrai sentiment des « Commons » ne ressortant pas du vote émis, il n'entendait point prendre part au débat; l'accès de vertu se calma vite, et sir Joseph Pease retira purement et simplement sa motion. Les « Medical Reverends » en seront donc réduits à recueillir, comme auparavant, dans les annexes de leurs hôpitaux, les fumeurs disposés à rompre avec leur funeste habitude.

Malheureusement le traitement reconnu jusqu'ici le plus efficace

[1] 20 000 000 de Chinois, suivant un rapport lu au synode, s'adonneraient à l'opium; leur nombre ne dépassait pas 2 000 000 il y a quarante-six ans, aujourd'hui, les femmes et les enfants eux-mêmes font usage de la pernicieuse drogue.

devra désormais être abandonné. Pour guérir les intoxiqués, ou, tout au moins, pour étourdir leur fringale, il leur est administré de la morphine principalement sous forme de pilule; le médicament opère à souhait, et le fumeur renonce d'ordinaire à sa pipe, mais, hélas! pour réclamer impérieusement sa dose de morphine. Comme parfois ailleurs qu'en Chine, le remède s'est trouvé ainsi pire que le mal; en effet, la morphine n'étant soumise à aucune taxe, il en coûte moins cher de se morphiniser que de s'enivrer d'opium; aussi l'usage du stupéfiant occidental que les Célestes dénomment « Jésus opium », parce qu'ils en doivent l'initiation aux dignes pasteurs, tend à se généraliser. La preuve en est que Hong-kong, depuis quelques années, est devenu un grand marché de morphine, et il ne faudrait pas croire que sa clientèle est restreinte aux seuls fumeurs en quête d'un dérivatif à leur ensorcelante passion; elle comprend aussi nombre de fanatiques de la morphine elle-même.

Ces faits mis en lumière par les déclarations des membres du synode, il a été résolu que les missionnaires s'emploieraient à combattre l'habitude de la morphine comme celle de l'opium.

Des comptes rendus de la Conférence, il ressort que 61 hôpitaux et 43 dispensaires fondés et dirigés par les missions protestantes existaient en Chine en 1889. Durant cette même année, 348 439 malades ont reçu les soins des praticiens attachés à ces établissements.

Le plus intéressant de ces hôpitaux, si l'on envisage la portée d'influence qu'il devrait exercer, est, sans contredit, celui créé à Péking par la « London Missionary Society ».

Un rapport substantiel à la manière anglaise, publié en août 1890, nous fournit les détails qui suivent sur la conduite et la marche progressive de l'œuvre.

Le nombre des malades soignés à l'intérieur de l'hôpital s'est élevé de 82, en 1886-87, à 319, en 1888-89; et durant le dernier exercice, 19 243 Célestes sont passés par la salle des consultations, sans préjudice des nombreuses visites à domicile faites par le docteur-missionnaire.

Le budget, il est bien modeste, car il ne dépasse pas 500 taëls (environ 3500 francs), s'alimente à l'aide de contributions spontanées fournies par la colonie étrangère en résidence à Péking. C'est elle aussi qui subvient aux dépenses extraordinaires.

Les installations étant devenues insuffisantes et les locaux trop exigus pour donner satisfaction à une clientèle de malades incessamment grandissante, deux généreux donateurs se sont engagés à faire les fonds nécessaires au payement de travaux dont l'exécution est reconnue indispensable. Le rapport constate que les Fils du Ciel, rebelles jusqu'à ces derniers temps aux opérations chirurgicales,

commencent à en reconnaître la nécessité; un certain nombre d'amputations a été pratiqué durant l'année 1889, sans qu'aucun accident s'en soit suivi, aime ajouter le rapporteur, avec une pointe de légitime orgueil.

Les fumeurs d'opium, en quête d'un remède susceptible de les guérir de leur goût pour les béatitudes factices, augmentent chaque année; malheureusement, le document que nous avons sous les yeux n'indique pas les résultats dus au traitement spécifique, il se borne à signaler pour chaque sujet la cause originaire qui l'a conduit à tenter l'essai du narcotique.

Pour la majorité, la première pipe d'opium devait faire office de calmant; quelques alcooliques entendaient substituer une forme nouvelle d'ivresse à celle qu'ils pratiquaient d'habitude; très nombreux, enfin, sont tout simplement les curieux de jouissance.

Sans insister davantage sur l'importance du rôle que jouent les hôpitaux, disons seulement que celui de Shanghaï reçoit des internes chinois.

Le médecin en chef de l'établissement fait les cours, et lorsque le bagage scientifique de ses élèves est jugé par lui suffisant, un jury d'examen, composé de médecins anglais et étrangers, décide de leurs droits à l'obtention d'un diplôme. Plusieurs de ces jeunes praticiens ont été attachés en qualité de chirurgiens au corps d'armée que Li-Hung-Chang a sous ses ordres.

En même temps que se réunissait en concile le corps des Révérends, les « female Missionaries » et les doctoresses tenaient de leur côté des meetings quotidiens, dont les ordres du jour comportaient des questions relevant plus spécialement du domaine féminin.

Les principaux mémoires, émanant du congrès des ladies et soumis par leurs auteurs à l'approbation de l'aréopage masculin, traitaient de l'administration et de la direction des écoles de filles, des moyens propres à gagner les femmes chinoises au christianisme, des résultats fructueux qu'obtient le prosélytisme féminin, des aptitudes particulières aux travaux évangéliques dont est douée la « single lady » (célibataire).

Outre les femmes des missionnaires qui souvent s'associent à l'œuvre de leur époux, catéchisent les païens, leur expliquent la Bible et parfois instruisent quelques enfants, il se rencontre bon nombre d'Anglaises et d'Américaines, célibataires résignées plus ou moins, qui se prennent de passion non pour les Célestes, mais pour leur conversion.

Elles n'ont, en général, ni ce charme ni cet attrait distinguant les saintes que le langage populaire qualifie du titre si mérité de « Bonnes Sœurs »; mais, ardentes, sectaires plus qu'il ne convien-

drait souvent, charitables à leur mode, n'ayant point à compter avec les sévérités des règlements monastiques, elles pénètrent plus facilement que nos religieuses dans les intérieurs chinois, dont l'entrée est hermétiquement fermée aux hommes et, par conséquent, au pasteur protestant tout comme au prêtre catholique, bien entendu.

La femme chinoise vivant recluse en son gynécée, sevrée pour ainsi dire de relations sociales, ignorante de toutes choses, est disposée, naturellement, à bien accueillir l'étrangère qui parvient à s'introduire près d'elle. La prédicante, elle l'écoute d'autant plus volontiers, que celle-ci lui prêche l'égalité de l'homme et de la femme, et elle serait bien tentée de la suivre jusqu'au reniement de Bouddha, si le maître voulait l'entendre; mais l'ascendant de l'épouse sur l'époux est singulièrement faible en Chine, et la « female Missionary » arrive très rarement à ses fins. Quoi qu'il en soit, son intervention a son prix et elle sert incontestablement la cause protestante. Celles de leurs coopératrices dont les Révérends prisent par-dessus tout le concours, ce sont les doctoresses. Le congrès féminin n'en comptait pas moins d'une centaine appartenant, sans exception, aux deux nationalités anglaise et américaine.

Si, comme il y a lieu de le penser, les femmes en Angleterre et aux États-Unis embrassent, de plus en plus nombreuses, la carrière médicale, l'effectif des miss diplômées se consacrant à la guérison des malades chinois ira grossissant.

Elles ne remplaceront point, certes, Dieu nous garde d'un pareil soupçon, nos angéliques filles de la Charité, mais elles suppléeront à une infériorité contre laquelle le protestantismec herche depuis longtemps à réagir. Il est bon de remarquer, à ce propos, que si un sentiment d'émulation nuancé de jalousie excite les réformés à adopter certains des errements catholiques, ils ne s'en assimilent point l'esprit. Leurs entreprises sont bien marquées au coin d'une philanthropie inquiète, mais le relief de l'empreinte religieuse s'en détache de moins en moins saillante.

C'est par cette observation que nous clorons cette analyse rapide des travaux du concile de Shanghaï.

Les extraits nécessairement fort écourtés que nous avons empruntés aux procès-verbaux de ces grandes assises nous ont aidé à donner une idée de l'importance de l'œuvre protestante en Chine; mais, pour permettre d'en jauger plus approximativement la mesure, il nous faut citer quelques chiffres, ces arguments mieux goûtés en notre siècle positif que les raisonnements les plus victorieusement probants.

En 1889, la « Church Missionary Society[1] » entretenait, en Chine : 27 pasteurs anglais, 16 pasteurs chinois, 252 prédicants laïques chinois, 10 « ladies missionaries » anglaises, 57 « ladies missionaries » chinoises. — Nombre des adhérents : 9051. — Nombre des communicants : 2836. — Frais de la Mission : 17917 livres sterling.

La « London Missionary Society[2] » comptait : 31 pasteurs anglais, 9 pasteurs indigènes, 76 prédicants laïques, 13 « ladies missionaries » anglaises. — Nombre des adhérents : 4272 (celui des communicants n'est pas indiqué). — Frais de la Mission : 13 411 livres sterling.

La « Baptist Missionary Society[3] » ne pensionne que 21 missionnaires anglais. — Nombre des adhérents : 1049. — Frais de la Mission : 10 227 livres sterling.

Les contributions de ces trois sociétés réunies présentent un total de 41 555 livres sterling, soit environ 1 040 000 francs; nous n'avons pas sous les yeux le bilan des autres institutions anglaises se proposant la conversion des Gentils; nous ne saurions donc préciser le coût des missions protestantes de Chine; mais, considérant que le Royaume-Uni affecte par an à l'évangélisation des infidèles 1 050 000 livres[4] (environ 27 000 000 de francs), il n'est pas hasardeux de présumer que la Grande-Bretagne consacre à la propagation de sa religion nationale une somme sensiblement supérieure aux 1 040 000 francs ci-dessus, chiffre assez honnête déjà.

Les résultats ne répondent point à la grandeur de l'effort financier. « Le montant des écus dépensés est magnifique, disait le chanoine Taylor, la réussite ne l'est guère. » En 1888, la « Church Missionary Society » entretenait en Chine 247 prédicants; elle a dépensé 14 875 livres (372 000 francs) et elle a baptisé 187 Célestes !!!

La totalité des Chinois « communicants » ne dépasse pas 34 555 unités, tandis que le personnel des missionnaires atteint le chiffre de 1133, soit en moyenne 30 : 8 ouailles par Révérend !!!

Au point de vue strictement religieux, l'opération n'est donc rien moins que fructueuse.

A envisager le côté civilisateur de l'œuvre jusqu'à ces derniers

[1] *Abridged proceedings of the church Missionary Society*, 1889-1890. — London Missionary house.

[2] *Report of the London Missionary Society* 1890. — London : Alexander et Shepheard.

[3] *Annual Report of the Baptist Missionary Society* 1890. — London to be had at the Mission house.

[4] *Tract of the church Missionary Society*, octobre 1890.

temps, il était, dans une certaine mesure, permis de penser que le protestantisme obtenait des résultats plus sérieusement appréciables. C'est ainsi que, si l'utilité des missions était attaquée, la presse des settlements, reflet fidèle de l'opinion de ses lecteurs, ne manquait pas d'insister sur les services rendus par le pasteur, propagateur d'idées, vulgarisateur de connaissances susceptibles de neutraliser les préventions du Céleste contre le Diable rouge.

Les faits ne semblent point confirmer cette théorie.

De certain factum publié par le *North China Herald*, en juillet dernier, sous le titre de *Defensio populi ad populos*, il ressort au contraire que la « Missionary failure », dénoncée par le canon Taylor, ne serait point une fiction, même à prendre le pasteur missionnaire comme un simple agent civilisateur.

Ce document, qui se résume en une protestation courtoise, mais énergique, contre les missions, dont il nie les bienfaits, et contre l'apostolat des ministres, dont il réclame l'expulsion, interprète-t-il fidèlement le sentiment de la généralité des Célestes? Peut-être serait-il assez imprudent de le contester aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ce manifeste a fort ému le monde anglo-asiatique; aux allégations du Chinois, ou soi-disant tel qui en est l'auteur, il a été opposé de fermes dénégations, son argumentation a été vigoureusement combattue, et, malgré tout, il nous paraît malaisé de ne pas garder du débat l'impression finale que le protestantisme, en tant que rouage de l'appareil politico-civilisateur britannique, n'a pas jusqu'ici fonctionné en organe approprié et adéquat.

La franc-maçonnerie, elle aussi, joue son bout de rôle dans les affaires anglaises en Chine; il est incomparablement plus effacé que celui de la religion réformée; il ne serait pas nul cependant, s'il est vrai, — et on l'affirme, — que la secte des Frères ∴ compte des adhérents parmi les Fils du Ciel.

Nous avouons naïvement que n'étant pas du tout initié aux secrets de la mystérieuse association, nous ignorons l'action que les Vénérables ceints du tablier et armés de la truelle exercent réellement sur les Célestes. Toujours est-il que la Loge de Shanghaï paraît florissante. Son temple est l'un des édifices marquants du « model settlement », et sa distribution intérieure comportant un hall spacieux, plus vaste que les salles des clubs et autres monuments publics, il est mis gracieusement à la disposition de la communauté en certaines circonstances, s'il s'agit, par exemple, de la réception de quelque grand personnage. Chaque année, les galants apprentis du grand Architecte de l'univers y convient les élégants à un bal, et les « professional beauties » du lieu s'abandonnent sur l'auguste parquet aux étourdissantes ivresses du boston, sans se

soucier, les folâtres, des terribles épreuves qu'ont dû subir leurs hôtes pour acquérir le droit de leur faire les honneurs du redoutable sanctuaire momentanément transformé en salon de danse.

Toutes les maisons d'éducation étant, sans exception, aux mains des pasteurs protestants ou des prêtres catholiques, les francs-maçons ont créé une école spécialement destinée à recevoir leurs enfants; cet établissement est subventionné par le « Municipal council », quelques élèves y étant gratuitement admis; mais, jusqu'à présent, il n'est pas, que nous sachions, fréquenté par des enfants chinois.

Pour terminer cette longue énumération des sollicitudes de John Bull pour ses frères jaunes, signalons, enfin, quelques traits récents de son charitable empressement; nous disons à dessein, charitable, car nous ne voudrions pas, nous, manquer au précepte de la charité en suspectant l'altruisme britannique.

Nos journaux, il y a deux ans, ont intercalé souvent parmi leurs dépêches à sensation : « Grandes inondations en Chine. Terribles ravages, » etc., etc. La Chine est loin, le nombre des Français qui l'habitent, infime, — nous le dirons plus tard, — les relations commerciales entre les deux pays comparativement restreintes, les sympathies de peuple à peuple passablement fraîches sinon froides, aussi les lignes que le metteur en pages faisait figurer en vedette, pour prouver la magistrale organisation du service d'informations de sa feuille, ont-elles laissé le gros du public assez indifférent.

Aussi bien, sauf les abonnés au *Bulletin* de la Propagation de la Foi, qui sont tenus au courant, par nos vénérés missionnaires, de leurs travaux apostoliques et, en même temps, des faits dont les lieux où ils exercent leur ministère sont le théâtre; à l'exception des spécialistes vaillants explorateurs ou savants sinologues, qui, en France, d'ordinaire, prend vraiment garde à ce qui se passe derrière la grande muraille? Et cependant, à l'intérieur de son enceinte, naît, s'agite et meurt un bon quart de la famille humaine.

Lorsqu'un fléau, peste, inondation ou famine, s'abat sur une pareille agglomération d'êtres vivants, compacte à la façon d'une fourmilière, nous laissons à penser s'il fait des victimes. Qu'ils soient dus, ces fléaux, à l'incurie orientale, à la configuration du sol ou à l'ignorance des moyens susceptibles de les conjurer, peu importe; le fait est que ces malheurs publics, les inondations en particulier, sont comme périodiques au royaume des Fleurs. Ces catastrophes, nous devons le reconnaître, ne laissent point d'habitude l'Angleterre insensible. En 1889, notamment, elle s'est montrée largement secourable.

Le fleuve Jaune (l'affliction de la Chine, ainsi qu'on le qualifie),

rompant ses digues, avait submergé de longues suites de kilomètres et noyé des milliers et des milliers de malheureux surpris par la soudaineté de l'envahissement des eaux. Ceux-là qui avaient péri étaient moins à plaindre cependant que les survivants; la violence du courant avait emporté les habitations, les récoltes en terre et jusqu'à l'humus des champs. Aussi les infortunés, réfugiés sur les hauteurs, semblaient n'avoir échappé aux fureurs de l'inondation que pour mourir de faim et de misère, leur ravitaillement étant rendu extrêmement difficile par l'insuffisance et le mauvais état des routes chinoises.

Le gouvernement du Céleste Empire, qui, malgré ses infériorités, ses défauts, ses vices, si l'on veut, s'inquiète néanmoins, à sa mode, des calamités dont ses administrés pâtissent, s'émut de tous ces lamentables désastres.

Les autorités locales reçurent ordre d'aviser aux moyens de venir en aide aux populations en détresse, et le Taotaï de Shanghaï fit appel à la générosité de la communauté étrangère. Elle l'entendit, et un comité de dix-neuf membres se constitua sous la présidence de M. Drummond, avocat jurisconsulte (barister at law).

Faisaient partie de ce comité : onze Occidentaux, les « managers » des principales maisons de banque établies au « model settlement »; le directeur du Comptoir d'escompte de Paris, entre autres; le commissaire des Douanes impériales, et un pasteur protestant; huit Chinois : le délégué du vice-roi de Nan-king; le secrétaire privé du Taotaï de Shanghaï, et cinq négociants se joignirent aux étrangers.

Aussitôt entré en fonctions, le comité décida d'adresser par télégraphe des demandes de secours à l'Europe, à l'Australie, aux États-Unis, aux communautés coloniales et indigènes habitant les détroits, etc. En cinq mois 301 903 taëls, plus 17 087 dollars (environ 1 900 000 francs), furent recueillis, grâce, il faut le dire, à l'Angleterre.

Les souscriptions encaissées par le « London Mansion-House Committee » atteignirent 30 000 livres sterling (750 000 francs).

L'Australie, Hong-kong, fournirent ensemble 3245 taëls, de telle sorte que, — l'appoint versé par les sujets de Sa Majesté Britannique résidant à Shanghaï compris, — l'empire britannique participa, pour à peu près moitié (environ 900 000 francs), au chiffre total des collectes.

Les souscriptions chinoises n'ayant point dépassé 31 700 taëls (190 000 francs), la générosité anglaise n'en fit que plus grande figure; aussi, ce fut aux missions protestantes qu'échut le soin de répartir la majeure partie des fonds. Les pasteurs des différentes

confessions, avec un indéniable dévouement, parcoururent les districts inondés; et, de concert avec les fonctionnaires locaux, se firent les dispensateurs de l'or converti en sapèques, dont l'opulente Albion leur avait confié le maniement; suivant les circonstances, les consuls de Sa Majesté Britannique prêtaient leur concours aux agents du « Famine Relief Committee », et, bien que dans un esprit, sans conteste, libéral, 10 000 taëls (60 000 francs), aient été mis à la disposition des P. Jésuites et des Lazaristes, l'œuvre, dans son ensemble, est demeurée essentiellement, sinon exclusivement, anglaise. Les Célestes, peut-être à regret, ne pouvant méconnaître l'efficacité du service rendu, le vice-roi des deux Kiang fit porter au président du comité, par l'un de ses attachés, une lettre de remerciements et une tablette sur laquelle étaient écrits en caractères chinois ces mots : « Votre sympathie s'est étendue jusqu'à mes peuples. »

A l'envoi personnel à M. Drummond étaient jointes d'autres tablettes destinées aux divers promoteurs de l'entreprise charitable. Celle décernée au lord-maire de Londres portait cette inscription : « Vous avez abondamment ensemencé le champ qui produit la félicité. »

Depuis 1889, plusieurs provinces, la Mandchourie entre autres, ont été éprouvées encore par des inondations et par la famine qui en est l'inévitable suite. Constamment « John Bull », tendant sa bourse à « John Chinaman », lui a permis d'y puiser des subsides, et cependant nous ne saurions dire qu'il ait réussi à gagner ses sympathies.

En résumé, nous avons essayé de montrer que le Céleste Empire, battu d'avance, si l'on veut, pouvait néanmoins opposer une certaine résistance à ses assaillants éventuels. Nous avons dit les bons rapports qu'entretiennent actuellement le tsar blanc et le tsar jaune. Nous avons, enfin, esquissé l'importance et la multiplicité des intérêts anglais en Chine : nous nous sommes ainsi borné à étudier la question chinoise au seul point de vue des deux nations qu'elle touche plus directement. Mais, nous le répétons, à l'exclusion de la Russie, toutes les nationalités occidentales sont indistinctement en cause, toutes elles ont la malechance méritée ou non d'être également honnies du Chinois, presque toutes, plus ou moins, ont à faire valoir quelque grief.

Au moment où nous traçons ces lignes, une accalmie, semble, il est vrai, se produire, le Tsung-li-yamen a consenti, dit-on, des indemnités aux missionnaires, le Fils du Ciel même se résigne à donner audience aux ambassadeurs de France et d'Autriche-Hongrie dans un édifice construit à l'intérieur de l'enceinte jusqu'ici

rigoureusement fermée aux barbares. Mais l'état d'âme du Céleste ne s'est pas modifié, les causes auxquelles il faut attribuer les attentats contre les personnes et les destructions de propriétés subsistent, un jour ou l'autre l'implacable haine qui fermente au cœur du Chinois ne fera-t-elle point explosion ? En ce cas, le projet de coalition qui semble aujourd'hui abandonné, ne songera-t-on point à le réaliser? Ces éventualités sont certainement admissibles. Or la constitution d'un syndicat des forces occidentales, précurseur inconscient de la fédération des peuples de l'Ouest contre le grand ennemi, prédite par lord Wolseley, comporterait, à notre estime, des suites immédiates et lointaines si graves, qu'il ne nous paraîtrait pas inutile de déterminer la nature et l'importance des intérêts que la France, l'Allemagne et les États-Unis ont respectivement à défendre et à protéger en Chine. Nous croyons qu'il serait à propos d'examiner en même temps si notre civilisation, s'acharnant à imposer ses bienfaits à une race qui les repousse, ne s'exposerait point à quelque fâcheux mécompte. Nous considérerons, enfin, qu'il ne serait pas inopportun de rechercher si les missions chrétiennes se trouveraient bien d'une intervention armée des puissances occidentales.

Nous nous efforcerons dans une prochaine étude d'élucider ces diverses questions.

Albert Perquer.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les mésaventures de la police. La grève de l'Urbaine. Une révolte à l'Ecole centrale. Les principes de 89 et les monômes. Le *Bock idéal*. La Société des agriculteurs. — Les petits Salons. Les Aquarellistes. Le cercle Volney. Le cercle de l'Union artistique. L'Union des femmes peintres et sculpteurs. Expositions particulières. — L'échec de *Cavalleria rusticana* et la triple alliance. Gymnase : *la Menteuse*, de MM. Alphonse Daudet et Léon Hennique. *La Légende de sainte Cécile*, de M. Maurice Bouchor, et les Mystères contemporains. Comédie-Française : *Par le glaive*, de M. Richepin. — MM. Henri Baudrillart, le général Schmitz, Alfred Arago, Alfred Maury, Auguste Nisard.

I

La police a beaucoup fait parler d'elle ce mois-ci. Un agent a arrêté une honnête femme sur le boulevard Montparnasse, sans aucun prétexte, sinon qu'il était ivre, l'a entraînée malgré ses protestations, ses larmes et ses cris, et ne l'a relâchée que sur l'énergique intervention d'un commerçant patenté, dont elle avait imploré l'assistance et qui la connaissait. On a dit que c'était un faux agent, — pourtant il avait sa carte, — ou que du moins il agissait en dehors de ses attributions : Mme X aurait donc tort de se plaindre, et j'espère que cette explication l'aura consolée.

Un garde républicain de planton à la porte d'une chambre correctionnelle, au Palais de Justice, après avoir repoussé, avec la brutalité sauvage et bornée qui caractérise cette institution, un curieux qui avait osé manifester le désir de pénétrer dans la salle, alors qu'elle était pleine, voyant l'opiniâtre curieux essayer d'entrer par une autre porte, et outré de cette rébellion sournoise, se précipita sur le coupable, lui passa un cabriolet et l'emmena au violon. On sait que le cabriolet de la police, comme son violon, n'a rien de commun avec les objets que ces mots désignent dans le langage usuel : le violon est un cachot infect, et le cabriolet une corde fine, munie de trois nœuds, dont on entoure le poignet droit

de l'individu arrêté, en tenant à la main les manches de bois qui garnissent les deux extrémités; au moindre semblant de résistance, l'agent serre et fait *cabrioler* le patient. Vous voyez qu'on peut être conduit au violon en cabriolet sans qu'il y ait rien de joyeux dans cette promenade. Au poste, le criminel tendit sa carte, sur laquelle l'œil du brigadier consterné lut ces mots : *Lefèvre*, *sénateur de la Seine*, et le garde républicain tomba le front dans la poussière en se frappant la poitrine :

« Je voulais voir par moi-même, répondit cet Haroun-al-Raschid de la démocratie, comment les gardes républicains comprennent et pratiquent leur consigne. Je le sais maintenant. »

Et, d'un signe à la fois condescendant et hautain, il releva le garde républicain affaissé. « Si encore il avait eu sa médaille, disait le garde en s'en allant. Comment veut-il qu'on le reconnaisse? Il n'est même pas décoré! »

Le garde était dans le vrai. Autrefois le guet reconnaissait les marquis à leur talon rouge, et il s'effaçait respectueusement; mais ce n'est plus au talon que les marquis du nouveau régime portent le rouge, ils le portent au bonnet, — seulement, par malheur pour la police, d'une façon invisible à l'œil nu. Il faut pourtant bien, pour la gouverne de ces pauvres diables, exposés sans cela à de lamentables bévues, qu'on puisse discerner du premier coup l'aristocratie de la république du simple bourgeois, peut-être réactionnaire, qu'il est permis de bousculer sans inconvénient.

Je ne sais si les sénateurs ont une médaille; ils possèdent toujours bien un insigne quelconque. En tout cas, les députés en ont une et, quelques jours après, M. Rousse, député radical de l'Isère, d'ailleurs peu connu dans l'histoire, et qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme de l'Académie française, a eu lui-même à se repentir de n'avoir pas arboré cette égide sur sa poitrine, — à moins toutefois qu'il n'ait voulu faire une expérience comme M. Lefèvre. C'était le soir, au sortir des théâtres. M. Rousse avait pris démocratiquement place dans un omnibus, avec M[me] Rousse, pour rentrer chez lui; seulement ce n'était pas l'omnibus auquel lui donnaient droit ses numéros. Les voyageurs dont il usurpait les places et qui restaient sur le pavé réclamèrent avec d'autant plus de vigueur que la voiture en question était la dernière, et le conducteur l'invita à descendre; mais M. Rousse, jugeant peut-être que son privilège de représentant, qui l'autorise à voyager gratis en chemin de fer, devait, à plus forte raison, l'autoriser à monter avant son tour en tramway, fit la sourde oreille. Un officier de paix en bourgeois s'en mêla, et, sur la résistance obstinée de M. Rousse, invita un brigadier des gardiens de la paix à cueillir le récalcitrant.

Le brigadier obéit à son supérieur avec un zèle dont le principe était louable, mais dont l'application, à ce qu'il paraît, fut un peu brutale : on n'a pas encore trouvé le moyen de composer la police de gens du monde. Il l'empoigna par les épaules et par le collet et lui fit descendre le marchepied plus vite encore qu'il ne l'avait monté. Il y eut échange de propos discourtois, peut-être même de quelques bourrades, et comme M. Rousse faisait connaître, un peu tard, son titre de représentant, il paraît que le brigadier témoigna en termes expressifs le mépris énergique des hommes d'action pour les avocats, se déclarant prêt à les fourrer tous *au bloc* avec un sensible plaisir. Brigadier, vous avez eu tort : on peut penser ces choses-là quand on appartient à l'honorable corporation des gardiens de la paix, mais il ne faut pas les dire tout haut, aujourd'hui surtout que Napoléon et le 18 Brumaire ne sont plus à la mode. En novembre 1799, le mot eût pu vous valoir l'épaulette; en février 1892, il ne pouvait vous valoir qu'une *mise à pied* momentanée. M. le préfet de police, qui avait déclaré d'abord que ses subordonnés étaient dans leur droit et qu'il les couvrirait, même devant le Conseil municipal, même contre le Parlement, même contre le ministre, a fini par capituler sous la menace d'une interpellation. — *Cedant arma togæ!*

Et c'est ainsi que M. le député Rousse a eu la satisfaction de tenir *la rousse* palpitante sous son talon victorieux, dans l'attitude de l'archange saint Michel terrassant le dragon infernal.

Mais le comble, c'est ce qui a failli arriver au premier bal de l'Hôtel de Ville où, dans l'excès de leur zèle, les gardiens du bois de Boulogne, adjoints à la garde républicaine pour maintenir l'ordre et faire respecter les consignes, ont violemment coupé du cortège de M. Carnot le ministre de la marine et M[me] Lozé, qu'il avait à son bras. Et comme ils protestaient, les plus ardents se préparaient déjà à les *enlever*. La femme du préfet de police conduite au poste, quel tableau! Il a fallu que des conseillers municipaux magnanimes, oublieux de leurs griefs contre la préfecture, rompissent des lances pour délivrer la captive. Ils avaient leurs écharpes et on ne pouvait les méconnaître. Le reste de la soirée, ces hommes des bois, confus de leur méprise, ont laissé passer tout le monde.

On se demande si c'est pour reconnaître la capitulation de M. le préfet de police dans l'affaire précédente que les conseillers municipaux sont accourus avec tant d'empressement au secours de M[me] Lozé dans la bagarre de l'Hôtel de Ville, ou si c'est M. Lozé, au contraire, qui, éclairé par un exemple personnel sur les façons trop sommaires des agents de la république athénienne et sur

leur penchant à jouer du poignet, s'est trouvé induit ainsi par ricochet à suspendre provisoirement l'officier de paix et le brigadier qui, tout en ayant raison dans le fond, avaient eu le tort d'employer des formes un peu trop acerbes envers M. Rousse. Le contrôle minutieux des dates serait indispensable pour répondre à cette question, mais je ne les ai pas sous la main, et j'abandonne la solution du problème aux chronologistes. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que M. Lozé n'a pas demandé la suspension, même provisoire, des gardes de l'Hôtel de ville.

Je passe deux ou trois autres cas de moindre importance. Cette malheureuse police est toute désorientée. On dirait qu'elle a perdu l'équilibre et la faculté de se conduire. Elle ne sort de sa mollesse que pour commettre des actes de rigueur inutiles ou de lamentables bévues. On lui reproche à bon droit d'être faible jusqu'à l'insuffisance et lorsque, stimulée par ces reproches, elle veut affirmer sa force, elle le fait de travers, parce qu'elle en a perdu l'habitude. Avouons, d'ailleurs, qu'il n'est pas facile de s'y reconnaître et que les manières d'agir devraient varier à l'infini, suivant les circonstances. Elle n'aura jamais assez d'égards et de prévenance s'il s'agit de M. Rousse; mais quand elle a affaire à Anastay, à Marchandon ou à un souteneur, il serait déplacé d'exiger d'elle le langage et les façons des cours. Et encore, pourtant, le souteneur peut être un bon électeur radical, qui menace le *sergot* de le dénoncer à la *Lanterne*. Non, ce ne serait pas assez d'être homme du monde; il faudrait joindre la finesse de Talleyrand à la rouerie de Machiavel. Et on ne peut vraiment guère espérer des Talleyrand dans ces prix-là.

Nous avons eu aussi, et même nous avons encore, au moment où je tiens la plume, la grève de l'Urbaine. Depuis six semaines les rues de Paris appartiennent à peu près exclusivement aux fiacres de la Compagnie générale; le chapeau noir de cuir bouilli et le pantalon noisette règnent en maîtres, le chapeau blanc a presque disparu. Le public, d'ailleurs, n'en a pas trop souffert; on peut même dire qu'il se serait à peine aperçu de la grève sans la place que les réunions des grévistes prenaient chaque jour dans les journaux. De part et d'autre, on s'est montré inébranlable. On s'observe, sans vouloir céder, mais sans sortir de ses positions; seulement les cochers injurient l'adversaire à la façon homérique : affaire de tempérament et d'habitude. Ce qui a permis à la grève de durer si longtemps, c'est qu'elle était régulièrement alimentée par les compagnies rivales, à charge de revanche. Pendant plus d'un mois, le secrétaire du syndicat annonçait triomphalement, chaque soir, une recette d'environ 3500 francs, à partager

entre les grévistes, les autres cochers trouvant leur compte à se saigner de 50 centimes ou même de 1 franc par jour en faveur des camarades, pour gagner 6 ou 7 francs de plus : ce sont là des générosités que l'économie la mieux entendue peut se permettre.

Du reste, on ne dissimule pas qu'on veut arriver à organiser un roulement méthodique de grèves. Quand l'Urbaine aura capitulé, ce sera le tour de *Camille*, puis viendra la Compagnie générale des petites voitures. Et les cochers n'auront garde de se mettre tous en grève à la fois; non, ils seraient trop pour qu'on pût suffire à les alimenter : une moitié seulement, puis, au moment opportun, l'autre moitié, afin d'achever l'œuvre commencée. Chacun son tour de travailler et de chômer, de payer un subside et de le recevoir, sans s'épuiser en aucun cas, mais en épuisant la Compagnie. Ah! je vous assure que la guerre à l'infâme capital est savamment organisée par les syndicats. Quant aux *fainéants* qui, malgré le mot d'ordre, se lassent de ne rien faire et veulent se remettre au travail avant l'heure fixée, on les assomme ou on les écrase simplement dans la rue. Chaque fois qu'un chapeau blanc paraissait sur son siège, il produisait, dans la nation des cochers, l'effet du panache de Henri IV : on s'y ralliait, mais pour l'assaillir. De toutes parts s'élevait contre le malheureux un concert d'injures et d'imprécations où la confrérie déployait à son adresse toutes les ressources d'un vocabulaire dont la richesse d'invectives excite toujours une admiration nouvelle. On le traitait à l'instar d'un simple bourgeois qui eût donné deux sous de pourboire. Les fouets se mettaient de la partie. Les fiacres l'enveloppaient comme d'un tourbillon, l'enlaçaient dans un inextricable réseau, l'accrochaient, lui coupaient le passage; les omnibus l'écrasaient contre le trottoir; les charretiers, faute de mieux, lui jetaient de la boue; les passants riaient, trouvant cela très drôle, et la police était absente.

N'oublions pas non plus la grève de l'École centrale. L'École centrale, comme on sait, est la grande pépinière des ingénieurs civils. Ceux qui en sortent ne sauraient rivaliser, sans doute, avec les produits de l'École polytechnique : ils ne portent pas la même estampille officielle; ils sont brevetés s. g. d. g. et ne ramassent guère que les miettes ou, tout au plus, la desserte du festin dont sa haute et puissante sœur aînée rafle tous les gros plats. Ce n'en est pas moins une institution tout à fait considérable, que l'État ne s'est pas annexée, mais qu'il a prise sous son protectorat. Eh bien, les *centraux* se sont révoltés; ils ont cassé pour 6000 francs de vitres et de vaisselle, et il a fallu licencier l'Ecole. Pourquoi? Parce qu'on voulait toucher à leurs traditions, spécialement à celle du grand monôme annuel, de la revue et du Salon.

Ils tiennent surtout à leurs monômes, — monômes intérieurs, à Noël, au mardi-gras et au départ des *cubes*, comme on appelle les élèves de troisième année, et monôme extérieur, à la suite duquel l'Ecole va s'engouffrer dans un théâtre loué pour la circonstance, où elle se joue à elle-même une revue aristophanesque composée, en collaboration, par les lettrés de l'établissement, et qui n'épargne, dit-on, ni les professeurs, ni même le directeur. Je ne prends pas la défense de ces *agissements*, comme on dit en style administratif. Plaisanter son directeur, cela est grave, même sous la République. Le directeur va plus loin; il trouve que cela est intolérable. Et les immortels principes de 89, qu'en fait-il? Et les droits de l'homme? Et le plus saint des devoirs?... Glissons, n'appuyons pas!

Chacun comprend les droits de l'homme et du citoyen à sa façon. Pour les croque-morts et les garçons de café, soit dit sans autre rapprochement, c'est le droit à la moustache; pour les centraux, c'est le droit au monôme. On peut trouver ce goût bizarre; nous avons peine à comprendre le plaisir et la gloire que trouvent ces jeunes gens à se promener par les rues en file indienne, chacun d'eux tenant sa main sur l'épaule de celui qui précède. Mais il ne s'agit pas de notre goût, il s'agit du leur. Non seulement cette distraction nous semble médiocre, elle nous paraît encombrante. Elle gêne et suspend la circulation sur son passage. Elle s'empare de la rue et, avec une tyrannie naïve, n'y souffre aucune entrave à ses ébats. Tant pis pour les gens pressés! Tant pis aussi pour ceux qui auraient l'audace de vouloir couper la file! La police l'essaie quelquefois, et c'est presque un cas de barricade; d'autres fois, au contraire, elle protège le monôme, fait ranger les passants et arrête les omnibus : cette incohérence n'a pas médiocrement contribué à affermir les jeunes *monômistes* dans l'idée qu'ils exercent, non pas un sacerdoce, — car, en ce cas, je vous prie de croire que la police n'aurait point d'hésitation, — mais un droit inattaquable et sacré.

Le plus grand droit qu'ils aient, et le plus incontestable, c'est celui de leur âge. Il ne convient pas de regarder la jeunesse avec un air morose et des sourcils trop froncés. Il faut lâcher un peu la bride, aimer en elle le souvenir de la nôtre et nous dire en souriant, lorsqu'elle nous gêne un peu, que nous-mêmes

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillants et hardis,

en tâchant seulement de lui faire comprendre que ses droits ont des limites naturelles dans les droits d'autrui. Il n'est pas facile

de gouverner cet âge intermédiaire où l'on a perdu la docilité de l'enfance sans avoir acquis la maturité de l'homme, où l'on est tout entier aux idées et aux instincts d'émancipation, où l'on prend, pour ainsi dire, possession de la vie, avec l'ivresse d'un conquérant que n'a pas encore humilié l'expérience. On ne saurait traiter en élèves, en leur infligeant la discipline du collège, des aspirants-ingénieurs de dix-huit à vingt ans, en qui le sentiment de l'indépendance est encore développé par l'habitude de vivre au dehors. Ainsi s'explique la situation bizarre et vraiment anormale d'une école licenciée au lendemain d'une révolte, qui tient des meetings, traite de pair avec les chefs et pose ses conditions. On a fini par s'arranger. Chacun y a mis du sien. Après avoir cassé la vaisselle, les élèves, un peu poussés sans doute par les parents, qui n'ont qu'un goût modéré pour ce genre de badinage, ont témoigné leurs regrets et, en signe de considération pour les bons conseils de leurs supérieurs, ils ont sacrifié le monôme de Pâques, sans vouloir renoncer à la revue, au moins en principe, — car il ne faut pas tout céder, — mais en offrant de la soumettre à la censure. Le bénéfice le plus net de cet épisode aura été pour les vitriers.

Vous connaissez le *Bon bock*, la toile la plus populaire de Manet; mais connaissez-vous le *Bock idéal?* Le *Bock idéal* est une société littéraire et artistique formée de jeunes gens qui veulent bien boire des bocks, comme tous les jeunes gens, mais qui croient cependant qu'il y a quelque chose au-dessus d'un bon bock et qui ont un idéal supérieur à celui du buveur de Manet. L'union du réel et de l'idéal, c'est leur but, qu'ils ont essayé d'expliquer dans la réunion de ces deux mots. Ils y ont, je crois, imparfaitement réussi, et je suppose qu'ils ne se font point d'illusion là-dessus, malgré la spirituelle explication donnée par leur président, M. Michel Salomon, dans un très aimable discours, à l'ouverture de leur dernière séance trimestrielle.

Elle avait lieu, cette séance, le 28 janvier, dans les salons du Cercle du Luxembourg, sous la présidence de M. le comte de Vogüé, l'un des directeurs laïques de la jeunesse actuelle, affamée d'un enseignement plus noble et plus haut que celui qu'elle a trop longtemps trouvé dans ses maîtres habituels. Le *bock* figurait, dans le décor de la salle, parmi des parasols et des éventails chinois, des étoffes indiennes, des lanternes japonaises, des études, médaillons, dessins et tableaux dus sans doute à des membres de la Société, et on ne l'avait pas oublié non plus sur la vignette de la lettre d'invitation, mais en le surmontant d'une lyre et en l'accostant de deux anges qui jouent de la viole. On lit en exergue, autour d'un médaillon qui encadre deux profils accouplés : *Idéal et jeu-*

nesse, Artibus ad Deum. Tout cela forme un amalgame dont les divers éléments, qui ne semblent pas au premier abord d'une harmonie parfaite, se marient pourtant sans discordance. On se montrait au premier rang de l'assistance miss Maud Gonne, la jeune et vaillante patriote irlandaise.

Le programme, fort chargé, comprenait des morceaux de musique, des contes, des monologues, des poésies de tout genre, depuis le sonnet jusqu'au grand morceau épique et lyrique. Le côté *bock* y était représenté par deux ou trois pages joyeuses qui eussent fait bonne figure au *Chat noir*, mais le côté *idéal* y tenait une place infiniment plus large. La société compte dans son sein de jeunes poètes qui tournent le vers avec infiniment d'adresse, comme des vétérans, mais avec une fraîcheur de sentiment toute juvénile et dont les réminiscences même ont du charme. Parmi ces inconnus, quelques-uns pourraient bien devenir célèbres. Je ne parle pas de M. Fleuriot-Kérinou, dont on a lu deux pièces : *l'Anneau* et *l'Orchestre*, tirées de son dernier recueil : *Flammes de vie.* M. Fleuriot-Kérinou, s'il n'est pas encore un illustre, n'est déjà plus un inconnu. Son vers a de la couleur, du relief et de la force : on sent qu'il a étudié toutes les ressources, tous les procédés mêmes de la poésie moderne, pour les appliquer à l'expression non pas seulement du sentiment religieux, mais de la foi catholique.

Malgré l'attrait de la séance, j'avoue avoir lâché pied après le quinzième morceau. Il m'a semblé que cette première partie me donnait une idée suffisante de la seconde. Mais je ne me doutais pas que ma désertion allait me faire manquer la harangue de M. de Vogüé. Je l'avais attendue au commencement, je l'avais attendue entre les deux parties; je ne l'attendais plus. Et je me suis arraché une touffe de cheveux en apprenant le lendemain que j'avais eu tort. Tout en gardant le ton familier et amical, M. de Vogüé, nous ont dit les journaux, a prononcé de nobles paroles, qui transportèrent son auditoire, sur le réveil de l'idéal, sur le cri d'angoisse qui s'élève de toutes les consciences inquiètes cherchant une lumière et un guide, sur les moyens d'assouvir la faim et la soif spirituelles de cette foule dont les âmes meurent d'inanition.

La Société des agriculteurs de France a ouvert le 11 février, à l'Hôtel continental, par un éloquent discours de son président, M. le marquis de Dampierre, sa vingt-troisième session annuelle, quelques jours avant l'ouverture du Concours agricole au Palais de l'industrie. Formée en 1867, pendant l'Exposition universelle, la Société a pour but de grouper, sous le drapeau de l'initiative individuelle ou collective, non seulement les agriculteurs, fermiers, propriétaires, mais les savants, les économistes, les législateurs,

les écrivains qui s'intéressent aux questions agricoles, pour mettre leurs idées en commun, étudier les améliorations, exprimer leurs vues et leurs vœux. Elle réunit près de dix mille membres, parmi lesquels on compte presque tous les grands propriétaires terriens de France, et elle a été reconnue établissement d'utilité publique. Dans chaque congrès, la Société se partage en douze sections qui, indépendamment des commissions spéciales nommées au besoin, se partagent l'étude de toutes les questions, et elle distribue des prix et médailles, elle organise des concours et des expositions, elle institue des enquêtes; elle a fondé à Paris un laboratoire de chimie, un *Syndicat central* et l'*Union des syndicats agricoles de France*. Son action ne s'est point renfermée dans le domaine théorique, et elle s'exerce chaque année d'une façon efficace.

La réunion de 1892 était d'une importance et d'un intérêt particuliers par suite du vote des récents tarifs; aussi le nombre des membres avait-il presque doublé, et les discussions ont-elles offert une animation inaccoutumée. Elle s'est associée, par un vœu formel, aux efforts de la Ligue pour le repos du dimanche. Le banquet, lui aussi, réunissait de plus nombreux convives encore qu'à l'ordinaire. C'est là qu'il faut voir les *ruraux* de France : gens de bonne compagnie, de belle humeur, de verte santé, d'appétit vigoureux, causeries cordiales, toasts brefs et substantiels : on s'aperçoit tout de suite qu'on n'est point chez des avocats. Et l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour l'an prochain, dans l'hôtel que la Société fait aménager pour elle, car elle est assez grande dame pour loger dorénavant dans sa maison et dans ses meubles.

II

Voici la saison des petits Salons revenue. A l'heure où j'écris, il n'y en a pas moins de huit : ceux du cercle Volney et de l'Union artistique, les aquarellistes, les expositions particulières de MM. Camille Pissaro, Iwill, Huas et Gagliardini; enfin celle de l'Union des femmes peintres et sculpteurs, qui vient de s'ouvrir au dernier moment et, j'ai regret à le dire, n'offre qu'un intérêt bien relatif. Comptez : cela fait bien huit. Et il en est quelques autres sans doute que j'ignore ou que j'oublie.

L'exposition des aquarellistes avait paru faiblir un moment; elle se relève aujourd'hui de cette défaillance momentanée. Si quelques-uns manquent à l'appel parmi les meilleurs, comme MM. Julien Le Blant, Cazin, Benjamin Constant, ils sont remplacés par de nouveaux venus, tout à fait dignes des anciens. Je citerai, en particu-

lier, MM. Rochegrosse, Rivoire et Gaston Roullet, dont les œuvres contribuent très largement à l'intérêt et au charme de l'exposition. Dans son ardeur de néophyte, M. Rochegrosse a envoyé douze compositions, exécutées avec ce soin curieux du détail qu'on lui connaît. J'en voudrais retrancher une seule : *la Danse*, vraiment un peu caricaturale. Mais quelles jolies choses que *l'Arrivée du proconsul* et surtout cette traduction vivante du conte de Flaubert, avec la même couleur et dans le même style : *Hérodias et sa suite*, étagée d'une façon si pittoresque sur l'escalier qu'elle descend face au spectateur. M. Gaston Roullet évoque sous nos yeux, dans les brumes de l'hiver parisien, les pays du soleil avec une lumineuse légèreté de touche tout à fait séduisante, et les fleurs de M. Rivoire, ses chrysanthèmes, ses pivoines peuvent se comparer, ce qui n'est pas peu dire, à celles de Mme Madeleine Lemaire, dont le pinceau n'a jamais été d'une vérité et d'une fraîcheur plus délicatement exquises : *Au bord de l'eau* est une petite merveille, et, à regarder *les Pêches*, on en sent le jus ruisseler sur ses lèvres.

Pour changer, M. Vibert nous envoie une demi-douzaine de cardinaux. Il y en a de tous les âges et dans toutes les postures : à cheval, donnant leur bénédiction, regardant par une lunette d'approche, attendant le bateau, — *le bateau de Pierre*, dit le programme, car M. Vibert en est arrivé aux calembours. Malgré l'esprit de l'artiste, tout ce rouge finit par produire un effet exaspérant. Je préfère infiniment la plupart des petits tableaux de genre de l'exposition : *le Neveu prodigue*, de M. Loustaunau, que je trouve en notable progrès; *la Passion malheureuse* et *la Toilette* de M. Maurice Leloir, bien que d'une facture un peu lisse et léchée; les types rustiques de M. Émile Adan, en particulier son petit *Marchand de poulets;* les trois excellents *Vieux* de M. Bourgain, assis sur un banc au soleil, et cet autre vieillard que M. Georges Claude nous montre la palette au pouce, les lunettes aux yeux, peignant avec une si honnête et si consciencieuse application. Cherchez aussi le panneau de M. Victor Gilbert et, sur ce panneau, le cadre où un enfant, suivi à quelques pas par sa mère, emporte vers la table de famille, avec des précautions tendres et un recueillement extasié, une tarte à la crème qu'il couvre et mange déjà des yeux chemin faisant. Oh! quel sourire de béatitude est répandu sur ses traits; comme il laisse éclater sa convoitise en s'efforçant de la contenir; comme on sent, à ses airs penchés et discrets, qu'il a conscience de sa responsabilité!

Le bon paysagiste Français, qui approche de ses quatre-vingts ans, est infatigable et sa main ne paraît pas faiblir. Avec des silhouettes grêles et des teintes uniformément grises, Harpignies

compose toujours des paysages d'un beau style, d'une harmonie délicate et mélancolique. On trouvera aussi quelques portraits remarquables : tels ceux de M. de Cuvillon, sauf toutefois un certain *poupard* trop bien peigné, trop bien portant, trop gras, à la physionomie soufflée et à l'air empoté; ceux de M. Boutet de Monvel, qui ont toujours du charme et un air de naïveté auquel il ne faudrait pas trop se fier : je recommande sa fillette en robe blanche sur un fond de blanches marguerites, et, comme contraste, une petite paysanne en sabots, le panier au bras, qui s'avance avec une gravité rustique, voisine de la majesté. Faut-il nous arrêter aux *études* de M. Besnard? Ces choses informes et d'un coloris malade ressemblent à des gageures où l'artiste se propose de voir jusqu'où ira la duperie de cette partie de la critique et du public qu'on peut conduire à l'absurde sous prétexte de nouveauté.

Le meilleur portrait du salon des aquarellistes, par la fermeté et la précision du modelé, est celui du général Appert, à cheval, par M. Ed. Detaille. M. Detaille a également envoyé une *Charge* où l'on voit des sabres au clair, des visages crispés, des bouches qui crient, des chevaux qui galopent et se cabrent, un clairon qui sonne. Cette composition, traitée avec la vigueur de facture, avec la connaissance approfondie du soldat et du cheval qui caractérisent l'artiste, s'efface toutefois devant la fameuse *Charge* de Meissonier, dont l'artiste semble s'être inspiré, en remplaçant seulement les cuirassiers par les hussards. La comparaison est facile, car l'exposition de la rue de Sèze a eu l'heureuse fortune de pouvoir s'annexer la vaste aquarelle où Meissonier a répété son tableau de *1807*. Il serait superflu de décrire une fois de plus un ouvrage si souvent exposé et si connu. On lui a donné les honneurs du catalogue, dont il occupe à lui seul la première page, hors cadre, et ceux de la salle, où il se présente isolé. C'est le seul tableau d'histoire de l'exposition, avec le *Vengeur*, de M. Bourgain, laborieuse et colossale erreur, composition froide, confuse et décousue, dont l'auteur s'est donné beaucoup de mal pour manquer le but.

Sans sortir de la même maison, vous pouvez visiter encore l'exposition des quatre-vingts dessins de M. Huas, et celle des soixante toiles de M. Gagliardini. M. Huas est un portraitiste d'un talent souple et habile, qui paraît avoir une prédilection pour les modèles de femmes et d'enfants. Il sait à fond son métier, et il donne à ses figures, avec une grâce parfois piquante et un grand accent de vérité, un cachet suffisamment personnel. M. Gagliardini est un paysagiste au sens le plus étendu du mot. Dans ses pérégrinations à travers la France, il s'est arrêté surtout en Provence, à Toulon, aux Martigues, sur la côte d'azur où le bleu du ciel se

reflète dans le bleu de la mer; dans les vieilles rues, pleines d'une population grouillante, qui débouchent sur le port, et il a rendu tous ces aspects avec une couleur lumineuse et vibrante. M. Iwill mérite aussi une visite dans la galerie des artistes modernes; il peint également le paysage et la marine aux diverses heures du jour. Sa note particulière est plus discrète et plus recueillie. Un sentiment de poésie rêveuse se dégage de beaucoup de ses toiles.

C'est le cercle Volney qui, comme d'habitude, a donné le signal. Chaque année grossit le total des œuvres qu'il expose; elles débordent, cette fois, dans une salle annexe; il y en a certainement une grande moitié de trop. Je voudrais que ces petits Salons fussent vraiment des salons où l'on n'accueillît, je ne dirai pas que des chefs-d'œuvre, — les chefs-d'œuvre ne courent guère plus les cercles que les rues, — mais que des œuvres se recommandant au moins, dans leur dimension modeste, par une qualité rare et choisie, par un caractère d'élégance et de distinction. De ces œuvres-là, il n'en manque ni au cercle Volney, ni à l'Union artistique; mais des autres, il en manque moins encore, ce qui, joint à l'énorme affluence des visiteurs, « d'un divertissement nous fait une fatigue ». Hélas! il est plus difficile encore, au jury de ces Salons intimes qu'à celui des Champs-Élysées, de se défendre contre l'invasion des médiocrités. Comment refuser l'envoi d'un membre du cercle? On en est quitte, du côté des organisateurs, pour ranger sur la cimaise tout ce qui vaut la peine d'être vu, en reléguant le reste vers les frises; du côté des spectateurs, pour ne regarder qu'en bas, à portée de l'œil. C'est une convention tacite : l'exposition, la vraie, comprend cette rangée de toiles que leur position désigne naturellement au visiteur; les autres sont pour faire nombre.

Comme toujours, le portrait triomphe. Mettons tout de suite hors ligne MM. Carolus Duran et Jules Lefebvre. Le premier a peint en pleine pâte, largement et chaudement, la tête caractéristique du peintre Henner, coiffé d'un béret. Le second a envoyé un portrait d'homme d'une fermeté de facture, d'un naturel d'attitude et d'une vérité d'expression irréprochables. On y peut joindre M. Buland, avec sa tête d'enfant rendue à la façon des peintres du quinzième siècle, MM. Weerts et Doucet, celui-ci pour l'un au moins de ses portraits, car l'autre demanderait des réserves. Nous pouvons aussi ranger parmi les portraits la tête d'étude de M. Bouguereau. Ici, la grâce du maître n'a rien de fade, et je défierais bien les plus prévenus contre sa manière de n'être point charmés par l'aimable et piquante physionomie de cette fillette aux cheveux envolés et frisottants, à la peau brunie, aux membres grêles, aux grands yeux éveillés. Quant aux deux bustes de jeunes filles que M. Henner

intitule *Rêverie* et *Poveretta*, ce sont certainement des morceaux exécutés de main de maître, mais, en dépit de ces belles étiquettes, d'une expression insignifiante et qui n'offrent d'autre intérêt que de nous laisser entrevoir une légère évolution de sa manière, où les tons dorés se substituent cette fois aux pâleurs d'ivoire. Encore une tête d'étude : *Tristesse*, de M. Henri Martin, — imitation patente de M. Besnard : nous ne saurions le complimenter ni du modèle qu'il a choisi, ni du pastiche qu'il en a fait.

M. Benjamin Constant a quitté le Maroc, au moins momentanément, pour Venise et pour Byzance. Son *Justinien* rêvant dans la large chaire dont le dossier arrondi, sur laquelle sa fine tête se détache, lui forme comme une auréole, et son *Palais ducal*, avec le groupe de sénateurs aux longues robes de pourpre causant sur la porte et sur la place, ne sont guère que des bagatelles, mais où il a mis l'empreinte de son talent. C'est une idée poétique et charmante qui a inspiré à M. Olivier Merson *les Pigeons de Bethléem* : ils voltigent dans l'azur, autour de la maison où grandit l'Enfant-Dieu, et, debout sur le seuil, la Vierge soulève dans ses bras le petit Jésus, qui suit d'un œil ravi leur vol gracieux; mais l'intention de ce tableau est plus à louer que l'exécution, un peu molle. M. Luc-Olivier Merson expose aussi, en dix petites esquisses pour les vitraux de l'église de Sainte-Adresse, une vie de sainte Cécile, d'où se dégage comme un parfum de la *Légende dorée*. Le style, à la fois sévère et souple, de ces épisodes, autant qu'on en peut juger à travers le voile de l'ébauche, promet une œuvre religieuse des plus remarquables.

Je laisse à regret de côté des paysages comme ceux de M. Nozal, et je ne puis guère non plus que nommer, parmi les rares sculptures de la salle Volney, le beau groupe de Millet : *Cassandre se réfugiant à l'autel de Pallas*; un bas-relief d'un bon sentiment : *Avant la première communion*, par M. Léonard, qui a aussi envoyé une jolie tête d'enfant, décorée à tort, — car elle est fort étrangère au type juif, — du nom de *Saint Jean-Baptiste;* enfin, un buste de femme, élégant et vivant, et une petite *Graziella*, d'un charme piquant et fin, par M. Puech.

L'exposition du Cercle de l'Union artistique est un peu moins considérable. Nous nous y retrouvons en pays de connaissance. M. Carolus Duran a ici deux portraits, nous pourrions même dire quatre, car l'un de ses tableaux représente un *Trio d'amis ;* chaque tête, prise isolément, est parfaite, mais pourquoi avoir plaqué les deux dernières l'une sur l'autre, et pourquoi aussi ces poses figées? Ce sont des silhouettes autour desquelles l'air ne circule pas. De son portrait de miss D., qui se détache sur une tenture d'un bleu

criard, je crains bien qu'au bout d'un siècle il ne subsiste pas grand'chose; mais, à défaut de solidité, la peinture a de la grâce et ce qu'on appelle ou ce qu'on appelait du *flou.* Je ne me sens pas le courage d'être trop rébarbatif pour cette ravissante petite tête aux grands yeux, qui sent un peu la poupée de porcelaine. Voici encore l'inévitable M. Besnard, homme d'une fécondité déplorable, avec une petite fille vert pomme et une rousse rutilante à la figure bariolée de reflets qui viennent on ne sait d'où. J'aime mieux, sans en être fou, la *Suzon* sans façon de M. Gervex. M. Courtois a peint bien sèchement M[lle] Bartet; le portrait de M[lle] Brandès, par M. F. Flameng, est meilleur, malgré une carnation trop blanchâtre : l'artiste a rendu à merveille le modelé de la physionomie et l'expression des yeux. D'excellents petits portraits de MM. Weerts et Saintin; un profil d'un relief vigoureux par M. Bonnat, à qui, par exemple, nous ne saurions faire compliment de son grand portrait de femme, dur, désagréable, découpé dans le bois à l'emporte-pièce. En me retournant, j'ai aperçu l'idylle mythologique que M. Bouguereau intitule *Distraction*, et je me suis senti presque pris de tendresse, par comparaison, pour cette peinture léchée, lisse et blairautée, où l'on se mirerait.

Si rapidement que j'aie résolu de passer, afin de ne point submerger le lecteur sous la peinture, il est difficile pourtant de ne point mentionner *Pygmalion et Galatée*, de M. Gérôme, où la statue animée par le sculpteur est déjà devenue aux trois quarts de la chair vivante et reste encore marbre depuis les genoux jusqu'au socle. On s'écrase devant cette toile. Est-ce pour voir un chef-d'œuvre? Je ne pense pas, mais pour voir une anecdote court vêtue, traduite d'une façon grivoise. Et il est impossible de ne point s'arrêter aux deux toiles de M. Detaille. L'une, — le 7[e] *Cuirassiers* (1806), exécutée d'ailleurs avec sa précision impeccable, a surtout une valeur documentaire et semble faite pour illustrer une histoire de la cavalerie; mais l'autre, — *En tirailleurs* (1813), joint à la même exactitude et à la même précision une souplesse, une élégance, une vie qui en doublent le prix. Les deux hussards du premier plan et leurs chevaux sont des merveilles.

J'ai quelque remords d'omettre, en ce compte rendu sommaire, d'aimables et intéressantes toiles, comme la charmante brunette de M. Benjamin Constant; la jeune fille en robe rouge, de M. Boutet de Monvel; le *Sans foyer*, de M. Friant, tout petit tableau d'une grande vérité de sentiment et d'attitudes, avec de jolis effets de clair-obscur, — et des paysages, et des scènes de genre, et encore des portraits. Je dois même résister à la tentation de m'attarder à la sculpture, où je me borne à signaler des envois de MM. Fran

ceschi, Crauk, d'Épinay, Antonin Mercié, et le buste en cire de M. Dagnan-Bouveret, par M. René de Saint-Marceaux, d'un modelé si expressif et si vivant dans son réalisme. Mais il nous reste une si longue course à fournir qu'il faut brûler les étapes... Encore deux cardinaux de Vibert : l'un, austère, bilieux et renfrogné; l'autre, qui se tord de rire : genre Paul de Kock, peinture inférieure à celle de feu Biard. Fuyons! Heureusement, la porte de sortie est tout près.

III

Nous n'avions pu dire qu'un mot, dans notre dernière causerie, de l'opéra comique de Mascagni : *Cavalleria rusticana*, en promettant d'y revenir, s'il y avait lieu. Mais il a disparu de l'affiche plus vite encore que nous ne l'avions prévu et prédit : il est vrai qu'on avait un prétexte, la maladie de Mlle Calvé; mais soyez sûr qu'on eût bien su la remplacer au besoin. Il est vrai aussi qu'on parle d'une reprise : je ne crois pas qu'elle aille fort loin. Je suis allé entendre *Cavalleria rusticana* sans aucun préjugé d'école, sans aucun parti-pris, de quelque nature que ce soit, avec une curiosité aiguisée par le retentissement d'un succès prodigieux, avec l'idée que j'allais faire connaissance avec une œuvre, sinon extraordinaire, du moins originale et saisissante, et que je prendrais du plaisir, comme dit Saint-Gaudens dans *la Dame aux Camélias*. Avant le lever du rideau, j'étais déjà à demi conquis, non par l'ouverture qui ne compte guère, mais par *la Sicilienne* qui se chante derrière la toile et à laquelle j'étais disposé à trouver un caractère étrange et sauvage. Mais, à mesure que le drame se déroulait, je me sentais stupéfait de n'y rien trouver de ce que j'attendais, et d'éprouver une telle sensation de vide à travers tout ce tapage musical. Çà et là, quelques lambeaux de chœurs, un ou deux passages de la romance de Santuzza, enfin, l'entr'acte symphonique qui, sans mériter les transports d'enthousiasme de la claque, n'est ni sans délicatesse ni sans grâce, ce n'était vraiment pas assez pour valoir un triomphe à l'improvisation juvénile de Mascagni, non dépourvue, en son ensemble, de chaleur, de mouvement, d'instinct dramatique, mais d'une inspiration banale, d'une forme souvent gauche et indigente, presque toujours vulgaire, même lorsqu'elle est tourmentée. Cette *beauté du diable* qui avait suffi pour séduire l'Italie et, après elle, une partie de l'Europe, n'était point assez solide pour résister à l'épreuve des représentations parisiennes.

Il n'a pas tenu aux journaux de la péninsule que l'échec de *Cavalleria rusticana*, à Paris, ne devînt un *casus belli*. Pour nos

bons voisins et amis, la partition de Mascagni n'était pas un opéra comme un autre; c'était un article de foi : elle ne venait pas solliciter nos suffrages, elle les exigeait, et sa chute n'est pas seulement une preuve de notre mauvais goût, mais de notre hostilité irréductible envers l'Italie. C'est un outrage prémédité et mortel; c'est un acte de guerre, une réponse à la triple alliance et une confirmation de sa nécessité. Que, chaque semaine, Verdi triomphe sur l'un de nos théâtres musicaux; que demain, *Otello* renouvelle le succès d'*Aïda* et du *Trovatore*; qu'hier eux-mêmes aient infligé au *Roi d'Ys* un échec plus complet encore que celui dont *Cavalleria rusticana* vient d'être victime, cela ne compte pas pour eux. *Le Roi d'Ys*, qui a fait les beaux soirs de notre Opéra-Comique, n'a obtenu qu'une représentation au théâtre Costanzi, de Rome, et je crois même qu'on l'y a sifflé; la *Cavalleria*, perle du théâtre Costanzi, a eu une douzaine de représentations à l'Opéra-Comique et on ne l'a pas sifflée. C'est un échange de vues différentes, où l'Italie avait commencé et n'est pas en reste avec nous. Si l'on comptait, elle nous redevrait même quelque chose.

M. Alphonse Daudet, quoiqu'il ne soit pas Italien, et que son talent jouisse à juste titre d'une grande popularité chez nous, n'a pas été beaucoup plus heureux au Gymnase que M. Pierre Mascagni à l'Opéra-Comique. La *Menteuse*, comédie en trois actes, qu'il a tirée, avec la collaboration de M. Léon Hennique, d'une courte nouvelle faisant partie de ses *Femmes d'artistes*, n'a pas atteint la vingtième représentation. Il suffira d'expliquer sommairement l'échec complet d'une pièce qui a deux ou trois belles scènes, qui est bien bâtie et où l'auteur, marchant droit au but, semble avoir voulu appliquer le procédé rapide du *Supplice d'une femme*, mais qui avait contre elle l'antipathie projetée par le principal personnage sur tout le sujet. Cette Marie Deloche, devenue vicomtesse Nattier, par l'amour aveugle et obstiné de Georges, qui résiste à tout, n'est pas seulement une menteuse, c'est encore et surtout une drôlesse, une coquine, une de ces misérables qui cherchent tranquillement dans l'adultère vénal un moyen d'alimenter leur goût d'élégance et de luxe. Le mensonge ne constitue pour elle qu'une arme défensive, et c'est le moindre de ses vices. On la flatte presque en l'appelant *la menteuse*, comme on flatterait un banqueroutier en lui reprochant une faillite simple. Peut-être, en dehors de l'intérêt qu'elle a à s'envelopper d'un voile de mensonges, ment-elle aussi par entraînement, par habitude, par besoin, par pur amour de l'art, mais il eût fallu nous l'expliquer, nous le faire comprendre du moins : cette explication était le seul moyen de nous intéresser à un cas si vil par lui-même, qu'il semble indigne

de remplir une œuvre d'art, si on ne le relève par l'attrait d'un petit problème de psychologie morale. Autrement, le drame n'est plus qu'un *fait divers* mis en scène, et tel est précisément le caractère de la pièce, qui, en ne montrant que les résultats sans nous initier aux causes, ne nous intéresse que comme un procès-verbal très bien fait, mais sans âme.

Dès lors qu'il transportait sa nouvelle sur le théâtre et qu'il transformait son *héroïne* en femme du monde, l'auteur contractait d'autant plus l'obligation de nous l'expliquer pour nous la faire admettre. Menteuse par tempérament ou menteuse par besoin, à plus forte raison menteuse à la fois d'instinct et de calcul, elle devrait au moins porter dans ses inventions une certaine habileté, un sens quelconque de la vraisemblance. Mais non, elle ment avec une gaucherie si énorme, une si violente invraisemblance, qu'il faut tout l'aveuglement amoureux de son mari pour ne pas s'en apercevoir aussitôt. Elle semble rechercher à plaisir les mensonges les plus faciles à découvrir, ceux qu'il est le plus impossible de ne pas percer à jour, ceux qui sautent aux yeux, qui crient d'extravagance, pour ainsi dire, qui sont à la merci de la première démarche, de la première rencontre. Elle rentre avec des bouquets d'orchidées de 10 louis, qu'elle prétend avoir achetés cent sous au marché de la Madeleine, où, d'ailleurs, on n'en voit jamais, et avec des bijoux de 10 000 francs qu'elle présente à son mari comme le cadeau d'une amie de pension, femme d'un riche banquier, — qu'elle nomme, dont elle indique l'adresse, — et le banquier n'est même pas marié. Elle parle sans cesse de sa sœur, femme du garde général de Saint-Germain; elle décrit la maison de ce garde, qui n'existe pas, dans une rue qui n'existe pas davantage, et, pour se rattraper, elle le transfère dans un village fantastique dont on ne trouve pas le nom à la poste. Voilà une menteuse qui sait vraiment trop mal son métier : de telles maladresses pourraient se concevoir chez une grisette, mais comment les concilier avec la rouerie qu'elle a dû déployer pour s'introduire dans la maison et dans la confiance de la comtesse Nattier, ainsi que pour épouser son fils?

Je n'appuierai pas sur les autres invraisemblances dont la pièce est tissue. Elle se prétend divorcée, mais elle ne l'est pas. Comment, sans être divorcée, a-t-elle pu se remarier au civil? Comment, se prétendant divorcée, a-t-elle pu obtenir, pour son second mariage, la bénédiction de l'Église? — Cela est difficile, dit le brave abbé que les auteurs ont jugé à propos de mêler à leur pièce; mais, avec des protections!... — Pour une fois qu'ils nous donnent une explication, elle n'est pas heureuse. Finalement, acculée dans ses mensonges et sur le point d'être démasquée, elle s'empoi-

sonne. Son mari, enfin opéré de la cataracte, la surprend dans les affres de l'agonie, et la brutalise abominablement. Il la prend par les poignets, il la traîne presque par les cheveux, il la jette à terre : c'est une scène pénible et cruelle. Même dans son indignation et sa colère, s'il ne respecte pas la misérable qui porte son nom, il devrait respecter la mort. Mais il est aussi violent qu'il a été sot. Au moment où elle gît inanimée et où il se dit avec désespoir : « Je ne sais même pas qui elle est », on sonne, et son ami, Jacques Olivier, qu'il n'avait pas vu depuis de longues années, et qui revient du Maroc, tout à point pour le mot de la fin, s'écrie : « Ça, c'est ma femme. » Je ne serais pas surpris que toute la pièce eût été faite uniquement pour ce dernier mot, dont on se promettait sans doute un grand effet. Il n'en a produit aucun. Le public s'est rendu compte instinctivement que c'était un mot d'auteur et que, malgré son dégoût, le mari, même d'une pareille créature, la retrouvant tout à coup étendue sur le parquet du salon de son ami intime, à l'état de cadavre, trouverait autre chose à dire que : « Ça, c'est ma femme. » Les excellents artistes du Gymnase n'ont pu sauver cette pièce où MM. Daudet et Hennique ont dépensé en vain beaucoup de talent sans nous intéresser à leurs personnages ni nous émouvoir sur ce qui leur arrive.

L'auteur des deux mystères de *Tobie* et de *Noël* a fait jouer, par les marionnettes de la galerie Vivienne, un nouvel ouvrage : la *Légende de sainte Cécile*. Cette fois, ce n'est plus tout à fait un mystère; c'est un drame chrétien, avec des personnages plus variés et plus nuancés, avec des situations et des péripéties tragiques. M. Maurice Bouchor a pris le récit de Jacques de Voragine pour guide, sans s'interdire les changements et les additions qu'il jugeait utiles : dans sa pièce, Valérien n'est plus l'époux de Cécile, mais seulement son fiancé, et il a créé de toutes pièces le rôle du roi qui éprouve pour la vierge un amour sauvage et qui est englouti, comme le libertin don Juan, au moment où, emporté par la frénésie de son désir, il outrage de ses menaces et de ses blasphèmes celle qui ne veut point lui céder. De plus son génie comique s'est donné ample carrière par la création du personnage subalterne du geôlier, qui exerce ses fonctions et traite ses pensionnaires en termes d'une familiarité pittoresque; du personnage muet du proconsul, qui préside le tribunal en ronflant, et surtout du personnage bouffon, goinfre et paillard de Gaymas, parasite et confident du roi, espèce de dilettante épicurien, d'âme basse et d'esprit fin, pantagruéliste avant Rabelais et qui s'arrange parfaitement des religions d'État ainsi que des dieux païens, dont il est même capable de parler, sans y croire, avec une certaine poésie sensuelle.

Je ne reproche point Gaymas à M. Bouchor : j'admets le comique dans les drames pieux, ne fût-ce que comme contraste. Il n'est pas absent des mystères, et Gaymas, d'ailleurs, est bien un avocat en harmonie avec les dieux dont il fait l'éloge à Cécile. Je lui reproche seulement les développements excessifs donnés à cette figure facétieuse qui ne tient en rien à l'action. Évidemment il s'y est complu et quelquefois oublié ; il lui a prêté avec une intarissable abondance ces plaisanteries culinaires pour lesquelles l'auteur de *Tobie* manifestait déjà une prédilection visible. C'est Gaymas qui se présente lui-même au public et vient faire l'argument de la pièce. Il harangue Cécile à tort et à travers ; il se jette au milieu de toutes les situations pathétiques, et j'en veux un peu à M. Bouchor d'avoir laissé ce drôle tirer trop la couverture à lui, en étalant un tel flux de verbiage impudent et burlesque, et changer en rire les émotions du drame. J'aurais mieux aimé que la plus large, sinon la meilleure part du succès, ne fût point pour lui.

Le rôle de Cécile, du moins, est tout entier d'une noblesse et d'une pureté idéales, et celui de Valérien mérite aussi les plus complets éloges. Il se convertit à la religion de celle qu'il aime.

O Jésus, s'écrie celle-ci, avant l'entrevue suprême avec son fiancé,

Les terrestres bonheurs que je n'aurai pas eus,
Longtemps, tu le sais bien, hantèrent ma pensée ;
Mais tu pris en merci ma pauvre âme blessée.
Ta parole me fut un baume ; ton esprit
Pénétra dans mon cœur malade et le guérit.
Ah ! ne me quitte point ! Que ta voix me rassure !
Ne laisse pas, Seigneur, se rouvrir ma blessure,
Et si je touche enfin au martyre, permets
Que j'enseigne ton nom à celui que j'aimais !

Les voix célestes des anges se font entendre et la réconfortent ; la paix descend dans son cœur. Mais Valérien se sent atteint d'un soupçon jaloux quand elle lui parle de l'ange invisible qui veille sur sa pureté et qui lui apparaît quelquefois. Il demande à Cécile de le lui faire voir, et elle évoque saint Michel. Seulement les yeux de Valérien, encore fermés à la vraie lumière, ne peuvent apercevoir le glorieux archange ; pour les lui ouvrir, elle l'envoie panser, au nom du Christ, un lépreux voisin. Il obéit et, lorsqu'il revient, ses yeux, ouverts par la charité, voient le grand saint Michel. Cette visite au lépreux ne se trouve pas dans la légende originale de sainte Cécile ; elle est ici d'une conception très heureuse et très chrétienne.

Valérien croit maintenant à cette religion qu'il ne connaît pas

encore et, soutenu par la force et la vaillance de la jeune vierge, il est prêt à subir les derniers tourments pour la foi de Cécile, qu'il ne distingue pas bien nettement encore de son amour. M. Bouchor a rendu ce mélange de sentiments avec une grande délicatesse. Dans la prison où elle attend le supplice et que les anges consolateurs emplissent de leurs mélodies, Cécile implore Dieu avec ferveur pour qu'il soutienne cette âme mal guérie encore de son erreur et qui n'a point reçu d'autre baptême que les coups de verge :

> Sois clément au martyr qui t'ignore et qui t'aime!
> Pardonne-lui, Seigneur, — à peine est-il chrétien, —
> S'il murmure mon nom plus souvent que le tien!

Les vers sont exquis, et la prière est touchante. Dieu l'a exaucée : Valérien reparaît devant elle, portant les traces des tortures que lui a infligées le bourreau. S'il le faut, il ira jusqu'à la mort en compagnie de sa bien-aimée, cependant il espère : le ciel n'a-t-il pas prouvé, en frappant le roi impie, à quel point il les protège?

> Ne méritons-nous pas que Dieu nous soit clément?
> Va, nous serons heureux, tout mon cœur nous le crie.

Rien de plus naturel et de plus humain, surtout dans le cœur d'un nouveau converti, que ce mélange d'amour divin et d'amour terrestre, où la résignation courageuse au martyre est combattue par un reste d'espoir et un rêve tenace de bonheur. Cécile elle-même semble un moment troublée, mais elle se ressaisit bien vite. C'est elle qui, d'un pas résolu, précède Valérien dans l'arène et, au moment où le geôlier appelle celui-ci, la martyre, suivant sa promesse, lui apparaît, emportée par deux anges vers les cieux :

> O Cécile, j'entends ta parole sacrée
> Et ton âme, à travers ta chair transfigurée,
> Rayonne jusqu'à moi.

LE GEÔLIER

> Seigneur Valérien!

VALÉRIEN

> On m'appelle : Adieu donc!

Pourquoi *adieu*, puisqu'il va la rejoindre? Il devrait dire : *A bientôt*. Et il marche aux bêtes fauves, tandis que Cécile et les anges chantent :

> O mon jeune époux,
> Meurs plein d'allégresse.

— Une éternité de pure tendresse
S'ouvre devant vous.
— Respire ces fleurs que sèment les anges.
— Louanges, louanges
A qui meurt pour Dieu!

Cela est beau et les plus sceptiques sont émus. Heureusement que ce vieux drôle de Gaymas n'est plus là : il a été étranglé par une arète d'anguille entre le deuxième et le troisième acte. M. Bouchor atteint souvent ainsi à l'accent le plus sincère et le plus élevé du sentiment religieux. Ces tentatives des jeunes poètes qui essaient une régénération du théâtre en le faisant rentrer dans le sanctuaire d'où l'avait tiré la Renaissance et en renouant, pour ainsi dire, avec un art raffiné, l'art naïf du moyen âge, mérite une attention sérieuse, lors même qu'il n'y faudrait voir, comme il est plus que probable, qu'une inspiration purement littéraire. Les pièces de MM. Bouchor, Haraucourt, Grandmougin, tendent à nous ramener aux Mystères, si longtemps dédaignés, à rouvrir une source qu'on disait tarie, à faire rentrer l'expression de la foi chrétienne dans le domaine qui lui était devenu le plus complètement étranger. Il serait assurément excessif d'y voir une orientation de notre théâtre vers d'autres rivages, mais n'y eût-il là qu'une esthétique plus compréhensive et plus intelligente, que l'introduction d'un élément nouveau, plus sain et plus pur, dans la vieille boisson frelatée et éventée de l'art dramatique, ce serait déjà quelque chose.

Nous avons cru revivre au beau temps des grandes soirées romantiques, en assistant à la première représentation de *Par le glaive*, drame en cinq actes, en vers, de M. Richepin, à la Comédie-Française. L'action se passe à Ravenne, vers le milieu du quatorzième siècle : Conrad de Souabe, dit le Loup, s'est emparé de la ville, où il règne, avec ses Allemands, en despote violent et sanguinaire. Le duc légitime, Guido, a disparu; on le croit mort. Sa fiancée Rinalda a consenti à épouser Conrad, afin de sauver les jours de Rizzo, un enfant de sept ans, frère de Guido, le dernier survivant de la race des souverains légitimes. Au milieu de l'insouciance des jeunes nobles, qui rient et chantent sous le joug, les bourgeois et le peuple frémissent de l'insolence du vainqueur. Un incident va précipiter la révolte. Le bourgeois Galéas frappe mortellement un officier qui voulait faire violence à sa fille; il est saisi, on va le mettre à mort, après l'avoir torturé; sur les prières de Rinalda, Conrad, qui sort de l'église où l'on vient de célébrer son mariage, lui fait grâce, mais avec la méchante humeur d'un bouledogue à qui l'on arrache un os, et il passe, laissant le peuple agité et Galéas plus irrité de l'outrage que reconnaissant du pardon.

Alors, du coin solitaire où il assistait à la scène, se lève un être mystérieux qui a l'accoutrement d'un chanteur des rues, mais la physionomie d'un illuminé. On le prend d'abord pour un espion, puis pour un fou, lorsqu'il annonce qu'il vient, lui inconnu, au nom d'un chef qu'il lui est interdit de nommer, et en exigeant une obéissance aveugle, rendre la liberté à Ravenne. Mais son autorité s'impose : Galéas la subit; il obéira, et alors l'homme mystérieux lui dit son secret : le chef au nom duquel il vient, c'est le duc Guido, qui vit toujours. Strada, son frère naturel, l'a sauvé : il a veillé sur lui avec le dévouement d'un père; il s'est efforcé de lui souffler son âme et de le mettre à la hauteur de ses devoirs futurs. Ce Strada est une sorte d'apôtre mystique et doucement farouche, l'ami des petits et des pauvres; patriote et pieux, démocrate, socialiste, voire un peu républicain peut-être, il ne rêve qu'à la grandeur de la patrie, à la liberté sainte, à la concorde, à la fraternité : c'est comme un composé de François d'Assise, de Savonarole et de Buchez, tenant d'un côté au moyen âge, de l'autre au dix-neuvième siècle. Il apaise les dissensions entre les diverses classes; il réconcilie les bourgeois et les gentilshommes qui se renvoyaient les uns aux autres la responsabilité des malheurs de Ravenne. Et voici ce qu'a imaginé ce profond politique : afin de s'attacher irrévocablement la bourgeoisie, Guido lui donnera un gage en épousant Bianca, la fille de Galéas. Quant à Rinalda, qu'il croit coupable d'une trahison infâme, car elle n'a dit à personne le secret de son sacrifice, elle doit périr la première. Et pour cela, il la frappera lui-même, après l'avoir attirée dans un piège, au nom du salut public.

Rinalda, sans défiance, accourt chez Galéas, dont la fille est venue la chercher en lui disant que son père, à l'agonie, voulait lui confier un secret avant de quitter ce monde. Elle tombe au milieu des conjurés, et Strada, froidement, avec la douceur implacable du fanatique qui marche les yeux fixés sur son but, lui déclare qu'elle va mourir. En vain elle se tord les bras et se traîne à genoux; on lui laisse un quart d'heure pour recevoir l'absolution d'un religieux, qui entre, immobile et terrible sous sa cagoule, comme les moines de *Lucrèce Borgia*. Heureusement, elle apprend tout à coup, par un mot de Strada, que Guido est vivant; elle pousse un cri de joie, et explique au moine par suite de quel marché, odieux d'un côté, sublime de l'autre, elle est devenue la femme de Conrad, comment elle s'est sacrifiée pour sauver Rizzo, qu'elle élevait comme un vengeur. Le moine jette au loin sa robe et lui laisse voir Guido, éperdu de joie et d'amour, qui la serre dans ses bras : coup de théâtre d'un effet irrésistible.

Mais Strada, le féroce rêveur pour qui toutes les vies humaines ne sont rien en regard de la patrie, ne lâche point sa proie : il lui ordonne de retourner près de Conrad et de continuer à l'endormir dans une sécurité trompeuse. Guido, pour la délivrer, voudrait que la conspiration éclatât tout de suite, mais on n'est pas encore prêt, et Strada impose un délai à l'impatient amoureux. Il la poursuit même jusque dans le palais, où tout le monde entre comme dans un moulin, et où il serait si facile d'égorger le tyran sans avoir besoin d'ourdir laborieusement des conspirations dangereuses. C'est là qu'il vient lui faire part du plan qu'il a imaginé pour le salut de Ravenne : il faut que Guido épouse Bianca et que Rinalda s'arrache le cœur, en renonçant à ce qui était l'espoir et le but de sa vie. La pauvre femme se débat : elle s'est sacrifiée, elle a gravi son calvaire; maintenant elle est à bout de forces et trouve cette dernière exigence inhumaine. Mais lui, impassible et le doigt levé vers le ciel :

Notre Seigneur tomba trois fois sur le chemin;
Trois fois! Je comprends donc que votre pas faiblisse,
Pauvre femme tremblante, en marchant au supplice,
Mais songez bien que si le monde fut sauvé,
C'est que Notre Seigneur trois fois s'est relevé.
Enfin, pardonnez-moi, je vais être sévère;
Mais, pour dire vraiment qu'on gravit son calvaire,
Ce que vous avez fait ne suffit point, je crois :
Il faut monter encor, monter jusqu'à la croix!

RINALDA

Ah! qui m'en donnerait l'effroyable courage?

STRADA

Qui? la fraternité, la grandeur de l'ouvrage,
L'orgueil du sacrifice où l'on se sent bénir
Par l'hosannah qui chante au ciel de l'avenir.
Debout pour l'action fervente et résolue!
Loin de gémir, soyez fière d'être l'élue
Par qui s'accomplira le bonheur souhaité!
L'entendez-vous venir l'ange de liberté?...
Dites que vous sentez dans votre âme agrandie
Resplendir de la foi le mystique incendie!
Dites que vous voyez le but, qu'il est sacré,
Qu'il faut l'atteindre. Oh! oui, dites!...

Et Rinalda, exaltée par ces belles métaphores, tombe à genoux, les yeux pleins d'extase, en s'écriant : « Je tâcherai! » La scène

est belle et a ému l'auditoire presque autant que Rinalda elle-même.

Après Strada, c'est Guido qui pénètre à son tour dans le palais : il brûle d'en finir et de tuer Conrad, mais Rinalda, entrant dans le rôle qu'on lui a imposé, s'efforce de modérer son impatience. La scène n'est bientôt plus qu'un duo d'amour, où Guido devient de plus en plus pressant. Mais Conrad, averti par un traître, accourt et fait sauter la serrure qu'on ne lui ouvre pas. Elle n'a eu que le temps de pousser Guido dans son oratoire. Le *Loup*, qui aime Rinalda d'un amour forcené, hurle, rugit, montre les dents, la menace, se roule à ses pieds. Après de vaines recherches, il s'efforce en vain d'ébranler la porte de l'oratoire, solide comme celle d'une citadelle, et lui en réclame impérieusement la clef, qu'elle jette par la fenêtre dans la rivière dont les flots baignent le château. Et elle lui déclare que, s'il brise cette porte comme il a brisé l'autre, tout est désormais fini entre eux. Soit! fait ce tyran débonnaire, qui crie plus qu'il n'agit et dont toute la férocité se dépense en paroles terribles; mais je reste là, et de ce tombeau fermé rien ne sortira plus. Il y reste toute la nuit, en effet. A l'aube, des rumeurs et des cliquetis d'armes arrivent jusqu'à lui. La révolte a éclaté; déjà les conjurés ont envahi la première enceinte du château. Conrad demande ses armes et monte à cheval, faisant jeter en travers de sa selle le petit Rizzo, qui lui servira à la fois de bouclier et d'otage. Et tandis qu'il sort par une porte, Strada entre par une autre : il est persuadé que Rinalda retient Guido prisonnier, qu'elle trahit la cause et, sans autre forme de procès, ce funeste *toqué*, si j'ose m'exprimer ainsi, la poignarde, juste au moment où les conjurés se précipitent sur la scène en criant victoire. Conrad est mort : le vaillant Rizzo l'a tué lui-même, de sa petite main, dans la mêlée, et Guido, rendu à la liberté, vient proclamer l'innocence et le dévouement sublime de Rinalda, devant l'apôtre déconfit, qui pourtant se console peut-être tout bas, en se disant que rien ne s'oppose plus maintenant au mariage politique de Guido avec Bianca. La mourante elle-même, sublime jusqu'au bout, unit leurs mains et meurt heureuse.

Telle est, réduite à sa plus simple expression, déblayée d'une foule d'incidents et de scènes épisodiques, dont plusieurs ont obtenu un brillant succès, cette pièce touffue qui tient à la fois de la tragédie héroïque et du mélodrame. Les défauts en sautent aux yeux et j'en ai déjà indiqué quelques-uns : elle aurait besoin d'être élaguée çà et là; parmi les personnages, Guido manque de personnalité : ce n'est qu'un amoureux quelconque, un ténor; Strada a en lui un peu de Jean Journet; le traître Rasponi ne tient pas ce

qu'il semble promettre : à la manière dont il est dessiné au début, on dirait que l'auteur lui réserve un rôle important, qu'il pose un jalon; mais, somme toute, ce pseudo-Machiavel, dans sa marche oblique et ténébreuse, reste un pied en l'air et disparaît tout à coup. Je soupçonne là, comme, en général, dans les derniers tableaux, qui ne valent pas les premiers, quelques coupures qui, en enlevant des superfétations, ont aussi tranché dans la chair vive. Mais, avec tous ces défauts et bien d'autres, *Par le glaive* a du souffle, de la vigueur, du relief, de l'éclat, du *panache;* il renferme nombre de vers sonores et bien frappés, des situations dramatiques, des scènes d'une belle inspiration. Il exprime de hautes idées et de nobles sentiments, où le poète de *la Chanson des gueux* et des *Blasphèmes* nous apparaît assagi, assaini, ayant jeté sa gourme et débarrassé, — est-ce pour toujours? le plus sûr est de ne pas s'y fier — des brutalités systématiques d'autrefois.

Le drame de M. Richepin, qui n'a pas moins de vingt-quatre personnages, qui est plein de mouvement et qui nous transporte sans cesse d'un lieu à un autre, a été mis en scène avec beaucoup de soin et d'habileté. Les décors sont superbes; les costumes, allemands ou italiens, ont été copiés sur des tableaux, des fresques, des enluminures, des statues, des pierres tombales, et il n'en est pas un qui n'ait son modèle original parmi les documents pittoresques du quatorzième siècle. On ne se doute pas de tout ce qu'un costumier du Théâtre-Français doit dépenser de recherches, de sagacité et même d'érudition pour habiller une pièce historique. On a donné à M. Richepin l'élite de la troupe. M. Paul Mounet, avec sa tête rude et sa voix rauque, rend à merveille les sauvages emportements de Conrad le Loup. M. Mounet-Sully a incarné Strada avec une poésie, une austérité, une onction extraordinaires : sa physionomie, ses gestes, le son de sa voix, tout est pénétré du mysticisme humanitaire de son personnage. Si seulement il daignait parler de façon à se faire entendre! Leloir est presque aussi bon dans le reître Ludwig que dans le sacripant Annibal, de *l'Aventurière*. Je n'ai pas beaucoup aimé Silvain dans Galéas : il a toujours sa diction excellente, mais il veut forcer son talent et son rôle par une gesticulation frénétique. Mlle Bartet a composé avec talent et rendu souvent avec émotion, quelquefois même avec vigueur, le personnage très lourd de Rinalda, qui n'était pas précisément fait pour cette actrice nerveuse, délicate et toute moderne. Si Mlle Dudlay ne nous a point paru égale à elle-même, c'est moins sa faute sans doute que celui de ce rôle ingrat de Bianca. Mlle Amel s'est taillé un vif succès dans une scène épisodique, en chantant avec beaucoup de finesse et de charme une

berceuse pour endormir Rizzo, et ce dernier rôle a été tenu d'une façon étonnante par une fillette, la petite Gaudy, qui joue déjà en comédienne consommée, la pauvre enfant !

IV

Pour finir, quelques mots seulement sur les morts du mois. Grâce à Dieu, la terrible *influenza* s'est bien relâchée de ses rigueurs, et avant le réveil tardif de l'hiver dans ces derniers jours, l'approche d'une saison plus clémente se faisait sentir. Notre liste funèbre est courte aujourd'hui, et nous n'avons à y inscrire que des vieillards.

Le plus jeune de tous était M. Henri Baudrillart, et il avait dépassé soixante-dix ans. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Baudrillart n'était pas seulement un très savant, très laborieux et très consciencieux économiste, c'était encore un écrivain dont nous avons le droit, malgré la nature spéciale de la plupart de ses travaux, de revendiquer le nom pour les lettres. Après avoir remporté le prix d'honneur de philosophie au collège, il avait remporté successivement plusieurs prix d'éloquence à l'Académie française, professé au Collège de France, longtemps écrit au *Journal des Débats* et même rédigé en chef le *Constitutionnel* vers la fin de l'Empire. Il était encore inspecteur général des bibliothèques au moment de sa mort, et c'est à ce titre qu'il rédigea, en 1871, un intéressant rapport, véritable document historique, sur les *Pertes éprouvées par les bibliothèques publiques de Paris pendant le siège et la Commune*. Dans son livre sur les *Publicistes modernes*, qui n'est qu'un recueil d'articles reliés uniquement par une pensée générale, celle de la solidarité de toutes les libertés, — liberté civile, liberté religieuse, liberté politique, — unies entre elles par le lien le plus étroit, il a des études sur Royer-Collard et Joseph de Maistre aussi bien que sur Adam Smith, Beccaria et Proudhon. Le plus considérable de ses ouvrages, et celui qui offre l'intérêt le plus général, est l'*Histoire du luxe public et privé, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Il représente une somme énorme de recherches, une enquête poussée dans toutes les directions, poursuivie sans défaillance, et dont les résultats sont exposés avec une lucidité parfaite et discutés avec une rare compétence. C'est le livre non seulement d'un économiste, mais d'un érudit, d'un moraliste et d'un historien.

Le général Schmitz avait eu une brillante carrière militaire en Afrique; avant même d'être arrivé au grade de capitaine, il fut cité

trois fois à l'ordre général de l'armée. Il s'était distingué encore dans les campagnes de Crimée, d'Italie et de Chine. Il avait mérité la glorieuse mission de rapporter à l'impératrice les drapeaux pris à Magenta. Nommé par Trochu au poste de chef de l'état-major général de Paris, il fut peut-être, pendant le siège, le nom le plus connu des Parisiens, habitués à le lire sans cesse au bas de tous les ordres émanés du gouvernement militaire.

M. Alfred Arago, second fils de l'illustre savant, avait débuté par la peinture, où il était en train de se faire un nom, lorsqu'il en fut détourné par sa nomination au poste d'inspecteur des Beaux-Arts. C'était un aimable homme, très spirituel, très amusant, la mémoire fournie d'anecdotes, comédien jusqu'au bout des ongles, d'une verve et d'une fantaisie qu'il dissimulait aux yeux des profanes sous les corrects dehors administratifs, mais, en petit comité, régalant ses amis d'imitations et de charges, et qui eût tenu dignement sa place parmi les mystificateurs de société, au temps de Musson et de Dugazon. Il y avait surtout une certaine visite du salon Carré du Louvre, sous la conduite d'un cicerone donnant ses explications, qu'il enrichissait toujours de traits nouveaux et qui, débitée avec une gravité imperturbable, faisait pâmer d'aise ses auditeurs. Ces Arago ont eu tous les talents.

Le plus étonnant des érudits de ce temps par son universalité fut, sans doute, M. Alfred Maury, membre de l'Académie des inscriptions, ancien bibliothécaire des Tuileries et de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des Archives nationales. Ce savant polygraphe, dont on peut dire qu'aucune des connaissances de l'esprit humain ne lui était étrangère, débuta par des échecs aux examens de l'École polytechnique et de la licence ès lettres, ce qui prouve une fois de plus qu'il ne faut jamais désespérer. Archéologie, histoire, géographie, ethnographie, philologie, physiologie, psychologie, sciences mathématiques même, il a tout embrassé, et sur chaque matière il a écrit des articles et des notices, des rapports, des mémoires qui, s'ils ne sont pas toujours de premier ordre, témoignent du moins toujours d'une indiscutable compétence. Secrétaire de la commission nommée pour dresser, en 1858, une nouvelle *Carte des Gaules*, auteur de la *Terre et l'Homme*, qui est une sorte de résumé substantiel des dernières connaissances acquises sur ce double sujet, pour servir d'introduction à l'*Histoire universelle*, de M. Duruy, il avait été désigné par le ministre à l'empereur comme un auxiliaire utile pour cette fameuse *Vie de César*, si complètement oubliée aujourd'hui. L'énumération seule de ses œuvres remplirait des pages; nous nous bornerons à citer quelques-unes des principales : *les Fées du moyen âge*, *les*

Forêts de la Gaule et de l'ancienne France, *l'Histoire des religions de la Grèce antique*, *la Magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*, un de ses ouvrages les plus curieux, mais l'un de ceux aussi où il a mis le plus de conclusions contestables et le plus étalé ce rationalisme intransigeant qui, pour ne pas accepter le miracle, ne craint point de recourir aux explications les plus arbitraires, les plus impossibles et, parfois, les plus puériles. Son livre sur le *Sommeil et les rêves* est une étude psychologique et physiologique sur l'un des phénomènes les plus obscurs dont l'homme est le théâtre, et sur les divers états qui s'y rattachent. Il s'est efforcé d'établir une théorie de la formation des rêves, mais il n'y a réussi qu'à moitié, tout en amassant une quantité considérable d'observations curieuses sur la manière dont ils se produisent et se développent, sur les causes qui les déterminent, sur les influences qu'ils peuvent subir, sur le lien caché qui en unit les incohérences, sur la part de conscience et de responsabilité que peut garder l'être humain dans un état purement passif en apparence, où notre esprit, désemparé, flotte à tous les souffles d'une fantaisie dont on peut, à la rigueur, expliquer certains caprices, mais dont la loi générale restera, je le crains, toujours inconnue.

Alfred Maury a aussi écrit l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* et celle de l'*Ancienne Académie des sciences*. Il ne semble pas moins à son aise en parlant de Mariotte, de Clairaut, de Réaumur, de Laplace, de Lavoisier, que de Buffon et de Condorcet. Il a prouvé dans ce livre que les sciences mathématiques ne lui sont nullement étrangères ; il n'éprouve aucun embarras dans le domaine de la chimie pas plus que dans les régions astronomiques ; il est en bons rapports avec la géométrie et l'algèbre, et on voit qu'il les a fréquentées. Ce tableau, qui, d'ailleurs, ne saurait être approfondi, expose avec une clarté parfaite, suivant l'ordre des temps, les travaux de l'Académie, ses vicissitudes, ses progrès, les découvertes de ses membres, et nous initie au mouvement scientifique de la France, on pourrait même dire de l'Europe, grâce à l'annexion des savants étrangers, depuis les origines jusqu'à la Révolution, en trouvant moyen d'intéresser même le lecteur profane. Ce n'est pas qu'on n'y rencontre, çà et là, quelques lourdeurs et quelques phrases assez étranges, comme celle-ci, par exemple, sur la famille de Jussieu, « qui, pendant plus d'un siècle, personnifia chez nous la botanique et que la nature avait placée parmi les végétaux comme pour être le lien de ces autres familles végétales dont l'un de ses membres, Bernard, nous révéla l'existence, et son neveu Antoine-Laurent, nous a tracé le tableau » !

Ce n'était ni un philosophe, ni un écrivain, c'était une sorte de

second Pic de la Mirandole. — Il sait tout, disaient déjà de lui avec admiration, les membres de l'Institut, quand il n'était encore que leur sous-bibliothécaire. On le consultait sur les questions les plus diverses et on ne restait jamais sans réponse. Une mémoire prodigieuse et une extraordinaire faculté d'assimilation étaient les grands instruments de cette érudition sans rivale. Je ne sais pas si une seule langue, même le chinois, lui était complètement étrangère ; il disait, à ce propos, que les études philologiques n'étaient pas aussi difficiles qu'on pourrait croire, que les dix premières langues seules lui avaient coûté quelque peine, mais que les autres étaient venues toutes seules. On assure qu'il laisse des *Mémoires* assez considérables, qui ne tarderont pas à être publiés. Quoique M. Maury n'ait point joué les premiers rôles, ils pourront être curieux, car il avait beaucoup vu et beaucoup retenu ; il était grand amateur et grand collectionneur d'anecdotes ; enfin, il a coudoyé bien des hommes, sous l'Empire, sous la République et même sous la Commune, où il resta vaillamment à son poste de directeur des Archives et parvint à sauver le précieux dépôt dont il avait la garde.

M. Auguste Nisard, qui vient de mourir à quatre-vingt-trois ans passés, était le dernier survivant, mais non le plus célèbre des trois Nisard. Agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Bourbon, puis recteur de l'académie de Grenoble et inspecteur de l'académie de Paris, ce fut surtout un universitaire et un humaniste. Il a traduit Virgile et Horace dans la collection de son grand frère. Après avoir pris sa retraite en 1872, il était devenu, lors de la fondation de l'Université catholique, doyen de la Faculté des lettres. C'est de cette époque aussi que date sa collaboration au *Correspondant*, qui fut quelque temps assez active. M. Auguste Nisard, qui a écrit, en 1853, une brochure sur *le Libre retour à la foi*, était un ferme chrétien. En lui s'éteint une petite dynastie littéraire qui, grâce à son chef, n'a pas été sans éclat.

Victor FOURNEL.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 février 1892.

Quelque importants que soient les événements parlementaires de cette quinzaine, on ne s'étonnera pas que le *Correspondant* donne la première place aux graves exhortations que le Souverain Pontife vient d'adresser aux catholiques de France, ou, pour mieux dire, à tous les Français.

Ces exhortations se sont produites sous deux formes : l'Encyclique dont nous publions le texte, et, antérieurement à ce document solennel, les déclarations que le Saint-Père, les destinant à la France, a daigné faire à un journaliste français.

Au temps des apôtres, comme au jour des croisades, l'Église parlait aux foules. Léon XIII a voulu s'adresser aux masses. Il a voulu que, par les moyens appropriés aux conditions nouvelles des sociétés, sa pensée, dégagée des calomnies et des préjugés qui la défigurent, pénétrât jusqu'au moindre de nos villages, et c'est ainsi que le plus répandu des journaux de France, le *Petit Journal*, a été admis à l'honneur de porter partout la parole du Pape, franchissant le seuil de ceux-là même qui peut-être n'ont jamais mis le pied chez leur curé.

Ce que résument, en formules brèves et saisissantes, les déclarations verbales du Pape, l'Encyclique le développe avec l'ampleur qui convient au chef de l'Église, parlant aux fidèles.

Quelle est, sous ces deux formes, la pensée du Souverain Pontife? C'est une pensée d'affection « pour la France et pour son noble peuple »; c'est un appel, parti du fond de son cœur, à l'union de tous les catholiques, de « tous les Français honnêtes et sensés » pour « la défense de la foi catholique en même temps que de leur patrie : deux devoirs de premier ordre auxquels nul homme, en cette vie, ne peut se soustraire ».

Cette union, que ne commande pas seulement l'intérêt de la religion, mais encore « les intérêts politiques sagement entendus », comme l'ajoute le Saint-Père avec une tendre préoccupation de nos périls, cette union, ce rapprochement, dans quelles conditions peuvent-ils s'opérer?

« Je suis d'avis, avait dit le Pape dans l'entretien rapporté par les journaux, que tous les citoyens doivent se réunir sur le terrain légal. Chacun peut garder ses préférences intimes. Mais, dans le domaine de l'action, il n'y a que le gouvernement que la France s'est donné. »

L'Encyclique confirme ce conseil, en l'appuyant sur des considérations générales.

Enumérant les diverses formes de gouvernement qui se sont succédé en France, elle reconnaît qu' « à un point de vue relatif, telle ou telle forme de gouvernement peut être préférable comme s'adaptant mieux au caractère et aux mœurs de telle ou telle nation », et que « dans cet ordre d'idées spéculatif, les catholiques, comme tout citoyen, ont pleine liberté de préférer une forme de gouvernement à l'autre ». Elle enseigne que la forme de gouvernement, différente suivant les peuples, « naît de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales, mais toujours humaines qui font surgir dans une nation ses lois traditionnelles et fondamentales », rappelant que, contre de tels gouvernements, l'Église a toujours condamné les insurrections, « toujours condamné les hommes rebelles à l'autorité légitime ».

Mais, arrivant au cas où, parfois, à la suite « de crises violentes, trop souvent sanglantes, les gouvernements préexistants disparaissent en fait », le Pape montre l'anarchie prête à dominer et dès lors, « une nécessité sociale » s'imposant à la nation, « elle doit sans retard pourvoir à elle-même ». Au milieu de ces changements « l'idée du pouvoir considéré en lui-même » subsiste. « Par conséquent lorsque les nouveaux gouvernements qui représentent cet immuable pouvoir sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et qui les maintient. D'autant plus que l'insurrection attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Et ce grand devoir de respect et de dépendance persévérera tant que les exigences du bien commun le demanderont, puisque ce bien, est, après Dieu, dans la société, la loi première et dernière. »

Voilà exactement résumée, nous l'osons croire, la première partie du document pontifical, et si nous avons donné à ce résumé quelque étendue, c'est que nous tenions à n'omettre aucun élément essentiel de ces fortes et profondes considérations.

Ce que le Saint-Père condamne, c'est, suivant l'expression du *Temps*, « l'opposition révolutionnaire » ; ce qu'il demande, c'est la soumission au pouvoir établi, l'acceptation des gouvernements régulièrement constitués, dans des conditions qui ne portent aucune atteinte au droit formellement réservé par Lui pour tout catholique, comme pour tout citoyen, de juger préférable telle ou telle autre forme de gouvernement.

Il importait d'établir ces deux points en face de commentaires, trop souvent répétés dans des camps divers, et qui tendraient à fausser la vérité des situations aussi bien que le sens des enseignements du Souverain Pontife.

Et d'abord, les feuilles républicaines, même modérées, essaie-

raient vainement d'imputer au parti conservateur, comme si elle était son fait, « l'opposition révolutionnaire »; ce n'est pas des conservateurs, ce n'est pas des catholiques que « l'opposition révolutionnaire » a été jusqu'ici le trait distinctif. Lorsque nous cherchons, dans l'histoire de ce siècle, les insurrections qu'a condamnées le Pape, nous avons peine à en trouver une que n'aient pas faite les républicains.

Faut-il maintenant répondre à ceux qui, au mépris des paroles du Saint-Père et pour le seul plaisir de simuler entre lui et les catholiques une contradiction impossible, osent prétendre que l'acceptation du terrain constitutionnel implique de la part des hommes qui s'y soumettent la rupture avec les convictions de toute leur vie? Comme si l'on disait d'une puissance qui a signé un traité, qui l'a accepté, qui l'observe loyalement, qu'elle a par là même renoncé pour jamais aux provinces dont ce traité la dépouille! L'interprétation, si elle était vraie, porterait plus loin que ne le soupçonnent ses auteurs. Les règles, posées par l'Encyclique, s'appliquant à tous les temps, on en devrait conclure qu'à chaque nouveau gouvernement, dans un pays qui en a déjà tant changé, il aurait fallu, il faudrait immoler de même toutes ses convictions antérieures; qu'après 1852, par exemple, les catholiques, de toute opinion, auraient dû livrer leur âme à l'Empire, et que désormais les vrais modèles à offrir aux générations, ce ne sont plus ces héros de l'honneur et de la foi politique, un Berryer, un Lamoricière, un Changarnier, un Cavaignac, mais bien ceux qui ont promené, qui promènent encore leur encens aux pieds de tous les pouvoirs, les adorant dès qu'ils triomphent, les désertant dès qu'ils succombent... Non, non, la supposition est indigne; telle n'a jamais été, telle ne fut jamais la doctrine de l'Eglise. L'Eglise a toujours honoré les grandes fidélités, et lorsqu'elle a voulu se choisir à elle-même un défenseur, c'est à un vaincu de l'Empire, sous l'Empire, que la Papauté a fait appel, c'est à Lamoricière.

Arrière donc ces outrageants commentaires, et ne souffrons pas que, par des scrupules mal fondés, quoique très respectables, d'honnêtes consciences s'en fassent involontairement les complices.

En 1846, prononçant devant la Chambre des pairs l'éloge funèbre de M. de Dreux-Brézé, le duc de Noailles exposait en ces termes les raisons qui avaient porté ce cœur loyal et pur, si ardemment fidèle au vieux droit, à prêter serment au régime de 1830 :

« M. de Brézé, disait le duc de Noailles, ne voulut pas quitter le navire battu par un si violent orage, mais il y demeura pour le préserver de plus dangereux écueils... Ce sentiment de patriotisme éclairé est facilement compris dans les États habitués depuis longtemps à la vie publique, où l'on ne rend jamais les armes que la

constitution vous met à la main; mais il ne l'est peut-être pas assez dans le nôtre et dans un parti chez lequel l'esprit politique ne tient pas toujours la même place que le sentiment de l'honneur, qui ne l'abandonne jamais [1]. »

Ces réflexions, pour dater de loin, n'ont rien perdu de leur opportunité. A Dieu ne plaise que s'effacent jamais ces traditions d'honneur qui sont une des richesses de notre trésor moral! Mais Dieu veuille aussi qu'elles ne se séparent point de cet esprit politique que le duc de Noailles souhaitait à son parti, de cet esprit politique qui s'allie à un si haut degré chez Léon XIII avec l'autorité du Pontife, et dont Bossuet parlait lorsque, enseignant au Dauphin les révolutions des empires, il lui disait que dans les affaires humaines « le plus habile l'emporte à la longue » !

Nous avons souvent exprimé ici, et nous ne songeons pas à cacher nos vieilles et persévérantes convictions sur l'avantage que trouverait la France, pour ses libertés publiques comme pour son influence au dehors, dans la grande garantie de l'hérédité monarchique. Mais, en l'absence de ce principe tutélaire, la nation reste, et cette question se pose : lorsqu'on veut entrer dans le domaine de l'action, peut-on le faire autrement qu'en se plaçant sur le terrain créé par les institutions existantes?

Les institutions actuelles ne sont pas l'œuvre exclusive, on ne saurait l'oublier, de ceux qui nous gouvernent. Elles sont nées du vote d'une assemblée, dont la majorité était conservatrice; elles contiennent des éléments, M. Clémenceau avait raison de le rappeler l'autre jour, qu'une monarchie ne désavouerait pas et dont Mallet du Pan eût dit qu'elles en étaient les « pierres d'attente. » Un congrès a révisé sur quelques points la constitution; un autre congrès peut la modifier. La souveraineté nationale, la loi des majorités, demeure à sa base. Soit qu'on veuille réformer la législation, soit qu'envisageant le retour de ces crises que notre nation a trop souvent connues, on songe à lui réserver les moyens d'y survivre et, comme parle le Saint-Père, de « pourvoir à elle-même », c'est à ce principe fondamental qu'il faut se rattacher. Le devoir de tout citoyen, à quelque opinion qu'il appartienne, est de travailler, par les voies constitutionnelles, à procurer la majorité aux idées qui lui sont chères.

Il y a, à ce sujet, dans l'Encyclique une distinction capitale, confirmée par l'histoire, entre les *pouvoirs constitués* et la *législation*. Comme le fait observer le Saint-Père, de bonnes lois ont pu être édictées par des gouvernements dont la forme est la plus imparfaite et de mauvaises lois par des gouvernements dont la

[1] Eloge de Scipion de Dreux, marquis de Brézé, prononcé à la Chambre des pairs, le 19 mars 1846, par le duc de Noailles. Broché in-8°, 1846, p. 12.

forme est la plus excellente. Quelque opinion que l'on ait sur la République ou sur la Monarchie, on est bien forcé de reconnaître, par exemple, que la loi de 1850, qui nous a donné la liberté d'enseignement, a été faite sous la République.

Cela ne change rien aux inconvénients qui résultent de la mobilité inhérente aux régimes électifs. Mais, même sans donner notre foi à ces régimes, il peut arriver que, sous l'empire de certaines circonstances, en prévision de plus grands malheurs, dans la division des partis politiques, nous soyons amenés non seulement à respecter en eux, comme le demande le Souverain Pontife, l'idée immuable du pouvoir, mais encore à les défendre.

C'est ainsi que, en 1851, dans le mémorable débat sur la révision, après avoir tracé des bienfaits de la monarchie un admirable tableau, — qui demeure toujours vrai, — M. Berryer, envisageant le cas où la révision n'obtiendrait pas la majorité requise, s'écriait, lui qui avait voté contre la constitution : « Je supplie mes concitoyens, je supplie les membres de la majorité de respecter et de maintenir la constitution tant qu'elle ne sera pas régulièrement révisée. Armons-nous de la légalité dans des temps qui sont bien difficiles... Une loi, telle quelle, une loi mauvaise, mais une loi dominant encore le pays, vaut mieux que de n'avoir pas de loi. Ne laissons pas briser la loi qui existe; si la révision n'a pas lieu régulièrement, c'est la seule force qui nous reste, je supplie mes concitoyens de l'employer avec ardeur [1]. »

Dira-t-on de pareils hommes qu'ils reniaient leurs convictions? Le démenti est dans leur vie toute entière. Dira-t-on qu'envers la constitution ils n'étaient pas sincères? Leur conduite au 2 décembre a répondu : ils ont défendu alors la constitution; les royalistes ont été mis en prison pour elle, tandis que d'autres, qui avaient bruyamment affiché leur républicanisme, s'évadaient loin de la lutte ou couraient vers l'Élysée.

Il convient donc de prendre les choses simplement, et de ne pas prêter aux mots et aux actes des significations qui ne serviraient qu'à paralyser nos efforts, au seul avantage de nos adversaires. Ce que nous devons avant tout poursuivre, c'est la chute de cette législation détestable que M. de Freycinet et la majorité couvrent du nom de « politique républicaine », et sur laquelle Léon XIII, confirmant avec son autorité suprême la protestation de l'épiscopat, porte ce jugement empreint d'une si paternelle et si prévoyante sollicitude pour notre patrie : « Pauvre France ! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait, si cette législation, loin de s'améliorer, persistait dans une telle déviation qui aboutirait à arracher de

[1] *Discours parlementaires*, V. p. 174, 16 juillet 1851.

l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands! »

Et le Saint-Père ajoute immédiatement : « Et voilà le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme. »

Il est une autre pensée qu'a exprimée Léon XIII.

« L'Église réclame, avant toute autre chose, la liberté. »

Ce n'est pas dans l'Encyclique, c'est dans l'entretien du Pape que nous recueillons cette parole. Nous aimons à la retenir. Rapprochée de cet appel à l'union qu'a fait entendre le Saint-Père, elle consacre le programme auquel le *Correspondant* s'est toujours fait une loi de se conformer.

Nos devanciers l'auraient redite avec joie, cette parole auguste : Lacordaire, Montalembert, Dupanloup, Falloux, Lenormant, Ozanam, Cochin, eux qui n'ont cessé de revendiquer pour l'Église la liberté, eux qui, pour l'obtenir, se sont toujours placés sur le terrain des libertés communes, répétant, avec Montalembert, cette déclaration qu'un ministre belge rappelait, il y a quelques mois, au congrès de Malines : « La liberté est pour l'Église le premier des biens, la première des nécessités. Mais l'Église ne peut plus être libre qu'avec la liberté générale. Aucune liberté particulière, et celle de l'Église moins que toute autre, ne peut exister aujourd'hui que sous la garantie de la liberté commune. »

Ils nous auraient aussi, après le Saint-Père et avec Lui, recommandé l'union dont ils nous avaient donné l'exemple : hommes de la Monarchie, de l'Empire, de la République, les collaborateurs, les amis du *Correspondant* se sont rencontrés, se rencontrent toujours dans le même sentiment, pour maintenir ses traditions de foi, d'indépendance et de liberté. Nous continuerons, plus que jamais, à nous en inspirer nous-mêmes, conviant à cette ligue du bien public tous les bons citoyens, tous « les Français honnêtes et sensés », auxquels s'adresse le Souverain Pontife. Assez de choses les rapprochent pour qu'ils ne s'attardent pas à ce qui les divise; ce ne sont pas des fossés qu'il faut creuser, ce sont des ponts qu'il faut jeter entre eux.

Nos lecteurs auront remarqué les prescriptions de l'Encyclique en ce qui touche le Concordat. Nous voulons encore les signaler ici, parce que notre devoir est de les suivre.

Le Pape caractérise avec une énergie lumineuse les deux politiques entre lesquelles les ennemis de l'Église, d'accord sur le but, demeurent partagés. Les uns, « les plus violents... voudraient l'abolition du Concordat pour laisser à l'État toute liberté de molester l'Église de Jésus-Christ. » Les autres, « avec plus d'astuce, veulent ou du moins assurent vouloir la conservation du Concordat, non pas qu'ils reconnaissent à l'État le devoir de remplir envers l'Église

les engagements souscrits, mais uniquement pour le faire bénéficier des concessions obtenues, alors que ces deux choses font partie substantielle d'un seul tout... »

Les radicaux et les opportunistes, les votants des deux ordres du jour, émanés l'un de M. Dide, l'autre de M. Ranc, peuvent se reconnaître dans cette double et si précise définition. Le Saint-Père condamne également ces deux sortes d'adversaires, aussi bien ceux qui réclament la séparation de l'Église et de l'État que ceux qui invoquent le Concordat pour le fausser et le réduire à n'être plus qu'une chaîne « propre à entraver la liberté de l'Église »; il met en garde contre eux les catholiques, en leur recommandant « de ne pas provoquer de scission sur un sujet dont il appartient au Saint-Siège de s'occuper. »

La chute du ministère a été aussi imprévue qu'explicable. Il ne doit en accuser que lui-même. Après le débat qui venait d'avoir lieu, il ne pouvait se dissimuler la signification attachée au vote de l'urgence sur le projet de loi des associations. L'urgence votée, c'était la guerre déclarée à l'Église, c'était la préface de la séparation de l'Église et de l'État, prononcée et faite contre l'Église. Le doute n'était pas permis; il n'y avait qu'à dire oui ou non. C'est ce que, de tous les côtés de la Chambre, on a demandé à M. de Freycinet. Il n'a voulu répondre ni l'un ni l'autre. Dans le même discours où il venait de rendre un juste hommage au Pape et d'articuler le mot de modération, il a accepté l'urgence, pour ne pas perdre l'appui des radicaux, sur un projet qui est la violence même. Ce gouvernement avait jusqu'ici vécu de l'équivoque. Cette fois la dose était trop forte, l'équivoque l'a tué.

Et pourtant, le ministère a eu, dans cette séance du 18 février, une occasion magnifique de se relever et de conquérir une majorité, dont le caractère eût soulagé la France. Cette majorité, M. Brisson, avec plus de clairvoyance que d'habileté, la lui a montrée, lorsque, l'accusant de songer à une « politique de conciliation avec l'Église », il a dit, sans cacher sa frayeur : « Si c'était là la pensée qui prédominât dans la Chambre, il ne faut pas se le dissimuler, ce serait *la formation d'une majorité composée de la plus grande partie de la droite et d'une partie de la gauche; ce qui pourrait préparer, aux prochaines élections, le désarroi et peut-être la défaite du parti républicain.* »

Un homme d'État eût saisi cette occasion. M. de Freycinet a reculé devant elle. M. Carnot trouvera-t-il dans ses longues méditations plus de courage? Choisira-t-il un ministère qui se mette à la recherche de cette majorité (dont ne serait pas, hélas! M. Brisson), un ministère qui la recherche dans la Chambre, et si la Chambre est impuissante, qui la demande au pays? Nous le souhaitons plus que

nous ne l'espérons. Mais, quelque cabinet qu'on nous donne, il n'échappera point au dilemme qui a pesé sur ses prédécesseurs. Il lui faudra opter résolument entre deux politiques, la guerre religieuse ou la pacification; nous n'en doutons pas, si la question était posée dans ces termes devant la France, c'est pour la pacification que la France se prononcerait.

La lutte est de tous les pays; elle agite sous une forme ou sous une autre, la plupart des États de l'Europe. En Italie, la question sociale se dresse menaçante; tandis que les grèves se multiplient, que les déficits se creusent, que les affaires sont en suspens, les ouvriers sans travail assiègent de leurs sommations le Quirinal et les ministres.

En Espagne, la répression de l'émeute de Xérès a déconcerté les anarchistes occupés à organiser d'avance la journée du 1er mai. Les aveux des meurtriers, qui ont payé de leur vie leurs crimes et dont l'un, avant de mourir, a conjuré ses concitoyens de ne pas se laisser abuser, comme lui, par les exploiteurs du peuple, les aveux des meurtriers ont révélé les graves proportions qu'avaient déjà prises les préparatifs. Les conspirateurs avaient compté sur l'armée, qui est demeurée fidèle.

L'agitation s'entretient en Allemagne contre la réforme scolaire. Avec le même aveuglement qu'elle a montré parmi nous en 1830 et en 1848, la bourgeoisie favorise le mouvement dont elle sera la première victime; c'est une chose singulière, quoique bien ancienne, de la voir attaquer au nom du libéralisme un projet qui consacre en principe la liberté d'enseignement. La commission du Landtag ne paraît pas s'émouvoir de l'orage, et la majorité y demeure assurée en faveur du projet.

Cette majorité a manqué, dans le Reichstag, au chancelier de Caprivi, à l'occasion du débat soulevé sur les traitements auxquels les soldats étaient soumis de la part de leurs chefs. On sait quelle indignation ont excitée les révélations contenues, à ce sujet, dans un rapport du prince Georges de Saxe, commandant du 12e corps d'armée, rapport divulgué par une feuille socialiste. L'affaire est venue devant le Reichstag. Un député progressiste, M. Richter, a déposé deux propositions, établissant l'une la publicité des tribunaux militaires, l'autre l'obligation pour les soldats de porter plainte des traitements dont ils avaient été l'objet. Au nom de la discipline, et tout en promettant de réprimer les abus, le chancelier a combattu les deux propositions; mais la première a été adoptée, grâce aux Bavarois qui, jouissant de la publicité des tribunaux militaires, n'envient pas la législation contraire de la Prusse, et si, à 222 voix seulement contre 220, la seconde proposition a été repoussée, la Chambre a du moins adopté une résolution tendant

à faciliter la plainte aux soldats. Après tout, le gouvernement aurait tort de regretter ces décisions. Car, ainsi que le prince de Saxe le fait observer dans son rapport, il n'y aurait pas de moyen plus sûr d'encourager le socialisme que de laisser de pareils exemples se continuer dans l'armée.

Il semble que le jeune khédive songe à s'émanciper quelque peu de la tutelle anglaise. Dans son discours à l'assemblée des notables, Abbas-Pacha a totalement oublié de rendre grâces à l'Angleterre de cette occupation dont lord Salisbury ne cesse de vanter les bienfaits; il a exigé que ses troupes lui prêtassent serment, et lorsqu'un commissaire anglais s'est présenté pour lui parler d'affaires, il l'a invité à se rendre chez ses ministres, ne voulant connaître que par leur intermédiairè les projets proposés. Enfin, sous l'inspiration de la France, il vient de promulguer toute une série de réformes : l'abolition de l'impôt des patentes, la suppression de la taxe de la corvée, la réduction des droits sur le sel, autant de dons de joyeux avènement qui associent heureusement au nom du vice-roi le souvenir de notre pays. Lord Salisbury et M. Chamberlain n'en ont pas moins soutenu, à la Chambre des lords et à la Chambre des communes, la nécessité de l'occupation indéfinie. En l'absence de M. Gladstone, M. Morley, répondant à M. Chamberlain, a rappelé cette convention de 1887 que le ministère conservateur lui-même proposait à la signature de la Porte, convention qui fixait à l'année 1890 la date de l'évacuation. Il est vrai, et c'est ce qui amena le refus de la Porte, que l'Angleterre se réservait de prolonger ce délai, dans le cas où des circonstances, dont elle demeurait juge, lui en feraient un devoir. Mais elle admettait, du moins, le principe de l'évacuation, dont lord Salisbury aujourd'hui ne consent plus à parler.

Si le cabinet actuel refuse de trancher la question égyptienne, il est peu probable qu'il soit admis à résoudre la question irlandaise. M. Balfour a développé ces jours derniers le bill proposé par le ministère pour la réforme du gouvernement local en Irlande. Accueilli avec froideur par les conservateurs, ce bill a exaspéré l'opposition : « C'est une duperie monstrueuse », a dit M. Morley. « C'est une insulte à l'Irlande! » ont crié les Irlandais. A deux reprises, par suite de l'absence ou de la négligence de ses partisans, le cabinet a failli être mis en minorité. Ce sont, avec le caractère habituel des élections partielles, de fâcheux indices pour la durée du ministère, et l'on ne saurait s'étonner qu'on parle de plus en plus à Londres de la dissolution.

Louis Joubert.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES AU CLERGÉ ET A TOUS LES CATHOLIQUES DE FRANCE

A nos Vénérables Frères les Archevêques, Evêques, au Clergé et à tous les Catholiques de France.

Vénérables Frères,
Très Chers Fils,

Au milieu des sollicitudes de l'Eglise universelle, bien des fois, dans le cours de Notre Pontificat, Nous Nous sommes plu à témoigner de Notre affection pour la France et pour son noble peuple. Et Nous avons voulu, par une de Nos Encycliques, encore présente à la mémoire de tous, dire solennellement, sur ce sujet, tout le fond de Notre âme. C'est précisément cette affection qui Nous a tenu sans cesse attentif à suivre du regard, puis à repasser en Nous-même, l'ensemble des faits, tantôt tristes, tantôt consolants, qui depuis plusieurs années se sont déroulés parmi vous.

En pénétrant à fond, à l'heure présente encore, la portée du vaste complot que certains hommes ont formé d'anéantir en France le christianisme, et l'animosité qu'ils mettent à poursuivre la réalisation de leur dessein, foulant aux pieds les plus élémentaires notions de liberté et de justice pour le sentiment de la majorité de la nation, et de respect pour les droits inaliénables de l'Eglise catholique, comment ne serions-Nous pas saisi d'une vive douleur? Et quand Nous voyons se révéler, l'une après l'autre, les conséquences funestes de ces coupables attaques qui conspirent à la ruine des mœurs, de la religion et même des intérêts politiques sagement compris, comment exprimer les amertumes qui Nous inondent et les appréhensions qui Nous assiègent?

D'autre part, Nous Nous sentons grandement consolé lorsque Nous voyons ce même peuple français redoubler, pour le Saint-Siège, d'affection et de zèle, à mesure qu'il le voit plus délaissé, Nous devrions dire plus combattu sur la terre. A plusieurs reprises, mus par un profond sentiment de religion et de vrai patriotisme, les représentants de

toutes les classes sociales sont accourus de France jusqu'à Nous, heureux de subvenir aux nécessités incessantes de l'Eglise, désireux de Nous demander lumière et conseil, pour être sûrs qu'au milieu des présentes tribulations ils ne s'écarteront en rien des enseignements du Chef des croyants. Et Nous, réciproquement, soit par écrit, soit de vive voix, Nous avons ouvertement dit à Nos fils ce qu'ils avaient droit de demander à leur Père. Et loin de les porter au découragement, Nous les avons fortement exhortés à redoubler d'amour et d'efforts dans la défense de la foi catholique, en même temps que de leur patrie : deux devoirs de premier ordre, auxquels nul homme, en cette vie, ne peut se soustraire.

Et aujourd'hui encore, Nous croyons opportun, nécessaire même, d'élever de nouveau la voix, pour exhorter plus instamment, Nous ne dirons pas seulement les catholiques, mais tous les Français, honnêtes et sensés, à repousser loin d'eux tout germe de dissentiments politiques, afin de consacrer uniquement leurs forces à la pacification de leur patrie. Cette pacification, tous en comprennent le prix ; tous, de plus en plus, l'appellent de leurs vœux. Et Nous qui la désirons plus que personne, puisque Nous représentons sur la terre le *Dieu de la paix* [1], Nous convions, par les présentes Lettres, toutes les âmes droites, tous les cœurs généreux à Nous seconder pour la rendre stable et féconde.

Avant tout, prenons comme point de départ une vérité notoire, souscrite par tout homme de bon sens et hautement proclamée par l'histoire de tous les peuples, à savoir que la religion, et la religion seule, peut créer le lien social; que seule elle suffit à maintenir sur de solides fondements la paix d'une nation. Quand diverses familles, sans renoncer aux droits et aux devoirs de la société domestique, s'unissent, sous l'inspiration de la nature, pour se constituer membres d'une autre famille plus vaste, appelée la société civile, leur but n'est pas seulement d'y trouver le moyen de pourvoir à leur bien-être matériel, mais surtout d'y puiser le bienfait de leur perfectionnement moral. Autrement la société s'élèverait peu au-dessus d'une agrégation d'êtres sans raison, dont toute la vie est dans la satisfaction des instincts sensuels. Il y a plus : sans ce perfectionnement moral, difficilement on démontrerait que la société civile, loin de devenir pour l'homme, en tant qu'homme, un avantage, ne tournerait pas à son détriment.

Or la moralité, dans l'homme, par le fait même qu'elle doit mettre de concert tant de droits et tant de devoirs dissemblables, puisqu'elle entre comme élément dans tout acte humain, suppose nécessairement Dieu, et, avec Dieu, la religion, ce lien sacré dont le privilège est

[1] « Non enim est dissensionis Deus, sed pacis. » (I Cor. XIV.)

d'unir, antérieurement à tout autre lien, l'homme à Dieu. En effet, l'idée de moralité emporte avant tout un ordre de dépendance à l'égard du vrai, qui est la lumière de l'esprit ; à l'égard du bien, qui est la fin de la volonté : sans le vrai, sans le bien, pas de morale digne de ce nom. Et quelle est donc la vérité principale et essentielle, celle dont toute vérité dérive? c'est Dieu. Quelle est donc encore la bonté suprême, dont tout autre bien procède? c'est Dieu. Quel est enfin le créateur et le conservateur de notre raison, de notre volonté, de tout notre être, comme il est la fin de notre vie? Toujours Dieu. Puis donc que la religion est l'expression intérieure et extérieure de cette dépendance que nous devons à Dieu à titre de justice, il s'en dégage une grave conséquence qui s'impose : tous les citoyens sont tenus de s'allier pour maintenir dans la nation le sentiment religieux vrai, et pour le défendre au besoin, si jamais une école athée, en dépit des protestations de la nature et de l'histoire, s'efforçait de chasser Dieu de la société, sûre par là d'anéantir bientôt le sens moral au fond même de la conscience humaine. Sur ce point, entre hommes qui n'ont pas perdu la notion de l'honnête, aucune dissidence ne saurait subsister.

Dans les catholiques français, le sentiment religieux doit être encore plus profond et plus universel, puisqu'ils ont le bonheur d'appartenir à la vraie religion. Si, en effet, les croyances religieuses furent, toujours et partout, données comme base à la moralité des actions humaines et à l'existence de toute société bien ordonnée, il est évident que la religion catholique, par le fait même qu'elle est la vraie Église de Jésus Christ, possède plus que toute autre l'efficacité voulue pour bien régler la vie, dans la société comme dans l'individu. En faut-il un éclatant exemple? La France elle-même le fournit. — A mesure qu'elle progressait dans la foi chrétienne, on la voyait monter graduellement à cette grandeur morale qu'elle atteignit comme puissance politique et militaire. C'est qu'à la générosité naturelle de son cœur, la charité chrétienne était venue ajouter une abondante source de nouvelles énergies ; c'est que son activité merveilleuse avait rencontré, tout à la fois comme aiguillon, lumière directive et garantie de constance, cette foi chrétienne qui, par la main de la France, traça dans les annales du genre humain des pages si glorieuses. Et encore aujourd'hui, sa foi ne continue-t-elle pas d'ajouter aux gloires passées de nouvelles gloires? On la voit, inépuisable de génie et de ressources, multiplier sur son propre sol les œuvres de charité ; on l'admire partant pour les pays lointains où, par son or, par les labeurs de ses missionnaires, au prix même de leur sang, elle propage d'un même coup le renom de la France et les bienfaits de la religion catholique. Renoncer à de telles gloires, aucun Français, quelles que soient par ailleurs ses convictions, ne l'oserait : ce serait renier la patrie.

Or l'histoire d'un peuple révèle d'une manière incontestable quel est

l'élément générateur et conservateur de sa grandeur morale. Aussi, que cet élément vienne à lui manquer, ni la surabondance de l'or ni la force des armes ne sauraient le sauver de la décadence morale, peut-être de la mort. Qui ne comprend maintenant que, pour tous les Français qui professent la religion catholique, la grande sollicitude doit être d'en assurer la conservation; et cela avec d'autant plus de dévouement, qu'au milieu d'eux le christianisme devient, de la part des sectes, l'objet d'hostilités plus implacables? Sur ce terrain, ils ne peuvent se permettre ni indolence dans l'action, ni division de partis; l'une accuserait une lâcheté indigne du chrétien, l'autre serait la cause d'une faiblesse désastreuse.

Et ici, avant de pousser plus loin, il Nous faut signaler une calomnie astucieusement répandue, pour accréditer, contre les catholiques et contre le Saint-Siège lui-même, des imputations odieuses. — On prétend que l'entente et la vigueur d'action inculquées aux catholiques pour la défense de leur foi ont, comme secret mobile, bien moins la sauvegarde des intérêts religieux, que l'ambition de ménager à l'Église une *domination politique sur l'État.* — Vraiment c'est vouloir ressusciter une calomnie bien ancienne, puisque son invention appartient aux premiers ennemis du christianisme. Ne fut-elle pas formulée tout d'abord contre la personne adorable du Rédempteur? Oui, on l'accusait d'agir par des visées politiques, alors qu'Il illuminait les âmes par sa prédication et qu'Il soulageait les souffrances corporelles ou spirituelles des malheureux avec les trésors de sa divine bonté : *Nous avons trouvé cet homme travaillant à bouleverser notre peuple, défendant de payer le tribut à César et s'intitulant le Christ-roi. Si Vous lui rendez la liberté, vous n'êtes pas ami de César : car quiconque se prétend roi fait de l'opposition à César... César est pour nous le seul roi* [1].

Ce furent ces calomnies menaçantes qui arrachèrent à Pilate la sentence de mort contre Celui qu'à plusieurs reprises il avait déclaré innocent. Et les auteurs de ces mensonges, ou d'autres de la même force, n'omirent rien pour les propager au loin, par leurs émissaires, ainsi que saint Justin martyr le reprochait aux Juifs de son temps : *Loin de vous repentir, après que vous avez appris sa résurrection d'entre les morts, vous avez envoyé de Jérusalem des hommes habilement choisis, pour annoncer qu'une hérésie et une secte impie avait été suscitée par un certain séducteur appelé Jésus de Galilée* [2].

[1] « Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dare Cæsari, et dicentem se Christum regem esse. » (Luc XXIII, 2). — « Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris : omnis enim qui se regem facit contradicit Cæsari... Non habemus regem nisi Cæsarem. » (Joan., XIX, 12-15.)

[2] « Tantum abest ut pœnitentiam egeritis, postquam Eum a mortuis

En diffamant si audacieusement le christianisme, ses ennemis savaient ce qu'ils faisaient; leur plan était de susciter contre sa propagation un formidable adversaire, l'Empire romain. La calomnie fit son chemin; et les païens, dans leur crédulité, appelaient à l'envi les premiers chrétiens *des êtres inutiles, des citoyens dangereux, des factieux, des ennemis de l'Empire et des empereurs* [1]. En vain les apologistes du christianisme par leurs écrits, en vain les chrétiens par leur belle conduite, s'appliquèrent-ils à démontrer tout ce qu'avaient d'absurde et de criminel ces qualifications : on ne daignait même pas les entendre. Leur nom seul leur valait une déclaration de guerre; et les chrétiens, par le simple fait qu'ils étaient chrétiens, non pour aucune autre cause, se voyaient forcément placés dans cette alternative : ou l'apostasie ou le martyr. — Les mêmes griefs et les mêmes rigueurs se renouvelèrent plus ou moins dans les siècles suivants, chaque fois que se rencontrèrent des gouvernements déraisonnablement jaloux de leur pouvoir, et animés contre l'Église d'intentions malveillantes. Toujours ils surent mettre en avant, devant le public, le prétexte des prétendus envahissements de l'Église sur l'État, pour fournir à l'État des apparences de droit, dans ses empiétements et ses violences envers la religion catholique.

Nous avons tenu à rappeler en quelques traits ce passé, pour que les catholiques ne se déconcertent pas du présent. La lutte, en substance, est toujours la même : toujours Jésus-Christ mis en butte aux contradictions du monde; toujours mêmes moyens mis en œuvre par les ennemis modernes du christianisme, moyens très vieux au fond, modifiés à peine dans la forme; mais toujours aussi mêmes moyens de défense clairement indiqués aux chrétiens des temps présents par nos apologistes, nos docteurs, nos martyrs. Ce qu'ils ont fait, il nous incombe de le faire à notre tour. Mettons donc au-dessus de tout la gloire de Dieu et de son Église; travaillons pour elle avec une application constante et effective; et laissons le soin du succès à Jésus-Christ, qui nous dit : *Dans le monde, vous serez opprimés; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* [2].

Pour aboutir là, Nous l'avons déjà remarqué, une grande union est nécessaire, et si l'on veut y parvenir, il est indispensable de mettre de côté toute préoccupation capable d'en amoindrir la force et l'efficacité. Ici Nous entendons principalement faire allusion aux divergences poli-

resurrexisse accepistis, ut etiam,... eximiis delectis viris, in omnem terrarum orbem eos miseritis, qui renunciarent hæresim et sectam quamdam impiam et iniquam excitatam esse a Jesu quodam Galilaeo seductore. » (*Dialog. cum Tryphone.*)

[1] Tertull., in *Apolog.*; — Minutius Felix, in *Octavio.*

[2] « In mundo pressuram habebitis : sed confidite, ego vici mundum. » (Joan., xvi, 33.)

tiques des Français, sur la conduite à tenir envers la république actuelle : question que Nous désirons traiter avec la clarté réclamée par la gravité du sujet, en partant des principes et en descendant aux conséquences pratiques.

Divers gouvernements politiques se sont succédé en France dans le cours de ce siècle, et chacun avec sa forme distinctive : empires, monarchies, républiques. En se renfermant dans les abstractions, on arriverait à définir quelle est la meilleure de ces formes, considérées en elles-mêmes; on peut affirmer également en toute vérité que chacune d'elles est bonne, pourvu qu'elle sache marcher droit à sa fin, c'est-à-dire le bien commun, pour lequel l'autorité sociale est constituée; il convient d'ajouter finalement qu'à un point de vue relatif, telle ou telle forme de gouvernement peut être préférable, comme s'adaptant mieux au caractère et aux mœurs de telle ou telle nation. Dans cet ordre d'idées spéculatif, les catholiques, comme tout citoyen, ont pleine liberté de préférer une forme de gouvernement à l'autre, précisément en vertu de ce qu'aucune de ces formes sociales ne s'oppose, par elle-même, aux données de la saine raison, ni aux maximes de la doctrine chrétienne. Et c'en est assez pour justifier pleinement la sagesse de l'Église alors que, dans ses relations avec les pouvoirs politiques, elle fait abstraction des formes qui les différencient, pour traiter avec eux les grands intérêts religieux des peuples, sachant qu'elle a le devoir d'en prendre la tutelle, au-dessus de tout autre intérêt. Nos précédentes Encycliques ont exposé déjà ces principes; il était toutefois nécessaire de les rappeler, pour le développement du sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Que si l'on descend des abstractions sur le terrain des faits, il faut nous bien garder de renier les principes tout à l'heure établis : ils demeurent inébranlables. Seulement, en s'incarnant dans les faits, ils y revêtent un caractère de contingence déterminé par le milieu où se produit leur application. Autrement dit, si chaque forme politique est bonne par elle-même et peut être appliquée au gouvernement des peuples, en fait, cependant, on ne rencontre pas chez tous les peuples le pouvoir politique sous une même forme; chacun possède la sienne propre. Cette forme naît de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales, mais toujours humaines, qui font surgir dans une nation ses lois traditionnelles et même fondamentales; et par celles-ci se trouve déterminée telle forme particulière de gouvernement, telle base de transmission des pouvoirs suprêmes.

Inutile de rappeler que tous les individus sont tenus d'accepter ces gouvernements, et de ne rien tenter pour les renverser ou pour en changer la forme. De là vient que l'Église, gardienne de la plus vraie et de la plus haute notion sur la souveraineté politique, puisqu'elle la fait dériver de Dieu, a toujours réprouvé les doctrines et toujours con-

damné les hommes rebelles à l'autorité légitime. Et cela, dans le temps même où les dépositaires du pouvoir en abusaient contre Elle, se privant par là du plus puissant appui donné à leur autorité, et du moyen le plus efficace pour obtenir du peuple l'obéissance à leurs lois. On ne saurait trop méditer, sur ce sujet, les célèbres prescriptions que le Prince des apôtres, au milieu des persécutions, donnait aux premiers chrétiens : *Honorez tout le monde, aimez la fraternité, craignez Dieu, rendez honneur au roi* [1]. Et celles de saint Paul : *Je vous en conjure donc avant toutes choses, ayez soin qu'il se fasse au milieu de vous des obsécrations, des oraisons, des demandes, des actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie tranquille en toute piété et chasteté, car cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur* [2].

Cependant, il faut soigneusement le remarquer ici : quelle que soit la forme des pouvoirs civils dans une nation, on ne peut la considérer comme tellement définitive qu'elle doive demeurer immuable, fût-ce l'intention de ceux qui, à l'origine, l'ont déterminée. Seule, l'Église de Jésus-Christ a pu conserver et conservera sûrement, jusqu'à la consommation des temps, sa forme de gouvernement. Fondée par Celui qui *était*, qui *est*, et qui *sera dans les siècles* [3], elle a reçu de Lui, dès son origine, tout ce qu'il lui faut pour poursuivre sa mission divine à travers l'océan mobile des choses humaines. Et, loin d'avoir besoin de transformer sa constitution essentielle, elle n'a même pas le pouvoir de renoncer aux conditions de vraie liberté et de souveraine indépendance dont la Providence l'a munie dans l'intérêt général des âmes. Mais, quant aux sociétés purement humaines, c'est un fait gravé cent fois dans l'histoire que le temps, ce grand transformateur de tout ici-bas, opère, dans leurs institutions politiques, de profonds changements. Parfois il se borne à modifier quelque chose à la forme du gouvernement établie; d'autres fois, il va jusqu'à substituer aux formes primitives d'autres formes totalement différentes, sans en excepter le mode de transmission du pouvoir souverain.

Et comment viennent à se produire ces changements politiques dont Nous parlons? Ils succèdent parfois à des crises violentes, trop souvent sanglantes, au milieu desquelles les gouvernements préexistants

[1] « Omnes honorate; fraternitatem diligite; Deum timete; regem honorificate. » (I Petr., II, 17.)

[2] « Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus, pro regibus, et omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus, in omni pietate et castitate : hoc enim bonum est et acceptum coram Salvatore nostro Deo. » (I Timoth., II, 1 seq.)

[3] « Jesus Christus heri et hodie, ipse in sæcula. » (Hebr., XIII, 8).

disparaissent en fait; voilà l'anarchie qui domine; bientôt l'ordre public est bouleversé jusque dans ses fondements. Dès lors une *nécessité sociale* s'impose à la nation; elle doit, sans retard, pourvoir à elle-même. Comment n'aurait-elle pas le droit, et plus encore le devoir de se défendre contre un état de choses qui la trouble si profondément, et de rétablir la paix publique dans la tranquillité de l'ordre? Or cette nécessité sociale justifie la création et l'existence des nouveaux gouvernements, quelque forme qu'ils prennent; puisque, dans l'hypothèse où nous raisonnons, ces nouveaux gouvernements sont nécessairement requis par l'ordre public, tout ordre public étant impossible sans un gouvernement. Il suit de là que, dans de semblables conjonctures, toute la nouveauté se borne à la forme politique des pouvoirs civils, ou à leur mode de transmission; elle n'affecte nullement le pouvoir considéré en lui-même. Celui-ci continue d'être immuable et digne de respect; car, envisagé dans sa nature, il est constitué et s'impose pour pourvoir au bien commun, but suprême qui donne son origine à la société humaine. En d'autres termes, dans toute hypothèse, le pouvoir civil, considéré comme tel, est de Dieu et toujours de Dieu : *car il n'y a point de pouvoir si ce n'est de Dieu* [1].

Par conséquent, lorsque les nouveaux gouvernements qui représentent cet immuable pouvoir sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire même imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient. D'autant plus que l'insurrection attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Et ce grand devoir de respect et de dépendance persévérera, tant que les exigences du bien commun le demanderont, puisque ce bien est, après Dieu, dans la société, la loi première et dernière.

Par là s'explique d'elle-même la sagesse de l'Église dans le maintien de ses relations avec les nombreux gouvernements qui se sont succédé en France, en moins d'un siècle, et jamais sans produire des secousses violentes et profondes. Une telle attitude est la plus sûre et la plus salutaire ligne de conduite pour tous les Français, dans leurs relations civiles avec la République, qui est le gouvernement actuel de leur nation. Loin d'eux ces dissentiments politiques qui les divisent; tous leurs efforts doivent se combiner pour conserver ou relever la grandeur morale de leur patrie.

Mais une difficulté se présente : « Cette République, fait-on remarquer, est animée de sentiments si antichrétiens que les hommes honnêtes, et beaucoup plus les catholiques, ne pourraient consciencieusement l'accepter. » Voilà surtout ce qui a donné naissance aux dissentiments et les a aggravés. — On eût évité ces regrettables

[1] « Non est enim potestas nisi a Deo. » (Rom., XIII, 1).

divergences, si l'on avait su tenir soigneusement compte de la distinction considérable qu'il y a entre *pouvoirs constitués* et *législation.* La législation diffère à tel point des pouvoirs politiques et de leur forme, que, sous le régime dont la forme est la plus excellente, la législation peut être détestable; tandis qu'à l'opposé, sous le régime dont la forme est la plus imparfaite, peut se rencontrer une excellente législation. Prouver, l'histoire à la main, cette vérité, serait chose facile; mais à quoi bon? tous en sont convaincus, Et qui, mieux que l'Église, est en mesure de le savoir, elle qui s'est efforcée d'entretenir des rapports habituels avec tous les régimes politiques? Certes, plus que toute autre puissance, elle saurait dire ce que lui ont souvent apporté de consolations ou de douleurs les lois des divers gouvernements qui ont successivement régi les peuples de l'Empire romain jusqu'à nous.

Si la distinction tout à l'heure établie a son importance majeure, elle a aussi sa raison manifeste : la législation est l'œuvre des hommes investis du pouvoir et qui, de fait, gouvernent la nation. D'où il résulte qu'en pratique la qualité des lois dépend plus de la qualité de ces hommes que de la forme du pouvoir. Ces lois seront donc bonnes ou mauvaises, selon que les législateurs auront l'esprit imbu de bons ou de mauvais principes, et se laisseront diriger ou par la prudence politique ou par la passion.

Qu'en France, depuis plusieurs années, divers actes importants de la législation aient procédé de tendances hostiles à la religion, et, par conséquent, aux intérêts de la nation, c'est l'aveu de tous, malheureusement confirmé par l'évidence des faits. Nous-même, obéissant à un devoir sacré, Nous adressâmes des plaintes vivement senties à celui qui était alors à la tête de la République. Ces tendances cependant persistèrent, le mal s'aggrava, et l'on ne saurait s'étonner que les membres de l'épiscopat français, placés par l'Esprit-Saint pour régir leurs différentes et illustres Églises, aient regardé, encore tout récemment, comme une obligation d'exprimer publiquement leur douleur touchant la situation créée en France à la religion catholique. Pauvre France! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait si cette législation, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation, qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands.

Et voilà précisément le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus progressifs de la législation. Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire; il ne peut emporter ni le respect, ni beaucoup moins l'obéissance sans limites à toute mesure législative quelconque, édictée par ces mêmes pouvoirs. Qu'on ne l'oublie pas, la

loi est une prescription ordonnée selon la raison et promulguée, pour le bien de la communauté, par ceux qui ont reçu à cette fin le dépôt du pouvoir. — En conséquence, jamais on ne peut approuver des points de législation qui soient hostiles à la religion et à Dieu; c'est, au contraire, un devoir de les réprouver. C'est ce que le grand évêque d'Hippone, saint Augustin, mettait en parfaite lumière dans ce raisonnement plein d'éloquence : *Quelquefois, les puissances de la terre sont bonnes et craignent Dieu : d'autres fois, elles ne le craignent pas. Julien était un empereur infidèle à Dieu, un apostat, un pervers, un idolâtre. Les soldats chrétiens servirent cet empereur infidèle. Mais, dès qu'il s'agissait de la cause de Jésus-Christ, ils ne reconnaissaient que Celui qui est dans le ciel. Julien leur prescrivait-il d'honorer les idoles et de les encenser; ils mettaient Dieu au-dessus du prince. Mais, leur disait-il : Formez vos rangs pour marcher contre telle nation ennemie : à l'instant ils obéissaient. Ils distinguaient le Maître éternel du maître temporel, et cependant, en vue du Maître éternel, ils se soumettaient même à un tel maître temporel*[1]. Nous le savons, l'athée, par un lamentable abus de sa raison et plus encore de sa volonté, nie ces principes. Mais, en définitive, l'athéisme est une erreur si monstrueuse qu'elle ne pourra jamais, soit dit à l'honneur de l'humanité, y anéantir la conscience des droits de Dieu pour y substituer l'idolâtrie de l'Etat.

Les principes qui doivent régler notre conduite envers Dieu et envers les gouvernements humains étant ainsi définis, aucun homme impartial ne pourra accuser les catholiques français, si, sans épargner ni fatigues ni sacrifices, ils travaillent à conserver à leur patrie ce qui est pour elle une condition de salut, ce qui résume tant de traditions glorieuses enregistrées par l'histoire, et que tout Français a le devoir de ne pas oublier.

Avant de terminer notre Lettre, Nous voulons toucher à deux autres points connexes entre eux, et qui, se rattachant de plus près aux intérêts religieux, ont pu susciter parmi les catholiques quelque division. — L'un d'eux est le *Concordat*, qui, pendant tant d'années, a facilité en France l'harmonie entre le gouvernement de l'Eglise et celui de l'État. Sur le maintien de ce Pacte solennel et bilatéral,

[1] « Aliquando... potestates bonæ sunt, et timent Deum; aliquando non timent Deum. Julianus extitit infidelis imperator, extitit apostata, iniquus, idolatra : milites christiani servierunt Imperatori infideli; ubi veniebatur ad caussam Christi, non agnoscebant nisi Illum qui in cælis erat. Si quando volebat ut idola colerent, ut thurificarent, præponebant illi Deum; equando autem dicebat : Producite aciem, ite contra illam gentem; statim obtemperabant. Distinguebant Dominum æternum a domino temporali; et tamen subditi erant, propter Dominum æternum, etiam domino temporali. » (*Enarrat. in Psalm.* CXXIV, n. 7, fin.)

toujours fidèlement observé de la part du Saint-Siège, les adversaires de la religion catholique eux-mêmes ne s'accordent pas. — Les plus violents voudraient son abolition, pour laisser à l'État toute liberté de molester l'Église de Jésus-Christ. — D'autres, au contraire, avec plus d'astuce, veulent, ou du moins assurent vouloir la conservation du Concordat : non pas qu'ils reconnaissent à l'État le devoir de remplir envers l'Église les engagements souscrits, mais uniquement pour le faire bénéficier des concessions faites par l'Église; comme si l'on pouvait à son gré séparer les engagements pris des concessions obtenues, alors que ces deux choses font partie substantielle d'un seul tout. Pour eux, le Concordat ne resterait donc que comme une chaîne propre à entraver la liberté de l'Église, cette liberté sainte à laquelle elle a un droit divin et inaliénable. De ces deux opinions, laquelle prévaudra? Nous l'ignorons. Nous avons voulu seulement les rappeler, pour recommander aux catholiques de ne pas provoquer de scission sur un sujet dont il appartient au Saint-Siège de s'occuper.

Nous ne tiendrons pas le même langage sur l'autre point, concernant le principe de la séparation de l'État et de l'Église, ce qui équivaut à séparer la législation humaine de la législation chrétienne et divine. Nous ne voulons pas nous arrêter à démontrer ici tout ce qu'a d'absurde la théorie de cette séparation : chacun le comprendra de lui-même. Dès que l'État refuse de donner à Dieu ce qui est à Dieu, il refuse, par une conséquence nécessaire, de donner aux citoyens ce à quoi ils ont droit comme hommes; car, qu'on le veuille ou non, les vrais droits de l'homme naissent précisément de ses devoirs envers Dieu. D'où il suit que l'État, en manquant, sous ce rapport, le but principal de son institution, aboutit, en réalité, à se renier lui-même, et à démentir ce qui est la raison de sa propre existence. Ces vérités supérieures sont si clairement proclamées par la voix même de la raison naturelle, qu'elles s'imposent à tout homme que n'aveugle pas la violence de la passion. Les catholiques, en conséquence, ne sauraient trop se garder de soutenir une telle séparation. En effet, vouloir que l'État se sépare de l'Église, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Église fût réduite à la liberté de vivre selon le droit commun à tous les citoyens. — Cette situation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a de nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand le législateur, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent justifier le faux principe de la séparation, ni autoriser à le défendre, rendent cependant digne de tolérance un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous.

Mais, en France, nation catholique par ses traditions et par la foi présente de la grande majorité de ses fils, l'Eglise ne doit pas être mise

dans la situation précaire qu'elle subit chez d'autres peuples. Les catholiques peuvent d'autant moins préconiser la séparation, qu'ils connaissent mieux les intentions des ennemis qui la désirent. Pour ces derniers, et ils le disent assez clairement, cette séparation, c'est l'indépendance entière de la législation politique envers la législation religieuse; il y a plus, c'est l'indifférence absolue du pouvoir à l'égard des intérêts de la société chrétienne, c'est-à-dire de l'Eglise, et la négation même de son existence. — Ils font cependant une réserve qui se formule ainsi : Dès que l'Église, utilisant les ressources que le droit commun laisse au moindre des Français, saura, par un redoublement de son activité native, faire prospérer son œuvre, aussitôt l'État intervenant pourra et devra mettre les catholiques français hors du droit commun lui-même. — Pour tout dire en un mot, l'idéal de ces hommes serait le retour au paganisme : l'État ne reconnaît l'Église qu'au jour où il lui plaît de la persécuter.

Nous avons expliqué, Vénérables Frères, d'une manière abrégée, mais nette, sinon tous, au moins les principaux points sur lesquels les catholiques français et tous les hommes sensés doivent pratiquer l'union et le concorde, pour guérir, autant qu'il est possible encore, les maux dont la France est affligée, et pour relever même sa grandeur morale. Ces points sont la religion et la patrie, les pouvoirs politiques et la législation, la conduite à tenir à l'égard de ces pouvoirs et à l'égard de cette législation, le Concordat, la séparation de l'État et de l'Église. — Nous nourrissons l'espoir et la confiance que l'éclaircissement de ces points dissipera les préjugés de plusieurs hommes de bonne foi, facilitera la pacification des esprits, et par elle l'union parfaite de tous les catholiques, pour soutenir la grande cause du *Christ qui aime les Francs*.

Quelle consolation pour Notre cœur de vous encourager dans cette voie, et de vous contempler tous, répondre docilement à notre appel! — Vous, Vénérables Frères, par votre autorité et avec le zèle si éclairé pour l'Église et la patrie, qui vous distingue, vous apporterez un puissant secours à cette œuvre pacificatrice. — Nous aimons même à espérer que ceux qui sont au pouvoir voudront bien apprécier nos paroles, qui visent à la prospérité et au bonheur de la France.

En attendant, comme gage de Notre affection paternelle, Nous donnons à vous, Vénérables Frères, à votre clergé, ainsi qu'à tous les catholiques de France, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 16 février de l'année 1892, de Notre pontificat le quatorzième.

LEO PP. XIII.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Présent et l'Avenir du catholicisme en France, par M. l'abbé de Broglie, 1 vol. in-18, chez Plon. Prix : 3 fr. 50.

Ce n'est pas aux lecteurs du *Correspondant* qu'il est besoin de signaler la haute valeur de ce travail, qui a mis dans toute sa lumière le remarquable talent de l'auteur et qui, à peine paru en volume, retrouve tout le grand succès qu'il avait obtenu dans la *Revue*.

M. l'abbé de Broglie s'était déjà conquis une solide réputation par ses magistrales études sur le positivisme, l'histoire des religions, l'apologétique chrétienne, où il avait fait apprécier des qualités supérieures; mais on peut dire que l'érudit, le penseur, l'écrivain n'avait jamais eu plus d'élévation et de force, et qu'en prenant à partie un adversaire aussi redoutable que M. Taine, il a lutté de puissance avec lui et l'a battu sur son propre terrain, avec des arguments tirés des statistiques, des observations, des documents de ses contradicteurs même.

C'est une belle victoire, qui classe définitivement M. l'abbé de Broglie au premier rang des apologistes contemporains et des défenseurs les plus renommés de l'Eglise.

Souvenirs du maréchal Macdonald, avec une introduction de M. Camille Rousset, 1 vol. in-8° avec portraits. Prix : 7 fr. 50. — (E. Plon, Nourrit et Cie.)

La maison Plon, qui a déjà mis au jour tant de mémoires historiques du plus haut intérêt, ajoute aujourd'hui à sa riche collection les *Souvenirs du maréchal Macdonald*. On n'a pas oublié le prodigieux succès, non ralenti encore, des *Mémoires du général de Marbot*, récemment publiés par les mêmes éditeurs. Ceux de Macdonald méritent et obtiendront la même faveur; c'est une autre pièce du même procès. A côté des *Mémoires* de l'officier, aide de camp des maréchaux, voilà les *Souvenirs* d'un maréchal de la grande armée. Macdonald fut à Jemmapes, avec Dumouriez, au temps où les commissaires de la Convention n'épargnaient pas les tracasseries aux chefs militaires, et les *Mémoires* sont singulièrement instructifs sur ce point; il fut en Belgique et en Hollande, sous Pichegru; à Rome, avec Championnet; commanda en chef l'armée de Naples; eut une mission en Danemark, fit la campagne de 1809 en Italie avec le prince Eugène, fut à Wagram, à Lutzen, à Leipzig, et lutta pied à pied en Champagne, sur la Seine, l'Aube et la Marne, en 1814. Enfin, toute la partie des *Mémoires* afférente au rétablissement des Bourbons et au début de la Restauration, pleine d'anecdotes, riche en documents inédits, est du plus vif intérêt.

Un style mouvementé et précis, où rien n'entrave l'indépendance de l'honnête homme et la franchise un peu brusque du soldat, fait la grande valeur littéraire de ce document familial ! La magistrale introduction de M. Camille Rousset, de l'Académie française, qui précède les *Souvenirs*, présente un historique des plus complets et des plus intéressants de notre héros, avec nombre d'anecdotes typiques. L'ouvrage est illustré de portraits du maréchal, d'après David et d'après Gérard.

Lettres du maréchal de Moltke à sa mère et à ses frères. 1 vol. in-8° (Le Soudier).

C'est la suite des *Mémoires* du maréchal, mais ces lettres intimes, qui reprennent la vie du célèbre homme de guerre depuis sa jeunesse, nous révèlent un Moltke ignoré : fils tendre et dévoué, frère attaché à toutes les choses de la famille, voya-

geur curieux, admirateur passionné de la nature, humoriste et même poète.

De ces lettres, un certain nombre, hélas ! sont datées de Versailles, de Ferrières, de lieux marqués de nos deuils, et ces souvenirs, pour douloureux qu'ils soient, ajoutent à leur intérêt.

Souvenirs de la côte d'Afrique, *Madagascar, Saint-Barnabé*, par le baron Ed. de Mandat-Grancey. 1 vol. chez Plon. 4 fr.

Nous n'avons pas à faire connaître à nos lecteurs les récits pittoresques et amusants que le spirituel et brillant auteur vient de réunir en volume après leur publication dans cette Revue. Ils en ont apprécié les premiers toute la verve et les piquants détails, toutes les descriptions colorées et les vives anecdotes, toute la belle humeur et l'originalité caustique qui ont fait le succès de ses précédents ouvrages : *Chez Paddy*, *En visite chez l'oncle Sam*, *Dans les Montagnes Rocheuses*, *la Brèche aux Buffles*, collection étincelante, à dérider les natures les plus spleeniques.

Ce dernier volume est orné de ravissantes illustrations de Riou, qui ont l'humour et la gaieté du texte.

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du dix-septième siècle jusqu'à nos jours. par MM. Ad. Hatzfeld, Ars. Darmesteter et Ant. Thomas (librairie Delagrave). *Le Dictionnaire général de la langue française* formera environ trente livraisons. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 30 francs.

La septième livraison de ce remarquable ouvrage vient de paraître. On y trouve une grande quantité de mots dont on se sert tous les jours et qui présentent, au point de vue de leur histoire et de leurs sens divers, des particularités fort curieuses. Il est intéressant, par exemple, de savoir que les mots conte et compte ont la même origine; que le mot compagnon vient de *cum*, avec, et *panis*, pain, celui qui partage le pain avec un autre; que copie vient de *copia*, abondance, ressource, la copie mettant à même de jouir de ce dont elle tient lieu; que coquet, coquette, viennent de coq, qui fait comme le coq au milieu des poules.

Notons, dans cette livraison, les mots compas, composer, comprendre, concert, concile, concierge (dont l'étymologie se perd dans la nuit des temps), concurrent, condition, conduire, cône, conscience, confession, les nombreux mots formés avec le mot contre : contrôle, qui vient de contre-rôle ou registre en double servant à vérifier. Grâce à ces notes intéressantes sur la naissance des mots, sur leur source parfois exotique, on suit absolument l'histoire si curieuse de la formation de la langue française.

La Peinture antique, par Paul Girard, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-4° anglais de 350 pages, illustré de 300 gravures. (Quantin.)

M. Paul Girard a résolu un problème presque insoluble, celui de faire tenir en un volume de 350 pages l'histoire complète de la peinture dans l'antiquité, qui comprend l'Egypte, la Chaldée, l'Assyrie, la Phénicie, l'Asie Mineure, la Perse, la Grèce, l'Etrurie, Rome et l'Italie. Grâce à une connaissance parfaite du sujet et à une étude approfondie des sources, l'auteur a pu concentrer en quelques pages la substance de l'érudition la plus actuelle. La peinture grecque, particulièrement l'efflorescence de l'école antique au cinquième siècle, avec Polygnote, a été surtout mise en relief, parce qu'elle est la moins connue et pourtant la plus digne de l'être; on peut dire que c'est la partie maîtresse de l'ouvrage, celle où l'homme du monde, l'amateur et le curieux trouveront des renseignements qui sont, pour la majorité du public, de véritables révélations.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

M. LE PRINCE A BRUXELLES

1653-1657

AFFAIRES ET NÉGOCIATIONS[1]

La sérénité, la liberté d'esprit au milieu des épreuves, des plus poignantes émotions, des revers, c'est, à tous les âges, le trait saillant des grands hommes de guerre. César lisait Homère pendant le siège d'Alésia. Napoléon emportait en Russie une bibliothèque de campagne, tous nos classiques. Frédéric, abandonné par la fortune, passait les nuits, après une défaite, à remanier des hémistiches dans une ode de J.-B. Rousseau. Condé, devant Lérida, expliquait à ses compagnons les *Commentaires* de César; à Namur, presque cerné par l'armée du roi très chrétien, sans argent, à la veille d'être sans soldats, menacé de l'échafaud ou de la proscription perpétuelle, il relisait ses auteurs latins favoris, recommandant qu'on n'oubliât pas de lui envoyer le second tome de Tite-Live, car il allait achever le premier. Et il se désolait quand ses fournisseurs de livres lui manquaient de parole[2]. La vue des chefs-d'œuvre réunis dans les églises ou dans les galeries des grandes familles[3] développait chez lui le sentiment de l'art; il se prit à examiner les toiles des maîtres, recherchant les beaux tableaux comme s'il pouvait les acheter un jour, et, en effet, il les acheta[4].

[1] Ce fragment est tiré du tome VI de l'*Histoire des princes de Condé,* par M. le duc d'Aumale, qui paraîtra le 1er avril, chez M. Calmann Lévy.

[2] « Je croy que je ne recevray jamais les livres que vous m'avez promis de m'envoyer. » (A Lenet, 27 janvier 1654.)

[3] Il avait remarqué, chez la princesse de Barbançon, deux Van Dyck de premier ordre, le portrait de la princesse elle-même et celui du comte Henri de Berghes. Offerts ou achetés plus tard, les deux tableaux étaient à Chantilly en 1709. (*Inventaire* dressé en cette année, le plus ancien de nos archives.) Ils y sont encore.

[4] En voici la preuve. Le 30 juillet 1666, Condé ordonne de payer au

Il subissait la séduction de l'esprit, allant même jusqu'à goûter les saillies du fou L'Angéli, qui eut les honneurs d'une mention de Boileau [1]. C'est par la grâce et la promptitude de l'intelligence que Marigny s'était accrédité et se maintenait en faveur. Tout en recherchant les distractions d'une conversation légère, Condé ne reculait pas devant les discussions philosophiques; les problèmes les plus abstraits de la métaphysique ou de la théodicée étaient un jeu pour lui. Aujourd'hui il discute avec La Peyrère les systèmes bizarres de ce rêveur polythéiste [2], comme plus tard, blessé, malade en Hollande, il voudra entendre Spinosa, disserter avec lui.

A suivre dans ses mouvements et dans ses recherches cet esprit toujours alerte, — à voir ce brillant cavalier, si leste, si galant, si assidu auprès des dames, aimant la comédie, le bal, la chasse, maniant fièrement ces « genets » d'Espagne qu'il se faisait expédier de Saint-Sébastien, recherchant les hommes de lettres ou de sciences, curieux d'œuvres d'art, gai, de belle humeur, — comment soupçonner que ce même homme doit bien souvent cacher sa misère à Malines ou à Namur, luttant contre la fièvre ou la gravelle,

sr de La Tour, qui avait été son trésorier de 1653 à 1659, la somme de 3517 livres « que je luy dois pour reste de sa subsistance de Flandre et payement de *tableaux* que j'ay eus de luy dans ce temps-là ».

[1] *Satire* I. — C'était un valet d'écurie qui avait suivi M. le Prince en Flandre. Il sut divertir son maître, qui fit de lui son fou et le donna au roi à son retour. L'Angéli mourut riche. Marigny disait : « De tous nous autres fous qui avons suivi M. le Prince, il n'y a que L'Angeli qui ait fait fortune. »

[2] Grand ami de Bourdelot, et à peu près de la même école, Isaac de La Peyrère, qui se donnait pour un gentilhomme huguenot, — gascon, cela ne fait pas de doute, — « hantait chez M. le Prince » dès 1643 (Gui-Patin) et finit par s'y établir. Très remuant, ayant la dénonciation facile, il se fit donner plusieurs missions pendant les troubles et cherchait à perdre tous ceux dont il convoitait les emplois, Fiesque, Mazerolles, Saint-Agoulin et autres. Il a imprimé plusieurs ouvrages; d'autres figurent en manuscrit dans nos archives. En posant la théorie de l'homme préadamite, il souleva une discussion qui a rempli plusieurs volumes. Il écrivit aussi un traité sur le rappel des Juifs, ce qui le fit soupçonner d'être judaïsant, et attira l'attention de l'Inquisition. Enfermé à la citadelle d'Anvers, il n'en sortit qu'en se faisant catholique et par la protection de M. le Prince, qui écrivit à son sujet deux lettres au Pape. Né en 1594, La Peyrère mourut en 1677, retiré chez les Pères de l'Oratoire, à Notre-Dame des Vertus. On lui a fait cette épitaphe :

> La Peyrère ici gist, ce bon Israélite,
> Huguenot, catholique, enfin préadamite.
> Quatre religions lui plurent à la fois,
> Et son indifférence était si peu commune,
> Qu'après quatre-vingts ans qu'il eut à faire un choix,
> Le bonhomme partit et n'en choisit pas une.

dévoré de soucis, frappé par les souffrances morales plus encore que par la douleur physique, poursuivi par le cauchemar de la banqueroute et les cruels soucis du général sans cesse entravé dans ses plans, écrasé sous le poids des affaires, du travail qui l'attend partout et qu'il mène de front avec la guerre comme avec le plaisir. Car c'est sur lui que tout retombe, si grands que soient le zèle et le dévouement qu'il rencontre autour de lui.

Lorsque Condé était à Namur ou avec ses troupes, Viole et Lenet, accrédités auprès du gouvernement de l'archiduc aux lieu et place de Saint-Romain, négociaient, agissaient à Bruxelles au nom de M. le Prince, comme faisait Fiesque à Madrid avec l'assistance de Saint-Agoulin ou de Mazerolles. Établie en apparence pour ménager la susceptibilité de deux hommes considérables et qui avaient rendu de grands services, cette association avait encore un objet moins connu. M. le Prince appréciait le savoir-faire, l'activité, l'intelligence et le jugement de Lenet. Moins perspicace, un peu brouillon, Viole inspirait plus de confiance; son dévouement semblait plus désintéressé ; le lecteur a déjà pu remarquer que Lenet n'oubliait pas ses intérêts, sa position personnelle; quelques doutes planaient sur sa franchise. M. le Prince tirait bon parti de cette combinaison, dont le seul inconvénient était de lui imposer un surcroît de correspondance et de travail; mais il ne craignait pas la peine et faisait face à cet ensemble si compliqué d'affaires avec une activité, une méthode et une application remarquables; tous les fils restaient dans ses mains; il lisait tout; aucune question ne restait sans réponse; aucune instruction n'était omise; rien ne lui échappait.

La correspondance, déjà volumineuse quoique nous n'en possédions qu'une partie [1], est bien son œuvre; les minutes sont de sa main ou écrites sous sa dictée, et chargées, comme les copies, de corrections autographes. On devait lui écrire sur du grand papier, avec des marges raisonnables, de façon qu'il pût inscrire ses réponses [2]. Volontiers il développait les motifs de ses résolutions, recherchant et indiquant avec beaucoup de clarté les causes des erreurs ou des mécomptes. Sur les affaires de guerre, les moindres comme les grandes, et pour tout ce qui regarde les troupes, les places, son sens militaire n'est jamais en défaut et sa vigilance infatigable n'admet aucun relâchement.

Tout était expédié par les soins et le plus souvent par la plume du plus laborieux, du plus fidèle, du plus discret des serviteurs, le

[1] Papiers de Condé à Chantilly et papiers de Lenet à la Bibliothèque nationale.

[2] M. le Prince à Viole et à Lenet, 13 janvier 1654.

« premier secrétaire et intendant des finances de S. A. S. », Jacques Caillet. Il avait été à bonne école : ancien commis du président Perrault, son entrée dans la maison remontait au temps du prince Henri II. On peut dire qu'il fut l'ombre du grand Condé : initié à ses plus secrètes pensées, associé à sa vie entière jusqu'au jour de la mort, sans bruit, sans prétentions, invariable dans ses habitudes de travail opiniâtre; se contentant d'obtenir, pour ses nombreux parents, de modestes emplois, et, pour lui-même, d'ajouter à son nom le titre du petit fief de Chamlot. Les Caillet étaient une tribu : Pierre, Antoine, Quentin, etc.; il y en avait dans l'Église, dans l'armée, dans la magistrature, celui-ci chanoine, celui-là capitaine d'infanterie, un autre conseiller, tous plus ou moins attachés à la fortune de Condé. Trois ou quatre frères ou fils assistaient le « premier secrétaire », qui, outre ses commis, avait à sa disposition chevaux et valets pour le service des estafettes.

Ce bureau si simplement organisé, mais dirigé par M. le Prince, animé de son souffle, n'avait pas que des questions de guerre ou de trésorerie à résoudre. En dehors des affaires militaires, financières ou personnelles, que de correspondances à suivre! Que de négociations à conduire, souvent contradictoires! Quelle foule d'agents à diriger, à entretenir, sans argent, avec des promesses! Gentilshommes, ou soi-disant tels, de rangs divers, et souvent d'origine douteuse, quelques-uns fort honnêtes, d'autres plus ou moins déclassés, disséminés hors de leur pays par les accidents, les scandales, les malheurs de la vie privée, les démêlés avec la justice. On en rencontrait dans mainte capitale, recruteurs, diplomates, cherchant pour M. le Prince, ici des alliés, là des soldats, ou s'efforçant de créer des embarras aux représentants de la France.

Recruteurs, tous l'étaient plus ou moins; c'était même la grande affaire : regarnir les rangs de ces régiments venus de France et qui n'eurent bientôt plus que leurs cadres. Mais les racoleurs expédiés par M. le Prince ne suffisaient pas à la besogne; il en trouvait de plus puissants en Allemagne et de la plus haute volée; nous ne nommerons que ceux qui appartenaient aux maisons souveraines : Christian, duc de Mecklembourg; Jean Adolf, duc de Holstein; Ulrich, duc de Wurtemberg, celui-là conduisant lui-même et très bien les troupes qu'il avait levées, visant même plus loin — sur un bruit que Jean-Casimir était mourant, il voulait assurer à M. le Prince la couronne de Pologne, il devançait les temps; — les comtes d'Hohenlohe, quatre ou cinq pour le moins [1]; on les appelait MM. d'Holac. Plusieurs servaient; l'un d'eux com-

[1] Au dire de Mazerolles. (Lettre à M. le Prince, 19 mai 1658.)

mandait les troupes de Mademoiselle, qui avaient suivi Condé aux Pays-Bas; quand les dispositions de cette princesse changèrent, Jules de Hohenlohe essaya de ramener sa petite bande en France; mais M. le Prince coupa court, garda les soldats et mit le chef en prison [1]. Il connaissait la difficulté de retenir tous ces mercenaires, de prévenir leurs complots, leurs coalitions; il les soumettait à une discipline rigoureuse, et nous pourrions citer maint exemple de sa vigilance et de sa sévérité.

O'Meara, Géraldin et autres rassemblaient les Anglais et surtout les Irlandais, épaves des guerres civiles. Eux aussi donneront bien de l'embarras à Barrière, dont nous allons raconter la mission et les épreuves.

Dès le mois de mars 1652, nous trouvons à Londres Henri de Taillefer, sieur de Barrière, accrédité auprès du Parlement de la république d'Angleterre par lettre signée Louis de Bourbon et adressée à Cromwell [2]. D'une bonne famille du Midi, proche parent des Chabot, Barrière figure un moment parmi les volontaires qui entouraient le duc d'Anguien et joue un rôle dans l'aventure de Tancrède; puis on perd sa trace [3] jusqu'au jour où les pouvoirs de M. le Prince vont le chercher de l'autre côté de la Manche pour le tirer de l'obscurité et de la misère. Il fut d'abord adjoint au marquis de Cugnac, petit-fils du maréchal de La Force, qui n'avait pas de caractère officiel et ne tarda pas à rentrer en France. Mazerolles passa plusieurs fois la mer, allant et venant, chargé d'instructions, jamais d'argent. Marchin et Lenet parurent aussi un moment à Londres, l'un avec des visées toutes personnelles, l'autre voulant prendre langue, sans donner aucun secours à Barrière, qui porta seul le poids de la responsabilité diplomatique et surtout financière.

Les républicains d'Angleterre voyaient avec une certaine jalousie l'hospitalité accordée par la cour de France aux fils de Charles Ier. Condé se trouvant aux prises avec l'armée qui comptait le duc d'York parmi ses officiers généraux, et la fortune semblant lui sourire, les dispositions du gouvernement de Whitehall ne pouvaient qu'être favorables à M. le Prince et à son envoyé. Aussi ce dernier rencontra-t-il quelque facilité pour lever des gens de guerre; il eut accès au conseil d'État, voire des entrevues avec le « général »; et quand Cromwell put donner une formule à sa puis-

[1] Octobre 1656. — Jules de Hohenlohe mourut l'année suivante, et Condé donna son régiment à son frère Henri.

[2] Barrière à M. le Prince. Londres, 15 avril 1652.

[3] Il paraît cependant avoir obtenu une commission de maréchal de camp au milieu des agitations de 1649 et rejoint Mme de Longueville à Stenay en 1650. (Sur Barrière, voy. t. IV, p. 47 note.)

sance, l'orner d'un titre régulier et sonore, Barrière fit ressortir l'importance de ce changement : « M. le Protecteur a maintenant l'autorité du roy et mesme plus grande, puisqu'il aura une armée entretenue de vint mille hommes de pied et dix mille de cheval, avec quoy un homme peut maintenir son autorité [1]. » Condé se laissa convaincre et s'empressa d'adresser une chaude lettre de félicitations « à Son Altesse le Protecteur de la république d'Angleterre ». Cromwell ne voulut pas être en reste de compliments : « Je tiens M. le Prince, disait-il un jour, pour le plus grand capitaine, non seulement de notre âge, mais qui aye esté depuis longtemps »; puis reprenant son ton puritain : « Ah! s'il y avoit moyen qu'il se fist de nostre religion, ce seroit le plus grand bien qui pourroit arriver à nos Églises [2]. »

Les Églises! Prétexte, manœuvre ou conviction, le souci de secourir les « Églises », d'assister les huguenots, que l'on croit ou que l'on feint de croire en armes, se fait jour, reparaît sous diverses formes dans les entretiens du Protecteur, dans les réponses de « ces messieurs du Parlement ». C'est pour faire triompher la Réforme qu'on pourrait tendre la main à l'Espagne, qu'on laisse même espérer un concours actif, flotte, armée [3]!

Si vagues qu'ils fussent, les encouragements ne tardèrent pas à devenir de plus en plus rares. Protecteur et ministres n'accordaient ces semblants d'assurances que pour attirer dans leur caisse les doublons d'Espagne, se mettre en mesure de profiter de quelque accident et surtout amener Mazarin à concéder tout ce qu'on attendait de lui. L'envoyé du cardinal s'entendait répéter, en termes presque identiques, ce qui avait été dit à don Alonzo de Cardenas ou à l'agent du prince de Condé. Cela variait selon les nouvelles ou les rumeurs. Survient-il quelque incident heureux pour la cause de M. le Prince, comme lorsque les délégués bordelais vinrent proposer d'ouvrir la Gironde aux flottes et au commerce anglais, Barrière est accueilli, presque choyé. Mais le plus souvent il se morfond dans les antichambres, d'où il sort éconduit pour courir à l'autre bout de Londres et tâcher de tirer quelques livres sterling des marchands de la Cité. On ne saurait se figurer tout ce ce que produisit le cerveau de cet ingénieux Gascon, par quels contes, par quelles fables il parvint à se faire avancer de l'argent

[1] A Lenet, 2 janvier 1654.

[2] Barrière à M. le Prince, 25 décembre 1654.

[3] « Le Protecteur a fait dire à l'ambassadeur d'Espagne qu'il avait résolu d'employer contre la France 30 navires de guerre, 12 000 hommes de pied, 6000 hommes de cheval, et un esquipage d'artillerie. » (Barrière à M. le Prince, 15 mai 1654.)

sur des garanties imaginaires ou pour arrêter au passage quelques parcelles de l'or qui arrivait d'Espagne. Il lui fallait faire des levées, vivre, soutenir la lutte contre M. de Bordeaux, qui négociait officiellement au nom de la France, et contre les agents plus ou moins occultes de Mazarin. La partie était surtout difficile à jouer quand il se trouvait aux prises avec un Gascon encore plus madré que lui, l'aîné des frères Batz. Tout ce monde avait la bourse pleine, et lui pas une obole! Du traitement fictif qui lui avait été accordé, à peine avait-il pu toucher quelques miettes depuis longtemps dévorées. Les dettes l'écrasent; plus ombre de crédit; poursuites incessantes.

Cependant il se maintint assez longtemps en équilibre, se laissant parfois aller à l'espoir, mais sans beaucoup d'illusions; lorsqu'on s'inquiéta d'un retour offensif du Parlement contre Cromwell, il écrivait [1] : « Le Parlement ne sauroit nous estre moins favorable que le Protecteur, qui nous a si vilainement fourbés dans toutes nos négociations. » Et quand on lui parlait des sympathies anglaises pour l'Espagne : « Tout le conseil est porté contre l'Espagne, répondait-il, toute l'Angleterre désirant avec passion qu'on attaque les Indes [2]. »

Enfin la victoire semble infidèle à Condé; il ne dispose plus de Bordeaux ni des vaisseaux de Du Daugnon; les huguenots ne bougent pas; l'or d'Espagne n'est pas venu à temps. — Mazarin a chassé les Stuarts, promet Dunkerque, laisse aux Anglais le champ libre en Amérique. — Cromwell se décide, conclut le traité avec la France [3]; le duc d'York et quelques Irlandais passent au service d'Espagne; faible compensation du concours que nous verrons donner à l'armée française par les « Côtes de fer » (*Ironsides*) d'Edgehill et de Worcester.

Ce fut le coup de grâce pour Barrière. L'orage qui grondait depuis longtemps éclate : le voilà en prison à la requête de ses créanciers [4]; à grand peine on l'en fait sortir. Un moment il eut un regain d'influence, fut chargé des affaires d'Espagne à Londres quand l'ambassadeur fut rappelé. Condé s'empressa de mettre en lumière la situation de son agent, de faire valoir les services que

[1] A M. le Prince, 18 septembre 1654.

[2] Les Indes occidentales, c'est-à-dire l'Amérique. — Barrière à M. le Prince, 1er juin 1654.

[3] Le traité de paix, commerce et navigation entre la couronne de France et la république d'Angleterre fut signé le 24 octobre 1655. Au mois de novembre 1655, l'Angleterre déclara la guerre à l'Espagne. Le traité d'alliance entre la France et l'Angleterre fut conclu le 24 mars 1657.

[4] John et Edward Bushell, « merchants », novembre 1654.

l'on en pouvait attendre : « M. le Protecteur voit Barrière de fort bon œil, luy fait toutes sortes de bons traitements et semble vouloir renouer avec l'Espagne par mon entremise et par celle de Barrière [1]. » Mais Cromwell ne « renoua » pas; les « bons traitements » s'évanouirent, et Barrière retourna en prison. Vainement M. le Prince, moins que jamais en mesure de l'assister d'argent, cherchait à l'aider de sa plume et de sa parole, priait, sollicitait, s'adressait à Fuensaldaña, à Cardenas, écrivait à Madrid en termes pressants [2] pour qu'on accordât quelques secours à ce « pauvre garçon ; ils le feront pourrir en prison [3] ». Ainsi finit la mission de Barrière et la négociation de Condé avec Cromwell.

En changeant les proportions, les noms de lieux ou de personnes, on trouvera dans le récit qui précède le tableau des vicissitudes qui attendaient la plupart des agents diplomatiques de M. le Prince. La négociation confiée à Barrière était la plus délicate de toutes et même la plus importante [4], si l'on excepte la mission que les représentants de Condé avaient à remplir auprès du gouvernement espagnol. Ici, la situation est toute différente : M. le Prince est à la solde du roi catholique; son ambassadeur à Madrid est surtout un fondé de pouvoirs; aussi les noms de Fiesque et de Saint-Agoulin, leurs faits et gestes, ont-ils figuré dans le récit des événements de guerre, leurs démarches se trouvant comme enchevêtrées dans les opérations militaires.

Hors de Londres et de Madrid, nulle négociation suivie et serrée; quelques messages, des lettres échangées. De bonne heure, Condé avait fait une tentative auprès des treize cantons suisses [5]; mais la fidélité traditionnelle des confédérés, leur respect pour les traités qui les liaient au « grand et bon ami » le roi de France, ne laissaient au prince séparé de sa patrie aucun espoir de réussir de ce côté.

Des offres lui étaient venues de Malte. Le grand prieur de Navarre, aspirant à la succession du grand maître Jean-Paul Lascaris, alors au plus mal, avait fait espérer le concours des chevaliers et

[1] M. le Prince au comte de Fiesque, 5 novembre 1655.

[2] M. le Prince au comte de Fiesque, janvier, février 1656 et *passim*.

[3] 1er avril 1656. — Barrière sortit de prison trois mois plus tard et se retira en Hollande. En 1657, il obtint de Condé la permission d'aller solliciter à Madrid le payement de ce qui lui était dû. Il y resta jusqu'à la paix, puis se retira chez lui.

[4] Nous sommes d'ailleurs plus particulièrement éclairés sur cette ambassade et sur celle de Fiesque, la correspondance de ces deux agents ayant été conservée.

[5] M. le Prince aux treize Cantons suisses, 24 juillet 1652. Envoi de M. de Girolles.

de leurs galères [1]. L'affaire n'alla pas plus loin. Ce qui se passait à Rome était plus sérieux.

MM. les princes avaient été représentés plusieurs années auprès du Saint-Siège par Mathieu de Montreuil, abbé à la façon de Marigny, poète à la mode, honoré d'un sarcasme de Boileau [2], et « un des plus jolis garçons qu'on pût voir [3] ».

Mais cet élégant ambassadeur avait rejoint Condé en Flandre lorsque le pape Innocent X (Panfili) fut remplacé par Alexandre VII (Chigi), janvier 1655. « Les Espagnols sont très resjouis d'avoir le Pape qu'ils ont, écrivait Fiesque le 15 mai. Il importe que V. A. ait des intelligences directes avec le Pape sans l'intermédiaire des Espagnols. » M. le Prince fit aussitôt partir Saller, « brave et honnête garçon [4] », de peu d'étoffe, mais suffisant à occuper le poste jusqu'au jour où il faudrait envoyer « une personne de considération », comme le président Viole. — « Surtout, recommandait Condé, qu'on ait soin de me prévenir s'il s'advance quelque chose en la paix [5]. » C'était là le point essentiel. Le père commun de tous les fidèles pouvait toujours intervenir comme un missionnaire de paix et de concorde. Il importait d'avoir accès auprès de lui.

Dans toutes les négociations entreprises pour ménager à M. le Prince un accommodement avec la cour de France, dans celles même qui encore aujourd'hui se prolongeaient avec plus ou moins de suite et de mystère, on s'était toujours heurté à deux obstacles insurmontables : la volonté du roi et de la reine, la fourberie de Mazarin d'une part, et de l'autre les engagements pris avec l'Espagne. Condé ne voulait pas décourager ses amis; mais une expérience déjà longue l'avait amené à reconnaître qu'il lui était à peu près impossible de conclure un arrangement personnel sans accepter des conditions humiliantes ou sans perdre son renom de loyauté. Seule, la paix générale pouvait le tirer honorablement de l'impasse. Tout espoir serait perdu si cette paix se faisait sans lui, en dehors de lui, contre lui; c'est le coup que ses adversaires cherchaient toujours à lui porter, c'est à le parer qu'il devait s'appliquer sans relâche. Pour gagner cette suprême bataille, il

[1] Le grand prieur de Navarre, J.-D. Martin de Redin, à M. le Prince; Malte, 30 juin 1655. — Il fut élu grand maître deux ans après, à la mort de Jean-Paul Lascaris.

[2] On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuilles d'un recueil.

[3] *Mémoires* de Retz.

[4] *Mémoires* de Mademoiselle.

[5] M. le Prince au comte de Fiesque, 9 juin, 14 juillet 1655.

fallait se tenir au courant, guetter le moment critique. Tel était le but des voyages de Marigny en Italie, en Allemagne, des missions de Saint-Estienne ou de Mazerolles auprès de l'Empereur et des électeurs au moment où la diète se réunissait [1].

Cet objet essentiel devait fixer l'attention constante de Fiesque à Madrid, de Saller à Rome. Ce dernier avait été un moment inquiété, menacé par l'ambassadeur de France, et obligé de se retirer à Naples, ce qui mit M. le Prince en grand émoi [2]. Mais le Pape intervint. L'envoyé de Condé revint à Rome, et sa modestie seule l'empêcha de prendre « le caractère des ministres des princes souverains que le Pape lui donnait [3] ». En somme, il put remplir sa mission, assisté au besoin par le cardinal de Retz, qui, devenu à son tour un des hôtes de la ville éternelle [4], faisait aujourd'hui profession de dévouement à M. le Prince et entretenait avec lui des rapports intimes. Au mois de janvier 1656, Saller crut pouvoir donner quelque lueur d'espoir, et Condé insista auprès de Fiesque pour qu'on se prêtât à Madrid aux vues du Saint-Père [5]. Il était alors préoccupé de la tournure que pourraient prendre les négociations, et entrevoyait un péril dont il s'exagérait peut-être la gravité.

Mazarin venait d'échanger quelques communications avec Fuensaldaña; don Luis de Haro ne l'avait pas caché à Fiesque, rapportant même ce propos du cardinal : « La paix serait faite en vingt-quatre heures si M. le comte de Fuensaldaña se voulait aboucher avec moi. » C'est tout ce que Condé craignait, ne doutant pas que dans ce cas ses intérêts et ceux de ses amis ne fussent absolument sacrifiés, car il en était alors au point le plus aigu de sa querelle avec le comte. Aussi demandait-il qu'une déclaration publique du roi catholique rendît impossible toute combinaison qui servirait la haine de Mazarin contre lui; l'Europe devait être informée que la paix ne se ferait pas sans que M. le Prince y fût compris. Cette déclaration ne fut pas jugée nécessaire; les passeports ne furent

[1] 1654, 1657.

[2] M. le Prince au comte de Fiesque, 14 juillet 1655.

[3] Marigny à M. le Prince; Rome, 3 mars 1657.

[4] Evadé le 8 août 1654 du château de Nantes, le cardinal de Retz, archevêque de Paris depuis le 21 mars, put gagner Belle-Isle, d'où il écrivit à Watteville le 4 septembre pour témoigner « de sa sincérité et de sa passion d'acquérir les bonnes grâces de M. le Prince ». Débarqué à Saint-Sébastien le 12 septembre, il s'empressa d'exprimer à don Luis de Haro « son désir de s'unir avec M. le Prince », s'embarqua à Vinaroz et arriva en Italie le 3 novembre. Il entra en relations avec Condé par l'intermédiaire du duc de Noirmoutier en France et de Marigny en Italie.

[5] M. le Prince au comte de Fiesque, 15 janvier 1656.

pas donnés à Fuensaldaña, mais à don Gaspar Bonifaz [1], et Condé se trouva rassuré.

Sans doute Mazarin avait grand intérêt à séparer M. le Prince du roi catholique, et il excellait à semer ainsi la division, à faire toucher du doigt les avantages que chaque partie pouvait recueillir en désertant son alliée. Mais, parmi tant de démarches qui se croisaient, parfois un peu louches, sous le coup de récriminations souvent amères, il faut reconnaître que les deux parties contractantes observèrent leur parole avec une exacte probité, apportant une véritable recherche de délicatesse à se garder contre tout semblant de défection.

Les passeports remis à Bonifaz ne lui furent pas de grand usage, et Saller ne parvint pas à faire accepter au Saint-Père le rôle de souverain arbitre qu'on lui destinait. Cette médiation active ainsi délaissée par le Pape, une femme, une reine, aujourd'hui sans états, aurait été toute prête à l'exercer avec ses allures fantasques, altières, et tout d'abord avec une partialité hautement avouée pour M. le Prince.

La fille du grand Gustave, Christine, reine de Suède, croyant sentir son cœur agité de mouvements héroïques comme par une sorte d'hérédité, avait été de bonne heure frappée d'admiration pour les actions du duc d'Anguien. « Quelle envie je lui porte! Je ne serai point contente que je ne me sois trouvée à une bataille! » Et elle félicitait en termes enthousiastes le capitaine qui venait de venger dans les plaines de Nördlingen l'affront reçu jadis par les armes de Suède [2]. A deux reprises, elle avait essayé d'intervenir en sa faveur dans les agitations de la France [3]. Mais elle descend du trône (juin 1654), et son premier soin est d'écrire à Condé pour lui démontrer la grandeur de cette résolution.

M. le Prince ne se laissa pas convaincre; il fut surtout frappé des circonstances bizarres qui accompagnèrent l'abdication et le voyage de la reine. A peine la sait-il à Bruxelles, qu'il exprime « sa curiosité de voir cette dame qui abandonnait si facilement la couronne, pour laquelle nous autres nous combattons, après laquelle nous courons toute notre vie sans pouvoir l'atteindre ». Cette curiosité était réciproque. Christine accourait aux Pays-Bas, « disant à tout le monde qu'elle souhaitait passionnément de voir le prince de Condé ».

Celui-ci était au milieu de son armée lorsqu'il fut informé du

[1] M. le Prince au comte de Fiesque, 19 février 1656.

[2] Arckenholtz, *Mémoires concernant Christine, reine de Suède*, I, 85. — La réponse de Condé est fort belle. (*Ibid.*)

[3] Notamment en 1650.

désir de la reine (septembre 1654). « Si l'honneur m'avoit permis d'aller la voir avant que mes troupes fussent en quartiers, j'y aurois couru à toute bride [1]. » Mais quand l'accomplissement de ses devoirs militaires lui eut rendu sa liberté de mouvements, il crut devoir prendre certaines précautions, s'attendant à un changement d'humeur, à quelque surprise désagréable, car il savait la reine circonvenue par ses ennemis. D'abord ce protée de Bourdelot, qui, débarrassé de son bonnet de médecin et de sa férule de précepteur, était devenu le factotum de la cour de Stockholm. Pour les Suédois, Bourdelot est le mauvais génie de Christine; il lui apprend à jurer, l'a rendue athée, pis que cela, la pousse à se faire catholique! Sa transformation est complète, — ce ne sera pas la dernière; — on le soupçonne d'être déjà, et il sera bientôt publiquement Mazarin enragé. — Puis don Antonio Pimentel, tout récemment résident d'Espagne à Stockholm; aujourd'hui attaché à la personne de la reine, qu'il gouverne absolument [2]. Le rang d'ambassadeur, auquel il prétend, ne lui est guère reconnu que par ceux qui ont besoin de lui. Créature du comte de Fuensaldaña, il est, à ce titre, considéré par Condé comme un adversaire déclaré.

Viole fut envoyé à Anvers pour sonder le terrain. « Viendra-t-il ce soir? » demanda brusquement la reine en voyant le président entrer. — « Il meurt d'impatience d'avoir l'honneur de voir Votre Majesté; mais les mauvais chemins, et la nécessité de s'habiller de noir, la cour étant en deuil, lui ont causé quelque retard, il arrivera demain sans faute. » Puis il fallut s'expliquer sur le point délicat : « M. le Prince croit avoir toutes sortes de raison de prétendre un traitement pareil à celui qu'on rend à M. l'archiduc. — Le comte de Fuensaldaña m'a dit que dans le règlement fait par Sa Majesté Catholique, il y avait quelque différence. » Et il fut impossible de sortir de là.

« Ce n'est pas comme M. l'archiduc, c'est comme l'empereur et le roi que je voudrais recevoir M. le Prince, disait encore la reine; mais je suis obligée à des ponctualités bien contraires à mon humeur. » — Et Viole de repartir : « Toutes ces cérémonies déplaisent fort à M. le Prince, mais ce sont des manières reçues dans le monde, dont on ne peut se dispenser. Après la première audience, M. le Prince espère de la bonté de Sa Majesté qu'Elle voudra bien vivre avec lui en toute liberté. »

[1] M. le Prince au comte de Fiesque. S. d.

[2] *Mémoires* de Woerden. — Don Antonio Alonzo Pimentel de Herrera y Quinones, comte de Benavente, mêlé à toutes les négociations de France, mort en 1671.

Viole ne put rien obtenir. Lenet fit plusieurs voyages non moins infructueux. La reine s'animait de plus en plus, prodiguant les blasphèmes, *par la tête Dieu*, *par la mort Dieu*, et le reste. Quant à Condé, il apportait dans le différend beaucoup de bonne humeur et même de gaieté. Sans se faire annoncer, il vint à Anvers et profita d'un moment où « la chambre » était pleine de courtisans pour s'y glisser. Christine le distingua « dans la presse de toute sa suite », marcha droit sur lui. Il s'inclina profondément et il sortit. La reine parut touchée du procédé : « Guitaut vint me dire de sa part qu'elle estoit au désespoir que je n'eusse pas subject de me louer d'elle, qu'elle s'informeroit et me feroit le traitement qui m'estoit deu, me demandant pardon de ne l'avoir pas fait plus tost. » Mais voici que M. le Prince apprend à quoi se borne la concession annoncée : la reine consent « à le recevoir comme le prince François de Lorraine, c'est-à-dire à peu près comme M. le duc d'Aerschot ou M. de Castelmore » (un des Baas). — Quel comble d'honneur! Cette reine dépouillée de ses états prétend mettre le premier prince du sang de France sur le même rang qu'un cadet de Lorraine!

Ce fut la conclusion : « Je suis bien avec tout le monde à Bruxelles, écrivait Christine à son amie, la belle baronne Sparre (1655) [1], excepté avec le prince de Condé, que je ne vois qu'à la comédie ou au cours. » — De son côté, Condé avait vivement ressenti le procédé de la reine, et quand le bruit se répandit que cette princesse allait être appelée au gouvernement des Pays-Bas, il fit une déclaration très nette : « Si la reine de Suède doit gouverner ce pays-cy, je n'y pourray rester; il faudra que je prenne party ailleurs. [2] »

Au fond, Condé avait cru à un coup monté par Fuensaldaña et son compère Pimentel, pour le rabaisser, l'humilier et le pousser à bout [3]. Il tenait saint Louis et Robert le Fort pour d'aussi bons ancêtres que Rodolphe de Habsbourg; ruiné, proscrit, il rejetait plus que jamais la prétendue supériorité des archiducs sur les princes du sang royal de France. Ce n'est pas un puéril orgueil, mais un juste sentiment de fierté de race, de fierté nationale qui l'inspirait dans toutes ces querelles de préséance. C'est le même sentiment qui le décidait, presque enfant, à braver la foudre plutôt que de céder le pas au cardinal de Lyon, frère du tout-

[1] Ebba Sparre, mariée au comte Jacques Casimir de la Gardie.
[2] M. le Prince à Fiesque, 21 juillet.
[3] « C'est le comte de Fuensaldagne qui m'a valu toutes les mortifications que j'ay eues de la reine de Suède. » (M. le Prince à Fiesque, 21 juillet 1655.)

puissant Richelieu, — plus tard, au plus fort de ses nécessités, à tenir tête à M. de Lorraine, — aujourd'hui, à faire respecter ses prérogatives par le roi d'Espagne et ses ministres : « Ajustez cela, écrivait-il un jour à Fiesque [1], à propos de je ne sais quelle contestation, ajustez cela comme vous le jugerez à propos pour la satisfaction de Sa Majesté Catholique et de don Luis de Haro, mais de telle sorte que je maintienne la dignité de mon rang et que je ne fasse rien qui soit contre mon honneur ni au-dessous de ma naissance. »

La reine Christine ne s'y méprit pas. Quinze ans plus tard, elle écrivait : « Ce prince a la tête remplie de la vaste idée de l'autorité royale de France [2]. » Son admiration pour Condé survécut aux querelles d'étiquette ; les témoignages en sont nombreux. Ecoutons le jugement qu'elle prononce au plus fort de leur contestation pour le trône de Pologne (1669) : « La fortune dispense les couronnes comme il plaît au hasard. Si la justice en était la dispensatrice, cette couronne appartiendrait au prince de Condé, qui est de tous les prétendants le plus digne de la posséder. » Et au milieu d'imprécations contre les Français au moment de la guerre de Hollande (1672), apprenant que Condé était grièvement blessé, elle s'écrie : « Cet accident est plus important pour les Hollandais qu'une victoire complète. J'estime la personne de M. le Prince plus que toutes les forces de la France ! » Enfin, lorsqu'elle apprit la mort de ce héros, elle écrivait à Mlle de Scudéry : « Comment avez-vous pu laisser mourir M. le Prince sans parler de lui en prose ou en vers ! Quelle perte pour la France ! Quelle perte pour le siècle, dont ce grand homme était un des plus beaux ornements ! »

HENRI D'ORLÉANS.

[1] 21 juillet 1656.
[2] Instruction donnée par la reine de Suède, 1668. *Apud* Arckenholtz. III, 344.

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

I

On appelle critique un jugement porté sur l'œuvre d'un écrivain; non pas un jugement porté au hasard, mais un jugement raisonné, destiné, dans la pensée de son auteur, à diriger l'appréciation du public si elle est incertaine, à la rectifier si elle est erronée, à la motiver si elle est irréfléchie; ce qui suppose, chez celui qui prétend nous soumettre à son jugement, une compétence proportionnée au rôle qu'il s'attribue. « Si l'on remontait à l'origine de la critique, dit M. Villemain, peut-être s'étonnerait-on que quelques hommes se substituent d'eux-mêmes au public, décident à sa place et en son nom, et raisonnent avec autorité sur les impressions que doit éprouver l'esprit d'autrui[1]. » Il faudrait s'en étonner, en effet, si le sentiment individuel était l'unique arbitre du goût, s'il n'y avait pas un bon et un mauvais goût. Voltaire a écrit dans le *Dictionnaire philosophique* : « On dit qu'il ne faut point disputer des goûts; et on a raison quand il n'est question que du goût sensuel, de la répugnance qu'on a pour une certaine nourriture, de la préférence qu'on donne à une autre... Il n'en est pas de même dans les arts. Comme ils ont des beautés réelles, il y a un bon goût qui les discerne et un mauvais goût qui les ignore[2]. » C'est que la critique, qui juge des choses de l'esprit, suppose au-dessus d'elle une doctrine littéraire. Comme le disait Pascal : « Ceux qui jugent d'un ouvrage par règle sont comme ceux qui ont une montre à l'égard des autres. L'un dit : il y a deux heures; l'autre dit : il n'y a qu'une demi-heure. Je regarde ma montre; je dis à l'un : vous vous ennuyez; et à l'autre : le temps ne vous dure guère, car il y a une heure et demie[3]. »

Cette doctrine littéraire qui trace les règles du goût, un instinct supérieur du vrai et du beau la révèle au poète, à l'orateur, avant qu'il y ait des poétiques et des rhétoriques; ce qui conduit parfois les auteurs à se croire au-dessus des règles. De là, chez quelques-

[1] Villemain, *Discours sur la Critique*.
[2] Voltaire, *Dictionnaire philosophique :* Gout.
[3] Pascal, *Pensées,* vii, 5.

uns, un orgueilleux dédain de la critique. « Un génie, a dit un des plus grands poètes de ce siècle, est comme une montagne, qui est à prendre ou à laisser : il faut l'admirer comme une brute[1]. » Voltaire avait trop de bon sens pour aller jusque-là. Lui-même n'avait-il pas critiqué Corneille? Il semble, toutefois, qu'il n'ait reconnu qu'aux auteurs, aux artistes le titre de connaisseurs et, par suite, le droit de critiquer leurs pairs. Il n'a pas assez de mépris, d'insolence pour ceux qu'il appelle des critiques de profession. N'avaient-ils pas osé s'attaquer à lui? « On a vu, dit-il, chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui se sont établis critiques de profession, comme on a créé des languéyeurs de porcs pour examiner si ces animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades. Les languéyeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien sain; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes[2]. » Poète et critique, Th. Gautier n'était pas plus accommodant. « Vous ne vous faites critique, dit-il à un de ses censeurs, qu'après qu'il a été bien constaté que vous ne pouvez être un auteur. » Il assimile cette profession à celle du « garçon de billard » qui ne sert qu'à « noter les coups[3] ». Et de nos jours, l'auteur des *Gueux* et des *Blasphèmes*, malmené par les critiques, se console en les traitant de « chapons »[4]; pour lui, le critique est un impuissant.

Par contre, ceux qui se font juges des ouvrages de l'esprit, armés de théories littéraires, sont portés à considérer le talent, le génie, comme vassal de la critique, et à revendiquer pour leurs décisions une autorité souveraine. « Si on voulait dire, écrit un des critiques les plus considérables de notre temps, qu'aucune littérature moderne eût pu se développer ou se soit en effet développée en dehors et indépendamment de la *tutelle* ou de l'action de la critique, on aurait tort... Voilà bientôt, en effet, trois cents ans, ou même un peu plus, que la critique est vraiment l'âme de la littérature française[5]. »

Or, s'il est vrai que l'écrivain créateur ne doive pas s'assujettir aux règles de la critique quand elle se fait esclave de conventions étroites qu'elle impose comme des lois, rien ne l'autorise à se proclamer infaillible; il est tenu de se conformer aux conditions éternelles du vrai et du beau; et s'il s'en écarte, si grand qu'il soit, il devient justiciable de la critique. Ce droit de censure, le grand

[1] Victor Hugo, *Shakespeare*, 2e partie, IV, 2.
[2] Voltaire, *Dictionnaire philosophique :* CRITIQUE.
[3] Th. Gautier, Préface de *Mlle Maupin*.
[4] Richepin, Préface de *la Glu*.
[5] Brunetière, *Evolution des genres*, p. 35.

Corneille le reconnaît à tout le monde, dans l'examen qu'il fait de sa tragédie d'*Horace*. « Tous veulent, dit-il, que la mort de Camille en gâte la fin, et j'en demeure d'accord[1]. » D'un autre côté, s'il n'est pas douteux que la critique exerce une influence considérable sur les auteurs comme sur le public, et qu'elle contribue à former le goût, lorsqu'elle est à la fois éclairée et impartiale, c'est aller trop loin que de placer le génie sous la *tutelle* de la critique, qui n'existerait pas sans lui, qui lui doit par conséquent bien plus qu'elle ne lui donne, et dont Horace comparait modestement l'office à celui de la pierre à aiguiser « qui peut faire couper le fer, mais qui ne peut pas couper elle-même » :

Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi[2].

La vérité est que l'homme de génie obéit à des lois supérieures dont il est tenté de se croire indépendant, parce que souvent il les applique par une sorte d'intuition spontanée; que le critique, à son tour, est dépendant des mêmes lois et que, ayant pour mission de les rappeler au génie quand celui-ci les méconnaît, il est tenté de croire que c'est lui qui les établit, tandis qu'il ne les connaît d'ordinaire que par les chefs-d'œuvre où les esprits créateurs les réalisent, guidés par une inspiration féconde, et, par-dessus tout, grâce aux philosophes qui ont découvert et mis en lumière les lois qui gouvernent l'esprit et le cœur de l'homme.

Car il faut aller plus loin : dès qu'il s'agit de doctrine, c'est à la philosophie qu'il faut recourir, puisqu'elle seule remonte en toute chose jusqu'aux principes. Il en est du critique comme du moraliste. Quand La Bruyère ou La Rochefoucauld juge la conduite des hommes, lorsqu'il blâme ou loue leurs actions, il le fait nécessairement, en vertu de quelque principe de morale. Mais ce principe, ce n'est pas lui qui l'a posé; c'est un philosophe, c'est un Platon, un Aristote, un Epicure, un Zénon, dont il applique la doctrine. De même ce n'est pas le critique, mais le philosophe qui, par de profondes méditations sur la nature et le jeu de nos facultés, établit les véritables conditions du beau, dont les chefs-d'œuvre des maîtres sont l'expression. Ce n'est pas que ces conditions ne soient très simples. Comme le dit avec raison Molière : « Il semble, à vous ouïr parler, que ces règles de l'art soient les plus grands mystères du monde; et cependant ce ne sont que quelques observations aisées que le bon sens a faites sur ce qui peut ôter le plaisir que l'on

[1] Corneille, *Examen d'Horace*.
[2] Horace, *Art poétique*, v. 304.

prend à ces sortes de poèmes. Et le même bon sens qui a fait autrefois ces observations les fait fort aisément tous les jours sans le secours d'Horace et d'Aristote[1]. » Molière aurait peut-être, en effet, pratiqué d'instinct les règles de l'art pour la comédie, sans le secours d'Aristote, comme avaient fait Homère pour l'épopée, Eschyle pour la tragédie. Mais lorsqu'il s'agit de déterminer ces règles avec une précision rigoureuse, de les rattacher à leur principe, d'en démontrer la légitimité en remontant aux lois fondamentales de l'esprit, ce n'est plus l'œuvre du critique ou du poète, mais du philosophe. Ce n'est pas Aristarque, le célèbre commentateur d'Homère, dont le nom pourtant est devenu synonyme du juge éclairé et impartial, ce n'est pas Horace, l'auteur de l'*Épître aux Pisons*, qui a fixé les conditions essentielles du poème épique ; c'est un de ces esprits profonds qui s'élèvent des faits aux lois et aux causes ; c'est Aristote qui, dans sa *Poétique*, a ramené à ses principes l'art des poètes, comme l'art des orateurs dans sa *Rhétorique*. La philosophie comprend, avec la logique qui est la science du vrai, avec la morale qui est la science du bien, l'esthétique qui est la science du beau. Faire de l'esthétique une province et comme une dépendance de la critique, ce serait aller contre l'ordre naturel des choses et mettre le juge à la place du législateur.

Je sais bien que certains critiques, familiers avec les hautes spéculations, pourraient ambitionner la double gloire de législateurs et de juges ; je sais qu'il en est pour qui la critique littéraire semble n'être qu'une occasion d'appliquer les théories philosophiques qu'ils professent. M. Taine commence ainsi une étude critique sur Tite Live : « L'homme, dit Spinoza, n'est pas dans la nature comme un empire dans un empire, mais comme une partie dans un tout, et les mouvements de l'automate spirituel qui est notre être sont aussi réglés que ceux du monde matériel où il est compris. Spinoza a-t-il raison ?... J'essaye de répondre oui et par un exemple[2]. » Cet exemple, c'est l'*Essai sur Tite Live*.

M. Brunetière, dans un livre récent sur l'évolution des genres littéraires, définit en ces termes le but qu'il se propose : « A la critique fondée sur les analogies qu'elle présente avec l'histoire naturelle de Geoffroy Saint-Hilaire et de Cuvier, nous nous proposons de voir si l'on ne pourrait pas substituer, ou ajouter pour la compléter, une critique à son tour qui se fonderait sur l'histoire naturelle de Darwin[3]. »

Mais, bien que ces deux écrivains soient des esprits vigoureux qui

[1] Molière, *Critique de l'Ecole des femmes*, p. 7.
[2] Taine, *Essai sur Tite Live*, Avant-propos.
[3] Brunetière, *Evolution des genres*, p. 30.

ont contribué à étendre le domaine de la critique et qui ont marqué leur œuvre d'une empreinte vraiment personnelle, l'un et l'autre, de leur propre aveu, relèvent ici d'une doctrine philosophique : l'auteur de l'*Essai sur Tite Live*, du panthéisme de Spinoza ; l'auteur de l'*Evolution des genres*, du transformisme de Darwin.

Quant aux poètes, et ils sont nombreux, qui, joignant la théorie à la pratique, ont exposé des doctrines poétiques, Horace dans l'*Epître aux Pisons*, Boileau dans l'*Art poétique*, Corneille dans ses Examens et ses Discours sur le poème dramatique, Racine dans ses Préfaces, Victor Hugo dans ses manifestes, ont montré qu'ils comprenaient à merveille les lois de la poésie où ils étaient maîtres; il est difficile, en effet, que celui qui pratique un art n'ait pas réfléchi sur les conditions de son art. Toutefois les théories des poètes ne sont le plus souvent que des apologies déguisées de la forme d'art qu'ils ont adoptée, de véritables plaidoyers destinés à faire prévaloir leur école sur une école rivale. Horace, dans l'*Epître aux Pisons* oppose sa poétique, empruntée des Grecs, à celle des anciens poètes qu'on lui préfère; Corneille, dans ses discours sur le poème dramatique, défend son système tragique contre les exagérations des *réguliers;* Victor Hugo, dans sa Préface de *Cromwell*, propose une théorie séduisante du drame romantique pour détrôner la tragédie classique.

Ainsi, bien qu'il se rencontre des théoriciens parmi les critiques et même parmi les poètes, parce que la théorie et la pratique se pénètrent pour ainsi dire, nous devons distinguer, en matière de critique, les théoriciens qui posent des règles, des critiques proprement dits qui s'en servent pour juger les œuvres, en mettant à part l'influence des philosophes qui s'exerce sur tous d'une manière latente ou manifeste.

II

Voyons maintenant à l'œuvre les théoriciens et les critiques. Les voici placés en présence d'un ouvrage littéraire : comment doivent-ils l'envisager?

Ce qu'on trouve d'abord chez les grands écrivains, c'est un tableau vivant de la nature humaine. Doués d'une observation pénétrante qui va jusqu'au fond des choses, ils découvrent et nous révèlent, sous les hommes d'un temps et d'un pays, l'homme de tous les pays et de tous les temps, en qui chacun retrouve ses semblables et lui-même, l'espèce et les individus, avec leur caractère toujours humain.

En même temps, la représentation qu'ils nous offrent de l'humanité réfléchit les vicissitudes de l'histoire. Ils nous font assister aux révolutions des idées, des sentiments et des mœurs, dont leur œuvre porte la marque. Vivre avec eux, c'est pénétrer dans le génie d'une époque, d'une nation, et suivre d'âge en âge les transformations que subissent les âmes, au milieu des transformations sociales et politiques.

Ce n'est pas tout : par la seule vérité de leur peinture, par le tableau fidèle du bien et du mal qui, tour à tour vaincus et triomphants, se partagent toute existence humaine, ils éclairent notre conscience et ne laissent point notre jugement indécis, notre choix douteux entre les fortunes diverses que le vice et la vertu rencontrent ici-bas.

Enfin, par la perfection de leurs ouvrages, ils éveillent en nous un sentiment pur et généreux entre tous, celui de l'admiration; en nous instruisant, ils ne semblent occupés que de nous séduire; et c'est par l'exquise et salutaire émotion du beau qu'ils nous initient au vrai et au bien, dans ce domaine enchanté de l'art que leur génie a peuplé d'images touchantes ou sublimes.

Les monuments de la littérature offrent donc à la fois la peinture éternellement vraie du cœur de l'homme, l'histoire des changements qu'il subit de siècle en siècle, la lutte sans cesse renaissante du bien et du mal dans les consciences, et la radieuse image du beau que chacun de nous poursuit dans son rêve.

De là différents genres de critique.

Les uns ne considèrent que la perfection du travail : la beauté de l'œuvre est leur seul souci. Ils estiment que l'écrivain a rempli sa tâche, pourvu qu'il sache éveiller en nous les saines jouissances, les pures émotions que donne le spectacle du beau. Tel est, à leurs yeux, le but suprême de l'art. S'ils donnent des préceptes, ces préceptes ne sont que des moyens d'atteindre à ce genre de perfection. S'ils louent ou s'ils blâment une œuvre, c'est en tant qu'elle est conforme ou contraire à l'idée qu'ils se font du beau. C'est la critique purement littéraire que l'on pourrait appeler critique *esthétique*.

Les autres demandent à l'écrivain quelles leçons on peut tirer de son ouvrage pour la conduite de la vie. Ils veulent que la littérature soit avant tout un enseignement moral. Son objet principal est à leurs yeux de rendre les hommes meilleurs. C'est la critique *moraliste*.

D'autres recherchent surtout dans une œuvre d'art ces traits passagers qui font revivre la physionomie d'une époque, d'une nation; ils replacent l'écrivain dans les circonstances où il a

composé son ouvrage, et constatent curieusement l'influence exercée sur lui par le milieu où il a vécu. C'est la critique littéraire *historique*.

D'autres, enfin, s'attachent surtout à la vérité de la peinture; ils cherchent de préférence dans l'œuvre, d'une part, ces traits permanents et généraux où se reconnaît l'humanité; de l'autre, ces traits particuliers qui dessinent l'individu. C'est la critique *psychologique*.

Si nous cherchions des exemples parmi les critiques contemporains, MM. Sarcey, Dumas fils, Taine et Bourget pourraient représenter ces quatre genres de critique.

M. Sarcey, dans ses feuilletons de théâtre, examine simplement si la pièce est bonne ou mauvaise, et pour quelles raisons. Il montre, avec une rare justesse, le fort et le faible de l'ouvrage; il observe si l'auteur a su trouver et développer la situation capitale que comportait le sujet, « la scène à faire »; si, par « l'art des préparations », il a bien amené le dénouement dramatique, et réussi à le rendre à la fois intéressant et vraisemblable.

M. Dumas fils, lorsqu'il juge ses propres œuvres ou celles des autres, se préoccupe, avant toute chose, de l'action qu'elles doivent exercer sur les mœurs et des abus qu'elles peuvent réformer; il considère l'écrivain comme ayant charge d'âmes.

M. Taine cherche à définir les auteurs par une « faculté maîtresse » qui résume « l'influence d'un siècle ou d'une race ».

M. Bourget, à la fois romancier et critique, s'efforce, comme romancier, de décrire « un état d'âme », et, comme critique, demande de préférence aux écrivains quelle lumière ils ont portée dans l'analyse de l'âme humaine.

A ces quatre genres de critique, il conviendrait d'en ajouter un autre, de création récente, la critique littéraire *scientifique* (ces deux termes s'étonnent de se voir accouplés), s'il n'était évident, pour ceux qui vont au fond des choses, que cet appareil scientifique, qu'ont déployé de nos jours certains critiques, est simplement un artifice de forme, destiné à donner aux choses littéraires l'apparence de la rigueur et de la précision qui leur manquent, et à faire accepter, sous cette étiquette, par un siècle ébloui des progrès de la science moderne, ce que les savants considèrent parfois avec dédain comme ne prouvant rien, ou comme ne pouvant être prouvé. Il ne faut pas confondre la science avec ce qui en imite les allures : la doctrine d'un Spinoza, pour être revêtue de la forme géométrique avec définitions, théorèmes et corollaires, n'en est pas moins éloignée de la méthode exacte et sûre des géomètres. Il en est de même, et à plus forte raison, des ouvrages d'imagination et des

appréciations portées sur ces ouvrages par les plus habiles critiques, même lorsqu'elles se fondent sur certaines règles presque universellement reconnues.

Les deux plus illustres représentants de cette critique sont, peut-être, M. Taine et M. Brunetière, qui ont exposé dogmatiquement leur méthode, le premier dans l'introduction de l'*Histoire de la littérature anglaise*, le second dans le premier tome de l'*Evolution des genres*. Il est difficile de n'être pas séduit, chez l'un comme chez l'autre, par l'admirable régularité et l'imposante grandeur de la construction.

Mais M. Taine sait bien que sa théorie des *milieux* n'a rien de scientifique, au vrai sens du mot, puisque nous voyons une même race, un même pays et un même temps produire des écrivains d'un caractère tout opposé; de sorte que, après avoir expliqué les uns par l'*action* des influences auxquelles ils furent soumis, il se trouve obligé d'expliquer les autres par une *réaction* contre ces mêmes influences[1], *réaction* qui ne saurait venir, apparemment, de la même source que l'*action*.

M. Brunetière n'ignore pas davantage que sa théorie de l'*évolution des genres littéraires* n'a de commun que le nom avec la doctrine de Darwin, dont il prétend étayer la sienne, puisque tout système scientifique s'appuie sur des faits naturels, qui, comme tels, doivent se reproduire d'une manière constante et universelle, et peuvent dès lors être érigés en lois, tandis que les jugements littéraires s'appliquent aux œuvres diverses de l'esprit humain, dont chacune porte la marque d'un génie individuel, outre qu'ils subissent l'influence du goût personnel du critique. Et c'est pour cela qu'il n'y a qu'une seule physique, une seule histoire naturelle, qui, si elle est vraie, doit être celle de tout le monde, tandis qu'il y a un art grec et un art gothique, un théâtre de Racine et un théâtre de Shakespeare, qui représentent chacun une conception différente de l'esprit et n'expriment, en tant qu'ils diffèrent, qu'une vérité relative. On peut donc affirmer, sans être téméraire, que dans l'œuvre de M. Taine, comme dans celle de M. Brunetière, la critique n'est ni ne peut être scientifique, bien qu'elle imite les procédés de la science jusqu'à se faire illusion à elle-même, et qu'elle reste surtout *esthétique* chez M. Brunetière, *historique* chez M. Taine.

Les quatre genres de critique littéraire que nous avons distingué présentent, à leur tour, des points de vue divers, et

[1] Cf. *Hist. de la litt. angl.*, t. III, p. 280.

l'on va voir qu'il y a différentes manières de faire de la critique littéraire en esthéticien, en moraliste, en historien ou en psychologue, comme il y a différentes manières de concevoir l'art, de définir la morale, d'entendre l'histoire ou de comprendre le cœur humain.

Les critiques esthétiques jugent les œuvres au nom de l'idée qu'ils se font du beau, d'après un idéal auquel ils les rapportent et les comparent; mais cet idéal n'est pas le même pour tous.

Les uns le plaçaient dans les règles de l'art antique dont ils opposaient la perfection aux modernes; d'autres vinrent qui subordonnaient ces règles à la raison, considérée comme juge infaillible du vrai et du beau, dans tous les pays et dans tous les temps [1]. Celui-ci, nous proposant un idéal plus qu'humain, fondé sur la foi, voit dans le christianisme une source de beautés nouvelles qu'il met bien au-dessus des beautés païennes [2], et prouve tour à tour la vérité de la croyance par la beauté des œuvres qu'elle inspire, et la beauté des œuvres par la supériorité de la croyance. Celui-là conçoit un idéal national particulier au génie de son pays qu'il met hors de pair et comme au-dessus de toute comparaison [3].

Tel s'abandonne au sentiment du beau, plutôt qu'il ne le raisonne; tel autre veut que le sentiment se plie au joug de la raison. L'un, toujours indulgent lorsqu'il est charmé, fait ressortir de préférence les qualités qui le séduisent, laissant, au besoin, les défauts dans l'ombre ou les censurant d'une main légère, avec plus d'enjouement que d'amertume, quand ils n'altèrent pas le fond même de l'ouvrage et n'excluent pas l'art. L'autre, plus rigide, croirait faillir à son devoir et abaisser le niveau de l'art s'il ne relevait jusqu'au moindre défaut qu'une raison maîtresse d'elle-même, discerne jusque dans les chefs-d'œuvre; il ne laisse passer aucune faute, il signale toutes les lacunes, il fait toucher tous les points faibles; non, sans doute, pour le vain plaisir de faire la leçon aux plus grands maîtres, mais, si j'ose le dire, par un excès d'exactitude et de conscience professionnelle. Celui-ci, par la vivacité et la souplesse de son intelligence, par la délicatesse de son goût, fait

[1] Boileau, *Art poétique*, I.

> Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
> Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.

[2] Chateaubriand, *Génie du christianisme*, 1re partie, liv. I, ch. I. — « De toutes les religions qui ont jamais existé, la religion chrétienne est la plus poétique. »

[3] Désiré Nisard, *Histoire de la littérature française*, liv. I, ch. I. — « La littérature française, c'est l'idéal de la vie humaine dans tous les pays et dans tous les temps. »

presque de la critique un art. Il se laisse aller librement à ses impressions, sans esprit de système. Soit qu'il ait des principes moins arrêtés, soit qu'il craigne de les laisser trop paraître et d'encourir le reproche de pédantisme, il suit une méthode moins rigoureuse, évite de se montrer dogmatique et ne porte guère de jugements absolus; mais on sent que les belles choses lui donnent d'exquises jouissances; il les goûte pleinement, et il aime à les faire goûter aux autres. Celui-là, par la fermeté de son esprit, par la solidité de ses connaissances, conduit la critique jusqu'aux confins de la science, détermine avec précision le caractère des ouvrages qu'il étudie, le genre auquel ils appartiennent, le rang qu'on doit leur assigner; plus didactique, plus désireux d'instruire que de charmer, plus soucieux de définir et de classer les productions de l'esprit, qu'avide d'en jouir, il excelle à poser des principes, à en tirer les conséquences avec une logique inflexible; et son œuvre sévère a l'autorité d'un enseignement. Comme la vie, la critique a ses optimistes et ses pessimistes; comme la morale, elle a ses épicuriens et ses stoïciens.

Des différences analogues se retrouvent parmi les critiques *moralistes*.

Ceux-ci voient dans l'homme un être enclin au mal, en qui dominent les instincts pervers qu'il faut mater si on le croit incurable, et corriger si on le croit perfectible. Ceux-là croient à la bonté native de l'homme, accusent la civilisation de corrompre ou d'égarer ses instincts, qui vont naturellement au bien, et demandent qu'on le ramène à l'état de nature, qui est, à leurs yeux, l'état d'innocence. Il en est qui professent le culte de la justice absolue, qui demandent qu'en toute circonstance on sacrifie l'utile au bien, l'intérêt au devoir. Il en est d'autres qui rapportent tout à l'utilité, particulière ou générale, et pour qui la vertu n'est autre chose que l'intérêt bien entendu. Les uns veulent qu'on s'occupe d'améliorer l'individu; ils attendent de l'écrivain qu'il nous aide à nous réformer nous-mêmes, à lutter contre nos mauvais penchants, à vaincre nos passions, à corriger nos vices. Les autres veulent que les lettres travaillent à améliorer la société, qu'elles aident à la réforme des abus, au perfectionnement des lois et des coutumes.

La critique *historique* n'est pas moins variée. Les uns considèrent de préférence, dans les auteurs, l'influence de la race et du climat; les autres, l'influence des idées et du mouvement intellectuel. Celui-ci s'occupe surtout de l'action qu'exercent sur l'écrivain les institutions, les événements politiques, et rattache son œuvre aux autres éléments de la vie sociale; celui-là étudie, avant toute chose, la biographie de l'auteur; et le caractère de l'œuvre lui

semble surtout déterminé par les habitudes de l'homme, par ses goûts, par ses mœurs, par ses relations, par sa vie privée et quotidienne.

Enfin, la critique *psychologique* vise tantôt à retrouver dans les ouvrages littéraires ce qui fait le fond constant et universel de l'humanité, tantôt ce qui constitue le caractère propre de l'individu, ce qui le distingue de ses semblables. Tantôt elle étudie dans l'homme ce qui est l'œuvre de sa volonté, l'empire qu'il peut exercer sur la nature et sur la fortune; tantôt, ce qu'il reçoit des causes extérieures, ce qui dépend des circonstances qui viennent faire échec à sa volonté. Tantôt elle interprète l'œuvre en respectant religieusement l'esprit dans lequel elle a été conçue, le caractère que lui a imprimé l'auteur, selon les idées de son temps, au risque de la faire paraître surannée aux amateurs de nouveauté; tantôt elle se plaît à la présenter sous des traits modernes, cherchant à retrouver dans le passé ce qui peut offrir quelque analogie avec les choses du jour [1]. Mais ce rajeunissement a ses périls, et, pour peu qu'il soit forcé, il incline vers la parodie. Tantôt enfin, la critique psychologique veut qu'on analyse minutieusement le cœur de l'homme, qu'on en sonde les plus secrets replis, qu'on l'étudie jusque dans ses moindres détails; tantôt elle demande qu'on subordonne les éléments multiples dont il se compose à un élément dominant, qu'on résume l'œuvre dans un caractère unique, essentiel, et l'écrivain lui-même dans une faculté maîtresse.

III

Essayons de déterminer le rôle qui convient à chacune de ces formes de la critique.

La critique purement littéraire, que nous avons nommée *critique esthétique*, considère les œuvres en elles-mêmes, sans rechercher ce qu'a été l'auteur, comment il a vécu, en quel temps il a écrit. N'est-ce pas dans ses ouvrages qu'un auteur découvre le mieux sa pensée, ses sentiments, l'état de son âme? Et n'est-ce pas à l'œuvre qu'on connaît l'artisan? Si elle est mauvaise, ce que nous apprendrons de l'auteur la rendra-t-il bonne? Chaque genre est assujetti à certaines conditions essentielles qui doivent être le fondement de la critique littéraire. Elle juge d'une manière absolue, parce qu'elle juge au nom d'une règle. Elle propose certains ouvrages pour modèles parce qu'ils ont suivi cette règle; elle condamne les autres parce qu'ils s'en sont écartés.

[1] M. Sarcey, Conférence sur *Athalie*, à l'Odéon, 1888.

Assurément, la critique esthétique a raison de dire que tout art et toute forme de l'art doit observer certaines conditions, qui sont les lois mêmes de l'esprit humain. Elle ne se trompe pas, en affirmant que ces conditions se trouvent réalisées dans les chefs-d'œuvre qui excitent l'admiration des hommes; elle nous offre ainsi le moyen de discerner plus sûrement les bons ouvrages des mauvais, et nous aide à comprendre les raisons cachées de ce que nous admirons dans les uns, de ce que nous condamnons dans les autres. Aussi les écrivains supérieurs trouvent-ils en elle, quoi qu'on en dise, un appui plutôt qu'une entrave, lorsque ses préceptes et ses jugements sont conformes aux véritables principes de l'art. Racine et Molière n'ont vu dans Boileau qu'un soutien. Corneille lui-même, qu'on dit avoir été gêné par les règles, proteste contre ceux qui prétendent qu'Aristote « a fait des règles pour son siècle et pour des Grecs, et non pas pour le nôtre et pour des Français ». — « Je serais, dit-il, le premier qui condamnerait le *Cid*, s'il péchait contre les grandes et souveraines maximes que nous tenons de ce philosophe[1]. »

L'écueil fréquent de ce genre de critique, c'est de s'enfermer dans un genre de beauté en dehors duquel elle n'admet pas qu'il y ait place pour des beautés d'un autre ordre; c'est particulièrement de fermer les yeux au mérite de toute composition qui n'a pas la précision, la sobriété, la justesse, qui constituent la perfection régulière des œuvres classiques, et de proscrire, au nom d'une orthodoxie étroite, tant d'œuvres charmantes où le caprice d'une imagination hardie s'est donné carrière. C'est, par suite, de convertir en lois universelles et immuables les lois particulières qui dominent la forme d'art qu'ils ont adoptée, et de ne pas comprendre que le génie peut concevoir et créer des formes nouvelles, auxquelles correspondent d'autres lois. C'est enfin de professer pour les règles un attachement superstitieux, qui égare le jugement des auteurs et des critiques. Certains auteurs, attribuant aux règles une vertu qui leur est étrangère, se persuadent que les préceptes de l'art sont des recettes sûres pour produire de belles œuvres : comme d'Aubignac, « soi-disant législateur du théâtre, dit Voltaire, et auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données[2] » ; comme Chapelain, l'auteur de *la Pucelle*, qui a tenté ce malheureux essai de poème héroïque, pour voir, disait-il naïvement, « si la théorie qui ne m'en était pas tout à fait inconnue ne me servirait pas à montrer à mes amis, par mon exemple, que, sans avoir une

[1] Corneille, Préface du *Cid*.
[2] Voltaire, *Dictionnaire philosophique* : CRITIQUE.

trop grande élévation d'esprit, on pouvait la mettre heureusement en pratique[1] »; comme Scudéry, qui, avant de composer son poème d'*Alaric*, « a consulté les maîtres », c'est-à-dire Aristote et Horace, et après eux Macrobe, Scaliger, le Tasse, Castelvetio, Piccolomini, Vida, Vossius, etc.; et qui compte, pour enfanter un chef-d'œuvre, sur le pouvoir des règles « tirées de celles d'Aristote, du Tasse, et de tous ces autres grands hommes, et par conséquent *infaillibles*, pourvu qu'elles soient pratiquées[2] ».

Certains critiques n'hésitent pas à condamner les ouvrages mêmes qui excitent l'admiration générale, s'ils ne sont pas beaux selon la formule consacrée dans leur esthétique. Racine lui-même a dû se défendre contre ces juges intolérants : « Je les conjure, disait-il, d'avoir assez bonne opinion d'eux-mêmes pour ne pas croire qu'une pièce qui les touche et qui leur donne du plaisir puisse être absolument contre les règles. La principale règle est de plaire et de toucher, et toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à cette première[3]. » Et Molière les comparait plaisamment à « un homme qui aurait trouvé une sauce excellente et qui voudrait examiner si elle est bonne, sur les préceptes du *Cuisinier français*[4] ».

Cet aveugle attachement aux règles aurait un autre résultat funeste pour l'art, celui d'opposer les connaisseurs au public, comme si les chefs-d'œuvre dont l'humanité s'honore n'étaient faits que pour un petit nombre d'initiés. Pour en avoir une intelligence complète, il faut sans doute une certaine culture; mais en présence des œuvres vraiment belles, les connaisseurs et le public s'unissent dans une commune admiration, qui est seulement chez les uns plus consciente d'elle-même, chez les autres plus instinctive.

L'Académie n'avait pas tort de prétendre qu'il ne suffit pas, pour qu'un ouvrage soit bon, qu'il plaise au vulgaire : « Nous ne dirons pas sur la foi du peuple qu'un ouvrage de poésie soit bon parce qu'il l'aura contenté, si les doctes aussi n'en sont pas contents[5]. » Mais Boileau n'avait pas moins raison de soutenir, ce qu'on n'aurait pas attendu peut-être du « législateur du Parnasse », qu'il ne saurait suffire qu'un ouvrage soit approuvé des connaisseurs s'il déplaît au public : « Un ouvrage a beau être approuvé d'un petit

[1] Chapelain, Préface de *la Pucelle*.

[2] Scudéry, Préface d'*Alaric*; — Cf. Vauquelin de la Fresnaye, *Art poétique* :

> Et qui selon cet art du tout se formera
> Hardiment peut oser tout ce qui lui plaira.

[3] Racine, Préface de *Bérénice*.

[4] Molière, *Critique de l'Ecole des Femmes*, sc. VII.

[5] Sentiments de l'Académie sur *le Cid*.

nombre de connaisseurs : s'il n'est plein d'un certain agrément et d'un certain sel propres à piquer le goût général des hommes, il ne passera jamais pour un bon ouvrage; et il faudra à la fin que les connaisseurs eux-mêmes avouent qu'ils se sont trompés en lui donnant leur approbation [1]. » C'est ce qu'il exprime sous une autre forme, en parlant du *Cid*, dans une de ses satires :

> L'Académie en corps a beau le censurer,
> Le public révolté s'obstine à l'admirer [2].

« Je crois, a dit Alfred de Musset, qu'une œuvre d'art, quelle qu'elle soit, vit à deux conditions : la première, de plaire à la foule, et la seconde, de plaire aux connaisseurs. Dans toute production qui atteint l'un de ces deux buts, il y a un talent incontestable, à mon avis; mais le vrai talent, seul durable, doit les atteindre tous deux à la fois [3]. » La critique esthétique reste donc la critique par excellence; elle ne doit pas abdiquer l'autorité qu'elle exerce en vertu d'un droit légitime. Mais elle doit étendre son horizon, élargir son code, se dégager des préjugés d'école; elle doit admirer le beau sous toutes ses formes et comprendre enfin, que de même que l'architecture gothique a sa beauté propre, son harmonie et ses proportions au même titre que l'architecture des Grecs, le théâtre de Shakespeare doit avoir les siennes, au même titre que le théâtre de Racine.

Mais la critique esthétique se détruirait elle-même le jour où elle cesserait de défendre les lois essentielles de l'art contre ceux qui prétendent l'affranchir de toute règle, et se prêterait avec une complaisante tolérance à toutes les fantaisies individuelles, de peur d'être accusée de pédantisme ou de préjugé bourgeois par les esthéticiens de *l'art pour l'art* qui, dénaturant un principe vrai, exagèrent l'indépendance de l'art jusqu'au mépris du bon goût ou de la morale.

La critique *moraliste* est une application de la théorie platonicienne qui établissait un lien étroit entre le *beau* et le *bien*, et voulait que l'éducation préparât les hommes au bien par le spectacle du beau. La Bruyère semble avoir érigé cette théorie en règle de critique lorsqu'il dit : « Quand une lecture vous élève l'esprit, vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez point d'autre règle pour juger de l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier [4]. »

[1] Boileau, Préface pour l'édition de 1701.
[2] *Ibid.*, Satire IX.
[3] Alfred de Musset, *Œuvres posthumes*, Salon de 1836.
[4] La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit.*

La critique moraliste impose donc aux écrivains l'obligation de rendre les hommes meilleurs. Elle exige que l'épopée, l'ode, la tragédie, la comédie, soient en quelque sorte une morale en action. « Ce n'est pas assez, dit ailleurs La Bruyère, que les mœurs du théâtre ne soient pas mauvaises, il faut encore qu'elles soient décentes et *instructives*[1]. » Fénelon croit sérieusement qu'Homère a composé l'*Iliade* pour prêcher la concorde aux Grecs. « Il s'agit, dans cet ouvrage, d'inspirer aux Grecs la crainte de la désunion, comme de l'obstacle à tous les grands succès. Ce dessein de morale est marqué visiblement dans tout ce poème[2]. » Dans la *Lettre à l'Académie*, il ne reconnaît pour un vrai poète que celui qui fait aimer la religion et la vertu : « Autant on doit mépriser les mauvais poètes, autant on doit admirer et chérir un grand poète qui ne fait point de la poésie un jeu d'esprit pour s'attirer une vaine gloire, mais qui l'emploie à transporter les hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et de la religion[3]. »

Mais ceux qui demandent aux lettres de fournir un enseignement moral oublient trop souvent qu'en matière d'art la moralité naît de l'excellence de l'œuvre, et non l'excellence de l'œuvre de sa moralité. L'émotion du beau qui nous ravit à nous-mêmes, à nos intérêts, à notre égoïsme, exerce sans doute sur notre âme une action salutaire. Nous nous sentons entraînés vers une région supérieure où tout est noble et généreux; nous nous identifions, pour ainsi dire, avec ce monde que nous admirons; et nos sentiments s'élèvent, quand la nature humaine nous apparaît, dégagée de tout ce qui, dans la vie ordinaire, la corrompt ou l'abaisse. « Tout ce qui est véritablement sublime, disait Longin, a cela de propre, quand on l'écoute, qu'il élève l'âme et lui fait concevoir une plus haute opinion d'elle-même[4]. » Mais considérer les lettres comme une sorte de prédication, croire qu'elles ont pour objet propre de nous tracer des règles de conduite et de nous enseigner nos devoirs, c'est confondre l'art avec la morale, et c'est ce qu'on pourrait reprocher parfois à M. Vinet, qui a porté dans la critique un sens si élevé et si ferme; comme à M. Dumas fils, lorsqu'il nous dit : « Imitons en cela Voltaire, pour qui le théâtre était une tribune[5]. »

Tout écrivain, par cela même qu'il a une certaine conception de la vie, et qu'il l'applique dans son œuvre où le bien et le mal ont leur place comme dans la réalité, exerce une influence bienfaisante

[1] La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit.*
[2] Fénelon, *Dialogue sur l'éloquence,* 1.
[3] *Ibid., Lettre à l'Académie,* ch. v.
[4] Longin, *Traité du sublime,* ch. v.
[5] Al. Dumas fils, Préface du *Fils naturel.*

ou funeste sur ses lecteurs : bienfaisante, s'il fait aimer la vertu et haïr le vice en les représentant sous leurs véritables traits; funeste, s'il emploie son art à parer le vice et à enlaidir la vertu. Mais autre chose est d'éveiller dans les âmes certaines tendances morales, par la vérité et la perfection de la peinture des mœurs, autre chose est de prêcher une doctrine morale. Demander à l'auteur d'un roman, d'une tragédie, de démontrer une thèse, fût-elle la meilleure du monde, c'est vouloir qu'il fasse une peinture artificielle de la vie, où les hommes et les choses seront systématiquement adaptés à la doctrine qu'il se propose d'établir; juger de la beauté d'une œuvre par l'excellence de la leçon morale qu'elle renferme, c'est fausser le sens du beau, c'est mettre Berquin au-dessus d'Homère.

La critique moraliste doit donc s'ajouter, non se substituer à la critique esthétique, parce qu'une œuvre littéraire est avant tout une œuvre d'art. Mais ce serait tomber dans un autre excès que de croire qu'il suffit que l'art soit respecté pour que la morale soit satisfaite, et que l'écrivain n'a d'autres lois à observer que celles qui régissent son art. C'est assez peut-être pour ne pas être immoral, car on peut être assuré que toute œuvre qui encourt le reproche d'immoralité a violé en quelque manière les règles de l'art, en présentant une image infidèle de la vie en défigurant la vertu, en prêtant des dehors séduisants au vice, en revêtant le mal de l'apparence du bien. Mais l'humanité, qui souffre et qui lutte, demande à l'auteur quelque chose de plus que cette vertu négative qui consiste à ne pas corrompre les mœurs. Elle veut que la loi morale qui gouverne tous les actes de la vie gouverne également les manifestations de l'art, et que l'écrivain qui, par la magie de son talent, possède l'empire des âmes, aime véritablement le bien et le fasse aimer de ses lecteurs, au lieu de se borner à les divertir. Et c'est là, quoi qu'en pensent ceux qui ne poursuivent que le succès ou le lucre, un devoir d'ordre supérieur qui, sans rien enlever à l'art, le domine comme toutes les autres branches de l'activité humaine.

La critique *historique* considère la littérature comme l'expression de la société. Tout auteur compose chez tel ou tel peuple, à tel ou tel moment de son histoire, dans un certain milieu dont il a reçu l'empreinte. Son œuvre est un fait dont il faut chercher la cause dans d'autres faits. Elle tire son caractère général du siècle, du pays, de la société où elle a été conçue, son caractère particulier du tempérament, de l'éducation, des habitudes de l'auteur. La critique historique est donc pour la critique esthétique un précieux auxiliaire. Celle-ci, en isolant l'ouvrage qu'elle considère des

circonstances au milieu desquelles il est né, se condamne parfois à en méconnaître l'esprit, la portée, le sens véritable; et l'intelligence d'une œuvre étrangère à l'idéal de son temps et de son pays lui est pour ainsi dire fermée. C'est un des résultats de la critique historique de nous faire comprendre qu'il n'y a pas un code unique de la perfection dans l'art, et qu'il change avec le temps et les lieux, tout en gardant, en tout temps, en tout lieu, ce qui est son essence. « Ce sera toujours, écrivait Schlegel, une vaine prétention que celle d'établir le despotisme en fait de goût, et aucune nation ne pourra jamais imposer à toutes les autres les règles qu'elle a peut-être arbitrairement fixées [1]. » Si la critique historique ne prétend pas se substituer à la critique esthétique, en proclamant toute beauté relative, elle l'éclaire, elle lui vient en aide, en la familiarisant avec les diverses formes du beau. Poussée à l'extrême, elle devient la négation même de l'art. Elle ne se propose plus de rendre l'appréciation de l'œuvre plus juste et plus complète, mais seulement de constater les faits dont elle est la résultante. Elle ne loue ni ne blâme; elle se borne à noter le caractère de l'ouvrage qu'elle étudie et les causes qui l'ont déterminé, à expliquer comment telle production de l'esprit a dû naître dans tel milieu, comme telle plante dans tel terroir. L'une n'a pas plus de perfection que l'autre : ce sont des manifestations diverses de la vie intellectuelle, également curieuses pour un historien, pour un philosophe, comme les divers types de la vie animale ou végétale pour un naturaliste. « Le critique, dit M. Taine, est le naturaliste de l'âme. Il accepte les formes diverses, il n'en condamne aucune et les décrit toutes; il juge que l'imagination passionnée est une forme aussi légitime et aussi belle que la faculté métaphysique ou que la puissance oratoire; au lieu de la déchirer avec mépris, il la dissèque avec précaution; il la met dans le même musée que les autres, et au même rang que les autres [2]. »

Un autre danger de la critique historique portée à l'excès, c'est qu'elle tend à supprimer la valeur, l'action personnelle de l'écrivain, en exagérant l'influence du milieu, du moment, des causes extérieures. Or si les écrivains les plus opposés naissent dans le même milieu et le même moment, comme on voit deux frères qui sont nés des même parents et ont reçu la même éducation différer absolument l'un de l'autre, il faut bien reconnaître que l'influence du milieu ne saurait être absolue, ainsi que le prétend certaine école historique. C'est que le même milieu contient des éléments très

[1] W. Schlegel, *Cours de littérature dramatique*, 1re leçon.
[2] Taine, *Essais de critique et d'histoire. M. Michelet.*

divers; et chacun de ceux qui s'y trouvent placés, y apportant sa nature personnelle, choisit de préférence parmi ces éléments, ceux qui s'accordent avec ses tendances; en sorte que les influences extérieures ne peuvent créer, mais simplement modifier cette vertu native que chaque écrivain tire de son propre fonds, et par laquelle il agit sur la société, autant que la société sur lui.

La critique *psychologique* ne se sépare guère de la critique esthétique, puisque c'est elle qui montre la vérité ou la vraisemblance de l'œuvre, qualités sans lesquelles nous n'y prendrions aucun intérêt. Elle s'attache principalement à la peinture des caractères, et fait consister la beauté de l'œuvre dans l'exactitude de cette peinture, son utilité morale dans la connaissance qu'elle nous donne des autres et de nous-mêmes. En effet, si le lecteur ne se reconnaît nullement dans les personnages qu'on lui présente, ils ne peuvent ni le toucher ni l'instruire.

La critique psychologique doit demander d'abord à l'écrivain de reproduire les caractères essentiels de la nature humaine, ce qui en fait le fond persistant à travers les âges; c'est par là, c'est par ces traits impérissables que les belles œuvres ont une jeunesse que le temps ne peut altérer; qu'Homère, Sophocle et Virgile ne cessent jamais d'être compris et admirés. Ce que nous comprenons, ce que nous admirons en eux, après tant de siècles, dans une civilisation toute différente, ce sont ces sentiments naturels, simples et clairs, qui expriment la vie de tous, plaisent à tous et contiennent des leçons et des exemples intelligibles pour tous.

Elle doit ensuite exiger que l'auteur joigne au caractère général, qui est commun à tous les hommes, le caractère particulier qui distingue chaque individu et forme sa physionomie personnelle : sans cette marque spéciale, nous aurions, au lieu d'un personnage vivant, un type purement abstrait.

Mais il arrive trop souvent que ceux qui excellent à saisir les traits individuels ne savent pas en dégager le caractère général, et que ceux qui s'attachent à saisir le caractère général perdent de vue les traits particuliers.

La critique psychologique, éclairée par la critique historique, doit enfin demander à l'écrivain de compléter la peinture en y ajoutant les traits qui caractérisent l'homme d'une époque, d'une nation, d'une société. En effet, il n'est aucune de ces différences qui ne se traduise par quelque fait appartenant à la nature humaine. Mais il faut distinguer ici entre la vie morale et la vie matérielle : si l'on doit respecter scrupuleusement la vérité historique lorsqu'il s'agit de prêter aux personnages les idées et les sentiments qui ont été les mobiles de leur conduite, cette obligation n'a plus la même

importance quand il est question des usages, de l'ameublement, du costume, parce que ces choses ne touchent pas au fond de la nature humaine, et aussi parce que cette sorte d'exactitude, supposant une certaine érudition, n'intéresse que le petit nombre. Certains anachronismes qui frapperaient les personnes instruites échappent à la plus grande partie du public, tandis qu'il n'est personne qui accepte pour vrai ce qui est en dehors de la nature humaine.

Lors donc que certains auteurs, sous couleur de fidélité historique, sacrifient la peinture du cœur humain à la reproduction minutieuse des objets extérieurs, la critique psychologique doit condamner cet étalage de couleur locale purement matérielle qui déguise souvent l'inexactitude ou la pauvreté du fond intellectuel et moral.

Mais la critique psychologique doit se montrer surtout sévère pour ces prétendus psychologues qui n'aspirent à rien de moins qu'à renouveler la peinture de l'homme et se flattent d'y découvrir des terres inconnues de leurs devanciers, tandis qu'ils ne nous représentent qu'une nature de convention, dont leur imagination subtilise ou grossit les traits : ceux-ci la défigurant par un excès de raffinement, ceux-là par un excès de trivialité, les uns et les autres ne voyant la réalité qu'à travers leur nature personnelle, affinée ou exubérante. Les premiers, sous prétexte de peindre les nuances les plus fines, les plus délicates de la passion, recherchent curieusement des cas d'exception, rares et singuliers, décrivent avec un art exquis ces excentricités du cœur humain, et présentent des anomalies accidentelles, des crises morbides, de véritables accès de névrose comme des états d'âme d'une délicatesse supérieure. Les seconds peignent avec une vigueur et une puissance incomparables l'élan passionné des natures incultes; mais ils semblent se complaire à grossir et à étaler ce que l'humanité a de plus bas et de plus repoussant, ils nous représentent de préférence l'être humain comme fatalement gouverné par les appétits, et l'instinct bestial comme la loi souveraine de la vie. Et des deux côtés, dans le boudoir comme dans l'atelier, la sensation prend communément la place du sentiment; grâce à l'art de l'auteur, la sensualité triomphe, élégante ou brutale, mondaine ou populaire; et sous cette étiquette de psychologie, qui fait illusion aux lecteurs et peut-être aux auteurs eux-mêmes, la physiologie prend trop souvent possession du domaine de l'âme, étouffant chez l'homme du monde, comme chez l'homme du peuple, la dignité de l'être libre sous l'aveugle impulsion du tempérament.

Ainsi, la critique esthétique, la critique moraliste, la critique

historique et la critique psychologique, comprises dans leur véritable sens et appliquées suivant la juste mesure, ont chacune leur utilité et leur intérêt, puisque chacune d'elles est un des points de vue sous lesquels une œuvre littéraire peut être envisagée, c'est-à-dire un des aspects de la vie, une des faces de la vérité.

Le critique idéal serait donc celui qui aurait assez de puissance et d'étendue d'esprit pour embrasser à la fois tous les éléments divers, pour donner à chacun d'eux son rôle et son importance relative et les concilier en les ramenant à leur accord naturel. « Un excellent critique, a dit Voltaire, serait un artiste qui aurait beaucoup de science et de goût, sans préjugés et sans envie. Cela est difficile à trouver. »

Nous pouvons, à la rigueur, accepter cette définition, mais en mettant sous les termes dont se sert Voltaire bien plus qu'il n'entendait y mettre, c'est-à-dire, avec l'impartialité la plus haute, le culte du beau et du bien, l'intelligence de l'art, la science du cœur humain et la connaissance approfondie de l'histoire.

C'est que le perfectionnement des méthodes et le progrès de la science ont rendu notre siècle plus exigeant pour ceux qui jugent les ouvrages des autres, à mesure que la critique, qui n'est autre chose que l'esprit d'examen, a pris dans le monde une place plus importante. Ces « critiques de profession », que Voltaire traitait avec tant de mépris, sont aujourd'hui pour la plupart des hommes qui se sont préparés par de fortes études littéraires, historiques, philosophiques, à la tâche délicate à apprécier les productions de l'esprit et de servir de guides à l'opinion. Aussi n'en est-il guère, parmi ceux que le public distingue, qui ne joigne, à la qualité dominante qui lui est propre, telle ou telle des autres qualités que l'on a décrites, réunissant en lui, à un degré plus ou moins éminent, plusieurs des parties du critique, et se rapprochant ainsi, plus ou moins, de l'idéal que nous avons essayé de tracer. M. Saint-Marc Girardin, qui est surtout un moraliste cherchant dans la peinture des passions humaines des leçons morales pour la jeunesse, ne se fait-il pas psychologue pour analyser et décrire ces passions, historien pour les comparer chez les différents peuples et aux différents âges de l'humanité? M. Sainte-Beuve, qui excelle à démêler, à retrouver dans la vie et dans la physionomie d'un auteur le caractère de son talent et de ses écrits, n'est-il pas, en même temps, un juge clairvoyant de la beauté de l'ouvrage? Si M. Taine représente avec puissance l'école historique, lorsqu'il suit chez les écrivains l'influence et les modifications de la race à travers les âges, n'est-il pas psychologue lorsqu'il ramène les qualités diverses d'un auteur à la faculté maîtresse qui les résume? M. Anatole

France ne sait-il pas se plier, avec une rare souplesse d'esprit, à la variété infinie des talents et des œuvres, sans jamais absoudre ceux qui ont perdu le culte du beau et le respect du bien? Si M. Faguet excelle à présenter sous toutes ses faces le talent et l'œuvre d'un écrivain, ne démêle-t-il pas en même temps, avec une rare pénétration, les influences multiples et complexes auxquelles il a été soumis, et ne nous fait-il pas saisir le rapport de ses qualités et de ses défauts avec le mouvement général et les tendances de son temps? Si M. Jules Lemaître apprécie la valeur d'un livre, d'une pièce de théâtre en fin connaisseur, n'a-t-il pas aussi l'art d'analyser le cœur humain, de dépeindre au vif la physionomie de l'auteur, et n'y a-t-il pas en lui un fond de délicatesse morale qu'alarme tout ce qui peut blesser la conscience? Enfin si M. Brunetière est un des maîtres de la critique esthétique par la sûreté avec laquelle il sait définir et juger les œuvres des genres les plus différents et assigner à chacune la place qu'elle mérite, n'éclaire-t-il pas la critique littéraire par la philosophie et par l'histoire, lorsqu'il nous fait suivre de siècle en siècle la filiation des idées et la transformation des genres, comme il vient de le faire pour le poème dramatique, dans une suite de conférences que l'on peut discuter, sans doute, mais qui témoignent assurément d'une variété de connaissances, d'une puissance et d'une étendue d'esprit peu communes.

C'est ainsi que, dans notre siècle, qui est le siècle par excellence de la critique, ceux qui la représentent avec le plus d'éclat, et je voudrais pouvoir les nommer tous, embrassent à la fois plusieurs des formes qu'elle peut revêtir, complétant l'une par l'autre, mais les combinant diversement et suivant des proportions différentes, selon le tour de leur esprit. Et c'est cette diversité, ce sont ces différences qui constituent l'originalité et la variété que nous trouvons dans l'œuvre de chacun d'eux, et ce qui la rend attrayante autant qu'instructive pour les diverses classes de lecteurs.

Adolphe Hatzfeld.

LA VIEILLESSE DE L'OUVRIER

Parmi les multiples problèmes qui constituent l'ensemble de ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale, je ne crois pas qu'il s'en trouve de plus actuel et en même temps de plus délicat que celui de la vieillesse de l'ouvrier. Il n'en est pas, à mon sens, dont la solution s'impose avec autant de force, mais il n'en est pas qui soit aussi difficile à résoudre. Je n'en sais pas d'autre qui fasse l'objet de plus de systèmes, et surtout de plus d'utopies... A droite, à gauche, au centre, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il y « a quelque chose à faire » pour améliorer le sort du vieux travailleur. Mais quoi ?... Tout le monde parle ou écrit sur la question ; mais chacun la résout à sa manière. Il n'y a pas un député qui n'ait son projet, pas un économiste qui n'ait son système. Les documents parlementaires de la Chambre présentent toute une collection de caisses de retraites, les unes plus admirables que les autres, et opérant des merveilles... sur le papier ; les revues d'économie politique et sociale dissertent ; les académies et les sociétés savantes discutent. Les avis se suivent et ne se ressemblent pas.

Encore que les solutions diffèrent, on peut néanmoins les ramener à deux catégories : celles qui s'appuient sur l'initiative privée, et celles qui s'appuient sur l'État. Les premières ont pour tenants ceux-là qui, n'éprouvant aucune sympathie pour l'intervention des pouvoirs publics, demandent qu'on généralise les institutions dues à l'association, au patronage, ou à toute autre action privée. Les secondes sont présentées par ceux-là qui se défient de la puissance des initiatives particulières et font appel au concours de l'État. — Nous voudrions, laissant de côté toute prévention de doctrine et toute idée préconçue, étudier l'un après l'autre les divers modes imaginés soit par l'initiative privée, soit

par les pouvoirs publics, qui permettent à l'ouvrier de mettre sa vieillesse à l'abri du besoin, et rechercher, en même temps que les résultats qu'elles ont produits jusqu'ici, les résultats qu'elles pourraient donner dans la suite.

I

L'INITIATIVE PRIVÉE

Les modes de prévoyance imaginés et pratiqués par l'initiative privée sont nombreux et variés; les uns proviennent de l'initiative même de l'ouvrier, d'autres sont le fruit de l'initiative patronale; d'autres enfin résultent de l'initiative des tiers. Nous allons passer successivement en revue ces divers modes, et rechercher à la fois, autant que faire se pourra, quels sont les résultats actuels de chacun d'eux et de quels développements ils sont susceptibles.

I. — L'Ouvrier.

La forme la plus élevée, sinon la plus féconde, de la prévoyance, le moyen le plus moral, sinon le plus efficace, de s'assurer pour ses vieux jours un peu de pain, c'est l'épargne.

Plus que tout autre mode de prévoyance, l'épargne est le produit de l'initiative propre de l'ouvrier : c'est ce qui fait à la fois la supériorité de son principe et l'infériorité de ses résultats. Elle est toujours un sacrifice librement et volontairement consenti par le travailleur; elle reste en sa complète possession et il en conserve la libre disposition; elle constitue pour son possesseur un patrimoine, elle en fait un propriétaire avec tous les avantages individuels et sociaux que comporte la propriété : telles sont les causes de sa supériorité. Mais toute médaille a son revers : l'ouvrier, l'ouvrier industriel surtout, est naturellement porté à la dépense, et, par suite, il est peu tenté d'épargner; l'épargne reste en la possession de l'ouvrier, et dès lors il a la faculté de la gaspiller un jour ou l'autre; l'épargne enfin ne se combine pas, comme la mutualité, comme l'assurance, avec les chances de mortalité, et elle n'a par suite qu'une fécondité très restreinte.

Si l'épargne est à proprement parler le fruit de l'initiative même du travailleur, ce n'est pas à dire pour cela qu'on doive la laisser agir seule, ni qu'on puisse assister à ses efforts sans les faciliter,

sans les encourager. Nous ne sommes plus au temps où le bas de laine, serré précieusement dans le coin de l'armoire, allait s'arrondissant de jour en jour. L'épargne du bas de laine a fait pendant des siècles la grandeur de la France; elle est aujourd'hui plus exigeante à la fois et plus entreprenante. Elle consent, elle aime, elle aspire à sortir de son trou; mais elle veut en retour qu'on lui serve un gros intérêt.

Heureux les travailleurs qui ne demandent pas qu'on les encourage à l'épargne et qui n'ont pas besoin qu'on les conseille pour le placement de leurs économies! Heureux ces ardents ouvriers de la terre, ces travailleurs opiniâtres du sol, qui se passionnent pour les quelques mottes d'*humus* qu'ils retournent sans cesse, qui estiment, avec le laboureur de La Fontaine, que

Un trésor est caché dedans,

et qui n'ont d'autre ambition que de posséder en toute propriété ce lopin de terre, ce bout de champ. C'est dans le sol qu'il travaille que le paysan puise son épargne, et c'est dans ce même sol qu'il les place : il n'est point de meilleur placement.

Mais ce que nous voyons dans l'industrie agricole n'existe guère, en France surtout, dans l'industrie manufacturière.

Bien rares sont les ouvriers de nos cités industrielles qui, résistant aux tentations permanentes qui les assaillent, savent d'eux-mêmes et sans y être encouragés, réaliser quelques économies. Plus rares encore ceux d'entre eux qui, après avoir réalisé l'épargne, savent en faire eux-mêmes une application judicieuse. Aussi est-ce pour le travailleur des villes, plus encore que pour celui des campagnes, que la nécessité des caisses d'épargne se fait sentir.

L'État, on le sait, met à la disposition du public deux sortes de caisses d'épargne : les *caisses ordinaires d'épargne*, et la *caisse nationale d'épargne*. La caisse nationale sert à sa clientèle un intérêt de 3 pour 100, tandis que l'intérêt offert par les caisses ordinaires s'élève à 3,75 pour 100; mais la première a sur la seconde l'avantage d'être beaucoup plus accessible au public et d'exiger moins de formalités.

Quel est le nombre des comptes actuellement ouverts dans les caisses d'épargne? Au 31 décembre 1889, les caisses ordinaires comptaient un peu plus de *cinq millions* et demi de clients, soit 152 pour 1000 habitants; d'autre part, *treize cent mille* livrets, soit 36 pour 1000 habitants, étaient inscrits à la caisse nationale : au

total, *six millions huit cent mille* déposants, ou 188 pour 1000 habitants.

Le nombre des déposants s'accroît d'année en année; et, de même, le chiffre des versements. On a versé, en 1889, dans les caisses ordinaires, en 3 millions et plus de versements, 765 millions de francs, soit 21,25 francs par habitant; et, à la caisse nationale, en 1700 dépôts, 208 millions de francs, soit 5,78 par habitant : au total, 4 800 000 versements et 973 millions de francs, 26,03 par habitant.

Il est vrai que si les versements sont nombreux et vont sans cesse s'accroissant, les remboursements suivent la même progression. Comme le constate un des plus récents rapports sur la situation des caisses ordinaires, « les remboursements se maintiennent à un chiffre très élevé et absorbent la plus forte partie des versements. Il y a là une situation qui tend à devenir normale; elle paraît due aux facilités de toutes sortes que les caisses d'épargne cherchent à offrir aux déposants et qui amènent, dans les déplacements de fonds, un bien plus grand mouvement que par le passé [1] ». C'est ainsi que, en 1889, les caisses ordinaires ont soldé 651 millions, soit 18,20 par habitant, et la caisse nationale 151 millions, soit 4,21 par habitant : au total 803 millions, ou 22,41 francs par habitant. De sorte que la balance en faveur des versements n'est, pour l'année 1889, que d'environ 170 millions de francs, en moyenne 3 fr. 50 par habitant.

C'est déjà beau, il faut l'avouer, trop beau peut-être, si l'on songe aux conséquences financières de cet entassement de capitaux dans les coffres de l'État. L'épargne française est, par l'ensemble de ses dépôts, créancière des finances publiques pour une somme respectable : 2 680 000 000 en livrets des caisses d'épargne ordinaires, 330 000 000 en livrets de la caisse nationale d'épargne postale, en tout plus de *trois milliards!* Mais, à ne les considérer qu'au point de vue spécial qui nous occupe, ces chiffres sont-ils consolants, donnent-ils, au problème de la vieillesse des travailleurs, un commencement de solution?

Et d'abord, quelle part appartient à la population ouvrière dans les abondantes productions de l'épargne française? Le tableau suivant, dressé d'après les derniers rapports officiels [2] en donne une idée exacte.

[1] Rapport sur les opérations de 1888 : *Journal officiel* du 12 mai 1890.

[2] Rapports sur les opérations de 1889 : *Journal officiel* du 29 décembre 1890 pour les caisses ordinaires, du 3 novembre 1890 pour la caisse nationale d'épargne postale.

PROFESSIONS	PROPORTION POUR 100 DES DÉPOSANTS EN L'ANNÉE 1889		
	CAISSES ORDINAIRES	CAISSE NATIONALE	ENSEMBLE
Chefs d'établissement. .	9,70	4,92	7,31
Ouvriers agricoles. . . .	9,77	8,11	8,94
Ouvriers d'industrie. . .	16,46	15,70	16,08
Domestiques.	11,11	12,49	11,80
Militaires et marins. . .	1,60	2,78	2,19
Employés.	4,73	9,16	6,94
Professions libérales. . .	1,77	5,04	3,40
Majeurs sans profession.	15,68	14,34	15,01
Mineurs sans profession.	28,98	27,46	28,22
Divers.	0,20	»	0,10

Ainsi tandis que les individus sans profession constituent à eux seuls presque la moitié des déposants, les travailleurs de toutes sortes ne forment ensemble qu'un peu plus du quart de la clientèle des caisses d'épargne. Ce n'est pour la classe ouvrière que 45 déposants par 1000 habitants; et comme la population ouvrière entre pour la moitié au moins dans la population totale de la France, c'est tout au plus si l'on compte, sur 1000 travailleurs, 90 clients des caisses d'épargne.

Ce serait déjà bien joli, si ces 90 ouvriers sur 1000 avaient, aux différentes caisses publiques, un compte de quelque importance, si les économies dont ils sont possesseurs étaient de nature à leur assurer pour la vieillesse un peu de pain. Mais si l'on prend la peine de consulter les statistiques officielles, on ne peut guère s'illusionner sur ce point. Une rente de 120 francs, 10 francs par mois, c'est bien le moins qu'on puisse réclamer pour que l'ouvrier soit, dans une certaine mesure, à l'abri de toutes les misères qui affligent sa vieillesse. Or un revenu annuel de 120 francs suppose, à 3 pour 100, un capital de 4000 francs, à 3 fr. 75 pour 100 un capital de 3200 francs. Est-il besoin de dire que la moyenne des livrets est loin d'atteindre ce chiffre (que le législateur n'a même pas autorisé), et qu'en outre, ce qui est plus grave encore, la plus grande partie des livrets est loin d'atteindre cette moyenne. 484 francs et une fraction pour les caisses ordinaires, 255 francs pour la caisse postale, telle est la moyenne; mais il y a, chez les premières, 45 pour 100, et dans la seconde 62 pour 100 des livrets, plus de la moitié, en somme, qui ne dépassent pas 100 francs. Il

est fort présumable que les livrets inscrits au compte d'ouvriers figurent, pour la plupart, dans cette nombreuse catégorie, et qu'ainsi, à très peu d'exceptions près, les milliards des caisses d'épargne ne servent pas à assurer contre la misère la vieillesse des travailleurs.

Ce résultat ne doit pas nous étonner. Nous avons dit déjà que, si l'épargne est par son principe supérieure aux autres modes de prévoyance, elle leur est généralement inférieure par ses résultats. Parce qu'elle reste à la disposition de son propriétaire, elle court le risque, après avoir été péniblement réunie, d'être rapidement gaspillée; et surtout parce qu'elle ne fait appel à d'autre accroissement qu'à l'intérêt ordinaire de l'argent et qu'elle ne livre rien au hasard, parce que, en outre, elle survit à la mort de son possesseur pour retomber dans les mains de ceux qui lui succèdent, elle grossit avec peine, elle fait difficilement boule de neige. Et c'est pourquoi l'on a songé, dès qu'on s'est occupé de la vieillesse des travailleurs, à remplacer par la *rente viagère* le capital perpétuel, et à multiplier l'épargne par la *mutualité*.

Néanmoins, avant d'abandonner la place, avant de capituler devant les autres modes de prévoyance et de se déclarer impuissante à assurer la vieillesse de l'ouvrier, l'épargne a tenté une dernière entreprise qui ne manque pas d'originalité. L'intérêt composé ne grossit point assez les petites économies : qu'à cela ne tienne, s'est dit quelqu'un, nous allons, sans rien prendre aux combinaisons viagères ni mutuelles, faire appel à une autre sorte de chance, à la chance qu'offrent les *valeurs à lots*. Et il a fondé *la Fourmi*, société qui, comme une caisse d'épargne, reçoit et conserve les économies de ses membres; mais qui, au lieu de les prendre au gré du déposant, exige qu'on les lui apporte une fois par mois pendant dix ans, — au lieu de les employer en rentes, les emploie en valeurs à lots, — au lieu de les rendre à volonté, ne les rend qu'à l'expiration des dix années, augmentées du produit des intérêts, des remboursements au pair, et des lots gagnés dans les tirages. C'est encore l'épargne, mais rendue obligatoire et inaliénable pendant dix ans, mais compliquée des chances de la loterie.

De cette nouvelle forme d'épargne, on espérait, à deux points de vue divers, monts et merveilles.

On espérait voir affluer les économies, et de ce côté, l'on n'a point été déçu : la *Fourmi* a exercé l'attraction la plus active sur le public. Sans doute, les valeurs à lots qu'elle achète avec les épargnes de ses membres ont fait naître dans les imaginations faciles les plus séduisantes espérances. Les déposants sont arrivés en

colonnes serrées, et, en dix ans, la société avait reçu près de 8 millions de francs, et ouvert plus de vingt-sept mille comptes. Y a-t-il parmi ces nombreux clients de la *Fourmi* beaucoup d'ouvriers? nous en doutons fort, si l'entrée de la société ne leur est pas complètement fermée, puisque la cotisation mensuelle est de *trois* francs, la nécessité d'économiser tous les mois pendant dix ans cette somme, la perte du cinquième des versements s'ils abandonnent la partie, sont, pour la plupart, un obstacle insurmontable.

Mais, en outre, les bénéfices que réalise la *Fourmi* ne suffisent point à grossir, comme il conviendrait pour qu'il en obtienne un revenu de quelque importance, le capital amassé par le déposant. La grande séduction qu'ont exercée sur l'esprit public les valeurs à lots de la société n'est, en fait, qu'une pure chimère. Le résultat de la première série, qui a été liquidée en 1889, a été une grande déception pour les sociétaires : c'est un faux calcul, on l'a vu, d'accepter, en échange des bénéfices procurés par les tirages, la diminution d'intérêt qui s'applique aux valeurs à lots. Les déposants avaient versé, pour chaque part, 300 francs; ils ont retiré après dix ans un peu moins de 450 francs. Ce n'est pas encore par la *Fourmi* que sera résolu, pour la plus grande masse des travailleurs, le problème de la vieillesse. Et la conclusion, c'est qu'il faut bien en passer par les fourches caudines de la rente viagère et de la mutualité.

*
* *

On sait l'immense avantage que présente, au point de vue spécial qui nous occupe dans cette étude, la combinaison de la rente viagère et de la mutualité : elle permet à l'ouvrier de se constituer, pour l'époque où l'âge ne lui permettra plus de gagner son pain, *le plus fort revenu avec le moindre capital.* Un certain nombre de personnes se réunissent : chacune s'engage à abandonner à une caisse commune la propriété (ou à tout le moins la jouissance) du capital qu'il économise, — à condition qu'on lui serve, à partir d'un certain âge et pour le restant de ses jours, une pension de retraite proportionnée aux ressources de la caisse. L'âge fixé arrive : et les déposants qui seront morts avant d'avoir atteint cet âge, ou qui disparaîtront peu de temps après avoir atteint cet âge, auront perdu au contrat ce que gagnent les déposants qui vivront plus longtemps; mais, en somme, chacun aura eu, par les dépôts qu'il a effectués, la sécurité de la vieillesse; et s'il n'a point profité de cette assurance ou s'il en a peu profité, c'est que le besoin ne s'en est pas fait sentir ou s'en est fait sentir peu de temps.

Il y a longtemps que les sociétés de secours mutuels ont fait

l'application de cette idée, et qu'aux secours en cas de maladie, de blessures ou d'infirmités, elles ajoutent les secours en cas de vieillesse. La loi de 1850, la première qui ait été faite sur la matière, interdisait aux sociétés de secours mutuels toute promesse de pension; mais un décret de 1852 vint bientôt adoucir cette rigueur et décider que les associations mutuelles pourraient accorder à leurs membres des pensions de retraite, à la condition de compter un nombre déterminé de membres honoraires; et un autre décret, qui parut, en 1856, élargit cette disposition et permit à chaque société approuvée de créer dans son sein une caisse de retraite spéciale.

Les sociétés de secours mutuels ne cessent pas de se développer, et recrutent chaque jour de nouveaux membres. Elles comptaient, comme membres participants, en

1871, —	408 054	hommes,	80 952	femmes,	ensemble	489 006
1876, —	458 096	—	92 813	—	—	550 909
1881, —	549 938	—	113 349	—	—	663 287
1886, —	651 333	—	135 274	—	—	786 607

et l'on ne peut que souhaiter la continuation de cette progression.

Le fonds de retraites qui permet aux sociétés de secours mutuels de délivrer des pensions à leurs membres est constitué à la fois par les versements de ces sociétés et par les subventions du gouvernement. Depuis le décret de 1856, chaque versement effectué par une société de secours mutuels approuvée est grossi d'une allocation gouvernementale pour laquelle il est tenu compte du nombre des membres participants qui détermine son importance, de la quotité de son versement qui indique ses efforts et ses sacrifices, du nombre de ses membres honoraires d'après lequel on peut estimer les ressources extraordinaires dont elle peut disposer. Quant aux versements, ils proviennent de l'excédent des recettes (c'est-à-dire des cotisations) sur les dépenses (c'est-à-dire principalement les secours en cas de maladie, accidents, blessures) : il est à remarquer que cet excédent est dû, pour sa presque totalité, aux cotisations des membres honoraires, dont le nombre s'accroît sans cesse, et qui sont une source de recettes sans être une source de dépenses; c'est ainsi que, de 1871 à 1886, tandis que les versements effectués par les sociétés se montent à 24 355 996 francs, les cotisations qu'elles ont reçues de leurs membres honoraires s'élèvent à 22 196 760 francs. On voit la part importante qui, dans ce mode de prévoyance, revient à l'assistance privée et publique, aux subventions de l'État et à la charité des particuliers.

Le fonds de retraite des associations de secours mutuels grossit d'année en année, dans la proportion qu'indique le tableau suivant :

1856.	741 234,83
1862.	6 462 020,72
1868.	15 084 850,02
1874.	23 694 732,54
1880.	38 113 046,01
1886.	64 491 649,05

mais, relativement au nombre des sociétaires, il est encore très faible. Et les résultats obtenus sont loin d'être merveilleux.

Les sociétés de secours mutuels approuvées ne comptent, en effet, que 21 000 pensionnaires, retraités d'ordinaire à un âge très avancé, et dont

129	soit	0,6	pour	100 touchent	de 496	à	300	francs.
661	—	2,7	—	—	299	—	200	—
936	—	4,1	—	—	199	—	150	—
666	—	2,8	—	—	149	—	120	—
1 965	—	8,7	—	—	119	—	100	—
17 304	—	81,1	—	—	99	—	30	—

C'est maigre assurément, c'est maigre surtout si l'on compare aux résultats obtenus les promesses faites et les espérances entretenues. Nombreuses, en effet, sont les sociétés de secours mutuels auxquelles s'applique la judicieuse remarque de M. Cheysson : « L'imprévoyance, comme un mécréant qui se retrancherait dans un sanctuaire, a trouvé moyen de se faire place au cœur même des institutions destinées à la combattre [1]. »

Et le chemin qu'elle a suivi, la perfide, se reconnaît aisément. Au début, tout paraît facile en matière de retraites : on a des recettes et peu de dépenses. C'est l'époque des illusions, c'est la *lune de miel* des sociétés de secours mutuels. L'encaisse s'accroît rapidement, au point d'éblouir les plus sages. Pendant cet âge d'or, tout semble sourire à la jeune société. Elle alimente plus généreusement ses services, les indemnités, les secours médicaux et pharmaceutiques, comme aussi le parasitisme des frais généraux, avec les employés débordants, les bureaux, la paperasse. Dans les assemblées générales, c'est à qui fera les motions les plus hardies pour de nouvelles libéralités et pour l'accroissement du chiffre de la pension. Comment résister à de pareilles tentations et remonter le courant en face de finances florissantes, qui semblent justifier toutes les témérités? A mesure que la société vieillit, les charges moyennes de la maladie augmentent, mais plus vite encore le

[1] E. Cheysson, *l'Imprévoyance dans les institutions de prévoyance*. Paris, 1888.

nombre des retraités. Ils viennent en flots de plus en plus pressés réclamer leur pension. Après avoir remonté la côte, on la descend. Ce n'est plus le printemps avec sa sève et ses promesses; ce n'est plus l'été avec la richesse de ses moissons, c'est l'automne avec ses tristesses et ses brumes, c'est enfin l'hiver avec ses frimas [1]. On n'ose, de peur d'effrayer les sociétaires, élever le taux des cotisations. Et on se voit réduit, ou bien à diminuer le chiffre de la pension ou à reculer la limite d'âge, ou à voir s'allonger démesurément la liste des *candidats* à la retraite, — beaucoup d'appelés, mais peu d'élus, — qui attendent des années entières que leur tour vienne et qui meurent avant que leur tour soit venu. Encore les sociétés ne parviennent-elles pas toujours, par ces mesures d'une prudence tardive, à éviter la débâcle finale, c'est-à-dire la liquidation pour insuffisance d'actif.

Est-il besoin de montrer les graves inconvénients que présente cette situation? Il y a d'abord une certaine injustice à ce que, pour tous les sociétaires, le versement des mêmes cotisations ne produise pas, dans les mêmes circonstances, les mêmes effets; il n'est pas juste que tel sociétaire profite aujourd'hui de ce que la société n'a pas encore beaucoup de dépenses, et que tel autre souffre demain de ce que la société, n'ayant pas bien établi ses calculs, est en déficit. Par cela même qu'elle est imprévoyante, une société de secours mutuels se condamne à être injuste.

Et elle se condamne en même temps à être infructueuse : non qu'elle manque de faire fructifier les capitaux qu'on lui a confiés, mais parce qu'elle fait de ces fruits une mauvaise application. Quel but se proposent les associations mutuelles? Est-ce l'assistance, ou pour mieux parler, la charité faite à leurs membres? En aucune façon : la libéralité n'est jamais que l'accessoire, et la prévoyance reste toujours le principal. Ce qu'elles se proposent, c'est d'assurer à l'ouvrier, dans une certaine mesure, la sécurité de la vieillesse; c'est de lui promettre qu'en échange des quelques sous qu'il verse chaque mois, il recevra, lorsque l'âge lui aura enlevé toutes ses forces, une petite pension viagère : à quoi bon remplacer la certitude de l'insécurité par l'incertitude de la sécurité? Ce qu'elles se proposent encore, c'est de donner au travailleur le goût de la prévoyance et de lui faire contracter l'habitude de l'épargne. Comment y parvenir si elles ne peuvent même pas lui garantir que les économies qu'il fait aboutiront à quelque résultat?

Il importe donc de remédier à cette situation. Le moyen le plus radical serait d'en revenir au régime de 1850, et d'interdire aux

[1] E. Cheysson, *loc. cit.*

sociétés de secours mutuels de délivrer des pensions : c'est ainsi que la loi allemande du 15 juin 1883 prescrit la division des caisses de secours existantes en *caisses de maladies* et en *caisses de pensions*. Mais cette réforme cruelle présenterait un grand danger : le stimulant le plus puissant et le plus ferme encouragement pour l'ouvrier, c'est précisément la pensée qu'il obtiendra, dans ses vieux jours, une pension de retraite; c'est cette pensée qui l'attire au sein de la société, c'est elle qui l'y retient. Enlevez l'espoir de la pension, et vous porterez un coup peut-être mortel aux institutions de secours mutuels. Modifions, mais ne supprimons pas.

Il importerait d'abord de séparer nettement, dans la cotisation, la part afférente aux secours en cas de maladie, et la part afférente aux fonds de retraites : la loi italienne du 15 avril 1886 n'autorise la juxtaposition des services que sous cette réserve que les sociétés *spécifieront* la dépense affectée à chaque genre de risques et les moyens d'y faire face. Il faudrait ensuite opérer, dans le mode d'administration des fonds de retraites, une transformation complète.

Aujourd'hui le capital prélevé sur le produit des cotisations pour assurer le service des pensions peut être géré directement par la société elle-même, ou confié à la caisse des dépôts et consignations qui le fait fructifier pour le compte de la société; mais, en tous les cas, la société est seule chargée de répartir le fonds de retraites entre les participants, c'est-à-dire de fixer le chiffre de la pension attribué à chacun d'eux. C'est dans cette opération délicate qu'est la source des multiples erreurs qui font courir aux associations mutuelles de si grands dangers! Il faudrait, au contraire, que la société se bornât au rôle d'intermédiaire; que le capital destiné à assurer le service des retraites fût confié à une institution chargée, non seulement de le faire fructifier, mais encore d'en faire la répartition entre les participants. Stimuler ses membres à la prévoyance et recevoir leurs épargnes, tel est, à notre avis, le rôle unique qui convient aux sociétés de secours mutuels : elles n'ont point la capacité suffisante pour accomplir les difficiles opérations que comporte l'administration d'une caisse de retraites.

*
* *

A côté des sociétés de secours mutuels, dont le but premier est de distribuer à leurs sociétaires des secours en cas de maladies, de blessures et d'infirmités, où le service des retraites ne vient qu'en second lieu, nous avons vu se fonder, depuis quelques années, en nombre considérable, des associations mutuelles qui se préoccupent uniquement de distribuer à leurs membres des pensions pour la

vieillesse. Elles ont obtenu auprès du public un certain succès, qu'il est impossible d'exprimer en chiffres, puisqu'elles n'ont encore fait l'objet d'aucune statistique.

Les *sociétés de retraite* sont-elles véritablement accessibles à la population ouvrière? Nous ne le pensons pas. Ces sociétés ne font appel qu'à la mutualité : elles sont en conséquence obligées d'exiger d'assez fortes cotisations : voici, à titre d'exemple, ce que l'une d'elles, la *Prévoyance commerciale*, dont les calculs ont été approuvés par les spécialistes, demande à ses membres, et ce qu'en échange elle leur promet. Pour obtenir

A 45	ans	une pension de	122,50	francs
50	—	—	176,00	
55	—	—	260,50	
60	—	—	407,00	

il faut verser :

Depuis	20 ans,	3	francs par mois,	soit	36	francs par an.
—	25	4,25	—		51	—
—	30	6,85	—		82,20	—
—	35	10,65	—		127,80	—

Mais la plupart des sociétés de retraite doivent le succès qu'elles ont rencontré aux mirifiques promesses qu'elles ont faites et qu'elles ne pourront malheureusement pas tenir : l'imprévoyante légèreté, que nous avons signalée chez les sociétés de secours mutuels a, en effet, présidé à la confection des statuts d'un grand nombre d'associations de retraite. Il n'est pas sans intérêt d'en exposer ici un exemple frappant, qui n'est malheureusement pas unique.

La société *les Prévoyants de l'avenir* (il n'y a pas d'indiscrétion à la nommer, puisque les critiques que nous allons faire lui ont été adressées déjà par de nombreuses publications), fondée depuis moins de dix ans et comprenant plus de 100 000 membres, a fixé la cotisation à *un* franc par mois, 12 francs par an, — et décidé que la pension serait acquise après 20 ans de présence *sans condition d'âge*, et qu'elle serait également pour tous le quotient des revenus par le nombre des ayants droit.

Quel sera le chiffre de la pension? Les fondateurs de l'association estiment qu'elle sera au minimum de 240 francs. Or, pour un versement égal à celui de la cotisation des Prévoyants de l'avenir, la caisse des retraites donne un peu plus de 34 francs! De *trente-quatre* à *deux cent quarante*, il y a loin. On voit quelles déceptions se préparent.

Chose bien plus grave : le traitement est le même pour tous les sociétaires, quel que soit l'*âge* de l'admission. Le membre qui est admis à 15 ans reçoit à 35 ans la même pension qu'à 70 ans le membre qui est admis à 50 ans. La chance de vivre encore vingt ans n'est-elle pas cependant plus grande à 15 ans qu'à 50 ans? Et n'a-t-on point, à 35 ans, beaucoup plus de chances qu'à 70 ans de vivre encore de nombreuses années, c'est-à-dire de toucher longtemps des dividendes?

De même qu'ils avantagent les jeunes au détriment des vieux, — ce qui est un comble pour une institution créée en vue de la vieillesse! — les statuts de l'association favorisent les ouvriers de la première heure au préjudice des ouvriers de la dernière heure : il est facile de s'en convaincre.

La société a atteint, à son dernier exercice, le chiffre de 19 000 admissions; nous supposerons que ce chiffre n'augmente pas et qu'il n'y ait que 20 000 admissions par an.

Jusqu'à la vingtième année, il n'y aura que des recettes, et pas de dépenses. Grossis des intérêts capitalisés, les capitaux versés atteindront alors un chiffre énorme, qu'un savant mutualiste[1] estime à 37 millions. Entre qui sera partagé le revenu de ces 37 millions? entre les survivants des sociétaires de la première année : ils étaient 757; d'après les tables de mortalité, ils seront un peu plus de 600.

L'année suivante, l'effectif, ne se grossissant plus que du montant des cotisations, sera d'un peu plus de 40 millions; tandis que le nombre des ayants droit, s'augmentant des survivants des sociétaires de la seconde année, se sera doublé.

Et ainsi de suite. Si bien qu'à la vingt-sixième année, lorsque les sociétaires survivants de la septième année viendront en concours avec ceux des années antérieures, la somme à se partager n'aura pas même *doublé* — de 37 millions, le capital sera passé à 62 millions, — tandis que le nombre des partageants se sera *six fois décuplé :* de 600, ils seront devenus 36 000!

Si de semblables abus peuvent se glisser dans une institution qu'ont fondée les hommes les mieux intentionnés du monde, on comprend que les escrocs auraient beau jeu, et qu'il ne leur serait pas difficile de se faire des rentes en escomptant la prévoyance inexpérimentée d'autrui. N'est-il pas évident, dès lors, que l'intervention des pouvoirs publics s'impose? On ne résoudra point le problème de la vieillesse des travailleurs si, par imprévoyance ou par duperie, le premier venu peut gaspiller, sous prétexte de la

[1] M. Prosper de Lafitte, *Revue des institutions de prévoyance*, t. II.

faire fructifier, l'épargne du pauvre. Il faut que l'État contrôle, et, sans devenir inquisiteur, qu'il vérifie du moins l'exactitude des calculs et qu'il surveille l'emploi des fonds. Mais n'oublions pas que, pour qu'il parle avec autorité, il doit commencer par prêcher d'exemple et par appliquer la prévoyance aux institutions qu'il règlemente.

*
* *

Il nous reste à signaler un mode de prévoyance, fort original, qui utilise, pour l'organisation d'un service de retraites, les bénéfices réalisés dans les sociétés coopératives de consommation : c'est la *retraite par la coopération*[1].

On sait que la société coopérative de consommation produit généralement des *bonis*, puisqu'elle vend d'ordinaire au prix de commerce, c'est-à-dire 10 ou 15 pour 100 plus cher qu'elle n'achète. Le plus souvent, le *boni* coopératif est partagé entre les membres de la société; il rentre purement et simplement dans le budget ordinaire de chacun, et s'en va en dépenses courantes, souvent même en dépenses superflues, sans laisser aucune trace de son passage, sans apporter aucune amélioration réelle et durable de l'existence.

On s'est demandé s'il ne serait pas possible d'appliquer le *boni* coopératif à la création d'un service de retraites?

L'expérience a été faite. Une société coopérative de Lyon, *la Ruche*, capitalise depuis sa création, en 1867, une partie de ses bénéfices pour former un fonds de retraites. Les sociétaires ont droit à la pension après dix ans de présence, sous la seule condition d'avoir soixante ans d'âge; la pension se compose des intérêts du fonds de retraites répartis par égales parts entre tous les ayants droit. *La Ruche* comptait, en 1889, 52 pensionnaires qui avaient touché, au précédent exercice, une pension de 120 francs par tête.

L'idée est excellente; mais la première application qui en a été faite est très défectueuse, et les statuts de la société lyonnaise consacrent une grave inégalité. Est-il juste que, là où les efforts sont inégaux, les bénéfices soient égaux; et que la pension soit la même quand les apports ont été différents? Non, mais au régime égalitaire il faut substituer le régime beaucoup plus logique de la proportionnalité aux achats : c'est ce que fait, du reste, une société coopérative de Vienne, *la Fédération*, qui comptait, en 1889, 95 pensionnaires âgés d'au moins *soixante-huit*

[1] Cf. dans la *Revue des institutions de prévoyance* (mai et juillet 1889), les articles de M. A. Fougerousse.

ans, et ayant au moins cinq années de présence dans la société; ceux de ses pensionnaires qui avaient été les plus gros clients de la coopérative touchaient, en 1889, une pension de 160 francs environ.

Il est vivement souhaitable que le système dont nous venons de faire l'exposé soit appliqué dans toutes les sociétés coopératives : la prévoyance y est d'autant plus aisée qu'elle se fait pour ainsi dire toute seule. Mais il importe, et surtout si l'on prétend le généraliser, de le perfectionner. — *La Ruche* lyonnaise et *la Fédération* viennoise font elles-mêmes le service des pensions : c'est une erreur. — Les conditions de l'industrie condamnent souvent l'ouvrier à l'instabilité et l'obligent de se déplacer d'un centre à un autre : s'il quitte la société avant d'avoir atteint l'âge requis, le travailleur perdra-t-il les fruits de sa participation? N'oublions pas qu'en matière de prévoyance, il importe par-dessus tout de donner à l'ouvrier l'assurance que son effort aboutira à un résultat certain, fût-il minime. En outre la société peut faire des pertes; elle peut aboutir à la ruine : que deviendront, dans cette hypothèse, les droits acquis par les pensionnaires? Enfin l'imprévoyance peut trop facilement se faufiler dans les statuts, et l'erreur se glisser dans les calculs, quand ceux-ci et ceux-là ne sont pas l'œuvre de spécialistes consommés.

A notre avis, les sociétés coopératives de consommation qui veulent appliquer à la création d'un service de retraites tout ou partie de leurs bénéfices, doivent se contenter d'être des *intermédiaires* : qu'après avoir partagé suivant le mode habituel le *boni* coopératif entre tous leurs membres, elles déposent (partiellement ou intégralement) la part qui revient à chacun d'eux, à leur nom et pour leur compte, dans les bureaux d'une institution spéciale, comme la caisse nationale des retraites.

II. — Le Patron.

En étudiant le fonctionnement et le rôle des sociétés de secours mutuels, nous avons vu que la prévoyance réduite à ses seules forces était, dans la plupart des cas, impuissante à assurer au travailleur la sécurité de sa vieillesse, et qu'il appartenait à un autre élément, à la libéralité, — disons le mot : *à la charité*, — d'encourager ses tendances, de seconder ses efforts, de fortifier ses moyens et de grossir ses résultats. Il faut que le riche aide le pauvre de ses conseils et de sa fortune, et nul n'est plus naturellement désigné pour remplir ce rôle de conseil et de soutien que le

patron, — le chef de la grande famille industrielle qu'il dirige, — le patron, à qui, suivant la parole de Léon XIII, « il est prescrti de considérer l'ouvrier comme un frère et d'adoucir son sort dans la limite possible. »

A cette mission qui lui incombe, le patronage n'a point failli, et dans les nombreuses industries, il s'est fondé, par l'initiative du patron et avec son aide, des caisses de retraites, qui ont pour objet de servir à l'ouvrier, devenu invalide, une pension viagère.

*
* *

Quels sont les résultats obtenus par le patronage? Il est impossible de le déterminer avec précision : car les statistiques sont muettes et les documents d'ensemble inconnus. Mais, à défaut de résultats généraux et précis, nous pouvons du moins indiquer quelques résultats partiels et approchants.

Occupons-nous d'abord des ouvriers de la mine, « de cette armée noire, vengeresse, qui germe lentement dans les sillons, grandissant pour les récoltes des siècles futurs et dont la germination va bientôt faire éclater la terre [1] ». — Un rapport de M. Keller, ingénieur des mines, « sur les caisses de secours pour les mineurs et autres institutions de prévoyance, ayant fonctionné sur les houillères en 1882 [2] », donne, à leur sujet, d'intéressants renseignements.

Il y avait en France, en 1882 (et la situation doit être approximativement la même aujourd'hui), 111 317 ouvriers employés dans les mines de houille ou d'anthracite. Sur ce nombre, 109 237, soit 97 pour 100, participaient à des caisses de secours et de retraites. L'organisation de ces caisses était très variable; mais on pouvait cependant les ranger en trois catégories.

Dans 73 exploitations, où les caisses s'alimentent à la fois par des retenues sur le salaire et une subvention fixe des exploitants, les retenues s'élevaient, en cette année, en 1882, à 1 652 960 fr., la subvention atteignait 996 952 francs, — sommes qui, grossies de l'intérêt des fonds placés, des amendes, etc., constituaient un actif total de 2 863 441 fr.; les dépenses s'élevaient à 2 643 921 fr., pour près de 50 000 ouvriers, soit 53 francs par tête. Dans 95 exploitations, occupant un peu plus de 30 000 travailleurs, les caisses, alimentées par des retenues sur les salaires et par des subventions variables des compagnies, comportaient un actif de

[1] M. Zola, *Germinal*.
[2] *Annales des mines*. Année 1884.

1 501 126 francs, — 531 723 de subventions, 969 403 de retenues; et la dépense a atteint 1 301 060 francs, ou 42 francs par tête d'ouvriers. Enfin, dans 37 exploitations comprenant un peu moins de 30 000 travailleurs, les dépenses supportées exclusivement par les exploitants se sont élevées à 1 456 868 francs, en moyenne 50 francs par ouvrier; mais cette moyenne est assez trompeuse, car trois établissements, — le Creusot qui dépense 76 francs, Decize qui dépense 69 francs, Anzin qui dépense 49 francs, — lui donnent une élévation considérable; et, en réalité, la plupart des compagnies ne parviennent pas à consacrer à la prévoyance plus de 17 francs par tête d'ouvrier.

Hâtons-nous de dire que les chiffres que nous venons de citer ne comprennent pas seulement les frais occasionnés par le service des retraites, mais encore les dépenses causées par les maladies et les accidents. Le chiffre de la pension qui subit, suivant les lieux, de sensibles variations, était, en 1882, au maximum, de 600 francs, au minimum, de 125 francs, en moyenne, de 240 à 300 francs. Il faut ajouter que l'âge de la pension est relativement avancé, 55 ans d'ordinaire.

Ces chiffres indiquent une situation, sinon brillante, du moins assez bonne. Nous allons trouver, dans la condition des employés de chemins de fer, des résultats plus complètement satisfaisants.

Les six grandes compagnies de chemins de fer ont organisé des caisses de retraites qui, variables dans le mode de leur alimentation et dans le chiffre de leurs pensions, assurent toutes à l'employé une vieillesse heureuse.

Tantôt, comme à la Compagnie d'Orléans, l'exploitant prend à sa charge la constitution des pensions de retraites. Plus souvent, la caisse est alimentée à la fois par des retenues et des subventions dont la proportion diffère, — 3 pour 100 de retenue et 8 pour 100 d'allocation à l'Est, — 4 pour 100 de retenue et 6 pour 100 d'allocation à P.-L.-M., — 4 pour 100 de retenue et 5 pour 100 d'allocation (plus, de part et d'autre, le premier douzième de toute augmentation) à la Compagnie de l'Ouest, etc.

Quant au chiffre de la pension : à l'Est, il ne peut être inférieur à 600 francs pour un agent marié, à 500 francs pour un agent célibataire. A l'Ouest, il est fixé d'après le traitement moyen des six dernières années de services et comporte autant de soixantièmes de ce traitement que l'employé a d'années de services, plus cinq. A P-.L.-M., il se compose d'autant de fois 2 pour 100 du traitement moyen des six dernières années que l'agent a d'années de services : sa moyenne était, en 1889, de 830 francs. A la Compagnie d'Orléans, il est égal, après vingt-cinq ans de services, à la

moitié du traitement moyen de l'agent pendant les six dernières années; en 1886, la Compagnie avait versé, pour le service des pensions, près de 4 millions. A la Compagnie du Midi, sur 150 pensions liquidées dans un des derniers exercices, 4 ne dépassaient pas 400 francs, 8 s'élevaient de 4 à 500 francs, 4 atteignaient de 5 à 600 francs, toutes les autres dépassaient 600 francs.

... Pour les autres branches d'industrie, il n'est pas possible de citer aucun chiffre d'ensemble. Nous savons, du reste, qu'ils seraient loin de ressembler à ceux que nous venons d'indiquer; ils montreraient cependant, nous en avons la ferme conviction, que dans de nombreux établissements la question de la vieillesse des travailleurs a été étudiée et résolue. Le regretté député de Colmar au Reichstag, M. Charles Grad, disait naguère de l'Alsace : « Plusieurs grands établissements, *sinon tous*, ont institué des caisses de retraites en faveur de leurs ouvriers[1] »; d'une autre région industrielle, du département du Nord, un économiste distingué écrivait de même que « les patrons qui s'obstinent à ne rien faire pour améliorer la condition des ouvriers et leur assurer une vieillesse à l'abri du besoin sont presque l'exception[2] »; et nous pensons que la situation qu'ils signalaient dans l'Alsace et dans la Flandre n'est guère différente dans les autres régions de notre généreux pays.

Le patronage a fait beaucoup pour la solution du problème que nous étudions; il peut faire plus encore. L'organisation des institutions qui sont l'œuvre du patronage doit donc nous arrêter quelques instants.

*
* *

Par quelles ressources sont alimentées les institutions patronales de prévoyance?

Il n'est pas rare de les voir se composer uniquement du produit des libéralités du patron. La caisse du *Bon Marché*, qui eut pour point de départ le cadeau quasi princier d'un million qui lui fut fait par Mme Boucicaut et qui en a depuis reçu beaucoup d'autres, en est le type le plus parfait, *idéal*, si l'on veut : elle n'en est pas le seul. Elle ne manque pas de sœurs, aînées ou cadettes, moins heureuses peut-être, assurément moins bien dotées, mais qui rendent aux travailleurs d'excellents services.

J'en trouve un exemple, qui peut servir de modèle, dans le règle-

[1] Ch. Grad, *Le Patronage en Alsace et la législation allemande*. Paris, 1889.

[2] G. Michel, *Les institutions ouvrières et sociales en France*, dans *l'Economiste français*. (1889, t. II.)

ment d'une importante filature des environs de Lille que je ne suis pas autorisé à nommer :

« Considérant le mérite des ouvriers anciens dans l'établissement et voulant récompenser leur bonne conduite et leurs longs services, nous ferons à ceux qui, entrés chez nous avant l'âge de 35 ans, auront 30 années consécutives de travail et au moins 60 ans d'âge, une pension viagère de 400 *francs* par an, payable par douzièmes fin de chaque mois.

« En cas d'infirmités précoces rendant tout travail impossible, l'âge de 60 ans ne sera pas exigé. Les ouvriers qui, dans cette situation, n'auraient pas 30 années de services, mais au moins 20 années commencées avant l'âge de 35 ans, recevront la pension ci-dessus, réduite de 20 francs par chaque année en moins des 30 ans.

« Ceux qui, âgés de plus de 60 ans, jouiraient encore d'une bonne santé, auront la faculté de continuer à travailler dans l'établissement et de prendre leur retraite plus tard. Dans ce cas, la pension sera augmentée de 15 francs par chaque année de travail en sus des 30 ans.

« Le chiffre de la pension croît avec le nombre des années de services, comme l'indique le tableau suivant :

AGE DE L'ENTRÉE	RETRAITE A 60 ANS		RETRAITE A 65 ANS	
	NOMBRE D'ANNÉES DE TRAVAIL	PENSION	NOMBRE D'ANNÉES DE TRAVAIL	PENSION
A 35 ans.			30 années.	400 francs.
A 30 ans.	30 années.	400 francs.	35 années.	475 francs.
A 25 ans.	35 années.	475 francs.	40 années.	550 francs.
A 20 ans.	40 années.	550 francs.	45 années.	625 francs.
A 15 ans.	45 années.	625 francs.	50 années.	700 francs.

Une telle institution fait incontestablement grand honneur au patron qui l'a fondée et qui l'entretient; il n'est d'ailleurs pas besoin d'indiquer le grand avantage qu'elle présente, à savoir qu'elle assure la vieillesse de l'ouvrier sans rien prendre sur son salaire quotidien. Et cependant le système généreux qu'elle met en application ne nous paraît pas réaliser la perfection : car il présente certains inconvénients.

Ces inconvénients, c'est, d'abord, qu'en exerçant pour l'ouvrier la prévoyance, il ne la développe pas dans son esprit, il ne lui en

fait pas voir la nécessité. Le travailleur est naturellement porté à vivre au jour le jour, sans se soucier du lendemain, sans rien prévoir et sans rien prévenir : c'est une des causes les plus graves de la difficulté qu'on éprouve à résoudre le problème qui nous occupe. Être prévoyant pour l'ouvrier, c'est bien; amener l'ouvrier à être prévoyant, ce serait mieux encore.

N'est-il pas, d'ailleurs, plus productif d'additionner les forces du travailleur à celles du patron, de réunir aux subventions de celui-ci les économies de celui-là, de joindre à la part prise sur le capital la part prise sur le salaire?

Enfin, — et ceci pourrait à première vue sembler paradoxal, — l'action unique du patron, quelque libérale, quelque généreuse qu'elle soit, contribue moins à l'apaisement social, que l'union vers un même but du patron et de l'ouvrier. La bienfaisance ne lie pas toujours l'obligé à son bienfaiteur, au contraire; le lien de la reconnaissance est une chaîne pesante qu'on supporte difficilement, et l'ingratitude habite les palais et le chaume. Le simple rapprochement, l'étude en commun, les efforts en commun, l'administration en commun, sont plus fertiles en bons résultats.

Cette idée se fait jour peu à peu, et l'on assiste en ce moment à une curieuse évolution du patronage, que définissait naguère, en termes excellents, un éminent économiste : « Les patrons avisés, disait M. Cheysson, substituent de plus en plus à leur action apparente et directe cette protection discrète que Mentor employait vis-à-vis du jeune Télémaque prêt à se cabrer sous le frein, de manière à défendre au fond les ouvriers contre l'imprévoyance, mais presque à leur insu, et, tout en écartant d'eux les dangers, à leur laisser l'illusion d'abord et progressivement la réalité d'une liberté de plus en plus complète pour la gestion de leurs institutions de prévoyance [1]. » Et cette évolution se manifeste, d'une façon particulière, dans les institutions patronales de retraites qui deviennent des caisses alimentées et administrées à la fois par l'ouvrier et par le patron.

Mais ce n'est encore, ainsi que le remarquait M. Cheysson, que l'illusion de la liberté, qui est, le plus souvent, donnée aux ouvriers : on ne leur laisse pas encore le droit d'être imprévoyants, et on les oblige à profiter des avantages de la caisse. Leur salaire subit une retenue obligatoire, absolument légitime, puisqu'elle est une condition intervenue dans le contrat de travail, avec laquelle on a du moins la certitude que la vieillesse du travailleur sera à l'abri de la misère.

[1] Cheysson, *l'Économie sociale à l'Exposition de* 1889, dans *la Réforme sociale* du 1er juillet 1889.

Plus hardis, quelques établissements ont eu foi dans la liberté et ont favorisé la prévoyance sans l'imposer. La compagnie des mines d'Anzin en est l'exemple le plus remarquable. La base du système qu'elle pratique depuis 1887 est un acte volontaire et personnel d'épargne et de prévoyance de l'ouvrier : que l'ouvrier consente à économiser chaque jour une petite part de son salaire, et la compagnie s'engage à en doubler aussitôt l'effet par son propre concours; mais si l'ouvrier n'a point cette sagesse, s'il se refuse à songer lui-même à son avenir et aux besoins de ses vieux jours, la compagnie s'abstient d'aucun sacrifice en sa faveur.

Ce système a l'immense avantage de conduire les ouvriers à discuter l'épargne, à l'étudier et à la pratiquer en connaissance de cause, il est donc un puissant instrument d'enseignement pratique et de propagande de la prévoyance. Il est parfait... lorsqu'il réussit, comme à la compagnie d'Anzin, où 96 pour 100 des ouvriers ont, dès le principe, adhéré au règlement et consenti, de leur plein gré, à subir la retenue. Mais beaucoup doutent de son efficacité, et ils peuvent opposer, à l'exemple d'Anzin, cet autre exemple que racontait un jour M. Grad. De nombreux établissements de Mulhouse se sont, en 1851, réunis dans le but de provoquer de la part de leurs ouvriers des dépôts à la caisse des retraites de l'État. Ils s'engageaient à ajouter, au compte de tout ouvrier qui verserait 3 pour 100 de son salaire, une somme égale à 2 pour 100 de ce même salaire puisée dans une caisse commune qu'ils alimenteraient. « Rien ne fut négligé pour faire comprendre à tout le monde les avantages de l'institution. Comptes-rendus et statuts distribués dans les ateliers, conseils personnels des sociétaires, tout fut mis en œuvre pour stimuler les adhérents. Tant d'exhortations, appuyées sur les dons volontaires des patrons, auraient dû conduire à un résultat favorable. Il n'en a rien été. Dix ans après la fondation de l'association, sur plus de 7000 ouvriers occupés dans ses établissements, 16 seulement, — notez ce chiffre infime, — 16 seulement avaient consenti à faire des versements pris sur leurs salaires [1]. »

*
* *

Quel que soit, du reste, le mode auquel elles se rapportent, les institutions patronales sont de toutes les plus fécondes dans les résultats qu'elles obtiennent; la part qui appartient à la prévoyance y est d'autant mieux assurée que le salaire ne peut manquer à l'ouvrier tant qu'il reste à l'usine; et la part qui revient à la libéra-

[1] Grad, *les Institutions ouvrières de l'Alsace* (*Réforme sociale* du 16 janvier 1889).

lité y est d'autant plus forte que c'est un devoir pour le patron de secourir, avant tout autre, les travailleurs qu'il emploie. Mais il ne faut pas que l'imprévoyance, qui, nous l'avons déjà remarqué, réussit trop souvent à se faufiler dans les institutions destinées à la combattre, y développe son germe malsain.

A ce point de vue, les institutions patronales de retraites ne sont pas à l'abri de tout reproche.

Une grave critique que l'on peut faire à beaucoup d'entre elles, c'est qu'elles frappent l'assurance qu'elles donnent au travailleur d'une condition résolutoire : elles ne délivrent la pension que si, à l'âge requis pour l'obtenir, l'ouvrier n'a pas cessé de faire partie de l'établissement; elles supposent la permanence de l'engagement du salarié. Cet état de choses amène une conséquence fâcheuse. Le travailleur, qui a lu sur les murs de l'atelier le règlement qui lui assure une retraite pour ses vieux jours, ou qui a subi sur son salaire une retenue de tant pour cent avec l'espoir de la voir doubler par la subvention patronale, néglige assez justement tous les autres modes de prévoyance. Et s'il arrive que, à la suite d'une faute commise ou d'un changement dans les conditions économiques de son industrie, il se voie, après dix, quinze ou vingt ans de services, forcé de quitter l'établissement qui l'employait, — la pension qu'il avait le droit d'espérer lui échappe... et il est trop tard pour recommencer.

Le remède au mal, ce serait que l'ouvrier ne perdît pas le profit des versements partiels qu'il a faits, et que même les libéralités du patron lui fussent définitivement acquises après chaque année de services. On peut le trouver radical : mais, pour celui qui, ne voulant pas s'engager à conserver jusqu'à ses vieux jours le travailleur qu'il emploie, prétend néanmoins lui fournir, en ce qui le concerne, les moyens d'obtenir la sécurité de la vieillesse, il n'en existe pas d'autres.

Je sais bien que l'application de ce remède est particulièrement difficile dans les institutions qu'alimentent seules les libéralités du patron : ces libéralités iront-elles s'égarer sur de mauvais ouvriers, qui ne feront qu'un court passage à l'usine? L'inconvénient serait-il si grave? On peut, en tous cas, admettre à la règle que nous formulons un tempérament, et exiger, avant qu'aucun droit soit acquis, un minimum d'années de services. C'est ce que fait l'établissement du *Louvre* pour ses employés : il verse 1000 francs à la caisse nationale des retraites au nom de tout employé *qui a sept ans de service*, et 200 francs par an, après ce premier versement, jusqu'à l'âge de cinquante ans, et, quoi qu'il arrive, l'employé reste *toujours* propriétaire de son livret.

*
* *

La critique que nous venons d'exposer touche au côté moral des institutions patronales de prévoyance : on leur en fait d'autres qui sont d'ordre financier.

Trop souvent, elles sont affectées du même vice de construction que nous avons constaté chez les sociétés de secours mutuels : les calculs qui sont à leur base sont mal établis, et les promesses qu'elles font dépassent les ressources qu'elles possèdent. Ainsi la caisse des retraites de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée qui, à la fin de 1885, distribuait à plus de cinq mille pensionnaires 4 405 496 francs de pensions, possédait un actif de 75 408 600,53.
Ce chiffre semblait révéler une situation florissante;
mais un calcul exact a établi que les charges, tant
liquidées que futures, s'élevaient à 83 919 469,58,
ce qui fait apparaître un déficit de . . . . . 8 510 869,05[1].

Une situation de ce genre ne présente pas de grands inconvénients, lorsque le fondateur et le protecteur de la caisse est une puissante compagnie, qui peut accepter, et qui accepte en fait, la responsabilité des engagements contractés par l'institution. Mais que deviendraient, là où cette garantie fait défaut, les droits des pensionnaires? Si le déficit apparaissait soudain, et que nul ne se présentât pour le combler, comment serait assuré le service des retraites? Il importe donc, autant qu'on le peut, de donner aux caisses de retraites le caractère de caisses de prévoyance, c'est-à-dire de faire en sorte qu'elles possèdent toujours le capital nécessaire pour satisfaire aux engagements qu'elles ont contractés jusqu'à la mort de tous les intéressés. Sécurité absolue du résultat, telle doit être la marque première qui distingue les institutions de prévoyance.

Et c'est ce même besoin de sécurité qui réclame que la caisse patronale de retraite ait une administration séparée, un compte distinct, en dehors de l'industrie auprès de laquelle elle fonctionne. Lorsque le service des pensions est assuré par les seules libéralités du patron, il arrive ordinairement que celui-ci se réserve de distribuer lui-même les retraites lorsque les ayants droit auront atteint l'âge requis : il ne voit en aucune façon la nécessité de fonder une institution spéciale, ayant ses registres distincts et ses opérations particulières, dans laquelle il effectuerait, par des versements partiels et périodiques au nom de chacun de ses ouvriers, les libéralités qu'il a coutume de leur faire en une fois et en bloc. Il faudra

[1] Cheysson, *l'Imprévoyance dans les institutions de prévoyance.*

bien cependant que le patron éclairé en passe par là, — si, d'une part, souscrivant au vœu que nous avons déjà formulé, il estime que la pension doit être acquise à l'ouvrier, quel que soit le nombre de ses années de services, et liquidée à sa sortie de l'usine aussi bien qu'à la venue de l'invalidité, — si, d'autre part, il veut soustraire l'accomplissement de ses promesses aux éventualités fâcheuses qu'on doit toujours craindre. Quelle est, en effet, l'industrie dont la prospérité est indéfiniment assurée? De quel établissement, fût-il le plus solidement assis, fût-il le plus habilement dirigé, peut-on répondre que, dans un avenir plus ou moins lointain, l'infortune ne viendra pas le toucher de son aile meurtrière? Prenons garde, prenons bien garde de faire courir au denier du pauvre les risques qui peuvent atteindre les capitaux du riche. Patrons, qui élevez la noble prétention d'assurer la vieillesse de vos ouvriers, et qui avez la générosité de prélever sur vos bénéfices la part de ces humbles collaborateurs, allez jusqu'au bout de votre sacrifice et retirez-vous à jamais le pouvoir de reprendre, pour quelque cause que ce soit, et de compromettre cette part!

La sécurité de la retraite exige donc que l'institution patronale de prévoyance ait une existence indépendante et un patrimoine propre, elle réclame aussi que l'emploi des fonds soit fait avec prudence et circonspection. Très souvent l'argent est placé dans l'établissement même où la caisse fonctionne : et c'est le mode qui semble le plus naturel. Défions-nous cependant. Nous avons vu, il n'y a pas bien longtemps, une compagnie qui fut longtemps puissante, entraîner dans sa chute les capitaux de l'institution des retraites qu'elle avait fondée; nous avons vu les droits de l'ouvrier, réduits à l'état de créances chirographaires d'une faillite obérée, sombrer dans ce naufrage. Emu par cette catastrophe, le législateur a, il est vrai, préparé un article de loi qui crée, en faveur « des retenues opérées sur les salaires et des versements effectués par le chef de l'entreprise, au profit d'une institution de prévoyance », un privilège général sur les meubles du débiteur. Mais fût-il définitivement constitué, ce privilège serait primé par beaucoup d'autres et ne sauvegarderait qu'imparfaitement les droits du travailleur.

Peut-être serait-il préférable que les institutions patronales de prévoyance se bornassent, comme nous le souhaitons pour les associations ouvrières mutuelles, — à être des intermédiaires. Intermédiaires entre l'ouvrier et la caisse de l'État, comme le sont de nombreuses caisses patronales et comme le projet de loi dont nous venons de parler voudrait l'imposer? — Non pas : nous nous soucions médiocrement d'encourager la voracité de ce gourmand personnage qu'est l'Etat. Mais intermédiaires entre l'ouvrier et des

institutions qui seraient à créer, — des caisses centrales, par exemple, fondées par de vastes associations professionnelles, qui, recevant les dépôts des caisses particulières, les feraient fructifier comme il convient, non moins sûrement et bien plus utilement que l'Etat.

III. — Les Tiers.

Après avoir parlé de l'initiative de l'ouvrier, qui se manifeste par l'épargne, conservée en vue de la vieillesse, par les sociétés de secours mutuels, par les sociétés de retraite, par les sociétés de consommation, — de l'initiative du patron, qui se manifeste par les nombreuses institutions patronales de prévoyance, dont nous avons étudié les formes diverses, — il reste à dire quelques mots de l'initiative que peut produire l'activité des tiers, et notamment des compagnies d'assurance. Cette initiative ne s'est point encore fait sentir en France, mais elle produit, en d'autres pays, de notable srésultats.

Les compagnies anglaises d'assurances sur la vie ont entrepris sérieusement l'œuvre de l'assurance ouvrière. « Elles ont compris qu'il ne fallait pas espérer que l'ouvrier vînt à l'assurance, mais que l'assurance devait aller chercher l'ouvrier [1]. » L'une d'entre elles surtout, la *Prudential assurance Company*, a obtenu, avec ce qu'elle nomme l'*assurance industrielle*, un succès considérable. Ses premiers efforts remontent à 1854; en 1880, elle avait payé déjà près de 80 millions à ses assurés. Elle compte aujourd'hui plus de *huit millions* d'assurés, c'est-à-dire plus du cinquième de la population totale de la Grande-Bretagne. Pour arriver à ce résultat, elle a dû adopter le mécanisme de son institution aux exigences du genre de clientèle qu'elle recherche : les primes sont hebdomadaires; chaque semaine, le jour ou le lendemain de la paye, l'agent de la Compagnie se présente chez l'ouvrier et encaisse le penny ou les quelques pences qui forment le montant de sa prime [2].

Mêmes résultats prodigieux aux États-Unis où, dans le seul État de New-York, quatre compagnies exploitent l'assurance ouvrière. Au 31 décembre 1888, ces quatre compagnies, qui font des affaires dans toute l'Union, avaient en cours 2 748 501 polices assurant un capital de 1 499 810 590 : c'est le trente-huitième rapport du surintendant des assurances pour l'État de New-York qui donne

[1] Albert Gigot, *L'assurance considérée au point de vue social.* Paris, 1890.
[2] Gigot, *loc. cit.*

ces chiffres [1]. Et un journal spécial, *The Insurance Journal*, affirme qu'à la même époque les polices en cours, possédées par toutes les compagnies qui pratiquent aux États-Unis l'assurance ouvrière, s'élevaient au chiffre de 10 millions, soit au *sixième* de la population actuelle de l'Union.

Un petit pays européen, la Hollande, a vu, lui aussi, naître depuis quelques années des associations qui ont pour but de donner à l'ouvrier les moyens de mettre sa vieillesse à l'abri du besoin, et « dont les classes laborieuses retirent de grands avantages [2] ». Pour obtenir, à l'âge de 55 ans, une pension de 108 fr. 40, il peut verser une prime hebdomadaire de 15,6 centimes à partir de 12 ans, de 46,8 centimes à partir de 30 ans. — Pour obtenir la même pension à l'âge de 60 ans, une prime hebdomadaire de 10,4 centimes dès l'âge de 12 ans, ou de 27 centimes dès l'âge de 30 ans, serait suffisante. — 6,2 centimes versés depuis 12 ans, 14,5 centimes versés depuis 30 ans, donneraient droit à la même pension à l'âge de 65 ans.

On trouverait difficilement, en France, une compagnie d'assurance qui consentît à se prêter aux inconvénients et aux dangers de la perception hebdomadaire. L'ouvrier ne tente guère les compagnies; mais, réciproquement, les compagnies ne tentent guère l'ouvrier. Qu'irait demander le travailleur aux sociétés d'assurance privées? Si les avantages que présentent les associations de secours mutuels lui paraissent insuffisants, s'il ne trouve pas chez son patron l'institution que réclame son esprit prévoyant, n'a-t-il pas l'État? L'État qui garantit mieux que personne l'absolue sécurité de ses économies, l'État qui les fait fructifier à un taux non moins élevé que les compagnies, l'État qui, à l'inverse des sociétés privées, ne réclame, pour le service qu'il rend, aucune rétribution!

Maurice Vanlaer.

La suite prochainement.

[1] Cité par *le Moniteur des assurances* du 15 février 1890.
[2] Baron d'Anethan, *La situation ouvrière dans les Pays-Bas*, dans *la Réforme sociale* du 1er août 1890.

XAVIER DE MAISTRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

I

Xavier de Maistre est beaucoup moins connu que son glorieux aîné, le comte Joseph de Maistre, bien qu'il ait vécu plus longtemps, et ne soit mort qu'en 1852, précédé dans la tombe dès 1821 par l'illustre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Mais enfin il y a entre l'aîné et le cadet, à travers les ressemblances et les affinités de famille, cette différence que l'un avait du génie, et l'autre du talent seulement; que celui-ci s'est souvent élevé aux plus hautes cimes de l'éloquence, tandis que celui-là s'est contenté de quelques sentiers de traverse sur les coteaux modérés. Mais il n'en est pas moins vrai que si les ouvrages du grand apologiste de l'autorité, du grand avocat de la papauté, dureront autant que les principes éternels dont il s'est inspiré, ceux de son frère, plus modestes de but et de ton, qui ne visent qu'au succès d'une émotion douce et gaie, d'un jovial attendrissement, d'un sourire dans une larme et qui l'obtiendront toujours, ne dureront pas moins en vertu d'une admiration différente, et le plus souvent du suffrage d'autres lecteurs. Il est telle œuvre à l'aspect fragile, telle coque de noix qui arrivera plus facilement au port de la postérité que les gros navires lourdement chargés. Ce sont de frêles esquifs, de légères chaloupes, des opuscules comme *Manon Lescaut*, *Paul et Virginie*, *Atala*, *René*, qui remplissent ce port, beaucoup plus que les gros ouvrages, que les livres de haut bord. Comme l'a dit plus tard Alfred de Musset, de lui-même, c'est dans un tout petit verre que boit Xavier de Maistre, mais il boit dans son verre, c'est-à-dire qu'il a une personnalité, une originalité en littérature. Il a créé un genre d'humour tout particulier, très différent de l'humour anglais, dont Bernardin de Saint-Pierre, dans *la Chaumière indienne* et *le Café de Surate*, a fourni à notre littérature d'autres exemples et d'autres

modèles que *le Voyage autour de ma chambre* et *l'Expédition nocturne autour de ma chambre*. Mais Bernardin de Saint-Pierre lui-même, s'il a peint des tableaux plus gracieux, n'en a pas trouvé, même dans *Paul et Virginie*, qui égalent en sensibilité sobre et discrète, en intensité et en profondeur d'émotion, ce pur, cet admirable chef-d'œuvre de philosophie chrétienne, cette étude morale et psychologique, d'un relief si fouillé, d'une simplicité si dramatique : *le Lépreux de la cité d'Aoste.*

Xavier de Maistre n'est pas seulement, par *le Voyage* et *le Lépreux*, notre Sterne français. Il a écrit, pendant son long séjour en Russie, deux récits, deux études de mœurs russes : *les Prisonniers du Caucase* et *la Jeune Sibérienne*, qui font de lui un précurseur de Tolstoï et un rival de Mérimée. A tous ces titres, Xavier de Maistre est un personnage intéressant, et la petite lampe de sa gloire, intime et modeste comme son talent, durera plus que tel ambitieux et éphémère flambeau des popularités passagères, aussitôt éteint qu'allumé par ce vent clément aux humbles, impitoyable aux superbes, qui souffle les grandes lumières, épargne les petites, comme il courbe le roseau et brise le chêne.

S'il n'y a plus grand'chose de neuf à dire sur *le Voyage* et sur *le Lépreux*, sur la veine première et l'inspiration plus particulièrement française du talent de Xavier de Maistre, il y a à faire ressortir les mérites particuliers de ces récits qui font de lui un ancêtre de la littérature russe contemporaine. Quant à l'homme, il n'est pas moins digne d'estime et de sympathie que l'écrivain fut digne d'admiration. Et cet homme n'était connu qu'à demi. Sa physionomie demeurait vague, sa figure à demi voilée; aujourd'hui, il peut être tout à fait connu, sa figure reprend, sous un jour complet, tout le relief de la ressemblance et de la vie, grâce à une série de documents et de renseignements auxquels quelques découvertes heureuses, quelques précieuses communications, nous ont permis de contribuer pour une humble part; ce qui excusera et justifiera peut-être notre ambition de les présenter nous-même au public.

Quand il aura bien voulu en prendre connaissance, il reconnaîtra avec nous que la biographie de Xavier de Maistre était entièrement à faire. Il est étonnant qu'un écrivain si sagace d'observation, si subtil d'analyse, qui a si bien joué de son *moi* intérieur, s'en soit si peu occupé à l'extérieur; c'est qu'il n'était pas le moins du monde égoïste, qu'il manquait absolument d'ambition, surtout de vanité, ne se rendait pas compte de sa valeur et se croyait de bonne foi meilleur peintre qu'écrivain. Il avait, dans l'esprit et le caractère, beaucoup des ingénuités du bonhomme la Fontaine. Il avait aussi de ses distractions et de ses oublis; il ignorait jusqu'à

l'époque de sa naissance, ou l'avait si bien oubliée qu'il en donne jusqu'à trois dates différentes, sans la moindre intention de dérouter ses biographes. Il ne croyait pas à la nécessité de sa biographie, ne voulut jamais permettre qu'on la fît avec son assentiment, ne trouva pas du tout à son gré celle qu'avait esquissée Sainte-Beuve, et se fâcha même très fort, lui qui ne se fâchait de rien, d'une maladresse commise de la meilleure foi du monde et avec les plus bienveillantes intentions, par le célèbre critique. Il trouvait inutile et de mauvais goût de se draper pour la postérité et de faire un sort à sa mémoire. Il préférait *les Confidences* de son parent et ami Lamartine aux *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand. C'était sa manière polie, toute pleine de sous-entendus, d'indiquer qu'il n'aimait ni l'un ni l'autre de ces ouvrages où le *moi* domine impérieusement ou doucereusement. Il était naturellement modeste, ou, si l'on veut, insouciant. S'il s'est peint, c'est dans ses lettres, c'est-à-dire sans le savoir et sans le vouloir. C'est aussi grâce à sa correspondance que nous allons achever de le connaître, comme nous devrons à la correspondance de son frère aîné de commencer à le connaître.

Les documents nouveaux que nous allons feuilleter à l'intention du lecteur, et d'où sortira un Xavier de Maistre tout à fait neuf, sont donc, à part cet acte baptismal que nous avons pris la facile peine d'interroger et qui nous donne la date authentique de sa naissance, connue pour la première fois, des groupes de lettres.

Celles de Joseph de Maistre, d'abord, nous fournissent les éléments de la connaissance intime de la vie et du caractère de ce frère cadet, de ce filleul, de cet ami de prédilection, dont il avait deviné le talent, dont il avait publié lui-même les œuvres, *le Voyage autour de ma chambre* et *le Lépreux de la cité d'Aoste*, qui ne fussent peut-être jamais sorties sans lui du portefeuille. Joseph de Maistre nous fait donc connaître son frère de 1797 à 1805, et surtout depuis 1805, époque à laquelle ils se trouvèrent réunis à Saint-Pétersbourg, l'un, ministre du roi de Sardaigne, l'autre, officier supérieur au service de la Russie, à 1821, époque de la mort de l'illustre auteur du *Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

A ce moment, Xavier de Maistre, qui a épousé, en 1813, une demoiselle russe de haute condition et de grande fortune, qui est, depuis 1817, général-major russe en retraite, habite Saint-Pétersbourg, qu'il quittera en 1826, pour faire en Italie un séjour d'une douzaine d'années. Rentré à Saint-Pétersbourg en 1842, après avoir perdu successivement ses quatre enfants, il y vit dans la retraite jusqu'en 1852, époque de sa mort.

Jusqu'ici, nous ne savions rien sur Xavier de Maistre que ce qu'en avait dit son frère dans des lettres publiées, pour la première fois, en 1853, par le comte Rodolphe de Maistre, fils aîné de Joseph. Nous ignorions absolument tout ce qui se rapportait à son séjour en Russie et à son séjour en Italie, depuis 1820, c'est-à-dire à la dernière et à la plus grande partie de sa vie.

Nous saurons tout cela, désormais, et dans les plus curieux et les plus intimes détails, grâce aux correspondances publiées par M. Eugène Réaume, en 1876, et dont la nouveauté, par suite des événements et des circonstances qui détournaient de la litttérature l'attention publique absorbée par la politique, passa inaperçue et n'éveilla aucun écho. Dans ces correspondances, le groupe principal est celui des lettres adressées au comte de Marcellus, le secrétaire à l'ambassade de Londres, le disciple de tout temps, l'admirateur, l'ami, le confident, l'émule, le clair de lune de Chateaubriand, ou à sa charmante et spirituelle femme, digne fille du peintre distingué, directeur des Beaux-Arts sous la Restauration, le comte de Forbin, digne épouse du savant diplomate à qui la France doit la découverte et la conquête de la *Vénus* de Milo.

Xavier de Maistre avait encore été en relations épistolaires avec le colonel Hüber-Saladin, petit-fils de la châtelaine de Cour, de la rigide et aimable protestante, femme de l'ami de Voltaire et amie elle-même de Joseph de Maistre, avec le duc de Reggio, fils du maréchal Oudinot, avec son disciple et son émule Tœpffer (1838-1846), trésor demeuré inexploré par suite de scrupules excessifs des filles du célèbre conteur et artiste génevois. Enfin, il y aurait pour le biographe une abondante moisson à tirer des lettres échangées par Xavier de Maistre avec sa famille, de 1801 à 1826, et postérieurement. Mais cette correspondance, disséminée entre les mains des héritiers de la duchesse de Laval-Montmorency, fille de Joseph de Maistre, de son fils, le comte Rodolphe, de ses neveux et nièce, le colonel de Buttel et la comtesse de Faurax, née de Saint-Réal, des de Vignet de Chambéry, et d'autres membres de la famille, est demeurée inviolable aux curiosités les plus désintéressées, considérées comme importunes et indiscrètes. Une rare bonne fortune nous a mis à même de feuilleter un de ces dossiers si jalousement défendus, sans qu'il nous soit permis de dévoiler autrement la source où nous avons puisé quelques renseignements de détail, dont nous avons fait, au cours de cette étude, un usage si discret, que nous nous sommes cru interdit de le signaler d'une façon plus particulière. Il faut ménager ces susceptibilités et ces effarouchements, respectables même dans leur excès.

Enfin, bien que la correspondance de Xavier de Maistre avec sa

femme née Zagrievski, ou avec son neveu le baron de Friesenhov (le mari de sa nièce de prédilection du côté russe, Nathalie), contienne trop de détails intimes et de famille pour être publiée, il n'a pas été interdit d'y jeter un coup d'œil à une personne amie qui a pu nous faire part de ses impressions. Il en a été de même de la correspondance de Xavier de Maistre avec son patron et protecteur, l'amiral Tchitchagov, dont les *Souvenirs* ont été publiés en 1862, et dont la correspondance pourra peut-être être prochainement l'objet d'une publication intéressante.

Ces détails ne sont donnés au lecteur que pour lui fournir la preuve de la conscience laborieuse et minutieuse avec laquelle nous avons poussé une enquête dont il nous reste à lui soumettre les résultats. Après avoir, devant lui, préparé la palette, nous allons, devant lui, essayer le portrait peu facile d'un homme aussi ondoyant et divers qu'aimable et cordial.

II

Si l'on veut tracer l'esquisse de cette originale physionomie, avant la couleur et les traits de détail, c'est à Joseph de Maistre qu'il faut d'abord recourir, Joseph, le frère aîné et préféré de ce cadet de prédilection, dont la fortune ne l'avait pas séparé, et auquel l'unissaient, en dehors des liens du sang, ceux de la communauté du talent et de la diversité de l'esprit et du caractère.

Il est très vrai que, en affection comme en logique, les extrêmes se touchent et que l'harmonie naît des contrastes. Mais il est vrai aussi que souvent l'esprit peut séparer ce que le cœur a uni, et que des frères peuvent être divisés par l'inégale répartition de leur fortune littéraire, par les différences de leur portion de réputation et de gloire, à moins qu'une mutuelle générosité ne triomphe de toute jalousie et ne rétablisse la paix par l'équilibre. C'est justement ce qui devait arriver entre ces deux frères au talent et aux succès si différents, Joseph et Xavier, qui, au lieu de s'envier, ne songèrent jamais qu'à se faire valoir réciproquement : Joseph, l'aîné, le grand frère, trouvant du plaisir à faire les honneurs des œuvres artistiques et littéraires de son cadet Xavier, et celui-ci admirant son grand frère, s'inclinant devant sa supériorité, avec ce que la modestie a de plus naïf et l'affection de plus touchant.

C'est ainsi que les meilleurs matériaux pour la biographie, — encore à faire, — de Xavier de Maistre se trouvent dans la correspondance de son frère. Nous parlons, bien entendu, moins de l'histoire de la vie de cet homme modeste, sage et heureux, dont la

vie eut peu d'événements et s'écoula entre les plaisirs de l'art et les devoirs de la carrière militaire, douce, calme (car le danger fait partie des habitudes du soldat et ne le trouble jamais) et gaie comme la source à l'ombre des saules tamisant le soleil; nous parlons moins de l'histoire de sa vie que de l'histoire de son foyer, de son caractère, de son esprit, de son cœur. Cette histoire intime, cette histoire morale, la seule intéressante, elle est écrite au courant de la plume dans les observations, les révélations, les confidences, les témoignages spontanés et sincères de ce frère aîné qui exerça toujours avec une sorte de sollicitude paternelle, sur son cadet et sur son filleul, et à ce double titre, une sorte de tutelle.

Sur ce mot de filleul, nous profitons de la première occasion qui se présente de donner la date exacte de la naissance de Xavier de Maistre, qu'il n'avait bien sue, ou qu'il avait bien oubliée, car dans sa correspondance, il se dit tour à tour né le 8 octobre 1760 et en 1763. Ses biographes, Sainte-Beuve, Eugène Réaume et autres, laissés dans l'incertitude par des témoignages contradictoires, ne concluaient que par voie de conjecture à la date d'octobre 1760.

Nous devons à une communication obligeante de M. Vernier, l'érudit archiviste du département de la Savoie, le plaisir de pouvoir trancher définitivement la question par l'extrait suivant des registres baptismaux de la paroisse de Saint-Léger, à Chambéry. Il en résulte que la date exacte de la naissance de Xavier de Maistre est le 8 novembre 1763[1].

Un jour de la fin de l'année 1799, on s'entretenait, au palais de Turin, des derniers événements et des fautes de la monarchie sarde, qui avaient sans cesse contrarié l'effet des bonnes dispositions et de l'intervention de la Russie. Le maréchal Souvarov présidait à la conversation et, sûr de l'approbation de son auditoire, ne ménageait ni les indécisions et les scrupules de Charles-Emmanuel IV, ni les duplicités de la politique autrichienne, qui avait empêché le

[1] « Le huict (novembre 1763) est né et le neuvième a été baptisé François-Xavier-Joseph-Marie, fils du seigneur François-Xavier Maistre, avocat général, et de demoiselle Christine de Motz, mariés : parrain seigneur Joseph Maistre; marraine demoiselle Marie Maistre. Signé : C. Burdin, vic. » (Registre VI.)

Hâtons-nous de faire remarquer, pour prévenir certaines susceptibilités, que la particule, qui n'est point d'ailleurs un signe de noblesse, n'était pas d'usage en Savoie, pas plus qu'en Piémont, au dix-septième siècle; que son absence aux registres paroissiaux n'empêchait point les Maistre d'être fort bons gentilshommes, quoique de peu ancienne noblesse, de robe et non d'épée; que Joseph et Xavier, dans leur correspondance, n'emploient, en parlant d'eux ou de leur famille, que le nom patronymique Maistre, et qu'ils ne se titrèrent ou du moins ne prirent leur titre qu'en Russie.

roi, son allié, de rentrer dans sa capitale reconquise, et l'avait arrêté à Florence par un *veto* équivoque.

— Tout a mal tourné, disait le maréchal avec dépit, parce que le roi s'est laissé souffler par les Autrichiens comme un acteur sur les planches.

— Et comme un jeton au jeu de dames, ajouta, au milieu des rires, un jeune capitaine d'origine savoisienne, attaché à l'état-major du maréchal.

Ce capitaine s'appelait Xavier de Maistre, et cette saillie plaisante et étourdie donne bien l'idée de son esprit et de son caractère [1].

Xavier de Maistre, de dix ans plus jeune que Joseph, avait suivi la carrière militaire, pendant que son frère, selon l'usage traditionnel des aînés dans les familles de noblesse savoisienne, embrassait la carrière parlementaire et sénatoriale.

Officier ardent et chatouilleux, plus friand de la lame que de la plume, Xavier n'avait signalé sa jeunesse un peu frivole, amie de la nouveauté et du plaisir, que par une tentative d'ascension en montgolfière, dont il a écrit la piquante relation (1784), et par un duel, pour un motif assez futile, qui lui valut quarante-deux jours d'arrêts à Alexandrie, où il était en garnison.

Or que faire aux arrêts, à moins que l'on n'y songe? Notre jeune officier songea donc, et il écrivit, pour sa distraction et pour le plaisir du public lettré auquel il était bien loin de penser encore, cet humoristique *Voyage autour de ma chambre*, qui vivra plus longtemps que bien des ouvrages plus longs et plus solennels.

En 1794, il alla visiter son frère à Lausanne et lui fit confidence de ce premier essai, qui fut fort goûté par un censeur qu'il redoutait plus sévère. Son frère ajouta même à ses éloges la charmante surprise de faire imprimer l'opuscule à Turin, avec une préface de lui, où il présentait, sans le nommer l'auteur, au public. Xavier, encouragé, se mit à écrire l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*. Bien que non indigne du premier, ce second ouvrage fut moins bien accueilli par le censeur fraternel, quand Xavier lui en soumit le plan et les premières pages. « Il m'écrivit, a-t-il dit, que je détruirais tout le prix que pouvait avoir cette bluette en la continuant ; il parla d'un proverbe espagnol qui dit que les secondes parties sont mauvaises, et il me conseilla de chercher quelque autre sujet ; je n'y pensai plus. »

Il n'y repensa que plus tard ; il acheva son ouvrage à Saint-Pétersbourg ; et ce second témoignage d'un talent mûri par l'expé-

[1] *Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre*, publiés par Albert Blanc, 1858, p. 55.

rience conquit sans trop de peine les bonnes grâces de celui qui les lui avait d'abord refusées.

Xavier demeura au service de son roi et y fit brillamment ses preuves de courage et de dévouement jusqu'à ce que la chute de son souverain, qui n'avait plus ni royaume ni armée, le déliât de son serment et l'obligeât de chercher fortune à son épée. Il le fit de la façon la plus conforme à une fidélité au-dessus des événements, en entrant, avec l'agrément du roi, au service de la Russie, son alliée et sa protectrice, et en faisant sous les ordres et dans l'état-major de Souvarov, la campagne d'Italie. Lorsque les revers succédèrent aux succès et que le vainqueur de Turin fut devenu le vaincu de Zurich, Xavier, qui avait voué au maréchal, en échange de sa paternelle bienveillance, un dévouement filial, voulut partager la disgrâce de celui dont il avait partagé la faveur, et l'accompagna dans son exil de Moscou. Il le soigna malade et lui ferma les yeux. Puis il se trouva, simple capitaine dans l'armée russe où il était entré à ce titre le 5 janvier 1800, sans grandes chances d'avenir et sans autres ressources que son talent de peintre, beaucoup plus utile et beaucoup plus connu alors que son talent d'écrivain. Il obtint de la bienveillance du prince Dolgorovsky, ministre de la guerre, sa démission avec le grade de major (22 janvier 1802); et ouvrant bravement un atelier, il fit des portraits et des tableaux pour vivre et n'en vécut pas trop mal, puisqu'il put ainsi non seulement suffire à ses besoins, mais encore subvenir de loin à ceux de sa sœur préférée et malheureuse.

En 1803, lorsque le comte Joseph de Maistre arriva à Saint-Pétersbourg, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, l'affection de Xavier s'alarma du contraste, blessant pour certains yeux, de sa situation précaire avec le grand état, au moins en apparence, de son frère, et redouta de lui causer par là de la gêne ou des embarras. De son côté, son frère, trouvant dans ses fonctions et le crédit qui ne tarda pas à en être la suite des occasions de réparer envers Xavier les torts de la fortune et de le replacer dans une situation plus conforme à son nom, à ses goûts, à ses relations sociales que celle d'officier démissionnaire et de peintre en tous genres, s'empressa de saisir la première, qui ne tarda pas trop à se présenter.

Joseph de Maistre profita de l'amitié de l'amiral Tchitchagov, ministre de la marine, dont il avait conquis les bonnes grâces, pour en étendre les bénéfices à son frère, sans rencontrer d'obstacles, au contraire, dans l'empereur Alexandre, qui lui témoignait aussi une bienveillance particulière, et lui en donna, dans cette circonstance, un témoignage éclatant qui ne devait pas être le der-

nier. Il réparait ainsi, sans le savoir, comme il devait le faire pendant quinze ans, les torts ingrats de la cour de Turin envers des serviteurs qui avaient sacrifié leur fortune à leur fidélité, dont le talent honorait leur patrie, mais qui ne furent jamais bon courtisans et n'eurent jamais l'heur de plaire aux ministres et aux chambellans piémontais.

C'est ainsi que Joseph avait en vain sollicité pour son frère, malgré ses services, la croix des Saints Maurice et Lazare, qu'il dut attendre longtemps pour lui l'investiture de ce titre de comte dont Xavier ne se souciait pas plus que lui, mais qui était nécessaire à son état en cour et à son avenir dans l'armée, dans un pays hiérarchisé à outrance, où on n'était rien sans titre. C'est ainsi qu'il dut relever vertement, dans les termes que nous allons citer, l'offense gratuite faite à son frère, — en son absence, ne manque-t-il pas de remarquer, — par la mauvaise humeur et l'ignorance du comte de Challembert, un ministre dont lui-même avait peu à se louer.

Feu S. A. R. Mgr le duc de Montferrat dit un jour à mon frère Xavier, qu'il honorait de son estime : « Je vais demander à mon frère la croix de Saint Maurice pour vous. » C'était après je ne sais quelle échauffourée militaire. Mon frère répondit : « Monseigneur, cette grâce fera des jaloux; je n'ai pas fait assez, permettez-moi de mériter davantage. » En cela, il fit mal, car ces actes de modestie sont oubliés, et l'impudence vient ensuite, qui arrache souvent ce que la justice avait offert au mérite; mais, enfin, mon frère fit ainsi. Nos malheurs l'ayant porté en Russie, la chose changeait de face; cette distinction pouvait lui être utile; quelqu'un demanda la croix pour lui. Devinez quelle fut la réponse de M. de Challembert : « *Le chevalier de Maistre*, dit-il, *c'est un déserteur.* » Et non content de ce premier mouvement, qui était déjà fort beau, lorsque la personne lui dit : « Comment, déserteur! un homme qui est parti après l'expulsion du roi pour ne servir ni avec les Français qui nous opprimaient, ni avec les Autrichiens qui nous trahissaient, qui est parti avec le congé du roi, à la suite du souverain, avec son uniforme, son grade, ses appointements, etc. » Challembert répliqua : « *Moi, je ne sais rien de tout cela.* » Supposons qu'il m'eût tenu quelque propos de ce genre, le roi aurait pu congédier le même jour deux fidèles sujets de son service [1].

Le 14 février 1805, Joseph de Maistre donnait à son frère Nicolas la bonne nouvelle de la rentrée de leur frère Xavier au service de la Russie.

[1] *Mémoires et Correspondances diplomatiques,* publiées par Albert Blanc, p. 67.

Xavier rentre au service de la manière la plus agréable pour lui et pour nous; cette dissonnance qui nous choquait l'oreille n'existe plus et nous voilà à l'unisson. On vient d'organiser ici le département de l'Amirauté. Il y a une partie militaire et une partie scientifique; de celle-ci dépendent une bibliothèque, un musée, un cabinet de physique, etc., et notre frère a été fait directeur de cet établissement, avec 2000 roubles de traitement. C'est ici la paye d'un général-major. Il était libre de passer dans l'ordre civil avec le rang de lieutenant-colonel; mais il est soldat, il veut toujours l'être; je crois qu'il a raison, d'autant plus qu'il conserve son ancienneté, comme s'il ne s'était jamais retiré du service. Te parler de ma reconnaissance envers Sa Majesté Impériale, serait, je crois, quelque chose de fort inutile. Il y a longtemps que je n'ai pas eu un aussi grand plaisir [1].

Le 16 mars 1805, Joseph pressait son frère de partir de Moscou, et de quel ton allègre et cordial!

Comte Xavier Xavieriewitch, il faut partir!... Suivant les apparences, avant que tu aies pu monter dans ton traîneau, l'ukase sera signé. Partez, mon enfant, partez! Voici cependant un point sur lequel tu dois me répondre *sonica* sans perdre un instant : c'est sur le choix du civil ou du militaire. L'empereur te donne le choix de major, comme tu es, ou de conseiller de cour, équivalent du lieutenant-colonel dans le civil. Moi, je penche pour le civil, à cause de l'ennui de l'uniforme que tu ne pourras quitter que pour dormir. Dans le civil, au contraire, tu auras un bel uniforme pour la parure, et la liberté de t'habiller, du reste, comme il te plaira; mais, à cet égard, je ne voudrais rien prendre sur moi... Ayant eu l'occasion de parler du logement, je n'ai pas trouvé la moindre difficulté. En attendant, les deux cabinets et le salon sont à toi. On a d'ailleurs de très grands projets sur ta personne pour l'avenir. Oh! quelle joie! Adieu. — Il me semble qu'il serait à propos d'écrire à M. de Tchitchagov, pour le remercier de ce qu'il te fait voyager dans une autre chambre [2].

En donnant avis officiel à son ministre, le chevalier de Rossi, de la nomination de son frère, le comte de Maistre, après avoir annoncé « que ses amis, auxquels il s'en rapportait, penchaient pour le civil, mais que son frère s'était déterminé pour le militaire », ajoutait :

[1] *Correspondance*, dernière édition. Lyon, Vitte et Perussel, éditeurs, t. I, p. 332.

[2] *Correspondance*, t. I, p. 368.

Il est titré, dans l'ukase, *comte Xavier de Maistre, directeur du musée et de la bibliothèque de l'Amirauté.* Cette forme ne s'accorde pas avec nos usages; mais, ici, on ne connaît ni le titre de *chevalier*, pour les cadets, ni aucun autre quelconque, excepté les titres proprement dits, et celui du père est commun à tous les enfants des deux sexes... Je n'ai pas besoin de vous dire si je suis ravi de ce bonheur, que je dois uniquement au ministre de la marine, le vice-amiral Tchitchagov, homme très singulier dans ce pays, fort au-dessus du caractère russe, considéré en général, et chez qui j'ai eu l'avantage de trouver, non pas seulement l'hospitalité qui se trouve ici partout, mais l'attachement qui ne se trouve nulle part [1].

En juin 1806, le comte a le plaisir d'annoncer les succès de son frère, et de constater qu'il s'est montré non seulement égal, mais supérieur à sa fortune.

Mon frère est allé à Cronstadt recevoir et expédier une bibliothèque achetée à Copenhague pour 28 000 roubles et destinée à l'Amirauté. C'est celle du fameux comte de Bernstorf. Mon frère est maintenant membre du collège de l'Amirauté. Il siège et signe avec les autres. Cet état, avec le grade qu'il a et la manière dont il est reçu par le ministre, sont, pour les yeux russes, un phénomène semblable à celui d'une comète qui passerait à une demi-lieue de la terre [2].

Xavier de Maistre vécut tranquillement, se laissa vivre plutôt, suivant son habitude, au gré du temps, faisant bonne figure dans ses fonctions, bonne figure dans les relations mondaines ou de cour. Le regret de la patrie et de la famille absentes mettait seul sur son enjouement, comme sur celui de son aîné, une ombre de mélancolie [3]. Il se délassait de ses devoirs et se consolait de ses regrets en cultivant les arts. Joseph de Maistre disait à sa fille Adèle dans sa lettre du 23 décembre 1807 :

Ce n'est pas dans ce petit champ que se déploie le talent de ton oncle, il faut voir ses grands paysages à l'huile. Tu penses bien, ma chère Adèle, que je voudrais fort t'envoyer le portrait de ton vieux papa, fait de cette main habile; mais, jusqu'à présent, il n'y a pas eu moyen. Ce n'est pas qu'il ne dise souvent : *A propos, il faut que je fasse ton portrait.* Mais bientôt une idée vient à la traverse, et les jours passent ainsi. C'est un excellent homme qu'il faut prendre comme il est. Chez lui, tout dépend de l'inspiration; un jour, peut-

[1] *Correspondance,* t. I, p. 376.
[2] *Ibid.,* t. II, p. 127.
[3] *Ibid.,* p. 213.

être, il m'enverra réveiller pour faire ce portrait. Si tu lui avais écrit une fois : *Allons donc, mon oncle, envoyez-nous cette image*, nul doute qu'il n'eût commencé sur-le-champ. En attendant, ma très chère, je t'envoie un autre portrait fait à la plume, et que je n'ai pas eu le front de copier; je t'envoie l'original, il est mieux dans tes mains que dans les miennes; car tu le croiras ressemblant, ce que je ne crois pas du tout.

Il s'agissait d'une ode adressée par Xavier de Maistre à son frère, qui ajoutait :

Ton oncle le commença en 1798, et il l'a heureusement achevé l'année dernière. Voilà l'homme. Huit ans pour une ode, c'est honnête. De Moscou, où il était alors, il m'en envoya une première édition, dont le commencement était en contradiction avec la fin, en me disant : *Tu sais que je ne fais pas ce que je veux*; *d'ailleurs, ce n'est qu'une inconséquence de plus*. Cependant, arrivé ici, il remet la pièce sur le chantier et, moyennant la date primitive de 1798, tout va à merveille. Il se moque de lui-même, sur ses lubies, de la meilleure grâce du monde [1]...

Enfin, en janvier 1808, au moment où Joseph de Maistre y comptait le moins, son frère, à brûle-pourpoint, remettait son projet à exécution. Il écrivait, le 10, à sa fille Adèle, pour lui faire part de cette bonne nouvelle.

Mon cher cœur, je te disais que je n'avais pas la moindre espérance de t'envoyer mon portrait, qui ne se faisait jamais que *demain*. Le même jour, j'allai chez Xavier. Tout à coup, il me dit à propos de toute autre chose : « *A propos*, il faut que je fasse ton portrait; voyons si j'ai des ivoires. Non, rien ne me contente; il faut que je le peigne sur cette palette qui est forte; je vais la laver. — Fort bien, allons vite. — *A propos*, j'ai déjà parlé au graveur. Tu as beaucoup d'amis; cette gravure est nécessaire. » Et voilà, ma chère, comment tu auras dans peu de temps ma chienne de figure, tu auras peine à me reconnaître, tant j'ai vieilli. *Je ne suis pas gris comme un âne*, comme disait notre ami Costa; mais *blanc comme un cygne*, cela est plus élégant et plus triste [2].

Joseph de Maistre, avons-nous dit, et on le sent déjà, avait une prédilection et comme un faible marqué pour ce frère cadet dans lequel il retrouvait comme dans un fils ses qualités d'esprit

[1] *Correspondance*, t. II, p. 543-544.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 11.

abaissées, adoucies, tempérées par la gaieté et la grâce de la vallée ensoleillée au-dessous du mont sourcilleux. Il était heureux de ses succès, et il y aidait de son mieux avec une sollicitude paternelle plus encore que fraternelle. Xavier, d'ailleurs, était de ces protégés qui ne donnent pas d'embarras à leurs patrons, et se faufilent très bien eux-mêmes aux meilleures places en tapinois et sans en avoir l'air. Cette indifférence à tout, même à lui, plus apparente que réelle, qui cachait sous le nonchaloir un fin et aimable égoïsme, n'empêchait point Xavier de faire son chemin, et elle le servait aussi bien que l'habileté, parce qu'on ne se méfie point du jeu des insouciants, et que leur manège sourd échappe à l'envie et à la rivalité. Xavier s'était plié facilement, avec la souplesse italienne, à ces félinités du caractère russe, qui, comme le chat de Rivarol, se caresse à vous autant qu'il vous caresse, et qui fait aussi sentir la griffe sous le velours. Son humour délicat, sa finesse savoyarde, son œil mi-clos de spirituelle bonhomie, pourtant toujours vigilant et alerte à l'occasion, lui avaient mieux réussi que cette rudesse allobroge, aux ombrageux scrupules de sincérité et de probité, dont Joseph de Maistre se reprochait plaisamment le tort. Joseph n'était habile que pour son frère, l'étourdi, l'insouciant, pour lequel il intriguait, finassait, ce dont il eût été incapable dans son intérêt personnel. Il convient de souligner à l'honneur de tous deux quelques traits caractéristiques de ces relations si intimes, de cette amitié fraternelle, qui mérite d'être ajoutée aux rares exemples qu'en offre notre littérature, où l'on ne cite guère que l'union des deux frères Pierre et Thomas Corneille, des deux La Curne de Sainte-Palaye, des deux Musset, des deux Goncourt.

Xavier de Maistre, devenu le collaborateur préféré et favori de l'amiral Tchitchagov, ce personnage original et fantasque, si bien fait pour goûter son esprit et pour en être lui-même apprécié, avait été heureux, dans sa chance si bien servie par son savoir-faire, au point de ne rien perdre, de gagner même à la demi-disgrâce et au départ de son protecteur dont le suppléant, le marquis de Traversay, émigré français, le fit colonel. C'était avancer à grands pas depuis le 4 avril 1805 où il avait été nommé, avec le grade de major, membre honoraire du département de l'Amirauté, puis directeur du musée et de la bibliothèque de ce département. Lieutenant-colonel le 12 janvier 1807, Xavier de Maistre était promu colonel le 26 août 1809.

Ce rapide avancement ne fut pas sans émoustiller les jalousies du groupe d'officiers piémontais au service de la Russie, et il faut entendre de quel ton Joseph prend la défense de son frère, justifie sa faveur et rabroue les ingrats murmures de la cabale. Nous avons

déjà cité, ici même, dans notre *Etude sur Joseph de Maistre*, cette philippique fraternelle. Nous nous bornerons donc à en rappeler la caractéristique péroraison.

Qu'il me soit permis d'ajouter que lorsqu'on s'est vu réduit à l'extrémité de peindre pour vivre, sans perdre sa place dans la plus haute société, lorsqu'on est tout à la fois militaire, physicien, chimiste, écrivain brillant, dessinateur de premier ordre, etc..., on peut bien obtenir quelque chose. Celui qui envoie des chansons aux dames et des mémoires à l'Académie des sciences sortira nécessairement des rangs. Enfin le cap des tempêtes est doublé et nous sommes plantés dans ce pays assez bien pour qu'il ne soit pas du tout sûr de nous attaquer sans raison [1].

On sait que le comte avait, au besoin, l'humeur chatouilleuse, et il est amusant de le voir, à propos de son frère, poser en clabaud, à la cavalière, d'un air de défi, son chapeau d'ambassadeur.

La polémique apologétique continue dans la lettre du 3-15 novembre 1809, également adressée au chevalier de Rossi, son ministre, et sur ce ton d'énergie et de chaleur qu'on n'apporte que dans la défense des causes qui tiennent au cœur de l'avocat. Elle contient, à propos du double grief des mécontents sur le grade de colonel reçu et le titre de comte pris par Xavier de Maistre, des détails qui dépassent fort, en intérêt biographique, les questions de hiérarchie ou d'étiquette à l'occasion desquels ils nous sont fournis. Nous les transcrivons à ce titre.

Au moment où mon frère arriva ici, plusieurs personnes et des sujets même de Sa Majesté l'avertirent de prendre garde à la manière dont s'annoncerait son nom, qu'il n'y avait ici aucun titre de noblesse pour les cadets, vu que les titres sont communs à tous les membres d'une famille de l'un et de l'autre sexe, et que s'il n'était pas comte, il ne serait qu'un *gospodin* (un *monsû* de Piémont). Mon frère avait, comme on dit, *la tête dans un sac*, en arrivant dans un pays si différent du sien ; il est, d'ailleurs, *poco curante* au suprême degré. Écrivons, dit-il, comme vous voudrez, et il n'y pensa plus par la raison que vous allez voir.

Cette raison est tout à l'honneur de Xavier de Maistre et de ce dévouement fraternel dont il donna alors un exemple que son frère lui rend bien à son tour par cet éloquent témoignage.

[1] *Correspondance*, t. III, p. 335-336.

Tous les officiers qui avaient voyagé avec mon frère lui avaient conseillé de profiter du grand talent qu'il avait reçu de la nature et d'imiter tant de Français qui avaient pris ce parti ou d'autres analogues. Il leur répondait en riant : « Je veux voir auparavant si je suis officier ou peintre. » Arrivé ici, il vit que prétendre vivre à Saint-Pétersbourg avec le grade de capitaine et l'appointement de capitaine, c'est absolument vouloir danser une valse avec un poids de 1000 livres sur la tête. A cette époque, il apprit que la cadette de mes sœurs, que nous aimons tous, mais qu'il aime particulièrement, était demeurée sur le grand chemin avec son mari et cinq enfants, sans avoir pu arracher à la révolution un journal de terre. Ce motif le décida plus que tous les autres ; il était d'ailleurs loin de sa patrie ; sans ressources d'aucune espèce, il n'embarrassait personne, puisqu'il n'avait aucun parent ici. Les circonstances et l'exemple justifiaient assez sa conduite. Il prit philosophiquement son parti, il demanda sa démission, vint à Moscou et se déclara artiste forcé; en un clin d'œil, il fut riche et prit sa part de la manière la plus noble dans le devoir sacré que nous nous sommes imposé à l'égard de ma sœur.

Lorsque, en 1803, Xavier de Maistre, après deux ans de séjour en Russie, apprit la prochaine arrivée de son frère aîné à Saint-Pétersbourg, il en fut à la fois satisfait par affection et mécontent par dévouement. Son frère partageait cet élan et ces scrupules contradictoires. Les deux frères redoutaient, comme nous l'avons dit, de se gêner, de se nuire même mutuellement par le contraste de leurs situations. Joseph explique ces délicatesses avec sa mordante franchise habituelle.

Tout allait bien, Monsieur le chevalier; mais lorsque j'appris, à Cagliari, la résolution de mon frère, il apprenait, à Moscou, que j'étais ministre à Saint-Pétersbourg. On imaginerait difficilement quelque chose de plus bizarre : notre crainte commune était de nous gêner mutuellement. Pour comble d'agrément, Sa Majesté me présente d'une main timide, qui voulait dire : « *Je vous fais mes excuses de vous présenter cet homme*. Je débute dans un galetas, sans équipage et sans meubles. » Les uns disent : *Est-il ministre*? Et les autres : *Est-il roi ?* Jamais un homme délicat, jamais un sujet fidèle ne s'est trouvé dans une position plus difficile. Nous avons su nous en tirer, Monsieur le chevalier. Certes, on n'a pas le droit de nous jalouser; car les moyens que nous avons employés sont bien exclusivement à nous.

Nous continuons à extraire cette lettre admirable, d'une importance capitale et décisive pour la connaissance des intimités du

caractère et de la vie de Joseph de Maistre, qui, dans un superbe mouvement de tristesse et de fierté, déchire tous les voiles, étalant sans merci, aux yeux confus du ministre, le reproche et la leçon des blessures secrètes de sa fidélité.

M. l'amiral Tchitchagov, qui avait au moins le mérite d'aimer et de rechercher les hommes marquants, m'offrit de placer mon frère sans le connaître; car il était retourné à Moscou, après avoir passé quelque temps avec moi (j'ajoute sans que je le lui eusse demandé, car jamais cette idée ne me serait venue dans l'esprit). Il lui donna deux emplois pour pouvoir doubler ses appointements; bientôt il en fabriqua un troisième dans la pleine puissance d'un ministre russe, en lui disant : *C'est pour votre voiture*. Mais c'est ma sœur qui en a retiré tout l'avantage, et si vous étiez dans ce pays, Monsieur le chevalier, vous sauriez ce que vaut cet héroïsme.

Vous observerez, Monsieur, que mon frère ne s'était donné aucun titre dans le monde, et qu'il ne l'avait nullement réclamé en rentrant au service, mais on trouva cette note parfaitement oubliée et ensevelie pendant dix ans. Tout de suite, et sans la moindre discussion, mon frère se trouva titré de *comte*, et vous ajouterez qu'il aurait jeté 2000 roubles dans la rivière pour qu'il n'en fût plus question après mon arrivée dans ce pays.

J'aurais vu, je vous l'avoue, avec beaucoup de plaisir, que Sa Majesté eût daigné s'occuper de mon frère : j'ajoute avec la même franchise que la bonne et saine politique devrait peut-être s'interposer dans ces sortes d'embarras, où de bons et fidèles sujets se trouvent jetés malgré eux sans aucune faute d'imprudence ou d'ambition, mais si j'avais fait un essai dans ce genre, qu'aurais-je obtenu? Une mortification. Jamais, Monsieur le chevalier, nous n'obtiendrons rien de Sa Majesté. Un des hommes de notre pays, le plus fait pour savoir tous les secrets, dit un jour, dans un moment de confiance : *Nous avons marqué cette famille : jamais elle n'avancera*. Il avait, à peu près alors, l'âge que j'ai aujourd'hui, mais j'étais jeune; le beau vase où il avait déposé le secret pencha vers moi, et le secret en sortit, comme il est tout simple. J'ai toujours eu cette révélation devant les yeux, et j'obtiendrais peut-être un sourire de bienveillance de la part de Sa Majesté si je vous expliquais ici la manière dont nous avions pris cet oracle dans ma famille, et le plan de conduite que nous avions adopté, mais il ne s'agit point de cela. Il me suffit de vous expliquer pourquoi Sa Majesté n'a jamais entendu parler de mon frère et comment il porte ici un titre qu'il n'aurait pas chez le roi. Au fond, Monsieur le chevalier, lorsque le roi de France donnait jadis un titre à l'un de ses sujets en lui adressant la parole, il était de maxime que

personne ne lui disputait plus ce titre; il serait singulier que l'empereur de Russie n'eût pas le droit d'appliquer, à un étranger qui le sert et qui n'a plus de patrie, le droit public de son propre empire; mais je ne veux pas me servir de cet avantage : la chose s'est passée comme je viens de vous la raconter.

Cette question de fait et de droit vidée, Joseph de Maistre prend ses précautions, mais avec quelle dignité, quelle fierté, contre les interprétations malveillantes qui pourraient être données à la conduite de son frère et à la sienne en cette affaire.

Les sottises vont loin quand elles prennent des ailes de papier. Qui sait ce qui peut vous en revenir? On peut (car tout est possible) nous prêter le projet de séparer nos intérêts de ceux de Sa Majesté et de nous procurer des distinctions indépendantes de sa volonté; aujourd'hui nous le pourrions sans crime; mais jamais nous n'y avons pensé. Nous avons prouvé de mille manières et aux dépens de ce que nous avons de plus cher que nous le préférons à tout, que nous aimons mieux, dans le naufrage universel, flotter à ses côtés sur un bris de navire que dormir sur l'édredon dans un vaisseau de cent pièces cinglant promptement, toutes voiles dehors. Tout a été inutile; moi-même, je n'ai, si vous l'observez bien, rien obtenu jamais de Sa Majesté. Je tiens d'elle extérieurement deux marques insignes de sa bonté et de sa confiance : mon titre d'envoyé extraordinaire et mon ordre, mais vous savez à qui je dois l'un et l'autre. Toutes les fois que je me montrerai seul, que personne ne parlera pour moi et que les circonstances n'exigeront rien de Sa Majesté, je serai sûr de n'en rien obtenir. Mon frère, de son côté, a été insulté (absent, comme vous sentez bien), à côté du roi et chez le roi, d'une manière horrible. Je l'ai fait savoir. Sa Majesté n'a pas donné le plus léger signe d'y avoir fait attention. Jugez, Monsieur le chevalier, comment j'aurais été reçu si j'avais fait la moindre demande pour lui : que dire à tout cela? Ce que nous avons toujours dit : *Vive le Roi!* Nous ne cesserons pas un instant de l'aimer, de l'exalter, de le servir quand nous le pourrons; mais personne ne doit s'étonner de nous voir par force tomber dans les bras de la compassion étrangère, et jouir sans effort, comme sans impertinence, des avantages d'une bienveillance qui nous a accompagnés dans tous les pays du monde, un seul excepté [1].

Ces ennuis ne contribuèrent, sans doute, pas pour peu à la résolution prise par Xavier de Maistre de s'arracher aux délices de

[1] *Correspondance*, t. III, p. 355-360. Au chevalier de Rossi, 3-15 novembre 1809.

la vie d'officier de cabinet et de bibliothèque, et de montrer, une fois de plus, à ceux qui l'ignoraient, — ses compagnons des guerres d'Italie n'en doutaient pas, — qu'il n'était pas seulement un homme d'esprit, mais un homme de cœur, qu'il ne possédait pas seulement une brillante plume, un habile pinceau, mais une vaillante épée. Il ne l'avait tirée, en Russie, qu'à la parade. Il voulut la tirer au feu. Son frère annonçait cette détermination à l'amiral Tchitchagov, alors à Paris, par suite d'une disgrâce dissimulée sous le nom de congé.

Au moment où vous lirez cette lettre, mon frère aura traversé le Caucase et sera sur les frontières de la Perse. Vous allez dire d'abord : Est-il possible? Mais en y réfléchissant, vous trouverez que rien n'est plus raisonnable. Mon frère était demeuré militaire, mais il occupait un emploi civil : c'était une existence ambiguë, et pour ainsi dire *bâtarde*, dont l'assaisonnement qui la rendait douce a disparu avec votre personne. Il avait perdu le logement, ce qui est un grand article dans votre dévorante capitale, et il ne lui restait plus guère d'espérance pour un avancement militaire. Certainement, nous n'avons, lui et moi, qu'à nous louer des procédés de M. le marquis de Traversay... Mais vous êtes parti, ce n'est plus cela.

En vertu d'une nouvelle grâce de *mon* bon empereur, mon frère a passé comme colonel dans l'état-major général à la suite de Sa Majesté Impériale. Nous avions d'abord pensé à la Moldavie... mais il nous a paru, en conseil de famille, que la paix était au moins probable, et que, par conséquent, un étranger, qui ne cherche que des coups et de la réputation, ne doit pas se présenter dans une armée à la fin de la campagne, au risque de n'entendre plus que le bruit des plumes criaillant sur le papier... En Géorgie, c'est une autre affaire. Le théâtre est éloigné, la guerre qu'on y fait n'a ni commencement ni fin. On arrive et on part quand on veut. Ce qui a achevé de nous déterminer, c'est le départ pour cette armée du marquis Paulucci, qui est revêtu là d'un commandement considérable, et qui a offert à mon frère de le demander comme officier de confiance. Voilà l'histoire [1].

Le 13 septembre 1810, Joseph de Maistre, pour toute nouvelle de son frère, écrivait : « Mon frère est arrivé à Tiflis en vingt-deux jours, et, tout de suite, il est reparti pour le camp de *Larm*, qui est planté à 50 verstes au delà de cette capitale de la Géorgie. »

En décembre, il était plus explicite et narrait, avec un mélange

[1] *Correspondance*, t. III, p. 461 (8 août 1810).

de douleur et de fierté qui va s'expliquer, la suite du roman d'aventures de son chevalier.

La guerre continue sur la frontière de Perse. Je vous ai mandé l'expédition du marquis Paulucci, je suis personnellement fort intéressé dans cette guerre, comme vous savez, à cause de mon frère. On lui a fait l'honneur de lui confier l'avant-garde d'une petite armée, ou pour mieux dire d'un corps qui a marché, vers le Kuban, contre je ne sais quel cheik Ali-Khan, qui remuait de ce côté. Tout est allé à merveille. Retiré ensuite à Derbens (Pylæ Caspiæ), mon frère a appris que l'armée se préparait à faire le siège d'Alkalsick sur le Car (l'ancien Cyrus, long. 66°, latit. 40° à peu près). Il partit subitement de Derbens, fit 900 verstes à cheval en neuf jours (25 de nos lieues par jour), et le 22 novembre (N. S.), il m'écrivait de Suram, près d'Alkalsick, le singulier billet suivant : « J'arrive à temps, si la ville n'est pas prise aujourd'hui, ce que je ne crois pas. Si l'on donne l'assaut, tu entendras parler de moi, et je ferai en sorte que l'on me loue comme le soldat de César, vif ou mort. Dans ce dernier cas, voici mes dernières volontés... Les chevaux sont prêts; adieu, mon cher ami. » L'assaut était en effet préparé, à ce que je crois, mais il n'a pas eu lieu. Six jours après la date de ce billet, celui qui l'avait écrit reçut deux coups de feu à l'attaque d'une batterie. L'un qui a touché l'épaule n'a pas fait grand mal; mais l'autre qui a percé le bras droit de part en part me tient fort en peine; l'os n'est pas cassé, mais je vois qu'après trois jours l'inflammation n'avait pas diminué et qu'on craignait une lésion du périoste. Le général en chef a demandé pour lui la croix de Saint-Vladimir au cou. C'est une *distinction distinguée*, qui s'accorde rarement aux colonels[1].

Trois mois plus tard, l'alerte était passée, et Joseph de Maistre, goûtant sans mélange la joie des succès de son frère, écrivait à son ministre :

J'ai eu l'honneur de vous raconter la promenade de mon frère, qui fit, au commencement de l'hiver, 900 verstes en neuf jours *à cheval* pour se trouver à l'assaut d'Alkalsick. A la manière dont sa tête était montée, j'aurais eu le malheur de le perdre, si l'assaut avait eu lieu. Je l'ai conservé par un moyen qui, de sa nature, n'est pas conservateur : par la peste, qui s'est déclarée à Alkalsick et qui a défendu l'assaut. Le 31 décembre dernier, mon frère reçut, à l'attaque d'une batterie, deux coups de feu, dont l'un perça le bras droit de part en

[1] *Correspondance*, t. III, p. 530-531. Au chevalier de Rossi, 19 décembre 1810.

part. Pendant près d'un mois, nous avons pu craindre de perdre ce bras, mais il en a été quitte pour des douleurs atroces, et nous pour la peur. S. M. I. me fit l'honneur de me dire à la cour devant le corps diplomatique : « *Il n'est pas possible à un officier de se conduire mieux.* » Depuis, elle a bien voulu lui envoyer la croix de Saint-Vladimir au cou [1].

Le brillant et vaillant officier ne devait pas tarder à recevoir de ses services et de son courage une récompense plus douce à son cœur dans un mariage d'inclination favorisé par les souverains et qui devait achever de le fixer en Russie.

Voici dans quels termes son frère faisait officiellement part au chevalier de Rossi de ce mariage, contracté sous les plus favorables auspices, et qui devait être, en effet, un modèle d'union et un exemple de bonheur.

Je vous prie de vouloir bien faire part à S. M. du prochain mariage de mon frère, colonel dans l'état-major général de l'armée à la suite de S. M. I., avec Mlle Zagriatsky, demoiselle d'honneur de Leurs Majestés Impériales. C'est une personne du plus grand mérite et de la plus grande distinction. S. M. I. a daigné donner à ce mariage une approbation qui ajoute beaucoup à la satisfaction de ma famille. Le grand maréchal de la cour est venu voir Mlle Zagriatsky dans l'appartement qu'elle occupe au Palais et lui a fait part qu'en témoignage de l'approbation que l'empereur donnait à ce mariage, il daignait convertir pour elle, en pension viagère, la somme de 3000 roubles que les demoiselles d'honneur reçoivent annuellement pour leur entretien, et qu'on nomme *argent de table.* Il lui a promis de plus qu'à la première occasion S. M. I. daignerait encore approcher mon frère de sa personne en le nommant son aide de camp. Enfin il a couronné ses bontés et mis le comble à notre joie en décidant que les garçons qui pourraient provenir de ce mariage seront élevés dans la religion catholique, bienfait insigne qui se place au-dessus de tous les autres et sans lequel ce mariage, s'il s'était fait, n'aurait été pour nous qu'une source de désagréments [2].

Les événements de cette année 1812, qu'il suffit de nommer pour être dispensé de tout détail, expliquent, en effet, les retards que subit la réalisation de cette union, le colonel Xavier de Maistre ayant été détaché de l'armée du prince Bagration pour être attaché

[1] *Correspondance,* t. IV, p. 15. Lettre du 14-26 février 1811.
[2] *Correspondance,* t. IV, p. 89, 19 février, 2 mars 1812. Au chevalier de Rossi.

au quartier général de l'empereur, sur la désignation flatteuse du souverain [1]. Dans ce moment de péril universel, Xavier de Maistre se fit scrupule de hâter un mariage qui pouvait bientôt n'être pour l'épouse qu'un veuvage. Son frère écrit :

Mon frère n'a voulu demander ni un retard ni un congé pour se marier. Il y avait deux ou trois fois plus de temps qu'il ne fallait, mais les supérieurs n'ayant pas offert le retard, il n'a pas voulu le demander. Seulement, avant de partir, on a fait, dans la chapelle de la princesse Chakoskoï, tante de la demoiselle, certaines fiançailles qui sont irrévocables suivant la loi du pays [1].

Ce mariage qui réunissait toutes les convenances, à commencer par celle, trop souvent négligée, de l'inclination mutuelle des deux conjoints, fut célébrée, en février 1813, durant un court intermède de la guerre qui en abrégea tristement la lune de miel. Elle n'était pas achevée quand un événement imprévu ajouta, à toutes les heureuses conditions de ce mariage, la fortune à laquelle personne n'avait songé. Joseph de Maistre en faisait part au roi, se félicitant de ce bonheur de son frère dans des termes allègres et gaillards où certains censeurs, plus formalistes et plus susceptibles que le souverain à qui la lettre est adressée, ont vu à tort une sorte de jactance, au lieu d'y voir plus justement l'inoffensive revanche d'une légère ironie. A ce moment, en effet, Joseph de Maistre avait touché, lui aussi, à une grande fortune politique, par suite d'une mission de confiance de l'empereur, à laquelle il avait cru devoir renoncer par des scrupules, peu appréciés en haut lieu, de fidélité. C'était une bien excusable vengeance de ce sacrifice méconnu que de dire au roi, incapable, d'ailleurs, de sentir l'épigramme, en faisant allusion à un présent de dédommagement de 20 000 roubles à lui spontanément accordé par l'empereur : « Les bienfaits dont j'ai eu l'honneur de faire part à Votre Majesté m'ont mis à même de supporter les dépenses de la guerre qui m'auraient abîmé, et de me mettre un peu dans mes meubles de manière à pouvoir, sans honte, recevoir une visite. »

Quoi qu'il en soit, voici le passage relatif au mariage de Xavier de Maistre :

Quoique les affaires des particuliers soient en elles-mêmes trop petites pour être présentées à V. M., j'espère néanmoins qu'Elle aura agréé une relation détaillée du mariage de mon frère, vu qu'elle se liait à des usages curieux et totalement étrangers aux nôtres. Mon

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 164, au roi Victor-Emmanuel, 6-18 juillet 1812.

frère a joué de bonheur dans cette affaire d'une manière bien singulière. Le mariage, excellent sous tous les autres rapports, était un peu faible sous celui de la fortune; mais le jour même où il a quitté sa femme pour se rendre au quartier général de l'empereur, où il a été rappelé le 11-23 février dernier, le chambellan Zagriatsky, frère unique de la demoiselle, a jugé à propos de mourir d'un coup d'apoplexie dans sa terre de Tambov. C'était un fort mauvais sujet, dissipateur du premier ordre. Cependant la terre seule de Tambov vaut 1 200 000 roubles au moins, et ce n'était pas sa seule propriété. D'ailleurs l'oncle d'ici (grand échanson) a 40 000 roubles de rentes, et cette hoirie, qui devait se fondre dans celle du neveu, qui la dévorait d'avance, se trouve libre et tombera encore à ces dames. Des personnes, parfaitement au fait des affaires de cette maison, m'assurent que toute soustraction faite, il ne peut pas rester à mon frère ou à sa femme moins de 2000 paysans, c'est-à-dire plus de 50 000 livres de Piémont de rente. L'air de Russie, comme Votre Majesté voit, nous convient assez [1].

A ce moment, l'air de la Russie convenait encore plus au philosophe chrétien qui se rend compte de tout qu'à l'épicurien que déconcerte le moindre pli de mystère. Le génie de Napoléon avait reculé devant deux obstacles qu'il n'avait ni assez prévus ni assez redoutés : l'alliance d'un climat meurtrier et d'un peuple héroïque dans sa résistance passive, résolu à tout brûler et à tout ruiner, ne laissant entre l'envahisseur et lui que le désert de glace et de neige, l'incendie, la famine et la mort. La mort avait moissonné, dans cette occasion, une des plus favorables offerte à ses homicides appétits, d'immenses hécatombes. Joseph de Maistre trouvait là un sujet particulièrement propice à ses idées de foi, à son style de pathétique et d'ironie. Le tableau qu'il trace de la marche ou plutôt de la fuite en arrière de la grande Armée décimée, affamée, suivant en haillons et en glaçons Napoléon et sa fortune en déroute, est digne de ce sujet qui évoque les souvenirs épiques et bibliques.

Enfin il fallut reculer, et ce moment commence une suite de calamités que je crois sans exemple. Pour trouver quelque chose de semblable, on remonte jusqu'à la défaite des Sarrazins par Charles-Martel, à celle des Huns par Mérovée et Aétius, à celle des Cimbres et des Teutons par Marius; on s'élève jusqu'à Cambyse, mais sans trouver de comparaison parfaite. En cinq mois, ou pour mieux dire en trois,

[1] *Correspondance diplomatique et Mémoires*, publiés par Albert Blanc, t. I, f° 307, 19 mars 1813. Au roi Victor-Emmanuel.

nous avons vu disparaître un demi-million d'hommes, 1500 pièces d'artillerie, 60 000 officiers, tous les bagages, tous les équipages, des trésors immenses, tout ce que les Français emportaient et tout ce qu'ils avaient apporté. On m'a nommé un régiment de cosaques de 500 hommes environ dont chaque soldat a pour sa part 84 ducats. On a donné des berlines pour 50 roubles et des montres de Bréguet pour 25. Mais les souffrances de l'homme passent toute imagination, et ne laissent, même à l'égard du plus féroce ennemi, de place que pour la pitié. Les hommes les plus irréligieux sont frappés de cette épouvantable catastrophe à la suite d'une guerre qui a pris plaisir à faire des révoltants sacrifices un chapitre de sa tactique; et pour moi, je crois que jamais Dieu n'a dit aux hommes d'une voix plus haute et plus distincte : C'EST MOI [1].

Nous n'avons pas résisté à reproduire ce passage de la correspondance de Joseph de Maistre, parce qu'il nous est une transition nécessaire pour amener la citation d'une lettre caractéristique de son frère Xavier. Après avoir parlé de ces immenses steppes couverts de débris de canons, de caissons et de cadavres d'hommes et de chevaux, Joseph ajoute :

Je suis persuadé que Sa Majesté lira avec intérêt une lettre qui lui tiendra lieu de toutes; elle est de mon frère Xavier, et je la choisis parce qu'elle part d'un témoin oculaire et d'une plume étrangère à l'ombre même de l'exagération.

Après cette introduction, Joseph transcrit la lettre de Xavier, qui nous fournit, en effet, ce document précieux de l'impression d'un officier brave et humain, qui est en même temps un écrivain et un artiste de talent, en présence de ce spectacle extraordinaire, qui ne fait pas plus trembler dans sa main la plume que l'épée, et qu'il rend avec le relief de la simplicité.

Vilna, 9-21 décembre. — Je ne puis te donner une idée de la route que j'ai faite. Les cadavres des Français obstruent le chemin qui, depuis Moscou jusqu'à la frontière (environ 800 verstes), a l'air d'un champ de bataille continu. Lorsqu'on approche des villages pour la plupart brûlés, le spectacle devient plus effrayant. Là les corps sont entassés, et dans plusieurs endroits où les malheureux s'étaient rassemblés dans les maisons, ils y ont brûlé sans avoir la force d'en sortir. J'ai vu des maisons où plus de cinquante cadavres étaient rassemblés et parmi eux trois ou quatre hommes encore vivants, dé-

[1] *Correspondance*, 17-29 décembre 1812, t. IV, p. 345.

pouillés jusqu'à la chemise par 15 degrés de froid. L'un d'eux me dit : « Monsieur, tirez-moi d'ici ou tuez-moi. Je m'appelle Normand de Flageac, je suis officier comme vous. » Il n'était pas en mon pouvoir de le secourir. On lui fit donner des habits; mais il n'y avait aucun moyen de le sauver. Il fallut le laisser dans cet horrible lieu. Un comte Berzetti, de Turin, s'est dit mon parent et m'a fait demander des secours. Je lui ai envoyé aussitôt et mon cheval et un cosaque pour l'amener, mais le dépôt des prisonniers était parti. Je ne sais ce qu'il est devenu (je le fais chercher de tous côtés). De tous côtés et dans tous les chemins, on rencontre de ces malheureux qui se traînent encore, mourant de faim et de froid; leur grand nombre fait qu'on ne peut pas toujours les recueillir à temps, et ils meurent pour la plupart en se rendant aux dépôts. Je n'en voyais pas un sans songer à cet homme infernal qui les a conduits à cet excès de malheur.

« La lettre, ajoute Joseph de Maistre, par une réflexion nécessaire, touche la circonstance la plus affreuse. C'est l'impossibilité de porter des secours. Qu'on imagine un désert où l'on ne voit que de la neige, des corbeaux, des loups et des cadavres : voilà la scène depuis Moscou jusqu'à la frontière, et l'humanité n'y peut rien. Le prisonnier meurt de froid et de faim, et il est tué par la chaleur et les aliments. »

A la date du 18-30 avril 1813 nous continuons, par les lettres de Joseph de Maistre, écho de celles de son frère Xavier, à suivre les traces de celui-ci.

L'armée qui a occupé Hambourg est commandée par le comte de Walmoden, petit-fils naturel de Georges II et précédemment au service de l'Autriche. Mon frère est quartier-maître général de cette armée, qui, suivant les apparences, est destinée à de grandes aventures, car je crois qu'incessamment elle entrera en Hollande. Elle est à la solde de l'Angleterre.

Xavier de Maistre, retenu par une fièvre opiniâtre dans un village de Silésie, n'assista pas à la bataille et à la victoire, pour la coalition, de Leipzig. La famille n'y était représentée que par Rodolphe, qui devait entrer à Paris avec l'empereur, et lui faire sa première visite l'épée à la main.

Pendant ce temps, son oncle Xavier, promu, le 18 juillet 1813, au grade de général-major, assistait en cette qualité au siège de Dantzig. A la fin de la campagne, il était cantonné dans un village de Pologne, appelé Kalvari, près de la petite ville de Kovno sur le Niemen. C'est là que nous le montre en gracieuse et conjugale compagnie, goûtant les délices de la paix après avoir subi les

rigueurs de la guerre, une lettre de Joseph de Maistre à Mme de Constantin, sa sœur :

Sa femme est allée l'y rejoindre, et c'est là où ils sont heureux comme deux amoureux de vingt ans, en attendant que l'on sache ce que l'empereur ordonnera d'une brigade que notre frère commande [1].

Après la guerre, Xavier fut envoyé à Abo, en Finlande. Il y était encore en 1816, et sans sa femme, à ce que nous apprend une lettre de Joseph. Ce n'est pas la dernière où il soit question de lui, et surtout de ses ouvrages. Un homme comme Joseph de Maistre, qui s'intéressait si chaudement, dans son frère, au militaire, devait s'intéresser encore plus à l'écrivain, dont les succès littéraires honoraient le nom commun d'une gloire moins passagère que celle de ses exploits. Et, en effet, tout en appréciant à leur valeur les actions d'éclat accomplies par son frère, le comte faisait encore plus d'estime de la tête de son frère que de son bras, pensant avec raison qu'il est plus difficile et plus rare d'écrire le *Voyage autour de ma chambre* que de conduire un régiment à l'assaut.

Nous avons déjà eu occasion de citer, dans ce recueil, à propos de Joseph de Maistre, ses lettres si curieuses sur *le Lépreux de la cité d'Aoste*, sur la genèse de ce chef-d'œuvre, qui mérite plus encore ce titre, à notre sens, que le *Voyage autour de ma chambre;* sur la part décisive prise par lui à la publication de ces deux ouvrages d'un frère insoucieux de sa gloire, et qui en dut beaucoup au zèle dévoué de cet aîné, si empressé, comme il disait en riant, « à la sonner ».

Nous n'avons plus pour guide, à partir de 1817, c'est-à-dire de son départ de Russie, où il laisse son frère Xavier, la correspondance de ce précieux compagnon, si éloquent et si jovial à l'occasion.

Aussi, comme Xavier de Maistre, en sa qualité de *poco curante*, s'occupait peu de lui et du public, en sommes-nous réduits à convenir, faute des habituels témoignages fraternels, que sa vie, de 1817 à 1826, n'a pas pour nous d'histoire. Le bonheur, d'ailleurs, n'en a pas, et Xavier de Maistre fut et ne cessa jamais d'être le plus heureux des époux. Il fut longtemps aussi le plus heureux des pères, jusqu'à cette première blessure de la perte de son fils André (21 février 1820), qui devait être trois fois rouverte.

Il avait pris sa retraite comme général major, une paix durable, et qui dura, en effet, aussi longtemps que sa vie, ne lui promettant plus les belles occasions qui lui avaient fait reprendre du service,

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 424-426.

et les contraintes, les mobilités, les isolements de la vie de garnison ne convenant pas à son caractère amoureux d'affection, de liberté et de repos. Après un séjour à Moscou, il se fixa définitivement à Saint-Pétersbourg, et ne quitta qu'une fois, pour faire un voyage dans les terres de sa femme, sa tranquille demeure du quai de la Moïka.

Il ne l'eût peut-être jamais abandonnée, si la mort n'y était entrée de nouveau, pour la mettre en deuil, lui ravissant un second enfant.

« La perte de deux enfants, dit son dernier éditeur et biographe, M. Eugène Réaume, attribuée à l'inclémence du climat russe, le détermina sans doute, après un court séjour, en 1825, dans son pays natal, à venir habiter douze années l'Italie (1826-1838), dans l'espoir, hélas! déçu, d'y sauver ses deux derniers enfants. »

A partir de 1828, la correspondance de Xavier de Maistre avec le comte et la comtesse de Marcellus, publiée pour la première fois par M. Eugène Réaume, nous permet de le suivre, d'assister aux intimités de son séjour à Pise, à Lucques, à Livourne, à Rome, à Naples, à Castellamare, et d'ajouter quelques traits de plus à sa physionomie. Nous le ferons et examinerons à la lumière de ces documents nouveaux la partie de ses œuvres la moins connue, ses fragments de récits russes et les ouvrages achevés, comme *la Jeune Sibérienne* et *le Prisonnier du Caucase*, lorsque nous aurons terminé la désormais courte histoire de sa vie.

Quand la mort de ces deux derniers enfants l'eut chassé de cette Italie où il laissait, dans deux tombes précoces, une partie de son cœur, Xavier de Maistre revint en Russie, non sans passer par la France, où il fit un séjour de plusieurs mois, soit à Audour, le château de la famille de Marcellus, soit à Paris (1838-1839). Joseph de Maistre et Xavier de Maistre, ces esprits si français, ces deux grands écrivains français n'avaient fait connaissance avec Paris, l'un qu'en 1817, à soixante-quatre ans; l'autre qu'en 1839, à soixante-seize ans. Xavier de Maistre mourut à Saint-Pétersbourg, le 12 juin 1852. On peut dire qu'il ne vivait plus, depuis que la mort de sa chère Sophie, qui l'avait précédé dans la tombe, le 30 septembre 1851, l'avait laissé, comme il disait tristement, « dépareillé ».

M. DE LESCURE.

La fin prochainement.

MANUELA

I

Dans le salon, un jour indécis filtre entre les draperies roses; les chrysanthèmes étiolés se penchent au bord des cornets de cristal, tandis que les violettes de Parme, entassées en larges bouquets, exhalent leur parfum dans l'air chaud. Debout, près de la fenêtre, Ghislaine de Riville regarde de tout petits flocons de neige, qui volent impalpables, emportés par le vent de décembre.

— Savez-vous que vous n'êtes pas aimable du tout?...

— Pourquoi?

— Parce que vous me tournez le dos depuis une demi-heure pour regarder la pluie.

— Ce n'est pas de la pluie, c'est de la neige.

— De la neige?... c'est encore pire. C'est affreux, la neige!

— Affreux?... moi, je trouve cela ravissant...

Elle s'était retournée, laissant tomber le rideau de dentelle, et répétant :

— C'est ravissant, la neige!

— On voit bien que vous n'avez pas l'habitude de marcher dedans!

— Mais, pardon!... je vais très souvent à pied.

— A pied, dans la neige?

— Mais oui, d'abord au patinage!...

— Ah! au patinage... vous avez raison.

— J'ai toujours raison, Jacques.

Elle était arrivée au coin de la cheminée, en face du jeune homme, assis sur une chaise basse, et qui jouait avec les franges d'un coussin. Il releva la tête pour la regarder : dans la mi-obscurité de la pièce, le feu projetait sur son profil très fin une lueur fauve, et donnait des tons chauds à ses cheveux blonds, qui frisaient en touffes folles au-dessus de son front.

La marquise de Riville n'était pas régulièrement jolie, mais il y

avait tant de charme dans ses yeux, tant de souplesse dans sa taille, tant de distinction dans tout son être, qu'elle charmait tout d'abord et sans qu'on sût trop pourquoi. Veuve, depuis deux ans, d'un mari qui ne l'aimait pas et qu'elle n'aimait guère, elle avait gardé, depuis son mariage, quelque chose de triste et de doux dans la physionomie.

— Pourquoi me regardez-vous?

— Parce que je vous trouve jolie...

Elle haussa les épaules, et d'un geste rapide, roulant un grand fauteuil près du foyer, ells s'assit, en s'écriant :

— Vous allez encore dire des bêtises!

— Mais je suis précisément venu pour en dire.

— Vrai?... eh bien! vous tombez mal...

— Alors, je n'en dirai pas... on n'a plus le droit de dire à sa cousine qu'elle est jolie, maintenant!...

— Vous pouvez bien le dire, je ne vous croirai pas.

— Êtes-vous sceptique?

— Oh! oui.

— Vous ne croyez pas à grand chose?

— Ma foi, non.

— Vous ne croyez pas à l'amitié?

— Si, quelquefois.

— Et à l'amour?

— Ah! ça, non, par exemple, pas du tout.

Puis, Mme de Riville se levant :

— Qu'est-ce que vous faites?...

— Je sonne pour avoir de la lumière.

— Laissez-moi faire; c'est très amusant de faire craquer des allumettes.

— Mais ce n'est pas une bougie... c'est la lampe à colonne.

— Ah! diable, une lampe à colonne.

— Respectez mon abat-jour, Jacques!

— Oh! Dieu, que c'est joli!... Je ne vois pas la couleur, par exemple.

— Celle de ma robe?

— Rose alors... non, je veux dire mauve.

— Vous êtes insupporttable!... Vite, mettez le verre. En voilà une invention d'allumer une lampe soi-même!

— Vous voyez que je n'ai rien cassé.

— Il n'aurait plus manqué que cela!

— Maintenant, je me sauve.

— Où dînez-vous, à votre cercle?

— Oui... non... je ne sais pas.

— Vous ne savez jamais rien.

— Et vous, savez-vous quand vous partez?

— Dans sept ou huit jours.

— Quand vous le permettra votre couturier?

— Êtes-vous assez impertinent! Est-ce que je puis aller à Nice sans rien?

— C'est vrai! On vous trouve tous les jours à quatre heures?

— Oui, je tâche de rentrer pour cette heure-là.

— Je ne pourrai pas venir demain... Je suis occupé tout le jour, et le soir je dîne en Bonneville.

— Ah! vous dînez en Bonneville, demain? Tiens, c'est drôle, moi aussi. Tant mieux!...

— Vous êtes gentille!

— Au revoir!

— A demain!

II

L'avenue est presque déserte, le vent souffle en rafale et de rares piétons passent avec rapidité le long des arbres sans feuilles, entre lesquels commence à briller de ci de là la lumière pâlotte du gaz.

Dans l'encoignure du porche de l'hôtel de Riville, une fillette de quinze ans environ s'est blottie.

Ses mains rougies et tremblantes ramènent sur ses épaules un châle bariolé, et dans ses yeux noirs se lit l'angoisse de la misère. Evidemment elle a froid, peut-être a-t-elle faim, et son regard navré se porte vers ces fenêtres bien fermées, derrière lesquelles se cachent le luxe et le bien-être qu'elle devine. On a chaud non loin d'elle, et l'odeur qui monte des sous-sols lui dit qu'on dînera ce soir. Soudain la lourde porte s'entr'ouvre : elle tressaille. Un jeune homme passe, enveloppé d'une pelisse de fourrure. C'est Jacques de Cérignan, qui descend de chez Mme de Riville. La porte se referme... il s'éloigne, il ne l'a pas vue... Soudain il se retourne. Il vient d'entendre le cri désespéré de la malheureuse :

— Un petit sou, pour l'amour de Dieu, mon bon monsieur!...

Machinalement il cherche dans ses poches le sou qu'on lui demande, mais il ne le trouve pas. Il faudrait ouvrir sa pelisse pour avoir de l'argent, la bise est glaciale, il hésite et s'éloigne en disant :

— Je n'ai pas de sous sur moi, ma pauvre enfant.

Mais l'enfant l'a suivi, la main suppliante, les cheveux au vent, réitérant sa plainte, d'une voix tremblante :

— Un petit sou pour l'amour du bon Dieu, j'ai faim!...

Cette fois il s'arrête, et tandis qu'entr'ouvrant sa pelisse il cherche

une obole, il regarde la fillette, gracieuse dans son dénûment, les cheveux dénoués sur les épaules, et le vieux corselet de velours usé, craqué, lamentable, qui enserre sa taille.

— Pourquoi cours-tu dans les rues à cette heure, petite malheureuse?

A ce reproche les yeux de l'enfant brillent d'un éclat singulier et fixent le jeune homme, ses longs cils s'abaissent et, tandis que deux grosses larmes coulent sur ses joues hâlées, c'est la gorge étranglée par un sanglot qu'elle murmure :

— Mon vieux grand-père est mort hier... j'étais seule... j'ai eu peur... je me suis enfuie... j'ai faim... j'ai peur...

Il se prit à la regarder avec étonnement, avec intérêt, avec pitié même, tant l'accent de la malheureuse était sincère, tant est puissante une voix pure d'enfant!

Et alors il se passa une chose étrange, un renversement singulier des rôles, car celle qui implorait tout à l'heure avait eu un éclair dans le regard sous le reproche du jeune homme, et lui il se sentait gêné de la phrase qu'il avait prononcée. Il aurait voulu la retirer; il avait regret d'avoir blessé cette innocente. Pourquoi avait-il dit « que fais-tu dans les rues à cette heure, petite malheureuse », pourquoi l'avait-il soupçonnée?

Il restait là, presque embarrassé devant celle qui tout à l'heure le priait timidement, gardant dans sa main la piécette d'argent, et dans le chaos de pensées qui se heurtaient dans son esprit, il ne démêlait qu'une chose, c'est qu'il lui devait désormais quelque chose de plus.

Mais que pouvait-il? Il n'allait pas se charger, lui, de la pauvrette, qu'en ferait-il? Ne voyait-on pas, tous les jours, dans les rues de Paris, des infortunes semblables? Et lui, le jeune homme élégant et sceptique, parce que la conscience avait parlé, allait-il assumer la charge d'un pareil fardeau? C'était impossible. Il n'avait pas pu le penser. Il ne le ferait pas. Ce n'était pas à lui qu'il appartenait de remplir de telles missions. Et puis, quel ridicule... vis-à-vis de ses amis, de s'occuper de cette petite! Ne lui jetterait-on pas à la face qu'il l'élevait pour en faire sa maîtresse, parce qu'elle était jolie? Non, ce n'était pas possible, il ne le ferait pas.

Elle était toujours là, la main tendue, surprise de l'hésitation du jeune homme, sans dire un mot, comme si un fluide mystérieux l'eût avertie que quelque chose d'extraordinaire allait se passer.

Et lui :

— Comment t'appelles-tu?

Elle répondit d'une voix de cristal :

— Manuela, je suis Italienne.



— Qu'est-ce que faisait ton grand-père?

— Il raccommodait des violons.

— Et toi?

— Moi? rien, il m'apprenait à lire, me disant que j'étais trop jeune et qu'il ferait de moi un modèle.

— Tu n'as jamais été dans les ateliers?

— Non. Qu'est-ce que c'est qu'un atelier?

Alors, lui, brusquement :

— Manuela, veux-tu venir avec moi?

— Où çà? dit-elle, en fixant sur lui ses grands yeux pleins de méfiance.

— Où ça?... eh! bien dîner, tu as faim, et puis je te donnerai des habits et tu ne seras plus malheureuse.

Elle sourit, incrédule :

— Je ne serai plus malheureuse?...

— As-tu confiance en moi?

Elle fit un mouvement pour rejeter en arrière ses longs cheveux que le vent ramenait devant elle, et répondit :

— Oui, signore.

. . . .

Dans l'avenue silencieuse, il n'y a qu'une voiture, qui s'éloigne rapidement, emmenant au grand trot Jacques de Cérignan et sa petite protégée...

Et pendant ce temps, frileusement pelotonnée dans une bergère, Ghislaine de Riville pensait : « C'est tout de même un bon garçon que ce Jacques, de venir me voir par un temps pareil. Je parie qu'il n'a même pas pu trouver en partant une voiture! Pas drôle, quoi que j'en dise, de patauger dans la neige!... »

III

C'est un très joli boudoir que celui de la duchesse de Bonneville, un peu encombré de bibelots, de Saxe surtout, son caprice. Il y en a partout, sur la cheminée, sur les tables, dans les étagères. On n'y est peut-être pas assez chez soi, tant on voit de figures rieuses dans tous les coins, de bergères Louis XV et de grands seigneurs. Mais il est essentiellement gai, comme sa maîtresse. Tout y sourit jusqu'aux tapisseries où les bergers dansent sur l'herbe.

Les glaces dans leurs cadres de lampas vert d'eau, à bouquets pompadour, reflètent les lustres du grand salon, dont l'éclat contraste avec le jour discret des lampes du boudoir, aux verres roses et dépolis.

C'est là qu'un domestique vient de déposer le café sur un plateau de vermeil.

Dans le salon, c'est le murmure des conversations, le bruit des éventails ouverts pour dire une malice à un voisin, puis aussitôt refermés. Et puis c'est le froufrou de la traîne sur le tapis... c'est le fouillis des toilettes de toutes nuances qu'émaillent les habits noirs.

— Monsieur de Cérignan, vous êtes la complaisance même, voulez-vous aider mes filles à servir le café?

Et la duchesse s'est glissée dans le petit salon, où sa robe de velours noir fait un effet bizarre : elle est la seule au milieu de ses Saxes à être vêtue de noir. Elle est blonde, la duchesse, un peu forte, mais n'a pas dû être mal à vingt ans.

De la cuirasse, qui lui fait la taille un peu raide, sortent des épaules opulentes et très blanches, qu'on voit tout entières. Et, derrière elle, ses deux filles un peu frêles et toutes deux vêtues de rose.

Jacques s'est précipité, tenant dans la main une cafetière Louis XV.

— Voulez-vous du café, Ghislaine?

— Non, ça m'empêche de dormir le soir... Ah! çà, qu'avez-vous, mon cher? Vous êtes pâle... mais, là, vrai, tout à fait pâle.

— Vous croyez? J'ai mal dormi.

— Le prince del Colonna me le faisait remarquer à table.

— C'est à force d'avoir regardé votre toilette de crêpe blanc, qu'il voit tout en blanc, votre prince.

— Pas jolie, ma toilette?

— Si, très jolie.

— Que dites-vous du pli Watteau?

— Pourra-t-on vous parler dans la serre?

— Pourquoi?

— Je vous le dirai.

— Alors donnez-moi le bras, quand vous aurez fini avec le café. Sauvez-vous vite! Mlle de Bonneville est là-bas, avec une tasse, comme un dieu Terme, devant lady Clamps, qui attend son café comme le Messie. Regardez sa rivière : le diamant de l'agrafe est faux, archi-faux... elle a un toupet!

— ... Oh! cher, je vous arrache à une charmante conversation.

— Lady, c'est à moi de vous faire mille excuses... Vous prenez de la crème, je crois?

— Je suis vraiment confuse... Je suis si nerveuse, et mon docteur m'ordonne de prendre du café!...

— En fait de remèdes, les choses fortes sont tout à fait à la mode.

— Je parie qu'on vous ordonne de l'eau-de-vie, ma chère, dit Mme de Riville, en s'approchant gracieuse de l'Anglaise, qui buvait son café bouillant.

— Possible! oh! non... pensez-vous?... Jamais je ne voudrais... Vous croyez que je ferais bien?...

— C'est pour rendre un peu de couleur aux joues de nos petites Parisiennes névrosées et pâles, murmura Jacques.

Lady Clamps, cramoisie, répéta : « Possible! » Et ayant avalé la dernière gorgée, elle rendit la tasse à Cérignan. Il s'éloigna, en s'inclinant et en échangeant avec la marquise un regard d'intelligence.

Lady Clamps s'effondra sur le canapé, faisant crier les longs plis de soie de sa robe, tandis que Mme de Riville lui disait :

— Quels admirables diamants vous avez... ce sont des pierres de famille?

— Oui, ils sont assez beaux, reprit l'Anglaise.

Puis se penchant câline vers la marquise :

— Quelle abominable habitude ont les hommes de s'en aller pour fumer.

— Mon Dieu, c'est une distraction comme une autre.

— Oh! cela commence à très passer de mode... et puis nous laisser ainsi, nous autres femmes...

— Moi, je fume quand j'ai mal aux dents.

— Possible! oh! ce sont des perles, vos dents.

Ghislaine se leva :

— Pardonnez-moi, j'ai un mot à dire à la duchesse, que je ne reverrai pas d'ici mon départ.

— Heureuse! heureuse d'aller au pays du soleil. Moi j'adore voir du soleil, quand je suis à l'ombre, et que...

Ghislaine n'entendit pas la fin de la phrase. Elle allait franchir la porte de la galerie, quand la voix sonore de la duchesse l'appela :

— Ghislaine, vous allez voir mon jardin d'hiver?

Elle se retourna, contrariée :

— Oui, madame, il est ravissant; vous avez encore de nouvelles fougères!

— Je suis désolée, chère petite, de ne pas vous en faire les honneurs, mais la baronne de Laze va nous faire un peu de musique.

— Ouf!... fit Ghislaine.

Et elle pénétra seule dans la galerie, au fond de laquelle, dans sa vasque de marbre blanc, on entendait chanter un jet d'eau. Elle passa, toute blanche, au milieu des palmiers et des fougères aux larges feuilles, frôlant de son soulier de satin les mousses qui couraient en guirlandes... Au fond, elle s'arrêta devant une grande

glace entourée de glycines bleues, et se prit à se regarder un instant. Elle était vraiment jolie, dans l'exquise simplicité de sa toilette, sans un bijou, ses cheveux blonds libres devant et serrés à la grecque au-dessus de la nuque en arrière. Elle aussi était un peu pâle, mais le climat du Midi lui rendrait vite des couleurs et il était fou de s'inquiéter, à vingt-deux ans, parce que l'on toussait parfois le soir. Elle s'assit sur une chaise de bambou, le dos tourné au salon, derrière une touffe de camélias. Quand elle releva la tête, elle aperçut Jacques debout près d'elle, l'air embarrassé, froissant ses gants, très sérieux. Elle lui dit, dans un éclat de rire :

— Savez-vous que vous me faites faire quelque chose de très compromettant?

— Je veux vous demander un service.

— Vraiment?...

— Plus que cela, une grâce.

— Comme vous êtes sérieux, ce soir!

— Je ne plaisante pas.

— En êtes-vous capable?

— Je vous jure.

— Allons! qu'est-ce que c'est? dites vite.

— C'est que je ne sais pas comment dire...

— Ah! Dieu, sur quelle herbe avez-vous marché?...

Puis, voyant que le jeune homme avait l'air décidément préoccupé, elle fit la moue d'une personne qui s'attend à une ennuyeuse confidence, et dans un bon mouvement :

— Asseyez-vous là, lui dit-elle.

Il s'assit.

— Ghislaine, j'ai fait une bêtise.

Elle eut un imperceptible frisson, qui courut le long de ses épaules, et lui répondit très calme :

— Vous venez vous confesser? Mes pénitences sont très dures. Qu'avez-vous fait?

— Ghislaine, je dis à vous des choses que je ne dirais pas à d'autre. Promettez-moi le secret, ne vous moquez pas de moi et donnez-moi un bon conseil.

Elle inclina la tête, sérieuse cette fois, tandis qu'un nuage passait dans ses yeux bleus.

Il continua :

— Hier, en sortant de chez vous, j'ai trouvé dans la rue une enfant de quinze ans, merveilleusement belle, une Italienne. Je me suis laissé toucher, elle est orpheline, je lui ai promis de l'élever... de...

Elle eut un geste de surprise.

Il continua, la voix légèrement tremblante :

— Je vous jure que je n'ai eu que des intentions pures.

Il la regarda un instant, et ne surprenant aucun sourire d'incrédulité sur sa physionomie, il allait continuer, mais elle :

— C'est une folie, mon pauvre Jacques!

— Je le sais bien.

— Qu'allez-vous en faire?

— Je ne sais pas.

— Où est l'enfant?

— Là où demeurait le vieux grand-père. J'ai donné quelques pièces d'or à la concierge, qui la nourrira plusieurs jours...

Elle prit une fleur de camélia, et la jetant dans le bassin, où les gouttes d'eau retombaient en pluie étincelante, elle dit :

— Voulez-vous que j'aille la voir avec vous?

Il saisit la main de la jeune femme et la portant à ses lèvres :

— Si je veux! vous êtes bonne, Ghislaine!

— Alors venez demain, à trois heures, je vous emmenerai dans ma voiture. Mais je vous répète que c'est une folie!

Puis tout bas, si bas que ce ne fut qu'un souffle :

— Vous qui êtes susceptible d'amour, vous l'aimerez et vous en souffrirez...

— Moi? oh! jamais... A trois heures, demain.

Ils rentrèrent au salon, tandis qu'elle lui disait tout haut :

— Eh bien! vous, mon cher, vous employez vos soirées d'une manière originale. Désormais je vous garde à dîner!

IV

Trois heures viennent de sonner à la petite pendule d'émail, sur la table près de laquelle Mme de Riville est assise, attendant Jacques de Cérignan et prête à partir. Un long manteau l'enveloppe jusqu'aux pieds; rêveuse, elle s'est renversée au fond d'un fauteuil, et de sa main, gantée de noir, glisse lentement la Revue qu'elle a ouverte, mais qu'elle n'a pas lue. Elle songe à l'étrange aventure dans laquelle elle a consenti à prendre sa part d'imprévu, sa part de responsabilité. Elle songe au singulier caprice de ce jeune homme, qu'elle a parfois été tentée de croire parfaitement égoïste et qui se révèle à ses yeux sous un jour nouveau. Et dans son esprit elle revoit l'existence toute entière de son cousin, — dont elle partageait les jeux, enfant, — dont elle avait les hommages, jeune fille, — dont elle reçoit les confidences, femme. — Elle le revoit, un peu gauche encore, à

peine sorti des bancs du collège, quêtant à son mariage, — elle se rappelle son arrivée à Paris, la façon rapide avec laquelle il s'était parisiannisé et s'était fait remarquer. Puis l'assimilation des connaissances acquises, un chic inné, se développant avec rapidité et se marquant peu à peu au cachet de la mode, — enfin une pointe de scepticisme beaucoup plus apparente que réelle, qui avait achevé de donner à sa physionomie un tour qui n'était pas banal. Ayant gardé malgré cela certaines naïvetés, et ayant du cœur au fond, puisqu'il s'était emballé pour une fillette malheureuse, ramassée dans la rue. Et elle ne pouvait s'empêcher de rire à l'idée de l'effroi du ménage de ses oncles de Cérignan, s'ils apprenaient par hasard que leur fils passait son temps à Paris à recueillir des Italiennes dans la rue!

Un valet de chambre annonça :

— Monsieur le comte de Cérignan. La voiture de madame la marquise est avancée.

— Déjà prête, chère petite cousine!

Elle lui tendit la main, souriante :

— Vous voyez qu'on pense à vous.

— Alors, vous voulez décidément venir la voir?

— Mais certainement, puisque je l'ai promis. Venez, nous causerons en voiture.

Ils descendirent ensemble le grand escalier. Elle monta la première dans le coupé, en disant :

— Au fait, où allons-nous?

Il s'assit à sa gauche et dit au valet de pied :

— 255, rue Raynouard, à Passy.

Et la portière se referma.

Tandis qu'ils étaient emportés au grand trot de deux alezans, ce fut Ghislaine qui rompit la première le silence :

— Donnez-moi donc des détails sur ce qui s'est passé.

Il sembla embarrassé :

— Je crois vous avoir dit à peu près ce que j'ai fait. Je dois ajouter qu'elle s'appelle Manuela, petite fille d'un violoniste italien... Elle m'a semblé très jolie.

La jeune femme eut une moue dédaigneuse.

— A Paris, on trouve jolies toutes les étrangères!

Il eut un regard de reproche et lui dit :

— Vous jugerez.

— Mon pauvre ami, vous m'avez demandé un conseil, je vous promets de vous dire toute l'impression que Manuela me fera, sans rien vous dissimuler.

Il hasarda timidement :

— On peut être plus ou moins d'accord sur une beauté plastique.

Elle eut un geste d'impatience :

— Pour qui me ferai-je passer? Votre femme?... ce n'est pas possible! votre sœur?... ce n'est pas naturel! votre amie?... ce serait ridicule! Ah! je dirai que je suis votre cousine, tout simplement, comme je suis.

Ils étaient arrivés au Trocadéro.

— Où m'emmenez-vous, Jacques?

— Nous allons arriver, la rue Raynouard est tout près.

— J'ai bien fait de me mettre en noir, n'est-ce pas? J'ai l'air respectable.

Il ne put s'empêcher de sourire :

— 22 et 22, 44 compta-t-il, plus elle 15. Total 59. A nous trois, l'âge mûr pour un homme.

La voiture s'arrêta. Il lui tendit la main pour descendre. Ils traversèrent une cour mal pavée, étroite, encaissée entre de hautes murailles trouées de fenêtres noires. La concierge, peu habituée à recevoir des gratifications aussi fortes que celle qu'elle avait eue l'avant-veille, reconnut aussitôt le jeune homme et s'avança souriante vers lui :

— Mlle Manuela est chez elle.

Mais elle recula d'un pas, effarée, en voyant la jeune femme. Elle crut qu'elle s'était trompée et reprit d'un air compassé :

— Monsieur et madame désirent?

Jacques passa en disant :

— Nous allons voir Manuela.

Cette fois, la concierge n'y comprenait plus rien. Jugeant que devant une pareille énigme le plus prudent était la retraite, elle se réfugia dans sa loge en répétant machinalement entre ses dents, comme par habitude :

— L'escalier de droite, au fond de la cour, au cinquième, au fond du corridor, la porte à gauche.

Quand la marquise de Riville fut arrivée en haut de l'escalier raide, qui se trouvait à droite, au fond de la cour, elle n'en pouvait plus. Le sang avait afflué à ses joues et une toux sèche soulevait sa poitrine haletante. Elle s'assit épuisée sur un coffre, tandis que Jacques, sans s'apercevoir de sa fatigue, allait droit à la porte de l'Italienne. Celle-ci, ravie de revoir son bienfaiteur, familière déjà, lui saisit la main, mais elle recula, elle aussi étonnée, en voyant la jeune femme qui s'avançait, toute vêtue de noir. Elle baissa les yeux et ébaucha une révérence timide, tandis que Jacques :

— Manuela, je te présente à ma cousine et à ma meilleure amie, qui veut bien s'occuper de toi.

Elle répondit avec présence d'esprit :

— Je n'ai que cette vilaine chaise à offrir à la signora.

— Merci, mon enfant, dit Ghislaine en s'asseyant, je ne suis pas habituée, vois-tu, à monter si haut, et je suis tout essoufflée.

— Vous habitez peut-être l'hôtel près duquel j'ai eu le bonheur de voir le signore, dit la fillette, en fixant sur la jeune femme ses yeux brillants; il n'y a qu'un étage, *bella signora*, si je me souviens, et l'escalier est probablement moins raide que celui-ci.

Décidément cette petite était étonnante. Ghislaine de Riville lui demanda :

— Que sais-tu faire?

— Je sais jouer de la mandoline.

— Tu vivais ici avec ton vieux grand-père?

L'enfant leva sur Mme de Riville ses deux grands yeux, devenus soudain tristes :

— Il était bon pour moi, fit-elle, mais il est mort, et je crois que j'allais mourir à mon tour, mourir de faim, quand...

— A-t-il été longtemps malade?

— Oh ! non; depuis quelque temps il ne descendait plus, parce qu'il souffrait là, dit-elle, en montrant le côté gauche de sa poitrine. La veille de sa mort, il n'avait pu manger le soir. Il me prit sur ses genoux et me dit :

« Manuela, *mia cara*, le travail manque, la vie est rude et je crains que l'hiver ne nous soit dur. *Cara angelina mia*, je me sens faible, très faible, vois-tu, je vieillis, et à mon âge, encore moins qu'à un autre, on ne peut répondre du lendemain. C'est le beau soleil d'or de notre Italia qu'il faudrait pour réchauffer un peu mes vieux membres glacés, c'est le ciel toujours pur, toujours bleu de Venezia, de Venezia, que tu ne connais pas, que tu ne connaîtras jamais. Mieux vaut ne jamais la connaître, hélas! en l'état misérable auquel tu es destinée, toi, dont les parents vivaient jadis dans des palais dont les débris font encore l'admiration des artistes et le plus bel ornement des riches maisons. Tu ne sauras jamais ton nom, *povera angelina*. Tu ne seras que la *piccolina* Manuela, et cela vaut mieux pour toi. Tu seras sage toujours, n'est-ce pas, *carissima?* »

— Et comme je pleurais, il me dit : « Faut pas pleurer, bella Manuela, tu prieras la madone, pas vrai? Elle a pitié, tu sais, des petits enfants comme toi. Tu seras belle, et on te le dira, toi dont la mère était si belle!... Oh! que je voudrais te garder, mon trésor! » Le lendemain, il était mort dans son lit. On aurait dit qu'il dormait dans sa barbe blanche. Alors, j'ai eu du chagrin, oh! tant de chagrin! j'ai pleuré et je me suis enfuie...

Elle éclata en sanglots.

Ghislaine de Riville, visiblement émue, attira l'enfant près d'elle, et d'une voix très douce :

— Veux-tu venir avec moi, Manuela?

La fillette leva sur elle ses yeux noyés de larmes :

— Oui, dit-elle, mais je ne veux pas quitter le signore qui a été si bon pour moi.

Jacques de Cérignan tournait le dos à l'appartement, la tête penchée à la fenêtre. Il répondit d'une voix qu'il essaya de rendre très ferme :

— Le vrai moyen de me faire plaisir est d'obéir à la signora.

Ghislaine continua :

— Tu viendras avec moi dans le beau pays que tu ne connais pas, dans le pays des fleurs et du soleil. Tu joueras de la mandoline et tu apprendras à travailler.

— Merci, signora, dit-elle, en essuyant son beau visage inondé de larmes.

— Et tu seras sage, bien sage, comme tu l'as promis au grand-père. Je viendrai te chercher demain. Fais un paquet de tout ce que tu veux emporter.

Un sourire de bonheur illumina le visage de Manuela, qui les reconduisit à la porte, en répétant dans sa reconnaissance :

— Merci, merci!

Dans l'escalier, Mme de Riville dit à Jacques :

— Elle est ravissante, cette petite, très intelligente : j'espère en faire quelque chose.

Il répondit :

— Vous êtes la meilleure créature que je connaisse.

Elle lui dit gaiement :

— Nous allons vous faire des compliments : vous êtes beaucoup moins sceptique que je ne croyais, beau cousin!

Il eut un geste de dénégation. Elle ajouta en baissant sa voilette :

— Allons! personne ne l'a vu que moi : je garderai le secret. Vous avez eu une fameuse envie de pleurer...

V

Dans la chambrette sombre, aux murs dénudés, Manuela se promène depuis qu'il fait jour. C'est cette après-midi que la dame vêtue de noir doit venir la prendre, pour l'emmener là-bas dans l'hôtel qui doit être si beau, où l'on doit manger de si bonnes choses! C'est le bonheur peut-être qui s'ouvre devant elle, le

bonheur qu'elle ne connaît pas, qu'elle désirerait tant connaître ; — c'est le bien-être évidemment, mais c'est aussi l'inconnu. Et pourtant elle n'a pas peur, — cela vaudra mieux que la misère, même si elle doit encore souffrir quelque chose. Et puis, le jeune homme sera bien là parfois, le jeune homme qui a été si bon pour elle. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas emmenée chez lui, le jeune homme? Elle eût bien préféré cela. Avec lui, elle n'eût point été intimidée. Il a été si bon pour elle, le soir où elle lui a tendu la main dans la rue! Il l'a emmenée en voiture, et là, tout naturellement, ils ont causé comme de vieux amis. Puis il l'a ramenée chez elle, il a fait apporter à dîner et ils ont mangé tous deux devant un bon feu clair. Il lui a dit qu'il reviendrait et il est revenu. Et puis, quelle transformation dès lors! La mère Bréchu, la concierge, aux petits soins et l'appelant « mademoiselle » gros comme le bras. Mais l'horrible cauchemar qu'elle a eu cette nuit! Elle a rêvé qu'elle était partie avec lui, loin, bien loin, jusqu'à Venezia. Et là, des enchantements sans fin, des promenades en des gondoles dorées, incrustées de pierres précieuses, sur les canaux bleus, entre les palais de marbre. Là, elle était enviée de tous, quand on la voyait passer avec lui, si heureuse! Et elle l'aimait, l'aimait à la passion, lui, son sauveur; elle obtenait de lui ce qu'elle voulait par un sourire. Lui aussi l'aimait, et elle était heureuse de tout lui devoir! Et puis, soudain, c'était une gondole noire, qui croisait la sienne, et elle avait le frisson. Et dans la gondole noire, c'était une jeune femme blonde et belle, mais toute vêtue de noir. Et les gondoles s'étaient rapprochées et elle avait eu peur. Elle s'était réfugiée dans les bras du signore, qui l'avait serrée sur son cœur. Puis, un cri terrible s'était échappé de la poitrine de la dame vêtue de noir, debout sur l'avant de la gondole noire, criant : « Je n'ai pas connu le bonheur, moi... Je ne veux pas que vous vous aimiez, je ne veux pas, je ne veux pas!... » Et la gondole noire s'avançait toujours. Et soudain, elle avait senti un chaos terrible, et la belle gondole dorée s'était entr'ouverte, tandis que les pierreries tombaient une à une au fond de la mer bleue : les deux gondoles piquées l'une dans l'autre s'étaient brisées, puis enfoncées dans l'eau... Et la dame noire avait disparu la première et il ne restait que de longs crêpes arrachés à son manteau. Et l'ami bien-aimé l'avait suivie au fond de la mer, tandis qu'elle flottait sur les eaux, toute seule, ballottée de ci de là et ne pouvant pas mourir... Et les crêpes noirs s'étaient accrochés à sa gorge, l'avaient enlacée, l'avaient étouffée, tandis qu'elle errait toujours dans une course effrayante sur les remous du canal...

Alors, elle s'était réveillée, la poitrine haletante, le front en sueur,

et elle avait bien été une heure avant de pouvoir se rendormir.

Mais pourquoi s'arrêter à un rêve? Son cerveau fatigué, surexcité par tant d'émotions successives, avait travaillé. Ce cauchemar ne pouvait être que l'effet de son imagination troublée et vagabonde. Elle avait eu la fièvre, voilà tout, la fièvre avec un peu de délire. C'était passé, bien passé. Il ne fallait plus y penser.

Et elle marchait de nouveau, allant d'un coin à l'autre de l'appartement, et rassemblant dans une vieille boîte de citronnier quelques menus objets qu'elle voulait emporter là-bas, chez sa bienfaitrice. C'était une statuette de bois doré, représentant une madone, et devant laquelle elle faisait sa prière, le soir, avec le vieux grand-père, — c'était l'image de cette madone, dont il lui avait souvent parlé et qui a pitié des petits enfants, disait-il, — puis c'était un cadre vermoulu, où une Vierge tenait un Enfant Jésus dans ses bras, et dont le profil suave souriait, ineffable de tendresse, dans les ombres noircies de la vieille gravure, — puis c'était une croix d'or, sans un ornement, sans une ciselure, que le vieux grand-père n'avait pas voulu vendre, même dans les jours les plus durs, parce qu'elle avait appartenu à la mère de Manuela. Et la fillette l'avait serrée avec le reste dans la boîte de citronnier, près de sa mandoline, près du violon du grand-père, — et peu à peu la boîte devenait lourde, lourde de tous ces souvenirs empilés les uns avec les autres pêle-mêle, — débris d'un passé qu'elle ne connaissait pas et sur lequel elle n'avait jamais questionné, puisque cela faisait de la peine au grand-père. Elle souleva le coffret et pensa : « Jamais je ne pourrai le descendre... Mais quelqu'un m'aidera bien. » Puis elle se retourna, étonnée, on frappait à sa porte. Machinalement, elle fit tomber le couvercle et dit : « Entrez ! » Mais ses yeux noirs brillèrent et ses joues s'empourprèrent en reconnaissant Jacques de Cérignan :

— Ah! c'est vous, signore, dit-elle... et son regard curieux alla chercher loin derrière lui, dans le corridor, si l'on n'apercevait pas la silhouette d'une dame vêtue de noir.

— Bonjour, Manuela, fit le jeune homme, en prenant entre ses mains gantées la main rougie par le hâle et le froid que l'Italienne lui avait tendue, dès qu'elle s'était aperçue qu'il était seul. As-tu bien dormi cette nuit?

— Oh! j'ai rêvé beaucoup, dit-elle, tandis qu'un nuage de mélancolie passait sur ses traits, mécontente que ce premier mot lui rappelât un fâcheux souvenir. C'était naturel, du reste, ajouta-t-elle avec un sourire.

Puis d'une voix émue, elle reprit :

— Vous avez été si bon pour moi, comment pourrai-je jamais vous remercier?

Elle s'était rapprochée de Jacques, levant sur lui ses yeux humides de larmes.

— J'espère que tu vas être bien heureuse, et j'en serai content. La dame chez qui tu vas aller est bonne, bien bonne, puisqu'elle a voulu achever ce que j'avais commencé et réparer la...

Elle détacha sa main de Jacques et demanda :

— Réparer quoi?

— Réparer les mauvais jours que tu as passés... et réparer aussi l'imprudence que j'avais commise en te promettant de me charger de toi alors que je ne pouvais pas...

Elle ne dit pas un mot, mais elle eut un regard qui demandait :

— Pourquoi?

— Alors que je ne pouvais pas, parce qu'un jeune homme ne peut pas se charger d'une jeune fille.

Elle reprit, très naïve :

— Un jeune homme n'a donc pas le droit d'être bon?

— Non, pas toujours, ma pauvre Manuela.

— Vous l'avez été tout de même. Les jeunes filles n'ont pas le droit non plus, sans doute, de dire qu'elles aiment un jeune homme; mais moi je vous le dis tout de même, je vous aime; vous êtes la seule personne qui ait été bonne pour moi. Oh! je vous assure que je vous aime!

Il fut plus troublé que surpris de cette déclaration brusque, et lui dit :

— Eh bien! moi aussi... seulement ce sont de ces choses qui ne se disent pas et qu'il faudra ne pas dire. Tu es une bonne enfant que j'aime bien.

Elle, radieuse :

— Oh! je tâcherai de vous le prouver; vous verrez que je dis la vérité.

— Il faudra aimer beaucoup aussi ta bienfaitrice, la marquise de Riville.

— C'est une marquise!... Mon grand-père avait beaucoup connu de grandes gens, mais il m'a dit qu'il n'en parlait jamais, de peur d'irriter ceux auprès de qui nous étions forcés de vivre.

— Tu l'aimeras bien et tu la soigneras. Elle est parfois souffrante.

— Est-elle toujours vêtue de noir?

— Non, pas toujours.

— Tant mieux!... Je la croyais en deuil.

Il eut un sourire, en pensant au veuvage récent de sa cousine, et ne trouva pas qu'il fût opportun de s'expliquer sur ce point.

— A propos, je t'apporte des vêtements neufs, qui sont déposés chez la mère Bréchu.

— Quel bonheur! fit-elle joyeusement.

— On viendra te prendre à trois heures. Je te reverrai demain dans ta nouvelle installation. J'irai dîner chez ma cousine. Je me sauve bien vite. Adieu, petite.

— Déjà! dit-elle. Je serai bien intimidée, cette après-midi; mais vous dites qu'elle est bonne Mme la marquise!

— Très bonne! je t'assure.

Elle s'approcha tout près de lui, et il se sentit une envie folle de l'embrasser.

Elle demanda, sur le pas de la porte :

— Voulez-vous avoir la bonté de me dire votre nom, signore?

— Le comte Jacques de Cérignan.

— Vous aussi, fit-elle décontenancée, vous êtes noble!

— Bon! voilà que je vais t'intimider maintenant.

— Oh! monsieur le comte!

Il eut regret de l'avoir bouleversée, et, l'attirant doucement près de lui, il l'embrassa, tandis que, radieuse, elle penchait son beau front sur son épaule.

— Adieu, et soyez sage!

Et il redescendit l'escalier.

VI

Le lendemain, Cérignan rentra chez lui sur les cinq heures du soir.

Elle avait un cachet vraiment original, sa garçonnière des Champs-Élysées. Des trois pièces qui la composaient, aucune ne se ressemblait. Il pénétra dans le petit salon, tout capitonné d'étoffes aux tons effacés, où l'on distinguait à peine, dans le jour baissant, le profil des grandes potiches du Japon.

Il fit craquer une allumette, et, à la lumière brusque qui en jaillit, se détacha, sur le milieu de la cheminée, la silhouette d'une statue de marbre, toute blanche, tandis que le lustre de Venise, aux banderolles fleuries, s'irrisait de feux multicolores. Il eut la sensation de quelqu'un qui est ravi de rentrer chez lui à la fin d'une journée froide. Il se sentit tout aise de retrouver les douceurs du *home*, tandis que le vent âpre soufflait avec fureur dans la rue.

— Je n'ai que le temps d'écrire mes lettres avant de m'habiller pour aller dîner avenue de Messine, prononça-t-il tout haut, se parlant à lui-même; et il eut un soupir de regret de ne pouvoir

donner une minute à cet intérieur qui lui était cher, car tout ici avait été arrangé de ses mains.

Il souleva la portière de soie et entra dans le fumoir, tendu d'étoffes orientales, où c'était un encombrement inouï de photographies et de fleurs. Il posa son bougeoir sur un guéridon, pour prendre une cigarette dans une coupe d'onyx, l'alluma et passa dans sa chambre. Une odeur de résine montait de la cheminée, où brûlait un feu de pommes de pin, et, s'asseyant dans un large fauteuil bas, il se prit à regarder autour de lui, tandis que les bouffées de sa cigarette montaient en anneaux légers vers le plafond. En face de lui, le lit de chêne, à baldaquin, dont les tentures bleues retombaient, émaillées de fleurs de lis. Ses yeux rencontrèrent un portrait de Mme de Riville, qui avait été fait quelques jours avant son mariage.

— Elle était bien gentille, pensa-t-il, et méritait mieux! Cette petite Italienne, qu'elle veut bien recueillir, va l'occuper. Elle est vraiment bien bonne pour Manuela. Et dire que c'est moi... mon Dieu! quelle drôle d'histoire!

Il prit dans sa poche un petit bleu et se mit à relire :

« Tout s'est passé pour le mieux, mon cher, et notre oiseau sauvage paraît disposé à s'apprivoiser décidément. Manuela est tout simplement ravissante : une intelligence remarquable. Il y aura un point très intéressant à rechercher, c'est son origine. Je crois de moins en moins qu'elle soit sortie des rangs du peuple.

« Je puis m'occuper d'elle, d'autant plus que je ne bouge pas, m'étant affreusement enrhumée l'autre jour. Je compte absolument sur vous, ce soir; d'abord vous avez un devoir de conscience de venir!... La drôle d'aventure! Je ne puis y croire. Je dois partir pour le Midi dans un ou deux jours : je vous expliquerai tout cela.

« Affectueusement,

« GHISLAINE. »

Il replia la carte télégramme.

— Elle part dans un ou deux jours, c'est assommant! la voilà enrhumée, maintenant! Le fait est que Paris est détestable en ce moment; elle fait bien de se soigner. J'aurai double raison à présent, d'aller à Nice au carnaval. Allons! pour quarante-neuf fantaisies sur cinquante qui tournent mal, en voilà une qui a l'air de tourner à bien... Cinq heures et demie! J'ai à peine le temps d'écrire et de passer mon habit.

VII

Quand Cérignan arriva à l'hôtel de Riville, il était sept heures passées. Il demanda au valet de chambre, qui se tenait droit et correct dans le vestibule pour l'introduire :

— Y a-t-il du monde ce soir?

Le domestique répondit avec le flegme glacial des gens de bonne maison :

— Mme la marquise ne reçoit ce soir à dîner que monsieur le comte. Mais il est arrivé à l'hôtel depuis hier une jeune fille, Mlle Manuela, une Italienne.

Il y avait eu dans le ton du valet de chambre à ces derniers mots « une Italienne » une inflexion de voix légèrement railleuse, qui n'échappa point à Jacques. Il devina immédiatement que la jeune fille n'était pas sympathique à la domesticité de l'hôtel, mais il ne put rien saisir de plus sur la physionomie impassible du valet de chambre, qui passa le pardessus à un groom, pour introduire au salon. Il fut surpris de trouver seule sa cousine.

— Je suis en retard, Ghislaine, pardonnez-moi.

Elle était assise au piano et s'arrêta net, en le voyant entrer.

— Pas du tout! vous êtes d'une exactitude ponctuelle. Il est sept heures! Je regarde un accompagnement pour un morceau de mandoline qu'elle sait et qu'elle jouera ce soir en votre honneur!

Elle s'était levée et s'appuyait, gracieuse, à l'angle du piano, portant une robe de velours pensée; sur ses épaules était frileusement jetée une écharpe de soie blanche. Il arriva près d'elle et s'inclina très galant, en baisant la main qu'elle lui tendait.

— Un vrai costume de matrone!... fit-elle. Ne me prendrait-on pas pour la mère d'une fille de quinze ans?

Il allait protester, quand elle reprit, baissant la voix, le doigt sur la bouche :

— Elle va venir... elle est en train de s'habiller pour dîner. Ce n'est pas une petite affaire! Je l'ai remise aux mains de ma femme de chambre. Elle est vraiment gentille... Mais, il y a un ennui, ce sont les mains rouges : rien n'y fait!

— Vous en êtes contente?

— Oui, elle m'amuse. C'est du nouveau... ça m'intéresse, et puis elle est obéissante. Je compte la garder près de moi.

— Je suis ravi de tout ce que vous me dites.

— Je suis une bonne cousine, n'est-ce pas?...

— Vous êtes idéale!

Elle posa la main sur son épaule, et lui dit :

— Allons près du feu, je suis gelée!

— Et ce rhume?

— Ce rhume?... ah bah!... il vient... il va... Je suis plutôt mieux...

— Vous êtes imprudente, Ghislaine, de vous décolleter quand vous êtes enrhumée.

— Vous savez que j'ai l'habitude de m'habiller le soir... cela me manquerait! Je toussaille toujours à Paris... Et puis, j'ai ce chiffon...

Elle ramena sur ses épaules le châle brodé et continua :

— Je pars demain soir par le Nice-Express. C'est absolument décidé. J'envoie deux domestiques en avant et je garde mon cuisinier qui ne partira que quelques heures avant moi. Si je n'avais pas été enrhumée et que nous n'eussions pas eu cette petite à garder, je vous aurais demandé de me mener déjeuner au cabaret... Mais ma nouvelle situation de mère de famille m'en empêche...

Elle éclata de rire.

— Savez-vous qu'elle est enchantée de partir, Manuela? Elle se fait une fête du voyage. Elle ne connaît absolument rien. Elle est tout à fait drôle, cette petite! Elle m'a avoué qu'elle avait horreur du noir! Moi aussi... ça ira très bien! ah! la voilà...

Une porte s'ouvrit, Manuela parut, rouge comme une cerise. Elle avait une robe blanche, dégageant à la vierge le bas du cou. Ses longs cheveux bruns, rebelles encore à l'action du fer, tombaient en boucles épaisses sur ses épaules. Elle s'avança un peu gauche :

— Bonsoir, signore, fit-elle, en levant sur Jacques ses yeux ardents.

— Bonsoir, petite, comment vas-tu?

Embarrassée, elle ne répondit rien, debout, timide, mais le visage radieux.

On annonça :

— Madame la marquise est servie.

— Allons dîner, fit Mme de Riville.

Et prenant le bras de Jacques, elle fit passer devant eux la petite Italienne dans la salle à manger.

VIII

— Allons! mon cher. Prenez une cigarette et fumez dans le salon. Vous savez que je n'ai pas cela en horreur, et cela fera du bien aux étoffes et aux tentures qui vont rentrer demain dans leurs housses... ça les garantira des mites.

— Vous n'aurez pas de visite ce soir?

— J'espère bien que non. J'ai dit adieu à tout le monde; on me croit peut-être déjà partie.

— Alors je ne demande pas mieux.

Il s'assit, prit dans une coupe un tout petit couteau, trancha le bout du cigare et l'alluma à une minuscule lampe qui brûlait sur un guéridon.

— Peste! fit-il, vous avez tous les raffinements. Alors, vous offrez comme cela des cigares à vos amis?... de la Havane, s'il vous plaît, belle dame!

Il détacha la bague de papier et lut : « Prince of Wales ».

— Rien que cela!

— Vous comprenez que, permettant de fumer dans mon salon, je veux que la fumée sente bon... et elle sent bon, cette fumée!...

— C'est loin, la Havane, signore? demanda timidement Manuela,

— Oui et non, c'est en Amérique : tu sais bien.

Il attira près de lui la fillette :

— Tu n'avais jamais entendu parler de la Havane?

— Oh! si, fit-elle rêveuse. Mon grand-père m'a souvent dit que mon père y était mort. Je ne l'ai pas connu, ajouta-t-elle avec un soupir.

— Tu es contente, Manuela, de partir pour le pays des orangers et des fleurs?

— Oui, dit-elle. Pourquoi n'y venez-vous pas?

— J'irai vous voir au carnaval.

— C'est loin le carnaval?

— Dans deux mois.

Ghislaine s'était rapprochée :

— Manuela, veux-tu essayer ton morceau de mandoline : cela fera plaisir au signore.

— Puisque vous fumez là, Jacques, autant faire tout de suite de la musique. Je veux me coucher de bonne heure afin d'être vaillante pour mon voyage. A onze heures, je vous renvoie.

Il répondit au milieu d'un nuage bleu odorant :

— Vous devenez très raisonnable!

Manuela s'écria :

— Je ne sais pas si je saurai...

Mais Jacques :

— Allons donc! D'abord, c'est à peine si je te vois. Je m'enfouis dans le grand fauteuil qu'aime Ghislaine et je suis tout oreilles. Allons, vite! pour me faire plaisir...

Mme de Riville frappa trois accords et demanda :

— Qu'est-ce que nous prenons?

— Ceci, si vous voulez, signora, dit la fillette toute tremblante.

— Ah! oui, c'est joli et pas difficile.

— Qu'est-ce que c'est? fit Jacques du fond de son nuage.

Manuela répondit :

— La *Serenata* de Braga.

Elle se renversa un peu en arrière, la tête dans les draperies roses des rideaux, tandis que Ghislaine faisait courir légèrement ses doigts sur le clavier d'ivoire, rendant avec beaucoup de douceur le prélude de la prière. Manuela avait déjà un doigt sur la corde, quand un valet de chambre entra :

— Lady Clamps fait demander si madame la marquise peut la recevoir.

— Au diable les Anglaises! fit Jacques en se levant brusquement et en jetant rapidement dans le foyer le cigare au bout duquel commençait à s'amonceler une belle cendre grise.

La fillette, décontenancée, posa sa mandoline sur une chaise, faisant mine de s'enfuir, tandis que Mme de Riville, visiblement contrariée, se levait en disant :

— Quelle idée saugrenue de venir à pareille heure!

Puis au domestique :

— Attendez un instant.

A Manuela :

— Sauve-toi dans ta chambre.

L'enfant ne se le fit pas dire deux fois.

— Nous voilà bien, Jacques! ce n'est pas par amitié, vous savez. Elle aura su quelque chose et elle vient à la découverte...

— Mais elle va être enfumée, enfumée comme un vieux renard!

— Tant pis pour elle. Vous avez eu bien tort de jeter votre cigare.

Ghislaine dit au valet de chambre :

— Faites entrer Mme Clamps.

Ce fut un tourbillon qui se précipita dans le salon.

— Oh! chère amie... oh! je craignais que vous ne fussiez partie! Oh! je suis joyeuse de vous voir! Et ce rhume?... Différez-vous votre départ? Quelle bonne aubaine ce serait pour nous!

— C'est bien aimable à vous de venir me voir ainsi au dernier moment.

— Oh! je tenais... je tenais beaucoup!

Elle s'assit bruyamment, et apercevant Jacques :

— Possible!... oh! possible, cher monsieur, je ne vous avais pas vu!

— Il s'inclina courtoisement :

— Comment allez-vous, madame?

— Pas trop mal... je vous remercie... un peu enrhumée. Il y a tant d'influenza! tant!... c'est affreux!

— Avez-vous essayé le remède de l'eau-de-vie! fit malicieusement Ghislaine.

Lady Clamps toussa fortement, suffoquée par l'odeur du cigare :

— Vous plaisantez... chère, oh! jamais. Il faut être une charmante petite Française comme vous pour se permettre de ces choses... possible!

— J'en prends rarement, mais n'en ai pas honte.

— Oh! chère, je plaisante... J'adore la plaisanterie française...

Jacques se mordit les lèvres.

— C'est comme pour le fumée que vous disiez l'autre jour, continua l'Anglaise, je suis sûre que vous ne fumez jamais.

Et elle toussa violemment.

— Vous tombez bien mal, lady; on a fumé aujourd'hui dans mon salon.

— Possible!... oh! vous plaisantez... possible! oh! c'est mon rhume.

— Voulez-vous une tasse de thé, fit la marquise.

— Volontiers... il fait si froid! Vous faisiez de la musique?

— Oui, dit la jeune femme en riant, et en dépit de la mode, je faisais même de la musique italienne.

Le regard de vautour de lady Clamps, scrutant le salon, avait aperçu la mandoline oubliée par Manuela. Ce n'était donc pas un racontar cette petite Italienne; elle demanda méchamment :

— C'est le cher comte qui joue de la mandoline? oh! si joli!...

Ghislaine, malgré sa grande habitude du monde, rougit.

Jacques vit l'embarras de sa cousine :

— Ce n'est pas moi, fit-il, très calme. La mandoline que vous voyez-là est celle d'une jeune Italienne que ma cousine, sur la recommandation d'un ami, veut bien emmener dans le Midi. Ce sera pour elle une compagnie, en même temps qu'une distraction, car elle est excellente musicienne.

— Vraiment? oh! c'est une bonne idée! Quel dommage de vous avoir interrompues toutes deux. Je serais si heureuse de vous entendre.

— C'est absolument impossible, madame, car ma jeune amie est en grand deuil et tient à ne voir personne.

— Oh! quel dommage, minauda l'Anglaise, — en prenant la tasse de thé que lui présentait Cérignan; oui, un peu de crème, s'il vous plaît, cher monsieur, vous me gâtez et connaissez mes petites manies, poursuivit-elle tout à fait mielleuse, — une vraie gourmandise, que votre thé, chère!... Vous partez donc demain pour le Midi? demain sans rémission?... C'est un si long voyage! Quel train comptez-vous prendre?

— Peut-être partirai-je par le Nice-Express à sept heures un quart, je crois, ou par l'express de Méditerranée à minuit quinze, à

la gare du Nord, si je ne suis pas prête plus tôt... peut-être après demain, si je suis tout à fait en retard dans mes préparatifs...

La mine de l'Anglaise s'assombrit, et elle dit d'un ton résigné :

— C'est dommage que vous ne soyez pas fixée. Je me serais mise toute entière à votre disposition. On a besoin de quelqu'un à la gare... les trains sont si encombrés pour le Midi!...

Jacques ne put s'empêcher de dire :

— Il y a une foule d'Anglais qui envahissent les trains rapides en cette saison.

Tandis que Ghislaine, souriante, répondait :

— Vous êtes bien gracieuse. Mais je craindrais pour vous la fatigue; j'aurai mon cousin, n'est-ce pas, Jacques?

Il s'inclina en signe d'assentiment.

Lady Clamps se leva :

— Alors, chère amie, au revoir. Soignez-vous bien et revenez-nous fraîche comme un bouton de rose, au printemps.

Elle serra à plusieurs reprises les mains de la marquise et demanda sur le pas de la porte :

— C'est une jeune fille de la société que vous emmenez?

— De bonne famille, mais sans fortune.

— Oh! pauvre petite... vous l'avez prise comme dame de compagnie? Oh! je comprends... une jeune femme seule... là-bas... seule, oh!... Adieu, chère, adieu!

La porte se referma. Jacques s'assit, en éclatant de rire :

— Je crois qu'elle part assez mal renseignée.

Ghislaine répondit :

— C'est bien fait! Onze heures moins un quart, vite nous n'avons que le temps de jouer la *Serenata*.

Manuela rentra au salon et la marquise s'assit au piano en disant :

— A Nice, mon enfant, nous n'aurons plus de visites importunes.

L'Italienne joua la *Serenata* avec beaucoup de sentiment.

— C'est très joli! conclut Jacques.

— C'est encore bien plus joli avec les paroles en italien, fit Manuela.

— Elle nous la chantera à Nice, dit Ghislaine, en tendant la main au jeune homme.

— Je serai demain très exactement à la gare de Lyon à sept heures moins un quart, Ghislaine. Dormez bien. Bonsoir, Manuela.

IX

Le lendemain, à six heures et demie, Jacques se trouvait dans le grand hall de la gare. C'était déjà un brouhaha de monde, de

gens affairés, de chariots encombrés de malles de toutes formes, de toutes dimensions. C'était un bruit confus de voix, dominé de temps à autre par le cri des employés : « Prenez garde, s. v. p. » Jacques sortit : le temps était humide, brouillassant : il dégelait. Il était rêveur et se promenait d'un pas agité. Pourquoi ce départ, malgré tout, lui faisait-il de la peine? Sa cousine allait lui manquer évidemment; mais n'avait-il pas à Paris tant d'éléments différents de distraction, d'occupation? Ce n'était qu'une séparation de deux mois, puisqu'il comptait aller là-bas au carnaval. Oui, mais cette petite l'intéressait énormément. C'était lui qui était la première cause de cette histoire singulière qui commençait, et il eût voulu pouvoir la suivre pas à pas.

Cela marchait à merveille jusqu'ici, mais cela durerait-il toujours?

Perdu dans ses réflexions, il ne s'aperçut pas que les minutes passaient. Quand il releva la tête, il était presque l'heure du départ. « Elles vont manquer le train, » pensa-t-il, et il en ressentit, comme malgré lui, une certaine joie.

Mais, au même instant, un coupé, attelé de deux alezans, entra dans la cour. Il se précipita. Mme de Riville descendit, enveloppée d'un long manteau de loutre, aussitôt suivie d'une jeune fille en noir.

— Bonsoir, Jacques. Quelle corvée je vous fais faire par ce vilain temps! Je craignais d'être en retard.

— Vous arrivez juste. Avez-vous vos billets!

— Naturellement : ils ont été retenus...

— Alors, passons immédiatement.

Un employé se chargea des sacs et des nécessaires.

— Voilà votre wagon, fit Jacques. Vous avez fait partir tous vos bagages en avant?

— Absolument tout avec les domestiques.

— C'est là-dedans que nous allons passer la nuit? demanda curieusement Manuela.

— Oui, fit Mme de Riville, et demain nous déjeunerons dans le grand wagon tout en glaces, là-bas, en tête du train.

— Comme ce sera drôle! Je crois toujours que je rêve...

Les deux femmes montèrent dans le sleeping. Jacques, debout sur le quai, leur dit :

— Vous serez demain à Nice, sur les deux heures de l'après-midi. Prenez garde! voilà la locomotive qu'on accroche.

Ce fut un imperceptible mouvement dans toute la longueur du train, sans secousse.

— Je vous dis adieu, fit Jacques, dont la voix tremblait un peu, amusez-vous bien, ce sera un enchantement de trouver du soleil, en quittant cet affreux Paris. Ghislaine lui tendit la main :

— Je vous écrirai souvent; vous m'écrirez, et surtout vous viendrez, promettez-le moi!

— Je vous le promets, Ghislaine; au revoir, Manuela!

L'Italienne sembla s'arracher à un songe, tout ce qu'elle voyait lui paraissait si extraordinaire.

— Au revoir, signore, et merci!

Au même instant, la locomotive siffla... Mme de Riville agita la main, envoyant à Jacques un sourire un peu mélancolique, tandis que le train s'ébranlait et que Manuela collait sa joue à la vitre, pour voir plus longtemps le signore.

— Adieu, fit-il, — et il tourna les talons, — tandis que le convoi, comme un long reptile aux yeux rouges, s'éloignait en serpentant dans la nuit...

Quand Jacques rentra dans le hall, il aperçut une femme qui se précipitait sur le quai et que les employés voulaient en vain retenir :

— Comment! ce n'est pas à sept heures quinze que part le Nice-Express? Possible! possible! il n'est pas parti...

Il s'effaça rapidement en reconnaissant lady Clamps.

— Parti! criait-elle, parti! possible....

Tandis que Jacques cherchait une voiture, il vit l'Anglaise qui, ayant perdu tout espoir pour le Nice-Express, remontait dans son cab en disant :

— A la gare du Nord!

La voiture du jeune homme fut aussitôt dépassée par celle de lady Clamps.

Il alluma une cigarette et pensa :

— Tu peux y passer la nuit, ma chère, les hirondelles sont parties!...

X

Cinq jours se passèrent sans que Jacques reçût de nouvelles de Mme de Riville.

Il avait repris sa vie ordinaire, mais son esprit restait préoccupé. Il sortait peu. A peine le voyait-on une heure au patinage.

La gelée avait recommencé de plus belle, jetant son manteau de givre sur les toits, et ses amis s'étonnaient de le voir si rarement au Cercle des patineurs, où le Tout-Paris élégant se donnait rendez-vous.

Quelle n'avait pas été la surprise de la duchesse qui, l'ayant aperçu au Bois, lui avait dit le plus gracieusement du monde :

— Ah! mon cher comte, vous êtes rare comme les beaux jours! On ne vous voit plus et l'on s'en plaint. Je mène demain mes filles

à l'Opéra-Comique : on donne *Mignon.* Acceptez-vous une place dans ma loge?

Il lui avait répondu d'un ton aussi glacial que la bise qui soufflait dans les arbres sans feuilles, et d'une façon qui indiquait assez son désir qu'on n'insistât pas :

— J'ai un regret infini, duchesse, de ne pouvoir en profiter. Ma soirée est malheureusement prise tout entière. Je suis absolument navré...

Et il était parti, laissant la duchesse étonnée, tandis que lady Clamps, un peu plus loin, furieuse de n'avoir plus aucun remorqueur de bonne volonté pour faire glisser son traîneau, maudissait *in petto* le peu de galanterie de la jeunesse française.

D'un geste énergique, elle avait arrêté au passage Cérignan prêt à s'éclipser, et lui avait demandé sèchement :

— Avez-vous des nouvelles de votre jolie cousine?

— Non, madame, avait-il répondu, je n'ai encore reçu aucune lettre du Midi.

Et il était parti rapidement, tandis que l'Anglaise maugréait un « Possible! » sur le ton d'une personne de tout à fait mauvaise humeur.

Or cela se passait quelques jours avant Noël.

Le soir, Jacques rentra de bonne heure chez lui, ouvrit un livre, le referma, fuma une cigarette, puis une seconde, se promena nerveux d'une pièce à l'autre.

Ah! certes, non, il n'irait pas entendre *Mignon*, c'était la dernière pièce qu'il irait voir. Du reste, il était décidé à ne pas sortir avant d'avoir des nouvelles de là-bas : il était inquiet.

Il se coucha tôt et s'endormit très tard. Le lendemain, il se réveilla sur les huit heures, l'esprit fatigué. Il dit au valet de chambre de lui donner un buvard; il voulait écrire, il n'y tenait plus. Il avait à peine tracé une ligne, qu'un coup de sonnette retentit. « Le facteur », pensa-t-il. Presque aussitôt le domestique apporta une lettre sur un plateau. Il la prit, fiévreux. Elle portait le timbre de Nice. Il eut un sourire de joie et retourna plusieurs fois le pli parfumé avant de l'ouvrir. C'était bien l'écriture de sa cousine. Il l'ouvrit enfin et, s'accoudant sur l'oreiller, il lut :

« Villa des Palmiers, Nice, ce 20 décembre.

« Pardonnez-moi, Jacques. Je suis bien en retard. J'ai un rhume atroce qui me force à garder la chambre. J'écris de mon lit. Ai-je eu froid en voyage, je ne sais... mais ce qui est sûr, c'est que le bobo de Paris est devenu bronchite. Je vous vois d'ici vous inquiéter. Ah! mon cher, j'en ai vu bien d'autres! Un peu de soins

et ce ne sera rien... J'ai un docteur terrible, qui me défend de mettre le nez dehors. Je me soigne à merveille... du reste, si je dois partir de bonne heure, autant ici qu'ailleurs... l'ombre des orangers en fleurs doit être légère à une tombe de jeune femme! Mais je deviens élégiaque, comme Musset! J'ai assez parlé de moi.

« C'est d'*elle* que vous voulez que je vous parle. Eh bien, Manuela est au troisième ciel ici. Elle croit retrouver son pays et la joie rayonne sur son visage. Le ciel tout bleu, sans nuage, est une bien jolie chose pour une fillette de quinze ans! Il a fallu qu'elle se promène dès le lendemain de notre arrivée. Je l'ai envoyée avec une femme de chambre et, en une journée, elle l'a mise sur les dents... la baie des Anges, la promenade des Anglais... puis elles sont montées au château, et de là ont galopé je ne sais où... sur la route de Villefranche, je crois. Elle est revenue enthousiasmée. Pourtant, je dois être sincère, elle a quelque grain de mélancolie quand on parle de vous...

« Nous avons un temps idéal! Quelle privation de ne pas pouvoir sortir. Heureusement, de ma fenêtre, je vois la mer, que je domine du haut d'une sorte d'escaliers de rochers, semés d'agavés parmi lesquels courent des rosiers sauvages. Ma villa est bien; beaucoup de palmiers : d'où son nom, et un bosquet d'orangers, où on doit être à merveille l'après-midi,... des haies de cactus, de mimosas, de roses à mille feuilles. Ouf!... Je n'en puis plus! Aussi je vous écris des volumes!... Je vous quitte et espère vous annoncer bientôt ma guérison.

« Affectueusement,

« GHISLAINE. »

Jacques sauta en bas de son lit, s'habilla rapidement et dit au domestique :

Mme de Riville est souffrante. Il est possible que je parte bientôt pour le Midi : préparez mes affaires, entretenez le feu. Je vais à la poste et rentrerai immédiatement après.

Comte Jean DE FORCEVILLE.

La fin prochainement.

SAINT-MARC GIRARDIN

CONTEUR ET ROMANCIER

M. Saint-Marc Girardin ne fut pas seulement un professeur illustre, un critique éminent; il fut encore, à ses heures, un conteur et un romancier. A sa campagne de Morsang-sur-Seine, dans cette bibliothèque où la piété d'un fils a réuni et classé tous les papiers du maître, nous avons trouvé, parmi des brouillons d'articles ou de leçons, des scénarios, des pièces de théâtre et surtout des récits, des projets de récits que suggéraient en foule au professeur ses voyages à travers les livres. Ce sont des improvisations, des esquisses, quelquefois même de simples notes, mais où revit la verve ingénieuse, le bon sens incisif, l'humeur charmante de l'écrivain et du moraliste. Ce conteur est de la famille des bourgeois de la *Ménippée*, avec plus de délicatesse et de grâce. C'est un Parisien qui revient d'Athènes.

M. Saint-Marc Girardin ne pensait point, comme M. Renan et comme M. Ledrain, que le roman fût un genre inférieur, peu digne des « personnes sérieuses ». Il estimait plutôt, avec Voltaire, que Newton n'eût point dérogé à faire des vaudevilles. « Celui qui n'a qu'un talent peut être un grand génie, écrivait Voltaire; celui qui en a plusieurs est plus aimable. » Aucun talent ne fut plus aimable et plus varié que celui de M. Saint-Marc Girardin. Érudit, il trouvait dans son érudition même une source toujours nouvelle d'idées, d'observations et d'anecdotes. Il découvrait dans ses vieux livres, comme dans une mine mal explorée, des filons, des veines inaperçues, dont il savait tirer des trésors. De là les rapprochements imprévus et les citations piquantes qui surprenaient l'esprit dans ses cours. De là les histoires tristes ou gaies, réelles ou fantastiques, qu'il empruntait à nos anciens trouvères ou qu'il se plaisait, comme eux, à recevoir de la tradition pour les développer et les embellir. Après tout, le conte et le roman

n'étaient sans doute pour lui qu'une forme de l'histoire et de la critique.

Ce genre de récits familiers ou merveilleux, dans lesquels la raison et l'expérience se parent des agréments de la fable, est un genre éminemment français. Depuis les jongleurs du moyen âge jusqu'à Voltaire et Mérimée, il a produit plus d'un petit chef-d'œuvre. M. Saint-Marc Girardin y trouvait un cadre à souhait pour sa morale et sa malice, pour son imagination et sa philosophie. Il le cultivait avec un goût et une préférence marquée.

Des contes de M. Saint-Marc Girardin, quelques-uns appartiennent à la jeunesse de l'auteur. Ils sont écrits au dos des copies de ses élèves, au verso des discours latins et des versions grecques que lui remettaient, en 1828 et 1829, les rhétoriciens du collège Louis-le-Grand, Frossard, du Châtelet, etc... D'autres datent de la Sorbonne : ils sont tracés à la hâte sur des billets de faire part, sur des lettres de recommandation au bas desquelles se lit plus d'un nom célèbre, entre autres celui de M. Jules Simon. La plupart ont leur origine dans des recherches historiques ou littéraires; dans la traduction ou le commentaire de textes destinés à l'enseignement, narrations d'Hérodote ou controverses de Sénèque, poèmes ou mémoires de l'ancienne France. C'est la part faite à l'imagination dans les études du professeur.

Donc, peu ou point d'actualité. Aux peintures de la vie moderne, aux romans du monde parisien et de la société du dix-neuvième siècle, M. Saint-Marc Girardin opposait d'autres peintures non moins vraies et non moins curieuses, mais moins compliquées, moins subtiles; des *Nouvelles* et des légendes d'une simplicité tout antique, mais d'un tour et d'un esprit bien français. « Nous aimons fort les romans, écrivait-il en 1834; c'est aujourd'hui la seule littérature qui ait la vogue. On me saura donc gré, j'espère, d'indiquer à mes contemporains un roman du plus grand intérêt, qui peint l'humanité pendant plus de huit siècles consécutifs...; roman historique, roman passionné, roman fantastique et merveilleux, où tous les caractères, tous les esprits, tous les sentiments, toutes les idées de l'homme, sont en jeu; roman admirable en ceci surtout qu'il a une profonde unité avec une diversité infinie; auquel je ne sais enfin qu'un défaut, c'est qu'il est en cinquante-trois volumes in-folio. Ce roman, c'est la Vie des saints, ce sont les *Acta Sanctorum*, le recueil des Bollandistes. Voici un chapitre de ce roman que je prends la liberté de mettre sous les yeux du public. C'est le récit de la conversion d'une courtisane de la ville d'Augsbourg, en Bavière, au quatrième siècle. » Suivait l'histoire de sainte Afre.

Il s'inspirait à la fois des traditions de l'Eglise chrétienne et des

traditions de l'histoire primitive, des traditions celtiques ou scandinaves. « Les histoires que compilaient les moines du moyen âge ne méritent, disait-il, ni tout le mépris, ni tout l'oubli où elles sont tombées. Il serait digne d'un siècle où la critique est hardie et novatrice d'examiner ces chroniques dédaignées. » N'est-ce pas dans la chronique de Grammaticus Saxo, le savant et naïf historien danois du douzième siècle, que Shakespeare a trouvé le personnage et la tragédie d'Hamlet?

Lui-même, il récoltait dans des ouvrages oubliés, dans la *Poétique latine* d'un Jésuite belge, Jacob Masenius, ou dans le *Miroir historique* de Vincent de Beauvais, toute une moisson d'idées, d'anecdotes, de *matières* pour ses récits. On formerait un volume des idées de contes qu'il a tirées de la *Palæstra* de Masenius et du *Speculum* de Vincent de Beauvais. J'en transcris ici quelques-unes: « Sainte Marie Egyptienne. — Gerbert. — Vision de Guilhelm. — Tentation d'un novice. — Frère Anselme, etc., du *Speculum Historiæ Vincentii.* — Sémiramis. — La sépulture de Hadding le Normand. — Les voleurs de Cologne (*Coloniæ, me præsente, evenit*). — Le bouffon Gonelli. — Le diable domestique. — Les deux comédiens ermites. — L'ingrat, etc., de la *palæstra* de Masenius. »

De ces idées, plusieurs ont été traitées par le maître avec une élégance facile, dont le conte de l'*Ingrat*, entre autres, peut nous offrir un exemple.

L'INGRAT

« Vitalis, noble Vénitien, étant à la chasse, tomba dans une fosse faite pour prendre les animaux sauvages. Il y passa un jour et une nuit tout entiers, et je vous laisse à penser quelles furent ses angoisses. La fosse était obscure; Vitalis voulait la parcourir afin de voir s'il ne trouverait pas quelque racine à l'aide de laquelle il pût grimper et sortir de sa prison ; mais il entendit des bruits si confus et si extraordinaires, des grognements si sourds, des sifflements si étouffés, de si plaintifs hurlements, que la terreur le prit ; et, se tapissant dans un coin de la fosse, il resta immobile et comme engourdi par la peur. Le matin du second jour, il entendit que quelqu'un passait près de la fosse ; alors, élevant la voix d'une manière lamentable : « Au secours! cria-t-il, au secours! tirez-moi d'ici! »

C'était un paysan qui traversait la forêt. Quand il entendit cette voix qui sortait de la fosse, il eut peur d'abord; puis, se rassurant, il s'approcha et demanda qui était là.

— Un pauvre chasseur, tombé par mégarde, et qui a déjà passé ici un long jour et une longue nuit; tirez-moi d'ici, au nom de Notre-Sei-

gneur Jésus-Christ! Tirez-moi d'ici et je vous récompenserai bien.

— Je ferai ce que je pourrai, dit le paysan.

Alors Masaccio (c'était le nom du paysan) prit une serpe qu'il avait à sa ceinture, et, coupant une longue branche d'arbre, assez forte pour soutenir un homme :

— Seigneur chasseur, dit-il, écoutez bien ce que je vais vous dire : je vais descendre cette branche dans la fosse, je l'appuierai contre les bords et je la tiendrai; de cette manière vous pourrez remonter.

— Va, répondit Vitalis, demande-moi tout ce que tu voudras et je te l'accorderai.

— Mon Dieu, je ne demande rien pour vous tirer de là; je vais me marier, vous donnerez à ma fiancée ce que vous voudrez.

A ces mots Masaccio descendit la branche dans la fosse; il la sentit bientôt devenir pesante et, au même moment, un singe sauta joyeusement hors de la fosse. Il était tombé comme Vitalis, et il avait lestement saisi la branche de Masaccio.

— C'est le diable qui m'a parlé dans cette fosse! dit Masaccio en s'enfuyant.

— Tu m'abandonnes donc? cria Vitalis d'un accent lamentable; mon ami, mon cher ami, au nom du Seigneur Jésus-Christ, au nom de ta fiancée, tire-moi d'ici! Je t'en supplie! Je te doterai, je t'enrichirai! Je suis le seigneur Vitalis, un riche Vénitien; ne me laisse pas mourir de faim dans cette horrible fosse.

Masaccio se laissa toucher et, revenant à la fosse, jeta de nouveau la branche; il tira un lion qui fit un hurlement de joie en sautant hors de la fosse.

— Oh! pour le coup, c'est le diable! cria Masaccio, et il s'enfuit épouvanté. Cependant, à quelques pas, il s'arrêta, entendant les cris déchirants de Vitalis.

— Mon Dieu! mon Dieu! criait celui-ci, mourir de faim dans une fosse! Personne ne viendra donc à mon secours! Qui que tu sois, je t'en supplie, reviens, ne me laisse pas mourir, pouvant me sauver; je te donnerai une maison, un champ, des vaches, de l'or, tout ce que tu voudras; sauve-moi! sauve-moi seulement!

Masaccio revint et jeta la branche; il tira un serpent qui siffla gaîment en sortant de la fosse. Masaccio tomba à genoux, à demi mort de peur, murmurant les prières qu'on lui avait apprises pour chasser le démon. Il ne revint à lui qu'en entendant les cris de désespoir que poussait Vitalis.

— Personne! criait-il, personne! je mourrai donc! Ah! mon Dieu! mon Dieu! Et il pleurait, il sanglotait.

— C'est pourtant là la voix d'un homme, dit Masaccio.

— Oh! si tu es encore là, dit Vitalis, au nom de tout ce que tu as de plus cher, sauve-moi; que je meure au moins chez moi, et point dans cette horrible fosse. Je n'en puis plus! Ma voix s'épuise! Sauve-moi! Veux-tu mon palais de Venise, mes biens, mes honneurs? Je te les donne; et puissé-je mourir ici si je manque à ma parole! La vie, la vie seulement! Sauve-moi la vie!

Masaccio ne put pas résister à de pareilles prières mêlées de tant de promesses. Il jeta de nouveau la branche.

— La tenez-vous, enfin? dit-il.

— Oui, répondit Vitalis.

Et, à cette fois, il tira l'homme. En sortant de la fosse, Vitalis, épuisé, jeta un cri de joie et s'évanouit entre les bras de Masaccio.

Masaccio le soutint, le secourut, le fit revenir à lui; puis, lui donnant le bras :

— Voyons, dit-il, sortons de cette forêt.

Vitalis marchait avec peine, il était épuisé de faim.

— Mangez ce morceau de pain, dit Masaccio; et il lui donna un morceau de pain qu'il avait dans une besace.

— Mon bienfaiteur, mon sauveur, mon saint ange! disait Vitalis à Masaccio, comment pourrai-je jamais te récompenser?

— Vous m'avez promis une dot pour ma fiancée et votre palais de Venise pour moi.

Vitalis commençait à reprendre ses forces :

— Oui, certes, je doterai ta fiancée, mon cher Masaccio, et je la doterai richement! Je veux que tu sois le plus riche paysan de ton village. Où demeures-tu?

— A Casaletta, dans la forêt; mais je quitterai volontiers mon village pour aller m'établir à Venise dans le palais que vous m'avez promis.

— Nous voici sortis de la forêt et je reconnais ma route; je vous remercie, Masaccio!

— Quand irai-je chercher la dot et le palais?

— Quand vous voudrez.

Et ils se séparèrent. Vitalis rentra à Venise et Masaccio à Casaletta, où il raconta son aventure à sa fiancée, lui disant qu'elle aurait une belle dot et qu'il aurait un beau palais à Venise. Le lendemain, de grand matin, il partit pour Venise, demanda le palais du seigneur Vitalis, entra et dit qu'il venait chercher la dot que lui avait promise le seigneur Vitalis, et qu'il reviendrait ensuite avec sa fiancée, dans un beau carrosse, s'établir dans le palais que le seigneur Vitalis avait aussi promis de lui donner.

Masaccio parut fou, et on alla dire à Vitalis qu'il y avait là un paysan qui demandait une dot et disait que le palais lui appartenait.

— Qu'on le chasse! dit Vitalis; je ne le connais point.

Les valets chassèrent Masaccio, qui, désespéré, revint à sa chaumière et y entra, sans oser aller voir sa fiancée. A un coin du foyer était assis le singe, à l'autre coin le lion, et sur le devant, roulé en cercle et comme un cerceau posé à terre, le serpent, les trois hôtes de la forêt. Masaccio eut peur. L'homme me chasse, pensa-t-il; le lion va me dévorer, ou le serpent me piquer, et le singe rira; sauvez donc les gens! Mais le singe lui fit une grimace amicale; le lion remua doucement la queue et vint lui lécher la main comme un chien qui veut caresser son maître, et le serpent déroula les anneaux de son corps, se promenant dans la chambre d'un air joyeux et reconnaissant qui rassura Masaccio.

— Pauvres bêtes! dit-il, elles valent mieux que le seigneur Vitalis; l'ingrat me chasse comme un mendiant. Oh! que je le rejetterais avec plaisir dans sa fosse! Et ma fiancée! moi qui croyais avoir une si belle noce! Pas un morceau de bois dans mon bûcher, pas un morceau de viande pour le repas, et pas d'argent pour en avoir; pas même de quoi acheter une épingle d'or à ma femme. L'ingrat, avec sa dot et son palais!

Ainsi pleurait Masaccio. Le singe se mit à grogner, le lion à remuer la queue, le serpent à se rouler et dérouler; puis le singe, s'approchant de lui comme pour le conduire, le mena dans son bûcher où il lui montra une belle provision de bois, bien rangé, pour toute son année; c'était le singe qui avait pris ce bois dans la forêt et l'avait apporté à la chaumière de Masaccio; Masaccio embrassa le bon singe. Le lion, alors, hurlant doucement, le mena dans un coin de la chaumière, où il vit une énorme provision de gibier; deux cerfs, trois chevreuils, des lièvres et des lapins en quantité et un beau sanglier, le tout proprement recouvert de branches d'arbres afin de le tenir frais; c'était le lion qui avait chassé pour son bienfaiteur. Masaccio caressa la crinière du lion.

— Et toi, dit-il alors au serpent, ne m'as-tu rien apporté? Es-tu un Vitalis ou un bon et honnête animal, comme ce singe et ce lion?

Le serpent glissa rapidement sous un tas de feuilles sèches; puis, reparaissant aussitôt, il se souleva sur ses anneaux, et Masaccio alors vit avec surprise qu'il tenait dans sa gueule un beau diamant. Les dragons et les serpents, comme on le sait, connaissent les trésors cachés.

— Un diamant! cria Masaccio, et il étendit la main sur le beau serpent pour le caresser et prendre le diamant.

Masaccio avait du bois, du gibier; il pouvait donner un beau festin de noces; il ne lui manquait plus que de l'argent; avec son diamant, il en pouvait avoir. Il partit donc aussitôt et arriva à

Venise; là il se fit enseigner la boutique d'un joaillier et lui dit qu'il venait lui vendre un diamant.

Le joaillier prit le diamant; il était de la plus belle eau.

— Combien en voulez-vous?

— 200 écus, dit Masaccio, croyant demander beaucoup : c'était à peine le dixième de la valeur de la pierre. Le joaillier regarda Masaccio et lui dit :

— A ce prix-là, vous êtes un voleur, et je vous arrête.

— S'il vaut moins, donnez-m'en moins, monsieur le marchand, criait Masaccio; je ne suis pas un voleur, je suis un honnête homme; c'est le serpent qui m'a donné ce diamant.

La police survint et il fut conduit devant le magistrat. Là, il raconta son histoire, qui parut une histoire de fées; mais comme le seigneur Vitalis se trouvait mêlé au récit du paysan, le magistrat renvoya l'affaire devant les inquisiteurs d'Etat, et Masaccio comparut devant eux.

— Conte-nous ton histoire, dit un des inquisiteurs, et ne mens pas; sinon nous te ferons jeter dans les lagunes.

Masaccio conta son histoire.

— Ainsi tu as sauvé le seigneur Vitalis?

— Oui, messeigneurs.

— Et il t'a promis une dot pour ta fiancée, et son palais de Venise pour toi?

— Oui, messeigneurs.

— Et il t'a fait chasser comme un mendiant?

— Ah! oui, messeigneurs! comme un mendiant, moi qu'il avait tant supplié quand il était dans sa fosse avec le singe, le serpent et le lion.

— Faites venir le seigneur Vitalis.

Vitalis vint.

— Connaissez-vous cet homme, seigneur Vitalis? dit l'inquisiteur.

— Non, je ne le connais pas, répondit Vitalis.

— Il prétend qu'il vous a sauvé la vie.

— Je ne le connais pas.

Les inquisiteurs se consultèrent. Cet homme, disaient-ils parlant de Masaccio, est évidemment un fou ou un fripon; il faut le mettre en prison, le temps éclaircira l'affaire. Seigneur Vitalis, vous pouvez vous retirer. Puis, faisant un signe à un sbire : Mettez cet homme aux plombs.

Masaccio se jeta à genoux au milieu de la salle.

— Messeigneurs! messeigneurs! il est possible que le diamant soit un diamant volé, je ne sais pas; c'est le serpent qui me l'a donné; le serpent a pu vouloir me tromper, messeigneurs, il a trompé Ève,

notre mère. Il est possible que le singe, le lion, le serpent, tout cela soit une illusion du démon; mais j'ai sauvé ce seigneur, je l'atteste! il n'est plus pâle, il n'est plus faible et à demi évanoui aujourd'hui comme lorsqu'il est sorti de la fosse, et lorsque je lui ai donné de mon pain; mais je le reconnais; c'est la même voix qui me criait de lui sauver la vie, avec laquelle il dit aujourd'hui qu'il ne me connaît pas. Seigneur Vitalis, je ne vous demande ni la dot de ma fiancée, ni votre palais de marbre; mais dites un mot pour moi, ne me laissez pas mettre aux plombs; ne m'abandonnez pas : je ne vous ai pas abandonné dans la fosse!

— Seigneurs, dit Vitalis en s'inclinant devant le tribunal, je ne puis que répéter ce que je vous ai dit; je ne connais pas cet homme. Il invente contre moi une histoire extravagante; a-t-il un seul témoin, un seul indice?

A ce moment, il se fit comme un mouvement d'effroi et de surprise parmi les sbires, et le lion, le singe et le serpent entrèrent dans la salle. Le singe était monté sur le lion, et tenait le serpent entortillé autour de son bras. En entrant le lion hurla, le singe grogna et le serpent siffla.

— Ah! ce sont les bêtes de la fosse! cria Vitalis éperdu.

— Seigneur Vitalis, reprit le chef des inquisiteurs, quand le trouble qu'avait causé cette apparition fut un peu dissipé; vous demandiez où étaient les témoins de Masaccio; vous voyez que Dieu les a envoyés à point nommé à la barre de notre tribunal. Quand Dieu donc a témoigné contre vous, nous serions coupables devant lui si nous ne punissions pas votre ingratitude. Votre palais, vos biens sont confisqués; vous passerez le reste de vos jours dans une étroite prison; allez! Et toi, continua-t-il en s'adressant à Masaccio, qui, pendant ce temps, caressait son lion, son singe et son serpent, puisqu'un Vénitien t'avait promis un palais de marbre et une dot pour ta fiancée, la république de Venise accomplira la promesse; le palais et les biens de Vitalis sont à toi. Vous, dit-il au secrétaire du tribunal, rédigez un récit de toute cette histoire et faites-la connaître au peuple de Venise, afin qu'il sache que la justice du tribunal des inquisiteurs d'État n'est pas moins équitable qu'elle est rigoureuse.

Masaccio et sa femme vécurent longues années dans le palais de Vitalis, avec le singe, le lion et le serpent; et Masaccio les fit représenter sur une muraille de son palais, entrant dans la salle du tribunal, le lion portant le singe et le singe portant le serpent. »

Cette histoire de Vitalis, « en partie vraie, en partie fabuleuse », avait été racontée pour la première fois dans l'*Alphabet du diable*,

de Joannes Niess[1]. C'est à Joannes Niess que l'emprunta Masenius; et les quinze lignes de Masenius, écrites dans un latin sec et didactique, sont devenues l'agréable et piquant récit qu'on vient de lire.

Voici maintenant trois autres échantillons de la manière de M. Saint-Marc Girardin : *Le martyre de sainte Agathe*, — *Les Mémoires de l'Infante* (fragment), — *Le Mort reconnaissant;* c'est-à-dire une légende chrétienne, un conte de chevalerie, une histoire énigmatique, où le réel et le merveilleux, habilement mêlés, rappellent un peu *la Vénus d'Ille*, de Mérimée. — La légende de sainte Agathe, comme celle de sainte Afre, est un chapitre du recueil des Bollandistes, *Acta Sanctorum*. Les *Mémoires* de l'Infante sont une fine analyse et un commentaire imprévu du *Cid*, de Corneille. Le *Mort reconnaissant* est une nouvelle singulière et mystérieuse, tirée du philologue italien Nicius Erythreus (Victor Rossi), qui vivait au début du dix-septième siècle. Si l'on se rappelle *les Amours d'une laide* (Mlle de Coëtlogon), publiées pour la première fois ici même, il y a deux ans[2], on pourra, d'après ces morceaux divers, encore inédits, juger la valeur des manuscrits qu'a laissés le docte et spirituel conteur.

LÉGENDE DE SAINTE AGATHE

PATRONNE DE CATANE

« Il y avait, sous l'empereur Décius, un gouverneur de Sicile qui s'appelait Quintianus. C'était un des plus méchants gouverneurs de province qui puissent se trouver. Il avait quatre vices principaux : le premier, c'était d'être païen et d'adorer les idoles; le second, c'était d'être un parvenu qui, par ses crimes, était monté de la plus basse condition aux plus hautes dignités; le troisième, c'est qu'il était libertin et débauché au suprême degré; et le quatrième, enfin, c'étaient son avarice et sa cupidité. Il résidait dans la ville de Catane. Dans la même ville, il y avait une jeune fille de seize ans qui se nommait Agathe. Cette jeune fille avait quatre bonnes qualités : la première, c'était d'être chrétienne, d'adorer Jésus crucifié et de l'aimer de tout son cœur; la seconde, c'était d'être noble, étant née de la plus illustre famille de la ville; la troisième, c'est qu'elle était d'une beauté au-dessus de toute imagination et qu'elle avait consacré cette beauté à Dieu, ayant, dès

[1] Joannes Niess, *Alphabetus Diaboli*, 1627. — *Dilingæ*. (Voy. « Trésor des Livres rares à la Bibliothèque nationale ».)

[2] Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1890 : *Mademoiselle de Coëtlogon, ou les amours d'une laide*, par Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.

qu'elle eut connaissance d'elle-même, voué sa virginité au Seigneur; la quatrième, c'était d'être riche et d'être compatissante : tout ce qu'elle avait, elle le donnait aux pauvres.

La renommée d'Agathe étant venue aux oreilles de Quintianus, il pensa que s'il pouvait l'avoir pour femme, ce serait une belle occasion de satisfaire du même coup tous ses vices. « Comme je suis païen, se dit-il, je lui ferai adorer mes idoles; comme elle est noble, ce sera m'anoblir que de la prendre pour femme; comme elle est belle, ce sera mon plaisir; et comme elle est riche, en l'épousant, je deviendrai maître de tous ses biens.

Ayant pris cette résolution, il fit appeler Agathe dans son palais, la flatta de toutes les façons et lui fit toutes sortes de grandes promesses. Mais celle-ci méprisait tous ses discours. Irrité de ce dédain, Quintianus fit venir une femme débauchée, nommée Aphrodisia, qui avait neuf filles, qui toutes les neuf étaient courtisanes et plus méchantes encore que leur mère. Quintianus remit Agathe entre les mains de cette femme et lui dit : « Menez cette fille chez vous et tâchez d'en faire une femme de votre condition. Si vous réussissez, je vous donnerai assez de biens pour vous enrichir. »

Jusqu'ici, que voyons-nous? Un gouverneur de province qui veut faire un beau mariage. Rien de si simple et de si ordinaire. Il y a une loi, je crois, contre cela : cela s'était donc fait. Dans l'esprit de Quintianus, faire apostasier Agathe n'est pas grand chose; l'épouser, voilà pour lui l'important. Et sur les quatre motifs de prendre Agathe pour femme, s'il y en a un qui touche à l'intérêt des dieux et de l'empire, les trois autres ne touchent qu'à son intérêt : elle est noble, c'est ce qu'il faut à un parvenu; belle, c'est ce que veut un libertin; riche, c'est ce qui tente l'avare. Cette légende du troisième siècle peint fidèlement le vieil empire romain, les dignités qui s'y obtenaient par l'intrigue, qui s'y exerçaient au profit du libertinage et qu'on essayait de consolider par de grandes richesses, bien ou mal acquises : car le pouvoir, le plaisir et l'argent, il n'y a plus que cela qu'on estime dans cette vieille société. La partie romanesque de la légende ne commence qu'avec le refus dédaigneux d'Agathe. Et quelle vérité de mœurs encore dans cette Aphrodisia, cette maîtresse de débauche et qui en tient école avec ses neuf filles! C'est à cette école que Quintianus veut mettre Agathe pendant quelque temps, afin de façonner cette simplicité chrétienne, afin de l'initier aux vices de Rome. Quand Agathe aura passé quelques jours dans la maison d'Aphrodisia, il faudra bien qu'elle épouse Quintianus; et elle s'en trouvera heureuse et honorée : car un pareil séjour la flétrit et l'abaisse, au point que c'est à peine, quand elle en sortira, si elle sera digne même de son séducteur.

Agathe chez Aphrodisia rappelle naturellement Clarisse Harlowe dans l'infâme maison où la loge Lovelace. Que fait Agathe dans cette maison, entre tant de honteuses suggestions et tant de honteux exemples? La légende ne dit rien de la lutte d'Agathe. Quelques mots seulement l'indiquent. Aphrodisia, vaincue par la fermeté d'Agathe, vient annoncer à Quintianus qu'elle est à bout de ses efforts contre la chrétienne. Elle a vainement, avec ses filles, employé tous les moyens : elle a flatté, elle a menacé; elle l'a exposée à la tentation des mauvais exemples et des paroles déshonnêtes. Rien n'a réussi. Plus heureuse que Clarisse Harlowe, Agathe sort pure de la maison d'Aphrodisia. C'est que la martyre a sur l'héroïne de roman un grand avantage : elle n'aime point; son âme est vierge de passion et de faiblesse. Clarisse aime Lovelace et, quoique elle résiste à son amour devenu plus ardent à la fois et plus honteux dans une pareille maison, cependant cette âme qu'a entraînée la passion n'a pas toute sa force, n'ayant pas toute sa pureté.

Une chose à remarquer, c'est que presque toutes les légendes de saintes ont des scènes de ce genre[1]. La première peine ou la première tentation à laquelle les gouverneurs païens condamnent les saintes est la prostitution. Cette espèce de peine ou d'épreuve exprime d'une manière caractéristique les idées et les sentiments du paganisme. La vieille société romaine, livrée par la satiété à toutes les recherches du libertinage, devait traiter la pureté des vierges chrétiennes de folie et d'affectation. Aussi les livrait-elles brutalement à la débauche, comme si elle avait l'espoir de les corriger de leur pruderie ou l'idée, par la prostitution, de leur faire faire amende honorable à la seule religion à laquelle le monde romain crût encore, la religion des sens. Rien, selon moi, n'indique mieux que cette espèce de châtiment, qui sert ordinairement de début au martyre des saintes, la nature de la lutte engagée, à cette époque, entre la religion chrétienne et la religion païenne, entre le culte de l'esprit et le culte des sens; l'un qui disait : domptez la chair et faites régner l'âme sur le corps; l'autre qui, attestant les amours de ses dieux, disait qu'il n'y a de vrai et de divin que le plaisir. Pour vaincre la chair et pour lui ôter l'empire absolu qu'elle exerçait sur l'homme dans la société païenne, il ne fallait rien moins que l'enthousiasme qui inspirait les austérités de la Thébaïde et la pureté des vierges chrétiennes. En effet, quand on connaît l'histoire

[1] Voy., dans Corneille, la tragédie chrétienne de *Théodore, vierge et martyre*, empruntée au IIe livre des *Vierges* de saint Ambroise. « Qu'eût-on dit, si, comme ce grand docteur de l'Eglise, j'eusse fait voir Théodore dans ce lieu infâme? » écrit Corneille, justifiant sa pièce.

de ce temps, on comprend quelle inconcevable et quelle étrange nouveauté c'était, dans le monde, que la virginité telle que la prêchaient les chrétiens; on comprend combien cette idée devait étonner les esprits, choquer les préjugés et contrarier les mœurs; on comprend, enfin, comment, pour racheter et relever le monde de son universelle impudicité, il n'a pas fallu une expiation moindre que le sang de tant de vierges martyres, périssant sous les yeux du peuple irrité contre ces filles si jeunes et si belles qui aimaient mieux mourir que d'aimer et d'être aimées, que de jouir et de faire jouir, c'est-à-dire que de suivre la loi et l'usage commun de la société.

Quand Quintianus vit Agathe ramenée devant lui, il lui dit avec colère : « Sacrifie aux dieux; sinon je te ferai torturer. — Je ne m'inquiète pas de tes tortures, répondit Agathe; Dieu est avec moi. Si tu me jettes aux bêtes féroces, Dieu les changera en agneaux; si tu m'étends sur un brasier ardent, Dieu a des rosées pour l'éteindre; si tu me fais battre de verges, mes membres ne sentiront les coups que si Dieu le permet. » Quintianus, pour cette fois, la fit jeter seulement dans une prison obscure. Le lendemain, il la fit revenir et lui ordonna encore une fois de sacrifier aux dieux; et, comme elle refusait, il la fit mettre nue, la fit attacher à une colonne et battre de verges. Agathe, au milieu des coups, s'écriait : « Tu crois me faire mal, Quintianus; sache que ces tourments font ma joie comme une bonne nouvelle longtemps attendue, comme la vue d'une personne chérie qu'on croyait morte. » Alors le gouverneur furieux ordonna à ses esclaves de prendre des tenailles et d'arracher les mamelles d'Agathe; et comme les esclaves ne le pouvaient pas, parce que la vierge les avait si petites et si fines qu'elles échappaient aux tenailles, ils prirent des couteaux et lui entaillèrent cruellement le sein. Le sang coulait à flots, et la martyre dit à Quintianus : « Impie, ne rougis-tu pas de faire arracher du sein d'une femme ces mamelles d'où sortait le lait de la mère qui t'a nourri dans ton enfance! » Touchante invocation des plus chers souvenirs de l'homme et qui ne messied pas dans la bouche d'Agathe, parce que, à côté de la vierge pure de tout amour humain, il n'y a rien de plus chaste que la mère qui allaite son enfant, et que le christianisme, quand il a voulu créer l'idéal de la femme, en a créé une à la fois vierge et mère.

Agathe fut reconduite dans sa prison, toute déchirée et toute sanglante. Quintianus défendit que personne allât panser ses plaies et qu'on lui donnât à manger, excepté un peu de pain et d'eau. Mais, au milieu de la nuit, Agathe vit entrer dans sa prison un homme vêtu en infirmier, tenant dans sa main un vase

plein de remèdes salutaires; et devant lui marchait un beau jeune homme qui portait un cierge allumé. C'était saint Pierre et un ange de Dieu; mais Agathe ne les connaissait pas. En même temps, une grande lumière se répandit dans toute la maison; si bien que les gardes eurent peur et s'enfuirent, laissant les portes ouvertes. Saint Pierre alors voulut panser les plaies d'Agathe. Celle-ci s'y refusa, disant :

« Vous venez panser mes plaies, mais je ne vous connais pas. — Ne crains point, ma fille, reprit saint Pierre, de me laisser toucher les blessures que tu as au sein. Je suis chrétien. — Ce n'est ni par crainte ni par réserve, reprit Agathe, que je refuse de te laisser toucher mes plaies, car tu es vieux, et de plus mon corps est si meurtri et si déchiré qu'il n'y a personne qui puisse être tenté de sa beauté. Mais je n'ai pas besoin de tes secours, ayant avec moi Jésus-Christ, qui guérit et qui sauve ceux qu'il lui plaît. » Saint Pierre alors se mit à rire : « Je suis son apôtre, ma fille, dit-il; et ta foi t'a guérie. » A ces mots, il disparut avec l'ange, et Agathe se trouva guérie.

Il est de règle dans les légendes qu'après beaucoup de tortures, que l'assistance miraculeuse du ciel rend impuissantes, les martyrs demandent eux-mêmes à Dieu de finir la lutte; et alors ils meurent, mais ils ne meurent que de leur plein gré. Tel est le dénouement de la légende de sainte Agathe. Quintianus la fait étendre nue sur un brasier ardent. Alors un terrible tremblement de terre ébranle toute la ville de Catane : les habitants furieux se révoltent et accourent au palais, en criant que c'est le supplice infligé à Agathe, qui cause le tremblement de terre, et que si Quintianus ne veut pas la délivrer, ils vont le tuer lui et toute sa famille. Quintianus, épouvanté du tremblement de terre et de la révolte du peuple, fait délivrer Agathe, qui se met à genoux, prie Jésus-Christ de recevoir son âme et meurt.

C'est surtout après la mort des saints que leur histoire devient intéressante. Leur vie, en effet, semble se continuer et s'agrandir par les miracles qu'ils font. Telle est l'histoire de sainte Agathe. A peine morte, des anges viennent en procession l'ensevelir et gravent son épitaphe quelque peu obscure : *Mentem sanctam, spontaneam, honorem Deo, patriæ liberationem*. Ces mots ne font point une phrase, mais ils font un sens : « Agathe eut une piété simple et naturelle : elle honore Dieu, elle délivrera sa patrie. » Voilà comment j'entends l'épitaphe gravée par les anges. C'est Agathe, en effet, qui protège Catane, sa patrie, contre les éruptions de l'Etna. Quand la lave de l'Etna menace la ville, on prend dans le tombeau de sainte Agathe son voile qu'on arbore en guise d'éten-

dard, au bout d'une lance ferrée d'argent; et on va en procession au-devant du fleuve de feu, qui aussitôt rebrousse son cours et épargne la ville. Dès la première année après la mort de sainte Agathe, la vertu miraculeuse de son voile fut éprouvée; et jamais, depuis ce temps, son assistance n'a manqué contre les éruptions de l'Etna.

Le voile de sainte Agathe existe encore. C'est un voile de soie et il s'appelle *grimpia*, *grimpa* ou *guimpa* [1], vieux mots qui ressemblent aussi à nos vieux mots français *grippée* (qui veut dire *plissée*, *ridée*) et *guimpe* (fichu de religieuse). Il est déposé dans un coffre et enveloppé d'un autre voile de soie avec des bandes de laine tout autour. Ces enveloppes sont renouvelées de temps en temps; et, comme elles ont touché le voile mystérieux, elles participent de sa vertu. Dans l'éruption de 1634, un prêtre qui avait une de ces enveloppes, voyant la lave enflammée prête à engloutir sa vigne, exposa cette enveloppe sur un rocher placé au fond de son domaine; et la lave, respectant l'enveloppe du voile sacré, se détourna de chaque côté de la vigne qu'elle laissa intacte. Les paysans qui peuvent avoir quelques morceaux des bandes de laine, les déposent sur le chemin de la lave; mais ils ont la précaution de mettre des pierres sur ces bandes, de peur que le vent ne les enlève, ayant vu sans doute qu'elles n'avaient d'efficacité que contre le feu de l'Etna et non contre le vent.

Le martyre de sainte Agathe est de l'an 253. Voilà donc plus de seize cents ans que dure ce voile miraculeux. Mais, si nous en croyons Pierre Carera, la *grimpa* est bien autrement ancienne. C'est un voile qu'Ève elle-même s'est tissé dans le paradis terrestre; et, comme il est tissé d'une soie antérieure à la déchéance de l'homme, il est éternel ainsi que tout ce qui était dans le paradis. Ève donna ce voile à la femme de Lamech : de Lamech, il passa dans la maison de Noé et para la femme de Cham, qui eut grand soin de le conserver dans l'arche pendant le déluge. Après le déluge, Cham vint fonder Catane, et sa femme y apporta le voile sacré, qui, de main en main, vint jusqu'à Agathe, étant lié de cette façon à toute l'histoire ancienne et moderne de la Sicile. »

[1] Voy. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediæ latinitatis*. « Guimpa : peplum, velum muliebre. Velum sanctæ Agathæ hodie *Guimpam* appellare Catanenses asserit Bollandus, 5 febr., p. 647, ubi perperam *Grimpam* S. Agathæ κάλυμμα vocat *Wimpla, Guimpla* ex Gallico *Guimple* vel Wuimple. »

MÉMOIRES DE L'INFANTE DU CID

(FRAGMENT)

(Dans la pièce de Corneille, l'Infante prend part à toutes les scènes du drame. Les comédiens ont, depuis plus de cent ans, supprimé ce rôle, et aujourd'hui l'Infante ne paraît plus. C'est depuis cette retraite que l'Infante, pour occuper ses loisirs, a écrit les mémoires que nous publions.)

« Les filles de roi ont toujours quelque amour secret dans le cœur : il y a toujours quelque jeune cavalier, beau, bien fait et courageux, dont elles pensent qu'elles seraient heureuses d'être la femme. C'est ce que je pensais du jeune Rodrigue, fils de don Diègue, le plus vieux et le plus fidèle serviteur du roi de Castille, mon père. Rodrigue était le dernier enfant de don Diègue, qui avait eu plusieurs fils et qui les avait tous perdus par la guerre ou par la maladie; et il semblait fait pour les remplacer tous, tant il y avait de vie et d'ardeur dans ses yeux, tant il y avait de fierté et de courage dans ses moindres actions. Sa jeunesse, son grand air[1], l'idée d'une sorte de bonheur attaché à sa personne, les éloges de la cour et du roi, tout fit que je remarquai Rodrigue et je m'aperçus bientôt que je l'aimais. Je savais bien que je ne pouvais pas l'épouser, et même j'appliquai ma raison et ma volonté à me bien convaincre de cette impossibilité. Mais cela ne m'empêchait pas de l'aimer.

« Comme les princesses de mon temps étaient élevées dans les idées de la chevalerie, je résolus de prendre Rodrigue pour mon chevalier et je lui envoyai par mon page une belle aigrette d'émeraudes pour orner son casque, lui disant qu'au prochain tournoi, il reconnaîtrait une aigrette du même genre dans les cheveux de la dame qui lui envoyait cette parure. Le tournoi devait avoir lieu dans trois jours; et ces trois jours ont été, je dois l'avouer, les plus heureux de mon amour pour Rodrigue. Ne sachant pas de qui il tenait cette aigrette, il observait avec une attention charmante toutes les dames de la cour. Je m'amusai de sa curiosité, de son embarras, de ses regards ardents et furtifs, de l'idée surtout que j'étais la seule qu'il n'observât pas et qui sût ce qu'il pensait. Faible bonheur que celui de ces trois jours, mais ce bonheur est le seul que nous puissions goûter nous autres pauvres princesses! Le jour du tournoi arriva, et Rodrigue me reconnut à l'aigrette verte que je portais dans mes cheveux. Il fut alors si troublé et si

[1] Don Rodrigue surtout n'a trait en son visage
Qui d'un homme de cœur ne soit la haute image.
(*Le Cid*, act. I, sc. I.)

fier, il prit un air de joie et de victoire qui allait si bien à sa figure, que jamais je ne le trouvai si beau, pensant surtout que c'était par moi qu'il avait cet éclat de beauté. Jamais non plus il ne fit de pareilles prouesses. Ses adversaires semblaient ne point tenir sur leurs chevaux, dès qu'il les heurtait du bout de sa lance. Il fut vainqueur, et ce fut moi qui le couronnai. Je sentis alors que, si je n'y prenais pas garde, ma passion finirait par l'emporter sur ma raison, et je me décidai à tout faire pour me guérir de cet amour.

« Mais que faire? Je voulais bien résister aux égarements de la passion, mais je ne voulais pas renoncer tout à fait à mon amour; je ne voulais pas surtout que Rodrigue me devînt étranger. Je cherchai donc un expédient qui conciliât mes sentiments opposés. Je choisis le plus mauvais. C'est toujours ce que fait la passion, quand elle choisit entre les expédients qu'elle demande à la raison.

« Cet expédient fut de prendre parmi mes filles d'honneur celle que j'aimais le mieux, et de faire en sorte que Rodrigue l'aimât et qu'elle l'aimât de son côté. Comme Rodrigue ne pouvait pas m'aimer, je voulais au moins qu'il aimât quelqu'un qui fût près de moi [1]. De cette façon, je suivrais tous les mouvements de son cœur; je serais la confidente de son amour, sa protectrice, car les deux amants auraient besoin de moi pour se voir, pour se parler, plus tard aussi peut-être pour s'épouser : je serais enfin mêlée à la destinée de Rodrigue.

« Parmi mes filles d'honneur, Chimène, fille du comte de Gormas, était la plus belle et la plus aimable. Ce fut elle que je choisis. Il ne me fut pas difficile de la faire aimer par le jeune Rodrigue. Souvent même, depuis cette époque, je me suis imaginé que Rodrigue et elle s'aimaient avant que je voulusse qu'ils s'aimassent. Les princes obéissent souvent quand ils croient commander. Quoi qu'il en soit, dans les commencements, j'avais grand plaisir à parer Chimène, à lui ménager les occasions de plaire : elle était toujours assise à mes côtés dans les tournois, elle partageait avec moi le soin de couronner les vainqueurs. Ce droit, je le lui cédais quand Rodrigue était victorieux. Quelquefois, cependant, un mouvement irrésistible faisait que je gardais la couronne pour la poser moi-même sur cette tête chérie. Il me sembla d'abord que Rodrigue

[1] Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
Tout autre qu'un monarque est indigne de moi.
Quand je vis que mon cœur ne se pouvait défendre,
Moi-même je donnai ce que je n'osais prendre :
Je mis, au lieu de moi, Chimène en ses liens,
Et j'allumai leurs feux pour éteindre les miens.

(*Le Cid*, act. I, sc. II.)

résistait à mon projet, qu'il était gêné et contraint avec Chimène; et ces jours-là j'avais des mouvements de joie que je pouvais à peine contenir. Mais ma raison, me reprochant aussitôt cet entraînement involontaire, je redoublais d'efforts pour attiser l'amour entre Chimène et Rodrigue. Ces efforts m'étaient doux, car je me croyais aimée. Je ne perdais que ce que je voulais bien m'ôter. Plus tard seulement, et après réflexion, la contrainte et la gêne de Rodrigue avec Chimène m'ont paru l'effet de cette délicatesse de l'amour qui ne veut rien devoir qu'à lui-même.

« Cependant, je ne pouvais plus me faire illusion : Rodrigue aimait Chimène; j'étais plus obéie que je ne l'avais voulu. Alors je pris mon parti, et, pour ne plus me laisser aucun espoir, je pressai moi-même le mariage de Chimène et de Rodrigue. J'aurais pu l'empêcher ou le retarder : je le hâtai. Le comte de Gormas hésitait entre Rodrigue et don Sanche. Je lui vantai Rodrigue, je dépréciai don Sanche; et, comme je sentais au fond de mon cœur qu'à mesure que ce mariage approchait, il me faisait plus souffrir, je le voulais fait pour n'avoir plus à le faire, pour n'être plus forcée d'aider moi-même à mon tourment, pour n'avoir plus qu'à me résigner sous la nécessité.

« Le jour du mariage était fixé, et le matin de ce jour qui devait finir ma peine en la rendant irrévocable j'envoyai chercher Chimène par mon page et nous nous entretînmes longtemps dans une galerie. J'avoue qu'au moment de la recevoir, je fus forcée de remettre et de composer mon visage [1]. Cependant je fus contente de moi. Je parlai à Chimène de Rodrigue avec une ardeur qui se ressentait de mon amour caché, mais qui lui plut, parce qu'elle ignorait ma passion. Soit que j'eusse un plaisir secret à peindre Rodrigue à Chimène plus beau et plus brillant encore qu'elle ne le voyait elle-même, soit que la tristesse que je vis à Chimène et les pressentiments qui l'obsédaient me consolassent malgré moi, je ne sais, mais cet entretien que je redoutais, quoique j'eusse voulu l'avoir, me fut moins pénible que je ne croyais. Les pressentiments de Chimène étaient justes. Le roi, qui devait ce matin même choisir le gouverneur du prince royal, mon frère, ayant nommé à cet emploi don Diègue, père de Rodrigue, le comte de Gormas, irrité de cette préférence, insulta don Diègue et lui donna un soufflet. Rodrigue demanda raison au comte de l'injure qu'il avait faite à son père; ils se battirent et le comte fut tué.

[1] Léonor. — Voulez-vous demeurer dedans la rêverie?
L'Infante. — Non; je veux seulement, malgré mon déplaisir,
Remettre mon visage un peu plus à loisir.
(*Le Cid*, act. I, sc. iv.)

« Comment expliquer les sentiments divers que je ressentis à cette nouvelle? Qu'allait faire Chimène? Obéirait-elle à l'honneur qui lui commandait de venger son père? Et moi-même, si désormais Chimène refusait d'épouser Rodrigue, n'allais-je pas reprendre malgré moi quelque espoir? Bizarre destinée que la mienne! je recevais le contre-coup de toutes les agitations qu'éprouvait Chimène. J'espérais, quand je la voyais décidée à poursuivre la mort de Rodrigue : je tremblais, quand elle était prête à céder à son amour. Avec quelle curiosité inquiète je l'observai pendant toute la durée de son aventure! comme je suivais avec anxiété les mouvements de son cœur! comme je cherchais à deviner ses sentiments!... Hélas! ce qui dominait dans son cœur malgré ses efforts, malgré sa douleur, c'était son amour. Je l'ai vue, je l'ai entendue. Au moment même où elle demandait la mort de Rodrigue, elle l'adorait. Ses paroles, quand elle oubliait de les surveiller, démentaient le calme qu'elle affectait. Je la suivis chez elle, après qu'elle eut demandé justice au roi.
. . . . »

(L'Infante raconte, en terminant, le combat en champ clos dont Chimène devait être le prix; la défaite de don Sanche désarmé par Rodrigue, la méprise de Chimène; et elle conclut.)

« Le roi n'exigea pas que Chimène donnât aussitôt sa main à Rodrigue : il lui laissa un an pour pleurer son père, et envoya Rodrigue pendant ce temps combattre les Maures et gagner de la gloire [1]. Le soir même, j'acceptai la main du prince d'Aragon, la grandeur au lieu du bonheur; et bientôt je quittai Rodrigue, Chimène et la cour de Castille. Je n'assistai pas au mariage de Rodrigue et de Chimène. Et maintenant que je suis reine et vieille, me souvenant du passé, je pleure et je ris à la fois de la part singulière que j'ai prise à leurs amours. En effet, j'avais voulu qu'ils s'aimassent; mais ils s'aimaient sans moi et avant moi. J'avais voulu les marier malgré la mort du comte de Gormas; mais il y avait quelqu'un qui le voulait encore plus que moi : c'était Chimène elle-même. J'avais donc joué dans leur histoire le rôle du moucheron de la fable; et je n'avais, en vérité, pris part à leur aventure que par les souffrances que j'avais ressenties à la vue d'un amour que j'avais eu le tort de placer si près de moi, voulant y renoncer. »

[1] Il faudrait que je fusse ennemi de ta gloire,
Pour lui donner si tôt le prix de sa victoire.
Cet hymen différé ne rompt point une loi
Qui, sans marquer de temps, lui destine ta foi.
Prends un an, si tu veux, pour essuyer tes larmes.
Rodrigue, cependant il faut prendre les armes.

(*Le Cid*, acte V, sc. VIII.)

LE MORT RECONNAISSANT

« Un de nos ambassadeurs à Rome me disait que c'était le lieu où l'on se résigne le mieux à la nécessité de mourir. Il y a beaucoup de choses à Rome qui aident à cette résignation : d'abord la vue des ruines de la ville éternelle, qui nous avertissent chaque matin de la rapidité avec laquelle passent les générations; ensuite les rois et les princes déchus qui viennent chercher un asile dans cette ville et dont la vue enseigne éloquemment le peu que vaut la vie; enfin — et surtout — la religion qui tient à Rome une grande place. A Rome, les cérémonies religieuses occupent plus que partout ailleurs les esprits et les yeux; et toutes ces cérémonies ont pour but de rappeler la toute-puissance de Dieu, la vie à venir, la faiblesse de l'homme. Tout cela, quoi qu'on fasse, détache de la vie et du monde.

Je ne sais s'il faut attribuer à cette influence le goût d'assister aux cérémonies funéraires, qui est à Rome la passion de quelques personnes. Vous y trouvez des hommes qui ont le goût de voir mourir et de voir ensevelir, comme il y en a d'autres qui ont le goût des tableaux ou des statues. Ces hommes ne manquent pas une agonie parmi leurs amis, ni un convoi, même d'indifférents et d'inconnus. Ils font peu de cas des vivants; mais tout homme qui meurt ou qui est mort les intéresse et les émeut. Ils sont de toutes les confréries de pénitence; ils viennent en procession chercher le corps, le conduisent à l'église et au cimetière, surveillent l'accomplissement de toutes les cérémonies mortuaires et feraient recommencer l'enterrement plutôt que de souffrir qu'il y manquât quelque chose. Compatissants, du reste, et secourables à leur manière; prompts à payer des linceuls aux pauvres, à faire dire des messes pour le repos des âmes en purgatoire. Mais ils refusent un *bajocco* à l'enfant qui n'a point de pain. Leur bienfaisance relève de leur manie.

Le héros de l'histoire que je vais raconter, Jean Lélio, gentilhomme romain, au seizième siècle, avait plus que personne le goût des morts. Chaque jour, Lélio assistait à quelque cérémonie funéraire. S'il fallait aller veiller un mourant, personne n'était plus empressé que lui à s'offrir; s'il fallait faire les frais d'un enterrement pour un pauvre *Transteverin*, il était le premier à ouvrir sa bourse. Mais ce qui surtout occupait Lélio, c'était l'ensevelissement des malheureux qu'il trouvait assassinés la nuit dans les rues de Rome, ou des voleurs que la justice pendait dans la campagne et qu'elle laissait attachés aux arbres, afin de servir d'exemple aux autres. Je ne sais pas si Lélio, entendant quelqu'un attaqué la nuit par un

ou plusieurs hommes, se pressait de venir au secours. Il arrivait ordinairement trop tard, quand le coup mortel était porté et que l'assassiné était par terre et les assassins en fuite. Mais alors, il montrait une activité et une industrie remarquables : il portait le mourant, envoyait chercher un confesseur d'abord, ensuite un chirurgien, auquel il déclarait, à son arrivée, qu'il croyait bien que c'en était fait du pauvre blessé; s'établissait dans la maison de ce dernier, et ne le quittait que confessé, mort et enseveli. Quant aux voleurs, il ne s'opposait pas à ce que la justice les pendît; mais il ne pouvait souffrir qu'elle les laissât pendus aux arbres, sans sépulture, sans messe mortuaire. Un corps sans sépulture était pour lui une sorte de sacrilège; aussi dérobait-il souvent les corps des suppliciés pour les enterrer. Un jour, le Pape, l'ayant fait venir, lui demanda s'il n'avait pas lu l'édit qui défendait d'enterrer les brigands suppliciés. Il répondit « qu'avant de lire l'édit de Sa Sainteté, il avait lu l'Évangile, où Joseph d'Arimathie était loué d'avoir enseveli Jésus-Christ mort sur la croix. » Le Pape ne put s'empêcher de sourire de la comparaison, et le laissa aller après quelques injonctions que Lélio s'empressa d'oublier.

Lélio était fort populaire à Rome. Comme le peuple, en Italie, déteste souvent moins les brigands que les sbires, il savait gré à Lélio du soin qu'il prenait de faire enterrer les pauvres diables que pendait la justice. Ensuite les mendiants savaient que Lélio viendrait à leur convoi aussi bien qu'au convoi d'un neveu du Pape, et qu'il ferait en sorte, même à ses frais, que la cérémonie fût décente. Aussi faisaient-ils grand cas de Lélio : on remarquait même qu'ils lui demandaient rarement l'aumône, et un d'entre eux, qui lui avait tendu la main involontairement, l'ayant reconnu : « Pardon, seigneur, pardon, lui dit-il; je sais que vous me réservez cela pour après ma mort. » La superstition se mêlait quelque peu à cette popularité. A force de le voir aux enterrements, on finissait par l'y croire nécessaire : les parents éprouvaient une répugnance marquée à laisser partir le convoi si Lélio n'était pas arrivé, croyant que sa présence porterait bonheur à la cérémonie, ou au mort, ou à eux-mêmes, je ne sais trop lequel. On contait même qu'une fois le chef d'un convoi l'ayant voulu faire partir avant l'arrivée de Lélio, le cercueil avait échappé trois fois des mains de ceux qui le soutenaient, et que, tombant sur la jambe d'un de ceux qui s'étaient obstinés à partir, il l'avait estropié pour la vie : témoignage évident que Lélio était l'ami des morts et qu'ils aimaient à le voir près d'eux. Lélio était bien sûr, disait-on, qu'il ne lui arriverait jamais malheur : il y avait dans l'autre monde trop d'âmes qui priaient pour lui.

Quelque empressé que fût Lélio d'assister à toutes les morts et à tous les enterrements, il y avait cependant un jour où il se dispensait de ce soin : c'était à partir du mercredi soir jusqu'au jeudi vers midi. Pendant ce temps on ne le voyait pas à Rome : on savait qu'il partait le mercredi soir à cheval, et qu'il allait passer la nuit Tivoli, d'où il revenait le jeudi matin. Les uns disaient que c'était un vœu qu'il avait fait de ne jamais passer la nuit du mercredi à Rome, parce qu'il y avait eu une vision effroyable; les autres, moins crédules, disaient que c'était quelque intrigue de femme qui le faisait aller à Tivoli. Aussi bien Lélio était jeune encore et beau cavalier : il pouvait bien inspirer de l'amour, à condition que sa maîtresse se résignerait à être seulement ce qu'il aimait le plus parmi les vivants et à ne passer dans son cœur qu'après les morts.

Une fois Lélio parti, les bonnes âmes s'arrangeaient pour ne pas mourir jusqu'à son retour, ou tout au moins pour ne pas être enterrées.

Un mercredi soir, Lélio partit, comme à l'ordinaire, pour aller à Tivoli. La nuit était belle et la clarté du ciel se répandait sur la campagne. A environ deux lieues de Rome, il y avait, au bord de la route, un tombeau ruiné qui avait servi de tour de défense dans les petites guerres du moyen âge. Près de ce tombeau était un vieux chêne à demi mort, mais dont quelques branches s'avançaient sur le chemin. Ce chêne était l'arbre de prédilection de la justice : il était rare qu'il n'y eût pas, chaque semaine, un brigand pendu à ses branches. Comme on avait soin de placer un poste de trois ou quatre soldats dans le tombeau ruiné pour empêcher d'enlever les corps, Lélio passait, non sans soupirer, près de cet arbre fatal, jusqu'à ce que, la surveillance se relâchant et les corps commençant à tomber en lambeaux, il pût venir les faire enterrer. Plusieurs fois cependant, soit qu'il eût trouvé les soldats endormis, soit qu'il les eût gagnés, il avait réussi à enlever les cadavres le premier ou le second jour de leur pendaison. Ces nuits-là, il arrivait plus tard à Tivoli, et, si c'était sa maîtresse qu'il allait visiter, Dieu sait l'étrange excuse qu'il avait à lui donner.

Le mercredi soir dont il s'agit, Lélio, en approchant de l'arbre des pendus (c'est le nom que lui donnaient les passants), songeait qu'il y avait huit jours un brigand de la montagne, encore jeune et moins féroce que ses compagnons, ayant été pendu la veille à cet arbre, il avait voulu l'enlever et que déjà même il l'avait détaché; mais les soldats s'étant éveillés, il avait eu beaucoup de peine à s'échapper de leurs mains, et le cadavre avait été raccroché à l'arbre. « Pauvre corps, disait-il, il doit être déjà squelette, ou peu s'en faut. »

J'ai oublié de dire, — et Lélio avait oublié comme moi, — qu'en sortant de Rome, un mendiant était venu à lui et lui avait remis un petit billet où une main inconnue lui recommandait, s'il allait ce soir-là à Tivoli, d'y aller bien armé et d'emmener un ami. Lélio, préoccupé de son rendez-vous ou peut-être aussi de son pendu d'il y a huit jours, n'avait fait aucune attention à cet avis mystérieux et, pendant toute la route, il n'y avait même pas songé. Il savait bien qu'il avait un rival auprès de sa maîtresse de Tivoli, mais un rival vieux et peu redoutable. Pour être inquiet d'ailleurs, il faut être amoureux; et, je l'ai déjà dit, excepté le jour où elle serait mourante, la maîtresse de Lélio risquait de n'être jamais que la seconde pensée de cet étrange amant.

Lélio, approchant de l'arbre, vit le corps du brigand encore suspendu. Soit que ce fût l'effet du vent, soit que ce fût une illusion, il lui semblait qu'à mesure qu'il approchait, le squelette remuait d'une manière plus sensible. Quand il fut à dix pas, il lui fut impossible de douter : il vit le squelette lever ses bras en l'air fort adroitement, saisir la branche à laquelle il était suspendu, puis, dégageant son cou de la corde qui l'étranglait, tourner deux ou trois fois la tête comme un homme qui fait effort pour respirer, et enfin sauter lestement à terre. Lélio n'était point timide; cependant il frissonnait et, pâle, immobile sur son cheval immobile lui-même, il voyait le squelette s'avancer vers lui. « Vous êtes Jean Lélio, l'ami des morts, dit le brigand, et les morts aussi sont vos amis. Jean Lélio, n'avez-vous point reçu un avis sur le danger que vous courez cette nuit?... Allons, puisqu'il le faut, je prendrai votre place : donnez-moi votre cheval. » Lélio n'avait garde d'interrompre le fantôme : il écoutait sans répondre. Le brigand, s'approchant, lui tendit la main comme pour l'aider à descendre de cheval, et Lélio tomba à terre, à demi mort d'étonnement et de peur. Aussitôt le squelette s'élança sur le cheval, et le pressant de ses talons décharnés, il le poussa sur la route qui menait à Tivoli.

Cinq minutes à peine étaient passées, qu'en entendit une décharge d'armes à feu; puis le squelette revint au grand trot. Le cheval était blessé : le squelette en descendit, et s'approchant de Lélio : « Seigneur Lélio, lui dit-il, vous pouvez maintenant aller à Tivoli : la route est libre. Votre vieux rival avait aposté quatre de mes anciens compagnons pour vous tuer au passage. J'ai pris votre place et je les ai bien attrapés : c'est sur moi qu'ils ont tiré. Voyez, j'ai reçu trois balles dans la poitrine. Allons, levez-vous! Je vais maintenant reprendre ma place et je me recommande à vous pour mon enterrement. Vous voyez qu'il est bon d'avoir des

amis partout. » Disant cela, le squelette remit son cou dans la corde, la corde autour de la branche, et reprit son rôle de pendu.

Le lendemain matin, des paysans, allant à Rome, trouvèrent près de l'arbre des pendus Lélio étendu sur le chemin et évanoui, son cheval couché à terre et blessé. Ils remarquèrent que le squelette semblait avoir reçu plusieurs balles, et ils pensèrent que Lélio avait été attaqué dans cet endroit. Cependant, ce qui les étonnait, c'est que Lélio n'avait aucune blessure. Comme Lélio semblait avoir perdu la parole, ils ne purent pas en savoir davantage. Ils ramenèrent à Rome l'ami des morts, qui, aussitôt qu'il se trouva dans sa maison, envoya chercher son confesseur et resta enfermé avec lui pendant deux heures. Le soir, il entra dans un couvent où il vécut longtemps, fort connu sous le nom de *frère des morts*. Le squelette fut inhumé le lendemain matin par ordre supérieur. Enfin, la maîtresse de Lélio, ayant appris qu'il était moine, épousa le vieux rival : mais ce dernier, qui n'avait pas payé les quatre brigands qu'il avait apostés, leur reprochant de n'avoir pas tué leur homme, fut tué par eux dix jours après ses noces. »

M. Saint-Marc Girardin ne s'est pas borné cependant à puiser quelques anecdotes au fonds commun de l'antiquité classique et du moyen âge. Il a laissé deux romans nés de l'observation directe des hommes et des faits : l'un, manuscrit et incomplet, intitulé : *Georges d'Ivry;* l'autre, publié en 1849, sans nom d'auteur, avec ce titre : *Un héros.*

Journaliste, député, conseiller d'Etat, mêlé de près à la vie publique de son époque, très bien doué et très bien placé pour surprendre les mobiles des actions humaines, pour suivre le manège des passions et des intérêts, M. Saint-Marc Girardin était riche en documents sur les acteurs et les témoins de nos drames politiques, sur les artisans de nos émeutes, sur les meneurs et les victimes de nos révolutions. Il a su mettre ces documents en œuvre. C'est à la révolution de 1848 et aux débuts du second Empire que se rapporte le roman de *Georges d'Ivry*. Les mœurs du temps y sont peintes d'une touche légère et précise. Petit-fils d'un duc d'Ivry, pair de France sous la Restauration, Georges inaugure la vie mondaine et brillante du régime issu des événements de 1850. « Dans *Georges d'Ivry*, fait lui-même observer l'auteur, ne pas oublier que le duc, en 1848, s'afflige de la baisse des valeurs, et que la duchesse s'applaudit de la chute de Louis-Philippe. »

Un héros nous ramène à plusieurs années en arrière. « Ce roman, qui tâche de peindre quelques caractères de nos jours,

disait la préface, n'est ni une satire ni une caricature. L'auteur n'a pu avoir la prétention de faire des portraits, mais il a visé à la vraisemblance morale. Il écrivait avec ses souvenirs, qui se rattachent tous au temps de la monarchie de Juillet. » Le récit qui commence en effet au 13 avril 1834, avec les barricades de la rue des Lombards et de la rue Transnonain, finit avec les journées de Juin 1848. Il se développe ainsi entre deux insurrections et embrasse, dans un volume de trois cents pages, une période d'environ quinze années. Les événements sont choisis et disposés avec art pour mettre en lumière la physionomie du *politicien* républicain avant 1848. Depuis l'orateur des clubs et l'insurgé des barricades jusqu'au déclamateur du procès d'Avril qui se pose en martyr de la liberté, les courtisans du peuple et les prétendus libéraux, pour qui le libéralisme est une profession et une tactique plutôt qu'une conviction, y sont finement décrits et démasqués. Nous voyons défiler sous nos yeux les principales variétés du type : le républicain de conspiration et le républicain d'estaminet, le Brutus famélique et le Brutus millionnaire, celui qui joue la vertu spartiate et celui qui nous promet la république athénienne; le fanatique, l'intrigant, le sceptique, l'envieux et, par-dessus tout, le charlatan.

Le titre seul est une ironie : *Un héros*. Ce héros, Étienne Germon, affilié d'abord aux sociétés secrètes, était communiste quand il était pauvre. Il rédigeait alors des projets de constitution pour remanier la société et la propriété à son profit. Devenu riche par son mariage, il oublie ses plans de la veille et songe à se pousser dans le monde, à la Chambre, au pouvoir même. Il monte une écurie, fonde un journal, eutre en même temps au jockey-club et dans la presse; se ruine sans pouvoir se faire élire député; retourne à son club, à ses conspirations, à ses intrigues, et finit, suspect à tous, comme un déclassé et un mouchard. Etienne n'est pourtant ni un sot ni un méchant; mais c'est un vaniteux, c'est un acteur, qui dissimule son égoïsme sous de grands airs, soutenus de grands mots. Sa vie est un mensonge, une attitude perpétuelle. « En lui l'acteur venait trop aisément doubler l'homme. Il faisait une scène de chaque situation où il se trouvait, et il jouait, si je puis ainsi parler, ses propres sentiments. » C'est ainsi qu'il s'est posé en héros lors du procès des accusés d'Avril, à la cour des pairs; c'est ainsi qu'il a surpris l'amour d'une jeune et romanesque héritière, M[lle] Pauline Delzons.

Le véritable héros, c'est la jeune femme de ce faible et vaniteux personnage. Sincèrement éprise d'idées généreuses, confondant l'amour de la patrie avec le culte d'une république idéale, cédant à la vocation des femmes pour l'enthousiasme, elle a cru au désinté-

ressement d'Étienne Germon, à ses discours patriotiques et à ses poses théâtrales. Elle a cru épouser le soldat dévoué d'une noble cause, le chef futur d'un grand parti, un homme de cœur, « un héros ». Le désenchantement n'est pas venu de suite, mais il est venu. Déçue peu à peu dans ses espérances, éclairée par l'expérience de la vie, elle n'en reste pas moins fidèle à l'ambitieux qui dissipe son patrimoine et qui, de faute en faute, compromis dans l'émeute du 12 mai 1839, emprisonné au Mont-Saint-Michel, laissé de côté par le gouvernement provisoire de 1848, meurt misérablement après les journées de Juin, assisté, encouragé et pardonné par sa femme. Pauline a trouvé dans sa foi chrétienne une force, un appui, une sauvegarde contre l'écroulement de ses illusions domestiques et politiques.

Rien de mieux ménagé et de mieux décrit que le changement qui transforme le politicien emphatique, le citoyen libéral en dénonciateur et en révolté. « Étienne Germon avait joué les grandes vertus, les grands sentiments, et il en sentait d'abord quelque chose. Pendant longtemps il avait flotté entre le charlatanisme et la duperie. Peu à peu, cependant, le charlatan l'avait emporté sur la dupe : son mariage avait été le moment critique de cette première métamorphose. Lancé dans le monde oisif et corrompu, il avait bientôt pris le dédain des grands sentiments qu'il avait joués : l'homme du monde avait ri du comédien. Jeté, par son échec et ses revers, hors du monde des bienséances et des apparences, le comédien des clubs et le railleur du monde devait aisément tomber dans le cynisme et l'effronterie... » On reconnaît ici le moraliste. Les portraits du journaliste Robiou et de Fénin, l'homme de lettres, « l'homme de métier, qui remplace l'homme de parti »; ces figures vivement crayonnées des gamins de Paris, Pommereau et Titi-la-Garenne, complètent cette série d'études d'après nature. Tout cela a été vu d'un œil pénétrant, marqué d'un trait sûr, rendu avec agrément et avec justesse.

C'est bien la même plume qui sema dans le *Journal des Débats* tant d'attrayantes causeries, de judicieuses improvisations, d'originales et instructives *variétés*.

Entre autres images des temps modernes, où se joue en souriant l'observation du moraliste, quel joli portrait à citer encore que celui du cardinal-diacre, le cardinal qui n'est pas prêtre, dans le conte de M. Saint-Marc Girardin, intitulé *la Dispense!* Mais il serait superflu, sans doute, de prolonger ces citations, et nous en avons dit assez pour qu'on devine, pour qu'on sente, à la lecture de ces courts extraits, le mérite propre du conteur et du romancier.

Certes, on ne trouve dans les récits de M. Saint-Marc Girardin

ni le coloris ni la sobriété vigoureuse d'un Mérimée; ni les nerfs ni le « stylisme » d'un Daudet; mais on y trouve un style alerte et facile, plein de sens et de saveur, relevé d'aimable et douce ironie, de bonne humeur et de franchise. C'est la langue limpide et saine que maniera si bien About et qu'écrivait Voltaire dans *Zadig*, dans *Babouc* et dans *Micromégas*. Le ton est toujours simple, comme le sujet. Pas d'apprêt, pas de recherche et pas d'effort : la narration coule de source. Que nous sommes loin des raffinements, des violences, des procédés complexes et laborieux de nos conteurs modernes, de nos romanciers à la mode! Au lieu de passions étranges et forcées, d'incidents extraordinaires, de cas bizarres et exceptionnels, voici des histoires tout unies, de pieuses légendes, de belles chroniques, des épisodes tirés des *Mémoires* de Montglat ou de Saint-Simon, où la fantaisie d'un causeur découvre un intérêt et met un charme que nous n'aurions jamais soupçonné. La brièveté et le naturel, deux qualités exquises et rares, font le prix de ces aventures, qui n'ont rien d'exceptionnel, mais rien de banal. L'idée ne s'y délaie pas en volume et ne se noie pas dans les descriptions, les amplifications ou les analyses, mais se renferme habilement d'ordinaire dans les proportions d'une *Nouvelle*.

Quelques romans, plusieurs nouvelles, des contes sans prétention, mais non sans art, distractions d'une intelligence supérieure, tels sont les titres littéraires que la modestie de M. Saint-Marc Girardin a volontairement laissés dans l'ombre. Nous ne voudrions pas les surfaire. Ils attestent du moins tout ce que la critique suppose d'invention, de fertilité, d'imagination créatrice, quand les écrivains qui l'exercent s'appellent Sainte-Beuve, Nisard, Saint-Marc Girardin.

Théodore FROMENT.

LA MAGISTRATURE ANGLAISE

Le souvenir est encore récent des atteintes si graves, irréparables peut-être, qu'une série d'actes du législateur ou du gouvernement ont apportées à l'indépendance et à la dignité de notre magistrature. En attendant l'heure des réparations, on trouvera sans doute quelque intérêt à se rendre compte de la façon dont nos voisins comprennent la nécessité d'assurer au pouvoir judiciaire la situation matérielle et morale qu'il doit nécessairement occuper dans un pays libre.

La magistrature anglaise, en prenant cette expression dans son sens le plus large [1], comprend deux catégories bien distinctes : d'une part, les juges proprement dits, c'est-à-dire ceux qui occupent l'un des sièges des tribunaux réguliers et qui reçoivent un traitement; de l'autre, les juges de paix ou *magistrates*, en nombre illimité, qui rendent gratuitement la justice criminelle dans les limites de leur compétence restreinte. Les premiers exercent, d'une façon permanente, une fonction publique, ils ont fait des études spéciales et appartiennent à ce que l'on nomme la profession légale; les autres, au contraire, choisis parmi les grands propriétaires des comtés ou les principaux habitants des villes, sont, en quelque sorte et en prenant cette épithète dans le meilleur sens, des amateurs.

La première catégorie se subdivise elle-même en deux classes qu'il est nécessaire d'étudier séparément : la haute magistrature, qui constitue essentiellement le *banc* (*the bench*) ; et les juges des tribunaux secondaires [2].

[1] Afin d'éviter toute confusion, je crois nécessaire de dire, une fois pour toutes, que j'emploie l'expression de magistrature dans le sens français du mot, c'est-à-dire pour désigner l'ensemble du corps judiciaire. Cette explication est d'autant plus nécessaire que, en Angleterre, le titre de magistrat (*magistrate*) n'est donné qu'aux juges de paix

[2] Pour être tout à fait complet, il faudrait citer, dans une catégorie à part, le juge de la cour des arches et les deux commissaires des chemins de fer, mais leur rôle n'est pas, à proprement parler, celui de juges, et leurs attributions sont très limitées. On pourrait également rappeler que plusieurs avocats siègent comme *recorders*, dans certaines cours locales.

I

L'origine de la magistrature proprement dite, c'est-à-dire d'un corps spécial exclusivement chargé de rendre la justice, ne remonte pas au delà du douzième siècle.

Antérieurement à la conquête normande, les causes portées devant la juridiction royale étaient jugées par le roi, assisté d'un nombre plus ou moins considérable de membres du grand conseil ou *witenagemot;* mais Guillaume, forcé de s'absenter fréquemment d'Angleterre, nomma un *justicier* comme régent du royaume et le chargea de rendre la justice en son nom. Ce dignitaire devint, sous les successeurs du Conquérant, un fonctionnaire permanent [1]. Son rôle, en matière judiciaire, se bornait, d'ailleurs, à présider la *curia regis*. Cette assemblée, qui constituait le tribunal supérieur, se composait, en droit, de tous les tenanciers directs de la Couronne, mais, en fait, d'un certain nombre de barons ou de hauts fonctionnaires de la Maison royale que le souverain appelait à y siéger.

C'est sous le règne de Henri Ier que l'on trouve la première trace distincte de l'existence d'un système judiciaire régulier [2]. La *curia regis* n'est plus l'assemblée des tenanciers directs réunis trois fois par an, c'est un véritable tribunal présidé par le roi ou, en son absence, par le *justicier*, que l'on désigne généralement sous le nom de *summus*, *magnus* ou *capitalis*, et composé d'un certain nombre d'autres juges qui portent le titre de *justiciars*. Ces derniers sont peu nombreux, et leurs fonctions ne sont pas exclusivement judiciaires. Les uns remplissent certains emplois dans la Maison royale, les autres sont chargés de l'administration des revenus de la Couronne et sont membres de l'Echiquier. Bientôt ils ne se contentent plus de siéger auprès du roi; le souverain les envoie dans les divers comtés pour s'occuper des intérêts du Trésor, et ils y rendent la justice [3]. Ce système de tournées des juges se développe sous Henri II, mais il n'y a pas encore un personnel permanent de magistrature. C'est ainsi qu'en 1176, dix-huit juges sont

[1] Stubbs, *Constitutional history*, vol. I, ch. IX.

[2] Dans un *writ* adressé par Henri Ier à l'évêque de Londres et à l'évêque de Salisbury, le roi dit que, si ces prélats refusent justice, les barons de l'Echiquier la rendront. A cette époque, les termes de juge et de baron étaient employés indifféremment, et l'on trouve dans les anciens textes : *regis judices sunt barones comitatus qui liberas in eis habent terras.* (Foss, *The judges of England*, vol. I.)

[3] En 1116, Ralph Basset tient une cour dans le comté de Huntingdon, en 1124, dans celui de Leicester. (*Radulfo autem Basset sedente pro tribunali... ut mos est in Anglia.* Orderic Vital, VI, 10.)

envoyés en circuit [1], puis, deux ans plus tard, le roi, trouvant ce personnel trop nombreux, décide que les causes ordinaires seront désormais portées devant cinq de ses serviteurs habituels, dont deux ecclésiastiques et cinq laïques. Il se réserve, d'ailleurs, de juger, avec le concours de ses conseillers, les cas les plus graves. C'est dans cette ordonnance de 1178 que l'on a généralement vu le germe de la cour du banc du roi.

Dès l'année suivante, Henri II, dans un grand conseil tenu à Windsor, modifia profondément le système judiciaire. Il divisa l'Angleterre en quatre districts, pour chacun desquels il désigna cinq juges. Sauf dans le circuit du Nord, le président était un évêque; plusieurs juges appartenaient au clergé, mais la plupart étaient des laïques; tous étaient choisis parmi le personnel de l'Echiquier. Enfin quelques juges étaient désignés pour siéger pendant un certain temps, peut-être même seulement pendant une année, *in banco*, dans la *curia regis* pour connaître des causes civiles ou criminelles portées devant le roi [2].

Pendant un siècle encore, la magistrature resta sans constitution fixe [3]. La création même de la cour des plaids communs n'amena pas l'institution d'un corps spécial. De plus en plus, le souverain tendit à choisir pour juges des hommes versés dans la connaissance des lois, mais chacun de ces personnages ecclésiastiques ou laïques siégeait indifféremment dans les diverses cours. Ce fut seulement pendant la seconde partie du treizième siècle que l'on vit les mêmes magistrats composer habituellement le même tribunal [4]; à partir de la fin du règne de Henri III, la coutume devint une règle fixe, et chacune des cours supérieures eut son personnel distinct. Cependant, le nombre des juges n'était pas, comme l'ont dit certains auteurs, invariablement fixé à douze. Fortescue constate qu'il y avait, au banc du roi, tantôt quatre juges et tantôt cinq; aux plaids communs, le nombre variait entre cinq et dix. Jacques Ier porta le personnel de chaque cour à cinq membres, par le motif que : *numero Deus impare gaudet* [5], mais on revint ensuite à l'ancien chiffre, et, jusqu'à l'année 1830, chacune des trois cours de *common*

[1] On trouve leurs noms dans la chronique de Benedict, I, 107-108.

[2] *In curia regis ad audiendum clamores populi.* (25, Henri II.)

[3] Tous les jugements parvenus jusqu'à nous portent qu'ils ont été rendus par les *barones et fideles*; les *writs* portent *in curia mea coram me, vel justiciis meis;* quelquefois on ajoute *ad saccarium.*

[4] On possède la liste des chefs-justiciers du banc de la reine depuis 1268; celle des chefs-justiciers des plaids communs depuis 1227; celle des chefs barons de l'Echiquier depuis 1303; celle des juges *puisne,* depuis 1250. Elles sont reproduites par Haydn dans le *Book of dignities.*

[5] Coke, *Preface to the fourth report.*

law se composait de quatre magistrats. A cette époque, le nombre des juges de loi coutumière a été porté de douze à quinze [1]. Il y faut ajouter le personnel des anciennes cours d'équité, celui de la division nouvellement créée des divorces et des testaments, et celui de la cour d'appel qui remplace l'ancienne cour de la Chambre de l'Echiquier.

En résumé, depuis le vote de la loi de 1873 et des actes qui l'ont successivement complétée et modifiée, le personnel régulier [2] de la haute magistrature comprend, en dehors du lord haut-chancelier, trente-deux juges, qui sont, d'après l'ordre des préséances : le lord chef-justicier d'Angleterre, le maître des rôles, les trois pairs jurisconsultes [3], le membre rétribué du comité judiciaire du conseil privé [4], cinq lords juges d'appel, cinq juges de la division de chancellerie, quatorze juges de la division du banc de la reine et deux juges de la division des testaments, des divorces et de l'amirauté.

II

Tous les juges sont nommés par le souverain, en ce sens que la reine approuve les propositions qui lui sont faites par ses conseillers. Le premier ministre se réserve le droit de présentation des pairs jurisconsultes et du lord chef-justicier d'Angleterre; c'est le lord chancelier qui désigne tous les autres juges de la cour suprême. La nomination des pairs jurisconsultes a lieu dans la même forme que celle de tous les autres pairs du royaume, celle des juges de la cour suprême résulte de lettres patentes scellées du grand sceau, émises par le lord chancelier, sur l'ordre que le souverain donne par un *warrant* [5]; mais les conditions dans lesquelles ces documents

[1] La cour du banc de la reine se composait du lord chef-justicier d'Angleterre et de quatre juges *puisne*; celle des plaids communs, d'un lord chef-justicier et de quatre juges *puisne*; celle de l'Echiquier, d'un lord chef-baron et de quatre barons. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un lord chef-justicier, qui est à la tête de la division du banc de la reine de la haute cour. Les cours des plaids communs et de l'Echiquier ont disparu ainsi que les titres de *puisne* et de baron.

[2] Je dis régulier, parce qu'un certain nombre de personnages ayant rempli de hautes fonctions judiciaires peuvent aussi siéger à la Chambre des lords et au comité judiciaire du conseil privé.

[3] Les pairs jurisconsultes (*law lords*) sont aussi nommés *lords d'appel*; je ne les désigne pas sous ce titre, afin d'éviter toute confusion avec les *lords juges d'appel* de la cour suprême de justice.

[4] Ce membre ne sera pas remplacé; on nommera, lorsqu'il cessera ses fonctions, un quatrième pair jurisconsulte.

[5] Voici la forme du *warrant :*

« Victoria... à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sachez que Nous, de Notre grâce particulière, avons donné et accordé et, par les présentes,

sont préparés ne sont pas identiques dans tous les cas. Les lettres patentes portant nomination des juges de la division du banc de la reine sont rendues sur l'ordre du lord chancelier; celles des juges de la division de chancellerie sont émises en vertu d'un acte du Parlement; celles du maître des rôles et des lords juges d'appel sont rédigées sur le vu d'un *writ* du secrétaire d'État au département de l'intérieur[1].

En instituant les pairs jurisconsultes, le législateur n'a permis d'appeler à ce haut emploi que des magistrats ayant occupé pendant deux ans au moins un des sièges de la cour suprême, ou des avocats ayant plus de quinze ans d'exercice. En ce qui concerne les juges de la cour suprême, ils peuvent être choisis parmi les avocats exerçant leur profession depuis dix ans au moins. L'ancienne coutume, qui ne permettait de prendre les juges que parmi les personnes investies de la dignité de *serjeant-at-law*[2], a été formellement abrogée en 1873.

En fait, si l'on examine les états de service du personnel actuel, on constate que les cinq lords juges d'appel ont fait partie du barreau pendant une durée de dix-huit à trente et un ans; quatre d'entre eux ont été juges *puisne*, le dernier a été nommé directement. L'âge auquel ils sont parvenus à cette haute situation varie entre quarante-sept et cinquante-sept ans. Les juges des divisions de la chancellerie et du banc de la reine ont été avocats pendant vingt-deux ans au moins, et trente-six ans au plus; la plupart d'entre eux sont entrés dans la magistrature vers l'âge de cinquante ans.

Pendant longtemps, la politique a été la voie, sinon exclusive, du moins principale pour parvenir au *banc*. Comme le faisait naguère remarquer un premier ministre, « ç'a toujours été la coutume d'attirer à la Chambre des communes les premiers légistes du pays et

donnons et accordons à notre fidèle et bien-aimé X. le titre de juge de notre haute cour de justice, pour le conserver aussi longtemps qu'il s'y conduira bien, avec tous les salaires, profits et avantages dus et légalement attachés à cette fonction. »

[1] Les formes relatives à ces *writs* sont très compliquées; elles ont été réglées par l'acte 27. Henri VIII, ch. 115. 1° Un *warrant*, signé du secrétaire d'État, ordonne à l'attorney général de préparer un *bill*; 2° l'attorney général prépare un *bill*, à son bureau des lettres patentes, et le signe; 3° le souverain signe le *bill* et le renvoie au secrétaire d'État; 4° le secrétaire d'État contresigne le *bill*; 5° le *bill* est revêtu du sceau privé; 6° le *crown office* prépare les lettres patentes; 7° les lettres patentes sont remises au lord chancelier, qui les scelle.

[2] Fortescue constate formellement que tout juge doit être choisi parmi les avocats de *coif*.

de leur conférer ensuite les plus hauts emplois de la magistrature; et, quoiqu'il semble fâcheux que la politique soit le moyen de parvenir à ces dignités, il est cependant impossible de signaler la moindre trace de partialité chez les hommes qui ont occupé ces hautes situations [1] ». En premier lieu, les jurisconsultes de la Couronne, qui sont nécessairement membres du Parlement, avaient une sorte de droit à un siège, et les avocats qui avaient réussi à devenir députés avaient infiniment plus de chances que leurs confrères d'obtenir une faveur, lorsque les hommes de leur parti étaient au pouvoir. Jamais, cependant, on ne choisissait un jeune avocat; aussi Windham conseillait-il de n'entrer au Parlement qu'après avoir déjà réussi au barreau [2]. Ce système n'a cependant pas tendu à s'aggraver depuis quelques années. Parmi les trente-deux juges qui forment actuellement le personnel de la haute magistrature, quinze seulement ont fait partie de la Chambre des communes; quelques autres ont vainement essayé d'y entrer, plusieurs n'ont jamais fait de politique [3].

En cette matière, le lord chancelier doit tenir compte non seulement de l'opinion publique, mais aussi de l'opinion du barreau. Je ne dis pas qu'il choisit toujours, pour occuper les sièges vacants, les avocats les plus éminents, — ceux-ci, d'ailleurs, s'ils ont encore quelque activité, ne se montrent pas toujours empressés de quitter une profession qui leur rapporte une somme double ou triple des appointements d'un juge, — mais il est moralement obligé de prendre des hommes jouissant d'une certaine réputation, ayant une clientèle sérieuse et capables d'avoir une véritable autorité sur les avocats appelés à plaider devant eux.

Au moment de leur nomination, les juges devaient autrefois prêter le serment de rendre la justice impartialement et sans délai, de ne recevoir ni argent, ni cadeaux, ni robes, d'une personne autre que le roi, et de n'accepter d'aucun justiciable des mets ou des

[1] *Report on official salaries*. 1850. *Evidence of lord John Russell*, n°s 1369, 1372.

[2] « Ne pensez jamais à vous faire élire, disait-il, avant d'avoir la prétention de devenir *solicitor* général. » (Townsend, *Lives of eminent judges*, I, ch. VII.)

[3] J'ai successivement interrogé, sur ce point, le lord haut-chancelier actuel et son vénérable prédécesseur, lord Selborne. Tous deux m'on assuré que leur principale préoccupation a toujours été de choisir de bons juges. Sans doute, à égalité absolue de mérite et de titres, le premier a pu donner la préférence à un avocat conservateur ou unioniste, le second à un avocat libéral, sans doute aussi chacun d'eux a pu éliminer des hommes ayant joué un rôle politique très actif dans le sens opposé à ses idées, mais la partialité n'est pas poussée plus loin.

boissons, si ce n'est d'une valeur minime. Plus tard, l'on imposa certaines formules propres à garantir la parfaite orthodoxie religieuse et politique des magistrats, mais toutes ces précautions ont cessé d'exister, et l'on peut appeler aux sièges de la magistrature des hommes appartenant à toutes les confessions. La seule obligation aujourd'hui imposée consiste à prêter le serment d'allégeance et le serment professionnel. Le premier est ainsi conçu : « Je jure que je serai fidèle et que je garderai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine, à ses héritiers et successeurs suivant la loi : que Dieu m'y aide ! » Voici la formule du second : « Je jure que je servirai bien et fidèlement Notre Souveraine lady la Reine, dans les fonctions de juge... que je rendrai justice à toutes sortes de personnes conformément aux lois et usages de ce royaume, sans crainte ou faveur, affection ou mauvais vouloir : que Dieu m'y aide ! »

Toute personne qui refuse le serment est, *ipso facto*, considérée comme incapable de remplir les fonctions de juge ; celle qui siégerait avant de l'avoir prêté serait regardée comme démissionnaire et son siège serait vacant. Toutefois il est permis aux magistrats qu'arrête un scrupule religieux de remplacer le serment par une affirmation [1].

III

La magistrature a été, pendant de longs siècles, à la fois servile et vénale. Sa complaisance pour le souverain était naturelle, en des temps où les juges étaient de simples officiers de la Couronne et où l'on admettait encore, dans une certaine mesure, la fiction légale que le roi rendait personnellement la justice. Contre ce mal, pas de remède tant que le pouvoir royal fut à peu près absolu. Quant à l'improbité, au contraire, on essaya plusieurs fois de la réprimer. Sous le règne d'Édouard Ier, en 1290, le chancelier Robert Burnel, homme intègre et zélé, accusa les juges d'actes de corruption et même de faux : John de Mattingham et Elias de Bekingham furent acquittés, mais tous leurs collègues furent reconnus coupables. Le chef-justicier des plaids communs fut condamné au bannissement pour la vie, et ses biens furent confisqués ; le baron en chef de l'Echiquier fut frappé d'une amende de 34 000 marcs, le chef-justicier du banc du roi dut payer 7000 marcs, et le maître des rôles 1000 marcs [2]. Ce cas n'est pas le seul que l'on puisse citer et, en dehors des faits qui furent découverts et punis, combien ne furent ni connus ni réprimés !

[1] Actes 31 et 32, Victoria, ch. 72.
[2] Croke, *Curiosities*.

Il faudrait, en quelque sorte, raconter l'histoire des Tudors, pour montrer le rôle à la fois ignoble et cruel de la plupart des juges, pendant cette triste période de l'histoire d'Angleterre, et la facilité avec laquelle les plus considérables d'entre eux se prêtèrent à tous les caprices des souverains [1]. « N'est-ce pas une chose faite pour étonner et pour chagriner un homme dont l'esprit est indépendant, disait Raleigh, de ne pas trouver d'autre différence entre le juge et le voleur que la manière d'accomplir leurs exploits... Ce que d'autres rois faisaient faire par des assassins qu'ils payaient, un roi d'Angleterre pouvait toujours le faire faire par ses légistes [2]. »

La situation ne changea guère pendant le règne des Stuarts. Sous Jacques Ier, un lord chancelier fut convaincu d'actes de corruption et frappé d'une condamnation dont le roi le releva bientôt [3]. Quant à la servilité des juges, elle était sans mesure, « à l'exception de Coke, tous montraient, dit lord Brougham, la plus basse servilité et la plus honteuse infidélité aux principes; ils permettaient au roi d'entraver les procédures aussi souvent qu'il y trouvait son intérêt, et leur langage avait un accent de bassesse et un sentiment d'abjection plus ignoble encore que leurs actes mêmes ». Un avocat, Fuller, fut emprisonné jusqu'à sa mort pour avoir sollicité un *writ* d'*habeas corpus*, tandis que Whitelock et Selden furent menacés du même sort pour avoir donné à leurs clients l'avis qu'un acte du roi était illégal [4].

[1] Il est humiliant de constater que lord Ellesmere condamna un *gentleman* catholique, âgé de plus de quatre-vingts ans, à 25 000 francs d'amende, à avoir les oreilles coupées, à être exposé au pilori à Westminster et à Lancastre, et à être ensuite emprisonné à perpétuité, pour avoir présenté au roi une pétition respectueuse, dans laquelle il se plaignait d'un juge qui avait condamné à mort un de ses voisins coupable d'avoir reçu un Jésuite. (Lord Campbell, *Lives of the Lords Chancellors*, vol. II, ch. L.)

[2] Raleigh, *Discourse on war*.

[3] Les faits pour lesquels Bacon fut condamné étaient communs, non parce qu'on ignorait alors ce qui était bien, mais parce qu'on aimait faire ce qui était mal; ils étaient communs quoique défendus par la loi, ils étaient communs quoique condamnés par l'opinion publique; ils étaient communs parce que, à cette époque, la loi et l'opinion publique réunies n'avaient pas la force suffisante pour réprimer l'avidité de magistrats puissants et sans principes. (Macaulay, *Critical and historical essays*, vol. III, VI.)

[4] Brougham, *British constitution*, ch. XV. — Coke lui-même, qui fut moins servile que ses confrères, employait les termes de la plus basse flatterie. « Je peux dire de cette reine, écrivait-il, en parlant d'Elisabeth, que, comme la rose est la reine des fleurs, et a une odeur plus suave au moment où on la cueille, ainsi je puis prouver que Sa Majesté, par son juste mérite, était la reine des reines et aussi des rois, par sa piété, sa magnanimité et sa justice, elle qui, maintenant que Dieu tout-

S'ils eurent le courage, sous Charles Ier, de condamner l'emploi de la torture, ils sanctionnèrent le droit que s'attribuait la Couronne d'établir des impôts sans le vote du Parlement, et ils allèrent jusqu'à condamner Elliott, à raison de discours prononcés dans la Chambre des communes. C'est pourtant sous ce règne que l'on trouve la première trace d'une innovation considérable. Jusqu'alors tous les juges étaient révocables, à la volonté du roi; quelques-uns de ceux choisis par Charles Ier furent nommés non pas *bene placito*, mais *quamdiu se bene gesserint* [1], et, en 1640, les lords adoptèrent une résolution portant que, dorénavant, les nominations devraient être faites dans ces conditions. Ce précédent fut suivi, pendant les premières années de la restauration, mais Charles II y renonça vite; il reprit l'ancienne formule, qui ne resta pas lettre morte, car, sur les cinquante-cinq juges de ce règne, douze furent révoqués pour cause politique, et les mêmes errements furent suivis sous le règne de Jacques II [2]. Il ne faut donc pas s'étonner que le niveau moral de la magistrature fût très bas. « Les professions qui, même dans les meilleurs temps, sont les plus sujettes à la corruption, étaient dans un état effroyable, dit Macaulay. L'Angleterre n'a jamais vu un tel banc ni un tel barreau. Jones, Scroggs, Jefferies, North, Wright, Sawyer, Williams, sont restés jusqu'à nos jours la honte et la souillure de nos chroniques judiciaires [3]. »

La révolution de 1688 n'eut pas pour effet de changer tout d'abord la situation des juges. Non seulement le *bill des droits* n'assura pas leur indépendance, mais encore, en 1692, Guil-

puissant l'a cueillie pour lui-même, est en plus grand honneur et renom que lorsqu'elle vivait en ce monde. Ne demandez pas de quelle rose je parle, vous pouvez choisir la rose rouge ou la blanche, car elle était l'héritière de toutes deux, non seulement par sa royale origine, mais aussi par sa beauté de rose. (Coke, *I Instit.*, préface.)

[1] Foss, *The judges of England*, vol. VI.

[2] Le chef-justicier des plaids communs, le baron en chef de l'Echiquier et deux juges *puisne* furent révoqués pour avoir refusé de juger conformément à l'avis du roi. (*London Gazette* du 22 et 29 avril 1686.)

[3] Macaulay, *Critical and historical essays*, vol. I, III. — Un avocat distingué s'exprimait ainsi, dans une enquête parlementaire. « Je ne pense pas qu'on puisse lire l'histoire de la Fronde et de Louis XIV, et particulièrement le procès de Fouquet, à l'époque des Scroggs, Jefferies, etc., sans être frappé de la valeur du barreau français et de la supériorité de ses membres sur les nôtres. En France, sous un despotisme, la magistrature était souvent indépendante; en Angleterre, avec des institutions libres, elle a été souvent servile... Les grands jurisconsultes français étaient libres parmi les morts (dans le sens constitutionnel), tandis que les légistes anglais étaient esclaves parmi les vivants. (M. Phillimore, Q. C. M. P., *Report on the inns of court, evidence*, 1505.)

laume III refusa son assentiment à un bill adopté par les deux Chambres, qui posait le principe de l'inamovibilité [1].

Ce fut seulement en 1700 que cette grande réforme fut accomplie, par une loi portant qu'à partir de l'avènement de la Maison de Hanovre les juges seraient nommés *quamdiu se bene gesserint*, et ne pourraient être révoqués qu'à la suite du vote d'une adresse des deux Chambres du Parlement [2].

Cependant les principes n'étaient pas encore nettement établis, et, au moment du décès de Guillaume III, on considéra que les pouvoirs des juges cessaient *ipso facto*, et qu'une nouvelle nomination était nécessaire. Cette doctrine, formellement contraire à la maxime que le roi ne meurt jamais, fut cependant acceptée jusqu'à la fin du règne de Georges II [3]; mais, au moment de la réunion du premier Parlement de Georges III, en 1760, on lut un message royal recommandant de décider que les juges cesseraient désormais d'être révoqués au moment de la mort du souverain. Lord Hardwicke, en proposant l'adresse de remerciements, loua cette mesure et contribua à entretenir l'idée fausse que, jusqu'alors, les juges étaient nommés *during pleasure* [4]. La loi qui fut alors votée [5] établit d'une façon définitive le principe, qui a toujours été respecté depuis lors, de la permanence des fonctions judiciaires.

Il est certain que l'inamovibilité a singulièrement contribué à l'indépendance des juges, mais il faut reconnaître aussi que l'opinion publique a exercé une puissante action en ce sens. Il serait même intéressant de suivre l'influence directe de l'opinion sur la magistrature. On verrait comment, à partir du dix-huitième siècle, elle se montre plus sensible sous le rapport des questions de délicatesse. Sous le règne de Georges I[er], lord Mansfield est poursuivi pour avoir, conformément à la coutume de ses prédécesseurs, vendu une place de maître en chancellerie [6]. En même temps, les idées deviennent plus favorables à la douceur et, quoique la persé-

[1] D'après Burns, les juges eux-mêmes représentèrent au roi qu'il n'était pas convenable de les soustraire à la dépendance de la cour. (Hallam, *Constitutional history*, t. IV, ch. XIII.)

[2] Acte 12 et 13, Guillaume III, ch. 2. — Le texte de la loi portait primitivement que la révocation pourrait être prononcée à la suite d'une adresse de l'une des deux Chambres; on inséra ensuite la nécessité du concours des deux Chambres, ce qui équivaut au vote d'une loi. (*Journal de la Chambre des communes*, 12 mars et 10 mai.)

[3] En fait, il n'y eut qu'un juge révoqué à la mort de Georges I[er], et aucun ne le fut à la mort de Georges II.

[4] Campbell, *Lives of the Chancellors*, vol. V, p. 150.

[5] Acte I. Georges III, ch. 23.

[6] Foss, *Judges of England*, vol. VIII.

cution religieuse n'ait pas cessé, certains juges commencent à montrer une grande clémence et à user de divers artifices pour sauver les accusés dont le crime leur semble léger [1].

Toutefois la magistrature subit encore, d'une façon très considérable, l'influence du gouvernement. Jamais règne ne fut plus honoré que celui de Georges III par la science et le mérite des juges; aucune influence corruptrice ne pouvait les atteindre, mais toutes leurs sympathies appartenaient au pouvoir. Les ennemis de lord Mansfield affirmaient « qu'il était plus fait pour remplir l'office de préteur sous Justinien que pour présider, comme premier juge criminel du royaume, sous le règne de Georges III [2] ». Ni lord Mansfield, ni aucun des juges ne méritaient un aussi grave reproche; mais, à l'exception de lord Cambden, les magistrats les plus éminents de ce règne étaient contraires à la liberté. Quels hommes furent jamais aussi liés avec la cour, aussi fidèles aux principes du gouvernement arbitraire, aussi hostiles aux droits populaires et aux réformes que lord Mansfield, lord Thurlow, lord Lougborough, lord Eldon et lord Ellenborough? « Mais à peine les principes de la liberté et du gouvernement responsable eurent-ils triomphé, que les juges furent animés d'un esprit libéral et indépendant. Ils administrèrent désormais la justice à la manière de lord Cambden et poussèrent à la révision des lois avec la sagesse d'hommes d'Etat [3]. » Ce mouvement ne s'est pas arrêté depuis lors et l'on peut dire que la magistrature n'a pas cessé de s'élever moralement.

IV

Il ne suffit pas que les juges soient inamovibles pour être indépendants; il faut encore qu'ils ne se trouvent mêlés, en aucune façon, au gouvernement et, par suite, aux luttes des partis. Ils

[1] Lord Mansfield, par exemple, voulant sauver un prêtre traduit devant lui pour avoir commis le crime, alors impardonnable, d'avoir exercé les fonctions sacerdotales, parlait ainsi au jury : « Quant au point de savoir si l'accusé est un prêtre, vous ne devez pas tirer cette conclusion du fait qu'il a prêché, car un diacre peut prêcher et faire toutes les cérémonies que l'accusé a faites. Il n'y a pas de preuves qu'il soit prêtre, car on n'a fait entendre aucun témoin qui ait assisté à son ordination. Vous ne devez pas conclure qu'il est prêtre parce qu'il a dit la messe, ou qu'il a dit la messe parce qu'il est prêtre. » (Campbell, *Lives of the chief justices*, vol. II, p. 515.) De même un juge, voulant épargner à un accusé les rigueurs des lois très sévères sur la chasse, engageait le jury à déclarer que le gibier saisi n'avait pas été tué, mais était *mort de peur*.

[2] Wraxal, *Mémoires*, II, 307.

[3] Erskine May, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, t. II, ch. 18.

pouvaient naguère encore jouer un rôle politique, et l'on a vu lord Ellenborough et lord Mansfield faire partie du cabinet, alors qu'ils remplissaient les fonctions de lord chef-justicier d'Angleterre. Cette ancienne coutume a été complètement abandonnée, et il n'est pas douteux qu'il serait moralement impossible de la rétablir. Si l'on excepte le lord haut-chancelier, qui est, en réalité, un ministre, aucun des juges ne prend part aux affaires publiques, et ceux d'entre eux qui font partie de la Chambre des lords ne se mêlent guère aux débats que pendant la discussion des questions affectant la législation civile et criminelle ou l'administration de la justice [1].

Peut-être pourrait-on croire que les magistrats se laissent influencer par la reconnaissance envers les ministres qui les ont nommés; en fait, il n'en est rien. Sir Robert Walpole, le grand maître dans l'art d'influencer les hommes, définissait la gratitude : « l'espérance de nouvelles faveurs ». Les hommes, ajoutait-il, « pensent moins à ce qui leur a été donné qu'à ce qui leur sera donné. » Or il se trouve précisément que les juges, une fois en possession de leur siège, n'ont plus rien à attendre du pouvoir.

Autrefois, il arrivait assez souvent qu'un magistrat fût promu à un plus haut rang, et ce système provoquait de sérieuses critiques. Lord Brougham n'hésitait pas à poser en principe qu'un juge ne devrait jamais recevoir d'avancement [2]. Suivant lui, la promotion d'un juge *puisne* au rang de chef-justicier était extrêmement critiquable; elle tendait à rendre les magistrats complaisants pour le pouvoir, en les habituant à rechercher ses faveurs et à s'occuper de politique. Ce mal n'est plus à redouter aujourd'hui, car, d'un côté, l'une des deux places de chef-justicier et celle de chef baron ont été abolies et, de l'autre, les juges des trois divisions de la haute cour sont dans une situation équivalente, sous tous les rapports, à ceux de la cour d'appel, l'unique avantage de ces derniers consistant dans un droit de préséance. Les trois seuls postes qui puissent constituer, pour l'un des juges, un avancement sérieux sont ceux de lord chef-justicier d'Angleterre, de maître des rôles et de pair jurisconsulte [3], et ils peuvent être donnés directement à l'*attorney* général ou à un avocat éminent, de préférence à l'un des juges de la haute cour.

[1] Tous les juges peuvent être membres de la Chambre des lords, mais aucun d'eux, sauf le maître des rôles, ne peut faire partie de la Chambre des communes.

[2] *The British Constitution*, ch. XIX.

[3] Il y a trois pairs jurisconsultes, mais l'un d'eux représente l'Ecosse et un autre représente l'Irlande; il n'y en a donc qu'un pour l'Angleterre.

Il faut ajouter que le gouvernement s'abstient soigneusement d'accorder aux juges les faveurs qu'il distribue aux fonctionnaires civils et militaires; aucun d'eux n'est décoré de l'un des ordres de chevalerie [1].

Sous un autre rapport enfin, l'indépendance absolue de la magistrature est garantie par la coutume et par la loi. Aucun juge des cours supérieures ne peut être poursuivi, à raison d'un acte commis dans l'exercice de ses fonctions [2], si ce n'est en cas de refus d'un *writ d'habeas corpus* [3] ou d'un bill d'exception [4], et le Parlement ne peut examiner aucune question ressortissant au domaine des tribunaux [5].

Comme il faut tout prévoir cependant, il est nécessaire que l'on puisse sévir au besoin contre un juge prévaricateur ou indigne; le principe de l'inamovibilité ne va donc pas jusqu'à couvrir absolument le magistrat. L'effet légal d'une nomination faite *quamdiu se bene gesserit* est de constituer la fonction de juge en une propriété viagère (*estate for life*) qui ne peut être perdue que dans les cas où la condition sous laquelle elle est donnée, n'est pas remplie, c'est-à-dire lorsque celui qui en est investi cesse de remplir convenablement ses fonctions. On peut dire alors, avec deux éminents jurisconsultes, que « l'occupation du siège n'est pas abrégée, mais que le siège est perdu et déclaré vacant par suite du non-accomplissement des conditions auxquelles il avait été conféré [6]. ».

Les auteurs considèrent que les cas de mauvaise conduite (*misbehaviour*) qui peuvent justifier la révocation d'un juge sont au nombre de trois : l'exercice impropre des fonctions judiciaires, la négligence coupable des devoirs du juge, enfin une condamnation à raison d'un fait étranger à l'emploi, mais qui crée l'incapacité de remplir une charge publique [7].

En pareille circonstance, il existe trois moyens d'action : le premier est un *writ* de *scire facias*, qui annule les lettres patentes

[1] Sir James Stephen est commandeur de l'ordre de l'Etoile de l'Inde, mais il a reçu cette récompense avant d'être nommé juge et en raison des services qu'il a rendus comme membre jurisconsulte du conseil du vice-roi des Indes.

[2] Broom; *Constitutional law*, p. 763-772.

[3] Acte 31, Charles II, ch. 2.

[4] Hearn, *Government of England*, p. 137.

[5] Todd, *Parliamentary government*, vol. II, p. 725.

[6] Consultation des jurisconsultes de la Couronne, sir Roundell Palmer (lord Selborne) et sir William Atherton, en 1862. — Todd, *Parliamentary government*, vol. II, p. 728.

[7] Todd, *Parliamentary government*, vol. II, p. 627. L'auteur cite, en ce sens, l'opinion de plusieurs jurisconsultes.

de nomination : c'est celui qui convient dans le cas de simple mauvaise conduite; le second est une information criminelle dont l'attorney général prend l'initiative [1] : il doit être employé en cas de délit (*misdemeanour*) ; le troisième, auquel il n'y a lieu de recourir que s'il y a crime, est la mise en accusation (*impeachment*).

Enfin, les Chambres du Parlement peuvent voter une adresse à la Couronne, non seulement dans ces trois cas, mais encore lorsqu'une autre circonstance leur fait penser qu'un juge est incapable ou indigne de remplir ses fonctions. C'est à ce moyen qu'il y aurait lieu de recourir dans le cas où un magistrat malade ou infirme ne consentirait pas à se retirer. La loi ne fixe, en effet, aucune limite d'âge, et les juges peuvent continuer à siéger jusqu'à la vieillesse la plus avancée; il n'y a pas longtemps encore que l'on a pu voir, à la division de chancellerie, un magistrat nonagénaire. « Nous pouvons, disait Burke, faire révoquer, en votant une adresse, un juge incapable; nous pouvons, au moyen d'une mise en accusation devant la Chambre des lords, briser la carrière d'un juge corrompu; nous sommes dans une position très honorable pour nous-mêmes et très utile pour le pays, tant que nous n'abusons pas du mandat qui nous est confié et que nous ne l'abandonnons pas [2]. »

Cette question, d'ailleurs, n'a guère d'intérêt pratique; on ne rencontre pas, dans l'histoire du dix-neuvième siècle, un seul cas dans lequel un magistrat anglais ait été révoqué, ou même sérieusement accusé d'un fait contraire à l'honneur ou au devoir [3], et tous les juges devenus malades ou incapables de remplir utilement leurs fonctions, se sont retirés spontanément. « Nous avons un splendide banc », m'ont souvent dit des avocats et je partage leur sentiment. Ce n'est pas que les juges actuels soient tous d'éminents jurisconsultes et je ne prétends pas affirmer qu'ils soient au-dessus de toutes les passions humaines, mais je crois qu'il est impossible de trouver une réunion d'hommes ayant une plus haute valeur morale.

Au point de vue de la probité, ce n'est pas assez dire qu'ils sont gens d'honneur : ils sont l'honneur même. Quant à leur indépendance, elle est absolue, et c'est avec raison qu'une voix autorisée leur rendait récemment ce témoignage : « La justice est rendue,

[1] Le lord chief-justice Denman, dans l'affaire de sir Jonah Barrington (mai 1828). Foster, *On the writ of scire facias*, liv. III, ch. II. — Moore, *Cases*, nouvelle série, vol. III, p. 439. — Howell, *State trials*, vol. XXIX, p. 81-502. Hansard, vol V, p. 557. *Mirror of parliament*, 1830, p. 1897.

[2] Burke, *Speeches*, vol. I, p. 80.

[3] Il n'en est pas de même en Irlande, où il s'est produit quelques cas sérieux.

dans ce royaume, immaculée, sans tache, et au-dessus de tout soupçon. Il n'est pas un être humain dont le sourire ou le froncement de sourcils, pas de gouvernement, qu'il soit conservateur ou libéral, dont la faveur ou la défaveur puisse faire battre le pouls d'un juge d'Angleterre sur son siège, ou faire pencher de l'épaisseur d'un cheveu le constant équilibre des balances de la justice [1]. »

J'ajoute un trait qui complète le tableau : le juge anglais n'est pas seulement probe et indépendant, il a cette rare qualité de savoir unir l'indulgence à la fermeté. Rien n'est plus frappant, lorsque l'on assiste aux audiences criminelles, que l'attitude du juge et son imperturbable impartialité entre l'accusation et la défense, sa bienveillance à la fois apparente et réelle envers celui qui peut être un monstre, mais qui n'est encore qu'un accusé, ses efforts incessants pour que le jugement soit loyal et pour que rien ne manque au *fair play*. Mais, quand le verdict est rendu, le magistrat, qui a jusqu'alors obéi à ses sentiments d'humanité, se pénètre profondément de la gravité du devoir social qui lui reste à remplir. Si sa conscience lui permet d'être clément, il use dans la plus large mesure de l'immense arbitraire que lui laisse la loi; si elle lui ordonne d'être sévère, il frappe avec une vigueur qui étonne [2]. C'est ainsi que la justice paraît au peuple à la fois compatissante et terrible; elle est tout ensemble populaire et respectée parce qu'elle remplit strictement et complètement son devoir :

Sontibus unde tremor, civibus unde salus,

comme portait une inscription posée dans le vieux palais de justice de Paris.

[1] Discours du président du banquet du jubilé de la reine, M. Watson Parker, 4 juin 1887.

[2] Il me faudrait entrer dans de longs détails pour faire comprendre tout ce que comporte cette idée. Pour rendre ma pensée plus sensible, je me borne à citer un exemple. Le 2 juillet 1887, comparaissent à la cour centrale criminelle deux individus qui, ayant rencontré un promeneur, la nuit tombée, dans les allées d'Hyde-Park, ont essayé de se faire remettre des sommes d'argent, en menaçant de porter contre celui auquel ils se sont adressés, l'accusation de leur avoir adressé des propositions infâmes. Le jury les déclare coupables. Le juge, sir James Stephen, dit qu' « un homme qui emploie la violence, qui garrotte les gens pour les voler ou qui commet les actes les plus cruels, fait une chose presque innocente en comparaison de ceux qui emploient pour arracher de l'argent à un individu, le moyen de torture dont les accusés se sont servis. Il faut que des faits semblables ne puissent pas se reproduire. » En conséquence, le juge prononce la peine de la servitude pénale à *perpétuité*.

V

J'ai précédemment indiqué l'ordre de préséance établi entre les juges : il me reste à faire connaître celui des préséances générales. Le lord haut-chancelier a rang immédiatement après les princes de la Maison royale et l'archevêque de Cantorbéry, les pairs jurisconsultes prennent rang parmi les barons, les présidents et les juges de la cour suprême passent entre les conseillers privés et les fils cadets des vicomtes et barons [1].

A partir de la quatrième année du règne d'Édouard III, presque tous les juges ont reçu le titre de chevalier; cependant au dix-huitième siècle encore, quelques magistrats n'étaient pas anoblis [2].

Depuis lors la règle est devenue générale, et chacun des juges de la haute cour est, au moment de sa nomination, créé *knight bachelor*. Quoique cette dignité lui confère seulement le privilège de porter le titre de *sir*, avant son prénom, on donne toujours au juge, lorsqu'il siège, le titre de *Mylord* [3] et Sa Seigneurie (*His Lordship*).

Les titulaires des principaux sièges sont, la plupart du temps, élevés à la pairie : tel est le cas du lord chef-justicier d'Angleterre. Parmi les neuf personnages qui ont rempli, de 1689 à 1802, ces hautes fonctions, cinq ont été appelés à la Chambre haute; il y a eu, de 1802 à 1850, quatre chefs-justiciers, qui tous ont été créés pairs [4]. Cette tradition, un moment interrompue par des motifs qu'il est inutile de rappeler, a été reprise lorsque le plus haut grade de la magistrature a été conféré à lord Coleridge. Le maître des rôles reçoit aussi fréquemment le titre de pair.

En fait, une série de légistes, sortis d'une humble origine, sont parvenus aux plus hauts emplois. « Pour l'honneur de la profession légale, dit un auteur, nous pouvons avouer franchement que des fils de barbiers, d'épiciers, de mesureurs de charbon, des enfants trouvés, des *terræ filii* du satiriste ont contribué à donner de la dignité au principal siège de la justice et ont fait l'honneur des coussins du *banc*. Le large fleuve de notre noblesse est alimenté

[1] Ne pouvant entrer ici dans de plus longs détails, je me permets de renvoyer sur ce point, à mon livre sur *Le gouvernement et le parlement britanniques*, vol. I, p. 231.

[2] Herbert, *Antiquities of the Court of law*.

[3] C'est seulement depuis le règne de Georges III, que les juges *puisne* ont été appelés *mylord*.

[4] Les lords Ellenborough, Tenterden, Denman et Campbell. (Haydn, *Book of Dignities*.)

par de petits ruisseaux, dont l'origine obscure échappe à la vue des curieux et par une série de fontaines souterraines[1]. » On voit, en effet, que les ducs de Norfolk, de Devonshire et de Manchester, cinq marquis, trente et un comtes, un vicomte et quarante barons sont les descendants d'anciens juges[2].

Avant de quitter ce sujet, il n'est pas sans intérêt de donner quelques indications sur le costume des magistrats.

Une ordonnance d'Édouard III prescrivait au conservateur de la garde-robe de donner à chacun des juges : pour l'été, une demi-pièce de drap fin et une pièce d'étoffe de soie; pour l'hiver, une autre demi-pièce de drap de couleur, avec un chaperon, et trois pièces de fourrure d'agneau blanc; enfin à la Nativité, trente-deux peaux de petit-gris. Sous Richard II, le chef-justicier recevait dix aunes de taffetas vert, et les juges pareille mesure de drap vert; et sous Henri VI, on remettait à chacun des juges dix aunes de violet-cramoisi et pour l'été, dix aunes de drap vert[3]. La forme et la couleur des costumes variaient suivant les saisons, et les figures annexées aux *Origines judiciales* en reproduisent cinq modèles. D'après Fortescue, les juges portaient habituellement le costume des *serjeants*, composé de la longue robe sacerdotale avec la cape de fourrure sur les épaules, l'écharpe et la coiffe; ils passaient, sur l'épaule droite, la chlamyde, au lieu du chaperon.

Une ordonnance royale du 24 juin 1625 a posé des règles qui ont été longtemps observées, quoique légèrement modifiées à diverses reprises[4]. Voici, sans entrer dans tous les minutieux détails qu'ils comportent, les usages actuels : pendant les termes de Saint-Michel et de Saint-Hilaire, les juges portent la robe noire; pendant les termes de Pâques et de la Trinité, la robe pourpre. Ils mettent la robe rouge les jours de fête suivants : Conversion de saint Paul, Purification, Annonciation, Saint-Marc, Saint-Barnabé, Ascension,

[1] Townsend, *Lives of eminent judges*, vol. I, ch. IV.

[2] Foss, *Grandeur of the law*.

[3] 20 Edouard III, 11 Richard II et 22 Henri VI.

[4] Pendant la durée des termes, à Westminster, la robe est noire ou violette, à volonté, avec chaperon et manteau de même couleur; depuis l'Ascension jusqu'à la fête des saints Simon et Jude, les revers de la robe et les chaperons sont de taffetas changeant; de la fête de saint Simon à l'Ascension, on porte les robes garnies de fourrure blanche d'agneau. Les jours de fête, pour se présenter devant le souverain, pour recevoir le lord maire de Londres, le 9 novembre, pour aller à la cathédrale de Saint-Paul, pour l'ouverture des assises et pour se rendre à l'église pendant les circuits, les juges doivent porter la robe rouge avec devant de taffetas ou de fourrures suivant la saison. Les chefs-justiciers ont, en outre, un collier d'or formé de S entrelacés. (Herbert, *Antiquities of the inns of court.*)

Nativité de saint Jean-Baptiste, Saint-Pierre, Saint-Mathieu, etc., ainsi que les jours anniversaires de l'avènement et du couronnement du souverain. En circuit, les juges mettent la robe rouge pour l'audience d'ouverture, pour recevoir le serment du grand jury et pour se rendre à l'église; si c'est une cathédrale ou une église de ville universitaire, ils prennent le grand manteau. Le jour de l'anniversaire de la naissance du souverain, le jour du lord maire, les jours où ils se rendent à Saint-Paul (1er dimanche après Pâques et à la Trinité), ils ont la grande robe rouge, la pèlerine et le manteau doublé d'hermine. Le chef-justicier d'Angleterre seul porte le collier d'or : cet ornement est d'origine ancienne[1], mais les auteurs sont loin d'être d'accord sur la signification de la lettre qui le forme[2].

La forme même de la robe des juges, qui se rapproche assez exactement de celle des chanoines des anciens chapitres, les variations de couleur, suivant les fêtes et les époques de l'année, rappellent le temps où la plus grande partie des magistrats étaient des ecclésiastiques. Deux autres traits conservent ce même souvenir : la coutume qu'ont tous les juges de se traiter de *frères* (*brothers*) et non de confrères (*brethren*), et celle de qualifier de *laïques* tout homme qui n'est pas magistrat.

Les juges de la division du banc de la reine sont les seuls qui suivent les anciennes traditions relatives au costume : ceux de la division de chancellerie et de la division des testaments, aussi bien que les lords juges d'appel portent simplement à l'audience le costume de conseil de la reine, c'est-à-dire la robe de soie noire. Dans les cérémonies, ils revêtent une longue robe noire brodée d'or.

Mais, si tous les magistrats n'ont pas le même costume, ils portent tous la même coiffure. A la restauration, les juges cessèrent de porter la barbe et les moustaches, et la plupart d'entre eux adoptèrent

[1] En le mettant entre mes mains, lord Coleridge m'assurait que ce précieux objet avait été porté par Coke et par maint autre juge éminent. Le lord chef-justicier des plaids communs portait le collier comme le lord chef-justicier d'Angleterre.

[2] On a tour à tour pensé que cet S était la première lettre du nom de Simplicius, sénateur romain et martyr, d'autres y voient celle de Salisbury, de Soissons (en l'honneur de saint Crespin et en souvenir de la bataille d'Azincourt), de *Signum*, de *Sanctus*, de *Soverayne* (devise de Henri IV), de *Seneschallus*, de *Steward*, mais ces deux derniers mots sont improbables puisque le roi Richard II portait lui-même le collier. D'après un document ancien, on pourrait croire que la signification est *Souvenez*. (Devon, *Issues of Exchequer*, 305; note payée à un joailler comprenant 385 livres 6 shillings 8 pence pour un collier portant la devise *Soveignez* et la lettre S avec des joyaux.)

la mode française de la perruque non poudrée, dont l'usage devint bientôt général. Il y a deux sortes de perruques : celle à plusieurs marteaux (*full bottomed wig*) que l'on porte dans les occasions solennelles, et une autre plus courte et moins lourde (*tye wig*) qui est employée les jours ordinaires. Cet appendice, que les uns trouvent imposant et les autres un peu ridicule, sert, en fait, de coiffure. Cependant, depuis le milieu du dix-septième siècle, les juges ont adopté l'usage de la coiffe noire : c'est un morceau d'étoffe carré et mou, qui se jette sur la perruque, mais en deux occasions seulement : lorsqu'un juge prononce une condamnation à mort ou lorsqu'il accepte l'invitation à dîner du lord maire de Londres, le 9 novembre.

VI

Je n'abandonnerai pas la haute magistrature sans parler de la situation matérielle qui lui est faite et sans esquisser, en peu de mots, le genre de vie qu'elle impose à ses membres.

On trouve, dans les anciens documents, quelques renseignements sur les traitements de la magistrature à diverses époques. Dans les premières années du règne de Henri III, chacun des juges recevait 10 marcs par an [1]; vers la fin du même règne, le principal juge touchait 100 marcs et chacun des autres 40 marcs [2]. Sous Edouard III, le chef-justicier avait 40 livres et les juges 20 livres [3], et sous Henri IV, tous les traitements avaient été uniformément réduits au chiffre de 40 marcs, soit environ 28 livres. Cette diminution, en même temps que l'irrégularité des payements, suscitèrent plusieurs fois des plaintes. Sous le règne de Henri VI, les juges réclamèrent une augmentation de traitement et menacèrent, en cas de refus, d'abandonner leurs fonctions [4]. Le roi dut

[1] *Liberatæ rolls*, VI. — 11, Henri III, m. 5.

[2] Herbert, *Antiquities of the inns of court.*

[3] *Liberatæ rolls*, VI. — 28, Edouard III, m. 1.

[4] La requête est ainsi conçue : Please au Roy nostre Soveraizn signieur de considérer coment les justices de banke le Roy et del commun bank... devante sez heures feurent toutz temps paies en mains de leur fees et regardez de Roy per les tresorers d'Engleterre pur le temps esteantz, annuelment en lez termes del Pasche et S. Michell et que ore de lour ditz feez et regardez, ne de lour vesture, pellure, ni linure, ne sount mye paiez, eins sount ascuns de eux arere dez lour ditz fees et regardez nient paies per II ans et pluis; issint que covyendra a mesmez lez justicez encountre lour gree de necessits eux retraher de lour dit officez, faire, à dishonour de vous et de vostre royaulme et avyntisment dez mesmez lez justicez, si on ne voit remedie purseur.

.... Et à toutes les réclamations relatives au paiement de leurs salaires et

céder et le chef-justicier finit par obtenir 170 marcs, plus 173 shillings pour ses robes. Henri VII réduisit ces traitements à 140 marcs, mais Henri VIII accorda une augmentation de 30 livres au chef-justicier et de 20 livres aux autres juges.

En 1590, Élisabeth fixa le traitement du chef-justicier du banc de la reine à 208 livres 6 shillings et 8 pence; celui du chef-justicier des plaids communs à 141 livres 3 shillings et 4 pence, et celui de chacun des juges à 128 livres 6 shillings et 8 pence. Les magistrats avaient, en outre, une indemnité de 20 livres pour les assises et les chefs-justiciers recevaient deux pièces de vin.

A la restauration, le traitement des juges avait été fixé à 1000 livres; il fut porté à 1500 livres sous Georges Ier, et celui des chefs-justiciers fut élevé à 2000 livres; une loi rendue vers la fin du règne suivant attribua 2000 livres à chaque juge [1], et, à l'avènement de Georges III, on décida que les traitements des magistrats seraient désormais payés sur le fonds consolidé, au lieu d'être votés annuellement par le Parlement [2].

A la fin du siècle dernier, le législateur fixa le traitement du maître des rôles et du chef-justicier à 4000 livres; des juges *puisne* à 3000 livres; le montant des retraites variait entre 2000 et 4000 livres [3]. Quelques années plus tard, on porta les chefs-justiciers à 5000 livres et les juges *puisne* à 4000 livres [4]; enfin, une loi de 1826 supprima toutes les perceptions que la loi ou la coutume permettaient aux juges de recevoir [5] et attribua au chef-justicier d'Angleterre un traitement de 10 000 livres, à celui des plaids communs 8000 livres, au chef baron de l'Échiquier 7000 livres et à tous les juges ordinaires 5500 livres. Les pensions de retraite variaient entre 3500 livres et 4000 livres [6]. Lorsque le nombre des juges fut porté de douze à quinze, sous le règne de Guillaume IV, on décida que chacun des *puisne* aurait seulement 5000 livres [7].

à la fourniture des étoffes nécessaires à leur « vesture, pellure et linure », il est répondu : « le Roy del advys et assent des seigneurs sp. et temp. et lez communs en ceste parlement esteauntz, ad graunte tout ceo q'est contenuz en iceste petition. »

[1] Acte 32, Georges II, ch. 35.

[2] Acte 1, Georges III, ch. 23.

[3] Acte 39, Georges III, ch. 110.

[4] Acte 49, Georges III, ch 127.

[5] Il y avait une foule de sinécures qui augmentaient notablement le traitement des juges. Townsend affirme que lord Ellenborough recevait plus de 400 000 francs par an, lorsqu'il était lord chef-justicier. (*Lives of eminent judges*, I, ch. VII.)

[6] Acte 6, Georges IV, ch. 82, 83, 84.

[7] Acte 1, Guillaume IV, ch. 70.

Aujourd'hui, le traitement des juges est toujours payé sur le fonds consolidé, c'est-à-dire qu'il n'est pas annuellement voté par le Parlement. Celui du lord chef-justicier est fixé à 202 000 francs; ceux des pairs jurisconsultes et du maître des rôles, à 151 500 francs; ceux des lords juges d'appel et de chacun des juges des trois divisions de la haute cour, à 126 000 francs. En outre, les juges qui vont tenir les assises reçoivent une indemnité de 180 francs par jour. Enfin, la loi pourvoit très largement à l'avenir des magistrats; elle leur assure, après quinze années de service, une retraite de 76 000 francs.

La vie des juges anglais est laborieuse et elle est très monotone, sauf pour les magistrats de la division du banc de la reine. Ces derniers siègent tantôt seuls, soit à l'audience, soit *at chambers*, tantôt *in banco*, avec un ou deux de leurs collègues, tantôt en cour plénière pour l'examen des cas réservés à la couronne; en outre, ils sont saisis des pétitions contre les élections, ils président la cour centrale criminelle, enfin, ils parcourent, plusieurs fois dans l'année, l'un des circuits d'assises.

Les lords juges d'appel siègent constamment trois par trois, tandis que les magistrats de la division de chancellerie sont toujours seuls; ceux de la division des divorces le sont presque toujours.

A peu d'exceptions près, les juges demeurent dans les quartiers de Bayswater ou de Kensington, c'est-à-dire à une distance de 5 à 6 kilomètres du palais de justice. Chaque jour, sauf les dimanches et fêtes, ils doivent faire ce long trajet; les uns vont en voiture; d'autres, plus robustes, ont l'habitude de faire la route à pied; tous circulent sans tambour ni trompette, l'usage de ces instruments étant limité aux circuits d'assises. Les magistrats arrivent vers dix heures un quart; ils se rendent à leur cabinet et revêtent leur robe et leur perruque; ils doivent se trouver sur leur siège à dix heures et demie et, en fait, l'exactitude est assez grande; le retard, lorsqu'il y en a, ne dépasse guère dix minutes. L'audience se prolonge jusqu'à quatre heures; elle est interrompue de une heure et demie à deux heures; pendant cet intervalle, chacun des magistrats prend son *lunch :* ceux-ci dans leur cabinet, seuls ou avec un ami qui assiste aux débats, ceux-là dans une pièce officiellement réservée au lord chancelier, mais qui, étant rarement occupée, est convertie en salle à manger commune.

Il y a donc cinq heures effectives d'audience [1], sauf le samedi, où

[1] Il y a, depuis un certain temps, une tendance au relâchement. Les audiences duraient naguère de neuf heures et demie à cinq heures, et

les juges ne reviennent pas siéger après le *lunch*. Pendant ce temps, l'esprit du magistrat est à peu près constamment tendu, et il lui est très difficile de se laisser aller au sommeil. En effet, son rôle est à la fois passif et actif : passif, en ce sens que l'interrogatoire des témoins, au civil comme au criminel, est fait par les avocats; actif, en ce sens que le juge doit être toujours prêt à intervenir pour décider si une question peut être posée ou non et qu'il est forcé de prendre constamment des notes, soit pour faire son résumé, soit pour rendre son jugement, soit pour renseigner la cour d'appel, dans le cas où l'arrêt serait attaqué. L'attention des magistrats n'est pas moins nécessaire lorsque plusieurs d'entre eux siègent ensemble, car chacun doit donner publiquement et séparément son avis motivé, et il n'est pas permis d'opiner du bonnet.

S'agit-il d'une question de droit et non de fait, il s'établit constamment un dialogue entre le juge et l'avocat; sans argumenter précisément, le premier pose des questions, soulève des objections, sollicite une réponse sur un point spécial, vérifie le texte des arrêts cités, etc., bref, demeure constamment en éveil.

A l'audience, les rapports entre les juges et les avocats sont généralement cordiaux, sans aller jusqu'à la familiarité. L'avocat a un double sentiment : le juge a été son confrère, mais il a cessé de l'être; on voit le gant de velours, mais on devine la griffe et on la sent quelquefois.

A quatre heures, l'audience est levée. Chaque magistrat regagne son cabinet, quitte sa robe, donne ses instructions à son secrétaire et se rend où l'appellent ses affaires ou ses plaisirs. La plupart d'entre eux vont directement au club de l'Athenæum, où ils lisent les journaux du soir, les livres nouveaux, la dernière revue, parfois même ils se laissent aller à fermer les yeux. Après avoir pris la tasse de thé de cinq heures, ils se retirent et rentrent chez eux, afin de s'habiller pour le dîner et la soirée.

Mais, demandera-t-on peut-être, quand les juges travaillent-ils? quand donc trouvent-ils le temps de rédiger leurs arrêts? Sans vouloir trop généraliser mon observation, et sans oublier que cette règle souffre de notables exceptions, je crois pouvoir dire que les juges travaillent peu, en dehors de l'audience. Quant aux arrêts, ils ne les rédigent pas du tout. Lorsqu'une affaire est importante ou compliquée, ils rendent ce qu'ils appellent un jugement écrit, mais, en dehors de ces cas tout à fait exceptionnels, ils se bornent à

n'étaient pas interrompues par le *lunch*. Les juges mangeaient comme ils pouvaient sur leur siège. A la cour centrale criminelle et aux assises, les audiences sont souvent plus longues.

indiquer verbalement les motifs de leur décision ; la sténographie recueille leurs paroles, auxquelles un agent des services administratifs de la cour donne la forme d'un arrêt.

Il n'en est pas moins vrai que les fonctions de juge sont fatigantes et que, pendant les termes, les six audiences d'une semaine constituent une lourde occupation. Le repos est donc mérité, quoique les plaideurs le trouvent un peu long. Si je prends l'année 1890, par exemple [1], je vois que le terme de Saint-Hilaire dure du 11 janvier au 2 avril, celui de Pâques du 15 avril au 23 mai, celui de la Trinité du 3 juin au 12 août, enfin celui de Saint-Michel du 24 octobre au 21 décembre, ce qui donne environ deux cent cinquante jours, dont il faut déduire les dimanches et fêtes, de sorte que, en fait, les magistrats siègent deux cents jours environ par année.

VII

Il y a cinquante ans encore, il n'existait, en dehors du personnel de la haute magistrature, que des juges de paix ou magistrats non payés. La cité de Londres jouissait seule du privilège d'avoir trois juges : le *recorder*, le *common serjeant* et le juge de la cour des shériffs, nommés et rétribués par le conseil communal [2]. Une loi de 1839 qui a réorganisé, on pourrait presque dire organisé, la police de Londres, a permis de nommer un certain nombre de juges payés pour exercer, dans les limites de l'agglomération métropolitaine, les fonctions remplies, dans les autres parties du pays, par les juges de paix assemblés en sessions, et le même système a été successivement étendu à certaines autres localités importantes. D'un autre côté, le législateur a créé, en 1846, des tribunaux civils inférieurs qui, d'abord nommés *cours pour le recouvrement des petites dettes*, ont pris une importance considérable et ont reçu le nom de *cours de comté*. Telles sont les origines de la magistrature de second ordre.

Cette magistrature comprend les cinquante-six juges des cours de comté, le *recorder*, le *common serjeant* et le juge de la cour de la cité de Londres, le président des sessions du comté de Londres, les vingt-trois magistrats des cours de police de la métropole et les vingt magistrats payés (*stipendiary*) des autres villes, ce qui donne un chiffre total de cent trois juges permanents.

[1] Il en est de même tous les ans, sauf que les dates changent d'après l'époque des fêtes mobiles.

[2] Une loi récente lui a enlevé ce privilège, et ces juges seront désormais nommés par le lord chancelier. Le juge de la cour des shériffs a reçu le titre de juge de la cour de la cité de Londres.

Tous ces juges sont nommés par un simple *warrant* du lord haut-chancelier, non revêtu du grand sceau : ceux des cours de comté sont directement choisis par le lord chancelier [1], ceux des cours de police sont présentés par le secrétaire d'État de l'intérieur. Ils doivent être pris parmi les avocats inscrits au barreau depuis sept années au moins. Leur traitement ordinaire est de 38 000 francs [2], indépendamment des frais de déplacement, et leur retraite peut s'élever au chiffre de 25 000 francs.

Le lord chancelier a le droit de révoquer, pour des motifs graves, les juges des cours de comté; il peut, sur la demande du secrétaire d'État de l'intérieur, prendre la même mesure contre les juges des cours de police. En réalité, la révocation d'un magistrat est un fait inouï, et ne pourrait être prononcée qu'en cas d'inconduite ou d'incapacité absolue.

Ce qui est plus grave pour les juges de cette catégorie, c'est qu'ils sont en réalité aussi inamovibles dans le bon sens que dans le mauvais. Rien n'empêche de nommer l'un d'eux juge de la haute cour, mais cela n'a pas encore été fait une seule fois. Ce n'est pas que l'on ne rencontre, parmi ces magistrats, des hommes d'une réelle valeur, mais il y a une sorte de préjugé ou d'habitude prise, qui a constamment jusqu'ici empêché de songer à leur accorder une promotion. La ligne de démarcation est donc nettement et profondément tracée entre la haute magistrature et celle des tribunaux secondaires.

Les juges des cours de comté, de police ou autres, ne sont généralement pas anoblis, et c'est exceptionnellement que l'un d'eux reçoit le titre de chevalier. A l'audience on leur donne, par courtoisie, le titre de *Mylord*, mais on les appelle : Votre Honneur (*your Honour* ou *your Worship*) et non Votre Seigneurie (*your Lordship*), enfin, ils sont qualifiés de *judges* et non de *justices* [3].

Les juges des cours de comté portent la robe et la perruque des avocats, ceux des cours de police gardent le costume bourgeois.

Dans les tribunaux de comté et de police, les juges siègent toujours seuls; la durée des audiences dépend du nombre des affaires; en fait, elle dépasse rarement quatre ou cinq heures. En outre, les

[1] Les juges dont le circuit est compris dans le Lancashire sont nommés sur la proposition du chancelier du duché de Lancastre.

[2] Les juges de la cité de Londres ont des traitements plus élevés : le *recorder* touche 88 000 francs, le *common serjeant* 57 000 francs, le juge de la cour de la cité de Londres 61 000 francs. Le doyen des *stipendiary magistrates* de la métropole reçoit 45 000 francs.

[3] On désigne souvent les juges de cour de police sous le seul titre de *stipendiary*.

magistrats ne tiennent pas audience tous les jours comme dans les cours supérieures; sous ce rapport, il y a de grandes inégalités entre les divers circuits des cours de comté et entre les cours de police de Londres et celles des autres localités.

VIII

Les juges de paix ou *magistrates* sont des citoyens qui rendent gratuitement la justice dans les limites de la juridiction que leur accorde la loi. Ils siègent tantôt seuls, tantôt avec un de leurs collègues en petite session, tantôt avec plusieurs de leurs collègues en session trimestrielle.

L'origine des juges de paix ou magistrats remonte à l'année 1327. Dès le début de son règne, Edouard III, voulant assurer « une meilleure surveillance et conservation de la paix publique », décida, avec l'assentiment du Parlement, qu'il y aurait « dans chaque comté, des hommes honnêtes et respectueux des lois, ne soutenant pas le mal (*no baretors*) et auxquels on confierait le soin de maintenir l'ordre. » [1] Cette disposition fut confirmée, à deux reprises, sous le même règne. En 1344, une loi décida que le roi chargerait, par une commission spéciale, deux ou trois des habitants ayant la meilleure réputation dans le comté, de maintenir l'ordre et de juger les crimes et les délits [2] », avec d'autres personnes instruites et connaissant les lois.

Plus tard enfin, en 1360, un acte, qui donnait satisfaction à de longues réclamations, mettait fin aux enquêtes générales, promettait que les amendes seraient désormais justes et raisonnables, et décidait que, dans chaque comté, un lord et deux ou trois des habitants les plus considérables seraient chargés, avec quelques autres personnes connaissant le droit, de faire l'instruction des affaires criminelles, d'arrêter les coupables et de les juger, en vertu des ordonnances d'*oyer and terminer* qui leur seraient délivrées [3].

Le nombre des juges de paix fut successivement augmenté par deux actes du règne de Richard II, qui le portèrent successivement au nombre de six et de huit [4]. Ces lois n'ont pas été formellement abrogées, mais elles sont, depuis longtemps, tombées en désuétude, et le souverain a constamment exercé, depuis plusieurs siècles, le droit de nommer un nombre illimité de magistrats.

[1] Acte 1, Edouard III, st. II, ch. 16.
[2] Acte 18, Edouard III, st. II, ch. 2.
[3] Acte 34, Edouard III, ch. I.
[4] Actes 12, Richard II, ch. 10, et 14, Richard II, ch. 11.

Ces nominations ne sont pas faites à titre individuel. A des intervalles assez éloignés, le monarque ordonne au lord haut-chancelier d'émettre, conformément à la loi[1], des lettres patentes scellées du

[1] Acte 27, Henri VIII, ch. 24, art. 2. Voici les termes assez curieux de ces lettres patentes, dont le texte ne contient ni un point, ni une virgule. Elles sont imprimées sur une grande feuille de parchemin, dont les blancs sont remplis à la main : Victoria... à Notre lord chancelier de la partie de Notre Royaume-Uni, nommée Grande-Bretagne, au lord président de Notre Conseil privé, au lord gardien de Notre Sceau privé et aux autres membres faisant actuellement partie de Notre très honorable Conseil privé, au gardien des Archives de Notre paix pour Notre comté de ... au lord justicier en chef d'Angleterre, au maître des rôles, aux lords juges de Notre cour d'appel, aux juges de Notre haute cour de justice, à Notre attorney général et à Notre solicitor général, et aux personnes désignées dans la liste ci-annexée, salut. Sachez que Nous avons nommé vous conjointement et séparément et chacun de vous, Nos juges pour maintenir Notre paix dans le comté de ... et pour observer et faire observer conformément à leur teneur..... les dispositions de toutes les ordonnances et les statuts pour le bien et la préservation de Notre paix et pour le paisible gouvernement de Notre peuple, dans notre comté (aussi bien dans les limites des franchises qu'en dehors). Et pour châtier et punir toute personne qui viole ces ordonnances ou statuts dans ledit comté, comme cela doit être fait d'après le texte de ces ordonnances et statuts. Et pour faire comparaître devant vous ou l'un de vous, tous ceux qui menacent un ou plusieurs de Nos sujets de les attaquer ou d'incendier leurs maisons, pour les obliger à trouver des cautions suffisantes comme garantie qu'ils se tiendront en paix et se conduiront bien vis-à-vis de Nous et de Notre peuple. Et s'ils refusent de fournir cette caution, alors vous les emprisonnerez d'une façon sûre jusqu'à ce qu'ils l'aient fournie. Nous avons aussi nommé vous tous et deux ou plusieurs d'entre vous, Nos juges pour rechercher très complètement la vérité, d'après le serment d'hommes honnêtes et justes dudit comté, qui seront le mieux à même de dire la vérité au sujet de toutes sortes de crimes, délits et autres faits dont les juges de Notre paix peuvent ou doivent s'enquérir, quels que soient les auteurs ou la façon dont ils auront été faits ou accomplis dans ledit comté. Et pour examiner toutes les accusations quelconques ainsi portées devant vous ou certains d'entre vous ou celles portées devant vos prédécesseurs dudit comté et non encore jugées. Et pour faire et continuer la procédure contre tous et chacun des individus ainsi accusés ou contre ceux qui viendraient à l'être désormais. Et pour examiner et juger tous et chacun des crimes, délits et contraventions, suivant la loi et les statuts de Notre royaume, comme en cas semblables on a coutume ou l'on doit faire. Et de châtier et punir lesdits criminels et chacun d'eux pour les actes qu'ils ont commis, au moyen d'amendes, rançons, compositions, confiscations et autres moyens, comme on a coutume ou comme l'on doit faire d'après les lois et la coutume de Notre Royaume ou d'après le texte des ordonnances ou statuts. Pourvu toutefois que s'il survient quelque difficulté relativement au jugement de l'un de ces cas, alors ledit jugement ne sera, en aucune façon, rendu par vous ou par deux ou plusieurs d'entre vous, si ce n'est en présence de l'un des juges que nous aurons chargé de tenir les assises dans ledit comté. C'est pourquoi, Nous commandons que vous et chacun de vous s'applique

grand sceau, pour constituer une *commission de paix* dans un comté. En réalité, c'est le lord chancelier qui choisit les magistrats; il ne fait d'ailleurs, la plupart du temps, que ratifier les propositions des lords lieutenants des comtés. Les noms des personnes auxquelles est conféré le titre de juge de paix sont insérés à la suite du texte de la commission et, lorsqu'il y a lieu de faire des nominations, on se contente d'insérer la liste des nouveaux titulaires à la suite de celle qui figure sur la commission.

Les juges de paix ne sont pas inamovibles; le lord chancelier a le droit de les révoquer à toute époque, mais, sauf dans le cas, très rare d'ailleurs, où ils sont ainsi frappés, ils conservent leur titre pendant toute leur vie; depuis le commencement du siècle dernier, la mort du souverain ne fait plus, *ipso facto*, cesser leurs pouvoirs [1].

Le législateur exige que les personnes appelées à exercer les fonctions de juge de paix remplissent certaines conditions. A l'origine, les termes des statuts étaient très vagues : on a déjà vu quels sont ceux des actes d'Édouard III; sous Richard II, une loi décida que les magistrats seraient nommés, à nouveau, dans tous les comtés et choisis parmi les plus capables chevaliers, *esquires* et *gentlemen* de la loi [2] et ces dispositions furent à peu près confirmées sous Henri V, où il est dit que « les juges de paix devront être pris parmi les personnes les plus capables habitant le comté, sur l'avis du chancelier et du conseil du roi [3]. »

Ces dispositions sont encore en vigueur, mais elles ont été complétées, au dix-huitième siècle, par deux actes du règne de Georges II. Aux termes du premier [4], nul ne peut être nommé juge

avec diligence à maintenir la paix, les ordonnances et les statuts. Et qu'à certains lieux et jours que vous ou deux ou plusieurs d'entre vous fixerez à cet effet, vous examiniez, entendiez et jugiez ce qui a été dit ci-dessus, et que vous remplissiez ces devoirs comme il est dit ci-dessus, faisant ce qui appartient à justice d'après la loi et la coutume de Notre royaume. Et Nous ordonnons, par les présentes, à notre shériff dudit comté de... qu'à certains jours et lieux que vous ou deux ou plusieurs d'entre vous lui ferez connaître, il fasse venir devant vous ou deux ou plusieurs d'entre vous comme il est dit ci-dessus, un nombre suffisant d'hommes honnêtes et justes de son bailliage (aussi bien dans la limite des libertés qu'en dehors), par lesquels la vérité des accusations sera bien examinée et jugée. Nous ordonnons aussi au gardien des archives de Notre paix dans Notre comté ci-dessus, de placer devant vous aux jours et lieux dits, les mandats, assignations, ordres et actes d'accusation, afin qu'on puisse les examiner et statuer comme il convient. En foi de quoi, Nous avons fait rédiger ces lettres patentes.

[1] Acte 1, Anne, ch. 2.
[2] Acte 13, Richard II, st. I, ch. 7.
[3] Acte 2, Henri V, st. II, ch. 1.
[4] Acte 5, Georges II, ch. 18, art. 1.

de paix s'il n'est propriétaire, *copyholder* ou usufruitier, soit à vie, soit pour une durée de vingt et un ans, d'immeubles situés en Angleterre ou dans le pays de Galles, d'un revenu net annuel de 2500 francs. Le second acte ajoute que la qualité de magistrat peut être également conférée à toute personne ayant droit à la reversion d'immeubles loués pour trois vies au plus, pourvu que le revenu net annuel s'élève à 3500 francs[1].

Pour assurer l'exécution de ces dispositions, le législateur oblige tout magistrat à prêter, avant d'entrer en fonctions, le serment suivant : « Je jure que je possède véritablement et de bonne foi, d'après la loi et l'équité, pour mon usage et mon profit particuliers, un immeuble consistant en..., qui me place dans les conditions nécessaires pour agir en qualité de juge de paix du comté de..., conformément à l'esprit et au texte de l'acte[2].... et que cet immeuble est situé dans la paroisse de.... du comté de... » Ce serment est inscrit et conservé aux archives du *clerk of the peace* du comté.

Une loi récente a élargi le cercle dans lequel peuvent être choisis les juges de paix[3]. Aux termes de ces dispositions, le souverain peut conférer ce titre à toute personne qui habite, depuis deux ans au moins, une maison imposée à la taxe sur les maisons habitables, sur la base d'un revenu de 2500 francs et qui a été assujettie, à raison de cet immeuble, à tous les impôts et taxes existants. Il est seulement stipulé que les magistrats nommés dans ces conditions ne pourront continuer à exercer leurs fonctions dans le comté lorsqu'ils auront cessé, depuis un an, d'y résider dans les conditions prévues par la loi.

Les dispositions légales qui restreignent le droit de nomination souffrent, d'ailleurs, plusieurs exceptions, et un certain nombre de personnes peuvent recevoir le titre de juge de paix sans remplir aucune des conditions prévues; ce sont : les pairs, les membres du conseil privé, les juges des cours supérieures, l'attorney général, le solicitor général, les fils aînés ou héritiers de pairs, les membres de la Chambre des communes qui représentent le comté, les vice-chanceliers et les chefs des collèges des universités d'Oxford et de Cambridge[4].

Toute personne qui exercerait les fonctions de juge de paix sans se trouver, en fait, dans l'une des conditions prévues par le législateur, serait passible d'une amende de 2500 francs[5]. La

[1] Acte 18, Georges II, ch. 20.
[2] Acte 18, Georges II, ch. 20, art. 1.
[3] Actes 38 et 39, Victoria, ch. 54.
[4] Acte 18, Georges II, ch. 20, art. 13 à 15.
[5] *Id.*, art. 3.

poursuite peut être exercée par tout citoyen devant la haute cour de justice. Le magistrat assigné peut fournir la preuve qu'il se trouve dans les conditions prévues par la loi, au moyen d'une note remise à celui qui l'attaque et, dans ce cas, ce dernier a le droit de retirer sa plainte. Si l'action suit son cours et que le magistrat succombe, la moitié de l'amende est acquise à l'auteur des poursuites, l'autre moitié est distribuée aux pauvres de la paroisse qu'habite le condamné. Dans le cas contraire, le poursuivant est condamné à payer le triple des frais de l'instance[1]. La poursuite doit être intentée dans le délai de six mois à partir du moment où le juge de paix a accompli l'acte indiqué dans la plainte, et une seule poursuite peut être exercée à raison de chaque acte[2]. La condamnation prononcée contre un magistrat n'a d'ailleurs pas pour effet d'invalider ses décisions.

En dehors des magistrats des comtés, le souverain peut nommer, dans les bourgs et cités, des juges de paix, dont les attributions sont moins étendues et qui sont choisis dans un milieu social tout différent. Aucune des restrictions imposées au lord chancelier, pour la magistrature des comtés, n'existent lorsqu'il s'agit des juges de paix des bourgs[3]; il n'est pas même nécessaire qu'ils soient pris parmi les bourgeois. La seule condition exigée d'eux est qu'ils résident à une distance n'excédant pas 11 kilomètres des limites du bourg[4], ou qu'ils occupent une maison, magasin ou autre propriété situé dans les limites du bourg[5].

Les juges de paix des bourgs ont tous les pouvoirs qui appartiennent aux magistrats des comtés, mais ils ne peuvent siéger aux cours de *gaol delivery*, ni aux sessions trimestrielles du comté[6]. Ils sont nommés dans la même forme que ceux des comtés, c'est-à-dire que leurs noms sont insérés à la suite des lettres patentes constituant la commission de paix. Le lord chancelier les choisit sur la présentation des maires ou des membres du Parlement, mais en dehors du lord lieutenant du comté.

Diverses lois ont frappé les juges de paix de certaines incapa-

[1] Acte 18, Georges II, ch. 20, art. 3, 4 et 8.

[2] *Id.*, art. 9 à 11.

[3] Acte 18, Georges II, ch. 20, art. 12 et 45, et 46, Victoria, ch. 50, art. 156 et 157.

[4] Actes 5 et 6, Guillaume IV, ch. 76, et 45 et 46, Victoria, ch. 50, art. 157.

[5] Actes 45 et 46, Victoria, ch. 50, art. 157.

[6] Actes 45 et 46, Victoria, ch. 50, art 158. Cet article portait également qu'ils ne pouvaient voter aucune taxe. Cette disposition est devenue sans objet depuis que les attributions des sessions trimestrielles ont été transférées aux conseils des comtés.

cités temporaires. C'est ainsi, par exemple, que les shériffs ne peuvent exercer les fonctions de magistrat[1]. Les *solicitors* ne peuvent être magistrats dans le comté où ils pratiquent[2], les membres des conseils de routes ne peuvent connaître des appels contre les décisions du conseil dont ils font partie[3], les commissaires de l'accise ne doivent pas juger les causes intéressant leur service[4].

Les juges de paix qui sont propriétaires ou directeurs de manufactures ne peuvent siéger lorsqu'il s'agit de trancher des difficultés entre les ouvriers et leurs patrons[5]. Les commerçants, leurs pères, leurs fils et leurs frères ne peuvent juger les questions soulevées par l'application du *truck act*[6] et, sans entrer dans d'autres détails, l'on peut dire qu'en général, les magistrats sont tenus de s'abstenir de connaître des affaires dans lesquelles ils peuvent avoir directement ou indirectement un intérêt personnel suffisant pour que l'on puisse mettre en doute leur complète impartialité[7].

Les personnes déclarées en état de banqueroute ne peuvent être nommées juges de paix et, si elles ont ce titre, il leur est interdit d'en exercer les fonctions[8]. Celles qui sont condamnées pour avoir exercé des manœuvres de corruption ou des actes illégaux en matière électorale sont *ipso facto* déchues de leur titre de magistrat[9].

La loi protège les juges de paix contre les attaques dont ils pourraient être l'objet à raison des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. Il n'est permis de leur intenter qu'une action civile en dommages-intérêts, et il est nécessaire d'alléguer expressément qu'ils ont agi avec malice et sans un motif raisonnable et plausible[10]. Cette dernière condition n'est pas imposée si les magistrats ont fait un acte qu'ils n'avaient pas légalement le droit d'accomplir ou s'ils ont excédé les limites de leur juridiction, mais il faut alors,

[1] Acte 1, Marie, session 2, ch. 8.
[2] Actes 34 et 35, Victoria, ch. 18.
[3] Actes 25 et 26, Victoria, ch. 61, art. 38.
[4] Actes 7 et 8, Georges IV, ch. 53, art. 67.
[5] Acte 3, Georges IV, ch. 96, art. 12.
[6] Actes 1 et 2, Guillaume IV, ch. 37, art 21.
[7] Notamment : actes 17, Georges III, ch. 55, art. 6 (chapeliers et feutriers). — 6 et 7, Guillaume IV, ch. 37, art. 15 (meuniers et boulangers). — 35 et 36, Victoria, ch. 76 (propriétaires de mines). — 35 et 36, Victoria, ch. 94, art 60 (brasseurs, distillateurs, liquoristes). — 41 et 42, Victoria, ch. 16, art. 89 (manufacturiers).
[8] Actes 46 et 47, Victoria, ch. 52, art. 32.
[9] Actes 46 et 47, Victoria, ch. 51, art. 6.
[10] Actes 11 et 12, Victoria, ch. 44, art. 1.

pour les attaquer, faire préalablement annuler leur sentence par la division du banc de la reine[1]. Toute action doit être intentée dans un délai maximum de six mois[2].

J'ai dit que le nombre des juges de paix est illimité, leur nombre varie sans cesse; il est évalué à dix mille environ pour l'Angleterre et le pays de Galles, mais beaucoup de personnes reçoivent ce titre sans en exercer jamais les fonctions. Pendant longtemps, leurs attributions ont été à la fois administratives et judiciaires; la loi qui a créé les conseils de comté les a privés, à dater du 1er avril 1889, de la plupart des attributions si importantes dont ils étaient chargés comme administrateurs, et le jour n'est peut-être pas éloigné où ils seront simplement des juges. Peut-être même arrivera-t-on, au nom des principes, à les remplacer par des magistrats salariés, et ce sera grand dommage. « On peut, disait naguère Canning, nommer une nouvelle Chambre des communes, le souverain peut créer de nouveaux pairs, on peut trouver de nouveaux hommes d'État, mais le jour où vous aurez détruit ce que l'on ne pourra jamais remplacer, cette distribution volontaire et gratuite de la justice, le jour où vous aurez excité le public contre ce qui est peut-être le seul reste d'une autorité naturelle, le jour où vous aurez dégoûté et découragé ce dévouement ingrat, ce sacrifice gratuit de temps et de dérangement, cet hommage bénévole que le pouvoir et la richesse rendent aux intérêts des humbles et des pauvres, qui sont les traits caractéristiques du magistrat de comté, le jour où ce lien qui unit les classes élevées aux classes inférieures de la société sera rompu, vous aurez, par ce seul acte, plus fait pour désorganiser l'État que les réformateurs radicaux ne pourront jamais faire avec leurs déclarations violentes et avec leurs piques, lorsqu'ils s'en serviront[3]. »

Cte DE FRANQUEVILLE.

[1] Actes 11 et 12, Victoria, ch. 44, art. 2.
[2] *Id.*, art. 8.
[3] Discours du 24 novembre 1819.

LA CHUTE DES PORTEFEUILLES

Bien que la culbute des ministres soit une des péripéties les plus normales du « jeu de nos institutions », le renversement du cabinet Freycinet-Constans a été une surprise. La stabilité ministérielle prenait les allures d'un dogme nouveau : le patriotisme de tous créditait le président du conseil des soins que le ministre de la guerre donnait à l'armée; M. Constans avait fait preuve tour à tour d'une habile dextérité et d'une poigne tutélaire, et, en France, on goûte volontiers, au moins dans une mesure savante, ces deux formes de l'activité politique. M. Yves Guyot, qui blanchit lui aussi en vieillissant, avait oublié les théories économiques et sociales du « vieux petit employé », et se dépensait désormais, sans compter, en inaugurations variées. Le monde des affaires savait gré à M. Rouvier des sauvetages financiers opérés sous ses ordres. M. Jules Roche, après une résistance discrète qui n'était qu'une grâce de plus, avait fait à la majorité le sacrifice du libre-échange. M. Ribot, enfin, dans l'attitude mystérieuse d'un augure qui ne rit pas, semblait porter dans ses bras la fortune de l'alliance russe. Il régnait ainsi, entre gouvernants et gouvernés, un tacite traité de concessions mutuelles, qui faisait à tous une vie tranquille, quand le malencontreux projet de loi sur les associations est venu tout bouleverser. Le ministère a voulu jouer la comédie de Labiche : *Doit-on le dire?* — « Non, a soutenu M. de Freycinet, on ne doit pas le dire », tandis que M. Hubbard s'obstinait à ce qu'on le dît, c'est-à-dire à faire avouer que la loi sur les associations était surtout dirigée contre l'Église. La majorité n'a donné raison ni à M. Hubbard ni au ministre, et le ministère est tombé.

A cette occasion, il nous a paru curieux de rappeler à grands traits les circonstances et les dates des crises ministérielles qui se sont succédé en France depuis que nous vivons sous le régime parlementaire, c'est-à-dire de 1815 à 1849, et depuis 1871.

Le 9 juillet 1815, le lendemain de son retour aux Tuileries,

Louis XVIII confia la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères au prince de Talleyrand. La Chambre introuvable, élue le 21 août 1815, était, en morale comme en politique, hostile au premier ministre. Dans le but de faire intervenir le roi en sa faveur, Talleyrand crut habile d'engager sa démission qui, à son grand étonnement, fut acceptée; le 26 septembre 1815, le duc de Richelieu le remplaça à la présidence du conseil. Ex-gouverneur d'Odessa (1803), ancien gouverneur général de la Nouvelle-Russie (1805), le duc apportait au cabinet, outre le prestige d'un passé politique sans tache, d'une inattaquable intégrité, d'un libéralisme sincère, l'appoint de l'estime et de la confiance particulières dont l'honorait le tsar, et qui lui permirent d'alléger singulièrement pour le pays les charges des traités de 1815. Il quitta le pouvoir le 21 décembre 1818 parce que la Chambre n'approuva pas les modifications qu'il voulait introduire dans la loi électorale de février 1817, et céda la place au ministère Dessole, qui tomba à son tour, le 17 novembre 1819, pour n'avoir pas voulu, au contraire, modifier la même loi électorale. La succession fut recueillie par M. Decazes, peu goûté des ultras, qui profitèrent de l'assassinat du duc de Berry pour le renverser (17 février 1820). Louis XVIII rappela au pouvoir le duc de Richelieu; mais, mécontent du texte de l'adresse de novembre 1821, et battu, dès l'ouverture de la session, sur une question d'ordre du jour, le duc remit au roi sa démission le 12 décembre, et fut remplacé par M. de Villèle.

Les rênes de l'État étaient tombées, cette fois, en des mains solides et tenaces, car M. de Villèle resta premier ministre durant sept ans et vingt jours. Mais, après la dissolution de la Chambre prononcée le 5 novembre 1827, les élections générales amenèrent sur les bancs législatifs une majorité hostile au ministère, qui fit place, le 4 janvier 1828, au ministère Martignac. Le charme oratoire et le libéralisme de sentiment du nouveau premier ministre ne le sauvèrent pas de la difficulté pratique et journalière de vivre entre le parti libéral, enorgueilli de sa victoire, et le parti de la cour, jaloux de venger son échec. Le projet de loi qu'il présenta pour rendre les conseils généraux électifs fut trouvé trop démocratique par la droite, pas assez par la gauche; il dut être retiré, et le ministère partit avec lui (31 juillet 1829). Huit jours après, M. de Polignac était nommé président du conseil : les journées de juillet 1830 renversèrent à la fois le ministère et la dynastie.

Le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, confirma, le 1er août 1830, les ministres nommés la veille par la commission de l'Hôtel de Ville, et dont M. Dupont de l'Eure était en fait le chef, avec le titre de ministre de la justice. L'émeute des 17, 18 et

19 octobre suivants fut l'occasion de sa chute, Louis-Philippe ayant exigé la démission de M. Odilon Barrot, préfet de la Seine. Après quinze jours de pourparlers, le *Moniteur* annonça que M. Laffitte était nommé président du conseil (2 novembre 1830). La question de la non-intervention en Italie fit bientôt éclater les dissidences qui régnaient entre la politique personnelle du roi, représentée dans le conseil par le ministre des affaires étrangères, Sebastiani, et les idées de M. Laffitte, qui se retira le 9 mars 1831, et fut remplacé, quatre jours après, par Casimir Périer. Ce grand ministre fut emporté par le choléra le 10 mai 1832, et le cabinet ne fut reconstitué que le 11 octobre suivant, sous la présidence du maréchal Soult, qui, après avoir inutilement tenté de résister à la coalition active et tracassière de MM. Thiers et Guizot, céda la place au maréchal Gérard (18 juillet 1834). Partisan de l'amnistie à la suite de l'insurrection d'Avril, le maréchal Gérard ne put faire partager ses idées par ses collègues, et une nouvelle crise ministérielle fut ouverte le 10 novembre 1834. A la surprise générale, le roi y pourvut, en appelant à la présidence du conseil (11 novembre) le duc de Bassano, membre de l'Académie française, mais qu'une carrière politique des plus modestes et une situation personnelle fort embarrassée ne semblaient pas réserver à l'honneur périlleux qui lui incombait. A peine son nom eut-il paru au *Moniteur* qu'une nuée de créanciers vint pratiquer des saisies-arrêts sur son traitement. Ce concours ne lui permit pas de profiter des bonnes dispositions du roi à son égard; il donna sa démission dès le troisième jour, et fut remplacé, le 18 novembre, par le maréchal Mortier. D'une bravoure militaire à toute épreuve, d'une désespérante timidité oratoire, le duc de Trévise profita, pour se retirer, des rivalités intestines de M. Thiers et de M. Guizot au sein même du ministère (20 février 1835); le 12 mars suivant, M. le duc de Broglie prenait la présidence du conseil. Un acte d'indiscipline du ministre des finances, M. Humann, qui, à l'insu de ses collègues, proposa la conversion de la rente, provoqua une crise (5 février 1836), la Chambre ayant pris en considération la proposition combattue par le chef du cabinet. Le ministère suivant ne fut constitué que dix-sept jours après, sous la présidence de M. Thiers, qui, d'humeur belliqueuse, voulut en vain obtenir du roi l'autorisation d'intervenir en Espagne, et quitta le pouvoir le 25 août 1836. Le cabinet Molé lui succéda, et tomba, à la suite de l'échauffourée de Strasbourg, sur la question de la loi de disjonction repoussée par la Chambre le 7 mars 1837. Aucune majorité ne ressortant de ce vote, un nouveau ministère Molé reprit la direction des affaires (15 avril 1837); il succomba sous les efforts de « la coalition » (23 janvier 1839);

mais, faute encore d'une majorité possible de gouvernement, la Chambre fut dissoute, et le troisième ministère Molé ne se retira que devant l'hostilité manifeste des élections (8 mars 1839). Le roi le remplaça (31 mars) par un ministère provisoire, sans président du conseil, et dont la personnalité la plus en vue était M. Girod (de l'Ain), chargé du portefeuille de la justice et des cultes. Ce provisoire tomba tout seul devant l'insurrection du 12 mai 1839, qui amena à la présidence du conseil le maréchal Soult. L'émeute fut vite réprimée, et le cabinet ne se retira que le 20 février 1840, sur le projet de dotation du duc de Nemours. Remonté au pouvoir le 1er mars, M. Thiers ne tarda pas à se trouver en désaccord avec le roi au sujet du discours d'ouverture de la session d'octobre; démissionnaire le 21 octobre, il fut remplacé, le 29, par un ministère dont le maréchal Soult fut le président en titre, mais dont le chef réel fut M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Le duc de Dalmatie renonça à son titre de président du conseil le 15 septembre 1847, se considérant comme « arrivé au terme de sa laborieuse carrière » : il avait alors soixante-dix-huit ans. M. Guizot le remplaça jusqu'au 24 février 1848. Le ministère Soult avait duré six ans, dix mois et vingt jours; après le ministère Villèle, c'est le plus long de notre histoire parlementaire.

Le 24 février 1848, M. Dupont de l'Eure, qui comptait quatre-vingt-un ans moins trois jours, fut encore appelé, comme en juillet 1830, à réorganiser un cabinet. Le 11 mai suivant, la commission du pouvoir exécutif, qui venait d'être élue, nomma un nouveau ministère, lequel donna sa démission au moment où l'insurrection de Juin fit déléguer la dictature au général Cavaignac. Celui-ci conserva dès lors la présidence du conseil jusqu'à l'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République (20 décembre 1848). A cette date, le nouveau président constitua un cabinet dont M. Odilon Barrot fut le chef. Ce ministère, modifié le 2 juin 1849, fut congédié le 31 octobre suivant, et le titre de président du conseil fut supprimé. A partir de ce moment, nous n'avons pas à rappeler les ministères qui se succédèrent jusqu'en 1870, combinaisons sans homogénéité et sans solidarité, nées du caprice du maître qui ne suivait que ses inspirations personnelles. En dépit des ministères Olivier et Palikao, le régime parlementaire ne nous fut vraiment rendu qu'après l'élection de l'Assemblée nationale du 8 février 1871. Le 19 février, M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, appela M. Dufaure à la présidence du conseil. Après l'élection parisienne de M. Barodet contre M. de Rémusat, M. Thiers crut habile de s'orienter légèrement à gauche;

il changea de ministres, tout en conservant M. Dufaure à la vice-présidence du conseil (18 mai 1873); mais ce coup de canif dans le pacte de Bordeaux irrita la droite qui, le 24, renversa M. Thiers et son cabinet. Le maréchal de Mac-Mahon, élu président de la République, confia à M. le duc de Broglie la vice-présidence du conseil. Après le vote du septennat (19 novembre 1873), le ministère, modifié sous la vice-présidence du duc de Broglie, tomba, le 16 mai 1874, sur une question d'ordre du jour, et fut remplacé, le 22, par un cabinet de Cissey. Le vote de la constitution du 25 février 1875 amena la retraite du cabinet qui fit place à un ministère Buffet (10 mars), lequel se retira (23 février 1876) devant la majorité républicaine sortie des élections générales du 20 février. M. Dufaure reprit le pouvoir, qu'il abandonna le 2 décembre suivant, après un double échec, devant les deux Chambres, sur la proposition Gatineau demandant la cessation des poursuites pour faits relatifs à la Commune. La crise dura dix jours, et, le 12 décembre, M. Jules Simon accepta la présidence du conseil; mais une lettre du maréchal de Mac-Mahon provoqua sa démission le 16 mai 1877; il fut remplacé dès le lendemain par un ministère de Broglie-Fourtou, qui, devant l'ordre du jour de défiance voté, le 12 novembre suivant, par la majorité de la Chambre nouvellement élue, se retira le 19. Le ministère d'affaires de M. de Rochebouët, nommé le 23, fut renversé dès le lendemain. L'accord se fit entre les pouvoirs exécutif et législatif, et M. Dufaure revint à la présidence du conseil (13 décembre), qu'il conserva jusqu'à l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République (30 janvier 1879). Le nouveau cabinet fut constitué quatre jours après, sous la présidence de M. Waddington. Le 18 décembre suivant, sur une interpellation de M. Achard, le cabinet Waddington obtint le vote de l'ordre du jour; mais, la majorité comprenant presque autant de membres de la droite que de la gauche, il donna sa démission.

M. de Freycinet forma un nouveau ministère (28 décembre) qui dura un peu moins de neuf mois, et se disloqua (19 septembre 1880) sur la question de l'application des décrets aux congrégations non autorisées. M. Jules Ferry prit la présidence du nouveau cabinet, qui fut renversé, le 10 novembre suivant, sur la question du Tonkin, et remplacé par le ministère Gambetta, dit, on n'a jamais su pourquoi, « le grand ministère »; il tomba deux mois après (26 janvier 1882), après s'être vu refuser par la Chambre le rétablissement du scrutin de liste. Quatre jours de négociations ramenèrent au pouvoir M. de Freycinet; mais, le 29 juillet suivant, après un discours de M. Clémenceau, la Chambre se prononça contre la

demande de crédits présentée par le cabinet à propos des affaires d'Égypte. Un ministère Duclerc fut constitué le 17 août, et ne vécut que jusqu'au 28 janvier 1883, ses membres ne pouvant s'entendre sur la question de « la situation des membres des familles ayant régné sur la France ». Né de cette crise, le 29 janvier 1883, le cabinet Fallières prit fin, trois semaines après (17 février), pour des raisons d'ordre privé, et M. Jules Ferry reparut à la tête du cabinet, pour être culbuté, à son tour, le 30 mars 1885, lors de l'affaire de Lang-Son. M. Henri Brisson assuma alors la direction des affaires, qu'il conserva jusqu'à la réélection de M. J. Grévy à la présidence de la République (28 décembre 1885), une demande de crédits pour le Tonkin ne lui ayant donné, quatre jours auparavant, que quatre voix de majorité. Le président de la République plaça à la barre M. de Freycinet (7 janvier 1886), qui chavira (3 décembre suivant) sur l'écueil de la suppression des sous-préfets. Le cabinet Goblet, qui vint après (11 décembre), ne put donner satisfaction à la Chambre sur les économies à réaliser dans le budget de 1888, et fut remplacé, le 30 mai 1887, par le ministère Rouvier. En butte aux attaques de M. Clémenceau (novembre) et aux difficultés suscitées par les débats Wilson-Limouzin (décembre), M. Rouvier donna trois fois sa démission, qui ne devint définitive qu'après l'élection présidentielle de M. Carnot (3 décembre). Le cabinet Tirard, formé le 12 décembre, fut battu, le 30 mars 1888, sur la question de la revision de la Constitution dont il repoussait l'urgence, et fit place au cabinet Floquet, qui fut mis en échec sur la même question (14 février 1889), mais cette fois pour avoir demandé l'urgence. Le retour de M. Tirard aux affaires prit fin, le 13 mars 1890, devant le Sénat, à propos du traité de commerce avec la Turquie; M. de Freycinet reprit alors (17 mars) la présidence du conseil, qu'il a abandonnée le 19 février dernier, à la suite de l'interpellation de M. Hubbard réclamant la déclaration d'urgence de la loi sur les associations.

En cinquante-cinq ans de régime parlementaire, cinquante-deux cabinets ont donc détenu successivement le pouvoir; mais certains départements ministériels ont usé un nombre proportionnellement plus élevé de ministres, la plupart des cabinets ayant subi, pendant leur durée, d'importants remaniements. C'est, en moyenne, un ministère tous les treize mois; le plus long a été celui de M. de Villèle; le plus court, le ministère de trois jours de M. de Bassano. En quinze ans, la Restauration a compté huit ministères; le jeu des institutions, alors dans son neuf, n'avait pas encore acquis toute son élasticité. Les dix-huit années de règne de Louis-Philippe ont vu passer quinze cabinets; la troisième République en est, depuis

vingt et un ans, à son vingt-cinquième ministère. Un seul président du conseil est mort en exercice : c'est M. Casimir Périer. Le portefeuille le plus éprouvé a été celui de l'intérieur, qui a passé à soixante et un titulaires; le plus stable a été celui de la justice, qui n'a changé que quarante-cinq fois de mains. Depuis 1815, c'est M. Guizot qui a été le plus longtemps ministre, exactement pendant douze ans, deux mois et un jour. Même en comptant son temps de présidence de la République, M. Thiers, trop remuant pour rester en place, n'arrive qu'à six ans, neuf mois et dix-neuf jours. Les campagnes ministérielles de M. de Freycinet sont dès à présent plus nombreuses que celles de M. Thiers; au 19 février dernier, M. de Freycinet, qui n'a eu que soixante-trois ans le 14 novembre dernier, et qui est encore ministre, avait déjà à son actif neuf ans, deux mois et dix-huit jours.

Le cabinet Loubet, éclos le 28 février dernier, compte dans ses rangs deux ingénieurs : MM. de Freycinet et Cavaignac; deux administrateurs : MM. Develle et Bourgeois; trois avocats : MM. Loubet, Ricard et Jules Roche; un ancien substitut : M. Ribot; un ex-négociant : M. Rouvier, et un journaliste, qui est en même temps un des grands dignitaires de la franc-maçonnerie : M. Viette; en tout, deux sénateurs et huit députés. M. de Freycinet est le doyen d'âge du cabinet, dont M. Cavaignac est le Benjamin : il aura trente-neuf ans le 21 mai prochain. Des quatre ministres nouveaux (sauf M. Loubet, qui a tenu le portefeuille des travaux publics du 12 décembre 1887 au 30 mars 1888), aucun n'a un passé politique qui sollicite l'attention. Ils ont patiemment cheminé par le chemin banal et battu de l'opportunisme, et leur fortune a du moins le privilège de ne décourager personne.

Edgar Bourloton.

REVUE DES SCIENCES

Electricité. — L'Amérique en France. — Les expériences américaines de M. Tesla dans l'amphithéâtre de la Société d'encouragement. — Une forme particulière de l'électricité. — Courants de grande fréquence et de haute tension. — 400 000 changements de sens par seconde. — Tension de 1 demi-million de volts. — Lampes électriques à un seul fil conducteur. — Lampes électriques sans fils. — Champ électro-statique. — Illumination de tubes raréfiés sans communication avec une source électrique. — Moteurs électriques nouveaux. — Décharges de 70 000 volts à travers le corps humain. — L'électricité de l'avenir. — Médecine : Une thérapeutique nouvelle. — Médication par l'injection sous-cutanée de sucs animaux. — Les sécrétions des tissus et leurs propriétés médicales. Un tonique nerveux. — Traitement des affections nerveuses par le suc de cerveau de mouton. — L'albuminurie des gens bien portants. — On peut faire de l'albumine à l'état sain. — Importance du fait pour le diagnostic. — Traitement de la goutte. — L'acide lactique. — Traitement des brûlures profondes. — Un pansement précieux. — Anthropologie : Découverte de trois squelettes fossiles dans les grottes de Menton.

Le 19 février dernier, dans le grand amphithéâtre de la Société d'encouragement, devant les membres réunis de la Société française de physique et de la Société internationale des électriciens, M. Tesla a fait une conférence qui peut passer pour un événement. M. Tesla est un physicien des États-Unis qui a étudié d'une manière spéciale les courants électriques de grande fréquence et de haute tension. Il avait fait, l'année dernière, à New-York, à Colombia-College, devant les ingénieurs américains, une conférence sur ses recherches, qui eut alors un véritable retentissement. Sur l'invitation des physiciens et des ingénieurs français, M. Tesla a bien voulu traverser l'Atlantique et reproduire devant nous ses principales expériences. Nous nous sommes trouvés un peu, ce soir-là, dans les conditions d'un curieux qui, tout à coup transporté dans une autre planète en avance sur la terre, aurait pénétré au milieu d'un cours public. Tout était neuf, procédés et démonstrations. M. Tesla vient, il est vrai, du Nouveau-Monde; mais il eût été difficile de penser tout d'abord que l'on pouvait

nous montrer l'électricité sous une forme aussi extraordinaire et aussi éloignée de ce que nous savions dans la vieille Europe. Les phénomènes présentés par M. Tesla sont bien singuliers et nous ouvrent des horizons inconnus. Evidemment nos connaissances actuelles en électricité sont petites ; nous ne sommes encore qu'à l'aurore d'une science destinée à occuper une place prépondérante dans le monde. Nous allons essayer d'esquisser à grands traits quelques-unes des découvertes de M. Tesla. Assurément il ne s'agit encore que d'expériences de laboratoire ; mais sans doute elles seront le point de départ d'applications importantes dans un délai qu'il serait prématuré de fixer.

Tout le monde sait que nos machines dynamo produisent des courants électriques ou continus ou alternatifs. Dans les machines à courants alternatifs, le sens du courant est sans cesse renversé ; il est produit dans un sens, puis dans l'autre, etc. La bobine d'induction donne aussi des courants alternatifs. Mais jusqu'ici la fréquence de ces changements de sens dans le courant était très limitée. Dans nos machines, le courant change de sens 60 fois, 100 fois par seconde, 160 fois au maximum. M. Tesla s'est proposé de rechercher les propriétés des courants qui changeraient de sens infiniment plus vite. Et il y est parvenu à l'aide de dispositions spéciales. Il a pu obtenir des renversements de courant, des fréquences, qui dépassent tout ce que nous aurions pu imaginer. Il arrive à produire 300 000, 400 000 alternances de courant par seconde. A ce taux incroyable, les tensions électriques acquièrent une valeur imprévue. En langage d'électriciens, on dispose de potentiels de plusieurs centaines de mille, de un demi-million de volts. En ce moment, quand nos machines donnent 2 ou 3000 volts, on crie au danger. Les courants qui alimentent les lampes électriques de nos maisons n'ont que 120 volts. On voit quelle est la différence. C'est la foudre que manie M. Tesla.

Comment obtient-on ces courants de grande fréquence? M. Tesla emploie deux moyens. Il a combiné une machine spéciale, un *alternateur*. C'est un disque d'acier de 80 centimètres de diamètre sur lequel sont montées 384 petites bobines. Ce disque tourne à l'intérieur d'une couronne fixe portant 384 pôles inducteurs. Il en résulte une production de 192 renversements par tour. A la valeur de 3000 tours par minute, ou 50 par seconde, on obtient une fréquence de 9600 périodes. Les courants générés vont alimenter une bobine d'induction. Dans le second procédé, qui est plus efficace encore, on a recours à un alternateur ordinaire, à une machine générant des courants alternatifs. Ces courants alimentent une première bobine d'induction. Le courant secondaire de la bobine va charger un condensateur à décharge disruptive dont les étincelles éclatent dans un champ ma-

gnétique puissant, c'est à dire entre les pôles d'un gros électro-aimant. Ce condensateur est relié en même temps aux pôles d'une seconde bobine d'induction. Le circuit secondaire de cette seconde bobine aboutit aux pôles où l'on recueille enfin le courant de haute fréquence et d'énorme potentiel. On a d'ailleurs intercalé entre le condensateur et les bobines des excitateurs destinés à régler la fréquence de la décharge disruptive, réglage essentiel pour réussir les expériences. En Europe, pour augmenter le potentiel ou la tension du courant des bobines, on se sert d'un fil très long. M. Tesla, grâce à la fréquence des renversements de courant, peut prendre un fil court d'à peine 100 mètres de longueur. Le rapport des fils du circuit primaire au circuit secondaire est de 1/6. La bobine entière, sans noyau de fer, plonge dans une cuve remplie d'huile de lin cuite, ce qui assure une excellente isolation. Elle tient dans une cuve de 50 centimètres de côté et donne des décharges au moins égales à celles des plus fortes bobines d'induction qui aient été construites et dont les dimensions et le poids sont bien autrement considérables. Tels sont les instruments, voyons maintenant les phénomènes.

En ce moment, quand on veut porter le courant d'une lampe à une machine, on se sert d'un circuit complet, fil d'aller, fil de retour. Avec M. Tesla, on supprime un fil, le fil de retour. Le circuit est fermé par l'air ambiant. En ce moment, quand on touche simultanément des deux mains les fils aboutissant à une machine à haut potentiel, on est renversé et souvent tué. M. Tesla fait passer à travers son corps des décharges de plusieurs centaines de mille volts. Et il ne s'en aperçoit même pas. Tout cela s'explique facilement d'ailleurs.

Avec les courants de haute fréquence, le physicien américain peut reproduire au sein de l'air les expériences que l'on fait habituellement dans le vide, dans les tubes de Gessler. Des fils nus plantés sur les pôles irradient une lueur crépitante, à la condition que pour éviter les décharges directes on les sépare par une plaque très isolante. On aurait cru que cette interposition empêcherait toute action : pas du tout. Si à l'un des pôles on fixe une plaque métallique, au pôle opposé on verra jaillir une véritable flamme. Si à chacun des pôles on dispose un disque, l'un plein, l'autre en toile métallique, tout l'espace compris entre eux s'illumine. Même phénomène entre deux cercles placés concentriquement. La plage comprise entre les deux cercles s'illumine.

L'auteur prend ensuite de petits globes renfermant ou une perle de charbon ou deux petites baguettes d'un corps conducteur. Il les met par un seul fil en relation avec un pôle de la bobine. Les charbons s'illuminent. Mais l'éclat augmente considérablement si à l'autre pôle on place une plaque métallique de grande dimension. Il suffit même de coiffer cette nouvelle lampe à incandescence avec un abat-jour métallique

pour accroître l'éclat. L'abat-jour fait armature condensante. Cette influence des armatures formant champ électro-statique est considérable. Voici un tube à plusieurs branches repliées dans lequel le vide est fait. On le relie à un pôle; il s'illumine, mais le côté éloigné du pôle est moins brillant. Aussitôt qu'on ajoute au pôle opposé une surface conductrice, tout le tube s'éclaire avec la même intensité. Pendant toutes ces expériences, M. Tesla ne craint pas de tenir à la main les appareils et de recevoir les décharges. Le flux à très haute tension traverse le corps et s'en va à la terre. M. Tesla supporte ainsi, en prenant en main deux boules de cuivre reliées aux pôles, le potentiel de 70 000 volts. L'expérimentateur a dit plaisamment à son auditoire que lorsqu'il se décida à faire l'expérience, il se trouvait un peu dans l'état d'esprit d'un homme qui va sauter du pont de Brooklyn.

M. Tesla a montré ensuite jusqu'à quel point les courants de haute fréquence excitaient la phosphorescence du sulfure de calcium (jaune vif), de l'yttria (vert), des rubis. Ces corps phosphorescents donnent une lumière éclairante. Mais l'expérience la plus curieuse, celle que l'auteur montre comme devant conduire à la lumière de l'avenir, c'est celle-ci. Une plaque métallique d'environ 3 mètres de long et 30 centimètres de large est suspendue à 2 mètres 1/2 au-dessus du conférencier et de la bobine à laquelle elle est reliée. Cette plaque crée dans tout le voisinage un champ électro-statique, si bien qu'il suffit de prendre à la main des tubes raréfiés de plus de 1 mètre de long pour les voir s'illuminer. La lueur est intense, d'un ton blafard, rappelant le rayonnement lunaire. On dirait un glaive lumineux dans la main d'un archange justicier. C'est très beau. Ainsi, sans fil conducteur, sans contact avec la bobine, on peut illuminer des tubes raréfiés. On pressent les applications qui peuvent être faites de ce singulier phénomène. Des plaques étant mises, le long des murs, en relation avec les courants de haute fréquence, l'on pourra illuminer toutes les lampes d'un appartement.

M. Tesla a fait voir aussi un petit moteur électrique qui se met en mouvement sous l'action d'un simple champ électro-statique, c'est-à-dire de deux plaques métalliques, dont l'une est en relation avec un pôle de la bobine. Le savant physicien croit que l'on pourra ainsi transmettre l'énergie à travers l'espace sans aucun fil conducteur. L'énergie se transmet si bien, qu'il suffit à M. Tesla de prendre en main une lampe à incandescence pour qu'elle se mette aussitôt à briller.

Ces expériences, sur lesquelles nous ne pouvons insister davantage, ont certainement une très grande portée. Ce ne sont encore que des expériences, mais elles sont très riches de promesses.

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, des injections de cerveau

de mouton. Après M. Brown-Sequard, M. Constantin Paul! On parviendrait à donner de la force aux neurasthéniques par cette nouvelle méthode, à guérir ou améliorer des neurasthéniques diabétiques, des ataxiques, etc. S'inspirant des travaux de M. Brown-Sequard, qui datent de 1889, M. Constantin Paul a pensé que, pour agir sur des sujets dont le système nerveux était atteint, il y avait lieu d'essayer d'injecter dans le tissu cellulaire cutané de la substance cérébrale. Il l'emprunte au cerveau et cervelet du mouton; il la fait macérer dans cinq fois son poids de glycérine pure, à laquelle on ajoute ensuite un poids égal d'eau. Ce mélange est filtré, puis stérilisé dans l'appareil à acide carbonique du D^r d'Arsonval, où il subit une pression de 50 atmosphères. Tous les microbes sont tués et le liquide est bon à servir. M. Constantin Paul attribue à ce liquide une action stimulante particulière qui excite l'organisme à refaire du sang. Pour ce savant médecin, l'injection de ce liquide tonique nerveux par excellence agirait dans l'organisme un peu comme la transfusion du sang. On s'abuse généralement sur le mode d'action de la transfusion du sang. On croit que le sang transfusé s'ajoute au sang propre de l'individu, et, augmentant sa masse, exerce ainsi une action directe. Il n'en est rien. Le nouveau sang n'est pas assimilé à l'ancien; il est l'objet d'une véritable digestion, si toutefois il n'est pas éliminé en nature. Quelques heures après l'opération, une véritable fièvre se déclare, et le sang nouveau est rejeté par les reins. Il n'y a donc pas substitution au sang perdu, il y a adjonction d'un stimulant particulier, qui entraîne l'organisme à reconstituer du sang. M. Constantin Paul a tenté d'agir par analogie en inoculant son tonique nerveux. Il a indiqué à l'Académie de médecine un certain nombre de cas de guérison ou d'amélioration obtenus par ce moyen original.

Le traitement préconisé par M. Constantin Paul n'est au fond qu'un cas particulier d'une méthode très générale qu'étudient depuis deux ans MM. Brown-Sequard et d'Arsonval. On peut avancer qu'il s'agit bien d'une médecine nouvelle. Sera-t-elle féconde en résultats, comme on le fait espérer, c'est ce que l'expérience seule pourra dire. En attendant, il est bon de la signaler à l'attention. Les considérations qui ont guidé MM. Brown-Sequard et d'Arsonval sont un peu différentes de celles de M. C. Paul. Elles sont en tout cas beaucoup plus générales. Selon les deux professeurs du Collège de France, et d'après les expériences qu'ils ont entreprises, tous les tissus, glanduleux ou non, donnent au sang quelque chose de spécial; tout acte de nutrition s'accompagne d'une secrétion interne. Il y aurait donc à instituer toute une thérapeutique dont les médicaments seront des produits fournis par les différents tissus de l'organisme. Les microbes fabriquent, comme on sait, des composés chimiques déter-

minés; les cellules vivantes doivent aussi secréter des produits dont l'efficacité ne serait pas moindre. Ce sont ces produits qui pourraient avantageusement remplacer les préparations pharmaceutiques. Bref, l'homme posséderait en lui-même les éléments de sa guérison. C'est ainsi que MM. Brown-Sequard et d'Arsonval essaient depuis quelque temps les sucs extraits de pancréas dans le diabète, le suc de rate dans la fièvre intermittente, le suc de rate et de moëlle des os pour reconstituer le sang après les hémorragies ou dans la chlorose et l'anémie, le suc des capsules surrénales dans la maladie d'Addison, le suc de la glande thyroïde dans la cachexie strumiprive, etc. Des extraits divers ont été fournis à des médecins d'hôpitaux qui poursuivent les essais en ce moment. Citons les noms de MM. Cornil, Variot, Dumontpallier, Merklen, Dejerine, Ballet, etc. On saura donc bientôt à quoi s'en tenir sur la portée réelle de cette nouvelle médication.

Il est indispensable d'ajouter, ce qui montre bien la difficulté de ces expériences et en même temps l'action nette des sucs de l'organisme, que ces extraits se comportent tout différemment quand ils sont préparés à froid et aseptisés par l'acide carbonique sous haute pression, ou, au contraire, quand ils ont été portés simplement à l'ébullition. Avec l'acide carbonique, ils sont absolument stérilisés. En chauffant l'autoclave à acide carbonique à 40° et en poussant la pression du gaz à 90 atmosphères, aucun germe vivant ne sort vivant du liquide enfermé dans l'appareil, et cependant les substances albuminoïdes ne sont pas modifiées.

Nous voici revenus, après un long détour, mais il est vrai avec des modifications capitales, aux vieilles pratiques des anciens qui traitaient leurs malades en leur faisant avaler diverses glandes différentes tirées du corps humain. L'idée moderne est différente évidemment. Mais il n'en est pas moins curieux de voir reprendre de nos jours avec tous les progrès de la science un genre de médication que l'on eût traité dédaigneusement, il y a encore quelques années, de « médecine de bonne femme ». L'avenir nous réserve sans doute bien d'autres surprises.

Descendons de ces hauteurs à horizons brumeux pour mentionner un petit fait qui a son importance. Une personne tombe malade d'une affection mal caractérisée. Le diagnostic est difficile. On fait analyser les urines, et l'on a bien raison. On trouve de l'albumine. C'est un symptôme qui s'applique d'ailleurs à beaucoup d'affections diverses. Cela effraie souvent le malade. Mais, avant de rien conclure, il importe beaucoup de savoir s'il ne s'agit pas d'une albuminurie passagère, car il y a aussi l'albuminurie des gens bien portants. Et il est indispensable qu'on se le rappelle. « Je suis malade, dit-on, j'ai de l'albu-

mine. » C'est possible, mais il ne faut pas d'emblée en inférer que l'on est vraiment malade. Nous allons le prouver chiffres en main. M. le Dr Finot a examiné des gens bien portants et il a trouvé qu'ils étaient albuminuriques dans la proportion de 5,5 pour 100 le matin et de 11 pour 100 le soir. Après l'équitation, cette proportion a atteint 17 pour 100, après l'escrime 41 pour 100. Ces nombres sont trop faibles. Nous avons trouvé davantage autrefois. M. le Dr Capitan, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris, avait consigné dans sa thèse (1883) des chiffres encore plus forts contrôlés d'ailleurs depuis peu par un de ses élèves, M. de Chateaubourg. Ce dernier médecin a examiné plus de 700 urines, M. Capitan avait fait porter ses recherches sur 250 sujets. Il a rencontré, chez des soldats, jusqu'à 50 centigrammes d'albumine passagère. M. Capitan a trouvé 44 fois sur 100 chez les adultes et 37 fois sur 100 chez les enfants de l'albuminurie transitoire. M. de Chateaubourg 76 pour 100, 87 pour 100 après la fatigue, 100 pour 100 après une excitation cutanée et nerveuse (bain froid), 92 pour 100 chez des sujets soumis à un travail cérébral actif. On peut dire que le travail cérébral, les fatigues, les chagrins, les peines morales, la colère, la digestion, les excitations cutanées, exercent une très grande influence sur la production de l'albumine. M. le Dr Féret a remarqué de son côté, que deux imbéciles de son service, à la suite d'accès de colère provoqués ou spontanés, présentaient une albuminurie transitoire.

Il est donc bon de ne pas s'effrayer quand on constate la présence de l'albumine. Cela peut être normal; il faut en tenir compte dans le diagnostic, et avant de conclure, répéter, à plusieurs jours d'intervalle et après des journées de repos, l'analyse qui doit guider le médecin. Il n'est plus douteux que, pour un rien, nous fabriquons de l'albumine. Quant aux différences relevées par les divers expérimentateurs, elles tiennent évidemment au mode de dosage employé et à son degré de précision.

La goutte règne en maîtresse absolue par ces temps humides. M. le Dr Foucault, d'Orléans, préconise un remède qui a été essayé aussi avec certains succès par M. Bérenger-Féraud. Sous son influence les accès diminuent de fréquence et d'intensité. Le *modus faciendi* est très simple, dit M. Bérenger-Féraud. Le malade se munit d'une provision de 40 grammes d'acide lactique, additionné d'une égale quantité d'eau, de manière qu'une cuillerée à café représente 2 grammes de liquide actif. Tous les matins, il verse une cuillerée à café de cette solution dans deux, trois, quatre verres d'eau selon son goût. Il édulcore, si besoin est, cette mixture qu'il prend par verrées dans la journée. Au bout de vingt jours, étant arrivé à la fin de la provision,

il suspend la médication pendant dix ou douze jours, pour recommencer ensuite de la même manière, et cela pendant une période de temps qui peut être de plusieurs années. L'acide lactique ne paraît d'ailleurs exercer aucune action nuisible sur la nutrition. Le moyen est donc à la portée de tout le monde, et, selon MM. Bérenger-Féraud et Foucault, les accès de goutte seraient très atténués. Il est toujours facile d'essayer.

M. le Dr Capitan, ancien chef de clinique, à la Faculté de médecine de Paris, recommande tout particulièrement le pansement suivant en cas de brûlure. On lave la plaie avec du sublimé à 1 pour 2000. On perce les phlyctères et l'on enduit toute la surface brûlée avec la pommade suivante : vaseline 30 grammes, salol 4 grammes, chlorhydrate de cocaïne 25 centigrammes. On applique par-dessus de petits morceaux minces de coton hydrophile bien imbibés d'une solution de sublimé à 1 pour 2000 et exprimée ensuite fortement. On superpose plusieurs de ces gâteaux de ouate; enfin, on enveloppe le tout de taffetas gommé ou mieux de gutta laminée. Ce pansement n'a besoin d'être changé que tous les trois jours. Dans l'intervalle, sans rien défaire, on peut mouiller avec la solution de sublimé. La plaie ne suppure pas, la douleur est nulle, le changement du pansement s'effectue avec la plus grande facilité et sans douleur, la pommade empêchant l'adhésion à la ouate, qui, d'ailleurs, reste toujours humide. Après ce traitement, la plupart des brûlures ne laissent aucune cicatrice et guérissent plus vite que lorsqu'elles sont soignées par les procédés ordinaires. Cette méthode a donné des résultats inespérés dans plusieurs cas de brûlures très profondes et très étendues des deux mains. M. Capitan pense qu'il y a grand avantage à la vulgariser.

Au mois de mars 1872, M. Emile Rivière, un explorateur heureux, avait découvert aux environs de Menton, dans les cavernes de Bouassé-Roussé un squelette humain fossile qui figure aujourd'hui dans les galeries d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle. Ce squelette appartient à l'époque quaternaire ; il était enfoui avec des ossements d'animaux de la même époque. Dans les derniers jours de février, presqu'en mars encore, on a trouvé de nouveau, dans les grottes de Menton, trois squelettes humains fossiles en parfait état de conservation avec leurs parures de coquillages percés et leurs armes en silex. M. Rivière a été chargé par le ministre de l'instruction publique d'aller examiner ces squelettes. On va les transporter aussi au Muséum où l'on pourra bientôt les voir.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 mars 1892.

Nous comptons une déclaration ministérielle de plus. Pour peu que la crise se fût prolongée, le nouveau cabinet aurait fait son entrée dans les Chambres le jour même où ses prédécesseurs, il y a deux ans, paraissaient pour la première fois devant elles.

Le 18 mars 1890, le ministère que présidait M. de Freycinet faisait connaître son programme au Parlement. C'est le 3 mars 1892 que le nouveau président du conseil, M. Loubet, lui a présenté le sien.

A vrai dire, les deux documents se ressemblent fort. On ne saurait s'en étonner, puisqu'à l'exception d'un seul — qui, sans doute, n'était pas le moindre, — les membres principaux de l'ancienne combinaison ont gardé leurs portefeuilles. M. Constans n'est plus ministre. Le changement est considérable, surtout pour M. Constans. A en juger par le langage des journaux qu'intéressait sa fortune, le ministre évincé ne se résigne point à sa disgrâce. Elle lui est d'autant plus intolérable que les lenteurs de ces négociations, qui devaient finir par le maintien presque intégral du cabinet déchu, semblent avoir eu pour unique motif la résolution bien arrêtée d'en faire sortir le ministre de l'intérieur. On a traité M. Constans comme un simple général Thibaudin; on l'a congédié, une fois accomplie la besogne qu'on attendait de son savoir-faire. Il a tué le boulangisme et il en meurt. Ce qui ne veut point dire qu'il ne revivra pas. On le disait indispensable, et tout l'effort est aujourd'hui de prouver que ce qui était indispensable, c'était de le mettre dehors.

Le nouveau ministre de l'intérieur est un sénateur de la Drôme, habile orateur d'affaires, et qui a déjà géré pendant quelques mois le département des travaux publics. Quelle sera la politique de M. Loubet? Il serait, à l'heure présente, difficile de la définir. L'homme, il faut le reconnaître, a meilleure allure que son devancier. Aucun bruit fâcheux ne court sur son compte, et, quelles que

soient ses vues, on peut les discuter, sans atteindre son caractère. On a même rapporté de lui des propos qui sembleraient indiquer des idées de justice et de modération. Mais, à supposer que M. Loubet les professe en réalité, le problème est de savoir comment il pourra les faire prévaloir dans un gouvernement où ces idées rencontrent des adversaires déclarés.

Il y a deux ministères où plus qu'en aucun autre la politique d'apaisement, si elle était devenue la politique officielle, aurait trouvé à s'appliquer : c'est le ministère des cultes et celui de l'instruction publique. Or on a justement donné ces deux ministères à des radicaux. M. Bourgeois reste à l'instruction publique. Il y poursuivra la campagne qu'il a commencée avec tant de violence, renvoyant les Sœurs des écoles publiques contre le vœu des communes et même alors que la loi ne le prescrit pas, préparant contre la liberté d'enseignement secondaire des entraves et des pièges, partout préoccupé de traiter l'enseignement libre, lorsque l'esprit religieux l'anime, en rival qu'il faut refouler, si on ne peut l'anéantir.

Au ministère des cultes, on a introduit un avocat de Rouen, M. Ricard, auprès duquel, à en juger par les votes de l'un et de l'autre, M. Fallières, son prédécesseur, paraît un modéré. Dans le scrutin du 18 février, M. Ricard votait avec M. Clémenceau pour l'urgence du projet de loi sur les associations. Président de la commission de la loi sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures, il s'opposait, contre M. Léon Say, à ce que le jour de repos, prescrit par la loi, fût fixé au dimanche. Maire de Rouen, il s'est signalé par l'interdiction des processions et la laïcisation précipitée des écoles. Qu'attendre de précédents pareils? Il est vrai que ce ministre est tout heureux de l'être; le désir de ne point perdre son portefeuille pourrait-il, si une direction forte lui était imprimée, le décider à la suivre? C'est une chance qu'on met en avant; elle n'est guère de nature à atténuer les craintes que ce passé fait naître.

L'obscur ministre de la marine, M. Barbey, a fait place à un titulaire dont le nom est historique. Si occupé qu'il soit de son département, nous ne supposons pas que le fils du général Cavaignac veuille s'abstraire de la politique générale et renonce dans le conseil à en dire son mot. Pour y exercer une action utile et modératrice, il lui suffirait de s'inspirer des exemples de son illustre père. « Si vous voulez que le pays soit heureux, disait le général Cavaignac à l'Assemblée législative, donnez la victoire à tout le monde; ne la donnez pas à un parti. » Bien loin de se faire une loi de la concentration républicaine, il la répudiait hautement.

« Oui, disait-il aux radicaux de 1848, la séparation existe et je ne prévois pas qu'elle puisse cesser... Je laisse au temps le soin de prononcer qui de vous ou de nous sert mieux la république. » Il avait vu de trop près, en Algérie comme au milieu des horreurs de la guerre civile, les vertus qu'enfante la religion : à Staouéli, l'héroïque labeur des Trappistes, à Paris, le sacrifice de Mgr Affre, le dévouement des Sœurs de charité, pour nourrir contre l'Église aucune de ces préventions dont s'inspire la politique présente. Son ami et son témoin, notre cher et vénéré collaborateur, M. de Corcelle, a raconté ici même[1] comment, dans la séance du 25 novembre 1848, tout épuisé d'une longue et victorieuse défense contre les attaques passionnées de quelques membres de l'ancienne commission exécutive, le général Cavaignac, en descendant de la tribune, était venu à lui pour l'entretenir de la nécessité de protéger le Pape. C'était au lendemain du meurtre de Rossi et quand la révolution triomphait à Rome. Le général avait hâte d'envoyer à Pie IX l'ami dont il connaissait la foi, et qui devait à deux reprises, en 1871 comme en 1848, représenter avec tant d'honneur la France auprès du Souverain Pontife. Qui ne sait encore, — et M. de Corcelle nous le rappelait dans le même récit, — l'attachement, l'admiration du général Cavaignac pour la sœur Rosalie? Après sa sortie du pouvoir, un de ses premiers soins fut de visiter les établissements charitables de Paris et, tout d'abord, cette maison de la rue de l'Épée-de-Bois, que le nom de la sainte fondatrice n'a pu défendre contre la rage sacrilège des laïcisateurs du Conseil municipal et de l'Assistance publique.

Il y a là des souvenirs qui veillent autour de la mémoire du général Cavaignac; il ne se peut pas qu'ils soient éteints dans le cœur de celui qui a l'honneur de porter ce grand nom.

Cependant la politique du nouveau cabinet est encore à l'état d'énigme. La déclaration ministérielle, froidement écoutée, a obtenu un vote de confiance donné sans élan, inspiré chez les uns par une disposition d'attente, chez les autres par la crainte de faire revenir au pouvoir M. Constans, plutôt que par une adhésion réfléchie à un programme dont les termes ambigus laissent prise à des interprétations contraires. C'est, au début, le même dithyrambe que par le passé en faveur des lois intangibles, la loi militaire et la loi scolaire; à la fin, le même appel à la concentration républicaine, laquelle, quoi qu'on en dise, exclut toute vue modérée, puisqu'elle ne peut s'opérer qu'avec ceux qui repoussent l'apaisement.

Sans doute le nouveau ministère annonce qu'il s'efforcera « par

[1] *Correspondant* du 25 décembre 1857.

un large esprit de sagesse et de tolérance de donner chaque jour davantage le sentiment que la république est pour tous une garantie de sécurité et de liberté. » Mais ses prédécesseurs en avaient dit autant. Ils avaient également promis, dans leur déclaration du 18 mars 1890, de faciliter « la formation de cette république large, ouverte, tolérante, paisible, qui est l'état définitif et le terme désiré des luttes que nous traversons. »

Les scènes de Vicq, les laïcisations à outrance, le procès de l'archevêque d'Aix, la soumission du ministère devant les mises en demeure de l'orateur du *bloc*, le discours de M. de Freycinet et les ordres du jour, appuyés par lui, contre l'épiscopat et le clergé, ont montré ce qu'il fallait penser de cette largeur et de cette tolérance.

Ce n'est pas en prenant à son compte les instructions envoyées par M. Ribot à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège que le nouveau cabinet aura prouvé qu'il était animé de dispositions meilleures. Sous la roideur des formes, M. Ribot possède une flexibilité d'opinions que cette roideur apparente ne réussit plus à cacher. Ce ministre qui avait posé comme la première condition d'un cabinet sérieux l'homogénéité de vues dans ses membres a, pour la seconde fois, accepté de figurer dans une combinaison où il se trouve, lui centre-gauche, côte à côte avec des radicaux. Quand ces radicaux prennent des mesures absolument contraires aux idées qu'il a toujours formulées, il les ignore et se tait, comme si le ministère des affaires étrangères était pour lui une spécialité dont il ne dût pas sortir. Même dans l'ordre des intérêts que ce ministère comporte, et quand l'influence de la France y est le plus engagée, on cherche vainement son action, à Madagascar, par exemple, où l'on se joue de notre protectorat, aussi bien qu'en Italie, après ces journées d'octobre, où nos nationaux furent si indignement traités. Mais le roseau se redresse et devient barre de fer dès qu'il se trouve en face du Pape. Sa rigidité alors est à toute épreuve. Il fallait voir, à la séance du 3 mars, de quel ton M. Ribot lisait cette note dans laquelle, essayant en vain de mettre en opposition le Souverain Pontife, le nonce et les évêques de France, il faisait la leçon au Saint-Siège et dénonçait, comme le grand péril du moment, les prétendues provocations du clergé.

Véritablement un étranger qui aurait assisté à cette séance eût été confondu d'étonnement, en comparant ce qui se disait, ce qui s'agitait au Palais-Bourbon, avec ce qui se passe hors de cette enceinte, avec ce qu'on lit, ce qu'on voit, ce qu'on entend, dès qu'on en est sorti. Partout, en Europe comme en France, il n'est question que des conspirations anarchistes; partout on se

préoccupe des préparatifs de la journée du 1er mai; partout des complots, des émeutes, des explosions de dynamite révèlent le travail auquel la société est en proie et les menaces qui l'assiègent. Les grèves se multiplient, les congrès socialistes délibèrent tout haut sur les moyens de renverser l'ordre de choses actuel; les perturbateurs se donnent le mot d'ordre de peuple à peuple, et se promettent mutuellement secours dans l'assaut projeté contre la fortune publique et privée. Chacun en est frappé : « Les signes d'orage ne font pas défaut, écrit un prélat anglais, Mgr Vaughan; l'atmosphère est chargée d'électricité comme avant une tempête. » A Rome, une feuille gouvernementale, *l'Italie*, signale en ces termes le péril : « A quoi bon le nier? Le mouvement ouvrier, comme on l'appelle, prend tous les jours des proportions menaçantes... Il faut se convaincre que de nos jours il n'y a rien, absolument rien d'aussi important que ce mouvement, et que toutes les autres questions ouvertes en Europe sont de toutes petites questions lilliputiennes en comparaison de l'énorme problème qu'il s'agit de résoudre. »

Dans cette campagne d'universelle destruction, les meneurs sentent que le principal obstacle à vaincre est dans les croyances religieuses; c'est contre elles qu'ils dirigent, avant tout, leurs efforts, tandis que les observateurs, les économistes, les politiques, les esprits sensés de toute opinion, éclairés par l'événement, reconnaissent dans l'Église la grande force morale dont le concours est indispensable pour sauver l'ordre social, dont l'absence livrerait les peuples à tous les tentateurs.

C'est au milieu d'une telle crise que, murés dans leurs haines comme dans une prison, étrangers à toute vie extérieure plus que ne le furent jamais au mouvement de leur temps les hommes d'ancien régime, des législateurs attardés s'en viennent établir d'interminables débats sur les moyens de combattre qui? l'Église et la religion. Les sectaires n'ont qu'une crainte, c'est que le gouvernement ne veuille ralentir la lutte; ils accusent l'Église d'être irréconciliable, et ils lui interdisent la conciliation. Ils font de la guerre entre la république et l'Église à la fois le crime de l'Église et le droit de la république. Ils épient sur les lèvres des ministres un mot qui ne soit pas un appel aux armes, et ces pâles ministres, au lieu de leur faire une de ces réponses décisives qui gagneraient à leur politique l'âme du pays, sont là, tout gênés dans leur contenance, surveillant leurs regards, leurs gestes, leurs paroles, enflant la voix et se battant les flancs pour se donner l'air de partir en guerre contre l'Église, alors qu'en secret ils ne peuvent pas ne pas sentir non seulement l'iniquité de l'entreprise, mais encore, au point de

vue de l'ascendant de la France, de ses intérêts internationaux, son imprudence inexcusable.

Avec des hommes d'État de cette trempe, les impressions sont relatives. Les simples omissions prennent une valeur chez ceux qui n'osent pas hasarder des jugements ou des actes. La déclaration ministérielle n'a point parlé de ce détestable projet sur les associations, déposé par le ministère précédent; d'autres auraient dit nettement qu'ils le répudiaient. On est obligé de savoir gré aux ministres actuels de n'en avoir rien dit du tout. L'extrême gauche n'a pas manqué d'interpréter ce silence, et elle leur en a demandé compte. « Il n'était pas nécessaire au gouvernement de s'expliquer sur ce projet, a répondu M. Loubet. C'est un document qui appartient à la Chambre. Il a été renvoyé à une commission; le gouvernement n'a pas retiré le projet; il est à la disposition de la commission et de la Chambre pour le discuter. »

Cette réserve a son prix; il y a comme un désaveu du projet dans le soin que met le président du conseil à se dessaisir de la responsabilité pour en charger la Chambre; dans la situation présente, c'est encore là le meilleur signe que nous puissions recueillir en faveur du nouveau ministère.

Trois élections législatives ont eu lieu dans cette quinzaine, à Poitiers, à Béthune, à Brest. A Béthune, le candidat socialiste, un émule du citoyen Lafargue, l'organisateur des grèves du Pas-de-Calais, M. Lamendin, l'a emporté; il n'a eu qu'une faible majorité. Il eût sans doute été vaincu, si le candidat des républicains modérés, M. Legillon, mis en minorité, avait fait pour le candidat conservateur, M. Dellisse, ce que celui-ci, en pareille occurrence, aurait fait pour lui. M. Dellisse, venu le troisième, se serait retiré en faveur de M. Legillon. M. Legillon, tout en se retirant, a refusé d'opter entre le socialiste et le conservateur. Les journaux de la république modérée, qui prodiguent en ce moment les leçons aux constitutionnels, feraient bien de conseiller d'abord leurs propres candidats et d'obtenir d'eux une conduite plus sage et plus nette.

A Poitiers, le candidat conservateur, M. de Touchimbert, ne s'est porté qu'au second tour, entre un radical et un opportuniste qui persistaient à se disputer la place. Il les a mis d'accord en les battant tous les deux. A Brest, Mgr d'Hulst n'avait pas de concurrent. Heureuse circonscription où les ennemis de l'Église et des droits des consciences n'osent pas affronter la lutte! Même avec de tels avantages, Mgr d'Hulst a tenu à garder à sa candidature un caractère constitutionnel. Il s'est placé, suivant son expression « sur le terrain des institutions qui nous régissent », se portant avant tout comme le défenseur des croyances et des libertés reli-

gieuses. On sait d'avance avec quel talent il s'acquittera de son mandat.

Les objections qu'on a faites à sa candidature, les interprétations dont elle a été l'objet, ne lui seront peut-être, contrairement aux prévisions de ses adversaires, qu'une occasion d'élargir le cercle de son action. On a dit naguère, à propos de questions aujourd'hui éteintes, que plus un gouvernement mettrait son drapeau à droite, plus il serait tenu de placer à gauche ses institutions. Par son nom, par ses relations, par son caractère, Mgr d'Hulst a été placé à droite et, quoi qu'il fasse, on ne sera jamais tenté de le classer à gauche. Il n'en aura que plus de liberté pour s'affranchir des liens de partis, pour en repousser les préventions et les exclusions, pour les dominer, pour ne voir, dans les rangs divers auxquels s'adressera sa parole, que des esprits à convaincre, des cœurs à toucher, des malentendus à dissiper, ne s'inspirant que du point de vue de l'Eglise et de la France, et, comme l'Eglise elle-même, ne désespérant d'aucun retour, cherchant partout, jusque dans la mêlée confuse, les hommes de bon vouloir, s'efforçant, à cette heure où si peu se connaissent, où tant d'autres se méconnaissent, de rapprocher, de révéler les uns aux autres tous ceux qui, sans s'en rendre compte, ont au fond les mêmes aspirations et tendent au même but. Ce grand rôle est depuis longtemps à prendre. Il est toujours vacant, il est digne de tenter le député de Brest; en le remplissant, il aura servi l'Eglise et la patrie, et, avec elles, toutes les saintes causes.

Nous nous rappelons, à ce sujet, quelques belles réflexions d'une déclaration épiscopale que les actes et les incidents de ces dernières semaines nous ont remise en mémoire. En 1863, sept de nos évêques, et quels évêques[1]! publièrent une *réponse* aux électeurs qui les avaient interrogés, à la veille du scrutin, sur la conduite à tenir. Notons-le en passant, l'empire prononça l'appel comme d'abus contre ces évêques, et M. Ribot, dans ses instructions à l'envoyé de France auprès du Saint-Siège, a pu se souvenir qu'il avait autrefois servi dans les parquets impériaux; car son argumentation n'eût pas été désavouée par les légistes de ce temps-là. Mais, à cette époque, la presse libérale, bien différente des feuilles même modérées que nous lisons aujourd'hui, avait reconnu le droit des prélats et vanté leur initiative. La *Revue des Deux Mondes* résumait l'opinion générale dans ces lignes : « L'acte des prélats qui ont

[1] Mgr Régnier, archevêque de Cambrai; Mgr Guibert, archevêque de Tours; Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes; Mgr Jaquemet, évêque de Nantes; Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; Mgr Regnault, évêque de Chartres; Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz.

pris ainsi la parole ne fait que servir, dans leur sphère légitime, les intérêts du catholicisme. »

Dans cette réponse, où ils revendiquaient leurs droits de citoyens, les évêques donnaient en même temps la définition et l'exemple de ce large esprit de conciliation qui est tout à la fois la règle de l'Église et la meilleure des politiques.

Il y a encore aujourd'hui profit à les entendre :

« Pourquoi et comment pourrions-nous être d'un parti? disaient-ils. Est-ce qu'il n'y a pas des catholiques dans tous les partis?... Non, à l'instant où nous écrivons ceci, notre cœur proteste contre ces divisions; il évoque, il se rappelle à la fois, dans ce noble pays de France, tels impérialistes sincères, tels défenseurs des plus éprouvés de l'ancienne monarchie, tels des plus fidèles serviteurs du gouvernement de Juillet, tels républicains de bonne foi; oui, nous les voyons ces hommes, nous pensons à eux... Et ceux-là mêmes qui, dans les différents partis, n'ont pas le bonheur de croire aujourd'hui, de partager notre foi, le devoir, la conscience et notre cœur nous portent à espérer qu'ils croiront demain. Et nous consentirions à les blesser aujourd'hui, en nous constituant leurs adversaires? Non, jamais. »

La crise ministérielle a eu pour résultat de découvrir la personne du président de la république. Déjà les feuilles radicales imputaient à M. Carnot l'origine des velléités modératrices qu'avec une rare finesse de vue elles s'imaginaient reconnaître dans les actes du précédent cabinet. Soit pour défendre le président contre ces attaques, soit pour les renouveler contre lui, on le fait intervenir chaque jour dans des polémiques qui ne laissent pas d'amoindrir son autorité et d'ébranler son pouvoir.

La tendance n'est point particulière à la république. On la retrouve aussi dans les monarchies, et plus d'un souverain, non sans risques pour sa couronne, paraît disposé à se découvrir et à se jeter dans la lutte.

L'empereur d'Allemagne donne l'exemple. Il est sans cesse en vue et en mouvement. Le feu roi de Wurtemberg, reprochant autrefois à Napoléon III ces brochures retentissantes par lesquelles s'annonçait la politique impériale, lui disait qu'elles éclataient comme des coups de pistolet au milieu d'une foule tranquille. Ce n'est pas derrière des écrits anonymes que se cache Guillaume II; il fait des discours, et chaque fois qu'il s'apprête à ouvrir la bouche, ses peuples tremblent à la pensée de ce qu'il va dire.

Sa dernière harangue était adressée aux membres de la diète de Brandebourg. Etrange pour l'Europe, on conçoit qu'elle ait bouleversé l'Allemagne. Résolu « à progresser dans le chemin qui lui a

été indiqué par le Ciel », l'empereur a exprimé la conviction que son vieil allié de Rosbach et de Dennewitz (c'est du Maître suprême qu'il entendait parler) ne l'abandonnerait pas. « Il s'est donné tant de peine avec notre vieille Marche de Brandebourg et avec notre maison, a continué Guillaume II, que nous ne pouvons supposer qu'il ait fait cela pour rien. Non, au contraire, nous sommes encore destinés à de grandes choses, et je vous conduirai encore à des journées glorieuses. »

Mais, pour commencer, c'est contre ses propres sujets que se tourne l'empereur. Irrité de l'opposition qui lui est faite, l'impétueux monarque n'hésite pas à montrer aux mécontents le chemin de la frontière pour les engager à le prendre : « Ne vaudrait-il pas mieux, dit-il, que tous les mécontents qui nous dénigrent secouassent de leurs souliers la poussière allemande et échappassent ainsi à notre misérable condition? De cette manière, ils seraient satisfaits et nous causeraient en même temps un grand contentement. »

La singulière invitation paraît viser surtout les adversaires de haut rang, un Bismarck, par exemple, et ses fidèles. Car, au même moment, des mesures sont prises contre les humbles qui voudraient sortir du territoire. Le gouvernement vient de présenter un projet pour soumettre les futurs émigrants à une série de formalités préliminaires qui ont pour but de retarder ou d'empêcher leur départ.

Les troubles de Berlin ont suivi de près les paroles du souverain. Pendant trois jours, l'émeute s'est déchaînée dans la capitale de l'empire, poussant jusqu'aux abords du château, pillant les boutiques, opposant aux agents de la force publique une résistance que, depuis les temps révolutionnaires, ils n'avaient jamais rencontrée.

Ces désordres n'étaient cependant point une réponse au discours du Brandebourg : on le connaissait à peine quand ils ont éclaté. La misère en a été la principale cause, la misère qui semble s'être de préférence attachée, comme le lourd et funeste prix de leurs machinations guerrières, aux contractants de la triple alliance, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie. Les socialistes déclarent n'être pour rien dans cette révolte; ils y sont tout au moins par leurs enseignements et leurs prédications. L'Allemagne est d'ailleurs agitée par un souffle d'insurrection qui descend des hautes cimes. La guerre sourdement entretenue par M. de Bismarck, les ressources et les journaux dont il dispose, le mouvement suscité contre la loi scolaire dans les universités et dans les villes, contribuent à créer une de ces températures morales, sous l'influence desquelles fermentent les désordres et éclatent les révolutions.

La tentation des gouvernements que ces révolutions effrayent ou menacent a été souvent de leur chercher une issue dans les diver-

sions extérieures. Avec la mobilité d'esprit qui caractérise l'empereur Guillaume, on ne peut se défendre d'envisager ce péril.

Ce qui se passe en Grèce a moins d'importance, mais le sort de cette nation ne fut jamais indifférent à la France, et les vicissitudes de sa politique touchent de trop près à la question d'Orient, pour que nous ne les suivions pas avec intérêt.

Le roi des Hellènes a pris une résolution inattendue. Il a tout à coup révoqué son ministère, quand ce ministère avait à la Chambre une forte majorité.

Le chef du cabinet révoqué, M. Delyannis, était arrivé au pouvoir en 1890, à la suite des élections générales du mois d'octobre. Il succédait à M. Tricoupis, que le scrutin avait renversé. La nouvelle Chambre ne se contentait pas de la retraite de M. Tricoupis; elle accueillait une proposition de mise en accusation contre le premier ministre et ses collègues, et chargeait de son examen une commission qui leur était hostile. Il était plus facile d'accuser les ministres que de les trouver coupables, et, malgré le bon vouloir qu'elle y mît, la commission dut renoncer à les poursuivre. Elle ne formula de réquisitoire que contre M. Tricoupis, en demandant qu'il fût traduit devant une haute cour. Mais la Chambre avait réfléchi et, sur l'avis, quelque peu embarrassé, de M. Delyannis lui-même, elle rejeta la proposition à une immense majorité.

M. Tricoupis sortait grandi du débat soulevé pour le perdre.

C'est au lendemain de ce vote que le roi George a invité ses ministres à lui remettre leur démission, et sur leur refus, les a révoqués, en vertu du droit qu'il tient de la constitution. Il a offert le pouvoir à M. Tricoupis, qui ne l'a pas accepté; mais, conseillé par lui, il a confié le soin de former le ministère à un membre du tiers-parti, M. Constantopoulo, qui ne fera sans doute que préparer la voie à M. Tricoupis. Quel est le motif de ce changement? Le roi, dit-on, s'est effrayé des progrès de la crise financière, et, après en avoir inutilement averti M. Delyannis, il s'est décidé à chercher avec d'autres ministres les moyens d'y porter remède. Y a-t-il derrière ces déterminations soudaines une influence étrangère? Est-ce pour ou contre la triple alliance qu'elles ont été prises? Les conjectures varient trop sur ce point pour qu'on puisse encore se prononcer. La Chambre avait salué de ses applaudissements le ministère révoqué, pendant que la foule acclamait M. Tricoupis. Mais les députés paraissent s'être ravisés. Ils ont envoyé au roi une délégation, avec leur président en tête, pour l'assurer de leur concours; cette conversion rapide témoigne en faveur du succès du coup d'État royal.

Ce n'est pas sans quelque inquiétude que nous voyons des

divisions s'élever en Belgique dans les rangs du parti conservateur. Serait-il possible qu'après avoir, à force de concorde, de modération, de sagesse, mérité de gagner le pouvoir et de le garder, il s'exposât à le perdre, par le seul effet de ses dissentiments intérieurs !

C'est cette question de la révision qui a fait naître les conflits. M. Nothomb, président de l'association conservatrice de Bruxelles, s'est déclaré pour le suffrage universel, et il a quitté la présidence dont l'avaient investi ses collègues parce qu'il ne les sentait pas d'accord avec lui. La scission est regrettable ; mais il ne paraît pas que l'opinion de l'honorable membre doive entraîner beaucoup d'adhérents. Ce qui est plus grave, c'est la difficulté de s'entendre sur le droit du *referendum* ; ce serait surtout l'intervention du roi faisant de la reconnaissance de ce droit la condition de la révision. Les inconvénients qui déjà s'attachent à cette revendication, dont le succès reste douteux, révèlent d'avance le péril auquel s'exposerait la couronne, chaque fois que, à supposer ce droit établi, elle voudrait l'exercer. Les ministres peuvent essuyer des échecs ; ils en sont quittes pour faire place à d'autres, sans que soit atteint le pouvoir suprême. Il n'en est pas de même du monarque. L'échec est, pour son autorité, un principe d'ébranlement dont les suites ne se mesurent pas. La constitution belge ne fournit-elle pas d'ailleurs des armes, dont il faudrait, au moins, faire l'essai avant d'en réclamer d'autres? Elle donne au souverain le droit de dissolution ; elle lui donne de plus le droit de *veto*, qui jamais ne fut mis en usage. Ce sont là des prérogatives hors de contestation ; ne conviendrait-il pas de les exercer, plutôt que d'ambitionner des attributions nouvelles, discutées dans tous les camps et soumises à tant de hasards?

Nous comptons, pour détourner ces complications, sur la sagesse du prince, sur l'esprit pratique de la nation belge, sur l'habileté éprouvée du président du conseil. Quelles que puissent être les dissidences secondaires, l'accord fondamental entre le premier ministre et les conservateurs a valu à la Belgique des années trop heureuses pour que des deux parts on ne s'attache point à le maintenir.

C'est une lutte jusqu'ici pacifique, mais presque une lutte de sécession, qui s'agite entre la Suède et la Norwège.

Unie au royaume de Suède par la constitution de 1814 qui la déclare en même temps « libre et indépendante », la Norwège prétend que la charte d'union ne sera point pour elle une vérité tant qu'on maintiendra une représentation diplomatique commune aux deux pays. Pourvue d'un gouvernement séparé, sous l'autorité du souverain, pour tout ce qui touche les affaires intérieures, elle

réclame un ministre des affaires étrangères norwégien, ayant sous ses ordres des Norwégiens dans les légations et les consulats. Elle se plaint que ses intérêts, différents de ceux de la Suède, soient sacrifiés à des vues et à des alliances qu'elle répudie. Ses sympathies la rapprochent de la Russie; elle reproche à la Suède, qui n'a pas oublié la Finlande enlevée, au commencement du siècle, par la Russie, d'incliner vers l'Allemagne.

Ces idées se sont fait jour dans les comices électoraux et au parlement de Christiania. En 1890, le Storthing a renversé le ministère Stang qu'il jugeait trop faible, et le chef du parti radical, M. Steen, appelé au pouvoir par le roi, a bientôt provoqué l'élection d'une nouvelle Chambre qui a donné à la politique séparatiste une forte majorité. M. Steen a préparé un projet de réorganisation du corps consulaire, conformément au vœu des Norwégiens. Le roi a exprimé l'avis que la question devait être débattue devant le conseil d'État où se discutent les intérêts communs aux deux nations, conseil qui se réunit à Stockholm et est, en majorité, composé de Suédois. Le ministre a refusé de se rendre à cette opinion. Il vient d'obtenir du Storthing le vote d'un ordre du jour déclarant « que l'établissement des consulats norwégiens séparés est une affaire exclusivement norwégienne que les assemblées législatives de Norwège sont seules appelées à discuter et à décider ». Il admet seulement que « le règlement des questions se rapportant à l'état de choses existant actuellement peut incomber, le cas échéant, au conseil d'État commun. »

Le débat en est là. Si l'influence personnelle du roi n'arrive à calmer les esprits et à faire prévaloir quelque transaction, c'est la séparation qui est au bout du conflit.

Louis Joubert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille. — L'orateur du peuple Gonchon. 1 vol. in-8°. (Champion.)

Les fidèles lecteurs du *Correspondant* n'ont pas oublié la série d'articles publiés il y a une douzaine d'années dans ce recueil par M. Victor Fournel sur le patriote Palloy. Aujourd'hui M. Fournel rassemble en volume les pages si curieuses relatives à ce *touche-à-tout* de la Révolution, personnage subalterne, sans doute, mais qui offre le double mérite d'être un type résumant en lui, sous les traits les plus pittoresques, toute une classe de révolutionnaires, et d'avoir été mêlé à tous les événements, grands ou petits, d'avoir coudoyé tous les hommes de cette époque. Palloy a laissé une montagne de paperasses; sa correspondance, ses registres, ses manuscrits de tout genre, ses brochures même, sont une mine inépuisable. M. V. Fournel a fouillé les Archives; il a manié des milliers de lettres et de notes et il en a extrait la substance et la moëlle. L'ancienne biographie de l'homme-Bastille, entièrement remaniée et complétée sur bien des points, est devenue comme une histoire en miniature de la Révolution, sous son côté hâbleur, théâtral et bouffon.

Pendant que Palloy exploitait les débris de la Bastille avec une infatigable industrie, Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, exploitait les souvenirs du 14 juillet, dans ses harangues pompeuses, déclamatoires et sonores. Les discours impérieux qu'il venait prononcer à la barre, et qui lui étaient habituellement fabriqués par Fourcade, ont exercé une action incontestable, et souvent une pression menaçante, sur les décisions de l'Assemblée. Là aussi M. V. Fournel a utilisé de nombreux documents inédits, et ce volume, plein de mouvement et de vie, apprendra certainement une foule de particularités piquantes et significatives à ceux qui croient le mieux connaître l'histoire révolutionnaire.

Du Niger au golfe de Guinée, par le Kong et le Mossi, par le capitaine Binger. 2 volumes (Hachette).

Chargé par le gouverneur du Soudan français d'explorer les pays compris, au delà des postes les plus avancés, dans la boucle du Niger, le capitaine Binger a accompli, du Niger au golfe de Guinée, et *vice versa*, le voyage le plus curieux et le plus fertile en renseignements de toute nature utiles à notre politique et à notre commerce.

On se rappelle l'intérêt passionné que son retour en France et les renseignements communiqués alors à la presse éveillèrent dans le public. On retrouvera dans le présent ouvrage les mêmes causes de puissant intérêt, augmentées par l'attrait de 200 magnifiques illustrations dessinées par Riou, et de 30 cartes et plans dressés avec le plus grand soin par le service géographique de la maison Hachette, à qui l'on doit déjà de si remarquables travaux cartographiques, et notamment le bel *Atlas* moderne dressé sous la direction de M. Schrader.

L'Architecture gothique, par Ed. Corroyer, architecte du gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains. 1 vol. in-4° anglais de 400 pages, illustré de plus de 300 gravures. (Quantin.)

Cet ouvrage forme un résumé précis et rapide des transformations et des progrès de cet art magnifique du moyen âge, qui a couvert la France et l'Europe de chefs-d'œuvre et de merveilles. Le livre est divisé en quatre parties : l'architecture religieuse, l'architecture monastique, l'architecture militaire et l'architecture civile, où la sculpture, la peinture et les arts décoratifs tiennent une grande place.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA FRANCE ET L'ITALIE

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848

I

L'Italie, après avoir été, au lendemain de 1830, l'un des gros soucis de la diplomatie européenne, ne l'avait plus occupée ensuite pendant environ quatorze ans. A partir de 1832 le calme s'était fait sur ce théâtre un moment si troublé. Les fauteurs d'insurrections, découragés de n'avoir pas trouvé dans la monarchie de Juillet la complicité révolutionnaire sur laquelle ils comptaient, avaient à peu près désarmé. Au conflit qui avait menacé d'éclater entre les influences rivales de la France et de l'Autriche avait succédé une sorte d'équilibre; l'occupation d'Ancône avait répondu à celle de Bologne, et la simultanéité avec laquelle s'opérait, en 1838, l'évacuation des deux villes, manifestait la persistance de cet équilibre. Quant à l'effort tenté par les puissances pour imposer à Grégoire XVI les réformes politiques et administratives indiquées dans le *Memorandum* du 21 mai 1831, il n'en avait plus été question; le vieux pontife avait pu s'endormir dans une immobilité routinière qui repoussait les chemins de fer au même titre que les constitutions, et pour laquelle M. de Metternich lui-même était suspect de « jacobinisme [1] ». Sans doute, cette immobilité n'était pas une solution, et aucun esprit réfléchi ne pouvait se faire illusion sur les dangers du réveil qui succéderait, tôt ou tard, à ce sommeil. Mais les cabinets n'étaient pas tentés de devancer l'heure où ils devraient de nouveau se débattre avec ce redoutable problème. Le gouvernement français, notamment, s'était habitué à ne plus regarder de ce côté. En 1845, M. Rossi recevait, à Rome, où il était en mission, la visite du jeune prince Albert de Broglie; il

[1] Voyez ce que M. de Metternich rapportait lui-même à M. de Sainte-Aulaire en 1843. (*Mémoires* de M. Guizot, t. VII, p. 289.)

entretint longuement son visiteur des affaires religieuses qu'il avait à traiter avec la cour romaine; mais, dans la conversation, il ne fut pas même fait allusion à la situation intérieure de la péninsule : on eût presque dit que l'ancien émigré italien lui-même oubliait, à ce moment, l'existence de cette question.

Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'à cette date de 1845, tout fût muet et sourd au delà des Alpes. Bien au contraire, un mouvement d'opinion libérale et nationale, d'un caractère nouveau, venait de s'y produire. Il n'avait plus son origine dans les sociétés secrètes et ne se manifestait pas, comme en 1831 et en 1832, par des insurrections. C'était une propagande à ciel ouvert, répudiant hautement toute violence, faisant profession de respecter les lois, prêchant la concorde au lieu de la guerre civile et invitant peuples et princes à s'unir pour l'œuvre commune. Deux livres surtout avaient eu un immense retentissement, le *Primato*, de l'abbé Gioberti (1843), et les *Speranze d'Italia*, du comte Balbo (1844) : Gioberti concluait à une confédération italienne dont le Pape, devenu libéral et patriote, serait la tête, et le roi de Piémont le bras; Balbo, plus préoccupé encore d'indépendance que de liberté, donnait, comme mot d'ordre, l'expulsion de l'étranger, et proposait de dédommager l'Autriche avec les débris de l'empire turc. A demi tolérés par des polices bénévoles ou indolentes, ces livres pénétrèrent partout en Italie. Leurs doctrines trouvaient un apôtre singulièrement actif et séduisant dans le marquis Massimo d'Azeglio : celui-ci, à la fin de 1845, visitait Rome, parcourait les Légations et la Toscane, répandant la parole nouvelle dans les salons comme parmi le populaire; puis, au commencement de 1846, devenu auteur à son tour, il faisait paraître sa brochure des *Casi di Romagna*, qui ne produisait pas moins d'effet que les livres de Balbo et de Gioberti. On ne saurait s'imaginer à quel point l'esprit public italien se trouvait ranimé par ces publications : l'état présent de la péninsule n'en était pas, sans doute, immédiatement modifié; mais une grande espérance était descendue dans les âmes qui, toutes, se tendaient vers l'avenir de liberté intérieure et d'indépendance extérieure qu'on leur faisait entrevoir.

C'est au milieu de cette attente émue que survient, le 1er juin 1846, la mort de Grégoire XVI. Chacun sent aussitôt que le choix du Pape nouveau peut avoir une action décisive sur les destinées de l'Italie. A ne considérer que les prévisions humaines, il semble à craindre que les cardinaux, presque tous créés par le pontife défunt, ne lui donnent un successeur imbu de ses idées : on annonce comme probable l'élection du cardinal Lambruschini, secrétaire d'État pendant le dernier règne, et incarnation de la vieille poli-

tique dans ce qu'elle a de plus sévère. Mais voici qu'après un conclave d'une brièveté exceptionnelle, le peuple romain apprend, étonné et ravi, que le sacré collège, cédant à une sorte de pression mystérieuse, a porté son choix sur l'un de ses plus jeunes membres, le cardinal Mastaï Ferretti, évêque d'Imola, très pieux, n'ayant sans doute aucune idée bien arrêtée sur les problèmes de gouvernement qu'il ne s'attendait pas à être chargé de résoudre, mais étranger à la coterie rétrograde, naturellement ouvert aux idées généreuses, répugnant aux rigueurs dont son âme tendre a plus d'une fois déploré les conséquences douloureuses, et surtout possédé du besoin d'aimer et d'être aimé; en venant au conclave, il avait prié un de ses diocésains de lui donner le *Primato*, les *Speranze d'Italia* et les *Casi di Romagna*, pour « faire hommage, disait-il, de ces beaux livres au nouveau Pape ».

Le premier usage que Pie IX fait de sa souveraineté est une amnistie très large à tous les prisonniers ou exilés politiques; avec le langage d'un père plus encore que d'un souverain, il offre la paix du cœur, *pace di cuore*, à « cette jeunesse inexpérimentée qui, entraînée par de trompeuses espérances au milieu des discordes intestines, a été plutôt séduite que séductrice. » A peine le *perdono* est-il affiché sur les murs de Rome, que se produit, dans toute la ville, une explosion de joie reconnaissante. Les habitants se portent en foule sur la place du Quirinal pour y acclamer le pontife. Deux fois déjà, celui-ci les a bénis, quand arrivent de nouvelles bandes des quartiers plus éloignés. Il est nuit; le Saint-Père est rentré dans ses appartements, et toutes les fenêtres du palais sont fermées. Contrairement à l'étiquette qui veut que les Papes ne se laissent pas voir après le coucher du soleil, Pie IX consentira-t-il à paraître encore une fois au balcon? La foule attend anxieuse. « Tout à coup, rapporte M. Rossi, témoin de la scène, les applaudissements redoublent; je n'en comprenais pas la raison, lorsque quelqu'un me fit remarquer la lumière qui perçait à travers les persiennes, à l'extrémité de la façade. Le peuple avait compris que le Saint-Père traversait l'appartement pour se rendre au balcon. Bientôt, en effet, le balcon s'entr'ouvrit, et le Saint-Père, en robe blanche et mantelet rouge, apparut au milieu des flambeaux. Représentez-vous une place magnifique, une nuit d'été, le ciel de Rome, un peuple immense, ému de reconnaissance, pleurant de joie et recevant avec amour et respect la bénédiction de son pasteur et de son prince, et vous ne serez pas étonné si je vous dis que nous avons partagé l'émotion générale et placé ce spectacle au-dessus de tout ce que Rome nous avait offert jusqu'ici. Aussitôt que la fenêtre s'est fermée, la foule s'est écoulée paisiblement, dans un

parfait silence. On aurait dit un peuple de muets; c'était un peuple satisfait[1]. » L'applaudissement, éclaté dans Rome, se propage, en un clin d'œil, dans l'Italie entière. Partout le peuple, tournant vers le Quirinal un regard plein d'amour et de confiance, pousse un long cri d'*evviva Pio nono!* Ce cri a son écho au delà des Alpes, même dans les milieux les moins catholiques. Surprenante popularité, qui se manifeste soudainement dans une société où, tout à l'heure, le clergé était suspect, la religion dedaignée. Du coup, elle semble dissiper tous les malentendus accumulés entre l'Église et la société moderne. C'est une de ces heures radieuses de concorde, de foi et d'espérance, où l'humanité croit voir disparaître les difficultés qui pesaient sur elle et toucher à la réalisation de ses rêves les plus généreux.

Mais, hélas! ce n'est pas d'ordinaire par les applaudissements des foules enivrées et dans l'attendrissement passager des baisers Lamourette que se résolvent les problèmes ardus et complexes, imposés aux efforts de notre virilité et de notre liberté. Il semble qu'en vertu d'une loi de châtiment qui pèse sur l'humanité, tous les grands enfantements doivent ici-bas se faire dans la douleur et non dans la joie. Dès les premières émotions du nouveau pontificat, on peut discerner, entre le Pape et le peuple qui l'acclame, le germe d'un malentendu. En décrétant son amnistie, le Pape n'a guère songé qu'à suivre l'impulsion de son cœur et à faire œuvre de miséricorde sacerdotale; le peuple y a vu surtout une répudiation solennelle de la réaction jusqu'alors régnante et l'inauguration d'une politique libérale et nationale, dont il témoigne attendre impatiemment, au dedans et au dehors, le développement. Pie IX a l'âme italienne, mais il a aussi l'âme apostolique, et, comme père de toutes les nations catholiques, il sent l'impossibilité de se poser en ennemi de l'une d'elles; s'il n'a aucun scrupule et si même il est disposé à soustraire le gouvernement pontifical à la lourde tutelle de la chancellerie aulique, il ne l'est nullement à se faire, contre l'Autriche, le chef d'une croisade diplomatique ou militaire. Quant aux réformes intérieures, la difficulté, pour paraître moins insoluble, est cependant fort embarrassante. Sans doute Pie IX a le cœur trop généreux pour ne pas être séduit à la pensée de corriger les abus, de gagner l'amour de ses sujets, de faire succéder la concorde aux anciennes divisions; aussi, est-ce avec une grande bonne volonté et une sincérité parfaite qu'il entreprend de donner sur ce point satisfaction aux vœux de l'opinion. Mais cette transformation d'un État d'ancien régime, toujours malaisée,

[1] Lettre à M. Guizot, du 18 juillet 1846.

l'est plus encore à Rome, à cause du caractère ecclésiastique du gouvernement. Dans le passé du pieux évêque d'Imola, dans ses travaux, dans sa nature d'esprit, rien ne l'a préparé à surmonter ces difficultés. Lui-même est le premier à se défendre d'être un homme d'État, et il dit, avec sa belle humeur accoutumée : *Vogliono fare di me un Napoleone, mentre che non sono altro che un povero curato di campagna* [1].

A mesure que les événements, en se développant, font naître de nouveaux problèmes, l'inexpérience du Pape se trahit par un mélange de lenteurs hésitantes et de témérités inconscientes. Il soulève trop de questions et n'en résout pas assez ou ne les résout pas assez vite. Il manque absolument de ce qui serait le plus nécessaire en pareil cas, le sentiment net de ce qu'il veut et de ce qu'il ne veut pas, la résolution arrêtée d'aller jusqu'à tel point et de ne pas le dépasser. Cette indécision personnelle le laisse à la merci des influences extérieures, d'autant qu'il a une nature très impressionnable, un esprit mobile, prompt aux inquiétudes et aux doutes, un souci singulier de ne déplaire à personne. Quelque prélat de la vieille cour éveille-t-il chez lui un scrupule, il s'arrête; mais la foule lui fait-elle froid visage, il tâche aussitôt de regagner sa faveur, en lui promettant d'abandonner ce qu'il a d'abord voulu retenir. Tout concourt ainsi à accroître les exigences de cette foule, aussi bien la velléité de résistance par laquelle on excite son impatience, que les concessions qui lui montrent son pouvoir et la faiblesse du gouvernement. D'ailleurs, il est de jour en jour plus visible que cette foule est conduite par certains meneurs, généralement d'anciens réfugiés, qui ont compris le parti à tirer de l'enthousiasme populaire et du goût du Pape pour les ovations. « Remuez les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance, écrivait Mazzini; des fêtes, des chants, des rassemblements suffisent pour donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant. » Sous une habile et mystérieuse impulsion, les *dimostrazioni in piazza* se multiplient et deviennent la vraie puissance directrice. Le moindre prétexte suffit à faire descendre la foule dans la rue. « *Coraggio*, *Santo Padre*, crie-t-elle, *confidatevi al vostro popolo* [2]. » Mais ce n'est plus, comme à l'origine, l'explosion spontanée et sans arrière-pensée de la reconnaissance populaire; c'est, au moins chez les meneurs, une tactique savamment combinée en vue d'échauffer, d'enfiévrer les esprits, de com-

[1] « Ils veulent faire de moi un Napoléon, quand je ne suis qu'un pauvre curé de campagne. » (Cité par M. le marquis Costa de Beauregard, dans son livre sur *les Dernières années du roi Charles-Albert*.)

[2] « Courage, Saint-Père, ayez confiance dans votre peuple! »

promettre, de pousser ou d'intimider le pontife. Quelques mois ont suffi pour arriver à ce résultat gros de redoutables conséquences : Pie IX n'est plus maître du mouvement dont il a donné le signal; il est entraîné.

Si l'inexpérience du gouvernement romain l'expose ainsi à de graves périls et risque trop souvent de gâter ses meilleures œuvres, sa bonne volonté n'est cependant pas stérile. A travers des tâtonnements, des gaucheries, des faiblesses, un certain nombre de réformes finissent par s'accomplir; et, à voir où l'on en est au milieu de 1847, après une année de pontificat, force est de reconnaître que beaucoup a été fait. Les écoles primaires développées, les salles d'asiles introduites, l'ancienne université de Bologne restaurée, des établissements agricoles créés, les chemins de fer décrétés, la publicité donnée au budget, les attributions du conseil des ministres réglementées, les notables des provinces convoqués en Consulte pour participer à l'administration et donner leur avis sur les changements à opérer, Rome dotée d'une représentation municipale, la presse soustraite à l'arbitraire et jouissant, en fait, sinon encore en droit, d'une liberté à peu près complète, et enfin la garde civique instituée, — car, on s'imagine alors qu'une garde nationale est la garantie nécessaire des libertés publiques, — telles sont, en dehors de beaucoup d'autres questions mises à l'étude, les réformes d'ores et déjà accomplies.

Ces réformes ont leur contre-coup en Italie et y augmentent l'émotion déjà si vive qui a éclaté, dès le premier jour, à la nouvelle de l'amnistie. Chaque *dimostrazione* faite sous les fenêtres du Quirinal a comme son prolongement dans les diverses villes de la péninsule, et aux illuminations de la cité pontificale répondent les feux de joie qui embrasent les crêtes des Apennins. Partout on entend la même acclamation : *Evviva Pio nono!* Seulement, plus encore qu'à Rome, il apparaît bien que cette acclamation ne signifie pas seulement liberté intérieure, mais aussi indépendance extérieure, expulsion des Autrichiens. *Fuori i barbari!* c'est le cri qui sort de tous les cœurs.

En face de cette agitation grandissante, les gouvernements de la péninsule se sentent fort embarrassés. Il leur est malaisé de traiter en ennemi un mouvement si général et à la tête duquel paraît être le Pape. Quelques princes, cependant, — le roi de Naples est du nombre, — se montrent réfractaires. D'autres, après quelques hésitations, emboîtent le pas derrière le pontife. Celui qui s'y décide le premier et avec le plus de bonne grâce est le grand-duc de Toscane. Dès le printemps de 1847, il autorise la création d'une presse politique, tolère des réunions et des mani-

festations libérales, nomme des commissions chargées de rédiger un code civil et un code pénal, promet une garde nationale, des municipalités électives, des conseils provinciaux et même une représentation centrale.

Que le gouvernement toscan s'engage dans la voie des réformes, ce n'est sans doute pas un fait indifférent; mais il importe bien davantage aux destinées de l'Italie de savoir le parti qu'allait prendre le roi de Sardaigne. Étrange physionomie que celle de Charles-Albert [1] ! Né, en 1798, d'un prince de Carignan ayant fait adhésion à la république française et d'une mère qui, à peine veuve, se mésallia et abandonna à peu près son fils, son enfance fut triste comme un matin sans soleil. Il paraissait destiné à une vie obscure et étroite, quand des morts imprévues firent de lui l'héritier du trône de Sardaigne. Ce ne fut pas la fin de ses traverses. Entouré par les *carbonari* qui voulaient se servir de lui contre le roi régnant, il se trouva compromis, en 1821, dans un mouvement révolutionnaire : il en sortit suspect à la fois au roi, qui l'exila, et aux libéraux, qui l'accusèrent de trahison. M. de Metternich manœuvra pour le faire priver de ses droits à la couronne; s'il n'y réussit pas, il le contraignit du moins à souscrire l'engagement de ne rien changer « aux bases fondamentales et aux formes organiques de la monarchie telles qu'il les trouverait à son avènement », et, pour comble d'humiliation, un conseil, composé des évêques du royaume et des chevaliers de l'Annonciade, fut chargé de surveiller l'exécution de cet engagement. Monté sur le trône en 1831, Charles-Albert y conserva les ministres du parti réactionnaire et autrichien, ne relâcha rien du pouvoir absolu, favorisa les entreprises de la duchesse de Berry, de don Carlos et de don Miguel, réprima ou laissa réprimer avec une sanglante rigueur les insurrections « libérales » éclatées, en 1833, dans ses États. En tout cela, sa physionomie semblait d'un prince d'ancien régime; mais d'autres traits faisaient douter que ce fût là son véritable fond. En même temps qu'il s'enfermait dans une sorte d'immobilité politique, il menait à fin beaucoup de réformes administratives, financières, économiques, judiciaires et militaires. Tout en conservant les anciens ministres réactionnaires, il leur en adjoignait un de tendances libérales, avec lequel il paraissait en intimité particulière. Sans approuver ouvertement la propagande entreprise par Gioberti, Balbo et d'Azeglio, tous trois ses sujets, il passait pour ne pas la voir de mauvais œil. En 1845, des difficultés commerciales

[1] Pour tout ce que j'aurai à dire de ce prince, je me suis beaucoup servi des attachants volumes du marquis Costa de Beauregard, sur *la Jeunesse* et *les Dernières années du roi Charles-Albert*.

s'étant élevées avec le cabinet de Vienne, au sujet de droits sur le sel et les vins, il poussa le conflit, malgré plusieurs de ses ministres, avec une vivacité, une susceptibilité d'indépendance, qui furent très remarquées en Italic et lui valurent, à Turin, des ovations inaccoutumées. A la vérité, il en parut plus gêné que flatté.

En mai 1846, M. de Metternich, inquiet de tous ces symptômes, fit demander solennellement à Charles-Albert des explications, et l'invita à désabuser la « faction » qui cherchait à se servir de son nom [1]. Le roi répondit par des généralités, protesta qu'il « n'accorderait jamais de constitution », mais se réserva « d'avancer dans la voie d'une sage réforme », et fit remarquer qu'il n'était plus possible de combattre la révolution de front [2]. M. de Metternich demeura inquiet et soupçonneux. Il l'eût été bien plus, s'il avait su ce qui s'était passé, quelques mois auparavant, entre Charles-Albert et Massimo d'Azeglio. C'était un matin d'hiver, à six heures. D'Azeglio avait demandé audience au roi pour lui parler de la tournée qu'il venait de faire en Italie; il lui raconta qu'il avait présenté à tous les patriotes le Piémont et son roi comme les instruments nécessaires de la délivrance et de la résurrection nationale. « J'attends, dit-il en finissant son récit, que Votre Majesté approuve ou blâme ce que je viens de faire. » Après un long silence, le roi répondit enfin : « Faites savoir à ces messieurs de se tenir en repos, de ne pas bouger, puisque le moment n'est pas venu, mais d'être bien certains que, l'occasion se présentant, ma vie, la vie de mes fils, mes forces, mes trésors, mon armée, tout sera dépensé pour la cause italienne. » D'Azeglio, étonné, répéta la phrase du roi. Celui-ci fit un signe de tête, pour assurer qu'il avait été bien compris; puis, se levant, il mit les mains sur les épaules de son interlocuteur et l'embrassa. Chose étrange ! tel était le renom de dissimulation de ce prince, qu'en ce moment même, devant une démonstration si nette et si grave, d'Azeglio se prit à douter : « Cet embrassement, a-t-il raconté plus tard, avait en

[1] « Le roi, écrivait, le 29 mai, le chancelier à son ministre à Turin, n'a le choix qu'entre deux systèmes diamétralement opposés : entre celui qu'il a suivi jusqu'ici, et celui que bien des symptômes semblent caractériser comme étant celui qu'il entend suivre dans un prochain avenir. Le premier de ces systèmes est celui de conservation; l'autre est celui de la crasse révolution... Je regarde comme possible que l'encens libéral puisse obscurcir ses yeux... S'il a pris son parti, s'il veut la révolution, qu'il se prononce, nous saurons prendre le parti qui nous convient; s'il ne la veut pas, qu'il se prononce contre le mauvais jeu, nous sommes prêts à le seconder dans ses efforts... Le point le plus essentiel, c'est que nous voyions clair dans la situation. »

[2] *Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 226 à 247.

soi quelque chose d'étudié, de froid, presque de funèbre, qui me glaça, et une voix intérieure, le terrible *Ne te fie pas*, s'éleva dans mon cœur [1]. »

D'Azeglio avait tort de douter. Depuis longtemps, Charles-Albert nourrissait au fond de son âme la pensée d'une lutte suprême contre l'Autriche, lutte où l'Italie trouverait son indépendance et la maison de Savoie le couronnement de son ambition séculaire. C'est pour se préparer à cette lutte qu'il s'était appliqué à refaire les finances et l'armée du Piémont. Seulement il renfermait cette pensée au-dedans de lui, ou si, par instant, il semblait s'entr'ouvrir, il déroutait, aussitôt après, les curiosités par des démonstrations contradictoires. Ce n'était pas là uniquement un effet de la dissimulation traditionnelle chez les princes de sa race. Né tendre, ardent, crédule, chevaleresque, mystique, les disgrâces et les désillusions de sa vie l'avaient refoulé sur lui-même et lui avaient fait prendre peu à peu un masque de froideur, de défiance, de sécheresse et de pessimisme ironique. Peu d'hommes ont été aussi tristes : sa sensibilité maladive le mettait dans un état presque continuel de souffrance morale et physique. D'ailleurs, s'il était ambitieux, s'il rêvait volontiers de grands desseins, une sorte d'irrésolution naturelle, aggravée par l'habitude prise de voir tout en noir, lui rendait la gestation de ces desseins particulièrement douloureuse. Il attendait l'heure des grosses responsabilités et des décisions redoutables avec une angoisse indicible. Tous ces traits semblent d'un nouvel Hamlet et l'on comprend que ce nom se soit trouvé sous la plume de l'écrivain qui a pénétré le plus avant dans l'âme de Charles-Albert [2]. En tous cas, ils expliquent d'où venait, dans son attitude, ce je ne sais quoi d'incertain, de mystérieux, de déconcertant qui faisait que personne ne se fiait à lui et que lui-même disait à ses familiers : « N'est-ce pas que je suis un homme incompréhensible ? »

Avec un tel état d'esprit, le roi de Sardaigne ne pouvait demeurer étranger à l'émotion produite par l'avènement et les premières mesures de Pie IX. Mais il voit là surtout le réveil de la question nationale. Il écrit aussitôt à un de ses confidents : « C'est une campagne que le Pape entreprend contre l'Autriche, *evviva !* » Quant aux réformes libérales, il ne se montre nullement pressé de les imiter. Bien au contraire, il ne tarde pas à s'en effaroucher, et semble plutôt vouloir se mettre en travers du mouvement. Ainsi

[1] Le marquis d'Azeglio a rapporté lui-même cette dramatique conversation dans ses *Ricordi*.

[2] Voy. la préface du livre de M. le marquis de Costa, *les Dernières années du roi Charles-Albert*.

le voit-on interdire l'entrée en Piémont des journaux publiés à Rome et à Florence. Le public, qui a été un moment prêt à unir dans ses acclamations Charles-Albert et Pie IX, ne comprend rien à cette attitude; il y croit découvrir un signe nouveau des irrésolutions ou du double jeu de ce prince. La vérité est qu'au fond Charles-Albert ne s'intéresse qu'à la question d'indépendance nationale et se soucie fort peu des libertés intérieures; il les redoute même, comme risquant d'affaiblir le gouvernement à l'instant où celui-ci aurait besoin de toutes ses forces pour la lutte contre l'Autriche. De plus en plus, cette lutte est sa préoccupation exclusive; il l'aperçoit au terme de l'agitation provoquée par le Pape, et il en regarde approcher l'heure avec un mélange d'impatience et de tremblement.

II

Le gouvernement français n'avait pas désiré la crise italienne. Cela était vrai particulièrement de Louis-Philippe, de plus en plus ami en toutes choses du *statu quo*. Son premier sentiment, à la mort de Grégoire XVI, fut un vif regret mêlé de quelque inquiétude : « J'ai, écrivait-il au maréchal Soult, le 6 juin 1846, à vous donner une bien triste nouvelle qui n'est pas encore publique, mais qui ne peut rester secrète. Le Pape est mort le 1er juin. Nous faisons tous, et moi particulièrement, une perte énorme, et vous concevez que nous en sommes tous très affectés[1]. » A ce moment même, le prince Albert de Broglie, nommé premier secrétaire à l'ambassade de Rome, étant venu prendre congé du roi, celui-ci lui dit ces paroles significatives : « Ce que je veux, c'est un pape tranquille; il y a assez de trouble dans le monde[2]. » Quant à M. Guizot, pris évidemment un peu au dépourvu par cette mort, il n'envoya à M. Rossi, en vue du conclave, que des instructions sommaires et vagues. « Qu'on nous donne, écrivait-il, un pape indépendant, croyant et intelligent;.. un esprit ouvert et un peu de bon vouloir dans notre sens, voilà ce qu'il nous faut. J'espère que cela se peut trouver... Nous n'avons jusqu'à présent, quant aux noms propres, aucun préjugé ni aucune préférence[3]. » Toutefois, M. Guizot veillait à ce que l'Autriche n'abusât pas de notre réserve, et il prévenait M. de Metternich que si, durant l'interrègne, les Autrichiens entraient dans les Légations, les troupes françaises occuperaient aussitôt Civita Vecchia ou Ancône[4].

[1] *Documents inédits.*
[2] Ce propos m'a été rapporté par M. le duc de Broglie.
[3] Lettre du 8 juin 1846.
[4] Dépêche de M. de Revel au ministre des affaires étrangères du Piémont,

A Paris, on s'attendait à un long conclave et à un résultat assez incolore. Aussi l'élection si prompte de Pie IX et l'explosion qui suivit causèrent-elles à notre gouvernement une grande surprise à laquelle se mêla peut-être, sur le premier moment, quelque chose comme le sentiment d'une difficulté inattendue et importune. Toutefois, il n'hésita pas. A la vue du pontife inaugurant une politique de clémence et de réforme, il applaudit et offrit son appui. Dès le 5 août 1846, M. Guizot écrivait à M. Rossi[1] : « Les hommes sensés et bien intentionnés ressentent une joie profonde, en voyant qu'un pouvoir qui a si longtemps marché à la tête de la civilisation chrétienne se montre disposé à accomplir encore cette mission auguste et à consacrer, en l'épurant et le modérant, ce qu'il y a de raisonnable et de légitime dans l'état et le progrès des sociétés modernes. » De son côté, Pie IX fut, dès le premier jour, gracieux et confiant envers l'ambassadeur de France, le mettant au courant de ses desseins et lui demandant des conseils que celui-ci lui donnait avec une sympathie respectueuse pour de si pures et de si nobles intentions, mais non sans quelque inquiétude de tant d'inexpérience. D'esprit froid et lucide, connaissant les hommes et les choses d'Italie, étranger pour son compte à toute illusion, M. Rossi cherchait à en préserver le Saint-Père et son gouvernement. « L'œuvre que vous abordez, ne se lassait-il pas de leur dire, est grande et périlleuse; une administration vieillie ne se réforme pas en un jour; des paroles de liberté ne tombent pas impunément du haut d'un trône sans aller réveiller ce foyer de passions révolutionnaires qui couve toujours au fond des sociétés. Vous avez promis, mettez-vous à l'œuvre. Dès aujourd'hui, faites vos plans; dès demain, exécutez-les. Ne laissez pas les esprits errer à l'aventure et soulever toutes les questions au hasard. Guidez vous-même le mouvement que vous avez donné, ou vous serez entraîné par lui. Ayez peu de foi aux applaudissements populaires; ils se changent vite en murmures[2]. »

en date du 10 juin 1846. (*Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, par Nicomède Bianchi, t. V, p. 6.)

[1] J'ai eu sous les yeux, grâce à de bienveillantes communications, la correspondance officielle et confidentielle de M. Guizot et de M. Rossi, correspondance également remarquable des deux côtés. J'y ai fait de nombreux emprunts. Une partie de ces documents avait déjà été citée soit dans le livre de M. d'Haussonville sur *la Politique extérieure du gouvernement de Juillet*, soit dans les *Mémoires* de M. Guizot. J'indiquerai ceux qui seront publiés ici pour la première fois.

[2] Ce résumé des conversations de M. Rossi a été donné par le prince Albert de Broglie, qui, comme je l'ai dit, était alors premier secrétaire de l'ambassade de Rome. (*Rossi et Pie IX*, article publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1848.)

Notre diplomatie, fidèle en cela à sa politique générale, avait, à Rome, une double préoccupation : empêcher, d'une part, que le mouvement réformateur, commencé par Pie IX, ne s'arrêtât devant les résistances réactionnaires, et, d'autre part, qu'il ne dégénérât sous la pression révolutionnaire. Il lui fallait à la fois simuler et affermir le gouvernement pontifical. M. Guizot tenait la main à ce qu'aucune des deux parties de la tâche ne fût perdue de vue. « Dites très nettement et partout où besoin sera, mandait-il à M. Rossi, ce que nous sommes au dehors comme au dedans, en Italie comme ailleurs. Nous sommes des conservateurs décidés, d'autant plus décidés que nous succédons, chez nous, à une série de révolutions... Mais, en même temps, nous sommes décidés aussi à être des conservateurs sensés et intelligents. Or nous croyons que c'est, pour les gouvernements les plus conservateurs, une nécessité et un devoir de reconnaître et d'accomplir sans hésiter les changements que provoquent les besoins sociaux nés du nouvel état des faits et des esprits. » Notre ministre envisageait, à ce double point de vue, la tâche entreprise par le Pape : « Les vœux d'une population qui a longtemps souffert, disait-il, sont, à beaucoup d'égards, chimériques, et il serait impossible de les satisfaire; mais il faut aussi prévoir que si les améliorations réelles, efficaces, graduelles, ne commençaient pas avec certitude, l'opinion publique se lasserait et, de confiante qu'elle est, deviendrait ombrageuse et exigeante. Reconnaître d'un œil pénétrant la limite qui sépare, en fait de changements et de progrès, le nécessaire du chimérique, le praticable de l'impossible, le salutaire du périlleux; poser d'une main ferme cette limite et ne laisser au public aucun doute qu'on ne se laissera pas pousser au delà, voilà ce que font et à quels signes se reconnaissent les vrais et grands chefs de gouvernement. C'est évidemment l'œuvre qu'entreprend le Pape... Il peut compter sur tout notre appui. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous, pour le seconder dans sa tâche. » Rappelant ensuite la politique de lord Palmerston, qui « prenait habituellement au dehors, pour point d'appui, l'esprit d'opposition et de révolution », M. Guizot ajoutait : « Nous ne voulons et ne ferons jamais rien de semblable, car nous regardons cela comme très mauvais et très dangereux pour tout le monde... Ce n'est point aux prétentions exagérées des partis ni même aux espérances confuses du public, c'est au travail réfléchi, mesuré, prudent, des gouvernements eux-mêmes, que nous entendons prêter notre concours. Et c'est envers le gouvernement du Saint-Siège que nous garderons le plus soigneusement cette position et cette conduite, car c'est peut-être aujourd'hui, de tous les gouvernements appelés à accomplir de grandes

choses, celui dont la tâche est la plus difficile et exige le plus de ménagements [1]. »

M. Rossi se conformait à ces instructions quand il cherchait à éclairer le gouvernement pontifical sur les inconvénients de ses alternatives de résistance et d'abandon. Tantôt il le pressait de faire à temps les concessions nécessaires, tantôt il lui recommandait le sang-froid et la fermeté devant les manifestations populaires. En juillet 1847, à un moment où il ne paraissait plus y avoir à Rome ni gouvernement ni police, notre ambassadeur n'hésitait pas à dire au cardinal secrétaire d'État : « Songez bien que c'est ainsi que les pouvoirs périssent et que les catastrophes s'annoncent. » Puis il écrivait, le lendemain, à M. Guizot : « J'espère que ce mot de révolution est encore trop gros pour la situation... Cependant j'ai cru devoir m'en servir hier *ad terrorem*. Je me rendis à la secrétairerie d'État. Je trouvai Mgr Corboli assez ému ; je lui dis sans détour que la révolution était commencée..., qu'il fallait absolument faire, sans le moindre délai, deux choses : réaliser les promesses et fonder un gouvernement réel et solide. » M. Rossi portait ce jugement, dans une autre lettre : « Tout a été tâtonnement et lenteur : on a tout touché, tout ébranlé, sans rien fonder. Comme je le disais au Pape, le gouvernement pontifical a perdu l'autorité traditionnelle d'un vieux gouvernement sans acquérir la vigueur d'un gouvernement nouveau. On a gaspillé une situation unique. Jamais prince ne s'est trouvé plus maître de toutes choses que Pie IX dans les huit premiers mois de son pontificat. Tout ce qu'il aurait fait aurait été accueilli avec enthousiasme. C'est pour cela que je disais : Fixez donc les limites que vous voulez ; mais, au nom de Dieu, fixez-les et exécutez sans retard votre pensée [2]. »

De Paris, M. Guizot, fort attentif à ces événements, approuvait et encourageait M. Rossi. « Conseillez toujours au gouvernement pontifical d'accomplir les réformes, lui écrivait-il, de les accomplir promptement, complètement, et de rentrer, dès qu'il les aura accomplies, dans sa position et dans son office de gouvernement uniquement appliqué à faire, selon les lois établies, les affaires quotidiennes et permanentes de la société. Sans doute, il paraît vain de répéter sans cesse des conseils si mal compris et si peu suivis. Mais ces conseils n'en sont pas moins et toujours, d'une part, la bonne politique, d'autre part, notre drapeau à nous. Il faut le tenir et le montrer incessamment à tous. » Il ajoutait, quelques jours plus tard : « Il faut se hâter de limiter le champ des ambi-

[1] Lettre du 7 mai 1847. La première moitié de cette lettre avait été seule publiée par M. Guizot dans ses *Mémoires*; la fin est inédite.

[2] Lettres diverses de M. Rossi à M. Guizot, de juillet 1846 à juillet 1847.

tions d'esprit et de raffermir l'exercice quotidien du pouvoir [1]. »

Certes, nul ne peut contester la sagesse clairvoyante de ces conseils, ni ce qu'ils révèlent de sollicitude sincère pour le gouvernement pontifical. En cela, M. Guizot n'était pas seulement guidé par la sympathie que lui inspiraient la personne et l'œuvre de Pie IX. Il avait senti combien la France de 1830 était intéressée à mériter l'amitié reconnaissante du Saint-Siège, et quel secours moral devaient trouver dans un tel rapprochement une monarchie qui n'avait pas encore entièrement effacé son origine révolutionnaire et une société matérialiste qui souffrait de son manque de croyances et d'idéal. « Rome pourrait nous faire beaucoup de bien, écrivait-il à M. Rossi. Son amitié franche, son concours actif, nous vaudraient de la force et de l'autorité chez nous et en Europe. Et comme nous pouvons, en revanche, par notre amitié et notre concours, lui faire aussi beaucoup de bien, chez elle et en Europe, je suis convaincu qu'elle doit finir par comprendre, accepter et pratiquer sérieusement cet échange de bons offices et de bons effets entre nous. Poursuivez ce but-là avec votre persévérance et votre tact accoutumés, et indiquez-moi toutes les choses, petites ou grandes, que je puis faire pour vous y aider [2]. » Le gouvernement pontifical paraissait comprendre la sincérité et apprécier la valeur de l'amitié qui lui était ainsi offerte. Vers la fin de juillet 1847, à un moment où la fermentation extrême des esprits jetait l'alarme au Quirinal, le cardinal Ferretti, récemment nommé secrétaire d'État, exprimait à M. Rossi la crainte que lui inspirait la double perspective d'une pression révolutionnaire et d'une intervention autrichienne. Notre ambassadeur lui ayant répondu « que, le cas échéant, le gouvernement français ne manquerait pas à ses amis », le cardinal l'embrassa vivement, en lui disant : « Merci, cher ambassadeur; en tout et toujours, confiance pour confiance, je vous le promets [3]. »

Les avertissements et les conseils que M. Guizot adressait au gouvernement pontifical, il ne les ménageait pas non plus au peuple romain. Ses efforts tendaient à créer, en Italie, un parti libéral modéré, qui prît position entre le parti stationnaire et le parti révolutionnaire. Œuvre difficile, surtout en un pays où ce parti modéré était chose absolument nouvelle. Le dépit et la déception que les libéraux ressentaient des lenteurs et des incertitudes du Saint-Siège, les portaient trop souvent à faire cause

[1] Lettres particulières de M. Guizot à M. Rossi, en date des 21 et 28 juillet 1847. (*Documents inédits.*)

[2] Lettre du 28 mai 1847. (*Documents inédits.*)

[3] Lettre de M. Rossi à M. Guizot, du 30 juillet 1847.

commune avec les révolutionnaires. M. Guizot ne se lassait pas de les détourner de cette dangereuse promiscuité. « Restez fidèle au principe de notre politique, écrivait-il à M. Rossi, principe fondamental en Italie encore plus qu'ailleurs. Conseillez toujours aux modérés de ne point se confondre avec les radicaux, qui les perdront, et de persister, quelles que soient les difficultés, dans la résolution d'accomplir, par le gouvernement et de concert avec lui, les réformes que l'état de la société rend indispensables. » Il ajoutait, quelques jours plus tard : « Je ne peux d'ici que vous rappeler sans cesse les idées générales qui sont nos idées fixes. Créer, entre le parti de la révolution et le parti de la réaction, un parti de la résistance intelligente et modérée, et rallier ce parti autour du gouvernement, qui peut seul être son chef et son moyen d'action, voilà notre idée simple et fixe; la seule idée avec laquelle, vous le savez comme moi, on termine ou l'on prévienne les révolutions[1]. »

Plus encore peut-être que les exagérations d'un libéralisme trop exigeant et trop impatient, le gouvernement français redoutait, chez les Italiens, les entraînements de la passion nationale. Il s'appliquait à les retenir sur la pente qui les eût conduits à bouleverser l'état territorial de la péninsule pour y réaliser leur rêve d'unité, et à déchirer les traités européens pour chasser les Autrichiens de la Lombardie et de la Vénétie. Autant il se déclarait prêt à défendre leur indépendance contre toute intervention qui eût prétendu entraver leurs réformes intérieures, autant il les avertissait de ne pas compter sur son appui s'il leur prenait fantaisie de mettre en péril, par quelque agression, la paix générale. Notre diplomatie croyait ainsi ne pas mal servir les vrais intérêts de l'Italie, et M. Rossi se chargeait de démontrer aux patriotes romains que toute attaque violente contre l'Autriche fournirait à celle-ci une occasion d'arrêter par la force le mouvement national, contre lequel, au contraire, elle ne pourrait rien et devant lequel elle serait tôt ou tard contrainte de capituler si ce mouvement demeurait pacifique et se manifestait seulement par le progrès intérieur et graduel des divers États[2]. En tous cas, nos ministres étaient certains de servir ainsi les vrais intérêts de la France. Déjà, au lendemain de 1830, quelles que fussent alors les sympathies de l'opinion pour la patrie de Silvio Pellico, la monarchie de Juillet n'avait pas voulu se mettre à la remorque des agitateurs italiens, en favorisant les révolutions au delà des Alpes et en s'engageant dans une guerre contre l'Autriche. Les raisons qui l'avaient alors

[1] Lettres des 21 et 28 juillet 1847. (*Documents inédits.*)
[2] Lettre de M. Rossi à M. Guizot, en date du 28 juillet 1847.

décidée subsistaient. On peut même dire que le refroidissement survenu avec l'Angleterre eût rendu plus dangereuse encore pour la France toute politique, la plaçant en conflit avec l'Autriche et probablement aussi avec les autres puissances continentales.

Il convenait, en effet, que notre gouvernement, en face du problème particulier de l'Italie, ne perdît pas de vue l'ensemble de la situation faite à la France, en Europe, par les mariages espagnols. On sait que cette situation l'avait déterminé à se rapprocher de l'Autriche. Il lui fallait veiller à ce que sa politique italienne contribuât à ce rapprochement ou tout au moins ne le contrariât pas. Au premier aspect, et étant donnés les points de vue assez divergents des deux cabinets, cela paraissait malaisé. M. de Metternich qui, depuis 1815, avait eu pour politique de maintenir tout immobile au delà des Alpes, avait vu avec déplaisir le mouvement suscité par Pie IX[1]; un pape libéral lui paraissait une sorte de monstruosité dont il ne pouvait prendre son parti[2]; il faisait remonter le mal à la contagion des idées françaises[3]; à son avis, c'était pure illusion de vouloir distinguer les réformes modérées et pacifiques des bouleversements révolutionnaires, les premières n'étant que la préface des seconds; entre un Balbo et un Mazzini, il ne trouvait pas « d'autre différence que celle qui existe entre des empoisonneurs et des assassins[4] ». Dès le début, il avait essayé sans succès d'endoctriner Pie IX[5], et dans la suite, il n'avait pas négligé tout ce qui pouvait éveiller en lui des inquiétudes ou des scrupules[6]. Le grand-duc de Toscane se montrait-il disposé à suivre l'exemple du Pape, M. de Metternich lui adressait directement des représentations[7]. Tout cela sans doute témoignait d'idées et de pré-

[1] Dépêche de Ricci, ambassadeur sarde à Vienne, 26 février 1847. (Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia,* t. V, p. 397, 398.)

[2] *Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 476.

[3] *Ibid.*, p. 339.

[4] *Ibid.*, p. 410.

[5] *Ibid.*, p. 251 à 256.

[6] *Ibid.*, p. 410 à 414.

[7] La lettre écrite, à ce propos, le 24 avril 1847, par M. de Metternich au grand-duc, est assez curieuse. Il lui reproche sa « passivité » en face du parti libéral aussi dangereux que le parti radical. « Le souverain *chassé* ne revient jamais », lui dit-il sous forme d'avertissement. Puis il ajoute : « Que Votre Altesse Impériale ne se fasse aucune illusion sur les dispositions fâcheuses à l'égard de l'Autriche : le mot *Autriche* ne désigne pas la chose elle-même, il ne s'applique qu'au pouvoir répressif dont les hommes du progrès voudraient se débarrasser. Si ce pouvoir tombait, les princes italiens tomberaient aussi, et pas un ne resterait sur son trône. En ce qui concerne le trône grand-ducal, il est une vérité indiscutable : Votre

férences peu en harmonie avec celles de la France. A défaut cependant d'un accord de principes, notre gouvernement ne jugeait pas impossible d'arriver à une sorte d'accord pratique, ou au moins de prévenir tout conflit. Il se rendait compte que le cabinet de Vienne était peu disposé à aller au delà de ces gémissements platoniques, de ces conseils peu efficaces, et qu'il ne se sentait pas en mesure de recommencer quelqu'une de ces interventions militaires qui, depuis 1815, avaient été l'arme principale de sa politique en Italie. Il devinait aussi que ce cabinet, compromis par son renom absolutiste, désorienté par le changement de l'esprit public, comprendrait l'avantage d'être appuyé et, pour ainsi dire, protégé par une puissance libérale; cette même raison ne le déterminait-elle pas, en ce moment, dans les affaires de Suisse, à marcher derrière la France? On voit dès lors comment les deux politiques, parties de points si opposés, pouvaient cependant trouver un certain contact sur le terrain italien : il s'agissait pour nous d'obtenir de l'Autriche qu'elle n'intervînt pas militairement, qu'elle laissât le mouvement réformateur suivre son cours, en lui offrant, comme compensation, de nous employer à limiter ce mouvement, à l'empêcher de devenir révolutionnaire et belliqueux.

Dès la fin de 1846 et les premières semaines de l'année suivante, des pourparlers s'engagèrent sur ces bases, entre Paris et Vienne. Ils prirent plus de précision, en avril 1847, quand le ministre français envoya en mission secrète, auprès du chancelier autrichien, un certain Klindworth : l'Italie était l'un des sujets sur lequel cet agent devait proposer une entente. M. Guizot, alors très préoccupé des efforts faits par lord Palmerston pour attirer M. de Metternich dans son jeu, insistait naturellement sur ce qui, dans sa politique italienne, pouvait le plus rassurer le cabinet autrichien. Non seulement il se prononçait pour le *statu quo* territorial dans la péninsule, ce qui impliquait la sauvegarde des droits de l'Autriche sur le royaume lombard-vénitien; non seulement il se déclarait opposé à toute agitation révolutionnaire; mais il exprimait l'avis que les réformes devaient être surtout administratives et que l'on aurait tort de chercher à introduire prématurément dans les divers États italiens un régime constitutionnel pour lequel ils n'étaient pas mûrs; il se disait prêt à donner, d'accord avec l'Autriche, des conseils dans ce sens au Pape et aux autres souverains [1]. En même temps,

Altesse Impériale et votre Maison ne sont ni plus ni moins italiennes et allemandes que le roi de la Lombardie. » (*Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 405 à 410.)

[1] Dépêche du comte Arnim, ministre de Prusse à Paris, en date du 25 janvier 1847. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 682.)

tout en recommandant à M. Rossi de ne rien abandonner de notre politique propre, il l'invitait à « ménager Vienne », à avoir égard « à ses défiances et à ses alarmes [1] ».

M. de Metternich était trop inquiet des événements d'Italie pour repousser ces ouvertures. De son côté, il en avait fait de semblables au gouvernement français. Sans doute, fidèle à sa manie dogmatisante, il professait, dans les élucubrations diplomatiques auxquelles il se livrait sur ce sujet, des principes sur lesquels notre gouvernement aurait eu des critiques à faire. Mais, en somme, quand il fallait aboutir à des conclusions effectives, il reconnaissait l'intérêt de mettre fin à une rivalité dont les agitateurs tireraient profit; revendiquant seulement son autorité sur le royaume lombard-vénitien, désavouant toute pensée de porter atteinte à l'indépendance des autres États italiens et à leur droit de modifier leurs institutions, s'offrant même à s'entendre avec la France pour conseiller certaines réformes administratives, il déclarait ne songer, pour le moment, à aucune intervention armée; il ajoutait que si, plus tard, cette intervention devenait nécessaire, un concert préalable devrait s'établir entre les puissances [2].

Le gouvernement français avait ainsi satisfaction. Dès lors, il croyait pouvoir donner comme mot d'ordre à ses agents en Italie, non plus seulement de ménager l'Autriche, mais de chercher les

— Dépêche du marquis Ricci, ambassadeur de Sardaigne à Vienne, en date du 26 février 1847. (Bianchi, *Storia documentata*, etc., t. V, p. 19 et 398.) — *Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 398 à 400.

[1] « Ménagez toujours Vienne, écrivait M. Guizot à M. Rossi, le 6 décembre 1846. Ses défiances et ses alarmes du côté de l'Italie sont infinies. Lord Palmerston travaille toujours à lui arracher quelque démarche, quelque parole réelle ou apparente qui le serve dans ses protestations contre la descendance de M. le duc de Montpensier. M. de Metternich tient bon et reste tout à fait en dehors de la question. Il nous importe fort qu'il persiste et que, soit dans l'affaire espagnole, soit dans l'affaire polonaise, on ne se retrouve pas quatre contre un. Je suis sûr que vous n'oublierez jamais cela, tout en avançant dans notre voie à nous. » (*Documents inédits.*) — Louis-Philippe était également très soucieux que M. Rossi ne fît rien « pouvant donner de l'ombrage à l'Autriche ». (Dépêche du marquis Brignole, ambassadeur de Sardaigne à Paris, en date du 5 décembre 1846. Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, t. II, p. 681.)

[2] *Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 390 à 400, 416 à 422, 471 à 474. — On s'en tint, entre les deux gouvernements, à cet échange d'idées, mais il n'y eut pas de convention proprement dite, comme le prétend à tort un historien prussien, M. Hillebrand, sur la foi d'une dépêche de l'ambassadeur de Sardaigne à Paris. (*Geschichte Frankreichs*, t. II, p. 682.) L'existence de cette convention secrète est contredite par tous les documents que j'ai eus sous les yeux, notamment par une lettre déjà citée de M. Guizot à M. de Metternich, où il est dit que l'entente s'était faite « sans convention spéciale ». (Voy. plus haut, p. 157).

occasions de se concerter avec elle. Loin de s'effaroucher d'une action commune, il estimait, avec raison, qu'elle tournerait à l'avantage de notre influence, et que la France y deviendrait l'arbitre des décisions à prendre : « Je suis d'avis, écrivait-il le 21 juillet 1847 à M. Rossi, qu'en gardant soigneusement notre position, en tenant hautement notre drapeau, vous ne devez point éviter les occasions et les invitations de vous entendre et d'agir de concert avec vos collègues du corps diplomatique, y compris M. de Lutzow (ambassadeur d'Autriche). Quel que soit l'empire des vieux intérêts, des vieilles passions et des vieilles traditions, les grands gouvernements européens, l'Autriche la première, sont aujourd'hui sensés et prudents. Ils l'ont prouvé depuis 1830, et plus d'une fois. La nécessité leur déplaît. Ils la reconnaissent le plus tard possible. Mais ils finissent par la reconnaître et par l'accepter. Mettons-nous partout à la tête de la nécessité, de la nécessité réelle, bien comprise et exactement mesurée. Soyons ses interprètes dans les conseils de l'Europe, c'est désormais notre position naturelle et la plus grande, en même temps que la plus sûre... Ne nous faisons pas autres que nous ne sommes, mais ne nous isolons pas. En définitive, dans l'action concertée, c'est nous qui prévaudrons [1]. »

Ajoutons, d'ailleurs, que tout ce que le cabinet de Paris faisait pour ménager celui de Vienne, et pour rendre possible une action commune, ne le conduisait cependant pas à rien sacrifier des points essentiels de sa politique. Il était surtout bien résolu à ne jamais permettre à l'Autriche une intervention isolée qui lui eût rendu l'espèce de protectorat qu'elle exerçait autrefois sur les gouvernements de la péninsule; il entendait que, si le Pape avait un jour besoin d'une armée étrangère pour le protéger, la France ne laissât pas le rôle principal à son ancienne rivale. « En cas, disait M. Guizot, de danger matériel, d'appel au secours matériel extérieur, que rien ne se fasse sans nous; qu'on ne demande rien à personne sans nous le demander aussi à nous, au moins en même temps. Nous ne manquerons pas à nos amis [2]. » Comme pour bien marquer par avance ses intentions, le cabinet de Paris répondait aux mouvements des troupes autrichiennes sur la frontière de la Lombardie, en faisant évoluer la flotte française en vue des côtes d'Italie.

Telle était, sous ses diverses faces, la politique de « juste milieu »

[1] *Documents inédits.*

[2] Même lettre du 21 juillet 1847. — Cela montre à quel point M. Hillebrand se trompe quand, sur la foi d'une dépêche du ministre de Prusse à Paris, il prétend que le gouvernement français aurait promis à l'Autriche de ne pas recommencer l'expédition d'Ancône si les Autrichiens occupaient les Légations. (*Geschichte Frankreichs*, t. II, p. 682.)

à laquelle le gouvernement français s'était arrêté, dès le premier jour, dans les affaires italiennes, et que, depuis, il avait fidèlement appliquée. M. Guizot estima qu'il ne suffisait pas de la pratiquer diplomatiquement et qu'il convenait d'en exposer au moins les grandes lignes au public. Il le fit, le 3 août, dans les derniers jours de la session de 1847, au cours de la discussion du budget à la Chambre des pairs. « Que faut-il, se demandait le ministre, pour la satisfaction des intérêts français en Italie? La paix intérieure de l'Italie d'abord; aucun bouleversement territorial ou politique ne nous est bon au delà des Alpes. Il nous faut aussi l'indépendance et la sécurité des gouvernements italiens. Nous avons besoin qu'ils ne soient dominés ni exploités par aucune autre puissance et qu'ils gouvernent paisiblement leurs peuples. » Après avoir indiqué que, pour obtenir ce dernier résultat, ces gouvernements devaient satisfaire leurs sujets par certaines réformes, il montrait comment le Pape avait donné l'exemple; puis il ajoutait : « Le représentant par excellence de l'autorité souveraine et incontestée entrant dans une telle voie, c'est là un des plus grands spectacles qui aient encore été donnés au monde. On ne peut pas, on ne doit pas craindre que le Pape oublie jamais les besoins et les droits de ce principe d'autorité, d'ordre, de perpétuité dont il est le représentant le plus éminent... Non, il ne l'oubliera pas... Mais, en même temps, puisqu'il se montre disposé à comprendre et à satisfaire, dans ce qu'il a de sensé et de légitime, l'état nouveau des intérêts sociaux et des esprits, ce serait une faute énorme, de la part de tous les gouvernements, je ne veux pas dire que ce serait un crime, ce serait une faute énorme de ne pas seconder Pie IX dans la tâche difficile qu'il entreprend. » M. Guizot ne reconnaissait qu'aux partis modérés le pouvoir de mener à bonne fin de telles réformes, et il entendait par là « des partis modérés ayant le courage d'agir, de se mettre en avant, d'accepter la responsabilité, le courage de soutenir les gouvernements qu'ils ne veulent pas voir renverser ». Il terminait en proclamant que « la mission naturelle de la France était de chercher sa force et son point d'appui, non dans l'esprit d'opposition et de révolution, mais dans l'esprit de gouvernement intelligent, sensé, et dans le concours des partis modérés avec de tels gouvernements ».

En cherchant ainsi à faire prévaloir, en Italie, des idées de réforme mesurée et pacifique, M. Guizot poursuivait un dessein honnête, raisonnable et conforme aux intérêts de la France. D'ailleurs qu'eût-il pu faire d'autre? Impossible, après la secousse donnée par l'avènement de Pie IX, de songer à prolonger l'ancien *statu quo*. Quant à pousser aux révolutions et à risquer une guerre

européenne pour flatter les passions et servir les ambitions des Italiens, c'est une politique dont on peut, hélas! mesurer aujourd'hui les conséquences. Mais, pour être le seul sage et le seul possible, le parti auquel s'était arrêté le gouvernement du roi Louis-Philippe ne lui en imposait pas moins une tâche très délicate et dont le succès était loin d'être assuré. M. Guizot s'en rendait compte et, dans l'intimité, il ne cachait pas ses doutes. « Je voudrais bien réussir à Rome, écrivait-il, le 30 juillet 1847, au duc de Broglie; mais j'ai une méfiance infinie des Italiens. Et nous sommes là parfaitement seuls, entre les conspirations radicales fomentées de Londres et les routines absolutistes de Vienne... Plus j'avance, plus je demeure convaincu de deux choses : la bonté de notre politique et la difficulté du succès. Et mes deux convictions sont sans cesse aux prises, l'une m'encourageant, l'autre m'inquiétant. Dieu seul a le secret de l'issue : ce serait trop commode de le savoir [1]. »

III

Les difficultés avec lesquelles nous venons de voir aux prises la diplomatie française, pendant la première année du pontificat de Pie IX, allaient être singulièrement aggravées, en août 1847, par un acte inconsidéré de l'Autriche. Celle-ci, en vertu des traités de 1815, avait droit de garnison dans la « place » de Ferrare, l'une des villes des Légations. Que fallait-il entendre par le mot *place?* Était-ce la ville elle-même, ou seulement le château, espèce de citadelle sans valeur, située au centre de la ville? Il y avait eu controverse sur ce point. En fait, les impériaux n'occupaient que le château et quelques casernes; la garde des barrières et des autres postes était aux mains des pontificaux. Ce partage, délicat de tout temps, le devenait plus encore avec l'excitation des esprits. Des provocations furent échangées entre la garde civique de Ferrare et les patrouilles autrichiennes. Enfin, quelques rixes ayant éclaté dans les premiers jours d'août, le commandant autrichien crut devoir agir comme si la sûreté de sa garnison était compromise; il la renforça notablement par un corps venu de l'autre côté du Pô; puis, brutalement, sans avoir aucun égard aux protestations du cardinal-légat, il occupa toute la ville et s'empara des postes jusqu'alors laissés à la garde des pontificaux.

Cet acte indiquait-il, de la part du cabinet de Vienne, la volonté de sortir de sa réserve défensive et expectante? Non, à ce même moment, M. de Metternich nous déclarait formellement que son

[1] *Documents inédits.*

gouvernement ne demandait qu'à « rester maître chez lui », qu'il « n'entendait pas exercer sa puissance souveraine en dehors de ses frontières », et qu'il « ne pensait pas à une intervention matérielle »[1]. Fait plus significatif encore, quelques jours après, la même idée se retrouvait non moins nettement exprimée dans les instructions confidentielles adressées à M. de Ficquelmont, agent supérieur du chancelier à Milan[2]. On pouvait être d'autant plus assuré de cette sagesse qu'elle était un peu forcée. Non seulement une politique agressive eût froissé d'une façon imprudente l'opinion européenne, universellement sympathique à Pie IX, mais elle eût rencontré des oppositions à Vienne même. Le souffle libéral qui passait en ce moment sur l'Europe se faisait sentir en Autriche; une réaction s'y dessinait contre le système de M. de Metternich et se manifestait jusque dans l'intérieur du cabinet; si le chancelier continuait de personnifier au dehors le gouvernement impérial avec le même apparat, son autorité au dedans était bien entamée; les autres membres du conseil ne se gênaient pas pour contrecarrer ses desseins; le ministre de l'intérieur, le comte Kolowrat, se posait ouvertement comme son rival. Pour vaincre ces oppositions, M. de Metternich ne trouvait pas dans l'archiduc Louis, qui remplaçait le souverain malade et qui était visiblement embarrassé de sa responsabilité, l'appui qu'il était, autrefois, toujours sûr d'obtenir de l'empereur François. En juillet 1847, ayant voulu faire mobiliser un corps d'armée destiné à prendre position sur la frontière du Tessin et sur le Pô, il se heurta à mille difficultés soulevées par le ministre de la guerre et par celui des finances : ce dernier soutenait que les charges pécuniaires résultant d'une telle mesure seraient « un danger plus grave pour le gouvernement que celui auquel pouvait donner lieu la marche libérale adoptée par le Saint-Père[3] ». Le chancelier n'eût-il pas rencontré une opposition plus forte encore, s'il eût proposé une intervention à main armée dans les États pontificaux? Dans l'incident de Ferrare, il ne fallait donc pas voir le commencement de cette intervention et l'indice d'un changement de politique. C'est un mouvement d'impatience du commandement militaire, évidemment agacé par tout le tapage italien; le gouvernement l'avait laissé faire, sans beaucoup de réflexion, flatté peut-être, au milieu d'une politique nécessairement

[1] Lettre de M. de Metternich au comte Apponyi, en date du 6 août 1847. (*Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 416 à 422.)

[2] Dépêche du 22 août 1847. (*Ibid.*, p. 471 à 471.)

[3] Dépêche du marquis Ricci, ambassadeur de Sardaigne à Vienne, en date du 14 août 1847. (Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, t. V, p. 399 à 402.)

effacée, de faire à peu de frais quelque étalage de sa force armée.

Mais, du premier jour, cette mesure se trouve avoir beaucoup plus de retentissement que ne s'y attendaient et que ne le désiraient ses auteurs. A Rome, c'est l'occasion d'une véritable explosion d'indignation patriotique. Sincèrement ou non, on prétend voir là l'exécution d'une vaste conspiration absolutiste qui a ses ramifications jusque autour du Pape. « L'invasion est commencée, s'écrie-t-on; l'Italie entière doit se lever en armes pour la repousser. » Le gouvernement pontifical, troublé de cette émotion, croyant nécessaire de s'y associer pour ne pas être suspect, froissé d'ailleurs dans sa dignité par le procédé des Autrichiens, fait publier dans le *Diario di Roma* les protestations du cardinal-légat contre l'occupation de Ferrare. Se flatte-t-il de calmer les esprits par cette publicité? Il les excite au contraire. L'impression, aussitôt répandue et exploitée par les meneurs, est que le Pape prend la tête de la croisade italienne contre l'Autriche. Les journaux racontent qu'il ordonne, dans ce dessein, des armements considérables. Les radicaux profitent de cette effervescence pour se pousser hardiment à la tête du mouvement. Le chef des révolutionnaires, Mazzini, écrit au Pape, dans un langage qui fait songer au tentateur offrant au Christ l'empire du monde : « Saint-Père, j'étudie vos démarches avec une espérance immense... Soyez confiant, fiez-vous à nous... Nous fonderons pour vous un gouvernement unique en Europe. Nous saurons traduire en un fait puissant l'instinct qui frémit d'un bout à l'autre de la terre italienne... Je vous écris parce que je vous crois digne d'être l'initiateur de cette vaste entreprise [1]... » Le même Mazzini recommande, d'un autre côté, aux « masses » de « s'engager, avec ou sans le consentement des princes, dans des mesures qui obligent les Autrichiens à les attaquer »; il faut, conclut-il, « accroître de plus en plus la haine contre les Autrichiens et irriter l'Autriche par tous les moyens possibles [2] ». De Rome, l'agitation gagne la péninsule entière, depuis la Sicile jusqu'au Piémont. Le fait le plus grave peut-être est l'impression produite sur Charles-Albert. Jusqu'alors, en face d'une campagne principalement libérale, il était demeuré froid. Au cri : « Guerre à l'Autriche », il tressaille. Sous le coup de l'occupation de Ferrare, Pie IX, se croyant menacé d'une invasion autrichienne, a fait demander au gouvernement sarde un asile

[1] Lettre du 8 septembre 1847. (Costa de Beauregard, *les Dernières années du roi Charles-Albert*, p. 559.)

[2] Lettre du 4 octobre 1847. Cette lettre, tombée aux mains de M. de Metternich, a été communiquée par lui au cabinet anglais, en novembre 1847, et par suite publiée dans les *Parliamentary Papers*.

éventuel et l'envoi immédiat d'un bâtiment de guerre à Civita Vecchia ; Charles-Albert accède avec empressement à toutes les demandes du pontife. « Grâce à Dieu, écrit-il à son ministre et confident Villamarina, nous avons un pape saint et plein de fermeté, qui saura soutenir avec dignité l'indépendance nationale. Je lui ai fait écrire que quelconque événement (*sic*) qui puisse arriver, je ne séparerai jamais ma cause de la sienne... Une guerre d'indépendance nationale qui s'unirait à la défense du Pape serait pour moi le plus grand bonheur qui pourrait m'arriver. » Les patriotes italiens, alors réunis à Casal, sous prétexte d'association agraire, lui ayant envoyé une adresse toute pleine des sentiments qui bouillonnaient en Italie, il répond par une lettre, lue en séance, où il se dit « résolu à faire pour la cause guelfe ce que Schamyl fait contre l'immense empire russe ». « Il paraît, ajoute-t-il, qu'à Rome on tient en réserve les armes spirituelles... Espérons... Ah ! le beau jour que celui où nous pourrons jeter le cri de l'indépendance nationale ! » Le retentissement de cette lettre est énorme. Personne n'hésite plus à se jeter dans une campagne qui paraît avoir pour elle le Pape et le roi de Sardaigne, la plus haute force morale et la plus sérieuse force militaire de la péninsule. Il est vrai que, suivant son habitude, Charles-Albert se montre, presque aussitôt après, embarrassé de l'enthousiasme qu'il a suscité, fait froide mine aux ovations qui l'accueillent à Turin et à Gênes, et déclare que, « s'il est décidé à défendre l'indépendance du royaume contre une agression étrangère, il l'est aussi à ne pas se compromettre vis-à-vis des grandes puissances, en faisant, sans leur consentement, franchir la frontière à son armée ». Mais vainement essaye-t-il de courir après ses paroles, celles-ci ont fait trop de chemin pour qu'il puisse les rattraper.

En somme, l'incident de Ferrare non seulement a grandement échauffé les esprits, mais il a eu pour résultat, dans toute l'Italie, de faire passer brusquement au premier plan cette redoutable question nationale que notre diplomatie était jusqu'alors parvenue à maintenir dans l'ombre. Il a ainsi considérablement augmenté les difficultés de la politique modérée et pacifique que le gouvernement français cherchait à faire prévaloir. Ce gouvernement cependant ne se décourage pas. Sans se laisser entraîner, fût-ce d'un pas, hors du terrain moyen où il s'est placé dès le début, il s'efforce d'y ramener les Autrichiens et les Italiens. A tous deux, il entreprend de faire entendre le langage de la raison.

A Vienne d'abord, notre cabinet laisse voir, sous une forme amicale, sa désapprobation du procédé des troupes impériales, insiste sur le danger de l'émotion ainsi provoquée, et appelle forte-

ment, « sur les protestations du Saint-Siège et sur la nécessité de régler ce différend de façon à mettre promptement un terme à l'agitation qui en est résultée dans la péninsule, la plus sérieuse sollicitude de M. le prince de Metternich[1] ». De ce côté, nos observations sont bien accueillies. Visiblement embarrassé d'avoir suscité un tel tapage, le gouvernement autrichien nous sait gré de notre désir d'arranger les choses[2]. Loin de grossir l'incident et d'en faire le point de départ d'une politique agressive, il affecte d'en réduire la portée. « Nous n'accordons pas à ce pitoyable conflit la valeur d'une affaire, écrit M. de Metternich, mais celle d'une entente sur une question de service militaire[3]. » Il reconnaît même qu'il a commis une faute. « Pitoyable affaire, dit-il un jour à notre ambassadeur, qui fournit une preuve de plus de la faute que commet toujours une grande puissance lorsqu'elle se compromet dans une petite question[4]. » De son côté, le comte Apponyi fait à M. Guizot cette sorte d'aveu : « On peut se tromper dans ce qu'on prévoit; on peut irriter quand on a voulu imposer. » Notre ministre ajoute, après avoir rapporté à M. Rossi ce propos : « Avec un peu de modération et de patience, je crois que l'incident de Ferrare doit finir à l'avantage du Pape. On en a envie à Vienne. On ne se soucie pas d'engager à fond la partie[5]. » Cette impression est durable chez M. Guizot, qui écrit, un peu plus tard, à M. de Flahault : « Ce que m'a dit le comte Apponyi ne me permet pas de douter que le prince de Metternich ne désire mettre fin, sans bruit, à cet incident de Ferrare[6]. » En attendant, du reste, cette solution, le cabinet autrichien ne nous refuse pas de nouvelles assurances de ses intentions pacifiques. « Le gouvernement français désire que nous restions en panne, écrit, le 7 octobre 1847, le chancelier au comte Apponyi; ses vœux à ce sujet seront remplis. Nous savons nous renfermer dans le rôle de spectateur des drames dans lesquels l'heure d'entrer en scène ne nous semble pas venue[7]. »

Notre cabinet a donc toute raison de compter sur la modération de l'Autriche et sur sa volonté de réparer l'esclandre de Ferrare

[1] Dépêche de M. Guizot au chargé d'affaires de France à Vienne, en date du 1er september 1847.

[2] Lettre de M. de Metternich au comte Apponyi, en date du 19 octobre 1847. (*Mémoires* de Metternich, t. VII, p. 344.)

[3] *Ibid.* — Cf. aussi lettre du 7 octobre (p. 425).

[4] Lettre particulière du comte de Flahault à M. Guizot, en date du 22 novembre 1847. (*Documents inédits.*)

[5] Lettre du 18 septembre 1847. (*Documents inédits.*)

[6] Lettre du 8 octobre 1847. (*Documents inédits.*)

[7] *Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 425.

Cette conviction l'encourage à persister dans son attitude conciliante. Toutefois, il est bien résolu, au cas où son espérance serait trompée, à sauvegarder l'influence de la France et l'indépendance des États italiens. Il ne le crie pas sur les toits, pour ne pas irriter les amours-propres par des menaces éventuelles; mais il s'en explique nettement avec ses agents, dans ses correspondances confidentielles. M. Guizot écrit, le 7 septembre 1847, à M. Rossi : « Rendons-nous compte des diverses hypothèses : 1° Les Autrichiens, sur la réclamation du Pape, rentrent à Ferrare dans le *statu quo* antérieur. Si cela arrivait, nous aurions, quant à présent, cause gagnée et rien à faire. — 2° Les Autrichiens, malgré la réclamation du Pape, restent à Ferrare, dans la position qu'ils y ont prise, continuant de soutenir qu'ils en ont le droit aux termes des traités, et sans faire un pas de plus. Que le Pàpe réclame, dans ce cas, soit notre médiation seule, soit celle de la France et de l'Angleterre, ou de la France et de la Prusse, soit celle de toutes les grandes puissances qui ont signé le traité de Vienne. — 3° Les Autrichiens poussent plus avant dans les États romains, sans appel du Pape et sans prétexte diplomatique. En ce cas, que le Pape proteste solennellement, constate que le fait a lieu contre son gré et s'adresse à nous. Mon avis est que nous devons, dans cette hypothèse, prendre position aussi sur un point efficace des États romains, dans l'intérêt de l'indépendance du Pape et de notre propre situation en Europe. Il serait infiniment désirable que nous ne fissions cela, s'il y avait lieu, que sur la demande du Pape et de concert avec lui... — 4° Ailleurs que dans les États romains, dans quelques autres des États italiens, en Toscane, à Modène, à Lucques, à Parme, les Autrichiens interviennent à la suite d'une insurrection populaire, soit de leur propre mouvement, soit sur la demande des souverains... C'est ici l'hypothèse difficile. Une insurrection contre l'ordre établi, et la demande de l'intervention par le souverain lui-même, donnent à Vienne des prétextes spécieux et nous embarrassent, nous, dans nos motifs. Et pourtant nos motifs seraient, dans ce cas, presque les mêmes, et presque aussi puissants qu'en cas d'une intervention dans les États romains. Il faudrait que les souverains chez qui aucune insurrection n'aurait eu lieu et qui n'auraient pas réclamé l'intervention autrichienne, le Pape, le roi de Naples, le roi de Sardaigne, protestassent contre un acte compromettant pour eux-mêmes, car il pourrait amener un désordre général et une explosion révolutionnaire dans toute l'Italie. S'ils faisaient un pas de plus, s'ils s'adressaient aux autres grandes puissances de l'Europe, à nous d'abord, pour leur demander de s'employer à faire cesser un état de choses si dangereux pour la

paix européenne, ils se donneraient à eux-mêmes de fortes garanties et à nous de grands moyens d'action... Ne regardez point tout ceci, mon cher ami, comme des résolutions que je vous annonce et des instructions que je vous donne. Je vous dis mes idées et je vous demande les vôtres sur les cas et les embarras divers qu'on peut prévoir. Et il faut les prévoir pour faire ce que je vous ai dit : Prendre nos mesures de façon à être prêts dans toutes les hypothèses. Répondez-moi sans retard. Je n'ai pas besoin de vous répéter que notre pensée dirigeante, dominante, est toujours celle-ci : Soutenir l'indépendance des États italiens et l'influence du parti modéré en Italie, en évitant une conflagration révolutionnaire et une guerre européenne[1]. »

Rien donc à la fois de plus modéré dans la forme et de plus décidé dans le fond que l'attitude prise par le gouvernement français envers l'Autriche, à la suite de l'incident de Ferrare. Le langage qu'il tient en même temps aux Italiens n'est ni moins sage ni moins net. Dès le premier jour, tout en manifestant au gouvernement romain « sa sympathie pour le sentiment de dignité courageuse qui a dicté ses protestations » contre l'occupation de Ferrare, il ne cache pas son regret de la publicité qui leur a été donnée[2]. « Le Pape, écrit-il à M. Rossi, aurait dû épuiser toute possibilité de vider, de gouvernement à gouvernement, la question diplomatique, avant de porter devant le public une question de nationalité et de révolution. De deux choses l'une : ou l'Autriche désire, ou elle ne désire pas un prétexte pour une levée de boucliers : si elle le désire, il faut bien se garder de le lui fournir... si elle ne le désire pas, il faut l'entretenir dans sa bonne disposition, en traitant avec elle comme avec un pouvoir qui ne demande pas mieux que de laisser ses voisins tranquilles chez eux, si on ne trouble pas sa tranquillité chez lui. Ne négligez rien pour ramener et contenir Rome dans cette politique, la seule efficace pour le succès, aussi bien que la plus sûre. L'Italie a déjà perdu plus d'une fois ses affaires en plaçant ses espérances dans une conflagration européenne. Elle les perdrait encore. Qu'elle s'établisse, au contraire, sur le terrain de l'ordre européen, des droits des gouvernements indépendants, du respect des traités. C'est vous dire combien il importe de contenir ces affaires-ci dans les limites d'une question *romaine*, et d'empêcher qu'on en fasse une question *italienne*. J'en sais toute la difficulté. Mais employez tout votre esprit, tout votre bon sens, toute votre persévérance, toute votre patience, toute

[1] *Documents inédits*.
[2] Dépêche de M. Guizot à M. Rossi, 25 août 1847.

votre influence à faire comprendre au parti *national italien* qu'il est de sa politique, de sa nécessité actuelle, de se présenter et d'agir *fractionnairement*, comme Romain, Toscan, Napolitain, etc., de ne point poser une question générale qui deviendrait inévitablement une question révolutionnaire[1]. » M. Rossi s'inspire de ces idées dans ses conversations, et il n'hésite pas à rabrouer les prétentions et les intempérances italiennes. « Mais enfin, dit-il avec sa parole froide et mordante, où voulez-vous en venir par ces incessantes provocations contre l'Autriche? Elle ne vous menace point; elle reste dans les limites que les traités lui ont tracées. C'est donc une guerre d'indépendance que vous voulez? Eh bien! voyons, calculons vos forces : vous avez soixante mille hommes en Piémont, et pas un homme de plus en fait de troupes réglées. Vous parlez de l'enthousiasme de vos populations. Je les connais, ces populations. Parcourez vos campagnes : voyez si un homme bouge, si un cœur bat, si un bras est prêt à prendre les armes. Les Piémontais battus, les Autrichiens peuvent aller tout droit jusqu'à Reggio, en Calabre, sans rencontrer un Italien. Je vous entends : vous viendrez alors à la France. Le beau résultat d'une guerre d'indépendance, que d'amener une fois de plus deux armées étrangères sur votre sol!... Et puis, vous voulez être indépendants, n'est-ce pas? Nous, nous le sommes. La France n'est point un caporal aux ordres de l'Italie. La France fait la guerre quand et pour qui il lui convient de la faire. Elle ne met ses bataillons et ses drapeaux à la discrétion de personne[2]. »

Ce n'est pas seulement à Rome que le gouvernement français adresse ses conseils et ses avertissements. Il en fait parvenir de semblables aux cours de Toscane et de Piémont. Dans une dépêche adressée au chargé d'affaires de France à Turin, M. Guizot rappelle aux Italiens combien ils compromettent leurs plus importants intérêts, en projetant des remaniements territoriaux qui ne pourraient s'accomplir que par la guerre et les révolutions, puis il ajoute : « Le gouvernement du roi se croirait coupable si, par ses démarches ou par ses paroles, il poussait l'Italie sur une telle pente, et il se fait un devoir de dire clairement, aux peuples comme aux gou-

[1] Lettre particulière de M. Guizot à M. Rossi, du 26 août 1847. — M. Guizot revenait avec insistance sur cette idée. « Nous pourrons et nous ferons beaucoup, disait-il dans une autre lettre, pour la cause de l'indépendance et des réformes romaines, toscanes, napolitaines, sardes. Nous ne pourrions et ne ferions rien pour la cause d'une révolution qui attaquerait l'ordre général européen. Et les autres puissances s'uniraient contre. » (Lettre du 18 septembre. *Documents inédits.*)

[2] D'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure*, t. II, p. 260.

vernements italiens, ce qu'il regarde pour eux, comme utile ou dangereux, possible ou chimérique [1]. »

S'il se refuse à suivre les Italiens dans leurs rêves belliqueux, notre gouvernement a bien soin de marquer qu'il n'en demeure pas moins résolu à protéger et à favoriser, dans leurs divers États, les réformes régulières et pacifiques. Pour qu'il ne puisse y avoir à ce sujet aucun malentendu, volontaire ou non, M. Guizot résume, le 17 septembre 1847, dans une courte circulaire destinée à être mise sous les yeux de tous les cabinets étrangers, les principes de sa politique. Il s'y prononce, avec une égale force, d'abord « pour le maintien de la paix et le respect des traités », ensuite pour « l'indépendance des États et de leurs gouvernements », pour leur droit de « régler par eux-mêmes et comme ils l'entendent leurs lois et leurs affaires intérieures ». Il indique, comme une condition du succès des réformes, « qu'elles s'accomplissent régulièrement, progressivement, de concert entre les gouvernements et les peuples, par leur action commune et mesurée, non par l'explosion d'une force unique et déréglée ». Il demande, pour « la grande œuvre de réforme » entreprise par le Pape, « le respect et l'appui de tous les gouvernements européens », se déclarant, quant à lui, prêt à « le seconder en toute occasion ». Notre ministre termine en exprimant le vœu que les principes exposés par lui prévalent dans toute l'Italie. « C'est le seul moyen, dit-il, d'assurer les bons résultats du mouvement qui s'y manifeste et de prévenir de grands malheurs et d'amères déceptions. »

Par application de cette politique, le cabinet français ne manque pas d'aider les gouvernements italiens toutes les fois qu'ils paraissent disposés à s'avancer dans la voie des sages réformes. Le grand-duc de Toscane ayant, vers cette époque, appelé dans ses conseils des libéraux modérés, M. Guizot en exprime aussitôt sa très vive satisfaction et prescrit à notre représentant à Florence de « prêter aux nouveaux ministres toscans tout l'appui qui pourra les servir ». Il ajoute ce conseil remarquable : « Nous ne saurions apprécier d'ici quelle mesure de concessions et d'institutions convient au gouvernement intérieur de la Toscane... Ce qui me frappe, c'est combien il importe qu'une politique à peu près analogue prévale dans les divers États italiens, à Rome, à Naples, à Turin, à Florence; qu'en tenant compte de la diversité des situations et des besoins, ils marchent tous à peu près du même pas, dans la voie des réformes modérées... Si, au contraire, leur marche était

[1] Dépêche à M. de Bourgoing, en date du 18 septembre 1847. Voyez aussi la dépêche de M. Guizot au comte de la Rochefoucauld, ministre de France à Florence, en date du 25 août 1847.

très inégale, si les uns se lançaient dans l'innovation extrême, tandis que d'autres se refuseraient à tout progrès, ils en seraient tous, au dedans et au dehors, grandement affaiblis... Je ne crois pas à l'unité italienne, mais je crois à l'union des États italiens, et je la désire beaucoup[1]. » Cette idée tenait à cœur au gouvernement français, car on la retrouve dans une lettre écrite, quelques jours plus tard, par Louis-Philippe à son neveu, le grand-duc de Toscane. « Il me paraîtrait désirable, dit le roi, que les souverains italiens et leurs gouvernements cherchassent à se recorder, et, si faire se pouvait, à se mettre d'accord sur les changements à apporter soit dans leur régime gouvernemental, soit surtout dans leurs administrations intérieures. » Au cours de cette même lettre, le roi insistait sur la nécessité de calmer les défiances des peuples par une grande sincérité dans les réformes; il rappelait à ce propos comment sa première parole, en 1830, avait été : « La Charte sera désormais une vérité! » — « Ne croyez pas, mon cher neveu, ajoutait-il, que je veuille par là vous pousser à établir une charte en Toscane. Non, je n'émets point d'opinion sur ce que je ne connais pas. Chaque pays, chaque peuple a ses circonstances particulières sur lesquelles on doit régler ce qui convient ou ne convient pas. Mais ce sur quoi j'insiste avec conviction, c'est que, quoi qu'on fasse, on le fasse nettement, franchement, loyalement, et sans aucune arrière-pensée de revenir sur ce qu'on aura fait. C'est là, selon moi, la seule chance de salut[2]. »

Ce n'était certes pas le langage d'une politique rétrograde et ennemie de la liberté italienne. Les patriotes ultramontains, cependant, ne nous en savaient aucun gré. Ils méconnaissaient absolument ce que nous continuions à faire pour leurs meilleurs intérêts et s'attachaient seulement à ce que nous refusions à leurs rêves. Il leur semblait que nous avions manqué à tous nos devoirs et commis une sorte de trahison, en ne nous mettant pas à leur diapason sur l'affaire de Ferrare, en ne poussant pas avec eux le cri de guerre, en essayant, au contraire, de jeter quelques seaux d'eau froide sur leur passion nationale en ébullition. Du coup, il fut admis que la France faisait cause commune avec l'Autriche contre l'Italie. A la vérité, de notre politique, les Italiens connaissaient imparfaitement la partie qui tendait à contenir le cabinet de Vienne; car il entrait précisément dans notre tactique de n'en pas faire étalage; ils connaissaient surtout les avertissements et les remontrances qui leur étaient adressés, remontrances parfois d'autant plus mortifiantes

[1] Lettre du 7 octobre 1847, publiée par le marquis de Flers, dans son livre : *le Roi Louis-Philippe, vie anecdotique*, p. 436 à 439.

[2] Lettre du 17 octobre 1847. *Ibid.*, p. 443 à 447.

pour leur vanité qu'elles ne leur arrivaient pas seulement par l'entremise discrète de nos diplomates, mais que le *Journal des Débats* les leur notifiait publiquement et non sans rudesse [1]. Encore, si les plaintes contre la France n'étaient venues que des radicaux dont notre gouvernement était, en effet, résolu à contrarier les desseins; mais elles venaient aussi des modérés dont il avait conscience de servir la cause et qu'il s'était flatté d'avoir pour clients. Ceux-ci, par entraînement ou par peur, faisaient chorus avec les violents. « Je suis chaque jour plus frappé, écrivait M. Guizot, de l'inhabileté et de la pusillanimité des modérés italiens. Cela me rend très indulgent pour nos conservateurs [2]. » M. Rossi analysait ainsi, dans une de ses lettres, l'état d'esprit de ces modérés : « Ils ne reprochent pas au gouvernement français, comme les radicaux, son éloignement pour les bouleversements révolutionnaires dans l'intérieur des États ; comme lui, ils préfèrent les réformes accomplies pacifiquement par l'accord du souverain et du peuple... Mais ils ne lui pardonnent pas son amour de la paix, son respect pour les traités à l'endroit de la question austro-italienne. Ils sentent avec colère que le *veto* de la France leur est un puissant obstacle, même borné à l'inaction, à un refus de concours. Quand ils nous accusent d'être les alliés dévoués de l'Autriche, de ne rien faire, de ne prendre aucune précaution pour empêcher l'Autriche de les envahir, de les opprimer, de travailler à réorganiser contre eux une Sainte-Alliance, ils ne disent pas exactement ce qu'ils pensent. C'est une manière de se plaindre d'une amitié qui leur paraît froide et dédaigneuse, parce qu'elle ne va pas jusqu'à leur offrir cent mille hommes [3]. » Cette déception se traduisait, dans les journaux de Rome ou de Florence, en invectives contre Louis-Philippe et M. Guizot, devenus presque aussi impopulaires que M. de Metternich. Dans les salons, il était de mode de mal parler de la France. M. Rossi, naguère si bien vu de ses anciens compatriotes, était mis dans une sorte de quarantaine par la société romaine; se rendait-il au théâtre, personne ne venait le

[1] C'est à l'occasion de certains articles du *Journal des Débats*, qui soulevèrent, en effet, beaucoup d'irritation au delà des Alpes, que M. d'Azeglio écrivait à un de ses amis de France : « Que peut gagner votre ministère à laisser ainsi insulter par le principal de ses organes un peuple qui fait les efforts les plus méritoires pour se tirer de l'état d'abjection où l'avaient réduit ses détestables gouvernements? » (*Correspondance politique de Massimo d'Azeglio*, publiée par E. Rendu.)

[2] Lettre de M. Guizot au duc de Broglie, en date du 25 octobre 1847. (*Documents inédits.*)

[3] Lettre du 17 février 1848.

saluer dans sa loge. A Turin également, on boudait notre ambassade, à laquelle Balbo et d'Azeglio reprochaient de retenir Charles-Albert [1]. Les gouvernements eux-mêmes, ne fût-ce que par le langage qu'ils laissaient tenir aux journaux soumis à leur censure, semblaient partager les préventions populaires, ou tout au moins ne pas oser les contredire. A la chancellerie piémontaise, on avait fini par se persuader qu'en aucune hypothèse, il ne fallait faire fond sur la France. L'ambassadeur de Sardaigne à Londres, le comte de Revel, causant, en septembre 1847, avec lord Palmerston, lui exprimait la crainte que l'Autriche ne songeât à intervenir dans les États romains. « Je ne vois pas, ajoutait-il, ce qui l'en empêcherait; on sait fort bien que l'Italie n'a rien de bon à attendre de la part de la France; la conviction générale est que le gouvernement français est d'accord à ce sujet avec l'Autriche [2]. »

Tout en ressentant l'injustice et l'on peut dire l'ingratitude des Italiens, M. Guizot ne s'en étonnait pas trop. « Nous servons leurs intérêts contre leurs passions, écrivait-il. Nous les aidons à faire ce qu'ils peuvent faire, et non pas à avoir l'air de tenter ce qu'ils ne peuvent pas faire, ce qu'ils ne tenteraient même pas sérieusement. Je trouve fort simple que ceux qui les flattent à tort et à travers leur plaisent davantage [3]. » Il estimait même que leur mécontentement avait son bon côté. « Pour qu'on ne fasse pas de folies en Italie, disait-il, il faut deux choses : qu'on ait assez peur des Autrichiens et qu'on ne compte pas trop sur nous [4] ». C'était donc sans vaine irritation, avec une sorte d'indulgence hautaine que, dans ses conversations avec le nonce et dans ses lettres à Rome, il rétablissait la vérité sur sa politique : « On dit,

[1] Dès le 12 avril 1847, avant l'affaire de Ferrare, Massimo d'Azeglio écrivait à un Français : « Ce qui va trop doucement et même ne va pas du tout, c'est votre ambassade. Je sais bien que l'affaire des mariages espagnols gêne terriblement le gouvernement français en Italie; aussi n'avons-nous pas la prétention d'exiger de M. Guizot une déclaration de guerre à M. de Metternich. Si les mariages espagnols sont avantageux pour la France, cela vous regarde; mais, sauf meilleur avis, vous n'avez pas non plus intérêt à jouer en Italie absolument le même air que l'Autriche... Or, dans ce moment-ci, les deux flûtes, je vous assure, sont terriblement d'accord; et je ne vois que l'Angleterre qui puisse s'en réjouir. Vous lui laissez là, à elle, qui au fond se moque parfaitement de notre progrès libéral et national, un admirable terrain, et elle saura l'exploiter. » (*Correspondance politique de Massimo d'Azeglio.*)

[2] Dépêche du comte de Revel, en date du 3 septembre 1847. (Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, t. V, p. 410.)

[3] Lettre de M. Guizot à M. Rossi, en date du 28 octobre 1847. (*Documents inédits.*)

[4] *Ibid.*, du 27 septembre 1847. (*Documents inédits.*)

écrivait-il à M. Rossi, que nous nous entendons avec l'Autriche, que nous donnons pleine raison à l'Autriche, que le Pape ne peut pas compter sur nous dans ses rapports avec l'Autriche : mensonge que tout cela... Nous sommes en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, et nous désirons y rester, parce que les mauvaises relations et la guerre avec l'Autriche, c'est la guerre générale et la révolution en Europe. Nous croyons que le Pape aussi a un grand intérêt à vivre en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, parce que c'est une grande puissance catholique en Europe et une grande puissance en Italie... Nous savons que probablement ce que le Pape veut et a besoin d'accomplir, les réformes dans ses États, les réformes analogues dans les autres États italiens, tout cela ne plaît guère à l'Autriche, pas plus que ne lui a plu notre révolution de Juillet, quelque légitime qu'elle fût, et que ne lui plaît notre gouvernement constitutionnel, quelque conservateur qu'il soit. Mais nous savons aussi que les gouvernements sensés ne règlent pas leur conduite selon leurs goûts ou leurs déplaisirs... Nous croyons que le gouvernement autrichien peut respecter l'indépendance des souverains italiens, même quand ils font chez eux des réformes qui ne lui plaisent pas, et écarter toute idée d'intervention dans leurs États. C'est en ce sens que nous agissons à Vienne,... en faisant pressentir le poids que nous mettrions dans la balance, et de quel côté nous le mettrions, si le cabinet de Vienne agissait autrement. » Du reste, comme toujours, M. Guizot prévoyait le cas où l'Autriche tromperait son attente et où elle prétendrait intervenir : pour cette éventualité, il renouvelait, en ces termes, une déclaration déjà faite plusieurs fois : « Ne laissez au Pape aucun doute qu'en pareil cas, nous le soutiendrions efficacement, lui, son gouvernement, sa souveraineté, son indépendance, sa dignité. On ne règle pas d'avance, on ne proclame pas d'avance tout ce que l'on ferait dans des hypothèses qu'on ne saurait connaître d'avance complètement et avec précision. Mais que le Pape soit parfaitement certain que, s'il s'adressait à nous, notre plus ferme et plus actif appui ne lui manquerait pas [1]. » M. Guizot écrivait encore, vers la même époque, au chargé d'affaires de France à Turin : « Appliquez-vous à éclairer sur les vrais motifs de notre conduite tous ceux qui peuvent les méconnaître, et, si vous ne réussissez à dissiper une humeur qui prend sa source dans des illusions que nous ne voulons pas avoir le tort de flatter,... ne leur laissez du moins aucun doute sur la sincérité et l'activité de notre politique dans la cause de l'indépendance des États italiens et des réformes régulières qui

[1] Lettre de M. Guizot à M. Rossi, en date du 27 septembre 1847.

doivent assurer leurs progrès intérieurs sans compromettre leur sécurité [1]. »

Il était une chose que M. Guizot supportait plus impatiemment que les injures des partis ou de la foule, de ceux qu'il appelait « les menteurs et les badauds », c'était la « pusillanimité » avec laquelle les gouvernements semblaient, par leur tolérance, s'associer aux attaques contre la politique française. « Je comprends, écrivait-il le 28 octobre 1847, j'admets même dans une certaine mesure le petit calcul qui leur fait rechercher, pour leur propre compte, la popularité du laisser-aller, en rejetant sur nous toute l'impopularité des conseils sensés et fermes... Mais il y a à cela une limite posée par le sentiment de la dignité, comme par l'intérêt du succès. Et quand je lis, dans les journaux italiens, ce concert de calomnies et d'absurdités *censurées*, je suis bien tenté de croire que la limite est atteinte et que nous ferions bien de faire un peu sentir que nous le pensons [2]. » Quelques semaines après, le 17 novembre, devant « la faiblesse croissante des gouvernements et les mensonges de plus en plus absurdes dont la politique française est l'objet », M. Guizot déclara décidément que la limite était dépassée; il ne se contentait pas que le Pape dît à telle personne en particulier n'avoir qu'à se louer du gouvernement français; il demandait que « le langage public, les actes publics du gouvernement romain le proclamassent et le prouvassent ». — « Je sais, ajoutait-il, que cela déplaira aux factieux et aux badauds, et que, pour agir ainsi, un peu de courage est nécessaire. Mais vous savez qu'il n'y a pas de gouvernement possible sans un peu de courage. Déplaire à quelqu'un, risquer quelque chose, c'est la condition quotidienne de ceux qui gouvernent. Je crains qu'on ne sache pas assez cela à Rome, et qu'on ne l'apprenne à ses dépens [3]. »

Les injustices de l'opinion italienne n'étaient pas seulement un embarras pour notre politique extérieure. Elles avaient leur contrecoup en France et y augmentaient les difficultés intérieures avec lesquelles M. Guizot était alors aux prises. En effet, toutes les plaintes, venues d'outre-monts contre notre gouvernement, trouvaient aussitôt écho dans l'opposition française : celle-ci s'indignait que notre diplomatie n'eût pas osé relever le défi de Ferrare, et la dénonçait comme ayant noué une vaste conspiration réactionnaire avec la cour de Vienne. Spectacle piquant que celui des voltairiens de la gauche, pleins d'une sollitude toute nouvelle pour le Pape, faisant un grief au ministère de ce qu'il ne le soutenait pas

[1] Dépêche de M. Guizot à M. de Bourgoing, en date du 18 septembre 1847.
[2] *Documents inédits.*
[3] *Documents inédits.*

assez chaleureusement et associant, dans les toasts de leurs banquets, Pie IX et Ochsenbein. Que les adversaires systématiques de M. Guizot cherchassent ainsi à exploiter le mécontentement des Italiens, il n'y avait pas à s'en étonner ni à s'en émouvoir outre mesure. Un fait plus grave était le trouble jeté dans l'esprit de certains conservateurs dont j'ai eu déjà l'occasion de parler à propos des affaires de Suisse : mal informés de la politique suivie par le ministère, ils se demandaient si la France n'était pas en train de s'aliéner ses amis naturels pour mériter les bonnes grâces de ses ennemis traditionnels; leurs préjugés d'hommes de 1830 s'effarouchaient à la pensée de se voir participant, en compagnie de l'Autriche, à une nouvelle Sainte-Alliance.

Ces préventions trouvaient accès jusque sur les marches du trône. Le prince de Joinville, qui commandait alors l'escadre de la Méditerranée, était par là même au premier rang pour entendre tout ce qui se disait en Italie contre le gouvernement français. Cette impopularité lui était déplaisante. Jeune, ardent, rêvant de gloire pour son pays et pour lui-même, la sagesse pacifique de son père lui pesait parfois un peu. Dans une lettre écrite, le 7 novembre 1847, de la Spezzia, à son frère, le duc de Nemours, il jugeait ainsi notre politique italienne : « Séparés de l'Angleterre au moment où les affaires d'Italie arrivaient, nous n'avons pu y prendre une part active qui aurait séduit notre pays et été d'accord avec des principes que nous ne pouvons abandonner, car c'est par eux que nous sommes. Nous n'avons pas osé nous tourner contre l'Autriche de peur de voir l'Angleterre reconstituer immédiatement contre nous une nouvelle Sainte-Alliance... Nous ne pouvons plus maintenant faire autre chose ici que de nous en aller, parce que, en restant, nous serions forcément conduits à faire cause commune avec le parti rétrograde; ce qui serait, en France, d'un effet désastreux. Ces malheureux mariages espagnols! nous n'avons pas encore épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent[1]. » M. Guizot ne connut pas cette lettre, mais l'état d'esprit qui l'avait fait écrire ne lui échappait pas. Il faisait grand cas de l'intelligence du prince qu'il avait ainsi caractérisé, l'année précédente, dans une lettre à M. Rossi : « Très spirituel et, quand il se trouve engagé dans les affaires, avec la responsabilité sur les épaules, très sensé; d'une imagination un peu fantasque et vagabonde quand il est oisif et en liberté[2]. » Il s'était bien trouvé de lui avoir donné un rôle important et délicat lors de la guerre du Maroc, et cette épreuve

[1] Cette lettre, qui a été publiée dans la *Revue rétrospective,* contenait d'autres critiques contre la politique du roi.

[2] Lettre du 8 août 1846. (*Documents inédits.*)

l'avait convaincu que ce prince était capable de comprendre par réflexion et de servir efficacement une politique qui, au premier abord, ne satisfaisait pas son imagination. Il ne crut donc pas faire œuvre inutile en entreprenant de redresser ses idées fausses sur la conduite suivie en Italie. Partant de cette idée que sa mauvaise impression venait surtout de ce qu'il était mal informé, il lui adressa tout un paquet des dépêches diplomatiques où il avait exposé sa politique, et y joignit une longue lettre explicative. « Vous le voyez, monseigneur, lui écrivait-il, nous ne sommes point restés inactifs... Nous ne nous sommes point unis aux souverains absolus. Nous ne nous sommes point liés secrètement avec l'Autriche. Nous avons hautement, toujours et partout, conseillé et soutenu les réformes modérées... Que cette politique n'ait point aujourd'hui, en Italie, la faveur populaire, je ne m'en étonne point. Les Italiens voudraient tout autre chose. Ils voudraient que la France mît à leur disposition ses armées, ses trésors, son gouvernement, pour faire ce qu'ils ne peuvent pas faire eux-mêmes, pour chasser les Autrichiens d'Italie et établir, en Italie, sous telle ou telle forme, l'unité nationale et le gouvernement représentatif. Tenez pour certain, monseigneur, que c'est là ce qui est au fond de tous les esprits italiens, des sensés comme des fous... C'est là ce qui détermine, en Italie, non pas toutes les actions, tant s'en faut, mais les sentiments de bonne ou de mauvaise humeur, de sympathie ou de colère. » M. Guizot indiquait ensuite comment on ne pouvait songer « à entreprendre pour le compte de l'Italie ce que, très sagement et très moralement, on n'avait pas voulu entreprendre pour le compte de la France, c'est-à-dire le remaniement territorial et politique de l'Europe, en prenant pour point d'appui et pour allié l'esprit de guerre et de révolution ». Il déclarait donc que « toute sa politique en Italie, la seule qui convenait à la France », c'était « l'indépendance des États italiens » et « le libre et tranquille accomplissement des réformes dans chaque État ». « Cette politique, ajoutait-il, je me suis appliqué à la faire prévaloir par les moyens réguliers et efficaces, en traitant de gouvernement à gouvernement, sans répandre, chaque matin, devant le public, pour son amusement et pour la satisfaction de ma vanité, mes démarches, mes idées, mes raisons, mes espérances. Je cherche le succès et non pas le bruit. Quand je me suis mêlé de l'affaire de Ferrare, je me suis bien gardé d'aller, dès le premier moment, crier sur les toits le plein droit du Pape et le crime de l'Autriche. J'aurais fait plaisir aux Italiens, mais j'aurais fort gâté l'affaire même. J'ai travaillé, sans bruit et poliment, à convaincre l'Autriche qu'il fallait finir cette affaire,... rentrer dans le *statu quo*... Je ne désespère

pas d'y réussir; et si j'y réussis, ce sera parce que j'aurai traité la question par les bons procédés, de gouvernement à gouvernement, et en me tenant bien en dehors des clameurs des journaux... L'expérience m'a appris que la bonne politique n'était pas populaire en commençant... Je sais supporter l'impopularité qui passera[1]... »

L'espoir que M. Guizot manifestait, dans cette lettre, au sujet de l'affaire de Ferrare, ne devait pas tarder à se réaliser. On sait que, dès le premier jour, le cabinet de Vienne, pressé par nous, s'était montré disposé à chercher quelque arrangement qui donnât satisfaction au Pape. Mais des difficultés s'étaient présentées. L'éclat fait de part et d'autre avait mis en jeu des questions de dignité et d'amour-propre. Et puis, si prêt que fût M. de Metternich à faire des concessions, il lui fallait compter avec les exigences du maréchal Radetzky, commandant supérieur de l'armée impériale en Italie, qui menaçait, si l'on reculait, de donner sa démission[2]. Toutefois, ces obstacles finirent par être surmontés. Au cours du mois de décembre, une convention intervint entre l'Autriche et la cour de Rome, et, le 23, en vertu de cette convention, les troupes impériales remirent aux pontificaux les postes dont ils s'étaient emparés avec une brutalité si altière quatre mois auparavant. Notre politique, à la fois conciliante et insistante, avait donc fini par obtenir de l'Autriche une retraite complète. Mais, au delà des Alpes, les esprits étaient trop échauffés pour nous en savoir gré et même pour s'en rendre compte.

Paul Thureau-Dangin.

La fin prochainement.

[1] Cette lettre, était du 7 novembre, c'est-à-dire de la même date que la lettre du prince de Joinville au duc de Nemours; elle a été publiée par M. Guizot, dans ses *Mémoires*, t. VIII, p. 385 à 389.

[2] Dépêche de lord Minto, adressée de Rome à lord Palmerston, en date du 13 novembre 1847. (*Parliamentary papers.*)

LA VIEILLESSE DE L'OUVRIER[1]

II

L'ÉTAT

L'État, nous l'avons vu déjà, encourage la prévoyance par les caisses d'épargne qu'il offre au public; il l'encourage encore par les subventions qu'il accorde aux sociétés de secours mutuels; mais il ne se contente pas de favoriser les efforts de l'initiative privée, il a son action propre. Depuis longtemps, on a pensé qu'il est du devoir de l'État d'offrir aux travailleurs prévoyants les services gratuits de son administration et la puissante garantie de son crédit, de se présenter à la population ouvrière comme un centre de prévoyance et de créer dans son sein une institution de retraites, de recueillir et de faire fructifier les économies des salariés et de s'engager en retour à leur servir des pensions viagères : la *Caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse*, créée par la loi du 18 juin 1850, devenue, depuis la loi du 20 juillet 1886, la *Caisse nationale des retraites*, a été l'application de cette idée.

Cette importante institution doit être étudiée avec soin dans sa genèse et dans ses développements, dans ses résultats et dans ses modifications, dans la situation qu'elle présente aujourd'hui et dans les réformes qu'on propose de lui faire subir.

I. — La Caisse des retraites pour la vieillesse.

Créer une institution jouissant de toutes les garanties que donne le concours des pouvoirs publics, qui recueillît les économies des travailleurs, et qui, en échange, leur constituât, à partir d'un certain âge, des rentes viagères; faire, en un mot, de l'État, l'assureur sur la vie des ouvriers laborieux assez sages pour prélever sur leur salaire quotidien une petite épargne : telle était, nous l'avons dit, l'ambition du législateur de 1850.

L'idée de faire servir l'influence et le crédit de l'État à l'assurance viagère des citoyens n'était pas nouvelle. Elle avait été réalisée, — dans une forme très différente, il est vrai, et pour un tout autre but, — sous le règne de Louis XIV et de ses successeurs; et les

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mars 1892.

diverses *tontines* royales, créées à la fin du dix-septième siècle et pendant la première moitié du dix-huitième, en étaient la première application.

On sait quel était le mécanisme de ces opérations financières auxquelles le banquier napolitain Lorenzo Tonti, qui en fut l'inventeur, avait donné son nom : Un nombre déterminé de parts, souscrites par les intéressés, composait la *masse tontinière*. L'État s'emparait du capital souscrit et versait à la masse un intérêt de 5 pour 100 que se partageaient les souscripteurs proportionnellement à leurs parts; de sorte que, le revenu restant toujours le même, à mesure que le nombre des assurés diminuait, la rente de chacun des survivants s'accroissait.

Les tontines royales, ne s'adressaient point au travailleur, mais au capitaliste. Elles n'étaient nullement destinées à encourager la prévoyance : on y voyait seulement un moyen de créer des ressources au Trésor en attirant les capitaux. Non moins que par leur but, elles différaient encore par leur forme de la création projetée par le législateur de la seconde république. Le versement de ceux qui voulaient contracter l'assurance tontinière était opéré en une seule fois, non par des dépôts successifs; la pension commençait à courir, non point du jour où l'assuré atteint la cinquantaine ou la soixantaine, mais immédiatement, — non point toujours égale à elle-même et calculée d'après les chances de mutualité, — mais très faible d'abord et grossissant de jour en jour avec la diminution du nombre des assurés.

Supprimées sous le gouvernement de Louis XV, les tontines reparurent aux premiers jours de la révolution, avec la plus célèbre de toutes, la *Caisse Lafarge*. Mais, cette fois, le rôle de la tontine est changé.

C'était l'époque où la philanthropie, cette bruyante vertu prônée par les philosophes, était l'idole des esprits et la reine de l'opinion. On avait vu, en Angleterre, un mathématicien d'origine française, nommé Mazères, émettre l'idée, aussi généreuse qu'inattendue, que les pouvoirs publics garantissent à tout travailleur une rente minima de 20 liv. st. (de 500 francs); un bill conforme à ce projet avait été présenté en 1773 à la Chambre des communes, adopté par cette assemblée, mais repoussé par la Chambre haute; Pitt avait, en 1786, reproduit la proposition, mais elle avait éprouvé un second échec. — La révolution française ne devait-elle point, à son tour, tenter quelque chose?

Ce quelque chose à tenter, Lafarge l'offrait à l'Assemblée constituante : car il ne s'agissait plus, dans l'entreprise qu'il proposait, d'un emprunt contracté par l'État pour éviter la banqueroute, mais

bien d'une « caisse d'épargne, qui, par une économie insensible, assurerait aux citoyens pauvres leur subsistance dans l'âge où leurs besoins venant à augmenter et leurs forces à diminuer, le travail ne peut plus leur suffire [1] ».

Le système de Lafarge fut énergiquement appuyé par Mirabeau : « Faites, s'écriait l'illustre tribun, faites que la substance même du pauvre ne se consomme pas tout entière; obtenez de lui qu'il dérobe une très petite portion de son travail pour le confier à la reproduction du temps, et par cela seul vous doublerez les ressources de l'espèce humaine. Qui doute que le travail de l'homme dans la vigueur de l'âge ne pût le nourrir dans sa vieillesse?... Partout le peuple est à portée de faire des épargnes, mais il n'a presque nulle part la possibilité de les faire fructifier. Qui voudrait se charger chaque jour du denier de la veuve? Supposons même qu'un fils pour son père ou un père pour son fils voulussent retrancher six deniers par jour du travail que cette économie leur rendrait plus doux, dans quelles mains déposeraient-ils la modique somme de 9 livres à la fin de chaque année? Quelle serait même l'accroissement de cette somme, si elle ne produisait que de simples intérêts? L'esprit d'économie, jusqu'à ce jour, était donc presque impossible dans les classes indigentes; il n'en sera pas de même lorsqu'une caisse des épargnes aura réalisé les vœux des bons citoyens [2]. » Mais ces éloquentes considérations ne réussirent pas à entraîner le vote de l'Assemblée, qui repoussa le projet. Lafarge ne se découragea point; et, ne pouvant faire de son entreprise une affaire publique, il en fit une affaire privée. Malheureusement, les calculs sur lesquels il s'était basé étaient inexacts, et son opération, qui avait obtenu à ses débuts un plein succès, aboutit à de cruels mécomptes.

C'est ce qui engagea le gouvernement impérial à exiger qu'aucune association de la nature des tontines ne fût établie sans une autorisation spéciale, et, à l'égard de celles qui existeraient sans l'autorisation légale, « qu'on suppléât à ce qu'on aurait dû faire dans le principe en leur donnant un mode d'administration capable de calmer toute inquiétude de la part des actionnaires [3] ». De nouvelles dispositions vinrent encore, sous la Restauration, accroître ces garanties.

En dépit de ces mesures, la tontine restait à peu près inaccessible à la petite épargne, et l'institution que Mirabeau appelait de ses vœux était encore à trouver.

[1] Rapport à l'Académie des sciences du 1er décembre 1790.
[2] Séance, à l'Assemblée constituante, du 5 mars 1791.
[3] Décret du 18 novembre 1810 : Considérants.

C'est le gouvernement de la Grande-Bretagne qui, le premier, mit en pratique la question des retraites ouvrières, en fondant une caisse analogue à celle que se proposait le législateur de 1850. L'exemple, il est vrai, n'était point très encourageant; car le succès n'avait pas souri aux premières années de la caisse des retraites anglaises, et les travailleurs d'outre-Manche ne lui avaient guère rendu visite. Mais de cette infortune on pouvait donner plusieurs raisons : le grand nombre des sociétés de secours mutuels, l'insouciance du lendemain causée par le droit à l'assistance et par la taxe des pauvres, le crédit dont jouissaient les compagnies d'assurance particulières, le peu de confiance que chez nos voisins on éprouve d'ordinaire à l'égard du gouvernement.

Avant que d'être née, l'institution qu'on projetait sur le modèle de la caisse anglaise était déjà populaire en France. Déjà en 1844, une commission libre que présidait M. Molé, et dans le sein de laquelle on voyait MM. Wolowski, Passy, de Gasparin, en avait jeté les bases et élaboré le plan; et ses conclusions allaient être formulées en projet de loi et présentées aux Chambres, quand éclata la révolution de 1848.

L'Assemblée constituante était à peine rassemblée que de nombreuses propositions lui furent soumises; elle chargea son comité de travail de les examiner et de dresser un projet d'ensemble. Le comité dressa le projet; un rapport fut fait par M. Ferrouillat; mais la discussion ne put venir en temps utile avant la séparation de l'Assemblée constituante.

Ce fut l'Assemblée législative qui, après un double rapport de M. Benoist d'Azy, mit la dernière main à l'œuvre et qui créa, par la loi du 18 juin 1850, la *Caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.*

*
* *

Mais la préparation de la loi de 1850 avait donné lieu à d'importantes controverses et à des débats intéressants, sur lesquels il convient de s'arrêter quelque temps.

Un point était admis par tous : il fallait, pour la nouvelle institution, faire appel à l'intervention de l'État, réclamer l'aide désintéressée de ses fonctionnaires et l'assistance gratuite de ses bureaux, disposer de ses nombreux et puissants modes de publicité, user de son influence et de son crédit. De l'avis général, c'était pour l'ouvrier le moyen le plus économique et le plus avantageux de parvenir au résultat recherché. « Seul, disait M. Ferrouillat, dans son rapport à l'Assemblée constituante, l'État est placé assez haut pour être accepté comme assureur général par les ouvriers de toutes les professions; seul, il peut étendre à l'infini les bienfaits de l'insti-

tution; seul, il peut faire jouir les déposants des conditions les plus avantageuses, parce que ses frais d'administration et de services sont nécessairement moindres que ceux des compagnies particulières, et que, d'un autre côté, il n'a ni actionnaires à satisfaire ni bénéfices à réaliser pour son propre compte [1]. » Et M. Benoist d'Azy, dans son rapport à l'Assemblée législative, disait de même : « Il a été généralement reconnu que l'intervention de l'État était nécessaire pour donner aux ouvriers, sur les placements à long terme, une sécurité que ne peut présenter à un aussi haut degré aucune compagnie. Ces compagnies, d'ailleurs, obligées de chercher un bénéfice, ne peuvent offrir des conditions aussi favorables que ce que l'État peut faire, surtout lorsqu'il s'agit de courir des chances fondées sur des calculs de probabilités [2]. »

Que l'intervention des pouvoirs publics fût nécessaire, nul ne le contestait. Mais encore la nouvelle institution devait-elle être généralisée et centralisée en une caisse unique, ou bien, au contraire, particularisée et décentralisée, à l'exemple des caisses d'épargne? Quelques esprits, à la suite de Michel Chevalier, observaient qu'il serait peut-être préférable de répartir les caisses de retraites dans les départements, les arrondissements, les villes, ou encore suivant les différentes professions. Ils estimaient qu'en donnant à l'institution nouvelle le caractère municipal ou professionnel, on exciterait l'esprit local, l'initiative individuelle, seul contre-poids possible aux inconvénients d'une centralisation excessive; qu'en même temps on consoliderait les caisses de retraites en les faisant pénétrer dans les mœurs. Ils espéraient que beaucoup de personnes se décideraient à une donation immédiate ou à un legs en faveur de la caisse des retraites de leur ville et de leur profession, et qui y seraient beaucoup moins portées si leur largesse devait aller s'engloutir dans une caisse unique dont l'avoir profiterait à la France entière. — Sans méconnaître les grands avantages que présenterait la décentralisation, les partisans d'une caisse unique firent remarquer que les tables de mortalité ne peuvent être vraies que lorsqu'elles s'appliquent à un grand nombre d'individus, et que des caisses municipales ou professionnelles courraient de trop grands risques dans les bases du calcul des retraites. Et leur opinion eut gain de cause.

Cette caisse unique, cette caisse centrale, comment serait-elle alimentée? La question prêtait à controverse et fut vivement débattue dans le sein des commissions et de l'Assemblée.

[1] *Moniteur* du 20 février 1849.
[2] *Moniteur* du 23 octobre 1850.

La première et la plus importante, — peut-être l'unique, — source de profits pour la caisse devait être évidemment les dépôts de ses clients, les versements des travailleurs. Mais c'est ici que surgissait la plus grosse difficulté. Fallait-il rendre la prévoyance *obligatoire* et prélever sur le salaire de chaque ouvrier une retenue de tant pour cent en échange de laquelle on lui constituerait, à sa vieillesse, une pension de retraite? Ou laisserait-on la prévoyance *facultative*, faisant le travailleur lui-même seul juge de la quantité d'économies qu'il pourrait confier à la caisse?

La retenue obligatoire ne manquait point de partisans dans l'Assemblée : elle en comptait à l'extrême gauche où siégeaient de nombreux socialistes; elle en comptait aussi parmi les membres de la droite, qui répudiaient hautement toute attache avec les doctrines du socialisme. « Dans ma conviction profonde, s'écriait l'un de ces derniers, la retenue facultative ne produira aucun effet. Les ouvriers peuvent-ils s'astreindre, durant une longue carrière, durant quarante années peut-être, à économiser, centime par centime, d'une manière continue, jamais interrompue, des fonds suffisants pour constituer leur retraite? Il n'y a pas de volonté d'homme qui puisse soutenir une pareille économie; il n'y a personne qui s'astreindra à ne détourner jamais les très faibles excédents qui puissent exister sur le salaire, afin de les déposer, à heure fixe et réglée, dans une caisse commune. Ce serait demander à des hommes ce que l'homme ne peut pas donner. Faites attention surtout que vous avez affaire à des ouvriers dont les connaissances sont peu étendues, qui sont souvent malheureusement d'une ignorance considérable, qui sont entourés de toutes les séductions des passions, et qui, par conséquent, verront toujours disparaître avec répugnance ces faibles sommes qu'il faudrait prélever sur leur journée pour constituer leur pension [1]. »

L'argument ne laissait pas d'être sérieux; mais combien plus sérieuses encore et plus nombreuses s'élevaient les objections contre la retenue obligatoire.

La *justice* la plus élémentaire, le moins contestable des principes, le droit de propriété, ne protestaient-ils point avec la dernière énergie contre cette prévoyance imposée, contre cette épargne forcée, contre ces économies obligées. *Et s'il me plaît d'être battu*, disait la femme de Sganarelle. Et s'il nous plaît d'être imprévoyants, disaient les ouvriers par la bouche de M. Thiers. « Nous demandons, écrivait l'illustre homme d'Etat, de quel droit on va, pour un autre objet que l'impôt, prendre une partie du salaire de chacun et en

[1] Discours de M. Lestiboudois. (*Moniteur* du 13 novembre 1849.)

faire l'emploi qu'on juge le plus sage? Du droit, dira-t-on aux ouvriers, du droit de la prévoyance que nous avons et que vous n'avez pas. Voilà toute la réponse aux classes soumises à ce régime exceptionnel. C'est, en vérité, entreprendre étrangement sur la liberté des individus et se mettre à leur place d'une manière bien singulière [1]. » Et M. Buffet montrait l'inégalité cruelle que créerait le système de la retenue obligatoire : « Tout le monde aura la libre et complète disposition de sa fortune : le propriétaire, le capitaliste, l'industriel, pourront faire ce qu'ils voudront de leurs revenus; ils pourront les consumer entièrement dans les dépenses les plus frivoles, les plus improductives, les plus préjudiciables à eux et à leurs familles; mais il y aura dans l'Etat une *classe*, — et remarquez qu'ici je n'emploie plus cette expression pour le besoin du langage, je l'emploie dans le sens le plus rigoureux du mot, — une classe légalement définie, une classe à laquelle vous imposerez des obligations particulières qui ne pèseront plus sur les autres, une classe qui n'aura pas la pleine propriété, mais une propriété restreinte, réduite et violée en un point par le législateur [2]. »

Non seulement ce système était injuste, mais encore était-il *impraticable*. « On va dire, écrivait M. Thiers, on va dire à tout laboureur, maçon, charpentier, forgeron, mécanicien, ajusteur, fileur, tisserand : tu gagnes tant et sur ton salaire tu verseras tant. Mais d'abord où s'arrêtera-t-on dans la détermination des classes soumises à une pareille retenue? A quel signe distinguera-t-on celles qui doivent être ainsi placées en état de minorité et soumises aux règles de la prévoyance [3]? » Et, à supposer que cette détermination pût être faite, comment encore saisir le salaire partout où il se trouve? « Comment le surveiller, le suivre, l'atteindre dans ses diverses fluctuations, s'arrêter dès qu'il disparaît, le reprendre à son retour? En admettant que cette surveillance soit possible dans un atelier, dans une usine, dans une manufacture, comment l'exercer vis-à-vis de l'ouvrier en chambre ou de l'ouvrier nomade qui ne travaille que par intervalle, tantôt dans un lieu, et tantôt dans un autre? N'y a-t-il pas là une source de difficultés insurmontables [4]? »

La retenue obligatoire devait être aussi, aux yeux de ses adversaires, une source d'embarras d'autre genre, de difficultés politiques. N'était-il pas à craindre que, le jour où l'institution de la caisse des retraites prendrait le caractère obligatoire, elle serait

[1] Rapport sur l'Assistance. (*Moniteur* du 27 janvier 1850.)
[2] Discours à l'Assemblée législative. (*Moniteur* du 13 novembre 1849.)
[3] Rapport sur l'Assistance. (*Moniteur* du 27 janvier 1850.
[4] Ferrouillat, Rapport à l'Assemblée constituante. (*Moniteur* du 20 février 1849.)

vue sous un aspect défavorable? Si l'on devait poursuivre le recouvrement des retenues comme celui d'une contribution, ne risquait-on pas de mécontenter les populations? Le long délai qui devait s'écouler entre les premiers versements et le payement des premières pensions n'allait-il pas concourir encore à accroître cette irritation? Bref, par le système des retenues obligatoires on se mettrait en présence d'une opération si gigantesque, qu'elle pourrait devenir un embarras *politique*[1].

... Et peut-être même un embarras *financier*. « C'est, disait M. Thiers, une intention sans doute bien respectable que celle de procurer une retraite à tout vieux serviteur de la société. Mais il faut mesurer le fardeau qu'on assume, *même sans y contribuer avec les deniers de l'État*, lorsqu'on prétend réunir dans une caisse commune, ou dans un ensemble de caisses dont l'État serait le dépositaire général, les économies de tout un peuple... Quelque calcul qu'on établisse, on touche ici à une combinaison extravagante. En voulant être prévoyant pour tout le monde, on sera obligé de violenter tout le monde, de prendre à chacun des sommes qu'il lui sera très pénible de donner, puis de se constituer le caissier, le notaire, le créancier et le débiteur de la nation entière. On arrive ainsi à se faire le dépositaire de sommes fabuleuses[2]. »

Si déjà l'on éprouvait tant de crainte, pour l'état des finances publiques, de l'accumulation des capitaux dans la caisse des retraites, à plus forte raison ne voulait-on pas que l'État concourût par des subventions à la prospérité de l'institution et élevât de ses deniers le chiffre des pensions. Quelques-uns des mémoires adressés à l'Assemblée demandaient cette contribution, mais la commission entière avait repoussé cette réclamation comme « immédiatement en présence de l'impossible et contraire à tous les principes de justice[3] ». Le gouvernement avait proposé, parlant « au nom de l'humanité », d'offrir au déposant des avantages, des primes qui eussent le pouvoir de l'attirer. Encore qu'il fût « convaincu que si les ouvriers s'habituaient à prendre le chemin de la caisse des retraites, les avantages, très réels mais lents à se manifester, qu'ils y trouvaient par le seul effet du mécanisme de l'institution rendraient l'intervention de ces primes de moins en moins nécessaire et plus tard inutile[4] », sa proposition parut trop dange-

[1] Benoist d'Azy, Rapport à l'Assemblée législative. (*Moniteur* du 23 octobre 1849.)

[2] Rapport sur l'Assistance. (*Moniteur* du 27 janvier 1850.)

[3] Rapport de M. Benoist d'Azy à l'Assemblée législative. (*Moniteur* du 23 octobre 1849.)

[4] *Moniteur* du 28 novembre 1849.

reuse et grosse de conséquences à l'Assemblée, et elle ne fut pas adoptée. L'Etat offrait aux déposants la garantie de leurs fonds, il leur promettait un fort intérêt, il leur rendait gratuitement ses services : on ne croyait pas qu'il fût possible d'aller plus loin.

Pour des raisons différentes, le concours des patrons, que réclamaient quelques membres de l'Assemblée, fut également repoussé. Avec M. Buffet, la majorité estima que « le concours pécuniaire forcé du patron serait nécessairement repris sur le salaire de l'ouvrier, quand bien même le patron ne le voudrait pas [1] ». A ses yeux, comme à ceux de M. Thiers, il parut que la contribution imposée à l'employeur serait « un vain déguisement capable seulement de tromper les esprits étrangers à toute science économique. Il est connu, en effet, de tous les hommes instruits en ces matières, que les maîtres forcés par la concurrence de réduire leurs frais au plus strict nécessaire ne sont pas libres d'augmenter le salaire à volonté; que, si on leur demande une subvention qui ne sera qu'une augmentation déguisée de salaire, ils seront contraints de reprendre sur le prix de la journée ce qu'on leur aura fait donner pour la caisse des retraites [2] ». En résumé, la loi de 1850 livrait donc à ses seules forces le capital versé par les déposants; et il était bien entendu que nulle subvention étrangère ne devait grossir le chiffre des pensions.

Une dernière question restait controversée : que deviendrait le capital des dépôts à la mort du déposant? Les versements seraient-ils faits à *capital aliéné* ou à *capital réservé?* Dans le premier cas, le chiffre de la retraite est plus élevé, puisque les chances de survie et de longévité portent à la fois sur le capital des sommes versées et sur leurs intérêts; mais les dépôts sont à fonds perdus et disparaissent, sans espoir de retour, du patrimoine du déposant, à mesure qu'ils entrent dans la caisse. Dans le second cas, au contraire, le capital des versements accumulés revient, à la mort du déposant, à ses héritiers ou à ses légataires, qui n'en ont perdu que les intérêts; mais la pension de retraite est moins forte, puisque les chances de survie et de longévité portent seulement sur les intérêts des sommes déposées et non pas sur le capital de ces sommes.

Le système du capital réservé avait quelques partisans : c'étaient ceux qui, avec M. Thiers, tenaient pour « un égoïste à vues assez étroites [3] » l'individu qui abandonne à un tiers son capital pour assurer ses derniers jours; ils reprochaient au système du fonds perdu de favoriser l'égoïsme d'un seul au détriment de sa famille.

[1] Discours à l'Assemblée législative. (*Moniteur* du 13 novembre 1849.)
[2] Rapport sur l'Assistance. (*Moniteur* du 27 janvier 1850.)
[3] Rapport sur l'Assistance. (*Moniteur* du 27 janvier 1850.)

Ce reproche était-il fondé? N'était-il pas plus juste, répondait-on, de dire, avec M. Molé, qu' « à l'inverse de ce qui a lieu dans les familles aisées, où des rentes viagères ne semblent pouvoir être constituées au profit des ascendants qu'au détriment des héritiers, la constitution d'une pension de retraite sur la tête des chefs de famille qui vivent de salaire, dans des classes où l'héritage est presque toujours inconnu, empêche les vieillards d'être à la charge de leurs enfants, leur permet d'achever leurs jours au milieu d'eux, entourés de soins que la pension qu'ils apportent rend plus faciles et plus affectueux[1]? » Ne devait-on pas rechercher, par-dessus tout, le moyen de grossir le plus possible la retraite, sans s'arrêter à des considérations de morale qui n'ont rien à faire dans l'espèce?

Le législateur prit le parti le plus sage en adoptant à la fois les deux systèmes : le déposant dut faire connaître, à l'époque de son premier versement, s'il voulait établir son compte à fonds perdu ou à capital réservé.

II. — Les Résultats obtenus. La Situation actuelle.

Dès la première année de sa création, l'institution nouvelle vit affluer les capitaux dans ses coffres, et

les déposants en foule inonder ses bureaux.

En 1851, elle avait reçu 1 200 000 francs, avec une moyenne d'environ 180 francs. En 1852, elle reçut plus de 31 millions, et la moyenne des versements atteignait à peu près le chiffre de 1100 fr.

1100 francs d'économies en un an, c'était beaucoup pour un ouvrier, pour un « prolétaire », comme on dirait aujourd'hui; et les plus crédules ne s'y laissèrent pas prendre. On s'aperçut que la spéculation s'était emparée de l'instrument d'épargne créé en vue des travailleurs, et que des gens aisés profitaient des libéralités qu'on n'avait pas entendu leur attribuer : arrivés à l'âge de 50 ans, ils versaient en une seule fois la somme nécessaire pour se procurer 600 francs de rentes, — le maximum, — soit à capital réservé, soit à capital aliéné. Le placement était avantageux, absolument sûr et très productif : c'était un placement de père de famille.

A cette situation fâcheuse, il y avait un double remède, ou, pour mieux dire, un double palliatif : d'une part, diminuer les avantages que présentait la caisse, et la rendre par suite pour le capitaliste aisé d'un moindre attrait; fixer, d'autre part, un maximum de versement annuel, et offrir en conséquence un moindre champ d'action

[1] Cité par le *Dictionnaire d'Economie politique,* de Guillaumin. (1850), v° *Caisse des retraites.*

au spéculateur. Un projet de loi, déposé par le gouvernement, le 17 février 1853, s'efforça de réaliser cette double réforme.

Pour éloigner de la caisse des retraites ces « capitalistes toujours prêts à spéculer sur les libéralités que l'État voudrait exclusivement réserver à la pauvreté laborieuse », ces *parasites* qui ne craignent pas de se jeter sur « les caisses que la bienfaisance publique ouvre aux populations ouvrières », le gouvernement proposait de ramener à 4 1/2 le taux de capitalisation qui avait été jusque-là de 5 pour 100, et de fixer à 3000 francs le maximum des versements annuels permis à chaque déposant.

La commission chargée d'examiner le projet reconnut que la caisse avait « en partie profité à d'autres que ceux pour qui elle avait été créée ». Elle admit les réformes du gouvernement; elle alla même un peu plus loin et proposa, comme maximum des versements annuels, le chiffre de 2000 francs, qui fut voté par le Corps législatif.

L'homme n'est pas parfait, moins encore le législateur, et les meilleures intentions du monde se retournent souvent contre leurs auteurs. La loi du 28 mai 1853 avait pour but de rendre aux travailleurs les libéralités d'une caisse créée pour eux et qui ne servait qu'aux autres; elle eut pour résultat de les en éloigner tout à fait.

Sans doute, elle ferma dans une certaine mesure la porte aux spéculateurs, puisque la moyenne des versements qui, dans le premier semestre de l'année 1853 (avant l'application de la nouvelle loi), avait été de 377 francs, tomba dans le second semestre, à 55 francs, et, en 1854 et 1855, à 47 et 46 francs. Mais, en abaissant, pour toutes les pensions indistinctement, le taux de capitalisation, elle devint moins accessible encore à la petite épargne; si bien qu'on ne tarda pas à perdre de vue le but de la caisse, et qu'à défaut des ouvriers qui ne venaient pas, on chercha pour elle d'autres clients.

C'est ainsi que la loi du 7 juillet 1856 décida que les versements effectués par les sociétés anonymes au profit de leurs employés ne seraient pas soumis à la limite du versement annuel fixée par la loi. On attirait, par cette disposition, des capitaux qui provenaient d'administrations assez riches, assez puissantes, assez habiles, pour n'avoir pas besoin d'une institution privilégiée, des capitaux qui auraient dû se porter et fructifier ailleurs.

Lancé dans cette voie dangereuse, le législateur ne pouvait plus s'arrêter. Les lois du 12 juin 1861 et du 4 mai 1864 achevèrent d'enlever à la caisse des retraites son caractère primitif.

La loi de 1861 élevait à 1000 francs le maximum de la pension viagère que la loi de 1850 avait fixé à 600 francs, et portait de 2 à 3000 francs le maximum des versements annuels qu'on avait dû,

en 1853, établir pour écarter la spéculation. C'était encore insuffisant aux yeux du gouvernement, qui proposa au Corps législatif et fit adopter par la majorité de ses membres, en 1864, le maximum de 1500 francs pour les pensions et de 4000 francs pour les versements annuels.

Le gouvernement avouait que, « si la pensée de la loi de 1850 avait été une pensée d'assistance pour les classes ouvrières », il voulait l'étendre « au delà des limites que ses auteurs avaient pu lui assigner ». Sans doute, « une pension de 1000 francs serait considérable pour un ouvrier, un petit artisan... mais elle serait insuffisante pour l'employé de l'État, le commis d'une maison de commerce, le professeur, l'ecclésiastique, le petit rentier ». Et de même pour les versements : un dépôt annuel de 4000 francs serait chose énorme de la part de l'ouvrier et en temps normal; mais il fallait bien permettre aux déposants qui auraient fait un héritage de l'apporter en bloc à la caisse [1].

En vain des orateurs firent-ils remarquer que la caisse des retraites était et devait rester « une institution privilégiée, très privilégiée, établie pour les classes laborieuses, chez lesquelles avec raison on peut provoquer le goût de l'épargne et l'habitude de la prévoyance [2] », que « l'État doit venir en aide aux plus humbles, aux moins exercés en affaires, et non au bourgeois, à l'employé, au petit rentier, au petit capitaliste, à toute une catégorie de citoyens qui peut parfaitement faire ses affaires elle-même [3] ». Le rapporteur de la loi, M. Eugène Péreire, leur répondit que « le petit rentier verrait avec plaisir l'augmentation de la rente viagère qu'il pourrait se constituer avec toutes les garanties de sécurité que donne l'État »; et le petit rentier eut gain de cause : la loi du 4 mai 1864 élargit la porte par laquelle il n'avait cessé, depuis la création de l'institution, de pénétrer dans la caisse des retraites.

Quant au travailleur, la caisse ne pensait plus guère à lui, et lui ne pensait plus du tout à la caisse; aussi, dans un article du *Correspondant*, Augustin Cochin pouvait-il écrire : « La caisse des retraites est à peu près entièrement inconnue de la partie du public en vue de laquelle elle a été créée en 1850. Quelques grandes administrations ont trouvé commode de faire faire par l'État le service des retraites de leur personnel, et les versements qu'elles imposent à ce personnel et qu'elles complètent par des subventions composent, dans la proportion de 95 sur 100, la somme des capitaux recueillis par la caisse des retraites. Elle contribue

[1] Exposé des motifs du projet du gouvernement.
[2] Discours de M. Lanjuinais au Corps législatif. (*Moniteur* du 6 avril 1864.)
[3] Discours de M. Larrabure au Corps législatif. (*Moniteur* du 7 avril 1864.)

utilement à l'amortissement de la dette publique, utilement à la prévoyance des grandes administrations, fort peu au développement de la prévoyance individuelle et spontanée. Le public se défie, ou se soucie peu, ou ne songe pas, et surtout ne connaît pas, et, en somme, les développements de l'institution sont très petits[1]. »

Cette situation fut encore aggravée, en 1872, par la décision de l'Assemblée nationale qui releva à 5 pour 100 le taux de capitalisation de la caisse des retraites. On ne vit pas tout d'abord les gros inconvénients de cette mesure, parce que les capitaux trouvaient alors à se placer avec plus de profit dans les grands emprunts nationaux. Mais lorsque la sage politique financière de l'Assemblée nationale eut ramené la prospérité dans le pays et qu'en conséquence le taux de l'intérêt se fut progressivent abaissé, les capitaux commencèrent d'affluer à la caisse. On vit des gens aisés déposer 4000 francs à la fois et se constituer ainsi une rente viagère dans des conditions qu'aucune compagnie d'assurances particulière n'aurait pu leur offrir. D'autres, qui approchaient de la cinquantaine, versaient leur argent à capital réservé : c'était un excellent placement dont ils touchaient les intérêts à partir de 50 ans, avec la certitude de laisser intactes derrière eux les sommes déposées. Aussi les versements qui, en 1872, s'élevaient à 9 millions, atteignent, en 1876, 16 millions; en 1881, 68 millions. La moyenne, qui était, en 1872, de 27 francs par déposant, s'élève, en 1876 et en 1881, à 40 et à 119 francs. — Si l'ouvrier ne connaissait pas assez le chemin de la caisse des retraites, la spéculation le connaissait trop. Une réforme s'imposait.

Elle s'imposait d'autant plus que, depuis 1875, l'institution créée par la seconde république faisait subir au Trésor des pertes considérables. En 1875, 1876, 1877, l'exercice présentait un déficit de plus de 1 million ; en 1878, la caisse perdait 2 millions et demi ; en 1879, 7 millions ; en 1880, un peu plus de 9 millions. Il était temps que le législateur intervînt. Plusieurs années d'études, de rapports et de discussions aboutirent à la loi du 20 juillet 1886.

Afin d'éloigner autant que possible de la caisse des retraites le petit rentier qui n'avait pas besoin d'une institution privilégiée, la loi de 1886 abaissait le maximum de la pension et celui des versements annuels. De 1500 francs, le chiffre de la retraite la plus élevée était ramené à 1200. Et, à l'exception des versements opérés par les sociétés de secours mutuels, la somme totale des dépôts qui pouvaient être effectués la même année par la même personne

[1] *Correspondant* du 25 août 1866.

ne devait pas dépasser, non plus 3000 francs comme avant la réforme, mais un millier de francs.

Afin de populariser l'institution trop peu connue, la nouvelle loi décidait que, dans le délai de six mois après sa promulgation, une instruction pratique, résumant les avantages et le fonctionnement de la caisse nationale des retraites, serait rédigée, après avis de la commission supérieure, par l'administration de la caisse; et que cette instruction serait affichée dans les mairies de toutes les communes de France, ainsi que dans toutes les écoles publiques, dans tous les bureaux de poste et dans tous les bureaux de comptables directs du Trésor.

Le législateur s'efforçait, en outre, de faciliter les versements, de les débarrasser des formalités administratives qui les compliquaient. « Sur la route de l'ouvrier, disait le rapporteur, se présentent en foule les tentations riantes, et souvent dangereuses; le cabaret, lui, tient jour et nuit sa porte ouverte. Ne faut-il pas que le chemin des caisses d'épargne et de retraites soit, au moins, facile à trouver et à parcourir[1]? » L'ancienne loi avait décidé que le versement ne pourrait jamais être moindre de *cinq* francs : la nouvelle loi autorisait les versements d'*un* franc. — Seul l'homme âgé de vingt et un ans pouvait ouvrir un compte à la caisse et effectuer un dépôt : dorénavant, les femmes et les enfants seraient admis à déposer. — Les versements étaient reçus, à Paris, par la Caisse des dépôts et consignations, et dans les départements, par les receveurs généraux et particuliers des finances; de sorte que le déposant de province, toutes les fois qu'il voulait faire un versement, devait se rendre au chef-lieu d'arrondissement, d'abord à la recette générale ou particulière pour effectuer son dépôt, ensuite à la préfecture ou à la sous-préfecture pour faire viser son reçu : désormais tous les comptables directs du Trésor et même, au moyen de timbres spéciaux, tous les bureaux de poste seront chargés de recevoir les versements.

Mais, en même temps qu'il mettait la caisse des retraites à la portée du public spécial auquel elle était réservée, le législateur se voyait obligé de diminuer les avantages qu'elle offrait. De fixe qu'il était avant la réforme, le taux de capitalisation devenait mobile : un décret du président de la république devait, au mois de décembre de chaque exercice, en tenant compte du taux moyen des placements de fonds en rentes sur l'État effectués par la caisse pendant l'année, établir le taux d'intérêt qui serait appliqué l'année suivante. N'était-ce point là une mesure capable de décourager le

[1] Rapport de M. Hippolyte Maze. (*Journal officiel,* Documents parlementaires de la Chambre des députés. Année 1883, p. 81.)

prévoyant travailleur, qui veut savoir au juste et d'avance, quand il dépose, ce qui lui reviendra de son sacrifice? Au reste, si l'on décrétait la variabilité du taux, il était facile de prévoir que ce n'était pas pour l'élever; et, en effet, le décret qui suivit la promulgation de la loi, fixa à 4 pour 100 le taux de capitalisation de la caisse [1]. Le bon ordre des finances publiques exigeait cette mesure, et d'autres encore, comme la constitution de nouvelles tables de mortalité moins favorables aux déposants, mais plus conformes à la réalité que celles qu'on appliquait jusque-là. Mais, si les avantages exorbitants que la caisse offrait à sa clientèle n'avaient exercé aucune attraction sur les travailleurs, fallait-il espérer, alors que ces avantages n'existaient plus, qu'on verrait les mêmes travailleurs, convertis, rechercher en masse les bienfaits restreints de l'institution?

*
* *

Quels ont été les résultats de la loi du 20 juillet 1886, et quelle est aujourd'hui la situation de la caisse nationale des retraites?

Au point de vue financier, il est très difficile de savoir si la réforme opérée par la nouvelle loi sauvegarde complètement les intérêts du Trésor. On ne s'en apercevra qu'à la longue; mais nous craignons fort que l'avenir, un avenir prochain, ne réserve au législateur bien des surprises et bien des déceptions. Le rapport que la commission supérieure de la caisse des retraites, présidée par M. Hippolyte Maze, l'inspirateur de la loi de 1886, a publié sur les opérations de la caisse pendant les années 1887 et 1888, n'est pas fait pour nous rassurer. Nous y lisons bien sans doute cette timide déclaration : « *Toutefois*, si l'on tient compte de la façon, de plus en plus prudente, dont on a procédé à l'évaluation de l'actif, on est fondé à affirmer une fois de plus que la caisse demeure assurée de se suffire à elle-même [1]. » Mais nous y trouvons encore, entourée de moins de réticences, cette autre affirmation assez inquiétante : « La caisse nationale des retraites, dont les contrats sont à longue échéance, est exposée à voir sa situation se modifier dans un sens *défavorable*, *aussi bien par la hausse* des fonds publics qui conduit à une capitalisation onéreuse des arrérages trimestriels, *que par la baisse* de ces mêmes fonds qui diminue la valeur du portefeuille [2]. » Pénible situation, à la vérité, que celle de cette malheureuse caisse des retraites, qui perd à la hausse, qui perd à la baisse, qui perd toujours et partout, quoi qu'elle fasse et quoi qu'il arrive!

[1] Un décret du 30 décembre 1891 vient d'abaisser, de 4 à 3,50 pour 100 le taux qui sert de base aux tarifs de la Caisse nationale des retraites.

[2] *Journal officiel* du 7 octobre 1889.

[3] *Ibid.*

A supposer même que la caisse puisse se suffire à elle-même, elle serait encore, à notre avis, un danger pour la prospérité publique. L'actif de la caisse ne cesse d'augmenter, en même temps que s'accroît son passif. Cet actif s'élevait, au 31 décembre 1887, à la somme de 657 millions; au 31 décembre 1888, à la somme de 719 millions. Quel usage fait-on de ces capitaux? Quelle œuvre utile leur fait-on produire et quel travail fécondent-ils? C'est l'État qui s'en empare, et ils subissent le même sort que les milliards des caisses d'épargne : pour cet ogre insatiable et vorace, ils ne font qu'une bouchée.

Si encore la caisse des retraites récoltait une riche moisson, on pourrait peut-être lui passer le prix élevé des semailles. On lui pardonnerait les sacrifices qu'elle demande, si elle aboutissait à quelque résultat notable. On supporterait, dans certaines limites, son train de maison dispendieux, si, par là, elle arrivait à se tailler dans le public ouvrier une nombreuse clientèle. Mais, hélas! nous savons déjà combien, jusqu'à la loi de 1886, l'institution de la seconde république avait manqué son but, et nous avons, *a priori*, de fortes raisons de douter que, sur ce point, la situation ait pu beaucoup s'améliorer depuis la réforme : les quelques renseignements positifs qui nous sont fournis par les rapports officiels ne modifient en rien notre impression.

Quel est le public qui fréquente la caisse nationale des retraites? Il faut, pour s'en rendre compte, savoir que les déposants se divisent en deux catégories.

Les uns opèrent leurs versements par *intermédiaires*. Les dépôts qui sont ainsi effectués sont « le produit de retenues ou de majorations que l'État, les grandes compagnies industrielles et les chefs d'entreprises versent au profit de leurs employés, préposés, agents et ouvriers[1] »; ce sont encore les versements qui sont opérés par les sociétés de secours mutuels au nom de leurs membres.

Les autres effectuent *directement* leurs dépôts. Ils peuvent donc, en principe, appartenir à toutes les classes de la société; mais, jusqu'en 1885, on constatait que « la catégorie de ceux qui versent directement se composait presque exclusivement de petits rentiers qui apportent leurs fonds à la caisse des retraites, attirés par l'appât d'un placement avantageux[2] ».

Quelle était, avant la réforme de 1886, la part respective de l'une et de l'autre des deux catégories? Suivant quelle proportion se partageaient-elles le nombre des versements et la somme totale des dépôts? Depuis la fondation de la caisse jusqu'à l'année 1881,

[1] Rapport de la commission supérieure. (*Journal officiel* du 7 octobre 1889.)
[2] D'Haussonville : *Misères et remèdes*.

on constatait, pour 225 242 versements directs, 7 715 016 versements par intermédiaires. Mais si les déposants par intermédiaires étaient la quantité, ils n'étaient point la qualité : tandis que la moyenne de leurs dépôts s'élevait péniblement à 19 francs, celle des dépôts directs atteignait presque 1200 francs. En sorte que les 7 millions et plus de versements par intermédiaires formaient à peine un total de 150 millions de francs, alors que les 200 000 versements directs dépassaient le chiffre de 268 millions.

Les travailleurs, pour le plus grand bien desquels la caisse des retraites avait été mise au monde, profitaient à peine pour *un tiers* de ses avantages. Encore faut-il ajouter que le petit nombre de ceux qui en profitaient s'y trouvaient attirés par une influence étrangère; et que les administrations qui servaient d'intermédiaires, l'État, les grandes entreprises industrielles, les sociétés de secours mutuels même, pouvaient très bien se passer de l'intervention de la caisse.

Après la réforme de 1886, la composition des catégories a-t-elle varié? L'importance de la première s'est-elle accrue? L'élément ouvrier a-t-il pénétré dans la seconde? En aucune façon.

La situation sociale des déposants directs n'a pas changé : ce sont toujours les petits capitalistes, les petits rentiers, trop attachés à l'institution de la caisse des retraites, pour abandonner de leur gré les avantages qu'elle offre encore. Le dernier rapport officiel le constate implicitement lorsqu'il dit : « Il faut reconnaître que jusqu'ici les manifestations de l'épargne réalisée en vue de la retraite sont dues encore presque exclusivement à l'initiative du chef d'industrie, et que bien peu de jeunes travailleurs, agissant isolément et d'eux-mêmes, viennent apporter à la caisse l'économie journalière ou mensuelle qui seule pourrait leur assurer le pain pour leurs derniers jours [1]. » Aujourd'hui, comme avant la loi de 1886, les versements opérés par intermédiaires proviennent seuls du public spécial pour lequel est créée la caisse des retraites.

Or les deux catégories de versements se sont, après la réforme, retrouvées en présence l'une de l'autre dans les mêmes conditions qu'auparavant. Toutes deux, elles ont subi, par suite de l'application de la loi de 1886, une diminution considérable; mais la proportion est restée approximativement la même. En 1887, aussi bien qu'en 1886 et qu'auparavant, les versements par intermédiaires ont été la quantité, les versements directs ont été la qualité : vingt fois plus nombreux, les premiers ont atteint un total deux fois moindre; vingt fois moins nombreux, les seconds ont atteint un total deux fois supérieur.

[1] *Journal officiel* du 7 octobre 1889.

Et les exercices qui ont suivi ont encore accentué cette disproportion. Pour l'année 1888, on a constaté, dans l'ensemble des dépôts effectués, une augmentation de 5 pour 100 sur le *nombre des versements*, et une augmentation de 3 pour 100 sur le *chiffre des sommes versées*. Or, tandis que « l'augmentation sur le nombre porte principalement sur les versements effectués par *intermédiaires*, l'augmentation sur le chiffre des sommes versées provient presque exclusivement des versements *directs* [1] ». — Même remarque pour les opérations de l'année 1889 : « On constate une augmentation de plus de 5 pour 100 dans le *nombre des versements* et de près de 8 pour 100 dans le *chiffre des sommes versées*. Cette dernière augmentation provient en grande partie des versements *directs*... L'augmentation du nombre des versements porte principalement sur les versements opérés *par intermédiaires* [2]. » C'est-à-dire qu'en dépit de la réforme la mieux intentionnée du monde, la caisse des retraites ne parvient pas encore à atteindre son but.

Cet échec ne nous étonne pas. La caisse des retraites, telle qu'elle est constituée, ne peut pas, à notre avis, devenir populaire dans le monde des travailleurs. Une considération arrêtera toujours l'ouvrier : c'est la comparaison de la grandeur de l'effort qu'il doit faire avec l'incertitude et l'éloignement du résultat qu'il obtiendra. Sans doute, s'il avait la prévoyance de commencer à dix-huit ans ses versements et de les poursuivre sans interruption jusqu'à cinquante-cinq ans, il pourrait, avec un versement de 10 centimes par jour, — 30 francs par an, — s'assurer pour le restant de ses jours une rente viagère de 360 francs. Mais combien y a-t-il d'ouvriers de dix-huit ou vingt ans qui soient assez prévoyants pour penser à la vieillesse? A supposer qu'il en existe, qui donc, parmi cette laborieuse population qui vit au jour le jour, peut répondre de l'avenir? Le moindre accident, la plus légère maladie, un court chômage, toutes circonstances que le travailleur est bien forcé de craindre, suffirait à interrompre son versement et à diminuer en conséquence le chiffre de la retraite. Et remarquez qu'il n'ignore pas que le capital ainsi versé par un prodige d'économie est à tout jamais aliéné, que s'il meurt avant l'âge, il n'en aura point profité et que ses héritiers eux-mêmes n'en profiteront pas; qu'en eût-il un pressant besoin, il ne pourra pas le retirer! Vous lui parlez de prévoyance; mais la prévoyance ne consiste-t-elle pas à tout prévoir? et les avantages incertains qu'il peut retirer de la caisse des retraites valent-ils qu'il aliène pour

[1] Rapport de la commission supérieure sur les opérations de la caisse en 1887 et 1888. (*Journal officiel* du 7 octobre 1889.)

[2] Rapport de la commission supérieure.

toujours ses petites épargnes? N'est-il pas cent fois préférable qu'il en garde la complète propriété et la libre disposition; qu'il les dépose par exemple à la caisse d'épargne, où, lorsque le besoin s'en fera sentir, il lui sera loisible de les retirer? Voilà ce que l'ouvrier se dit, s'il est sage et prévoyant. — Et s'il ne l'est pas, si sa volonté n'est pas de force à résister aux mille tentations qui l'assaillent, ne trouvera-t-il pas beaucoup plus simple et beaucoup plus agréable de jouir aujourd'hui même de son mince superflu? Dix centimes par jour, c'est pour un an trois cents *petits verres* de plus : pour qui prise fort le cabaret, c'est une somme. Est-il d'humeur voyageuse, 30 fr. par an représentent quelques-uns de ces petits déplacements, de ces voyages en *train de plaisir* que les compagnies de chemin de feront depuis quelque temps accoutumé d'offrir aux petites bourses. Savez-vous, par exemple, ce qu'à certains jours de l'année il en coûte à l'habitant de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, que douze heures de chemin de fer sur vingt-quatre n'effrayent point, pour franchir, à l'aller et au retour, les 250 kilomètres et plus qui séparent leurs villes respectives de Paris, et passer une grande journée dans la capitale? *Dix francs* et quelques centimes, exactement 10 fr. 35! Et dans ce prix si minime sont, en outre, comprises : la visite du Jardin d'acclimatation, une ascension à la Tour Eiffel, l'entrée de l'Exposition du travail, une matinée à l'Hippodrome, une soirée au musée Grévin! C'est plus qu'on n'en peut faire en douze heures.

... Certes, ce ne sont pas les tentations d'être imprévoyant qui manquent; et il faut à l'ouvrier le plus sage une âme courageuse pour dédaigner les mille appâts qu'on lui jette et pour s'engager dans le dur sentier de l'épargne, lorsque se présentent à ses yeux tant de chemins agréables et faciles. C'est là évidemment que se trouve la première cause de l'insuccès de la caisse des retraites : le travailleur imprévoyant, et il est légion, ne la connaît point, ne veut point la connaître. Mais l'ouvrier prévoyant lui-même ne s'y porte pas volontiers; il lui préfère la caisse d'épargne, moins avantageuse peut-être, mais plus sûre. Et pour attirer vers la caisse nationale des retraites cette clientèle qui persiste à se dérober, il se pourrait qu'il n'y ait guère d'autre moyen que de la rendre obligatoire. On a proposé, sous de nombreuses formes, cette solution : il importe maintenant de s'y arrêter.

Maurice Vanlaer.

La fin prochainement.

XAVIER DE MAISTRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX [1]

III

En tête des documents non tous inédits, mais certainement si peu connus, qu'on peut les appeler nouveaux, tant ils le seront pour beaucoup de lecteurs, que nous feuilletons à leur intention, nous devons citer deux lettres, publiées par M. G. Carret, à Aoste, en 1853, dans une brochure sur *le Lépreux de la cité d'Aoste*.

Xavier de Maistre avait habité cette ville de 1793 à 1797, c'est-à-dire entre sa trentième et sa trente-cinquième année. Son beau-frère, M. de Saint-Réal, homme savant et lettré, était, à cette époque, intendant à Aoste, et le collège des Barnabites lui fournissait des maîtres qui travaillèrent, paraît-il, sur sa demande, à réparer les lacunes de l'instruction du jeune officier. Elle avait été un peu négligée, et le pinceau et l'épée avaient fait tort, pendant sa jeunesse intelligente, mais peu laborieuse et quelque peu frivole, à la plume et au livre.

Quoi qu'il en soit, que l'expérience et l'adversité aient suffi à mûrir son esprit, et qu'il n'ait pas eu d'autres maîtres où qu'il ait eu bravement recours, pendant ses loisirs d'Aoste, aux leçons du P. Frassy et du P. Alexandre, il est certain qu'il profita de ces leçons de la vie ou de celles des Barnabites, de façon à leur faire honneur. En tout cas, s'il fut à Aoste l'élève de la nature et de l'expérience, il le fut aussi de l'amour qui faillit l'y fixer et l'eût peut-être fait sans les événements dont les vicissitudes l'obligeaient à se séparer de « cette charmante Élisa », dont le souvenir ému traverse plusieurs pages de *l'Expédition nocturne* et du *Lépreux*. Un des professeurs Barnabites était l'oncle de cette « charmante

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mars 1892.

Élisa », ce qui suffirait peut-être à expliquer, plus que le goût de l'étude, les relations de Xavier avec le collège.

Une curiosité et une sympathie fort naturelles, survivant à l'amour évanoui et remplacé depuis longtemps par une autre passion plus heureuse, avaient poussé Xavier de Maistre à s'enquérir, lors de son voyage en Italie, du sort de l'objet de ses plus tendres sentiments en 1797. La question n'avait plus rien d'indiscret, alors que trente ans avaient passé sur eux, mis la neige sur leurs fronts, et n'avaient laissé à leurs âmes qu'un de ces pâles souvenirs, au doux et triste parfum de fleur fanée. Aussi Xavier n'eut-il pas à craindre d'éveiller la susceptibilité jalouse de sa femme qui s'associa, au contraire, aux recherches et, quand elles eurent abouti, à l'échange des variations sur le thème habituel : *Souvenirs et regrets* entre deux personnes qui, sans cesser d'être aimables, avaient acquis de l'âge le droit au respect.

Voici la lettre charmante adressée de Pise, le 9 mai 1828, par l'auteur du *Lépreux*, à Mme D... à la cité d'Aoste.

Je ne sais si vous reconnaîtrez l'écriture de *Joris*, madame, après un si long espace de temps. Depuis mon retour dans ma patrie, je désirais vivement avoir de vos nouvelles; mais toutes celles que j'ai reçues étaient si contradictoires que je ne savais où vous adresser une lettre... Malgré le temps et l'éloignement, j'ai toujours conservé pour vous l'estime et l'attachement que votre caractère et vos excellentes qualités m'avaient inspirés dans le temps où je me croyais destiné à unir mon sort au vôtre. Vous savez peut-être que Dieu m'a donné une bonne femme, à laquelle j'ai bien souvent parlé de vous. Heureusement, j'ai pu lui en parler sans lui rien cacher des rapports que nous avons eus ensemble et j'ai pu lui faire partager les sentiments que je vous porte... Écrivez-moi, de grâce, tout ce que vous me direz m'intéresse. Parlez-moi de la Croix-de-Ville; dites-moi s'il y a encore des pigeons devant vos anciennes fenêtres; si la petite maison de votre mère existe encore et si vous avez visité quelquefois la *tour déserte du pauvre lépreux*. Si, comme je l'espère, votre oncle barnabite, plus jeune que moi, existe encore, ainsi que vos sœurs, rappelez-moi à leur souvenir.

La « charmante Élisa » répondit en termes dignes d'elle, et nous valut ainsi la gracieuse et spirituelle lettre suivante, où Xavier de Maistre se peint encore mieux que dans ses ouvrages.

Enfin, j'ai arraché une lettre de la cité d'Aoste; je ne saurais vous exprimer, madame, combien elle m'a fait plaisir... Avant tout, je dois

vous dire que toutes les fois que je trace, en vous écrivant, le mot de *madame*, ma plume s'arrête tout court, et je suis obligé de faire des réflexions sur le temps, l'âge et les convenances, pour ne pas écrire : *ma chère Elisa*, quoique cela paraîtrait tout naturel, depuis surtout que j'ai revu votre écriture et que j'ai lu tout ce que votre lettre renferme d'aimable et d'affectueux.

En parcourant votre lettre, le noir espace qui m'a séparé de vous a disparu. Je vous ai revue, jeune et belle, assise sous les noisetiers avec vos oncles et le père Tavernier; et le cœur du vieux Joris ne s'est pas moins ému que celui d'Élisa. Je ne sais si votre imagination m'aura représenté aussi favorable à votre souvenir. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'à travers le temps et les orages de la vie, j'ai été plus heureux que vous sous le rapport de la santé, qui est encore parfaite, malgré mes soixante-cinq ans... J'ai appris avec plaisir l'emplette que vous avez faite de la maison de Bard; vous serez là un peu plus au large que dans celle où je vous ai laissée; et comme je la connais, je sais où vous prendre lorsque je pense à vous et je puis me promener avec vous dans le jardin au fond duquel on voyait jadis une perspective peinte avec deux figures qui devaient représenter le baron Vignet et la comtesse de Bard.

Je serais charmé aussi d'avoir une notice sur mes anciennes connaissances de la cité. Ce sera probablement une nécrologie. N'importe, ce coin de terre où j'ai désiré me fixer pour toujours, où j'ai passé des jours si heureux, m'intéresse autant que ma patrie. Je ne m'en rappelle jamais les hivers et le mauvais temps; il me semble que le ciel y est toujours serein et les arbres en fleurs. Mais, pour entrer dans la réalité et vous encourager à me parler de vous, je vous apprendrai que mon front s'est dépouillé de ses cheveux et qu'ils ne *rebiollent* plus, comme vous me le disiez un jour.

En conservant ma face maigre et pâle, je suis devenu plus volumineux et j'ai acquis un assez gros ventre qui me donne un air respectable. J'ai cru devoir vous faire ce portrait abrégé de ma personne, afin que vous ne soyez pas trop surprise, si jamais j'ai le plaisir de vous revoir. J'habite maintenant une jolie maison de campagne au pied des Apennins; ce serait le plus beau séjour du monde, si l'excessive chaleur permettait d'en jouir : l'été y est insupportable. Vous me demandez pourquoi je n'ai pas préféré Turin à Pise, je n'ai pas eu le choix; les médecins m'ont ordonné le climat de Pise pour mon enfant malade, et comme il est remis et qu'il prend chaque jour des forces et de la santé, je n'en partirai que lorsqu'il sera assez fort pour supporter le climat de Saint-Pétersbourg.

La fin de la lettre respire la philosophie aimable, faite de résigna-

tion enjouée, et comme qui dirait d'un épicurisme ennobli par la foi, de Xavier de Maistre.

... Il faut, comme vous le dites, que la brebis broute l'herbe où elle est attachée. Le mal et le bien ne sont jamais à notre disposition; tout l'art de la vie consiste à tirer le meilleur parti des circonstances forcées dans lesquelles on se trouve. C'est pour tirer le meilleur parti des miennes que j'ai voulu être en correspondance avec vous. Votre réponse m'a fait un véritable plaisir; elle est si naturelle, si bonne! ma femme l'a trouvée charmante... Elle a voulu ajouter deux mots à ma lettre. Vous voyez, madame, qu'au lieu d'un ami, il vous en est venu deux.

Ou nous nous trompons beaucoup, ou ces deux lettres provoqueront chez nos lecteurs, et surtout chez nos lectrices, cette douce et souriante émotion, cette gaieté attendrie, qui sont la marque du caractère et l'effet du talent de Xavier de Maistre, soit qu'on lise les œuvres où il se joue dans la fiction, soit qu'on lise les lettres où il est l'écho de la réalité.

N'est-ce pas un tableau digne des meilleurs du *Voyage autour de ma chambre* ou du *Lépreux de la cité d'Aoste*, que celui que nous offre cet échange de lettres et de compliments entre la fiancée de 1797 et son fiancé d'alors, brillant officier et artiste amateur, Savoisien, devenu le général russe, heureux époux d'une femme tendre et sensée qui s'associe à ses souvenirs, sans regret, et prend gracieusement place entre les deux amants, qui ne sont plus qu'amis, réunissant leurs mains dans les siennes? Xavier de Maistre n'a, certes, rien inventé de mieux que cet épisode de sa propre vie.

Nous ne trouverons rien de semblable dans le recueil des lettres adressées au vicomte de Marcellus, l'ancien secrétaire d'ambassade de Châteaubriand, à Londres, le savant helléniste, l'agréable voyageur en Orient, l'heureux conquérant de la *Vénus* de Milo, et surtout à sa femme, née de Forbin, fille du peintre distingué, homme d'esprit et de cour, qui tint grand état dans le monde des salons et des arts, sous la Restauration. Là, nous avons affaire à Xavier de Maistre, voyageur, homme du monde à grandes relations sociales, plus connu par son nom que par ses ouvrages, par cette Europe cosmopolite dont Rome est la capitale, goûté pour son esprit et l'agrément de son commerce, peintre dilettante plus que virtuose, apprécié pour son amour et son fin sentiment de l'art, par Granet, par Schnetz, par Léopold Robert, par Horace Vernet.

Nous trouvons dans ses lettres, d'un tour facile, d'une politesse

ingénieuse et d'une gracieuse galanterie, adressées à Mme de Marcellus, des croquis de paysages et de monuments, des récits d'excursion, des anecdotes intéressantes, d'amusantes peintures de cette société cosmopolite qui porte si volontiers en Italie toutes les variétés de l'ennui et du spleen. Nous y trouvons aussi des détails intimes, des confidences, des aveux qui nous permettent d'ajouter quelques menus traits à la physionomie morale et littéraire de ce fin écrivain et de ce galant homme.

A travers des incidents de société et des épisodes de famille intéressants seulement pour un trop petit cercle, parmi lesquels nous signalerons seulement une intime et durable liaison avec la famille de la Ferronnays, fixée à ce moment en Italie, dans le voisinage des de Maistre, nous noterons tout d'abord un trait de caractère littéraire et moral qui a son originalité. Nous voulons parler des débuts de la longue liaison entre Xavier de Maistre et Tœppfer, entre l'auteur du *Voyage autour de ma chambre* et du *Lépreux de la cité d'Aoste*, et l'auteur de *la Bibliothèque de mon oncle*, des *Nouvelles génevoises*, du *Presbytère* et des *Voyages en zigzag*. Dès qu'il a lu le premier ouvrage de Tœppfer, Xavier de Maistre, frappé des affinités de talent et des analogies de caractère qui existent entre lui et Tœppfer, le proclame son émule, le déclare son héritier, et, avec un désintéressement littéraire rare, il ouvre avec lui un commerce d'amitié qui ne se refroidira jamais; il se fera plus tard son introducteur et son parrain auprès des éditeurs et des critiques parisiens, et se portera son témoin et son garant devant l'avenir.

Dès les premières années de ce séjour en Italie, si agréable à son esprit, si douloureux à son cœur, où il devait marquer du deuil de sa petite Catinka, la borne d'arrivée, et du deuil de son dernier enfant, Arthur, la borne du départ, Xavier de Maistre, alors encore attaché aux plaisirs de la vie, surtout aux intellectuels, par l'attrait des suprêmes espérances placées sur la tête de ce fils que semblait devoir épargner la fatalité, s'éprit vivement du talent de Tœppfer et s'applaudit modestement de se retrouver dans ses premiers ouvrages.

Il écrivait de Naples, le 12 novembre 1829, à M. Hüber-Saladin, fils de cette Mme Hüber, femme de l'ami de Voltaire, type de rigide et d'aimable protestante que nous avons vu passer dans la correspondance de Joseph de Maistre, où sa figure est si magistralement esquissée, une lettre, dont voici un charmant passage :

Parmi les aimables habitants de Genève dont je vous ai parlé, il en est un que je voudrais bien connaître : c'est l'auteur de *la Bibliothèque de mon oncle*, charmant opuscule que j'ai lu avec le plus grand plaisir. Je l'ai reçu de Turin avec trois autres plus petits encore et

dont le troisième est maintenant en course dans Naples; il a le plus grand succès. Je pense que les quatre opuscules sont du même auteur qui se déclare votre compatriote... Vous le connaissez sans doute; je vous prie, en ce cas, de lui dire que, malgré sa supériorité en *flânerie*, j'ai quelques droits, en ma qualité de *flâneur* reconnu, de faire sa connaissance; et pour le lui prouver, je lui apprendrai que j'ai un genre, une manière de flâner qui m'est particulière et que peut-être il ne connaît pas; elle consiste à m'approprier les ouvrages qui me plaisent sans m'en apercevoir, et à m'imaginer que c'est moi qui les ai faits. Cette illusion va au point que, lorsque j'entends quelqu'un faire l'éloge d'un livre, de quelque genre qu'il soit, pourvu qu'il me plaise souverainement, j'éprouve un mouvement d'amour-propre satisfait qui me rend très heureux. En conséquence, j'ai fait lire ces opuscules à tous les Français distingués qui sont ici. M. de la Ferronnays et sa famille, M. et Mme de Marcellus les ont goûtés comme moi, et lorsqu'on en fait l'éloge, je souris modestement, et je crois même que j'en rougirais si mon sang n'était pas déjà un peu coagulé par l'âge [1].

Il est, on l'avouera, difficile de louer un auteur avec plus de finesse et d'ingéniosité. C'est une bonne fortune rare dans la vie d'un écrivain que celle d'être ainsi apprécié par un maître. Tœppfer dut ressentir ce plaisir avec d'autant plus d'intensité que lui-même admirait l'auteur du *Voyage* et du *Lépreux*, deux chefs-d'œuvre qui n'étaient pas sans lui avoir servi de modèles. Les relations entre les deux hommes se resserrèrent donc facilement, et il sera plus d'une fois encore question de Tœppfer dans ses lettres à Mme de Marcellus, dont l'auteur avait ménagé à son sosie cette gracieuse protection d'une femme d'esprit et de goût. Ce ne sera jamais sans quelque détail fort utile à la connaissance d'un homme qui a sagement caché sa vie, n'a donné au public que ses ouvrages, et dont la physionomie personnelle est demeurée assez vague aux yeux même de ses admirateurs.

Il n'en sera pas de même de celle de Xavier de Maistre. Il se livre, dans cette correspondance heureusement divulguée pour sa mémoire, par mille traits de cette fine bonhomie, de cette malicieuse philosophie, de cette gaieté attendrie, de ce mélancolique enjouement, qui le caractérisent et font de ses lecteurs ses amis.

Voici un exemple de cette manière ou plutôt de ce naturel, car personne n'est moins maniéré que Xavier de Maistre :

Vos aimables épîtres sont lues et relues et retournées de tous les côtés pour ne rien laisser échapper de ce qui est écrit sur les marges,

[1] *Œuvres inédites de Xavier de Maistre,* publiées par Eugène Réaume. *Correspondance* t. I, p. 162.

à peu près comme les enfants lèchent le plat, après avoir mangé la crème qu'il contenait... Vous avez raison, oh ! bien raison de regretter Rome et l'Italie. Je regrette moi-même de ne l'avoir pas connue plus tôt, surtout Rome. Car je ne compte pas la triste ville de Pise pour l'Italie. J'y ai perdu trois ans, pour y apprendre que la beauté du climat ne suffit pas pour embellir la vie. Rome est la patrie de mon choix ; elle sera la patrie de mon imagination, lorsque je n'y serai plus. Sur les bords glacés de la Néva, je rêverai le Colisée, la villa Pamphili toute couverte de tulipes et d'anémones. Je croirai sentir l'odeur des violliers sauvages qui environnent les ruines des Thermes de Titus et de Dioclétien. Mes nombreuses esquisses me rappelleront les beaux sites dont je serai séparé pour toujours, et, de temps en temps, je jetterai un triste regard sur le petit tableau de la villa Fatinelli [1].

Nous signalons au passage, dans la rapide revue que nous passons de la correspondance de Xavier de Maistre avec Mme de Marcellus, les nombreux détails qu'il donne sur la famille de la Ferronnays, leurs séjours communs à Rome, à Naples, à Castellamare. De ces relations intimes et affectueuses, nous n'avons pas, — non sans quelque étonnement, — trouvé de trace ni de mention dans un ouvrage célèbre, dû précisément à la plume de cette Pauline de la Ferronnays, dont Xavier de Maistre loue si gracieusement la beauté, l'esprit et le cœur, et qui n'a répondu à ces hommages et à ces louanges que par le silence [2]. Ce silence s'expliquerait-il par les détails bienveillants, mais un peu indiscrets, que Xavier de Maistre donne sur les incidents fâcheux dus à l'intolérance d'un prélat mal inspiré, heureusement réparée à temps par un autre tout différent, qui ont dramatisé l'épisode du mariage de Pauline de la Ferronnays avec Auguste Craven, et failli, jusque dans la chapelle où il se célébrait, éteindre les flambeaux nuptiaux [3]? Peut-être. Peut-être y a-t-il eu aussi entre les deux familles d'autres motifs de susceptibilité et de refroidissement.

Nous remarquerons aussi un passage d'une lettre de Naples, 1837, où notre aimable et, en général, souriant épistolier se laisse glisser sur la pente de la mélancolie et rencontre des accents de la plus touchante éloquence dans ses variations sur le thème habituel des tristesses humaines. Il vient de parler de son fils Arthur,

[1] *Correspondance.* Rome, 23 mars 1830, p. 170.

[2] *Récits d'une sœur,* souvenirs de famille recueillis par Mme Augustus Craven, née de la Ferronnays, ouvrage couronné par l'Académie française, 36e édition, librairie académique Didier, 1882, p. 1 à 210.

[3] *Œuvres inédites de Xavier de Maistre,* publiées par Eugène Réaume, t. II, p. 53-56.

qui double le cap de ses seize ans, et dont la présence le console de l'absence de ses frères et sœurs, que remplace aussi, auprès de ses parents, une nièce de prédilection et fille adoptive, Nathalie, future baronne de Friesenhof. Comment tourne-t-il soudain à un aveu d'amère tristesse? Après avoir confessé avec gaieté qu'il est un père trop indulgent, qu'il gâte son fils, et s'être expliqué, à ce sujet, en termes plaisants : « Comme j'ai été le plus paresseux des enfants, j'ai de la peine à être sévère sur ce point. Pour tranquilliser Sophie à ce sujet, je lui cite un proverbe savoyard : « Il ira à « la messe avec les autres. » C'est sûrement un de mes compatriotes ramoneurs qui l'a imaginé. » Et, après avoir souri, le voilà qui, tout d'un coup, vire de ton et entame la confidence de sa secrète blessure. Y a-t-il là une sorte de pressentiment de la douleur suprême d'une perte qui semble à ce moment si invraisemblable? Toujours est-il qu'il s'écrie tout d'un coup :

C'est en vain que je voudrais vous le cacher et me le dissimuler à moi-même, je me sens devenir apathique et léthargique, malgré tous les efforts que je fais pour me tenir éveillé. Dès que je suis seul, au lieu de penser à mes amis absents, je pense à ceux qui ne sont plus : mon pauvre esprit, qui me racontait jadis mille balivernes dont j'aimais à vous faire part, ne me dit que de tristes souvenirs. Je me vois resté seul d'une nombreuse famille; tous mes contemporains ont disparu, je les ai vus sombrer l'un après l'autre dans cette mer sur laquelle ma barque fracassée surnage encore. Lorsque je repasse dans ma mémoire les événements passés, lorsque je cherche à me rappeler tant de visages bienveillants, ces sourires des sœurs, ces jours d'arrivée, ces chimères d'espérance pour un avenir qui n'existe plus que dans ma mémoire, alors je cherche autour de moi, et je ne trouve plus personne à qui je puisse dire : *Te souviens-tu?* Tous les échos de ma jeunesse sont muets, et je n'entends plus que le bruit imperceptible de ma vie, dont le reste tombe goutte à goutte dans l'éternité.

Voilà qui est écrit dans le style du grand frère, dont Xavier s'est tellement approprié les idées et les opinions qu'il prend parfois ses réminiscences pour sa propriété et donne de bonne foi, comme de lui, des pensées exprimées dans cette forme axiomatique chère à son frère et qui sont de son frère. Il dira, par exemple, sans se douter peut-être, tant l'assimilation est intime et profonde, qu'il n'est qu'un écho : « Les coquins font la fausse monnaie et les honnêtes gens la débitent [1]. » Il n'est donc pas étonnant qu'il emprunte parfois, sans le savoir, jusqu'au style de son frère ou

[1] *Correspondance*, t. I, p. 158.

même qu'il puise à la même source d'originalité qui leur est commune et rencontre des bonnes fortunes d'expression qui sont bien à lui.

Il est assez curieux de connaître l'opinion de Xavier de Maistre sur les littérateurs et poètes en renom en France, pendant la Restauration et la monarchie de Juillet. Nous trouvons dans sa correspondance quelques-uns de ces jugements. Il estimait plus le talent de La Mennais que son caractère, et il déplorait ses erreurs. Sa délicatesse d'esprit s'accommodait mal des rutilances de couleur et des sonorités de clinquant de la muse de Victor Hugo. Mais il avait pour Lamartine, surtout pour le Lamartine des *Méditations*, une admiration qui avait résisté à la déception à lui causée par la *Politique rationnelle* et *Jocelyn*[1]; et les générosités chevaleresques de l'homme l'avaient à jamais séduit. Il vécut assez pour le plaindre des cruels revirements de sa destinée et de l'impopularité ingrate qui succéda au court triomphe de 1848.

A la fin d'octobre 1837, Xavier de Maistre fut frappé d'un coup terrible, toujours imprévu, alors même qu'il est le plus redouté! Est-ce qu'on peut jamais s'attendre à la mort d'un fils, son dernier enfant? Comment n'y succomba-t-il pas? C'est le secret de Dieu, miséricordieux jusque dans sa rigueur, qui mesure l'épreuve à la force, ou plutôt donne la force de l'épreuve à qui s'y résigne en pleurant. Xavier de Maistre survécut à son fils pour ne pas entraîner avec lui sa femme, plus malheureuse encore que lui. Une mère, en pareil cas, l'est toujours plus que le père. Elle est inconsolable, ne voulant pas être consolée *quia non sunt*. Mais Xavier de Maistre, qui disait encore plaisamment à Mme de Marcellus, « comme dans ma jeunesse, lorsque je n'avais encore que soixante ans », à partir de la fin de 1837, eut tout son âge de soixante-quatorze ans. Il était blessé à jamais. Pourtant telle était la sève de cette souple et forte nature, qu'elle devait prolonger jusqu'à quatre-vingt-huit ans ses restes de vie. Et la mélancolie incurable eut encore ses sourires. Il demeura jusqu'au bout des fleurs autour du tronc foudroyé.

Il ne fallait plus songer à demeurer en Italie. L'Italie n'était plus, pour Xavier de Maistre, que la *terre des morts*. En mai 1838, il reprit le chemin de Saint-Pétersbourg, où il considérait comme un devoir de ramener sa femme, dont la Russie était le pays natal. Il le fit, mais en allongeant la route, autant qu'il le put, par des stations en Sicile, en Savoie, à Nice, auprès de son neveu, le général comte Rodolphe, qui en était gouverneur, et en France, sa seconde

[1] *Correspondance*, t. II, p. 83-84.

patrie. C'est son séjour à Paris, ses impressions de ce séjour dans cette capitale de l'Europe où il était connu de tous les lettrés et qu'il ne connaissait pas, qui nous fourniront les derniers et les plus intéressants documents de cette étude.

La première lettre de Paris, au retour du château d'Audour, où Xavier de Maistre s'est arrêté chez ses amis les Marcellus, est datée du 6 novembre 1838. Il habite, avec sa femme et sa famille, un train assez nombreux de domestiques fidèles et « un peu gâtés », au n° 8 de la rue Duphot, dans un appartement au premier étage, qu'il paye 1100 francs par mois. Son neveu, le baron de Friesenhof, et sa nièce de prédilection, Nathalie, devenue Mme de Friesenhof, logent au troisième étage. Son ami, le marquis Oudinot, s'est fait son guide et son cicerone dans Paris. Il va voir, sous la conduite d'un autre ami, M. de Pastoret, le comte de Forbin, père de Mme de Marcellus, et le peintre Granet. Ce qui le frappe surtout à ce moment et désagréablement, c'est le climat de Paris à la fin de l'automne et pendant l'hiver; ce brouillard humide et froid lui gâte un peu ses premiers spectacles de la capitale : « Bon Dieu! quel climat, chère enfant, et comme on en sent toute la rigueur en venant de Naples et de Nice! Je n'ai encore vu que de la boue; les trottoirs mêmes, quoique bien balayés, ne sont jamais secs. Les Parisiens sont de véritables amphibies! »

Le fil de la correspondance, rompu pendant l'hiver de 1838-1839, par cette décisive raison que les Marcellus sont en ce moment à Paris, ne se renoue qu'en avril 1839, à leur départ pour leur terre d'Audour. Nous trouvons, dans une lettre du 4 avril 1839, d'intéressants détails sur le tragique duel entre beaux-frères, où le grand poète russe Pouchkine trouva la mort, et sur sa veuve, cause de ce duel, qui était la nièce de Mme Xavier de Maistre.

Ces tristes nouvelles n'ont pas peu contribué à augmenter le mal qui est venu tomber sur nous par la maladie de Sophie (Mme Xavier de Maistre). Elle en a été vivement affectée. C'est une horrible histoire, dont nous ne connaissons pas même exactement le fond. On ne reproche rien à la pauvre veuve, dont tout le malheur est venu d'être trop belle et trop courtisée. Le mari était une tête chaude, son adversaire...; personne n'était réellement amoureux : l'amour-propre blessé a tout fait. Elle est partie pour la campagne avec ma belle-sœur Catherine, qui est toujours prête à se sacrifier pour les autres... Vous avez vu dans les journaux que l'empereur a donné 1000 roubles de pension à la veuve; il a, en outre, dégagé une terre engagée à la couronne et ordonné une édition des œuvres complètes du grand poète dont le profit sera pour elle.

Dans cette même lettre, nous trouvons une critique sévère, mais juste, de *Jocelyn*, dont Xavier aimera toujours l'auteur, — son parent, d'ailleurs, — *quand même*, comme il le dit, sans se croire obligé de l'admirer jusque dans les erreurs et les faiblesses de son génie.

A cette même date du 3 avril 1839, Xavier de Maistre écrivait à l'éditeur Charpentier une lettre pleine de bon sens et d'esprit, de bonhomie et de malice, qui montre que son talent n'avait rien perdu, à certaines heures privilégiées, de la finesse et de la grâce de ses meilleurs jours. Nous la reproduirions volontiers, si elle n'avait déjà été publiée en tête de l'édition des *Nouvelles génevoises*, de Tœppfer, dont elle formait la digne *Préface*. L'auteur remerciait l'éditeur de l'envoi de la nouvelle édition de ses *Œuvres*, et se défendait de céder à ses instances, en y ajoutant quoi que ce soit.

Après avoir tracé en traits rapides le tableau de Paris et les impressions qu'il en reçoit, Xavier continue en ces termes, qui demeurent d'actualité et donnent à sa lettre une saveur piquante :

Cependant, lorsque je veux me donner une jouissance complète et toute de mon goût dans mes excursions, ce ne sont pas les grands monuments ni les inventions modernes que je recherche de préférence. Ce sont plutôt les hommes et les choses qui ne sont plus et que l'histoire et les voyageurs m'ont fait connaître dans les anciennes descriptions de Paris ; je puis, de cette manière, comparer le passé au présent ; je m'informe de la rue où logeait Mme de Sévigné, de celle d'où partait Racine pour se rendre au passage du roi ; je veux connaître la maison de Boileau, celle de Bossuet, celle enfin de tous les écrivains célèbres qui m'ont appris à lire et à parler.

J'aime à me perdre au Marais, où demeurait la belle société ; j'évite le Panthéon, mais je regarde avec plaisir de loin la coupole de Sainte-Geneviève, votre patronne qu'on a exilée. Je passe rapidement sur le quai Voltaire, mes regards fixés sur la Seine ; enfin, longeant le fleuve, j'arrive un peu fatigué au Palais-Bourbon. C'est là que se trouve la Chambre des députés : c'est le Vésuve...

Suit un tableau de mœurs, plein d'observations critiques, malicieuses et fines.

J'irais volontiers passer la soirée dans un des cercles où se réunissent tant d'hommes distingués ; les Parisiens sont si affables, qu'ils m'y recevraient sans peine ; mais les femmes n'y sont pas admises, et que faire dans un cercle sans elles, à moins de parler politique ? Or, je vous confierai, entre nous, que j'ai une telle inaptitude pour cette

science, qu'un des hommes les plus patients que je connaisse s'est vainement donné la peine de m'expliquer tout au long ce qu'il faut entendre par un doctrinaire, par le centre gauche, le juste-milieu, la coalition, etc. : dénominations nouvelles pour moi, qui retentissent à mes oreilles depuis mon arrivée en France. Eh bien! monsieur, je n'y ai rien compris. Il en est résulté dans ma tête faible un mélange confus, un chaos aussi incohérent que celui qu'on observe journellement dans la Chambre des députés elle-même.

Vous parlerai-je d'une autre difficulté qui m'empêche d'écrire aujourd'hui? Je trouve une si grande différence entre les idées que je m'étais faites dans ma jeunesse sur la littérature et celles que je vois adoptées maintenant par les auteurs jouissant de la faveur publique, que j'en suis déconcerté; je les admire souvent, souvent aussi je ne les comprends pas : je vois des mots, des expressions bizarres et dont je ne puis saisir le sens. Que s'est-il donc passé pendant le long séjour que j'ai fait dans le Nord? Me faudra-t-il donc apprendre une langue nouvelle dans mes vieux jours? Je n'en ai pas le courage.

Dans les lettres suivantes, datées de Nancy et de Vienne, nous n'avons pas de peine à nous apercevoir, comme dans celle-ci, que ni l'âge ni le malheur n'avaient émoussé, chez Xavier de Maistre, cette finesse d'observation, qui est, en effet, la dernière faculté frappée en nous, et que certains privilégiés conservent invulnérable et intacte jusqu'au lit de mort. Xavier fait part au marquis Oudinot de ses impressions sur le prince de Metternich, chez qui il a dîné, en ces termes, qui constituent un fort bon croquis du personnage à son déclin :

J'étais désireux de connaître ce personnage, dont j'ai tant ouï parler depuis trente ans. Je l'ai trouvé plus vieux que je ne m'y attendais, et rien dans sa physionomie ni dans son regard n'a répondu à l'idée que je m'en étais formée. Il conte fort longuement des anecdotes qui ne prouvent que sa grande mémoire, et qui ne le connaîtrait pas, le prendrait pour un bonhomme au premier aperçu; cependant il n'a rien perdu de sa capacité pour les affaires, et il est toujours empereur de fait, quoi qu'en dise le *Charivari*, dans lequel vous aurez lu un article des plus ridicules sur son compte et sur celui de la princesse. Celle-ci est fort jolie et très heureuse. Ses enfants sont charmants.

En vous disant qu'il est empereur de fait, ce n'est que pour son ministère. Car il y a trois empereurs sans compter celui qui ne compte pas : Metternich, Kolowrat et Clam. Malheureusement, ils ne sont pas d'accord entre eux. La chose va, parce que c'est une machine bien montée; et elle ira longtemps; mais s'il arrive quelque secousse qui

exige de la force et de la résolution, le vieux échafaudage pourrait fort bien s'écrouler faute d'ensemble [1].

Au milieu de juillet 1839, Xavier de Maistre et sa femme étaient rentrés en Russie et s'y racclimataient, en usant de l'hospitalité de leur sœur et belle-sœur, dans une maison de campagne bien située, où une aimable attention avait placé à portée de la main de Xavier de Maistre tout ce qu'il faut pour écrire et aussi pour peindre.

C'est là que, délaissant le pinceau, il saisit la plume pour écrire à ses amis, les Marcellus, ses plaintes et ses reproches à l'adresse du meilleur critique de son temps et du nôtre qui, sans le vouloir et sans le savoir, dans un article rempli des meilleures intentions, — l'enfer en est pavé, — avait maladroitement fait à l'écrivain qu'il appréciait à merveille une blessure que tout le miel de ses éloges ne suffit pas à panser. Sainte-Beuve, dans la *Revue des Deux Mondes* de mai 1839, avait consacré une étude au comte Xavier de Maistre, qui partageait, avec Hamilton, le prince de Ligne, et surtout avec son illustre frère aîné, le privilège d'être le plus français des étrangers. Il avait dignement fait les honneurs de notre littérature à l'auteur du *Voyage* et du *Lépreux*, accentuant et consacrant la délicieuse surprise qu'avait éprouvée Xavier à se trouver célèbre dans une ville où il se flattait d'être à peine connu. Quel fut donc le grief du trop susceptible écrivain contre cette notice pleine de roses dont il ne sentit que l'épine? Car l'esprit de l'homme est ainsi fait, qu'il suffit d'une goutte de fiel pour empoisonner en lui un océan de bonheur. Qu'on en juge par ces doléances de Xavier de Maistre :

Avez-vous lu ma biographie par M. Sainte-Beuve? Avec la bonne intention de m'obliger, l m'a vivement blessé, en parlant de rendez-vous que j'avais, dit-il, avec une dame chez le lépreux.

J'avais dit à cet indiscret que personne, à la cité d'Aoste, ne craignait de le voir et que je lui avais fait plusieurs visites avec une dame à laquelle je faisais la cour. Mais je n'ai point parlé de rendez-vous qui n'existèrent jamais. Je ne vous ai jamais parlé de ces amours; voilà l'histoire. C'était une jeune veuve indépendante, la plus belle de la cité d'Aoste, et y jouissant d'une assez jolie fortune. Je lui avais fait la cour pendant trois ou quatre ans, dans l'espoir d'en faire ma femme, mais elle en préféra un autre. Voilà en quoi consiste ma bonne fortune que l'on publie dans les deux mondes. Lisez ce passage où l'on me fait « jouir de la suprême félicité, séparée par une feuille

[1] *Correspondance*, t. II, p. 115, 3 juin 1839.

tremblante du suprême désespoir ». C'était chez le lépreux que nous allions nous cacher, bien sûrs de n'être pas découverts. L'impudent!

Cette colère d'Alceste détonne un peu avec son objet. Il est certain que le poète qui coexista toujours avec le critique chez Sainte-Beuve, — et de là le charme et la durée de ses fines analyses, — avait été séduit par le contraste, et n'avait pas résisté aux tentations de l'antithèse, quand il avait écrit, car il convient de préciser les termes du délit :

Son habitation (du lépreux) était parfaitement solitaire. Un jeune officier (celui de Mme de Hautcastel peut-être) donnait volontiers alors à la dame qu'il aimait des rendez-vous dans le jardin qui cachait des roses, ils étaient bien sûrs de n'y être pas troublés. Deux amants, se ménageant des rencontres de bonheur à l'ombre de cette redoutable charmille du lépreux, n'est-ce pas touchant? L'extrême félicité, à peine séparée par une feuille tremblante de l'extrême désespoir, n'est-ce pas la vie [1]?

Sainte-Beuve évidemment n'y avait pas entendu malice et n'avait prétendu qu'à écrire une jolie phrase. Y avait-il là de quoi tant s'indigner? Ces lymphatiques et ces débonnaires ont, sous leur eau dormante, des soulèvements volcaniques bien imprévus. La colère de Xavier de Maistre eût été plus concevable si elle fût tombée, en dépit de sa galanterie, sur la tête mal coiffée de Mme Olympe Cottu, qui attribuait à Joseph de Maistre *le Lépreux de la cité d'Aoste*, et s'était imposé la tâche de terminer cette histoire et de lui donner un dénouement édifiant. Point du tout; soit qu'il ait ignoré ce crime ou qu'il l'ait dédaigné, c'est contre Sainte-Beuve seul que Xavier dirige ses foudres. C'est à lui que, pour un peu plus, et sans la distance, il aurait proposé un duel, comme La Fontaine à ce brave capitaine Poignant, qui l'avait offensé sans le savoir, et avec qui on l'avait convaincu, quoiqu'il n'eût pas senti l'offense, par la raison qu'elle n'existait pas, qu'il devait se couper la gorge. Xavier continue donc à écrire avec l'encre fulminante de son grand frère.

Cette bonne dame existe encore; elle a des enfants et une réputation au-dessus de tout soupçon, que pensera-t-elle de ma fatuité presque octogénaire? Car j'ai l'air d'avoir raconté toutes ces sottises. En outre, ne sachant pas comment remplir la tâche insignifiante et difficile de ma biographie, il y annonce des opuscules de mon cher Tœpffer, et dit qu'en retranchant quelques taches de style et de ton, ils

[1] Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, 1870, t. III, p. 48.

auront du succès. Ces corrections devaient être un secret entre nous, et il les publie sans le texte. Tœpffer aura toute raison d'en être blessé et j'en porterai le blâme. Que le diable emporte les littérateurs et la littérature ! je ne veux plus en entendre parler.

Un mois après, sa colère ne s'est pas encore calmée. Il a besoin d'épancher sa bile ; mais il commence pourtant à comprendre qu'il est plus sage et plus politique de ne pas s'obstiner, — hors du cercle de l'amitié, — à protester contre l'irréparable et à mener de ses rancunes assez grand bruit pour s'attirer des représailles. Sa lettre au marquis Oudinot, du 18 août 1839, se ressent des mêmes impressions de chagrin et d'ennui qui président aux embarras de sa réinstallation dans un pays qui n'est le sien que parce qu'il est celui de sa femme, où il n'a point de parents directs ni d'amis, et où il regrette d'autres pays, d'autres amis plus chers à son esprit et à son cœur, à son culte de la famille et du soleil.

Au moment de notre arrivée, nous avons été bien reçus de quelques anciennes connaissances. Les grands-parents de ma femme sont venus aussitôt nous voir et nous ont témoigné beaucoup d'intérêt ; mais ils sont dans les hautes régions de la cour et des affaires, l'un est ministre de l'intérieur, un autre pis encore. Vous sentez bien que dans un pays où l'on ne respire que dans l'atmosphère immédiate de l'empereur, hors de laquelle nous nous trouvons, nous ne pouvons pas compter nos parents comme notre société intime et en tirer les avantages précieux que nous avons trouvés dans la *parenté* Oudinot et Marcellus. Voilà le modèle sur lequel je voudrais avoir des parents.
Ma femme est dans une meilleure passe que moi. Elle aime passionnément son pays ; elle a désiré constamment d'y revenir, et rentre dans les habitudes russes aussi facilement que si elle n'en était jamais sortie. Pour moi, j'avoue que je ne puis m'empêcher de regretter quelquefois Paris et la bienveillance générale qu'on m'y a témoignée. Je regrette aussi des parents, d'aimables nièces que j'ai laissées en Savoie, et la vie paisible de nos montagnes, plus analogue encore à mon âge et à mes goûts que celle de Paris, mais mon devoir était de ramener ma malheureuse femme où je l'ai prise. Je serai bien partout où elle sera...

Pourvu, semble-t-il ajouter *in petto*, que ne viennent pas bourdonner autour de lui les abeilles de la critique parisienne, qui font un miel attique, mais qui ont des curiosités importunes et des indiscrétions trop piquantes. Xavier de Maistre n'a pas encore pardonné à Sainte-Beuve, ni même à la littérature. L'affaire, —

car c'est une affaire pour lui, — du *Lépreux* l'a dégoûté de l'une et de l'autre.

Vous voudrez peut-être savoir si j'ai profité de vos encouragements, et si je continue l'anecdote que j'avais commencée à Paris. J'en aurais tout le loisir ici, mais je vous avoue que mon indiscrète biographie par M. Sainte-Beuve m'a dégoûté des littérateurs et de la littérature. Pour remplir son article, ne sachant trop que dire, il me fait donner des rendez-vous amoureux chez mon honnête lépreux, l'impudent! Voici ce qui a donné lieu à cette fable.

J'ai vu deux fois à Paris l'auteur de cet article. Il me demanda si l'on ne craignait point d'approcher le lépreux. Je lui répondis que non, et que je lui avais fait souvent des visites avec une jeune dame qui le protégeait. Les rendez-vous sont de son invention. Cette dame était veuve et libre, et n'avait pas besoin de se cacher; elle existe encore, que pensera-t-elle, si elle lit cela, de ma fatuité presque octogénaire? d'autant plus qu'il a l'air d'écrire sous ma dictée. Il m'a de même compromis avec l'auteur de la *Bibliothèque de mon oncle*, ouvrage que Mme Oudinot connaît et que je voulais faire réimprimer à Paris. Il l'annonce comme ayant besoin de retouches et manquant de *style* et de *goût*.

L'auteur, M. Tœppfer, en a été, comme de raison, vivement blessé et moi plus encore, qui perds l'amitié d'un homme que j'estime et dont j'admire le talent, parce qu'un écrivassier veut gagner sa quote-part dans une revue hors de toute mesure et de toute convenance. Mais le mal est irréparable, et je vous prie même de n'en pas parler, car je suis entre les mains de ces misérables, et le mieux est de tout oublier. J'ai voulu seulement soulager et épancher ma mauvaise humeur en vous en faisant part, au risque de vous ennuyer.

Xavier de Maistre revient encore sur cette désagréable affaire, où il ne fit pas preuve de sa philosophie ordinaire, dans une lettre de 1841, à propos d'articles de Sainte-Beuve sur Tœppfer et ses œuvres, qui renouvellent cette blessure, jamais entièrement cicatrisée. Chaque fois que les ouvrages ou les succès de Sainte-Beuve lui en fourniront l'occasion, il exprimera sa rancune en termes hors de proportion avec le grief.

Le célèbre critique ignora toujours, puisque la correspondance de Xavier de Maistre avec les Marcellus n'a été connue qu'en 1876, sept ans après sa mort, le crime dont il s'était rendu innocemment coupable et la colère qu'il avait soulevée dans une âme qui semblait incapable de cette passion violente et de ses injustices. Sans quoi, il eût certainement relevé l'injure de ce mécontentement coupable

à ses yeux d'ingratitude, et nous eussions assisté à un de ces revirements qui lui étaient coutumiers, à une de ces transmutations de l'éloge en critique, du miel en fiel, dont Chateaubriand, Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Vigny et plus d'un autre ont fait l'épreuve amère.

Nous relevons, dans une lettre du 23 mars 1841, un détail curieux et assez ignoré, c'est que la comtesse Xavier de Maistre n'était pas seulement la tante du poète Pouchkine, mais encore la tante du comte Demidoff, par lequel elle se trouvait alliée des Bonaparte.

Nous avons reçu hier la visite de Mme Demidoff-Bonaparte, qui est fort aimable et assez jolie. Son mari est neveu de Sophie, en sorte que la voilà alliée des Bonaparte. Malheureusement, le cher neveu a été rayé du service, et jusqu'à présent on ne s'est pas encore radouci pour lui.

Dans une lettre à Mme de Marcellus, du 12 juillet 1842, nous rencontrons un curieux et malin croquis du vicomte d'Arlincourt, qui nous montre que le presque octogénaire a gardé tout son esprit, qu'il conservera, en effet, jusqu'au bout.

Nous avons dîné hier avec le vicomte d'Arlincourt, chez le comte Strogonoff, où il a lu une nouvelle de sa façon, qui nous a intéressés. Il est fort aimable en société, mais un peu ridicule. Lorsqu'on lui parle, il se retire tout d'un coup dans un coin du salon pour écrire des notes. Dans une de nos brillantes sociétés, il a vu deux petits nègres, et il a demandé s'ils étaient esclaves. La dame de la maison lui répondit que non, parce qu'ils sont baptisés, et que, par conséquent, ils sont libres. — Alors, madame, si vos paysans se font baptiser, ils seront libres? — L'auteur d'*Ipsiboé* ignorait que les Russes sont chrétiens.

Un dernier passage que nous voulons citer, et qui complète heureusement la physionomie de Xavier de Maistre, en y ajoutant ce trait de fidélité naïve à la foi de ses pères, sans lequel ne serait pas complète cette figure originale de gentilhomme, de soldat, d'écrivain, d'artiste, d'honnête homme et de bonhomme, qui fut aussi et demeura un royaliste et un catholique des anciens jours. Déjà, à propos de la mort de M. de Forbin et de M. de la Ferronnays, ses amis, à propos de la perte de ses enfants, nous avions remarqué le ton religieux et l'accent pénétré avec lequel il parlait de ces exemples et de ces leçons. Grâce à l'ingénieux et infatigable dévouement de sa femme, un des regrets de sa vieillesse paralysée

cessa avec sa cause, et il ne fut plus obligé de se faire porter au dehors pour accomplir ses devoirs religieux, qu'il remplissait avec la probité et la loyauté dont il se faisait un point d'honneur envers Dieu comme envers les hommes.

Je ne vous ai pas écrit que ma femme m'a fait faire une chapelle catholique dans la maison, en sorte que je ne serai plus obligé d'aller chercher une messe dans nos froides églises.

Il fallut à Xavier de Maistre toutes les forces de résignation et de consolation que peut seule donner la foi, pour ne pas tomber sous le contre-coup du coup fatal qui le priva de sa chère et fidèle compagne. Depuis le 30 septembre 1851, il ne fit plus que languir. Le 12 juin 1852, cet aimable et excellent homme, ce charmant écrivain, qui « avait toujours été un peu enfant toute sa vie », disait-il en souriant, qui avait été traité en enfant, en grand enfant, par son illustre frère aîné, par sa tendre, raisonnable et indulgente femme, qui, depuis sa perte, était comme orphelin, à l'âge où la vieillesse se transforme en une dernière enfance, s'endormit avec la confiante sérénité de pieuses espérances, dans les bras maternels de la religion qu'il n'avait jamais cessé d'honorer et d'aimer.

Nous devons à une rare bonne fortune, à laquelle nous nous empressons d'associer le public, la gracieuse communication des souvenirs qu'un homme qu'il suffit de nommer pour qu'on apprécie l'honneur qu'il y a à l'avoir pour collaborateur ou pour lecteur, M. le marquis de Gabriac, a conservé de ses relations et de ses conversations avec Xavier de Maistre, au mois de mai 1851. Nous lui laissons la parole, car nous ne saurions nous flatter de dire en aussi bons termes que lui, ses impressions de cette visite que domine un mot bien caractéristique à ajouter à tant d'autres témoignages du culte pieux que Xavier de Maistre avait gardé pour le génie et la mémoire de son illustre aîné.

Voici le récit très intéressant envoyé par M. le marquis de Gabriac, à notre éminent directeur, qui veut bien, avec l'autorisation de l'auteur, nous le communiquer.

Le hasard m'a conduit à Pétersbourg comme porteur de dépêches au général de Castelbajac, au mois de mai 1851, et à l'âge de vingt ans je n'ai rien oublié de cette course, et j'y trouve particulièrement le souvenir d'une visite que je fis à M. de Maistre au rez-de-chaussée de son appartement du canal de la Moika. Mon père, qui avait été fort lié avec les deux frères de Maistre sous la Restauration et lorsqu'il était premier secrétaire de l'ambassade de M. de la Ferronnays, m'avait remis une lettre pour Xavier, qui me reçut avec une grande bienveil-

lance. Je le trouvai un peu anéanti par l'âge et la douleur de la perte de ses enfants, les pieds dans des pantoufles de velours, la parole un peu lente, mais l'esprit encore très présent comme vous allez en juger par ce qui suit.

Après m'avoir demandé avec beaucoup d'intérêt des nouvelles de mon père, la conversation tomba sur son frère et sur lui : je lui citai quelques passages de sa *Jeune Sibérienne* et la chanson du major dans les *Prisonniers du Caucase*. Il parut touché de ce souvenir. Puis il me parla de son frère dans ces propres termes dont je me souviens pour les avoir écrits immédiatement aux miens dans une lettre où je leur donnais mes premières impressions de Saint-Pétersbourg. « Mon frère et moi, me dit-il, en souriant, nous étions comme les deux aiguilles d'une même montre. *Il était la grande, je n'étais que la petite, mais nous marquions la même heure, quoique d'une manière différente.*

Il est impossible d'exprimer d'une façon plus ingénieuse et plus modeste à la fois les ressemblances et les différences qui permettaient aux deux frères de s'emprunter sans le savoir et de se répéter sans se confondre, et nous remercions vivement M. le marquis de Gabriac d'avoir bien voulu se souvenir, à notre profit et à celui de nos lecteurs, qu'il fut un des derniers Français qui aient pu voir Xavier de Maistre et s'entretenir avec lui. La confirmation qu'il veut bien accorder, par son témoignage, à nos appréciations nous est infiniment précieuse et flatteuse.

Si nous ne nous trompons, les traits que nous avons empruntés, sans les épuiser, à ces correspondances que nous avons analysées, ont ajouté quelque chose de plus intime, de plus vif et de plus neuf à une figure demeurée jusqu'ici un peu vague et comme voilée. Nous avons pu connaître de plus près, dans son esprit et dans son cœur, l'auteur du *Voyage autour de ma chambre*, de *l'Expédition nocturne* qui lui fait suite, du *Lépreux de la cité d'Aoste.*

Ce sont là des témoignages de son talent et des titres de sa réputation sur lesquels il ne restait rien à dire, les formules de l'éloge étant épuisées. Mais les détails que nous avons pu donner, et qui étaient inconnus jusqu'à ce jour, sur la vie militaire de Xavier de Maistre, sur ces grades gagnés à la pointe d'une intrépide épée, jusqu'à celui de général pendant l'aventureuse guerre de Géorgie, et les épiques campagnes de 1812 à 1814, sur son long séjour en Russie, qui lui avait permis d'observer de près et sur le vif, à la cour et dans les salons, au camp et à la campagne, les mœurs des grands seigneurs, des soldats et des paysans, nous ont ouvert des perspectives nouvelles sur la seconde phase et la seconde manière

de son talent, caractérisée par *le Prisonnier du Caucase*, *la Jeune Sibérienne* et les curieux fragments de nouvelles publiées pour la première fois par M. Eugène Réaume [1].

Nous ne pouvons entrer ici dans l'analyse de ces derniers ouvrages inachevés de Xavier de Maistre, beaucoup moins connus, — et c'est dommage, — que les premiers, qui le montrent dans la pleine possession et la savoureuse maturité de son talent.

Les Prisonniers du Caucase et *la Jeune Sibérienne*, écrits sans doute par Xavier de Maistre pendant l'année de trêve et de repos relatif de 1814, furent publiés pour la première fois à Paris, en 1815 [2].

C'est le neveu de Xavier de Maistre, M. de Vignet, qui les avait remis à M. Valéry, leur premier éditeur.

Lorsque Sainte-Beuve les apprécia en 1839 et les révéla par son article à la plus grande partie du public lettré français, quoiqu'ils eussent obtenu un succès attesté par six éditions successives en vingt ans, la critique manquait de notions exactes sur la littérature et les mœurs russes et de points de comparaison.

Les études assez superficielles de Mérimée et de Louis Viardot sont postérieures, et ce n'est qu'il y a quelques années, grâce à M. Melchior de Vogüé, que nous avons été pleinement initiés aux mystères de la littérature et du génie russe. Ce n'est que depuis quelques années que nous connaissons à fond, autant qu'on peut le dire d'écrivains étrangers, Pouchkine et Lermontoff, Nicolas Gogol, Ivan Tourguenieff, Tolstoï, Dostoyevsky, Pisemsky et Gontcharoff. Sainte-Beuve, frappé de la précision du détail, de la sobriété de la couleur, de l'intimité et de l'intensité de vie des récits russes de Xavier de Maistre, n'avait pu en comparer l'effet qu'à celui des *Nouvelles* de Mérimée. Il trouvait à l'auteur de *la Jeune Sibérienne* et des *Prisonniers du Caucase*, moins d'art, mais plus de naïf et d'humain dans son récit.

Il signalait, dans la manière de Xavier de Maistre, la probité d'exactitude et comme la religion de la vérité qui marquaient d'une si saisissante empreinte ses tableaux et ses portraits. Xavier de Maistre copiait la réalité et la vie sans mélange de fantaisie, de roman, sans autre luxe que celui du choix du trait caractéristique. C'était le contraire du procédé du romantisme, qui faisait de l'art pour l'art, qui eût dédaigné de peindre les choses comme les voit le vulgaire, qui mettait en tout, et jusque dans la nature, du tempéra-

[1] *Fragments. — Episodes de mœurs russes. — Histoire d'un prisonnier français* (1812-1813). — *Catherine Freminski. — Histoire de Madame Prelestinoff. — Une évasion.*

[2] Paris, Dondey-Dupré fils et Ponthieu, in-18, 1815.

ment et du roman, poétisant la vie et idéalisant la réalité. Seulement, artiste moins impérieux, moins égoïste, moins sec que Mérimée, il trahissait l'homme en lui par quelque rapide et sympathique éclair d'émotion ou de pitié. Il ne s'était pas interdit d'avoir un cœur. Mais quelle différence dans la façon de peindre ses personnages et de les faire parler, ou plutôt agir, avec une Mme Cottin, par exemple, qui avait traité avant lui le même sujet que *la Jeune Sibérienne* avec l'exubérance de sensibilité ou de sensiblerie et l'emphase déclamatoire à laquelle n'échappait pas toujours Mme de Duras, l'auteur d'*Ourika* et d'*Edouard*. Nous comprenons que cette femme d'esprit, mais qui n'avait pas un goût supérieur à celui de son temps, eût été effarouchée, effrayée à la lecture du manuscrit qui lui avait été communiqué, et eût mal auguré de la publication. Elle sursauta particulièrement aux scènes des *Prisonniers du Caucase*.

« Cet ouvrage, dit Sainte-Beuve, par la singularité des mœurs et des caractères si vivement exprimés, semble déceler, dans ce talent d'ordinaire tout gracieux et doux, une faculté d'audace qui ne recule, au besoin, devant aucun trait de la réalité et de la nature même la plus sauvage. M. Mérimée pourrait envier le personnage d'Ivan, de ce brave domestique du major, à la fois si fidèle et si féroce, et qui donne si lestement son coup de hache à qui le gêne, en sifflant l'air : *Hai luli! hai luli.* »

Les Prisonniers du Caucase, en effet, sont dignes de Mérimée, et l'ont sans doute inspiré, comme un bon modèle inspire un bon peintre. Par cet ouvrage et par celui de *la Jeune Sibérienne*, Xavier de Maistre demeure à la fois un ancêtre, un maître de notre littérature dans son dernier effort pour se rapprocher de la vérité et de la vie, et aussi un ancêtre et un maître de la littérature russe contemporaine.

Son chef actuel, le comte Tolstoï, a certainement lu et n'a pas lu sans profit, comme on pourrait s'en convaincre par certaines analyses et certains rapprochements, les lettres de Joseph de Maistre sur la campagne de Russie, publiées en 1850, ni les ouvrages de Xavier de Maistre, dont l'action, les mœurs et le paysage sont empruntés à la Russie, *la Jeune Sibérienne* et surtout *les Prisonniers du Caucase*.

M. DE LESCURE.

LES GLANES DE LA VIE

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'étude que M. Alfred du Pradeix consacrait, ici même, il y a quelques mois, à Mme la comtesse Diane de Beausacq. Ils ont encore présente à l'esprit cette figure de patricienne, recueillie au milieu du tourbillon parisien, qui aime la solitude de la pensée, comme elle préférait, jeune fille, les sous-bois aux bruyères sans limites de la presqu'île bretonne où son père, l'amiral de Suin, exerçait les fonctions de préfet maritime. Ce sont les catastrophes de 1870 qui, en multipliant ses réflexions, lui donnèrent le goût et le besoin de les préciser. Elle en a réuni beaucoup dans ses *Maximes de la vie* et dans son *Livre d'or*, dont le succès ne s'épuise pas, malgré les sept éditions répandues déjà dans le public. Elle veut bien, aujourd'hui, rouvrir pour nous son écrin, en attendant, nous l'espérons, quelques communications de ses *Mémoires*.

A S. M. la Reine de Roumanie.

La joie d'admirer est la récompense des cœurs exempts d'envie.

-oo-

La politesse est la belle habitude de traiter les autres comme si nous les préférions en tout à nous-mêmes.

-oo-

Il est injuste de rendre les gens responsables des illusions qu'on s'était faites sur eux.

-oo-

C'est notre jeunesse que nous aimons, croyant aimer nos amis d'enfance.

-oo-

On n'est pas ridicule dans une situation ridicule, dès qu'on a l'esprit d'être le premier à en rire.

-oo-

Les années qu'une femme retranche de son âge ne sont pas perdues; elles sont ajoutées à l'âge des autres femmes.

-oo-

L'affection se peut mesurer aux inquiétudes; on tremble dès qu'on aime.

-oo-

Le monde sourit s'il nous voit aux pieds de qui peut nous servir, mais le monde s'incline s'il nous voit aux pieds de qui nous a servis. La reconnaissance impose le respect.

-oo-

Chaque homme voit un ange dans sa mère, et chaque homme a raison, car c'est pour son enfant que la femme ouvre tout son cœur.

-oo-

Les bonheurs de nos amis sont plus faciles à supporter que leurs succès. L'amour-propre du voisin est toujours un rival pour le nôtre.

-oo-

L'écriture est le physique du style.

-oo-

Le malheur augmente la bonté des bons et la méchanceté des méchants.

-oo-

Il y a de la cruauté à reprocher à une femme sa laideur ou sa vieillesse; elle en a déjà tant souffert!

-oo-

Le courage du suicide est le seul courage fait d'égoïsme.

-oo-

Si on pouvait révéler à l'avare ce que deviendra sa fortune après sa mort, il aimerait encore mieux la gaspiller lui-même.

-oo-

Les bonheurs de ce monde consistent, la plupart du temps, à l'avoir échappé belle.

—∞—

Parler, c'est avouer une partie de ce qu'on pense, de peur que tout le reste ne soit deviné.

—∞—

La senteur d'une églantine fait revivre tous nos printemps.

—∞—

La jeunesse des autres paraît toujours belle; nous n'en voyons que l'extérieur. Leur vieillesse apparaît toujours affreuse: nous n'en comptons que les infirmités.

—∞—

La beauté se reflète dans les yeux qui la contemplent.

—∞—

Les parents sont les amis que la nature nous impose; les amis sont les parents que le cœur se choisit.

—∞—

On se croit heureux... on se croit malheureux... et alors on l'est.

—∞—

Il est des regards qui s'inclinent, et d'autres qui tutoient.

—∞—

Aux âmes d'élite l'amour vient par les oreilles, à tout le monde l'amour vient par les yeux.

—∞—

L'inexactitude est faite d'égoïsme ou d'étourderie.
L'exactitude est faite de sacrifices ou d'égards.

—∞—

La gloire est l'auréole mondaine.

—∞—

Être avare, c'est vivre pauvre pour mourir riche; être prodigue, c'est vivre riche pour mourir pauvre.

—∞—

Le ridicule est comme le loup : il ne tue que ceux qui ont peur de lui.

—∞—

Comme les rois, les gens sans héritiers ont leur cour.

—∞—

Veut-on savoir si une chose a été faite, il faut conseiller de la faire. Personne ne résiste à se vanter d'avoir devancé le conseil.

—∞—

Le talent nous élève plus haut que les autres; l'abnégation nous élève plus haut que nous-mêmes.

—∞—

Comme dans les forteresses, c'est par surprise qu'il faut pénétrer dans les âmes.

—∞—

On dit que les aveugles sont moins tristes que les sourds. C'est impossible : ce qu'on voit et ce qu'on lit vaut ordinairement plus que ce qu'on entend. Mais le moment où on peut observer les aveugles est celui où ils sont distraits par la compagnie; tandis que le moment où on peut observer les sourds est celui qui leur est rendu pénible par la compagnie même, dont ils ne peuvent jouir.

—∞—

La vanité est si ingénieuse, qu'elle nous explique les échecs que nous subissons par l'envie que nous inspirons.

—∞—

Le bonheur gît dans ce qu'on pense à propos de toutes choses.

—∞—

S'entourer d'infériorités, c'est donner l'avoine à son orgueil. S'entourer de supériorités, c'est donner le coup de fouet à son intelligence.

—∞—

Les éloges ne nous consolent pas des critiques; ils paraissent moins sincères.

—∞—

Si on veut servir une réconciliation, il faut bravement oser dire à tous ceux à qui on parle que ce sont eux qui ont les torts.

—∞—

Les cœurs très susceptibles sont aussi les cœurs très reconnaissants, ils sentent tout.

-∞-

L'ébahissement du vulgaire devant les belles actions contraste avec la sérénité des grandes âmes qui, se sentant capables de pareilles choses, n'en demeurent point étonnées.

-∞-

On ne pourrait consoler ceux qui pleurent que si on pouvait leur rendre ce qu'ils ont perdu. Mais on doit les soulager en les empêchant d'y penser.

-∞-

Celui qui veut plaire est bien difficile à juger : il plaît presque toujours.

-∞-

On se juge soi-même comme Dieu, dit-on, nous jugera : sur les intentions.

-∞-

Le vieillard blâme chez les jeunes gens les idées qu'il avait à leur âge.

-∞-

On juge les actions inexpliquées des hommes selon l'estime ou le mépris qu'ils inspirent.

-∞-

Le mépris de l'opinion publique ne peut être pondéré que par le grand respect de soi-même.

-∞-

On pardonne par pitié pour les autres; on oublie par pitié pour soi-même.

-∞-

Le bonheur est plus chrétien que le plaisir.

-∞-

Il est aussi noble de dédaigner l'opinion publique, quand il s'agit de ridicule, qu'il est vil de la dédaigner quand il s'agit d'estime.

-∞-

Le noble suit son goût; le parvenu suit la mode.

-∞-

La bienveillance, qui n'a que la parole, peut être plus efficace que la bienfaisance, qui a l'action.

-oo-

On consent à obliger tout le monde, mais on ne veut être l'obligé que de ceux qu'on estime.

-oo-

Tout ce que le temps a fait étonne ceux qui reviennent.

-oo-

On n'épouse d'ordinaire que ceux qu'on ne connaît pas; on peut ainsi espérer tout ce qu'on désire.

-oo-

Dans le monde il faut donner aux hommes le rang qui appartient à leur âge, et parler aux plus vieux comme s'ils étaient placés par ordre de mérite.

-oo-

Les événements n'arrivent pas comme on les craint, ni comme on les espère.

-oo-

Aimer, c'est souffrir; être aimé, c'est faire souffrir.

-oo-

Je donnerais ma vie pour le maintien de la peine de mort, croyant sauver ainsi plus de têtes honnêtes que l'échafaud n'en fera tomber de coupables.

-oo-

Il est impossible de n'aimer personne, et il est bien difficile d'être heureux de ceux qu'on aime, ils nous font souffrir par ce qu'ils sont, par ce qu'ils ne sont pas; par ce qu'ils ont, par ce qu'ils n'ont pas; par ce qu'ils font, par ce qu'ils ne font pas.

-oo-

La tristesse, c'est la vie trop pleine par sa cruauté; l'ennui, c'est la vie trop vide par son insuffisance.

-oo-

Savoir qu'ils sont faits d'illusions aide à comprendre tous les amours.

-oo-

L'avenir est une apparition; le passé est un revenant.

—oo—

Le dévouement à la famille n'est que l'égoïsme au second degré.

—oo—

Pendant qu'on lui jette des pierres, l'arbre grandit.

—oo—

C'est la hauteur des sentiments qui attire, captive et unit les belles âmes.

—oo—

L'irrésolution est la fatigue des gens paresseux.

—oo—

L'innocence est la vertu inconsciente; la vertu est l'innocence voulue.

—oo—

Les chagrins qu'on inflige ne se mesurent pas à la grandeur de l'offense, mais à la grandeur de l'affection qu'on inspire.

—oo—

Le plus friand régal de l'orgueil est de courber un ennemi sous le poids de la reconnaissance.

—oo—

La même idée peut naître dans plusieurs têtes, mais c'est la forme de l'idée qui est le signe de race.

—oo—

Tout se paie : en argent, en ennuis, ou en humiliations.

—oo—

Le génie, c'est la faculté de créer l'immortel.

—oo—

Il faut être né artiste, pour travailler à le devenir.

—oo—

La mort en nous prenant l'être aimé transporte notre patrie en l'autre monde.

—oo—

On est toujours puni par eux-mêmes, d'avoir frayé avec des gens mal élevés.

—∞—

On parle pour les autres; on agit pour soi.

—∞—

De tous les arts, la flatterie est le seul qui supporte la médiocrité.

—∞—

Ce n'est pas le tout de se faire admirer, il faut encore se le faire pardonner.

—∞—

Tous, nous avons la même dose d'orgueil; la différence est dans la façon de le porter. Ceux qui l'ont en poche s'intitulent modestes et blâment ceux qui l'ont en panache.

—∞—

Mentir, c'est se renier.

—∞—

Toute joie creuse sa tombe.

—∞—

L'amitié entre deux êtres de sexes différents est celle qui a le moins de chances de sombrer. Elle n'est pas soumise aux périls des rivalités.

—∞—

Parler à chacun son langage est le plus sûr moyen de plaire à tous.

—∞—

On appelle cultivé un esprit dans lequel on a semé l'esprit des autres.

—∞—

On peut donner à un défaut l'apparence d'un mérite : il s'agit de le porter assez haut.

—∞—

La mode est le refuge de celles qui n'ont pas de goût.

—∞—

Une femme laide peut ressembler à une femme belle; la beauté est dans les traits, la ressemblance est dans l'expression.

—∞—

L'éloge exagéré qui n'est facile à formuler qu'en particulier, n'est agréable à recevoir qu'en public.

-oo-

Les heureux affirment le bonheur.

-oo-

On expose d'autant plus facilement sa vie, qu'on a davantage le respect de la vie des autres.

-oo-

L'orgueil est un sentiment intérieur, la vanité un sentiment extérieur.

-oo-

On aime ses amis à correction.

-oo-

Il reste au fond des yeux quelque chose de ce qu'ils ont vus.

-oo-

J'aime encore mieux les œuvres d'art que les beautés naturelles, elles semblent plus près de l'humanité.

-oo-

Le deuil, les usages, les convenances sont fondés sur le temps qu'il convient de mettre à oublier les morts.

Comtesse Diane.

MANUELA[1]

XI

Le lendemain soir, Jacques de Cérignan roulait vers Marseille. Sa décision avait été rapide : Paris l'ennuyait à présent, et soit inquiétude de savoir Mme de Riville souffrante, soit désir de revoir Manuela, il avait pris une résolution brusque, comme il aimait à en prendre : celle de partir immédiatement.

Il avait expédié les choses les plus pressantes, écrit à la hâte quelques lignes à des amis, un mot à ses parents, fait quelques courses indispensables... en deux jours tout avait été bâclé, terminé : un télégramme là-bas, disant qu'il arrivait à Nice, et c'était tout. Puis il était parti...

Appuyé dans le coin du compartiment, les genoux entourés d'un long plaid, la tête couverte d'une toque de fourrure, les yeux clos, il se laissait aller à un demi-sommeil, au bruit monotone des roues emportées dans une course vertigineuse.

Il était bercé dans un repos que venait parfois troubler la secousse légère d'un coup de lacet quand le train s'inclinait dans l'ellipse d'une courbe..., puis reprenait aussitôt après son glissement normal. Il avait regardé d'abord, machinalement, les longues plaines enveloppées d'ombre et où s'estompaient à la lueur d'un clair de lune très pâle d'étroites lignes blanches faites de neige.

Soudain c'était la lueur rouge des falots d'une gare, le sursautement du wagon à l'aiguillage, puis bientôt la même monotonie, le même roulement avec le bourdonnement léger du train filant à toute vapeur. Peu à peu devant ses yeux, ce ne fut plus ni la plaine ni le wagon gris où flottait une lueur vague, bleutée, tamisée par le store relevé sous la lampe, ni les deux voyageurs dormant déjà dans les coins opposés... ce ne fut plus, devant lui, qu'une jeune fille au teint chaud, aux yeux bruns, chantant sur la terrasse d'un

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 mars 1892.

palais aux lambris d'or, aux statues de marbre, le soir, sous la radieuse clarté d'un azur d'acier où rutilaient des myriades d'étoiles; l'enfant pleurait en chantant :

C'est là que je voudrais vivre... aimer,
Aimer et mourir... c'est là! oui, c'est là!

tandis que la mer bleue courait sur le sable d'or, et que chaque vague exhalait dans une harmonie lente une plainte ou un sourire.

. . . .

— Lyon-Perrache! cinq minutes d'arrêt!

Jacques, brusquement réveillé, se demanda où il était, puis il descendit bientôt sur le quai, où le vent piquant du matin lui fouetta le visage.

Quand le train repartit, il n'avait plus sommeil : il ouvrit un journal acheté à Paris la veille et qu'il n'avait pas déplié, et tandis qu'il suivait d'un œil distrait les lignes imprimées, son esprit était ailleurs et courait sans doute en avant, plus rapide que la vapeur, retrouver la femme blonde qui l'attendait, la femme blonde au regard un peu triste et désabusé; retrouver aussi la fillette brune qui l'attendait, la fillette brune aux yeux noirs avides de bonheur et de liberté.

. . . .

XII

Manuela ouvrit la porte du petit salon, portant une brassée de fleurs. Mme de Riville était étendue sur une chaise-longue près de la grande baie qui éclairait la pièce et qui était ouverte. Le store plissé de taffetas bleu très pâle était baissé, laissant filtrer quelques rayons mourants et se soulevait doucement sous la brise de mer. La jeune femme releva sa tête, d'une blancheur de cire, pour regarder l'enfant :

— C'est toi, petite?

— Oui, madame.

— Je parie que tu as dévasté le jardin!

— Oh! madame, il y a tant de fleurs, répondit-elle en rougissant. Vous m'aviez dit de faire partout des bouquets...

— Tu as bien fait! c'est pour lui... Il faut que la maison soit en fête quand il arrivera.

Manuela reprit comme la conclusion la plus naturelle du monde :

— C'est pour lui!

— Tu as même cueilli des branches d'oranger, tu sais que la

propriétaire fera de gros yeux, si elle le voit. Elle n'aime pas qu'on cueille ses oranges avant maturité, la propriétaire!

— Elle ne le verra pas, madame; moi, j'aime tant cette odeur-là!

— Moi aussi; l'air en est du reste tout parfumé dehors...

— Je les ai prises au milieu du bosquet, madame; je n'ai rien abîmé. Je vais les mettre dans les grandes potiches des coins.

— Et les roses des Alpes que tu as rapportées hier de la montagne?

— Elles sont dans le vestibule.

— Il fait très chaud dehors?

— Ouï, le soleil est brûlant.

— Quelle heure est-il?

— Tiens! la pendule est arrêtée... Elle ne marchera jamais cette pendule! fit Manuela en frappant du pied.

La jeune femme se souleva pour vérifier ce que disait la petite Italienne, portant à ses lèvres, soudain devenues roses, un mouchoir de fine dentelle. Manuela reprit :

— Vous toussez encore, madame?

— Moi? Je vais beaucoup mieux, dit la marquise, beaucoup mieux depuis ce matin.

Elle continua comme se parlant à elle-même :

— Le docteur ne voudra pas en convenir. Est-il assez ennuyeux! Après tout, qu'importe!...

Puis plus haut :

— Alors, tu ne sais pas l'heure?

— Je pense qu'il est deux heures, madame... Vous n'avez donc pas votre joli bracelet-montre?

— Ma foi... non... Vois-tu, j'ai horreur de tous ces colifichets. Tu aimeras les bijoux, toi?

— Mon Dieu, non; je ne crois pas, madame, à moins qu'ils ne m'aient été donnés par quelqu'un que j'aime.

La marquise eut un sourire triste et dit d'un ton un peu amer :

— Il m'avait été donné par mon mari : c'est un de ses derniers cadeaux.

Manuela, surprise, lâcha une énorme branche de géranium, qui en tombant s'effeuilla et couvrit Mme de Riville de pétales rouges. Elle demanda :

— Vous devez y tenir beaucoup à ce bracelet alors?

— ... Mais certainement, reprit la marquise embarrassée.

Puis, comme cherchant une excuse aux yeux de sa petite protégée :

— Je le porte souvent, mais il fait si chaud! J'ai horreur d'avoir ces sortes d'attaches aux bras... Tu comprends?

— Si j'avais un souvenir comme celui-là de quelqu'un que j'aurais beaucoup aimé, il me semble... que je ne le quitterais jamais.

Mme de Riville se sentit un peu froissée de la leçon involontaire et dit sèchement :

— Tu ne vas donc pas au-devant de M. de Cérignan, toi qui es si impatiente de le revoir? Le train doit être arrivé à l'heure qu'il est.

— La femme de chambre m'a dit qu'elle ne pouvait pas me conduire à la gare, parce que vous aviez besoin d'elle cette après-midi; sans cela j'aurais bien voulu... Une voiture! c'est peut-être lui...

Elle se précipita, bouscula le valet de chambre, qui lui jeta un regard méchant, arriva à la grille devant laquelle stationnait une voiture avec des malles.

— Bonjour, signore, quelle joie de vous revoir!

— Bonjour, petite, comment vas-tu?... Quelle drôle d'idée!... tu as un vase dans les mains avec un bouquet commencé!

Elle devint pourpre et répondit :

— C'est dans ma précipitation!

Le valet de chambre se mordit les lèvres et demanda combien M. le comte avait de colis.

Jacques lui dit :

— Cette malle, puis un sac dans la voiture.

Il reprit :

— Comment va Ghislaine?

— Toujours souffrante, mais mieux pourtant.

Il regarda la fillette et lui dit :

— Comme tu es gentille et grande! Tu es une vraie jeune fille; il me semble que tu es toute changée.

En haut du perron, toute blanche dans la maison blanche, Ghislaine de Riville attend son cousin; très mince, elle semble diaphane, et l'émotion du revoir a coloré ses joues pâles. Elle lui dit :

— C'est comme cela que vous me croyez morte!... Je suis contente, bien contente pourtant de vous revoir!

— Vous voyez que je suis fidèle!

— Oui, décidément, je crois à l'amitié. Vous êtes très fatigué du voyage?

— Pas du tout!... Quel temps idéal!

— Hein? c'est joli, en quittant Paris! Oh! vous savez, nous allons nous amuser, si je vais bien.

Ils entrèrent au salon.

XIII

Dans l'air, tout rempli d'effluves parfumés, la fraîcheur du soir descend peu à peu..., les fleurs, fatiguées des baisers ardents du soleil, s'entr'ouvrent lentement, exhalant de leurs calices des senteurs plus douces, plus pénétrantes. Les tiges semblent se relever dans le calme du soir, sous l'azur sombre du ciel. Les montagnes de la Corniche s'estompent en des contours indécis, semblables à de gros nuages noirs, au-dessus desquels montent les étoiles, illuminant soudain le ciel. Sur la terrasse de la villa des Palmiers, trois personnes sont assises et ne se parlent pas. Ghislaine de Riville, songeuse, semble s'unir au recueillement de la nature, tandis que ses compagnons dans le même silence, paraissent écouter le bruit sourd et lointain qui monte confus de la vieille ville. Tout à coup c'est le son d'une cloche, presque aussitôt répété par plusieurs voix sœurs, c'est un son joyeux qui jette dans l'espace un chant religieux et qui annonce que cette nuit est l'anniversaire de celle où naquit le Sauveur. Alors Ghislaine semble s'arracher à un long rêve pour dire :

— Vous entendez, Jacques, c'est le carillon de Noël!...

Il répondit, très bas, comme s'il avait crainte de troubler le recueillement des choses :

— J'entends!... Quelle nuit admirable!

Et les cloches sonnaient à toute volée, se perdant en myriades de notes dans l'infini, tandis que les échos répétaient fidèlement l'*Hosanna in excelsis*.

— Savez-vous, Ghislaine, qu'il y a là de quoi faire devenir poète l'homme le plus sceptique?

Elle eut vers lui un long regard navré, empreint d'une tendresse indéfinissable, et lui répondit :

— C'est peut-être vrai!

Puis elle se leva et ajouta d'un air résigné :

— Il faut que je rentre... Je ne veux pas être imprudente, qu'allez-vous faire ce soir?

— J'ai promis à Manuela de la conduire à la messe de minuit.

— Mais vous devez être bien fatigué?

— Moi? pas l'ombre; cela me fera du bien de prendre l'air.

Elle prit son bras :

— Voulez-vous me conduire à ma chambre? Je vais me coucher de bonne heure, moi.

Il inclina la tête et dit à Manuela :

— Va mettre ton chapeau, et attends-moi dans le petit salon.

Jacques et Ghislaine montèrent lentement l'escalier; dans sa chambre, elle lui dit :

— Je suis lasse... et dire que, dans mon lit, je ne pourrai sans doute pas m'endormir!

Il lui prit les deux mains très affectueusement :

— Ma petite Ghislaine, il faut être raisonnable et ne pas se monter la tête : ce n'est rien ce que vous avez, dans quelques jours il n'y paraîtra plus et vous serez la plus enragée pour courir.

Elle eut un hoquet nerveux qui souleva sa poitrine, ses yeux devinrent brillants et elle lui dit.

— Je ne sais pas ce que je dois croire.

— Vous êtes nerveuse, Ghislaine! vous faites des imprudences et après vous vous désespérez.

— Je suis nerveuse... oui... Jacques, promettez-moi de parler demain au docteur et de me dire ensuite toute la vérité!

Il répondit :

— Mais certainement, petite folle! Voulez-vous que je sonne votre femme de chambre?

Elle sembla hésiter, entr'ouvrit les lèvres, comme si elle avait eu quelque chose de plus à lui dire; mais elle n'ajouta rien. Il mit un baiser sur les mains de la jeune femme; quand il releva la tête, une larme tremblait à sa paupière :

— Qu'avez-vous, ma petite Ghislaine?

Elle répondit avec un rire un peu saccadé :

— Rien... Je suis folle, comme vous dites, et nerveuse... Je pleure pour rien... Il faut que je prenne sur moi.

Elle ajouta avec un sourire très bon et très franc :

— Bonsoir, mon cher, envoyez-moi Manuela.

— A demain matin, ma petite Ghislaine!

. . . .

Manuela l'attendait au bas de l'escalier :

— Cours dire bonsoir à la signora, fit-il, et prends un manteau. Il faut se défier de la fraîcheur de la nuit. Nous rentrerons tard.

Elle eut une petite moue dédaigneuse et en deux bonds fut en haut de l'escalier. Elle redescendit bientôt; il alluma un cigare et ils sortirent. Il lui dit :

— Prends mon bras.

Elle le regarde bien dans les yeux :

— Si vous saviez, signore, comme je suis joyeuse de sortir avec vous ce soir!

Elle était vraiment jolie, la tête vaporeusement encadrée d'un

long voile de tulle blanc, qui descendait de son chapeau en arrière et qu'elle avait ramené autour de son cou.

Il serra la petite main gantée, qui s'appuyait sur son bras et lui dit en riant :

— Et les mains rouges, comment cela va-t-il?

Elle eut un petit air navré :

— Elles le sont beaucoup moins, fit-elle, c'est l'eau de Paris qui rend les mains rouges!

Ils échangèrent un sourire et descendirent sans plus se parler la route de la Ceinture. A gauche, la mer très calme, comme un grand lac, à peine ridée par le vent; à droite, les villas et les jardins s'étageant en terrasses.

— Nous n'irons à l'église qu'à minuit, fit-il, veux-tu que nous passions par la promenade des Anglais?

— Oui! j'ai tant de choses à vous dire!...

Ils continuèrent la route, lui charmé par le récit de ses excursions, par sa naïveté, par ses reparties vives; elle, radieuse. Manuela lui parla de Mme de Riville, de sa générosité, de son bon cœur, de sa mélancolie, de son caractère changeant, de ses souffrances et lui réitéra l'expression de sa reconnaissance pour elle, de son affection pour lui. Peu à peu, il se sentit séduit par cette voix vibrante et câline, épris de son impétuosité fière.

Il ne lui parlait presque pas; il se contentait de la regarder, sentant une sorte de frisson inexplicable sous son regard, grisé par le parfum de l'atmosphère, par l'harmonie de ses paroles.

Après la promenade des Anglais, ils remontèrent le boulevard Victor-Hugo et arrivèrent enfin près d'une église.

Avant d'entrer sous le porche, elle lui dit :

— Vous prierez un peu pour mon grand-père, n'est-ce pas? Il doit être content là-haut de mon bonheur.

Il lui répondit :

— Oui, chère enfant.

Les cierges faisaient briller les ornements d'or et les grands candélabres de cuivre de l'autel.

Ils entrèrent et s'agenouillèrent l'un près de l'autre dans la nef où se pressait déjà la foule.

Une voix juvénile très pure montait vers la voûte, chantant le cantique de Gounod. Là-bas, dans l'humble crèche, un enfant de cire, l'Enfant-Dieu, souriait dans son dénuement, couché sur la paille et tendait ses deux petits bras aux fidèles. Manuela pencha son front dans ses mains, tandis que Jacques, près d'elle, remuait les lèvres dans une prière. Et l'harmonie des orgues, chantant et pleurant tour à tour, les berçait doucement.

Manuela pensait à tout ce qui était arrivé et remerciait Dieu... elle se sentait heureuse d'être là, près de lui, et la vision toute blanche d'une mariée passa devant ses yeux...

Lui, se demandait, anxieux, quel était ce nouveau sentiment qui venait d'entrer dans son âme, l'inondant de délices et de troubles inconnus : il priait pour sa cousine, pour Manuela, pour le vieux grand-père. Son regard se portait sur une madone de marbre, « une de celles qui ont pitié sans doute des petits enfants », et il se demandait encore et toujours quel était, quel pouvait être ce sentiment pur qu'il ressentait pour la première fois...

Il ne voulait pas s'avouer que c'était l'amour.

. . . .
. . . .
. . . .

Quand la messe fut terminée; quand le prêtre fut descendu de l'autel, pour y remonter presque aussitôt et commencer la messe de l'aurore, ils sortirent, suivant la foule qui se pressait en jouant des coudes. Au dehors une brise légère soufflait du large... ils marchaient l'un près de l'autre, sans se rien dire; elle, timide, un peu tremblante; lui, profondément troublé, au contact de cette petite main qui s'appuyait sur son bras... Ils allaient lentement, comme s'ils eussent voulu prolonger ce tête-à-tête, où tous deux ressentaient désormais une gêne étrange. Que s'était-il donc passé sous la voûte du vieux sanctuaire, dans cet agenouillement à deux, qui les réunissait tout à l'heure, aux pieds de ce nouveau-né si pauvre, pour lequel toutes les splendeurs de l'Église en fête n'étaient point assez, puisque cela ne pouvait pas balancer tant d'abnégation et tant d'amour? Etait-ce le fluide mystérieux unissant deux cœurs pour toujours qui avait passé sur leurs têtes? Etait-ce ce sentiment enivrant et douloureux qui s'imprime une fois dans une âme pour ne plus s'y effacer?... Ils marchèrent longtemps, très longtemps dans le même silence... Ils avaient quitté la ville et remontaient entre les jardins des villas..., soudain Manuela sembla tressaillir... elle porta la main à son front et prononça, la voix haletante, quelques paroles entrecoupées :

— Oh! mon Dieu!... qu'ai-je donc?... Mon Dieu! je crois que je vais mourir...

Jacques, effrayé, la prit dans ses bras. Elle était d'une blancheur de marbre, sa poitrine avait un souffle étranglé, ses paupières s'étaient abaissées sur ses yeux et ses longs cils palpitaient... Il devint fou d'angoisse, ne sachant que faire, ne pouvant appeler, la croyant perdue. Il répétait :

— Manuela, qu'as-tu, ma petite Manuela?

Elle ne répondait rien, gardant l'immobilité d'une vierge de cire.

Eperdu, le cerveau en feu, il la pressait sur son cœur, lui disant :

— Ne meurs pas, Manuela, je t'en conjure! Ne meurs pas, Manuela, je t'aime!

A l'appel de cette voix vibrante, elle ouvrit les yeux :

— Est-ce bien vrai?

— Je te jure! Manuela, ne meurs pas! Je t'aime!

Elle releva la tête :

— C'était trop pour moi... là-bas, à l'église, j'ai rêvé... et puis, là, tout de suite... devant mes yeux, un cercueil, et moi d'un côté et vous de l'autre... et nous étions séparés pour toujours... Oh! mon Dieu, mon Dieu, que je suis malheureuse!...

Une détente se produisit : elle pleurait à chaudes larmes. Il la tenait toujours entre ses bras, couvrant de baisers son visage, qui peu à peu reprenait les couleurs de la vie. Jacques ne calculait plus rien, il lui disait :

— Pourquoi as-tu douté de moi? Si tu savais comme je t'aime!

Peu à peu, elle se détacha de son étreinte. Son visage était empourpré, ses tempes battaient.

Elle dit :

— Marchons, rentrons, je vous en conjure! Pardonnez-moi... je vous aimais trop!

— Je n'aimerai jamais que toi, fit-il.

Ils se remirent en marche et arrivèrent bientôt à la grille des Palmiers. Ils entrèrent tous deux le visage bouleversé. Dans la salle à manger le réveillon était préparé. Jacques dit au valet de chambre :

— M[lle] Manuela a été très souffrante et a failli s'évanouir. Prévenez la femme de chambre de M[me] la marquise. Mademoiselle monte immédiatement à sa chambre : il faut qu'elle aille la rejoindre. Quant à moi, portez-moi une tasse de chocolat là-haut. Je n'ai pas faim. Après ce qui vient de se passer, je suis encore tout ému.

XIV

On est au matin. Le soleil vient d'apparaître dans l'éblouissement de son lever, chassant l'aurore, dont il ne reste plus que quelques bandes roses très pâles à l'horizon.

On a mal dormi cette nuit à la villa des Palmiers.

Manuela a congédié bientôt la femme de chambre, qui lui répète « que, bien sûr, mademoiselle aura eu froid; que mademoiselle est imprudente aussi de sortir si tard avec un manteau léger; que si

mademoiselle a besoin de quelque chose, elle n'a qu'à sonner, qu'elle accourra au premier appel ». La jeune fille s'est mise au lit rapidement, mais le sommeil n'est pas venu. Elle est heureuse de savoir qu'il l'aime, mais effrayée de ce qui s'est passé, épouvantée de son bonheur... Ses cheveux nattés à la hâte se sont défaits... Au petit jour, elle a pu enfin s'endormir; sa tête repose souriante sur le coin de l'oreiller, perdue dans les boucles de ses cheveux bruns.

Jacques, dans un état de surexcitation nerveuse portée au paroxysme, s'est retourné vingt fois sans trouver le sommeil. A la fin ses paupières se sont baissées : il dort. Ses vêtements sont jetés, çà et là, en désordre. Sur sa table de nuit, à côté du chocolat auquel il n'a pas touché, se trouve sa montre arrêtée à six heures, qu'il n'a pas pensé à remonter...

Dans la chambre de Mme de Riville, les premiers rayons passent à travers les stores, tandis que la lumière mourante de la veilleuse jette une lueur rose sur la courtine de satin blanc.

La jeune femme est brisée de fatigue; elle s'est réveillée presque toutes les heures. Les yeux grand ouverts, elle réfléchit. Sa vie tout entière passe devant elle : elle est petite fille encore, quand ses parents la laissent unique héritière d'une grosse fortune; puis son existence sérieuse de jeune fille chez son oncle de Cérignan, son tuteur; son désir immense d'être libre, de mener la vie à grandes guides; son mariage avec le marquis de Riville, homme froid et correct, qu'elle était prête à aimer, quand elle lui donna sa main, mais dont l'indifférence lui glace le cœur. La voilà lancée à Paris, livrée à elle-même, sans un conseil; elle cherche des distractions dans de continuelles sorties, elle va beaucoup dans le monde, elle y est adulée, elle y devient coquette; son mari la comble, parce qu'il trouve qu'il faut avoir une femme très élégante : il la considère comme un joli bibelot, il la montre comme un cheval dont il tire vanité; peu à peu, sans trop s'en apercevoir, son âme se remplit d'amertume; elle n'a pas d'enfant, elle le regrette, mais sa vie ne lui laisse pas le temps d'y penser. Son cœur se ferme, elle ne veut pas croire à l'amour, parce qu'elle ne le connaît pas; mais au fond de ce pauvre cœur blessé s'enracine une mélancolie profonde, qu'elle cherche en vain à guérir par le scepticisme. Soudain, son mari s'alite : il est très malade, cela va vite, très vite : il meurt. Elle s'imagine qu'elle le regrette, elle le pleure même un peu. Son médecin lui dit qu'elle est fatiguée, qu'il lui faut le Midi pour sa santé; elle y passe deux hivers de suite : peu à peu son deuil s'éclaircit, elle sort de nouveau et sent une joie secrète d'être tout à fait libre. Elle retrouve à Paris son cousin Jacques, pour lequel elle a toujours eu une certaine sympathie; elle est heureuse de lui

servir de chaperon, d'introductrice dans le monde. Puis une sorte de curiosité, mêlée d'affection, s'empare de son esprit inoccupé. Elle désire savoir ce qu'il deviendra, s'il aimera; et elle ne croit guère au scepticisme du jeune homme. Son étude n'est pas complète : les circonstances doivent la parachever. Enfin arrive le jour de la confidence dans la serre de la duchesse, la visite à la rue Raynouard; là elle acquiert la conviction qu'il est susceptible d'un sentiment vrai...

Alors, c'est le coup de foudre, elle l'aime, sans le savoir d'abord, puis elle est vaincue, elle est forcée de se l'avouer à elle-même. Mais cet amour est un malheur, car elle ne peut l'épouser, elle ne peut le lui dire, et elle part pour Nice avec la préoccupation incessante qu'il pourra en aimer une autre.

L'image de Manuela passe parfois devant ses yeux, mais elle est si jeune! pourquoi l'aimerait-il? Soudain elle se sent bien souffrante, elle n'y croit pourtant qu'aux heures de découragement. Mais, inconsciemment, elle se met à avoir pour Jacques un redoublement d'amour, comme si elle entrevoyait sa fin prochaine. Et elle a peur, maintenant, effroyablement peur de mourir, peur qu'il n'en aime une autre. Elle est trop généreuse pour avoir regret d'une bonne action, et cependant elle sent si bien que cette petite Italienne a un culte pour son cousin, qu'elle tremble. Elle craint que l'amour n'attire l'amour. Elle ne peut pourtant pas mourir, le cœur ainsi brisé, sans qu'il le sache. Elle ne calcule rien dans sa passion : elle veut, si elle meurt, que Jacques ne puisse aimer une autre femme, qu'en piétinant sa mémoire. Et elle est torturée par l'idée de cette déclaration qu'elle est résolue à faire...

Plongée dans ses pensées, Mme de Riville n'a pas entendu entrer sa femme de chambre; celle-ci marche sur la pointe des pieds.

— Madame la marquise a-t-elle bien dormi?

— Assez mal, j'ai eu la fièvre.

— Madame la marquise ne m'a pas entendue dans l'escalier, à deux heures du matin?

— Non, qu'avez-vous donc fait?

— Je suis allée chez Mlle Manuela, qui a été souffrante, en rentrant de la messe de minuit.

— Pauvre enfant, qu'a-t-elle eu?

— Mademoiselle aura bien sûr pris froid, elle a failli s'évanouir. Mais elle dort bien ce matin, ce ne sera rien.

— M. le comte est-il sorti? le sait-il?

— M. le comte n'est pas encore sorti de sa chambre, il est rentré assez tard et doit probablement dormir. C'est en donnant le bras à M. le comte que mademoiselle s'est trouvée souffrante.

Ghislaine pensa : « Il dort lui! » puis tout haut :

— Vraiment? Je suis très contente que ce ne soit rien. Dites au valet de chambre de rappeler à M. le comte que je tiens beaucoup à ce qu'il assiste à la visite du docteur.

— Madame la marquise peut être tranquille. Elle n'a besoin de rien?

— Non, merci, je vais tâcher de dormir un peu.

XV

Par la fenêtre ouverte, le soleil jette dans la chambre de Jacques des torrents de lumière. Il est levé depuis quelque temps et vêtu d'un complet de flanelle blanche. Debout devant une glace, il essaye un chapeau de paille :

— Trop petit... non, décidement, il est trop petit. Ce chapeau va très mal; il va très mal ce chapeau, il est très laid. Je ne comprends même pas comment j'ai pu le trouver bien à Paris.

Il va vers sa fenêtre et se met au balcon :

— Dieu! qu'il fait beau, la mer est d'un bleu, mais d'un bleu! Ces bateaux... ces voiles noires, ces voiles blanches, c'est très joli...

Puis il rentre et consulte encore sa glace :

— Il faudra bien que je finisse par descendre. D'abord Ghislaine me demande; mais je compte n'y aller qu'à la consultation du docteur. Je ne sais pas pourquoi, cela m'ennuie beaucoup d'aller chez Ghislaine ce matin; ou plutôt je sais très bien pourquoi... D'abord elle ne se doute de rien, et puis, si elle savait, je crois qu'elle rirait beaucoup, et voilà tout. Je n'ai rien fait de mal. J'ai dit à cette petite que je l'aimais : c'est la vérité. C'est probablement une sottise : je n'y puis rien. Je l'ai embrassée, un peu longtemps peut-être, mais enfin... Allons, je descends.

A la porte, il se retourne et se dit :

— Si je changeais de chapeau?

Il jette son chapeau sur une table.

— Cette petite, que j'aime beaucoup, est capable de faire une figure tout à fait désagréable... et comme cela me fera quelque chose, je serai troublé, j'aurai l'air bête. Ghislaine, qui est fine comme l'ambre, se demandera ce qu'il y a. Sapristi! je crois que cette fantaisie-là n'aura pas mieux valu que les autres.

Il aperçoit le docteur, qui entre dans le jardin, serré dans une redingote noire :

— L'air très bien ce docteur, très élégant même. Le type du médecin des eaux. Oh! un monocle, il regarde dans le bassin : amateur de pisciculture sans doute.

Puis il prend son courage à deux mains et descend. Le docteur est entré avant lui dans la chambre de Mme de Riville, il le suit. La jeune femme ouvre les yeux :

— Bonjour, docteur. Bonjour, Jacques. Vous êtes paresseux, ce matin.

— Mon Dieu, Ghislaine, je vous dirai que je me suis couché tard et que j'ai profondément dormi. Vous me pardonnez, n'est-ce pas?

— Je vous pardonne et je vous envie! Moi, je n'ai pas dormi du tout. Asseyez-vous, docteur. Ah! j'oublie les présentations : mon cousin le comte de Cérignan, le docteur Maxens.

— Monsieur!

— Docteur!

— Vous arrivez de Paris, monsieur?

— Oui, docteur, j'ai été inquiet de savoir ma cousine enrhumée et j'ai avancé mon départ pour le Midi, où je ne devais venir qu'au carnaval.

— Vous avez très bien fait : ce sera une distraction pour madame la marquise. Comme je ne puis pas, par excès de prudence, permettre les sorties, je suis bien aise qu'elle se trouve moins seule. Il faut aux malades de la distraction.

Il prit une tabatière d'or incrustée de lapis et huma lentement une prise de tabac. Puis il se leva, prit le pouls de la malade.

— La peau sèche; vous êtes nerveuse, trop nerveuse, madame; vous vous faites du mal. Nous serons obligés d'employer la morphine, et je le regrette. Voyons les bronches.

Il appuya l'oreille sur le dos de la jeune femme qui respira péniblement. Il hocha la tête :

— Oui, oui, fit-il, il y a encore de la matité. Cela va plutôt mieux; aussi bien que cela peut aller!... C'est long ces rhumes négligés!

Jacques demanda :

— Enfin, rien d'inquiétant, n'est-ce pas? Je vous en prie, docteur, rassurez Mme de Riville. Elle était, hier soir, tout à fait démontée.

Le docteur Maxens releva la tête et dit en souriant :

— Je vous défends de vous inquiéter, madame, vous retardez votre guérison, en vous privant de sommeil, en vous troublant l'esprit. Permettez que je vous quitte; c'est aujourd'hui le jour de Noël et je suis pressé.

Pendant qu'il écrivait une ordonnance, Mme de Riville dit à Jacques :

— Et Manuela comment va-t-elle? Il serait prudent, je crois, qu'elle vît le docteur, puisqu'il est là...

Il se pencha à son oreille et murmura :

— Vous savez qu'elle a horreur du médecin... Je suis persuadé que c'est un accident passager...

Elle reprit :

— Non, non, j'y tiens...

Puis tout haut :

— Docteur, ma jeune amie a été souffrante. Voulez-vous la voir?

— Volontiers, madame.

Il salua, tandis que la marquise lui disait :

— M. de Cérignan vous expliquera cela.

— Au revoir, madame; tranquillisez-vous, du calme, du calme, je permettrai bientôt une promenade en voiture...

Dans le corridor, Jacques lui dit :

— Je vous mène chez la jeune amie de ma cousine. Elle a eu une sorte de spasme nerveux, en revenant de la messe de minuit avec moi, et a failli s'évanouir. Je suis persuadé du reste que ce n'est rien.

— Nous allons voir...

Jacques frappa à la porte.

On répondit :

— Entrez :

La jeune fille, assise devant une armoire à glace, se faisait coiffer.

— Je vous demande pardon, ma chère Manuela : Mme de Riville, ayant appris que vous aviez été souffrante hier, veut que le docteur s'assure que ce n'est rien...

La jeune fille devint pourpre et envoya à Jacques un regard de reproche.

Très ennuyé, il dit :

— Je vous laisse, docteur, je vous attends en bas.

Le docteur redescendit bientôt.

— Ce n'est rien, fit-il, rien... c'est nerveux! Les jeunes filles, vous savez, il faut si peu de chose, une impression...

Puis, sans laisser à Jacques le temps de rien dire :

— Quelle ravissante jeune fille, pleine de vie, un bouton de rose qui s'épanouit!... Elle sent encore un peu la pensionnaire... dans un ou deux ans, l'admirable créature que cela fera!

Et il ajouta comme se parlant à lui-même :

— Un bouton de rose qui s'épanouit quand d'autres s'effeuillent...

Jacques le regarda, ne comprenant pas.

— Vous êtes parent, monsieur, de Mme la marquise de Riville?

— Son cousin, docteur.

— Je vous disais tout à l'heure que j'étais heureux que vous soyez venu. Vous savez... il y a tout à craindre...

— Qu'entendez-vous par là?

Le docteur descendit lentement le perron, comme s'il hésitait à parler... quand il fut au bas, il prit le bras de Jacques et lui dit :

— Mme de Riville est absolument perdue... une affaire de temps. C'est mon devoir de vous le dire.

Jacques le regarda, effaré. Le docteur vit qu'il ne s'attendait pas à cette brusque révélation de la vérité :

— Elle est poitrinaire, voyez-vous... Pas de remède, rien à faire, — rien ne guérit cela, — même pas l'admirable climat d'ici!... Elle peut aller jusqu'à l'automne... faut pas la contrarier. Si elle veut sortir en voiture, laissez-la faire. Adieu, monsieur...

Et la grille se referma. Jacques ne perdit pas son sang-froid devant cette nouvelle brutale. Il appela le valet de chambre.

— Allez chercher mes gants, fit-il... Je sors. Faites prévenir Mme la marquise que si je ne vais pas la retrouver comme je l'ai promis, c'est que le docteur permet qu'elle fasse demain une promenade en voiture. Je veux m'occuper d'en retenir une dès ce matin, pour être sûr de l'avoir.

Deux minutes après, Jacques sortait : il avait l'air calme, mais si on l'eût regardé de près, on eût pu voir deux grosses larmes tremblant à sa paupière, qu'il essuya du revers de sa main.

XVI

Ce fut un horrible coup pour Jacques que la parole sortie de la bouche du docteur Maxens : « Elle est perdue, irrémédiablement perdue! elle est poitrinaire! » Ces mots affreux, échappés aux lèvres d'un homme qui avait l'habitude de tant en voir mourir de la sorte, que c'en était sans doute devenu pour lui banal, ces mots affreux résonnaient encore à son oreille, comme un glas funèbre. Certes, il avait cru jusqu'ici sa cousine délicate, et la toux qui ne la quittait plus depuis quelques mois lui avait fait appréhender souvent une grande faiblesse de poitrine... Mais de là à penser qu'elle allait mourir, quelle distance! et dire qu'il n'avait fallu qu'un instant pour ouvrir les yeux à l'effrayante vérité, pour la voir dans toute son horreur poignante, inévitable!...

« Elle est poitrinaire! » Il allait donc assister, lui, à sa lente agonie; il en suivrait pas à pas les étapes douloureuses; et il lui faudrait sourire, le cœur brisé, sous peine de meurtrir cette âme, déjà pleine de désespérance... Il lui faudrait sourire, cacher le plus longtemps possible à la pauvre jeune femme l'effroyable certitude du dénouement, sous peine de tarir plus rapidement encore le

peu de vie qui lui restait. Il envisageait tout entières les tortures qu'il allait endurer.

Du moins il ne faiblirait pas devant l'amère mission qu'il allait remplir. Dans le débordement de son chagrin, de sa pitié pour elle, il sentait désormais pour la pauvre Ghislaine, qui se penchait sur son tombeau, une amitié si fraternelle, qu'il ne douta pas un instant qu'il aurait le courage d'accomplir son devoir jusqu'au bout. Il marchait la tête baissée... ne voyant rien, insensible à tout...

Et Manuela qu'allait-elle devenir, elle... quand sa bienfaitrice ne serait plus là?... Maintenant qu'ils s'aimaient tous deux, faudrait-il ajouter à ses souffrances une nouvelle séparation? Il lui faudrait bien prévenir ses parents : que diraient-ils de la présence de cette étrangère dans la maison de la mourante?... que diraient-ils?... Il entra chez un loueur et commanda un landau pour faire le lendemain une excursion dans la montagne, puis, inconsciemment presque, il pénétra dans l'église voisine, et là, n'en pouvant plus, il ploya les genoux devant l'autel, sentant le besoin de confier à quelqu'un sa peine, et demandant au Consolateur suprême la force dans une telle épreuve. Ah! qu'il était loin le temps du scepticisme, le temps où il affirmait presque sincèrement que la vie, en somme, était moins rude qu'on ne voulait le prétendre, et que, avec un peu de philosophie, on y trouvait encore plus de bonheur que d'autres choses!...

Le malheur venait de le toucher de l'aile... qu'il était heureux de retrouver cette foi, qui n'était pas tout à fait éteinte en lui... vers laquelle il sentait le besoin de tendre les bras, comme le naufragé à une dernière épave!...

Quand il se releva, il était tout à fait maître de lui. Il devait être tard... il fallait rentrer pour le déjeuner; il partit... Il entra à la villa des Palmiers, et sentit qu'il aurait le courage, aujourd'hui du moins, de sourire... il parlerait à Ghislaine de cette promenade de demain, qui devait lui faire tant de plaisir!...

XVII

La journée fut calme. Mme de Riville, par un de ces brusques changements d'humeur qui lui étaient familiers, fut d'une gaieté étincelante. L'idée de l'excursion du lendemain semblait lui rendre la vie. Elle résolut d'ajourner ses confidences à Jacques. Elle allait mieux, pensait-elle, puisqu'on lui permettait de sortir. Rien ne pressait désormais pour ce qu'elle voulait lui dire : c'était à lui de venir vers elle et non pas à elle de faire des aveux. Elle le sédui-

rait... le charmerait par ses grâces, l'éblouirait par son esprit, le mettrait à ses pieds. Jacques fit bonne contenance et peu à peu son entrain naturel reparut. Il se demanda le soir si le docteur ne s'était pas trompé, et fut tenté d'espérer encore. Quant à Manuela, elle parut un peu grave, presque triste. Mme de Riville pensa que c'était la suite de la fatigue de la nuit. La jeune fille ne pardonnait pas à Jacques la visite du docteur, chagrine au fond de voir son attention captivée par la marquise. Jamais celle-ci n'avait été aussi piquante : on énuméra des projets pour les batailles de fleurs, pour le carnaval : on s'en donnerait à cœur joie de fêter sa convalescence... il faudrait réparer le temps perdu...

Dans la journée, on reçut des lettres de Paris. La duchesse de Bonneville avançait son départ pour le Midi et serait à Nice dans le courant de janvier. C'était une bonne aubaine, disait Ghislaine, que cette arrivée d'amis qui apporteraient leur part de gaieté. Manuela ne partagea pas la joie de Mme de Riville : cette idée d'étrangers qui allaient se mêler presque journellement à leur vie ne lui souriait pas. Elle paraîtrait une bien petite personne aux filles de la duchesse, elle, l'enfant recueillie par charité; et puis M. de Cérignan serait sans doute très occupé d'elles, et cela lui déplaisait.

Chacun sentait le besoin de se coucher de bonne heure : Manuela avait envie de pleurer... ce fut le cœur gros qu'elle monta à sa chambre.

Jacques n'eut pas occasion de lui parler en tête à tête, et ne lui dit rien de la révélation du docteur.

. . . .

. . . .

Le lendemain, on devait déjeuner de bonne heure. A dix heures et demie la marquise était prête et descendit au salon. Son deuil, ce jour-là, s'était tout à fait éclairci. Un fourreau de taffetas mauve, donnant l'illusion du rose, recouvert de tulle, brodé de fines fleurettes blanches, uni devant et traînant beaucoup en arrière, ourlé de têtes de plumes de même nuance que la jupe. Corselet de velours mauve, emprisonnant une taille très fine, lacé derrière, avec col de même très haut, masquant le cou de la jeune femme, un peu amaigri depuis quelque temps. Ses cheveux blonds vaporeux devant, très serrés en arrière, avec de petites boucles folles à la nuque. Avec cela un port de déesse, une ondulation gracieuse dans la marche, donnant l'illusion d'un glissement et non d'un pas...

Elle apparut, comme nimbée d'or, dans les rayons chatoyants du soleil.

Jacques ne put s'empêcher de s'écrier :

— Dieu! que vous êtes jolie!

Elle lui répondit, moqueuse :

— Oh! le vilain complimenteur!... Je n'aime pas qu'on me le dise...

— C'est signé Worth, cette merveille!

Elle arriva lentement jusqu'à son fauteuil, et se penchant :

— Fallait-il donc que je vous fisse honte en voiture, monseigneur?...

— Vous allez me rendre affreusement orgueilleux.

— Le déjeuner est prêt, je pense, fit la marquise, il ne faut pas perdre de temps. Où est Manuela?

Elle se retourna, gracieuse, tournant le dos à Jacques, qui pensait :

— Il n'est pas possible que cette femme se meure.

Manuela entrait très pâle, les yeux rouges, cernés.

— Bonjour, petite, as-tu bien dormi?

— Non, madame, je suis encore fatiguée...

— C'est fâcheux cela, reprit la marquise. Le grand air te fera du bien. Tu viens avec nous?

Elle semblait hésiter. — Jacques lui lança à la dérobée un regard suppliant, — elle répondit :

— Mon Dieu, si vous permettez, je resterai, madame; j'ai encore un peu de migraine... et je craindrais de faire triste figure.

Mme de Riville regarda Jacques :

— Il vaut peut-être mieux qu'elle reste, alors?

Celui-ci fit le geste de quelqu'un qui ne veut point donner de conseil et dit avec un soupir :

— C'est peut-être plus prudent...

Ils passèrent à la salle à manger. Jacques dit à sa cousine :

— Vous avez un teint de lis et de rose ce matin. Vous avez bien dormi?

— A merveille, fit-elle.

Puis dans un éclat de rire sonore, qui fit voir toutes ses dents blanches :

— Il faut bien sortir de l'hôpital!

Le déjeuner fut rapide. Mme de Riville mangea plus que d'ordinaire et l'on n'insista pas davantage pour emmener Manuela. Quand on eut terminé, Jacques put dire dans une porte à l'Italienne :

— Sais-tu que tu me fais beaucoup de peine?

Mme de Riville se retourna :

— On chuchote derrière moi... Qu'est-ce que vous complotez?

Jacques répondit :

— Rien du tout... Est-elle curieuse, cette Ghislaine!

— Je renouvellerai les bouquets cette après-midi, fit Manuela; ils se fanent.

Mme de Riville regarda à la fenêtre :

— Voici la voiture, je monte mettre mon chapeau; vous êtes prêt?

— Absolument.

Manuela s'en fut dans le jardin disant :

— Je vais voir où en sont les fleurs.

Tandis que Jacques se demandait tristement :

— Seraient-elles jalouses l'une de l'autre?...

Quelques minutes après, Mme de Riville apparut : elle portait un grand chapeau couvert d'orchidées avec un manteau de drap blanc, doublé dans le ton de sa robe. Elle prit le bras de Jacques, ouvrit une ombrelle de soie blanche et ils descendirent dans le jardin :

— Je suis belle, hein?... dit-elle, railleuse.

— Je crois vous avoir fait ma confession à ce sujet.

— Ah! j'oubliais de vous dire, fit-elle, que j'ai reçu une lettre de l'Anglaise, de lady Clamps : elle arrive, elle aussi, mais pour quelques jours et à l'hôtel; je suis si contente aujourd'hui que je lui pardonne de venir.

Ils montèrent dans le landau, qui s'éloigna au grand trot.

XVIII

La voiture, après avoir traversé la ville, était montée lentement jusqu'à la route de la Corniche. Le soleil était brûlant : on retrouva là-haut un peu d'air, mais pas assez d'ombre et l'attelage redescendit de l'autre côté dans la campagne chercher un peu de fraîcheur sous les bois de lauriers. Pendant que les chevaux se reposaient, Jacques et Ghislaine descendirent de voiture; elle toujours gaie, sémillante; lui, un peu sérieux, malgré tout.

Elle avait passé, en riant, son ombrelle derrière la tête du jeune homme, encadrant sous la soie blanche leurs visages, que séparait seulement le long manche ciselé.

— Si nous nous asseyions sous cette touffe d'orangers, fit-elle, voilà des pierres qui forment un banc naturel où nous serons à ravir.

— Vous n'avez pas peur de prendre froid?

— Froid? mais l'on étouffe, mon cher, à quoi pensez-vous?

— Je pense que je suis très heureux de vous voir remise.

Elle ferma l'ombrelle, s'assit et le regardant bien en face :

— Remise... vous croyez ça, vous?

Il fut troublé par cette parole brusque et railleuse, à laquelle il

ne s'attendait pas. Il voulut cacher son impression, brisa une petite branche fleurie en disant :

— Avez-vous vu? j'ai failli me la mettre dans l'œil.

Elle reprit :

— Non, voyez-vous, il vaut mieux ne pas parler de ma santé... C'est trop triste...

— Vous avez une imagination! dit Jacques, reprenant son sang-froid.

Elle avait très bien compris la pensée du jeune homme; elle passa la main sur son front, comme pour en éloigner quelque chose de pénible, et dit :

— Asseyez-vous donc!

Il lui offrit la petite branche couverte de fleurs.

— Volontiers, dit-elle, j'aime ça.

Elle continua, scandant ses mots :

— C'est un peu ridicule à mon âge d'aimer encore les fleurs d'oranger. C'est que, voyez-vous, je n'ai pas beaucoup connu l'amour, moi!...

— Vous m'avez dit souvent que vous n'y croyiez pas...

— Il est si difficile de croire à ce que l'on ne connaît pas!

— Vous n'avez donc jamais aimé personne d'amour?...

Une teinte rose colora ses joues. Elle répondit presque timide :

— J'ai été très longtemps sans connaître ce sentiment...

Puis elle continua d'une voix où il y avait encore de l'émotion :

— Mais vous êtes d'une indiscrétion rare, mon cher! J'ai bien le droit maintenant de vous faire la même question?...

Ce fut au tour de Jacques d'être embarrassé. Il prit une feuille qu'il se mit à déchirer en petits morceaux et répondit :

— Me croiriez-vous, si, à la même question, je faisais la même réponse : j'ai été très longtemps sans connaître ce sentiment...

Elle redressa soudain sa taille, le fixant de ses grands yeux bleus pleins de flamme, et lui dit :

— Ah! par exemple... voilà qui est bizarre!

Un éclair avait traversé sa pensée : « M'aimerait-il? »

— Vous avez été si indiscret tout à l'heure, Jacques, continua-t-elle anxieuse, le cœur suspendu à ses lèvres, que vous m'autorisez à l'être davantage encore envers vous!... Vous m'avez traitée souvent de curieuse... eh bien! oui, puisque vous aimez, je suis curieuse de savoir qui a pu captiver un cœur comme le vôtre?...

Il crut avoir un éblouissement : l'image bien-aimée de Manuela lui apparut. C'était cette enfant seule évidemment qu'il aimait d'amour. Il répondit :

— C'est si difficile à dire... Si l'amour est aveugle, c'est une

chose sainte et c'est parfois le profaner que l'avouer tout haut... et puis c'est souvent une chose que les autres ne peuvent comprendre... c'est presque toujours une folie...

Elle lui dit avec une tendresse infinie :

— Même à moi, Jacques, vous ne pouvez pas le dire? à moi, Ghislaine, votre confidente...

Il répondit très bas :

— Surtout à vous!

Mme de Riville sentit son cœur battre à se rompre; elle fit sur elle-même un effort suprême :

— Si je vous promettais, moi, de vous dire mon secret quand vous m'aurez dit le vôtre?...

Elle lui prit les mains, l'enveloppant tout entier de son regard, l'âme inondée de crainte et d'espérance. Elle dit :

— Est-ce une jeune fille?

Il fit signe de la tête que oui.

Alors elle crut que tout son sang remontait au cœur et, avec une énergie sublime, continua :

— Vous aime-t-elle?

— Oui, autant que je l'aime... Et vous?

— Moi, fit-elle avec une voix si faible que l'on eût pu croire qu'elle ne reparlerait jamais après, moi, c'est un jeune homme et lui ne m'aime pas...

Alors seulement il comprit et ressentit l'angoisse infinie d'avoir brisé à jamais ce pauvre cœur.

Elle se leva.

— Jacques, nous allons rentrer. Vous savez, je suis bien malade : je crois que la prudence exige que je ne prolonge pas ma promenade.

Elle ajouta, se traînant presqu'à son bras comme un pauvre oiseau blessé à qui l'on aurait brisé les ailes :

— Je ne vous demande pas son nom : l'amour, vous l'avez dit, est une chose sainte qu'il ne faut pas profaner.

. . . .

XIX

Ce que ressentit Jacques, ce qu'il souffrit, il serait inutile d'essayer de le dire : mais ce qui dominait dans son chagrin, c'était le regret profond, presque le remords de n'avoir point deviné le secret de sa pauvre cousine, de ne pas lui avoir épargné les affres de cette douloureuse explication.

Huit jours s'écoulèrent. Ghislaine ne lui avait jamais parlé de ce

qui s'était passé là-bas, sur la route de Grasse : elle n'avait point essayé de savoir le nom de celle qu'il aimait, peut-être parce qu'elle aurait eu peur de sentir pour elle trop de haine..., et si son pauvre cœur saignait, elle en cachait, jalouse, aux yeux de tous, les blessures. Chaque jour elle semblait plus faible, et sa vie s'en allait, lente, comme le parfum d'une urne brisée... Elle souffrait sans plainte, sans murmure, gardant sur les lèvres cet éternel sourire navré, plein de bonté et de résignation douce. Jacques eût donné sa vie pour soulager cette peine silencieuse. Craignant à chaque instant qu'elle ne comprît qu'il aimait cette petite Italienne, qui devait tout à ses bontés, il avait parlé à Manuela.

Il lui avait dit, la voix pleine de sanglots, que Mme de Riville était perdue; et l'enfant, elle aussi, sincère, avait pleuré toutes les larmes de ses yeux. Il lui avait dit encore qu'il ne fallait pas que la pauvre malade sût jamais qu'ils s'aimaient, car toute émotion, — et cela en serait une très grande, — car toute émotion pouvait la tuer.

Et la jeune fille, profondément émue par l'infortune de sa bienfaitrice, avait semblé oublier la nuit de Noël. Si au fond de son cœur, où Jacques occupait la première place, rien n'était changé, elle paraissait du moins uniquement préoccupée de Mme de Riville, la soignant avec une tendresse filiale, avec toute la générosité de son âme. Elle ne quittait guère la chaise-longue de la jeune femme, et une grande sympathie, scellée par la souffrance, avait rapproché ces deux caractères opposés. Parfois Jacques se demandait si Mme de Riville avait deviné son secret. Il se disait : « S'il en est ainsi, quel pouvoir elle a pris sur elle-même! Quelle torture de toutes les minutes ce doit être pour elle, de penser que cet amour est né de sa charité! » Alors, poursuivi par cette idée, il entrait dans la pièce où était étendue la marquise. Il la trouvait causant avec Manuela. Elle lui parlait d'une voix suave, comme s'il n'y avait en elle aucune révolte, aucun combat. Il sentait les larmes lui venir aux yeux et il sortait en pensant : « Non ! ce n'est pas possible!... »

Quelquefois il se disait aussi : « Manuela a-t-elle compris l'amour de Mme de Riville? » Et le souvenir de ce cercueil qu'elle avait vu, en rentrant de la messe de Noël, hantait son sommeil.

Un soir, Mme de Riville prit Jacques à part. C'était la première fois qu'elle lui parlait seule, depuis la promenade de la montagne. La maladie avait fait en huit jours des progrès extraordinaires, et Jacques se reprochait, dans l'amertume de son âme, d'avoir précipité sa mort. Elle lui dit de s'asseoir. Il voulait avoir du courage et il sentit qu'il tremblait. Elle dit :

— Jacques, je suis bien souffrante... je ne pense pas pouvoir guérir! Je veux vous faire une recommandation.

Il répondit, vaincu par l'émotion :

— Ne me dites pas de ces choses, Ghislaine! Vous guérirez... ce n'est pas possible!... Ne me dites pas de ces choses, vous me faites trop de mal!

Elle eut un pâle sourire :

— Pourquoi me bercer d'illusions, mon pauvre ami?... Donnez-moi la main, je me sens si faible... Je serai peut-être morte plus tôt que je ne pense... Je le sais, je suis poitrinaire.

Il releva la tête, l'œil égaré, plein de colère :

— Qui vous a dit?... Est-ce Manuela?

— Non, ce n'est pas elle... ce n'est personne!

Calmez-vous, Jacques. Que peut faire la colère au point où nous en sommes?

Elle renversa la tête avec un long soupir.

Jacques sentit des larmes brûlantes jaillir de ses yeux, malgré lui. Il se mit à genoux près d'elle, les lèvres collées sur cette main défaillante, qu'elle lui tendait.

— Non, certes, mon ami, elle a été bonne, cette petite... Pourquoi lui en voudrais-je? dit-elle lentement comme si elle eût voulu chasser un doute. C'est pour elle, au contraire, que je veux vous parler. Il ne faut pas que la charité cesse, quand je disparaîtrai... Il faut que l'œuvre soit complète... car, enfin, il n'y a que cela qui reste..., quand on s'en va..., le bien qu'on a fait. J'ai écrit, continua-t-elle, à un couvent là-bas, à Gênes, à un couvent d'Italiennes. Vous l'y conduirez, quand je serai partie... elle y restera jusqu'à sa majorité, pour y faire son éducation, pour apprendre à être bonne... Alors, pour ce moment-là, je lui laisse de quoi vivre... à l'aise. Vous serez là, du reste, pour lui donner un conseil. Mais je voulais vous consulter. Car, enfin, vous avez, vous aussi, des droits sur elle. Est-ce bien, mon ami?

Il répondit :

— Je suivrai en tous points ce que vous me dites...

— Je suis heureuse que vous pensiez comme moi, fit-elle, car, enfin, quoi qu'il en soit, c'est un peu notre enfant à deux cette petite... l'enfant de notre adoption.

. . . .

. . . .

XX

Plusieurs jours s'écoulèrent. Le docteur Maxens, qui avait été effrayé, la semaine précédente, des progrès rapides du mal, avait

déclaré l'état de la malade stationnaire : il ne pouvait prévoir combien cela durerait ainsi. Il fallait avant tout éviter les émotions violentes, qui pouvaient par une seule secousse éteindre le peu de flamme vivante qui restait encore. Tous les jours, on descendait Mme de Riville dans le petit salon, où elle restait quelques heures entre Jacques et Manuela. Une après-midi, Jacques avait dû sortir. Il avait reçu le matin une longue lettre navrée de ses parents, auxquels il avait écrit toute la vérité. Ils pleuraient Ghislaine comme une fille, mais ne voulaient point croire à l'imminence d'un dénouement fatal. Et puis ils étaient un peu infirmes, fatigués par l'âge, empêchés par la saison, et il leur était difficile de partir.

Mme de Riville semblait plus calme encore ce jour-là que d'ordinaire. Sur les trois heures, on annonça une visite : elle dit qu'elle voulait bien la recevoir. Alors, Manuela, qui était près d'elle, s'en alla dans sa chambre, comme un oiseau effarouché.

. . . .

. . . .

Quand Jacques rentra, il croisa une voiture. C'était lady Clamps qui sortait. Il salua; elle lui rendit à peine son salut. Il pensa : « Elle est de plus en plus compassée! Quelle croix que son arrivée! »

Mme de Riville était remontée à sa chambre. Il demanda à Manuela si elle était plus souffrante. Elle lui dit qu'elle ne savait pas. Quelques minutes après, la femme de chambre descendit :

— Madame la marquise demande monsieur le comte. Je ne sais ce qu'a madame, mais elle a l'air bien mal.

Il monta rapide, sentant un frisson glacé lui parcourir les membres, averti par je ne sais quel affreux pressentiment. Ghislaine était étendue sur son lit, ses longs cheveux blonds dénoués sur ses épaules. Sa physionomie était empreinte d'une douleur si poignante qu'il resta debout sur place, atterré, ne disant rien. Elle l'entendit entrer et se leva droite sur son séant :

— Jacques, fit-elle d'une voix douloureuse, cette femme vient de me faire bien du mal!...

— Qu'a-t-elle fait, la malheureuse?

— Elle m'a dit ce qui s'est passé entre vous et Manuela la nuit de Noël. Elle le sait par quelqu'un qui vous a vus tous deux, quelqu'un que je ne nommerai pas...

Elle reprit avec une expression d'angoisse effrayante :

— Il y a des gens qui passent leur vie à chercher l'infamie pour empoisonner... pour tuer... Elle m'a tuée!... Je me meurs...

Il crut que son cerveau allait éclater :

— Eh bien! oui, c'est vrai, fit-il, j'ai dit à Manuela que je l'ai-

mais. Elle aussi m'a avoué son amour; mais je vous jure devant Dieu que je n'ai pas abusé d'elle!...

— Vous le jurez!

— Je le jure sur votre vie qui m'est chère, sur son amour qui m'est sacré, sur mon honneur!...

— Je vous crois, Jacques. Elle a menti cette femme, alors...

— Elle a menti ou on l'a trompée... mais, dans tous les cas, c'est une infamie d'avoir dit...

Alors Ghislaine, dans un élan passionné :

— Jacques, vous que j'aime tant!... cette femme me fait mourir, mais je mourrai tranquille, puisque vous n'êtes pas coupable.

Elle lui dit encore :

— C'est Manuela que vous aimez?...

Il répondit d'une voix étrange :

— Oui, c'est elle.

— Pauvre ami!... vous serez bien malheureux! car enfin l'épouser serait une folie... et ne jamais posséder l'être que l'on aime, c'est un martyre... Je le sais, moi...

Elle n'avait plus de souffle; elle retomba sur l'oreiller.

Il s'approcha d'elle :

— Je vous jure, Ghislaine, sur l'affection que j'ai pour vous, pour vous, ma meilleure amie, je vous jure de ne pas faire cette folie et d'accomplir la promesse que je vous ai faite l'autre jour pour Manuela!

Elle eut un sourire de béatitude et murmura :

— Merci! envoyez chercher un prêtre... Je sens que je meurs...

. . . .

Jacques se précipita dans l'escalier... En quelques minutes la maison affolée fut là autour du lit de l'agonisante... Quand le prêtre fut parti, Jacques et Manuela, à genoux aux pieds de la mourante, restèrent l'un près de l'autre pour recueillir son dernier soupir...

XXI

La duchesse de Bonneville est arrivée à Nice le lendemain de la mort de Ghislaine, et s'est précipitée à la villa des Palmiers. Jacques a senti en elle une amie dévouée, sincère. Il l'a menée là-haut prier près de la pauvre jeune femme, qui dort dans la majesté austère de la mort, entourée de fleurs, couverte de couronnes de jacinthes et de roses blanches. A ses pieds, Manüela est en prière. Ils restent longtemps à genoux..., puis, quand la duchesse se relève, elle fait signe à Jacques de la suivre.

— Pauvre ami! dit-elle, en lui serrant les mains à plusieurs reprises, vous l'aimiez bien : elle était si charmante!

Et comme il ne répondait pas :

— Quelle est cette belle jeune fille qui prie là-haut?

Il dit :

— Vous allez savoir. Duchesse, vous êtes la seule personne ici en qui je puisse avoir confiance. Mon cœur déborde : j'ai besoin de dire à quelqu'un tout ce que j'ai souffert. Me promettez-vous un secret absolu, un secret de confession?

— Je vous le promets, mon ami.

Ils entrèrent dans le petit salon, et là, il lui raconta tout ce qui s'était passé... depuis sa rencontre avcc Manuëla jusqu'à la mort de Mme de Riville.

La duchesse était profondément émue. Quand il eut terminé, elle ne lui dit qu'un mot.

— Pauvre enfant! vous avez bien souffert!

Il faut pardonner à lady Clamps; elle n'a pas su le mal qu'elle faisait. C'est une langue terrible! A quelles tragiques conséquences peuvent mener le bavardage et les cancans!

Il dit :

— Oh! l'horrible femme...

— C'est très beau, reprit Mme de Bonneville, ce que vous avez fait, Ghislaine et vous, pour cette petite... mais c'était très imprudent. Quand Manuela sera dans son couvent, à Gênes, je vous promets, en souvenir de Ghislaine, que je lui servirai de mère.

— Merci, madame, je n'en demandais pas tant!

— Et vous, après cela que ferez-vous? mon pauvre ami.

— Je ne sais... je retournerai près de mes parents. J'ai besoin de calme maintenant.

— Je comprends... Peut-être dans quelques années, retrouvera-t-on le nom, la famille de Manuëla, et alors...

Puis, avec un soupir, la duchesse ajouta :

— Moi, qui avais rêvé de faire de vous mon gendre! Mais vous êtes de ces natures qui, une fois qu'elles se sont données, ne se reprennent pas, parce que vous êtes un noble cœur...

Il reprit :

— Je n'ai pas osé parler à Manuëla du désir de Mme de Riville.

La duchesse répondit :

— C'est pourtant la seule chose raisonnable pour le moment... voulez-vous que je le lui dise?

— Je veux bien... merci!

XXII

La triste cérémonie est terminée. Ghislaine repose là-bas, au pied de la montagne du château, dans le cimetière. Jacques est revenu... en pensant que les fleurs déposées sur le tombeau à peine refermé seraient flétries demain... Manuela est très changée : elle s'est rendue aux raisons de la duchesse, mais elle souffre à l'idée de cette séparation nécessaire. Elle a dit à Jacques que puisqu'elle devait être bien longtemps sans le revoir, elle voulait, comme dernier gage de son amour, qu'il la conduisît, seul, à Gênes. Il avait accepté et avait remercié la duchesse qui s'était offerte pour emmener Manuela. Ils étaient donc partis tous deux, obéissant au vœu de la morte, goûtant l'amère douceur de ces derniers moments passés ensemble...

A Gênes, il dit à Manuela :

— Manuela, ma bien-aimée, tu m'aimes, n'est-ce pas?

— Moi, si je vous aime? répondit-elle, je ne vis que pour vous!

Elle lui souriait. Il se sentait galvanisé à son contact, comme à celui d'une étincelle électrique.

— Alors, tu crois que rien ne pourrait détruire cet amour?

— Rien! ni le temps, ni la distance, ni l'oubli...

La nuit était venue, enveloppant Gênes la Belle et ses palais de marbre dans son manteau diapré d'étoiles.

Il enlaça sa taille et continua :

— Tu m'aimerais même si j'étais méprisable?...

— Oui!

— Même si je te rendais méprisable?

Elle frémit de la tête aux pieds et lui répondit :

— Pourquoi me demandez-vous cela? Je crois que oui!

— Alors, si piétinant la mémoire de Ghislaine, et n'écoutant que notre amour, nous partions tous deux sur cette mer que voici...

Elle répéta comme un écho.

— Si nous partions tous deux sur cette mer que voici...

— Qu'importerait, continua-t-il, le monde, l'honneur, le souvenir, puisque nous nous aimerions, jusqu'à la folie... jusqu'au délire... jusqu'à la mort...

— Oh! mon Dieu... mon Dieu!... fit-elle.

Un long soupir passa sur la mer, comme une plainte des âmes qui sont parties... Il sortait de la chevelure de Manuela, flottant sur ses épaules, une sorte de parfum capiteux, enivrant... Soudain, elle s'écria :

— Moi, qui n'ai rien au monde, ni amis, ni famille, je pourrais faire cela. Mais vous? vous ne pouvez pas. Je ne veux pas, moi, que vous le fassiez, parce que je vous aime trop...

Il dit :

— Tu as raison, Manuela... tu es un ange!

Elle reprit, étranglée par les larmes :

— Alors, séparons-nous. Adieu... je ne vous oublierai jamais...

Il déposa sur son front un baiser dans lequel il eût voulu faire passer son âme, et ils allèrent droit, sans dire un mot, jusqu'à la porte du couvent.

— Adieu! signore... fit-elle, ses beaux yeux inondés de larmes. Adieu!

. . . .

Le lendemain, dans le cimetière de Nice, un homme est à genoux sur une tombe fraîchement refermée. Il dépose près des couronnes déjà fanées un énorme bouquet de roses et murmure :

— Ma pauvre Ghislaine chérie, je crois que j'ai fait mon devoir!

Comte Jean de Forceville.

ROSE † CROIX

PRÉ-RAPHAÉLITES ET ESTHÈTES

LA RECONNAISSANCE ESTHÉTIQUE DES DEUX CÔTÉS DE LA MANCHE

I

Il y a quelques jours, tandis que la dynamite, éclatant aux portes de nos casernes, faisait tomber en poussière les vitraux de nos vieilles églises et forçait les plus indifférents à se souvenir du danger social, on apprit que, dans une sérénité parfaite, des Mages sans étoile se réunissaient pour adorer un idéal nouveau, un art qui venait à peine de naître. Ces Mages s'intitulent les Rose † Croix, leur emblème étant une rose miraculeusement poussée sur le gibet du sacrifice. A l'ombre de ce symbole, moitié saint, moitié profane, ils dressent un temple qu'ils décorent d'œuvres d'art inspirées, disent-ils, par la splendeur du beau (la rose) et par la grandeur de la charité (la croix). Sur un ton de prophète, ils annoncent que, au jour du jugement, les belles œuvres seront sauvées comme les belles âmes, et qu'ainsi les leurs iront naturellement orner ce qu'ils nomment le « Louvre du Paradis. » Pour le moment, ils se contentent de la galerie Durand-Ruel, et le succès de curiosité qu'obtient leur exhibition nous repose un peu des menaces du présent. Ces hommes me rappellent les rois Mages d'une bien curieuse *Nativité* de Filippino Lippi : inattentifs aux bruits du siècle, indifférents à la crainte que tout l'édifice ruiné où s'abrite la sainte Famille ne croule sur leurs têtes, insensibles au plaisir d'aller courre les cerfs qui fuient sous les futaies en couchant leurs ramures, ces beaux rois d'Orient contemplent le divin Enfant avec une mystique ferveur. Autour d'eux, parmi les décombres des palais détruits et dans les buissons épineux de la vie, s'agite la foule, qui ne semble guère comprendre leur préoccupation ni partager leur enthousiasme. Çà et là, des bêtes sans nombre, des chevaux, des chiens, des lapins, des singes, des paons, embarras-

sent leurs pas. Nos modernes Mages, conduits vers le beau par leur grand-maître, M. Joséphin Péladan, ne refuseraient peut-être pas de se reconnaître dans ces nobles personnages, et leur dédain bien connu des goûts du public les inclinerait volontiers à voir dans toutes ces bêtes de purs symboles. Mais on ne pourrait, sans abus, pousser plus loin la comparaison, car, voici qu'en se présentant devant la sainte Vierge, un des rois de Filippino Lippi fait humblement le geste d'ôter sa couronne : or M. Péladan ne nous a guère habitués à cette attitude. Dans l'amas confus de ses déclarations magiques, mandements, manifestes, dédicaces, monitoires, schémas, éthopées, excommunications, exécrations vehmiques et instaurations diverses, s'il ressort quelque chose de clair, c'est le sentiment très vif qu'il a de sa supériorité. Les grandes assises d'art de la rue Le Peletier ne nous le montrent pas déposant la couronne, mais au contraire ceignant de nouveaux diadèmes, et, s'il apporte des parfums aux pieds de son idéal, il est visible qu'ils brûlent aussi beaucoup pour lui. M. Joseph Péladan n'est pas seulement devenu successivement Joséphin, Mage, Sâr, Mérodack et Nabi. On a appris de lui tout récemment qu'il était aussi le chevalier du Saint-Graal, l'envoyé de Montsalvat, l'élève du Vinci et, pour tout dire d'un mot, le frère peu connu de Lohengrin. Revenir de Bayreuth est, présentement, pour beaucoup de gens, une fonction; pour M. Péladan, c'est un sacerdoce. Il embrigade tout les héros de Wagner dans la troupe qu'il lance à l'assaut des maîtres contemporains, pêle-mêle avec la Victoire de Samothrace et Dante, dont il a reçu, paraît-il, des confidences sur le temps où nous sommes. D'ailleurs, il répand libéralement la gloire sur ses adeptes; il les appelle « magnifiques », « artistes monumentaux », « admirables esprits », et, pour avoir fait son portrait, dignes de « fresquer la Maison carrée », à Nîmes, voire même de « se tenir devant Titien ». En sorte que si M. Péladan et ses Rose † Croix ressemblent aux Mages des vieux tableaux par leur ferveur mystique et leur dédain des choses environnantes, ils ne leur empruntent ni leur oubli de soi ni leur touchante humilité.

« Le Salon de la Rose † Croix veut ruiner le réalisme, réformer le goût latin et créer une école d'art idéaliste. » Tel est, en trois mots, exprimé par M. Péladan, le but esthétique poursuivi par ces « Macchabées du beau. » Inutile de se demander le rapport qu'il peut y avoir entre ce programme très clair et l'ancienne société des Rose † Croix, occupée, dit-on, d'alchimie, de kabbale, d'élixir de longue vie. Le rapport n'existe pas et les règles non plus ne sont pas les mêmes. Si l'on en croit les historiens, un statut fondamental des Rose † Croix du dix-septième siècle était que la société demeurât

inconnue, « invisible », pendant cent vingt ans. Les Rose † Croix modernes ne sont pas si patients. Ils n'existaient pas depuis trois jours, que déjà ils manifestaient dans les journaux. Il serait tout aussi vain de rechercher dans les sciences gnostiques, psychiques, occultes, ésotériques, bouddhistes, où le Sâr a joué son rôle, tout comme M[me] Blavatsky, le colonel Olcott, lady Caithness, Papus ou M. Harden-Hickey, l'origine des théories d'art appliquées au *Salon* de la galerie Durand-Ruel. L'esthétique de M. Péladan ne procède en aucune façon de sa magie. Celle-ci est une chose et celle-là en est une autre. De tout temps, on a su que l'auteur des *Ethopées* était Mage : c'est depuis peu qu'il s'est révélé rénovateur d'art. Les deux incarnations de M. Péladan sont d'une importance toute différente : tandis que ses sortilèges, ses philtres d'amour, intéressaient, en somme, assez médiocrement le public, parce qu'ils ne se manifestaient par aucun fait précis, les tableaux et les sculptures inspirées par ses objurgations éveillent chez tout le monde une vive curiosité. Même pour ceux que les graciles compositions de MM. Paul Legrand, Séon, Bernard, Schwabe laissent parfaitement « frigides », il y a là un effort digne de remarque et peut-être même de sympathie. « Insuffler dans l'art contemporain, et surtout dans la culture esthétique, l'essence théocratique, ruiner la notion qui s'attache à la bonne exécution, éteindre le dilettantisme du procédé, subordonner les arts à l'art, c'est-à-dire rentrer dans la tradition qui est de considérer l'idéal comme le but unique de l'effort architectonique ou pictural et plastique; » enseigner que, « dans l'éther pur où ne vibre aucune aile, au delà des neuf chœurs et du troisième ciel, » réside la splendeur de l'idéal; déclarer que cet idéal est le seul soleil auquel doivent se réchauffer les artistes et les avertir de prendre garde à leur salut, car ceux qui auront aimé le laid n'auront droit qu'à l'enfer, ce n'est point là, certes, une thèse facile à faire adopter dans nos ateliers manetistes, mais ce n'est pas non plus une doctrine banale ni méprisable en aucune façon. Dresser son drapeau platonicien comme une protestation « du beau contre le laid, du rêve contre le réel, du passé contre le présent infâme, de la tradition contre la blague, » c'est peut-être une singularité, mais non une faiblesse. Enfin, préciser le cadre où devra se mouvoir la renaissance esthétique, se fermer les voies qui conduisent au succès facile du praticien, s'interdire « la peinture d'histoire prosaïque et illustrative, la peinture militaire, toute représentation de la vie contemporaine ou privée ou publique, le portrait, sauf s'il atteint le style, toute scène rustique, tout paysage, sauf s'il est composé à la Poussin, toute chose humoristique, tout animal domestique ou se rattachant au sport, enfin les fleurs, les

bodegones (*sic*), les fruits, accessoires et autres exercices que les peintres ont d'ordinaire l'insolence d'exposer, » en un mot, vouloir faire de l'artiste, non un amuseur, mais un prêtre, non un éveilleur de sensations, mais un semeur d'idées, et de l'art, non une sucrerie pour la table des grands, selon le mot du roi de Bavière, mais une nourriture pour tout homme qui ne vit pas seulement de pain, c'est peut-être une ambition excessive servie par une intolérance inadmissible, mais ce n'est pas un mouvement dénué d'intérêt, indigne d'examen.

Où tend ce mouvement? Où mène ce chemin? Où vont ces Mages? Telle est la question qui se pose aux esprits préoccupés des choses de l'art, devant le *Salon* de la Rose † Croix. Ce que ces jeunes artistes ont fait est encore peu de chose, mais on est curieux de ce qu'ils veulent faire. L'entrée de la route est obscure, mais si cette route, qui semble monter, conduisait à l'idéal! Nous sommes si las de descendre! Comment deviner leur avenir, nous qui ne connaissons pas les secrets chaldéens? Qu'augurer de cette évolution dont la presse nous dit couramment qu'elle est nouvelle, sans exemple et toute spontanée? Si cependant la presse se trompait;... si ce manifeste n'était pas le premier de son espèce, dans notre siècle soi-disant voué au réalisme;... si ce mouvement n'était qu'une suite et non un commencement;... si nous avions oublié que tout près de nous, à l'étranger, on vit jadis une manifestation d'art toute semblable, une confrérie toute pareille;... ne serait-il pas utile de rappeler ces essais, ces doctrines, ces résultats? Un coup d'œil chez nos voisins ne nous permettrait-il pas alors de mieux voir ce qui se passe chez nous, d'augurer de l'avenir des Rose † Croix et de nous fixer sur les craintes ou les espérances que leur tentative peut éveiller en nous, au point de vue de notre art national?

II

Les lettres R † C, abréviation de Rose † Croix, rappellent tout naturellement les lettres P. R. B., abréviation de *pre-raphaelite brother*, dont les sept premiers adeptes faisaient suivre leurs signatures au bas de leurs toiles. On sait avec quelle foi, quelle ardeur, quel dédain des sentiers battus, ces hardis chevaliers de l'idéal tentèrent, il y a quarante ans, de faire de l'Angleterre une grande nation artistique. L'entreprise était hasardeuse et le milieu aussi peu favorable que possible. Ces peintres, dont quelques-uns étaient aussi des poètes, s'appelaient Holman Hunt, Millais, Dante-Gabriel Rossetti et Michael Rossetti, Woolner, Collinson et

Stephens. Ils avaient non pour guide, comme on l'a dit trop souvent, mais pour défenseur, comme truchement auprès du public, le grand Ruskin, l'homme du monde qui a été le plus avant dans la science esthétique. Par son œuvre immense, faite de recherches innombrables, d'érudition sûre, de poésie intense, d'aperçus révélateurs sur toutes choses, depuis la botanique jusqu'à l'architecture, Ruskin domine tout l'art anglais contemporain. Qu'on se figure M. Taine ayant consacré toute sa vie à construire un système esthétique et à défendre les artistes qui s'en rapprochent par leurs œuvres : on aura quelque idée du rôle de Ruskin en Angleterre et vis-à-vis *les Frères pré-raphaélites.*

Ce nom générique exprimait les deux idées fondamentales de la nouvelle école. Estimant que, depuis Raphaël, la plupart des peintres avaient abandonné l'humble contemplation de la nature pour se livrer à des compositions d'atelier, à un coloris pratique et à la reproduction de types conventionnels qui n'offraient plus rien de précis à l'imagination, les Hunt et les Rossetti décidèrent de reprendre la tradition au point où l'avaient laissée les maîtres qui précédèrent Raphaël. Il ne s'agissait en aucune façon pour eux de copier les primitifs, d'en décalquer des pastiches plus ou moins ingénieux, de s'inoculer laborieusement une naïveté disparue, mais bien de faire fructifier les legs des maîtres tels que Bellini, Botticelli, Lippi, jusqu'au Pérugin et à Tintoret. Ils prétendaient ressusciter les procédés exacts et patients des Francia, des Garofalo, des Van-Eyck, leur scrupuleuse vénération pour la nature jusque dans ses moindres détails qu'ils ne se permettaient ni d'omettre ni d'embellir. Ils voulaient que le terrain de leurs premiers plans fût si exact qu'un géologue pût en déterminer la composition, que les petites fleurs de leurs pelouses racontassent elles-mêmes au naturaliste l'histoire de leur formation, de leur croissance et de leur vie. Chaque feuille d'un arbre leur disait quelque chose; chaque brin d'herbe agité par le vent leur faisait des signes..... De là leur minutie extrême à reproduire les réalités les plus infimes, et cette épithète de réaliste que leur donna d'abord, en France, une critique mal informée. Mais ils ne s'attachaient désespérément à ces infiniment petits que pour saisir l'idéal qu'ils révèlent aussi sûrement que les mondes suspendus sur nos têtes. La beauté du plan divin apparaît aussi bien à l'entomologiste qu'au peseur d'astres, et brille sous le microscope comme dans le jovilobe. Il y a plus d'infini dans une pelouse de Memling que dans un firmament de Rubens. Il se cache plus d'émotion dans les plis d'une chape de Van-Eyck que dans toutes les grappes humaines jetées sur les voûtes de la Sixtine. En retournant aux traditions d'avant Raphaël,

la nouvelle école anglaise ne cherchait donc pas seulement l'herbe salutaire du *Vrai*, mais elle espérait cueillir la fleur du *Beau*. Telle était la signification exacte du terme Pré-Raphaélite.

Maintenant, pourquoi *Brother*?

Afin de poursuivre sans faiblesse la tâche qu'ils s'étaient assignée, les novateurs, prévoyant les railleries et les attaques de la presse, l'hostilité du monde officiel, le dédain du public, voulurent se prémunir contre toute velléité de défection par le lien d'une étroite confraternité. C'était, a-t-on dit très bien, un ordre de propagande et de combat, un ordre du Temple au petit pied, poursuivant la régénération de l'art au milieu des infidèles. En même temps, l'idée qu'ils avaient du rôle de l'artiste dans la société leur imposait la vie retirée, austère, presque monastique, les habitudes d'une confrérie religieuse, non plus seulement comme une espèce d'assurance contre la débandade, mais comme un puissant moyen de rester dignes de leur idéal. Watts qui ne fut pas, dans le sens étroit du mot, un des P. R. B., mais qui représente admirablement aujourd'hui l'évolution terminale de leur œuvre et le développement de leur pensée, s'est exprimé souvent en termes très clairs sur cet idéal. La mission propre de l'art, a-t-il dit, est non d'amuser les hommes, mais de leur inspirer de grandes pensées et de grandes actions. « Pour la remplir, il faut que l'artiste s'efforce d'incarner dans l'art un écho des intérêts essentiels de la vie, quelque chose de plus complet, dans sa suggestivité pour le tout de l'humaine nature, qu'une conception purement artistique. » A d'autres donc, l'ingéniosité de l'anecdote, l'humour de la touche, la virtuosité de la couleur et cette habileté de main qui, chez beaucoup de modernes, remplacent la pensée! Si M. Watts peint, ce n'est pas pour la joie de peindre ni pour le plaisir de plaire. Il peint pour instruire, pour moraliser, pour ennoblir l'Angleterre. Il peint comme Richelieu gouvernait. Il dessine comme Bossuet prêchait. Il veut frapper, ébranler, persuader les âmes, susciter les volontés. Ses travaux sont ce qu'étaient, selon Ruskin, les travaux de Tintoret, de Raphaël et de Michel-Ange, c'est-à-dire « le plus splendide effort qui ait été encore fait pour défendre la dignité des États au moyen d'un riche coloris, et pour maintenir les doctrines de la théologie par des dessins anatomiques ». Pas un de ses sujets qui ne soit approprié à ce but. Son *Esprit du christianisme*, figure d'apôtre, réunissant toutes les religions dans les plis de son manteau, a une intention théologique; son *Mammon*, que nous vîmes à l'Exposition universelle, foulant brutalement sous ses pieds un bel adolescent, tandis que son poing énorme meurtrit la tête d'une jeune fille agenouillée, nous raconte amèrement les triomphes de l'argent; *le Temps*, *la*

Mort et *le Jugement*, trio mystérieux de mythes redoutables, nous parlent des « intérêts essentiels » de notre vie. *Caïn*, vieillard fléchissant sous son remords et sous la continuelle clarté du regard de Dieu, nous enseigne une vérité morale et nous ouvre tout un horizon d'austère poésie. Mais, pour que ces enseignements produisent des fruits, il faut les mettre sous les yeux de la foule. Watts n'y manqua pas. Il suspendit ses toiles dans les musées, mais tout le monde ne va pas dans les musées; il décora les murs des facultés, mais tout le monde n'est pas étudiant; il les porta dans les églises, mais tout le monde ne va pas à l'église. Pensez-vous qu'il s'en tînt là? Non, ce serait peu connaître la ténacité britannique mise au service d'une œuvre de prosélytisme. De même que les prédicants vont, le dimanche, en plein Hyde-Park, faire entendre leurs exhortations à la foule qui déserte le saint lieu, de même M. Watts rêva toute sa vie de prêcher son esthétique au public anglais là où il ne saurait lui échapper : dans les rues et les gares de chemins de fer. Il proposa de couvrir tout l'intérieur du grand hall d'Euston de fresques représentant l'*histoire du cosmos*, ce qui fit reculer d'épouvante les directeurs de la Compagnie : ils se sont montrés moins récalcitrants, sans doute, pour les fresques du Pears'soap ou du cacao Van Houten. Mais, quels qu'aient été, çà et là, les déboires du grand artiste, sa carrière de propagande esthétique et morale n'en reste pas moins une caractéristique très curieuse de l'art anglais contemporain.

Donc, observation minutieuse de la nature d'une part, éducation esthétique et mystique de la société anglaise d'autre part, telles furent, chez nos voisins, les deux grandes raisons d'être du préraphaélisme.

Sur le premier point, nos Rose † Croix n'ont pas emprunté grand'chose aux P. R. B., quoique le parterre du *Parfum des fleurs*, de M. Séon, par exemple, avec ses rosiers et ses faisceaux d'œillets droits, rappelle délicieusement les premiers plans de Hughes, de Millais et d'Holman Hunt, de même qu'on retrouve dans les détails des prairies où M. Carloz Schwabe fait dérouler les scènes de son *Évangile pour l'enfance*, une application très heureuse de la théorie de M. Ruskin : « Chaque herbe des champs a sa beauté distincte et parfaite; elle a son habitat, son expression, son office particulier, et l'art le plus élevé est celui qui saisit ce caractère spécifique, qui le développe, l'illustre et lui donne sa place appropriée dans l'ensemble du paysage. » Sur le second point de la tentative préraphaélite, nos R † C tiennent presque tout de leurs devanciers : le dédain des scènes humoristiques, des banalités historiques, du portrait sans style, du paysage sans signification, du *genre* enfin, de ce genre abhorré dont Fromentin disait : « C'est lui qui nous a

perdus! Autrefois, l'homme était tout. Une figure valait un poème; le genre a détruit la grande peinture et dénaturé le paysage même. » Les R ✝ C n'affichent point les idées moralisatrices des P. R. B., et les nudités qu'ils exposent, en dépit de leurs statuts, ne sont point faites pour leur attirer les sympathies de la ligue des pères de famille. Mais ils entendent bien chercher, comme les P. R. B., l'âme des choses dans les choses les moins animées, le symbole derrière l'apparence, l'idée éternelle sous la forme même compliquée, même maniérée, même fugace et insaisissable. Ils ambitionnent, comme eux, de créer de grandes œuvres calmes, pures, profondément suggestives pour les cœurs simples; risibles pour les esprits malins, quelque chose comme la peinture qu'aurait pu faire Parsifal s'il s'était amusé à peindre au lieu de poursuivre de ses flèches des cygnes innocents... Dans ce genre, leur maître à tous est incontestablement M. Puvis de Chavannes. C'est, de nos artistes, celui qui se rapproche le plus de l'idéal des Rose ✝ Croix. Aussi l'ont-ils mis en tête de la liste de leurs adhérents et, malgré son refus très net d'y demeurer, ils le « maintiennent dans leur admiration comme le premier de Paris ». Or d'où vient M. Puvis de Chavannes? Est-il un novateur, un créateur de formules, comme on s'est plu à le dire? Nullement. M. Puvis de Chavannes vient en droite ligne de l'école pré-raphaélite. L'appeler le « Burne-Jones français » est, de l'autre côté de la Manche, une expression courante.

L'auteur de l'*Enfance de sainte Geneviève* a le grand mérite d'avoir trouvé, ou retrouvé, pour ses décorations d'édifices une tonalité sobre qui s'allie admirablement aux tons froids de la pierre, une couleur harmonieuse et reposante qui ne chante pas comme celles des romantiques, mais psalmodie doucement dans le recueillement des admirations ou des prières. Quant à sa façon de composer, de grouper, de dessiner, de sentir avec gravité les moindres gestes de l'humanité la plus humble, il procède très évidemment de l'école anglaise pré-raphaélite. Si vous en doutez un instant, comparez l'ordonnance du groupe : *la Céramique et la Poterie*, exposé l'an dernier, au Champ-de-Mars, avec *la Tour d'airain* de M. Burne-Jones, exposée à la *New Gallery*, au printemps de 1888.

Si le maître procède ainsi d'une école étrangère, que dire de l'originalité des disciples? Elle ne subsiste guère. Lorsque Dante-Gabriel Rossetti écrivait sa *Damoiselle élue*, qui commence ainsi :

> La Damoiselle élue se penchait en dehors,
> Appuyée sur la barrière dorée du ciel;
> Ses yeux étaient plus profonds que l'abîme
> Des eaux apaisées le soir;

Elle avait trois lys à la main
Et sept étoiles dans les cheveux [1],

ce poète anglais nous dispensait par avance de lire nos décadents. Lorsque Burne-Jones peignait l'élégance gauche et la prostration raffinée du *Roi Cophétua et la Mendiante*, ou bien de *Merlin et Viviane*, il ne laissait à ses imitateurs français d'autre surenchère possible que le ridicule. Ils ont surenchéri et voici ce qu'on peut lire à leur adresse dans la dernière livraison du *Magazine Art*, sous la plume d'un critique distingué, M. Charles Nhibley : « Une fois de plus, la France s'est abaissée à suivre notre exemple. La curiosité gauloise a produit les plus étonnants résultats. Comme d'ailleurs ces œuvres manquent de sincérité, elles ne sont qu'un exercice passager et d'un ordre peu élevé. » Voilà nos Rose † Croix bien drapés! Pourtant ce qui est le plus intéressant ici, ce n'est pas l'opinion du critique anglais sur la valeur de nos symbolistes, c'est la persuasion où il est de leur filiation pré-raphaélite.

Cette filiation se rattache surtout à Burne-Jones et à Watts. Ce sont, à l'heure actuelle, les deux plus puissants continuateurs des P. R. B. et, avec des styles très différents, très divergents, ils se ressemblent en ce qu'ils peignent surtout des personnifications d'idées abstraites. Watts pour le mouvement, la fougue ou les tristesses de la mort, Burne-Jones pour les tendresses et pour les immobilités de la Vie, puisent tous deux à la même source d'idéal. Malgré l'antinomie de leurs traits esthétiques, ils se rencontrent tous les deux aux pieds de l'éternelle Beauté, comme on voit dans une toile de Benozzo Gozzoli l'austère saint Jérôme et l'aimable saint François d'Assise agenouillés aux deux côtés du groupe divin. L'un a sa touffe de roses sanglantes, l'autre sa gerbe de lis. Burne-Jones et Watts sont aussi les tempéraments les plus originaux de leur pays. A ceux qui réclameraient en faveur de Millais, de Leighton, d'Herkomer, d'Alma-Tadéma, on pourrait faire observer que les deux derniers sont à peine anglais, que M. Leighton, le président de la *Royal Academy*, ne diffère pas assez de M. Bouguereau pour caractériser un art national, et que M. Millais, si original autrefois, n'est plus pour beaucoup de monde que l'auteur de l'Enfant-réclame, l'*Enfant aux bulles de savon.* Watts et Burne-Jones sont demeurés fidèles à leur premier idéal. Aussi nos R † C sentent-ils instinctivement en eux, les pères de leur renaissance esthétique, et M. Péladan a-t-il écrit, dans un de ses mani-

[1] J'emprunte la traduction de M. Edouard Rod, dans son beau livre sur Giacomo Leopardi.

festes : « Nous irons à Londres visiter Burne-Jones et Vatts. » Rien de plus décisif que cet indice de ses aspirations.

Maintenant que nous avons vu l'idée qui dirigeait les pré-raphaélites anglais et le lien qui y rattache la Rose ✝ Croix, demandons-nous ce qu'il advint de leur long et laborieux effort.

Ce fut un triomphe. L'*Ophélia* de Millais, la *Lumière du monde* d'Holman Hunt, le *Roi Lear* de Madox Brown, remuèrent profondément les imaginations, et l'*Ecce ancilla Domini* de D.-G. Rossetti est enfin entré à la *National Gallery*. De nombreux adeptes vinrent à l'école nouvelle : Noël Paton, Crane, Richmond, Hook, Hamerton, Mac Callum, Fisk et bien d'autres, subirent directement son influence. Presque aucun peintre n'y échappa. La minutieuse recherche du vrai qu'Holman Hunt apporta dans la peinture historique, notamment dans son *Jésus enseignant les docteurs*, l'abondance de détails physiognomiques et archéologiques amassés par lui en Judée pour cette scène traitée ordinairement d'une façon si banale, ont été les germes de toute l'école de couleur locale qui triomphe aujourd'hui. C'est là le point de départ du mouvement qui a entraîné depuis les Alma-Tadéma, les Gérôme, les Lecomte du Nouy, les Munckasy, les Cormon, les Rochegrosse, dans cette voie de restitution historique pleine d'agréables surprises. Si, dernièrement, un artiste comme M. Schmalz n'a pas cru pouvoir peindre son *Retour du Calvaire*, en ce moment exposé à Londres, sans aller passer cinq mois entre Jérusalem et Damas, c'est aux pré-raphaélites que nous le devons. Leur sincérité poussée jusqu'à la manie, leur exactitude poussée jusqu'à la minutie, ont renouvelé la peinture d'histoire.

Leur haute conception du rôle social de l'art n'a pas eu de moindres effets sur le public anglais. Aujourd'hui tout le monde, là-bas, s'intéresse ou feint de s'intéresser aux œuvres exposées dans les galeries, à leur valeur, à leur conservation. A tout moment, de magnifiques propositions sont faites pour doter Londres de musées nouveaux [1]. Comme ceux qui existent ne s'ouvrent pas le dimanche et que le travailleur, par conséquent, ne peut jamais les visiter, la *Sunday Society* s'est mise en devoir d'ouvrir au public les portes des galeries particulières. Le duc de Westminster vient, par exemple, de décider que les salons de son palais de Grosvenor seront accessibles le dimanche au public qui viendra y admirer

[1] La dernière est celle de M. Henry Tate, qui a offert sa collection, qui vaut 70 000 livres, et une somme de 80 000 livres pour bâtir dans le quartier de Kensington un musée spécialement affecté à l'art anglais contemporain, un Luxembourg.

l'*Enfant bleu*, de Gainsborough, le portrait de mistress Siddons et les autres merveilles qui s'y trouvent. Et l'on se tromperait si l'on croyait que le public n'en profitera pas. De ce peuple pratique et affairé, Ruskin et ses amis ont fait une nation d'amateurs très fervents sinon très éclairés, très instruits sinon très spontanés, et, à force de culture, plus capables de s'intéresser à la philosophie de l'art que notre société française mieux douée, mais moins patiente et moins obstinée au travail.

Je me rappelle avec un profond sentiment ce que je vis à Londres, au mois de juillet 1890, lorsqu'y fut exposé le chef-d'œuvre de Burne-Jones : la *Briar Rose*. C'est le nom de l'immense buisson d'églantines qui poussa en un instant autour du château de la *Belle au bois dormant*, pour en fermer l'accès. On savait que l'artiste avait mis sept ans à concevoir et à exécuter les quatre tableaux de la *Briar Rose*, d'après le conte de Perrault et le *Sleeping Palace* de Tennyson. Tout le monde voulait juger du résultat d'un si noble effort. A peine entrait-on dans le salon silencieux de l'*Agnew's Gallery*, qu'on pouvait se croire soi-même transporté dans quelque région enchantée. Une douce lumière harmonieusement distribuée mettait la vie sur les figures peintes et laissait dans l'ombre les visages des visiteurs. Ceux-ci étaient munis de deux brochures explicatives de la légende et se pénétraient de son sens philosophique avant que d'en goûter le charme pittoresque. On voyait d'abord le *Bois de Ronces*, où s'avance le chevalier sauveur, tandis que gisent endormis sous la broussaille les autres princes venus avant l'heure prédite par les fées; puis la *Salle du Conseil*, où le père de la princesse dort sur son trône, entouré de ses grands officiers, diplomates, trésorier, hommes de guerre; puis la *Cour de Service*, où les servantes sommeillent sur leurs métiers, comme des Pénélopes lassées d'attendre; enfin, la *Chambre de la Princesse* et la Belle s'abîmant dans l'extase du songe, du songe toujours le même, qui la fait sourire depuis bientôt cent ans! Partout, la *Briar Rose*, vivante tapisserie, envahissante barrière, prodigue ses entrelacs et ses croisillons... Visiteurs et visiteuses rêvaient devant les princes qui dormaient. De loin en loin, le bruissement d'une page tournée, peut-être la chute d'une feuille sur l'armure polie du Prince Charmant. Les visages des vivants ne reflétaient rien que de noble et de reposé. La vie matérielle tenait en nous si peu de place et notre contemplation prêtait à ces figures endormies une telle intensité d'existence, qu'à peine on eût osé dire sur qui le charme des fées agissait le plus profondément. Des femmes du monde demeuraient là des heures à savourer le mysticisme de la pensée de l'œuvre et la délicatesse de son

exécution. Cela durait jusqu'au moment où elles s'apercevaient que le soleil déclinait sur leurs têtes; elles songeaient alors que leur voiture stationnait à la porte du musée, que mille choses les sollicitaient de vivre, que le temps avait marché pendant leur extase et qu'il n'est permis qu'aux Belles au Bois dormant de rêver sans sommeil et d'attendre sans vieillir...

III

Les Rose † Croix nous donneront-ils de telles œuvres? Opéreront-ils dans l'art français, où le réalisme a déjà passé, une révolution comparable à celle que les pré-raphaélites ont fait triompher en Angleterre avec le double appui du mysticisme comme but et du « réalisme émotionnel » comme moyen? S'ils y réussissaient, faudrait-il se féliciter d'une aussi radicale orientation vers un système dont le premier principe est le dédain de tous nos maîtres contemporains, depuis M. Carolus Duran jusqu'à Bastien-Lepage et l'oubli total de leur enseignement?

Il y a beaucoup de raisons d'en douter.

D'abord le pré-raphaélisme a été sur l'art officiel d'alors un progrès technique tout autant qu'une supériorité esthétique. Les peintres en vogue, les Mulready, les Maclise, les Leslie étaient loin de valoir nos Jean-Paul Laurens, nos Ribot, nos Lefebvre, nos Dagnan-Bouveret, nos Henner.

Les novateurs anglais de 1851 pouvaient donc espérer faire oublier leurs devanciers, même au point de vue purement *peintre*, les nôtres auraient mauvaise grâce à le prétendre.

D'ailleurs, M. Péladan ne semble pas vouloir doter nos ateliers d'une technique nouvelle. Il ne s'en prend pas à la couleur de nos maîtres, mais uniquement à leurs conceptions. Tandis que les poésies des Rossetti et des Swinburne [1], n'ont fait qu'accompagner les tableaux des pré-raphaélites, les décadents et les symbolistes ont précédé de longtemps les Rose † Croix. Ici la tentative esthétique est simplement la queue d'un mouvement littéraire. Elle ne répond à aucun désir de peintre, mais uniquement à des désirs d'hommes de lettres. Il n'y a guère d'exemple dans l'histoire de l'art que les évolutions de ce genre aient abouti.

D'autre part, les P. R. B. mirent à défendre leurs idées un élan,

[1] Seul, Keats pourrait être considéré comme ayant fait du pré-raphaélisme en littérature avant que Hunt en fît en peinture, mais dans l'ensemble, les deux mouvements coïncidèrent exactement.

une ferveur, une ténacité qu'on eût pu espérer des Flandrin et des Scheffer, mais qu'il serait excessif d'attendre de nos Rose † Croix. Ce n'est point leur faute. Notre temps ne se prête guère, en dehors du domaine religieux, à ces immolations volontaires pour une idée. Il se prête encore moins au patient et laborieux effort nécessaire pour mener à bien une œuvre nouvelle, à cette constance et à cette confiance en la vie qui ont permis, par exemple, à Turner d'être un Turner, et à Corot d'être un Corot. « Quitter les longs espoirs et les vastes pensées » est une loi qui s'impose dans la vieillesse des siècles comme dans la vieillesse des hommes.

Enfin, la foi dans les hautes destinées de leur pays et de leur race donnait au pré-raphaélites un invincible élan.

Ruskin saluait avec une naïveté, gage de son enthousiasme, le *good time coming*, la beauté de l'ère qui s'ouvrait. De nos jours encore, la main défaillante de Watts représentait, à genoux sur notre globe refroidi et inhabité, la figure symbolique de l'infatigable Espérance. Les yeux bandés, ignorant que le monde est détruit sans retour, elle tire de son luth quelques notes suprêmes qu'elle est seule à entendre encore.

Rien de tel chez les Rose † Croix. Les hommes et les choses d'aujourd'hui, et plus encore ceux de demain leur font horreur. Ils ne croient ni au progrès ni au salut. « A la race latine qui va mourir » ils préparent « une dernière splendeur afin d'éblouir et d'adoucir les barbares qui vont venir. » Ils veulent « ajouter quelques statues et quelques fresques à la cathédrale latine avant qu'elle ne croule. » Du moins, telles sont les expressions de M. Péladan et l'agréable perspective qu'il déploie devant ceux qu'il veut attirer dans son temple. Or l'aphorisme de Wordsworth : Nous vivons par l'admiration, par l'amour et par l'espérance, s'entend de la vie esthétique aussi bien que de toute autre. L'admiration et l'amour, les Rose † Croix en ont assurément, ne fût-ce que pour eux-mêmes. Si l'espoir leur fait défaut, je doute qu'ils entraînent avec eux la jeunesse actuelle, car nous voyons très bien en ce moment que dans toutes les voies où elle s'aventure, ce ne sont plus des pessimistes qu'elle choisit pour guides.

Il y a quelques années, on vit à Londres des jeunes hommes vêtus de robes antiques qui s'abstenaient de manger des viandes épaisses et de s'emplir de gin jusqu'à prendre sous la table des poses que l'esthétique réprouve. S'ils entraient dans un *grill-room*, ils demandaient, pour toute nourriture, quelque fleur qu'ils pussent respirer. Ils se faisaient appeler des Esthètes. Le plus célèbre d'entre eux, M. Oscar Wilde, apparaissait dans les soirées vêtu d'un péplum de couleur éclatante. Ils faisaient profession de

ne s'entretenir que des lois de l'esthétique, d'y conformer leur costume et jusqu'aux plus humbles détails de leur ameublement. Avaient-ils à ouvrir une lucarne au plus haut de leur cottage bâti à la moderne, ils y mettaient du gothique flamboyant. Plus Ruskiniens que Ruskin, s'ils entraient chez vous et y voyaient une pendule d'un style bâtard, ils prenaient une attaque de nerfs incontinent. On les représentait groupés autour d'un gigantesque tournesol qu'ils avaient pris pour emblème, ou bien contemplant longuement une théière dont les formes parfaites leur semblaient manifester quelque entité divine et se disant : « Il faut absolument que notre âme devienne semblable à cette théière. » Après quelques tentatives pour rénover le mobilier national, les esthètes disparurent. Seul M. William Morris, l'ouvrier poète, dont les verrières de la petite cathédrale d'Oxford révèlent le grand talent décoratif, a continué avec succès de fournir aux amateurs des plans d'ameublements. De même que les fureurs iconoclastes sont une manifestation nuisible d'un état d'esprit profondément religieux, de même l'esthétisme fut une excroissance parasite et fâcheuse du pré-raphaélisme triomphant.

Nos Rose ✝ Croix veulent être des Pré-Raphaélites : ils ne seront que des Esthètes.

Robert DE LA SIZERANNE.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Au Jardin d'Acclimatation et au Jardin des Plantes. Les étudiants et les anarchistes. La crise ministérielle et le procès d'Anastay. Une nouvelle fête nationale. Les jours gras et le carême. Le cardinal Mermillod. Les prédicateurs : Mgr d'Hulst; le P. Didon. — Exposition posthume de Léon Pelouse. Gyp et Bob. Le Salon de la Rose + Croix. Le Sâr Péladan et son œuvre. Les artistes indépendants au Salon de la ville de Paris. Suisses et Belges. — Odéon : reprise des *Erynnies* et de *Fantasio*. Nouveaux Mystères. Le *Christ* de M. Grandmougin. Rossini et son centenaire. L'amiral Jurien de la Gravière. Le général Bordone. Etienne Arago.

I

Les Caraïbes du Jardin d'acclimatation et le chimpanzé du Jardin des Plantes, qui s'appelait Edgar, comme feu M. Quinet, n'ont pas été heureux pour leurs débuts à Paris. On avait choisi les abords du printemps pour nous les présenter, et on les a jetés tout grelottants au milieu d'une reprise de l'hiver. Les pauvres Indiens, habitués au soleil des Antilles, auront vu la neige chez nous, probablement pour la première fois de leur vie, et ils ont dû danser le *maracca* en claquant des dents, par trois et quatre degrés au-dessous de zéro, devant des spectateurs emmitouflés jusqu'aux oreilles dans leurs pardessus et leurs cache-nez. Aussi les quarante (c'est toujours des Caraïbes que je parle) ne sont-ils déjà plus au complet. Quant à Edgar, il a succombé à la phtisie, comme le jeune malade de Millevoye, mais non pas à la chute des feuilles; à leur renaissance, au contraire. Les journaux donnaient, tous les matins et tous les soirs, le bulletin de sa santé, dont le lecteur sensible suivait les péripéties avec angoisse. Un instant, on le crut sauvé;

nous respirions. Espoir chimérique! C'était la dernière lueur de la lampe avant de s'éteindre. Le lendemain, au moment où les amis d'Edgar s'apprêtaient à aller serrer la main du convalescent, ils apprirent qu'il n'était plus. Vingt journaux ont fait son oraison funèbre. Les plus fanatiques eussent ajouté volontiers : « Les funérailles civiles d'Edgar auront lieu le 10 mars. On se réunira à la maison mortuaire. » Mais Edgar n'a pas été enterré : le Muséum attendait sa dépouille.

J'ai rencontré, quelques jours plus tard, mon confrère Israël X., dont on dit communément qu'il est malin comme un singe, et dont on ne dira jamais qu'il rappelle les formes de l'*Apollon* du Belvédère. Il avait un crêpe à son chapeau :

« Vous avez perdu quelqu'un de votre famille?

« — Oui, un parent... éloigné. »

Eloigné est peut-être un euphémisme : il ne veut pas se condamner à un deuil trop gênant.

Le sympathique chimpanzé n'est pas la seule victime que les rigueurs de mars aient faite au Jardin des Plantes : il a perdu aussi le rhinocéros Kana-Kana, qui était son hôte depuis une douzaine d'années. Je devrais dire *la* rhinocéros, car Kana-Kana appartenait à la plus belle moitié de l'espèce pachydermique. Il paraît même qu'elle avait des caprices, ce qu'on appelait au dernier siècle des vapeurs. Lorsqu'*il* ou *elle* avait ses nerfs, Kana-Kana ne connaissait plus ni ses gardiens, ni personne, ni soi-même; elle déchargeait des coups de corne à tort et à travers; elle culbutait et foulait aux pieds tout ce qui l'entourait, en jetant des mugissements poussifs. Il y a quelques années, elle avait cassé sa défense sur les énormes barreaux de fonte qui fermaient son enclos. Mais, au fond, c'étaient là des gentillesses, comme celles d'un enfant qui donne un coup de son poing rose à la porte où il s'est cogné, ou d'une jeune demoiselle mal élevée qui pince une amie de pension dont elle a à se plaindre. Une fois ces boutades passées, Kana-Kana était une personne douce et même caressante, comme il sied au beau sexe. Les gardiens lui passaient ces petites fantaisies et ils la regrettent. Mais il faut avouer que la mort d'Edgar a fait du tort à la sienne.

Est-ce à l'influenza que doivent être attribués ces deuils? Nous n'oserions le dire. L'influenza semble avoir à peu près complètement disparu. Mais nous avons des épidémies d'autre nature. Il y en a certainement une maintenant sur les étudiants et les lycéens. Du collège à l'école spéciale et à la faculté, aucune institution n'y échappe. On n'a pas eu le temps d'oublier encore la révolte de l'École centrale, le mois dernier. Ce mois-ci, nous avons eu les

troubles de l'École des arts et métiers de Châlons, l'invasion du village de Plaisir par l'école de Grignon, sa voisine, armée de gourdins et autres instruments contondants; le soulèvement des étudiants en médecine de Lyon contre leur professeur de physiologie, et la guerre intestine entre les étudiants civils et les étudiants militaires. Et je passe Louis-le-Grand, qui a manifesté aussi le dimanche ou le mardi gras, si ma mémoire ne me trompe, l'école professionnelle Boule, et quelques autres encore. Assurément cette turbulente jeunesse n'a jamais été bien commode à manier, et de tout temps elle fut prompte à l'agitation; mais je ne crois pas céder à une illusion de vieillard en avançant que jadis, — *de mon temps*, — les émeutes ne s'y succédaient pas ainsi coup sur coup. Il y avait, comme dit Schaunard, des années où l'on n'était pas en train et où l'on se reposait. Aujourd'hui on ne se repose plus guère : de l'est à l'ouest, du nord au sud, les petites révolutions d'écoles font la navette. Il faut toujours *conspuer* quelqu'un : « Conspuez Vignon! Conspuez Gidel! Conspuez Morat! » Ce qu'on a consommé de trognons de choux, de pommes cuites et d'œufs généralement pourris arrive à un total formidable. Les étudiants n'en sont pas encore à la dynamite comme les anarchistes qui ont voulu faire sauter l'hôtel de la princesse de Sagan, la maison du boulevard Saint-Germain et la caserne Lobau; ce n'est pas pour leur compte qu'on a dérobé les trois cent cinquante cartouches, si mal gardées, du dépôt de Soisy, mais les pommes cuites ne leur suffisent déjà plus; ils y joignent les pétards au fulminate. C'est un commencement.

En revanche, les grèves paraissent enrayées pour le moment, grâce à l'échec de la dernière. Heureusement que le directeur et les actionnaires de l'Urbaine avaient les reins solides, et qu'ils ont pu attendre sans rien céder. Ils en ont été quittes pour quelques millions, et les grévistes aussi : c'est le résultat le plus net de ces deux mois de chômage, après toutes les fanfaronnades du syndicat, ses menaces bruyantes, son assurance si longtemps inébranlable et ses chants anticipés de victoire. La partie est perdue cette fois, mais on la recommencera, et bientôt, gardez-vous d'en douter. Pour le moment, c'est le tour des mineurs d'Angleterre. En France, on se recueille, et l'on organise la journée de la grève universelle : le premier mai. On dit même que les gardiens de la paix, tout au moins ceux de la banlieue, piqués d'émulation, promettent de suivre ce jour-là leur exemple.

Nous avons eu aussi une assez longue grève ministérielle. La confection d'un ministère devient une besogne de plus en plus laborieuse. Que de noms mis en avant, acceptés, rejetés, repris, abandonnés encore! que de châteaux de cartes échafaudés à

grand'peine et renversés d'un souffle! que de combinaisons, que de machinations, que d'intrigues de couloirs et de coulisses, que de dessous! La crise ministérielle a fait concurrence et tort au procès d'Anastay. Les deux affaires ont coïncidé, et à chaque instant on les embrouillait l'une avec l'autre dans la conversation. Deux amis se rencontraient, et, en se donnant la main, ils échangeaient des propos dont M. Alexandre Bisson eût pu tirer parti pour son prochain vaudeville :

« Eh bien, vous savez, disait le premier en songeant à l'assassin de la baronne Dellard, il est condamné.

« — Bon! faisait l'autre qui pensait à M. Constans, — il y a une heure! mais on n'en est plus là maintenant.

« — Comment l'entendez-vous?

« — Il est de la nouvelle combinaison.

« — De quelle combinaison?

« — Mais, mon cher, lisez les journaux!

« — Je n'ai rien vu de pareil.

« — C'est que votre journal est mal informé. Il fait partie du ministère en voie de formation.

« — Vous plaisantez toujours.

« — Non pas, je parle sérieusement.

« — Que M. Carnot lui fasse grâce, soit! mais qu'il le fasse ministre!...

« — Pourquoi pas? puisqu'il l'était déjà?

« — Qui ça? Anastay?

« — Qu'est-ce qu'Anastay vient faire ici? Je vous parle de M. Constans. »

Sur tous ces tripotages auxquels le profane ne comprend rien, sur les intentions occultes, les luttes voilées, les arrière-pensées plus ou moins avouables, les plans machiavéliques, les conflits d'influence et d'ambition, les initiés vous donnent des explications et vous content à l'oreille des histoires dont l'auteur du *Prince* eût fait son profit. Finalement, après avoir prononcé une foule de noms de tant de héros, on est allé choisir M. Loubet, — un peu comme on avait choisi M. Carnot pour la présidence de la république, et l'on a replâtré l'ancien ministère, en laissant de côté seulement trois ou quatre membres qui avaient cessé de plaire. M. Yves Guyot s'était donné tant de mal pour prouver son utilité, qu'il a dû être surpris de voir la facilité avec laquelle on se passait de lui. De tous les membres du cabinet, il est justement le seul dont il n'ait pas été question une seule fois dans les remaniements en projet. On lui a fait inaugurer une nouvelle ligne : la ligne de retraite. Quant à M. Barbey, ministre de la marine, les gardes

qui l'avaient bousculé quelques jours auparavant au bal de l'Hôtel de Ville, en le séparant violemment du cortège de M. Carnot, avaient-ils eu le pressentiment de sa chute? En tout cas, ils ne l'ont devancée que de quelques jours. On a traité M. Constans en condottiere que l'on congédie après le coup de main, mais il se pourrait bien qu'il n'eût pas dit son dernier mot et que la république, même avant peu, eût encore besoin de lui.

Depuis une quinzaine de jours, notre calendrier civique s'est enrichi d'une nouvelle fête nationale de plus : la Chambre a décidé qu'on célébrerait désormais le 22 septembre, date de la proclamation de la république en 1792. Cette année-ci, le mois de septembre ne marquera pas seulement l'anniversaire, mais le centenaire. Le 14 juillet commence à s'user; on ne le supprime pas, mais on le renforce. Et peut-être n'est-ce point la seule annexe qu'il doive recevoir : d'autres ont réclamé le 10 août; ils reviendront à la charge et finiront par réussir. Après quoi, de plus avancés encore réclameront le 21 janvier, afin que l'hiver ait sa part, et le 18 mars, car la Commune ne souffre pas qu'on l'oublie. En multipliant les fêtes, on est, d'ailleurs, dans la tradition révolutionnaire. Jamais, en aucune période de notre histoire, il ne s'en est tant créé que dans les dix dernières années du dix-huitième siècle. On s'était récrié contre la multitude des fêtes catholiques, contre les chômages répétés qu'elles imposaient au peuple, mais, à chacune de ses phases, la révolution en instituait beaucoup plus qu'elle n'en avait abolies. Et elle était autrement sévère que l'Église pour leur célébration. Il fallait se réjouir par ordre. Celui qui se fût abstenu aurait été suspect de vouloir insinuer que sous la Révolution il ne se trouvait pas heureux. Elle disait, comme Schahabaham : « Le premier qui ne s'amusera pas, sera empalé », à cela près que le pal était remplacé sans trop de désavantage par le rasoir national. Les fêtes étaient aussi pour elle une manifestation de son instinct théâtral, une imitation des républiques antiques, un moyen d'agir sur l'imagination de la foule, un instrument d'éducation populaire. On n'en a jamais eu autant que dans la période la plus sinistre et la plus sanglante, et il y a un contraste perpétuel et saisissant entre la brillante mise en scène de ces pompes classiques, de ces théories solennelles, de ces chars allégoriques, de ces figurants vêtus de costumes grecs et romains, et la populace famélique, déguenillée, l'immonde canaille en bonnet rouge et en carmagnole tachée de sang qui se pressait pour y applaudir.

En attendant le 14 juillet et le 22 septembre, les amateurs de fêtes populaires ont dû se contenter du mardi gras. Comme d'habitude, cinq cent mille hommes, — mais je vous préviens que je ne

les ai pas comptés, — sont descendus sur les boulevards pour assister au défilé des annonces en cavalcades et des chars-réclames. Deux établissements dont nous n'avons pas souvent occasion de parler dans cette chronique, — le Casino de Paris et le Moulin-Rouge, — en avaient fait presque tous les frais, à grand renfort de nymphes, de clowns, de musiciens, de sonneurs de cor et de gardes-françaises. Vous jugez bien que la Russie ne pouvait manquer à la manifestation : elle y était sous la forme d'une file de vélocipédistes vêtus du costume moscovite, que la foule a patriotiquement applaudis. On a essayé aussi d'une innovation au dernier mardi gras : les *confetti* ont fait leur apparition sur le boulevard et ils y ont obtenu un certain succès; ce ne sont pas des projectiles en plâtre, comme à Nice et à Rome, mais en carton, ce qui est moins malpropre et permet aux passants de se mitrailler, pour peu que le cœur leur en dise, sans enfariner leurs habits irréparablement.

Grâce à l'inépuisable indulgence de l'Église, qui a pitié de notre faiblesse, les antiques rigueurs quadragésimales sont aujourd'hui bien loin. Elle a fait, cette année encore, un nouveau pas dans la même voie, et jusqu'à la semaine de la Passion, le carême de 1892 n'aura rien eu, pour le commun des fidèles, qui l'ait différencié des jours gras. Je ne parle ici, bien entendu, que du jeûne et de l'abstinence, non des offices et des prédications. Jamais peut-être, jusqu'à présent, la chaire chrétienne n'avait présenté à Paris un tel ensemble de prédicateurs éloquents, parmi lesquels dominent les fils du P. Lacordaire.

Nous n'entendrons plus, il est vrai, ni l'abbé Perraud, ni le cardinal Mermillod, qui, avant d'avoir reçu la pourpre, avait paru si souvent dans nos églises. Le jeune vicaire de Saint-Germain de Genève, consacré prêtre, en 1847, par Mgr Marilley, alors exilé à Fribourg, dont il devait être plus tard l'auxiliaire, débuta, peu d'années après, à Paris, par la chaire de Notre-Dame des Victoires, tout à fait à l'improviste, pour remplacer un prédicateur empêché. Il y obtint un succès d'autant plus vif qu'il était alors complètement inconnu. Dès ce moment, toutes nos églises se le disputèrent, et il en est bien peu où n'ait retenti sa parole ardente et déliée à la fois, qui ne craignait pas d'aborder les questions les plus brûlantes et qui conquérait son auditoire sans le ménager. Ce n'est pas seulement à Paris, c'est dans toutes les grandes villes de France, dans presque toutes les capitales de l'Europe, sans en excepter les pays protestants, qu'il s'est fait entendre. Mgr Mermillod n'était pas né seulement pour l'action, il était né pour la lutte : il l'affrontait vaillamment, sans compromis et sans concessions; on l'a même

accusé de l'avoir recherchée quelquefois. Pour lutter, il employait tous les moyens et ne dédaignait pas de se faire, au besoin, journaliste; mais son arme principale fut toujours la parole. Ce causeur spirituel et charmant était un prédicateur intrépide, flagellant la mollesse et le luxe, plaidant la cause des faibles et des opprimés, refusant de farder la vérité pour complaire à son auditoire, sauvant ses hardiesses par sa sincérité, par la souplesse de son talent plein de ressources et l'originalité de sa forme.

On connaît les péripéties de la longue lutte soutenue par Mgr Mermillod contre le grand Conseil de Genève. Exilé de son pays, conduit à la frontière entre deux gendarmes, il se réfugia à Ferney, à l'ombre du château de Voltaire, et de là continua à veiller sur le progrès du catholicisme dans la Rome protestante. Il put rentrer dans sa patrie après sa nomination à l'évêché de Lausanne et Genève. La paix s'était faite dans les esprits, et chaque jour il y étendait le cercle de son activité et de ses conquêtes. Le monde catholique avait célébré il y a trois ans son jubilé épiscopal, et en 1890, le Souverain Pontife l'appela aux honneurs de la pourpre. Mais il lui fallut quitter son évêché. L'inaction lui pesait; quelques incidents récents l'avaient attristé. Il était miné sourdement depuis plusieurs années par une douloureuse affection d'entrailles et ne se soutenait plus qu'à force de soins. Il avait contracté un refroidissement en se rendant l'an dernier, à cinq heures du matin, au chevet du prince Napoléon agonisant, et n'avait jamais pu s'en remettre : il est à craindre que la mort de cet apôtre n'ait été avancée par son zèle.

Mgr d'Hulst a repris le cours de ses conférences à Notre-Dame. Le premier dimanche de carême, au moment où il montait en chaire, les électeurs de la circonscription de Brest le nommaient député : c'est à peu près ainsi que, en 1875, M. Jules Simon fut élu le même jour sénateur inamovible et membre de l'Académie française. Il est homme à mener sans faiblir ces deux grandes tâches de front. Après avoir établi, l'an dernier, les fondements de la moralité, il expose, cette année, les devoirs de l'homme envers Dieu, et il le fait en philosophe autant qu'en théologien. Pour répondre aux besoins de l'époque présente, il a transformé les conférences de Notre-Dame, poussant jusqu'au bout l'évolution déjà commencée, en un cours d'apologétique dont les libres penseurs eux-mêmes ne pourront contester la rigueur et la précision scientifiques, et il entraîne ses auditeurs, avec l'aisance d'un guide qui en a dès longtemps pratiqué tous les chemins, dans les régions les plus abstraites de la métaphysique, mais en revêtant son argumentation d'une forme oratoire, en lui donnant la clarté,

l'élégance et le mouvement. Tous, néanmoins, ne peuvent le suivre à ces hauteurs : les plus faibles se sont arrêtés en chemin, après la première station; les plus vaillants et les plus forts l'accompagnent du plus près qu'ils le peuvent; d'autres se sont joints à eux, séduits par la plénitude d'une pensée forte qui s'est assimilé la substance des maîtres et l'a marquée à son empreinte originale. L'auditoire s'est trié de lui-même et en partie renouvelé; c'est moins une foule et plus une élite : l'orateur est en communication plus intime et plus directe avec lui. On sort de ces conférences comme on descend des sommets, un peu las, mais d'une fatigue saine et fortifiante, après avoir fait une provision d'air pur et de lumière.

Le prédicateur le plus couru depuis la mort de Lacordaire est certainement le P. Didon. Son long silence, puis son récent discours de Bordeaux, ont encore accru la curiosité d'un public qui veut se donner toutes les émotions, jouir de toutes les renommées, et dont la plus grande partie peut-être tient beaucoup plus à entendre la parole de l'homme que la parole de Dieu. Mais qu'importe, puisqu'en écoutant l'une, il faut bien qu'il entende l'autre, et que l'éloquence sert d'appât à la vérité? Le P. Didon a l'oreille de ces auditoires mondains, dont son mâle et vif langage ne caresse pourtant pas les faiblesses. Il aime son siècle; il partage beaucoup de ses idées : c'est un démocrate détaché des liens du passé et debout à la proue, la face tournée vers l'avenir; il a des hardiesses de pensée et des brusqueries de parole qui dérangent les quiétudes de la tradition. Mais l'accent sincère et pressant de sa foi n'exerce peut-être que plus d'action sur un public qui sent battre l'âme du prédicateur à l'unisson de la sienne. J'aurais voulu l'entendre à la Madeleine, où il parle sur la *Divinité du Christ.* Mais le moyen? Dès midi, impossible de trouver une place libre dans la vaste église ou dans ses tribunes, quoiqu'il monte en chaire à deux heures seulement. Il y a des gens jusque dans les confessionnaux et sur les marches de la chaire; il y en aurait de groupés sur les bases des piliers si la Madeleine avait des piliers. Je ne suis plus à l'âge où l'on peut et où l'on sait attendre pendant trois heures, perché sur un pied, et j'ai dû me rabattre tout simplement sur le prédicateur de ma paroisse, qui se contente d'avoir à ses sermons trois ou quatre fois autant de monde qu'il y en a aux conférences les plus suivies de la libre pensée.

II

Les petits Salons tournent à l'épidémie. L'exposition des aquarellistes et celle du cercle de l'Union artistique sont closes; mais

pour une qui ferme, il s'en rouvre deux. Le cercle de la rue Volney n'a terminé le 25 février son exposition de peinture que pour en recommencer une seconde le 1er mars : celle d'aquarelles, de dessins et de gravures, — ajoutons de pastels, — en nous étonnant d'autant plus de ne pas voir ceux-ci mentionnés dans le titre qu'ils étaient, cette année, infiniment plus nombreux que les dessins et peut-être plus que les aquarelles même. Cette exposition n'a duré qu'une quinzaine de jours, et il serait sans intérêt d'en parler longuement lorsqu'on ne peut plus la voir. Contentons-nous de dire qu'elle comprenait deux cents numéros, parmi lesquels nous avions remarqué trois ou quatre portraits tout à fait charmants et de fins paysages — spécialement la marine lumineuse et si baignée de plein air où M. Iwill a représenté la Meuse devant Dordrecht, large comme un bras de mer. On s'arrêtait beaucoup aussi devant les tableaux d'escrime de M. Félix Regamey, qui joignent tant de verve à tant de justesse et de vérité : *l'Escrime au collège*, *l'Escrime à Paris* et *l'Escrime en Belgique*, où il a groupé d'innombrables portraits de maîtres et d'amateurs.

Les amis du peintre Léon Pelouse, — un nom prédestiné pour un paysagiste, — ont organisé, après sa mort, une exposition de son œuvre à l'Ecole des beaux-arts. Ils sont parvenus à réunir plus de deux cent cinquante toiles, d'une importance très diverse sans doute, mais dont aucune n'est sans valeur : la moindre est encore un morceau qui porte la trace d'un talent sérieux et qui vaut la peine d'être regardé. Les organisateurs des expositions posthumes n'ont pas toujours ce tact, qui est de l'habileté aussi, d'écarter les œuvres de jeunesse où l'artiste se cherche encore en tâtonnant, les ébauches informes, les esquisses insignifiantes; ils tâchent de faire nombre avec des bribes d'atelier, au risque de compromettre l'effet général.

Il faut admirer la fécondité de Pelouse si l'on songe qu'il n'avait guère plus de cinquante ans lorsqu'il est mort et qu'il avait commencé tard ses études de peintre. Sa première exposition est de 1865; depuis lors il ne s'était pas reposé et il envoyait à chaque Salon de beaux paysages, toujours très goûtés des amateurs par la sincérité de l'impression, la vérité et la largeur du rendu, mais qui passaient parfois inaperçus du public parce qu'ils étaient dénués de tout charlatanisme. Il avait débuté dans le commerce des draps, chemin fort détourné pour entrer dans les arts. Mais, à vingt-cinq ou vingt-six ans, il n'y tint plus, et quoique ses affaires commençassent à prospérer, ce négociant sans vocation jeta le mètre pour saisir le pinceau et se livrer au penchant irrésistible qui l'attirait dès l'enfance à l'étude de la nature. Il

eut le courage d'entrer à l'école à l'âge où la plupart des autres en sortent, et de mener longtemps une vie de misère et de privations, avec un courage et une persévérance indomptables, pour arriver au but de son rêve. Il fabriquait lui-même, dit-on, ses vêtements, ses chaussures, — on ajoute jusqu'à ses chapeaux, qui devaient être assurément des chapeaux mous, — faute de pouvoir payer le tailleur et le cordonnier. Mais en grignotant sa croûte de pain, il étudiait et peignait tout le jour, heureux comme un président de conseil pendant les vacances parlementaires, et ne s'apercevant même pas qu'il était pauvre.

La renommée de Pelouse, plus solide qu'éclatante, sortira grandie de cette réunion d'ouvrages, qui permet d'embrasser son talent dans un coup d'œil d'ensemble. Je n'en avais pas, je le confesse, une idée suffisante avant cette exposition : je le prenais simplement pour un peintre estimable; il est mieux que cela. En entrant dans la première salle, on est saisi tout de suite par une saine et profonde sensation de nature. Les arbres, les eaux, les ciels, les gazons et les mousses, tous les effets rendus par l'artiste, effets de grand jour ou de clair de lune, effets de soleil et d'orage, effets de printemps, d'automne ou d'hiver, sont d'une sûreté de dessin et d'une justesse de ton, d'un coloris chaud et franc qui réjouissent l'œil. Et comme, dans *les Pommiers en fleurs*, *le Matin sous bois en Franche-Comté*, *le Matin dans la vallée de Cernay*, *les Environs de Jumièges* et tant d'autres, sa facture est légère et lumineuse! quelle poésie se dégage de ces arbres maigres, élancés, à demi dépouillés de leur parure, baignés d'aurore et se détachant dans la vapeur transparente qu'échauffe doucement un rayon de soleil encore voilé! L'être humain apparaît à peine deux ou trois fois dans ces paysages. La nature lui suffit; il l'aime pour elle-même et pour elle seule; il la rend avec un sentiment tout personnel, sans artifice, sans aucun parti pris d'école. C'est peut-être parce que Pelouse n'était enrégimenté dans aucune coterie qu'il n'arriva jamais pendant sa vie à une réputation bruyante; mai c'est peut-être aussi pour cela que sa mort, loin de l'éteindre, l'a ravivée.

Les expositions particulières d'artistes vivants semblent entrer de plus en plus dans les habitudes. Jadis elles étaient d'une rareté extrême. Parmi nos contemporains, ce fut Courbet, je crois, qui en donna le premier exemple en 1855, et il fut considéré comme un acte d'excentricité orgueilleuse. Maintenant lorsqu'un peintre comme M. Claude Monet, — et M. Monet est un illustre relativement à bien d'autres que je pourrais citer, mais dont le nom n'apprendrait rien au lecteur, — a achevé deux douzaines d'études, soit sur des

sujets divers, soit sur un même sujet (*les Meules*, *les Peupliers*) représenté sous des aspects différents, ou simplement aux différentes heures du jour, il en fait une exposition et convoque le public chez George Petit ou chez Durand-Ruel. Nous avons encore pour le moment quatre ou cinq petits Salons de ce genre. Bornons-nous à dire quelques mots sur celui de Gyp et Bob, dans la galerie du Théâtre d'application.

Gyp, qui l'ignore, est le masque diaphane sous lequel Mme la comtesse de Martel, arrière-petite-fille du vicomte de Mirabeau, arrière-petite-nièce, par conséquent, du fameux tribun révolutionnaire, prodigue, depuis une dizaine d'années, les esquisses humouristiques et fantaisistes sur les mœurs contemporaines. En dix ans, Gyp a publié vingt-cinq volumes, d'un tour très leste, dans tous les sens du mot, d'une verve inépuisable, ironique et même gouailleuse. Elle a l'esprit de son bisaïeul et elle eût pu écrire dans *les Actes des Apôtres* au lieu d'écrire dans *la Vie parisienne.* Elle compte même des admirateurs qui la considèrent comme un philosophe gai et comme un moraliste à sa façon, qui n'est point celle de Vauvenargues. Quant à Bob, c'est le premier-né de Gyp et le plus célèbre de cette nombreuse famille. Elle a débuté en 1882 par un volume intitulé *le Petit Bob*, où, en une série de dialogues qui forment autant de minuscules comédies, elle nous peint un type de gamin précoce, gavroche de huit ans à grand col, à costume anglais en velours bleu de roi, à chaussettes rouges, aux cheveux coupés carrés sur le front et flottant sur les épaules; Fanfan Benoîton aristocratique, ingénument effronté, disant tout ce qui lui passe par la tête, déjà « dans le train », blasé, presque cynique, d'un aplomb déconcertant, tout ce qu'il y a de plus *fin de siècle* et qui deviendra un de ces jolis jeunes gens très *chics*, absolument vides, incapables d'une idée quelconque, bâillant leur vie de plaisir comme une corvée, qu'elle nous montre dans *Autour du mariage*, *Autour du divorce*, *les Séducteurs*, etc.

Gyp et Bob, c'est donc la mère et l'enfant. Ayant eu l'honneur de créer un type, Gyp n'a pas su résister plus que ne l'avait fait Henri Monnier, le père de Joseph Prudhomme, au désir de l'exploiter. Elle a écrit un jour tout un volume, qui n'est point de ses meilleurs, sur *Bob au Salon*. Et aujourd'hui Bob monte encore d'un degré : il ne se borne plus à être critique d'art, il expose lui-même. Nous avions vu, l'an dernier, les premières œuvres de Bob à l'exposition de *Plume et poil;* son succès l'a mis en goût et il est en progrès *Les Elections de Tigre-sur-mer*, *l'Allée des poteaux*, *l'Œuvre d'un jeune maître*, sont de superbes images d'Épinal, d'une naïveté narquoise et d'une gravité désopilante. Ce polisson d

Bob a même poussé la désinvolture de l'impertinence jusqu'à illustrer d'une façon irrespectueuse, en une série d'éventails ou de paravents, les œuvres de M. Ohnet. Sur l'autre paroi se déroulent une quinzaine de pastels, où Gyp se montre à nous sous une nouvelle face et où son crayon soutient déjà la comparaison avec sa plume. Ce sont vraiment de charmantes choses, pas encore peut-être (et tant mieux) d'une exécution habile jusqu'à la rouerie, mais enlevées avec un vif sentiment de la nature et de l'art, que ces études de fillettes et de garçons, couchés dans l'herbe ou dans la dune, piétinant dans les flaques de la plage, revenant de la mer les avirons sur l'épaule, nous regardant les mains dans leurs poches; et les deux toutous qui se sont laissés pourctraiturer gravement, plantés sur leur derrière, ne sont pas moins intéressants en leur genre que tout ce petit monde.

Mais, malgré le talent de Gyp, les élucubrations de Bob ne permettent pas de considérer ce *Salonnet* comme sérieux : *paulò majora canamus*. Le Salon de la Rose † Croix nous attend. Nous avons reçu une carte d'invitation ainsi conçue : ORDRE DE LA ROSE † CROIX DU TEMPLE. — GESTE ESTHÉTIQUE DE 1892. *L'ordre invite M. au vernissage du jeudi* 10 *mars* 1892, *de midi à deux heures*. L'ARCHONTE, A. DE LA ROCHEFOUCAULD. Dans l'angle supérieur de la carte, à gauche, les armes de la Rose † Croix : le Saint-Graal, ou le ciboire surmonté des deux ailes et, au milieu, de la rose crucifère; au-dessus, la couronne ornée d'étoiles, en guise de fleurons. On n'a pas souvent la bonne fortune d'être invité par un archonte, et vous jugez bien que je n'avais garde de manquer au rendez-vous.

Le Salon de la Rose † Croix avait été annoncé pour le 10 mars par un manifeste solennel du Sâr Péladan, publié dans le *Figaro* du 2 septembre dernier, et il s'est ouvert à jour fixe, avec cette exactitude qui est la politesse des Sârs. Grâce aux gongs retentissants de la réclame dont il excelle à jouer, il n'est guère de Parisien aujourd'hui qui ignore le Sâr Péladan, mais tel qui a les oreilles rompues de son nom ignore absolument ses œuvres et, ne fût-ce que pour nos lecteurs de province, moins au courant des physionomies parisiennes, une petite notice biographique ne sera pas de trop. M. Joséphin Péladan, fils d'un très honorable écrivain religieux, et âgé aujourd'hui de trente-trois ans, a débuté dans les lettres en 1884 par *le Vice suprême :* c'est du moins le premier volume qui ait commencé à révéler son nom au public. Il formait le point de départ des *Etudes passionnelles sur la décadence*, qui se sont intitulées, depuis, *la Décadence latine*. Barbey d'Aurevilly présentait au lecteur, dans une préface éclatante, ce livre d'un

disciple comme un coin de l'immense fresque où il se proposait de donner la synthèse de toute une race, la plus belle qui fut jamais, mais qui est en train de mourir. Au milieu des éloges qu'il prodiguait au jeune écrivain, il lui reprochait néanmoins son mage Mérodack, l'un des principaux personnages du roman, comme tenant trop de place et choquant à la fois la vérité littéraire et l'orthodoxie : « Pour la beauté et la gloire de son œuvre future, disait-il en terminant, M. Péladan n'a pas besoin d'une autre magie que de la magie de son talent. » Barbey d'Aurevilly ne semblait pas soupçonner que ce qu'il prenait pour un simple accident, pour une invention sans conséquence, était, au contraire, une conception fondamentale dans l'esprit de M. Péladan, voué au culte de l'isotérisme, initié et initiateur aux sciences occultes. M. Péladan est lui-même un mage, comme son Mérodack. Mais *mage* serait trop simple : cela est presque de la langue vulgaire; les lecteurs des romans-feuilletons comprendraient à peu près du premier coup : pour ne point s'exposer à cette humiliation, il a choisi le nom de Sâr, qui doit être tiré de la langue assyrienne et qui évoque l'idée de quelque pontife exotique des temps anciens, grand prêtre et roi, célébrant les mystères sacrés le sceptre en main et la mitre en tête.

Depuis *le Vice suprême*, M. Péladan a continué la série de ses romans *passionnels*, trop passionnels ; — pardon ! de ses éthopées. Ses livres portent pour devise : *E libro lux*, mais la lumière est ce qui y manque le plus, ou, du moins, il n'est pas donné à tous les écrivains de la voir, car l'auteur de *la Décadence latine* n'est pas un écrivain simple, et il ne tient pas à être compris de tout le monde. Ils sont décorés de chimères ailées ou de sphinges vomissant des flammes ; Félicien Rops a dessiné en tête d'aimables compositions comme celle, par exemple, où l'on voit un squelette en habit noir et cravate blanche, tout plastronné de décorations, portant sous le bras, en façon de claque, sa tête avec le monocle encore vissé dans l'arcade sourcilière, et ouvrant un cercueil debout, où l'on voit apparaître une effroyable momie de femme en robe de soie, décolletée, l'éventail à la main. En tête des derniers volumes, Rops est remplacé par Alexandre Séon, que nous retrouverons tout à l'heure.

M. Péladan n'est pas seulement un romancier épique, c'est aussi un critique d'art, un esthète, ayant en mépris profond les vulgarités de la musique et de la peinture *ochlocratiques*. Il veut tout relever, tout rénover, réagir en toutes choses contre les platitudes serviles des poursuivants du succès à tout prix. Dans le manifeste grandiloquent où il promulguait l'ouverture prochaine du Salon de

la Rose✝Croix et la célébration de fêtes intellectuelles « aussi nobles que celles à Bayreuth célébrées », il annonçait en même temps que les chevaliers de l'Idéal et les Macchabées du Beau iraient ce jour-là « apporter à Notre-Dame, aux pieds de notre suzerain Jésus, l'hommage du Temple et l'agenouillement des Rose✝Croix ». Il faut rendre cette justice à M. Péladan, qu'il se fait gloire d'être catholique. Ne fût-ce que par dédain de la sottise épaisse des Homais contemporains, il porte sa foi en panache, en plaque, en sautoir, en cocarde; seulement, c'est un mystique suspect, qui ne semble chercher dans la dévotion qu'un raffinement au sensualisme; un de ces catholiques irréguliers, pittoresques et, comme on eût dit autrefois, romantiques, qui, prenant leur personnalité pour règle, se réservent de modifier et de compléter la religion à leur gré, érigent leur petite chapelle dans l'église, célèbrent leurs offices avec des rites particuliers, ne se font point faute de gourmander les évêques et même de donner des leçons au Pape, tout en lui prodiguant les formules respectueuses. En dépit des promesses du programme, il n'a plus été question de la messe solennelle où l'on devait entendre des fragments de *Parsifal*, et l'on n'a pas vu les Macchabées du Beau se rendre processionnellement à Notre-Dame sous la bannière du Sâr.

Ajoutons que, malgré les superbes dédains du Sâr pour l'art ochlocratique, l'ouverture de l'exposition n'a pas été exempte de toute ochlocratie. La queue s'étendait jusqu'au milieu de la rue Le Peletier. On avançait en faisant la moitié d'un pas toutes les cinq minutes. L'ambition des organisateurs du Salon semblait avoir été qu'on s'écrasât plus encore qu'au vernissage des Champs-Élysées, et ils étaient visiblement heureux et fiers d'avoir à refuser du monde. A l'intérieur, il fallait des prodiges de patience et de stratégie, devant lesquels j'ai dû reculer plus d'une fois, pour arriver à portée de ce qu'on voulait voir. Si ce n'était pas la vile multitude, c'était moins encore l'élite des chevaliers de l'Idéal, et l'on entendait dans cette foule des propos qui n'avaient point cours au Mont-Salvat. Au fond, ces esthètes, embrasés de la pure flamme de l'art, se sont révélés des gens pratiques, entendant à merveille leurs petits intérêts : ils ont tarifé savamment la curiosité des mondains et des mondaines affamés de primeurs, — 20 francs le jour de l'ouverture, un jour par semaine à 5 francs, 20 francs la place pour la série des soirées où l'on doit entendre, avec du Wagner, du Franck, du Palestrina, du Bach, *le Fils des étoiles*, « wagnérie kaldéenne en trois actes, du Sâr Péladan ». On vendait deux catalogues, l'un illustré, à 2 fr. 50; l'autre, mince cahier de trente pages, nomenclature confuse, hâtive, incomplète, incohé-

rente, où il est impossible de se reconnaître, qui ne valait pas 25 centimes, et qu'on faisait payer 1 franc. Ce n'est plus de l'ochlocratie, c'est de la ploutocratie.

Et enfin quand, à force de jouer des coudes, de se hausser sur la pointe des pieds, de franchir péniblement des archipels de dos et de se donner le torticolis pour glisser un regard entre les interstices des têtes mouvantes, on était parvenu à se rendre un compte sommaire de l'ensemble, on s'apercevait que là encore il y avait loin de la théorie à la réalité. Le programme écartait d'une main hautaine les paysages, et il y en a; les représentations humouristiques ou naturalistes de la vie contemporaine, et il y en a des unes et des autres; les portraits, et la première toile qui attire les regards, c'est le portrait du Sâr Péladan, par Alex. Séon, debout, en robe violette, les mains pendantes, les yeux au ciel, coiffé de sa chevelure noire comme d'une tiare, méditatif, pontifical. On nous dira sans doute que le Sâr est placé au-dessus de la règle commune. Admettons aussi l'exception pour Poë et pour Baudelaire. Mais Mme N., par exemple, dont M. Delville nous donne le portrait noir et violet, en vertu de quel principe est-elle exceptée de la proscription? Par galanterie peut-être, car n'oublions pas que nous avons affaire à des chevaliers. S'il est deux choses qu'on ne dût pas s'attendre à rencontrer dans une exposition épurée et symbolique, organisée par les Macchabées de l'Idéal, sous le Tau, devant le Graal et le Beauséant, c'était le réalisme et la pornographie. J'ai regret à dire que la pornographie ou, si le mot est un peu gros, que l'indécence n'est pas entièrement absente de cette exposition. Voici une toile que M. Ch. Maurin a baptisée l'*Aurore;* elle n'est point méprisable comme peinture, mais quelle accumulation énigmatique, quel rébus de nudités dans les postures les plus extravagantes, faisant la culbute et montrant, comme la Mouquette de M. Zola, des choses peu symboliques, à faire rougir le Beauséant! Ce n'est point cette *Aurore*-là que les gens vertueux aiment à voir lever. Et quant au réalisme, n'en est-ce pas, et du plus incontestable, et du moins déguisé, que cette série de planches où M. Félix Valloton a représenté des têtes et des barbes qui semblent taillées à coups de serpes, un *Enterrement* où la douleur se marie au grotesque, une *Foule* aux faces idiotes, bestiales, abruties, contenue par des sergents de ville? Non que je fasse fi, pour ma part, de cet art à physionomie fruste et sommaire, qui, en haine des mignardises de la taille-douce, de la froideur du burin, de la précision mécanique du *procédé*, revient à la vieille manière des primitifs, à l'exécution large, rude, brutale même, mais personnelle et savoureuse, des xylographes du quinzième siècle; qui recherche la vie et le caractère

avant la perfection du détail, et simplifie outre mesure le travail de l'outil pour accentuer l'effet de l'ensemble. Mais il serait difficile de rattacher par un point quelconque les *bois* de M. Valloton à un art symbolique et idéal.

Il y a de tout dans le Salon de la Rose ✝ Croix : du bon, du médiocre et du pire; de la tragédie et de la farce; du poème lyrique et de l'ode funambulesque; de l'illuminé et du fou; du poète et du charlatan. On ne s'y attendait pas, mais le Sâr est parvenu à rallier autour de lui un petit groupe d'artistes sérieux, généralement peu connus, qui se sont dit sans doute que l'occasion était unique pour attirer l'attention sur eux et que le Salon de la Rose ✝ Croix, quel qu'il fût, avait au moins cela de bon qu'on irait le voir et qu'on en parlerait; dont quelques-uns aussi sont certainement des convaincus, des chevaucheurs de l'idéal, séduits par l'idée de rompre une lance contre le hideux dragon du naturalisme On compte dans le nombre plusieurs Suisses, comme ce M. Holder, qui, sous le titre d'*Ames déçues*, nous montre trois ou quatre vieillards assis ou plutôt affalés sur un banc, dans des attitudes de prostration désespérée, — peinture crue et presque caricaturale, mais très vigoureuse; ou le sculpteur Niederhäusen, qui a envoyé un *Torrent*, allégorie tumultueuse et à grand spectacle; une *Bataille*, prodigieux fouillis de corps déhanchés et convulsés où il est impossible de se reconnaître, et un buste du poète Paul Verlaine, effrayant de ressemblance; ou encore M. Schwabe, qui a dessiné l'affiche symbolique de la Rose ✝ Croix, et qui n'est dépourvu ni de poésie ni de style. Nous avons vu particulièrement, parmi ses envois, une très curieuse série d'aquarelles, d'un mysticisme naïf et raffiné à la fois. — On y compte surtout beaucoup de Belges. Dans une *interview* avec le chroniqueur du *Temps*, le Sâr s'est particulièrement loué du concours qu'il avait trouvé parmi les Belges. Il les déclare plus sincères, plus simples que les artistes français. Le mysticisme et l'occultisme, dit-il, ont fait quantité de prosélytes chez eux, et, de tous nos adeptes, ce sont ceux qui travaillent avec les sentiments les plus purs, l'âme la plus ingénue, au succès définitif de notre œuvre. Les Belges sont des gens sérieux auxquels il n'est pas venu à l'esprit qu'il pût y avoir une certaine dose de mystification dans l'apostolat du Sâr. Ils sont là tout un fort groupe : M. Chamberlani, M. Coulon, M. Delville, déjà nommé, M. Titz, M. Knoff, qui a envoyé de délicieux pastels et qui sait traduire d'une façon vraiment pittoresque, avec un sentiment original et un pinceau précis, les visions étranges dont son cerveau est traversé.

Les étrangers, auxquels il faut ajouter un Finlandais de

talent, le sculpteur Vallgren, un Danois, un Espagnol, un Javanais, etc., composent, je crois bien, la majorité des exposants, et ce sont eux surtout qui exposent les élucubrations les plus caractéristiques, les plus convaincues, empreintes de l'illuminisme le plus incohérent, telles que les fantaisies architecturales de M. Trachsel, qu'on dirait écloses dans l'imagination géométrique, grandiose et falote à la fois, d'un Ch. Garnier descendu de la lune en droite ligne. Il semble donc que la doctrine du Sâr soit surtout un article d'exportation. Chez nous, il n'a pu rallier sous les plis du Beauséant ni M. Puvis de Chavannes, ni M. Gustave Moreau, ni aucun des noms célèbres sur lesquels il se croyait en droit de compter. Le plus connu des exposants de la Rose † Croix est M. Henri Martin, dont la notoriété est toute récente et dont l'apport n'a pas beaucoup enrichi le Salon de la rue Le Peletier. Joignons-y encore M. Alexandre Séon, qui a du talent et des admirateurs. Un de ceux-ci nous apprend que « nul iconographe n'a mieux sigillé la joliesse un peu mièvre endémique à la Parisienne; qu'il stylise ses thèmes parégoriques », qu'il est mystique ineffablement, qu'il a des paysages increéés, de hiératiques silhouettes, une curieuse orchestration de rythmes; que de ses études luminaristes il a tiré une application spéciale : le symbolisme des teintes; — et enfin qu'il se propose avant tout de peindre l'abstrait. Peindre l'abstrait, voilà qui eût fait rire Courbet et étonné Cabanel lui-même! Retenons du moins de ce dithyrambe, à la louange de M. Séon, qu'il réagit de son mieux contre les vulgarités grossières de l'art naturaliste, ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, non plus que M. Péladan, dont il a illustré les dernières *éthopées*, d'être sensuel à sa façon. Malgré l'*ipséité* dont son panégyriste le loue, M. Séon imite aussi très bien M. Puvis de Chavannes.

Au dernier moment, la Société des *Artistes indépendants* vient d'ouvrir son exposition annuelle dans le pavillon de la Ville de Paris. Rien de plus libéral que cette Société : elle reçoit et elle expose tout. Pas de jury. Aussi rallie-t-elle tous ceux dont le talent, *indépendant* des règles qu'on enseigne d'habitude dans les ateliers, a quelque raison de suspecter les jugements d'un jury qui n'est plus forcément de l'Académie des beaux-arts, comme autrefois, mais qui aspire à en être. L'exposition du pavillon de la Ville de Paris est surtout le rendez-vous des *luminaristes*, des tachistes, des impressionnistes et des *pointillistes*. On y trouve aussi des symbolistes, et même, pour dire la vérité, on y trouve de tout, y compris deux ou trois hommes de talent sur les deux cent soixante-dix qui remplissent les cinq salles des Champs-Elysées. Que vont-ils faire dans cette galère? Ils n'y resteront pas longtemps.

Chose bizarre! les Suisses et les Belges n'abondent pas moins qu'au salon de la Rose † Croix. Ce n'est point un pur hasard, sans doute : il doit y avoir là, surtout pour les Belges, une loi que nous ne discernons pas encore très bien, mais dont un critique d'art pénétrant arrivera sans doute à trouver le mot.

III

Après son activité des mois précédents, le théâtre s'est reposé ce mois-ci. Nous n'avons pas une seule pièce nouvelle à signaler sur nos grandes scènes. L'Odéon a repris pendant quelques jours les *Erynnies*, où M. Leconte de Lisle a condensé en deux actes la terrible trilogie d'Eschyle. Nous avons admiré une fois de plus le vers du poète, d'une structure si solide, coulé en bronze ou taillé dans le granit. Mais vraiment, ainsi présenté en raccourci, le sujet redouble d'horreur. M. Leconte de Lisle s'y est fait plus farouche et plus barbare encore que ne l'exigeait cette sanglante histoire domestique des Atrides; il a voulu être plus eschylien qu'Eschyle. Il fait frapper la mère par le fils sur la scène; il étale son cadavre sanglant sous les yeux du spectateur, et ce mouvement d'émotion et de pitié que le poète grec a prêté à Oreste au moment fatal : « Ma mère, Pylade! Ah! la tuer, l'oserai-je? » il le supprime, comme s'il craignait d'attendrir et de relâcher, ne fût-ce qu'une seconde, l'inexorable fatalité qui pèse sur le drame. C'est la musique de M. Massenet qui introduit l'élément humain dans la représentation; mais je ne sais si des morceaux comme ce délicieux entr'acte qui est certainement l'une des inspirations les plus exquises du compositeur, n'accentuent pas encore davantage, par le contraste, la férocité de la pièce.

On reprenait en même temps le *Fantasio* d'Alfred de Musset; le succès en a été nul, et il faut même convenir franchement qu'on s'est ennuyé. *Fantasio* est l'une des œuvres dialoguées de Musset les moins faites pour être transportées sur la scène. Est-ce une comédie, un proverbe, un drame? Elle échappe à toute qualification; elle n'a point de plan et presque pas de sujet; le fil de l'action est si mince qu'à chaque instant il se dérobe ou se casse. Rien de plus insaisissable que le caractère du personnage principal, et rien de moins drôle que ce pauvre étudiant encore plus ennuyeux qu'ennuyé. Il lui suffit surtout de prendre le rôle de bouffon pour devenir lugubre : auparavant, il avait parfois des boutades spirituelles et amusantes, par exemple dans la scène du cabaret, la plus longue et la meilleure de toutes; mais dès qu'il a endossé la bosse de Saint-Jean, avec sa perruque rousse et sa

marotte, il engendre la mélancolie. Sa meilleure farce, et elle n'est pas neuve, consiste à enlever la perruque du prince de Mantoue au bout d'un hameçon.

Ce n'est pas la première fois qu'on essaye de mettre *Fantasio* en scène : je me rappelle l'avoir vu à la Comédie-Française, quelques années avant la guerre. Elle avait eu alors un certain succès de nouveauté, mais qui fut peu durable, bien que jouée par Coquelin, Delaunay et Mme Favart, et dans des conditions beaucoup meilleures que cette fois, car M. Edouard Thierry ne s'était pas cru tenu, par un respect superstitieux, de morceler la pièce en huit tronçons et de baisser le rideau toutes les cinq minutes, pour nous présenter un nouveau décor dans lequel le prince échange quatre mots avec son aide de camp ou avec la princesse. Mlle Réjane n'a pu sauver cette tentative : elle joue Fantasio avec intelligence, mais on sent qu'elle n'y est point dans son élément. Je pense que, après cette nouvelle épreuve, le théâtre abandonnera définitivement une saynète qui reprend tous ses avantages et, à l'inverse des œuvres vraiment dramatiques, est dix fois plus vivante quand on la lit au coin du feu que lorsqu'on la voit jouer.

Calderon a écrit *la Dévotion à la croix;* M. Maurice Bouchor a fait jouer par les marionnettes du passage Vivienne un nouveau Mystère : *la Dévotion à saint André*. Il en a pris encore le thème à la *Légende dorée*, et il l'a rimée fort agréablement et fort spirituellement, mais en donnant à la partie humouristique un développement excessif. Je l'engage à réfréner un peu l'expansion par trop débordante en ses Mystères de la note gastronomique. Le Théâtre-Moderne a donné le *Christ* de M. Grandmougin, drame sacré en cinq tableaux : Nazareth, Magdala, le Jardin des Oliviers, le Prétoire, le Golgotha. Le poète a fait de son mieux, et ce mieux est souvent très bien. Il a traité son sujet avec un respect pieux, et les strophes du Sauveur au Jardin des Oliviers sont d'un sentiment élevé et d'une belle expression. Le tableau du Prétoire est d'un mouvement très dramatique, et le décor du Golgotha d'un effet saisissant. La musique de scène de M. Clément Lippacher, à défaut d'une grande originalité, a de l'expression et de la couleur. Mais, quelle que soit la bonne volonté des interprètes, ils n'ont pu s'élever à la hauteur de l'œuvre. Et comment se défendre d'un certain malaise en voyant se dérouler ce drame divin, en apercevant le Christ en croix sur les planches d'un théâtre profane où l'on joue le soir une comédie de M. Gandillot, devant un auditoire qui applaudissait hier *Manon* à l'Opéra-Comique et qui demain ira rire à la *Famille Pont-Biquet?* M. Delaunay fils a eu de beaux moments dans le rôle du Christ, mais nous nous souvenions de l'avoir vu

récemment au Gymnase dans le *Monde où l'on flirte*, et cette réminiscence importune nous gâtait tous ses efforts pour ne point demeurer trop au-dessous de sa tâche. Nous n'avons jamais mieux compris combien M. Bouchor a raison de faire représenter ses personnages sacrés par des marionnettes. Il y faudrait au moins des acteurs comme les paysans d'Oberammergau, qui se lèguent leurs rôles de père en fils et ne jouent jamais autre chose. Mais nos acteurs et nos théâtres, sans parler du public, sont trop profanes pour de tels spectacles.

L'Opéra a célébré le centenaire de Rossini. Celui qu'on appelait le *cygne de Pesaro*, à l'époque où Virgile s'appelait aussi le *cygne de Mantoue*, et Fénelon le *cygne de Cambrai*, était né, le 29 février de l'année bissextile 1792, ce qui lui permettait de ne voir revenir son anniversaire que tous les six ans, et de prétendre, dans sa vieillesse, qu'il sortait à peine de l'enfance. L'Opéra s'est borné à donner une représentation solennelle de *Guillaume Tell*, où les moindres rôles étaient tenus par de premiers sujets. En même temps, Mme Alboni, qui vit dans la retraite à Paris, et qui doit à l'auteur de la *Semiramide* quelques-uns de ses plus beaux succès, donnait, en son hôtel du Cours-la-Reine, une soirée musicale composée de morceaux de l'illustre compositeur, où ses invités ont eu le plaisir d'entendre encore cette voix qui se tait depuis vingt ans; et la maison de retraite fondée à Auteuil, sous le vocable de Rossini, par sa veuve, au profit des artistes vieillis et sans fortune, s'est associée à la fête par un concert où les anciennes Mathilde de province, les Almaviva de banlieue, les Arnold, qui donnaient, il y a trente ans, l'*ut* de poitrine plus ou moins approximatif, ont ravivé, pour rendre hommage au Maître qui leur a fait ces loisirs, les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. Rossini redevenait l'homme du jour dans les chroniques de tous nos journaux qui rappelaient à l'envi tous les souvenirs de sa carrière. L'Italie a pu voir que, malgré la triplice, nous sommes encore capables d'admirer ses *maestri*, quand ils ont écrit *le Barbier* et *Guillaume Tell*, non la *Cavalleria rusticana*.

Me sera-t-il permis toutefois, sans vouloir contrarier l'heureux effet de ces hommages, de hasarder une petite réflexion à propos de la pluie d'anecdotes qui s'est abattue de toutes parts sur la mémoire de Rossini? Rossini a été la providence des *ana*. Je ne sais s'il est un seul homme célèbre dont les *reporters* se soient plus occupés, quoique, de son vivant, le *reportage* ne fût pas inventé encore. Tout ce qu'on a conté de sa paresse, de sa gourmandise, de ses talents culinaires, de ses plaisanteries intarissables et de ses mystifications, n'est pas neuf ni, j'aime à le croire, des

plus authentiques, car vraiment nous en garderions l'idée d'un grand homme assez vulgaire. Le thème étant donné, des centaines de mains ont lourdement brodé à l'envi sur ce canevas, et ses admirateurs mêmes citent des traits et des mots qui nous le montrent sous la physionomie d'une sorte de loustic et de Roger Bontemps, d'un lazzarone devenu célèbre sans le vouloir, ayant gardé les mœurs et les habitudes foraines du temps où il jouait du cor à côté de son père, dans les troupes d'artistes nomades. L'un nous le peint dans son intérieur, coiffé d'une casquette de peau de loutre, vêtu d'une veste verte assez débraillée, les pieds chaussés de gros souliers et posés sur un énorme terre-neuve, vieux et malade, qu'il appelait *Guillaume Tell*. On lui parle musique, et il répond cuisine, terrines de Nérac, vin de Bordeaux, exposant toute une théorie sur la façon de manger les dindes truffées. L'autre nous le montre se plaisant à exhiber devant ses visiteurs la petite seringue d'honneur en ivoire dont on lui a fait hommage, ôtant et remettant son râtelier à table, tarabustant son familier Carafa et tarabusté par sa femme, l'ancienne chanteuse Olympe Pélissier, qui passait sa vie à se disputer avec sa cuisinière. Celui-ci l'a vu, dans une soirée chez Panseron, mettant bas son habit, s'asseyant à terre et se soulevant à la force des doigts sur le clavier du piano pour accompagner les principaux morceaux de ses opéras, et, dans *le Barbier*, imitant les voix de femmes et les cris d'animaux, avec des glapissements aigus, des gestes, des expressions de physionomie d'une bouffonnerie désopilante. Celui-là prétend avoir entendu de ses oreilles quelques-uns de ses bons mots, adressés à l'Alboni, à Mme Plessy, et il les cite, hélas! On est alors stupéfait de voir combien ces bons mots sont gros et d'un goût qu'on flatterait en le qualifiant de douteux. Rien de ce qu'on nous a conté sur lui n'était de nature à grandir sa mémoire; presque tout tendait à nous le faire voir comme n'ayant ni l'amour ni même le respect de son art.

Il est bien certain que Rossini fut un indolent et un épicurien, aimant le *farniente*, improvisateur admirable qui détestait le travail et n'aimait pas la lutte. Le seul fait d'avoir pris définitivement sa retraite à trente-sept ans et, pendant les quarante années qu'il survécut, de n'avoir jamais été tenté, ou, du moins, de n'avoir jamais cédé à la tentation de rentrer en lice pour opposer à *Robert le diable* et aux *Huguenots* un nouveau chef-d'œuvre, en se bornant à plaisanter le sabbat des *petits zouifs*, à faire des calembours et à arroser lui-même son macaroni avec la fameuse seringue, indique un artiste d'un tempérament particulier, que ne dévorait guère la flamme ardente de l'inspiration. Mais l'esprit revêt toutes les

formes, et il n'en est pas moins vrai que Rossini fut une organisation originale et puissante, dans l'œuvre duquel s'épanouit le lumineux et facile génie italien. Bornons-nous à goûter les fruits savoureux de l'arbre. Notre admiration a vraiment trop à souffrir de ces bavardages de concierge, de ces indiscrétions d'antichambre qui nous étalent le grand homme dans le sans-façon trivial de son déshabillé le plus intime, et qui éteignent l'auréole du compositeur de génie sous le bonnet de coton du bourgeois à huisclos.

Le vice-amiral Jurien de la Gravière n'aura pas joui longtemps du fauteuil où il était venu s'asseoir, en 1888, à la place de M. L. de Viel-Castel, après une élection vivement disputée. Il représentait glorieusement à l'Académie la marine et très honorablement la littérature, car l'ancien commandant des forces françaises au début de l'expédition du Mexique, l'ex-aide de camp de Napoléon III, le directeur général du dépôt des cartes et plans au ministère de la marine, était un écrivain de mérite, qui a donné à la *Revue des Deux Mondes* un grand nombre d'articles appréciés et publié près de vingt ouvrages, formant au moins quarante volumes, tous relatifs à l'histoire de la marine, ancienne ou moderne, et qui en constituent, pour ainsi dire, une histoire complète dans ses développements et ses épisodes principaux. Si le style de l'amiral n'a rien de personnel, il est du moins très clair et très correct et, dans le vaste domaine qu'il parcourt en tous sens, son érudition semble sans bornes. Lors de son élection à l'Académie, nous avons exposé un peu plus longuement ses titres; nous ne pourrions guère que nous répéter aujourd'hui.

L'ex-pharmacien Bordone était bien oublié, après avoir joué le rôle bruyant dont sa mort a rappelé le souvenir, comme colonel chef d'état-major, puis comme général dans l'armée des Vosges, pendant la guerre de 1870. Il était l'ami et le bras droit de Garibaldi, qu'il présenta lui-même à Gambetta, car il le connaissait depuis l'expédition des Mille. Sa conduite et celle des bandes indisciplinées, ramassis de vauriens et d'aventuriers qu'il commandait, a donné lieu devant la commission d'enquête à bien des accusations. Ses hommes se signalèrent beaucoup plus par leurs désordres, leurs violences et leurs déprédations que par leurs exploits. A Autun, la guérilla marseillaise, logée dans le palais épiscopal, y entreprit une nuit, sous prétexte de découvrir les caisses d'armes que l'évêque était accusé d'avoir rapportées du concile et cachées dans les greniers ou les caves, une perquisition tumultueuse au cours de laquelle disparurent une montre et une croix en or. Non contents de témoigner l'ardeur de leurs convictions en insultant les prêtres, les volontaires bousculaient parfois

les autorités elles-mêmes, le commissaire de police, le substitut du procureur de la république, — et le préfet de Mâcon fut obligé de s'en plaindre au général en chef de l'armée de l'Est, qui en télégraphia à Garibaldi : « Si vous connaissez moyen radical de se débarrasser des ivrognes, communiquez-nous-le; aurez rendu grand service à l'humanité et à nous personnellement », lui répondit Bordone par la même voie. Il y avait un moyen radical bien simple de se débarrasser de ces ivrognes : c'était de les renvoyer du corps; mais quelle terrible réduction d'effectif!

Bordone avait publié depuis lors trois ou quatre ouvrages, qui ne sont tous que des plaidoyers personnels. Il ne s'y montre pas plus tendre pour le général Cremer et le colonel Chenet, chef de la guérilla d'Orient, que pour les généraux Crouzet et Mazure. Le colonel Chenet lui intenta un procès en diffamation qui fit grand bruit, mais dont il sortit vainqueur, non toutefois sans avoir été contraint de reconnaître qu'il avait eu, antérieurement, des malheurs en justice. En 1880, il eut la fâcheuse inspiration de vouloir aborder la scène, en portant au Théâtre des Nations un drame sur le fameux condottiere dont il avait déjà écrit la vie et qu'il admirait d'autant plus qu'il considérait sa propre gloire comme liée à la sienne. Ce fut une soirée mémorable dans l'histoire des *fours*; auteur, acteurs, directeur, s'étaient presque battus aux répétitions; il finit par être expulsé du théâtre; je ne sais si on ne dut pas le jouer par autorité de justice, — et le soir de la première, une chaude affaire s'engagea entre le *poulailler* enthousiaste et l'orchestre irrévérencieux, qui fut bombardé d'injures et de projectiles.

Le dernier frère du grand Arago vient de mourir nonagénaire. Il avait joué un certain rôle dans la politique et dans la littérature théâtrale. Il avait écrit des vaudevilles et participé à des révolutions. Est-ce comme vaudevilliste ou comme homme politique qu'on le nomma d'abord archiviste des Beaux-Arts, puis conservateur du musée du Luxembourg? Nous ne saurions le dire au juste. Etienne Arago fut un homme d'esprit comme tous les Arago; il avait aussi quelque teinture de science, puisque, à son arrivée à Paris, il débuta par être préparateur de chimie à l'Ecole polytechnique; mais bientôt, après une collaboration passagère avec Balzac, encore inconnu, il s'adonna tout entier au théâtre. Il a signé, avec plus de vingt collaborateurs, une centaine de pièces, vaudevilles, revues, mélodrames, comédies, dont pas une n'a laissé une trace sérieuse dans l'histoire dramatique. Je viens d'en parcourir la liste, et la seule peut-être dont le nom dise encore quelque chose aujourd'hui, c'est *Brelan de troupiers*, qu'on voit reparaître de très

loin en très loin sur l'affiche d'un théâtre de genre, quand il a ou croit avoir un artiste capable de jouer les rôles à transformations, comme Levassor.

Mais ces succès modestes, remportés de compte à demi avec Maurice Alhoy, Bayard, Dumanoir, Théaulon, Duvert, etc., ne suffisaient pas à l'ambition d'Étienne Arago. Il voulait prouver qu'il était capable d'une grande œuvre à lui seul, et en 1847 il donna au Théâtre-Français cinq actes en vers : *les Aristocraties*, où il mettait en présence et en lutte l'aristocratie de naissance, l'aristocratie d'argent, l'aristocratie du travail et du génie. La pièce fut jouée par Provost, Regnier, Geffroy, Mmes Mante, Judith, Brohan, qui formaient alors la jeune troupe. On juge bien qu'elle était bourrée de maximes démocratiques et d'allusions républicaines, et c'est là sans doute qu'il faut chercher l'explication de son succès relatif. Si l'on a la patience de la parcourir, comme je l'ai fait, on restera confondu de la lourdeur du style, de la platitude du vers, de la banalité des images et des périphrases. Qu'on me permette d'en détacher quelques échantillons :

La femme, chère enfant, ne peut sans imprudence
Témoigner un vouloir, parler d'indépendance
Ou compter sur un sort qu'elle aimait à rêver;
Mon exemple aujourd'hui *saura* vous le prouver.
Avant que la fortune eût marqué votre père
Du sceau de sa faveur, mon sort fut bien précaire :
Tantôt, à mes leçons mettant un faible prix [1],
A d'autres j'enseignais ce qu'on m'avait appris;
Tantôt, dans les concerts, jeune encore et timide,
Ma main se promenait sur le clavier rapide!...

Ecoutez encore ce récit, où Laurence nous révèle pourquoi elle aime Valentin :

Nous étions à Franville, acheté de la veille
Par mon père, et bientôt lui-même nous conseille
De voir les environs... Nous sortons toutes deux
Pendant qu'il s'entretient de projets *onéreux.*
Une manufacture est sur notre passage...

Voilà un beau vers, où chaque mot dit bien ce qu'il doit dire!

Une manufacture est sur notre passage!

Pas une épithète oiseuse, pas une cheville. Continuons :

[1] L'auteur veut dire : *faisant payer mes leçons un faible prix.*

Nos vêtements, soudain, sont pris dans une chaîne.
Nous voulons résister, la force nous entraîne...
Les ouvriers, craintifs, à nos cris semblent sourds,
Ou bien du ciel pour nous implorent le secours.

Mais Valentin s'élance; il les sauve; après quoi, il essaye de se dérober à leur reconnaissance :

Et lui, lui, notre *ange gardien*,
Se tenait à l'écart... Il avait fait le bien.

Quels accents! quelles images! quelle poésie! M. E. Arago triomphe dans le récit. Valentin a également le sien, qui n'est point au-dessous de celui-là. Il conte qu'il a été recueilli, « dans sa plus tendre enfance », sur une borne où sa mère se mourait en lui donnant le sein.

Du milieu de la foule *où son instinct l'appelle*
S'avance un ouvrier... *Chez eux, c'est très commun...*
Il me prend et, dès lors, sur son gain bien modique,
Me nourrit, m'éleva comme enfant de fabrique.

Après cela, il faut tirer l'échelle. Les complaintes d'Epinal n'ont pas de plus beaux vers. Il y a aussi de bien jolies inversions; par exemple :

De citer votre goût cependant je me pique.

Mais nous n'en finirions pas.

Ajoutons néanmoins, pour être juste, que M. Etienne Arago fit quelques progrès comme poète. Forcé de quitter la France, après l'échauffourée du 13 juin 1849, il publia en 1853, sous la rubrique *Londres et New-York*, ses petits *Châtiments*, en leur donnant la forme d'un poème en cinq chants, intitulé *le Deux-Décembre*. Non content de garder l'anonyme, il présentait, dans la préface, son poème comme l'œuvre d'un proscrit français qui venait de mourir en exil; mais tous les bibliographes savent qu'il est de lui. Imprimé en petit format, de manière à pouvoir se cacher dans la poche, ce livre clandestin est naturellement d'une grande violence contre le « Cartouche de l'Elysée », le « brigand, honte de notre âge », et contre ses complices, traités couramment de *bravi*, vautours, troupe de corbeaux, chiens hideux, faussaires, escrocs, bandits, mouchards. Il n'épargne personne dans ses vers ou dans ses notes, pas même des gens inoffensifs comme Paul Foucher ou Arsène Houssaye. Quoique ses alexandrins soient encore, çà et là, prosaïques, cependant il a de la vigueur, du trait et surtout, dans le pre-

mier chant, composé en vers de huit syllabes, un tour spirituel et leste. En 1860, M. Arago publiait une *Voix de l'exil*, où son indignation tourne à la mélancolie. C'est là qu'on peut lire cette apostrophe à Victor Hugo, que d'ailleurs il n'aimait guère et sur lequel il contait des histoires peu à l'éloge de sa générosité :

Aux flammes de l'exil talent damasquiné.

Si vous voulez voir le portrait d'Étienne Arago jeune, regardez *la Liberté* d'Eugène Delacroix. L'étudiant en chapeau, qui tient un fusil, debout sur la barricade, c'est lui. Étienne Arago n'était pourtant plus un étudiant en 1830, mais il était encore un jeune homme : il avait pris une part active aux trois glorieuses et même, disait-on, il avait distribué aux émeutiers les sabres innocents et les fusils à pierre de son magasin d'accessoires. A cette époque, malgré des opinions républicaines qu'il affichait déjà hautement, il avait pris la direction du Vaudeville, entreprise téméraire qui se solda par un désastre et dont les conséquences ont pesé sur le reste de sa vie. Mais il serait superflu de raconter tous les épisodes de cette longue existence traversée de tant de vicissitudes et ballottée de la littérature à la politique, de la rampe au journal, de *la Lorgnette* et du *Figaro* à la charbonnerie, de la députation à la déportation, du théâtre du Vaudeville à la direction des Postes, dont il s'était emparé, en 1848, et à la mairie de Paris, où il se compromit dans la journée du 31 octobre. Il a écrit une histoire de l'*Hôtel de Ville au 4 septembre et pendant le siège*, pour répondre à la commission d'enquête parlementaire. On assure qu'il laisse des *Mémoires* assez considérables, à en juger par les anecdotes et les souvenirs de tout genre qui abondaient dans sa conversation, Etienne Arago avait beaucoup vu et beaucoup retenu. Reste à voir s'il a voulu dire tout ce qu'il savait, tout ce qu'il contait dans l'intimité à ses amis et ce que quelques-uns de ceux-ci m'ont répété parfois à l'oreille. Mais c'était un fonctionnaire, et son neveu est ambassadeur à Berne et sénateur : on peut parier pour des coupures.

Victor FOURNEL.

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Le développement économique de la Russie. — II. La famine. — III. Mesures prises par le gouvernement pour la combattre. — IV. Conséquences du fléau sur les progrès ultérieurs du pays. — V. Lois récentes pour consolider la classe des paysans-propriétaires. — VI. Les progrès du socialisme et l'entrée en scène des hommes de violence. — VII. La nouvelle orientation de la politique sociale en Allemagne. — VIII. Les premiers résultats de l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse. — IX. Le projet de loi du gouvernement français sur la création d'une *Caisse nationale de retraites ouvrières*. — X. Une revendication des Sociétés de secours mutuels. — XI. La question du juste salaire à la *Société catholique d'économie politique*. — XII. Les heureux résultats de l'Encyclique relative à la condition des ouvriers en France et en Italie.

I. — Il y a quatre ans, nous esquissions les progrès économiques accomplis par l'empire russe et nous le montrions devenant non pas seulement un pays puissant, mais un monde à lui seul, qui, au point de vue social comme au point de vue industriel, pèsera au vingtième siècle d'un poids énorme sur les petits États divisés entre eux de l'Europe occidentale.

Depuis lors ce progrès a marché d'un pas soutenu. Le trait le plus saillant en est assurément le commencement des travaux du chemin de fer transsibérien. Son exécution est l'affaire de quelques années et son achèvement sera le signal d'une révolution dans l'équilibre des forces politiques. Par un mouvement en sens inverse de celui qui s'opère depuis le commencement de l'histoire, le centre de gravité du monde rétrogradera vers l'Orient.

L'administration vient de publier l'évaluation de la population de l'empire pour 1891. Elle monte à environ 117 millions d'âmes. En 1883 elle n'atteignait pas tout à fait 105 millions. C'est en huit ans un gain

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1888.

de 12 millions d'habitants, dans lequel les conquêtes faites dans l'Asie centrale figurent pour à peu près 3 millions.

Cet accroissement n'est pas aussi rapide que celui des États-Unis; car la Russie l'accomplit exclusivement avec ses propres ressources en hommes et en capitaux. Elle n'attire pas, comme la grande république, les larges flots de l'immigration étrangère par l'attrait de la liberté politique, d'une égalité sociale plus grande, de charges publiques légères et surtout de l'absence de service militaire. Loin de là, la Russie décourage pour des considérations politiques, tant qu'elle le peut, l'immigration allemande. Par les mêmes raisons, elle éprouve une émigration assez importante. Mennonites, Israélites, paysans polonais, anciens colons allemands, fuient chaque année son territoire en nombres importants [1]. De plus la Russie a à supporter le poids d'un état militaire considérable et d'une lourde dette causée en grande partie par les guerres anciennes. Enfin les capitaux qu'elle demande à l'Europe occidentale sont presque exclusivement empruntés par le gouvernement. Relativement peu d'industriels vont s'établir avec leurs capitaux dans ce monde dont la langue et les mœurs leur sont étrangères, tandis que, aux États-Unis, quantité de capitaux européens s'engagent directement dans des entreprises industrielles et agricoles, sans compter les pécules apportés par les immigrants, à raison, croit-on, de 100 dollars par tête en moyenne.

Voilà pourquoi, en Russie, le développement de la richesse, quoique continu, ne dépasse pas, comme aux États-Unis, dans de larges proportions, celui de la population. Seulement, ce développement étant essentiellement autochtone, il durera plus longtemps et il s'épanouira au siècle prochain au moment où celui des États-Unis se ralentira par suite même des progrès accomplis.

II. En attendant ces jours heureux, la Russie traverse une douloureuse épreuve causée par l'insuffisance de la récolte de 1891. Une partie de ses provinces éprouve ce terrible fléau de la famine, à l'abri duquel nous mettent heureusement aujourd'hui notre développement industriel et nos voies de communication.

Nous voudrions en tracer rapidement le tableau, autant à cause de la douloureuse sympathie que nous inspirent les souffrances d'un peuple ami, que parce que ce terrible phénomène économique reproduit sous nos yeux ceux qui, dans le cours de l'histoire, et encore au dix-septième et au dix-huitième siècle, ont si souvent affligé nos aïeux.

M. E. Levasseur, dans une très intéressante communication à la

[1] En 1891, près de 200 000 Israélites russes se sont embarqués dans les ports de Hambourg, Stettin et Brême pour les divers pays de l'Amérique.

Société nationale d'agriculture, a résumé la situation en quelques chiffres saisissants.

Dans les 60 gouvernements qui forment la Russie d'Europe, à l'exclusion de la Finlande, la récolte moyenne de toutes les céréales dans les années 1883-1887 était de plus de 448 millions d'hectolitres.

La récolte de 1888 avait été superbe et avait dépassé sensiblement ce chiffre : celles de 1889 et de 1890 avaient été médiocres; mais par suite du froid rigoureux de l'hiver et de la sécheresse de l'été, celle de 1891 est tombée à 354 millions d'hectolitres; elle n'a donc pas atteint le 78 pour 100 de la récolte moyenne. Le seigle, que le peuple consomme presque exclusivement, au lieu de 249 millions d'hectolitres, n'en a produit que 190 millions. Le millet, le sarrazin, les pommes de terre elles-mêmes, n'ont eu qu'un rendement inférieur de 15 à 20 pour 100 à la récolte normale. Ce sont là des chiffres s'appliquant à tout l'empire; or ses différentes parties ont été très inégalement frappées. Dans les provinces caucasiennes, la récolte a été excellente; en Pologne, dans la Lithuanie, dans la Petite-Russie, dans les gouvernements situés entre Saint-Pétersbourg et Moscou, elle a été passable. Tout le poids du fléau a pesé sur la Grande-Russie. Dans les gouvernements situés entre une ligne allant d'Odessa à Moscou et de Moscou à Viatka, d'une part, l'Oural et la Caspienne, de l'autre, gouvernements qui ont une superficie double de celle de la France et une population de 27 millions et demi d'âmes, le déficit de la récolte a été de 47 pour 100. Au lieu de 240 millions d'hectolitres, on n'en a récolté que 130! Dans le gouvernement de Tambov le déficit est de 75 pour 100! Ces pays appartiennent en grande partie à la riche région de la terre noire, à celle qui exporte habituellement le plus de céréales et où le bétail est le plus abondant.

Ce n'est pas seulement la ruine générale et la pauvreté pour ces millions d'êtres humains; c'est la mort par la faim et d'affreuses souffrances pour un grand nombre d'entre eux.

Il ne faut pas, en effet, comparer la situation de la Russie avec celle de nos pays de l'Europe occidentale, qui, même lorsqu'un grand déficit se produit dans les récoltes, trouvent dans leurs industries et leur commerce les moyens d'acquérir les céréales nécessaires pour nourrir les populations et ne pas désorganiser le travail national. Nos paysans, même dans les départements les plus pauvres, possèdent des épargnes, et ils ont un genre de vie qui pourrait supporter des réductions à la rigueur. Dans les deux années 1879 et 1880, où la récolte avait été très insuffisante, la France, d'après M. Levasseur, a importé en grains et farines, déduction faite de l'exportation, l'équivalent de 86 millions d'hectolitres, pour lesquels elle a dépensé un milliard et demi de francs. Le prix du blé n'a pas beaucoup augmenté; il n'y

avait pas, il est vrai, à cette époque de droits de douane à l'importation des céréales. Quoique cette perte de capitaux ait avancé la période de crise qui s'est ouverte en 1882, il n'y pas eu de perturbation dans la vie économique du pays.

La Russie, au contraire, est presque exclusivement agricole : il n'y a, si ce n'est aux environs de Moscou, ni manufactures ni industries dans les campagnes. Les populations sont aussi pauvres qu'imprévoyantes, et d'ailleurs leur régime est si sobre que, sauf l'eau-de-vie, il ne peut pas être restreint davantage. Un membre russe du comité de la Croix-Rouge écrivait que dans le gouvernement de Samara un paysan dans la force de l'âge ne dépense pas en temps normal plus de 7 fr. 50 par mois! Les impôts et les charges pour le rachat de la terre sont fort élevés. Le système des réserves locales par les municipalités, qui était jadis très répandu, a disparu à peu près complètement. En effet, dans ces dernières années, de grands efforts ont été faits par le gouvernement pour rendre l'exportation des céréales, qui en temps normal est le grand intérêt du pays, plus prompte et plus générale. Des tarifs réduits sur les chemins de fer ont été imposés aux compagnies. Elles-mêmes ont créé dans leurs gares des magasins pour conserver le blé et permettre aux banques de prêter aux propriétaires les trois quarts de sa valeur. En outre, elles ont institué des agences commerciales dans les ports, pour le vendre au compte des propriétaires de l'intérieur [1]. Ces nouvelles institutions sont excellentes en elles-mêmes; mais elles ont fait disparaître un système ancien qui offrait de loin en loin de précieuses ressources, et le pays n'est pas encore dans les conditions qui, dans l'Europe occidentale, le rendraient inutile. Le réseau des chemins de fer russes, y compris ceux de la Finlande, (mais non la ligne transcaucasienne), s'élevait seulement en 1890 à 30 152 kilomètres (25 pour 100 de moins que notre réseau), pour une superficie de 5 477 089 kilomètres carrés [2].

[1] Voy. un exposé de ces institutions dans un rapport de M. Pontzen, sur *les conditions dans lesquelles s'effectue le transport des céréales dans la Russie méridionale.* (*Annales des ponts et chaussées* de novembre 1891.)

[2] D'après l'*Album de statistique graphique* pour 1891, la Belgique a pour un myriamètre carré une longueur de chemins de fer de 16 kilom., 4; l'Angleterre, de 10 kilom., 1; l'Allemagne, de 7 kilom., 6; la France, de 6 kilom., 5. La Russie n'a pour le même espace qu'un demi-kilomètre. Les États-Unis, dont la superficie peut se comparer avec celle de la Russie, ont par myriamètre carré 2 kilom., 7 de voies ferrées. La même infériorité existe pour les communications postales et télégraphiques. Des lettres mettent dix à douze jours pour aller d'un village à l'autre dans l'intérieur du même gouvernement, s'ils ne sont pas situés le long d'une voie ferrée. Dans un district grand comme le pays de Galles, il n'y a que deux stations télégraphiques. (Voy. *The Nineteenth Century* de janvier 1892. *The horrors of Hunger*, par Nicholas Shishkoff.)

Le réseau est étendu; mais ses mailles sont si larges qu'il ne peut enserrer le pays. C'est là un fait capital qui explique la difficulté de secourir efficacement les populations.

Enfin il ne faut pas oublier que les deux récoltes de 1889 et de 1890 avaient déjà été médiocres et que la Russie souffrait de la baisse du prix des céréales sur les marchés de l'Europe occidentale. Elle n'avait pas trouvé dans l'élévation des prix de vente la compensation de la diminution des quantités exportées.

Ces conditions économiques rendent épouvantables les souffrances des populations. Dans dix-sept gouvernements la moitié des habitants est réduite à vivre d'aumônes et des secours publics. Chevaux et bétail ont été vendus à vil prix dès l'automne, et, là où les habitants ne s'en sont pas défaits, beaucoup d'animaux sont morts de faim; car la récolte de fourrage a été aussi détruite par la sécheresse.

Aux horreurs de la famine s'ajoutent les maladies causées par l'insuffisance de nourriture et par l'usage d'une farine dans laquelle la paille et des racines sauvages entrent dans une forte proportion. Enfin le froid sévit cruellement. Le bois est rare dans cette région et les habitants peuvent moins que jamais en acheter. Dans les pays du bas Volga, ils sont réduits à creuser des trous dans la terre pour moins souffrir! Au début il y a eu quelques émeutes causées par la croyance des paysans que des fonctionnaires malintentionnés interceptaient les convois de vivres envoyés par le tsar. Mais un sentiment de morne résignation prévaut généralement, et l'on cite tel village perdu dans les steppes de l'Oural qui n'a pu être ravitaillé à temps et où la population entière, après avoir reçu le viatique et l'extrême-onction des mains de son pope, avait attendu paisiblement que le froid et la faim fissent leur œuvre.

III. — Pour porter secours à de tels maux, une action énergique de la part du gouvernement était indispensable.

Les grands propriétaires de cette région sont généralement appauvris depuis l'émancipation. Ceux qui résident sur leurs terres se sont montrés admirablement charitables; mais ils sont une infime minorité, et quant à ceux qui habitent au loin, ils ne sont plus solidarisés avec les populations comme ils l'étaient au temps du servage.

Les ressources propres des villages et des municipalités (*zemtvos*) ont été promptement épuisées, et c'est le pouvoir central qui a dû assumer toute la charge de pourvoir à ces besoins immenses.

L'action du commerce ne suffisait pas. Dans un pays riche, la hausse du prix des céréales causée par la rareté provoque immédiatement des importations en quantité telle, que les besoins sont satisfaits et que les prix fléchissent même bientôt. En Russie, les prix du seigle et du

froment ont doublé et même triplé dans les provinces du centre éprouvées par la famine; mais cela ne faisait pas qu'un grand courant commercial s'y portât. Les négociants savaient que ces malheureuses populations n'avaient pas les moyens de leur acheter en quantité ces céréales si nécessaires, et ils connaissaient les difficultés des transports à l'intérieur dès qu'on s'écarte des lignes de chemins de fer. Voilà pourquoi les céréales, dans les ports de la Baltique, restaient au niveau des marchés européens où ils trouvaient un débouché, jusqu'au jour où l'exportation a été interdite et où la perspective des achats du gouvernement a mis les prix en rapport avec ceux des provinces affamées. Le gouvernement a d'abord abaissé les tarifs des chemins de fer, non plus dans le sens ordinaire qui favorise les transports à la frontière, mais, au contraire, dans le sens inverse. Cela n'a pas suffi et il a fallu bientôt en arriver à interdire l'exportation.

De leurs récoltes en céréales, dit M. E. Levasseur, les Russes font quatre parts principales : la première pour leur propre alimentation, la seconde pour leurs animaux, la troisième pour la fabrication de l'alcool, la quatrième pour l'exportation. L'exportation dans les années normales absorbe environ du quart au cinquième de la récolte totale, ce qui est à peu près le montant du déficit de cette année [1]. Mais l'exportation porte principalement sur la céréale la plus chère, le froment, tandis que le peuple se nourrit surtout de seigle. Or, nous l'avons vu, c'est la production du seigle qui a été la plus atteinte. Cette remarque était nécessaire pour comprendre comment le gouvernement, qui, dès le 28 juillet, a interdit absolument à partir du 15 août l'exportation du seigle, a hésité à interdire celle du froment [2]; il ne s'y est décidé que le 3 novembre. Encore cette mesure a-t-elle été rapportée le 21 février pour les provinces Baltiques. Il ne fallait pas,

[1] La consommation dans le pays même ne subit pas de grandes variations, dit M. Pontzen, dans le travail que nous avons cité. Par an et par habitant, elle a été, en moyenne, de 215 kilos 8, de 1870 à 1879, et de 221 kilos 6, de 1883 à 1889. Aussi l'exportation des céréales de toute sorte, qui, de 1870 à 1879, ne représentait que les 14,7 pour 100 de la production totale, a correspondu en moyenne à 25,5 pour 100 de la production pour la période de 1883 à 1889. L'exportation a surtout augmenté pour le froment : 1 405 700 tonnes en moyenne par an, de 1867 à 1871; 2 815 600 tonnes en moyenne par an, de 1887 à 1889.

[2] L'exportation des pommes de terre, du maïs, de l'épeautre, du sarrasin avait déjà été défendue par un oukase du 16 octobre. Cet oukase, comme celui du 3 novembre, a été applicable au bout de trois jours. Le délai de dix-huit jours accordé pour la mise en vigueur de celui du 28 juillet avait permis une énorme exportation de seigle. Le gouvernement n'avait pas atteint son but, qui était de conserver l'approvisionnement national, et la hausse des prix avait été énorme : ç'avait été un double inconvénient.

en effet, ruiner ces provinces, si d'ailleurs on ne secourait pas efficacement par ce moyen les populations de l'intérieur.

Quant à la fabrication de l'alcool, le haut prix des céréales tendait déjà à la diminuer. La suppression des restitutions de droits sur les quantités exportées a agi efficacement dans le même sens.

Le ministre des finances évaluait au début à 22 millions d'hectolitres la quantité de seigle nécessaire pour nourrir la population dans les dix-sept gouvernements les plus éprouvés. D'autres évaluations moins optimistes la portent à 40 et même à 60 millions d'hectolitres.

Le gouvernement fournit aux *zemtvos* et à des comités locaux, qui depuis la province jusqu'au village ont été organisés dans ce but spécial, le seigle nécessaire pour empêcher de mourir de faim les personnes qui n'ont aucun moyen d'existence. Les paysans possédant des terres, des moulins, des ateliers en propriété personnelle, ceux qui sont émigrés d'autres provinces, les ouvriers célibataires, les individus ayant un emploi permanent, sont formellement exclus de la distribution des secours publics. Mais, comme parmi ceux-là il y a aussi de grandes souffrances, il reste beaucoup à faire aux associations de charité qui se sont constituées partout spontanément. Un comité, présidé par le tsaréwich à Saint-Pétersbourg, centralise toute cette organisation et répartit entre les comités provinciaux les secours du gouvernement et ceux provenant d'une grande loterie de bienfaisance et des souscriptions publiques faites dans les parties de l'empire épargnées.

Malheureusement ces secours arrivent très irrégulièrement et parfois trop tard. Les lignes ferrées n'atteignent qu'un très petit nombre de points. Le Volga est pris par les glaces depuis le mois de novembre, et tous les transports doivent se faire sur la neige gelée. Ils sont fort coûteux et sont d'autant plus difficiles cette année que les chevaux sont exténués. Le moment le plus pénible sera le mois d'avril où le dégel rend toute espèce de communications impraticables pendant quatre semaines.

Le gouvernement a dû se préoccuper surtout d'assurer l'ensemencement des blés d'automne, et la grande préoccupation est maintenant de faire face aux semailles du printemps. Sinon ces malheureuses provinces auront encore une disette l'an prochain. Dans les récits des chroniqueurs du moyen âge, il est souvent question de deux années de famine successives ; la seconde était évidemment causée par l'impossibilité où les populations, affamées par la première, avaient été de faire leurs semences.

A la fin de février, le gouvernement russe avait envoyé dans les dix-sept gouvernements les plus éprouvés pour 125 millions de roubles de blé, ce qui au change moyen de 2,80, fait 350 millions de francs, et

il est décidé à continuer énergiquement dans cette voie. Cette somme devra, pense-t-on, être doublée avant que la récolte prochaine puisse nourrir les paysans.

Les blés ont été autant que possible achetés dans les provinces qui avaient un excédent : mais on s'est aussi adressé au commerce extérieur. C'est ainsi que la grande maison Louis Dreyfus et Cie, de Paris, s'est chargée de fournitures considérables. Or on a découvert dans une expédition faite par un de ses commissionnaires d'Odessa, de nationalité russe d'ailleurs, des farines composées pour les deux tiers de graines malsaines. La même fraude a été commise dans des expéditions faites par des marchands allemands de Libau pour le compte de la municipalité de Saint-Pétersbourg. Ces découvertes ont vivement surexcité l'opinion, et, à la suite d'une enquête, le conseil municipal de Saint-Pétersbourg a censuré plusieurs de ses membres les plus considérables, pour avoir été au moins négligents dans cette triste affaire.

Dans cette grande action gouvernementale, quelques erreurs ont été commises. La liberté absolue du commerce, au moins à l'intérieur, était nécessaire pour sauver la situation ; car le gouvernement doit se borner à nourrir ceux qui sont dans une misère absolue. Or le commerce a été découragé par plusieurs fausses mesures. Au début, le bénéfice des tarifs réduits sur les chemins de fer avait été réservé aux expéditions faites pour le compte des municipalités, ce qui créait une grave infériorité pour les commerçants. Le gouverneur de Viatka a interdit l'exportation des blés hors de sa province ; un autre a défendu l'achat des céréales par les négociants. Des publicistes officieux ont préconisé l'expropriation de tous les grains existant dans l'empire au prix qui était coté au moment de la défense de l'exportation. Ces fautes administratives et ces imprudences ont aggravé la famine sur certains points au début. Mais le ministre de l'intérieur a annulé tous les arrêtés des gouverneurs locaux gênant la libre circulation des grains à l'intérieur et une circulaire énergique en ce sens leur a été adressée récemment encore.

Le gouvernement a ouvert les forêts domaniales aux bestiaux des paysans, et il a organisé de grands travaux publics dans les provinces les plus éprouvées. Une vive impulsion va être donnée aux travaux de la ligne de Moscou à Kasan et à ceux du chemin de fer de Kursk à Voronège. En outre, le gouvernement a ordonné des coupes de bois sur un espace de 25 000 déciatines de forêts, qui emploieront en trois mois 100 000 ouvriers et 45 000 chevaux, et l'exécution de 206 verstes de chaussées nouvelles dans les provinces de Kasan, Voronège, Penza, Tambov, qui emploieront 75 000 ouvriers et 10 000 chevaux : l'ouverture d'un nouveau réseau de routes vicinales a été décrété dans la

région du Volga et doit occuper 65 000 ouvriers et 16 000 chevaux. L'illustre général Annenkov, le constructeur de la ligne transcaspienne, a été chargé de diriger ces travaux, qui commenceront dès que le printemps permettra de remuer la terre. Au lieu d'être donnés à des entrepreneurs par adjudication, tous ces travaux doivent être confiés à des associations de travailleurs, analogues à nos sociétés coopératives de production, ou plutôt aux *società dei braccianti* d'Italie, mais qui sont organisées suivant des coutumes nationales très anciennes et qu'on appelle des *artèles*. Cette forme de l'association, modelée sur la collectivité communale du *mir*, a pris un grand développement dans les populations russes depuis l'émancipation. Dans les circonstances présentes elle rend un service de premier ordre; car tout le bénéfice de ces travaux restera aux mains des travailleurs et dans les localités. De leur côté les compagnies de chemins de fer ont commencé le plus de travaux nouveaux qu'elles pouvaient. Elles font notamment construire dans les gares centrales de l'intérieur de nouveaux *elevators* pour emmagasiner les grains et reconstituer sous une forme moderne le système des réserves de céréales.

IV. — Cette grande calamité nationale met en évidence la charité qui existe dans toutes les classes et surtout la solidité de la constitution sociale du peuple russe, l'harmonie qui règne entre lui et son gouvernement. Il peut plaire à des journaux anglais, comme *the Economist*, de rendre le *despotisme* du Tsar responsable de la sécheresse de l'an dernier et de la famine de cet hiver : ce ne sont pas les populations anglaises qui supporteraient une pareille épreuve sans que la paix intérieure fût troublée [1].

Les progrès de la Russie en seront cependant inévitablement retardés. Depuis 1833 elle n'avait pas éprouvé une pareille calamité. Le disette de 1880 n'avait frappé qu'une aire bien moins étendue. Outre les énormes dépenses faites par le Trésor, l'équilibre financier sera atteint par la diminution des recettes dans des proportions qu'on ne peut encore préciser, croyons-nous. La réduction des tarifs des chemins de fer augmentera encore les charges qui, de ce chef, pèsent sur le Trésor. Par un oukase du 8 mars 1889 le gouvernement s'est attribué un pouvoir discrétionnaire en matière de tarifs; mais, précédemment, il avait assumé presque complètement la garantie des inté-

[1] Certaines feuilles ont prétendu que l'expulsion des Juifs avait aggravé la famine en désorganisant le commerce. Elles ignorent que dans la partie de l'empire où elle sévit, il n'y avait point de Juifs. (Voy., dans le *Correspondant* du 25 septembre 1891, l'intéressant article de M. J. Angot des Rotours, *la Question juive en Russie*.)

rêts des actions et des obligations. Les compagnies n'ont plus qu'une existence nominale.

Ce qui est non moins sérieux, c'est que les exportations russes étant cette année forcément très réduites et les paiements à faire à l'étranger restant à peu près les mêmes, le change doit devenir plus défavorable et le cours du rouble baisser encore.

La mortalité, due à la famine, ne peut pas encore être évaluée, et on ne la connaîtra sans doute jamais exactement; car la Russie n'a pas de services statistiques organisés comme ceux de l'Europe occidentale. De plus l'expérience nous apprend que cette année, et même l'an prochain, les mariages et les naissances seront beaucoup moins nombreux. Ainsi en a-t-il été chez nous toutes les fois qu'une grande calamité nous a atteints : en 1870-71, en 1854 et 1855, pendant la guerre de Crimée qui coïncida avec deux épidémies de choléra et pendant la disette de 1847. Ces années fatales laissent vingt ans après un déficit dans le mouvement annuel de la population. Le faible contingent de 1892 est dû au petit nombre des naissances de 1871. C'est comme une onde noire qui reparaît à intervalles fixes, en s'atténuant heureusement à mesure que le siècle marche.

Outre cette dépression fatale du mouvement de la population, des conditions économiques particulières au peuple russe rendront plus profondes les conséquences de la famine. Les provinces éprouvées par le fléau vont se trouver très appauvries en chevaux et en bétail; et il est impossible que les semences ne soient pas compromises dans une certaine mesure. Il sera impossible pendant plusieurs années sans doute d'exiger des paysans les impôts si élevés qu'ils payent comme contribution aux charges publiques et comme annuités pour le rachat de la terre. Le gouvernement devra modifier les conditions financières de cette grande opération sous peine de laisser se propager dans la Grande-Russie un redoutable mécontentement. Il faudra forcément du temps avant que cette partie de l'empire retrouve son ancienne assiette économique. Elle éprouvait du reste déjà un certain malaise dû à des causes générales.

Le ministère de l'agriculture a fait faire en 1890 une enquête sur la valeur comparée des terres dans quarante-trois gouvernements aux trois dates de 1860, de 1883, de 1889 : il en résulte que le mouvement de hausse du prix des terres, très considérable dans la période de 1860 à 1883, avait été moins accentué de 1883 à 1889. Parfois même une certaine dépression s'est produite dans les localités où la hausse avait été précédemment le plus rapide, notamment dans la région de la terre noire. Ce sont, au contraire, les pays restés jusqu'en 1883 en arrière du mouvement qui ont le plus progressé dans la dernière période.

Avant l'année terrible qu'ils traversent, propriétaires et paysans se

plaignaient de la baisse du prix du blé causée par la concurrence que l'Inde et surtout les États-Unis leur font sur les marchés de l'Europe occidentale, baisse qui est un fait acquis contre lequel il n'y a pas à lutter [1]. Enfin, le croirait-on, la *Russische Revue* signalait, il a quelques mois, la concurrence que les riches terres à blé de la Sibérie méridionale faisaient au blé des anciennes provinces et le mouvement d'émigration qui se produisait parmi les paysans russes vers ces pays neufs! En 1890 seulement 36 000 émigrants des deux sexes étaient venus s'établir autour de la ville de Tjumen, un des centres de colonisation les plus reculés dans la Sibérie. C'est quelque chose d'analogue, mais sur de moindres proportions, à la révolution économique qui se produit avec tant d'intensité aux États-Unis, où le Far-West ruine l'agriculture des anciens Etats. D'autre part, quoique les exploitations minières de l'Oural aillent toujours en se développant, leur prospérité financière ne laisse pas que d'être atteinte par la baisse du prix des principaux métaux, sauf le platine et l'étain. Cette baisse est due encore à la concurrence qui s'établit entre les divers centres de production existant dans le monde et au nivellement qui s'opère entre tous les marchés.

Mais cet arrêt dans l'essor économique de la Russie ne sera que passager. Elle a dans son domaine asiatique des ressources agricoles immenses et dans ses provinces de l'extrême Nord des richesses minérales qui le sont non moins. Tous les jours les explorateurs en signalent de nouvelles, et elle est à même, mieux que toute autre nation, de les exploiter scientifiquement et méthodiquement; car, sous l'impulsion d'un gouvernement qui a au plus haut point l'esprit de suite et l'amour du bien public, une race jeune marche résolument vers l'Orient, sûre de le dominer et de l'absorber. Les grands travaux de viabilité, que l'on va faire dans les provinces de l'Est pour donner du travail aux affamés, sont conçus de manière à faciliter l'émigration des paysans vers les provinces du Caucase, où le gouvernement dispose de terres très fertiles et où il désire vivement fortifier l'élément slave. Les paysans russes qui émigrent ne prennent pas en effet les chemins de fer. Ils quittent leurs villages au printemps avec leurs femmes, leurs charrettes et leur bétail, et vont devant eux par petites étapes. L'existence de chaussées est indispensable pour qu'ils puissent se diriger là où l'on souhaite leur établissement.

[1] La hausse du cours du rouble, qui en soi est la meilleure preuve de l'amélioration des conditions économiques générales de la Russie, atteint l'intérêt particulier des propriétaires qui exportent du blé. En effet, chaque vente qu'ils font leur donne le droit de faire des traites payables en or sur Londres, Paris, Berlin. Plus le change est défavorable, c'est-à-dire au-dessus du pair sur les places russes, plus élevée est la prime qu'ils touchent en roubles-papier, quand ils négocient ces traites.

V. — En même temps qu'il porte ses regards vers l'Orient, le gouvernement russe se préoccupe de consolider la propriété du paysan dans les anciennes provinces. Elle existe sous deux formes : comme propriété collective du *mir*, avec allotements aux familles, dans la Grande-Russie et la Russie méridionale, comme propriété individuelle dans les provinces Baltiques, la Pologne, la Lithuanie, la Petite-Russie. On a craint que dans cette partie de l'empire les paysans ne vendissent trop facilement leurs petits domaines à des étrangers allemands ou juifs, voire à des bourgeois des villes, qui en les réunissant constitueraient de vastes exploitations. Pour y obvier, des mesures très diverses dans le détail, suivant les provinces, ont été édictées; mais elles sont toutes inspirées par le même esprit qu'une loi du 11 juin 1891, applicable à l'ancien royaume de Pologne. Désormais un paysan ne pourra plus vendre ou louer sa terre pour un certain temps qu'à un autre paysan, justifiant de sa qualité de cultivateur et de son origine nationale. Si le domaine arrive par héritage à une personne ne remplissant pas ces conditions, elle doit le vendre dans le délai d'un an à un cultivateur capable de l'acquérir aux termes de la loi. Le propriétaire conserve le droit d'hypothéquer sa terre; mais, en cas de vente sur saisie, un paysan pourra seul se porter acquéreur, ce qui pratiquement diminuera beaucoup et les expropriations et le recours au crédit aussi. Le ministre de l'intérieur a le droit d'excepter de ces règles la banlieue des villes et des bourgs. En outre, on défend le morcellement des domaines ruraux, qui n'ont pas plus de trois déciatines (3 hectares 27 ares), de manière à éviter le développement du prolétariat agricole.

D'autres mesures législatives dans le même ordre d'idées sont annoncées. Toutes ont pour but de constituer une classe rurale solide attachée au sol par l'intérêt familial, au lieu de l'être, comme autrefois, par le servage [1]. L'influence des excellentes coutumes du *Hofrecht* allemand, dont les provinces baltiques conservent de nombreuses traces, est visible dans ces mesures, destinées à fortifier les éléments slaves de l'Empire.

VI. — Des souffrances sérieuses existent en Allemagne par suite de la mauvaise récolte et de la crise industrielle. Elles ne sont pas comparables à celles du peuple russe et elles ont cependant abouti aux émeutes qui ont éclaté soudainement à Berlin à la fin de février,

[1] Voyez, sur ces lois, un article du docteur Joh. von Keussler, dans la *Russische Revue* de 1891, p. 367 et suiv. — Un des personnages les plus importants de l'empire, M. Pobedonozev, procureur général du Saint-Synode, préconise l'introduction en Russie d'une exemption absolue de saisie pour les petits patrimoines sur le modèle des *Homestead exemption laws* des Etats-Unis. (Voyez une communication adressée par lui à *la Réforme sociale* du 1er mars 1890.)

puis à Dantzig et à Leipzig et qui se sont renouvelées dans la capitale pour l'anniversaire du 18 mars. Il y a quelque chose d'obscur dans l'origine de ces émeutes. Les organes du libéralisme allemand ont prétendu d'abord y voir la main de la police. Cette insinuation, qui aurait été vraisemblable sous le règne du prince de Bismarck, est absurde sous l'administration d'un honnête homme tel que le chancelier de Caprivi. Elle n'a sans doute pour but que de détourner l'attention des menées des loges maçonniques qu'exaspérait le projet de loi scolaire. Quelle qu'ait été la part de cet élément dans ces émeutes, elles sont surtout le résultat de la misère populaire et des excitations incessantes du socialisme. En vain, en Allemagne, et même en France, aime-t-on à dire que le *Social democrat Partei* devient de plus en plus un parti *possibiliste*, qu'il répudie la violence et ne compte que sur le suffrage populaire et le gouvernement parlementaire. Cette tactique peut bien prévaloir dans des assemblées de délégués choisis parmi les hommes capables et à longues vues, comme au dernier congrès d'Erfurt. Les masses du parti ne l'adoptent pas, et le jour où elles croiront pouvoir le faire impunément, elles seront avec les hommes de violence.

Ce n'est pas seulement dans les pays méridionaux, comme l'Espagne et l'Italie, que les éléments révolutionnaires l'emportent sur les éléments utopiques et sur les tacticiens. Chez nous, l'approche du 1er mai a donné une nouvelle audace aux anarchistes. La multiplication de leurs sinistres exploits et l'accroissement de leur nombre prouvent bien que le socialisme doit fatalement aboutir à une explosion révolutionnaire et que le parti de l'action prendra le dessus le jour où la machine gouvernementale se détraquera. Les socialistes possibilistes, les radicaux qui s'allient à eux sur le terrain maçonnique, les socialistes d'État gouvernementaux, les socialistes chrétiens prétendent tous qu'ils sont en état d'endiguer le socialisme en lui faisant son lit. Ils ne font qu'abaisser les barrières devant lui en détruisant la résistance que le bon sens national et le sentiment de la liberté lui opposaient.

En Allemagne les progrès du socialisme sont incontestables. On ne peut pas encore dire que la politique sociale nouvelle de Guillaume II ait été un échec. Dans de grands mouvements de doctrines et d'intérêts, comme l'est le socialisme contemporain, toute évolution comporte beaucoup de temps. Ce que l'on peut constater, c'est que les acclamations, qui saluaient, dans les retentissants rescrits du 4 février 1890, l'ouverture d'une ère de réconciliation entre l'empire chrétien et le socialisme, ont été jusqu'à présent démenties par les résultats.

Il ne pouvait pas en être autrement. Le rapide développement du socialisme en Allemagne a pour cause première le mouvement philoso-

phique matérialiste qui s'est produit dans ce pays depuis Hegel, et pour cause seconde la politique sociale non moins matérialiste du prince de Bismarck. La question ouvrière n'était qu'*une question d'estomac* pour le chancelier de fer, et, en même temps qu'il édictait des lois d'exception contraires à toute justice, il détruisait l'école chrétienne autant qu'il était en son pouvoir, et s'imaginait satisfaire les masses populaires devenues de plus en plus nombreuses et conscientes de leur valeur par la triple assurance, qui a fait de l'État la providence visible et responsable du peuple allemand.

Un jeune pasteur protestant, M. Paul Goehre, a eu le courage de s'engager pendant trois mois comme ouvrier dans une fabrique de Chemnitz, en Saxe, qui est l'un des principaux foyers socialistes. Ses récits confirment tout à fait ce que n'a cessé de dire M. Winterer, le grand curé de Mulhouse : le socialisme n'est pas seulement une théorie économique; c'est une littérature, une science, une philosophie, une religion, une civilisation complète, mais une civilisation à rebours. Il faut lire d'un bout à l'autre ces récits pour comprendre ce qu'est le socialisme allemand, ce que pourra devenir aussi le socialisme français, quand l'école sans Dieu aura façonné de nouvelles générations. On compare quelquefois la poussée socialiste contemporaine à l'invasion des Barbares : mais les Barbares du cinquième siècle régénérèrent le vieux monde parce que la famille était solidement constituée, que la jeunesse était chaste, que la femme germaine ou saxonne était toute préparée à être baptisée. Or malheureusement, comme immoralité, les ouvriers socialistes au milieu desquels a vécu M. Goehre sont tout à fait au niveau des bourgeois corrompus et des aristocrates sceptiques contre lesquels ils déclament. Le bien et le mal s'y rencontrent comme chez ceux-ci et le mal dépasse de beaucoup le bien dans le monde socialiste[1]. L'administration supérieure a défendu, dans les grandes villes, de constater la légitimité et l'illégitimité des naissances pour ne pas révéler l'étendue du mal. A Berlin, à Hambourg, à Nuremberg, à Chemnitz, à Dresde, les naissances illégitimes atteignent de 20 à 25 pour 100 du chiffre total, et, comme à Paris aussi, les souteneurs sont devenus assez nombreux et assez puissants pour qu'une loi spéciale destinée à les contenir ait été nécessaire !

VII. — Pratiquement, l'obligation imposée à tous les ouvriers de faire partie d'une caisse de secours contre la maladie a eu pour ré-

[1] *Drei Monate Fabrikarbeiter und Handwerksbursche, eine praktische Studie*, von Paul Goehre, Kandidat in der Theologie (Leipzig), Grunow 1891. On trouvera une analyse fort bien faite de cet ouvrage dans le volume sur *le Socialisme allemand et le Nihilisme russe* que M. J. Bourdeau vient de publier (in-12, Alcan, 1892), et qui est un des livres les plus propres à initier le lecteur français aux questions allemandes contemporaines.

sultat de multiplier dans des proportions considérables les groupements socialistes. Tout le monde le reconnaît aujourd'hui. Quant à la véritable protection de la famille ouvrière, à la réglementation efficace du travail des femmes et des enfants et surtout à l'observation du dimanche, nous avons signalé en son temps la résistance tenace que le prince de Bismarck avait opposée à ces mesures. C'est par là qu'il entraînait l'adhésion des nationaux-libéraux, grands industriels ou avocats, franc-maçons pour la plupart, à la triple assurance. Guillaume II, quoiqu'il n'eut pas su repousser complètement ce dangereux héritage législatif, avait au moins compris que la solution de la question sociale résidait avant tout dans la restauration de la moralité chrétienne et de la vie de famille. Le projet de loi scolaire si véritablement libéral dont le *Correspondant* a entretenu ses lecteurs eut réalisé le premier but. Mais voilà que Guillaume II vient brusquement de l'abandonner et de se jeter dans les bras des nationaux-libéraux de l'école de Bismarck. Quant au second objectif poursuivi depuis l'appel au ministère de M. de Caprivi, l'empereur avait d'abord essayé de le réaliser par la conférence convoquée à Berlin pour délibérer sur une réglementation internationale du travail. Pour bien des raisons que l'expérience a confirmées, nous avons toujours estimé que la réglementation internationale du travail était une pure chimère, au moins dans l'état actuel des rapports politiques et commerciaux des nations, et qu'il était dangereux de faire miroiter devant des populations qui souffrent des espérances irréalisables.

Mais, sur le terrain de sa législation propre, chaque peuple a encore à faire beaucoup pour moraliser les conditions du travail dans la limite du possible. Une loi du 8 mai 1891, qui a révisé la *Gewerbeordnung* (code industriel), a édicté plusieurs mesures excellentes. Elle a sanctionné d'une manière pratique le repos du dimanche dû à l'ouvrier. Le travail des femmes a été limité à onze heures et interdit pendant la nuit, sauf un droit de dispense accordé à l'autorité administrative. Le travail doit s'arrêter pour elles à cinq heures et demie du soir la veille des dimanches et fêtes, et celles qui ont un ménage doivent avoir tous les jours un repos d'une heure et demie au moins à midi.

Les représentants des divers partis voulaient aller plus loin. Les socialistes ont demandé que la journée de travail de l'ouvrier adulte fût fixée transitoirement à dix heures, en attendant la fixation à huit heures. Mais, sur l'intervention du ministre du commerce, cette proposition a été repoussée comme « devant apporter atteinte à la puissance de l'industrie allemande dans sa lutte contre la concurrence étrangère [1] ». De leur côté, un certain nombre de membres du Centre,

[1] Le code industriel donne avec raison au *Bundesrath* le droit de limiter

ayant à leur tête l'abbé Hitze, ont, le 27 novembre dernier, déposé une motion tendant à ce que nul ne pût exercer un métier proprement dit sans subir des épreuves de capacité professionnelle. C'eût été rendre en fait obligatoire l'entrée dans les corporations (*Innungen*), qui existent à l'état d'institutions publiques, mais facultatives, et qui sont en fait dédaignées par la majorité des travailleurs comme étant sans portée réelle. La restauration des corporations obligatoires est l'article fondamental du socialisme chrétien. M. de Bismarck avait fait toujours rejeter par le Bundesrath les propositions en ce sens votées par le Reichstag. Avec le nouveau Chancelier, ses promoteurs espéraient être plus heureux; mais le sous-secrétaire d'État, M. de Bœtticher, a fait, à son tour, repousser par le Reichstag lui-même la motion Hitze, en déclarant qu'il ne fallait songer ni à la reconstitution des corporations à jamais disparues avec leur caractère d'autrefois, ni au certificat de maîtrise inconciliable avec nos mœurs actuelles et la situation de l'industrie.

Malgré toutes les idées préconçues, la force des choses a ainsi définitivement débarrassé le terrain de la législation ouvrière de ces deux dangereuses utopies : la fixation de la journée normale de travail et la corporation obligatoire.

La révision du code industriel a cherché aussi à prévenir l'explosion subite des grèves, en donnant au patron des garanties contre la rupture à contre-temps du contrat de travail. Sauf dans des cas exceptionnels déterminés par la loi ou des conventions contraires expresses, les deux parties doivent se donner congé quinze jours d'avance. Les patrons sont autorisés à retenir le quart des salaires de l'ouvrier à chaque paye, sans que le total puisse dépasser une paye hebdomadaire, à titre de cautionnement pour les amendes imposées par le règlement de fabrique et pour l'indemnité due en cas de rupture du contrat. Voilà le principe; mais il est entouré d'une multitude de prescriptions de détail, de surveillances des autorités locales et de l'administration supérieure, et d'exceptions si nombreuses, qu'on voit, en lisant cette partie de la loi, combien il est impossible de régler les rapports des patrons et des ouvriers en dehors de la coutume locale et de l'idée de patronage. En cherchant à réglementer la vie journalière de l'atelier, au lieu de se borner à prévenir un certain nombre d'abus graves, le législateur allemand poursuit un but aussi chimérique que le serait la réglementation minutieuse par le code des rapports des époux. Son excuse est sans doute l'absence de tout sentiment de bienveillance réciproque entre patrons et ouvriers que l'on remarque dans certaines

la durée du travail et de fixer des heures de repos au milieu de la journée des ouvriers employés dans des industries particulièrement dangereuses pour la santé, par exemple dans les fabriques de couleurs à base de plomb.

parties de l'Allemagne [1] et qui y différencie complètement la situation de celle de la France, où, sauf les moments de crise aiguë, on se montre généralement *de bonnes gens* de part et d'autre; mais, en accentuant et en rendant de plus en plus minutieuse la réglementation, les lois allemandes détournent l'esprit public de la vraie solution et aggraveront le mal.

Dans la nouvelle rédaction du code industriel, comme dans d'autres lois récentes, perce la velléité de discipliner l'ouvrier, de le soumettre à une surveillance plus proche de l'administration. C'est ainsi qu'un projet, remaniant la loi du 15 juin 1883 sur l'assurance contre la maladie, supprime la liberté que l'ouvrier, obligé de s'assurer, avait du moins de choisir la caisse à qui il demanderait ce service. Désormais toute personne soumise à l'obligation de l'assurance devra être affiliée à la caisse instituée pour l'industrie à laquelle cette personne est attachée. Cette disposition a pour but de faire échec aux caisses libres formées par les ouvriers et qui ont donné au socialisme une base si puissante d'action [2].

Malheureusement ces nouvelles lois manquent leur but. Impitoyablement analysées par les députés socialistes dans les discussions du Reichstag, leur objectif secret est connu des ouvriers et blesse leur sentiment d'indépendance. Les chefs du parti, qui ont vu l'impression causée sur l'esprit mobile de l'empereur par la grande grève des houillères de 1890 et qui le savent capable de mesures fort énergiques, cherchent à empêcher le plus possible les grèves, les émeutes, voire les manifestations désordonnées du 1er mai; mais l'idée socialiste et la passion révolutionnaire ne s'en répandent pas moins. Le grand triomphe que la maçonnerie vient de remporter en faisant retirer le projet de loi scolaire leur donnera encore plus d'essor.

VIII. — La loi d'assurance sur l'invalidité et la vieillesse, qui a soumis plus de 11 millions de travailleurs à l'obligation de coller au moins 47 timbres par an sur un livret, a été mise en vigueur le 1er janvier 1891, et l'on connaît aujourd'hui les résultats généraux de son fonctionnement. Comme don de bienvenue, la loi accordait des pensions de retraite, dès sa promulgation, à un certain nombre d'individus. On a constitué de ce chef 132 917 rentes, qui ont amené un payement dans l'année de 15 450 000 marks et représen-

[1] Voyez une intéressante communication de M. A. Raffalovich à la *Société d'économie sociale*, le 22 février 1892, sur *la condition des ouvriers à Manheim*. Le patronage y fait complètement défaut.

[2] Un de nos jeunes ingénieurs les plus distingués, M. Maurice Bellom, a analysé avec beaucoup de soin toutes les discussions relatives à ces lois dans le *Bulletin de la Société de législation comparée* de 1890, 1891 et 1892.

tent un capital de 54 500 000 marks. Le fonds de réserve a prélevé 10 900 000 marks et les frais d'administration se sont élevés à 11 millions de marks, soit une charge totale de 76 400 000 marks. La vente des timbres d'assurance s'est élevée seulement à 88 800 000 marks, tandis que la prévision était de 103 millions de marks [1].

Si l'on remarque que dans cette première année il n'a été presque point constitué de pensions d'invalidité et que l'année prochaine la charge des pensions pour vieillesse et pour invalidité sera beaucoup plus considérable, le boni de 12 400 000 marcs, qui reste en caisse après le premier exercice, est absolument insuffisant.

En effet, pas une des personnes ayant droit à une rente ne manque à l'appel [1]; mais parmi les gens que l'on oblige à s'assurer, beaucoup cherchent à échapper aux charges actuelles qu'on leur impose.

Les grands patrons se soumettent à la loi pour bien des raisons et, en réalité, ils y trouvent un dégagement de leur responsabilité morale. Mais il est une multitude de petits patrons, commis, artisans aspirant à devenir patrons, domestiques, ouvrières comptant bien en se mariant n'avoir plus à aller à l'atelier et à qui l'on demande des contributions fort lourdes dont elles ne profiteront jamais. Il est fatal qu'il en soit ainsi. Toute assurance, en définitive, grève les uns pour soulager les autres. Quand l'assurance est volontaire, elle se compose de gens supportant des risques égaux, et son résultat est une intelligente répartition du danger commun, une fraternité étendue, si l'on veut. Au contraire, une assurance générale et obligatoire soumet aux mêmes charges des individus dont la situation est toute différente. Or la loi allemande grève d'un nouvel impôt, sous prétexte de cotisation à une assurance dont en fait elles ne bénéficieront pas, l'élite des classes laborieuses, celle qui, par l'économie et l'effort personnel, peut arriver à une situation indépendante, tout cela au bénéfice de gens dont un bon nombre n'ont pas épargné par le fait de leur imprévoyance et de leur mauvaise volonté. Pour une amélioration lointaine et hypothétique de certaines situations, la loi rejette de force dans le prolétariat nombre de travailleurs qui en seraient sortis. « C'est une augmentation d'impôts, qui, pour la première année, a été

[1] Il a été présenté dans l'année 1891, 173 668 demandes de pensions de vieillesse : sur ce nombre, 132 917 ont été accordées sans difficultés, 33 649 ont été rejetées et 7102, restaient à l'instruction; 16 581 réclamations ont été présentées aux tribunaux arbitraux : 12 087 ont été jugées dans l'année. Ces tribunaux ont tenu 2182 séances. 1537 affaires sont venues en appel devant *l'Office impérial des Assurances.* Comme l'application de l'assurance contre les accidents, le fonctionnement de l'assurance contre la vieillesse soulève déjà une grande quantité de conflits et partant de frais de justice. Cette multiplication de débats irritants est très fâcheuse pour la paix sociale.

de 89 millions de marks, a dit M. Hirsch au Reichstag, alors qu'on pliait déjà sous le poids des impôts. Pour ceux qui reçoivent maintenant des pensions sans avoir jamais versé un sou, on comprend que la loi paraisse bonne. Mais telle n'est pas l'opinion de tous ceux qui doivent verser et qui ne peuvent guère espérer participer jamais aux pensions. »

Quand on agit sur des nombres indéfinis, comme le font les lois allemandes, la contribution du Trésor n'est qu'un leurre pour les ouvriers. Les énormes impôts nécessaires pour alimenter ces subventions pèsent fatalement sur les masses.

Quand les vingt mille citoyens Athéniens s'attribuaient des pensions sur le Trésor, ils avaient au-dessous d'eux 400 000 métèques et peut-être autant d'esclaves pour les leur payer. De même quand le peuple romain se faisait nourrir et festoyer par l'*Annona publica*, les provinces s'épuisaient pour payer cette fête perpétuelle. Mais, dans nos sociétés démocratiques, il n'y a pour pensionner tous les travailleurs personne autre que tous les travailleurs eux-mêmes, et ils sont cruellement dupés par les politiciens qui font voter ces lois.

Dans la discussion qui a eu lieu au Reichstag sur ces premiers résultats de la loi d'assurance contre la vieillesse, les critiques ont été unanimes, et l'on a constaté le mécontentement universel qu'elle soulève. Le gouvernement a reconnu qu'il faudrait modifier beaucoup le fonctionnement pratique de la loi et augmenter les cotisations. Les socialistes seuls ont déclaré que le principe de la loi était la meilleure justification de leurs doctrines, mais qu'ils se réservaient de l'appliquer autrement. Tout l'avantage est de leur côté. On ne retrouverait plus aujourd'hui au Reichstag une majorité pour voter cette loi de malheur. Elle ne fut obtenue que grâce à la pression de M. de Bismarck et à la division momentanée du Centre. Mais aujourd'hui aucun parti n'a le courage de proposer son abrogation. De pareilles lois sont irréparables. La loi des pauvres en Angleterre en est la preuve.

IX. — Cette expérience vient à propos pour arrêter le Parlement français dans la voie où le désir *d'avoir l'air de faire quelque chose* entraîne députés et ministres, préoccupés de leur *posture* en temps d'élection.

Il y a un an, un petit groupe de députés de la droite s'étaient hâtés de déposer un projet de loi qu'ils avaient copié sur la loi allemande, en la *démarquant* quelque peu. Six mois après, M. Constans l'a repris pour son compte, par une application nouvelle du *sic vos non vobis*. Il y ajoutait de larges subventions de l'État, ce qui est de nature à rendre le projet encore plus populaire. Une *caisse nationale des retraites* assurerait à neuf millions et demi de salariés ne gagnant

pas plus de 3000 francs par an une pension de retraite de 450 à 600 francs par an à cinquante-cinq ans, s'ils n'avaient pas d'autres moyens d'existence. La somme énorme nécessaire pour faire face à cette pension quasi-universelle serait formée : 1° par des retenues de 0 fr., 05 à 0 fr., 10 sur le salaire journalier à partir de vingt-cinq ans; 2° par une contribution égale du patron ; enfin par une subvention de l'État qui majorerait des deux tiers ces versements, de manière que le retraité, soit par sa pension, soit par ses autres ressources, eut un revenu de 600 francs. Un député de la majorité, mais qui est un savant véritable, M. Guieysse, a établi qu'en supposant seulement un nombre fixe de trois millions de pensionnaires, ce qui est une supposition absolument arbitraire de l'exposé des motifs, la caisse aurait à capitaliser 12 milliards de francs, quand elle serait à son plein fonctionnement [1]. M. P. Leroy-Beaulieu estime qu'en tenant compte du

[1] Le sujet est si grave que les éléments essentiels des calculs de M. Guieysse doivent être reproduits ici :

« En prenant, *sans discussion*, les données mêmes du projet de loi (0 fr. 15 centimes de versement journalier comme moyenne), en se bornant au point principal de la retraite pour les ouvriers âgés de vingt-cinq ans, et laissant de côté les subventions supplémentaires et même pour un moment celles destinées à l'assurance des capitaux en cas de décès, l'on voit que la Caisse des retraites va recevoir par an et par tête une somme de 72 fr. 50, dont 43 fr. 50 provenant par moitié des ouvriers et des patrons, et 29 francs de la subvention de l'État.

« Cette prime annuelle, capitalisée à la Caisse des retraites au taux de 1 pour 100 par trimestre ou de 4 0604 par an, est destinée à garantir une retraite de 450 francs à partir de cinquante-cinq ans.

« Or, en partant d'une inscription annuelle de 110 000 personnes âgées de vingt-cinq ans, ce à quoi correspond une annuité de 219 148 142 francs quand la situation pleine est acquise, c'est-à-dire au bout de trente ans, on a dans la caisse :

486 510 000 fr.	à la fin de la	10e	année.
2 346 534 000	—	20e	—
5 771 546 000	—	30e	—
9 272 959 000	—	40e	—
10 806 032 000	—	50e	—
11 178 196 000	—	60e	—
11 222 585 000	—	70e	—
11 223 440 000	—	77e	—

« La situation est alors constante.

« A partir de la 30e année commencera le service des retraites, qui versera :

36 741 000 fr. à	81 647	rentiers	à la fin de	la	30e	année.
360 097 200	800 216	—	—		40e	—
577 056 600	1 282 347	—	—		50e	—
663 440 000	1 474 311	—	—		60e	—
675 135 000	1 500 300	—	—		70e	—

« A la fin de la 77e année, époque où le nombre des rentiers est théo-

développement de l'institution, la caisse arriverait à détenir un capital de 25 à 30 milliards; car, d'une part, la fructification de ces fonds ne se ferait pas au 4 pour 100, mais au 3 et bientôt au 2 1/2 pour 100; d'autre part, il est absurde de supposer que les deux cinquièmes seulement des appelés à la retraite en profiteraient; enfin, le bienfait de la loi serait forcément étendu à d'autres catégories de citoyens. Déjà, en effet, la commission du travail présidée par M. Ricard a renchéri sur M. Constans en décidant en principe que l'on pensionnerait non plus seulement les *salariés*, mais tous les citoyens n'ayant pas plus de 3000 fr. de revenu au moment où ils commenceraient leurs versements. Or la fructification d'un pareil capital est impossible. Fatalement l'État devrait payer directement les pensions au moyen de l'impôt.

Outre l'aggravation énorme des impôts généraux qui en résulterait, la loi ferait contribuer à la formation de ce fonds d'assurance un nombre considérable de gens qui n'en profiteraient jamais et seraient ainsi spoliés de leurs versements. M. Hubert-Valleroux a signalé ces conséquences des projets de *retraite universelle* d'une manière frappante, dans la dernière séance de la *Société catholique d'économie politique.*

X. — Le projet de loi de M. Constans a deux articles par lesquels l'État majorerait des 2/3, de manière à les porter à 600 francs, les rentes viagères précédemment liquidées par la *Caisse nationale des retraites* et les rentes provenant des versements déjà effectués ou à constituer par les sociétés de secours mutuels.

Cette proposition a rappelé l'attention sur la situation très difficile faites aux sociétés de secours mutuels par la loi du 20 juillet 1886 sur la *Caisse nationale des retraites*. Jusqu'à cette date, les versements qu'elles faisaient pour constituer des retraites à leurs membres bénéficiaient d'un intérêt composé calculé au 5 pour 100. Aujourd'hui ce taux est déterminé chaque année par un décret, et il n'est plus que de 3 1/2 pour 100. Les mutuellistes, qui comptaient sur une retraite de

riquement fixe, la Caisse des retraites sert constamment 675 436 500 francs de pensions annuelles à 1 500 970 rentiers; elle possède 4 442 056 livrets de rentes viagères différées ou immédiates et assure, en outre, à 3 332 000 personnes environ un capital de 500 francs payables au décès, soit un capital total de 1 666 000 000 francs.

« En tenant compte de ce dernier élément, on peut ainsi fixer à 12 000 000 000 de francs environ la somme que possèdera la Caisse pour satisfaire à ses engagements, et qu'il est nécessaire qu'elle fasse valoir.

« L'énormité de ce capital, le *tiers de la dette publique*, amène donc à poser un problème redoutable au point de vue économique et social : Quelle est l'entreprise qui peut utiliser ce capital de 12 *milliards?*

100 francs, n'en auront plus qu'une de 70 francs. Une société de secours mutuels constituait jadis dix retraites, elle ne peut plus en constituer que sept. C'est un grand coup porté aux conditions d'existence des sociétés de secours mutuels, et peut-être le prélude de leur décadence. En effet, le capital des versements faits par les sociétés pour le compte de leurs membres est, à la mort de ceux-ci, réservé à la société, quoique, pour la fixation de la retraite, on leur ait appliqué le tarif plus avantageux de la combinaison à capital aliéné. A la mort de chaque retraité, la société peut donc créer une pension nouvelle. Un trésor national de prévoyance, formé d'une multitude de petits patrimoines collectifs, se constituait ainsi peu à peu : il était de 19 millions en 1871 ; il dépasse 85 millions aujourd'hui. Un tel résultat valait la peine qu'on laissât se développer ce mouvement.

Les sociétés de secours mutuels réclament énergiquement le retour au taux de 5 pour 100 et la fixité de ce taux pour les versements faits par elles à la *Caisse nationale des retraites*, au moins pour les pensions ne dépassant pas 360 francs. De nombreuses pétitions prennent texte du projet de loi du gouvernement pour demander que, sans préjuger de son sort, on leur restitue au moins le bénéfice d'une subvention sur la foi de laquelle elles se sont fondées et ont recruté leur personnel.

Sans doute, les sociétés de secours mutuels demandent par là, elles aussi, à puiser dans le budget; mais ne peuvent-elles pas être considérées comme une organisation préventive du paupérisme et de la criminalité, ainsi que le démontre M. H. Vermont, l'éloquent apôtre de la mutualité et le dévoué président de l'*Emulation chrétienne* de Rouen [1] ? Puis, s'il est absurde de rêver qu'à cinquante-cinq ans tout le monde soit rentier, il est de la plus haute importance que l'élite de la classe ouvrière puisse arriver à assurer le pain et la dignité de sa vieillesse, quand, par des cotisations et des versements faits volontairement, elle a témoigné de sa moralité et de sa prévoyance. Encourager et soutenir cet effort sur soi-même, au besoin par des subventions budgétaires, maintenues d'ailleurs dans des limites raisonnables, dépasse-t-il les limites légitimes de l'intervention de l'État?

Cette question délicate ne se poserait pas si les sociétés de secours mutuels pouvaient recevoir des dons et legs de plein droit et sans aucune autorisation administrative. Devant elles le vieux fantôme de la mainmorte s'évanouit, et c'est un des points sur lesquels les libéraux et les catholiques devraient concentrer leurs efforts. On peut être sûr que les courants de libéralité et de charité, qui sont si

[1] Voy. *le projet de loi du gouvernement sur la création d'une caisse nationale de retraites ouvrières*, brochure in-8°, Guillaumin. Voy. aussi notre article dans le *Correspondant* du 25 mai 1889.

puissants dans notre société, se porteraient vers ces utiles institutions quand on pourrait leur donner ou leur léguer librement. En attendant, les catholiques d'aujourd'hui devraient comprendre, comme les contemporains d'Armand de Melun et d'Augustin Cochin, que les sociétés mutuelles sont l'institution la plus propre à rapprocher les classes et à aider au développement des vertus morales et économiques chez les travailleurs. Ils devraient, par conséquent, entrer de plus en plus en nombre dans leurs rangs comme membres honoraires et leur apporter le concours d'un dévouement intelligent et d'une influence chrétienne. L'archevêque de Rouen vient de leur rappeler ce devoir dans son mandement pour le carême. Il est exclusivement consacré aux sociétés de secours mutuels et il en expose les avantages et les conditions de fonctionnement avec une pleine connaissance du sujet. C'est un heureux signe des temps que de voir un évêque prendre en mains un grand intérêt populaire d'une manière si pratique.

XI. — Un des points les plus importants de l'Encyclique du mois de mai 1891, sur *la Condition des ouvriers*, est le passage dans lequel le Saint-Père insiste sur la nécessité de donner à l'ouvrier un juste salaire et la condamnation de la théorie selon laquelle un salaire quelconque serait juste, par cela seul qu'il aurait été librement accepté, encore qu'il ne fût pas suffisant pour faire vivre l'ouvrier. Il y a là un grave avertissement moral donné à tous ceux qui dispensent le travail, qui organisent les entreprises du commerce, de l'agriculture, de l'industrie. Sans doute l'Église ne peut pas dominer les conditions industrielles telles qu'elles résultent des vicissitudes économiques, des encombrements de population sur certains points et de bien d'autres causes. Elle ne peut pas faire que toutes les industries soient toujours rémunératrices et que, par conséquent, les salaires atteignent partout et dans toutes les situations le niveau désirable. Mais, à la longue, cet encouragement donné par la plus grande autorité morale du monde à l'effort des classes ouvrières pour améliorer leur existence matérielle produira son effet.

Le véritable sens de ce passage de l'Encyclique a donné lieu à d'intéressantes controverses en Belgique et en France. Mgr Turinaz, l'éminent évêque de Nancy, avec l'autorité attachée à son caractère et à sa science, a été l'un des premiers à l'élucider dans une lettre adressée, au mois de juin dernier, au clergé de son diocèse. M. Charles Périn, l'ancien maître de Louvain, à qui l'on doit la constitution à l'état de science de l'économie politique chrétienne, est sorti de sa retraite pour traiter ces délicates questions avec la précision qu'il pouvait y apporter mieux que personne[1]. A son tour, la *Société catholique*

[1] Voy. *l'Economie politique d'après l'Encyclique sur la condition des ouvriers,*

d'économie politique, quoique cruellement éprouvée par la perte du grand évêque qui l'avait fondée, a continué, sous la présidence de Mgr d'Hulst, l'étude sur la question du salaire d'après l'Encyclique, qu'elle avait commencée sous la direction de Mgr Freppel. Après plusieurs séances, elle a adopté les conclusions suivantes formulées par M. E. Keller :

Quiconque, dans un travail rémunérateur, abuse de la misère ou de la faiblesse de l'ouvrier pour lui donner un salaire insuffisant n'assurant pas sa subsistance, se rend coupable, comme dans le cas d'usure, d'une faute que la conscience réprouve, mais que la loi peut difficilement réprimer.

De notre temps et en France, c'est à l'opinion publique plus équitable et aux mœurs plus chrétiennes, agissant sur les patrons, c'est aux associations ou corporations essentiellement libres et cimentées par la religion, qu'il appartient de relever le salaire quand il est trop bas. Enfin, c'est aux institutions économiques et charitables de suppléer à son insuffisance.

Le rôle de l'État, en cette matière, consiste principalement à favoriser, au lieu de les entraver, toutes les associations, institutions, fondations pouvant améliorer le sort des travailleurs et assurer leur indépendance.

L'abaissement injuste des salaires ayant surtout pour cause l'indigence de l'ouvrier, l'habitude qu'il a de vivre au jour le jour, en dépensant tout ce qu'il gagne et l'absence d'épargne qui le met à la merci des patrons, des marchands et des usuriers, l'effort de l'Église, de l'État, des patrons et des ouvriers eux-mêmes, doit avoir pour but non seulement de remédier aux misères du moment, mais aussi de guérir le mal dans sa source.

Il faut faire sortir le travailleur de la condition inférieure du pur salariat en l'aidant à se créer par ses libres économies un patrimoine personnel ou collectif, qui, ajouté au produit quotidien de son travail, sera la garantie de son indépendance.

XII. — Les conseils de l'Encyclique sont déjà mis en pratique d'une manière fort remarquable. Nous parlions dans notre dernière revue des patrons chrétiens du Nord : nous parlerons prochainement de ceux de Belgique. Aujourd'hui, nous signalerons surtout le nombre relativement considérable de religieux et de jeunes prêtres qui interviennent dans les réunions publiques ouvrières et opposent une réfutation immédiate et vivante aux sophismes socialistes. Sans doute, tous ne sont pas également bien préparés à cette lutte, et des études économiques sérieuses s'imposeront désormais de plus en plus au clergé; mais le succès obtenu par ces initiatives montre combien il est important pour le clergé de *prendre le contact* avec l'ennemi et de se mêler résolument à la vie populaire moderne. On peut juger de leur utilité par le dépit mal dissimulé des journaux qui représentent la maçonnerie sous sa double face radicale et opportuniste.

in-8°, Paris, Victor Lecoffre; et *Note sur le juste salaire d'après l'Encyclique*, in-8°. Mons, L. Desguin.

En Italie, l'Encyclique *Rerum novarum* a eu, en outre, l'heureux résultat de rendre de nouveau attentifs aux enseignements du Saint-Siège, un grand nombre de catholiques qui avaient perdu l'habitude de les écouter. Une situation douloureuse pèse sur ce noble pays. Les revendications que le Saint-Père fait de sa souveraineté temporelle sur la ville de Rome paraissent à bien des esprits prévenus une menace contre l'unité de l'Italie. La politique de Léon XIII, qui a obtenu des succès incontestables en Allemagne et en Suisse, a malheureusement jusqu'à présent absolument échoué dans sa propre patrie. La *conciliation*, la fin du funeste *dissidio fra la Chiesa e la Patria*, qu'il caressait dans son cœur de père et d'Italien, au début de son pontificat, est plus lointaine que jamais. L'abstention de toute participation aux élections parlementaires, dont, en Italie, la politique pontificale fait un devoir de conscience, paraît pénible à la grande majorité même de ceux qui lui obéissent. Au milieu de ce trouble des âmes, c'est un symptôme consolant de voir comment les Italiens de tous les partis ont accueilli la grande Encyclique sociale.

Elle vient d'inspirer à l'illustre évêque de Crémone, Mgr Bonomelli, une lettre pastorale, *la Questione sociale è questione morale*, qui mériterait d'être traduite dans notre langue. Les écrits sur ces graves sujets se multiplient et ils reproduisent généralement la direction donnée par le Saint-Père. Le génie italien par sa grande pondération est éminemment propre à la réaliser pratiquement, sans verser dans le socialisme d'État, comme les Allemands y sont exposés. La brutale lutte pour la vie, où les Anglo-Saxons sont entraînés par le relief que prend chez eux toute forte individualité, a, d'autre part, toujours répugné aux races latines. Enfin, l'Italie n'a pas été bouleversée à fond par la révolution : son patriciat est resté en communication constante avec les autres classes et il est tout naturellement aujourd'hui à la tête du mouvement social, comme il a été à la tête du mouvement politique [1].

Claudio Jannet.

[1] Nous en citerons comme preuve un excellent livre du comte F. dei Bardi, le représentant d'une des plus illustres familles florentines : *Del benessere nella società moderna* (Bocca, Florence 1892). L'auteur esquisse tout un plan de réformes sociales, basé sur les idées de Le Play, mais approprié aux conditions d l'Italie. Le rôle protecteur de la puissance publique en faveur des classes ouvrières doit, selon lui, s'exercer surtout d'une manière décentralisée, et les nations européennes ne peuvent éviter la ruine économique, dont les menace la croissance de l'industrie et de l'agriculture du Nouveau Monde, qu'en vivant entre elles en paix et dans l'observation du droit des gens.

LES GÉNÉRAUX DE LA RÉVOLUTION

Le général Ambert, bien connu de nos lecteurs, et dont la vieillesse laborieuse s'est dernièrement éteinte après une carrière brillante où il avait tour à tour conduit nos soldats sur les champs de bataille et défendu les intérêts de l'armée au sein du Conseil d'État, a laissé, en mourant, un important ouvrage que ses héritiers s'apprêtent à publier aujourd'hui [1].

C'est une série de Portraits militaires qui forment, pour ainsi dire, la galerie des Généraux de la Révolution. Ils n'y sont pas tous : il y aurait fallu des volumes sans nombre. Mais il y en a quinze principaux, de ceux qui ont été les premiers à l'œuvre et qui ont inauguré la glorieuse épopée militaire de cette époque. Desaix, Hoche, Luckner, Joubert, Marceau, Pichegru, Dampierre, Championnet, Rochambeau, Beurnonville, Dumouriez, Biron, Custine, Moreau, Kléber revivent là, dans ces pages colorées, avec tout le relief de leurs viriles figures, et l'historien fait à chacun la part légitime qui lui revient dans l'impartial jugement de la postérité.

Mais ce qui ressort avec éclat de l'ensemble du livre, c'est la confirmation, par les faits et les témoignages les plus irrécusables, de la thèse historique si fortement établie par M. Camille Rousset dans son beau livre sur les *Volontaires de* 92. Le général Ambert, lui-même fils d'un général de la Révolution et de l'Empire, achève de démolir la légende déjà si battue en brèche par l'éminent académicien.

Et, à côté de l'insuffisance des volontaires, se plaçait la mobilité, et parfois l'incapacité des hommes chargés du ministère de la guerre. « En ce temps de crise, remarque le général, où le département de la guerre aurait dû être dirigé par un seul homme ayant la netteté des desseins et l'esprit de suite, sept ministres se succèdent dans l'espace de six mois, et leur impuissance égale leur instabilité. »

N'assistons-nous pas au même triste spectacle, aux mêmes changements inspirant les mêmes craintes patriotiques !

Et, alors comme en 1870, on vit une spéculation honteuse et criminelle aggraver l'incapacité militaire du soldat improvisé. « Sur dix fusils que recevaient les volontaires, un seul faisait feu. Dans plusieurs garnisons, les volontaires furent réduits à monter la garde avec un bâton. »

Bien heureux encore quand ces volontaires ne se montraient pas

[1] *Les Généraux de la Révolution. — Portraits militaires*, 1 vol. in-8°, chez Bloud et Barral.

indisciplinés, n'employaient pas au pillage les armes défectueuses qu'on leur avait remises ou ne désertaient pas en masse pour regagner leurs foyers. Beurnonville écrivait au ministre : « Il n'y a pas de jour où il ne déserte 100 à 150 volontaires; je n'en excepte pas même les officiers. » Custine disait de son côté : « Bientôt l'armée de la République ressemblera par sa composition à une armée turque, et elle en aura les inconvénients. »

Comment s'étonner que, dans ces conditions, Dumouriez ait perdu la bataille de Nerwinden par le fait de son aile gauche, presque entièrement composée de volontaires?

C'était le temps où Carnot, délégué à l'armée du Nord, écrivait à la Convention : « Les volontaires ne veulent s'assujettir à aucune discipline; ils sont le fléau de leurs hôtes et désolent nos campagnes. Ils ne font que boire et courir, ils s'exposent à être dispersés et taillés en pièces. »

Et les réquisitionnés ne valaient pas mieux que les volontaires.

Après avoir montré combien le temps et la discipline sont indispensables pour former le vrai soldat et pour le pénétrer de cet esprit militaire qui est l'âme du métier et sa force morale, le général Ambert revient aux chefs pour caractériser leur valeur et leurs services, et il conclut par cette belle page, digne d'être méditée de nos jours :

« Il leur manqua une chose qui soutint plus tard les généraux américains : la religion.

« Ils étaient entrés dans la vie à une époque où le doute envahissait les âmes. Les philosophes et les encyclopédistes avaient seuls la parole. Le sarcasme était sur toutes les lèvres, et l'enfant n'apprenait plus de son père les douceurs de la prière.

« Devenus chefs, ils furent forcés de demander aux règles de la discipline militaire les grandes choses morales que la foi chrétienne leur eût fait connaître. Cette initiation demeura incomplète, comme toutes les choses humaines. Il y eut des cimes inaccessibles pour eux; de mystérieuses grandeurs restèrent voilées à leurs âmes. Le devoir leur apparut comme une sublime consigne des hommes.

« Leur patriotisme lui-même s'attacha trop exclusivement à la terre. Ils eussent été surpris, si un prêtre avait prononcé devant eux ces paroles : « La religion recommande comme une vertu le « culte armé de la patrie; elle encourage et accompagne de ses « bénédictions les soldats qui tiennent l'épée pour la défendre et « qui meurent pour la venger. Elle entretient chez l'homme le « sentiment délicat et profond qui l'attache à son pays; elle se « réjouit de ses grandeurs et s'afflige de ses souffrances; elle gémit « de ses défaites, et les jours de victoire, le prêtre, à l'ombre du « drapeau mutilé, fait entendre le *Te Deum*. »

« Ainsi sanctifiée, la discipline militaire se dépouille de tout caractère passionné, pour revêtir sa forme véritable, qui est l'accomplissement du devoir, dans le commandement aussi bien que dans l'obéissance. »

CHRONIQUE POLITIQUE

23 mars 1892.

Le crime envahit la politique. C'est par le récit des attentats des anarchistes qu'il nous faut commencer la revue des événements de cette quinzaine. On ne parle que de la dynamite. Les explosions qui, en quelques jours, se sont à trois reprises succédé dans Paris, ont retenti à tous les foyers. Une sorte de panique s'est répandue. Ceux qui la combattent ne font, par leurs efforts, qu'en attester l'existence. Chacun se sent en danger. On ne peut ouvrir un journal sans y voir de longs développements sur les menaces des anarchistes et les recherches infructueuses dont ils sont l'objet. « L'explosion de demain », c'était hier le titre d'un article publié par un républicain, par un membre du Conseil municipal. C'est la question que tout le monde se pose, comme si chacun redoutait un malheur pour soi. Il n'y a rien de tel qu'un péril insaisissable, qu'on soupçonne partout et qu'on ne voit nulle part. Cette angoisse est intolérable. Si de nouvelles tentatives venaient à l'exaspérer, on ne sait vers quelles extrémités cette disposition pousserait les esprits. Il n'y a pas à se le dissimuler, dans l'état moral qu'elle peut créer, ce sont les institutions, ce sont les libertés publiques qui sont en cause, et puisqu'il s'agit d'anarchistes, jamais il ne fut plus vrai de dire que l'anarchie prépare la dictature.

Les derniers attentats commis contre une maison du boulevard Saint-Germain et contre la caserne Lobau ont ému la Chambre, qui n'avait point paru prendre garde à la première explosion produite sur l'esplanade des Invalides. Des interpellations ont été adressées au gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre. M. Loubet a répondu que le gouvernement faisait son devoir, mais en se refusant à divulguer ses moyens de défense. On ne saurait le blâmer de sa réserve; car il n'est pas d'usage de dévoiler à l'ennemi les plans qu'on forme contre lui. Mais la confiance ne se commande pas; elle s'inspire. On ne peut dire que le cabinet ait réussi à la faire naître. Il a présenté en toute hâte un projet de loi que l'initiative parlementaire ne lui aurait pas laissé le soin de préparer, pour peu qu'il eût tardé; mais il semble qu'il ne se doutait de rien, que sa police, dont la vigilance aurait dû, depuis longtemps, suivre les menées des conspirateurs, en soit encore à chercher leurs traces, et si le public a pu être surpris, il ne s'explique pas que ceux qui devaient garantir sa sûreté l'aient été comme lui.

Les questions personnelles se font leur place jusque dans les

crises les plus graves. S'il se trouve des gens pour découvrir dans les explosions dernières un coup de M. Constans, il s'en rencontre d'autres, amis plus fidèles qu'adroits, pour faire entendre que, si ces crimes se commettent, c'est que l'ancien ministre de l'intérieur n'est plus là. Le regret des uns n'est pas plus fondé que le soupçon des autres. Quelque idée qu'on se fasse de la capacité de M. Constans, on ne persuadera à personne que son départ ait suffi pour frapper la police d'impuissance et de cécité. Le changement de cabinet n'a pas changé le personnel de la Préfecture. M. Lozé est toujours à sa tête, ayant sous ses ordres les mêmes agents. Les renseignements devaient être recueillis, les dossiers formés, les mesures prises avant que M. Constans ait quitté le ministère. Si rien de tout cela n'a été fait, l'ancien titulaire de l'intérieur en est responsable au moins autant que son successeur. Ajoutons, pour être justes, qu'il y a d'autres coupables du désarroi de la police. Ce sont les radicaux qui depuis plus de dix ans ont mené contre elle une campagne acharnée, conduits à l'assaut par celui qui, il y a quelques jours encore, était ministre des travaux publics, par M. Yves Guyot, le « vieux petit employé » de la *Lanterne*.

On retrouve ici le trait qui distingue des autres gouvernements le régime actuel de la France. Les autres pays ne sont pas à l'abri du fléau; il n'en est guère où ne paraissent les anarchistes et avec eux la dynamite. Nous sommes même convaincus que, de toutes les nations européennes, la France est encore celle que le mal a le moins atteinte et qui porte dans son fond, dans ses croyances, dans ses forces morales librement développées, le plus de ressources pour le combattre. Mais la France n'est pas le gouvernement, et devant l'étranger, c'est le gouvernement qui la représente, comme c'est lui qui, au dedans, suivant la direction qu'il lui donne, peut développer ou refouler, paralyser ou favoriser les bons ou les mauvais éléments qui sont en elle. Or, dans tout État, quelle que soit d'ailleurs la valeur des hommes, la politique officielle est contraire à la révolution; en France, en dépit de l'instinct national, c'est vers la révolution qu'elle s'oriente. Depuis quinze ans, la tendance du pouvoir est de seconder tout ce qui peut précipiter son cours, de détruire tout ce qui peut y faire obstacle.

On veut que les tentatives des anarchistes soient des faits isolés, et l'un des docteurs de la république actuelle, M. Ranc, écrivait récemment : « Je croirai jusqu'à preuve du contraire que nous sommes en présence de crimes individuels commis par une ou deux canailles isolées. »

L'ancien directeur de la sûreté savait mieux, en 1871, découvrir les princes combattant dans les rangs de l'armée pour leur pays

qu'il ne s'entend aujourd'hui à reconnaître les conspirateurs minant la société. Il sent bien que sa thèse n'est pas soutenable et ne trouvera pas crédit; car il ajoute aussitôt : « On ne parle encore que des anarchistes. Demain, c'est le parti socialiste qu'on cherchera à englober dans la réprobation qui s'attache à ces crimes odieux. Après demain c'est le parti républicain tout entier, c'est la république qu'on voudra rendre responsable. On l'accusera d'être impuissante à assurer l'ordre moral et l'ordre matériel [1]. »

Si l'accusation se fait entendre, qui donc, plus que bon nombre de républicains, et M. Ranc lui-même, aura contribué à la soulever? On maudit la dynamite; mais le pétrole, en 1871, était-il moins innocent, et ceux qui ont « déboulonné » la colonne Vendôme, qui ont brûlé les Tuileries et la Cour des comptes, eussent-ils été gens à reculer devant l'explosion de la caserne Lobau ou du boulevard Saint-Germain? Qu'a-t-on fait cependant des souvenirs de 1871 et que sont devenus les hommes qui les personnifient? Ils fêtaient, il y a quelques jours, l'anniversaire de l'abominable insurrection; ils se déclaraient, bien haut, dans des interviews solennellement recueillis, les vrais fondateurs de la république; loin de rougir de leur passé, ils se vantaient d'avoir pour eux l'avenir, et comment s'étonner de leur langage? Le présent ne leur appartient-il pas? Ils siègent dans les Chambres; ils paraissent dans les ambassades; ils dominent au Conseil municipal, et, tandis que, pour avoir marché contre eux, des officiers se sont vu refuser les grades supérieurs auxquels leur donnaient droit leurs longs et vaillants services, ils font la loi; ils imposent leurs décisions; ils envahissent nos églises; ils troublent le culte impunément; c'est un des leurs qui est chargé de fournir les livres d'enseignement aux écoles de Paris; devant les monuments qu'érige à nos frais le Conseil municipal à ceux d'entre eux qui sont morts, les survivants de la révolte viennent célébrer, sous la protection de la police, leurs exploits passés et leurs triomphes futurs.

Quelle raison auraient les anarchistes de ne pas croire leur tour venu et de ne pas réclamer pour eux une pareille fortune! On parle de la haine que professent contre eux les socialistes; mais cette haine n'a-t-elle pas animé les uns contre les autres les groupes et les hommes de la Révolution? Ils se guillotinaient en 93; ils se proscrivaient en 1871; ils s'insultent aujourd'hui. Ils n'en font pas moins masse contre la société, et ils trouveront toujours après eux des orateurs pour déclarer qu'ils forment un *bloc* dont on ne peut rien détacher.

[1] *Matin*, du 17 mars.

Ces mauvaises camaraderies révolutionnaires ont toujours été le boulet du parti républicain, et c'est parce qu'on ne l'en voit pas encore délivré qu'on envisage avec inquiétude, à si peu de distance de la journée du 1er mai, les menaces de l'avenir. Comment s'expliquer autrement cette imperturbable longanimité pour une faction qui n'a jamais dissimulé ses desseins, qui, dans les réunions publiques, a maintes fois fait appel au désordre, au pillage et au crime? Sous l'impression des derniers événements, les feuilles opportunistes elles-mêmes ont relevé l'étonnante impunité de ce compagnon Martinet qui, déjà frappé de plusieurs condamnations, se promène en liberté, s'en va faire en Bretagne des conférences anarchiques, sans que la police ait l'air de se douter qu'il existe. Quel pouvoir le couvre? Quelle influence lui crée ce privilège?

Cette histoire nous rappelle celle de Félix Pyat, après l'insurrection du 31 octobre, en 1870. Le préfet de police, M. Cresson, l'avait fait arrêter comme un des plus compromis. Félix Pyat écrivit au garde des sceaux : « Quel malheur, lui disait-il, que je sois ton prisonnier! tu aurais été mon avocat. » Le garde des sceaux était alors M. Arago, aujourd'hui notre ministre à Berne. Assurément M. Arago était incapable de concevoir ou de commettre aucun des méfaits ou des forfaits dont Félix Pyat s'était rendu et devait encore se rendre coupable. Il n'en fut pas moins tout ému de la lettre, et, la montrant au préfet de police : « Mon ami, lui dit-il, il m'arrive une cruelle aventure, lis donc cela [1]. » Et il insista auprès de lui pour obtenir la liberté de ce vieillard, de ce *vétéran de la démocratie*; M. Cresson ne céda point; mais Félix Pyat, au bout de quelques jours, était tiré de prison.

C'est ainsi que, dans le parti républicain, des affinités secrètes ont souvent lié de grands coupables à de très honnêtes gens. On se demande toujours si ces liens n'existent plus.

Les explosions de la dynamite ont eu un effet que n'avaient point prévu leurs auteurs. Elles ont momentanément « démodé » la guerre religieuse. Il est bien difficile d'ameuter les gens contre le clergé quand ils sentent les anarchistes menacer leur maison et leur vie. « Le cléricalisme » ne paraîtrait encore « l'ennemi » que si l'on pouvait prouver que c'est lui qui prépare les engins de destruction; quelques-uns le prétendent, à ce qu'il paraît. Mais M. Ranc lui-même croit qu'ils se trompent, et pour peu que de pareils attentats se renouvellent, il est probable que ceux qui se sont le plus laissé séduire par les excitations des sectaires, seront les premiers à comprendre que l'idée de Dieu n'est pas inutile à la sécurité de leurs foyers.

[1] *Enquête du* 18 *mars* 1871. Déposition de M. Cresson. Procès-verbaux de l'Assemblée nationale, IX, p. 474.

Cependant l'extrême-gauche de la Chambre a tenu à faire sa manifestation. Elle s'est formée, sous le nom de groupe radical-socialiste, en réunion séparée, et c'est M. Pelletan qui a rédigé sa déclaration. Déclaration bien vague, si l'on y cherche les idées et les réformes que la réunion se propose de faire prévaloir. Elle ne prend une allure précise que lorsqu'elle affirme sa résolution de continuer la lutte contre l'Église. Mais, en présence des préoccupations qui assiègent l'esprit public, ce cri de guerre a je ne sais quel air vieillot qui ne passionne plus l'opinion.

Tel est aussi le caractère du discours qu'a prononcé, en prenant possession de ses fonctions, le nouveau président de l'Union républicaine du Sénat, M. Tolain. M. Tolain est inquiet; il craint que le gouvernement ne travaille à réconcilier l'Église et le libre examen. Il n'admet pas qu'on lui change sa république. « La République, telle que nous l'entendons, dit-il, n'est pas une forme qui puisse indifféremment servir au progrès de la démocratie comme au triomphe de la réaction cléricale et monarchique. » Et de là certains conservateurs impétueux de conclure que la République est inacceptable puisque, de l'aveu de M. Tolain, elle est inséparable des conditions auxquelles M. Tolain la soumet.

La conclusion ne nous paraît pas exacte. M. Tolain ne personnifie point la République. Louis XIV disait : « L'État c'est moi ». Il exagérait évidemment, encore bien que les destinées de sa race, confondues avec celles de la nation, l'idée qu'il se faisait de son métier de roi, et l'ascendant qu'il exerçait sur son temps, aient pu expliquer son illusion. Mais quand M. Tolain dit ou pense : « la République c'est moi ! » l'exagération est plus criante et moins excusable. Le sénateur de la Seine n'a pas les titres de Louis XIV, et quelque figure qu'il fasse de nos jours, on ne dit pas encore, on ne dira probablement jamais, du dix-neuvième siècle, « le siècle de M. Tolain ». Il n'est pas nécessaire, pour que la République vive, que M. Tolain en fasse partie ou l'inspire de ses idées. Il oublie d'ailleurs, et avec lui ses pareils, qu'au-dessus de l'Union républicaine, il y a le suffrage universel. Que les électeurs envoient à la Chambre une majorité décidée à faire une République différente de celle que préconise M. Tolain; il faudra bien qu'il l'accepte ou qu'il s'en retire.

Déjà le président de l'Union républicaine a pu s'apercevoir que dans le Sénat lui-même d'autres tendances semblent se manifester. M. Lenoël, au nom de la gauche, M. Trarieux, au nom du centre gauche, ont exprimé des vues tout opposées à celle qu'avait formulées M. Tolain. Nous aurions sans doute plus d'une réserve à faire à leurs déclarations; mais il n'est que juste de constater en

elles un esprit de conciliation qui, dans les rangs de la gauche surtout, n'était point habituel.

Il y a aujourd'hui chez les hommes modérés de tous les partis une disposition évidente à l'apaisement. Nous n'en voulons pour preuve que la résurrection de ce nom d' « union libérale » sur lequel pendant trop longtemps il fut de mode de faire silence, et qui, également odieux aux jacobins et aux césariens, n'aurait pas dû cesser, depuis vingt ans, de maintenir unis ceux qu'il avait autrefois rassemblés. Il reparaît, aujourd'hui, invoqué à droite et à gauche, comme le signe de ralliement des défenseurs de la tolérance et de la liberté. Nous souhaitons qu'en reprenant ce nom, gage de victoire sous l'Empire, on s'attache, à droite comme à gauche, à lui conserver la grande et large signification que lui avaient donnée nos devanciers. On les voyait alors, hommes de toute opinion, légitimistes, orléanistes, républicains, impérialistes même, attachés au gouvernement de l'époque, mais contraires à sa politique, se rapprocher les uns des autres, se soutenir dans les scrutins, sans se demander compte de leurs convictions intimes, sans épiloguer sur leurs préférences mutuelles, mais comprenant que, sous tous les régimes, il y a des conditions de liberté et de sécurité nécessaires et que tous, de quelque camp qu'ils viennent, ont un égal intérêt à se grouper sur le terrain légal pour les revendiquer.

La discussion du projet de loi sur les associations offre à cette entente une occasion propice. Deux commissions ont été nommées à la Chambre et au Sénat pour examiner, la première, le projet du gouvernement, la seconde, le projet de M. Goblet; les deux projets qui, en réalité n'en font qu'un, ont eu même fortune. La majorité dans les deux commissions leur est contraire. On n'aurait qu'à se féliciter du résultat s'il était né d'une pensée libérale. Mais la liberté n'est pour rien dans l'idée qui s'est dégagée des débats préliminaires. La loi était dirigée, sans qu'on osât l'avouer, contre les congrégations; on ne pouvait prendre contre elles des dispositions générales, sans que les associations laïques en fussent atteintes. Ce qu'on veut, c'est réserver aux unes la liberté, aux autres l'arbitraire, et pour arriver à ce but, on rêve de faire des lois séparées, l'une de privilège pour les laïques, l'autre d'exception contre le clergé. La question ainsi engagée ne peut manquer de rapprocher dans une lutte commune, quelles que soient leurs dissidences politiques, tous ceux qui veulent le respect de la justice et du droit.

Le projet de loi sur l'établissement des universités a provoqué dans le Sénat une belle discussion. Adversaires et défenseurs du projet, M. Challemel-Lacour et M. Bourgeois, M. de Rozière et

M. Bardoux, ont exposé avec talent leurs arguments contraires. L'intérêt des facultés, menacées de perdre leur influence et leur clientèle au profit des grandes rivales qu'on leur suscitait, a ému le Sénat qui, probablement, renoncera à établir des universités privilégiées en se contentant de fortifier les facultés existantes. L'opinion eût été peut-être moins indifférente à ce débat, si les lois antérieures, inspirées par cette haine du passé qui domine la politique républicaine, n'avaient retiré à l'Université, sous prétexte de la rendre à elle-même, une part des éléments qui la mettaient en relations avec la public. Le législateur de 1850 avait compris à la fois l'intérêt de l'enseignement officiel et celui du pays, en appelant dans les conseils supérieurs, avec les fonctionnaires de l'instruction publique, les représentants de toutes les forces sociales, les membres du clergé, de la magistrature, des corps savants, des conseils généraux, aussi bien que de l'enseignement libre. On a écarté toutes ces influences; on a fait le vide autour de l'Université, et aujourd'hui ce sont ses plus chauds amis, ce sont les plus éclairés de ses membres, c'est le *Journal des Débats*, c'est M. Lavisse, qui se plaignent de son isolement et qui demandent qu'on ouvre à d'autres qu'à ses fonctionnaires l'entrée de ses conseils.

C'est ainsi qu'en toutes choses, l'esprit d'exclusion travaille contre lui-même. Il ferme ses adeptes ou ses protégés aux mouvements de l'opinion et les empêche d'agir sur elle.

Tandis que les socialistes allemands, réunis au congrès d'Halberstadt, s'occupent d'accroître les forces de leur parti et de lui créer une organisation qui ne laisse en dehors de leur influence aucun groupe ouvrier, l'empereur Guillaume vient de dépasser, par un nouveau coup de théâtre, les inquiétantes surprises qu'il avait déjà données à ses peuples et à l'Europe. Le 17 mars, sans préparation, sans conseil préalable, il a déclaré à ses ministres stupéfaits qu'en présence de l'opposition dont le projet de loi sur l'enseignement primaire était l'objet, il était décidé à le retirer. Cela fait, il est parti pour le château d'Hubertusstock, et il y est encore.

Quelques jours auparavant, on se le rappelle, Guillaume II attestait le ciel que sa volonté était immuable ; il se disait « inspiré de Dieu », il mettait les « mécontents » en demeure de quitter l'empire, et les journaux qui avaient osé critiquer ses paroles étaient poursuivis pour crime de lèse-majesté. Aujourd'hui il s'incline devant les mécontents, et donne raison, par sa métamorphose soudaine, aux journaux que ses parquets incriminent.

La première conséquence de cette résolution a été la démission de M. de Zedlitz, ministre des cultes. Le général de Caprivi avait également donné la sienne. Ayant, comme le ministre des cultes,

soutenu la loi, ayant, comme lui, posé la question entre l'athéisme et le christianisme, il ne pouvait reparaître devant le Landtag pour renier son langage. On assurait hier qu'il garderait ses fonctions de chancelier de l'empire, en quittant la présidence du cabinet prussien. Ainsi avait fait en 1873 M. de Bismarck, déléguant au général de Roon la présidence pour ne garder que le gouvernement de l'empire. Mais la combinaison n'avait pas duré, et le chancelier avait bientôt repris ses doubles attributions. Aujourd'hui on dit que M. de Caprivi se retire, et que le comte d'Eulenbourg devient à sa place président du Conseil et chancelier.

Les nationaux-libéraux, dont l'évolution impériale faisait des vainqueurs, avaient été les premiers à réclamer le maintien du général de Caprivi. Ils le savaient adversaire de leur politique, mais dans son expérience et sa modération ils reconnaissaient un gage de sécurité pour l'empire.

Cela seul témoigne de l'anxiété que cause la mobilité du souverain, même à ceux qui, pour le moment, en recueillent le bénéfice. Tout est à craindre en effet dans un pareil état d'esprit.

Au point de vue parlementaire, l'Allemagne est livrée à tous les hasards. C'est le bouleversement des partis dans la Chambre prussienne. La majorité était acquise à la loi scolaire. Le retrait de cette loi est un véritable coup d'Etat, et il n'est nullement prouvé qu'en dehors de l'enceinte législative, la mesure réponde au vœu public. Les observateurs indépendants se demandent eux-mêmes si « le mouvement protestataire, comme le dit un journal républicain, n'est pas quelque peu factice, provoqué et grossi par les organes nationaux et progressistes. »

Plus l'empereur avait mis en avant les idées religieuses pour la défense du projet de loi, plus il fait de l'abandon de ce projet un échec pour elles. Les conservateurs et les catholiques, qui dominent dans le Parlement, en éprouvent un profond et légitime ressentiment. Ils vont devenir l'opposition et ils sont la majorité. Les nationaux-libéraux triomphent, mais ils restent en minorité, et la rapidité imprévue de leur succès ne les rassure pas contre de nouvelles vicissitudes.

Si on savait à l'empereur des idées changeantes, on pouvait lui attribuer, du moins, une volonté résolue. La hauteur de l'accent faisait supposer l'énergie du caractère. L'événement dément cette légende. La volonté n'était qu'emportée et, sans parler des effets terribles que peut produire la maladie, le caractère se montre à la fois impérieux et vacillant. L'opposition peut se dire qu'elle a trouvé le secret de faire fléchir ces décisions qu'on croyait inflexibles. Grave découverte, dont les factions ne perdront pas le souvenir!

S'il faut en croire les dernières déclarations de M. Balfour à la Chambre des communes, lord Salisbury ne serait pas pressé de soumettre à la couronne l'ordonnance de dissolution. En réponse à la motion d'un député radical, M. Labouchère, qui demandait à connaître la date de cette mesure avant de voter le budget, le leader de la majorité ministérielle a soutenu qu'il n'y avait aucune raison pour que le Parlement n'achevât pas l'exécution du programme que le cabinet lui avait proposé.

La majorité a applaudi, mais sans grande foi dans cette assurance. Les événements conspirent pour obliger le gouvernement à presser le dénouement. L'opposition, victorieuse dans les élections législatives partielles, vient encore de l'être dans le scrutin qui a renouvelé le conseil du comté de Londres. 87 progressistes ont été élus contre 35 conservateurs, et le futur ministre des affaires étrangères du cabinet Gladstone, lord Roseberry, nommé malgré lui, a été élevé à la présidence par les membres du conseil.

Une circonstance spéciale a contribué à ce triomphe de l'opposition. C'est ce qu'on a appelé « la question des ducs ». Il faut savoir que la plus grande partie du terrain sur lequel est bâti la ville de Londres appartient à quelques grands seigneurs, parmi lesquels sont le duc de Portland, le duc de Westminster, le duc de Bedford. Les possesseurs du sol ne paient aucun impôt. Leurs ancêtres ont loué les terrains par baux emphytéotiques à des locataires qui y ont construit, à leurs frais, des maisons dont ils ne sont pas propriétaires. Cette propriété demeure aux possesseurs du sol; mais qu'ils aient construit ou réparé les habitations, ce sont toujours les locataires qui paient les taxes paroissiales, en vertu du système anglais, qui met ces taxes à leur charge. Cet étrange mode de répartition a suscité une réaction qui n'a fait que s'accroître lorsqu'on a vu les ducs diriger la campagne contre les progressistes. Elle a donné son caractère aux dernières élections, et fourni ainsi à l'opposition un nouveau motif de confiance dans son prochain avènement.

Est-ce pour faire diversion à ces échecs intérieurs que le cabinet tory affecte depuis quelque temps d'exciter le sentiment national? A propos de l'incarcération préventive de deux Anglais arrêtés, au champ de courses d'Auteuil, sur une dénonciation particulière qui, à tort, les inculpait de vol, le sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, M. Lowther, interrogé par un membre de la Chambre des communes, a fait une réponse dont le ton a causé une juste surprise : « La question est très grave, a-t-il dit, et forme l'objet de communications entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français. Nous espérons que le gouvernement français sera

disposé à réparer le tort qui a été fait et prendra désormais des mesures pour empêcher le retour d'incidents semblables à l'avenir. »

Les incidents de ce genre ne sont pas tellement inusités en Angleterre que le gouvernement de ce pays ait le droit de les juger de si haut chez les autres. On se figure aisément le bruit que l'opposition républicaine eût fait, en France, d'un tel langage, s'il se fût adressé aux ministres de la monarchie. L'opposition conservatrice le prend avec moins d'éclat, et nous en félicitons son patriotisme. Nous ne blâmons ni les républicains de ne l'avoir point relevé, comme ils l'eussent fait autrefois, en séance publique, ni M. Ribot de ne s'en point émouvoir. Mais, pour que cette attitude soit, de leur part, irréprochable, il faut désormais qu'elle ne fasse point contraste avec la fierté dont ils se targuent lorsqu'ils se trouvent en face de puissances faibles. Ils feront bien de s'en souvenir quand ils parleront au Saint-Siège ou traiteront avec lui.

Sur un autre point l'action de l'Angleterre appelle l'attention du cabinet français, et c'est d'Amérique qu'on le lui signale. Neuf cuirassés de la marine britannique sont envoyés en vue d'Alexandrie, au moment où l'on annonce l'arrivée du représentant du sultan, chargé de remettre au khédive le firman d'investiture. En 1840, lord Palmerston rompait avec la France pour maintenir le vice-roi sous la dépendance de la Porte; en 1892, lord Salisbury s'efforce d'éloigner la remise du titre officiel qui doit consacrer, avec le pouvoir du vice-roi, la suzeraineté du sultan. La Grande-Bretagne n'aurait combattu autrefois l'indépendance de l'Égypte que pour lui imposer aujourd'hui son protectorat.

L'agitation ouvrière vient de se manifester en Angleterre avec une intensité bien faite pour susciter l'inquiétude, si, dans ce pays, l'expérience de la vie publique n'avait jusqu'ici imposé des limites à des mouvements qui semblaient devoir n'en point connaître. En vertu d'une décision des délégués de la fédération des mineurs, 400 000 hommes ont, à partir du 12 mars, quitté les charbonnages; ils ont dû y rentrer le 17, en vertu d'un nouvel arrêté de la même délégation. Pendant près d'une semaine, le travail a cessé dans les mines, et non seulement dans les mines, mais dans d'autres établissements dont le chômage des mineurs entraînait la fermeture.

Ce qui a fait le trait particulier de cettre grève des mineurs, c'est qu'elle était concertée avec les propriétaires des mines ; l'excès de la production avait abaissé les prix du charbon à des cours qui devaient obliger les patrons à diminuer le salaire des ouvriers. Les uns et les autres se sont entendus pour relever ces prix; aujourd'hui le but semble atteint, et la grève a cessé.

Mais quelle puissance n'atteste pas une pareille organisation et

combien semblent vaines, dans notre vieille société, les querelles des partis tout occupés à se déchirer entre eux, quand ils n'auraient pas de trop de toutes leurs forces réunies pour résister au torrent qui les menace !

Nous ne considérons pas sans un intérêt attristé les événements qui viennent de se passer au Canada. Des accusations graves avaient été formulées, il y a quelques mois, par le parti conservateur, contre le ministère libéral de Québec, ministère dont le chef, M. Mercier, trouvait récemment dans notre pays un sympathique accueil. On alléguait contre les membres du cabinet et contre le directeur du principal organe libéral des faits de corruption, dont ils auraient bénéficié pour obtenir du Parlement le vote d'une subvention à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Sans examen préalable, le lieutenant gouverneur de la province, M. Angers, avait aussitôt révoqué les ministres et dissous la Chambre, en déférant l'accusation à une commission royale d'enquête, composée de trois membres, sur lesquels deux viennent de déclarer irrégulière la conduite de M. Mercier.

On s'est, à bon droit, étonné de la précipitation du gouverneur. Elle était de nature, quelle que fût la vérité sur une affaire dont nous ne pouvons de loin que déplorer le caractère, à faire mettre en doute l'impartialité du représentant de la couronne. On rappelait qu'en 1873, dans une accusation analogue, le *Pacific scandal*, qui alors pesait sur les conservateurs, lord Dufferin avait refusé de renvoyer le ministère conservateur, présidé par sir John Macdonald, avant que la justice eût prononcé. Quoi qu'il en soit, le scrutin a donné raison à M. Angers. Les élections ont été un désastre pour le parti libéral. Il n'aura que 17 sièges à la Chambre, tandis que les conservateurs en auront 52. Des ministres révoqués, M. Mercier et M. Schesyn ont seuls été réélus; les membres du ministère nouveau, au contraire, ont tous obtenu la majorité, avec leur chef, M. de Boucherville. M. Mercier a déclaré qu'il se retirait à New-York pour y exercer la profession d'avocat, montrant dans le labeur auquel il est obligé la preuve du désintéressement de sa vie. On a plus d'une fois reproché aux libéraux, — et c'était contre eux l'argument de combat de sir John Macdonald, — de rêver l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Peut-être, désormais, les libéraux seront-ils moins tentés que par le passé de protester contre l'imputation.

Louis Joubert.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT SOIXANTE-SIXIÈME

(CENT TRENTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : Art., article; — C. R.; compte rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1892.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT SOIXANTE-SIXIÈME

TABLE

DU TOME CENT TRENTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT SOIXANTE-SIXIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1892.

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1892.

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1892.

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1892.

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1892.

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1892.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7789